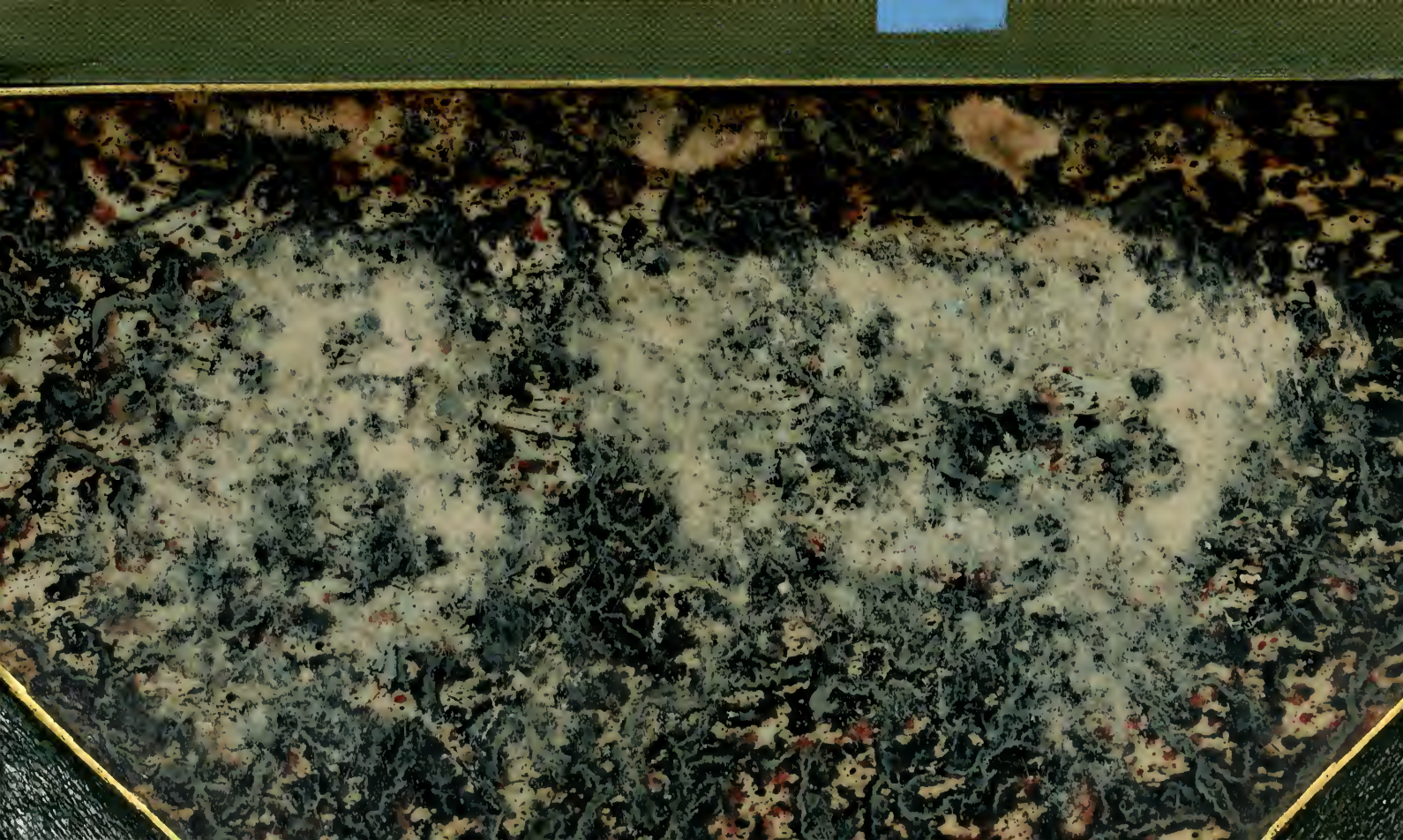

GIFT OF
SEELEY W. MUDD
and
GEORGE I. COCHRAN MEYER ELSASSER
DR. JOHN R. HAYNES WILLIAM L. HONNOLD
JAMES R. MARTIN MRS. JOSEPH F. SARTORI
to the
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SOUTHERN BRANCH

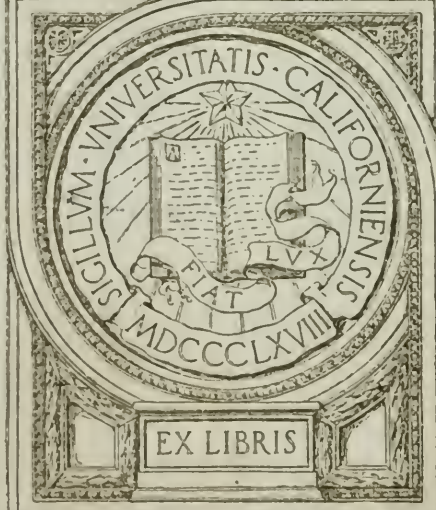

JOHN FISKE

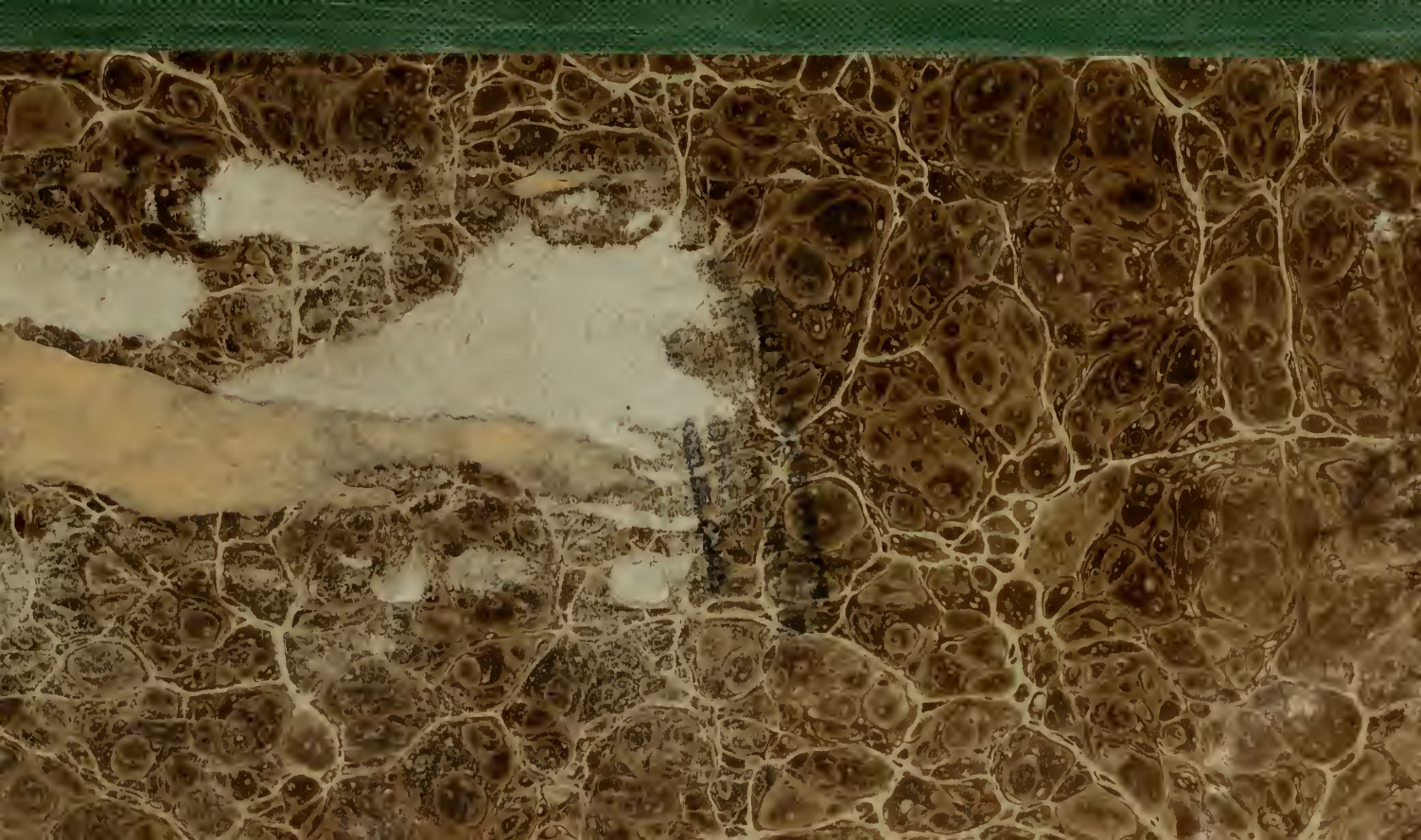

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

TOME CINQUIÈME.

CE—DO.

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME CINQUIEME.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SOUTHERN BRANCH

PARIS,
DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.
1820.

78739

95
B34d
820

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

CE.

CÉA, ou CÉOS, île de la mer Égée. *Voyez* Zia, tome XV.

CÉRASI (Tibère), florissait vers la fin du XVIe. siècle. Il exerça la profession d'avocat pendant vingt ans dans le barreau de Rome, et puis il devint avocat consistorial en 1589. Il fut aussi avocat du fisc et de la chambre apostolique, et puis clerc de la même chambre, et enfin trésorier du pape. Quoiqu'il eût écrit beaucoup de choses, le public n'a vu que ses *Réponses* parmi les conseils de Farinacius. Il mourut à Rome le 7 de mai 1601, de regret, dit-on, et de chagrin d'avoir été repris un peu fortement par le pape Clément VIII (*a*). Il courait sa cinquante-septième année. Il laissa tous ses biens à l'hôpital de la Consolation, et fut enterré dans l'église Notre-Dame *del Popolo* (*b*).

(*a*) *Tiberii mortis causam attulisse dicitur Clementis pontificis acris quædam ac vehemens objurgatio.* Prosp. Mandosius, Biblioth. romanæ *cent. I, pag.* 24.

(*b*) *Tiré du même, là même.*

CÉRATINUS (Jacques), savant homme du XVIe. siècle, et bon grec, se donna ce nom suivant la coutume du temps, à cause qu'il était de Hoorn en Hollande (A) : nous expliquerons cela (B). Il a été orné de grands éloges par Érasme (C), non-seulement du côté des bonnes mœurs, mais aussi du côté de la doctrine. Érasme, ayant été prié par Georges électeur de Saxe de choisir quelqu'un pour remplir la place que la mort de Mosellan laissait vide dans l'université de Leipsic, lui envoya Cératinus (*a*), auquel on offrait d'ailleurs à Louvain la profession de la langue grecque au collége des trois langues. Cératinus ne fut pas trop bien reçu à Leipsic, et il paraît par quelques lettres d'Érasme (*b*), qu'il s'attira ce rebut, pour n'avoir pas témoigné assez d'éloignement du luthéranisme. Ceci se passa en 1525. Avant cela il avait ensei-

(*a*) Erasm., epistol. XXIX, *lib. XX, pag.* 994.

(*b*) *La XLIIe. et la XLIVe. du XXXe. liv.*

gné la langue grecque en particulier à Louvain (*c*), où il s'était retiré lorsque la guerre et la peste lui firent quitter la charge qu'il avait dans le collége de Tournai. Il mourut à Louvain, le 20 d'avril 1530, à la fleur de son âge (*d*). Il était prêtre, et il se passa une chose au temps de son ordination qui mérite d'être sue (D). Il se trompa lorsqu'il écrivit à Érasme qu'il l'avait vu à Deventer (E). On a de lui un traité *de Sono Græcarum Literarum*, la traduction du premier et du second dialogues de saint Chrysostome sur l'excellence de la prêtrise, et un Lexicon grec et latin (F), qui fut imprimé avec une préface d'Érasme l'an 1524.

(*c*) Erasm., epist. XII, *lib. XVII*, *pag.* 756.

(*d*) Valère André, Biblioth. belg., *pag.* 406.

(A) *Il se donna ce nom,... à cause qu'il était de Hoorn, en Hollande.*] M. Moréri ne devait pas être en suspens là-dessus : il ne sait si Cératinus était né *à Hoorn, en Hollande, ou à Horne, dans le pays de Gueldres.* A proprement parler, l'*Horne* qu'il indique n'est point au pays de Gueldres.

(B) ..... *Nous expliquerons cela.*] Hoorn, en flamand, veut dire une corne. En grec, une corne s'appelle κέρας : ainsi *Jacques Cératinus* est la même chose que *Jacques le Cornu*, ou *le Cornard*, titre qui fut préféré à celui de *Hornanus*, sous lequel cet auteur est quelquefois désigné, et à celui de *Teyng*, qui était son nom de famille : il fut, dis-je, préféré à tout autre, tant parce qu'il était grec, et que sous cette langue il ne montrait qu'à peu de monde l'infamie qu'on a attachée au mot de *corne*, qu'à cause peut-être que le célibat de Cératinus le mettait à l'abri des mauvaises allusions auxquelles son nom l'aurait exposé s'il avait eu une femme.

(C) *Il a été orné de grands éloges par Érasme.*] Érasme le croyait assez savant pour professer au milieu de l'Italie, et beaucoup plus fort que ne l'avait été Mosellan. *Jacobus Cératinus*, dit-il (1), *homo tam Græcanicæ litteraturæ callens, ut possit vel in mediâ Italiâ profiteri, nec se ipso inferior in litteris latinis.* Dans une autre lettre (2), il s'exprime encore plus fortement : *Græcanicæ litteraturæ tam exactè callens ut vix unum aut alterum habeat Italia quicum dubitem hunc commitere, nec in latinis suî dissimilis est.* Voici comme il parle en un autre lieu (3) : *Succedit Petro Mosellano, sed decem Mosellanis eruditior, etiam Mosellani doctrinam et ingenium haud vulgariter amabam.* A l'égard des mœurs, il dit que c'est la meilleure âme du monde, sans fard ni artifice, et si modeste que cela va jusqu'à l'excès. *Modestiâ penè immodicâ moribusque planè niveis et ab omni fuco prorsùs abhorrentibus* (4)..... *Moribus est sincerissimis et ad amicitiam appositis; adeò ut non minùs videatur natus gratiis quàm musis* (5)..... *Habet unum hoc vitium Cératinus noster, immodicè modestus est, sic verecundus ut penè putidulus sit* (6). Valère André rapporte une bonne partie de ces passages, et cite outre cela Junius, qui a fort loué Cératinus dans ses Proverbes (j'en parlerai ci-dessous), et dans sa Batavia, *In quâ à singulari modestiâ ac virginali quodam pudore commendat.* Mais Valère André n'a point pris garde que l'éloge d'*exactissimi vir judicii*, qu'il croit qu'Érasme donne à Cératinus, est pour Henri Stromer, auquel on le recommande. Voyez la Lettre XXIX du XXe. livre (7).

(D) *Il se passa une chose au temps de son ordination qui mérite d'être sue.*] Hadrien Junius, compatriote de Cératinus, après avoir répandu sur lui des louanges à pleines mains,

(1) Erasm., epist. XXVIII, *lib. XX*, *pag.* 993.

(2) *La XXXIe. du même livre*, *pag.* 995.

(3) Epist. XLI, *lib. XXX.*

(4) Epist. XXVIII, *lib. XX*, *pag.* 993.

(5) Epist. XXIX, *lib. XX*, *pag.* 994.

(6) Epist. XXXI, *lib. XX*, *pag.* 995. *Vide etiam* epist. XLI, *lib. XXX*, *pag.* 1029.

(7) *A la page* 994.

ajoute (8) qu'il sait de bonne part que Cératinus, ne voulant point désobéir aux ordres sévères de son père, alla à Utrecht pour se faire ordonner prêtre. On l'examina selon la coutume, et sur ce qu'il confessa ingénument qu'il ne savait point par cœur une règle de grammaire qu'on lui demandait, on le fit sortir comme un ignorant, et on lui commanda d'aller étudier sa grammaire avec plus d'application. Il se retira sans faire du bruit, et se contenta de dire la cause de son exclusion à un savant ecclésiastique, qui entrant tout à l'heure dans l'assemblée des examinateurs leur représenta la bévue qu'ils venaient de faire; qu'il n'y avait point à Louvain un plus savant personnage que celui qu'ils renvoyaient à ses rudimens; et qu'il avait donné des preuves publiques de son savoir, par une version latine très-pure des livres de saint Chrysostome touchant la dignité sacerdotale. On entendit raison, on rappela Cératinus, on lui fit des excuses sur la nécessité de se conformer à la routine, et on l'ordonna prêtre. Si ces messieurs avaient demandé le *per quam regulam* à Cératinus, comme on fait aux écoliers que l'on examine sur leur Despautère, et que l'on oblige à décliner leur nom par règle; si, dis-je, ils l'avaient traité de la sorte, parce qu'ils auraient été avertis que c'était un orgueilleux, ils n'auraient pas été blâmables. Il court un conte, qu'un jeune présomptueux prêt à recevoir les ordres eut la mortification d'être d'abord interrogé en cette manière, *Musa quæ pars orationis?* et qu'ayant répondu *Aquila non captat muscas*, on lui répliqua *Neque Ecclesia superbos*, et qu'on le renvoya.

(E) *Il se trompa lorsqu'il écrivit à Érasme qu'il l'avait vu à Deventer.*] Une lettre qu'Érasme lui écrivit au mois d'avril 1519 (9), dans laquelle il le nomme *Hornensis*, nous apprend, 1°. que Cératinus avait demandé à Érasme son amitié, et qu'entre autres choses il lui avait dit qu'il avait eu l'honneur de le voir à Deventer; 2°. qu'il lui avait indiqué quelques circonstances qu'il avait crues propres à l'en faire ressouvenir. Érasme lui répondit que c'était une illusion, et se servit pour le lui prouver de ces mêmes circonstances : il lui marqua que quand il partit de Deventer le pont n'était pas encore fait, et qu'il n'alla point aussitôt en Angleterre (10). Si l'on me demande pourquoi j'observe ces minuties, je réponds que c'est pour donner un illustre exemple d'une illusion qui est fort commune, et de laquelle on se pourrait mieux défendre que l'on ne fait, si l'on considérait bien que de fort habiles gens y tombent. Quand un auteur devient fort célèbre, ceux qui ont étudié aux mêmes académies que lui se font je ne sais quel plaisir de dire dans les compagnies où l'on parle de ce grand auteur, qu'il y a long-temps qu'ils le connaissent, qu'ils l'ont vu écolier, etc. On s'imagine que ce sont là des relations qui font participer en quelque sorte à la gloire de ce grand homme; et là-dessus on débite plus de faits que l'on n'en croit, et l'on en croit plus qu'il n'y en a de véritables (11). Je suis sûr que bien des gens se reconnaîtront ici. En tout cas, nous y voyons par l'exemple de Cératinus qu'il ne faut point trop se fier à sa mémoire; car il ne faut point douter qu'il ne fût dans la bonne foi.

(F) *On a de lui... un Lexicon grec et latin.*] Boxhornius (12) se trompe de prétendre que c'est le premier Lexicon grec qui ait été fait. Valère André (13) ne se trompe guère moins, lorsqu'il dit que Cératinus est le premier qui après Alde Manuce a augmenté et publié un tel Lexicon. La préface (14) qu'Érasme a mise au devant de cet ouvrage de Cératinus suffit à faire voir qu'il avait été déjà augmenté par plusieurs personnes, et réimprimé plusieurs fois. Il s'était même trouvé quelqu'un qui y avait inséré quelques noms propres, ce qu'Érasme n'approuve pas. Il semble d'abord que Gesner ait cru que cela s'adresse à Cératinus (15); ce qui est

(8) Adag. IV, *cent. V.*
(9) *C'est la* XXXIIe. *du* V^e. *liv.*
(10) *Quòd existimas me tibi Daventriæ conspectum vel hoc argumento facilè deprehendes te vanâ ludi mentis imaginatione, quòd cùm ego Daventriâ discederem, nondum fluvius qui urbem præterfluit ponte junctus erat.*
(11) *Voyez ci-dessus la remarque* (I) *de l'article* Camden, *tome IV, pag.* 376.
(12) *In* Theatr. Holland., *pag.* 373.
(13) Biblioth. belg., *pag.* 406.
(14) *Elle est au* XXVIIIe. *livre de ses* Lettres.
(15) Gesn, *in* Biblioth., *in* Ceratino.

visiblement faux, pour peu que l'on examine la préface : mais en considérant de près l'expression de Gesner, on le disculpe. Le même Boxhornius ne distingue pas la manière dont Cératinus enseignait le grec dans Louvain. *Græcæ* (linguæ) *professorem egit Lovanii*, dit-il : ces paroles sont trompeuses ; elles conduisent tous les lecteurs à se figurer que Cératinus a été professeur en langue grecque dans l'université de Louvain ; ce qui n'est pas. Swert (16), dont Boxhornius a pris l'épitaphe de Cératinus, avec la faute d'impression *Minoritidas* pour *Minoritas*, c'est-à-dire, les cordeliers, lui devaient apprendre que Cératinus n'enseignait le grec qu'en particulier, *privatim*. Valère André emploie le même mot.

(16) Athen., Belg., *pag.* 358.

CÉRINTHUS, hérésiarque contemporain des apôtres, n'attribuait point à Dieu mais aux anges, la création du monde (*a*). Il enseignait que Jésus-Christ était fils de Joseph ; et qu'il fallait retenir sous l'Évangile l'usage de la circoncision. On le regarde comme le chef des juifs convertis qui excitèrent dans l'église d'Antioche (*b*) le tumulte dont saint Luc a fait l'histoire au chapitre XV des Actes des apôtres. Ils causèrent ce trouble, en déclarant aux fidèles que sans circoncision on ne pouvait pas manquer d'être damné. On dit aussi qu'il fut l'un de ceux qui quelques années auparavant (*c*), avaient censuré saint Pierre d'avoir annoncé l'Évangile à des gentils (*d*). Saint Épiphane, qui assure tout cela (*e*), ne laisse pas de prétendre que Cérinthus est venu après Carpocrates ; c'est pervertir la chronologie (A). Cérinthus passe pour l'un des principaux chefs des millénaires : on l'accuse d'avoir enseigné qu'après la résurrection l'église demeurerait sur la terre pendant mille ans, et que ce serait le règne terrestre de Jésus-Christ, temps de prospérité temporelle et de volupté (B). Là-dessus, quelques-uns crurent qu'il était le vrai auteur de l'Apocalypse (C), et qu'il la supposa à saint Jean. Chacun sait ce que l'on dit de cet apôtre par rapport à l'aversion pour Cérinthus ; chacun, dis-je, sait que l'on raconte qu'il ne voulut point entrer dans le même bain où était l'hérésiarque. Les anciens ont varié sur ce fait-là, et les modernes y ont ajouté des circonstances qui pourraient passer pour une fraude pieuse (D). Quelques-uns ont appliqué à Cérinthus ce qu'a dit Théodoret touchant certains défenseurs de la loi de Moïse qui voulaient que l'on adorât les anges, et qui se fondaient sur cette raison, c'est que, Dieu ne pouvant être ni vu, ni touché, ni compris, il fallait se procurer la bienveillance divine par le ministère des anges (*f*). On prétend aussi que saint Paul avait en vue cet hérétique, lorsqu'il avertissait les fidèles de rejeter ceux qui par humilité d'esprit, et par le service des anges, s'ingéraient aux choses qu'ils n'avaient point vues ; et l'on assure que Cérinthus, ayant eu des liaisons dans

(*a*) Epiphan., advers. Hæres., *pag.* 120.
(*b*) *En l'année* 51.
(*c*) *C'est-à-dire, en l'an* 35.
(*d*) *Voyez le chap. XI des* Actes des Apôtres.
(*e*) Epiphan., adv. Hæres., *pag.* 111.

(*f*) *Voyez le père* Garnier, *in* Auctario Operum Theodoreti, *apud* Ittigium de Hæresiarc. sæculi I et II, *pag. m.* 52.

Alexandrie avec les juifs, avec les païens, et avec les magiciens, fabriqua une hypothèse composée de judaïsme, de paganisme, et de magie, et la débita principalement en Phrygie et en Pisidie, et qu'il fit même des prodiges par l'invocation des anges (*g*). Il rejetait les Actes des apôtres, et les Épîtres de saint Paul, et n'admettait que l'Évangile de saint Mathieu (*h*). Il ne l'admettait pas même tout entier, si nous en croyons saint Épiphane (*i*).

(*g*) Garner., *in* Auct. Theod., *apud* Illig. de Hæres. I et II Sec., *pag.* 52.

(*h*) Philastr., *cap. XXXVI*, *apud eumd. ibid.*

(*i*) Epiphan., Hæres., *XXXVIII*, *cap. V.*

(A) *Saint Épiphane.... prétend que Cérinthus est venu après Carpocrates : c'est pervertir la chronologie.*] Lambert Daneau censure très-justement ceux qui débitent que les cérinthiens sont un rejeton des carpocratiens (1). Il dit que Tertullien et saint Épiphane débitent cela, que saint Augustin le débite, trompé par saint Épiphane, et qu'Isidore (2) a copié cette faute de saint Augustin. Il montre par deux raisons que Cérinthus a vécu au temps des apôtres ; l'une est tirée de ce qui sera rapporté ci-dessous, quand nous dirons que saint Jean n'entra point au bain ; l'autre est prise de ce qu'il semble que cet apôtre a réfuté quelques erreurs de Cérinthus (3). Il soutient d'autre côté que Carpocrates a vécu sous Antonin Pius (4) ; et il observe que Théodoret le place sous l'empire d'Hadrien, et qu'Eusèbe le fait vivre au même temps que Saturnin dogmatisait (5). On eût dû dire qu'Eusèbe n'avance cela qu'en citant saint Irénée. C'eût été donner du poids à la preuve. Daneau n'oublie pas d'observer que saint Épiphane s'est réfuté lui-même, ayant reconnu que Cérinthus s'opposa plus d'une fois aux apôtres (6). Concluons que M. Moréri s'est abusé, quand il a dit que Cérinthus fut disciple de Carpocrates.

(B) *On l'accuse d'avoir enseigné* le règne de *mille ans, temps de prospérité temporelle et de volupté.*] Voici de quelle manière Caïus rapporte ce sentiment (7). Par certaines relations que Cérinthus a écrites, comme s'il eût été quelque grand apôtre, il nous conte des sentimens monstrueux qu'il feint que les anges lui ont révélés : il affirme que le règne de Jésus-Christ s'établira sur la terre après la résurrection, et que les hommes vivront dans Jérusalem sujets encore aux convoitises et aux voluptés, et que ce sera une fête de mariage qui durera mille ans. C'est ainsi que Caïus représente ce fait-là. Denys, évêque d'Alexandrie au temps d'Eusèbe, se sert de traits plus grossiers. Cérinthus, dit-il (8), a cru que le règne de Jésus-Christ serait terrestre ; et comme il était fort adonné aux plaisirs du corps, il a feint que les voluptés qu'il souhaitait feraient l'essence de ce règne : il l'a fait consister à satisfaire le ventre et les parties d'au-dessous, c'est-à-dire, à manger, à boire, à se marier, à célébrer des fêtes, et à offrir des sacrifices; car il cachait sous ces derniers termes, qui sont plus honnêtes, ces voluptés-là. Je rapporterai les paroles grecques, avec la version latine de Henri Valois, afin qu'on voie si ma conjecture a quelque sorte de fondement (9) : Ἐπίγειον ἔσεσθαι τὴν τοῦ Χριστοῦ βασιλείαν· καὶ ὢν αὐτὸς ὠρέγετο φιλοσώματος ὢν καὶ πάνυ σαρκικὸς, ἐν τούτοις ὀνειροπολεῖν ἔσεσθαι, γαστρὸς καὶ τῶν ὑπὸ γαστέρα πλησμονῶν. τουτέστι σιτίοις καὶ ποτοῖς καὶ γάμοις, καὶ δι' ὧν εὐφημότερον ταῦτα φήθη πορίσεσθαι, ἑορταῖς καὶ θυσίαις καὶ ἱερείων σφαγαῖς. *Regnum Christi terrenum futurum. Et quarum rerum cupiditate ipse flagrabat, utpote voluptatibus corporis*

(1) Lamb. Danæus, de Hæres., *cap. VIII*, *folio m.* 25.

(2) Isidor., *lib. VIII*, Etymolog., *cap. V.*

(3) *Dans sa* Ire. épître, *chap. II*, *vs.* 19, 22, *et chap. IV*, *vs.* 3.

(4) Danæus, de Hæres., *cap. VII*, *folio* 22 *verso.*

(5) Euseb., *lib. IV*, *cap. VII.*

(6) Danæus, de Hæres., *cap. VIII*, *fol.* 25.

(7) Caïus, adversùs Proclum, *apud* Eusebium, Hist. eccles., *lib. III*, *cap. XXVIII*, *pag. m.* 100.

(8) Dionysius, *lib. II* de Promissionibus, *apud* Eusebium, *ibid.*

(9) Eusebius, Hist. eccles., *lib. III*, *cap. XXVIII*, *ex* Dionysio, *lib. II*, de Promission.

obnoxius carnique addictus, in iis Regnum Dei situm fore somniavit, in ventris, et earum quæ infra ventrem sunt, partium explendâ libidine: hoc est in cibo et potu, ac nuptiis, atque ut honestiori vocabulo ejusmodi voluptates velaret, in festis (10) *et sacrificiis et hostiarum mactationibus.* Ma conjecture est que Cérinthus n'enseignait pas expressément que le bonheur et la gloire du règne de Jésus-Christ consisteraient à contenter la gourmandise et la luxure : il se servait d'un autre tour d'expression, il recourait aux réjouissances qui sont propres aux jours de fêtes, jours particulièrement destinés à immoler des victimes, et à faire des repas de sacrifice. Les paroles grecques que j'ai citées insinuent clairement qu'il se couvrait sous des phrases d'honnêteté. Mais on crut qu'il était permis de tirer le voile, et de les paraphraser de telle sorte qu'il fût facile de voir toute la laideur de ses opinions. Si ma conjecture était certaine, il y aurait quelque peu de supercherie dans la procédure des ennemis de Cérinthus; car enfin, quel droit a-t-on d'imputer à un auteur un détail qu'il n'expose pas ? Pourquoi ne peut-il jouir du bénéfice qu'il doit attendre de la généralité de ses expressions ? Au reste, Henri Valois n'approuve point qu'au lieu d'ἐνφυμότερον on lise εὐθυμότερον (11), et il se fortifie de la version de Rufin : *Nec aliter legisse Rufinum ex versione ejus apparet. Sic enim vertit :* Et ut aliquid sacratius dicere videretur, legales ajebat festivitates rursùm celebrandas. *Festorum scilicet et sacrificiorum nomine libidines suas velabat Cerinthus, ut honestatem quandam in speciem præferret* (12).

(C).... *Là-dessus, quelques-uns crurent qu'il était le vrai auteur de l'Apocalypse.*] Le même Denys que j'ai cité dans la remarque précédente nous apprend, qu'il y avait eu des personnes qui avaient entièrement rejeté l'Apocalypse comme un ouvrage qui n'était point de saint Jean, ni d'aucun apôtre, ni d'aucun auteur ecclésiastique, et qui ne méritait pas d'être intitulé Révélation, puisqu'on le voyait si couvert d'un voile opaque, qu'on n'y pouvait rien connaître; que Cérinthus l'avait composé, et y avait mis le nom de saint Jean, afin de persuader ses visions sous l'autorité d'un apôtre si vénérable : Κηρινθον δὲ τὸν καὶ τὴν ἀπ' ἐκείνου κληθεῖσαν Κηρινθιανὴν συσησάμενον αἱρεσιν, ἀξιόπιστον ἐπιφημίσαι θελήσαντα τῷ ἑαυτοῦ πλάσματι ὄνομα. *Cerinthum enim, qui nominis sui sectam conflavit, cum magnæ auctoritatis nomen ad faciendam fidem commentis suis vellet præfigere, Joannis titulum operi suo indidisse* (13).

(D) *On raconte que* saint Jean *ne voulut point entrer dans le même bain où il était. Les anciens ont varié sur ce fait-là, et les modernes y ont ajouté.... une fraude pieuse.*] La variation des anciens consiste en ce que les uns prétendent que ce fait concerne Cérinthus, et les autres qu'il concerne Ebion. Vous trouverez dans Eusèbe, que saint Jean étant entré dans le bain, et ayant appris que Cérinthus y était ; prit incontinent la fuite, et dit à ses compagnons qu'ils en fissent tout autant : Fuyons, leur dit-il, de peur qu'un bain où se trouve l'ennemi de la vérité, ne tombe. Φύγωμεν μὴ καὶ τὸ βαλανεῖον συμπέσῃ, ἔνδον ὄντος Κηρίνθου τοῦ τῆς ἀληθείας ἐχθροῦ. *Fugiamus, inquit, ne balneum corruat in quo Cerinthus est veritatis inimicus* (14). Eusèbe cite saint Irénée, qui assure que l'on avait ouï dire cela à saint Polycarpe (15), et que la chose se passa dans Éphèse. Si vous consultez saint Epiphane, vous trouverez que saint Jean, qui n'allait jamais au bain, fut poussé un jour par le Saint-Esprit à y aller. Mais ayant su que l'hérétique Ebion y était, il comprit la cause de l'inspira-

(10) *La traduction qui a été faite de ces paroles grecques rapportées par* Eusèbe *au chap. XXV du VIIe. livre, me paraît meilleure; la voici :* Et in iis quibus ista honestius parari existimabat; festis nimirum, etc.

(11) *Comme a fait* Christophorson.

(12) Valesius, Not. in Eusebium, *pag. m.* 54.

(13) Eusebius, *lib. VII, cap. XXV, pag. m.* 273, *ex eodem* Dionysio.

(14) Eusebius, Hist. eccles., *lib. III, cap. XXIX, pag.* 100. *Il cite saint* Irénée *au IIIe. livre contre les Hérésies. Voyez le même* Eusèbe, *liv. IV, chap. XIV, pag.* 128.

(15) Ὡς ἐκ παραδόσεως Πολυκάρπου, *c'est-à-dire, selon la version de Henri Valois, ait ita se à* Polycarpo *accepisse; mais puisqu'*Eusèbe, *liv. IV, chap. XIV, pag.* 128, *observe qu'*Irénée *raconte que des gens qui vivaient encore avaient ouï dire cela à Polycarpe, c'est une preuve qu'*Irénée *n'était pas de ce nombre.*

tion qu'il avait reçue ; il reconnut que le Saint-Esprit ne l'avait porté à cette démarche, que pour lui donner une occasion de faire paraître combien il faut estimer la vérité, et avec quelle distinction l'on doit traiter les amis de Dieu, et les instrumens du diable. Il gémit donc, et prononça assez haut pour être entendu de tous ceux qui étaient là, *Hâtez-vous, mes frères, sortons d'ici, de peur que les bains ne se renversent, et ne nous écrasent avec Ebion, et à cause de son impiété* (16). Baronius, pour concilier saint Irénée et saint Épiphane, dit que peut-être Cérinthe et Ebion étaient ensemble dans le bain (17) : mais M. de Tillemont remarque *qu'il n'est point nécessaire de recourir à cette conjecture, n'étant pas rare que saint Épiphane se trompe dans l'histoire* (18). Il ajoute à celle-là, dit-il (19), *diverses particularités moins assurées et moins importantes*. Notez ici les progrès des relations : saint Irénée fut apparemment le premier qui publia l'action de saint Jean : il se contenta d'en rapporter ce qu'il en avait ouï dire ; mais ceux qui lui succédèrent, trouvant trop nue sa narration, y joignirent des brodures. Ils ne crurent pas qu'il fût glorieux à la mémoire de cet apôtre, que l'on pût penser qu'il se baignât dans un lieu public ; c'est pourquoi ils affirmèrent qu'il ne le faisait jamais, et que si un jour il eut ce dessein, ce fut par ordre d'en-haut. Il fallut ensuite chercher une cause de l'inspiration, on la trouva dans l'importance de faire savoir aux fidèles qu'ils doivent avoir en horreur les ennemis de la vérité, et croire que la justice divine est toujours prête à établir de grands exemples de sévérité contre les hérésiarques. Mais comme il sembla pas qu'il fût utile de laisser penser aux lecteurs que saint Jean eût peur sans nécessité, ou que la menace implicite contenue dans ses paroles fût vaine, l'on a trouvé à propos de supposer que l'hérétique, avec qui il ne voulut pas se baigner, fut écrasé sous les ruines de la maison. Voilà ce que les siècles suivans ont ajouté aux brodures de saint Épiphane.

J'avoue ingénument que je n'avais jamais lu cette addition, lorsque je l'appris dans une lettre du savant Reinesius ; mais je l'ai trouvée depuis en plusieurs auteurs qu'il n'allègue pas. Il en parle après avoir observé que les écrivains contemporains ne disent pas que Frédéric Barberousse fut foulé aux pieds par le pape ; mais que leur silence n'a pas empêché leurs descendans d'inventer cette circonstance, et de l'affirmer hardiment. *Similis huic historiæ interpolatio temeratiove*, ajoute-t-il (20), *commissa est ab illis, qui sive Ebionem sive Cerinthum (variant enim) Ephesi ruinâ balnearum, in quibus disputaret, unà cum auditoribus suis oppressum esse narrârunt. Cùm enim legissent apud* Iren. l. 3. c. 3. Epiphan. hær. 30. Euseb. l. 3. Hist. eccl. c. 23. et l. 4. c. 14. *è relatu B. Polycarpi, S. Johannem Evang. et Apostolum, cùm in balneis quas loturus intraverat Cerinthum cum suis esse audivisset, Festinate, dixisse, fratres ; egrediamur, ne domus corruat et pereamus cum Cerintho, qui intùs est, inimico veritatis ; quod timere ne fieret dixerat apostolus, id factum sic esse interpretati sunt. In hâc culpâ est ille qui notas marginales Epiphanio latino, excuso Basil. an.* 1560 *intulit ; fingit enim* miraculum à Johanne editum, *et* Victor. Strigel. *qui* Schol. ad Proverb. Salom. c. 22. *tanquam Irenæi ῥῆσιν adfert hæc* : Egresso Johanne domus statim collapsa Cerinthum et turbam reliquam oppressit : *quod veterum et proximorum apostoli et Cerinthi temporibus nemo dixerat. Plura ejusmodi oratores tam ecclesiasticos quàm politicos peccâsse circa historias sine dubio notâsti (sanè observantur quotidiè) deque iis moneri juventutem veræ historiæ et elegantiorum litterarum interest.* Si j'eusse accourci ce passage, j'eusse dérobé à plusieurs de mes lecteurs une connaissance qui leur plaira ; c'est qu'on trouve de semblables falsifications dans les orateurs ecclésiastiques et dans les orateurs laïques, desquels il est important que la jeunesse soit avertie. Défaut cent fois plus commun

(16) Epiphan., advers. Hæres., *num.* 30, *pag.* 148, 149.

(17) Baron., *ad ann.* 74, *num.* 9.

(18) Tillemont, Mémoires de l'Histoire ecclésiastique ; *tom. I, pag.* 1085, *édit. de Bruxelles.*

(19) *La même, pag.* 924.

(20) Thomas Reinesius, epist. LVII ad Rupertum, *pag.* 520, 521.

qu'il ne faudrait. Qu'un auteur dise qu'on craignit certaines choses, un autre dira qu'elles arrivèrent effectivement. Mauvaise et honteuse imitation des nouvellistes (21) ! Reinesius peut-être ne se souvenait que des deux auteurs qu'il cite : l'un est celui qui a mis des notes aux marges de saint Épiphane ; l'autre est Victorin Strigélius ; mais en voici plusieurs autres. Frère Bernard de Luxembourg conte que le vénérable Beda assure que saint Polycarpe récite (22) ce que saint Jean dit et fit ; et qu'aussitôt que l'apôtre fut sorti, la chute du bain écrasa Cérinthus. *De isto Cerintho dicit Beda super epistolam Joann.; narrat enim de illo, scilicet Joanne, auditor ejus sanctissimus vir et martyr fortissimus Polycarpus Smyrneorum antistes, quòd tempore quodam cùm apud Ephesum balnea lavandi gratiâ fuisset ingressus, et vidisset ibi Cerinthum exire, continuò discessit non lotus, dicens : Fugiamus hinc ne balnea ipsa nos corrumpant, in quibus est Cerinthus inimicus veritatis. Quo egresso, balneum cecidit, et hæretieum cum suis oppressit* (23). Pratéolus assure que saint Irénée, au chapitre III du livre III contre les hérésies, rapporte que saint Jean trouva Cérinthus assis au bain avec ses fauteurs, et disputant violemment, et niant effrontément et comme un blasphémateur que Jésus-Christ fût Dieu : saint Jean se leva, et avertit ses amis de se retirer avec lui, puisque Dieu allait punir des blasphèmes si impudens. Aussitôt qu'il fut sorti, la maison tomba, et fit périr Cérinthus et toute sa troupe. Vous pouvez croire que Pratéolus ne se tire pas d'un tel endroit sans moraliser contre les auteurs de secte. Lisez tout ce qu'il débite. *Quòd verò contemporaneus sancto Joanni evangelistæ fuerit, testatur Divus Irenæus lib.* 3. *adversùs hæreses cap.* 3. *cùm de Beato Polycarpo loquens, ait venisse aliquando in balneum Joannem, et illic reperisse Cerinthum hæreticum unà cum consortio suorum sedentem, inter quos Cerinthus acerrimè disputabat, impudenterque blasphemus negabat Christum Deum esse. Atque surgens Joannes monuit amicos suos qui ei assidebant, ut unà secum abirent : nam non velle Deum amplius ferre blasphemias tam impudentes. Illicò verò cùm egressus esset, collapsa domus Cerinthum cum suâ cohorte extinxit. Ex quo licet videre horrendum exemplum divinæ ultionis et vindictæ in eos, qui manifestè impietate nomen Dei et ejus sanam doctrinam blasphemant, non verentes sectas perditionis introducere : et quàm ira divina illos non patiatur tandem inultos* (24). Joignez avec ce latin ces paroles de M. de Tillemont (25) : *Feuardent cite de saint Jerôme contre les luciférïens que le bain tomba effectivement, et écrasa Cérinthe. J'ai lu exprès tout ce traité sans y rien trouver de semblable.* J'ai un catalogue d'hérétiques, composé en forme de catéchisme par un ministre allemand (26), et voici la réponse que j'y trouve à la demande : *Quomodo periit* (Cerinthus)? *Ruinâ balnei oppressus : Cùm enim Johannes evangelista, cum discipulis suis, Ephesi lavandi caussâ in balneum venisset, ac vidisset intùs esse Cerinthum, resiluit indè statim, ac dixit : Discedamus citò, ne ruinâ balnei opprimamur, cùm intùs sit Cerinthus, hostis veritatis. Id quod etiam, discedente eo, factum est. Ut exprimitur in versibus Strigelii :*

Impia Cerinthus sancto convitia Christo
Dâm facit, et stultâ garrulitate furit :
Concidit et rapido blasphemum contudit ictu
Collapsæ subito facta ruina domûs.

Micrælius n'a pas été plus exact à consulter les originaux, quoiqu'il les cite : voyez la citation (27). M. Ittigius

(21) *Il y a un endroit dans ce* Dictionnaire, [*la fin de la remarque* (A), *de l'article* Vergile, évêque *de Saltzbourg*,] *où j'ai dit que les nouvellistes ayant vu des lettres qui apprennent que l'armée de leur parti se prepare à mettre le siége devant une ville, assurent que le siége est tout formé.*

(22) *Il n'est pas vrai que saint* Polycarpe *récite cela : saint* Irénée *dit seulement qu'on le lui avait ouï dire. C'est donc déjà une brodure.*

(23) F. Bernardus Lutzenburgus, *in* Catalogo Hæreticorum, *voce* Cherintiani.

(24) Prateolus, *in* Elencho alphabet. Hæreticor., *pag. m.* 128.

(25) Tillemont, Mémoires de l'Histoire ecclésiastique, *tom. I, pag.* 1085.

(26) Joannes Pontanus, *eccles. Regiopontanæ in Neomarchiâ pastor, et vicinarum inspector, in* Catalogo Hæreticorum, *folio* E 3 *verso. Ce livre fut imprimé l'an* 1615, *in*-12.

(27) *Ephesi*, Irenæo teste, lib III, cap. III, *è balneo egressus* (Joannes) *Cerinthum hæresiarcham vidit ædium ruinâ obrui.* Micræl., Syntag. Hist. eccles., *pag. m.* 223.

semble croire que Pratéolus est le premier qui ait joint à la narration d'Irénée ce qui concerne la chute de la maison où Cérinthus se baignait (28). Il est sûr que cette brodure est plus ancienne que Pratéolus.

(28) Itigius, de Hæresiarch. I *et* II sæculi, *pag.* 58, *edit.* 1690.

CÉRISANTES, gentilhomme de beaucoup d'esprit et de cœur au XVIIe. siècle. Vous trouverez son article dans le supplément de Moréri; mais ne vous laissez pas séduire par les mensonges qui peuvent s'y être glissés, et prenez bien garde aux observations que je rapporte. Elles sont tirées d'une apologie manuscrite, que M. de Sainte-Hélène (*a*) m'envoya de Londres deux ou trois mois avant qu'il mourût. Il la composa pour M. Cérisantes son frère, quelque temps après que les mémoires du duc de Guise eurent paru. M. de Cérisantes est fort maltraité dans ces mémoires; mais l'auteur de l'apologie soutient que ce sont des médisances destituées de vérité. Il ne croit pas que le duc de Guise soit l'auteur de cet ouvrage, et il soupçonne M. de Sainction (*b*) *de l'avoir forgé*, ou *de l'avoir embelli de ce qu'il y a de plus fabuleux, soit par un extrême zèle pour son maître, soit... pour rendre la pièce plus agréable* (*c*), et plus digne d'être bien payée du libraire. Il réfute d'abord certains termes méprisans que l'on emploie, et le reproche de peu de naissance (A). Il avoue la querelle de Cérisantes avec le duc de Candale, mais il soutient qu'on en rapporte faussement les circonstances et les suites (B). Il ne nie pas que son frère ne fût un peu trop altier, et *ne poussât peut-être un peu trop loin son ambition* (*d*); mais, ajoute-t-il, *si un semblable défaut peut trouver des excuses en quelqu'un, il pouvait être toléré en lui....., qui était bien fait de sa personne, fort spirituel, savant dans les belles-lettres, extrêmement brave, de grande capacité pour la guerre, et qui possédait enfin, en un degré beaucoup au-dessus du médiocre, les talens qui peuvent rendre un homme recommandable dans le monde, soit en paix soit en guerre.* On nie qu'il ait été congédié de la reine de Suède (C), et l'on désapprouve sa sortie de la cour de France. On insinue (*e*) qu'il se retira du service de la Suède, afin d'exécuter la résolution qu'il avait prise de changer de religion : il quitta en effet la protestante, et embrassa la romaine. Il fut envoyé à Naples, pour y être l'homme du roi, et pour observer les démarches du duc de Guise qui était un peu suspect à la cour de France (*f*). On nie qu'il y ait pris la qualité d'ambassadeur (D), et que le sujet et les circonstances de sa détention aient été rapportés fidèlement (E). On se plaint de quelques déguisemens de la vérité touchant sa mort (F), et l'on rejette comme fabuleux ce qui concerne son testament (G). C'est peut-être, de toutes les

(*a*) *Il sortit de France au temps des dernières persécutions, et se réfugia en Angleterre. Il mourut à Londres, le 20 de janvier* 1697.

(*b*) *Secrétaire de ce duc, et celui qui a publié ces* Mémoires.

(*c*) Apologie *manuscrite*, *pag.* 3.

(*d*) *Là même*, *pag.* 12.

(*e*) *Là même*, *pag.* 17.

(*f*) *Voyez la remarque* (D).

médisances qui ont paru contre lui, celle qui est la plus propre à l'exposer à la moquerie de tous les lecteurs, mais en même temps c'est celle qu'on peut réfuter de la manière la plus invincible; car par un acte de notaire, c'est-à-dire, par l'exhibition du testament de Cérisantes, on peut convaincre de fausseté ceux qui débitent ce conte. L'apologiste ne manque pas de nous avertir (*g*) que cela suffit pour décréditer toutes les autres médisances; car qui est capable de publier des faussetés démenties par des actes de notaire ne mérite aucune foi. Cependant les narrations qui concernent Cérisantes dans les mémoires du duc de Guise ont fait beaucoup d'impression sur les lecteurs. Elles ont passé dans d'autres livres. M. du Maurier les a adoptées : le continuateur de Moréri a copié M. du Maurier et il paraît par le livre intitulé *Ménagiana*, qu'elles servaient d'entretien aux beaux esprits qui s'assemblaient chez M. Ménage (H). Voilà comment la fortune exerce sa tyrannie capricieuse sur la mémoire et sur la réputation des gens, et combien il est dangereux de tomber entre les mains d'un historien qui veut divertir, et qui sait plaire. Je communiquerai au public les particularités qu'un ami de l'apologiste de Cérisantes a bien voulu me communiquer (I).

(*g*) Apologie *manuscrite*, *pag.* 28.

(H) *Il est fort maltraité dans les mémoires du duc de Guise. Son frère, qui composa une apologie, ... réfute certains termes méprisans* (1)..... *et le reproche de peu de naissance.*

(1) *Ils sont à la page* 116 *des* Mémoires du duc de Guise, *édit. de Paris*, in-4°.

Il dit que ces termes paraîtront très-ridicules, quand on saura que *le cardinal de Richelieu eut assez bonne opinion de Cérisantes pour l'envoyer à Constantinople, l'an* 1641, *afin d'y traiter de quelques affaires importantes, et qu'en* 1644, *le chancelier Oxenstern, et les autres régens de Suède pendant la minorité de la reine Christine, le jugèrent digne d'être admis au nombre des conseillers d'état de ce royaume-là, et d'être ensuite envoyé à la cour de France en qualité de résident..... Ceci est justifié par les provisions du sieur de Cérisantes, par une lettre que ledit chancelier lui écrivit à Paris, et par une autre que le sieur Chanut, lors résident de France en Suède, écrivit au sieur Gueffier, à Rome, lesquelles pièces sont entre les mains du sieur de Sainte-Hélène, comme toutes les autres dont il sera parlé ci-après* (2). Notez que la reine de Suède avait donné d'abord à Cérisantes un régiment dans l'armée d'Allemagne; *mais étant déjà à deux journées de Stockolm pour en aller prendre possession, un courrier, qui fut envoyé après lui, l'obligea à retourner sur ses pas; les régens de la couronne de Suède ayant trouvé plus à propos de l'envoyer en France en qualité de résident* (3). Notez aussi qu'*il avait été lieutenant de la mestre de camp du régiment de Navarre,... et que, dans les charges qu'il exerça dans ce régiment, il fit de si belles actions, et fit paraître tant de vigueur, de capacité et de courage en plusieurs combats, que M. le Prince, lors duc d'Enghien, et les maréchaux de Châtillon, de la Meilleraye et de Gassion, lui en donnèrent publiquement, en présence de tous les officiers, des louanges capables d'inspirer de la vanité aux personnes les plus modestes* (4). On fait remarquer à l'auteur de ces mémoires du duc de Guise, qu'en donnant *trop peu de mérite et d'expérience à* M. de Cérisantes, il est tombé *en contradiction, reconnaissant, dans la même page* 177, *qu'il avait de l'esprit et de l'éloquence; dans la page suivante, qu'il était*

(2) Apologie *manuscrite*, *pag.* 4 *et* 5.

(3) *Là même*, *pag.* 15; *on nous renvoie à la Lettre de M. Chanut.*

(4) *Là même*, *pag.* 11.

homme de cœur, et que peu de gens de ce siècle l'égalaient dans la poésie latine; dans la page 195, *qu'il fit un logement à dix pas d'un poste où les ennemis avaient* 500 *hommes, à quoi il se porta aussi bravement qu'il avait fait à l'attaque, et qu'il le mit si bien en défense, qu'il fut toujours conservé depuis; dans la page* 254, *que le duc de Guise ayant engagé un combat, seulement pour tirer Jacomo Rousse d'un grand péril, et voyant qu'il était en sureté, il ne visa plus qu'à sa retraite, dont il donna le soin au sieur de Cérisantes, qui lui arriva (dit l'auteur des mémoires) fort heureusement, ce qu'il fit, et rejoignit M. le duc de Guise après une légère escarmouche, sans perdre aucun de ses gens.* On ajoute *à tout cela, que le commandement d'un corps d'armée de* 4000 *Calabrois, que ce duc lui donna, était encore une preuve incontestable de la bonne opinion qu'il avait de son expérience au fait des armes. La page* 375 *fait foi de ceci, comme aussi les Mémoires du comte de Modène, tome* 3, *page* 51, *et encore la commission qui fut donnée par le duc de Guise au sieur de Cerisantes pour cet emploi.* On conclut que les raisons alléguées par l'auteur des Mémoires *pour le refus qu'il dit que le duc de Guise fit au sieur de Cérisantes de la charge de mestre de camp général*, sont faibles, *puisqu'il lui en accorda une autre ensuite beaucoup plus considérable pour les fonctions, et un peu moins pour la dignité* (5).

A l'égard du peu de naissance, on observe que l'auteur des Mémoires dit faussement que le père de M. de Cérisantes était ministre (6), et l'on réfute la conséquence qu'il en a voulu tirer. On lui soutient que cela ne prouverait pas que Cérisantes n'était point noble; et puis voici ce qu'on dit: « Son père, nommé Marc Duncan, » était un fameux et célèbre docteur » en médecine, Écossais de nation et » gentilhomme de naissance. Étant allé » voyager en France dans sa jeunesse, » il s'établit à Saumur en Anjou, où » il épousa une demoiselle de bonne » maison. Il n'y demeura pas long- » temps qu'il acquit une si grande ré- » putation en son art, que Jacques Ier., » roi de la Grande-Bretagne, le de- » manda pour servir auprès de sa » personne en qualité de médecin or- » dinaire, et, pour cet effet, il lui » en fit dépêcher la patente, afin de » lui servir d'assurance de la charge » qu'on lui proposait, avant que de » passer la mer: mais comme sa » femme avait beaucoup de répu- » gnance à abandonner son pays, ses » parens et toutes ses habitudes, il » se laissa vaincre par les larmes » d'une femme qu'il aimait avec pas- » sion, il se dispensa d'accepter un » emploi si honorable et si avanta- » geux à sa famille, et resta pendant » tout le reste de sa vie dans la ville » de Saumur, où il mourut l'an 1640, » regretté de tout le monde, tant ca- » tholiques que réformés de quelque » qualité qu'ils fussent. Il possédait » admirablement la philosophie, la » théologie et les mathématiques, » outre la médecine qu'il exerçait avec » beaucoup d'honneur. Ce qui est le » plus estimable, est qu'il était homme » d'une grande probité, et d'une vie » exemplaire (7). » Joignez à ceci ce que je dirai dans la dernière remarque.

(B)..... *Il avoue la querelle.... avec le duc de Candale; mais il soutient qu'on en rapporte faussement..... les suites.*] Voici les paroles de l'apologie, elles éclaircissent un fait que bien des lecteurs trouveront curieux. « Le » sieur de Cérisantes eut querelle avec » le duc de Candale, et le fit appeler; » mais le duc de Guise, s'il était au- » teur des Mémoires, serait moins » fondé que qui que ce soit à lui en » faire reproche, puisque ce fut pour » soutenir les intérêts de la belle ma- » demoiselle de Pons, sa maîtresse, » qui était alors une des filles d'hon- » neur de la reine régente, à qui le » duc de Candale avait fait affront en » plein cours, comme elle était à la » portière d'un carrosse avec le sieur » de Cérisantes. De plus, je confesse » ingénument, qu'étant alors résident » de la couronne de Suède, les règles » les plus étroites de la prudence ne » lui permettaient pas de porter si » loin son ressentiment; mais où sont

(5) *Là même. pag.* 6 *et* 7.

(6) Mémoires du duc de Guise, *pag.* 178.

(7) Apologie, *pag.* 9. *Voyez la remarque suivante.*

» les hommes généreux qui peuvent » suivre une vertu si austère, lors- » qu'ils sont attaqués en leur hon- » neur? Sans doute le mauvais traite- » ment que cette belle personne avait » reçu publiquement réfléchissait de » telle sorte sur celui qui avait alors » son entretien que malaisément se » pouvait-il exempter d'en entrepren- » la réparation. Le sieur de Sainte- » Hélène, son frère, sur ce sujet lui » ayant dit librement, quelques mois » après, qu'à son avis il avait offensé » son caractère par un tel procédé, et » en quelque façon renoncé aux pri- » vileges que le droit des nations lui » donnait comme personne publique: » Tu as raison, mon frère, lui dit-il; » mais il faut que tu saches que les » femme de la cour sont en possession » de tout temps d'être les dispensa- » trices de la réputation. Si j'avais » souffert qu'une dame eût reçu une » injustice à ma barbe, je demeurais » perdu d'honneur pour jamais dans » l'esprit du sexe, devant qui je n'au- » rais plus osé paraître. Mais je nie » absolument que ce démêlé précédât » sa résidence, et l'obligeât à quitter » Paris. Plusieurs gens de la cour de » ce temps-là se souviendront bien » que lorsqu'il fit porter parole au » duc de Candale, il y avait déjà » plus d'un an qu'il exerçait son mi- » nistère, et qu'il le continua neuf ou » dix mois depuis, en dépit des solli- » citations que S. A. R. le feu duc » d'Orléans, le duc d'Épernon, et » M. de Mets, lors abbé de Saint-Ger- » main-des-Prés, et à présent duc de » Verneuil, employèrent vers sa ma- » jesté Suédoise, pour le faire révo- » quer. Pour cet effet, ils mirent tout » bois en œuvre, et l'attaquèrent du » côté de la naissance (soit par pure » malice, soit par le même raisonne- » ment dont l'auteur des Mémoires » se sert, qu'étant fils d'un homme » de lettres, il y avait quelque appa- » rence qu'il n'était pas gentilhom- » me). Mais ce fut inutilement; car » le sieur de Cérisantes, ayant été » averti par M. de Lyonne de tout ce » qu'on tramait contre lui, envoya » en diligence en Suède copie de ses » titres de noblesse, collationnée par » un secrétaire d'état, de quoi la reine, » sa maîtresse, témoigna être entière- » ment satisfaite, de sorte qu'elle » fit une raillerie de toutes les lettres » dont elle se voyait accablée au désa- » vantage de son résident, qu'elle ne » continua pas seulement en sa fonction » à la cour de France, comme j'ai déjà » dit, mais dont elle approuva encore le » procédé avec le duc de Candale (8).»

(C) *On nie qu'il ait été congédié de la reine de Suède.*] « C'est encore » une fausseté de dire que la reine » de Suède congédia le sieur de Céri- » santes, puisque l'on peut faire voir » par une lettre qu'il écrivit de Stoc- » kolm, au sieur de Sainte-Hélène, » son frère, en date du 28 avril 1646, » et qui est entre ses mains, qu'il se » congédia lui-même, et qu'il partit » de la cour de France à l'insu de la » reine sa maîtresse. Je ne prétends » pas défendre ni excuser ce départ » sans ordre, étant très-certain qu'a- » vec justice on pouvait faire son » procès. Le sieur de Cérisantes n'en » ignorait pas la dangereuse consé- » quence: mais étant bien informé » que de puissans amis du sieur Gro- » tius visaient à saper sa fortune, en » haine de ce que le sieur de Céri- » santes, comme ils croyaient, l'a- » vait supplanté, il joua à quitte ou » double, et hasarda son voyage pour » donner vigueur à son parti par sa » présence, et défendre un poste que » ses ennemis attaquaient avec tant » de furie, ou bien s'ensevelir dans » ses ruines. Il est aussi très-évident » par le congé même que le sieur de » Cérisantes a obtenu de ladite reine, » sa maîtresse, qu'elle était fort con- » tente de ses soins et de ses négocia- » tions, et qu'elle désirait le retenir » à son service; car il est dit en ter- » mes exprès dans ce congé, que c'est » lui qui l'a demandé pour pousser sa » fortune d'un autre côté, et que » pendant tout le temps qu'il a eu le » maniement des intérêts de sa cou- » ronne, il s'en est acquitté avec » toute sorte de diligence, de fidélité » et d'industrie. La lettre du sieur » Chanut, déjà mentionnée par deux » fois, fait foi de la même chose, di- » sant que la reine l'avait assuré de sa » propre bouche, que pour conserver » ledit sieur de Cérisantes à son servi- » ce, elle lui avait offert un régiment ou » une bonne pension à son choix (9).»

(8) Apologie, *pag.* 12.

(9) *La même*, *pag.* 15 *et suiv.*

(D) *On nie qu'il ait pris à Naples la qualité d'ambassadeur.*] « Tous » les Français qui étaient à Naples » en même temps peuvent témoigner » qu'il ne s'y fit connaître que sous » celle d'homme du roi, laquelle les » Mémoires mêmes dont est question » lui accordent, dans la page 116, » comme aussi ceux du comte de Mo» dène, dans le second tome, page » 237..... Comme tel, il était donc » en droit de faire assembler le con» seil, et d'y faire les propositions » qu'il jugeait à propos, ayant des » ordres particuliers pour cela, et de » généraux pour éclairer les actions » du duc de Guise, et donner avis de » ses déportemens, vu que dès Rome » ses intentions parurent fort suspec» tes aux ministres de France (10). » L'auteur des Mémoires dit que Cérisantes voulut se placer au côté gauche du duc de Guise à la messe et aux cérémonies publiques, et que le duc ne le souffrit point et le maltraita. L'apologiste répond (11) qu'il n'a jamais rien ouï dire de cette dispute, et que Cérisantes était si brave et si délicat sur le point d'honneur, que n'ayant point témoigné son ressentiment par quelque action désespérée, ou par sa sortie de Naples, l'on doit croire que le duc de Guise ne lui dit pas les injures dont on parle dans ses Mémoires. Toute la page 205, ajoute-t-il (12), *est pleine d'injures et de paroles outrageantes qui ne méritent pas de réponse, parce qu'il est aisé de reconnaître que la passion toute seule les a dictées, et que le péché originel du sieur de Cérisantes est d'avoir été tout entier dans les intérêts du marquis de Fontenai Mareuil, alors ambassadeur de France à Rome, et trop clairvoyant pour se laisser surprendre par les artifices du duc. Toutefois, je ne laisserai pas de dire que les calomnies d'un prince fort passionné ne peuvent être mises à la balance avec l'approbation des cardinaux de Richelieu, Mazarin, Sainte-Cécile, du chancelier Oxenstern et des autres régens de Suède, de l'évêque d'Angers, du marquis de Fontenai, des sieurs de Lyonne et Chanut, et de plusieurs autres personnes de qualité et de mérite, qui ont honoré de leur estime le sieur de Cérisantes, bien loin de le tenir pour un fou, un visionnaire et un extravagant.*

(E)..... *Et que le sujet et les circonstances de sa détention aient été rapportés fidèlement.*] « Voici l'his» toire comme je la tiens de son valet » de chambre (13). Le duc soupçon» nant que le sieur de Cérisantes lui » rendait de mauvais offices à la cour » de France, et auprès du marquis de » Fontenai à Rome, l'alla un jour » trouver à son logis fort accompa» gné, et, étant entré dans sa cham» bre, voulut l'obliger, en partie par » belles paroles, et en partie par me» naces, à lui mettre ses chiffres en» tre les mains, pour tirer éclaircis» sement sur ses soupçons de quelques » lettres qu'il avait interceptées; ce » que le sieur de Cérisantes lui refusa » tout net, lui protestant que n'ayant » point à lui rendre compte d'aucune » de ses actions, il ne s'en dessaisi» rait jamais que par force. Là-dessus » ils en vinrent aux grosses paroles » de part et d'autre, et le duc, s'é» chauffant outre mesure, le fit arrê» ter par ses gardes, à qui il donna » ordre de le veiller et de l'observer » de sorte qu'il n'eût de communica» tion avec qui que ce fût. Peu de » jours après, le duc, revenu de son » emportement, retira ses gardes; et, » après s'être excusé vers ledit sieur » de Cérisantes de son procédé rigou» reux, et en avoir rejeté la cause sur » quelques personnes malicieuses et » malintentionnées qui l'avaient aigri » contre lui par des raisons artifi» cieuses, il le flatta de telle manière » (étant passé maître en l'art de ga» gner la bienveillance des gens, et » de les captiver quand il en avait le » dessein), que depuis ils vécurent » toujours en bonne intelligence, ou

(10) *Là même, pag.* 5.
(11) *Là même, pag.* 19 *et* 20
(12) *Là même, pag.* 22

(13) *L'auteur de l'*Apologie, *pag.* 19, *dit qu'il fit un voyage exprès à Paris, pour être informé par le valet de chambre du défunt, nouvellement de retour de Naples, de tout ce qui était arrivé au sieur de Cérisantes, son maître, depuis son départ de Suède, tant aux cours du roi de Pologne, du grand-duc de Moscovie, et de l'empereur, que particulièrement à Rome et à Naples. Il ajoute, pag.* 26, *que ce valet de chambre était* un fort honnête homme, et reconnu si brave par le duc *de Guise* même, qu'il le fit cornette après la mort de Cérisantes.

» du moins ils en firent le sem-
» blant (14). »

(F) *On se plaint de quelques déguisemens de la vérité touchant la mort* de Cérisantes.] « Le duc, ici (15) » comme en plusieurs autres lieux des » Mémoires, épargne bien fort la vé- » rité ; car je sais de bonne part que » le sieur de Cérisantes ayant déjà » fait emballer son bagage, pour re- » passer à Rome où il était appelé » pour y être camérier du pape Inno- » cent X (16), le duc le pria instam- » ment de différer son voyage jusques » après l'attaque générale qu'il avait » dessein de faire à tous les postes des » ennemis en même temps ; ce que le » sieur de Cérisantes n'eut pas de » peine à lui accorder, étant ravi de » rencontrer une si favorable occa- » sion d'acquérir de la gloire. Et de » fait, il signala extrêmement sa va- » leur en l'attaque du côté de la porte » de Chiaie, au rapport de plusieurs » gens qui en furent les témoins ocu- » laires ; ce qui se peut encore justi- » fier par une gazette de Paris du 22 » avril 1648, de laquelle l'extrait est » contenu dans une lettre que le sieur » Roussin, secrétaire du sieur de Cé- » risantes, écrivit à Saumur au sieur » de Sainte-Hélène, le 18 mai 1648, » de Paris, où ledit sieur de Céri- » santes l'avait laissé pour quelques » affaires, ce qui lui fut confirmé en- » suite par le valet de chambre dont » j'ai parlé ci-devant.... Quoique les » historiens soient responsables de la » vérité de tout ce qu'ils couchent par » écrit, et que leurs méprises ne re- » çoivent point d'excuses, je ne pré- » tends pas me prévaloir beaucoup » de la fausseté qui se rencontre dans » les Mémoires sur le temps de la » mort du sieur de Cérisantes, parce » quelle ne porte aucun coup, et peut » passer pour une erreur fort inno- » cente. Je dirai seulement que les » postes furent attaqués le 12 février » 1648, disent les Mémoires, et qu'il » mourut trois jours après ; ce qui est » manifestement faux, puisque son » testament est du 27 du même mois, » et qu'il décéda le lendemain ou le » surlendemain, c'est-à-dire, le 28 » ou le 29 ; à quoi aussi s'accorde la » gazette dont j'ai fait mention. Ceux » qui ont ouï parler des honneurs fu- » nèbres qui furent rendus au corps » de ce défunt, du grand convoi qui » l'accompagna, et des regrets de tous » les officiers et soldats des troupes » calabroises, des gentilshommes fran- » çais et du peuple, en tireront une » conséquence infaillible du mérite » de ce gentilhomme (17). » Ce der nier fait semble être allégué comme le reproche d'un péché d'omission : il est vrai qu'on ne forme point les plaintes précisément comme dans ces termes de la page 31 : *Les Mémoires du duc de Guise ne disent rien de ce que le sieur de Cérisantes était tellement aimé du peuple de Naples, qu'il lui donna une belle maison de campagne à quelques milles de la ville, où ses valets demeurèrent quelques jours après sa mort.*

(G)..... *Et l'on rejette comme fabuleux ce qui concerne son testament.*] « L'auteur des Mémoires, pour cou- » ronner l'œuvre, finit ses calomnies » par la plus insigne fausseté que ja- » mais personne ait prononcée, di- » sant que le sieur de Cérisantes, » pour pousser sa vanité jusqu'au » bout, choisit le duc pour exécuteur » testamentaire, à quoi il ajoute qu'il » laissa en fondations, donations ou » legs pieux, plus de vingt-cinq mille » écus, quoiqu'il n'eût pas un quart » d'écu de bien (ce sont les propres » termes des Mémoires). Ce qui se » peut aisément convaincre de faux » par une copie du testament même » délivrée par le notaire qui l'a pas- » sé, laquelle est entre les mains du » sieur de Sainte-Hélène. On peut » voir dans ce testament, que le si- » gnor Carlo Carola en est nommé » l'exécuteur, et que les legs, dona- » tions et fondations montent seule- » ment à la somme de cinq cent cin- » quante ducats : il ordonne, outre » cela, que le prix de quatre-vingts » tonneaux de vin qui appartenaient » audit défunt serait employé par » ledit exécuteur à l'ornement de la » chapelle Sainte-Anne de l'église des » Carmes de Naples, où il veut que

(14) Apologie *manuscrite*, *pag.* 23.

(15) *C'est-à-dire*, *à la page* 374 *et* 375.

(16) *L'apologiste*, *pag.* 31, *se plaint qu'on n'ait point parlé de cela dans les* Mémoires du duc de Guise : *il reproche ce silence comme un péché d'omission.*

(17) Apologie *manuscrite*, *pag.* 25, 26.

» son corps soit enterré, et à lui » faire une épitaphe, ce qui est bien » loin de vingt-cinq mille écus (18). »

(H) *Il paraît par le livre intitulé* Ménagiana, *que les* précédentes *narrations..... servaient d'entretien..... chez M. Ménage.*] L'apologiste nous apprend (19) qu'il n'eût point tiré son *manuscrit du fond du coffre où il l'avait relégué*, si personne n'eût médit de Cérisantes que l'écrivain des mémoires du duc de Guise. Sa première pensée avait été de publier l'apologie; mais il changea de dessein, lorsque ses amis lui eurent représenté, 1°., que ces Mémoires *étant regardés comme un roman fort bien écrit à la vérité et très-divertissant, étaient fort décrédités à l'égard de la plupart des aventures qui y sont contenues;* 2°. que la réputation de son frère était trop bien établie pour avoir besoin de défense. Mais quand il eut vu que d'autres auteurs adoptaient les faits rapportés dans ces Mémoires, et qu'ils y joignaient d'autres choses, il crut qu'il ne fallait plus garder le silence. Voici encore un morceau de son manuscrit *Dans le livre qui a pour titre* Ménagiana, *on fait dire à Ménage* (20) *que M. de Cérisantes, privé de l'emploi de résident de Suède en France, résolut de s'aller faire Turc dans l'espérance de devenir grand visir en moins de deux ans, et de trouver ainsi le moyen de se venger des Suédois. Tout cela est faux et ridicule. Le sieur de Cérisantes fut envoyé à Constantinople en* 1641, *par le cardinal de Richelieu, et ne fut résident de Suède qu'en* 1644, *comme j'ai dit ci-devant dans la page* 5 *de ce manuscrit. Il dit ensuite que le sieur de Cérisantes mourut au service du duc de Guise : cela est encore faux. Il était homme du roi de France, et non pas au service du duc. Il ajoute que par son testament il laissait à son frère aîné ses terres et ses pierreries, et à un autre parent son argent comptant et ses meubles, et deux cent mille livres en legs pieux, et qu'il eut le front de faire le duc de Guise son exécuteur testamentaire. Il paraît par le testament du sieur de Cérisantes qu'il ne légua en legs pieux que* 550 *ducats, et qu'il ordonna que l'argent de quatre-vingts tonneaux de vin, desquels la ville de Naples lui avait fait présent, serait appliqué à l'ornement d'une chapelle de l'église des Carmes, où il voulait être enterré, et à lui faire une épitaphe. Quand le sieur de Cérisantes mourut, il n'avait qu'un frère cadet nommé Sainte-Hélène. L'exécuteur testamentaire ne fut pas le duc, mais un nommé Carlo Carola* (21).

(I) *Je communiquerai..... les particularités qu'un ami de l'apologiste de Cérisantes a bien voulu me communiquer.*] Voici un extrait de sa lettre : « Duncan s'établit à Saumur, » où il pratiqua la médecine avec » grande réputation. Il fut d'abord » professeur en philosophie, et publia un abrégé de logique (22). Il » quitta cet emploi, et fut principal » du collége. Il eut trois fils, Cérisantes, Sainte-Hélène, et Montfort, » (noms en l'air) et trois filles. Il fit » un livre au sujet de la prétendue » possession des religieuses de Loudun (23), sur quoi Laubardemont » lui aurait fait une grande affaire, » n'eût été le crédit de madame la » maréchale de Brézé dont il était » médecin et fort chéri. Il avait un » valet dont le fils âgé de douze à » treize ans cracha sa langue en tous- » sant, et la porta à son père : tenez, » lui dit-il, voilà ma langue, que je » viens de cracher. Ce garçon parla » aussi bien après cet accident, (qui » lui vint sans doute de la petite vé- » role qui lui avait mangé la racine » de la langue) qu'il faisait aupa- » ravant, hormis qu'il prononçait » avec peine la lettre *r*. Il fut promené par toute l'Europe, et a vécu » long-temps. Un chirurgien de Sau- » mur ayant composé sur cela un » traité dont M. Duncan lui donna » le titre, savoir *Aglossostomographie*, un autre médecin de Saumur » (24), qui n'aimait pas M. Duncan,

(18) Apologie *manuscrite*, *pag.* 27, 28.

(19) *La même*, *pag.* 36.

(20) Ménagiana, *pag.* 401 *et* 402 *d'impression de Hollande.*

(21) Apologie *manuscrite*, *pag.* 72.

(22) Burgersdicius *le loue fort dans la préface de ses* Institutiones Logicæ, *qu'il a bâties sur ce modèle.*

(23) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Grandier, *au commencement, tome VII.*

(24) *Il s'appelait* Benoist. *C'est celui qui a donné une traduction latine de Lucien.*

» fit imprimer une dissertation pour » prouver qu'il fallait dire *Aglosso-* » *stomatographie*, et mit ces vers à la » suite de son écrit :

» *Lecteur, tu t'esmerveilleras*
» *Qu'un garçon qui n'a point de langue*
» *Prononce bien une harangue ;*
» *Mais bien plus tu t'estonneras*
» *Qu'un barbier qui ne sçait pas lire*
» *Le grec se mesle d'en escrire.*
» *Que si ce plaisant épigramme,*
» *Doux fruit d'un penser de mon âme,*
» *Te semble n'aller pas tant mal,*
» *C'est que je l'ai fait à cheval.*

Quelques gens malins changèrent » le dernier vers dans les exemplai- » res qu'ils purent trouver, et y mi- » rent *c'est que je l'ai fait en cheval.* » Il y a encore une chose que je » trouve assez singulière, c'est que » M. Duncan, ses trois fils et le fils » unique de Saint-Hélène, les cinq » personnes qui faisaient toute la » lignée de cette branche, sont morts » et enterrés en cinq royaumes dille- » rens, M. Duncan en France, Céri- » santes à Naples, Montfort à Stock- » holm, Sainte-Hélène à Londres, et » son fils en Irlande. »

C'est avec bien de la joie que je trouve ici une occasion de parler de M. Duncan, qui pratique la médecine à Berne avec beaucoup de gloire, et pour lequel j'ai eu toujours beaucoup d'amitié et d'estime depuis que nous étudiions ensemble en philosophie l'an 1668. Il est issu d'un célèbre professeur en philosophie (25), qui était de la même famille que le médecin de Saumur. Il est né à Montauban, il y exerçait la médecine avec une grande réputation, lorsque le désir de vivre selon les lumières de sa conscience l'obligea à se retirer à Berne quelque temps après la révocation de l'édit de Nantes. Les livres qu'il a publiés sont excellens, et lui ont fait beaucoup d'honneur. C'est lui qui a fait l'*Explication nouvelle et mécanique des actions animales*, imprimée à Paris l'an 1678; la *Chimie naturelle, ou explication chimique et mécanique de la nourriture de l'animal*, en trois parties imprimées à Paris, la première, l'an 1681, et les deux autres l'an 1687; *Histoire de l'animal, ou la connaissance du corps animé par la mécanique et par la chimie*, imprimé à Paris en 1687. Les journalistes en ont parlé avec éloge (26) *.

(25) *Dans l'académie de Montauban.*

(26) *Voyez* l'Apparatus ad Historiam literariam *de M.* Van Beughem, *pag.* 128 *de la Ire. partie, et pag.* 107 *de la IIe.*

[* M. *Duncan*, qui demeure présentement, 9 février 1726, à Londres, a publié divers autres ouvrages, entre autres : *Avis salutaire à tout le monde contre l'abus des choses chnudes, et particulièrement du café, du chocolat et du thé*, *in*-8°., Rotterd., 1705; et *Chymiæ naturalis specimen*, in-8°., Amst., 1710, Add. *de l'édit. d'Amsterd.*]

CÉSALPIN (André), en latin *Cæsalpinus*, a été un très-habile homme, tant en philosophie qu'en médecine. Il était d'Arezzo, et il professa long-temps à Pise; après quoi il devint premier médecin du pape Clément VIII. Il mourut à Rome, le 23 de février 1603 (*a*), à l'âge de quatre-vingt-quatre ans (*b*). Il quitta la route ordinaire des péripatéticiens en plusieurs choses (A); et, pour bien dire, c'était un très-mauvais chrétien eu égard aux opinions. Il croyait, dit-on, que les premiers hommes furent formés de la manière que plusieurs philosophes s'imaginent que s'engendrent les grenouilles (B). Nous examinerons si l'on a dû lui attribuer ce sentiment. Ses principes ne différaient guère de ceux de Spinosa (C). On verra ci-dessous le titre de ses écrits (D). Un auteur moderne le compte parmi les plus grands génies qu'on ait jamais vus (*c*).

Ce serait dérober à Césalpin une gloire très-précieuse, que de passer sous silence qu'il a connu la circulation du sang (E): les preuves en sont si claires,

(*a*) *Ex* Thuano, *lib. CXXIX*, *pag. m.* 1003.

(*b*) Witte, Diar. Biograph.

(*c*) Bibliographia curiosa, *apud* Teissier, Eloges des Hommes savans, *tom. II*, *pag.* 330.

qu'il n'y a point de chicane qui puisse les éluder *.

* Chaufepié dit qu'à ce que dit Bayle on peut ajouter que Césalpin a été un des principaux écrivains de botanique, et il développe son opinion dans une remarque.

(A) *Il quitta la route ordinaire des péripatéticiens en plusieurs choses.*] N'allez pas croire qu'il ait inventé des principes différens de ceux d'Aristote; car, au contraire, il ne doit passer pour novateur, que parce qu'il s'est attaché au sens d'Aristote. Il a pénétré le fond du système péripatéticien et l'a soutenu selon le vrai sens du fondateur, et non pas comme faisaient les scolastiques, qui sous la profession de disciples d'Aristote n'enseignaient rien moins que ses dogmes. Le mal est que Césalpin ne s'attacha principalement à développer les énigmes de ce système, que dans les articles les plus opposés à la religion. De la manière qu'il développe la doctrine de son maître touchant le premier mobile, il renverse non-seulement la providence, mais aussi la véritable distinction entre le créateur et la créature : et néanmoins, son livre (1) n'a point été censuré par l'inquisition. Il eut l'adresse de déclarer à la fin de sa préface, que si en certaines choses Aristote n'est point conforme à l'Écriture, il l'abandonne, et qu'il reconnaît qu'il y a du paralogisme dans ses raisons, mais qu'il laisse cet examen à ceux qui professent une plus haute théologie (2). On lui pourrait alléguer la maxime des jurisconsultes, *Protestatio facto contraria non valet.* Le docteur Samuel Parker a très-bien développé les dogmes et les artifices de Césalpin : il dit que c'est le premier et presque le dernier des modernes qui ait compris le sentiment d'Aristote : *Quem quid velit recentiorum hic primus et penè postremus cepisse visus est* (3). Ce que nous dirons dans la remarque (B) confirmera ce que j'ai rapporté ailleurs (4) touchant la conformité de Spinosa avec Aristote.

(B) *Il croyait que les premiers hommes furent formés de la manière... que s'engendrent les grenouilles.*] Lisez ces paroles de M. Saldénus : *referendus huc.....* Andreas Cæsalpinus, *medicus romanus, qui primos et vetustissimos homines, instar murium et ranarum, ex putri materiâ factos esse, pronunciavit : adoptato procul dubio eo errore ex* Democriti Abderitæ *hypothesibus, cui ex aquâ limoque primum visum est homines procreatos esse. Non multùm abludente etiam* Epicuro, *qui credidit, limo calefacto uteros nescio quos radicibus terræ increvisse, et infantibus ex se editis ingenuum lactis humorem, naturâ ministrante, præbuisse, hosque, ita educatos et adultos, hominum genus procreâsse* (5). On aurait pu joindre à Démocrite et Épicure deux autres grands philosophes, Anaxagoras et Archélaüs (6) : cela eût servi à étaler plus de lecture, mais non à faire voir plus de justesse. Le bon M. Saldénus n'avait pas bien consulté les originaux, et apparemment il avait vu bien loin de la source ce qui concernait Césalpin. J'ai cherché dans les écrits de ce philosophe ce qui pouvait avoir donné lieu à lui imputer ce sentiment, et j'ai trouvé un grand mécompte. J'ai trouvé qu'en raisonnant sur les principes d'Aristote il établit que tout ce qui est fait de semence peut être produit sans semence, *quæcunque ex semine fiunt, eadem fieri posse sine semine;* c'est le titre de la première question du Ve. livre; mais d'abord il déclare qu'il ne croit point que l'âme de l'homme, ni celle des bêtes, puissent avoir pour principe une matière corrompue. Un peu après, il distingue entre la première production des animaux et des autres êtres, et leur succession. Il suppose que la première production émana de la première cause au commencement, et qu'ensuite les espèces se conservèrent par des générations successives, et que la production des individus, soit qu'elle vienne de semence, soit qu'elle vienne d'une matière corrompue, appartient

(1) *J'entends ses* Quæstiones peripateticæ.

(2) *Sicubi ab iis quæ in sacris diviniori modo revelata nobis sunt, discedat, minimè cum illo sentio, fateorque in rationibus deceptionem esse : non tamen in præsentia meum est hæc aperire, sed iis qui altiorem theologiam profitentur.*

(3) Parkerus, Disput. de Deo, *sect. XIV, pag.* 64.

(4) *Dans l'article* Aristote, *citation* (k).

(5) Saldenus, *in* Otiis theol., *pag.* 64.

(6) *Voyez tome II, pag.* 257, *la remarque* (B) *de l'article* Archélaus, philosophe.

à cette conservation successive des espèces, et non pas à leur formation primitive : de sorte que s'il a quelquefois dit que les animaux parfaits furent engendrés d'un ver au commencement, il ne faut point entendre cela d'une première production proprement dite ; ce n'est qu'un renouvellement des individus, se pouvant faire dans le cours d'un temps infini que tous les individus d'une espèce meurent, auquel cas il n'en peut point naître de nouveaux par une génération univoque, il faut donc chercher un nouveau commencement dans quelque matière corrompue. C'est, ce me semble, le vrai sens du texte latin que je m'en vais rapporter. *Prætereà cùm alia sit prima omnium animalium et cæterorum entium creatio, quæ à primo ente in principio effluxit : alia eorumdem successio : dicimus ortum ex putredine similem esse ei, qui fit ex semine, ad successionem scilicet institutum, non ad primam specierum dependentiam atque productionem. Nisi enim hæc præcessisset, nequicquam neque ex semine neque ex putredine ortum esset. Quòd si aliquandò meminerim primam perfectorum animalium generationem ex verme fieri, sic intelligimus primam, quia in tempore infinito, quod supponitur à peripateticis, deficientibus in aliquo tempore omnibus singularibus alicujus speciei, primum aliquod ex putredine oriri potest, ex cujus semine propagetur species, nec quibusdam contingit ex putredine tantùm propagari* (7). Et notez que Césalpin ne supposant point que tous les hommes aient jamais péri, on ne peut pas lui imputer d'avoir prétendu que les premiers hommes aient été engendrés d'une matière pourie. Il veut que selon l'hypothèse d'Aristote toutes les espèces soient éternelles (8), et que leur éternité soit une cause suffisante à rétablir les individus, s'il arrivait une interruption aux générations ordinaires : si, dis-je, cette interruption arrivait par la mort de tous les individus. *Non est timendum ne aliqua species unquàm deficiat, quamvis omnia singularia contingat aliquandò corrupta esse : remanet enim in agente æterno virtus æterna omnium specierum* (9). J'avoue qu'il fait entendre que cette interruption serait possible dans l'espèce humaine (10) ; mais ce n'est point dire ce que Saldénus lui impute. Au reste, c'était l'opinion courante de l'antiquité, que toutes les espèces d'animaux pouvaient être renouvelées sans l'aide du mâle et de la femelle. Ovide, qui n'a fait que rapporter la commune tradition des Grecs, suppose qu'après le déluge les pierres furent la matière d'où furent formés de nouveaux hommes, et que la chaleur et l'humidité de la terre rétablirent les autres animaux, et formèrent même des espèces inconnues au premier monde (11).

Cætera diversis tellus animalia formis
Sponte suâ peperit ; postquàm vetus humor ab igne
Percaluit solis, cœnumque udæque paludes
Intumuêre æstu, fœcundaque semina rerum
Vivaci nutrita solo, ceu matris in alvo,
Creverunt, faciemque aliquam cepêre morando (12).
. . . . . .
Ergò ubi diluvio tellus lutulenta recenti
Solibus æthereis alioque recanduit æstu,
Edidit innumeras species, partimque figuras
Reddidit antiquas, partim nova monstra creavit (13).

Un commentateur a dit sur cela, qu'Avicenne a cru que les semences humaines, ranimées par le soleil dans les cadavres de ceux qui avaient péri au temps des déluges, ont redonné de nouveaux hommes. *Sed quis ferat Avicennam ? qui lib. de Diluviis asserit ex reliquo cadaverum humanorum seminio à sole animato, homines post immensas terrarum inundationes natos* (14).

Il faut observer encore une chose pour mieux entendre la doctrine que Césalpin a débitée, fondé sur les principes d'Aristote, à ce qu'il prétend. Il veut que cette maxime, *l'homme et le soleil engendrent l'homme* (15), signifie, non pas que l'adjonction du soleil est nécessaire à la production de l'homme, mais que le so-

(7) Cæsalp., Quæst. peripateticar., *lib. V, cap. I, folio* 104 *verso, edit.* 1593.

(8) *Species æternæ sunt, generantur autem et corrumpuntur ista singularia.* Idem, ibid., *fol.* 105.

(9) *Idem, ibid., fol.* 109.
(10) *Ibidem, fol.* 108.
(11) Ovid., Metam., *lib. I, vs.* 400.
(12) *Idem, ibidem, vs.* 416.
(13) *Ibidem, vs.* 434.
(14) Farnab., in Ovid., *ibid., vs.* 416.
(15) Cæsalp., Quæst. peripateticar. *fol.* 105.,

ieil sans l'aide de l'homme est une cause suffisante de la production de l'homme. Il prétend que la matière de tous les êtres subluuaires n'est qu'une puissance passive, qui acquiert par le mouvemcnt des cieux toute son actualité (16). Il donne à l'intelligence motrice des cieux la première formation des êtres comme à la cause principale, et aux cieux comme à la cause instrumentale (17). Tout cela s'accorderait aisément avec le dogme que la secte des lettrés a embrassé dans la Chine, qu'il n'y a point *d'autre premier principe que le ciel matériel, ou ses parties les plus subtiles qui sont comme sa vertu efficiente.* Voyez ce que le père Aleonessa (18) a représenté au pape.

(C) *Ses principes ne différaient guère de ceux de Spinosa.*] Il admettait avec Aristote des intelligences motrices dans les sphères célestes ; mais il les réduisait toutes à une seule substance : il admettait aussi des anges, ou des démons ; mais il disait que ce n'étaient que des particules de Dieu unies à une matière fort subtile. Bien plus, il prétendait que l'âme de l'homme, et l'âme des bêtes, étaient des portions de la substance de Dieu : de sorte que s'il reconnaissait plusieurs démons et plusieurs âmes, ce n'était que par rapport à la matière, car hors de la matière il n'admettait point le nombre pluriel. Il n'y avait donc selon lui qu'une âme, qu'une intelligence humaine, qui se multipliait à proportion que les hommes se multipliaient (19). L'unité, que les scotistes reconnaissent dans les genres et dans les espèces, est dans le fond la même chimère que celle de Césalpin (20) ; et il n'a fallu qu'un peu d'esprit méthodique, pour former de là le système de Spinosa. Au reste, si Césalpin avait été entièrement spinosiste, et que néanmoins il eût admis des démons tels qu'on les admet ordinairement, je ne m'en étonnerais pas. Il me semble qu'il n'y a point de système qui, en ne suivant que les idées de la raison, se puisse moins dispenser que le système de Spinosa de reconnaître ce qui se dit des bons et des mauvais anges parmi le peuple. Je ferai peut-être un jour une dissertation là-dessus, où je montrerai qu'en raisonnant conséquemment les spinosistes doivent plus pencher à reconnaître, qu'à ne pas reconnaître des peines et des récompenses après cette vie.

(D) *On verra ci-dessous le titre de ses écrits.*] Κάτοπτρον, *sive Speculum Artis Medicæ Hippocraticum ; de Plantis libri XVI ; de Metallicis libri III ; Quæstionum Medicarum libri II ; de Medicamentorum facultatibus libri II ; Praxis universæ Medicinæ ; Dæmonum investigatio peripatetica ; Quæstionum peripateticarum libri V.* Nicolas Taurel médecin de Mombelliard a écrit contre ce dernier ouvrage (21), et a intitulé son livre, *Alpes cæsæ, hoc est Andreæ Cæsalpini monstrosa dogmata discussa et excussa* (22).

(E) *Il a connu la circulation du sang.*] Voici comme il parle dans un endroit de ses ouvrages : *Idcircò pulmo per venam arteriis similem ex dextro cordis ventriculo fervidum hauriens sanguinem, eumque per anastomosim arteriæ venali reddens, quâ in sinistrum cordis ventriculum tendit, transmisso interim aëre frigido per asperæ arteriæ canales, qui juxta arteriam venalem protenduntur, non tamen osculis communicantes, ut putavit Galenus, solo tactu temperat. Huic sanguinis circulationi ex dextro cordis ventriculo per pulmones in sinistrum ejusdem ventriculum optimè respondent ea quæ ex dissectione apparent. Nam duo sunt vasa in dextrum ventriculum desinentia, duo etiam in sinistrum : Duorum autem unum intromittit tantum, alterum educit, membranis eo ingenio constitutis* (23). Ce qu'il dit ailleurs (24), et que je me contente d'indiquer, n'est pas moins précis.

(16) *Ibidem, fol.* 105.

(17) *Ibidem, folio* 109 *verso.*

(18) *C'est un franciscain. Voyez le* Mercure historique *du mois d'août* 1699, *au commencement.*

(19) *Voyez* Vossius, de Origine et Progr. Idololatriæ, *lib. II, cap. XL, pag.* 531, *edit. Francof.*, 1675.

(20) *Voyez tome I, pag.* 55, *la remarque* (C) *de l'article* Abélard.

(21) *Il fut imprimé à Venise, chez les Juntes, in-*4°., *l'an* 1571 *et puis l'an* 1593. *L'épître dédicatoire est datée de Pise, le* 1er. *de juin* 1569.

(22) Teissier, Eloges, *tom. II, pag.* 330.

(23) Cæsalp., Quæst. peripatetic., *lib. V, cap. IV, folio* 125 *verso.*

(24) *Idem*, Quæst. medicarum *lib II, cap. XVII, folio* 234, *edit.* 1593.

CÉSAR (*a*), premier empereur de Rome, avait toutes les qualités nécessaires à un grand conquérant, et l'on aurait tort de croire qu'il y eut plus de bonheur que de conduite dans sa fortune. Il ne gagnait pas des batailles pour donner simplement de l'occupation aux courriers qui en portaient les nouvelles : il en tirait tout le profit qui s'en pouvait recueillir; et c'est ce qui le distingue de tant d'autres princes guerriers qui savent vaincre, mais non pas profiter de leur victoire (A). Je crois qu'il trouva des dispositions dans Rome qui facilitèrent l'exécution de ses desseins ambitieux; mais avec les qualités qu'il avait, il était homme à se procurer lui-même des occasions favorables (B), je veux dire à convertir en ces sortes d'occasions ce qui aurait été de sa nature très-mal propre à le servir, ou à concourir aux entreprises d'un autre. La promptitude, la vigilance, et une certaine ardeur qui ne permet pas que l'on se relâche pendant qu'il reste quelque chose à faire, étaient en lui des qualités tout-à-fait propres à le rendre ce qu'il devint (C). La victoire de Pharsale, qui avait été un coup décisif, et pour ainsi dire un arrêt du ciel prononcé sur les guerres civiles de Rome, ne l'éblouit pas tellement, qu'il ne songeât que Pompée, le chef du parti opposé, était en vie; et qu'ainsi ce serait bientôt à recommencer, si on lui donnait le temps de recueillir les débris de son armée. C'est pourquoi il donna ses premiers soins à la poursuite de ce fuyard; ce qui fut cause de la fin tragique de Pompée, car, selon toutes les apparences, on ne l'eût pas fait mourir, si l'on n'eût été assuré que César le poursuivait. Quand on songe en général aux guerres qu'il a glorieusement terminées, on ne peut que l'admirer; mais lorsqu'on fait réflexion sur le nombre prodigieux de gens dont il a causé la mort, la pauvreté, ou la servitude, on a de la peine à ne l'avoir pas en horreur (D). Le plus grand crime qu'il y ait dans tout cela, c'est que, pour venger des querelles particulières, qu'il ne s'était attirées que par sa conduite trop ambitieuse, il employa à l'oppression de sa patrie les mêmes armes que ses souverains lui avaient mises en main pour subjuguer leurs ennemis. C'est dommage qu'un homme qui se plongea dans un attentat si énorme ait eu tant de belles qualités. Il n'était pas moins propre aux intrigues, qu'aux combats (E), et il n'avait pas moins d'esprit que de cœur (F). Il était savant, et si éloquent, qu'il n'y eut que l'envie d'occuper la première place du gouvernement qui l'empêchât de disputer la première place aux orateurs les plus célèbres (*b*). Nous avons encore deux de ses ouvrages (G) : les autres en assez grand nombre se sont perdus (*c*). S'il était épicurien, ce n'était que pour la pratique; car il s'abandonna aux voluptés (*d*) : mais il

(*a*) *En latin* Caius Julius Cæsar.

(*b*) Plutarchus, *in* Cæsare, *pag.* 708. Sueton., *in* Cæsare, *cap. LV.*

(*c*) *Voyez en les titres dans* Suétone, *in* Cæsare, *cap. LV, LVI.*

(*d*) *Voyez* Suétone, *in* Cæsare, *cap. XLIX et sequent.*

faisait des actes de religion, et l'on aurait tort de le prendre pour un épicurien de théorie à l'égard de la providence (H), sous prétexte d'un passage de Salluste, et d'un passage de Lucain. Il ne faut pas croire qu'il ait été le premier qui sauta de son vaisseau sur le rivage britannique. On lui a fait dire cela dans une harangue (*e*); mais il a dit tout le contraire dans ses écrits. Selon toutes les apparences, il aurait joui plus longtemps de l'usurpation de l'empire, s'il avait pu renoncer au nom et à l'extérieur de souverain. Ses amis, qui auraient dû le soutenir à un endroit si glissant, le perdirent pour s'être un peu trop hâtés à tâcher de lui procurer les ornemens de la royauté. Et lui et eux devaient faire réflexion que les peuples libres s'accoutument aisément à la servitude, pourvu qu'on ne la nomme pas ainsi; et qu'ayant perdu la réalité de leurs priviléges sans s'émouvoir, ils s'effarouchent, et se gendarment, pour s'opposer à un titre et à un ornement de tête. Si quelque chose fit résoudre les conjurés à hâter l'exécution, ce fut la crainte que César ne prît hautement le nom de roi. Cette crainte n'était pas trop mal fondée (I). Remarquez qu'encore qu'il fût naturellement hardi, et que la fortune lui eût été extrêmement favorable, il devint enfin fort circonspect, comme s'il avait appréhendé qu'elle ne le prît pour un importun insatiable, qui méritait d'être un peu mortifié (*f*). La dernière victoire qu'il gagna (*g*) fut celle qui lui coûta le plus (K). Il vit l'heure qu'il la perdrait : et il prenait déjà des mesures pour se tuer, afin de ne tomber pas au pouvoir des ennemis. Il la gagna pendant la fête des Bacchanales (*h*). Cette circonstance me fait souvenir des quatre vers que l'on verra dans la remarque (K).

Personne peut-être n'a mieux réussi que Salluste a représenter le caractère de César, qu'il a mis en parallèle avec celui de Caton d'Utique. Il a dit entre autres choses, que César cherchait les grandes charges, les entreprises d'éclat, le commandement des armées, afin de faire briller son mérite; mais que Caton s'arrêtait à se signaler par la modestie, et par l'éminence de la vertu, aimant mieux être honnête homme que de le paraître (L), et parvenant à la gloire plus sûrement par l'indifférence d'y parvenir. Je ne dois pas oublier une observation que j'ai trouvée dans un ancien historien. Elle regarde le soin extrême qu'avait César d'accumuler des richesses, et de se faire donner de l'argent sous quelque prétexte que ce fût (M). Le sénat lui décerna des honneurs si excessifs (*i*), qu'on ne peut en être assez étonné, quand on envisage l'esprit de servitude qui paraît d'abord dans cette

(*e*) Julianus, *in* Cæsaribus, *pag. m.* 170.

(*f*) *Nec nisi tempore extremo ad diminuendum cunctantior factus est. Quo sæpius vicisset, hoc minùs experiendos casus opinans : nihilque se tantum acquisiturum victoriâ, quantùm auferre calamitas posset.* Sueton, *in* Cæsare, *cap. LX. Voyez les paroles de* Florus, *dans la remarque* (K), *citation* (96).

(*g*) *C'est celle de Munda en Espagne, contre les fils de Pompée.*

(*h*) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 754. A.

(*i*) *Voyez* Dion Cassius, *lib. XLIV, circa initium.*

conduite : mais il faut se souvenir qu'il y entra beaucoup de finesse républicaine; car dès que les sénateurs eurent aperçu qu'il se plaisait aux distinctions honorables et glorieuses qu'ils lui conféraient; ils en inventèrent de nouvelles sans mesures ni sans bornes, afin de le rendre odieux, et de préparer sa perte plus promptement (*k*). Ce fut la vue de la plupart des sénateurs : quelques autres furent véritablement animés d'un esprit de flatterie, et il y en eut même qui ne songèrent qu'à se moquer. Il s'en trouva qui furent d'avis qu'on lui décernât la permission de jouir de toutes les femmes qu'il lui plairait, attendu qu'encore qu'il eût plus de cinquante ans il se servait de plusieurs femmes (*l*). Il ne découvrit point le piége : il se laissa éblouir à l'éclat de ces décrets de la compagnie : il s'oublia un peu trop, et une fois même il ne daigna se lever, lorsque le sénat lui porta l'arrêt qu'on venait de faire pour augmenter ses honneurs. Cette incivilité fut l'une des principales causes de sa ruine (N). Tout le monde sait qu'on l'assassina dans le sénat le 15 de mars 710 (O). Je remarque ailleurs (*m*) que, quand même l'on accorderait qu'il y eut quelque justice dans cet attentat, on ne pourrait nier qu'il n'eût été entrepris fort mal à propos. Sénèque, qui, par la raison qu'il voyait entre les ennemis de César les deux plus grands ornemens de la secte des stoïques (*n*), devait avoir des dispositions très-fortes à condamner cet usurpateur, n'a pas laissé de blâmer ceux qui le tuèrent, et de condamner l'aveuglement qui les empêcha de voir, qu'en l'état où étaient les choses (*o*), il ne fallait point se promettre le retour de la liberté. Il y avait si long-temps que l'ambition et le luxe faisaient de Rome un théâtre de désordres, et de confusions violentes (*p*), que le gouvernement monarchique lui était un mal nécessaire. Les plus sages avaient prévu qu'une telle corruption des lois et des mœurs finirait par une crise qui serait une révolution d'état. Le même Sénèque remarque que César s'était uni et incorporé de telle sorte avec la république, qu'on ne pouvait y faire de séparation sans gâter et ruiner tout (P). Il est bien certain qu'il n'y avait que lui seul qui pût réparer les maux que le peuple romain avait soufferts; et si l'on veut prétendre que Cicéron ne pensait pas ce qu'il disait lorsqu'il assurait cela, on doit aussi reconnaître qu'il devait penser ce qu'il disait en

(*k*) Dion Cassius, *lib. XLIV*, *pag.* 276. *Voyez la remarque* (N), *citation* (110), *et* Plutarque, *in* Cæs., *pag.* 754. *qui observe que les ennemis de César ne contribuèrent pas moins que ses flatteurs à ces décrets du sénat.* Οἷς οὐδὲν ἧττον εἶσνται συναγωνίσασθαι τῶν κολακευόντων Καίσαρα τοὺς μισοῦντας. *In quibus non minùs invnicos Cæsaris quàm adulatores putant elaborâsse.*

(*l*) Plut., *in* Cæsar., *pag.* 754.

(*m*) *Tome IV*, *pag.* 190, *remarque* (F) *de l'article* Brutus (Marc. Junius).

(*n*) *Caton d'Utique et Brutus, dont celui-là périt avant César, et celui-ci fut l'un des meurtriers de César, et périt ensuite dans le soutien de la cause.*

(*o*) *Voyez tome IV*, *pag.* 190, *la citation* (14) *de l'article de* Brutus (Marc. Junius).

(*p*) *Voyez-en la description dans* Lucain, *au Ier. liv. de la* Pharsale, *vs.* 160 *et suiv. Conférez avec ceci la citation* (35) *de l'article* Catulle, *tome IV*, *pag.* 598.

cette rencontre (Q). Il faudra toucher quelque chose de la famille de César, et contre ceux qui n'ont pas bien su pourquoi il portait ce nom (R). On donnera un supplément sur ce qui regarde ses commentaires (S). On a marqué dans un autre endroit (*q*) quelques circonstances de sa déification.

(*q*) *Voyez ci-dessous la remarque* (D) *de l'article* DOLABELLA, *et les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 82, 83.

(A) *Sa conduite..... le distingue des princes qui savent vaincre, mais non pas profiter de leur victoire.*] Ils peuvent se consoler de ce défaut, puisque l'un des plus grands capitaines du monde (1) y fut sujet, et bien à son dam. Ils peuvent trouver une autre consolation dans leur grand nombre ; car il n'y a guère de victoires qui soient semblables, quant aux suites, à celle que Gustave remporta proche de Leipsic. On en trouve de temps en temps et de loin à loin quand on parcourt l'histoire de tous les siècles et de tous les peuples. Il faut aussi excepter les guerres des premiers successeurs de Mahomet, celles d'un Tamerlan, d'un Gengis-Kan, et de tels autres fondateurs de grands empires, qui paraissent trois ou quatre fois dans l'espace de mille ans plus ou moins. A la réserve de cela, toutes les batailles sont presque incapables de décider, par le fruit qu'elles produisent, les disputes des gazetiers. Chaque parti s'attribue ou la victoire toute entière ou le réel de la victoire. Quand on ne peut pas disconvenir de la perte du champ de bataille, on soutient qu'on a perdu peu de monde, et que la perte de l'ennemi tant en morts qu'en blessés ne se peut représenter. Le parti qui a mis en fuite ses ennemis ne se contente pas du partage qu'on lui fait, on lui laisse le chant du *Te Deum*, le bruit du triomphe, l'éclat des feux de joie ; mais on prétend qu'au bout du compte ce ne sont que des chansons, que de vains titres, que de la fumée, et qu'il n'a point le solide et l'avantage réel ; qu'il a plus de raison de faire chanter le *De profundis*, que le *Te Deum*, et que s'il remporte une seconde victoire à ce prix-là, il est perdu sans ressource. Ce partage, encore un coup, ne plaît point à ceux qui sont demeurés les maîtres du champ de bataille ; ils prétendent que l'avantage leur est demeuré en toutes manières. Le véritable moyen de terminer ces disputes des nouvellistes serait d'agir en victorieux après la bataille. Si ceux qui renoncent au nom, et qui s'attribuent la chose, allaient promptement porter le fer et le feu dans le pays ennemi, le procès serait vidé en leur faveur ; mais il serait vidé à leur honte, si le parti qui s'attribue le nom et la chose se débordait comme un torrent sur leur terres, et y prenait de bonnes places. En un mot, il faut dire ici ce qu'un apôtre (2) a dit sur d'autres matières, *la foi sans les œuvres est morte*. Vous croyez avoir remporté la victoire, mais à quoi vous sert cette foi sans les œuvres ? montrez votre foi par les œuvres. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'aucun parti ne peut dire à l'autre, *Vous avez la foi, et moi j'ai les œuvres : montrez-moi donc votre foi sans les œuvres, et je vous montrerai ma foi par mes œuvres*. Ce serait pitoyablement justifier les généraux qui ont tout l'honneur d'une journée, le champ de bataille, l'artillerie, bon nombre de prisonniers et de drapeaux, sans en retirer aucun avantage considérable, que de dire qu'ils agissent avec un désintéressement merveilleux ; qu'ils se contentent de l'honnête, et ne se soucient point de l'utile ; qu'ils ne font point la guerre en marchands pour gagner du bien, mais en héros pour acquérir de la gloire, *præter laudem nullius avari* (3) : ce serait, dis-je, pitoyablement les justifier ; car, dans cette nature d'affaires, l'utile n'est point séparé du glorieux. Rien ne contribue davantage à la gloire d'un grand capitaine, que l'activité, la promptitude, l'habileté qu'il fait paraître à profiter de la déroute des ennemis, et à faire des coups de partie pendant qu'ils sont encore tout étonnés de leurs premières disgrâces. A Rome, où l'on se connaissait parfai-

(1) *Annibal. Voyez la fin de cette remarque.*

(2) *Saint* Jacques, *au chap. II, vs.* 20.

(3) Horat., de Arte poeticâ, *vs.* 324.

tement en guerriers, on faisait une grande différence entre ceux qui gagnaient simplement des batailles, et ceux qui achevaient une guerre (4). On louait bien plus ceux qui entraient en triomphe avec les effigies de plusieurs provinces ou de plusieurs villes conquises, que ceux qui ne se pouvaient vanter que d'avoir fait mourir beaucoup de gens. C'était une bonne politique que celle de Rome, quoique elle eût d'ailleurs quelques inconvéniens. On ne continuait pas pour l'ordinaire les généraux d'armée deux ou trois années de suite dans leur charge; tous les ans presque le nouveau consul allait relever celui de l'année précédente : chacun à cause de cela faisait tout ce qu'il pouvait afin d'achever la guerre, et de ne pas laisser à un autre l'honneur de couronner l'œuvre (5). Chacun aspirait à la gloire du *debellare*. Mais quand un général s'est assuré du commandement jusques à la fin de la guerre, il n'est pas toujours d'humeur de se presser, il est bien aise d'éloigner la paix, il se règle dans ses victoires par la maxime, *qu'il faut faire un pont d'or à son ennemi vaincu* : ce n'est pas qu'il soit désintéressé, et qu'il ne cherche point l'utile; c'est au contraire son intérêt particulier qui le porte à ne point ôter aux fuyards les moyens de se rétablir, et de soutenir long-temps la guerre (6). Un roi qui commande ses troupes en personne, et qui ne se sert point de ses avantages, n'a point le même motif : il fait sans doute, ordinairement parlant, tout son possible pour profiter de ses victoires : mais un César, un Alexandre, un prince en un mot qui en sait bien profiter, est une grande rareté. Un général qui remporte des victoires, dont tout le fruit est pour ceux qui vendent des crêpes et du drap noir, se trouve partout.

Le grand capitaine, dont j'ai prétendu parler au commencement de cette remarque, est Annibal. Lisez ce qui lui fut dit par Adherbal. *Dubium deindè non erat quin ultimum illum diem habitura fuerit Roma, quintumque intra diem epulari Annibal in Capitolio potuerit, si (quod Pœnum illum dixisse Adherbalem Bomilcaris ferunt) Annibal quemadmodum sciret vincere, sic uti victoriâ sciisset* (7). Dans Tite-Live, c'est Maharbal, qui voyant qu'après la bataille de Cannes Annibal rejeta le conseil qu'il lui donnait d'aller droit à Rome, quoiqu'il l'assurât que dans cinq jours ils souperaient au Capitole, lui dit : *Non omnia nimirùm eidem Dii dederunt; vincere scis, Annibal, victoriâ uti nescis* (8). Antigone trouvait le même défaut dans Pyrrhus (9).

(B) *Il était homme à se procurer lui-même des occasions favorables.*] C'est une grande illusion que de croire qu'Alexandre devait ses conquêtes aux circonstances des temps et des lieux où il se trouva, et que bien d'autres dans une pareille situation n'en eussent pas fait moins que lui (10). Voici ce que Pasquier pense là-dessus. *Je crois*, dit-il (11), *qu'au pape Nicolas Ier. appartenait le surnom de très-Grand, non qu'il excédât de sens Léon et Grégoire premiers* (12); *mais il en eut autant qu'eux tant de naturel que d'acquit ès choses où il voulait donner atteinte. Et outre ce il trouva le temps propre et favorable pour mettre à exécution ses desseins, qui est le point qui nous fait paraître plus grands entre les hommes. Car il ne faut pas estimer que Pyrrhus et Annibal fussent moindres en vaillance ou conduite qu'Alexandre de Macédoine ou Jules César; mais lorsque les deux premiers heurtèrent leur fortune contre l'état de Rome, il n'était encore disposé à prendre coup, pour une infinité de raisons, comme il fut du temps de Jules César, et celui d'Asie du temps d'Alexandre. Aussi ne fais-je aucun doute que si Léon ou Grégoire fussent tombés sous le siècle de Nicolas où les affaires de notre église étaient en désarroi, ils n'eussent fait ce que fit Ni-*

(4) *C'est-à-dire, entre* vincere et debellare.

(5) *Finis habet laudem, meta coronat opus.*

(6) *C'est la cause la plus ordinaire de l'inutilité des batailles : le commandant de l'armée victorieuse craint la paix, et ne veut point réduire le vaincu à la nécessité de la demander.*

(7) Florus, *lib. II, cap. VI.*

(8) Livius, *lib. XXIII, cap. LI.*

(9) Plutarch., *in* Pyrrho, *pag.* 400, A. *Je rapporte ses paroles ci-dessous, citation* (14).

(10) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Macédoine, *tome X.*

(11) Pasquier, Recherches de la France, *liv. III, chap. XI, pag.* 198.

(12) *Ces deux papes ont eu le surnom de* Grand.

colas, et lui en leurs temps ce qu'ils firent et non plus. Si Pasquier n'avait traité que la thèse générale, il aurait pu avancer un dogme aussi certain qu'un aphorisme de mécanique. Supposez d'un côté que deux hommes ont les mêmes talens, et de l'autre que les mêmes occasions qui concourent avec l'un concourent aussi avec l'autre, il est manifeste que ce que l'un produira, l'autre le pourra produire. Par mêmes talens et par mêmes occasions, je n'entends pas des choses qui soient les mêmes en nombre, j'entends des choses qui, toutes compensations faites, soient équivalentes. Dans cette supposition, il serait aussi nécessaire que Pyrrhus subjuguât Rome, de même que César la subjugua, qu'il est nécessaire que deux poids soient en équilibre, lorsque l'un trois fois plus petit que l'autre est trois fois plus éloigné du point d'appui. La thèse générale est donc certaine, mais l'hypothèse ou l'application de ce dogme à Pyrrhus et à César, au pape Léon et au pape Nicolas, n'a rien de sûr; parce que nous ne connaissons pas exactement les proportions réciproques de leurs talens personnels, et des occasions qu'ils ont eues. La connaissance que l'histoire nous fournit est plus propre à réfuter qu'à justifier Pasquier. On n'ignore pas le compliment qui fut fait à Annibal, que les dieux en lui accordant le don de remporter des victoires, lui avaient refusé celui de s'en prévaloir (13). On sait que, quand cela lui fut dit, il venait de rejeter l'occasion la plus favorable qui se pût offrir de prendre Rome. On sait que Pyrrhus, au jugement d'un grand capitaine, était comme ces joueurs à qui le hasard fait venir beau jeu, mais qui ne savent pas s'en servir (14). Ainsi, voilà deux grands capitaines qui n'égalent ni Alexandre, ni César. Ceux-ci se sont merveilleusement prévalus des occasions qui leur sont tombées en main, l'événement parle pour eux : on n'a pour les autres que des conjectures; et encore sont-ce des conjectures qu'ils affaiblissent beaucoup par les fautes qu'ils ont faites. Ne croyons donc pas que Pasquier ait raisonné juste.

Je crois qu'il y a des inconnus qui, à la place d'un premier ministre, feraient de plus grandes choses qu'il n'en fait. Je crois qu'un premier ministre qui ne réussit point en certain temps ferait des merveilles en un autre siècle (15); mais d'ailleurs, je suis très-persuadé que si Pyrrhus et Annibal avaient osé dire qu'Alexandre n'eût pas fait en Italie ce qu'il fit en Asie, on aurait dû leur répondre qu'ils n'auraient pas fait en Asie ce qu'il y fit. Un habitant de Sériphe dit un jour à Thémistocle : *Vous êtes devenu illustre, non par vous-même, mais par la gloire de votre patrie. Vous avez raison*, lui répondit Thémistocle, *je ne serais pas devenu illustre, si j'étais né à Sériphe; mais vous ne le seriez point devenu, quand même vous seriez né dans Athènes* (16). Voilà un modèle de réponse pour quand on trouve des gens qui ne mettent de la différence entre César ou Alexandre et les autres princes qu'ils auront choisis dans l'histoire, qu'en ce que les occasions de conquérir un grand empire sont tombées entre les mains de cet autre prince : *Sans ces occasions*, doit-on dire à ces gens-là, *ils n'eussent pas conquis un si grand empire; mais avec les mêmes occasions votre prince ne l'eût point conquis.* Voyez dans la remarque suivante quelques-unes des qualités belliqueuses de César.

(C) *La promptitude, la vigilance, et une certaine ardeur..... étaient en lui des qualités..... propres à le rendre ce qu'il devint.*] Ces qualités admirables ont donné lieu à un grand éloge que l'on trouve dans une harangue de Cicéron. Il n'est pas sans hyperbole, mais il est encore moins sans fondement. Voici ce que cet illustre orateur disait à ce grand guerrier : *Soleo sæpè ante oculos ponere, idque libenter crebris usurpare sermonibus, omnes nostrorum imperatorum, omnes exterarum gentium, potentissimorumque populorum, omnes clarissimorum regum res gestas cum tuis*

(13) *Ci-dessus, citation* (7).

(14) Ὅθεν ἀπείκαζεν αὐτὸν ὁ Ἀντίγονος κυβευτῇ πολλὰ βάλλοντι καὶ καλὰ, χρῆσθαι δὲ οὐκ ἐπισταμένῳ τοῖς πεσοῦσι. *Undè comparat eum Antigonus aleatori qui multa et secunda jacit, sed uti nescit jactu.* Plutarch, *in* Pyrrho, *pag.* 400.

(15) Quantùm interest in quæ tempora cujusque virtus inciderit, *dixit Métellus de Scipion l'Africain.*

(16) Plutarch., *in* Themist., *pag.* 121.

nec contentionum magnitudine , nec numero prœliorum , nec varietate regionum , nec celeritate conficiendi , nec dissimilitudine bellorum posse conferri : nec verò disjunctissimas terras citiùs cujusquam passibus potuisse peragrari , quàm tuis non dicam cursibus sed victoriis illustratæ sunt (17). Jamais homme n'avait mieux compris que lui combien il importe à un général d'armée d'être diligent (18). Combien de fois a-t-il été redevable de la victoire à ses promptes marches? Il ne donnait pas le temps aux ennemis de se reconnaître et de se précautionner : il courait comme la foudre , il devançait la renommée , ses ennemis n'apprenaient qu'en le sentant fondre sur eux , qu'il eût fait marcher ses troupes. *Acie triplici instructâ , et celeriter octo millium itinere confecto , priùs ad hostium castra pervenit , quàm quid ageretur Germani sentire possent. Qui omnibus rebus subitò perterriti , et celeritate adventûs nostri et discessu suorum , neque consilii habendi , neve arma capiendi spatio dato , perturbabantur , copiasne adversùs hostem ducere , an castra defendere , an fugâ salutem petere præstaret* (19). Rien ne l'arrêtait : les montagnes et leurs neiges trompaient ceux qui les avaient regardées comme un rempart assuré contre ses marches. *Etsi mons Gebenna , qui Arvernos ab Helviis discludit , durissimo tempore anni , altissimâ nive iter impediebat : tamen discussâ nive sex in altitudinem pedum , atque ita viis patefactis , summo militum labore ad fines Arvernorum pervenit : quibus oppressis inopinantibus , quòd se sic Gebennâ ut muro munitos existimabant , ac ne singulari quidem unquàm homini eo tempore anni semitæ patuerant , equitibus imperat , etc.* (20). Étant arrivé avec cette promptitude sur les frontières d'Auvergne , il ne s'y arrêta que deux jours ; il s'en alla avec la même vitesse en un autre lieu , afin de rendre inutiles les dessein de Vercingentorix. *His constitutis rebus , omnibus suis inopinantibus , quàm maximis potest itineribus Viennam pervenit , ibi nactus recentem equitatum quem multis antè diebus eò præmiserat , neque diurno neque nocturno itinere intermisso per fines Heduorum in Lingones contendit , ubi duæ legiones hyemabant , ut si quid etiam de suâ salute ab Heduis iniretur consilii , celeritate præcurreret. Eò cùm pervenisset , ad reliquas legiones mittit , priùsque in unum locum omnes cogit , quàm de ejus adventu Arvernis nunciari posset* (21). Plutarque rapporte une chose bien singulière touchant la défaite de ce général gaulois. Les habitans d'Alexia assiégés par Jules César attendaient avec impatience que Vercingentorix à la tête de 300 mille hommes vînt faire lever le siége : ils ignoraient que César se fût mis en marche pour aller combattre cette grande armée ; ils ne l'apprirent que lorsque de dessus leurs murailles ils le virent revenir au siége en victorieux. Leurs cris et leurs plaintes donnèrent aux soldats romains qui gardaient les lignes de contrevallation la première nouvelle de la victoire de César (22). Cela est encore plus singulier, comme Plutarque l'observe. Il a raison de dire que la grande armée de Vercingentorix s'évanouit comme un songe et comme un fantôme (23). C'est désigner à merveille la promptitude avec quoi Jules César exécutait de grands desseins. Il faisait en un besoin cent milles par jour , il passait les rivières à la nage ou sur des outres , et ainsi il arrivait avant les nouvelles de sa marche. *Longissimas vias incredibili celeritate confecit expeditus , meritoriâ rhedâ centena passuum millia in singulos dies : si flumina morarentur , nando trajiciens , vel innixus inflatis utribus, ut persæpè nuntios de se præveneret* (24). Si je l'ai comparé à la foudre, c'est après Florus : *Hunc*(Pharnacem) *Cæsar agressus* , dit-il (25) ,

(17) Cicero , Orat. pro Marcello , *cap. II.*

(18) *Ut celeritate reliquas res conficeret , quâ pleraque erat consecutus.* Cæsar , de Bello gall., *lib. VII , cap. XV. Unum communis salutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines.* Idem , ibid. , *lib. IV.*

(19) *Idem , ibidem.*

(20) *Idem , ibidem , lib. VII , cap. VIII.*

(21) *Idem , ibidem.*

(22) Plut., *in* Cæsare , *pag.* 721.

(23) Οὕτως ὀξέως ἡ τοσαύτη δύναμις ὥσπερ εἴδωλον ἢ ὄνειρον ἠφάνισο καὶ διεπεφόρητο. *Tam brevi momento adeò immensa manus sicut spectrum vel somnium evanuit et dissipata est.* Idem , ibid.

(24) Sueton. , *in* Cæsare , *cap. LVII.*

(25) Florus , *lib. IV , cap. II , num.* 63.

uno, et ut sic dixerim non toto prælio, obtrivit, MORE FULMINIS, *quod uno eodemque momento venit, percussit, abscessit. Nec vana de se prædicatio est Cæsaris, antè victum hostem esse quàm visum.* Voici comme Suétone parle touchant la promptitude avec laquelle Pharnace fut vaincu. *Pontico triumpho inter pompæ fercula trium verborum prætulit titulum* VENI, VIDI, VICI, *non acta belli significantem sicut cæteri, sed celeriter confecti notam* (26). Plutarque veut que César ait écrit à un ami les trois mots, *veni, vidi, vici*, pour lui marquer le peu de durée de cette guerre (27). Cicéron, dans le temps même qu'il parlait de César en ennemi, le regardait comme un prodige de promptitude et de vigilance, *sed hoc τέρας, horribili vigilantiâ, celeritate, diligentiâ est* (28). Qu'il me soit permis de mettre ici le bel éloge qu'il lui donna dans sa harangue contre Pison. Il considère les grandes actions de César, comme une chose qui rendait désormais inutiles et superflus les remparts que la nature avait donnés à l'Italie. Je voudrais qu'il eût eu cette pensée touchant la valeur même, et la diligence de César : *Dicam ex animo, patres conscripti, quod sentio, et quod vobis audientibus sæpè jam dixi, si mihi nunquàm amicus Caius Cæsar fuisset, semper iratus, si aspernaretur amicitiam meam, seseque mihi implacabilem inexpiabilemque præberet, tamen ei, cùm tantas res gessisset, gereretque quotidiè, non amicus esse non possem : cujus ego imperio non Alpium vallum contra adscensum, transgressionemque Gallorum, non Rheni fossam gurgitibus illis redundantem, Germanorum immanissimis gentibus objicio, et opponо : perfecit ille, ut, si montes residissent, amnes exaruissent, non naturæ præsidio, sed victoriâ suâ, rebusque gestis Italiam munitam haberemus* (29).

Cette prompte activité n'était pas un feu qui épuisât bientôt ses forces ; elle était accompagnée d'une application constante. César ne comptait pour rien ce qu'il avait fait, si quelque chose restait à faire : il ne voulait point laisser de queue aux guerres où il s'engageait : il aurait cru mettre en main à la fortune une occasion de défaire ce qui n'aurait pas été achevé. On va nous le dire fort noblement en latin :

At nunquàm patiens pacis, langœque quietis
Armorum, ne quid fatis mutare liceret,
Assequitur, generique premit vestigia Cæsar.
Sufficerent aliis primo tot mœnia cursu
Rapta, tot appressæ dejectis hostibus arces :
Ipsa caput mundi, bellorum maxima merces,
Roma capi facilis : sed Cæsar in omnia præceps,
Nil actum credens, dum quid superesset agendum (30).

Surtout il pressait les ennemis pendant les momens précieux où la fortune lui faisait un bon visage :

Dum fortuna calet, dum conficit omnia terror (31).

De là vint qu'il ne gagna jamais de bataille sans se rendre maître du camp de ses ennemis tout aussitôt : *Nullum unquàm hostem fudit quin castris quoque exueret, ita nullum spatium perterritis dabat* (32). Il ne faisait pas comme Pompée qui, pour épargner l'effusion de sang, laissa échapper l'occasion de mettre fin à la guerre (33). Pour lui, rien ne l'arrêtait ; une résistance à demi vaincue ne l'animait pas moins qu'une résistance encore entière. Nous allons voir son portrait et son caractère dans ces vers de la Pharsale :

. . . . . Sed non in Cæsare tantum
Nomen erat, nec fama ducis : sed nescia virtus
Stare loco : solusque pudor non vincere bella.
Acer, et indomitus; quo spes, quoque ira vocasset,
Ferre manum, et nunquàm temerandа parcere ferro,
Successus urgere suos : instare favor
Numinis : impellens quicquid sibi summa petenti
Obstaret : gaudensque viam fecisse ruinâ 34).

(D) *Lorsqu'on fait réflexion sur le nombre prodigieux de gens dont il a causé la mort..... on a de la peine à ne l'avoir pas en horreur.*] Il combattit dans les Gaules contre trois millions d'hommes, dont il n'y eut que le tiers qui lui échappa ; car il en tua un mil-

(26) Sueton., *in* Cæs., *cap. XXXVII.*
(27) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 731, E.
(28) Cicero, epist. IX, *ad* Attic., *lib. VIII.*
(29) Cicero, *in* Pisoп., *folio* 225, C.

(30) Lucanus, Phars., *lib. II*, *vs.* 650.
(31) *Idem*, *lib. VII*, *vs.* 34.
(32) Sueton., *in* Cæsare, *cap. LX.*
(33) . . . . *Dolet heu semperque dolebit,*
Quòd scelerum Cæsar prodest tibi summa tuorum,
Cum genero pugnasse pio? . . . . . .
Lucan., *lib. VI*, *vs.* 303.
(34) *Idem*, *lib. I*, *vs.* 143.

lion, et il fit un million de prisonniers. C'est le compte de Plutarque (35). Celui d'Appien est la même chose quant au nombre des morts et des prisonniers, mais non pas quant au nombre des ennemis. Ils étaient quatre millions, à ce que dit Appien (36), qui ajoute que César prit dans les Gaules plus de 800 villes. Plutarque le dit aussi. Mais César, dans la harangue que Julien l'apostat lui prête (37), ne parle que de 300 villes prises, et de deux millions d'hommes vaincus. Velléius Paterculus, travaillant plutôt à relever qu'à exténuer la gloire de ce conquérant ne fait monter néanmoins le nombre des morts qu'à quatre cent mille (38). Il est vrai que dans le chapitre précédent il avait dit que le nombre des morts et des prisonniers est innombrable. *Cùm deindè immanes res vix multis voluminibus explicandas C. Cæsar in Galliâ ageret, nec contentus plurimis ac felicissimis victoriis, innumerabilibus cæsis et captis hostium millibus* (39). Pline va plus loin que tous les autres : il fait monter le nombre des morts à un million cent quatre-vingt douze mille ; mais aussi il comprend toutes les guerres de César, excepté la guerre civile. Voyons ses paroles : nous y apprenons que César donna cinquante batailles. *Signis collatis quinquagies dimicavit : solus M. Marcellum transgressus qui undequadragies dimicaverat. Nam præter civiles victorias undecies centena et XCII. M. hominum occisa præliis ab eo non equidem in gloriâ posuerim, tantam etiam coactam humani generis injuriam, quod ita esse confessus est ipse, bellorum civilium stragem non prodendo* (40). Saumaise prétend que ces paroles sont inexplicables, et qu'il faut les corriger de cette façon *tanta etiam coacta, in humani generis injuriâ* (41) La pensée qu'il attribue à Pline revient à ceci : tant s'en faut que je trouve glorieux à Jules César d'avoir fait périr cette multitude d'hommes, que je croirais même que l'on aurait fait un grand tort au genre humain, si l'on avait rassemblé de divers endroits un tel nombre de personnes. Le père Hardouin n'a pas daigné faire mention de cette critique ; il s'est contenté d'observer qu'il n'y a là aucune difficulté. Pline, dit-il, a voulu dire qu'il ne regarde point comme une chose glorieuse une tuerie si dommageable au genre humain, encore qu'il semble peut-être que César ait été contraint par l'injure qu'il avait reçue à faire ce grand carnage (42). Chacun voit que l'explication de ce jésuite est incomparablement meilleure que celle de Saumaise. Néanmoins, je ne saurais croire que Pline ait voulu insinuer en faveur de Jules César l'excuse dont parle le père Hardouin. En effet, César n'a pu colorer de cette excuse que sa guerre contre Pompée et les autres guerres civiles qui sont nées de celle-là. Or Pline dit expressément que le million cent quatre-vingt-douze mille hommes, que César tua dans ses combats, diffèrent de ceux qu'il tua pendant les guerres civiles : il n'y a donc nulle apparence que Pline l'ait eu en vue de la manière que le père Hardouin suppose. J'aimerais mieux dire que le sens de cet auteur est celui-ci : *La tuerie d'un million cent quatre-vingt-douze mille hommes est un dommage si considérable pour le genre humain, que je ne la trouverais pas glorieuse, quand même on la ferait par contrainte, comme dans les guerres défensives ; et puisque César a supprimé le carnage des guerres civiles, il faut qu'il ait reconnu la vérité de mon principe.* Ce sentiment fait honneur à Pline, et je pourrais nommer de grands capitaines qui ont extrêmement redouté au lit de la mort le souverain juge

(35) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 714, 715.

(36) Appian., *in* Celticis.

(37) Julian., *in* Cæsaribus. *Voyez l'édition de M.* Spanheim, *in*-4°., *pag.* 172.

(38) *Per hæc insequentiaque et quæ prædiximus tempora amplius quadringenta millia hostium à C. Cæsare cæsa sunt, plura capta.* Velleius Paterc., *lib. II, cap. XLVII.* Lipse *corrige* octingenta *au lieu de* quadringenta. *Le père* Hardouin, in Plin., *lib. VII, cap. XXV, prétend que* Paterculus *ne parle que de quarante mille*, amplius XL millium hominum à C. Cæsare cæsa esse.

(39) Paterc., *lib. II, cap. XLVI.*

(40) Plinius, *lib. VII, cap. XXV.*

(41) Salmas., *in* Solinum, *pag.* 49.

(42) *Quærit Salmasius, pag.* 49, *qui hæc verba sibi explanet. Non opus est vate in re planissimâ. Ait Plinius minimè se in laude aliquâ positurum occisa tot hominum millia ob tantam humani generis cladem : licet ad hanc inferendam coactus videri fortassis aliená injuriâ queat.* Harduinus, in Plinium, *lib. VII, cap. XXV.*

du monde, en se souvenant du sang qui avait été répandu dans des guerres de religion qu'ils croyaient très-justes, et qu'ils avaient dirigées (43). La nécessité où l'on est réduit de faire certaines choses est quelquefois plus capable de nous faire regarder un prince comme malheureux, que comme couvert de gloire.

(E) *Il n'était pas moins propre aux intrigues qu'aux combats.*] Il n'y avait point d'homme qui dans le besoin se sût mieux servir de l'hypocrisie, et de la flatterie (44). Il sut si bien faire sa brigue quand il voulut être grand pontife, qu'il emporta cette charge sur deux illustres compétiteurs (45), qui étaient beaucoup plus âgés que lui et beaucoup plus recommandables par des services rendus à la république. Son grand cœur et sa fierté naturelle devinrent si souples, qu'il s'abaissa aux plus indignes flatteries envers ceux qui lui pouvaient être favorables (46); et, pour mieux parvenir à son but, il s'avisa d'emprunter de très-grosses sommes, afin d'acheter les suffrages. Par ce moyen, il mit dans ses intérêts et les pauvres et les riches : ceux-là, parce qu'ils se crurent obligés de favoriser un homme qui leur avait donné tant d'argent; ceux-ci, parce qu'ils craignirent de n'être jamais payés, si César manquait son coup (47). En effet, il aurait été contraint de vider la ville et de faire banqueroute, s'il n'eût pas été élu grand pontife. C'est pour cela qu'il dit à sa mère, en allant au lieu où se devait faire l'élection, *Vous me verrez aujourd'hui, ou grand pontife ou fugitif* (48). Voulez-vous une ruse mieux entendue que celle dont il se servit pour empêcher que son absence ne lui fût nuisible? Il enchaînait pour ainsi dire tous ceux qui montaient aux charges; car il travaillait à en faire exclure par ses intrigues et par son crédit tous ceux qui ne lui voulaient pas promettre de le soutenir pendant qu'il serait absent : de sorte que le seul moyen d'arriver aux charges par sa recommandation était de s'engager dans ses intérêts, et de lui promettre en quelque façon une obéissance aveugle. Il ne se contentait pas toujours d'une promesse verbale, il exigea de quelques-uns le serment et une promesse par écrit. Était-il difficile de prédire qu'une république où régnaient de tels désordres ne durerait pas long-temps? *Ad securitatem ergò posteri temporis in magno negotio habuit obligare semper annuos magistratus, et è petitoribus non alios adjuvare aut ad honorem pati pervenire, quàm qui sibi recepissent propugnaturos absentiam suam, cujus pacti non dubitavit à quibusdam jusjurandum atque etiam syngraphàm exigere* (49). Sylla avait bon nez, lorsque, cédant aux prières réitérées de plusieurs personnes de qualité, il leur dit qu'ils se repentiraient un jour d'avoir empêché qu'il ne se défît de ce jeune homme, qui contenait en son sein plusieurs Marius. *Satis constat Syllam cùm deprecantibus amicissimis et ornatissimis viris aliquandiù denegásset, atque illi pertinaciter contenderent, expugnatum tandem proclamásse (sive divinitùs, sive aliquà conjecturâ) vincerent, ac sibi haberent : dummodò scirent, eum, quem incolumem tanto opere cuperent, quandoque optimatium partibus, quas secum simul defendissent, exitio futurum : nam Cæsari multos Marios inesse* (50).

(F) *Il n'avait pas moins d'esprit que de cœur.*] Je me servirai des termes de Pline, pour représenter la vaste étendue et l'activité de cet esprit. *Animi vigore præstantissimum arbitror genitum Cæsarem dictatorem. Nec virtutem constantiamque nunc commemoro, nec sublimitatem omnium capacem, quæ cœlo continentur: sed proprium vigorem celeritatemque quodam igne volucrem. Scribere aut legere, simul dictare et audire solitum*

(43) *Voyez dans l'article du duc de Weimar* [cet article n'existe pas] *ce qui sera dit de Guillaume Ier. du nom, prince d'Orange.*

(44) Appian., *lib. II*, Bell. civil., *pag. m.* 227.

(45) *Q. Lutatius Catulus, et P. Servilius Isauricus.*

(46) Dio, *lib. XXXVII.*

(47) Appian., *lib. II*, Bell. civil.

(48) Plutarch., *in* Cæsare, *pag.* 710, D. Suétone, *in ejus* Vitâ, *cap. XIII, parle ainsi :* Pontificatum maximum petit non sine profusissimâ largitione, in quâ reputans magnitudinem æris alieni cùm manè ad comitia descenderet, prædixisse matri osculanti fertur, domum se nisi pontificem non reversurum.

(49) Suet., *in* Cæsare, *cap. XXIII.*

(50) *Idem, ibid., cap. I.*

accepimus. Epistolas verò tantarum rerum quaternas pariter librariis dictare : aut si nihil aliud ageret, septenas (51). César lisait ou écrivait en dictant à plusieurs personnes en même temps. Pour ce qui est de son intrépidité et de son courage, voyez Suétone (52).

(G) *Nous avons encore deux de ses ouvrages.*] Savoir VII livres de la guerre de Gaule, et III livres de la guerre civile. Ce ne sont proprement que des mémoires. On y trouve une grande netteté de style, et toutes les beautés négligées qu'un génie aussi heureux que celui de Jules César pouvait répandre dans un ouvrage de cette nature, qu'il composait à la hâte (53), et sans artifice. On prendrait volontiers pour un éloge flatteur ce qu'Hirtius en a dit, si l'on ne voyait un semblable éloge dans un ouvrage où Cicéron n'entonnait pas le panégyrique, comme il a fait dans quelques harangues (54). *Constat inter omnes nihil tam operosè ab aliis esse perfectum, quod non horum elegantiâ Commentariorum superetur : qui sunt editi ne scientia tantarum rerum gestarum scriptoribus desit, adeòque probantur omnium judicio, ut prærepta non præbita facultas scriptoribus videatur.* Voilà les paroles d'Hirtius (55), et voici celles de Cicéron : *Commentarios quosdam scripsit rerum suarum, valdè . . . . . probandos : nudi enim sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis tanquam veste detractâ : sed dum voluit alios habere parata undè sumerent qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit qui volunt illa calamistris inurere, sanos quidem homines à scribendo deterruit : nihil enim est in historiâ purâ et illustri brevitate dulcius* (56). Tout le monde n'en jugea pas comme Cicéron et Hirtius; car nous apprenons de Suétone, qu'Asinius Pollion trouvait trop de négligence et bien des mensonges dans ces Commentaires; soit que César eût ajouté foi à de faux rapports, soit qu'à l'égard des choses qu'il avait exécutées lui-même, l'amour-propre ou un défaut de mémoire, l'eussent engagé à produire des faussetés. *Pollio Asinius parùm diligenter parùmque integrâ veritate compositos putat, cùm Cæsar pleraque et quæ per alios erant gesta temerè crediderit, et quæ per se vel consulto, vel etiam memoriâ lapsus perperàm ediderit, existimatque rescripturum et correcturum fuisse* (57). Un critique moderne (58) a fort censuré ce jugement de Pollion, mais l'auteur des Nouvelles de la république des lettres s'est déclaré contre ce critique. *Il serait difficile*, dit-il (59), *de convaincre* Asinius Pollio *d'avoir faussement accusé de mensonge les Commentaires de César; car pourquoi ne croirons-nous pas qu'un auteur contemporain, et qui était en tous sens du même métier que César, capitaine, historien et orateur aussi-bien que lui, s'est instruit de mille choses qui ont fait voir que César débutait des fables? Pour le reste, il est très-certain que les mémoires de ce conquérant sont écrits d'une manière trop négligée, et si M. le prince de Condé s'avise jamais de faire la relation de ses campagnes de cet air-là, il peut s'assurer que son livre ne sera pas admiré des connaisseurs : mais infailliblement on y verrait toute une autre force.* Je m'assure qu'il y a peu de partisans de l'antiquité assez prévenus, pour soutenir que les mémoires du duc de la Rochefoucaut ne sont pas meilleurs que ceux de César. Consultez Vossius (60), qui montre deux choses avec la dernière clarté : 1°. que César est le véritable auteur des Commentaires qui portent son nom ; 2°. que la vérité y est souvent épargnée (61). Voyez ci-dessous la remarque (S).

(H) *On aurait tort de le prendre pour un épicurien de théorie à l'égard*

(51) Plinius, *lib. VII, cap. XXV.*

(52) Suet., *in* Cæsare, *cap. LX et seq. Voyez aussi* Valère Maxime, *liv. III, chap. II, num.* 19.

(53) *Cæteri quàm benè atque emendatè, nos etiam quàm facilè atque celeriter eos confecerit scimus.* Hirtius, *præf., lib. VIII* de Bello Gallico.

(54) *Dans les oraisons* pro Marcello, pro Ligario, pro rege Dejotaro.

(55) *In præf. lib. VIII* de Bello gallico.

(56) Cicer., *in* Bruto, *cap. LXXIV.*

(57) Suet., *in* Cæsare, *cap. LVI.*

(58) Morhofius, de Patavinitate Livianâ, *pag.* 45.

(59) *Mois de juin* 1685, *pag.* 629.

(60) Vossius, de Hist. latinis, *pag.* 62, 63.

(61) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* Mitellus (Lucius), *tome X.*

de la Providence.] On peut m'objecter trois choses sur ce point-ci. La première est ce passage de Salluste : *De pœnâ, possum equidem dicere id quod res habet, in luctu atque miseriis mortem ærumnarum requiem non cruciatum esse, eam cuncta mortalium mala dissolvere, ultra neque curæ neque gaudio locum esse* (62). C'est César qui parle ainsi dans le sénat, en opinant sur la peine que l'on devait infliger aux complices de Catilina. Il décide nettement et sans la moindre réserve, que la mort met fin à tous nos biens et à tous nos maux : c'est nier tout court l'immortalité de l'âme. On peut s'étonner avec justice qu'un sénateur ait osé parler de la sorte devant toute la compagnie. Caton ne laissa pas tomber cette doctrine de César ; mais il n'en fit qu'une censure indirecte et bien modérée. *Benè et compositè, C. Cæsar paulò ante in hoc ordine de vitâ et morte disseruit, credo falsa existimans* ea quæ de inferis memorantur, diverso itinere malos à bonis loca tetra, inculta, fœda atque formidolosa habere (63). La seconde objection est tirée de Lucain. Ce poëte récite que César ayant assiégé Marseille, donna ordre que l'on abattît un bois consacré à une divinité, d'autant plus dévotement repectée par les habitans, qu'ils ne la connaissaient point (64). Les soldats n'osaient obéir ; ils craignaient que leurs haches ne fussent repoussées sur eux-mêmes : il fallut que César mît la main à l'œuvre tout le premier, et qu'il les encourageât non-seulement par le succès des coups de hache qu'il donna à l'un de ces arbres consacrés, mais aussi en déclarant qu'il se chargeait de toute la faute et de toute l'impiété qu'ils pourraient commettre. Il fut obéi, non pas tant à cause qu'on n'eut plus de peur, qu'à cause que tout bien compté on aimait mieux s'exposer à la colère du ciel, qu'à la sienne.

Sed fortes tremuêre manus, motique verendâ
Majestate loci, si robora sacra ferirent,
In sua credebant redituras membra secures.
Implicitas magno Cæsar terrore cohortes

(62) Sallust., de Bello Catilin., *cap. LI.*
(63) *Idem, ibid., cap. LII.*
(64) . . . . *Non vulgatis sacrata figuris*
Numina sic metuunt : tantum terroribus addit
Quos timeant, non nôsse Deos.
Lucan., Phars., *lib. III, vs.* 413.

Ut vidit, primus raptam librare bipennem
Ausus, et aëriam ferro proscindere quercum,
Effatur merso violata in robora ferro :
Jam ne quis vestrûm dubitet subvertere silvam,
Credite me fecisse nefas. Tunc paruit omnis
Imperiis non sublato secura pavore
Turba, sed expensa Superorum, et Cæsaris ira (65).

Si tout ce qui m'est nécessaire de la narration de Lucain ne finissait pas ici, j'ajouterais qu'il remarque que les habitans de Marseille, bien loin d'avoir du regret de la perte de leur bois sacré, s'en rejouirent extrêmement, parce qu'ils s'imaginèrent qu'une si grande impiété ne demeurerait pas impunie ; mais, dit Lucain, ils éprouvèrent que les dieux ne se fâchent que contre les malheureux (66). C'est parler d'une façon trop profane : c'est imputer à la Providence la faute dont on accuse les juges de la terre, quand on dit que les gibets ne sont faits que pour les malheureux. La troisième objection est fournie par Suétone, qui assure que jamais la religion, c'est-à-dire les mauvais présages des victimes, ou tels autres avertissemens célestes, ne détournèrent César de commencer ou de poursuivre ses entreprises. *Ne religione quidem ullâ à quoquam incepto absterritus unquam vel retardatus est. Cum immolanti aufugisset hostia, profectionem adversùs Scipionem et Jubam non distulit* (67). Il en donna un bel exemple le jour de sa mort, puisqu'il alla au sénat, encore que les victimes qu'il fit offrir ne lui présageassent rien de bon (68). Voilà trois argumens auxquels je m'en vais répondre.

Je dis contre le 1er., qu'il prouve trop : car si le passage de Salluste est une preuve que César ne croyait point la providence des dieux, il faudra dire que Cicéron ne la croyait point, lui qui en pleine audience assura aussi nettement que César, que la mort fait cesser toutes nos misères, lui qui traita de fables et de rêveries

(65) *Idem, ibid., vs.* 429.
(66) . . . . *Muris sed clausa juventus*
Exultat : quis enim lætos impunè putaret
Esse Deos ? servat multos fortuna nocentes
Et tantùm miseris irasci numina possunt.
Ibid., *vs.* 446.
(67) Suet., *in* Cæsare, *cap. LIX.*
(68) *Dein pluribus hostiis cæsis cùm litare non posset, introiit curiam spretâ religione*
Ibid., *cap. LXXXI.*

tout ce qu'on disait touchant les tourmens des enfers. *Huic mortem maturabat inimicus, quòd illi unum in malis perfugium erat calamitatis? qui si quid animi, ac virtutis habuisset (ut multi sæpè fortes viri in ejusmodi dolore) mortem sibi ipse consciscisset: huic quamobrem id vellet inimicus offerre, quod ipse sibi optare deberet? Nam nunc quidem quid tandem illi mali mors attulit? nisi fortè ineptiis, ac fabulis ducimur, ut existimemus, illum apud inferos impiorum supplicia perferre, ac plures illic offendisse inimicos, quàm hic reliquisse: à socriis, ab uxorum, à fratris, à liberûm pœnis actum esse præcipitem in sceleratorum sedem, atque regionem. Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit, præter sensum doloris* (69)? On aurait le plus grand tort du monde de conclure de ce passage, que Cicéron ne croyait ni une autre vie, ni la providence des dieux : ses écrits témoignent trop visiblement le contraire. D'ailleurs, tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre l'immortalité de l'âme et la providence de Dieu. Les saducéens niaient le premier de ces deux dogmes et admettaient le dernier. Je me sers d'une semblable réponse à l'égard de la 2e. objection. Sylla était l'homme du monde le plus éloigné de l'athéisme. Il voulait qu'on eût une grande déférence pour les ordres que Dieu donne par l'intervention des songes : il attribuait ses victoires à la faveur de la fortune, beaucoup plus qu'à sa prudence (70) ; il avait de la foi pour les présages (71) ; il vouait une partie de ses biens aux dieux, et il observait ponctuellement les cérémonies que les prêtres lui enjoignaient (72). Cependant lorsqu'il eut besoin de bois et d'argent au siége d'Athènes, il ne fit aucun scrupule de faire abattre des arbres sacrés et d'enlever des temples, et même de celui de Delphes, les richesses qui s'y trouvèrent (73). Il se moqua fort plaisamment des scrupules de son messager. Disons donc que la hardiesse de César contre le bois sacré de Marseille ne prouve point qu'il niât la Providence : elle prouve seulement, ou qu'il se moquait en particulier de cette superstition des habitans de Marseille, ou qu'il passait par-dessus les règles de la religion, quand il s'agissait d'une utilité fort importante à ses affaires. Les princes chrétiens qui, dans les cas de nécessité, s'emparent des biens de l'église, savent fort bien qu'ils font mal ; mais ils aiment mieux commettre ce crime, que d'être vaincus par leur ennemi : tout de même qu'ils aiment mieux violer contre leur conscience les lois de la chasteté, que mortifier leurs désirs. La 3e. objection n'est pas plus forte que les précédentes ; elle montre seulement qu'il faut dire de César ce que nous disons des chrétiens qui ont la foi et non pas la charité, qui croient l'Évangile sans en observer les préceptes ; en un mot, qui ont la foi sans les œuvres. César croyait la religion des augures et la consultait ; mais il ne s'y conformait pas, lorsque sa prudence ou ses passions lui conseillaient le contraire. C'est ainsi que les chrétiens se gouvernent à l'égard des directeurs de conscience : ils les consultent et ne leur obéissent pas. Mais comme le soin qu'ils ont de les consulter est une marque qu'ils sont persuadés des dogmes de religion, il faut dire pareillement que le soin que prenait César de consulter les entrailles des victimes (74) et les autres oracles de la discipline augurale, témoignait qu'il ne manquait pas de foi sur ce chapitre. Le jour qu'il fut tué, il balança s'il sortirait, ou s'il ne sortirait pas, quoiqu'il sût que ce jour-là avait été destiné à la discussion de plusieurs affaires de la dernière importance dans le sénat. La cause de son irrésolution ne venait que d'un mauvais songe de sa femme. Il fut ébranlé par ce songe, mais non pas jusques au point de ne vouloir pas sortir. Il fallut pour lui faire prendre cette résolution, qu'il apprît que les victimes qu'il avait fait immoler n'annonçaient rien de favorable. Le voilà donc résolu à n'aller

(69) Cicero, pro Cluentio, *cap. LXI. Notez que* Cicéron *parle d'une toute autre manière dans l'oraison* pro C. Rabirio.

(70) Plut., *in ejus* Vitâ, *pag.* 454.

(71) *Ibidem.*

(72) *Ibidem*, *pag.* 474.

(73) *Ibidem*, *pag.* 459.

(74) *Dein pluribus hostiis cæsis cum litare non posset.* Suet., *in* Cæs., *cap. LXXXI.*

point au sénat (75) ; et il n'y serait point allé, si l'un des conjurés n'avait eu l'adresse de le prendre par son faible. Il lui dit entre autres choses : *Que diront vos ennemis, s'ils apprennent que vous attendez à venir régler les plus importantes affaires de la république, que votre femme fasse de beaux songes ?* Εἰ δὲ φράζοι τίς αὐτοῖς καθεζομένοις, νῦν μὲν ἀπαλλάττεσθαι, ταρεῖναι δ' ἄυθις ὅταν ἐντύχοι βελτίοσιν ὀνείροις Καλπουρνία, τίνας ἔσεσθαι λόγους παρὰ τῶν φρονούντων ; *Quibus si quis considentibus dicat, in præsentiâ ut discedant, redeantque ubi nacta fuerit Calpurnia lætiora somnia ; quales futuri sunt apud invidos sermones* (76) ? Nous avons donc ici un homme qui ajoute foi aux présages : nous savons d'ailleurs qu'il a composé plusieurs livres sur les auspices (77), et qu'il fut encouragé par un prodige à passer le Rubicon : *Eatur*, dit-il (78), *quo* DEORUM *ostenta et inimicorum iniquitas vocat : jacta alea est.* Nous savons qu'il fit sa prière aux dieux, en se préparant à la bataille décisive contre Pompée. Περιχαρὴς γενόμενος καὶ εὐξάμενος τοῖς θεοῖς παρέταττε τὴν φάλαγγα. *Ibi lætus et* DEOS PRECATUS *aciem ornat* (79). Nous savons qu'il avait une confiance extrême en sa fortune, comme il paraît quand il rassura son pilote, *Quid times ? Cæsarem vehis. De quoi as-tu peur ? Tu portes César* (80). Ses paroles sont plus expressives dans Plutarque (81). Nous savons qu'il tombait d'accord que la fortune se mêlait de tout, mais qu'il n'y a rien où elle préside plus visiblement qu'à la guerre. *Multum cùm in omnibus rebus, tùm in re militari fortuna potest* (82). *Fortuna quæ plurimùm potest tùm in reliquis rebus, tùm præcipuè in bello, parvis momentis magnas rerum commutationes efficit, ut tùm accidit* (83). Il n'est pas besoin que j'observe que rien n'est plus opposé au système d'Épicure que l'hypothèse des présages et de la fortune. Dites de la fortune tout le mal que vous voudrez : faites-la aveugle, injuste, volage, capricieuse, etc. ; vous admettez nécessairement un principe distinct des atomes, doué de direction et de volonté, et qui se mêle de nos affaires (84).

J'ai oublié un acte de religion qui est curieux. Les Auvergnats se vantaient d'avoir l'épée de Jules César, et la montraient encore du temps de Plutarque, appendue à l'un de leurs temples. César la vit et n'en fit que rire, et ne voulut pas permettre à ses gens de la reprendre. Il la considéra comme une chose sacrée (85).

Je n'allègue point comme un scrupule de conscience les égards qu'il eut pour un monument. Il n'osa ruiner le trophée que Mithridate avait érigé après la défaite de Triarius (86) ; il n'osa, dis-je, le renverser, attendu que c'était un monument consacré aux dieux des armes (87) ; mais il érigea un autre trophée vis-à-vis de celui-là, lorsqu'il eut vaincu Pharnace. Il se contenta d'opposer monument à monument, et de telle sorte que le sien obscurcissait, et en quelque façon détruisait l'autre. Καθελεῖν μὲν γὰρ τὸ τοῦ βαρβάρου οὐκ ἐτόλμησεν, ὡς καὶ τοῖς ἐμπολεμίοις θεοῖς ἱερώμενον· τῇ δὲ ἀπ' τοῦ ἰδίου παρασκευῇ καὶ ἐκεῖνο συνεσκίασε, καὶ τρόπον τινὰ καὶ κατέστρεψε. *Evertere quidem trophæum barbari non est ausus, utpotè belli deis consecratum : sed suî ipsius trophæum constituendo illud aliud obscuravit, quodamque modo dejecit* (88). Il pourrait effectivement avoir eu peur d'offenser les dieux de la guerre : il pourrait aussi s'être moqué intérieurement de cet article de religion : n'insistons donc pas sur cette preuve : permettons qu'on croie que,

(75) Ὡς δὲ καὶ πολλὰ καταβύσαντες οἱ μάντεις ἔφασαν αὐτῷ δυσιερεῖν, ἔγνω, πέμψας Ἀντώνιον, ἀφεῖναι τὴν σύγκλητον. *Ut verò multis jam cæsis hostiis renunciaverunt ei aruspices litari non posse, statuit misso Antonio senatum dimittere.* Plut., *in ejus* Vitâ, *pag.* 738, B.

(76) *Idem*, *ibid.*, C.

(77) Macrobe, Saturn., *lib. I, cap. XVI, pag. m.* 267, *en cite le XVIe.*

(78) Suet., *in* Cæsare, *cap. XXXII.*

(79) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 728, E.

(80) Florus, *lib. IV, cap. II, num.* 37.

(81) Πίστευε τῇ τύχῃ, γνοὺς ὅτι Καισάρα κομίζεις. *Fide fortunæ sciens te Cæsarem vehere.* Plut., *in* Apoph., *pag.* 206, C.

(82) Cæsar., de Bello gall., *lib. VI.*

(83) *Idem*, de Bello civil., *lib. III.*

(84) *Voyez l'article* TIMOLÉON, *remarques* (I) *et* (K), *tome XIV.*

(85) Plut., *in* Apoph., *pag.* 720, E.

(86) Dio, *lib. XLII, pag. m.* 234.

(87) *Voyez tome II, pag.* 570, *l'article* AUBÉLIEN, *remarque* (D).

(88) Dio, *lib. XLII, pag.* 234.

sans avoir respecté dans le fond de l'âme ou Mars, ou Bellone, ou Minerve, etc., il s'abstint en bon politique de choquer la foi des peuples. Mais voici un fait qui ne permet pas de douter qu'il ne fût superstitieux. Il avait un formulaire de prière, qu'il répétait trois fois dès qu'il avait pris sa place dans son carrosse : et il en usait ainsi pour se procurer un heureux voyage ; et il ne commença d'employer cette dévotion, que depuis que son carrosse eut pensé verser. *Cæsarem dictatorem post unum ancipitem velliculi casum, ferunt semper, ut primùm consedisset, id quod plerosque nunc facere scimus, carmine ter repetito securitatem itinerum aucupari solitum* (89). J'infère de tout ceci, qu'il ne pouvait être épicurien tout au plus que de pratique (90).

(I) *La crainte qu'il ne prît hautement le nom de roi..... n'était pas trop mal fondée.*] Les favoris de César étaient à proportion plus avides et plus insatiables que lui-même : ils ne lui voulaient procurer le titre de roi que parce qu'ils espéraient de jouir d'une plus grande puissance sous cette nouvelle forme de gouvernement. La première chose qu'ils firent fut de mettre en œuvre la machine de la religion : ils semèrent parmi le peuple, afin de pressentir les esprits, que les vers de la sibylle déclaraient formellement que si les Romains envoyaient contre les Parthes une armée commandée par un roi, ils les subjugueraient ; mais qu'autrement ils les trouveraient toujours invincibles. Après cela, les favoris essayèrent si le peuple était assez préparé ; car un jour que César rentrait dans la ville, ils lui donnèrent le nom de roi. Le peuple en murmura, et alors César prit habilement son parti, il rejeta ce titre (91) ; mais il se retira tout chagrin de voir que le peuple ne l'avait pas contredit lorsqu'il rejeta la salutation de ces flatteurs. Ceux-ci ne se rebutèrent point ; car pendant la fête des Lupercales, Marc-Antoine, qui était consul, s'approcha de César, et lui voulut mettre le diadème. Un petit nombre de gens apostés applaudirent ; mais le peuple ne les imita point. César repoussa Marc Antoine : alors les applaudissemens du peuple firent retentir le lieu. Cette tentative de Marc-Antoine fut réitérée un peu après, et précisément avec la même fortune. Ce qu'on n'avait pu faire sur l'original, on le fit sur les copies : on mit des diadèmes à la tête des statues de César : deux tribuns du peuple firent ôter ces diadèmes, informèrent contre ceux qui avaient les premiers donné à César le titre de roi, et les menèrent en prison : le peuple les en bénit, et les suivit avec de grands applaudissemens. César, au contraire, les déposa de leur charge (92). Ainsi tous ceux qui sentaient encore dans leurs veines une goutte de sang romain (93), crurent qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et sollicitèrent Brutus à se souvenir qu'il portait le nom de celui qui chassa Tarquin. Voyez dans Suétone à quoi César avait réduit la liberté de la république (94). Il est certain, comme on veut que César l'ait dit lui-même, que ce n'était qu'un mot. C'était un cadavre ou un squelette. *Nec minoris impotentiæ voces propalam edebat, ut T. Ampius scribit, nihil esse rempublicam, appellationem modò sine corpore ac specie. Syllam nescisse litteras, qui dictaturam deposuerit : debere homines consideratiùs jam loqui secum ac pro legibus habere quæ dicat* (95).

(K) *Sa dernière victoire..... fut celle qui lui coûta le plus.*] La fortune se montra irrésolue sur sa conduite : on eût dit qu'elle examina si elle excepterait César de la règle générale qu'elle a coutume de suivre, qui est d'abandonner ses amis lorsqu'elle les a élevés, et de leur faire payer dans un jour tout le bien qu'elle leur a fait pendant un bon nombre d'années.

(89) Plin., *lib. XVIII, cap. II.*

(90) *Exceptez-en même les plaisirs de la bonne chere. Voyez* Suétone, *in ejus* Vitâ, *cap. LIII, où il rapporte ce que disait Caton :* Unum ex omnibus Cæsarem ad everlendam rempublicam sobrium accessisse. *Voyez aussi* Paterculus, *lib. II, cap. XLI.*

(91) *Conférez avec ceci ce qu'on rapporte de Cromwel dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de janvier 1699, pag. 7, à l'extrait des* Mémoires de Ludlow.

(92) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 736.

(93) On peut supposer qu'ils se demandaient,

Hæc fierent si testiculi vena ulla paterni
Viveret in nobis. . . . . .

Persius, sat. I, *vs.* 103.

(94) Sueton., *in* Cæs., *cap. LXXVI.*

(95) *Idem, cap. LXXVII.*

Écoutons Florus. *Omnium postrema certaminum Munda. Hîc non pro cæteri felicitate, sed anceps, et diù triste prælium : ut planè videretur nescio quid deliberare fortuna. Sanè et ipse ante aciem mœstior non ex more Cæsar, sive respectu fragilitatis humanæ, sive nimiam prosperorum suspectam habens continuationem : vel eadem timens, postquàm idem esse cœperat, quod Pompeius* (96). Il raconte ensuite comment les troupes de César commencèrent à reculer. *Novissimè illud inusitatum Cæsaris oculis (nefas) post quatuordecim annos, probata veteranorum manus gradum retrò dedit. Quòd etsi nondùm fugerat, apparebat tamen, pudore magis, quàm virtute, resistere. Itaque ablegato equo, similis furenti, primam in aciem procurrit. Ibi prensare fugientes, confirmare; per totum denique agmen oculis, manibus, clamore, volitare. Dicitur in illâ perturbatione et de extremis agitâsse secum, et ita manifesto vultu fuisse, quasi occupare manu mortem vellet* (97).

Les quatre vers que je dois citer sont de M. Pellisson : je les tire de son dialogue avec Pégase.

Mais ce fameux César, qui presque sans combattre
Venait, voyait, vainquait, ne le suivais-tu pas?
Jamais il n'eût quitté la belle Cléopâtre,
Pour aller prendre Dole un jour de mardi gras.

Pourquoi ne l'aurait-il pas quittée à pareil jour pour prendre une ville, puisqu'à pareil jour il donna une bataille qui fut cent fois plus périlleuse que ne l'eût été le siége d'aucune ville?

(L) *Salluste..... a mis en parallèle le caractère de César avec celui de Caton,..... qui aimait mieux être honnête homme que de le paraître.*] Je vais copier les paroles de cet historien. *His* (Cæsari et Catoni) *genus, ætas, eloquentia prope æqualia fuêre : magnitudo animi par, item gloria, sed alia alii. Cæsar beneficiis, ac munificentiâ magnus habebatur; integritate vitæ Cato. Ille mansuetudine, et misericordiâ clarus factus : huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar, dando, sublevando, ignoscendo; Cato, nihil largiendo, gloriam adeptus est. In altero miseris perfugium; in altero malis pernicies. Illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremò Cæsar in animum induxerat, laborare, vigilare; negotiis amicorum intentus, sua negligere; nihil denegare, quod dono dignum esset; sibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. At Catoni studium modestiæ, decoris, sed maximè severitatis erat. Non divitiis cum divite, neque factione cum factioso; sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentiâ certabat; esse, quàm videri, bonus malebat; ita, quò minùs gloriam petebat, eo magis adsequebatur* (98). Tout homme qui, dans la distribution de ces éloges, aimerait mieux la part de César que la part de Caton, ferait paraître son mauvais goût. Il n'y a point de bon juge qui, tout bien compté, ne préférât à cent autres belles qualités celle qu'avait Caton, d'être plus sensible à la possession de la vertu, qu'à la réputation d'être vertueux (99). Ce fut aussi le partage d'Aristide, ce fut l'éloge qu'un excellent poëte donna au devin Amphiaraüs. J'ai raisonné sur cela dans un autre endroit de ce Dictionnaire (100), et j'y ai examiné une maxime attribuée à Socrate, qui ne s'accorde pas mal avec ces paroles d'un poëte latin :

Tu rectè vivis, si curas esse quod audis (101).

Postel a fait sur ce vers-là une considération très-solide, dans une épître dédicatoire (102), qui est d'ailleurs toute hérissée de galimatias.

(M) *Il avait un soin extrême de se faire donner de l'argent sous quelque prétexte que ce fût.*] Il exigeait quelquefois des sommes d'argent, sous prétexte qu'elles avaient été promises à Pompée. Il enleva le trésor du tem-

(96) Florus, *lib. IV, cap. II, num.* 78.
(97) *Ibidem, num.* 81.

(98) Sallustius, de Bello Catilin., *C. LIV.*
(99) *Consultez* Lucain, Phars., *lib. II, vs.* 380 *et seq. J'ai lu dans le* Mercure Volant, *imprimé en* 1705, *pag.* 93, *qu'on a dit de Caton :* Nunquàm rectè fecit, ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat.
(100) *Dans la remarque* (H) *de l'article* Amphiaraüs *tome I, pag.* 542.
(101) Horat., epist. XVI, *lib. I, vs.* 17.
(102) *Celle de ses* Histoires orientales, *imprimées à Paris l'an* 1575, *et dédiées au duc d'Alençon, frère d'Henri III.*

ple d'Hercule, à Tyr, sous prétexte que les Tyriens avaient reçu dans leur ville la femme et le fils de Pompée. Il se fit donner des couronnes d'or aux rois et aux princes, en qualité de vainqueur (103). En un mot, quand une raison lui manquait, il en savait bien inventer une autre. Cette conduite et ces exactions ne procédaient pas de méchanceté, si l'on en croit Dion (104), mais des dépenses excessives qu'il avait à faire. Il ne s'appliquait à amasser de l'argent qu'à cause qu'il était persuadé que, pour acquérir la domination, pour s'y maintenir, pour s'y agrandir, on avait besoin de deux choses qui se soutenaient l'une l'autre : on avait besoin d'argent et de troupes. On conservait les armées en leur fournissant ce qui leur était nécessaire, et par les armées on trouvait les fonds de leur subsistance ; et si l'une de ces deux choses venait à manquer, l'autre tombait en ruine. Si Dion s'imaginait que c'étaient-là de bonnes excuses, il raisonnait mieux en homme de guerre, en bon politique, qu'en bon citoyen. Voici ses paroles : Τό τε σύμπαν εἰπεῖν, χρηματοποιὸς ἀνὴρ ἐγένετο, δύο τε εἶναι λέγων τὰ τὰς δυναστείας παρασκευάζοντα καὶ φυλάσσοντα καὶ ἐπαύξοντα, στρατιώτας καὶ χρήματα, καὶ ταῦτα δι' ἀλλήλων συνεσηκέναι· τῇ τε γὰρ τροφῇ τὰ στρατεύματα συνέχεσθαι, καὶ ἐκείνην ἐκ τῶν ὅπλων συλλέγεσθαι· κἂν θάτερον ὁποτερουοῦν αὐτῶν ἐνδεὲς ᾖ, καὶ τὸ ἕτερον συγκαταλυθήσεσθαι. *Utque summatim dicam, pecuniarum coactor erat Cesar, duas esse res dicens, quibus et pararentur, et conservarentur et augerentur imperia, nempè milites et pecuniam. Earum alteram per alteram consistere, nam et annonâ contineri exercitus, et eam armis parari, atque alterutro deficiente, reliquum simul concidere* (105). Cet historien observe que César étant arrivé en Italie, après la défaite de Pharnace, continua ses exactions, tantôt sous le titre de présent, tantôt sous celui d'emprunt. Il empruntait aux particuliers et aux villes, et n'avait aucune intention de rendre, et il les contraignait de compter tout de même que s'il eût exigé le paiement d'une dette (106).

(N) *Une fois..... il ne daigna se lever devant le sénat..... cette incivilité fut l'une des principales causes de sa ruine.*] Deux passages, l'un de Suétone, l'autre de Dion Cassius, vont donner la preuve de tout ceci. *Præcipuam et inexpiabilem sibi invidiam hinc maximè movit : adeuntes se cum plurimis honorificentissimisque decretis universos patres conscriptos sedens pro æde Veneris genetricis excepit. Quidam putant retentum à Cornelio Balbo, cùm conaretur assurgere : alii ne conatum quidem omninò, sed etiam admonentem Caium Trebatium, ut assurgeret, minùs familiari vultu respexisse* (107). Dion Cassius raconte la chose avec toutes ses circonstances. Un jour, dit-il (108), qu'on délibéra dans le sénat touchant plusieurs grands honneurs qu'on se proposait de décerner à Jules-César, toutes les voix des sénateurs, hormis celles de Cassius et de quelques autres, concoururent à ce décret, après quoi la compagnie se leva pour en aller porter la nouvelle à cet empereur, qui était assis dans le vestibule du temple de Vénus. Il était demeuré là, afin que personne ne pût dire que sa présence avait ôté aux sénateurs la liberté d'opiner. Il ne se leva point en voyant venir le sénat, et il écouta assis ce qu'on avait à lui dire. Cela mit si fort en colère, non-seulement les sénateurs, mais aussi les autres Romains, que ce fut l'un des principaux prétextes de ceux qui formèrent la conspiration contre sa vie. L'historien ne sait pas si cette incivilité fut un coup fatal de la providence, un étourdissement venu d'en haut, ou l'effet de l'extrême joie de César, Καθήμενος σφᾶς, εἴτ' οὖν θεοβλαβείᾳ τινι, εἴτε καὶ περιχαρίᾳ, προσεδέξατο : *Sedens senatum excepit, sive fatali quodam errore, sive nimio gaudio correptus* (109) ; mais il observe qu'on n'ajouta point de foi à ceux qui tâchèrent de justifier cela en disant que César avait alors un flux de ventre qui lui fit craindre de mettre à bout la faculté rétentrice en se levant. Cette excuse ne fut point

(103) *Voyez* Dion Cassius, *Lib. XLII, pag.* 234.

(104) Τοῦτο δὲ οὐχ ὑπὸ κακίας ἐτοίει. *Quæ omnia non improbitate faciebat.* Id., *ibid.*

(105) *Idem, ibid.*

(106) *Idem, ibid., pag.* 235.

(107) Sueton., *in Julio, cap. LXXVIII.*

(108) Dio, *lib. XLII, pag.* 255.

(109) *Idem, ibidem.*

admise, car on savait que peu après il se retira à pied chez lui. On attribua donc à son orgueil la posture qu'il avait gardée. On l'avait rendu superbe par les honneurs qu'on lui avait conférés, et on le hait quand il fut devenu superbe. Je me contente de rapporter en latin le passage de Dion. *Quod enim nonnulli purgandi Cæsaris causâ posteà attulerunt, profluvio eum ventris laborâsse, veritumque, ne inter assurgendum alvum dejiceret, consedisse; id propterea creditum non est, quòd paulò post pedibus ipse domum rediverit : sed fastu elatum hoc fecisse suspicabantur, eumque superbiæ nomine odio prosequebantur, quem immodicos honores deferendo ipsi superbum reddiderant* (110). L'historien fait paraître dans ces dernières paroles la même envie de critiquer le sénat qu'il avait déjà marquée. Il avait dit que, dans les choses qui exposèrent César à la haine et à l'envie mortelle qui le perdirent, la faute des sénateurs fut plus grande que celle de César même (111). Ils lui déférèrent de nouveaux honneurs qui allaient trop loin, puis ils le censurèrent de ce qu'il se plaisait à les accepter, et qu'il en devenait plus orgueilleux. Il fut sans doute blâmable de n'en refuser pas une partie, et de croire qu'on était effectivement persuadé qu'il les méritait (112); mais les sénateurs furent encore plus blâmables, eux qui en lui conférant ces honneurs-là lui ouvraient un précipice : car s'il les eût refusés, il eût passé pour dédaigneux, et il s'exposait à la vanité en les acceptant, vu que les personnes les plus modestes se laissent corrompre par ce venin, et s'imaginent être ce que l'on dit qu'elles sont (113). Τὸ γὰρ ὑπερβάλλον τῶν τε τιμῶν καὶ τῶν ἐπαίνων καυγοτέρους πῶς καὶ τοὺς πάνυ σώφρονας, ὥστε καὶ τῶν ἐπαίνων ἀληθῶς γίγνεσθαι δοκῶσι, ποιεῖ. *Nam immoderati honores laudesque, levitatem animi etiam modestissimo cuique afferunt, ut se jam tales esse, quales prædicantur, existiment* (114).

Examinons un peu la raison pourquoi on ne voulut point croire que César se tint assis de peur que son dévoiement ne lui jouât quelque mauvais tour. Elle ne me semble pas solide; car de ce que peu après il s'en retourna chez lui à pied, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pu sentir des tranchées violentes au moment que le sénat approchait. Un flux de ventre n'est pas toujours également importun. Mais si cette excuse était bien fondée, nous aurions un grand sujet d'admirer la bizarrerie des événemens : nous pourrions dire que les plus considérables et les plus funestes sont liés à des vétilles, et que les ressorts les plus chétifs leur donnent le branle. César eût hâté sa ruine pour n'avoir pu se mettre dans une posture de civilité, à cause d'un petit désordre de ses boyaux qui en une autre rencontre eût été sans conséquence; mais alors c'était une grande affaire; l'accident que l'on craignait, si l'on se levait, eût eu des suites fâcheuses. Il eût servi de risée à tout le peuple romain, et les malintentionnés y eussent donné une interprétation terrible. Quel mépris de la religion et du sénat! Quoi! dans le temple même de Vénus, et en présence de la plus auguste compagnie qui fût au monde! L'action pouvait être empoisonnée par tant d'endroits, que cela eût pu faire prendre la résolution de ne point sortir de sa place à un homme même qui aurait fortement envisagé toutes les suites de ce repos. Constantin Copronyme ne s'acquit-il pas une épithète très-odieuse et très-méprisable, qui persécute encore aujourd'hui sa mémoire? Ne devint-il pas l'objet de cent invectives, et d'une infinité de réflexions injurieuses, pour avoir sali les fonts baptismaux sans y penser, sans savoir ce qu'il faisait? *Impio patri scelestissima successit proles Constantinus cognomento Copronymi, quòd infans baptismi lavacro admotus, mediis sacris alimonii excremento aquam polluerat* (115). C'eût été bien pis si pareille chose lui fût arrivée dans une église pendant

(110) Dio, *lib. XLII, pag.* 277.
(111) *Idem, ibid., pag.* 274.
(112) *Idem, ibid.*
(113) *Voy. les* Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1686, *art. I, p.* 631. *Vous y trouverez ces paroles de la IVe. sat. de Juvénal, v.* 70.

Nihil est quod credere de se
Non possit, cùm laudatur Diis æqua potestas.

*Voyez aussi dans l'épître XVI du Ier. livre d'*Horace, *le* Sed vereor ne cui de te plusquàm tibi credas, *etc.*

(114) Dio, *lib. XLII, pag.* 274.
(115) Jo. Bapt. Egnatius, *in* Roman. Principibus.

78739

qu'il faisait la guerre aux protecteurs des images. De tout temps on a trouvé là les airs d'un mépris extrême ou un sujet de moquerie (116). Quoi qu'il en soit, on pouvait mieux réfuter les défenseurs de César, que par la raison que Dion a rapportée. On pouvait leur dire que si cette infirmité corporelle eût été cause que César ne se leva point, il eût allégué cette excuse aux sénateurs. Ne l'ayant point fait, c'est une marque qu'il se souciait bien peu que l'on jugeât qu'il manquait de civilité envers cette auguste compagnie ; et par-là il retombe dans le premier inconvénient. Nous pouvons nous figurer que les sénateurs se seraient payés de cette raison. Laban, quoiqu'il fût bien en colère, se paya d'une excuse à peu près semblable, lorsque sa fille le reçut sans se lever (117). Voici un autre modèle d'excuse (118). « Une fois M. le cardinal du Perron » se trouva bien embarrassé, portant » la parole pour le clergé à la feue » reine, mère du roi, car se voyant » dans une chaise où la goutte le con- » traignait de demeurer devant une » princesse si pleine de majesté, il » voulut lui en faire un compliment » qu'il n'avait point préparé. *Mada-* » *me*, lui dit-il, *je suis à genoux du* » *cœur, quoique vous me voyiez as-* » *sis*..... A ce mot, s'apercevant qu'il » n'était pas respectueux de nommer » la partie sur laquelle il était assis, » il fut long-temps à chercher quel- » ques termes plus honnêtes, et n'en » trouvant point, il fut réduit à ajou- » ter, *des jambes* (119). »

Je viens de lire une chose qui peut nous faire douter du discernement de Dion : voici ce que c'est. Plutarque observe que Cesar fut au désespoir de l'incivilité qu'il avait eue pour le sénat, et qui déplaisait si fort au peuple(120). *Toutefois on dit*, ajoute Plutarque (121), *que depuis, pour s'excuser de ceste faute, il allégua sa maladie, à cause que le sens ne demeure pas en son entier à ceux qui sont sujets au mal caduque, quand ils parlent debout sur leurs pieds devant une commune, ains se troublent aisément et leur prend soudain un esblouissement : mais cela estoit faux.* Dion avait lu Plutarque, il faut croire cela pour son honneur. D'où vient donc qu'il ne dit rien de cette excuse, et qu'il en allègue une autre bien moins vraisemblable, et qui en quelque façon est risible ?

(0) *On l'assassina dans le sénat le 15 de mars 710.*] Les auteurs ne s'accordent pas touchant ce point de chronologie à l'égard de l'année : quelques-uns, comme Sigonius, Calvisius, etc., disent qu'on tua César l'an 709. J'ai suivi leur hypothèse dans l'article de Brutus (122), et peut-être aussi dans quelques autres endroits ; mais je trouve plus raisonnable le sentiment du père Pétau, que César fut tué en 710. C'est à présent l'opinion courante. Il avait cinquante-six ans plus ou moins : on lui donna vingt-trois coups (123) ; chacun des conjurés s'empressa de le blesser, et dans cet empressement quelques-uns d'eux s'entre-blessèrent (124). Ils avaient cru que leur action serait approuvée du peuple, mais ils eurent lieu d'en douter dès le jour suivant ; car le peuple se tint dans un très-profond silence, lorsqu'ils lui exposèrent ce qu'ils avaient fait. Le sénat les rassura, puisqu'en déférant d'un côté les honneurs divins à César, il accorda de l'autre aux conjurés beaucoup d'avantages ; mais la pompe funèbre de César bouleversa tout. Marc Antoine fit un discours, qui anima de telle sorte les assistans, qu'ils allèrent mettre le feu chez les conjurés, et qu'ils les cherchèrent par toute la ville pour les mettre en

(116) . . . . . Καὶ βούλομαι ἀνταποπαρδεῖν
Πρὸς τὰς βρόντας.
. . . . . *Voloque oppedere*
Vestris tonitribus.
Aristoph., *in* Nubib., *act. I, sc. IV.*

Vin tu curtis jualæis oppedere? Horat., sat. IV, *lib. I. Voyez le* Catholicon d'Espagne, *à l'endroit où il est parlé des séances des députés aux états, pag.* 37, *édit. de* 1699.

(117) *Et Rachel dit à son père, qu'il ne desplaise point à mon seigneur de ce que je ne me puis lever devant lui, car j'ai ce qui a accoustumé de venir aux femmes.* Genes., *chap. XXXI, vs.* 35.

(118) *César eût pu dire :* Je suis debout du cœur quoi que je sois assis, etc.

(119) Costar, Suite de la Défense de Voiture, *pag.* 189.

(120) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 736.

(121) *Idem, ibid*, *version d'*Amyot.

(122) *Tome IV, pag.* 186, *dans l'article* Brutus (Marc Junius, *au texte, où je mets la bataille de Philippes à l'an 711.*

(123) Suetou., *in* Cæsare, *cap. LXXXIII.*

(124) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 739.

pièces. Ce qui toucha principalement les auditeurs fut qu'il leur montra la tunique de César toute percée et ensanglantée (125). Plutarque, et Appien son copiste, nous l'assurent; mais les autres historiens ne touchent pas cette circonstance. Cicéron, reprochant à Marc Antoine le procédé de cette journée-là, ne dit rien de cette particularité. *Etsi tum cùm optimum te putabam, me quidem dissentiente, funeri tyranni, si illud fucus fuit, sceleratissimè præfuisti. Tua illa pulchra laudatio, tua miseratio, tua cohortatio, tu illas faces incendisti, et eas quibus semiustulatus ille, et eas quibus incensa L. Bellieni domus deflagravit. Tu illos impetus perditorum hominum, et ex maximâ parte servorum, quos nos vi manuque repulimus, in nostras domos immisisti* (126). Et notez que Suétone, bien loin de faire mention de cela, donne à entendre que Marc Antoine ne fit point d'oraison funèbre. *Laudationis loco consul Antonius per præconem pronuntiavit S. C. quo omnia ei divina simul atque humana decreverat : item jusjurandum, quo se cuncti pro salute unius adstrinxerant : quibus perpauca à se verba addidit* (127). N'est-il pas étrange qu'il ait pu douter d'un fait que Cicéron avait affirmé en plein sénat pendant que la chose était toute fraîche ? Il y aurait mille observations à faire sur les différences qui se trouvent entre les historiens. Je suis bien surpris que Casaubon (128) ait prétendu confirmer par le témoignage d'Appien la narration de Suétone, car il est visible qu'Appien (129) assure que Marc Antoine harangua très-amplement.

(P) *Sénèque remarque que César s'était uni et incorporé de telle sorte avec la république, qu'on ne pouvait y faire de séparation sans... ruiner tout.*] Voici comme il parle : *Olim ita se induit Reip. Cæsar, ut seduci alterum non possit, sine utriusque pernicie, nam ut illi viribus opus, ita et huic capite* (130). C'est la conclusion de plusieurs belles maximes qu'il venait de proposer sur l'obéissance des sujets. On en fit mention dans l'écrit qu'un royaliste de France publia contre les ligueurs l'an 1593. *Nec solùm propter iram, id est metu pœnæ illis obediendum est, sed propter conscientiam, quia nimirùm omnes scire oportet, id ex divinâ voluntate et constitutione fieri debere. Quòd etiam Ethnici agnoverunt, inter quos illo sæculo quo D. Paulus scripsit, hæc sapiens philosophus dicebat*, principes regesque et quocunque alio nomine sunt, tutores statûs publici amandos etiam ultra privatas necessitudines. Et olim, *inquit*, ita se induit Reip. Cæsar... (131). Ille enim est vinculum per quod Respubl. cohæret : ille spiritus vitalis, quem hæc tot millia trahunt, nihil ipsa per se futura, nisi onus et præda, si mens illa imperii subtrahatur. On trouve ces paroles à la page 75 d'un ouvrage qui a pour titre *Vindiciæ secundùm libertatem Ecclesiæ Gallicanæ, et regii statûs Gallofrancorum, sub Henrico IV rege Francorum et Navarræ. L. S. A. R.* On croit que ces quatre lettres signifient *Ludovicus Servinus Advocatus Regius.*

(Q) *Il n'y avait que lui seul qui pût réparer les maux du peuple romain; ... Cicéron ... qui l'assurait... devait penser ce qu'il disait en cette rencontre.*] Rapportons quelques morceaux de sa harangue pour Marcellus. *Qui est omnium tam ignarus rerum, tam rudis in republicâ, tam nihil unquàm nec de suâ, nec de communi salute cogitans, qui non intelligat tuâ salute contineri suam, et ex unius tuâ vitam pendere omnium ?... si ad humanos casus, incertosque eventus veletudinis, sceleris etiam accedat insidiarumque consensio : quem Deum, etiamsi cupiat, opitulari posse reip. credamus ? Omnia sunt excitanda tibi, C. Cæsar, uni, quæ jacere sentis, belli ipsius impetu, quod necesse fuit, perculsa, atque prostrata ? constituenda judicia, revocanda fides, comprimendæ libidines, propaganda soboles : omnia, quæ dilapsa jam defluxerunt, severis legibus vincienda sunt. Non fuit recusandum in tanto civili bello,*

(125) *Tiré de* Plutarque, *là même, pag.* 740.
(126) Cicero, Philipp. II, *cap. XXXVI.*
(127) Sueton., *in* Cæsare, *cap. LXXXIV.*
(128) Casaub. ad Sueton., *in* Cæsare, *cap. LXXXIV.*
(129) Appian., de Bellis civil., *lib. II, pag. m.* 285.
(130) Seneca, de Clementiâ, *lib. I, cap. IV.*
(131) *Notez que dans* Sénèque *ceci précède ce qui concerne César.*

tantoque animorum ardore, et armorum, quin quassata resp. quicumque belli eventus fuisset, multa perderet et ornamenta dignitatis, et præsidia stabilitatis suæ, multaque uterque dux faceret armatus, quæ idem togatus fieri prohibuisset. Quæ quidem nunc tibi omnia belli vulnera sananda sunt; quibus PRÆTER TE MEDERI NEMO POTEST.

Selon toutes les apparences, si César eût vécu encore dix ans, il eût fait les plus belles choses du monde pour la gloire, et pour la prospérité du peuple romain. Il fut tué au milieu des plus grands projets qu'un esprit sublime et un courage héroïque puissent entreprendre (132).

(R) *Il faudra toucher quelque chose de la famille de César, et contre ceux qui n'ont pas bien su pourquoi il portait ce nom* (133).] Il était de la maison Julia, qui prétendait être issue de Vénus par Énée, fils d'Anchise, et de cette déesse. Nous verrons ailleurs (134) le soin qu'on prenait de fomenter la tradition de cette origine de Jules César. La postérité d'Ascagne, fils d'Énée et de Créüse, et surnommé Iulus, subsista dans Albe jusqu'à ce que cette ville fut ruinée par Tullus Hostilius, roi de Rome. Elle fut transportée à Rome par ce prince, et y prospéra. On ne trouve point qu'elle y ait formé plus de deux branches principales : la première porta le surnom de Tullus, l'autre eut le surnom de César. Les personnes de la première branche, qui commencent à paraître dans l'histoire, sont Caius Julius Tullus, et Vopiscus Julius Tullus. Celui-là fut consul l'an de Rome 265, et décemvir l'an 300. Celui-ci fut consul l'an 271. Les plus anciens Césars que l'on trouve eurent des charges la onzième année de la première guerre punique, c'est-à-dire, l'an de Rome 546. Depuis ce temps-là, on voit paraître presque toujours quelque César dans les charges de la république, jusques à Caius Julius César, père de l'empereur. Il était fils d'un autre Caius Julius César dont l'histoire est inconnue : on sait seulement qu'il fut marié avec Martia, qui descendait de la famille du roi Ancus Martius (135). Il eut trois enfans, deux fils et une fille ; celle-ci fut femme de Marius : les deux fils Caius Julius César, et Lucius Julius César, n'allèrent pas au delà de la préture, étant morts à la fleur de l'âge, et d'une façon singulière ; car l'un et l'autre expira en se chaussant le matin, Caius à Pise, Lucius à Rome où il exerçait la dignité de préteur. *Nullis evidentibus causis obiere, dum calceantur matutino, duo Cæsares, prætor, et præturâ perfunctus dictatoris Cæsaris pater, hic Pisis exanimatus, ille Romæ* (136). Caius épousa Aurélie, et en eut un fils et quelques filles. Le fils est celui qui fait le sujet de cet article. Il naquit à Rome le 12 du mois Quintilis (137) 653, et perdit son père l'an 669. J'ai tiré ceci d'un livre où il y a un fort grand détail sur la maison Julia (138). Vous n'y trouverez point le passage de Suétone qui témoigne de quelle noblesse on se piquait de descendre dans cette maison, et avec quelle élégance César savait exprimer cela. Voici ce passage : *Quæstor Juliam amitam, uxoremque Corneliam, defunctas laudavit é more pro Rostris : sed in amitæ quidem laudatione, de ejus ac patris sui utráque origine sic refert : Amitæ meæ Juliæ maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum est. Nam ab Anco Norcio sunt Marcii reges, quo nomine fuit mater : à Venere Julii, cujus gentis familia est nostra. Est ergò in genere et sanctitas regum, qui plurimùm inter homines pollent :*

(132) *Voyez* Suétone, *in* Cæsare, *cap. XLIV*, *et* Plutarque, *in* Cæsare, *pag.* 735.

(133) *Ces paroles de* Pline, *lib. VII, chap. IX, les ont trompés :* Auspicatiùs cœctâ parente gignuntur : sicut Scipio Africanus prior natus, primusque Cæsarum à cæso matris utero dictus. *Ils ont appliqué à César le dictateur ce que* Pline *n'avait dit que du premier qui fut surnommé César. Notez que* Solin *n'a pas bien entendu cela ; il a cru que* Pline *avait dit que Scipion l'Africain fut le premier qu'on nomma* Cæsar.

(134) *Dans l'une des remarques de l'article* TROIE [Bayle n'a pas donné cet article].

(135) *Voyez ci-dessous*, citation (139), *le passage de* Suétone.

(136) Plinius, *lib. VII, cap. LIII, pag.* 88.

(137) *Qui fut ensuite nommé Julius, en l'honneur de Jules César.*

(138) *Composé par* Joannes Glandorpius, *et intitulé* Familiæ Gentis Juliæ... concinnatæ. *Il fut imprimé à Bâle, l'an* 1576, *in*-8°., *par les soins d'*Ambroise Glandorp, *fils de l'auteur : on l'inséra ensuite, l'an* 1589, *dans l'*Onomasticon Historiæ romanæ *du même auteur.*

et ceremonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges (139). Suétone nous parle là de la mort de Cornélie femme de César. Disons par occasion quelque chose des mariages de cet empereur. On l'avait fiancé avec une fille très-riche nommée Cossutia. Il avait encore la robe d'enfance, et il ne tarda guère à renvoyer cette fiancée. Il épousa ensuite Cornélia fille de Lucius Cornélius Cinna, et ne la voulut jamais répudier, quelque péril qu'il y eût à résister en cela aux fortes instances de Sylla (140). Il en eut une fille qui fut femme de Pompée. Sa troisième femme s'appelait Pompéa (141), et le mit dans la même catégorie où il mettait tant d'autres. Elle fut aimée de Clodius et l'aima réciproquement; mais César et Aurélia sa mère, dame de beaucoup de vertu, prirent garde de si près à sa conduite, qu'il fallut que Clodius cherchât l'occasion de l'approcher pendant que l'on célébrait dans la maison de César les mystères de la bonne déesse. Il se déguisa en femme, il se mêla dans la foule, il entra; mais il fut reconnu. Cette affaire fit un grand bruit. César répudia sa femme, sous prétexte, disait-il (142), qu'il voulait que sa maison ne fût pas même soupçonnée; mais au fond il ne doutait point que son épouse n'eût fait le saut tout entier (143). Οὗτος ἤρα Πομπηίας τῆς Καίσαρος γυναικὸς, οὐδὲ αὐτῆς ἀκούσης· ἀλλὰ φυλακαί τε τῆς γυναικωνίτιδος ἀκριβεῖς ἦσαν, ἥ τε μήτηρ τοῦ Καίσαρος, Αὐρηλία, γυνὴ σώφρων, περιέπουσα τὴν νύμφην ἀεὶ, χαλεπὴν καὶ παρακεκινδυνευμένην αὐτοῖς ἐποίει τὴν ἔντευξιν. *Hic* (Clodius) *uxorem Cæsaris Pompeiam amabat neque invitam. Verùm mulierem Cæsar acri sepserat custodiâ, ejusque mater Aurelia, femina honesta, perpetuò lateri adhærens Pompeiæ, arduum et periculosum ejus congressum efficiebat* (144). Il épousa depuis Calphurnie fille de Pison, et mourut avant elle.

Servius, en commentant ces paroles de Virgile (145),

Nascetur pulchrâ Trojanus origine Cæsar...
Julius à magno demissum nomen Iülo (146),

s'est fort abusé. Il a cru que le surnom de César fut donné à notre Caius Julius le dictateur, ou parce qu'on l'avait tiré du sein de sa mère par une opération de chirurgie, ou parce que son aïeul avait tué un éléphant. *Vel quòd avus ejus in Africâ manu propriâ occidit elephantem, qui Cæsar dicitur Pœnorum linguâ* (147). Ni l'une ni l'autre de ces raisons ne valent rien, puisque dès le temps de la première guerre punique il y avait des Césars dans Rome, ancêtres de celui-ci. Notez que Cédrénus, l'auteur de la Chronique d'Alexandrie, Malala, Suidas, Glycas, et Constantin Manassé, assurent qu'il fallut faire une incision pour tirer César hors du ventre de sa mère. Zonaras a réfuté ce mensonge (148). Comment a-t-on pu ignorer que cette dame vivait encore * lorsque son fils était marié avec Pompéa? N'avait-on point lu ce qu'il lui dit le jour de l'élection du grand pontife (149)? Ignorait-on qu'elle avait pris un très-grand soin de l'élever (150)? car c'était une femme savante et éloquente (151). Elle mourut pendant que son fils faisait la guerre aux Gaulois (152). J'ai marqué la source de la bévue (153).

(S) *Voici un supplément sur ce qui regarde ses Commentaires.*] Je m'étais contenté de dire dans la première édition (154), que Vossius a montré

(139) Sueton., *in* Cæs., *cap. VI.*
(140) *Idem, ibid.*, *cap. I.*
(141) *Fille de Quintus Pompeius Rufus.*
(142) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 712.
(143) Sueton., *in* Cæs., *cap. VI.*
(144) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 711, D. *Voyez le aussi*, *in* Cicerone, *pag.* 874.
(145) Virgil., Æn., *lib. I*, *vs.* 286.

(146) *C'est-à-dire, Ascagne fils d'Énée; car* Virgile, *là même*, *vs.* 267, *avait dit:*

At puer Ascanius, cui nunc cognomen Iulo
Additur. . . . . .

(147) Servius, in Æn., *lib. I*, *vs.* 286.

(148) *Voyez les* Notes de M. Bentley sur la Chronique de Malala. *Voyez aussi le* Suétone *de M.* Grævius, *seconde édition in-4°.*

* Joly dans ses *Additions* rapporte une note de l'abbé Bonardy qui observe que Bayle semble croire que la mère de César n'aurait pu survivre à l'opération dite Césarienne; et rappelle qu'on a des exemples du double succès de cette opération. Mais Joly à son tour remarque fort bien qu'il faudrait prouver que du temps de César l'opération se faisait sans qu'il en coutât toujours la vie à la mère.

(149) *Voyez la remarque* (E), *citation* (48).
(150) Tacitus, *de* Orat., *cap. XX.*
(151) Glandorp., Onomast., *pag.* 426.
(152) Sueton., *in* Cæs., *cap. XXVI.*
(153) *Dans la citation* (133).
(154) *Voyez la remarque* (G), *à la fin.*

que Jules César est le véritable auteur des Commentaires qu'on lui attribue ; mais aujourd'hui, je me veux un peu étendre sur ce sujet. François Floridus a soutenu que les III livres de la guerre civile n'étaient point de Jules César (155). Un autre a soutenu la même chose touchant les VII livres de la guerre des Gaules (156). Vossius observe que Louis Caduccus (157) les donnait à Suétone. Mais ce sont toutes opinions imaginaires, que nous pouvons réfuter solidement par l'autorité des anciens auteurs, sans qu'il faille s'arrêter à la réponse qu'on pourrait faire que ces livres de César se sont perdus depuis que les anciens écrivains les ont cités. Ceux qui pensent, qu'outre les Commentaires qui nous restent, César avait composé des Éphémérides qui se sont perdues, ont beaucoup plus de raison : c'était un Journal de sa Vie. Servius en a tiré un événement fort singulier. *Caius Cæsar*, dit-il (158), *cum dimicaret in Gallia, et ab hoste raptus equo ejus portaretur armatus, occurrit quidam ex hostibus, qui eum nosset, et insultans ait, Cecos Cæsar : quod Gallorum lingua, Dimitte, significat : et ita factum est, ut dimitteretur. Hoc autem ipse Cæsar in ephemeride sua dicit, ubi propriam commemorat felicitatem.* Il y a beaucoup d'apparence que lorsque Plutarque a cité les Éphémérides de César (159), il n'a point entendu les Commentaires, mais le même ouvrage auquel Servius nous a renvoyés. Je sais bien que ce qu'il allègue en cet endroit-là se trouve au IVe. livre des Commentaires de César ; mais il n'était pas possible que ce guerrier ne mît très-souvent les mêmes choses, et dans son Journal, et dans ses Commentaires. Disons donc que Plutarque avait lors eu vue les Éphémérides, et que, s'il eût voulu alléguer les Commentaires, il se fût servi du mot ὑπομνήματα, comme avait fait Strabon (160). Disons aussi qu'Appien a cité les mêmes Éphémérides dans ces paroles : Καίσαρ ἐν ταῖς ἰδίαις ἀναγραφαῖς τῶν ἐφημέρων ἔργων φησί (161). Il est d'ailleurs très-vraisemblable que Polyænus les avait eues en main ; car il rapporte plusieurs stratagèmes de César qui ne sont point contenus dans les Commentaires. On peut penser la même chose touchant Frontin. Voyez les remarques de Denys Vossius (162), imprimées en 1697, avec les Commentaires de Jules César, et avec un livre que l'on a intitulé *Julius Celsus de Vitâ et Rebus gestis C. Julii Cæsaris* (*), et qui avait été imprimé l'an 1473. Il était si rare, que le scoliaste Dauphin sur Jules César n'en put trouver aucun exemplaire dans Paris. M. Grævius estime que l'auteur de ce livre-là vivait au XIIIe. ou au XIIe. siècle (163). Notez qu'il y a des gens qui croient qu'Orose attribue à Suétone les Commentaires de César, lorsqu'il se sert de cette expression : *Hanc historiam* (de Cæsaris bello Gallico) *Suetonius Tranquillus plenissimè explicuit, cujus nos competentes portiunculas decerpsimus* (164). C'est le sentiment de Savaron, comme il paraît par la manière dont il commente le *quis opera Suetonii* de Sidonius Apollinaris, *id est*, dit-il (165), *Vitam Julii Cæsaris, et libros de Bello Gallico, quos Suetonio asserit Orosius lib. 6, cap. 7, et ex eo Hist. Miscella. lib. 6, ita visum est Lodoico Caduceo mihi propter eruditionem et humanitatem amicissimo, in cujus commilitio multùm me profecisse liberè fateor.* Peut-être vaudrait il mieux dire que Suétone avait fait un ouvrage particulier touchant la guerre des Gaules, et que c'est de là qu'Orose avait tiré ses recueils. Le bon M. de Marolles a mal rapporté ce qu'il avait lu dans Vossius, dont il copie néanmoins très-fidèlement la faute que j'ai observée (166). *Louys Caducéus* ....

(155) Fr. Floridus Sabinus, Subcisivar. Lect., *lib. I, cap III, et lib. II, apud* Vossium, de Hist. lat., *pag.* 62.

(156) Ludov. Carrio, *apud* Vossium, *ibid.*

(157) *Il fallait dire* Caducéus. *Voyez ci-dessous, citation* (165).

(158) Servius, in Æn., *lib. XI, vs.* 743.

(159) Plut., *in* Cæsare, *pag.* 718, D.

(160) Strabo, *lib. IV, init.*

(161) Appian., *in* Excerpt. Legat., *pag.* 359.

(162) *A la troisième page.*

(*) *Voyez le nouveau* Ménagiana, *tom. III, pag.* 157 *et suiv.* REM. CRIT.

(163) *Voyez sa préface à l'édition de* César, 1697.

(164) Orosius, *lib. VI, cap. VII, folio m.* 246 *verso.*

(165) Savaro, in epist. XIV, *lib. IX* Sidonii Apollin., *pag.* 606.

(166) *Ci-dessus, citation* (157).

tient que les VII livres de la guerre des Gaules sont l'ouvrage de *Suetone*, *ce qu'il prouve par ces paroles au 7e. chap. de son 6e. livre.* Suétone, *dit-il*, a amplement expliqué cela dans son histoire de César de la guerre des Gaules. C'est ce que dit l'abbé de Marolles (167). Cela ne marque-t-il pas que son prétendu *Louys Caduceus* a publié un ouvrage qui contient pour le moins VI livres ? N'est-ce point faire courir inutilement les bibliographes ?

Je ne connais que trois traductions françaises des Commentaires de Jules César, celle d'Étienne de l'Aigue, celle de Blaise de Vigenère, et celle de M. d'Ablancourt. La première fut imprimée l'an 1531 (168). La seconde parut en 1576, et fut accompagnée d'un commentaire assez docte. Elle fut réimprimée l'an 1609, avec quelques notes marginales d'Antoine de Baudole, qui y joignit aussi ses *Parallèles de César et de Henri IV.* La version de M. d'Ablancourt fut imprimée pour la première fois environ l'an 1651, si je ne me trompe.

(167) *Dans la* Vie de Jules César, *qu'il a mise au IIe. tome de son* Augmentation de l'Histoire romaine, *pag.* 289 *et suiv.*

(168) *Voyez ci-dessus la remarque* (B) *de l'article* Aqueus, *tome II, pag.* 219.

CÉTHÉGUS, famille romaine, branche de la maison des Cornélius, a produit plusieurs personnes dont la mémoire s'est conservée. Je parlerai de quelques-unes. Cornélius Céthégus, créé consul avec Quintius Flaminius, distribua du vin mixtionné au peuple après que son élection fut faite (*a*). Ces deux consuls furent obligés de se démettre de leur charge, parce qu'il y eut de l'irrégularité dans leur création. Ce fut l'an de Rome 421 (*b*). Marcus Cornélius Céthégus fut élevé à la charge de censeur l'an 544, avant que d'avoir été consul. Cela était contre l'usage (A). Il obtint le consulat cinq ans après. Ce fut un grand orateur (B). Caïus Cornélius Céthégus, qui avant que d'avoir été édile fut proconsul en Espagne, y remporta une victoire signalée (*c*). Il fut fait édile peu après pendant son absence, l'an 555 (*d*). Sigonius le confond avec Cneïus Cornélius Céthégus (*e*), qui fut consul en 556, et qui triompha des Insubres (*f*). Il suppose faussement que Cicéron et Tite-Live donnent à ce consul le prénom Caïus : ils lui donnent celui de Cneïus. Passons à Publius Cornélius Céthégus, qui suivit ardemment le parti de Marius contre Sylla (*g*), et qui fut déclaré pour cela ennemi du peuple romain (*h*), lorsque ce parti fut abattu. Il se sauva en Afrique auprès de Marius (*i*), et puis implora la miséricorde de Sylla, et s'offrit à le servir en toutes choses (*k*). Il fut reçu en grâce ; et peut-être ne le faut-il pas distinguer de ce Céthégus, qui eut un si grand crédit dans Rome, qu'on ne pouvait rien obtenir sans son entremise : or, comme il avait une maîtresse à qui il ne pouvait rien refuser, il arriva qu'une malhonnête femme eut à sa disposition toute la ville. Il

(*a*) *Invenio mustum rutatum populo datum à Cornelio Cethego in consulatu collegâ Quintii Flaminini comitiis peractis.* Plinius, *lib. IX, cap. VIII.*

(*b*) *Voyez le père* Hardouin *sur ce passage de* Pline.

(*c*) Titus Livius, *lib. XXXI, sub. fin.*

(*d*) *Idem, ibid.*

(*e*) Sigonius, *in* Fastis, *ad ann.* 556.

(*f*) *Voyez* Tite-Live, *liv. XXXII, chap. XXVII et liv. XXXIII, chap. XXIII.*

(*g*) Appian., de Bellis civil., *lib. I, pag. m.* 204.

(*h*) *Idem, ibid., pag.* 196.

(*i*) *Idem, ibid., pag.* 197.

(*k*) *Idem, ibid., pag.* 204.

fallut que Lucullus fît sa cour à cette femme (C), lorsqu'il voulut obtenir la commission de faire la guerre à Mithridate ; car sans cela il n'aurait point obtenu ce bel emploi. Plusieurs autres grands seigneurs firent cent bassesses pour monter aux charges par la recommandation de ce Céthégus ; car c'est de lui sans doute que Cicéron parle dans l'un de ses paradoxes (D). Il a parlé d'un Céthégus orateur, qui apparemment ne diffère point du galant de cette femme (E). Caïus Cornélius Céthégus fut convaincu d'avoir conspiré avec Catilina la ruine de sa patrie, et comme tel, il fut étranglé dans sa prison (*l*). Il fut le plus emporté de tous ses complices (F) ; il était toujours d'avis que l'on se hâtât. Céthégus sénateur romain fut décapité pour le crime d'adultère sous l'empire de Valentinien l'an 368 (*m*). Notez que ceux de cette famille affectèrent une manière particulière de s'habiller (G).

(*l*) Sallust., *in* Bello Catilin., *cap. LV*, *fin.*

(*m*) Ammian. Marcellin., *lib. XXVIII*, *cap. I.*

(A) M. Corn. Céthégus *fut... censeur... avant que d'avoir été consul : cela était contre l'usage.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Tite-Live : *Censores hic annus* (1) *habuit L. Veturium Philonem, et P. Licinium Crassum pontificem maximum. Crassus Licinius nec consul nec prætor antè fuerat quàm censor est factus : ex ædilitate gradum ad censuram fecit* (2). Il me semble que Tite Live n'eût pas fait cette remarque, s'il n'eût été extraordinaire qu'un homme obtînt la censure avant que d'avoir été consul. Il fallut procéder l'année suivante à la création d'autres censeurs ; car l'un de ceux-là étant mort, son collègue quitta la charge (3). Ceux que l'on choisit n'avaient pas été encore consuls : Tite-Live le remarque expressément. *Creati censores ambo, qui nondùm consules fuerant, M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus* (4).

(1) *C'est l'an* 543.

(2) Titus Livius, *lib. XXVII*, *cap. VI.*

(B) .... *Ce fut un grand orateur.*] Eu égard à ce temps-là ; car qui l'aurait comparé aux orateurs des siècles suivans l'eût trouvé barbare. Voici ce que Cicéron a dit de lui : *Quem verò extet, et de quo sit memoriæ proditum eloquentem fuisse et ita esse habitum, primus est M. Cornelius Cethegus : cujus eloquentiæ est auctor, et idoneus quidem meâ sententiâ, Q. Ennius, præsertim cùm et ipse eum audiverit, et scribat de mortuo : ex quo nulla suspicio est, amicitiæ causâ esse mentitum, est igitur sic apud illum in nono, ut opinor, annali* (5). Les vers d'Ennius que Cicéron cite, et que je dégage des interruptions qu'il y insère, sont ceux-ci :

Additur orator Cornelius suaviloquenti
Ore Cethegus Marcu' Tuditano collega,
Marci filius, is dictus popularibus olli
Qui tum vivebant homines, atque ævum agitabant,
Flos delibatus populi, suadæque medulla.

Il remarque en un autre endroit, que cet orateur, devenu vieux, ne laissait pas de faire valoir son talent avec une application extrême (6).

(C) *Un* Céthégus..... *avait une maîtresse à qui il ne pouvait rien refuser : .... il fallut que Lucullus fît sa cour à cette femme.*] Pour connaître le caractère de ce Céthégus, il ne faut que lire ces paroles de Plutarque (7) : *Lucullus..... pensoit que si César* (8) *retournoit à Rome.... il feroit et obtiendroit facilement tout ce qu'il voudroit, attendu mesmement que Céthégus, qui avoit pour lors tout le crédit et la vogue au gouvernement des affaires dedans Rome, à cause qu'il disoit et faisoit entière-*

(3) *Ibidem.*

(4) *Idem*, *ibid.*, *cap. XIII.*

(5) Cicero, *in* Bruto, *cap. XV.*

(6) *Idem*, de Senectute, *cap. XIV.*

(7) Plut., *in* Lucullo, *pag.* 494 : *je me sers de la version d'*Amyot.

(8) *Il commandait alors en Espagne.*

ment tout ce qu'il sentoit estre plaisant et agréable au commun peuple, estoit en pique à l'encontre de lui, qui haïssoit ses mœurs et sa manière de vivre, comme de personne abandonnée à tout vice et à toute dissolution (9), *au moyen de quoi il faisoit la guerre tout ouvertement à ce Céthégus-là.* Plutarque ajoute que le gouvernement de Cilicie étant venu à vaquer, plusieurs personnes le briguèrent et *firent la cour à Céthégus, comme à celui qui plus que nul autre avoit moyen de le faire tomber entre les mains de qui il voudroit.* Luculle, espérant que, s'il l'obtenait, il aurait aussi la commission de faire la guerre à Mithridate, « résolut de faire tout » son efort, et essayer tous moïens » de parvenir à ce qu'autre ne l'eust » que lui; et après avoir tenté tout » autre expédient, il fut contraint à » la fin, contre son naturel, de re» courir à un moïen qui n'estoit ni » beau, ni honeste, mais bien le plus » expédient qu'il eust sceu avoir pour » parvenir à la fin qu'il désiroit. Il y » avoit en ce temps-là une femme à » Rome, qui s'appeloit Præcia, fort » renommée, tant pour sa beauté, » que pour sa bonne grâce à plaisam» ment deviser, au demourant aussi » peu honeste que celles qui publi» quement font marchandise de leurs » corps: mais pour autant qu'elle em» ployoit le crédit et la faveur de » ceux qui la hantoyent et qui al» loyent deviser avec elle, pour ser» vir au bien des afaires et des bri» gues de ceux qu'elle aimoit, elle en » acquit le bruit, outre ses autres » grâces et parties louables qui es» toyent en elle, d'estre femme de » bonne amour et de menée pour con» duire à chef une bonne entreprise, » ce qui lui donna très-grande répu» tation. Mais encore depuis qu'elle » eut gaigné Céthégus, qui avoit » pour lors la vogue, et manioit à son » plaisir toutes les afaires de la chose » publique, estant devenu si amou» reux de ceste femme, qu'il ne la » pouvoit esloigner de veue; adonc » toute la puissance et l'autorité de la » ville de Rome se trouva entre ses » mains, pource qu'il ne se dépê» choit rien par le peuple, que Cé» thégus n'en fust le poursuivant, et » Céthégus ne poursuivoit rien, que » Præcia ne lui commandast. Parquoi » Lucullus se mit à la gaigner et à s'in» sinuer en sa bonne grâce, par pré» sens, et toutes autres manières de » caresses dont il se peut aviser, ou» tre ce que c'estoit desjà un très» grand salaire à une femme ambi» tieuse et superbe, comme estoit » celle-là, qu'on la vist requise et re» cherchée d'un tel personnage que » Lucullus, lequel par ce moien en » vint à avoir incontinent Céthégus » à son commandement; car il ne fit » plus que le louer en toutes assem» blées du peuple, et à lui prochas» ser et procurer le gouvernement de » la Cilicie, et depuis que cela lui eut » une fois esté otroyé, il n'eut plus » besoin de l'aide de Præcia ni de Cé» thégus; car tout le peuple de lui» mesme lui déféra unanimement la » charge de faire la guerre à Mithri» date, comme à celui seul qui le sau» rait mieux desfaire que nul capi» taine. »

N'est-ce pas une chose déplorable, qu'un homme illustre, et si digne de commander l'armée romaine contre Mithridate, et qui s'en acquitta avec tant de gloire, n'ait pu obtenir cet emploi qu'en s'abaissant à faire la cour à une femme galante? S'il y eût eu un Juvénal en ce temps-là, n'eût-il point trouvé dans cet état de la république une raison suffisante de satiriser? N'eût-il point dit :

Difficile est satiram non scribere, nam quis iniquæ
Tam patiens urbis, tam ferreus, ut teneat se (10)?

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'un tel désordre s'est renouvelé mille et mille fois dans tous les pays du monde. Cette voie des avancemens a toujours été pratiquée; elle a conduit aux grandes fortunes ceux qui en étaient indignes, et même ceux qui les méritaient; elle a fait gagner des procès injustes, et des procès même où l'on

(9) *Voici le grec de* Plutarque : Κέθηγος ἔχθραν τινὰ πρὸς Λούκουλλον εἶχε, βδελυττόμενον αὐτοῦ τὸν βίον, αἰσχρῶν ἐρώτων καὶ ὕβρεως καὶ πλημμελεας μεστὸν ὄντα. *Cethego simultas intercedebat cum Lucullo, qui illius detestabatur vitam infamibus amoribus lustrisque atque omni improbitate delibutam.* Plut., *in* Lucullo, *pag.* 494.

(10) Juven., sat. I, *vs.* 30.

avait de son côté une justice qui eût succombé sans cet appui. On admire quelquefois que certaines gens aillent à grands pas aux dignités les plus éminentes; ils n'y montent point peu à peu, et de degré en degré; ils volent de la plus petite à la moyenne, et de celle-ci à la plus haute. On se demande, en vertu de quoi? qu'a-t-il fait? S'il a du mérite, il n'égale pas, ou il ne surpasse pas tels et tels qui demeurent très-long-temps aux mêmes postes. La solution de tout cela est qu'une femme toute-puissante le protége par un crédit qu'elle a gagné, et qu'elle conserve aux dépens de sa vertu. On fera les mêmes plaintes d'ici à mille ans, si le monde dure jusqu'à ce temps-là; et comme un particulier n'est point capable de réformer cette confusion, on trouvera (11) que la prudence lui peut permettre de s'en servir comme fit Lucullus; et l'on blâmera les ambassadeurs qui feront scrupule de s'en prévaloir. M. Leti, parlant des caprices qui peuvent faire qu'un ambassadeur ne serve pas bien son prince, en rapporte deux exemples. Un ambassadeur d'Espagne à la cour de Rome sous Urbain VIII, ayant eu ordre de découvrir les intrigues du cardinal Antoine, apprit d'un abbé romain qu'il n'y avait qu'un chemin qui pût mener là. Il ne voulut point le prendre, parce qu'il aurait fallu encenser une maîtresse de ce cardinal, et il fut très-mal instruit du secret. Rapportons les termes de M. Leti : *Ad ogni modo stimava difficile di penetrar quelle del cardinal Antonio, e perche era ben servito da' suoi domestici, e perche non mancava di precautioni : ma come questo cardinale era idolatra delle femine, che credeva potesse assai servire il mezzo della Cadora gran favorita allora del cardinale, et acciò meglio facilitasse l'abbate all' ambasciatore il camino, gli mostrò i mezzi per ottener da questa cortegiana quanto si voleva. Turbossi non poco di questa proposta l'ambasciatore, respondendo* che questa non era propositione a farsi da un' abbate romano, ad un' ambasciatore spagnolo; che vi andava della sua conscienza, e della grandezza della monarchia l'incensar le puttane, e ch' era per abbracciare ogni altro mezzo fuori che questo; *e cosi il cardinale fece il fatto suo con la Francia, nè mai all' ambasciatore venne in cognitione che la scorza de' trattati* (12). L'autre exemple est plus récent : celui d'un ambassadeur d'Espagne en Angleterre sous le règne de Charles II. Vous trouverez dans les paroles suivantes le conseil qu'on lui donna, et sa réponse. *Parlando questo con un milord suo grande amico, e d' antico tempo divoto a quella corona, sopra i mezzi che fossero più propri a tirare il rè d'Inghilterra ad abbracciare all' aperta con pronti soccorsi la protettion della Fiandra, il milord si lasciò dire,* che tutti i rimedi eran buoni, mà che stimava quello della Porchemouth favorita del rè il migliore : *l'ambasciatore con certe rodomontate spagnole che mal tal volta gli saltano adosso quasi sdegnato gli rispose :* milord, amarei meglio che il mio rè perdesse la metà del corpo della sua monarchia, che di conservarne un membro col favore d'una cortegiana. *Il medesimo milord me lo riferì a me, anzi mi disse, che gli aggiunse,* e per me ho risoluto più tosto di non far niente, che molto con questo mezzo. *E veramente niente egli ha fatto; mà però il Barillon ambasciator francese non ha lasciato di far tutto, e con qual mezzo non voglio saperlo, so bene ch' egli è savio, e prudente* (13).

Nous verrons ci-dessous (14), dans un beau passage de Cicéron, comment il faut déplorer le malheur des temps où la justice est obligée de s'appuyer du crédit d'une courtisane.

(D). . . *Cicéron parle de lui dans l'un de ses paradoxes.*] C'est dans celui où il montre qu'il n'y a que les gens sages qui vivent exempts de la servitude (15). Il observe que les ambitieux faisaient des choses qui étaient un véritable esclavage. Ils faisaient des présens à Céthégus, ils l'allaient trouver de nuit, ils lui faisaient des supplications. *Illa cupiditas (quæ videtur esse liberalior) honoris, impe-*

(11) *Notez que je ne dis point qu'on aura raison.*

(12) Leti, Ceremoniale Politico, *part. I, lib. I, pag.* 76, 77.

(13) *Idem, pag.* 78, 79.

(14) *Dans l'article* Cæthegvs, *remarque* (A).

(15) *Solum sapientem liberum esse.*

rii, provinciarum, quàm dura est domina! quàm imperiosa! quàm vehemens! Cethego homini non probatissimo servire coëgit eos, qui sibi esse amplissimi videbantur; munera mittere, noctu venire domum ad eum, precari, denique supplicare: quæ servitus est, si hæc libertas existimari potest (16)? Tout ce passage est si beau, qu'on n'eût pu le mutiler sans le préjudice du lecteur.

(E) . . . . *et d'un Céthégus orateur, qui apparemment ne diffère point du galant de cette femme.*] Voici comment Cicéron en parle : *Ejus* (17) *æqualis P. Cethegus, cui de republicâ satis suppeditabat oratio : totam enim tenebat eam, penitùsque cognórat, itaque in senatu consularium auctoritatem assequebatur, sed in causis publicis nihil, privatis satis, veterator videbatur* (18). C'est le même, si je ne me trompe, que celui dont il fait mention dans le plaidoyer pour Cluentius (19), comme d'un homme qui avait voulu éloigner des affaires de la république certain Stalénus, ou qui pour d'autres raisons lui avait donné un mauvais conseil. Asconius Pédianus confirme ce que Cicéron observe touchant le crédit de cet homme ; car il prétend que Marc Antoine, celui qui obtint une autorité si générale sur toutes les côtes, fut porté par le consul Cotta et par la faction de Céthégus. *Hic est M. Antonius*, dit-il (20), *qui gratiâ Cottæ consulis et Cethegi factione in senatu curationem infinitam nactus totius oræ maritimæ, etc.* Je ne pense pas que tout ce qui est dans ce passage soit vrai ; car, selon Paterculus (21), on conféra cette commission deux ans avant que Pompée en obtînt une semblable. Or, Pompée l'obtint l'an de Rome 686, et l'on ne trouve aucun Cotta dans le consulat qu'en remontant jusqu'à l'année 679. D'ailleurs, selon Paterculus, cette grande autorité fut donnée à Marc Antoine préteur, qui mourut dans sa préture, selon l'épitome de Tite-Live (22), après avoir très-mal réussi à faire la guerre aux habitans de l'île de Crète, environ l'an 682. Ainsi, ou la chronologie de Paterculus, ou celle des sommaires de Tite-Live nous trompe.

(F) Caïus Corn. Céthégus *fut convaincu d'avoir conspiré avec Catilina. . . . . Il fut le plus emporté de tous ses complices.*] Ce fut lui que l'on destina au meurtre de Cicéron. *Cethegus Ciceronis januam obsideret, eumque vi aggrederetur. . . . Inter hæc parata atque decreta, Cethegus semper querebatur de ignaviâ sociorum : illos, dubitando, et dies prolatando, magnas opportunitates corrumpere ; facto, non consulto, in tali periculo opus esse ; seque, si pauci adjuvarent, languentibus aliis, impetum in curiam facturum. Naturâ ferox, vehemens, manu promptus erat : maximum bonum in celeritate putabat* (23). Il avait raison de croire qu'il fallait user de promptitude ; car si dans presque toutes les affaires d'importance il faut éviter de ne perdre point son temps à délibérer, cela est surtout nécessaire dans une conspiration. Pour peu qu'on soit lent à l'exécuter, il se trouve quelque faux frère qui la dénonce afin d'obtenir son pardon, et une ample récompense. Il est vrai aussi qu'on peut gâter tout par la précipitation. Les associés que Catilina laissa dans Rome ne se ressemblaient guère ; les uns n'avaient pas assez de lenteur, les autres en avaient trop. Céthégus était des premiers : Cicéron à cause de cela ne le craignait point. *Quem quidem ego cùm ex urbe pellebam*, dit-il (24), *hoc providebam animo, Quirites, remoto Catilinâ, nec mihi esse P. Lentuli somnum, nec L. Cassii adipem, nec C. Cethegi furiosam temeritatem pertimescendam.* Quelques-uns croient que ce Céthégus est le même qui eut recours à la clémence de Sylla (25) ; mais je ne crois pas qu'ils aient raison ; car s'il eût eu part aux troubles énormes, et aux massacres que la faction de Marius fit dans Rome, on n'eût point passé cela sous silence,

(16) Cicero, *in* Paradoxo V.
(17) *C'est-à-dire, de l'orateur* Julius César.
(18) Cicero, *in* Bruto, *cap XLVIII.*
(19) *Idem, in* Orat. pro Cluentio, *c. XXXI.*
(20) Ascon. Pediao, in Verrin., *pag. m* 113.
(21) Vell. Paterculus, *lib. XX, cap. XXXI.*
(22) Epitome Liviana XCVII.
(23) Sallustius, de Bello Catil., *cap. XLIII. Voyez aussi* Cicéron, orat. II in Catilinam, et orat. pro Syllâ.
(24) Cicero, orat. III *in* Catilin., *cap. III.*
(25) *Voyez le* Commentaire Variorum sur Salluste, *pag.* 41, 163, *edit. Ludg. Batav.*, 1654.

lorsqu'on parla de son voyage d'Espagne, et de la blessure de Métellus Pius. *Quis de C. Cethego, atque ejus in Hispaniam profectione, ac de vulnere Q. Metelli Pii cogitat, cui non ad illius pœnam carcer ædificatus esse videatur* (26)? Caton, si je ne me trompe, a eu égard à ce voyage, lorsqu'il dit que Céthégus, en conjurant avec Catilina, fait la guerre à sa patrie une seconde fois (27). Quiconque aura lu ceci entendra sans peine cet endroit de Juvénal :

Quis cœlum terris non misceat, et mare cœlo,
Si fur displiceat Verri, homicida Milori,
Clodius accuset mœchos, Catilina Cethegum (28)?

(G) *Ceux de cette famille affectèrent une manière particulière de s'habiller.*] Vous la trouverez expliquée dans la note de M. Dacier sur ce vers d'Horace,

Fingere cinctutis non exaudita Cethegis (29).

« Il représente ici les Céthégus comme » des hommes mâles et laborieux, qui » avaient retenu dans leurs habits l'ancienne manière de leurs pères, les- » quels méprisant la tunique, comme » trop embarrassante, ne portaient » qu'une espèce de tablier qui leur servait de caleçon depuis la ceinture en » bas; et mettaient là-dessus leur toge, » de manière que le pan qu'ils jetaient » sur l'épaule gauche, et qui passait » derrière le dos, venait faire la ceinture, et laissait le bras droit tout » nu; et c'est ce qu'on appelait proprement *cinctus Gabinus*, qui était » ordinaire aux consuls et aux prêteurs quand ils faisaient leurs fonctions (30). » Que ce fût le propre de cette famille, nous l'apprenons de Silius Italicus.

Parebat legio audaci permissa Cethego
. . . . . .
Ipse humero exertus, GENTILI MORE *parentum*
Difficili gaudebat equo, roburque juventæ
Flexu cornipedis duro exercebat in ore (31).

La note de Dausquéius ne nous sera pas inutile. *Cethegis*, dit-il (32), *amicum expapillato brachio depugnare : notum illud Lucani :*

. . . Exerlique manus vesana Cethegi (33).

Ut enim habiliùs valentiùsque telum evibrarent, substrictiores erant. Indè Horatius.

. . . Cinctutis non exaudita Cethegis.

Ubi Porphyrio à cinctu qui tunicæ aptatus esset infra pectus, *acrone melius exposuit Horatium. Tales olim* exfilati *dicebantur.*

(26) Cicero, Orat. pro Syllâ, *cap. XXV.*
(27) *Ignoscite Cethegi adolescentiæ, nisi iterum jam patriæ bellum infert.* Sallust., de Bello Catilin., *cap. LII.*
(28) Juven., sat. II, *vs.* 25.
(29) Horat., de Arte poëticâ, *vs.* 50.
(30) Dacier, sur l'Art poëtique d'Horace, *pag.* 121, *édition de Hollande.*
(31) Silius Italicus, *lib. VIII, vs.* 576.
(32) Dausqueius in Silium Italicum, *pag.* 376.

(33) Lucain dit cela, Phars., *liv. II, vs.* 543, en parlant du complice de Catilina. Ajoutez qu'il dit, *liv. V, vs.* 794, nodique Cethegi.

CHABOT (PIERRE GAUTHIER), savant humaniste, né à Saint-Loup dans le Poitou en 1516 (A), était fils d'un vendeur d'huile. Il étudia le latin à Saint-Loup même, et puis il s'en alla à Poitiers, à l'âge de vingt-quatre ans, afin d'y étudier le grec. On le rappela bientôt pour lui donner à instruire la jeunesse dans sa patrie. Il y régenta six ans, après quoi il fut faire à Paris (*a*) son cours de philosophie au collége de Prêle sous Omer Talon. Ayant employé à cette étude trois ans et demi, il reçut le degré de maître ès arts, et se mit à enseigner. Il eut pour disciples plusieurs enfans de bonne maison, et s'acquit tellement la réputation de bon pédagogue, que le chancelier de l'Hôpital résolut de l'attirer à sa maison de campagne, pour lui confier l'éducation de ses petits-fils (*b*). Il lui en fit parler par Pierre Ramus, et par Jean Mercier, professeurs royaux. Chabot accepta cette condition, et la garda douze ans; cinq pendant la vie, sept après la

(*a*) *Il y alla au mois d'octobre* 1546.
(*b*) *Ils étaient six. Leur père, nommé M. de Belesbat, était de la maison de Hurant, et avait épousé la fille de ce chancelier.*

mort de ce chancelier (*c*). La principale de ses occupations fut l'explication d'Horace (B). Il répandit sur ce poëte tous les fruits de ses études. C'était un homme de bonnes mœurs, et qui supporta patiemment trois fois le pillage de son bien pendant les désordres des guerres civiles. Il se plut toujours à une vie fort solitaire (C), et vécut plus de quatre-vingts ans (*d*). Il mourut environ l'an 1597. J'ai lu en bon lieu (*e*) qu'il avait été professeur dans l'université de Paris; mais le silence de Boissard me fait douter de cela.

(*c*) *Il mourut l'an* 1573.

(*d*) *Tiré de* Jean-Jacques Boissard, *in* Iconibus Virorum illustrium.

(*e*) *Dans la préface de la* Méthode grecque *de dom* Lancelot, *pag.* 22.

(A) *Il était né en* 1516.] Boissard, qui avait eu avec lui des liaisons très-étroites, n'a pu néanmoins nous apprendre ni le mois, ni le jour de sa naissance. Il s'en informa si exactement, qu'il voulut même savoir l'heure, afin de la marquer dans son éloge, comme le pratiquent les Allemands (1). Mais il ne put déterrer, sinon que l'on avait oui dire aux parens et aux voisins que Chabot naquit l'an 1516. *Fando tantum à propinquis multisque vicinis est receptum, ipsius ortum sub* 1516 *cecidisse* (2). Notez qu'il y a des gens qui lui donnent pour vrai nom *Gualtherus*, et non pas *Chabotius* (3). Il est pourtant plus connu sous ce dernier, qui était celui de sa mère, que sous l'autre qui était celui de son père.

(B) *La principale de ses occupations fut l'explication d'Horace.*] Son commentaire est d'une méthode peu commune. Il contient l'analyse du texte, tant selon les règles de la grammaire, que selon celles de la rhétorique et de la logique. Je répéterai ici ce que j'ai dit dans le projet, à l'occasion d'un passage que l'on peut voir ci-dessus (4), et qui est un peu bien brouillé. Pareils désordres se trouvent souvent dans ce commentaire de *Petrus Gualtherus Chabotius* sur Horace, de l'édition de 1615, *in-folio*. Il ne faut point les imputer à l'auteur, qui était un fort savant homme, et qui a travaillé sur ce poëte, non-seulement avec une longue et une forte application, mais aussi avec une méthode fort singulière et très-utile. Le mal vient de ce qu'ayant vécu neuf ou dix ans, depuis qu'il eut publié à Bâle son commentaire en 1587, il ramassa naturellement des remarques pour une seconde édition, sans avoir pu effectuer son dessein. Après sa mort, Jacques Grassérus ayant en main ces recueils, les inséra en leur place le mieux qu'il put dans l'édition de l'an 1615. Mais n'ayant pas toujours discerné, comme l'auteur aurait fait lui-même, les citations d'avec les remarques que Chabot y ajoutait, il nous a donné assez souvent comme citation d'un ancien, la pensée de Chabot. Ailleurs, on sent bien que les réflexions de l'auteur n'avaient été que comme une première vue, que l'on écrit sur ses recueils afin qu'elle n'échappe pas à la mémoire, et qu'on s'attend d'éclaircir avant que de la publier. Mais quand un autre homme tombe là-dessus, il ne sent pas toujours ce qui y manque. Il ne faut donc pas s'étonner si les ouvrages posthumes, augmentés sur les mémoires informes des auteurs, sont défectueux. Les fautes d'impression sont trop fréquentes dans ce commentaire, et les expressions françaises que l'auteur y parsemait, pour mieux faire entendre à ceux de sa nation celles d'Horace, y sont presque toujours défigurées. Il est surprenant que Draudius n'ait eu nulle connaissance, ni de l'exposition analytique d'Horace, publiée par Chabot à Paris en 1582 *in*-8°. comme un extrait du grand commentaire, ni des deux éditions de ce commentaire. Il a seulement parlé d'une lettre que Chabot avait écrite sur son état, et

(1) Roland Des-Marets, epist. Philol. XXV, *lib. II, les en blâme. Il dit que telles choses ne sont bonnes à dire que touchant les rois, ou les personnes éminentes.*

(2) Boissard., *in* Iconibus.

(3) Draudius, Biblioth. class., *pag.* 1088 *et* 1209, *edit.* 1625, *et* l'Epitome de la Bibliothèque de Gesner.

(4) *Remarque* (G) *de l'article* Cassius Sivirus (Titus), *citation* (31), *tome IV, pag.* 518.

rani Frenerus, où l'on voit un abrégé de la vie de Chabot, ne fasse mention que de la petite analyse d'Horace. C'est une grande absurdité que de dire que Chabot a copié presque tout entier le commentaire de Torrentius sur Horace (6); car Chabot n'était plus en vie quand ce commentaire fut imprimé en 1607 (7).

(C) *Il se plut toujours à une vie fort solitaire.*] Il était si sobre, qu'au pied de la lettre il ne mangeait que pour vivre : cela fut cause que même dans sa jeunesse il ne voulut jamais se trouver à de grands repas. *Tale porrò temperantiæ studium exstitit illi causa cur semper, vel juvenis, interesse sodalitibus epulisque amplissimis pertinaciter recusârit* (8). On ne le vit presque jamais aux places publiques, ni aux promenades, où se rendent tant de gens pour débiter, ou pour apprendre des nouvelles (9). En un mot, il vécut dans un grand éloignement des plaisirs du monde, sans femme, sans société, sans promenades, sans festins. Ce qui ne procédait pas d'humeur misanthrope, mais de quatre infirmités corporelles, qui étaient *crebra meiendi orexis, audiendi gravitas, mandendi imbecillitas, frequens alternatio deambulandi et conquiescendi propter ramices inguinum* (10). Cela ne l'empêcha point de vivre plus de quatre-vingts ans.

(5) Draud., Bib. clas., *pag.* 1088 *et* 1289, *edit.* 1625.
(6) *On le dit pourtant dans la* Decas Decadum d'Albert Fabri, *num.* 99, *imprimée à Leipsic*, 1689.
(7) Valère André, Bibl. belg., *pag.* 610.
(8) Boissardus, *in* Iconibus.
(9) *Idem*, *ibidem.*
(10) *Idem*, *ibid.*

CHALVET (MATTHIEU DE), en latin *Calventius*, président aux enquêtes au parlement de Toulouse. Son article, tiré des Éloges de Sainte-Marthe (*a*), se voit dans le Dictionnaire de Moréri : je le donnerai néanmoins tout entier, parce que je puis l'assortir d'un plus grand détail de circonstances. Je dis donc que Matthieu de *la haute Auvergne*, *naquit l'an* 1528, *au mois de mai.* Il fut amené à Paris l'an 1539, par M. Lizet son oncle, qui était alors avocat général au parlement de Paris (*b*), et qui le fit étudier aux bonnes lettres pendant six ans sous Oronce Finé, sous Tusan, sous Buchanan, et sous quelques autres savans personnages. Il alla à Toulouse l'an 1546, pour y apprendre le droit civil, et logea avec Turnèbe, Mercérus et Govéa (*c*). Il fit un voyage en Italie l'an 1550, pour y continuer ses études, et fut disciple d'Alciat à Pavie, et de Socin à Boulogne. Étant revenu en France, il fut *achever* à Toulouse *son cours ès lois, et il fut compagnon des sieurs Roaldes et Bodin, lisant ensemble le droit aux écoles publiques avec réputation.* Ayant pris ses degrés de docteur dans cette université, il résolut d'aller à Paris pour établir sa fortune; mais, quoiqu'il fût poussé à cette résolution par les lettres de M. Lizet, il ne l'exécuta point : il trouva plus à propos de se fixer à Toulouse, où il épousa en 1552, *Jeanne de Bermy fille du seigneur de Palfical, baron de Villeneuve.* Il fut reçu conseiller au parlement de la même ville l'an 1553, *puis créé juge de la poésie française, et mainteneur des jeux floraux.* Il fut fait président des enquêtes par la nomination du parlement en

(*a*) *Lib. V, pag. m.* 130 *et seq.*

(*b*) *Il fut ensuite premier président de ce même parlement. Voy. l'art.* tome IX LIZET.

(*c*) *Et non pas* Goudan, *comme il y a dans l'écrit d'où je tire cet article.*

durant les premières et dernières fureurs des guerres civiles, pour ne voir les désordres qu'il prévoyait devoir arriver dans Toulouse. Ce fut dans cette retraite *qu'il se mit à lire et à traduire Sénèque* (A), pour *se consoler des misères publiques, et pour employer utilement son loisir.* Sans compter ses talens corporels, il eut entre plusieurs bonnes qualités une grande fidélité pour son prince (B). C'est ce qui le fit estimer très-particulièrement du roi Henri IV, qui en 1603 *le fit conseiller en ses conseils d'état et privé.* L'année suivante, *il résigna sa dignité de président à François Chalvet* sieur de Fenouillet, *l'un de ses fils, et se retira chez soi pour ne penser plus qu'à prier Dieu, et à couler doucement le reste de ses jours parmi le repos et les livres. Il vécut après cette heureuse retraite deux années, avec tant de satisfaction qu'il disait souvent à ses parens, que tout le long du reste de sa vie passée il n'avait aucunement vécu* (C).... *Il mourut chrétiennement* à Toulouse, le 20 de juin 1607, âgé de soixante-dix-neuf ans (*d*). Plusieurs auteurs lui ont donné des éloges (D).

(*d*) *Tiré du* Sommaire de sa Vie, *au-devant de sa traduction de* Sénèque.

(A) *Il se mit à lire et à traduire Sénèque.*] Il dédia cette traduction à Henri IV, l'an 1603. Elle fut réimprimée in-folio, à Paris, chez Guillaume Loyson, l'an 1624, et chez Jean Richer, l'an 1634. « M. de Sainte-Marthe dit qu'il a fait éclater » son industrie, sa fidélité, et son » coup soucie de s'assujettir à son » auteur, et de le rendre mot pour » mot ; et qu'au lieu qu'il n'y a rien » de plus sec et de plus concis que » Sénèque, on ne trouve presque » rien de plus étendu et de plus ample que cette version (*2).» C'est M. Baillet qui s'exprime ainsi (1) *.

(B) *Sans compter ses talens corporels, il eut entre plusieurs bonnes qualités une grande fidelité pour son prince.*] « Durant les études de sa » jeunesse, il relâchait souvent son » esprit par les plus honnêtes exercices du corps, auxquels il s'était » instruit en Italie : étant fort bon » homme de cheval, beau danseur, » et le meilleur joueur de paume » de son temps. Il tempérait aussi » l'austérité de la doctrine des lois » par la douceur de la poésie latine et » française, ès quelles il n'était point » des derniers, comme il paraîtra » par ses vers, si ses héritiers ne les » envient point au public (2)..... » Il eut force amis : aussi les savait-il » bien cultiver ; mais surtout il y » eut une singulière et parfaite amitié entre M. du Faur de Saint-Jory » premier président de Toulouse, et » lui, tant pour l'amour des lettres, » que pour leur prochaine affinité. » Il avait la taille haute et carrée, » l'œil riant, le poil blond, le visage » doux et vénérable, le maintien » grave, modeste, et plein de majesté ; le propos et la conversation des » plus agréables du monde (3). Aucun presque ne l'abordait, qu'il » n'en restât comme charmé ; car il » était d'un naturel affable, courtois, » bienfaisant, franc, sans hypocrisie, » sans ambition, sans avarice, s'employant beaucoup plus volontiers

(*1) Sammarth, Elogior. *lib. V*, *pag.* 150.
(*2) Huetius, de claris Interpret., *lib. II*, *pag.* 185.
(1) Baillet, Jugement des Savans, *tom. IV*, *pag.* 535, 536.
* Joly reproche à Baillet d'avoir rendu le jugement de Huet sur Chalvet plus sévère qu'il n'est, et à Bayle de n'avoir pas consulté le texte de Huet.
(2) Sommaire de la Vie de Mathieu de Chalvet, *au-devant de son* Sénèque.
(3) *Voyez sur tout ceci les vers latins de* Criton, *professeur royal, au-devant de sa version de* Sénèque.

» pour autrui que pour ses affaires » propres, craignant Dieu, détestant » et condamnant toutes sortes de vi- » ces, et principalement les violen- » ces et les nouveautés, même celles » de la religion. Il aimait l'ordre, la » droiture, et la paix..... Parmi » les confusions de la France, il per- » sévéra constamment en l'obéissan- » ce de son prince, le parti duquel, » comme le jugeant seul juste et lé- » gitime, il a toujours fidèlement » suivi. Aussi, lorsque le parlement » fut transféré de Toulouse à Castel- » Sarrasin, il fut choisi entre tous, » pour aller de sa part saluer le roi » à Lyon l'an 1594, de quoi le roi » fut merveilleusement content, com- » me il témoigna par le gracieux » accueil qu'il lui fit, et par un pré- » sent qu'il lui donna : et lui s'esti- » ma bien heureux d'avoir été le pre- » mier officier du parlement de Tou- » louse que le roi vît depuis son avé- » nement à la couronne, et depuis le » commencement de la réduction du » Languedoc à son service. Derechef » en l'an 1603 il fut délégué par le » même parlement devers sa majesté, » pour plusieurs affaires importan- » tes : auquel voyage, pour une ho- » norable récompense de ses longs » services, le roi, de son propre » mouvement, et sans qu'il l'eût de- » mandé, le fit conseiller en ses con- » seils d'état et privé, dont il prêta » le serment ès mains de M. le chan- » celier de Bellièvre, auquel il ap- » partenait de quelque alliance (4). »

(C) *Il trouvait tant de satisfaction depuis sa retraite, qu'il disait souvent, que tout le long du reste de sa vie il n'avait aucunement vécu.*] Il se pouvait donc comparer à un homme illustre qui fut préfet du prétoire sous l'empereur Hadrien. Je parle de Similis, qui n'était monté à cette charge qu'à regret, et qui s'en défit volontairement, après quoi il se retira à la campagne, et mourut au bout de sept ans. Il voulut que l'on mît sur son tombeau, *ici gît Similis, dont l'âge a été fort long; mais qui n'a vécu que sept années* (5). Voyez plusieurs recueils touchant de pareilles choses dans les Méditations historiques de Camerarius, au chapitre V du IIIe. livre du Ier. volume.

(D) *Plusieurs auteurs lui ont donné des éloges.*] Je n'en donnerai pour preuve que les quatre premiers vers d'une épigramme latine, que Pierre le Loyer lui adressa :

Cùm sua quisque tibi culto munuscula versu
Offerat, et genio dedicet illa tuo,
Haud ego postremos inter numerabor amicos,
Et levia, at saltem munera grata dabo.

Cette épigramme est à la suite des vers français par lesquels l'auteur dédia sa comédie du *Muet insensé* à ce président aux enquêtes. Voici comment il le loue,

Quand j'aurois autant d'or qu'en versent le Pactole
Et le Tage espagnol en leur arène molle :
Quand je tiendrois à moi tous les biens plantureux
Et les riches thrésors des Attales heureux,
Encor je n'oubliray le doux soin qui m'amuse,
Et le désir ardent que je porte à la muse :
Encor le dieu Phébus et son docte savoir,
Pourroient d'un feu gentil ma poitrine esmouvoir,
Et encor, mon Chalvet, chère teste et sacrée,
L'honneur de ton Auvergne, et le mignon d'Astrée,
Je chanteray ton nom et je voudray semer
Par mes vers tes honneurs aux deux coins de la mer.
Soudain que je t'eus veu et gousté la doctrine,
Et les grâces des dieux mises dans ta poitrine,
Aussitôt j'eus au cueur vouloir de t'honorer,
Et en quelque façon une fois te montrer
Combien j'ai en amour tes mœurs et ta science,
Et ton parler humain et ta douce éloquence,
Et combien je t'estime, à cause que te vois
Honorant le sçavoir de ces braves Grégeois,
Ces Grégeois anciens, qui du milieu de Grèce
Nous ont icy coulé l'amour de la sagesse (6).

(6) Œuvres et Mélanges poétiques de Pierre le Loyer, fol. 122 verso, édit. de Paris, 1579.

CHAM, le plus jeune des trois fils de Noé (A). On ne sait de lui autre chose, sinon qu'il alla dire à ses frères qu'il avait vu Noé tout nu dans sa tente (*a*). Sur ce fait unique on a bâti je ne sais combien de grotesques; un peu de levain a fait lever en cette rencontre une énorme quantité de pâte. On a cru que, puisque Cham fit paraître tant d'indiscrétion envers son père,

(4) Sommaire de la Vie de M. de Chalvet.
(5) Xiphilin., *in* Hadriano, *pag. m.* 266.

(*a*) Genes., *chap. IX, vs.* 22.

c'était une âme maudite, qui avait commis toutes sortes d'abominations. On le fait l'inventeur de la magie (B), et l'on conte bien des choses là-dessus: on veut qu'il ait donné un exemple d'incontinence peu édifiant (C), c'est-à-dire, qu'il ait engrossé sa femme dans l'arche même. Il y en a qui disent que la faute, qu'il commit envers son père, fut infiniment plus atroce que l'on ne la représente dans la sainte Écriture. Les uns veulent qu'il l'ait châtré (D); les autres, qu'il l'ait rendu impuissant par la vertu de quelques charmes magiques (E); les autres, qu'il se soit plongé dans l'inceste avec la femme de Noé (F). Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que l'Écriture ne marque point que ce patriarche ait rien fait à Cham : il ne lui dit pas même un mot de censure; il se contenta de maudire Chanaan fils de Cham ; mais cette malédiction n'était autre chose qu'une prophétie des victoires que les descendans de Sem remporteraient sur les descendans de Chanaan sous Josué, c'est-à-dire, sept ou huit siècles après la faute de Cham. Voilà toute la punition de ce fils mal né; car c'est un conte chimérique, que ce que l'on dit ordinairement qu'il devint noir, et qu'il communiqua sa noirceur à ses descendans, et que de là vient qu'encore aujourd'hui il y a tant de peuples noirs dans l'Afrique. Il y a beaucoup d'apparence qu'il s'établit en Égypte (*b*), et qu'il y fut adoré après sa mort sous le nom de Jupiter Hammon. On a répondu de plaisantes choses à la question, comment Noé sut que Cham en avait si mal usé envers lui (*c*). M. Moréri n'a pas dû dire, ni que Cham se moqua de Noé en le voyant nu, ni que Chanaan fut le premier qui s'aperçut de la nudité de Noé, et qu'il alla dire à son père ce qu'il avait vu; car l'Écriture, ni aucun auteur qui ait pu savoir la chose, n'ont rien dit de tout cela. Si M. Moréri nous eût donné ces deux faits pour la conjecture de quelques commentateurs, on ne pourrait pas le reprendre; mais il les donne comme une partie de l'histoire de Cham copiée de l'Écriture. C'est là le mal.

(*b*) *Voyez* Bochart, Geograph. sacra, *lib. IV, cap. I.*

(*c*) *Voyez la remarque* (C).

(A) *Le plus jeune des trois fils de Noé.*] Cela est clair et incontestable, puisque l'Écriture marque expressément, après avoir récité l'action de Cham, que *Noé éveillé de son vin sut ce que son fils* LE PLUS PETIT *lui avait fait* (1). Et néanmoins, une infinité de commentateurs soutiennent que Cham était le second des fils de Noé: ils préfèrent à une déclaration aussi nette que celle-là les paroles où les trois frères sont rangés de cette façon, *Sem, Cham, et Japhet* (2): et pour éluder le verset 24 que je cite, il y en a qui prétendent que l'Écriture ne parle point là de Cham, mais de Chanaan petit-fils de Noé. D'autres prétendent que Cham n'a été appelé le plus petit ou le plus jeune, qu'à cause que sa conduite était moins prudente que celle de ses autres frères (3). N'est-ce point ouvrir la porte à des gloses qui seraient capables d'obscurcir les expressions les plus claires de l'Écriture?

(B) *On le fait l'inventeur de la*

(1) Genes., *chap. IX, vs.* 24.

(2) *Ibid., vs.* 18 *et passim alibi.*

(3) Heidegger, Histor. Patriarch., exercitat. XX, *num.* 4, *nomme quelques auteurs de ces divers sentimens.*

magie.] En ce sens que ce fut lui seul qui la conserva, et qui la fit passer dans le nouveau monde. C'est ainsi que j'appelle les descendans de Noé. Du reste, ce ne fut point Cham qui inventa cette noire science : ce furent les anges amoureux du sexe qui l'enseignèrent aux hommes (4); mais comme Cham n'osa point porter avec lui dans l'arche des livres qui concernaient cette matière, il en grava les principaux dogmes sur des corps très-durs qui pouvaient résister aux eaux du déluge : il cacha soigneusement ce trésor; et après qu'on fut sorti de l'arche, il le retira du lieu où il l'avait mis. On lit ces fadaises dans Cassien : *Quantum*, dit-il (5), *antiquæ traditiones ferunt, Cham filius Noe, qui superstitionibus istis, et sacrilegis fuit artibus et profanis infectus, sciens nullum se posse super his memorialem librum in arcam prorsùs inferre, in quam erat unà cum patre justo, et sanctis fratribus ingressurus, scelestas artes, et profana commenta diversorum metallorum laminis, quæ scilicet aquarum non corrumperentur injuriâ, et durissimis lapidibus insculpsit. Quæ diluvio peracto, eâdem quâ illa celaverat curiositate perquirens, sacrilegiorum ac perpetuæ nequitiæ seminarium transmisit ad posteros.* On prétend que Misraïm fils de Cham apprit de son père tous ces abominables secrets, et qu'ainsi les sectateurs de cette science regardèrent Cham comme leur premier fondateur, et le nommèrent Zoroastre, c'est-à-dire l'astre vivant, et l'honorèrent comme un dieu. *Chamum eumdem esse volunt cum Zoroastre mago. Hujus sententiæ primus author, quod quidem sciam, est Pseudo-Clemens, qui libro IV Recognitionum magiam scribit hominibus ante diluvium à mulierosis illis angelis traditam, Ægyptiorum conditorem Mesraimum didicisse à Chamo patre, et Chamum à posteris hujus artis admiratoribus Zoroastrem, seu vivum astrum, propterea fuisse dictum et pro Deo habitum* (6). Voyez ci-dessous la remarque (E).

(C) *On veut qu'il ait donné un exemple d'incontinence peu édifiant.*] Saint Ambroise trouve que les expressions de Moïse nous portent à croire que les fonctions matrimoniales furent sursises et suspendues pendant qu'on vécut dans l'arche. C'était alors, disent quelques interprètes, qu'il fallait songer à la maxime que Salomon a publiée long-temps après : *A toute chose sa saison, et à toute affaire sous les cieux son temps..... temps d'embrasser, et temps de s'éloigner de l'embrassement* (7). Le terrible jugement que Dieu exerçait sur le genre humain ne devait inspirer à Noé et à sa famille que des pensées de jeûne et de pénitence. *Qui* (Ambrosius) *etiam notavit tam in ingressu, quàm in egressu arcæ, seorsum viros omnes ab uxoribus nominari; ut ex ipsâ descriptione insinuaretur perseverans conjugum continentia ab ingressu ad egressum usque : idque admodum verisimiliter. Nam, ut ait Salomon*, tempus amplexandi, et tempus longè fieri ab amplexibus... *Et verè lacrymarum potiùs, et orationum id tempus fuit ad placandam divinam iram, horribilem in modum sævientem* (8). Néanmoins, c'est une opinion assez répandue, que Cham ne se contint point, et que sa femme devint mère de Chanaan dans l'arche même. On dit aussi, qu'à cause que Chanaan était le fruit d'une incontinence exercée hors de saison, il fut méchant. C'est lui, dit-on, qui s'aperçut le premier de la nudité de Noé, et qui en avertit son père avec des airs de moquerie. Si cela était, on comprendrait mieux pourquoi la malédiction de Noé tomba sur Chanaan et non pas sur Cham. Quand on demande à quelques docteurs par quel moyen ce patriarche vint à connaître que c'était Cham qui avait révélé sa nudité, ils répondent qu'il l'inféra de l'effronterie que Cham avait eue de profaner l'arche en s'approchant de sa femme. *Conjecturam Hebræi comminiscuntur ejusmodi. Nempè Noachum in ipsâ adhuc arcâ Chami libidinosum animum arcam intempestivâ venere polluentis notâsse. Hinc expergefactum statim culpam ludibrii hujus in eumdem conje-*

(4) *Voyez* Bochart, Geograph. sacra, *lib. IV, cap. I.*
(5) Collat. VIII, *cap. XXI.*
(6) Bochart, Geograph. sacra, *lib. IV, cap. I.*
(7) Eccles., *chap. III, vs.* 1 *et* 5.
(8) Salianus, *tom. I, pag.* 290, *num.* 7. *Il cite saint* Ambroise, de Noe et Arcâ, *cap. XXI.*

cisse (9). Rapportons par occasion la réponse que font d'autres : ils disent que Cham, dès qu'il eut repu sa vue d'un tel objet, souffrit des changemens extraordinaires sur son corps. Les yeux lui devinrent rouges; ses cheveux et sa barbe furent brûlés; ses lèvres se tordirent; il savait si peu ce qu'il faisait; qu'il se dépouilla tout nu, et marcha en cette posture. Noé voyant toutes ces choses en conclut que c'était Cham qui l'avait déshonoré. Mais quelques-uns veulent qu'il n'ait su cela que par les lumières de la prophétie. Saint Chrysostome est très-raisonnable, lorsqu'il croit que Noé s'étant vu couvert d'un manteau qui ne lui appartenait pas, demanda ce que c'était, et apprit de ses deux bons fils comment la chose s'était passée (10).

(D) *Les uns veulent qu'il ait châtré* son propre père.] Quelques docteurs juifs ont débité (11) qu'il se porta à cet acte violent, afin d'empêcher que Noé ne lui donnât de nouveaux frères. Fallait-il qu'il craignît que sa portion dans le partage de tout le monde ne fût trop petite? Des gens graves ont pris la peine de réfuter cela fort sérieusement par ces paroles de l'Écriture : *Noé éveillé de son vin sut ce que son fils le plus petit lui avait fait.* Si l'on eût fait sur lui, disent-ils, une opération aussi douloureuse que celle dont il est question, il n'aurait pas attendu à se réveiller qu'il eût pu cuver son vin : la douleur l'aurait éveillé bien vite, et il aurait surpris le malfaiteur sur le fait même, et n'aurait pas eu besoin de demander qui c'était. *Id Scriptura satis refellit, quæ ait : Noe cùm ex vino evigilásset didicisse quæ fecerat ei filius suus. At non evigilásset è vino, consumptis scilicet vaporibus, sed ingenti dolore somnus excussus fuisset, nec opus fuisset, discere quid fecisset Cham, sed eum in ipso facinore deprehendisset* (12). C'est ici que messieurs les Hébraïsans triomphent, ils prétendent qu'on ne saurait plus nier que tous les dieux des païens n'aient été pris de la tradition judaïque. Ne voyez-vous pas, disent-ils, que Noé est le Saturne des païens, et que le conte que font les poëtes que Jupiter châtra son père Saturne est tiré de l'aventure de Cham? Il faut que le comte de Gabalis nous régale ici d'un morceau de sa comédie. Il suppose que Noé après le deluge céda sa femme Vesta au Salamandre Oromasis priuce des substances ignées, et persuada ses trois enfans de céder aussi leurs trois femmes aux princes des trois autres élémens (13). Cham, ajoute-il, fut rebelle au conseil de Noé, et *ne put résister aux attraits de sa femme;* mais son peu de complaisance *marqua toute sa noire postérité; le teint horrible* des peuples qui habitent la zone torride est la *punition de l'ardeur profane de leur père..... Vous croyez, par exemple,* poursuit-il (14), *que l'injure que Cham fit à son père soit telle qu'il semble à la lettre; vraiment c'est bien autre chose. Noé, sorti de l'arche, et voyant que Vesta sa femme ne faisait qu'embellir par le commerce qu'elle avait avec son amant Oromasis, redevint passionné pour elle. Cham, craignant que son père n'allât encore peupler la terre d'enfans aussi noirs que ses Éthiopiens, prit son temps un jour que le bon vieillard était plein de vin, il le châtra sans miséricorde.*

(E) ... *les autres qu'il l'ait rendu impuissant par la vertu de quelques charmes magiques.*] Le Berose de l'imposteur de Viterbe nous apprend cette rêverie. Il dit que Noé, ne pouvant souffrir les mœurs déréglées de son fils Cham, qui s'était acquis le surnom de Zoroastre à cause de son attachement à la magie, devint odieux à ce fils, et cela d'autant plus facilement qu'il avait beaucoup de tendresse pour ses autres fils plus jeunes que Cham. Celui-ci trouvant une occasion de vengeance ne la laissa point échapper. Il empoigna les parties naturelles de son père cuvant son vin, et se mit à marmotter quelques paroles qui le rendirent impuissant pour le reste de ses jours. *Nactus opportu-*

(9) Heidegg., Hist. Patriarch., exercit. XX, *pag.* 627. *Il cite le rabbin* Salomon Ephraïm, *qui a dit que c'était la tradition de quelques maîtres.*

(10) *Voyez* Heidegger, *ibid.*

(11) *Referente R.* Levi in *cap. IX* Geneseos, *apud* Salianum, *tom. I, pag.* 297.

(12) Salianus, *ibid.*

(13) Entretiens sur les Sciences secrètes, *pag. m.* 204.

(14) *Là même, page* 206.

nitatem, cùm Noa pater maledus jaceret, illius virilia comprehendens tacitèque submurmurans? carmine magico patri illusit, simul et sterilem perindè atque castratum effecit, neque deinceps Noa fœmellam aliquam fœcundare potuit (15). Ce ne fut pas néanmoins ce qui porta Noé à chasser ce fils; il le chassa pour ses autres crimes. Ce malheureux enseignait qu'il fallait vivre comme on faisait avant le déluge, commettre toutes sortes d'incestes et quelque chose de pis, et il pratiquait ses leçons abominables. *At verò Chem cùm publicè corrumperet mortale genus, asserens et re ipsâ exequens congrediendum esse, ut ante inundationem, cum matribus, sororibus, filiabus, masculis, brutis, et quovis alio genere, ob hoc ejectus à Jano pissimo et castimoniâ atque pudicitiâ refertissimo* (16). Que cela ne nous préoccupe point contre Cham, l'auteur que je cite n'est qu'un tissu de fictions et de chimères. Les rabbins ne méritent pas plus de foi lorsqu'ils disent ce qu'il leur plaît touchant la conduite de Cham. Considérez ces paroles de Gabriel Naudé (17). Selon le rabbi Samuel (*), il fit à son père « une chose si vilaine » et abominable, que je n'en veux » rien dire, de peur de heurter les » chastes oreilles, que ce qui fut dit » autrefois par Laurens Valle sur la » rencontre d'un mot de pareille vi» lenie et signification, *malo ignorari* » *quàm me docente cognosci.* »

(F) ... *les autres, qu'il se soit plongé dans l'inceste avec la femme de Noé.*] C'est le sentiment de M. van der Hart, professeur aux langues orientales dans l'académie de Helmstad. Il croit que l'injure que ce patriarche reçut de Cham consista dans l'infâme témérité qu'eut ce fils brutal de coucher, ou avec sa propre mère, ou du moins avec sa marâtre. Il prouve cette explication par divers endroits de l'écriture, où la phrase *découvrir la honte d'une femme* signifie coucher avec elle. Dans les mêmes endroits de l'Écriture il est dit que la nudité ou la honte de son mari; et par conséquent, selon ce style, avoir vu la nudité de Noé, est une façon de parler enveloppée, qui signifie avoir eu affaire avec la femme de Noé. Cet auteur suppose: 1°. que Cham prit son temps pour faire ce coup, lorsque Noé cuvait son vin; 2°. que quelqu'un s'étant aperçu de l'attentat courut en donner avis aux deux autres fils de Noé; 3°. que ceux-ci, indignés de l'affront sanglant qu'on faisait au patriarche, se transportèrent sur les lieux au plus vite, et qu'ayant surpris leur frère en flagrant délit, ils jetèrent leurs manteaux sur lui et sur sa complice; 4°. qu'ils firent rapport à leur père de tout ce qu'ils avaient vu; 5°. que Noé fort en colère ordonna par son testament, que Chanaan qui devait naître de ce commerce incestueux serait entièrement privé de la succession (18). Ces hypothèses sont doctes et ingénieuses; mais si une fois il est permis de supposer que les narrations de Moïse sont si déguisées, il est à craindre qu'on ne transporte cette méthode jusqu'à l'histoire de la tentation et de la chute d'Adam, comme quelques-uns ont osé le faire.

(15) Berosius, *lib. III*, *pag. m.* 80.

(16) *Idem*, *ibid.*

(17) Apolog. pour les grands Hommes, *liv. I*, *chap. VII*, *pag. m.* 153.

(*) *In* Fortalitio Fidei, *lib. III*, *pag.* 204.

(18) *Voyez le livre intitulé :* Ephemeridum Philologicarum tomus, *dans le* Journal de Leipsic, *mois d'octobre* 1693, *pag.* 466.

CHAMIER (Daniel), l'un des plus grands théologiens du parti des réformés, était né en Dauphiné *. Il fut long-temps ministre à Montélimar (*a*), d'où il passa l'an 1612 à Montauban, pour y être professeur en théologie. Il y fut emporté d'un coup de canon, pendant le siége, l'an 1621 (*b*) (A). On ne peut qu'être surpris de voir que personne n'ait fait sa vie. Il n'y a au monde que les Français qui soient capables d'une telle négligence. Si Chamier était d'une autre nation, son histoire assez ample

* Il était de Montélimar, dit Joly.

(*a*) Histoire de l'édit de Nantes, *tom. II*, *pag.* 86. *Voyez la remarque* (D).

(*b*) *Le* 16 *d'octobre.*

pour souffrir la reliure paraîtrait dans toutes les bibliothèques, vu surtout qu'il laissa des fils qui furent de sa profession, et dont la postérité est encore dans le ministère(*c*). Il n'était pas moins dans son parti ministre d'état que ministre d'église. On ne vit jamais un homme plus raide, plus inflexible (B), plus intraitable, par rapport aux artifices que la cour mettait en usage pour affaiblir les protestans. Ce fut, dit-on, lui qui dressa l'édit de Nantes (C). Il fut honoré de diverses députations (D), et il présida à quelques synodes (*d*). Le temps qu'il donna aux affaires politiques du parti ne l'empêcha point de devenir fort savant. Il en a donné des preuves dans sa dispute contre le père Coton (E), et dans ses livres (F). La pensée de ceux qui le font chef de parti, chef des métaphoristes (G), ne mérite pas d'être réfutée. Elle est plus absurde que l'audace de ceux qui nous ont donné la secte des prétendus bézanites.

(*c*) *On écrit ceci en* 1694.

(*d*) *Entre autres au national de Gap, l'an* 1603.

(A) *Il fut emporté d'un coup de canon, pendant le siége de Montauban, l'an* 1621.] Il y a des historiens qui disent qu'il fut tué sous les armes, c'est-à-dire, la pique à la main et cuirassé; et que dans le sermon qu'il avait prêché ce jour là, il avait répété trois fois en finissant. Ils n'entreront point. *Chamierus... quanquam propugnaculo tegebatur, tormentariâ pilâ in frusta discerpitur, vix agnito undè globus, et quâ immissus; in utrumque paratus homo audax, thorace ferreo, hastâque ad manum venerat in hunc locum, additurus militi animos, postquàm eâdemmet die concione in templo patheticè habitâ de regiis loquens, finierat in hæc ipsa verba, quæ distinctâ ter voce repetierat: Non ingredientur* (1). La relation du siége de Montauban ne nous apprend pas qu'il eût pris les armes, mais seulement qu'il fut *emporté d'un coup de canon à l'entrée du bastion du Paillas*, et qu'*en sa prédication du jour précédent sur le* 34e. *verset du chapitre* 37 *d'Esaïe, il appliqua à Montauban la promesse de délivrance que fit le prophète de la part de Dieu à Jérusalem assiégée par Rapsake, général de l'armée de Sennacherib, répétant avec grande véhémence ces mots: Non, non, ils n'y entreront pas, ils s'en retourneront par le chemin qu'ils sont venus. De ses amis lui ont ouï dire*, ajoute la relation, *qu'il croyait mourir en ce siége d'un coup de canon, ... et ce dimanche matin il prophétisa par accident ce qui lui avint sur le soir. Josion son collègue lui demanda si ce n'était point à lui de prêcher à l'après-dîner. Nullement, dit-il, ne savez-vous pas que c'est le jour de mon repos* (2)? Les écrivains catholiques ont terriblement glosé sur la mort de ce célèbre ministre, et en ont pris occasion de le décrier comme un boute-feu, qui ne se contentait pas de prêcher la rébellion, mais qui payait d'exemple, et qui endossait le harnais, sans considérer, disent-ils, que comme il n'est pas permis aux laïques de mettre la main à l'encensoir, il ne doit pas être permis aux ministres de l'évangile de mettre la main à l'épée. On leur répond, comme pour Zuingle, qu'il leur est permis d'aller aux coups pour recommander à Dieu la cause, et pour consoler et fortifier ceux qui ont besoin de ce secours.

(B) *On ne vit jamais un homme plus raide, plus inflexible.*] L'historien de l'édit de Nantes caractérise heureusement l'esprit de Chamier. *Il se morfondait à la cour*, dit-il (3), *où le synode de la Rochelle l'avait député..... après six mois de séjour, il n'avait pu encore obtenir l'honneur de parler au roi. Sa personne n'était pas agréable, parce qu'il était de ces*

(1) Barthol. Gramondus, Histor. Galliæ, *lib. X, pag. m.* 502.

(2) Siége de Montauban, *pag. m.* 155.

(3) *Tome I, pag.* 446, 447, *à l'ann.* 1607.

fous du synode (4) *que le roi n'aimait pas, de ces têtes dures que rien ne fléchit, de ces cœurs inaccessibles aux craintes et aux espérances qui sont les plus fortes machines de la cour.* Il avait dit dans un autre lieu (5), en parlant des députés sur l'affaire de l'édit de Nantes, que *Chamier était un des plus raides, et à cause de cela aussi odieux à la cour qu'il était considéré des églises.* Nous dirons dans la remarque (B) de l'article Ferrier, qu'en 1611, à l'assemblée de Saumur, il fut le chef de ceux qui voulaient qu'on disputât le terrain à toute rigueur, et jusqu'à un pouce de terre, en égard à l'édit de Nantes. Mais si vous voulez connaître l'humeur de Chamier et de ses semblables, lisez ce que d'Aubigné en a dit d'un style un peu goguenard. *Or, il a paru plus d'effronterie à ces gens*, dit-il (6), *au dernier traité de paix, et aux assemblées qui ont duré quatre ans, où ces opiniâtres ont impudemment résisté, non-seulement aux plus honnêtes députés que le roi pût choisir en son conseil d'état : mais aussi aux plus grands seigneurs de leur parti, lorsque, considérant les affaires du royaume, ils les voulaient ployer à quelques honnêtetés. Vous voyez paraître d'entre eux un au front d'airain qui répondait franchement. Ces propositions ne répondent pas à la bonne opinion qu'ont prise de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela : la Valière s'avance, et dit en expliquant : Cela s'appelle, messieurs, trahir les églises de Dieu. J'ouïs ces jours M. de Villeroi, qui contait comment lui avec messieurs de Rosny et de Thou et autres, s'étant abouchés avec quatre de ces malhonnêtes gens, cependant que Calignon de la part du roi voulait adoucir ces esprits par son bien dire, le gros Chamier, ayant mis son manteau sous ses fesses, avait le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la table, de l'autre main faisait ses ongles avec des ciseaux ; les coupeaux volaient à la moustache et à la bouche de l'orateur ; un donna dans l'œil de Rosny, et cette contenance reprouvait tout ce que l'on pouvait dire de lui.*

(C) *Ce fut, dit-on, lui qui dressa l'édit de Nantes.*] J'ai lu cela dans une épître dédicatoire de Varillas. *Comme l'hérésie*, dit-il (7), *est en possession de ne trouver jamais de sûretés qui lui paraissent suffisantes*, le calvinisme *avait obtenu par ses importunités que tout ce qu'il y avait d'avantageux pour son parti dans les édits* de pacification *fût renfermé dans celui de Nantes. Le plus habile de ses ministres, Daniel Chamier, avait eu la commission de le dresser. Il y avait employé trois mois entiers, et s'était vanté de n'avoir rien oublié de ce qui servait à l'affermissement du repos de sa secte.*

(D) *Il fut honoré de diverses députations.*] Ce que M. Varillas vient de nous dire est peut-être faux ; mais il est certain que Chamier fut une des principales têtes des assemblées des réformés, où la dernière pacification avec Henri IV fut discutée et conclue. La Trimouille, Du Plessis, d'Aubigné et lui furent choisis, *pour contester sur le tapis les matières qui n'eussent pu, sans trop de confusion, être digérées par le corps de l'assemblée qui était lors de 70 têtes, et quelquefois de 80* (8). Il ne parut pas moins dans l'assemblée de Saumur l'an 1611. *Il y avait la première voix par la charge d'adjoint au président, et comme il entendait les affaires, la conclusion dépendait à peu près du tour qu'il leur donnait en opinant* (9). L'auteur dont j'emprunte ces paroles nous apprend un fait qui est digne d'être rapporté. *On s'avisa*, dit-il (10), *de lui faire une affaire personnelle, pour le dégoûter des assemblées où il était trop autorisé. Le consistoire de Montelimar, où il était ministre, prit le temps de son absence et de sa députation pour donner sa place à un autre. Cela se fit sans le consulter et sans l'entendre, par je*

(4) *L'auteur avait dit pag. 443, qu'il y avait des gens au synode*, que la cour appelait les fous du synode, parce qu'elle trouvait qu'ils avaient la tête trop dure, et qu'ils pensaient trop fortement à leur sûreté.

(5) *Pag.* 253.

(6) Confession catholique de Sancî, *liv. II, chap. VII, pag. m.* 422, 423.

(7) Varill., *épître dédicat. du Ier. tome de l'Histoire de l'Hérésie.*

(8) D'Aubigné, Histoire univers., *tom. III, liv. V, chap. I, pag. m.* 623.

(9) Hist. de l'Édit de Nantes, *tom. II, p.* 55.

(10) *La même, pag.* 56.

ne sais quelles intrigues où il est vraisemblable que Lesdiguières avait part, puisque cela se faisait dans sa province, sous ses yeux, et dans une ville où il pouvait ce qu'il voulait. Mais pour rendre l'injure encore plus odieuse, le consistoire envoya fouiller chez lui, et remua toute sa bibliothèque avec assez de violence, sous prétexte de reprendre des papiers qui appartenaient à l'église. La conduite du consistoire avait quelque chose de si choquant, et où il paraissait tant de mépris pour la personne de Chamier, qu'il en fut fort offensé, d'autant plus que son intérêt y était blessé comme son honneur... Il en porta ses plaintes à l'assemblée comme d'un outrage qui passait de lui jusqu'à elle, et parut tout prêt à partir de Saumur pour aller chez lui donner ordre à ses affaires. C'était justement ce que la cour aurait demandé, pour affaiblir d'une bonne tête le parti dont elle craignait la résistance, ... mais on arrêta Chamier en lui faisant justice. L'assemblée le maintint dans le ministère à Montélimar. Je trouve qu'il avait quitté cette église l'an 1606, pour aller professer la théologie dans l'académie de Die (11). Je ne sais point la raison qui l'obligea à retourner à son premier poste.

(E) *Il a donné des preuves de son savoir dans sa dispute contre le père Coton.*] Je rapporterai ce qu'en dit un auteur moderne, bon protestant *. Chamier avait eu à Nîmes en l'année 1600, une conférence avec ce jésuite, « dont chacun s'était vanté à l'ordi-» naire d'avoir eu tout l'avantage. La » vérité est que le jésuite avait ébloui » les auditeurs par des digressions » éloquentes, qui faisaient perdre de » vue à tout moment le sujet de la » dispute ; et que Chamier, plus so-» lide et plus scolastique, avait obligé » par ses argumens le jésuite à se » sauver par cet artifice. Ceux-mêmes » qui ont écrit la vie de ce jésuite en » disent assez, pour faire connaître » que la sécheresse de Chamier au-» rait déconcerté leur héros, s'il n'a-» vait paré le coup par des discours » éloquens et hors d'œuvre qui ne lui » coûtaient rien (12).

(F) .... *et dans ses livres.*] Son traité *de OEcumenico Pontifice* et ses lettres jésuitiques * méritèrent l'estime de Scaliger (13). On se plaignit aigrement qu'il eût publié avec ses gloses et ses remarques les lettres de quelques jésuites. *Si on traite doucement* les ministres, *c'est les inviter à faire pis, et leur donner occasion de tourner le sucre en poison. On l'a vu ces ans passés ès ministres de Dauphiné, spécialement en Chamier, à qui le père Coton et le père Ignace Armand avaient écrit privément de quelque point de la foi, par manière de conférence, avec lettres pleines d'humanité; comment s'en est-il aidé? Il les a fait imprimer sans leur su, et contre leur intention; et, y mettant ses gloses, a exposé en public ce qu'ils avaient communiqué à lui seul, qui est un affront perfide; car on écrit plusieurs choses en privé, qu'on ne voudrait si facilement mettre au jour* (14). Mais le bel endroit de Chamier, en qualité d'écrivain, est sa *Panstratie catholique* ou ses *Guerres de l'Éternel* (15). Il y traite doctement les controverses des protestans et des catholiques romains, et s'attache particulièrement à réfuter Bellarmin. Cet ouvrage contient quatre volumes in-folio, et n'est pas complet. Il y manque la controverse de l'église, qui est une vaste matière, et qui aurait fait le Ve. tome. La mort de l'auteur l'empêcha d'y travailler. Voici ce qui fut écrit de Genève (16), touchant cette

(11) Simon Goulart *l'écrivit à* Scaliger. *Voyez les* Epîtres françaises écrites à Scaliger, *liv. III, pag.* 447.

* A ce témoignage d'un *auteur moderne, bon protestant*, Joly oppose celui d'un *auteur contemporain, bon catholique*, le père François de la Vie, dont les *Mémoires* étaient conservés dans la bibliothèque de Dijon.

(12) Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. I, pag.* 447.

* Le volume de ces lettres est intitulé : *Epistolæ jesuiticæ et ad eas responciones item per epistolas datæ, num. omnes XII*, etc. *Ambergæ, typis J. Schoufelii*, 1604, *in*-12. Joly pense que le poëme qu'on trouve à la suite, et intitulé : *Introductio in artem*, est de Chamier, quoique imprimé sous le nom de Gabriel de Lerm. ex-jésuite.

(13) *Chamierus de OEcumenico pontifice et epistolas jesuiticas edidit, bona opera! Oh! que Chamier écrit bien en grec, et mieux que Coton!* Scaligérana, *pag.* 48.

(14) Richeome, Lettre à un gentilhomme de Provence, *au-devant de son* Examen catégorique de l'Anti-Coton.

(15) *C'est le titre dont M.* Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu, *tom II, pag.* 573, *s'est servi en citant* Chamier.

(16) *Par* Simon Goulart *à* Joseph Scaliger.

Panstratie, l'an 1606. « M. Chamier » travaille fort aux controverses. S'il » poursuit selon ses commencemens, » et il trouve imprimeurs à poste, il » nous donnera autant de volumes » que Baronius en ses légendes ou » lugendes ecclésiastiques qu'il sur» nomme *Annales*. » Ce corps de controverse fut imprimé à Genève l'an 1626 (17). Adrien Chamier, ministre de Montélimart, et fils de l'auteur, le dédia au synode national des églises réformées de France, comme un ouvrage qui leur était dû, non-seulement à cause qu'il avait été composé à leur prière, mais aussi à cause qu'elles avaient répandu sur Daniel Chamier diverses gratifications pour l'encourager à ce travail; et qu'après sa mort elles avaient fait sentir à sa famille les marques de leur libéralité, et avaient contribué aux dépenses de l'impression. Benoît Turretin, professeur en théologie à Genève, donna ses soins à l'impression de la Panstratie, et y mit une préface courte et bonne. On vit paraître à Genève, l'an 1643, un abrégé de la Panstratie, sous le titre de *Chamieras Contractus*. Fridéric Spanheim est l'auteur de cet abrégé en un volume in-folio. Ceux qui savent que la Panstratie comprend quatre gros volumes pourront-ils bien croire que l'auteur de la Bibliothèque de Dauphiné sache ce que c'est, lui qui a nommé cet ouvrage *une panstratie ou discours sur les points controversés des deux religions*? C'est ainsi qu'on désignerait un petit livre à mettre à la poche, celui par exemple que notre Chamier publia contre le père Tolosain, abbé général de Saint-Antoine (18), ou les Considérations qu'il publia en 1600 contre les Avertissemens de Porsan. On imprima à Genève, en 1653, son *Corpus Theologicum*. C'est un petit in-folio qui contient aussi ses *Epistolæ jesuiticæ* *.

(G) *On l'a fait... chef des métaphoristes.*] Un jésuite, nommé Jacques Gaultier, l'homme du monde qui s'est fait le moins de scrupule de multiplier les sectes protestantes, en a trouvé sept dans les premières années du XVIIe. siècle. La première est celle des métaphoristes, dont il n'attribue les erreurs qu'à Daniel Chamier. Il dit que la principale erreur des métaphoristes, et celle qui leur a donné le nom qu'ils portent, consiste à dire que Jésus-Christ n'est pas proprement le verbe et l'image de Dieu le Père, mais métaphoriquement. Il ajoute que Daniel Chamier prononça diverses fois ce blasphème dans la conférence qu'il eut avec lui, Jacques Gaultier, au commencement de janvier 1601. *Hoc speciatim ineunte januario anni* 1601, *notatum fuit in Daniele Chamerio Montiliensi ministro, quùm illi mecum Alani esset disceptatio, in quâ ille non semel sed multoties in pleno consessu hanc ipsam blasphemiam enuntiavit, dictavit suâque manu subscripsit* (19). Nous avons là un exemple de ce que peut l'entêtement; car en 1er. lieu, il n'y eut jamais parmi ceux de la religion une secte de métaphoristes; jamais leurs synodes n'ont eu rien à discuter sur ce sujet, ni avec de tels gens. En 2e. lieu, où ce jésuite a-t-il appris que ce soit une hérésie et un blasphème de dire que les mots *parole* et *image* ne se prennent point au propre, mais au figuré, quand on les dit de Jésus-Christ, par rapport à Dieu le Père? Au propre, le premier de ces deux mots ne signifie que l'action d'un homme qui parle; le second ne signifie qu'une figure qui représente quelque corps. Il est bien certain qu'en ce sens-là rien ne peut être ni la parole, ni l'image de Dieu le Père. Quoi donc! Jésus-Christ ne sera le verbe et image de son père qu'en figure? Voilà l'entêtement : est-on aveuglé par ses préjugés, on s'ima-

Voyez les Lettres françaises écrites à Scaliger, *liv. III, pag.* 445.

(17) *Le* Catalogue d'Oxford *a mis* 1606: *c'est une faute à corriger.*

(18) *Voyez la* Table chronographique *du père* Gaultier, *pag.* 822.

* Dix-huit ans après la conférence dont il est question dans la remarque (E), Chamier eut, dit Joly, une conférence avec le père Régourd. Ce fut quelque temps après que Chamier publia sa *Jésuitomanie*, ouvrage que Bayle n'a pas connu. Peu après parut le volume intitulé : *les Désespoirs de Chamier sur la conférence qu'il a eue à Lectoure avec le révérend père Alexandre Régourd en mai* 1618, *avec la réfutation de la* Jésuitomanie, *et l'éclaircissement de quatre célèbres difficultés*, etc. *par le père Timothée de Sainctefoy*, Cahors, 1618, in-8°. Un autre ouvrage de Chamier inconnu à Bayle, et dont Joly ne parle que d'après un passage de Chamier lui-même, est sa *Dispute de la vocation des ministres de l'église réformée contre du Perron*, La Rochelle, 1598, *in*-8°.

(19) Gualter., Tabula chron., *pag. m.* 822.

gine qu'il n'y a rien de réel dans les métaphores (20), et l'on ne veut plus entendre raison. Celui qui a dit que les Scipions africains étaient deux foudres de guerre (21), ne leur a-t-il pas attribué tout ce qu'il y a de plus réel, de plus actif et de plus solide dans la vertu militaire? Il est néanmoins très-vrai qu'il s'est servi d'une métaphore, et qu'il faudrait être fou pour oser nier que les Scipions ne sont un foudre que par métaphore et au figuré. Un auteur, qui a eu place dans la remarque précédente, assure fort gravement que Chamier *a été l'un des principaux sectateurs de la faction des métaphoristes* (22). Combien de gens répéteront ce mensonge, sans s'informer de la chose, sans soupçonner que cette faction des métaphoristes soit une chimère de Jacques Gaultier, et sans savoir qu'eux et ce jésuite, et en général tous les orthodoxes les plus rigides, sont métaphoristes au sens que Chamier l'était? J'ai dit ailleurs (23) quelque chose contre l'illusion ridicule de ceux qui ont tant grossi la liste des sectes.

(20) *On n'a qu'à lire* Vaugelas, *le père* Bouhours, Ménage, *etc.*, *dans leurs* Remarques sur la langue française : *on verra par la différence du propre et du figuré, que ce dernier ne signifie pas des objets moins effectifs que le premier.*

(21) *Geminos, duo fulmina belli,*
Scipiadas, cladem Libyæ.
Virgil., Æn., *lib. VI, vs.* 842.
Ammien Marcellin, *liv. XXIV, chap. VI, pag. m.* 409, *a dit*, Longæ loquantur ætates Sophanem et Aminiam et Callimachum et Cynægirum medicorum in Græciâ fulmina illa belloruin. Lucrèce, *liv. III, vs.* 1047, *a fourni à* Virgile *cette pensée. Voyez M.* Drelincourt, *in* Indice Achilleo, *pag.* 44, *num.* 119, *et pag.* 46, *num.* 124.

(22) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 62.

(23) *Dans l'art.* Bézanites, *tome III, pag.* 391.

CHANGY (Pierre de), écuyer, vivait au XVIe. siècle *. Il mit en français le livre latin de Louis Vivès *de l'Institution de la femme chrétienne, tant en son enfance, que mariage et viduité; aussi de l'Office du mari* (*a*). L'édition que j'en ai n'est ni la première ni la seconde : elle est de Paris, chez Jacques Kerver, 1543, in-8°., et n'a été connue, ni à la Croix du Maine, ni à du Verdier Vau-Privas (*b*). On y ajouta *de nouveau une très-briève et fructueuse institution de la vertu d'humilité; avec une épître de saint Bernard touchant le négoce et gouvernement d'une maison.* L'auteur était déjà mort. Il avait dédié l'ouvrage à sa fille Marguerite *. Il avait plus de soixante ans, lorsqu'il travailla à cette version, et il était fort maltraité de la goutte (*c*). Il avait porté les armes dans sa jeunesse, et mis en français six livres de Pline (A), au milieu des embarras de la guerre. Il eut des fils qui furent hommes de lettres, comme je le dis dans la remarque.

* Il était né à Dijon, dit Joly.

(*a*) *Voyez à la fin de la remarque* (M) *de l'article* Sainte-Aldegonde *le jugement de Plantin sur cette version, tome XIII.*

(*b*) La Croix du Maine *n'a connu aucune des éditions.* Du Verdier Vau-Privas *ne fait mention que de celle de Poitiers, en* 1544, *in-*16., *et de celle de Paris*, 1579, *in-*16.

* Papillon, dans sa *Bibliothèque de Bourgogne*, I, 129, distingue et reproche à Bayle de n'avoir pas distingué *l'Institution de la femme chrétienne*, traduite de Vivès (qu'il avait sous les yeux) d'avec un autre ouvrage de Changy intitulé : *Instruction chrétienne pour femmes et filles mariées et à marier.* C'est ce dernier ouvrage que cite du Verdier sous la date de 1545 (et non 1544 comme dit Bayle).

(*c*) *Voyez au-devant du livre les vers latins de* Simonis Romyglæi *Andegavensis.*

(A) *Il a... mis en français six livres de Pline.*] Voici comment on le fait parler dans quelques vers (1) qui sont au-devant de sa traduction de l'ouvrage de Louis Vivès.

Me miserum (ajebat) qui bella ferocia gessi,
Pro patriâ, corpus dum juvenile foret;
Qui Plini bis tres in gallica verba libellos,
Mars, verti in castris sanguinolente tuis.

La Croix du Maine, ni du Verdier Vau-Privas ne disent rien de la ver-

(1) Simonis Romyglæi *Andegavensis.*

sion de ces six livres de Pline *, mais ils observent que son sommaire des XVI premiers livres de Pline fut imprimé à Lyon, par Jean de Tournes, l'an 1551, in-16. Ce fut Blaise de Changy, l'un de ses fils, qui le publia (2). Il était *curé d'Espoysse*, comme me l'apprend un dizain qui est au commencement de la traduction du livre de Vivès. Pierre Presselière, natif d'Auxerre, en est l'auteur. Jacques de Changy, autre fils de notre écrivain, était avocat. Je crois que la terre de Changy est en Bourgogne; car voici le commencement de l'épître dédicatoire de ce traducteur :

A Marguerite ma fille.

De la librairie du seigneur Sainct Authot, conseiller en nostre Souveraine court à Digeon, ton frère maistre Jaques, docteur ès droictz, m'a apporté à Changy ung livre en latin, composé par un homme éloquent, contenant honeste erudition de la Femme Chrestienne.

Du Verdier attribue à Jacques de Changy, *docteur ès droicts*, et *avocat à Dijon*, une traduction française du livre *de Jean-Louis Vivès*, Institution de la Femme Chrétienne, etc. (3). Il dit qu'elle fut imprimée *à Lyon, in-16, pour Sulpice Sabon*, et que *Loys Torquet* (4) *a fait aussi une autre plus nouvelle traduction* du même livre. On voit bien qu'il donne au fils dans la page 597, ce qu'il donne au père dans la page 1000. Pourquoi ne marque-t-il pas l'année de l'édition de Lyon ?

* Joly croit que l'auteur des vers cités se trompe, et qu'il s'agit du *Sommaire des Singularités de Pline : extrait des seize livres de sa naturelle histoire*, etc. L'éditeur B. de Changy dédia l'ouvrage au cardinal de Meudon qu'il tutoye dans son épître dédicatoire.

(2) La Croix du Maine, Biblioth. française, *pag.* 389.

(3) Du Verdier, Bioliothéque française, *pag.* 597.

(4) *Il fallait dire*, Turquet, *comme dans la page* 821.

CHARLES-QUINT, empereur et roi d'Espagne, né à Gand le 24 de février, fête de saint Mathias 1500, a été le plus grand homme qui soit sorti de l'auguste maison d'Autriche. Il était homme de guerre, et homme de cabinet : de sorte que se trouvant maître de tant de royaumes et de provinces, il aurait pu subjuguer toute l'Europe, si la valeur de François Ier. n'y eût apporté des obstacles (A). Il y eut une concurrence continuelle entre ces deux princes, dans laquelle la fortune se déclara presque toujours contre la France; ce qu'il fallait attribuer en partie à la supériorité de forces qui favorisait Charles-Quint, et en partie à la mauvaise conduite du conseil de France, où l'on faisait plus de fautes que la valeur des troupes françaises n'était capable d'en réparer. Tout cela n'empêcha point Charles d'éprouver plusieurs revers de fortune dans ses expéditions contre la France. On prétend qu'il fut un de ces esprits tardifs, qui ne promettent rien moins dans leur jeunesse que ce qu'ils seront un jour. On veut même que cela lui ait été fort utile pour obtenir la préférence sur François Ier. par rapport à la couronne impériale (B). Quoiqu'il eût un habile précepteur (*a*), il n'apprit que peu de latin (*b*); il réussit beaucoup mieux aux langues vivantes. Il avait la française tellement en main, qu'il s'en servit pour composer ses propres annales (C). On prétend néanmoins qu'il estimait plus l'espagnole (D). Il a harangué en certaines occasions; mais il s'oublia d'une terrible manière dans la harangue qu'il prononça en espagnol devant le

(*a*) *Il a été pape sous le nom d'Hadrien VI.*

(*b*) *Voyez la remarque* (F) *de l'article d'*Hadrien VI *tome VII.*

pape, l'an 1536 (E). On n'eut pas sujet en France d'être content des ambassadeurs de la nation qui assistèrent à cet acte (F). Bien des gens l'ont accusé d'avoir fait une grande faute lorsqu'il se livra à la bonne foi de François Ier. (G). Il faut être bien satirique pour appeler cela une faute (H). Les historiens flamands ont été, ou fort simples, ou fort malhonnêtes, en rapportant ce qui se passa en cette rencontre (I). La levée du siége de Metz fut une des rudes mortifications qu'il eût essuyées en toute sa vie; et on lui fait dire un bon mot sur l'ascendant que l'étoile de Henri II prenait sur lui (K). Quelque grands succès qu'il ait eus dans ses entreprises, il est néanmoins certain que son histoire n'est qu'un mélange de bonheur et de malheur (L). Son abdication est quelque chose de fort singulier : ce fut un beau thème pour les faiseurs de réflexions; ils dirent des choses bien différentes sur ses motifs (M), et sur les occupations de sa solitude (N); et quelques-uns prétendirent qu'il se repentit bientôt d'avoir cédé ses états à un fils surtout qui en témoigna si peu de reconnaissance (O). Il n'oublia point, dit-on, de s'y donner la discipline (P) : et en général quelques auteurs parlent fort avantageusement de sa piété (Q). D'autres prétendent qu'il avait plus d'ambition que de religion (R), et qu'il mourut presque luthérien (S). La première de ces deux choses est plus probable que la dernière. On cite mal à propos sur celle-ci l'apologie du prince d'Orange (T). Charles-Quint ne fut pas exempt de l'infirmité humaine par rapport aux femmes, et il était beaucoup plus sobre que chaste (U). Il mourut le 21 de septembre 1558, dans le monastère des hiéronymites où il avait choisi sa retraite. Son corps y fut laissé en dépôt jusqu'à l'arrivée du roi Philippe II en Espagne. On lui fit de magnifiques funérailles quelque temps après. Celles qui lui furent faites à Bruxelles dans l'église de Sainte-Gudule furent infiniment superbes : aucun de ses exploits ne fut oublié dans les inscriptions qui décorèrent l'église (*c*); et je ne crois pas que l'on ait jamais donné autant de titres à aucun prince du monde qu'on lui en donna alors. Si le sujet était grand, l'imagination et la rhétorique des Espagnols le furent aussi; et sûrement les historiens de ce prince auraient plus honoré sa mémoire, s'ils avaient donné plus de bornes à leurs louanges, Une page de M. de Thou (*d*) est préférable à un volume de Sandoval, parce que M. de Thou, bon français, n'est point suspect de flatterie..... On n'a pas manqué d'observer que plusieurs présages distinguèrent la mort de cet empereur (*e*). On a même débité que son cadavre fut préservé de la pourriture (X). Sa vie fut publiée en italien, l'an 1559, par un Espagnol nommé Alfonse Ulloa, et depuis ce temps-là bien d'autres plumes se sont

(*c*) *Voyez* Brantôme, Mémoires des Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 44.

(*d*) *C'est la* 430e. *du* XXIe. *livre de l'édition de Francfort*, 1625.

(*e*) *Voyez sur cela les* Pensées diverses sur les Comètes, *pag.* 265, *et aussi pag.* 279, 294.

exercées sur cette belle matière (Y). J'ai oublié d'observer que l'on a dit, qu'afin de goûter de toutes sortes de dominations, il aspira à être pape (Z). Si on l'avait traité en cet état comme il traita Clément VII, il eût été bien marri que ses vœux eussent été exaucés. On prétend que les ravages d'Alaric et de Totila, et tout ce, en général, que les peuples les plus barbares ont fait dans Rome, n'approche point des excès que l'armée de Charles-Quint y commit. Il y eut là-dessus une chose remarquable. Ce prince prit le deuil pour cette victoire : il fit défendre le son des cloches (*f*), et ordonna des processions et des prières publiques par toutes les églises pour la délivrance du pape son prisonnier (*g*); et néanmoins il ne châtia aucun de ceux qui traitèrent le pape et la ville de Rome si indignement (*h*). Ces artifices d'une profonde politique n'ont pas été moins remarqués que ceux dont il se servit dans la rébellion de Naples (AA). Ceux, qui le préfèrent *à tout ce qu'il y avait eu de plus grand dans l'Europe depuis les Romains* (*i*), le flattent; car qu'acheva-t-il? La guerre qu'il fit dans l'empire pour sa religion ne fut-elle point terminée à l'avantage des protestans? et bien loin d'avoir conquis quelque chose sur la France, il n'avait pas eu même la force de retirer d'entre les mains de cette couronne ce qu'elle avait conquis. Si son successeur en recouvra la principale partie, ce fut par un traité de paix où la France se laissa duper et trahir honteusement.

Les historiens de Charles-Quint ont trop imité les poëtes : ils ont entassé souvent beaucoup de prodiges dont ils prétendent que ses victoires furent précédées. C'est ce qu'ils ont fait principalement à l'égard de la bataille de Mulberg, qu'il gagna le 24 d'avril 1547. Ils disent que le soleil s'arrêta (BB), et que Dieu fit en faveur de sa majesté catholique le même miracle qu'il avait fait pour Josué. On fit courir une prophétie qui promettait à cet empereur la défaite des Français, celle des Turcs, la conquête de la Palestine, etc. (CC). Nous dirons un mot touchant un lis qu'il avait planté dans le jardin de sa solitude (DD). Je ne sais si l'on a jamais réfléchi sur une circonstance notable du siége de Metz. Il ne forma point d'entreprise qui fût plus juste que celle-là; ni dont le succès fût plus malheureux (EE). On ne doit point passer sous silence ce qu'il dit à François 1er. *Nous commandons vous et moi à des peuples si bouillans, si fiers et tempestatifs, que si nous ne nous faisons quelque guerre par intervalles pour les amuser, et leur amortir cette impétuosité belliqueuse, nos sujets propres nous la feront, qui sera bien pis* (*k*). Il laissa une instruction à son fils, dans laquelle en-

(*f*) La Mothe-le-Vayer, *tom. II, pag.* 178.

(*g*) Maimbourg, Histoire du Luthéran., *tom. I, pag.* 163.

(*h*) La Mothe-le-Vayer, *tom. II, pag.* 178.

(*i*) Bautru *le faisait. Voyez* Saint-Évremond, OEuvres mêlées, *tom. I, sur le mot de Vaste, pag.* 103, *édit. de Hollande* [*tom. IV, pag.* 21, *édition de Hollande*, 1726.]

(*k*) Matthieu, Histoire de la Paix, *liv. I, narrat. II, pag. m.* 66, 67.

tre autres conseils il lui donna celui-ci, « de caler la voile » quand la tempête est trop » forte, de ne s'opposer point à » la violence du destin irrité, » d'esquiver avec adresse les » coups qu'on ne peut soutenir » de droit fil; de les laisser pas- » ser; de se jeter à quartier, et » d'observer l'occasion de quel- » que favorable révolution, et » d'une meilleure aventure (*l*).» Il pratiqua ce conseil *à la paix de Passau, qui eût été honteuse à l'empire, si la nécessité ne l'eût plutôt faite que l'inclination de l'empereur. Il le pratiqua à la paix de Soissons, où la disette d'argent interrompit la prospérité de ses armes, et lui-même fut contraint de s'offrir en otage aux Allemands qui, sans cela, faisaient dessein de s'en saisir* (*m*). Lui et son fils se croyaient capables de se bien servir des occasions; car c'était un de leurs mots, *Yo y el tiempos para dos otros; Moi et le temps à deux autres* (*n*). L'auteur que je cite (*o*) raconte une chose qui témoigne également la curiosité de cet empereur pour l'astronomie, et son intrépidité. La magnificence avec laquelle les Fuggers le reçurent dans leur maison à Ausbourg ne doit pas être oubliée (FF).

(*l*) Silhon, ministre d'état, *tom. I, liv. III, chap. VI, pag. m.* 361.

(*m*) *Là même.*

(*n*) *Là même.*

(*o*) *Voyez* Melchior Adam, *dans la* Vie *de* Philippus Apianus, *à la page* 349 *du* Vitæ Germanorum philosophorum.

(A) *Il aurait pu subjuguer toute l'Europe, si la valeur de François Ier. n'y eût apporté des obstacles.*] Il fut presque le seul qui s'opposa au torrent; et si l'on examine bien l'histoire, on trouvera que l'empereur avait ordinairement plus d'alliés que François Ier.: et bien loin que l'Angleterre songeât à tenir la balance égale entre ces deux princes, elle se liguait très-souvent avec l'empereur. Ne sait on pas qu'en 1544 Charles-Quint et Henri VIII avaient déjà fait entre eux le partage de la France, et que leur traité portait qu'ils joindraient leurs armées devant Paris, pour saccager cette grande ville (1)? Ils travaillèrent à l'exécution de ce projet en même temps, puisque tandis que l'empereur fit une irruption en Champagne, les Anglais descendirent en Picardie. Voilà comment le roi de France fut payé de toutes les mauvaises brigues, dont il se servit en faveur des amours de Henri VIII pour Anne Bolein. Voilà comment l'esprit souple de Charles-Quint sut oublier les affronts faits à sa tante répudiée, et les promesses qu'il avait faites à la cour de Rome (2). On prétend que ce fut une des choses que sa conscience lui reprocha dans la suite, et pour lesquelles il se retira du monde. *Esse non pauca quæ Caroli vellicarent animum pietatis omninò non surdum. Icisse fœdus cum Henrico Angliæ rege, à fidelium societate, diris pontificiis, in Caroli gratiam expuncto. In quo ille et injuriam, quam ab Henrico acceperat, repudiatâ Catharinâ uxore, Cæsaris materterâ; et constantiam promissi, nunquàm se cum hæretico rege, nisi is pontificiæ dignitati satisfaceret, in gratiam rediturum; nimis quàm impotenter posthabuerat atroci inexpiabilique in Gallum indignationi* (3). Ce que je vais dire est une chose plus notable qu'on ne pense. Charles-Quint avait plus de forces que François Ier., et néanmoins, par son adresse, ou parce qu'on ne trouvait pas autant d'inconvéniens à le craindre, qu'à craindre la supériorité des Français, il formait des ligues en sa faveur plus nombreuses ordinai-

(1) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. VI, pag. m.* 628.

(2) *L'empereur ne faisait point de scrupule d'avoir pour allié un prince noirci des foudres de l'Église, ennemi mortel du saint-siége, et qui avait traité si rigoureusement sa tante.* Mézerai, Abrégé chronol., *tom. IV, pag.* 620.

(3) Famianus Strada, de Bello belg., *dec. I, lib. I, pag. m.* 19.

rement que celles de ses ennemis. Je dirai en passant que Brantôme a parlé avec trop de mépris des autres princes qui s'opposèrent à l'ambition de Charles-Quint. *Sans notre grand roi François*, dit-il (4), *voire sans son ombre seulement, cet empereur fût venu aisément à ce dessein. Et autant de petits princes et potentats qui s'y eussent voulu opposer, il en eût autant abattu comme des quilles, et leur puissance n'y eût eu pas plus de vertu, que celle des petits diablotins de Rabelais, qui ne font que grêler les choux et le persil d'un jardin : le pape ne lui eût peu résister, puisqu'il fut pris dans sa forteresse de Saint-Ange prétendue imprenable.*

(B) *On prétend qu'il fut un de ces esprits tardifs,.... et que cela lui ait été fort utile pour obtenir la préférence sur François Ier. à la couronne impériale.*] Il est certain qu'après la mort de l'empereur Maximilien, arrivée le 22 de janvier 1519, François Ier. brigua assez hautement l'empire, et qu'il acheta des voix, qui après avoir touché le paiement se tournèrent vers son compétiteur. La gloire qui environnait déjà ce monarque fut une des causes de son exclusion. « Plus il paraissait avoir de mérite, plus on craignait qu'il ne » réduisît les princes d'Allemagne au » petit pied, comme ses prédécesseurs y avaient réduit ceux de la » France ; et s'il y avait à redouter » de l'oppression de tous les deux » côtés, elle ne paraissait pas si proche du côté de Charles qui était » plus jeune de cinq ans que lui, et » en apparence un fort médiocre génie. Enfin, avec toutes ces considérations et avec 300,000 écus, qui » dès l'an précédent avaient été apportés en Allemagne, et qui ne furent distribués que bien à propos, » Charles l'emporta, et fut élu à » Francfort le 20 juin, étant pour » lors en Espagne, où il était passé » il y avait près de deux ans (5). » Ceci confirme ce que j'ai déjà remarqué plus d'une fois (6), qu'en quelques rencontres la supériorité de forces, de mérite, sert plutôt à faire échouer un dessein, qu'à le faire réussir.

(C) *Il avait* la langue *française tellement en main, qu'il s'en servit pour composer ses propres annales.*] Je n'ai lu que dans Jérôme Ruscelli que Charles-Quint ait composé en français les mémoires de son règne, et c'est aussi l'unique auteur que Valère André allègue (7), quand il parle de cet ouvrage de Charles-Quint. Je m'étonne que ces mémoires n'aient jamais vu le jour, puisqu'on en avait des copies, et que Guillaume Marindo les avait traduits en latin, à dessein de les publier incessamment. C'est Ruscelli qui l'assure. *Egli stesso il predetto imperator Carlo Quinto era venuto scrivendo in lingua francese gran parte delle cose sue principali, come già di molte delle sue proprie fece il primo Cesare, et che s'aspetta di hora d'haverle in luce fatte latine da Guglielmo Marindo* (8). Brantôme a raison de dire que cet ouvrage se fût bien vendu ; mais il ne fallait pas douter comme il a fait de la version de Marindo, sous prétexte qu'elle était demeurée dans l'obscurité. Il a cru que l'auteur qu'il cite parlait de cette version comme d'un ouvrage qui était déjà public, et c'est ce qu'il n'a pas dû croire. Voyons maintenant ce qu'il dit : *J'ai vu une lettre* (9) *imprimée parmi celles de Belleforest, qu'il a traduite d'italien en français, qui certifie* que Charles-Quint écrivit un livre comme celui de César, *et avait été tourné en latin à Venise par Guillaume Marindre : ce que je ne puis pas bien croire ; car tout le monde y fût accouru pour en acheter, comme du pain en un marché en un temps de famine : et certes la cupidité d'avoir un tel livre si beau et si rare, y eût bien mis autre cherté qu'on ne l'a vue, et chacun eût voulu avoir le sien* (10). Le Ghilini a mis ce prince parmi les auteurs, et a prétendu que l'ouvrage dont j'ai fait mention avait été imprimé. *Opere sue*, dit-il (11),

(4) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 24.

(5) Mézerai, Abrégé chron., *tom. IV, p.* 493.

(6) *Dans la remarque* (A) d'Antoine (Marc) le Critique, *tome II, pag.* 139, *et la remarque* (X) *de l'article* Bellarmin, *avant l'alinea, tome III, pag.* 282.

(7) Biblioth. belg., *pag.* 123.

(8) Ruscelli, Lettre à Philippe II, *parmi les* Lettres des Princes, *tom. III, pag.* 219.

(9) *C'est celle de* Ruscelli *que j'ai citée.*

(10) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 42.

(11) Ghilini, Teatro, *part. II, pag.* 51.

che publicate, accrescono non poca fama al suo per altro celebratissimo nome, e sono, Istoria delle cose da lui fatte, *la qual scrisse in lingua francese ad imitazione di C. Giulio Cesare*. Puis il donne le titre de quelques lettres, et de quelques manifestes de cet empereur. Nouvelle faute ; car il faisait faire ces écrits-là par ses secrétaires. Je m'imagine que si le P. Bouhours se fût souvenu de ce que Ruscelli rapporte, il en eût parlé dans l'endroit de ses entretiens où il a dit, que *Charles-Quint avait une grande idée de notre langue : il la croyait propre pour les grandes affaires et il l'appelait* langue d'état, *selon le témoignage du cardinal du Perron* (*1). *C'est peut-être pour cela qu'il lui fit l'honneur de se servir d'elle dans la plus célèbre action de sa vie. L'histoire des guerres de Flandre* (*2) *nous apprend qu'il parla français aux états de Bruxelles, en remettant tous ses royaumes entre les mains de Philippe II* (12). Joignez à cela ces paroles de Brantôme : *Entre toutes langues, il entendoit la françoise tenir plus de la majesté que toute autre,..... et se plaisoit de la parler, bien qu'il en eût plusieurs autres familières* (13).

(D).... *On prétend néanmoins qu'il estimait plus l'espagnole.*] Citons encore le père Bouhours. « Si Charles-» Quint revenait au monde, il ne » trouverait pas bon que vous missiez » le français au-dessus du castillan, » lui qui disait que, s'il voulait par-» ler aux dames, il parlerait italien ; » que, s'il voulait parler aux hommes, » il parlerait français ; que, s'il vou-» lait parler à son cheval, il parlerait » allemand ; mais que, s'il voulait par-» ler à Dieu, il parlerait espagnol. Il de-» vait dire sans façon, reprit Eugène, » que le castillan était la langue na-» turelle de Dieu, comme le dit un » jour un savant cavalier de ce pays-» là, qui soutint hautement dans une » bonne compagnie, qu'au paradis » terrestre le serpent parlait anglais ; » que la femme parlait italien ; que » l'homme parlait français; mais que » Dieu parlait espagnol (14). » Ceci diffère beaucoup de ce qui fut dit par un Espagnol à un Allemand : les Allemands ne parlent pas, lui dit-il, mais ils foudroient ; et je crois que Dieu employa leur langue, lorsqu'il fulmina sur Adam l'arrêt de condamnation. On lui répondit que le serpent s'était servi des afféteries de la langue castillane pour tromper Ève. *Petrus Royzius Maurœus, Hispanus, poëta illo seculo celeberrimus, consiliarius regius, et ob eruditionem Lango* (15) *acceptissimus ; etiam in quotidiano convictu, sed qui velut ἀναλφάβητος Germanicam linguam ridere soleret. Itaque famulos Langi oratoris, mensæ aliquandò adstantes, atque durâ pronunciatione et accentu affectatè voces Germanicas exasperantes, isto scommate jocove illusit* : Germani, *inquit*, non loquuntur, sed fulminant. Et credo ego, mi Lange orator, Deum ex indignatione hoc sermonis fulmine usum, cùm primos parentes extruderet paradiso. *Cui Langus*, Ego rursùs, *inquit*, verisimile censeo, serpentem suavi et blando vocis hispanicæ fuco usum, cùm imposuit Evæ. *Hoc argutulo* Royzium *et convivis et adstantibus propinavit deridendum : quod et ipsum regem hoc audientem mirè delectavit* (16). J'ai allongé cette citation afin qu'on vît que le roi même de Pologne fut régalé de ces railleries. Mais voici un autre partage qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec Charles-Quint, et qui plaît beaucoup à un docteur espagnol : la langue allemande y est pour les soldats, la française pour les femmes, l'italienne pour les princes, et l'espagnole pour Dieu. *De præstantiâ.... illarum* (linguarum) *quæ Europæis frequentiores sunt, sic* Tympius (*) *distinguendum putat, ut si quispiam cum Deo locuturus esset, hispanicè deberet loqui, ob linguæ majestatem ; si cum aliquo principe, italicè propter hujus elegantiam ; si cum fœminis, gallicè ob suavitatem ; si cum militibus, germanicè quòd sit omnium robustissima ;*

(*1) Perroniana, (*au mot* Langue).

(*2) Strada, de Bello belg., *lib. I.*

(12) Bouhours, Entretien II d'Ariste et d'Eugène, *pag. m.* 82.

(13) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 19.

(14) Bouhours, Entret. II d'Ariste et d'Eugène, *pag.* 81.

(15) *C'était Jean Langus, ambassadeur de Ferdinand en Pologne.*

(16) Melch. Adam, *in* Vitis Jurisc., *pag.* 81

(*) *In* Measâ Theophilos., *pag.* 2.

ac sic omnes suo encomio evexit, sed hispanicam cæteris superiorem meritò extollit (17). On fait encore un autre partage, selon lequel la langue espagnole est propre pour le commandement, l'italienne pour persuader, et la française pour s'excuser. De là vint, disait un Espagnol, que Dieu se servit du castillan pour défendre au premier homme de manger d'un certain fruit, que le serpent se servit de l'italien pour tromper Ève, et qu'Adam parla français pour justifier sa faute (18).

(E) *Il s'oublia d'une terrible manière dans la harangue qu'il prononça... devant le pape l'an* 1536.] Ce fut une cause d'apparat qu'il voulut plaider lui-même à Rome devant le pape, les cardinaux, les ambassadeurs de princes, plusieurs prélats et grands seigneurs. Il exposa adroitement tout ce qu'il jugea de plus propre à justifier sa conduite, et à condamner celle de François Ier. Il déclara les conditions sous lesquelles il était prêt de conclure un traité de paix avec la France. Il dit que, si ce parti ne plaisait pas à François Ier., il lui en offrait un autre sur quoi il attendait réponse dans vingt jours; c'est que pour éviter l'effusion du sang humain, *ils vidassent entre eux deux leurs différens, de personne à personne...* en combattant *en une île ou sur un pont, ou bateau en quelque rivière*, et que *quant aux armes, eux deux se pourraient aisément accorder à les prendre qu'elles fussent égales, et que lui de sa part les trouverait toutes bonnes, fût-ce de l'épée ou du poignard en chemise* (19). Si ce parti ne plaisait pas, il en offrit encore un autre, ce fut la guerre. Il déclara que si l'on en venait là, il prendrait les armes *de telle heure que chose du monde ne l'en détournerait, jusqu'à ce que l'un ou l'autre des deux en demeurât le plus pauvre gentilhomme de son pays. Lequel malheur il espérait et se tenait sûr et certain qu'il tomberait sur le roi : et qu'à lui Dieu serait aidant, ainsi qu'il avait été par le passé* (20). Voyez la citation (21). Il ajouta que son assurance de vaincre était fondée sur trois raisons, 1°. Sur son bon droit; 2° sur ce que les conjonctures du temps lui étaient les plus favorables qu'on se pût imaginer; 3°. sur ce *qu'il trouvait ses sujets, capitaines et soldats, si bien disposés, en si bonne amour, affection et volonté vers lui, et si bien expérimentés en l'art militaire, qu'il se pouvait entièrement reposer du tout sur eux. Chose qu'il savait certainement être du tout au contraire envers le roi de France : duquel les sujets, capitaines et soldats, étaient tels et de telle sorte, que si les siens de lui étaient semblables, il se voudrait lier les mains, mettre la corde au col, et aller vers le roi de France en cet état lui demander miséricorde* (22). C'est ici que l'on peut se servir de la demande que fit Ulysse à Agamemnon :

Ἀτρεΐδη, ποῖόν σε ἔπος φύγεν ἕρκος ὀδόντων !

Atride, quale verbum fugit ex septo dentium (23) !

C'est ici que l'on peut s'étonner avec justice qu'un discours beaucoup plus digne d'un capitan de théâtre, ou d'un chevalier espagnol, que d'un empereur d'Allemagne, soit échappé à ce sage prince devant une si auguste assemblée. *Sanè mirati sumus vehementissimè cùm hanc orationem legimus apud Bellaium et alios, potuisse ejusmodi verba et alia quamplurima nec minùs ferocia, quæ iidem auctores recitant, excidere in tali conventu adeò sapienti ac prudenti ab omnibus habito principi, quæ magis* Pyrgopolinici Militi glorioso *Plautino convenire videntur* (24). Mais, comme le remarque un historien moderne, la bonne fortune, les panégyristes et les prophètes, avaient concouru à remplir de vastes desseins l'esprit de cet empereur. *Depuis* qu'il *s'était vu*

(17) Gaspar à Reies, Elysio jucund. quæst. Campo, *quæst. LV. sub fin., pag.* 695.

(18) *Voyez* La Mothe-le-Vayer, Problèmes sceptiques, *chap. XV, à la page* 259 *du XIIIe. tome.*

(19) Mémoires de Guillaume du Bellai, *liv. V, pag. m.* 506.

(20) *Là même, pag.* 507.

(21) *Zenocarus in Caroli Vitâ etiam magnificentius scribit Carolum ad duellum Gallum provocâsse septem oblatis optionibus, ut mari vel terrâ, vel flumine, equo vel pedibus, colle vel planitie, inter se decertarent.* Spondanus, *ad ann.* 1536, *num.* 7.

(22) Mémoires de Guillaume du Bellai, *pag. m.* 508.

(23) Iliad., *lib. IV, vs.* 350.

(24) Spondanus, *ad ann.* 1536, *num.* 7.

à la tête de deux grandes armées faire reculer Soliman, et fuir Barberousse, il ne respirait plus que la guerre. Les flatteurs, qui perdent l'esprit des princes les plus sages par leurs, louanges excessives, ne lui promettaient pas moins que l'empire de toute l'Europe : les poëtes et les panégyristes l'en assuraient effrontément, et les devins et les astrologues, qui ne sont pas moins hardis menteurs, avaient tellement répandu cette croyance par leurs prédictions, qu'ils avaient fait impression sur les esprits faibles (25). Ce fut en ce même temps que l'empereur, enflé des victoires qu'il venait de remporter, et de celles qu'il tenait déjà pour certaines, dit à Paul Jove : *Faites bonne provision de papier et d'encre, je vous ai taillé bien de la besogne* (26). Mais jamais on ne vit la providence de Dieu mortifier plus visiblement la présomption de la créature. Charles-Quint, à la tête de dix mille chevaux, et de plus de quarante mille hommes d'infanterie, soutenu d'une bonne flotte commandée par le fameux André Doria, fondit sur la Provence ; et fit entrer en même temps une autre armée de trente mille hommes dans la Picardie (27). Ce fut l'enfantement de la montagne,

Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus (28).

L'armée de Provence échoua devant Marseille, et fut réduite en un état pitoyable sans avoir livré combat. Celle de Picardie échoua devant Péronne (29).

(F)... *On n'eut pas sujet en France d'être content des ambassadeurs..... qui assistèrent à cet acte.*] L'évêque de Mâcon, qui était alors à Rome en qualité d'ambassadeur de François Ier., et le sieur de Velli qui faisait la même fonction auprès de sa majesté impériale, furent présens à la harangue. Le premier ne put répondre que peu de chose à cause qu'il n'entendait pas l'espagnol ; et ni l'un ni l'autre n'eurent le temps de parler beaucoup. Le pis est qu'ils ne rendirent pas à leur maître un fidèle compte de tout ce que Charles-Quint avait proposé. Ils en supprimèrent l'offre du duel, les louanges qu'il avait données à ses soldats, et le mépris qu'il témoigna pour ceux de France. Ils supprimèrent tout cela à la prière du pape, et afin de n'éloigner pas le traité de paix en aigrissant l'esprit de leur maître (30). Brantôme est plaisant, lorsqu'il décrit les postures qu'un ambassadeur homme d'épée avait faites pendant la harangue, et celles que fit le sieur de Velli homme de robe (31).

(G) *Bien des gens l'ont accusé d'avoir fait une grande faute, lorsqu'il se livra à la bonne foi de François Ier.*] La ville de Gand se souleva l'an 1539, et offrit de se donner à la France. Le roi, non-seulement n'accepta point de telles offres, mais aussi il en avertit l'empereur, qui ne trouvant point de meilleur remède à un mal dont les suites étaient à craindre, que d'y accourir en personne, demanda passage par la France, toutre autre voie lui paraissant longue et périlleuse. Il obtint ce qu'il demandait, et reçut des honneurs extraordinaires par tout le royaume, et à la cour principalement. Cette conduite de François Ier. fut sans doute fort belle et fort généreuse : mais c'est une grande illusion que de lui donner des louanges de ce qu'il n'attenta point à la liberté de l'empereur. Est-on louable quand on ne commet pas une insigne perfidie ?

(H) ..... *Il faut être bien satirique pour appeler cela une faute.*] La plupart de ceux qui ont blâmé Charles-Quint de la confiance qu'il eut en la générosité de François Ier. ne songeaient point à médire de cet empereur, mais à donner une idée affreuse de ce roi ; car si l'on choque les règles de la prudence en se fiant à la parole de François Ier., c'est un signe qu'il est très-probable qu'il fera une action de lâcheté et de trahison dès qu'il le pourra. J'avoue que quelques auteurs se fondent sur les fourberies continuelles qu'ils imputent à Charles-Quint à l'égard du roi de France, et voici comment ils raisonnent : cet

(25) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. IV, pag.* 591.

(26) *Voyez* Brantôme, Discours sur Catherine de Médicis, *au commencement.*

(27) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. IV, pag.* 595.

(28) Horat., de Arte poët., *vs.* 139.

(29) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. IV, pag.* 595, 599.

(30) Mémoires de Guillaume du Bellai, *pag.* 519, 520. Brantôme, Hommes illustres, *tom. I, pag. m.* 246.

(31) *Là même.*

empereur devait craindre que François Ier. ne trouvât beaucoup d'excuses spécieuses de ce qu'après tant d'injures souffertes, il violerait les droits de l'hospitalité; donc la prudence ne souffrait pas que l'on se fiât à ce monarque. Ils diront tout ce qu'ils voudront, leurs pensées seront en effet plus désobligeantes pour François Ier. que pour Charles-Quint ; et l'on ne peut dire sans flétrir l'honneur de ce roi, qu'il ait mis en délibération dans son conseil s'il ferait prisonnier ou non Charles-Quint. Camérarius, auteur allemand, ne trouve nulle vraisemblance à cela (32).

(I) ..... *Les historiens flamands ont été simples ou malhonnêtes, en rapportant ce qui se passa en cette rencontre.*] La candeur belgique, germanique, etc., des historiens généralement parlant, est une chimère : il n'y a peut-être point de nations où il y ait ni plus de plumes équitables, ni plus d'écrivains passionnés, que dans celles-là. Leur médisance est aussi aigre et pénétrante que celle de delà les monts, et outre cela elle est quelquefois bâtie sur des fables très-grossières. Je ne rapporte point toutes celles qu'ils ont produites touchant le passage de Charles-Quint par la France, je me contente de citer ces paroles d'un annaliste, Français de nation (33) : *Nec ullo modo audiendus insipidus quidam belgicus chronologus * dum scribit, Cæsarem pasquillis quibusdam totam per urbem Lutetiam disseminatis præsentissimum sui periculum cùm vitàsset, pernicissimo cursu primùm Cameracum, hinc Gandavum concessisse. Insulsiora namque sunt ista quàm ab homine mente sobrio proferantur. At sic lubet plerisque Belgis cùm de Francis agitur, fatuari et ineptire, qualia permulta apud Maierum, Massæum, et alios ejus generis homines reperire liceat.* Les longues guerres de France avec la maison de Bourgogne avaient tellement aigri les Flamands, que ceux qui ne pouvaient pas exercer des hostilités l'épée à la main, en exerçaient à coups de plume, ou à coups de langue. Or, dans ces diverses sortes de guerre il y a beaucoup de personnes qui se servent également de la maxime, *Dolus an virtus, quis in hoste requirat?* Un historien qui ose dire que Charles-Quint se sauva en poste, et qui ne sait pas ou qui feint de ne savoir pas, que ce prince fut accompagné jusqu'à la frontière par deux fils de France, et reçu par toutes les villes comme le roi même, quelle sorte d'homme doit-il être?

(K) *On lui fait dire un bon mot sur l'ascendant que l'étoile de Henri II prenait sur lui.*] Je vois bien, disait-il, que la fortune ressemble aux femmes, elle préfère les jeunes gens aux vieillards. Strada rapporte en gros cette pensée de Charles-Quint (34) : c'est à tort que Scioppius l'en censure (35); et c'est par un esprit de contradiction qu'il doute que cet empereur ait dit cela. Il fait le théologien mal à propos, et il se trompe de croire que ce mot de Charles-Quint donne tout au cas fortuit. Est-ce le hasard aveugle qui fait que les femmes aiment mieux un jeune mari qu'un vieux? Il n'y a rien de plus opposé à la fortune, que l'affectation quelle qu'elle soit, de favoriser une chose plutôt qu'une autre. Si la maxime de Charles-Quint était vraie, elle prouverait infiniment mieux le dogme de la providence généralement parlant, qu'elle ne prouverait le sentiment opposé. Scioppius a plus de raison lorsqu'il dit que cette maxime se trouve dans Machiavel; car voici ce que l'on trouve dans le Prince de cet auteur florentin, au chapitre XXV. *Io giudico ben questo, che sia meglio essere impetuoso che rispettivo, perche la fortuna è donna, ed è necessario volendola tener sotto, batterla ed urtarla. E si vede che la si lascia più vincere da questi, che da quelli che freddamente procedano. E però sempre (come donna) è amica de' giovani, perche son meno rispet-*

(32) Méditat. historiques, *vol. III, liv. III, chap. III. Je parle de la traduction française publiée par* Simon Goulart.

(33) Spondanus, *ad ann.* 1540, *num.* 1.

(* *Locri, hoc an.*

(34) Quin et vulgò credebatur, Cæsaris fortunam fastidio ac satietate jam captam retrocedere incœpisse : felicemque imperatoris hactenùs invicti genium in Henricum Galliæ regem immigrâsse. Ipso Cæsare non dissimulante, quem auditum ferebant quùm dicceret, *Nempè* Fortunam *esse juvenum amicam.* Strada, de Bello belg., *dec. I, pag. m.* 17. *Il cite une* lettre d'Hippolyte Chizzala, *qui est au IIIe. livre des* Lettres des Princes, *folio m.* 212 *verso; il la cite, dit-je, pour la première partie de ce passage.*

(35) Infam. Fam. Strad., *pag. m.* 36.

tivi, più feroci e con più audacia la commandano.

(L) *Son histoire n'est qu'un mélange de bonheur et de malheur.*] Il avoua lui-même dans la harangue qu'il fit en se dépouillant de ses états, *que les plus grandes prospérités qu'il avait jamais eues dans le monde, avaient été mêlées de tant d'adversités, qu'il pouvait dire n'avoir jamais eu aucun contentement* (36). On prétend que depuis son abdication il avait accoutumé de dire qu'un seul jour de sa solitude lui faisait goûter plus de plaisir que tous ses triomphes ne lui en avaient donné (37).

(M) *On a dit des choses bien différentes sur les motifs de son abdication.*] Strada remarque que l'abdication de cet empereur est devenue un sujet de déclamation dans les écoles. *Non ignoro eam rem vario tunc hominum sermone fuisse disceptatam : hodièque declamatorum in scholis* (38), *politicorum in aulis, argumentum esse* CAESAREM ABDICANTEM (39). Quelques-uns ont dit que ne se sentant plus capable, à cause de ses maladies, de soutenir le poids de sa gloire, il prévint habilement la honte d'une plus grande décadence de réputation. On a dit aussi que le dépit de voir sa fortune inférieure à celle d'un aussi jeune prince que l'était Henri II; sa fortune, dis-je, qui avait triomphé en tant de rencontres de celle de François Ier., l'obligea à quitter le monde. Je dirai dans les remarques suivantes, que le dépit de n'avoir pu devenir pape, et l'envie de servir Dieu selon le rit des protestans, ont passé pour la cause de sa retraite. Mais tout le monde n'a point envisagé d'un esprit critique cette grande action. Il y a eu des gens qui ont dit qu'un désir sincère de méditer sur le néant de ce monde, et sur les biens solides du paradis, le porta à chercher une solitude, afin d'expier par des exercices de pénitence les maux qu'il avait causés à la chrétienté, et pour se préparer de bonne heure et utilement à la mort, par une entière application à l'affaire du salut. Voyez dans Strada (40) la plupart de toutes ces choses, et plusieurs autres noblement représentées.

(N) ..... *Et sur les occupations de sa solitude.*] Il la choisit dans le monastère de Saint-Just (*), situé sur les frontières de Castille et de Portugal, proche de Placentia. Les religieux de ce monastère s'appellent hiéronymites. Il fit bâtir une petite maison joignant ce couvent, composée de six ou sept chambres, et s'y enferma au mois de février 1557. Il ne retint auprès de lui qu'une douzaine de domestiques et un cheval. Il ne s'occupait pas tellement aux exercices de dévotion, qu'il ne s'amusât à bien d'autres choses; à la promenade sur son cheval; à la culture de son jardin, à faire des horloges, et à des expériences de mécanique avec un fameux ingénieur (41). Quelques jours avant sa mort, il fit célébrer ses funérailles et y assista en personne (42). Quelques-uns ont dit qu'il tâcha d'accorder ensemble plusieurs horloges, avec une si grande justesse qu'elles sonnassent l'heure au même moment; et que ce dessein n'était pas aussi difficile à exécuter que l'accord des religions qu'il se mit en tête du temps de l'*Interim*. Il n'avait pas si absolument renoncé au monde, qu'il ne s'informât des nouvelles de la guerre, et qu'il n'en dît son sentiment. Témoin ce qu'on veut qu'il ait dit et fait, après avoir su que son fils victorieux à Saint-Quentin n'avait point su profiter de ses avantages. Voici de quelle manière on le raconte : « Encor tout » religieux, demi-saint qu'il étoit, il » ne se put engarder (ce disoit-on lors, » que la commune voix en couroit » partout) que quand le roi son fils » eut gagné la bataille de Saint-Quen- » tin, de demander aussitôt que le

(36) Mémoires de Beauvais-Nangis, *pag.* 120.

(37) Camérarius, Méditat. histor., *vol. I, liv. III, chap. V.*

(38) *Cela me fait souvenir des paroles de* Juvénal, sat. I, *vs.* 15, *qui témoignent que les écoliers de son temps déclamaient sur l'abdication de Sylla.*

Et nos ergò manum ferulæ subduximus, et nos
Consilium dedimus Sullæ privatus ut altum
Dormiret . . . . . .

(39) Strada, de Bello belg., *lib. I, dec. I, pag.* 16.

(40) *Idem, ibidem.*

(*) JUSTUS, nom de saint, fait en français *Just* monosyllabe. REM. CRIT.

(41) Strada, *là même, pag.* 13, 14, *le nomme* Jannellus Turrianus, *et en conte des choses très-singulières.*

(42) *Ex* Stradâ, *lib. I, dec. I, pag.* 14.

» courrier lui apporta les nouvelles, » s'il avoit bien poursuivi la victoire, » et jusques aux portes de Paris? Et » quand il sçut que non, il dit qu'en » son âge et en cette fortune de victoi- » re, il ne se fust arrêté en si beau » chemin, et eust bien mieux couru : » et de dépit qu'il en eut, il ne voulut » voir la dépêche que le courrier ap- » porta (43). » N'oublions point ce qui lui fut dit par un jeune moine. « L'em- » pereur allant un matin réveiller à » son tour les autres religieux, il trou- » va celui-ci, qui était encore novice, » enseveli dans un si profond som- » meil, qu'il eut bien de la peine à le » faire lever : le novice se levant en- » fin à regret, et encore à moitié en- » dormi, ne put s'empêcher de lui » dire, qu'il devait bien se contenter » d'avoir troublé le repos du monde, » tant qu'il y avait été, sans venir en- » core troubler le repos de ceux qui » en étaient sortis (44). » J'ai lu une chose qui me paraît digne d'être rap- portée. C'est un extrait d'une pièce que Balzac avait reçue de Rome sur la retraite de Charles-Quint. Balzac (45) en rapporte ainsi le commencement : *Lorsque Charles ennuyé du monde voulut mourir sous l'empire de son frère, et sous le règne de son fils.* L'auteur de la pièce ayant bien mora- lisé nous sert de ce petit conte : « Tou- » tefois comme il n'est rien de si net » que la médisance ne salisse, ni de si » bon qu'elle n'interprète mal, quel- » ques-uns ont voulu dire que ce prin- » ce s'était repenti de sa retraite, et » en avait conçu un chagrin qui lui » avait même touché l'esprit. Pour » preuve de quoi ils débitent cette fa- » ble ; ils disent qu'il avait cinq cents » écus dans une bourse de velours » noir, de laquelle il ne se dessaisissait » jamais, jusqu'à la faire coucher avec » lui toutes les nuits * : si on les en veut » croire, il baisait, il caressait, il » idolâtrait cette bourse. Et après » avoir méprisé les richesses de l'un » et de l'autre monde, les perles et » les diamans de tant de couronnes » qu'il avait portées, il était devenu » avare pour cinq cents écus. Un su- » jet naturel du roi d'Espagne me fit » autrefois ce conte ; mais je m'en » moquai, et le mis au nombre des » histoires apocryphes. Il y a bien plus » d'apparence que si l'empereur s'est » repenti de quelque chose dans sa so- » litude, c'a été de ne s'être pas plus » tôt retiré du monde, ou, comme en » parle un auteur de delà les monts, de » n'avoir pas plus tôt coupé jeu à la » fortune. Car par-là, dit-il, il at- » trapa la fortune, quoiqu'elle soit si » forte, et qu'elle sache si bien pi- » per (46). »

(0) *Quelques-uns prétendirent qu'il se repentit bientôt d'avoir cédé ses états à un fils qui lui en témoigna si peu de reconnaissance.*] On rapporte une réponse faite par Philippe II au cardinal de Granvelle, d'où il faudrait inférer que le repentir de Charles-Quint ne tarda point jusqu'au lende- main, et que la bonne volonté de re- noncer au commandement ne passa pas les vingt-quatre heures. *Il y a aujourd'hui un an*, dit le cardinal de Granvelle au roi Philippe, *que l'em- pereur se démit de tous ses états. Il y a aussi aujourd'hui un an*, répondit le roi, *qu'il s'en repentit.* Ceux qui ne sont pas si malins prétendent qu'il ne commença à regretter ses couronnes que lorsqu'en traversant plusieurs pro- vinces d'Espagne pour se rendre à Bur- gos, il vit si peu de noblesse venir au- devant de lui. Outre qu'étant arrivé dans cette ville, il fut obligé d'y at- tendre assez long-temps la somme qu'il s'était réservée. Il avait besoin d'en toucher une partie, afin de récom- penser les domestiques qu'il devait congédier ; et on le renvoyait de jour à autre pour le payement : cela lui déplut beaucoup. Citons un long passage de Strada (47), où l'on verra qu'il n'affirme rien sur le repentir en question (48). *Quùm in Cantabriam appulsus, ac profectus indè Burgos, raros admodùm sibi obvios vidit His- panos proceres, (quos nempè solus, incomitatusque titulis suis Carolus*

(43) Brantôme, Mémoires des Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 12.

(44) Saint-Réal, Histoire de don Carlos, *pag. m.* 21, 22.

(45) Entretien Ier., *pag. m.* 10.

* Joly dit qu'il ne sait si l'on trouve ailleurs que dans les *Contes d'Eutrapel*, « que Charles- » Quint dans sa retraite avait caché quatre cents » écus qui lui furent dérobés par un hiéronymite, » et qu'il en pensa mourir de chagrin. »

(46) Balzac, Entret. Ier., *pag.* 12, 13.

(47) Strada, *decad. I, lib. I, pag.* 10, 11.

(48) *A la suite de ce que je cite il rejette ce repentir comme un bruit fort mal fondé.*

non allexerat) *sensit tùm primùm nuditatem suam. Accessitque et illud, quòd ex centum nummûm aureorum millibus, (quem sibi reditum ex immensis opibus tantummodò seposuerat) quùm eorum parte opus tunc esset, quâ famulos aliquot donaret, dimitteretque, expectandum ei plusculùm, nec sine stomacho Burgis fuit, dum ea videlicet summa aliquandò redderetur. Quam ille offensionem sicut dissimulanter haud tulit, ita occasionem nonnullis fortè præbuit affirmandi, regnis vix ejuratis, cœpisse Carolum initi consilii pœnitere. Quamquam alii ipso ejurationis die mutâsse illum sententiam ex eo narrant, quòd aliquot post annis, quùm cardinalis Granvellanus ex occasione Philippo regi revocâsset in mentem, anniversarium illum esse diem, quo Carolus pater imperio regnisque cesserat; respondérit illicò rex : Et hunc quoque diem anniversarium esse, quo illum cessisse pœnituit. Quod incerto rumore prolatum facilè percrebruit apud homines, non sibi in tam inaudito facinore constantiam vel unius diei persuadentes. Nisi fortè Philippus non putavit in parente laudandum, quod imitandum sibi non statueret.* On a prétendu que le roi Philippe fit bien pis que de n'être pas ponctuel sur le paiement de la pension. Il la diminua, dit-on, des deux tiers. Écoutons Brantôme. « J'ai lu dans un petit livre » fait en Flandres, inscript *l'Apologie du prince d'Orange*, une » chose étrange, que je ne veus ni » puis croire ni être croyable, étant » faite des ennemis du roi d'Espagne; » possible aussi ce pourroit être, je » n'affirme rien, si non ce que j'ay vu » et bien certainement sçeu, que de » cent mille escus reservez ou autre » revenu, le roi son fils lui en retran- » cha les deux parts, si bien que la » pluspart du temps il n'avait le » moyen de vivre ni pour lui ni pour » les siens, ni pour donner ses au- » mônes et exercer ses charitez envers » ses vieux serviteurs et fideles sol- » dats, qui l'avoient si bien servi, ce » qui lui fut un grand despit et cre- » ve-cœur, qui lui avança ses jours » (49).» En général, on peut dire que l'ingratitude a mis son principal trône dans la conduite des enfans envers les pères.

(P) *Il n'oublia point, dit-on, de se donner la discipline.*] Strada n'en parle que sur le ton affirmatif (50), et il n'est pas le seul qui assure que le fouet employé par Charles-Quint, et teint de son sang, est gardé comme une espèce de relique. Ce qu'il dit que le roi Philippe II se fit porter le fouet de son père, et le mit entre les mains de son fils, est confirmé par d'autres historiens. Vous trouverez cela dans les mémoires de Chiverni (*) (51), et dans les mémoires de Brantôme : je ne citerai que ce dernier. *Il fit aussi tirer hors d'un coffret un fouet de discipline, qui étoit sanglant par les bouts; et le tenant en haut il dit : ce sang est de mon sang, non toutesfois proprement du mien, mais de celui de mon père, que Dieu absolve; lequel avoit accoutumé de se servir de cette discipline. Je l'ai bien voulu déclarer* (52). Scioppius se vante d'avoir manié ce fouet dans le monastère de l'Escurial. *Quod ego in monasterio Laurentiano manibus tractavi et Car. V. sanguine, ut aiebant, adhuc oblitum vidi.* Il raille Strada d'avoir observé que ce fouet est encore teint du sang de Charles; car c'est une preuve que les descendans de cet empereur ont laissé sa discipline pendue au croc, sans lui donner aucun exercice sur leurs épaules, ce que Scioppius ne trouverait point mauvais. Ce qu'il dit là contre les *flagellations* est assez curieux. *Vereor ne Austriaci principes pietatem suam frigidè laudatam putent, cùm flagellum illud adhuc Caroli sanguine notatum prædicetur : quod argumento est, id ipsos jam octoginta annos ferreatum de parietibus clavo pependisse, nec vel filii ejus vel ne-*

(49) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 39.

(50) *Quin etiam plexo è funiculis tormento... exigere à sese anteactæ vitæ pœnas perseverè cœpit. Quos indè funiculos à Philippo rege reverenter habitos, ab eoque morti proximo asferri ad se jussos, et, ut erant cruore Caroli patris aspersi, filio Philippo III traditos, inter Austriacæ monumenta pietatis asservari fama est.* Strada, *dec. I, lib. I, pag.* 14.

(*) Tous ces faits sont tirés d'un petit livre in-8°., imprimé en 1600 à Mayence, chez Zacharie Dorant, sous le titre de *Testament de Philippe II.* REM. CRIT.

(51) *Pag.* 294, *édit. de Paris*, 1636, *in*-4°.

(52) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. II, pag.* 105.

potis ac pronepotum dorso molestiæ multùm creásse (53).

(Q) *Quelques auteurs parlent fort avantageusement de sa piété.*] Guillaume Zénocarus assure que Charles-Quint composait lui-même des prières à chaque expédition qu'il entreprenait, qu'il les écrivait de sa propre main, qu'elles étaient aussi longues que les sept psaumes de la pénitence, et que les ayant fait approuver par ses confesseurs, il les récitait chaque jour au milieu de ses armées. Quelquefois, lorsqu'il sentait les émotions et les componctions dévotes, il se mettait à l'écart sous prétexte de quelque nécessité naturelle, afin d'être plus long-temps dans la ferveur de l'oraison. Il donnait ces prières à garder à Adrien Sylvanus, avec ordre de les déchirer en petits morceaux et de les jeter au vent, si quelque malheur lui arrivait. Plusieurs, ayant observé le temps que cet empereur employait à ses prières, dirent qu'il parlait plus souvent à Dieu qu'aux hommes (54).

(R)..... *d'autres prétendent qu'il avait plus d'ambition que de religion.*] Ils soutiennent que l'envie de s'agrandir au préjudice de François Ier. fut cause qu'il laissa prendre Belgrade et Rhodes à Soliman, et qu'il ne se servit point des occasions favorables que Dieu lui mettait en main contre les Turcs, soit en Hongrie, soit en Afrique. Il aimait mieux venir ravager la France, que profiter des avantages qu'il remportait sur les infidèles. On l'accuse d'avoir fomenté le luthéranisme, qu'il lui eût été facile d'exterminer. Il trouvait son compte dans les divisions que cette secte causa, et s'en servait à toutes mains, tantôt contre le pape, tantôt contre la France, tantôt contre l'Allemagne même. Il rejeta, dit-on, les offres que les protestans lui firent de le servir contre les Turcs, moyennant la liberté de conscience; mais il la leur accorda amplement dès qu'ils lui promirent de renoncer à l'alliance de la France (55). Si cela est, on ne peut nier qu'il n'y ait là un exemple de ce qui a été dit ci-dessus (56) DE LA RELIGION DES SOUVERAINS. Entant qu'hommes, ils sont zélés pour leur religion : ils prient Dieu, ils vont aux églises dévotement; mais dès qu'ils se considèrent revêtus de la qualité de souverain, ils ne songent qu'à vaincre leurs ennemis, et ils attaquent avec le plus de vigueur, non pas celui qui est le plus opposé à leur créance, mais celui pour lequel ils ont la plus grande haine, ou par crainte ou par jalousie, fût-il le plus grand soutien de leur religion. Au reste, on a débité un grand mensonge dans la vie de Charles V (57), le voici : « Estant obligé » d'éviter le duc Maurice, n'estant » accompagné que de six cavaliers, » les princes d'Allemagne lui propo- » sèrent que, s'il vouloit seulement » commander que leurs opinions » fussent disputées, ils lui fourni- » roient cent mille hommes pour » s'opposer au Turc qui descendoit » en Hongrie, et qu'ils les entretien- » droient jusqu'à ce qu'il se fust ren- » du maître de Constantinople : il » répondit qu'il ne vouloit point de » royaumes à si cher prix, ny l'Eu- » rope mesme avec une telle condi- » tion; mais qu'il ne désiroit que Jé- » sus-Christ (58).» Il est plus que manifeste qu'après cette fuite de Charles-Quint devant Maurice, les protestans obtinrent presque tout ce qu'ils voulurent. Voyez le Luthéranisme de Maimbourg (59). J'y renvoie parce que c'est un livre cent fois plus commun que Sleidan, que M. de Thou, que Chytreus, cités par Maimbourg.

(S)..... *et qu'il mourut presque luthérien.*] Brantôme sera le premier que je citerai. « Ce livre » (60) dit bien plus, qu'il fut une

(53) Scioppius, Infam. Fam. Stradæ, *p.* 19.

(54) Guill. Zenocarus, *lib. V de* Vitâ Caroli V, *apud* Matthiam Castrilium de Virtutibus principum Germaniæ, *lib. I, cap. XXXIV.*

(55) *Voyez* La Mothe-le-Vayer, *tom. II, pag.* 113, 114, 115, *édit. in*-12, 1681. *Voyez aussi* Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *tom. I, pag.* 247, 248, *et tom. II, pag.* 159.

(56) *Dans la remarque* (H) *de l'article* Adrianus II, *tome I, pag.* 258, *et dans la remarque* (C) *de l'art.* Aristide, *tome II, pag.* 344.

(57) *Composée par* Jean Antoine de Vera et Figueroa, *comte de la Roca.*

(58) *Le comte* de la Roca, Hist. de Charles-Quint, *pag.* 335, *édit. de Bruxelles*, 1663, *in*-12.

(59) *Tom. II, pag.* 158, *à l'ann.* 1552.

(60) *C'est-à-dire, l'*Apologie du prince d'Orange. *Je n'ai point trouvé cela dans mon édition, qui est celle de* 1581; *non plus que ce qui est cité ci-dessus, remarque* (O), *citation* (19). *Voyez la remarque* (T).

» fois arrêté à l'inquisition d'Espa-
» gne, le roi son fils présent et con-
» sentant, de désenterrer son corps,
» et le faire brûler comme hérétique
» (quelle cruauté!) pour avoir tenu
» en son vivant quelques propos lé-
» gers de foi, et pour ce étoit indigne
» de sépulture en terre sainte, et
» très-brûlable comme un fagot; et
» même qu'il avoit trop adhéré aux
» opinions et persuasions de l'arche-
» vêque de Tolède, qu'on tenoit pour
» hérétique, et pour ce demeura
» long-temps prisonnier à l'inquisi-
» tion, et rendu incapable et frustré
» de son évêché, qui vaut cent à six-
» vingts mille ducats d'intrade: c'é-
» toit bien le vrai moyen pour faire
» à croire qu'il étoit hérétique, et
» pour avoir son bien et sa dépouille
» (61).» L'auteur que j'ai à citer donne un détail plus curieux de tout ceci. *Entre les bruits qui avaient couru*, dit-il (62), *dans le monde sur la retraite de l'empereur, le plus étrange fut que le commerce continuel, qu'il avait eu avec les protestans d'Allemagne, lui avait donné quelque inclination pour leurs sentimens, et qu'il s'était caché dans une solitude, pour avoir la liberté de finir ses jours dans des exercices de piété, conformes à ses dispositions secrètes.* Il fit choix *de personnes toutes suspectes d'hérésie pour sa conduite spirituelle, comme du docteur Cacalla son prédicateur, de l'archevêque de Tolède, et surtout de Constantin Ponce évêque de Drosse, et son directeur. On a su depuis, que la cellule où il mourut à Saint-Just, était remplie de tous côtés d'écriteaux faits de sa main, sur la justification et la grâce, qui n'étaient pas fort éloignés de la doctrine des novateurs* (63). *Mais rien ne confirma tant cette opinion que son testament. Il n'y avait presque point de legs pieux, ni de fondation pour des prières; et il était fait d'une manière si différente de ceux des catholiques zélés, que l'inquisition d'Espagne crut avoir droit de s'en formaliser. Elle n'osa pourtant éclater avant l'arrivée du roi; mais ce prince ayant signalé son abord en ce pays par le supplice de tous les partisans de la nouvelle opinion, l'inquisition, devenue plus hardie par son exemple, attaqua premièrement l'archevêque de Tolède, puis le prédicateur de l'empereur, et enfin Constantin Ponce. Le roi les ayant laissé emprisonner tous trois le peuple regarda sa patience, comme le chef-d'œuvre de son zèle pour la véritable religion; mais tout le reste de l'Europe vit avec horreur le confesseur de l'empereur Charles, entre les bras duquel ce prince était mort, et qui avait comme reçu dans son sein cette grande âme, livré au plus cruel et au plus honteux des supplices, par les mains mêmes du roi son fils. En effet, dans la suite de l'instruction du procès, l'inquisition s'étant avisée d'accuser ces trois personnages d'avoir eu part au testament de l'empereur, elle eut l'audace de les condamner au feu avec ce testament. Le roi se réveilla à cette sentence, comme à un coup de tonnerre. D'abord, la jalousie qu'il avait pour la gloire de son père lui fit trouver quelque plaisir à voir sa mémoire exposée à cet affront; mais depuis, ayant considéré les conséquences de cet attentat, il en empêcha l'effet, par les voies les plus douces et les plus secrètes qu'il put choisir, afin de sauver l'honneur du saint office, et de ne faire aucune brèche à l'autorité de ce tribunal..... Cependant le docteur Cacalla fut brûlé vif, avec un fantôme qui représentait Constantin Ponce, mort quelques jours auparavant dans la prison. Le roi fut contraint de souffrir cette exécution, pour obliger le saint office de consentir que l'archevêque de Tolède appelât à Rome, et de ne parler plus du testament de l'empereur.* Si ces choses étaient véritables, il faudrait ou que l'empereur eût poussé la comédie aussi loin qu'elle peut aller, ou que les historiens qui parlent de ses dévotions (64), et de sa haine pour les

(61) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 30.

(62) *L'abbé* de Saint-Réal *dans son* Histoire de don Carlos. *Il cite MM.* de Thou, Aubigné, *etc.*

(63) *Appliquez ici une chose vraie ou fausse, qui se lit dans* Mélanchthon, in *cap. XXV* Matthæi, *pag. m.* 558. Carolus V jussit amoveri monachos à conjuge morituâ, et jussit præceptorem filii sui proponere consolationes de Christo.

(64) *Voyez* Strada, *decad. I, lib. I, pag.* 14, 15.

hérétiques (65), fussent de grands fourbes. On prétend qu'il comptait parmi ses crimes de n'avoir point fait brûler Luther, nonobstant le sauf-conduit qu'il lui avait accordé (66).

Ayez recours aux remarques de l'article de Carranza, où vous trouverez diverses choses concernant cette matière. Ce qui suit pourra passer pour un supplément, et indiquera quelques fautes de Don Carlos. 1°. Les historiens espagnols ne conviennent pas que Constantin Ponce (67) ait été le directeur ou le confesseur de Charles-Quint : ils avouent seulement qu'il avait été son prédicateur. 2°. Il n'était point évêque de Drosse. Je ne trouve aucun évêque dans l'Espagne, ni ailleurs, qui ait ce nom-là. Il est vrai que M. de Thou parle d'un *episcopus Drossensis* (68) (c'est sans doute ce qui a trompé l'auteur du Don Carlos) ; mais il ne dit pas que ce fut Constantin Ponce : c'était un prédicateur de Séville nommé Giles, compagnon d'opinion et de fortune de Constantin Ponce ; car ils moururent tous deux avant que l'*Auto de fé* se fît, et ils furent brûlés en effigie tous deux (69). Ce Giles fut nommé par l'empereur à l'évêché de Tortose (70). 3°. Il n'est point vrai que l'inquisition attendit à attaquer le docteur Caçalla et Constantin Ponce, que Philippe fût arrivé en Espagne : il n'y arriva qu'au commencement de septembre 1559, et ces deux hommes étaient aux prisons de l'inquisition avant la mort de Charles-Quint, arrivée, comme chacun sait, le 21 septembre 1558. Le comte de la Roca rapporte ce qui fut dit par cet empereur au sujet de la sentence de Caçalla (71), et de l'emprisonnement de Constantin (72). Un autre historien (73) rapporte que Caçalla, dans la maison duquel se tenaient les assemblées de ceux de la religion à Valladolid, fut exécuté le 21 mars 1559, pendant que Philippe était encore dans le Pays-Bas. 4°. Puisque Constantin Ponce fut emprisonnné par l'inquisition pendant la vie de Charles-Quint, il ne rendit aucun service à ce monarque au lit de la mort, tant s'en faut qu'il *ait reçu dans son sein cette grande âme.* M. de Thou a trompé l'auteur du Don Carlos (74) ; ce qui doit servir d'avis à tous les auteurs, qu'il ne faut se fier aveuglément à personne. Si l'on s'égare à la suite de M. de Thou, que ne doit-on pas craindre à la suite des historiens à la douzaine ? 5°. Toute réflexion décochée contre Philippe, en vertu d'une prétendue permission par lui accordée d'emprisonner Caçalla et Constantin depuis son retour en Espagne, est chimérique ; car ces deux hommes étaient en prison avant que l'empereur fût mort. 6°. Il y a des historiens qui disent (75) que Caçalla se repentit, et qu'il tâcha vainement de convertir un de ses complices, dont l'opiniâtreté fut si grande qu'elle le porta à se laisser brûler vif. C'est dire assez clairement que Caçalla ne fut brûlé qu'après sa mort. 7°. En tout cas, il ne fut point *brûlé vif avec un fantôme qui représentait Constantin Ponce ;* car l'exécution de Caçalla se fit dans l'*Auto de fé* du 21 de mars 1559 à Valladolid, et celle de Constantin Ponce dans un autre *Auto de fé* à Séville (76). 8°. Le roi n'obligea point *le saint office de consentir que l'archevêque de Tolède appelât à Rome ;* car, en premier lieu, la cause de cet archevêque ne fut point portée par appel à la cour de Rome ; elle y fut évoquée, et le pape qui aurait voulu que l'inquisition d'Espagne lui eût d'abord envoyé ce prisonnier, et qui se vit obligé à consentir que ce tribunal fît des procédures, se réserva toujours la

(65) *Voyez le comte* de la Roca, *pag.* 334.

(66) *Voyez* La Mothe-le-Vayer, *tom. II, pag.* 109, *édit. in-12.*

(67) Ponce *n'était point son nom : j'en ai averti, citation* (20) *de l'art.* Carranza, *tome IV, pag.* 479. *Voyez aussi le commencement de l'article* Ponce, *tome XII.*

(68) Thuan., *lib. XXIII, pag.* 470, *ad ann.* 1559.

(69) *Idem, ibidem.*

(70) *Il eût fallu donc le nommer* Episcopus Torrosensis, *ou* Dertossensis, *ou plutôt* Dertusensis.

(71) Histoire de Charles-Quint, *pag.* 334.

(72) *Là même, pag.* 335.

(73) Herrera, Historia general., *lib. VI, cap. XVI, pag. m.* 400.

(74) *Contantinus qui à sacris confessionibus diù Cæsari eique in solitudine suâ post imperii ac regnorum abdicationem, ac postremò animam agenti semper præsto fuerat, ad idem mox tribunal raptus, etc.* Thuan., *lib. XXIII, pag.* 470, *ad ann.* 1559.

(75) Herrera, Historia general., *ubi suprà.*

(76) Herrera, *ibidem.*

sentence définitive (77). En second lieu, le roi Philippe était si éloigné de souhaiter que Carranza appelât à Rome, qu'il résista fort long-temps aux instances que faisait le pape, qu'on lui renvoyât l'affaire de cet archevêque. Les pères de Trente se plaignirent diverses fois aux légats de ce que l'inquisition d'Espagne pratiquait envers Carranza : les légats en écrivirent au pape; le pape chargea ses nonces d'agir vigoureusement; et vous verrez dans Palavicini (78), que ceux qui croyaient que sa sainteté n'eut point en cela toute la vigueur nécessaire, seraient des gens qui ne considéreraient pas la nécessité qu'elle eut de céder par principe de prudence aux oppositions de Philippe.

Vous ne trouverez aucune de ces remarques dans les *Sentimens d'un homme d'esprit sur la nouvelle intitulée* Don Carlos (79), et cependant cet homme d'esprit fait tout ce qu'il peut pour critiquer cette nouvelle par toutes sortes d'endroits. Cela me surprend; car faut-il s'ériger en censeur public d'un livre, sans s'informer s'il choque l'histoire?

(T) *On cite mal à propos..... l'Apologie du prince d'Orange.*] Brantôme se vante d'y avoir lu que le roi Philippe II consentit que le corps de Charles-Quint fût déterré et brûlé *comme hérétique*. Il se trompe, et peut-être n'ai-je pas mal deviné la cause de son erreur. Je conjecture qu'il avait lu cette apologie reliée avec d'autres petits écrits qui avaient couru contre Philippe II en faveur du prince Guillaume. Il crut ou que toutes ces pièces étaient des parties de l'apologie, ou il ne se souvint pas dans laquelle de ces pièces il avait trouvé ce qu'il rapporte; et comme l'idée de l'apologie l'avait plus fortement touché, il se persuada que c'était dans l'apologie qu'il avait lu ce fait étrange. La vérité est que ce reproche ne s'y trouve pas (80); mais on le rencontre dans un écrit anonyme publié l'an 1582 sous ce titre, *Discours sur la blessure de monseigneur le prince d'Orange.* On y lit ces propres paroles : *Peut-il y avoir entre les humains créature plus méprisable qu'un fils si ingrat et si dénaturé envers un tel père qu'était l'empereur Charles, empereur de si grand renom et autorité, qui avait de son vivant donné de si grandes richesses à un misérable fils, et n'avait réservé que deux cent mille ducats de rente sur l'Espagne, et toutefois qui n'en a rien reçu depuis qu'il se démit de ses royaumes? Un fils, dis-je, qui a laissé un tel père passer le reste de ses jours avec des moines, et se nourrir de ses bagues qui lui restaient, et de ses meubles, qu'il était contraint de vendre et engager pour se sustenter? Un fils ingrat avoir enduré que des inquisiteurs aient mis en doute, si on devait déterrer les ossemens de son père, pour être brûlés comme un hérétique, pour avoir confessé à sa mort sur la remontrance de l'archevêque de Tolède, qu'il s'attendait au seul mérite de* Jésus-Christ, *et n'avoir son espérance ailleurs! Un fils dénaturé avoir ravi tous les biens de ce bon archevêque pour avoir assisté l'empereur jusqu'à la mort, et l'avoir instruit de son salut; l'avoir tenu prisonnier jusqu'à ce qu'il ait été contraint de le laisser aller à Rome, où après avoir le bon archevêque gagné sa cause, a été empoisonné par les ministres de ce roi, de peur qu'il ne rentrât en deux cent mille ducats de rente que vaut l'archevêché de Tolède!* Si l'on trouvait cela dans l'apologie du prince d'Orange, on serait fondé à le débiter, et à l'insérer dans une histoire; car le nom d'un si grand prince, et l'autorité dont il revêtit son manifeste, sont de bons garans : mais pour ce qui est d'une infinité de petits écrits qui couraient en ce temps-là, sans nom ni d'auteur ni d'imprimeur, ils ne méritent pas plus d'être cités que ceux qui inondent l'Europe depuis trente ou quarante années, imprimés chez Pierre Marteau. Ce n'est pas que dans ces sortes d'écrits, soit qu'ils aient couru le monde du temps du duc d'Albe et pendant le reste du XVIe. siècle, soit qu'ils n'aient vu

(77) Palavicin., Hist. Concilii Trident., *lib. XXI, cap. VII, num.* 7.

(78) *Ibidem.*

(79) *L'édition que j'en ai est d'Amsterd.* 1674.

(80) *Notez que ce silence du prince est une marque qu'il ne trouvait aucun fondement dans la chose; car il ne ménage aucunement Philippe II. Il lui reproche des crimes affreux : il lui aurait reproché celui-là aussi librement que les autres, s'il l'avait cru véritable.*

le jour que de notre temps, il n'y ait des vérités; mais après tout, pendant que l'on ne sait pas d'où ils viennent, la prudence ne permet pas de s'y arrêter : tant s'en faut qu'un auteur grave puisse adopter ce qu'il y trouve. Pour l'ordinaire, ces livrets sont les égouts des nouvellistes de la place Maubert : ceux qui les forgent, étant sûrs de ne rendre jamais compte, avancent témérairement tout ce qu'ils entendent dire. Nous voyons ici une fausseté manifeste touchant l'archevêque de Tolède. Il ne gagna point sa cause, il fut obligé d'abjurer, il fut suspendu pour cinq ans (81), et il en avait soixante-treize : pouvait-on s'imaginer qu'il vivrait plus de cinq ans après une si longue prison ? et en tout cas, on eût attendu à s'en défaire, que les cinq ans fussent sur le point d'expirer.

(*) On peut même soutenir que tout ce qui fut débité dans l'apologie du prince d'Orange n'est pas vrai. Grotius assure que celui qui la dressa, et celui qui avait dressé l'arrêt de la proscription de ce prince, mêlèrent le vrai et le faux dans leurs digressions (82) : *Adversùs novi moris edictum Arausionensis apud ordines Belgicos et Christianos principes libello se defendit, adjuvante Petro Villerio* (83), *homine gallo, qui subactum rebus forensibus ingenium, ad religionem docendam, et hinc ad intimæ Arausionensis consilia transtulerat. Extat scriptum utrumque pari acerbitate, quâ post crimina ad causam pertinentia, hinc animum ingratum et perduellem, indè sævam ac perfidam dominationem, VERIS FALSISQUE NARRATIONIBUS PERMIXTIS, porrò ad alia, rixantium more, prolabebantur.*

(U) *Il était beaucoup plus sobre que chaste.*] « On raconte..... qu'il » buvoit toujours trois fois à son » dîner et à son souper, fort sobrement pourtant en son boire et en » son manger. Lorsqu'il couchoit » avec une belle dame, (car il aimoit » l'amour, et trop pour ses gouttes) » il n'en eût jamais parti qu'il n'en » eût joui trois fois (84).» Voilà une grande inégalité dans le même nombre : trois prises de vin à table, trois prises d'amour au lit, ne méritent point la même qualification ; celles-là sont un acte de modération, celles-ci sont un excès. Au reste, c'était le moyen de ne se point exposer à ce reproche :

Inachia langues minùs ac me.
Inachiam ter nocte potes : mihi semper ad unum
Mollis opus (85). . . . . .

Afin que mes lecteurs aient de quoi s'exercer, en examinant si Brantôme est plus croyable que d'autres, je dirai que Guillaume Zénocarus loue non-seulement la frugalité de Charles-Quint, mais aussi la chasteté. Cet empereur, dit-il (86), ferma lui-même souvent ses fenêtres, lorsqu'il voyait venir de belles femmes, ou lorsqu'il savait que de belles femmes devaient passer. L'auteur qui rapporte cela (87) dit que ce prince en usait ainsi pendant la vie de l'impératrice. D'autres ont remarqué qu'il garda la foi conjugale (88), et qu'il cachait autant qu'il pouvait ses amourettes (89) : *Si non castè, saltem cautè.*

Ordinairement on ne lui donne que deux enfans naturels, Marguerite duchesse de Parme, et don Juan d'Autriche; mais M. Imhof rapporte que Bernard Justiniani, dans son histoire d'Espagne, lui en donne deux autres, savoir, Priam Conrad d'Autriche, et encore un Juan d'Autriche qui mourut l'an 1530, à l'âge de sept ans (90). Je crois que ce Priam Con-

(81) *Voyez* Varillas, *préface du Ve. tome de* l'Histoire de l'Hérésie.

(*) Ces paroles, *on peut même.... Grotius assure... mêlèrent le vrai avec le faux*, etc. sont contraires, ce me semble, à celles qui sont ci-dessus dans la page précédente : *Si l'on trouvait cela dans l'apologie*, etc. J'ajoute que le témoignage de Grotius doit être suspect. REM. CRIT.

(82) Grotius, Annal. belg., *lib. III, sub fin.*, *pag. m.* 99, 100.

(83) *Nous dirons dans la remarque* (E) *de l'article de* LANGUET, *tome IX, qu'on a cru que cette* Apologie du prince d'Orange *fut composée par* Languet.

(84) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I*, *pag.* 18, 19.

(85) Horat., *lib.* Epod., od. XII, *vs.* 14.

(86) Zenocarus, *in* Vitâ Caroli V, *lib. III*, *apud* Castritium, de Virtutibus Princ. Germaniæ, *pag.* 224.

(87) *Idem*, *lib. V*, *apud eumdem.*

(88) *Ed* (conjuge) *vivente servâsse Carolum perquam sanctè conjugalem fidem fama est.* Strada, *dec. I, lib. X, pag. m.* 612.

(89) Thuan., *lib. XXI*, *pag.* 431.

(90) Jacobus Wilhelmus Imhofius, Notitia Germaniæ Procerum, *pag.* 11, *edit. Tubing.*, 1693.

rad ne diffère point d'un certain Pyrame Conrad dont j'ai parlé ci-dessus (91), qui passait pour frère utérin de don Juan d'Autriche. Notez qu'il courut un bruit que Charles-Quint avait la vérole. *Imperator, ut nonnulli confirmant, ex morbo Gallico laborat. Accedit ad morbum hujus belli* (Turcici) *impendentis metus. Hanc ego in malis voluptatem capio, quod eum qui in nos tam crudelis fuit, non solùm corpore ægrotare, verùm etiam animo angi videre mihi videor* (92). C'est ce que l'on trouve dans une lettre de Bunel, datée de Venise au mois de juin 1532; et voici la note que M. Graverol a faite sur ce passage. *An illud* (ex morbo Gallico) κατὰ πόδα, *an in sensu mystico intelligendum sit, disquirunt multi : sanè quæ sequuntur, Imperatorem ex morbo venereo laborâsse confirmant : utatur quisque hâc in re judicio suo. Hoc unum scio, non omnes qui gravioris sunt supercilii, rigidæ virtutis esse sequaces : amavit Franciscus I, amavit et Carolus V, et ne quid tam strenuo rivali in ludo amatorio exprobraret, morbo etiam Gallico laboravit. Felix, et nimiùm felix, si graviori non laborâsset! sed nôrunt Hispani quid sit* el remedio de Carlos quinto.

(X) *On a débité que son cadavre fut préservé de la pourriture.*] Quelques auteurs espagnols soutiennent qu'il s'est conservé en son entier (93); et, comme il n'avait pas été embaumé, ils attribuent cette exemption de corruption à la sainteté de mœurs, et à la candeur admirable qui éclatèrent, disent-ils, dans la conduite de ce prince. *Cùm nullis balsamis aut medicamentis pollinctum fuerit regale cadaver, quæ à corruptione præservare potuissent, ipso imperatore sic ante obitum jubente; quid aliud dicere possumus, nisi eximium illius animi candorem et virtutis splendorem, cujus ingens semper dedit specimen, posteris Deum ostendere voluisse? cujus adhuc multò anteà certissima indicia præstolatus fuerat : nam cùm anno quatuor decimo ab illius obitu, in cœnobio S.-Justi corpus exhumaretur, non solùm integrum et incorruptum inventum est, sed thymi quoque ramusculi, quibus monachorum more respersum fuerat, virides et optimum odorem adhuc spirantes apparuerunt* (94). *Anno* 1656, *cùm potentissimi regis nostri PHILIPPI jussu antecessorum suorum regia cadavera ad insigne illud Pantheonis monumentum traducerentur, invictissimi imperatoris Caroli V cadaver adhuc incorruptum repertum est, labe nullâ, nullâ temporis edacitate, aut putredinis carie infectum; spectaculum sanè mirificum, et planè admirandum, post annos* 96 *incorruptum permansisse, ut tradit P. F. Franciscus de los Sanctos* in descriptione Fabricæ D. Laurentii et Pantheonis (95).

(Y) *Sa vie fut publiée..... l'an* 1559 *par Alfonse Ulloa, et depuis bien d'autres plumes se sont exercées sur cette matière.*] Louis Dolce a fait l'histoire de cet empereur. Guillaume Zénocarus de Schauenburg l'a faite aussi (96). *La vida del emperador Carlos V, por Don Antonio Figueroa*, fut imprimée à Bruxelles, in-4°., l'an 1656. *La vida y hechos del emperador Carlos V, por Prudencio de Sandoval*, parut à Pamplune, l'an 1614, en 2 volumes in-folio (97). Je laisse les autres, et si l'on voulait compter tous ceux qui ont travaillé sur quelques parties de cette histoire, ce ne serait jamais fait (98). Je ne parlerai que de Guillaume Godelevæus, qui a fait l'histoire de l'abdication. Mais n'oublions pas Jacques Masénius, jésuite allemand, qui publia à Cologne, l'an 1672, in-4°., *Anima Historiæ hujus temporis, in juncto Caroli V et Ferdinandi I fratrum imperio repræsentata.* Cet ouvrage méritait de n'être pas inconnu au père jésuite qui a continué Alegambe.

(Z) *L'on a dit que ..... il aspira*

(91) *Dans la remarque* (C) *de l'article* Blomberg (Barbe), *tome III, pag.* 464.

(92) Bunellus, epist. XXVIII, *pag.* 111, 112, *edit. Tolos.*, 1687.

(93) *Voyez la citation* (95).

(94) Gaspar à Reies, *in* Flysio Jucundar. Quæst. Campo, *quæst. XXXIV, num.* 26, *pag. m.* 413.

(95) *Idem, ibidem.*

(96) *En latin, imprimée à Anvers*, 1596, *folio.*

(97) *Ils avaient été déjà imprimés l'un après l'autre à Valladolid, le premier en* 1604, *le second en* 1606.

(98) *Voyez* Michael Hertzius, *in* Bibliothecâ Germanicâ, *imprimée à Erfort, l'an* 1679, *num.* 811 *et seq.*

à être pape.] Brantôme, que j'ai déjà cité plusieurs fois, est le seul auteur où j'aie lu cette particularité *. *S'il eût pu accomplir*, dit-il (99), *un dessein qu'il avait de se faire pape, comme il voulait, il eût encore mieux éclairé le monde, comme étant tout divin; mais il ne le put pas par les voix des cardinaux : comme fut le duc Amédée de Savoie, qui fut élu, et puis se retira en son monastère de Ripaille, et fit l'empereur aussi au sien, lequel pourtant j'ai ouï dire que s'il eût eu encore des forces du corps comme de son esprit, il fût allé jusqu'à Rome avec une puissante armée, pour se faire élire par amour ou par force; mais il tenta ce dessein trop tard, n'étant si gaillard comme d'autres fois ; aussi Dieu ne le permit, car il voulait rendre le papat héréditaire (chose pour jamais non ouïe) en la maison d'Autriche. Quel trait, et quel homme ambitieux que voilà! Ne pouvant donc être pape, il se fit religieux; c'était bien s'abaisser. S'il eût au moins tâté de ce papat, comme ce duc, encore mieux pour lui, et eût pu dire en mourant, qu'il avait passé par tous les degrés de la bonne fortune, et pris tous les ordres de la grandeur.* Le chancelier de Chiverni remarque (100) qu'on avait cru que le roi Philippe II se démettrait de ses états, et qu'il se ferait donner un chapeau de cardinal, afin de se faire élire pape à la première occasion.

(AA) *Il se servit d'artifices dans la rébellion de Naples.*] Il récompensa les chefs des rebelles, et ne donna rien à ceux qui l'avaient servi fidèlement. *Omnes qui Cæsarem adjuvârunt, qui bona, qui vitam pro eo deposuerunt, irremunerati remanserunt : qui adversæ factionis hostes illius nati sunt, qui arma contra illum tulerunt, omnes fuerunt optimè et secundùm vota sua expediti.* C'est ce que l'on trouve dans les lettres d'Agrippa (101). Cette conduite paraît d'abord imprudente ; car elle est propre à dégoûter les bons sujets, et à enhardir les factieux. Mais il faut que l'expérience ait enseigné le contraire ; car les plus grands princes se sont servis et se servent de cette méthode. Ils négligent ceux dont ils se tiennent assurés, et travaillent principalement à gagner ceux dont ils se défient. Les plaintes semblables à celles du frère de l'enfant prodigue sont fréquentes parmi les fidèles sujets dans les pacifications des troubles. Du temps de Henri-le-Grand, les ligueurs obtinrent bien plus de charges (*) que les anciens serviteurs (102). C'est une politique qui remédie au présent, et c'est ce qu'on cherche : on met en risque l'avenir, mais on espère qu'alors Dieu y pourvoira, et enfin ce n'est pas un mal certain.

(BB) *Ses historiens..... ont entassé beaucoup de prodiges : ..... ils disent que le soleil s'arrêta.*] Je n'ai point en espagnol la relation de Louis d'Avila ; mais voici ce qu'elle porte dans la traduction latine (103). L'auteur parle comme témoin oculaire : *Fœderico etiam futura clades evidenti prodigio denuntiata est. Sol enim velut sanguinolentus apparuit, et, quod mirabilius est, perindè ac si cursum tardàsset, spatiumque diei addidisset, quùm intentius intueremur altior, quàm pro horarum ratione, ferri visus est. Constans omnium hâc de re opinio est, nec ego certè refellere ausim* (104). Florimond de Rémond a rapporté le même passage (105) selon la version française que l'on avait pu-

* Leduchat ajoute que ce projet de Charles-Quint est aussi rapporté dans une lettre de l'empereur Maximilien Ier. à Marguerite d'Autriche sa fille : cette lettre est la Ire. du tome IV des *Lettres de Louis XII*, etc., Bruxelles, 1712, 4 vol. in-12.

(99) Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 36.

(100) Mémoires, *pag.* 293.

(101) *Dans la* Xe. lettre *du VIIe. livre, pag.* 1010. *Elle fut écrite à* Agrippa *par un ami, et est datée de Ratisbonne, le* 17 *juillet* 1532.

(*) Donnons ici ce qu'a dit sur le même sujet Jean Névizan (*liv. IV. n.* 152, *de la* Forêt Nuptiale) : *Quandoque*, dit ce facétieux écrivain, *princeps ut inimicum vincat obsequio..... eum plus extollit servitore suo, adeò quod quandoque boni servitores indignati dicant : si quispiam à principe nostro velit quicquam obtinere, oportet quòd in eum aliquam committat proditionem.* Le discours de la Ruffie (*liv. I, chap. V*, de la Conf. de Sancy) semble avoir en vue ces paroles. Rem. crit.

(102) *Voyez* l'Apologie de ce prince, *attribuée à la duchesse de* Rohan. *Elle est imprimée avec le* Journal de Henri III, *dans l'édition de* 1693. *J'en parle dans l'article* Parthenai (Catherine de), *remarque* (E). *Voyez aussi la remarque* (P) *de l'article de* Henri IV.

(103) *Faite par* Guilelmus Malinæus.

(104) Ludovic. ab Avilâ et Zunnigâ, Comment. de Bello Germ., *lib. II, folio* 126, *edit. Antuerp.*, 1550.

(105) Flor. de Rémond, Hist. de l'Hérésie, *liv. III, chap. XVI, pag. m.* 362.

bliée de cet ouvrage espagnol. Il a rapporté aussi les paroles italiennes de Baptiste Gribalde, qui avait été présent à l'action, et les termes espagnols de Gonçalo de Illescas, tirés de la IIe. partie de son Histoire pontificale, et les vers latins d'un anonyme; et il s'est efforcé de prouver que le fait est vrai. Il s'est prévalu, entre autres choses, de ce que Sleidan, qui témoigne beaucoup de colère contre Louis d'Avila, ne le réfute point *sur cet arrêt du soleil.* Mais le père Maimbourg s'est moqué comme il fallait de cette vision espagnole, et de quelques autres qui concernent la même bataille, et il les a combattues par quelques raisonnemens (106). Il n'a pas oublié de rapporter que *le duc d'Albe, homme fort solide, et qui ne donnait nullement dans la bagatelle, fit bien connaître qu'il ne croyait rien de ce qu'on disait de ce prétendu miracle, lorsqu'étant venu en France pour y épouser au nom du roi Philippe la princesse Élisabeth, fille de Henri II, il répondit plaisamment à ce prince, qui l'interrogeait sur cela :* Qu'il était si occupé ce jour-là à ce qui se passait alors sur la terre, qu'il ne prit pas garde à ce qui se faisait au ciel. Florimond de Rémond a rapporté cette réponse du duc d'Albe, et fait savoir à ses lecteurs qu'il l'avait apprise *d'un gentilhomme basque, gouverneur d'Acqs, qui parlait et vivait à l'antique en ce temps-là, fort privé et favori du roi* (107). Notez bien cela : cet historien n'avait vu cette particularité dans aucun livre, il la tenait d'un gentilhomme qui était alors à la cour de Henri II. Il est peut-être le premier auteur qui l'ait publiée, et celui dont tous les autres l'ont prise ; et peut-être que s'il n'en eût point parlé, nous ne la trouverions pas dans l'histoire du duc d'Albe (108), qu'on nous a donnée en français il n'y a que peu de temps, comme la version d'un livre latin imprimé à Salamanque, l'an 1669, sous le titre de *Vita Ferdinandi Toletani ducis Albani.* L'auteur de la traduction assure qu'*il l'a fait faire avec toute l'exactitude possible*, qu'*il n'y a rien mis du sien, et qu'il n'a rien ôté ni du corps de l'histoire ni des faits.*

(CC) *On fit courir une prophétie qui promettait à cet empereur la défaite des Français, celle des Turcs, la conquête de la Palestine, etc.*] Antoine Pontus, qui avait porté les armes dans l'expédition de Tunis, sous Charles-Quint, en composa une relation qui n'a été rendue publique que depuis un an (109). Il dit dans son préambule que, pour augmenter le courage des soldats, il veut rapporter deux choses : l'une est une vieille prophétie, l'autre est le discours d'un spectre qui s'était montré au temps de l'expédition d'Odet de Foix dans le royaume de Naples. Laissons ce qui regarde ce fantôme, et contentons-nous de ce qui concerne la prophétie. *Duo hæc ante prælibentur, non quòd historiæ inserviunt, sed ut animi nostrorum militum alacres nunc his auditis ad arma fiant alacriores. Quorum illud unum imprimis subvenit, et ut vulgatissimum ita quoque antiquissimum votis illius, quæ prophetia dicitur, verbum divinum, quod quidem tale circumfertur, Carolum Philippi filium ex natione Lilii, ut ejus verba præstringam, post Gallos Hispanosque domitos, Romam quoque et Florentiam, congregato magno exercitu regem Græcorum vocari, indèque post victos Turcas, Chaldæos, Palæstinosque, sanctam Hierusalem recuperaturum, atque inibi à Dei nuncio coronatum in summi principis sinu vitam expiraturum, facietque priùs edictum, ut qui sanctæ crucis signum non adoraverit morte puniatur* (110). Comparez cela avec une prophétie que David Paréus inséra dans son Commentaire sur l'Apocalypse, l'an 1598, et vous trouverez un échantillon des fraudes qui se commettent en pareils cas. Le sieur Comiers raconte (111) qu'étant à Orange, l'an 1660, on lui prêta cet ouvrage de Paréus, imprimé

(106) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *tom. II, pag.* 55 *et suiv., édit. de Hollande. Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *pag.* 274, 275.

(107) Flor. de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *liv. III, chap. XVI, pag. m.* 362.

(108) *Au chap. X du IIIe. livre, pag.* 218, *édit. de Paris, chez Jean Guinard*, 1656.

(109) *A Leyde*, 1698, *dans le* Veteris ævi Analecta *de M.* Matthæus.

(110) Anton. Pontus Consentinus, *in* Haricdeno Barbarossâ, *pag.* 2.

(111) Claude Comiers. *prêtre, prevôt de l'église collégiale de Ternan, et chanoine en la cathédrale d'Ambrun*, de la Nature et Présage des Comètes, *pag.* 469, *édit. de Lyon*, 1665.

à Heidelberg, et qu'à la page 930 il y lut une prophétie que l'auteur avait trouvée *in ædibus Præpositi Saleziani*, et qui contenait ce qui suit : *Surget rex è natione illustrissimi Lilii, habens frontem longam, supercilia alta, oculos longos, nasumque aquilinum : Is congregabit exercitum magnum, et omnes tyrannos regni sui destruet, et morte percutiet omnes fugientes montibus, et cavernis sese abscondentes à facie ejus. Nam ut sponsus sponsæ, ita erit justitia ei associata, cum illis usque ad quadragesimum annum deducet bellum subjugando Insulanos, Hispanos et Italos. Romam et Florentiam destruet et comburet, poteritque sal seminari super terram illam. Clericos qui sedem Petri invaserunt morte percutiet : eodemque anno duplicem coronam obtinebit. Postremum mare transiens cum exercitu magno, intrabit Græciam, et rex Græcorum vocabitur. Turcas et Barbaros subjugabit, faciendo edictum* : Quicumque crucifixum non adoraverit, morte morietur. *Et non erit qui resistere poterit ei, quia brachium sanctum à Domino semper cum eo erit, et dominium terræ possidebit. His factis sanctorum requies christianorum vocabitur, etc.* Comiers donne une traduction française de cela en prose et en vers, et ajoute (112) *qu'il a trouvé la même prophétie, mais en termes différens, dans le neuvième tome des œuvres de saint Augustin, au milieu du traité de l'Ante-Christ* (113), *page* 454 *de l'impression de Lyon, en l'année* 1586 ; et notez qu'il applique à Louis XIV l'une et l'autre de ces deux prophéties. *Comme la conquête de l'univers*, dit-il (114), *n'est pas l'ouvrage d'un jour, nous devons du moins espérer qu'en l'année prochaine* 1666 *notre grand monarque jettera les premiers fondemens de cet empire universel.* Mais prenez encore mieux garde à la supercherie des flatteurs de Charles-Quint, ils empaumèrent la première de ces deux prédictions, et, afin de la faire cadrer à cet empereur, ils la tronquèrent d'un côté, et ils l'augmentèrent de l'autre : ils y fourrèrent le nom de son père et le sien, et la conquête des Français ; ils en ôtèrent le nez aquilin et quelques autres traits de visage. J'ai vu de fort bonnes gens infatués de prophéties, qui pendant la dernière guerre (115) appliquaient tout ce prétendu oracle le mieux qu'ils pouvaient à S. M. B. le roi Guillaume. Notez enfin l'aveu de Pontus, qu'il a publié la prophétie afin de donner plus de courage aux soldats de Charles-Quint, et soyez persuadés que la plupart de ces inventeurs ou promoteurs de prédictions ne se proposent que d'amuser la populace, et de lui inspirer les passions dont ils souhaitent qu'elle se remplisse, et, pour mieux y réussir, ils se servent et de *subreption* et d'*obreption*.

(DD) *Nous dirons un mot touchant un lis qu'il avait planté dans sa solitude.*] Il le planta à la fin d'août 1558, et il mourut le 21 de septembre suivant. *Au moment de sa mort, cet ognon de lis jeta tout d'un coup une tige de deux coudées, avec une merveilleuse fleur, aussi épanouie et aussi odoriférante que ces sortes de fleurs ont accoutumé de l'être en Espagne en leur saison ordinaire.* Je me sers des termes que le supérieur des pères de l'Oratoire de Paris employa en haranguant la reine d'Espagne, l'an 1679 (116). Je laisse le présage ridicule qu'il trouva dans cette végétation (117) ; mais il faut que je remarque que le comte de la Roca ne rapporte point le fait dans les mêmes circonstances. Voyons ses paroles : « Un auteur sincère écrit qu'il y avait » un pied de lis dans un petit jardin » où donnait une fenêtre de l'apparte- » ment de l'empereur, qui au com- » mencement du printemps jeta deux » tiges, dont l'une rompit sa tuni- » que, fit éclore sa fleur, rendit une » odeur agréable, et mourut enfin ; » et l'autre, quoique de même âge, » et qui n'était pas si avancée, se re- » tenait en son bouton, ce qui causa » de l'étonnement à plusieurs, parce

(112) Cl. Comiers, de la Nature et Présages des Comètes, , *pag.* 478.

(113) *Voyez touchant ce Traité*, M. Audigier, de l'Origine des Français et de leur empire, *tom. II, pag.* 465 *et suiv.*

(114) Comiers, de la Nature des Comètes, *pag.* 480.

(115) *On écrit ceci en* 1699.

(116) *Sa* Harangue *est toute entière dans la* IIe. *partie du* Mercure Galant *du mois d'octobre* 1679. *Voyez les* Pensées sur les Comètes, *pag.* 294.

(117) *Voyez les* Pensées sur les Comètes, *là même.*

» qu'elle ne manquait ni d'eau ni de » soleil ; et la même nuit que l'âme » de l'empereur quitta la prison de » son corps, cette belle fleur s'épa- » nouit, fut coupée avec respect et » admiration, et mise sur le grand » autel (118). » Tout le merveilleux du harangueur des pères de l'Oratoire de Paris s'évanouit à peu près dès qu'on examine attentivement la narration de l'historien espagnol. Je ne connais point cet *auteur sincère* qu'on a prétendu citer ; mais je m'imagine que lui ou le comte de la Roca ont été copiés par Fabien Strada. Vous le croyez aisément si vous comparez les paroles de ce comte avec ce latin : *Nec illud admiratione caruit : in Caroli, quem dicebam, hortulo, binos eodem tempore stylos emiserat candens lilium. Alter Majo mense, uti assolet, calyce dehiscente floruit : alter, quamvis eâdem culturâ provocatus, tumorem tamen ac partûs signa vere toto atque æstate sustinuit : eâdemque demùm nocte, quâ Caroli animus integumento sese corporis evolvit, explicato repentè folliculo, intempestivâ nempe atque insperatâ germinatione promisit florem. Id verò et observatum ab omnibus, et lilio super arâ templi maximâ ad spectandum proposito, fausti candidique ominis loco acceptum est* (119). Je me souviens ici d'une observation que j'ai lue dans un ouvrage de mademoiselle de Schurman. Elle raconte (120) qu'au temps que du Lignon, l'un des disciples de Labadie travaillait à l'établissement de la secte à Herford, il arriva trois prodiges. Le premier était qu'un tronc d'arbre sec depuis quatre ans poussa tout à coup quelques jets de quatre ou cinq pieds, et chargés de feuilles. Ce fut pendant l'automne, et dans un lieu clos et couvert, proche du temple que l'on assigna depuis aux labadistes. Le second prodige était que tous les arbres fleurirent dans le jardin de la princesse pendant l'automne qu'elle promit de protéger leur petite église. Le troisième était qu'un essaim d'abeilles se vint loger au même jardin, sans qu'on sût d'où il venait. Selon l'hypothèse des présages, tout cela devait promettre un glorieux et long établissement ; et néanmoins, cette secte fut bientôt contrainte de quitter Herford.

(EE) *Il ne forma point d'entreprise plus juste que le siége de Metz, ni donc le succès fut plus malheureux.*] Henri II, ligué avec quelques princes d'Allemagne, avait été déclaré protecteur de la liberté germanique (121), et il se glorifiait de n'agir que selon cette qualité (122). Néanmoins, il se rendit maître de Metz, ville impériale ; il la dépouilla de sa liberté, et cela par la plus insigne de toutes les fourberies. On ne peut lire sans horreur le prétendu stratagème dont on se servit pour assujettir cette petite république, qui ne regardait ce monarque que comme un tuteur. C'est alors qu'on avait raison de dire : *Sed quis custodiet ipsos custodes* (123) ? Ainsi toutes sortes de raisons autorisaient Charles Quint à réunir au corps de l'empire une ville qui en avait été détachée de cette manière. Il y employa ses plus grandes forces, et y échoua honteusement (124) ; et il a fallu enfin qu'à la paix de Munster l'empire renonçât à ce morceau, et le laissât à la France. Cet empereur avait réussi admirablement dans des entreprises tout-à-fait injustes.

(FF) *La magnificence avec laquelle les Fuggers le reçurent ne doit pas être oubliée.*] Nous parlerons ci-dessous (125) de leur richesse : en voici une belle marque. « M. Félibien (126) » rapporte un trait fort joli des Fouc- » kers, ces fameux négocians d'Alle- » magne, qui, pour témoigner leur » reconnaissance à Charles-Quint, le-

(118) *Le comte* de la Roca, Histoire de Charles-Quint, *pag. m.* 349, 350.

(119) Famian. Strada, de Bello belg., *dec. I, lib. I, pag. m.* 16.

(120) Anna Maria à Schurman, *in cap. II, part. II*, Euclerias.

(121) Mézerai, Abrégé chron., *tom. IV, pag.* 670, *à l'ann.* 1552.

(122) *Voyez* Sleidan, *liv. XXIV, folio m.* 695.

(123) Joven., sat. VI, *vs.* 345.

(124) *Il courut alors mille pièces en vers et en prose aussi glorieuses aux Français qu'injurieuses à l'empereur, et les médisans en prirent sujet de changer en* plus citrà *le* plus ultrà *de sa devise.* Histoire du duc d'Albe, *liv. III, chap. XXIV, pag.* 284.

(125) *Dans l'article* Fugger, *remarque* (A).

(126) Journal des Savans *du 8 janvier* 1685, *pag. m.* 12, *dans l'Extrait de la IVe. partie des* Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres.

» quel, à son retour de Tunis, leur » avait fait l'honneur d'aller loger » chez eux, en passant par Ausbourg, » un jour, parmi les magnificences » dont ils le régalaient, firent met- » tre sous la cheminée un fagot de » cannelle, qui était une marchandise » de grand prix, et l'allumèrent » avec une promesse qu'ils avaient de » l'empereur d'une somme très-con- » sidérable (127). »

(127) *Voyez l'article* HADRIEN, empereur, *citation* (22), *tome VII.*

CHARNACÉ (*a*) (LE BARON DE), s'acquitta heureusement de diverses ambassades sous le règne de Louis XIII (A). Il n'était pas moins brave soldat qu'habile négociateur, et il eut tout à la fois en Hollande le caractère d'ambassadeur, et la charge de colonel. Il fut tué faisant les fonctions de cette dernière au siége de Bréda l'an 1637 (B). Il n'est pas vrai que la perte de sa femme ait produit en lui l'effet funeste dont on a parlé dans le Mercure Galant (C).

(*a*) *Son nom de baptême était* Hercule.

(A) *Il s'acquitta heureusement de diverses ambassades sous le règne de Louis XIII.*] « Il était du choix du » cardinal de Richelieu, ce qui doit » d'abord donner une opinion très- » avantageuse de l'ambassadeur. Mais » celui dont je parle n'avait pas be- » soin de ce préjugé. Les négociations » qu'il a faites avec Gustave-Adolphe, » roi de Suède, qui produisirent le » traité de Berwalt, le 23 janvier » 1631, et qui firent un si grand ef- » fet en Allemagne, en sont des preu- » ves bien convaincantes, quand il » n'y en aurait point d'autres. C'est » lui qui fit passer les armes de Suède » dans l'empire, et qui jeta les pre- » miers fondemens de l'alliance qui » a été si utile et si glorieuse aux deux » couronnes, et qui l'est encore à » celle de Suède. Il continua de né- » gocier avec le même roi et avec le » chancelier Oxenstern, jusqu'après » la bataille de Lutzen, qui le fit re- » tirer en France. Il avait aussi négo- » cié avec l'électeur de Bavière à Mu- » nich, mais avec peu de succès, à » cause de la mauvaise humeur de » Saint-Étienne (1), parent du père » Joseph, qui étant jaloux de voir en » cette cour-là un plus habile homme » que lui, traversait toutes ses négo- » ciations, au grand préjudice des » affaires du roi leur maître. Ce fut » *Charnacé* qui signa, le 25e. jour » d'avril 1634, le traité de la Haye, » après lequel il fut jugé à propos de » faire celui du 8 janvier de l'année » suivante, où il intervint comme un » des commissaires du roi. Par le » traité de 1634, le roi promit de faire » lever et d'entretenir au service des » états un régiment d'infanterie, et » une compagnie de cavalerie, dont le » commandement fut donné à *Char-* » *nacé*, qui, mêlant la profession de » colonel à celle d'ambassadeur, » voulut se trouver au dernier siége » de Bréda, où il fut tué dans la » tranchée (2). » Comme on ne voit pas dans ces paroles de Wicquefort l'occasion de l'ambassade de Hollande, il faut qu'un autre livre nous la fournisse. Lisez la vie du cardinal de Richelieu; vous y verrez que Charnacé alla en Hollande pour empêcher que les états n'écoutassent les propositions de trêve que les Espagnols leur faisaient. *Il ménagea si adroitement l'inclination de MM. les directeurs et députés des états, et leur sut si bien représenter les artifices et les mauvais desseins des Espagnols..... qu'ils résolurent enfin..... de préférer, par nécessité autant que par raison, la continuation de la guerre à la trêve. A quoi ne contribua pas peu l'ordre qui avait été donné à Charnacé, non-seulement de solliciter le prince d'Orange, que l'on savait être assez porté, par intérêt, à la continuation de la guerre; mais encore d'offrir à messieurs les états un secours de dix ou douze mille Suédois, nation belli-*

(1) Wicquefort, *pag.* 170 *du tom. I du Traité* de l'Ambassadeur, *dit ceci :* Charnacé et Saint-Étienne, étant à la cour de Bavière de la part de la France en l'an 1632, se portèrent à de si grandes extrémités, qu'ils se voulurent battre en duel, tellement que leur division les rendit inutiles auprès de l'électeur.

(2) Wicquefort, Traité de l'Ambassadeur, *tom. II, pag.* 442.

queuse, et alliée de la France, qui s'en était heureusement prévalue depuis trois ans ou environ, qu'Adolphe-Gustave, roi de Suède, avait fait descente en Allemagne, et avait rempli de terreur cette grande province (3).

(B) *Il fut tué faisant les fonctions de* colonel *au siége de Bréda, l'an* 1637.] Nous avons vu dans la remarque précédente ce que M. de Wicquefort en a dit : ajoutons-y ces paroles d'un autre auteur (4) : « M. de Charnacé fit tout ce qu'il put pour porter le prince d'Orange à assiéger une autre place, plus importante pour l'avantage commun des alliés, que celle-là. En quoi cet ambassadeur avait lui-même plus d'intérêt qu'il ne croyait, puisque ce siége lui devait être fatal, y ayant été tué d'un coup de mousquet à la tête, qu'il reçut à l'attaque d'une corne. On le regretta fort à la cour, tant pour ses bonnes qualités, et pour les grands services qu'il rendait à l'état, que pour l'alliance qu'il avait avec le maréchal de Brézé, à cause de Jeanne de Brézé, son épouse. Son cœur fut apporté en France, et est enterré dans l'église des carmes d'Anvers, avec une épitaphe où sa mort est marquée le 1er. de septembre. »

(C) *Il n'est pas vrai que la perte de sa femme ait produit en lui l'effet funeste dont on a parlé dans le Mercure Galant.*] L'abbé Deslandes, grand archidiacre et chanoine de Tréguier, a fait insérer une lettre dans le Mercure Galant (5), où il assure que *Charnacé, étant en Allemagne auprès de Gustave*, fut si touché de la nouvelle qu'il apprit de la mort de son épouse, *de la maison de Brézé*, qu'il en perdit la parole pour toute sa vie. Chacun voit que c'est une fable. Gustave périt à la bataille de Lutzen, l'an 1632, et Charnacé déployait en Hollande toute sa plus fine rhétorique l'an 1634, pour empêcher qu'on ne conclût une trêve avec l'Espagnol. Était-ce l'affaire d'un homme muet? On ne saurait rectifier ce faux conte, en changeant le temps et le lieu où Charnacé apprit la mort de sa femme; car nous avons vu qu'il tâcha de persuader qu'on n'assiégeât point Bréda, mais une place dont la perte fût plus pernicieuse à l'Espagne. Ses conseils furent inutiles : on fit le siége de Bréda; et il y perdit la vie. Où trouverons-nous donc le temps qu'il n'a pu parler? Nous verrons ailleurs (6) que l'abbé Deslandes n'a pas débité un conte moins apocryphe touchant Fernel.

(3) Auberi, Hist. du cardin. de Richelieu, *liv. IV, chap. XLII, pag. m.* 390, 391.

(4) *Là même, liv. V, chap. LII, pag.* 596, 597.

(5) *Au mois de novembre* 1693.

(6) *Dans la remarque* (G) *de l'article de* Fernel, *tome VI.*

CHARPENTIER (Pierre), en latin *Carpentarius*, natif de Toulouse (*a*) au XVIe. siècle, faisait profession de la religion réformée; mais il publia un écrit qui le fit considérer comme un furieux ennemi des réformés (A). Il enseigna quelque temps la jurisprudence dans Genève (*b*), et il en sortit fort mécontent, et sans dire adieu à ses créanciers. Cela paraît par une lettre que Théodore de Bèze lui écrivit le 1er. d'avril 1570 (*c*). Cette même lettre témoigne qu'il avait femme et enfans. Il fit imprimer quelques autres livres (B) : il vivait encore l'an 1584, et il était avocat du roi au grand conseil (*d*). M. Rivet, qui avait tant de connaissance de toutes sortes d'auteurs, ne connaissait guère celui-ci (C).

(*a*) Thuan., *lib. LIII, pag. m.* 1092, *col.* 2.

(*b*) *Idem, ibid.*

(*c*) *C'est la LIIe.* lettre *de* Théodore de Bèze.

(*d*) La Croix du Maine, Bibliothèque franç., *pag.* 389.

(A) *Il publia un écrit qui le fit considérer comme un furieux ennemi des réformés.*] Cet écrit était tombé dans l'oubli; mais un religieux bénédictin (1) l'ayant inséré dans ses *Entretiens*

(1) *Nommé le père* Denys de Sainte-Marthe.

touchant l'entreprise du prince d'Orange sur l'Angleterre, imprimés à Paris, l'an 1689, a été cause qu'on en a parlé beaucoup depuis ce temps-là. M. Jurieu, pour décréditer entièrement cette pièce, se crut obligé de publier ce qu'en avait dit M. de Thou, et comme cela fut trouvé fort à propos je mettrai ici cette narration (2) : « Un » nommé Pierre Charpentier, qui » était de Toulouse, et qui avait pu» bliquement enseigné le droit à Ge» nève, étant entré fort avant dans » la familiarité de Bellièvre, se sauva » chez lui pendant le massacre avec » plusieurs autres personnes moins » distinguées ; car il aurait été trop » dangereux pour un courtisan de » donner retraite à des gens distin» gués dans une occasion de cette na» ture. Pour s'accommoder à la for» tune, et par un effet de son humeur, » qui lui faisait défendre le parti où » son intérêt l'obligeait d'entrer, il » commença à se déchaîner, non pas » contre les auteurs du massacre, ni » contre l'horrible boucherie qu'ils » avaient faite, mais contre ce qu'il » appelait la cause, c'est-à-dire, con» tre la faction des protestans, pour » laquelle il témoignait une grande » horreur, et qu'il disait que Dieu » avait justement punie pour tous ses » désordres, parce qu'elle s'était ser» vie du prétexte de la religion pour » couvrir son esprit de sédition et » de révolte, et que les prétendus dé» vots qui la composaient avaient » pris les armes contre leurs compa» triotes au lieu de se servir des lar» mes, des prières et du jeûne pour » toutes armes, qu'ils s'étaient saisis » de plusieurs villes du royaume, » qu'ils avaient fait mourir une infi» nité de personnes, et poussé leur » insolence jusqu'à faire une guerre » ouverte à leur souverain. Il disait » que leurs assemblées, où l'on ne fai» sait autrefois que prier Dieu, étaient » devenues des conventicules et des » conférences séditieuses dans les» quelles on ne parlait ni de la piété, » ni des mystères de la religion, ni » de la correction des mœurs, mais » d'amasser de l'argent, d'assembler » *secrètement* des troupes dans les » provinces, de lier des intelligences » avec les princes étrangers. Il ajoutait » qu'ils entretenaient des hommes sé» ditieux dans toutes les villes du royau» me, pour tâcher de troubler la paix » que le roi avait accordée aux protes» tans par un effet de sa bonté, et qu'il » n'y avait que l'épée de Dieu, que » les princes portent, qui pût répri» mer leur audace ; *qu'il reconnais» sait bien que* c'était Dieu qui *avait » inspiré le* dessein de la réprimer » par les voies les plus sévères à un » roi qui était naturellement fort » doux. Dans les commencemens, Char» pentier se contentait de parler ainsi » en particulier dans les conversa» tions familières qu'il avait avec » Bellièvre ; mais comme on vit en» suite qu'il disait les mêmes choses » en public, on jugea qu'il était fort » propre pour le dessein qu'avaient » le roi et la reine de justifier le mas» sacre, le mieux qu'ils pourraient. Il » se chargea volontiers de cette com» mission ; et, après avoir reçu une » somme d'argent qu'on lui donna, » et de grandes promesses qu'on lui » fit de l'élever à de grandes charges, » promesses qu'on lui tint ensuite » religieusement quelque indigne qu'il » en fût, il partit de Paris avec Bel» lièvre qu'il laissa en Suisse, et se » retira à Strasbourg, où il avait aussi » autrefois enseigné, afin qu'il pût plus » facilement répandre de là dans » l'Allemagne les bruits qu'il voulait » semer. Etant arrivé là, il écrivit » une lettre à François Portes (3) » Candiot, qui était fort savant dans » la langue grecque, et qui avait » été autrefois élevé en Italie dans la » maison de Renée, princesse de Fer» rare. Dans cette lettre, qui était » datée du 15 de septembre, il disait » qu'il y avait deux partis parmi les » protestans, l'un des pacifiques qui » agissaient de bonne foi par prin» cipe de religion, et qui suivaient » les maximes de celle qu'ils profes» saient, l'autre de ceux qui soute» naient la cause, gens factieux et » ennemis de la paix : que ces deux

(2) *M.* de Thou, Historiæ *lib. LIII, pag. m.* 1092, 1093, *ad ann.* 1572. *Je me sers de la traduction que M.* Jurieu *a faite de cet endroit dans son livre de la* Religion des Jésuites, *imprimé à la Haye*, 1689, *pag.* 129 *et suiv.*

(3) *Il fallait dire* Portus. *M. Jurieu, à la pag.* 81, *s'était lourdement abusé, ayant parlé d'une* lettre *d'un* charpentier adressée à Candiois contre les protestans.

» partis avaient leurs pasteurs, que » le premier avait pour lui d'Espina, » Sorel (*il y a, dans la lettre de Charpentier que le père de Sainte-Marthe a fait imprimer*, des Rosiers (4) » *au lieu de* Sorel), Albrac, Capel, » la Haye, Mercure; mais que les » autres ministres ne pouvaient souffrir la modération de ceux-là, et » surtout Théodore de Bèze, qu'il » appelle la trompette de Seba (*), » et contre lequel il se déchaîne surtout dans son livre. Non-seulement » il excuse le massacre, mais il prouve » fort au long, et avec beaucoup d'adresse, qu'il a été fait justement, » et qu'on a dû le faire pour abattre » une faction impie, qui ne pensait » qu'à renverser l'autorité royale, à » débaucher les villes du royaume de » l'obéissance qu'elles devaient à leur » souverain, à troubler la tranquillité publique, et qui semblait avoir » été formée pour la ruine même de » la religion protestante, par des » gens turbulens et ennemis de leur » patrie. On publia une réponse à » cette lettre sous le nom de Portes, » datée du premier de mars de l'année suivante, qui était remplie de » paroles extrêmement aigres. *M. de Thou ajoute* que le duc d'Anjou » sollicita fortement François Baudouin, jurisconsulte, qui, après » avoir autrefois embrassé la religion » protestante en Allemagne, s'était » laissé gagner par les avis modérés » du théologien Cassandre, et était » rentré dans la religion romaine, et » qui enseignait alors à Angers, à » travailler au même dessein que » Charpentier (*c'est-à-dire à justifier* » *le massacre*); mais que ce jurisconsulte s'en excusa modestement » sur les contestations qu'il avait eues » avec les Génevois qui empêchaient, disait-il, qu'on ne l'en crût, » sur la matière; que, dans la vérité, » il ne voulut pas justifier le massacre, parce qu'il le détestait, et » qu'ayant même lu la lettre de Charpentier, il y remarqua de grands » défauts de mémoire et de grandes » bévues, en ce qu'il rapportait de » l'histoire ancienne. »

Le religieux bénédictin donna une suite de ses Entretiens, dans laquelle il élude autant qu'il peut ce témoignage de M. de Thou (5).

Vous trouverez le précis de la même lettre de Charpentier dans le troisième volume (6) de la grande Histoire de Mézerai. Cet historien prétend que cette lettre servit de réplique à Wolfangus Prisbrachius (*), Polonais, qui avait répondu fort aigrement à la harangue de Bellièvre (7). D'Aubigné (8), au contraire, veut que *Wolfgang Prisbrach et Portus Crétin que Charpentier prenait à témoin* (9) aient écrit contre Bellièvre et Charpentier. Il s'exprime mal, car il fallait dire que Portus écrivit contre celui-ci, et Prisbrach contre celui-là. Il ne paraît point que Charpentier ait en vue l'ouvrage de ce Prisbrach. Je crois donc que M. de Mézerai se trompe.

Cette lettre de Charpentier à Portus servit d'épisode à un catholique romain (10) pour sa préface d'un livre de controverse qu'il publia l'an 1585 (11). Il y fourra presque toute entière, et il en a averti ses lecteurs dans un autre livre (12). Je dois ajouter qu'elle se trouve dans le premier tome des Mémoires de l'état de France sous Charles IX (13), avec la version française de la réponse latine que François

(4) *Mon article* Rosier, *tome XII, vous apprendra que le père* de Sainte-Marthe *et M.* de Thou *disent la même chose, et qu'ainsi cette parenthèse est inutile, ou qu'elle devait contenir quelqu'autre chose.*

(*) Allusion de *Seba*, anagramme de Beza, à *Seba*, nom de ce séditieux dont il est dit au IIe. liv. de Samuel (chap. XX), qu'il sonna de la *trompette* pour soulever le peuple contre David. Du reste, la lettre de Charpentier en date du 15 septembre 1572, la réponse de François Portus, et l'extrait des remarques de François Baudouin sur la lettre de Charpentier, se trouvent dans les Mémoires de l'état de France sous le roi Charles IX, (*depuis le feuillet 322 du tome I, jusqu'au 368e. de l'édition de 1579.*) Rem. crit.

(5) *Voyez le* Journal des Savans *du 12 de novembre 1691, pag. 651, édition de Hollande.*

(6) *A la page 264.*

(*) On lit *Prisbach* dans les Mémoires de l'état de France, (*tom. II, fol. 20 verso, où cette pièce est insérée.*) Rem. crit.

(7) *Faite à l'assemblée des cantons suisses à Baden, pour justifier le massacre de la Saint-Barthélemi.*

(8) D'Aubigné, Hist. univers., *tom. II, chap. VII, pag. 565, à l'ann. 1572.*

(9) *Il devait dire que* Charpentier *lui adressa cette* lettre.

(10) Corneille Schultingius.

(11) *Voyez la préface du IVe. tome de son* Confessio Hieronymiana.

(12) *Voyez la page 256 du IVe. tome de son* Bibliotheca catholica.

(13) *Pag. m. 600 et suiv.*

Portus lui fit. Cette réponse contient beaucoup de particularités de la vie de Charpentier, peu honorables, pour ne pas dire ignominieuses.

(B) *Il fit imprimer quelques autres livres.*] Selon la Croix du Maine, *il a escrit plusieurs livres tant en latin qu'en françois, lesquels ont esté imprimez pour la pluspart; mais je ne sçai si ceux qui sont mis en son nom, il les vouldroit advouer pour siens, d'autant qu'il y en a plusieurs qui lui ont mis assus des livres desquels il n'estoit pas auteur. . . . . J'ai veu un sien traicté latin touchant le port des armes; mais je ne sçai si la traduction françoise est faite par lui. Il a esté imprimé à Paris en l'une et l'autre langue* (14). Cet ouvrage de Charpentier a pour titre, *Pium et christianum de armis consilium*, et fut imprimé à Paris, l'an 1575. J'ai parlé ailleurs (15) d'une réponse qui y fut faite.

(C) *M. Rivet ne connaissait guère* Pierre Charpentier.] Les controversistes de Rome reprochent éternellement à ceux de la religion les guerres civiles de France, comme une chose approuvée par les ministres. Ils se servent quelquefois du témoignage de Charpentier (16). Le jésuite Pétra-Sancta, dans un ouvrage qu'il publia contre M. du Moulin, eut la hardiesse d'avancer qu'on prit des mesures à Genève pour faire périr en même temps François II, Catherine de Médicis sa mère, Marie Stuart sa femme et ses frères, etc. (17). Il cite *Surius, l. 4. ad ann. 1561; Petrus Carpentarius; Genebrardus in chronol.* M. Rivet, réfutant l'ouvrage de ce jésuite, dit entre autres choses que ces trois témoins n'avaient nulle autorité; que Surius a été convaincu de calomnie par Baronius, pour avoir diffamé Victorin, évêque de Poitiers (18); et que Charpentier et Génebrard, ligueurs opiniâtres, encoururent la haine du roi. *Carpentarius et Genebrardus qui inter regis perduelles vixerunt, et justam ejus indignationem incurrerunt, inter eos qui ultimi steterunt in adversis partibus, an digni sunt quorum testimonio contra tales habeatur fides* (19)? Si M. Rivet avait su qu'on lui objectait le même Pierre Charpentier qui avait écrit une apologie pour la Saint-Barthélemi, que M. de Thou avait marqué presque d'un fer chaud, eût-il gardé le silence sur de telles choses? Je m'imagine qu'il se trouva dépaysé par la citation vague de cet auteur, et que, n'osant le prendre pour cet avocat qui fut roué à cause de ses intelligences avec l'Espagne (20) environ l'an 1596, et qui était fils de *Jacobus Carpentarius*, grand adversaire de Ramus, il s'expliqua faiblement.

(14) La Croix du Maine, *pag.* 389.

(15) *Tome XV de ce* Dictionnaire, *dans la* Dissertation sur Junius Brutus, *num. XVIII.*

(16) *Voyez* Brerleius, Apolog. protestantium pro Romanâ ecclesiâ, *pag.* 642.

(17) Sylvester Petra-Sancta, Notis in epistol. Petri Molinæi ad Balzacum, *pag.* 102.

(18) Baron., *tom. III, ann.* 324, *num.* 226, *apud* Rivet., Operum *tom. III, pag.* 538.

(19) Rivetus, *in* Jesuitâ vapulante, *c. XIII, num. XII, pag.* 538, *tom. III* Oper.

(20) *Voyez la grande* Histoire de Mézerai, *tom. III, pag.* 1189.

CHARRON (Pierre), auteur d'un livre qui a fait beaucoup de bruit, et qui a pour titre DE LA SAGESSE, naquit à Paris l'an 1541, et y fit avec beaucoup de progrès ses classes et son cours de philosophie. Il étudia ensuite le droit civil et le droit canon, à Orléans et à Bourges, et reçut le doctorat en cette science dans la dernière de ces deux universités. Puis il revint à Paris, et ayant été reçu avocat au parlement, il fréquenta le barreau avec beaucoup d'assiduité cinq ou six années; mais comme il prévit qu'il lui serait difficile de s'avancer par cette route, à cause qu'il se sentait incapable de s'abaisser à faire sa cour aux procureurs et aux solliciteurs de procès, il s'appliqua tout de bon à l'étude de la théologie, et à la chaire, et il devint un si grand prédicateur que plusieurs évêques s'empressèrent à l'attirer dans leurs diocèses. Arnaud de Pontac, évêque

de Bazas, l'ayant ouï prêcher dans l'église de Saint-Paul, l'an 1571, conçut pour lui beaucoup d'affection, *et le mena à Xaintes, à Bourdeaux, et en son évesché, et autres lieux de la Gascoigne et du Languedoc* (a). Charron s'acquit une telle réputation par son éloquence, *qu'on le recherchoit partout, et que les évesques de divers diocèses où il avoit presché, luy offroient libéralement les chanoinies théologales de leurs églises, et autres dignités et bénéfices, et lui faisoient plusieurs.... présens.* Il fut *successivement théologal de Bazas, d'Acqs, de Léthoure, d'Agen, de Cahors et de Condom, chanoine et maistre d'escole en l'église de Bourdeaux, et chantre en l'église de Condom. La royne Marguerite le retint pour son prédicateur ordinaire..... Il fut aussi à la suite du cardinal d'Armagnac*, légat d'Avignon. Il n'affecta point le degré de bachelier en théologie, ni celui de licencié, ou de docteur, ou de professeur en cettte science; il se contenta du *caractère de prêtrise*. Il fut dix-sept ou dix-huit ans sans retourner à Paris, et y étant revenu l'an 1588, il eut envie d'y finir ses jours parmi les chartreux. Il avait fait vœu d'embrasser leur ordre, et il s'en ouvrit au prieur de la chartreuse (*b*). On eut des raisons de ne le pas recevoir (A): il s'adressa au prieur des célestins, et trouva les mêmes obstacles; ensuite de quoi il y eut des casuistes qui le déclarèrent quitte de son vœu (*c*). C'est pourquoi il résolut d'achever sa vie sous le caractère de prêtre séculier. Il prêcha le carême à Angers l'an 1589, et puis il s'en alla à Bordeaux où il lia une amitié très-étroite avec Michel de Montaigne (B). Il y publia son livre des trois Vérités l'an 1594 (C): ce qui lui valut la dignité de grand vicaire de l'évêque de Cahors, avec la chanoinie théologale. On le députa à l'assemblée générale du clergé l'an 1595 (*d*), et il fut choisi pour le premier secrétaire de cette assemblée. Étant retourné à Cahors il s'y arrêta jusques à l'année 1600, et y composa entre autres ouvrages les trois livres DE LA SAGESSE. Il fit imprimer à Bordeaux ses discours chrétiens l'an 1600 (D). Il n'était plus à Cahors: il s'était déjà établi à Condom, où il avait accepté la chanoinie théologale et la dignité de chantre que l'évêque lui avait offertes. Il publia à Bordeaux son traité de la Sagesse l'an 1601. Deux ans après, il fit un voyage à Paris, pour remercier un évêque qui lui avait offert la théologale de son église (E), et pour y faire une nouvelle édition de cet écrit. Il ne vécut pas assez pour en voir plus de trois ou quatre feuilles réimprimées: il mourut subitement dans une rue le 16 de novembre 1603 *. L'impres-

(*a*) *Je rapporte les propres termes de l'Éloge que je citerai ci-dessous, citation* (1).

(*b*) *Il se nommait Jean Michel; il mourut prieur général de la grande Chartreuse en Dauphiné.*

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

(*d*) *Elle se tint à Paris.*

* Un passage du *Journal de Henri IV* par P. de l'Etoile, transcrit par Joly, dit que cela arriva rue Saint-Jean de Beauvais. « A » l'instant où il se sentit mal, il se jeta à » genoux dans la rue pour prier Dieu; mais

sion de cet ouvrage fut achevée malgré les obstacles presque infinis que l'on eut à surmonter (e)(F); car comme l'auteur avait dit beaucoup de choses suivant les lumières de la philosophie, il n'avait pu attaquer les sentimens populaires et superstitieux sans avancer des maximes qui semblaient choquer les vérités de la religion. C'est pourquoi il y eut beaucoup de gens qui s'élevèrent contre son livre, et qui le décrièrent comme un séminaire d'impiétés. Mais il se trouva de grands esprits qui s'opposèrent à cette persécution et qui distinguèrent les choses comme il fallait. Heureusement pour la mémoire de Charron et pour son livre, il y eut des gens d'état aussi illustres par la force de leur génie, que par leur autorité, qui se mêlèrent de cette affaire : sans cela, il aurait été flétri très-durement, et l'on aurait exterminé son ouvrage. Aussi avait-il toujours souhaité d'avoir pour juges les personnes de ce caractère (G) : il n'espérait point la même équité de ceux que leur profession engage à s'échauffer trop, et à qui elle fait contracter une habitude de condamner précipitamment tout ce qui s'écarte de leurs préjugés. Quelques-uns croient qu'il est glorieux à la France d'avoir permis la publication de ce livre, malgré les oppositions et les murmures de beaucoup de gens. On fit voir par-là qu'on n'approuvait point le joug tyrannique que tant de personnes voudraient mettre sur l'esprit, et qu'on approuvait la liberté de philosopher quand elle se contenait dans certaines bornes. Le plus violent déclamateur qui ait paru contre ce livre de la sagesse est un jésuite nommé Garasse. Il a mis Charron dans le catalogue des athées les plus dangereux et les plus méchans (H). Il était trop pénétré des préventions les plus basses (*f*), pour avoir la force de connaître qu'il faut faire une grande différence entre ce qu'un homme croit par l'efficace de la foi, et ce qu'il avoue ingénument que la raison lui suggère sur les dogmes de la religion. L'une des choses que ce jésuite a censurées le plus fièrement et le plus malignement est au fond très-raisonnable; et si on la lit avec attention, on ne peut s'empêcher de la trouver telle, et de s'offenser ou de l'ignorance ou de la mauvaise foi de ce chicaneur. Cela regarde un certain degré de force que Pierre Charron attribue à ceux qui secouent entièrement la foi de l'existence divine (I). Ces censeurs n'ont pas pris garde aux avis qu'il avait donnés, et qui étaient si capables de les détourner des jugemens téméraires (K). Quoi qu'il en soit, les mœurs de ce personnage étaient sans reproche, et il est aisé de prouver, tant par ses écrits que par ses actions, qu'il ne doutait point des vérités du christianisme (L). Le mal est,

» il ne fut sitôt agenouillé que se tournant » de l'autre côté, il rendit l'âme à son créa- » teur. »

(e) *Tiré de l'*Éloge de Pierre Charron *au-devant du livre de la* Sagesse.

(*f*) *Garasse, mon ami,* quæ supra nos nihil ad nos; *les livres de Charron sont un peu de trop haute gamme pour des esprits bas et populaires comme le vôtre.* Ogier, Jugement et Censure de la Doctrine curieuse, *pag.* 155.

et le grand désordre, que de cent mille lecteurs, à peine y en a-t-il trois, dans quelque siècle que l'on choisisse, qui soient capables du discernement qu'il faut faire lorsqu'il s'agit de juger d'un livre où l'on oppose les idées d'un raisonnement exact et métaphysique, aux opinions les plus communes. J'admire que M. Moréri ait pris le parti de Charron (M); car il aurait pu se trouver enveloppé dans la critique que la taille-douce qui est au-devant du livre de la Sagesse expose aux yeux du public. Il semble que ce soit une figure favorable aux pyrrhoniens (N). Il faudra dire quelque chose de ce que le sieur Sorel observe touchant notre auteur (O). Ce sera une occasion très-naturelle de rapporter les deux passages qui ont fait le plus crier contre notre théologal : l'un concerne l'immortalité de l'âme, l'autre se rapporte simplement à la religion. Je crois pouvoir dire que la bonne foi avec laquelle ce savant homme représentait toute la force des objections, contribua puissamment à faire douter de son christianisme. Il est certain qu'il n'énervait point les difficultés des libertins. J'en donnerai un exemple, qui se rapporte aux divisions des chrétiens (P), et à la haine qu'ils ont les uns pour les autres. Il est remarquable, qu'en l'an 1607 (*g*), il ne restait aucune postérité masculine de Thibaud Charron (*h*), père de celui dont je parle dans cet article, quoiqu'il eût eu vingt-cinq enfans; quatre de sa première femme, et vingt-un de la (*i*) seconde (*k*).

(*g*) Éloge de Charron, *au commencement.*
(*h*) *C'était un libraire de Paris.*

(*i*) *Celle-ci était la mère de Pierre Charron.*
(*k*) Éloge de Pierre Charron, *au commencement.*

(A) *On eut des raisons de ne le pas recevoir* chartreux.] Afin qu'on ne croie pas que ces raisons furent fondées sur quelques défauts de Pierre Charron, ou qu'il renonça trop légèrement à son vœu, il faut que je commente le texte de cette remarque par ces paroles : *Il se présenta au prieur de la chartreuse qui est lez Paris... Mais il ne peut y estre receu, quelque ardante priere et instante poursuitte qu'il en fist, et ce seulement à cause de son âge trop advancé, qui estoit de quarante-sept à quarante-huit ans, et s'excusoit-on sur ce qu'il falloit de jeunesse s'estre accoustumé à supporter l'austérité de cest ordre religieux. Voyant ce refus, il s'adressa au provincial des célestins de cette ville, pour estre pareillement receu en leur ordre, où il se trouva pareille difficulté, empeschement et refus. De sorte qu'ayant fait tout ce qui estoit en luy, et ne tenant à luy que son vœu n'eust esté accomply, il fut asseuré par MM. Faber de la Sorbonne, Tyrius, jésuite écossois, et Feuardant, cordelier, très-doctes théologiens, qu'en conscience il estoit quitte d'un tel vœu, et que librement il pouvoit demeurer au monde comme séculier, et qu'il n'estoit obligé d'entrer en autre ordre de religion* (1).

(B) *Il lia une amitié très-étroite avec Michel de Montaigne.*] Charron fit *un merveilleux cas* des Essais de cet auteur, et en adopta plusieurs maximes. On peut croire sans témérité que celui de ces deux amis qui eût dû instruire l'autre en fut le disciple, et que le théologien apprit plus de choses du gentilhomme, que celui-ci du théologien. Il y a dans les livres de la Sagesse une infinité de pensées qui avaient paru dans les Essais de Montaigne. Ne doutez pas que cette docilicité de Charron n'ait contribué beaucoup à l'affection très-particulière

(1) Éloge de Pierre Charron, *par* G. M. D. R. (*c'est-à-dire*, George Michel de Rochemaillet) *à la tête des livres de la* Sagesse, *édition de Paris*, 1607.

que Montaigne avait pour lui, et qui fit qu'*il lui permit* par son testament *de porter après son décès ses pleines armes de sa noble famille, parce qu'il ne laissoit aucuns enfans masles* (2). Charron fit paraître une gratitude bien solide par son testament; car il laissa cinq cents écus *à demoiselle Léonor de Montaigne, femme du sieur Camein, conseiller au parlement de Bourdeaux, la bonne sœur du feu sieur de Montaigne, chevalier de l'ordre du roi et sa commère*, et il institua *ledit sieur de Camein, son héritier seul et universel, en payant et acquittant les legs contenus par son testament, revenans, peu s'en faut, à la somme de quinze mille livres tournois* (3).

(C) *Il publia à Bordeaux son livre des trois Vérités, l'an* 1594.] Il n'y mit point son nom. Voici quelles sont ces trois vérités : la première, qu'il y a un Dieu et une vraie religion : la seconde, que de toutes les religions la chrétienne est la véritable : la troisième, que de toutes les communions chrétiennes la catholique romaine est la seule vraie église. Par la première, il combat les athées; par la seconde, les païens, les juifs, les mahométans; et par la troisième, les hérétiques et les schismatiques. Il y a beaucoup de méthode dans cet ouvrage. Il attaqua dans la dernière partie le *Traité de l'Église* que M. du Plessis Mornai avait mis au jour depuis seize ans. Un écrivain de la religion publia bientôt à la Rochelle une réponse (4) pour ce Traité de du Plessis. L'ouvrage des trois Vérités fut applaudi par les catholiques : on l'imprima deux ou trois fois à Paris sur l'édition de Bordeaux, et puis on le publia en Flandre, sous le nom de Benoît Vaillant, avocat de Sainte-Foi (5). La publication de cet ouvrage fit connaître Charron *à messire Antoine d'Ébrard de Saint-Sulpice, évesque et comte de Caors, lequel sans avoir veu ledit sieur Charron, au seul goust de son livre, le fist approcher de luy, le faisant son vicaire général, et luy donnant la chanoinie théologale de son église, qu'il accepta, et y estant, il fit imprimer pour la seconde fois son livre à Bourdeaux, en l'an* 1595, *y mettant son nom, et l'augmenta d'une réplique* * *contre la response qui avoit esté imprimée à la Rochelle, faite à sa troisième vérité* (6). François du Jon, ou Junius, professeur en théologie à Leyde, composa une réponse (7) à cette seconde édition des trois Vérités, et la publia en français, l'an 1599. Il y inséra tout entier l'écrit de son adversaire. Notez que Charron l'avait revu *et de beaucoup amplifié depuis l'édition de l'an* 1595, et qu'il avait fait *une autre réplique à la seconde réponse faite à la troisième vérité* (8). Tout cela prêt à être mis sous la presse fut trouvé dans son étude après sa mort. On fit espérer que son héritier universel publierait ce manuscrit, et qu'il le dédierait au cardinal de Joyeuse (9).

(D) *Il fit imprimer..... ses Discours chrétiens l'an* 1600.] Ils sont au nombre de seize : les huit premiers traitent de l'eucharistie; les autres concernent la connaissance et la providence de Dieu, la rédemption du monde, et la communion des saints (10).

(E) *Il fit un voyage à Paris, pour remercier un évêque qui lui avait offert la théologale de cette église.*] Claude Dormy, évêque de Boulogne-sur-mer, et prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, était celui qu'il avait à remercier : il en avait reçu des lettres fort obligeantes qui témoignaient que ses livres *étaient bien au* goût de ce prélat, et qu'il lui ferait plaisir s'il voulait être le théologal de sa cathédrale (11). Notez que l'approbation de cet évêque se rapportait aux trois livres de la Sagesse, aussi-bien qu'aux seize discours. Il n'accepta point ces offres, et il dit *à un sien intime ami, qu'il eust assez volontiers accepté ceste théologale pour quelques années, mais*

(2) Éloge de Pierre Charron.
(3) *Là même.*
(4) *Qui fut réimprimée à Genève, par Gabriel Cartier, l'an* 1595, *in*-8°.
(5) Éloge de Pierre Charron.

* A cette réplique le protestant anonyme fit une réponse qui, dit Joly, a été inconnue à Bayle et à Niceron. Elle a pour titre : *Défense de la réponse faite à la troisième prétendue vérité, contre la réplique que l'auteur y a faite en la seconde édition de son livre*, 1597, *in* 8°.

(6) *Là même.*
(7) *C'est un gros in-quarto.*
(8) *Là même.*
(9) *Là même.*
(10) Éloge de Pierre Charron.
(11) *Là même.*

que l'air et le climat froid, humide, et proche de la mer, estoit non-seulement mal plaisant et triste à son humeur et naturel, ains malsain, catharreux, et rheumatique; qu'il estoit solaire du tout; que le soleil estoit son Dieu sensible, comme Dieu estoit son soleil insensible, parquoy qu'il craignoit ne se pouvoir accommoder ny habituer à Bologne sainement ny plaisamment, et partant nullement (12). Il n'est pas le seul homme de lettres à qui les climats froids et humides sont incommodes, et pour qui le soleil *est un Dieu sensible.*

(F) *L'impression* des livres de la Sagesse *fut achevée malgré les obstacles infinis que l'on eut à surmonter.*] Servons-nous de la narration qui se trouve dans son éloge. Il avait recommandé *affectueusement* cet ouvrage et les discours chrétiens à l'un de ses plus intimes amis, avocat au parlement (13). Cet ami en eut tant de soin, qu'ils sortirent de dessous la presse « nonobstant les traverses et empeschemens qui luy furent donnez par des hommes malicieux ou superstitieux qui avoient l'esprit bas, foible et plat, et estoient *perquàm similes noctuis, quarum oculi tantùm splendorem ferre non poterant et ad istius solis numen caligabant*, ne pouvans souffrir ny supporter les esclats et belles pointes de cet esprit singulier, rare, vigoureux, merveilleusement relevé et divin. Car on vouloit empescher l'impression nommément de ses livres de la Sagesse, et pour cest effect on y employa l'authorité du recteur de l'université, et d'aucuns docteurs de Sorbonne, mesmes de messieurs les gens du roy, tant au parlement qu'au chastelet, et outre on y fit intervenir Simon Millanges, imprimeur de Bourdeaux, pour son interest particulier; il en fut fait plaintes en divers lieux, au chastelet, aux requestes de l'hostel, en la cour de parlement, et au privé conseil, et mesmes elles vindrent jusques aux oreilles du roy; on saisit par trois diverses fois les feuilles qui en estoient imprimées, et la minutte de l'autcur. Mais parce que le fidele amy en avait deux ou trois coppies, et qu'il desirait faire paroistre par bonnes preuves que l'amitié qu'il portoit au défunct sieur Charron n'estoit finie par sa mort, il fit tant qu'enfin tous les livres furent imprimez, et auparavant que de les pouvoir vendre, il en falloit plaider en plusieurs endroicts, et finalement messieurs les chancelier, procureur général du roy, les firent voir à deux docteurs de Sorbonne, qui baillérent par escrit ce qu'ils trouvoient à redire en ces livres, qui ne parloient que de la sagesse humaine, traictée moralement et philosophiquement. Et tout fut mis entre les mains de monsieur le président Jeannin conseiller d'estat, personnage des plus judicieux et expérimentez de ce temps, qui les ayant veus et examinez, dit haut et clair, que ces livres n'estoient pour le commun et bas estage du monde, ains qu'il n'appartenait qu'aux plus forts et relevez esprits d'en faire jugement, et qu'ils estoient vrayement livres d'estat; et en ayant fait son rapport au conscil privé, la vente d'iceux en fut permise au libraire qui les avait fait imprimer, et eut entiere délivrance et main-levée de toutes les saisies qui avoient esté faites, après qu'on eust remonstré et justifié que ses livres avoient esté corrigez et augmentez par l'autheur depuis la prémiere impression faite à Bourdeaux, en l'an 1601, et que par ces additions et corrections il avoit esclaircy et fortifié, et en quelques lieux adoncy ses discours sans avoir rien altéré du sens et de la substance, ce qu'il avoit fait pour fermer la bouche aux malicieux, et contenter les simples, qu'il les avoit fait voir par aucuns de ses meilleurs amis, gens clairvoyans et nullement pédans, qui en estoient bien édifiez et satisfaits, et que sans cela ils ne l'estoient pas; et que sur tout il se soubmettoit, et ses livres, à la censure et jugement de l'église catholique apostolique et romaine. »

Vous comprenez bien par ce narré, que l'édition de Paris 1604 n'est point conforme en toutes choses à l'édition de Bordeaux 1601. Celle-ci contenait des choses qui furent, ou supprimées

(12) *Là même.*

(13) *Nommé* George Michel de Rochemaillet.

dans l'autre, ou adoucies et rectifiées. Cela fit que l'édition de Bordeaux fut plus recherchée par les curieux; et de là vint que les libraires firent réimprimer le livre *en divers endroits, suivant* cette édition-là (14), ce qui fit qu'un libraire de Paris procura une édition où il ajouta à la fin du livre tous les endroits de la première qui avaient été retranchés, ou corrigés, et tous ceux que le président Jeannin, *commis par monsieur le chancelier à la censure et examen de ce livre*, avait *jugés devoir être changés* (15). Cette édition, qui est de Paris 1607, a été suivie dans la réimpression de l'ouvrage, à Rouen 1622, et ailleurs : elle est sans doute préférable à la première; car on y voit le livre tout tel que l'auteur l'avait corrigé et augmenté pour la seconde édition, et l'on y trouve de plus à part ce que celle de Bordeaux avait de particulier. Toutes les procédures devinrent par-là inutiles.

(G)... *De grands esprits... se mêlèrent de cette affaire..... il avait toujours souhaité d'avoir pour juges les personnes de ce caractère.*] « Il avoit » bien senty et préveu de son vivant, » que son livre de la Sagesse, entre au- » tres, ne seroit pas le bien venu parmy » les esprits foibles et superstitieux, et » qu'il seroit censuré par les présomp- » tueux, rogues, affirmatifs, et fiers ré- » solus, gens testus, opiniastres, aheur- » tez, qui pensent tout sçavoir, et » estre les plus sages et advisez de ce » monde, combien que pour la plus- » part, ils soient les plus ineptes et » ignorans, et dont aucuns sont touchez » de maladie presque incurable et sans » remede. C'est pourquoy peu de mois » auparavant son trespas, il dressa un » petit traité de sagesse, contenant » un sommaire de son livre, et une » apologie et response aux plaintes et » objections qu'on faisoit contre ice- » luy, qui a esté en l'an 1606 imprimé » à part avec quelques discours chré- » tiens, par David le Clerc maistre » imprimeur, qu'il désira estre dé- » dié à monsieur de Harlay prémier » président de la cour de Paris, » sçachant bien que pour la défense » de ses livres, et pour en juger sans » passion, il avoit besoin d'hommes » tels que ledit seigneur, c'est-à-dire, » qui eussent l'esprit hardi, fort, gé- » néreux, relevé, et nullement su- » perstitieux ni populaire; ce qui a » esté fait suivant son desir et inten- » tion (16). »

(H) Garasse *a mis Charron dans le catalogue des athées les plus dangereux et les plus méchans.*] On ne vit jamais un acharnement aussi furieux que le sien : on ferait un livre, si l'on copiait toutes les injures qu'il a vomies contre Charron, dans sa Somme théologique, dans sa Doctrine curieuse, etc. Contentons-nous de ce passage : *J'ai défini*, dit-il (17), *l'athéisme brutal, assoupi ou mélancolique, une certaine humeur creuse, qui a transféré le diogénisme dans la religion chrétienne, par laquelle humeur un esprit accoquiné à ses mélancolies langoureuses, se moque de tout, par une gravité sombre, ridicule et pédantesque. Ceux qui ont lu la Sagesse, et les trois Vérités, entendront bien ce que je veux dire par ces paroles; car voilà l'humeur de cet écrivain naïvement dépeinte.... De notre temps, le diable, auteur de l'athéisme, et singe des œuvres de Dieu, a suscité deux esprits profanes, chrétiens en apparence, et athéistes en effet, pour faire à l'imitation de Salomon, UNE SAGESSE ou une SAPIENCE : l'un Milanais* (18), *qui a composé en latin; l'autre Parisien, qui l'a fait en sa langue maternelle; tous deux également pernicieux, et grands ennemis de* Jésus-Christ, *et de l'honnêteté des mœurs, comme nous verrons en son lieu, au rapport et en l'examen de leurs méchantes propositions. C'est-à-dire, en un mot, que ces deux prévaricateurs ont tâché de faire voir que la vraie sagesse consiste au mépris de la religion et des bonnes mœurs..... Tertullian disait un bon mot au chap.* 14 *de son Apologétique*,

(14) *Voyez* l'Avertissement aux lecteurs *à l'édition de Paris*, 1607.

(15) *Là même.*

(16) Éloge de Pierre Charron.

(17) Garasse, Somme théologique, *pag.* 66, 67. *Dans son* Apologie contre le prieur Ogier, *pag.* 261, 262, *il dit :* Charron est plus dangereux à la jeunesse et aux hommes du siècle qui ne sont que médiocrement savans, que les livres de Théophile et de Lucilio Vanino, d'autant qu'il dit plus de vilenies qu'eux, les dit avec quelque peu d'honnêteté, c'est-à-dire, d'autant plus dangereusement qu'il se tient sur ses gardes, et qu'on lit la Sagesse comme un livre dévot.

(18) *C'est-à-dire*, Cardan.

qui me peut servir en ceci de garant ; car parlant de Marcus Varro, qu'on estimait la sagesse des Romains, il fait voir, qu'en ses écrits, lesquels de bonne fortune et grâces à Dieu se sont perdus, il était plus athéiste et plus cynique que Menippus et Diogène, d'autant qu'il avait écrit des athéismes avec quelque espèce d'honneur, de retenue, de vraisemblance ; au lieu que les autres ayant écrit des impiétés, les ont rendues suspectes par la seule façon d'écrire. J'en dis le même de ces écrivains mélancoliques et languissans qui, sous le nom de sagesse, de vérités, de discours catholiques, ont anéanti doucement le sentiment de la piété. L'abbé de Saint-Cyran n'abandonna point l'honneur de Charron à la médisance envenimée de ce critique : il prit son parti lorsqu'il releva les fautes de la Somme théologique de Garasse (19). Je me souviens entre autres choses qu'il se plaignit de l'injustice de ce censeur qui, abusant d'une faute d'impression, avait poussé l'invective d'une étrange sorte. Toute la suite du discours de Charron montre qu'il a voulu dire que Dieu agit temporellement ; mais les imprimeurs, au lieu de *temporellement*, mirent *témérairement*. Voyez ce que je citerai ci-dessous du prieur Ogier.

(I).... *Cela regarde un certain degré de force que Pierre Charron attribue à ceux qui secouent entièrement la foi de l'existence divine.*] Pour bien juger de sa doctrine sur ce point-là, il faut peser toutes ses paroles, et ne retrancher quoi que ce soit de ce qu'il a dit. Voici donc le passage aussi entier qu'il le faut. « Ceste » espèce d'athéisme (20), première, » insigne, formée et universelle, ne » peut loger qu'en une âme extrême- » ment forte et hardie,

> » *Illi robur et æs triplex*
> » *Circa pectus erat* (*),

» forcenée et maniacle. Certes il sem- » ble bien qu'il faut autant, et (peut- » estre) plus de force et de roideur » d'âme, à rebuter et résoluement se » despouiller de l'appréhension et » créance de Dieu, comme à bien et » constamment se tenir ferme à luy : » qui sont les deux extrémités oppo- » sites, très-rares, et difficiles ; mais » la première encor plus. Tout ce qui » est au mylieu est d'une force et » vertu médiocre, qui est de ne se » pouvoir desfaire de Dieu, toutes-fois » laschement et nonchalamment se » tenir à luy. En quoy presque tous » sont logez selon plus ou moins, par » une infinité de degrez.... A ferme- » ment et inviolablement se tenir à » Dieu, est requise une très-grande » force et attention d'âme tousjours » bandée et tendue, une très-excel- » lente et spéciale faveur et grâce di- » vine, une continuelle assistence » du Saint-Esprit. Au contraire, se » desprendre, et du tout rejecter le » sentiment et l'appréhension de déi- » té, chose attachée à la mouelle de » noz os, il y faut une monstrueuse » et enragée force d'âme, et telle qu'il » est très-malaisé d'en trouver, quoy » que s'y soyent estudiez et efforcez » ces grands et insignes athées, qui » d'une très-haute et furieuse audace » ont voulu secouer de dessus eux la » déité, et se despestrer de toute » supériorité. Mais les plus habiles, » qui s'y sont esvertuez, n'en ont » peu du tout venir à bout. Car com- » bien qu'estans à leur aise, et mais- » tres de leurs discours, ils semblas- » sent gaigner ce poinct en se gaudis- » sant de toute imagination de Dieu » et de religion ; toutes-fois, avenant » qu'ils fussent fort pressez, ils se » rendoyent comme petits enfans. S'il » se présentoit quelque grand et subit » prodige, monstre de l'ire de Dieu, » ils devenoient plus effrayez et plus » palles que les autres, se cachans à » un esclair de tonnerre, à une tem- » peste. Et ainsi ne voulans confesser » une déité pour ne la craindre, la » crainte des moindres choses la leur » faisoit confesser (21) ». Voyons à présent les paroles du censeur (22) : *Il avance par maxime, que la première et insigne espèce d'athéisme ne peut loger que dans une âme extrêmement*

(19) *Voyez le IIe. tome de la* Somme des fausse tés capitales contennes en la Somme théologique du père Garasse, *pag.* 346 *et suiv.*

(20) *C'est-à-dire, de ceux qui* tout à plat nieot la déité, et par discours veulent résoudre n'y avoir point du tout de Dieu.

(*) Horat., *lib. I*, od. III, *vs.* 9, 10.

(21) Charron, *au chap. III des* trois Vérités, *pag. m.* 13 *et* 14.

(22) Garasse, Apolog., *chap. XXI*, *pag. m.* 263 *et suiv.*

forte et hardie, et qu'il faut plus de force et de raideur à rebuter et résolument se despouiller de l'appréhension et créance de Dieu, comme à bien et constamment se tenir ferme à luy. *Et quoy qu'il tasche d'adoucir ceste proposition par locution traistreuse, je dis néantmoins qu'elle est meschante et dangereuse, pource qu'elle hausse le menton à plusieurs jeunes desbordez, qui flottent entre deux eaux, n'ont encores assez de rage, pour se deffaire entièrement de la créance et de la crainte de la Divinité. Car comme il n'y a personne qui ne fust naturellement chatouillé de ce désir d'estre reputé pour bon esprit, et fort puissant, s'il arrive que de jeunes estourdis et esbranlez tombent sur ceste proposition, comme ils n'y tombent que trop, de libertins ils se font athéistes enragez. Tout le discours de Charron porte l'esprit de ses lecteurs à ceste rage maniaque de secouer la créance de Dieu, qui néantmoins n'est qu'une lascheté de beste, comme il se verifie en tous les athéistes, qui meurent ou enragez ou poltrons, ainsi que nous avons veu en la personne de Fontanier et de Vanino, lesquels, après avoir fait des bravades insolentes contre la Divinité, estant en prison, ne pouvoient se saouler de faire des confessions feintes et sacrileges, pour paroistre gens de bien.* Notez que Garasse, dans sa Somme théologique, qui est un livre postérieur à l'apologie que je viens de citer, emploie toute une section (23) à réfuter ce sentiment de notre théologal. Il allègue l'exemple de quelques pères de l'église, qui ont témoigné un courage inébranlable : il soutient que l'athéisme ne procède que de lâcheté ; il le soutient, dis je, en considérant les choses par une autre face, et selon des vues détournées et qui ne combattent point directement les notions de Charron ; et il revient aux déguisemens timides des deux athées qui avaient été punis de mort depuis quelque temps. Cette réfutation n'est point solide, puis que Charron avait avoué nettement et précisément, 1°. que pour être ferme dans la vraie foi de Dieu il faut une très-grande force d'âme ; 2°. que les grands et insignes athées, *avenant qu'ils fussent fort pressez, se rendoient comme petits enfans.* On peut donc dire que Garasse s'est battu contre son ombre ; il a prouvé ce que l'adversaire ne niait point, ce que Charron avouait formellement. Laissons donc là ce chapitre de la Somme théologique, et la dernière partie du passage que j'ai rapporté : considérons seulement l'autre moitié de ce passage.

J'y trouve plusieurs défauts ; car en 1er. lieu, le jésuite a supprimé tout ce qui fait voir l'orthodoxie de Charron, tout ce qui sert à développer le vrai sens, tout ce qui peut guérir les mauvaises impressions que la maxime proposée en gros, et d'une manière crue, serait capable de former. En 2e. lieu, il appelle tout cela une *locution traîtreuse ;* or c'est une conduite si lâche et si déloyale, qu'elle devrait être soumise aux recherches des lieutenans criminels. Il faudrait même établir des chambres ardentes contre les auteurs qui, par de tels coups de perfidie, déchirent l'honneur, la réputation, la mémoire d'un écrivain. Vous supprimez une chose, et vous ne laissez pas de dire qu'elle est *traîtreuse.* Il fallait la rapporter toute entière, et puis la qualifier ; mais vous avez mieux trouvé votre compte à surprendre les lecteurs, en interposant votre jugement sur un fait que vous ne leur montriez pas, et que vous étiez fort assuré que la plupart ne chercheraient point. Je dis en 3e. lieu, que Garasse bâtit sur un mauvais fondement, car il s'appuie sur ce principe : *Quand même l'athéisme serait véritablement l'effet d'une grande force d'âme, il ne faudrait pas l'avouer, il faudrait ou supprimer cette vérité, ou avancer hardiment l'opinion contraire, afin de ne donner point l'envie aux présomptueux de tomber dans un état qui est la marque d'un esprit fort.* Il est manifesté par l'objection de ce jésuite, que c'est ainsi qu'il raisonne (24). Or je laisse à juger à tout esprit équitable, si c'est agir de bonne foi ; et si ce n'est pas introduire dans la religion une politique purement humaine, et le grand

(23) *C'est la section III de la IIe. partie du Ier. livre, pag.* 48 *et suiv.*

(24) *Conférez avec ceci*, l'Addition aux Pensées diverses sur les Comètes, *pag.* 83, 84, *édit. de* 1694. *Voyez aussi pag.* 74, 75.

secret de l'art militaire ? Si ce n'est pas enfin décider que pourvu que l'orthodoxie triomphe, il n'importe par où ni comment ? Ne faudrait-il pas se contenter de se conduire de la sorte ? Faut-il de plus exiger de chaque auteur qu'il marche par cette route ? Ne sera-t-il point permis à Pierre Charron de préférer la sincérité à l'utilité ? Passons plus avant, et disons qu'il suivait les idées de l'honnête, sans mettre l'utile en compromis. N'assurait-il pas que l'athéisme demandait une âme forte, *forcenée et maniacle ;* et que cette force était *monstrueuse et enragée*, et une *très-haute et furieuse audace ?* Y a-t-il là de quoi tenter un ambitieux ? Et si cela peut leurrer quelqu'un, ne faut-il pas que ce soit l'esprit le plus mal tourné du monde, et une âme dépravée au souverain point ? Des gens si perdus, si gâtés, si incorrigibles, méritent-ils qu'en leur faveur on ne dise pas les choses selon les idées qu'on croit les plus justes ? Quand Cicéron avoua que Marc Antoine possédait beaucoup de force de corps (25), quand Tacite reconnut cette même qualité dans un petit-fils d'Auguste (26), avaient-ils sujet de craindre que leurs lecteurs ne souhaitassent d'acquérir cette force-là ? N'était-elle point caractérisée d'une façon à dégoûter ? Or je vous demande si Charron n'a point employé un correctif encore plus propre à inspirer, je ne dirai pas du dégoût, mais de l'horreur ? Notez ici la maxime de saint Augustin, que la grande piété et que la grande impiété sont aussi rares l'une que l'autre. *Insania ista paucorum est ; sicut enim magna pietas paucorum est, ita et magna impietas nihilo minùs paucorum est* (27). Cela revient à peu près à l'une des propositions de Pierre Charron.

On croira peut-être qu'il s'est contredit, ayant reconnu dans les athées une grande force d'âme, et une faiblesse puérile ; mais sûrement il a fait cela sans tomber en contradiction, puisqu'il les a considérés sous divers états. Il les croit forts pendant la prospérité, et faibles dans l'adversité : ainsi les qualités contraires qu'il leur attribue sont deux choses qui se succèdent l'une à l'autre. Ce n'est donc pas se contredire que de les admettre dans un même sujet : la contradiction suppose que les deux termes subsistent ensemble en même temps. Elle demande aussi qu'on les affirme d'un même sujet selon la même notion ; et de là vient qu'on peut assûrer sans se départir des règles des propositions contradictoires, que les mêmes personnes sont timides et hardies en même temps, timides par rapport à certains objets, hardies par rapport à d'autres choses. Cela se voit tous les jours. Il y a des gens d'une intrépidité extraordinaire, qui pour rien du monde ne voudraient coucher dans une chambre, s'ils entendaient dire qu'il y revient des esprits. D'autres y coucheraient hardiment tout seuls, quoique leur poltronnerie soit si outrée qu'une épée nue les fait frissonner. L'inquiétude qui trouble ceux-là au sujet d'une bagatelle qu'ils auront prise pour un mauvais présage, cette inquiétude, dis-je, qu'aucun raisonnement ne peut dissiper, ne les empêchera point de se battre comme des lions. Ceux-ci se moquant de tous les mauvais augures fuiront comme un lièvre s'ils se voient attaqués en nombre égal. Tel qui n'a pas le courage de voir saigner une personne, ou de tuer un poulet, supporte les plus cruelles douleurs avec toute la constance imaginable, et attend la mort dans son lit avec une fermeté héroïque. Un autre, qui conserve son sang froid dans les périls les plus affreux de la guerre, tremble de frayeur lorsqu'un médecin lui déclare qu'il faut mourir. La force d'âme que l'on a décrite, quand on a dit qu'un homme ferme ne s'étonne ni des menaces d'un tyran, ni du péril du naufrage, ni du tonnerre, ni de la foudre, et que les débris du monde tomberaient sur lui sans lui faire peur :

Justum, et tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ : neque auster,
Dux inquieti turbidus Adriæ,
Nec fulminantis magna Jovis manus :
Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ (28).

(25) *Tu istis faucibus, istis lateribus, istâ gladiatoriâ totius corporis firmitate.* Cicero, Philipp. II.

(26) *Rudem sanè bonarum artium, et robore corporis stolidè ferocem.* Tacit., Annal., *lib. I, cap. III.*

(27) Augustinus, sermone X de verbis Domini.

(28) Horat., od. III, *vs.* 1, *lib. III.*

cette force, dis-je, ne se trouve presque nulle part dans toute son étendue; on n'en voit guère que des portions. Il y a de belles âmes qu'aucune promesse, ni aucune flatterie, ne peuvent faire sortir du chemin de la vertu; mais elles ne sont pas à l'épreuve des menaces du cachot, ou de tels autres mauvais traitemens. Il y en a qui forment les plus nobles et les plus magnanimes résolutions pour le bien de la patrie. Tout est grand dans leurs idées, tout y sent la générosité et la force, mais ils ne seraient point capables de l'exécution : ils feraient très-mal leur devoir dans une ville assiégée si on les mettait à la brèche; une peur très-involontaire s'emparerait d'eux, et les ferait fuir avant même qu'ils s'en aperçussent distinctement. Le corps ne seconde point l'âme de ces gens-là : une je ne sais quelle disposition des organes, qui forme machinalement la timidité, attère la partie supérieure, et lui fait perdre toute contenance (29). Il y a sans doute une hardiesse, ou une intrépidité d'esprit, qui est quelquefois accompagnée d'une grande timidité de corps. Le courage et la force d'Hobbes ne se rapportaient qu'aux objets de l'entendement. Il n'y avait guère de proposition ou de paradoxe qui l'étonnât, ou à quoi les scrupules de sa conscience succombassent; mais le plus petit péril du corps lui faisait peur. Montaigne, qui paraît si au-dessus des préjugés, et si bien fourni de la prétendue force de l'incrédulité, avait une mollesse d'âme qui ne lui permettait pas de voir *égorger un poulet sans déplaisir*, ni d'entendre patiemment *gémir un lièvre sous les dents de ses chiens* (30). Ces variétés dépendent du tempérament : ne nous étonnons donc pas qu'une personne, qui a la force de secouer les opinions les plus générales et les plus sacrées, ait la faiblesse de trembler à la vue d'un bourreau et de recourir à mille déguisemens pour éviter les douleurs de la torture. La force de son âme ne s'est point tournée vers les objets du corps, mais vers les objets de l'esprit. Une âme basse, capable de toutes sortes de lâchetés et d'infamies, un esclave de Cappadoce (31), le plus grand poltron, et le plus grand coquin du monde, a quelquefois une force surprenante pour résister aux tourmens : la question ordinaire et extraordinaire la plus rude ne lui fait rien avouer; mais combien y a-t-il d'honnêtes gens, et d'une probité admirable, qui s'accuseraient plutôt eux-mêmes à faux, que de s'exposer à la gêne? Combien y a-t-il eu de personnes, qui avaient un attachement réel pour leur religion, qui ont recouru à toutes sortes de déguisemens et d'équivoques, et qui ont chicané le terrain autant qu'il leur a été possible dans les prisons de l'inquisition (32)? La crainte du supplice démontait leur âme, et suspendait toute la force de leur piété. C'est ainsi que les lois de l'union de l'âme et du corps diversifient les hommes.

Je remarque toutes ces choses, afin de concilier Pierre Charron avec M. de la Bruyère. *Les esprits forts*, dit ce dernier (33), *savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie? Quelle plus grande faiblesse que d'être incertains quel est le principe de son être, de sa vie, de ses sens, de ses connaissances, et quelle en doit être la fin? Quel découragement plus grand que de douter si son âme n'est point matière comme la pierre et le reptile, et si elle n'est point corruptible comme ces viles créatures? N'y a-t-il pas plus de force et de grandeur à recevoir dans notre esprit l'idée d'un être supérieur à tous les êtres? etc.* Ils ont tous deux raison : et leur différence ne roule que sur les divers rapports du mot de force; et je ne pense pas que M. de la Bruyère eût nié à Charron, que les athées n'aient de la force au même sens que ce frénétique qui rompait toutes les chaîne dont

(29) On en peut dire comme de la débauche :

. . . . . *Quin corpus onustum*
Hesternis vitiis animum quoque prægravat unà,
Atque affigit humi divinæ particulam auræ.
Horat., sat. II, *vs.* 77, *lib. II.*

(30) Montaigne, Essais, *liv. II, chap. XI, pag. m.* 171.

(31) *Voyez tome IV, pag.* 413, *l'article* Cappadoce, *citation* (19).

(32) *Je me sers ici de ce mot pour désigner en général des tribunaux qui ont condamné au supplice pour cause de religion.*

(33) La Bruyère, Caractères de ce siècle, *pag.* 666, *édit. de Paris*, 1694. *Voyez aussi les* Pensées diverses sur les Comètes, *pag.* 412.

on le chargeait, et que personne ne pouvait dompter (34). Quant au reste, la précaution que Garasse aurait voulu que l'on gardât ne pourrait pas servir de beaucoup; car on ne corrige pas aisément les idées qui font juger dans le monde que, puisque la peur d'une salière renversée est une faiblesse, c'est une force que de se mettre au-dessus de cette peur, et ainsi des autres choses de degré en degré. On ne corrigerait point les gens sur ce chapitre, quand même tous les auteurs s'abstiendraient soigneusement de donner le nom de force à ce tour d'esprit. Les impies en appelleraient à leur patriarche Lucrèce.

Humana ante oculos fœdè cium vita jaceret
In terris oppressa gravi sub relligione
. . . . . .
Primum Graius homo mortaleis tollere contra
Est oculos ausus, primusque obsistere contra:
Quem nec fama Deum, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compressit cœlum, sed eò magis acrem
Virtutem irritat animi, confringere ut arcta
Naturæ primus portarum claustra cupiret.
. . . . . .
Quare relligio pedibus subjecta vicissim
Obteritur, nos exæquat victoria cœlo (35).

(K) *Ses censeurs n'ont pas pris garde aux avis qu'il avait donnés, et qui étaient si capables de les détourner des jugemens téméraires.*] Comme Charron n'est pas le seul qui ait besoin de faire sentir aux critiques ce qu'ils doivent distinguer, s'ils veulent être équitables, je rapporterai mot à mot l'avertissement qu'il leur donna. « Bien veux-je advertir le » lecteur qui entreprendra de juger » de cest œuvre, qu'il se garde de » tomber en aucun de ces sept mes- » comptes, comme ont fait aucuns en » la première édition, qui sont de » rapporter au droict et devoir, ce » qui est du fait : au faire, ce qui est » du juger : à résolution et détermi- » nation, ce qui n'est que proposé, » secoué, et disputé problématique- » ment et académiquement : à moy » et à mes propres opinions, ce qui » est d'autruy, et par rapport : à » l'estat, profession, et condition » externe, ce qui est de l'esprit et » suffisance interne : à la religion et » créance divine, ce qui est de l'opi- » nion humaine : à la grâce et opé- » ration surnaturelle, ce qui est de » vertu et action naturelle et mo- » ralle. Toute passion et préoccupa- » tion ostée, il trouvera en ces sept » poincts bien entendus, dequoy se » résoudre en ses doutes, dequoy res- » pondre à toutes les objections que » luy mesme, et d'autres luy pour- » roient faire, et s'esclaircir de mon » intention en cest œuvre. Que si en- » core après tout, il ne se contente et » ne l'approuve, qu'il l'attaque har- » diment et vivement (car de mes- » dire seulement, de mordre, et » charpenter le nom d'autruy, il est » assez aisé, mais trop indigne et » trop pédant) il aura tost ou une » franche confession et acquiesce- » ment (car ce livre fait gloire et » feste de la bonne foy et de l'ingé- » nuité), ou un examen de son im- » pertinence et folie (36). » Ce qu'il venait de dire est trop beau pour ne devoir pas être inséré dans cette remarque : une infinité de lecteurs y apprendront leur devoir; ils y verront de quel esprit il faut être revêtu, lorsqu'on veut juger d'un livre qui n'est point bâti selon le goût général, ou selon les préjugés de la multitude, c'est-à-dire, où l'auteur étale sans dogmatiser, ni chercher à faire secte, les pensées qui lui viennent. *Aucuns trouvent*, c'est Charron qui parle (37), *ce livre trop hardi et trop libre à heurter les opinions communes, et s'en offencent. Je leur répons ces quatre ou cinq mots. Premièrement, que la sagesse qui n'est commune, ni populaire, a proprement cette liberté et authorité*, jure suo singulari, *de juger de tout (c'est le privilége du sage spirituel*, spiritualis omnia dijudicat, et à nemine judicatur) *et, en jugeant, de censurer, condamner (comme la pluspart erroncés) les opinions communes et populaires. Qui le fera donc ? Or ce faisant ne peut qu'elle n'encoure la mal-grace et l'envie du monde. D'ail-*

(34) Évangile selon saint Marc, *chap. V, vs.* 4.

(35) Lucret., *lib. I, vs.* 63.

(36) Charron, *préface des livres de la Sagesse, à la seconde édition. Voyez aussi la préface de son petit* Traité de la Sagesse, *vous y trouverez les mêmes paroles. Le prieur* Ogier, *dans sa* Censure de la Doctrine curieuse *du père* Garasse, *pag.* 151, 152, *les allègue pour disculper* Charron.

(37) *Là même, folio* B *verso.*

leurs, je me plains d'eux, et leur reproche ceste foiblesse populaire et delicatesse féminine, comme indigne et trop tendre pour entendre chose qui vaille et du tout incapable de sagesse : les plus fortes et hardies propositions sont les plus séantes à l'esprit fort et relevé, et il n'y a rien d'estrange à celuy qui sçait que c'est que du monde. C'est foiblesse de s'estonner d'aucune chose, il faut roidir son courage, affermir son âme, l'endurcir et acerer à jouyr, sçavoir, entendre, juger toutes choses, tant estranges semblent-elles : tout est sortable et du gibier de l'esprit, mais qu'il ne manque point à soy mesme : mais aussi ne doit-il faire, ny consentir qu'aux bonnes et belles, quand tout le monde en parleroit. Le sage monstre également en tous les deux son courage : Ces délicats ne sont capables de l'un ny de l'autre, foibles en tous les deux. Tiercement, en tout ce que je propose, je ne prétends y obliger personne, je présente seulement les choses, et les estalle comme sur le tablier. Je ne me mets point en cholère si l'on ne m'en croit, c'est à faire aux pédans. La passion tesmoigne que la raison n'y est pas ; qui se tient par l'une à quelque chose, ne s'y tient pas par l'autre. Mais pourquoy se courroucent-ils ? Est-ce que je ne suis pas par tout de leur advis? je ne me courrouce pas de ce qu'ils ne sont pas du mien. De ce que je dis des choses qui ne sont pas de leur goust ny du commun? et c'est pourquoy je les dis. Je ne dis rien sans raison ; s'ils la sçavent sentir et gouster, s'ils en ont une meilleure qui détruise la mienne, je l'escouteray avec plaisir et gratification à qui la dira. J'exhorte tous mes lecteurs à méditer profondément sur ces deux passages.

(L) *Il est aisé de prouver, tant par ses écrits que par ses actions, qu'il ne doutait point des vérités du christianisme.*] « Son innocence, naïfveté » et candeur de ses mœurs, et sa » preud'hommie accompagnée de pro- » bité, ont enfin vaincu et surmonté » les calomnies et mesdisances de ses » adversaires. » C'est ainsi que parle l'auteur de l'Éloge (38). *Pour le regard de ses mœurs*, ajoute-t-il, *conversation de vie, et actions tant en privé qu'en public, il n'en sera ici écrit autre chose, sinon qu'il se conformoit du tout aux règles et offices qui sont compris dans les 12 chap. de son second livre de Sagesse, et les pratiquoit fort exactement : Et de quelle religion et créance il estoit, en font assez de foi ses livres des trois Vérités... et ses Discours chrétiens, qui ont esté imprimés depuis son décez, et font un juste volume..... Sa bonne conscience paroist aussi* dans la manière dont il possédoit, ou quittoit ses bénéfices. Sa piété éclate dans *le testament qu'il escrivit de sa main le 30 janvier 1602, ... par lequel, après avoir rendu grâces très-humbles à Dieu des biens qu'il avoit receus de lui en sa vie, l'avoir très-instamment supplié au nom de son infinie et incomprehensible bonté, miséricorde de son fils et bien aimé Nostre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et de tous ses mérites multipliez et respandus par tous ses membres les saints éleus, de lui octroyer pardon, grâce, et rémission de ses offenses, le vouloir prendre et tenir pour sien, l'assister et conduire par son Saint Esprit, tant qu'il seroit en ce monde, le conserver et faire persévérer avec bon sens en son amour et service, et au point de sa mort recevoir son esprit à soy, en la compagnie et au repos de ses bien-aimés, et inspirer tous ses saicnts éleus de prier et intercéder pour lui ; il lègue entre autres choses à l'église de Condom 200 livres tournois, s'il est enterré en icelle, à la charge qu'au jour de son déceds, tous les ans il seroit dit une messe haute en son intention, et une absolution sur sa fosse : Davantage il donne aux pauvres escoliers, et filles à marier deux mil quatre cens escus, dont la rente seroit annuellement et perpétuellement distribuée, moitié à trois ou quatre escoliers, et l'autre moitié à trois, quatre, ou cinq pauvres filles.* Joignez à ceci : 1°. le désir ardent qu'il eut de se confiner dans un monastère selon le vœu qu'il en avait fait ; 2°. la précaution de s'assurer de la décision de trois casuistes, avant que de se tenir pour quitte de ce vœu-là (39). Peut-on assez s'étonner qu'un tel person-

(38) Éloge de Charron. *Voyez aussi l'épître dédicatoire du petit* Traité de la Sagesse.

(39) *Voyez la remarque* (A).

nage soit diffamé comme un ennemi du christianisme, et comme un athée? N'est-ce point-là un effet visible et déplorable, ou de la malignité, ou de la faiblesse de l'esprit humain? Voici des vers du prieur Ogier contre le père Garasse en faveur de Charron :

Damnatur sic Charro pius doctusque Garasso
Execratore, atque puer cunabula fandi
Vix habet, et primæ lallat documenta Minervæ,
Quamvis sancta ejus tot adhuc ecclesia verbis
Personet eloquii, verique in triplice libro
Fortiter hæreticæ frangat mendacia sectæ (40).

La prose de cet écrivain est encore plus glorieuse à Pierre Charron. Lisez le chapitre XI de son Jugement de la Doctrine curieuse; vous y trouverez la Réfutation de Garasse sur les preuves prétendues de l'athéisme du théologal de Condom. Lisez aussi la réplique de Garasse (41) : elle servira autant qu'aucune autre chose à montrer sa témérité; car tout ce qu'il cite de Charron est ou véritable, ou mal rapporté, ou peut souffrir un bon sens.

Mais, dira-t-on, cet homme-là n'a-t-il point dit que tous les hommes se vantent à tort d'avoir une religion qui vient de Dieu? Voici ses paroles : *Il faut que* les religions *soient apportées et baillées par révélation extraordinaire et céleste, prinses et receues par inspiration divine, et comme venant du ciel. Ainsi aussi disent tous qu'ils la tiennent, et la croient, et tous usent de ce jargon, que non des hommes, ni d'aucune créature, ains de Dieu. Mais à dire vrai, sans rien flatter ni desguiser, il n'en est rien. Elles sont, quoi qu'on dise, tenues par mains et moïens humains* (42). Je réponds que dans la seconde édition il excepta la religion véritable. *Ce qui est vrai en tout sens des fausses religions*, continue-t-il, *n'estans que pures inventions humaines ou diaboliques : les vrayes, comme elles ont un autre ressort, aussi sont elles et receues et tenues d'une autre main, toutesfois il faut distinguer. Quant à la réception, la première et générale publication et installation d'icelles a esté* Domino cooperante, sermonem confirmante sequentibus signis, *divine et miraculeuse.* Un peu auparavant n'avait-il point dit que les *mescroyans et irréligieux* sont tels *pour ce qu'ils consultent et escoutent trop leur propre jugement, voulans examiner et juger des affaires de la religion, selon leur portée et capacité, et la traitter par leurs outils propres et naturels. Il faut estre simple, obeyssant, et débonnaire pour estre propre à recevoir religion, croire et se maintenir sous les loix, par reverence et obeyssance, assujettir son jugement et se laisser mener et conduire à l'authorité publique :* Captivantes intellectum ad obsequium fidei (43). Ces paroles lui peuvent servir de bouclier contre tous les traits de ses ennemis; car si vous lui objectez qu'il fait des remarques qui donnent atteinte à la religion, et qui témoignent qu'il était plus persuadé de la force de ses remarques, que des vérités qu'elles attaquent, il peut vous répondre, *je serais tel que vous dites, si je me réglais sur les petites lumières de ma raison; mais je ne me fie point à un tel guide, je me soumets à l'autorité de Dieu, je captive mon entendement à l'obéissance de la foi.*

(M) *J'admire que M. Moréri ait pris le parti de Charron.*] Il l'a pris avec chaleur, et jusques à dire que Dupleix *s'emporte brutalement* (44) *à son ordinaire.* Cette expression me semble trop forte : Dupleix, parlant des Begards, dit (45) *qu'ils croyaient qu'on ne pouvait faillir en suivant la nature; « et qu'en sa jeunesse il avait » connu familièrement* Pierre Charron, théologal à Condom, *qui était » préoccupé de semblables erreurs, » et les prêchait dans ses sermons, et » qu'il avait beaucoup d'autres opinions dangereuses, dont il avait » glissé quelques-unes parmi les folies* de sa Sagesse *libertine. » Voilà un grand outrage que cet auteur fait*

(40) *Voyez le* Jugement et Censure de la Doctrine curieuse, *imprimé à Paris*, 1623, *à la page* 169.

(41) *C'est-à-dire*, son Apologie contre l'auteur de la Censure de la Doctrine curieuse, *chap. XXI et XXII, pag.* 259 *et suiv.*

(42) Charroo, de la Sagesse, *liv. II, chap. V, pag. m.* 386.

(43) *Là même, pag.* 385.

(44) *On a ôté ce mot avec raison dans le* Moréri *de Hollande.*

(45) Sorel, Biblioth. franç., *pag.* 94, *citant* l'Histoire de Dupleix *sous Charles-le-Bel.*

à Charron. Il y avait eu peut-être quelque querelle entre eux, ce qui le faisait parler avec tant d'animosité. Ces paroles sont de Sorel (46) : il s'échauffe trop lui aussi ; ne comprenant pas que Dupleix avait plus en vue d'avancer une antithèse, et une pointe, que de dire des injures bien choquantes. Notez que M. Moréri raconte très-mal ce qui concerne l'envie qu'eut Charron d'être chartreux. Il n'explique point pourquoi l'âge de quarante-sept ans y fut un obstacle, et il suppose que Charron ne se consacra à l'état ecclésiastique, que depuis le vœu inutile du monacat. Cela est très-faux.

(N) *Il semble que la taille-douce, qui est au-devant de sa Sagesse, soit une figure favorable aux pyrrhoniens.*] Charron fit représenter, sur l'inscription de son livre, la Sagesse *par une belle femme toute nue . . . . . au visage sain, maste, riant . . . les pieds joincts sur un cube : sur sa teste une couronne de laurier et d'olivier, c'est victoire et paix ; un espace ou vuide à l'entour qui signifie liberté. A son costé droict ces mots* JE NE SÇAI *qui est sa devise, et au costé gauche ces autres mots* PAIX ET PEU *qui est la devise de l'auteur..... Au-dessous y a quatre petites femmes, laides, chetives, ridées, enchaisnées, et leurs chaisnes se rendent et aboutissent au cube qui est soubs les pieds de la Sagesse, qui les méprise, condamne et foule aux pieds, desquelles deux sont du costé droict de l'inscription du livre, sçavoir, Passion et Opinion. La Passion maigre, au visage tout altéré ; l'Opinion, aux yeux esgarez, volages, estourdie, soustenue par nombre de personnes, c'est le peuple. Les deux autres sont de l'autre costé de l'inscription : sçavoir, Superstition au visage transi, joignant les mains comme une servante qui tremble de peur : Et la Science, vertu ou preud'hommie artificielle, acquise, pedantesque, serve des loix et des coustumes, au visage enflé, glorieux, arrogant, avec les sourcils relevez, qui lit en un livre, où y a escrit*, OUY, NON (47).

(46) *C'est de lui que* Moréri *a tiré presque tout l'article de* Charron.

(47) *Tiré de l'explication de la figure à la fin de la préface du livre* de la Sagesse.

(O) *Il faudra dire quelque chose de ce que le sieur Sorel observe touchant notre auteur.*] Il dit entre autres choses qu'il y a des gens qui *assurent que Charron est plus dangereux que Montaigne, qui était un cavalier, parce que, pour lui, étant docteur en théologie, et prédicateur, on lit son livre comme une pièce recevable pour l'instruction chrétienne, et que cependant il a de très-mauvais sentimens de la religion* (48). Sorel en rapporte deux ; mais comme il abrège trop les paroles de l'original, je me réserve à les donner dans toute leur étendue à la fin de cette remarque. *On répond à ceci*, pousuit-il, *que Charron faisait profession de parler avec franchise selon ses pensées, et que, si ayant l'intention bonne on explique toutes ses paroles en mauvaise part, il n'est point coupable de cette faute.* Disons en passant qu'un auteur laïque et sans caractère doit jouir d'une plus grande liberté de dire tout ce qu'il pense qu'un docteur en théologie, qu'un prédicateur, qu'un professeur ; car on présume que de telles gens n'avancent rien que sur le pied de leçon, et qu'ils souhaitent de persuader leurs sentimens. Dès lors on suppose qu'ils ont bien examiné leurs dogmes ; et quand on songe à leur caractère, on se laisse facilement entraîner au poids de l'autorité. Mais si l'on songe que c'est un laïque non titré qui parle, on ne s'en ébranle point ; on regarde ses opinions particulières comme des enfans exposés, et par conséquent son pyrrhonisme ne tire pas à conséquence. Il est donc vrai que le venin qui pourrait être dans les écrits de Montaigne serait sans comparaison moins dangereux que celui qui se trouverait dans les livres de Charron. J'ai parlé ailleurs d'une chose que Sorel a observée, c'est qu'un médecin, nommé Chanet, soutint contre Charron que les bêtes ne raisonnent pas. Il ajoute que *quelqu'un* (49) *a dit que Charron n'était que le secrétaire de Montaigne et de du Vair. En effet Charron a pris beaucoup de sentences philosophiques mot pour mot des Essais de Montaigne, et sa description des pas-*

(48) Sorel, Biblioth. franç., *pag.* 92.

(49) *C'est* Balzac, *si nous en croyons* Moréri *dans l'article de* Pierre Charron.

sions est toute entière de M. du Vair. Il observe qu'*il y a eu beaucoup de gens d'honneur et de probité qui ont tenu le parti de Charron* (50). *Le savant* Naudé *a dit dans sa* Bibliothéque, « *Qu'il l'estimait tant qu'il le* » *préférait à Socrate ; que Socrate* » *n'avait parlé à ses disciples que* » *confusément, et selon les occurren-* » *ces, au lieu que Charron avait ré-* » *duit la sagesse en art, ce qui était* » *une œuvre divine; et que si en quel-* » *ques endroits il parlait comme Sé-* » *nèque et Plutarque, il les menait* » *toujours plus avant qu'ils n'avaient* » *voulu aller.* » *Enfin il ne faut pas croire qu'un homme de bonnes mœurs, comme Charron, dont la vie était sans tache, et qui était dans une modération exemplaire, ait eu aucune mauvaise intention dans ses écrits.* Cette conclusion est infiniment meilleure que la traduction du latin de Gabriel Naudé. Voyez au bas (51).

Rapportons les deux passages que j'ai promis. « Il faut quelquefois legi- » timer et authoriser non seulement » les choses qui ne sont point bonnes, » mais encores les mauvaises, comme » si pour estre bon il falloit estre un » peu meschant. Et ceci se void non » seulement au fait de la police et » de la justice, mais encores en la » religion, qui monstre bien que toute » la cousture et conduite humaine » est bastie et faite de pieces mala- » dives. » Voilà le premier : vous le trouverez au chapitre IV du Ier. livre de la Sagesse, à la page 25 de l'édition de Bordeaux 1601. L'auteur retrancha les dernières lignes dans l'édition de Paris 1604. Il s'arrêta après avoir dit (52) *et ceci se void partout en la police, justice, vérité et religion.* Mais notez qu'il n'ôta rien de ce qu'il avait avancé pour la preuve de sa thèse. *Après tout*, avait-il dit, *qui descouvre mieux la foiblesse humaine que la religion ?* Il avait prouvé cela par l'Écriture et par des notions évidentes. Tout cet endroit fut conservé dans l'édition qu'il corrigea, et qui fut examinée après sa mort. D'où nous pouvons recueillir qu'en plusieurs rencontres on ne paraît hérétique que par les manières de s'exprimer. Otez certains mots qui semblent être trop crus, employez en d'autres qui signifient la même chose, mais qui sont moins brusques, vous passerez de la réputation d'hérétique à celle d'un vrai fidèle : l'impression de votre ouvrage ne sera plus interdite, on en permettra le débit. Dans le fond, cette thèse du théologal prouvée et développée de la manière qu'elle paraît dans son livre, est très-véritable. Voici le second passage : « L'immortalité de l'âme est la chose » la plus universellement, religieu- » sement et plausiblement receue par » tout le monde, (j'entends d'une » externe et publique profession, non » d'une interne, sérieuse et vraye » créance, dequoi sera parlé cy après » (*),) la plus utilement creue, la » plus foiblement prouvée, et esta- » blie par raisons et moyens hu- » mains. » Ces paroles se lisent au chapitre XV du Ier. livre de la Sagesse, à l'édition de Bordeaux : elles furent rectifiées de la manière que vous allez voir. *L'immortalité de l'âme est la chose la plus universellement, religieusement (c'est le principal fondement de toute religion,) et plausiblement retenue par tout le monde : j'entens d'une externe et publique profession; car d'une sérieuse, interne et vraye, pas tant, tesmoin tant d'épicuriens, libertins et mocqueurs : Toutesfois les Saducéens, les plus gros milours des Juifs, n'en faisoient point la petite bouche à la nier : la plus utilement creue, aucunement assez prouvée par plusieurs raisons naturelles et humaines, mais proprement mieux establie par le ressort de la religion, que par tout autre moyen* (53). Après cette correction, il ne restait nul bon prétexte de murmures ; car on serait très-in-

(50) Sorel, Biblioth. franç., *pag.* 95, 96.

(51) *Voici les paroles de* Naudé, *pag. m.* 13 *de la* Bibliographie politique. *Petrus Charondas vel hoc ipso Socrate sapientior æstimandus venit, quòd sapientiæ ipsius præcepta primus, quod sciam, admirabili prorsus methodo, doctrinâ, judicio in artem reduxerit. Sanè ejus liber et Aristotelem nobis exhibet, et Senecam, et Plutarchum, ac divinius etiam aliquid præ se ferit, quàm antiquioribus cunctis et recentioribus fuerit concessum.* Il est évident que Sorel a perverti la pensée de Naudé.

(52) *Au chapitre XXXVIII du Ier. livre, pag. m.* 188.

(*) *Liv. II, chap. V.*

(53) Charron, de la Sagesse, *liv. I, chap. VII de l'édition de Paris*, 1604; *c'est page* 63 *de l'édition de Rouen*, 1623.

juste de blâmer un homme qui déclarerait que les plus forts argumens qui le convainquent de l'immortalité de l'âme sont ceux qu'il tire de la parole de Dieu. C'est de quoi je parle amplement dans l'article de Pomponace. Avant la correction, on ne se pouvait justement plaindre que du préjudice qu'un tel aveu pouvait causer, non pas à l'égard des simples, dont la foi quant à ce dogme n'est fondée que sur la révélation (54), mais à l'égard des libertins qui se pouvaient prévaloir de l'autorité d'un ecclésiastique si célèbre. Il semble après tout que ce préjudice n'était pas à craindre; car les libertins savans se soucient peu qu'un théologien avoue que les preuves philosophiques de l'immortalité de l'âme ne sont point fortes. Ils n'ignorent point qu'une telle confession n'avance point leurs affaires, pendant que les preuves tirées de l'Écriture sont aussi démonstratives qu'elles le sont. Ils savent bien que les hypothèses d'Aristote (55) sur la mortalité et la matérialité de l'âme des bêtes, et sur la distinction réelle entre le corps et l'étendue (56), énervent toutes les raisons naturelles de la spiritualité de notre âme. Qu'on l'avoue ou qu'on ne l'avoue pas, ils supposent que la chose n'en est pas moins claire. Encore aujourd'hui, ils s'opiniâtrent dans leurs préjugés, parce qu'ils voient que les fortes preuves que la nouvelle philosophie a données de l'immortalité de l'âme conduisent à l'un ou à l'autre de ces deux abîmes, ou que l'âme des bêtes est immortelle, ou que les bêtes sont des automates.

(P) *Il n'énervait point les difficultés des libertins. J'en donnerai un exemple qui se rapporte aux divisions des chrétiens.*] « C'est à la vérité chose » estrange, que la religion chres- » tienne, qui estant la seule vraye » au monde, la verité revelée de » Dieu, devroit estre très-une et unie » en soy, comme il n'y a qu'un Dieu » et qu'une verité, soit toutesfois deschirée en tant de parts, et divisée » en tant d'opinions et sectes contraires; tellement qu'il n'y a article » de foy, ny point de doctrine, qui » n'aye esté debattu et agité diversement, et n'y aye eu des hérésies et » sectes contraires. Et ce qui le fait » trouver encores plus estrange est, » qu'ès autres religions fausses et bastardes, gentile, payenne, judaïque, » mahumetane, telles divisions ny » partialitez ne s'y trouvent. Car » celles qui y sont ou elles sont en » petit nombre, legeres et peu importantes, comme en la judaïque et » mahumetane : ou si elles ont esté » en nombre, comme en la gentile » et entre les philosophes, au moins » n'ont-elles point produit de fort » grands et esclatans effects et remuemens au monde; et n'est rien » au regard des grandes, pernicieuses » divisions, qui ont esté dès le commencement et tousjours depuis en » la chrestienté. Car si nous regardons aux effects qu'ont produicts les » divisions de la chrestienté, c'est » chose effroyable. Premierement touchant la police et l'estat, il en est » avenu souvent des alterations et » subversions des republiques, des » royaumes et des races, divisions » d'empires, jusqu'à un remuement » universel du monde, avec des exploits cruels, furieux et plus que » sanglans, au très-grand scandale, » honte et reproche de la chrestienté: » en laquelle, sous titre de zele et affection à la religion, chasque parti » hayt mortellement toutes les autres, » et luy semble qu'il luy est loisible » de faire tous actes d'hostilité. Chose » qui ne se voit ès autres religions. » Il est permis aux seuls chrestiens » d'estre meurtriers, perfides, traistres et s'acharner les uns contre les » autres par toutes especes d'inhumanité contre les vivans, les morts, » l'honneur, la vie, la memoire, les » esprits, les sepulchres et cendres, » par feu, fer, libelles très-piquans, » maledictions, bannissemens du ciel » et de la terre, deterremens, brus- » lemens d'os et reculement de l'autel : et ce sans composition, avec » telle rage, que toute consideration » de parentage, aliance, amitiez,

(54) *Le peuple ne connaît point les argumens de philosophie pour l'immortalité de l'âme.*

(55) *Selon qu'on les expliquait au temps de* Charron *dans les académies catholiques, et dans les académies protestantes, ils reconnaissaient les catégories d'Aristote; ils croyaient donc que la quantité était distincte de la matière, comme l'accident est distinct de la substance.*

(56) *Les péripatéticiens protestans ont bien soutenu que la quantité actuelle était inséparable du corps, mais non pas qu'elle en fût l'essence.*

» merite, obligation est mise en arriere : Et celuy estoit hier elevé de » louanges jusqu'au ciel, et publié » grand, savant, vertueux, sage, se » mettant aujourd'huy d'autre parti, » est presché, escrit, proclamé ignorant, mal-heureux. Là se montrent » le zele et l'ardeur a sa religion; » hors de là par-tout ailleurs en l'observatiou de la religion, froideur. » Ceux qui s'y portent moderez et retenus, sont notez et suspects comme » tiedes et peu zelez : C'est faute abominable, que de faire bon visage » et traitement amiable à ceux du » parti contraire. De tout cecy aucuns » en demeurent scandalisez, comme » si la religion chrestienne aprenoit » à hayr et persecuter, et nous servoit de courretier pour mettre en » besoigne et faire valoir nos passions » d'ambition, avarice, vengeance, » haine, despit, cruauté, rebellion, » sedition : Lesquelles ailleurs chomment et ne se gendarment point si » bien, comme estant resveillées par » le faict de la religion (57). » On pourrait bien représenter aujourd'hui ce grand scandale avec des termes plus élégans ; mais je défie nos meilleures plumes de l'exprimer avec plus de force et d'en faire mieux sentir la turpitude. Charron le lève avec toute l'industrie de son esprit ; il n'y épargne rien : on aurait autant de tort de lui reprocher à cet égard quelque prévarication, que Garasse en a de lui faire ce reproche à l'égard d'un autre point. Citons les paroles de ce jésuite : elles sont les plus injustes du monde (58). « Là mesmes (59), il dit ouvertement, » quoy qu'à son ordinaire avec une » traistreuse et coulante traisnée de » paroles, *Que la religion est une* » *sage invention des hommes, pour* » *contenir la populace en son devoir :* » et quoy qu'il fasse semblant de le » dire en la personne des athéistes, » néantmoins, il fait comme Lucilio » Vanino : ou plustost celuy-ci comme celuy-là, il trahit sa cause : car » il rapporte la force de leurs raisons, » les expose, les commente, les met » en posture, et puis nous laisse là. » Prévarication desloyale et ordinaire » à ces deux écrivains (60). » Il est très-faux que Charron fasse cela ; car après avoir proposé fidèlement les objections des athées, il les réfute avec beaucoup d'application et avec beaucoup de solidité. Mais voilà ce qui déplaît aux auteurs vulgaires, et même à de grands auteurs qui ont plus d'esprit et de science que de bonne foi. Ils voudraient que l'on fît toujours paraître sous un équipage languissant et ridicule les ennemis de la bonne cause, ou que pour le moins on opposât à leurs fortes objections une réponse encore plus forte. La sincérité s'oppose au premier parti ; et la nature des matières rend quelquefois l'autre impossible. Il y a long-temps que je suis surpris de voir qu'on regarde comme prévaricateurs ceux qui se proposent de grandes difficultés, et qui les réfutent faiblement. Quoi! vous voudriez que sur des mystères qui surpassent la raison, les réponses d'un théologien fussent aussi claires que les objections d'un philosophe ? De cela même qu'un dogme est mystérieux et très-peu compréhensible à la faiblesse de l'entendement humain, il résulte nécessairement que notre raison le combattra par des argumens très-forts et qu'elle ne pourra trouver d'autre bonne solution que l'autorité de Dieu. Quoi qu'il en soit, notre Charron ne flattait point son parti. Il avait l'esprit pénétrant, il découvrait à perte de vue les ressources et les répliques d'un adversaire qui attaque, ou que l'on attaque. Il prenait ses mesures là-dessus, il s'expliquait ingénument et n'employait point la ruse pour vaincre. Mal lui en prit ; car le monde ne s'accommode point de cette candeur.

Je donnerai ailleurs (61) un autre exemple de sa bonne foi à étaler les difficultés.

(57) Charron, *au Ier. chapitre du IIIe. livre des* trois Vérités.

(58) *Là même.*

(59) *C'est-à-dire, dans le premier livre des* trois Vérités.

(60) Garasse, Apologie contre la Censure de la Doctrine curieuse, *pag.* 266.

(61) *Dans la remarque* (G) *de l'article* Simonide, *tome XIII.*

CHASTEL (Jean), fils d'un marchand drapier de Paris, attenta à la vie de Henri IV, le 27 de décembre 1594. Ce prince, ayant fait un voyage vers les

frontières du pays d'Artois, était revenu à Paris ce jour-là, *et comme il estoit dans la chambre de sa maîtresse* (*a*), *logée à l'hostel du Bouchage, et qu'il s'advançoit pour embrasser Montigny, il reçut un coup de couteau dans la lèvre d'en bas, qui luy rompit une dent* (*b*). Jean Chastel, qui fit ce coup, et qui avait eu dessein de le porter à la gorge (*c*), n'avait que dix-huit à dix-neuf ans. *Dès qu'il l'eut laschè, il laissa tomber son cousteau, et se mit au milieu de la presse... Chascun jouoit à l'esbahi, bien empesché à qui donner le tort; et peu s'en fallut que ce malheureux jeune loup n'évadast..... Quelqu'un jetta les yeux sur luy il fut pris à coup perdu* (*d*). « A son visage effaré, on connut qu'il avait fait le coup (*e*). » *Le roy commanda au capitaine des gardes qui l'avoit attrapé.....*, *qu'on le laissast aller, disant qu'il luy pardonnoit. Puis, entendant que c'estoit un disciple des jésuites, dict*, falloit-il donc que les jésuites fussent convaincus par ma bouche (*f*) *? Ce parricide, mené ès prison du For l'Évesque* (*g*), fut interrogé par le prevôt de l'hôtel, et déclara les raisons qui l'avaient porté à cette entreprise (A). Il fut amené le lendemain *en la conciergerie du Palais*, et répéta ce qu'il avait dit dans le premier interrogatoire (*h*). Il fut condamné au dernier supplice, par arrêt du parlement, le 29 de décembre 1594 (B), ce qui fut exécuté le jour même aux flambeaux. Le même arrêt bannit de France tous les jésuites (*i*). Le père de Jean Chastel et le jésuite Guéret, sous lequel l'assassin faisait son cours de philosophie, furent jugés le 10 de janvier suivant (*k*). Nous rapporterons ci-dessous à quelle peine on les condamna (C), et nous donnerons une petite analyse d'un ouvrage qui fut imprimé quelque temps après et qui fut intitulé : *Apologie pour Jehan Chastel* (D). L'auteur de ce livre raconte qu'on fit déguiser en prêtre un laïque, et qu'on le donna pour confesseur à Jean Chastel, afin d'apprendre par-là tout le secret de l'affaire ; mais que ce prétendu confesseur ne sut pas jouer son personnage (E). On a lieu de s'étonner que les relations de cet horrible assassinat aient été si différentes (F), et ce n'est point la particularité la moins scandaleuse de cet accident. Dupleix a eu tort de dire que Jean Chastel répondit aux juges que le diable l'avait poussé à cet attentat (*l*).

(*a*) *Gabrielle d'Estrée.*

(*b*) Mézerai, Abrégé chronologique, *édit. d'Amsterdam, chez Wolfgang, en* 1676, *tom. VI pag.* 127.

(*c*) Cayet, Chronol. novenaire, *à l'année* 1594, *folio* 432 *verso.*

(*d*) Pasquier, Catéchisme des Jésuites, *liv. III, chap. VIII, pag. m.* 375.

(*e*) Mézerai, Abrégé chronologique, *tom. VI, pag.* 127.

(*f*) Cayet, Chronol. novenaire, *à l'année* 1594, *folio* 432 *verso.*

(*g*) *Là même.*

(*h*) *Là même, folio* 433 *verso.*

(*i*) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* GUIGNARD, *tome VII.*

(*k*) Thuanus, *lib. CXII, pag. m.* 653.

(*l*) Dupleix, Histoire d'Henri IV, *pag. m.* 163.

(A) *Il attenta à la vie d'Henri IV, ... et déclara les raisons qui l'avaient porté à cette entreprise.*] Je ne saurais me servir d'un témoignage qui doive être moins suspect que celui de l'historien dont je vais

citer les paroles. « Ce parricide, mené » ès prisons du For l'Evesques, dit » il (1), ... confessa y avoir long » temps qu'il auroit pensé en soy » mesme à faire ce coup, et y ayant » failly le feroit encores s'il pouvoit, » ayant creu que cela seroit utile à » la religion. Qu'il y avoit huict jours » qu'il auroit recommencé à déliberer » son entreprise, et environ sur les » unze heures du matin qu'il avoit » pris la résolution de faire ce qu'il » avoit faict, s'estant saisi du cou » teau qu'il avoit pris sur le dressoir » de la maison de son père, lequel il » auroit porté en sou estude, et delà » seroit venu dîner avec son père et » autres personnes. Examiné sur sa » qualité, et où il avoit faict ses es » tudes, dit que c'estoit aux jésuistes » principalement, où il avoit esté » trois ans, et à la derniere fois sous » pere Jean Gueret jésuiste : Qu'il » auroit vu le dit pere Gueret vendre » dy ou samedy précédant le coup, » ayant esté mené vers lui par Pierre » Chastel son pere, pour un cas de » conscience, qui estoit, qu'il desespe » roit de la miséricorde de Dieu pour » les grands péchez par luy commis. » Qu'il auroit eu volonté de commet » tre plusieurs péchez énormes con » tre nature, dont il se seroit con » fessé plusieurs fois : Que pour ex » pier ces péchez, il croyoit qu'il » falloit qu'il fist quelque acte signalé: » Que souventes fois il auroit eu vo » lonté de tuer le roy, et auroit parlé » à son pere de l'imagination et vo » lonté qu'il auroit eu de ce faire : » sur quoy son dit pere luy auroit » dit que ce seroit mal faict ». Ce fut sa réponse quand il fut interrogé devant le prevôt de l'hôtel; et voici ce qu'il répondit le lendemain aux officiers du parlement. « Interrogé quel » estoit l'acte signalé qu'il disoit » avoir pensé devoir faire pour ex » pier les grands crimes dont il sen » toit sa conscience chargée, dit,..... » Qu'ayant opinion d'estre oublié de » Dieu, et estant asseuré d'estre dam » né comme l'Ante-Christ, il vouloit » de deux maux éviter le pire, et » estant damné aimoit mieux que ce » fust *ut quatuor* que *ut octo*. Inter » rogé si se mettant en ce desespoir il » pensoit estre damné, ou sauver son » ame par ce meschant acte, il dit, » qu'il croïoit que cest acte estant faict » par luy, serviroit à la diminution » de ses peines, estant certain qu'il » seroit plus puny s'il mouroit sans » avoir attenté de tuer le roy, et » qu'il le seroit moins, s'il faisoit » effort de lui oster la vie : tellement » qu'il estimoit que la moindre peine » estoit une espece de salvation en » comparaison de la plus griesve. En » quis où il avoit appris ceste théolo » gie nouvelle, dit, que c'estoit par » la philosophie. Interrogé s'il avoit » studié en la philosophie au college » des jésuistes, dit, que ouy, et ce » sous le pere Gueret, avec lequel il » avoit esté deux ans et demi. Enquis » s'il n'avoit pas été en la chambre des » meditations, où les jésuistes intro » duisoient les plus grands pécheurs, » qui voyoient en icelle chambre les » pourtraicts de plusieurs diables de » diverses figures espouvantables, » sous couleur de les reduire à une » meilleure vie, pour esbranler leurs » esprits et les pousser par telles ad » monitions à faire quelque grand » cas, dit, qu'il avoit esté souvent » en ceste chambre des meditations. » Enquis par qui il avoit esté per » suadé à tuer le roy, dit, avoir en » tendu en plusieurs lieux qu'il falloit » tenir pour maxime veritable qu'il » estoit loisible de tuer le roy, et » que ceux qui le disoient l'appelloient » tyran. Enquis si le propos de tuer » le roy n'estoit pas ordinaire aux » jésuistes, dit, leur avoir ouy dire » qu'il estoit loisible de tuer le roy, » et qu'il estoit hors de l'eglise, et ne » luy falloit obeyr ny le tenir pour » roy jusques à ce qu'il fust approuvé » par le pape. Derechef interrogé en » la grand'chambre, messieurs les » présidens et conseillers d'icelle et » et de la tournelle assemblez, il fit » les mesmes responses, et signam » ment proposa et soustint la maxime, » *Qu'il estoit loisible de tuer les roys,* » *mesmement le roy regnant lequel* » *n'estoit en l'eglise, ainsi qu'il disoit,* » *parce qu'il n'estoit approuvé par le* » *pape* (2).

(B) *Il fut condamné au dernier supplice par arrêt du parlement, le*

(1) Cayet, Chronol. novenaire, *à l'année 1594, fol. 432 verso.*

(2) *Idem, ibid. . folio 433 verso et suiv.*

29 *de décembre* 1594.] Pour connaître le détail des peines à quoi on le condamna, il faut lire ce qui suit. *La cour..... a condamné et condamne ledit Jehan Chastel à faire amende honorable devant la principale porte de l'eglise de Paris, nud en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, et illec à genoux dire et déclarer, que malheureusement et proditoirement il a attenté ledit très-inhumain et très-abominable parricide, et blessé le roy d'un cousteau en la face : et que par faulses et damnables instructions il a dit audit procès estre permis de tuer les roys, et que le roy Henry quatriesme, à présent regnant, n'est en l'église, jusques à ce qu'il ait l'approbation du pape : dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roy et à justice. Ce faict estre mené et conduit en un tumbereau en la place de Greve : illec tenaillé aux bras et cuisses, et sa main dextre tenant en icelle le cousteau duquel il s'est efforcé commettre ledit parricide couppée : et après son corps tiré et demembré avec quatre chevaux, et ses membres et corps jettez au feu et consumez en cendres, et les cendres jettées au vent. A déclaré et déclare tous et chacuns ses biens acquis et confisquez au roy. Avant laquelle execution sera ledit Jehan Chastel appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour savoir la vérité de ses complices et d'aucuns cas resultans dudict procez* (3).

Observons que cet arrêt du parlement de Paris fut mis à Rome dans l'*Index* des ouvrages défendus. L'auteur de l'Anti-Coton n'oublia pas cette circonstance ; mais voici ce qu'on répondit : « Quant à ce qu'il adjouste, » que l'arrest de Chastel a esté censuré » à Rome, on respond qu'il est faux, » parlant ainsi absolument ; car on a » respondu de Rome au feu roy, que » l'on n'a censuré *que ce qui est du* » *droict, et non pas ce qui est du* » *faict* ; l'asseurant qu'ils détestoient » l'attentat de Chastel, autant que la » France mesme ; mais qu'il y avoit » dans l'arrest une clause définitive » d'hérésie, qu'ils avoient estimé estre » de la cognoissance et détermination » de l'église ; et cela a esté le subject » de la censure (4). » Un de ceux qui écrivirent contre le mystère d'iniquité (5) recourut à la même distinction. Rivet, qui lui répliqua, convint du fait ; mais il soutint que la censure ne laissait point d'être condamnable (6). Observons aussi que les jésuites *firent imprimer en Flandre, tant à Douai qu'en d'autres villes, un avertissement aux catholiques, sur l'arrêt qui avait été donné contre eux.* Cet avertissement *courut tant en latin qu'en français, en divers royaumes de la chrétienté* (7). On y fit une réponse. Vous trouverez dans Victor Cayet (8) les principaux points de ces deux écrits.

(C) *Le père de J. Chastel et le jésuite Gueret, ... furent jugés ; ... nous rapporterons.... à quelle peine on les condamna.*] « La cour a banny » et bannit lesdits Gueret et Pierre » Chastel du royaume de France, à » sçavoir ledit Gueret à perpétuité, » et ledit Chastel pour le temps et es- » pace de neuf ans, et à perpétuité de » la ville et fauxbourgs de Paris, à » eux enjoinct garder leur ban à peine » d'estre pendus et estranglez sans » autre forme ne figure de procès. A » déclaré et déclare tous et chacuns » les biens dudit Gueret acquis et con- » fisquez au roy ; et a condamné et » condamne ledit Pierre Chastel en » deux mil escus d'amende envers » le roy, applicable à l'acquict et » pour la fourniture du pain des pri- » sonniers de la conciergerie, à tenir » prison jusques au plein payement de » ladite somme, et ne courra le temps » du bannissement, sinon du jour » qu'il aura icelle payée. Ordonne la- » dite cour, que la maison en laquelle » estoit demeurant ledit Pierre Chas- » tel sera abbattue, démolie et razée, » et la place appliquée au public, » sans que à l'advenir on y puisse » bastir ; en laquelle place pour mé-

(3) Cayet, Chronol. novenaire, *à l'année* 1594, *fol.* 434 *verso.*

(4) Réponse apologétique à l'Anti-Coton, *pag.* 45 *de la seconde édition de* 1611. *Voyez aussi* Richeome, *pag.* 170 *de l'*Examen catégorique de l'Anti-Coton.

(5) *C'est un livre de M.* Du Plessis Mornai.

(6) Rivet, Défense des deux épîtres et de la préface du Mystère d'iniquité, contre les cavillations et calomnies de Pelletier et du Bray, *pag.* 23, 24.

(7) Cayet, Chronol. novenaire, *à l'année* 1594, *fol.* 437 *verso.*

(8) *Là même, folio* 438 *et suiv.*

» moire perpétuelle du très-meschant » et très-détestable parricide attenté » sur la personne du roy, sera mis et » érigé un pillier éminent de pierre » de taille, avec un tableau auquel » seront inscriptes les causes de la- » dite démolition, et érection du- » dit pillier, lequel sera faict des de- » niers provenans des démolitions de » ladite maison (9). » L'historien que je copie ajoute tout aussitôt : *Cet arrest fut aussi exécuté, et ceste maison fut desmolie, en la place de laquelle fut dressé un pillier, aux quatre faces duquel furent gravez sur tables de marbre noir en lettres d'or, sçavoir en l'une l'arrest de Jehan Chastel et des jésuites, et ès trois autres faces, des vers et plusieurs autres inscriptions. Ce pillier a esté depuis abbattu, et au lieu on y a fait venir une fontaine, ainsi que nous dirons en la continuation de nostre histoire de la paix* (10).

Cet écrivain a oublié une circonstance qui ne devait pas être omise, c'est que Gueret fut appliqué à la question, et n'avoua rien.

(D) *Nous donnerons une petite analyse d'un ouvrage..... intitulé* Apologie pour Jehan Chastel.] En voici le titre tout entier : *Apologie pour Jehan Chastel, Parisien, exécuté à mort, et pour les pères et escholliers de la société de Jésus, bannis du royaume de France, contre l'arrest de parlement donné contre eux à Paris le 29 de décembre, anno 1594. Divisée en cinq parties. Par François de Vérone Constantin.*

La première partie contient sept chapitres, qui tendent à détromper ceux qui ne jugent des choses que par la conformité extérieure que l'on voit assez souvent entre le mal et le bien. Si l'on s'arrête à l'écorce de l'action de Jean Chastel, et si l'on y considère seulement l'apparence des personnes, on trouvera qu'il a commis un parricide très-abominable ; car on croira qu'un simple particulier a voulu couper la gorge à son prince légitime : *mais qui verra aussi*, ajoute l'auteur (11), *non ce qui se dict, mais ce qui est, et par le jugement, non de juges passionnez, mais de l'église et des estats, et de toutes loix tant divines que humaines et fondamentales du royaulme, et de temps immémorial receues, publiées, reverées, practiquées et tenues en France, à sçavoir un excommunié, un hérétique, un relaps, un profanateur de choses sacrées, un déclaré ennemy public, un oppresseur de la religion, et comme tel exclus de tout droict de parvenir à la couronne, et partant un tyran au lieu de roy, un usurpateur au lieu de naturel seigneur, un criminel au lieu de prince légitime, se gardera bien de dire autrement (si ce n'est qu'il eust perdu le sens, et toute apprehension d'humanité et d'amour envers Dieu, envers l'église et sa patrie), sinon que d'en avoir voulu dépescher le monde, est un acte généreux, vertueux et héroïque, comparable aux plus grands et plus recommandables, qui se soient veus en l'antiquité de l'histoire tant sacrée que profane. N'y ayant qu'un poinct à redire, c'est qu'il ne l'a mis à chef, pour envoyer le meschant* en son lieu, *comme Judas dont il soustient les sectaires qui sont les calvinistes. Et comme de ce que le coup a failly, le premier dira*, que c'est une faveur manifeste du ciel, et que qui en doubte est athée (*comme quelque discoureur l'a escrit*) ; *aussi dira le second, et avec trop plus de jugement, que c'est une démonstration, non de faveur, mais de fureur, non de compassion, mais d'indignation de Dieu contre son peuple, sur lequel il n'a voulu encore faire cesser la verge d'Assur (que d'ailleurs il a maudict), ny* dépécer le joug du fardeau, ny le baston de son espaule, ny la verge de son exacteur, comme au jour de Madian. *Et que pour l'égard du tyran, ce n'est tant conservation que dilation à une saison meilleure, et heure que Dieu a choisie, pour plus furieusement le punir en l'autre monde, quand sa malice sera consommée et le peuple chastié.* Notez qu'au chapitre XII de la Ve. partie, page 249, il fait espérer qu'un autre assassin réussira mieux : *si de fraische mémoire*, dit-il, *le premier coup, donné au prince des Gueux*, (il parle de Guillaume prince d'Orange) *n'adressa qu'en la machouere, le second n'a failly après. Dont le premier fut le présage, comme encore sera-t-il en celui qui en a*

(9) *Là même, folio* 437.
(10) *Là même, folio* 437 *verso.*
(11) Apologie pour Jehan Chastel, *Ire. part., chap. VII, pag. m.* 25.

eu au mesme endroict. Mon lecteur comprendra par-là que cet écrivain ne fonde son apologie que sur la supposition qu'Henri IV n'était point roi, mais un tyran usurpateur.

Il entreprend de prouver dans la seconde partie, *que l'acte de Chastel est juste.* Il accorde que les *personnes des rois* sont *inviolables* (12); mais il soutient *que l'intention de Chastel n'a esté d'offenser ou tuer un roy, quoique bien un soy disant roy, et en qui sans plus est la semblance d'un roy, sinon en gravité ou merite de la personne, au moins pour estre reputé extraict du sang des roys de France, et pour estre servy en roy. Quoiy qu'autrement il ne l'est non plus, qu'il n'est héritier ny de la foy, ny de la vertu, ny du mérite des roys de France. Et qu'en ayant esté pour cela, c'est-à-dire, pour son impiété, hérésie, très-justement exclus par l'eglise et les estats, il ne le peult estre en tout, sinon de faict et non de droict, ce qui s'appelle tyrannie, et tyrannie au premier chef* (13). Il dit que la conversion prétendue d'Henri IV ne peut point lui conférer le titre de roi (14), au préjudice de *l'excommunication tant de droict comme de faict, qui le tient tousjours lié, et qui opère tousjours son effect, pour le priver de la royauté* (15). Il assure même (16) que l'absolution du pape ne serait pas suffisante à réhabiliter un homme qui avait été *condamné, non-seulement par l'église, mais aussi par les estats, car le pape peut bien relascher la condamnation ecclésiastique*, mais non pas *la civile* (17). Il passe plus avant; il lui conteste le droit de succession (18); il cite quantité d'exemples qui prouvent qu'en France même on a exclus les plus prochains héritiers de la couronne pour faire valoir le droit d'élection en faveur des plus éloignés. *Et quant au règlement spécial pour le faict des successions*, ajoute-t-il (19), *veu que par la confession des docteurs, tout droict de consanguinité cesse au dixième degré, on peut juger quelle est l'infirmité, voire nullité du droict de celui qui n'est qu'au vingt-deuxième.* Il compte autrement que M. de Péréfixe, qui ne met que dix à onze degrés de distance de Henri III à Henri IV (20), comme je l'ai dit ailleurs (21). Il dit dans le chapitre XI, que les commandemens supérieurs dérogent aux inférieurs, et *que suivant ceste règle*, s'il est défendu en général de tuer, *cela ne laisse d'estre permis en certaines sortes de personnes, et en deux entre les autres qui sont les hérétiques et les tyrans* (22). Il allègue sur cela quelques passages de l'Écriture, et du droit canon; et il soutient dans le chapitre XII, que les hérétiques doivent être *exécutés par les particuliers, si autrement ne se peut.* Il allègue (23) un arrêt de parlement, de l'an 1560, prononcé *par feu monsieur le président le Maistre, contre les huguenots, par lequel il est permis à un chascun de les tuer. Et non sans grande consideration, pour n'y avoir beste plus funeste, que celle qui dévore les âmes; ny larron plus pernicieux, que celuy qui pille la foi et la religion des hommes; ny plus véneneux aspic, que celuy qui en blandissant donne droict au cœur; ny plus dangereux empoisonneur, que celuy qui corrompt les eaux du puits de Jacob* (*1) *(qui est la parolle de Dieu ou l'escriture), comme jadis les Philistins.* Il compile dans le chapitre XIII ce qui a été dit par divers auteurs, qu'il est permis et louable d'ôter la vie aux tyrans. Il dit que *Lyranus* (*2), *Cajetan, Soto, Sylvester, Fumus et autres, après saint Thomas, ... Fernandus Vasquius, Co-*

(12) Apologie pour J. Chastel, *IIe. part., chap. II.*

(13) *Là même, chap. III, pag.* 31.

(14) *Là même, chap. IV.*

(15) *Là même, chap. V, pag.* 38.

(16) *Là même, chap. VIII.*

(17) *Là même, pag.* 55.

(18) *Là même, chap. IX.*

(19) *Là même, pag.* 71.

(20) *On n'en trouve pas davantage entre Robert de France, tige des Bourbons, sixième fils de saint Louis, (tige commune à Henri III, et à Henri IV), et Henri IV. Ce Robert naquit l'an* 1256, *et Henri IV l'an* 1553; *mais la différence entre M.* de Péréfixe et *l'auteur de l'*Apologie de Chastel, *vient de ce qu'on compte autrement ces degrés dans le droit civil que dans le droit canonique.*

(21) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Henri IV, *tome VIII.*

(22) Apologie pour J. Chastel, *IIe. part., chap. XI, pag.* 75.

(23) *Là même, chap. XII, pag.* 81.

(*1) Genes. XXVI.

(*2) Lyr., in XXXI num.

varruvias (*) *et autres, décident tous d'un même accord*, et même sans toucher le fait de la religion « qu'en matière de tyrans, qui s'usurpent par » armes, ou aultres voyes iniques, » une seigneurie injuste, et où ils » n'ont droict, et où il n'y a recours » aucun supérieur, pour en avoir justice, ny aultre moyen d'oster la tyrannie, il est loysible à un chacun » du peuple de les tuer. *Voire, adjouste Cajetan*, par poison et proditoirement. *Et saint Thomas pour cest égard justifie le dire de Cicéron, cy-dessus allégué en ses livres des Offices. Adjoustant pour raison*, que d'autant que le tyran a » guerre injuste contre un chacun du » peuple, en général et en particulier, » et que tous au contraire ont juste » guerre contre luy, pourtant peuvent contre sa personne, ce que le » droict de guerre permet contre un » vray ennemy. Et si ainsi on le tue, » que cela est par authorité, non privée, mais publique (24). Les héréticques mesmes, » continue-t-il (25), » quoy qu'ils changent de discours, » selon la marée de leurs affaires, et » selon qu'ils ont un prince, ou contraire ou favorable, en ont remply » leurs livres. Tesmoin l'autheur de » questions, soubs le nom de Junius » Brutus. Georges Bucchanan en son » livre, *de jure regni, etc.*, où il mest » *le tyran au nombre des bestes cruelles, et qui doibt estre traicté de* » *mesme*. Bodin aussi en sa Républi- » que qui condamne le tyran usant de » violence à passer par la loy Vale- » ria, qui ordonne telles gens estre » exécutez, sans forme ne figure de » procès. Et en conséquence, les exé- » cutions, que sur ce discours ils ont » faictes, sur la plupart des nobles » en France, en Escosse, Angleterre » et Allemaigne, par le conseil des » miuistres, soubs couleur de les dire » tyrans, pource qu'ils estoient catho- « liques. Et sur la personne mesme » des roys, comme de Charles IX. Et » surtout le panégyrique de Bèze, qui » canonise Poltro, et en faict un » sainct, pour le meurtre par luy » commis en la personne du grand » François de Lorraine, duc de Guyse, » que sur tous ils qualifioient tyran. » N'y ayant, pour cest égard, diffé- » rence d'entre eux et nous, sinon » pour la particulière détermination » du tyran, pour scavoir qui l'est ou » ne l'est pas. » Il finit cette seconde partie par un long dénombrement des utilités particulières de l'entreprise de Jehan Chastel, et là-dessus il étale les injures les plus satiriques et les plus outrées contre Henri IV.

Il soutient dans la troisième partie, *que l'acte de Chastel est héroïque*. Il l'élève au-dessus d'Aod et de Phinées, et de Matathias (26); et il n'oublie point de comparer son courage à celui des deux assassins du prince d'Orange (27), et à celui de Jacques Clément. Il n'oublie point non plus *le dévot poëte Cornelius Musius* (28), martyrisé en Hollande, *dont*, ajoute-t-il, *le bourreau de Lumay fust après payé comme il méritoit, deschiré qu'il fust et mangé de ses propres chiens*. Notre apologiste décrit en détail la constance de Chastel en sa confession, en l'interrogatoire, en la question, en l'amende honorable et au supplice. *On le presse de dire*, lors de l'amende honorable, *qu'il se repent, et demande pardon à Dieu ;* mais *tout estropié qu'il est de la question endurée*, il dit « qu'il crie à Dieu mercy des pé- » chés qu'il a commis en tout le dis- » cours de sa vie, et notamment de » n'avoir mis à chef ce qu'il a essayé » de faire pour délivrer le monde de » l'ennemi le plus funeste que l'église » eust aujourd'huy sur la terre (29). » Chose déplorable, que des assassins de cette nature témoignent autant de fermeté que les martyrs les plus illustres de la primitive église!

Il critique dans la quatrième partie l'arrêt du parlement de Paris contre

(*) Covarruv., Disp. de Matrim., *num.* 6. Fumus, *in* Armil. Cajet. 2. 2. *q.* 64, *art.* 3, *th.* 2, *sent. dist. ult. q.* 2, *art.* 2, *ad ult.*

(24) Apologie pour J. Chastel, *IIe. part.*, *pag.* 84, 85.

(25) *La même*, *pag.* 85, 86.

(26) *La même*, *part. III*, *chap. I*, *pag.* 117.

(27) *L'un fut Jehan de Jauregny, biscain de nation, aagé de dix-huit ans, qui lui donna d'un pistolet dans les machoires, en la ville d'Anvers, le 18 de mars 1582 : et l'autre Balthasar Gérard, gentilhomme bourguignon, aagé de trente-quatre ans, qui d'un autre pistolet, chargé de trois balles, le rendit roide mort en la ville de Delphi, en Hollande, le 10 de juillet 1584.* Apologie pour J. Chastel, *pag.* 119.

(28) *La même*, *pag.* 120.

(29) *La même*, *pag.* 143.

Jean Chastel, et il prétend y découvrir quelques fausse tés notoires, et une hérésie manifeste et des impertinences en la censure du fait, et en la condamnation à l'amende honorable, et *en l'inhibition de proférer les propos de Jehan Chastel.* Il soutient qu'ils ne sont, ni scandaleux, ni séditieux, ni contraires à la parole de Dieu.

La cinquième partie est destinée à montrer *les vices et impertinences* qu'il prétend être dans l'arrêt contre les jésuites. C'est là qu'il s'emporte brutalement contre Achille de Harlai premier président, et contre Servin avocat général au parlement de Paris. Il soutient qu'il y a des calomnies et des impostures dans cet arrêt; il s'étend sur les louanges des jésuites: il répond au plaidoyer d'Antoine Arnauld; il s'efforce de justifier les deux jésuites, dont l'un avait été mis à la question (30), et l'autre pendu (31). Il fait un martyr de celui-ci. Il conclut son livre par une forte exhortation à exterminer l'ennemi de Dieu et de son église.

Cette apologie de Jean Chastel fut imprimée l'an 1595. Quelqu'un la fit réimprimer l'an 1610, après la tragique mort de Henri-le-Grand, et y ajouta quatre autres petites pièces. 1°. La première avait été imprimée à Paris, l'an 1589, chez Nicolas Nivelle, rue Saint-Jacques, aux deux colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglais, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la sainte union, et a pour titre, *Effects épouvantables de l'Excommunication de* Henry de Valois *et de* Henry de Navarre, *où est contenue au vray l'histoire de la mort de* Henry de Valois, *et que* Henry de Navarre *est incapable de la couronne de France.* 2°. La seconde est une *lettre de l'illustrissime cardinal Montalte, escrite par le commandement de nostre saint père le pape au conseil général de la saincte union.* Elle avait été imprimée à Paris, avec privilége, l'an 1589, chez les mêmes libraires que l'autre. 3°. La troisième a pour titre, *Discours par lequel il est monstré qu'il n'est loisible au subject de médire de son roy, et encor moins d'attenter à sa personne.* 4°. La quatrième est intitulée, *Les Souspirs de la France sur la mort du Roy Henry IV, et la fidélité des François.* Le recueil de toutes ces pièces comprend 323 pages in-8°., dont les 256 premières sont pour l'apologie de Jean Chastel. Cette seconde édition n'a pas empêché que ce livre ne soit devenu très-rare; et c'est pourquoi j'ai cru que mes lecteurs seraient bien aises d'en trouver ici une analyse.

Celui qui le fit réimprimer l'an 1610 avoue que la cause principale qui l'y porta fut, *entre plusieurs autres, afin que le monde vist clairement que c'est de l'école des jésuistes que les assassins* comme Ravaillac *s'avancent.* Il dit que ce parricide s'était *enhardy d'assassiner son roy, suivant entre autres la doctrine damnée de ceste apologie* de Jehan Chastel, *par laquelle est nié impudemment* qu'Henry IV, quand mesmes il seroit absoubz, pourroit estre roy, *et en oultre enseigné en termes exprès,* que les hérétiques et faulteurs *d'iceux*, députez à la mort par droict divin et humain, et principalement les relaps, peuvent être exécutez par les particuliers, si autrement ne se peult; *comme cela se peult veoir aux chapitres* 8 *et suivants de la seconde partie* (32). Notez qu'il observe que *les jésuites* avaient *trouvé expédient de couvrir et supprimer la susdite apologie; non pour honte ou pénitence, qu'ils pourroient avoir des meschancetez et parricides si abominables, mais seulement afin que l'horreur, que les roys et princes s'en appercevants en pourroient prendre contre eux, ne les empeschast d'entrer en leurs cours et conseils pour y exécuter les volontez* du pape (33). L'auteur de l'anti-Coton assura que l'apologie de Jean Chastel était sortie de la boutique des jésuites (34); mais ceux-ci soutinrent que c'était une imposture, *et que jamais jésuite n'y mit la main* (35). *Chascun scait*, ce sont les paroles de Richeome (35), *que les jésuites ne sont aucunement*

(30) *Jean Guéret.*

(31) Jean Guignard. *Voyez son article, tome VII.*

(32) Apologie pour J. Chastel, *fol.* A 3 *verso.*

(33) *La même, fol.* A 2 *verso.*

(34) Anti-Coton, *pag.* 18.

(35) Réponse apologétique à l'Anti-Coton, *pag.* 45.

(36) Richeome, Examen catégorique de l'Anti-Coton, *pag.* 185.

auteurs du livre *de justâ Henrici tertii Abdicatione*, ni de l'apologie de Véron Constantin pour Jehan Chastel; *et le feu roy* (37), *très-bien informé de la vérité de nostre innocence, renvoya loing tous les calomniateurs, qui nous en chargeoient devant sa majesté.*

Il y a beaucoup d'apparence que ces deux livres furent composés par Jean Boucher, qui, comme on l'a vu dans son article (38), était le plus séditieux et le plus enragé prédicateur qu'ait jamais inspiré l'esprit de révolte contre les puissances légitimes.

(E)..... *L'auteur de ce livre raconte qu'on fit déguiser en prêtre un laïque, et qu'on le donna pour confesseur à Jehan Chastel; ... mais que ce prétendu confesseur ne sut pas jouer son personnage.*] Voici les propres paroles de l'auteur de l'apologie. « Et » pour parler des artifices, le bon lieu- » tenant Lugoly, qui y a si bien joué » son roullet, sçait bien en conscience » qu'en dire. Et ceux qui ont eu par- » ticipation au sacrilége par lui com- » mis, se déguisant en habit de pres- » tre, et supposant la personne d'un » confesseur, pour tirer, ou pouvoir » dire avoir tiré du pénitent, en » guise de confession sacramentale, » chose dont on peust se prévaloir, » tant contre luy que contre ceux qui » ont leur part au martyre (39)..... » Quel maintien au pénitent, en une » fourbe si infâme? Cest ameçon est » trop foible pour lever un si gros » poisson. Ce sont traicts de petits en- » fans, et subtilités trop grossières. A » telles toiles d'araignée, ne se prent » une si forte mousche. Tels lièvres ne » se prennent à ce tabourin, ny tels » oyseaux à la vue du retz. Il fault » pour jouer un roullet, apprendre » mieux les contenances. Et le pauvre » animal, qui ne sçavoit les traicts du » mestier de confesser, comme celuy » qui ne fréquente ce sacrement, » *qu'en forme commune, tous les ans* » *une fois* (comme respondit l'An- » gloix de luy-mesme, après la tra- » hyson de Paris) et partant n'estant » rusé à cela, comme il est aux tours » du palais, et à tromper filles et fem- » mes, quelque bonne morgue qu'il » feist lors, et quelque obscurité » qu'il y eust, ne laissa d'estre descou- » vert du premier coup, par celuy » qui l'entendoit mieux, et en estoit » plus practic que luy; pour avoir ce » révérend père en Dieu, nouveau » imprimé, failly à dire l'oraison, et » bénédiction ordinaire, que le con- » fesseur dict au pénitent avant la » confession. D'où conneu par Chas- » tel, pour n'estre prebstre, comme » le rat a son bruict, et comme l'asne » à son ramage, aussi propre à ce mes- » tier, comme un enfant à faire l'Her- » cule, ou un fol le philosophe, et » ayant besoing de protocolle, com- » me les joueurs de l'hostel de Bour- » gogne, la mine estant éventée, » avant qu'avoir peu prendre feu, l'in- » vention est mise au néant, et le mi- » sérable autant confus, que son im- » pie ignorance, et ignorante impiété » le requéroit. Sauf néantmoins son » recours à faire courir impudem- » ment les bruicts et ordures que des- » sus, contre celuy de qui il n'avoit » ouy aultre propos, que d'une sévère » réprimande, et détestation de son » sacrilége (40). » L'apologiste décla- me de toute sa force contre cet abus du sacrement de pénitence, et le traite d'impiété et de sacrilége, et ne prétend pas que l'on se puisse excuser sur les exemples précédens. « Bien » est-il que par cy-devant, dit-il, le » semblable avoit esté faict, par deux » aultres de la mesme faction, l'un » ouvert ennemy et hérétique, et » l'autre trahystre et hypocrite. Dont » le premier fust Sautour Champenois, » en la persone du docteur et prédi- » cateur Mauclerc, qu'il prit sur le » chemin de Troyes, où il avoit pres- » ché le quaresme, comme il s'en re- » tournoit à Paris, l'an 1589. Auquel » il usa de ce traict, après luy avoir » donné toutes les frayeurs de la » mort, et estant requis de luy, qu'il » peust avoir un confesseur. L'aultre » a esté Marins Gascon, nepveu du » sieur de Belin, l'un des ministres de » la trahyson de Paris, et laissé à cest » effect dans la ville, en la personne » d'un chirurgien, domestique du » sieur le Bailleur, l'an 1594, peu au-

(37) *C'est-à-dire, Henri IV.*

(38) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Boucher, *tome IV, pag.* 23.

(39) Apologie pour J. Chastel, *part. III, chap. III, pag.* 127, 128.

(40) *Là même, chap. VI, pag.* 137, 138.

» paravant la trahyson, pour une ba-
» gue égarée, à la maison d'une misé-
» rable trop connue, et de laquelle,
» comme d'aultres, et de ses plus pro-
» chesil abusait alors, et sur le soupçon
» qu'il eut, que le chirurgien qui l'es-
» toit venu penser leans, l'eust prise.
» Auquel après avoir à ceste occasion
» serré les poulces, et après avec plu-
» sieurs oultrages l'avoir mené de
» nuict, les yeux bandez, à la ri-
» vière, pour le jetter dedans, final-
» lement, comme le pauvre affligé
» demandoit confession, luy en usa
» de mesme l'aultre, se supposant
» pour un prebstre. Et le lendemain
» fust la bague rapportée à la dame
» par un de ses aultres amoureux,
» qui par passetemps s'en estoit sai-
» sy (41)..... Mais si cela est digne
» d'un ribleur, d'un volleur, et d'un
» hérétique, (comme cela est une in-
» vention de bordel et d'hérétique,
» pour abuser les femmes, et se rire
» de l'église) pourquoy d'un homme
» de justice, d'un lieutenant de pre-
» vost d'hostel, et de robbe longue,
» et d'un qui avec sa soutane et son
» chapelet contrefaict le jésuite ? Si
» l'hérésie jointe aux armes, et la
» témérité et furie de Mars au bordel
» de Vénus, ont lâché bride à ce
» sacrilege, pourquoy la discrétion
» et la sagesse de ceux qu'on appelle
» dieux, et qui se disent catholiques,
» se porter à ce mesme crime ? et à une
» impiété si grande ? Quelle conve-
» nance, de la guerre qui n'escoutte
» point les lois, et de la gravité de
» l'état de ceux qui parlent des lois ?
» de la barbarie et licence des armes,
» et de la majesté de justice ? Sup-
» poser une personne sacrée, etc.,
» (42). » Il réfute aussi ceux qui eus-
sent voulu dire qu'on avait suivi *les erres des premiers de ce parlement, qui nommèrent, aux grans jours de Poictiers, les prebstres qui devoyent confesser, avec deffences d'aller à d'aultres, et exigeoyent d'eux qu'ils eussent à reveler les confessions sur peine de la vie, ce qu'ils ont depuis continué, et semblent vouloir aujourd'huy continuer à Paris, par la mesme façon de nommer les confesseurs, dont encore ils usent, soubs couleur de dire que c'est pour une bonne fin, à ce qu'ils n'errent en la justice, et que le coulpable n'eschappe, et l'innocent ne patisse, et le passent ainsi doucement en coustume, soustenant que c'est bien faict : ô ridicule hypocrisie, et damnable impiété* (43) ! Il soutient que les prêtres ne doivent jamais révéler la confession, *pour quelque subject ou commandement de qui que ce soit*, et qu'ils sont *tenus* d'endurer plutôt la mort qui leur *sera un juste martyre* (44). Et là-dessus, il loue le jacobin Antoine Antonin Temermans, natif de Dunkerque, qui fut étranglé à Anvers, l'an 1582, pour n'avoir pas voulu révéler la confession de Jaureguy (45).

La relation, dont je parlerai dans la remarque suivante, ne rapporte point le fait de la manière que nous l'avons vu ci-dessus. Elle suppose que Jean Chastel ayant été pris, quelques-uns des principaux de la cour se servirent de tous les moyens imaginables pour lui faire déclarer ses instigateurs, et qu'ils le jetèrent par terre, et lui mirent un poignard sur la poitrine, en le menaçant de lui percer le cœur tout à l'heure, s'il ne révélait la vérité ; qu'il répondit que personne ne l'avait poussé à cette action, et qu'il demanda un prêtre à qui il se pût confesser ; qu'on lui permit cette grâce, mais qu'on suborna un laïque qui, se déguisant en prêtre, s'approcha de lui pour l'ouïr en confession ; que Chastel représenta à ce faux prêtre le trouble d'esprit qui l'empêchait de se souvenir de ses péchés, et le pria de faire en sorte qu'il pût avoir un papier où il avait mis par écrit sa confession générale peu de jours auparavant ; que l'on trouva le papier dans le logis de son père, et qu'on n'y trouva quoi que ce soit qui marquât la suggestion de personne. Voyez au bas : vous y trouverez une narration bien différente de celle-là quant au papier où l'assassin avait écrit sa confession générale (46).

(41) Apologie pour J. Chastel, *IIIe. part., chap. III*, *pag.* 128, 129.

(42) *Là même*, *chap. III*, *pag.* 130.

(43) *Là même*, *chap. IV*, *pag.* 131.

(44) *Là même*, *pag.* 133.

(45) *Assassin du prince d'Orange.*

(46) *M.* de Thou, *liv. CXII*, *pag. m.* 652, *dit que ceux qui furent envoyés chez le père de Jean Chastel trouvèrent, en fouillant tous les recoins du logis, le papier où ce malheureux avait écrit sa confession générale : il ne désa-*

Je n'ai garde de croire, sur le témoignage de l'apologiste, que l'on ait tâché de découvrir le secret par un prétendu confesseur : mais je ne sais si l'on ferait bien de le nier absolument; car si dans un procès ordinaire, et d'assez petite conséquence, les juges se croient permis d'employer mille mensonges pour faire avouer la vérité ou aux accusés ou aux témoins, pourquoi croirions-nous que s'agissant de la vie de Henri IV, de laquelle dépendait alors le salut public, les juges se seraient fait un scrupule d'employer la voie du confessional? Ils savaient que la faiblesse d'esprit qui expose un homme à se laisser persuader un semblable assassinat le rend susceptible d'une extrême force de courage. Ceux qui par le motif du bien de l'église lui suggérent le dessein de tuer un prince lui suggérent aussi, par l'espérance de la gloire du martyre, la ferme résolution de souffrir tous les tourmens, et lui persuadent qu'il perdra tout le mérite de son action, s'il révèle les complices; mais que s'il a la force de se taire, sa constance lui procurera mille et mille bénédictions en ce monde, et un haut degré de gloire dans le paradis. Ils devaient donc croire que Jean Chastel résisterait à la torture, et qu'ainsi le seul moyen de découvrir d'où venaient ces conseils pernicieux et funestes qui exposaient la vie du roi à tant de noirs attentats, était la subornation d'un prétendu confesseur. Si le papier que l'on trouva dans le logis de son père eût contenu ce que l'on cherchait, on eût pris cela sans doute pour une de ces preuves convaincantes sur lesquelles on peut justement fonder un arrêt de condamnation. Les juges de la dame de Brinvilliers en usèrent de la sorte (47), sans avoir égard aux raisons de son avocat. Voyez le factum de M. Nivelle pour cette dame (48).

(F) *On a lieu de s'étonner que les relations de cet horrible assassinat aient été si différentes.*] On a vu dans la remarque précédente un récit que j'ai tiré d'une relation latine, qui fut imprimée à Strasbourg l'an 1595, et dont Jacques Gretser donna un extrait à la fin de sa traduction latine (49) de la réponse de François des Montagnes (50) au plaidoyer d'Antoine Arnauld. Cet extrait à l'égard du prétendu confesseur, diffère notablement du narré de l'apologiste de Jean Chastel, et ne s'accorde point du tout avec ce qu'on trouve dans M. de Thou, touchant la confession générale de cet assassin trouvée sur un papier. Voici une autre différence. Celui qui publia cet extrait n'oublia rien de ce qui sert à la décharge des jésuites; mais il supprime tout ce qui les peut charger. Il insiste à tout moment sur ce que Chastel ne nomma personne qui lui eût mis dans l'esprit la résolution de tuer Henri IV; et il ne dit pas un mot de ce que j'ai rapporté dans la remarque (A), et qui fut trouvé si capable de rendre suspect les jésuites. La bonne foi ne permet point ces sortes de suppressions : il y a là un artifice très-scandaleux. Richeome ne put éviter la discussion des réponses que Jean Chastel fit aux juges (51) : ce fut un fort mauvais pas pour lui, quoiqu'au reste il ait fait valoir très-adroitement les circonstances favorables à son ordre qui se trouvèrent dans ce procès (52). N'oublions pas qu'il s'inscrit en faux contre l'interrogatoire (53) que j'ai tiré de Cayet (54), et que M. de Thou et cent autres écrivains allèguent. Et notez que cette inscription en faux est dans un livre où l'on réfute un écrivain qui s'était servi de ces paroles : « Voicy les propres mots de » l'interrogatoire de Chastel, dont » votre majesté peult veoir l'original » qui vous sera tesmoigné très-vé» ritable par plus de trente de MM. les » présidens ou conseillers, plus croya-

voua point cet écrit. Il s'y reconnaissait coupable de sodomie, et d'avoir voulu commettre inceste avec sa sœur.

(47) *Mais notez qu'ils avaient beaucoup d'autres preuves que celles qui furent prises de l'écrit où elle avait marqué ses péchés pour s'en confesser.*

(48) *Imprimé à Paris, l'an* 1676.

(49) *Imprimée à Ingolstad, l'an* 1596, *in*-8°.

(50) *C'est un masque, sous lequel le jésuite* Richeome *se cacha. Voyez* Alegambe, *pag.* 308.

(51) *Voyez sa* Plainte apologétique, *num.* 41, *pag. m.* 157 *et suiv.*

(52) *Voyez le même livre, num.* 38 *et suiv., et sa* Réponse *sous le nom de* René de la Fon, au plaidoyer du sieur Marion, *chap. XIV.*

(53) Richeome, Réponse apologétique à l'Anti-Coton, *num.* 38, *pag.* 149.

(54) *Dans la remarque* (A).

» bles mille fois que tout ce que sçauroient dire les parties en leur propre cause. *Enquis où il avoit appris ceste theologie nouvelle, a dict que c'estoit par la philosophie, etc.*»

CHASTELAIN (George), en latin *Castellanus*, gentilhomme flamand (*a*), entendait fort bien la langue française, et composa quelques traités (A), qui n'ont pas eu la destinée qu'Olivier de la Marche leur avait promise (B). Il mourut l'an 1475 (*b*). Il avait été élevé dans la maison des ducs de Bourgogne (*c*).

(*a*) *Eques Gandensis.* Valerius Andreas, Bibliothecæ belgicæ *pag.* 262.

(*b*) *Obiit eo ipso tempore quo Carolus audax Novesium obsidebat.* Valerius Andreas, Bibliothecæ belgicæ *pag.* 263.

(*c*) La Croix du Maine, Bibliothéque française, *pag.* 118.

(A) *Il composa quelques traités...*] Il écrivit(1) *en vers fançais un recueil des choses merveilleuses advenues de son temps, imprimé avec les œuvres de Jean Moulinet* son disciple(2). *Le Temple de la ruine d'aucuns nobles malheureux, tant de France que d'autres nations étrangères, à l'imitation de Boccace, imprimé à Paris, par Galiot du Pré, l'an* 1517. *L'Instruction du jeune prince contenant huit chapitres, imprimée avec les autres œuvres* (3). *Les Epitaphes d'Hector et Achille, avec le jugement d'Alexandre le Grand, imprimés à Paris* 1525, *in*-8°.(4). *L'histoire de Jacques de Lalain chevalier de la Toison d'or, imprimée à Bruxelles, in*-4°. *l'an* 1634; et plusieurs autres ouvrages qui se trouvent en manuscrit dans l'abbaye de Saint Vast d'Arras(5). Il fit en français la vie de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne. Je ne crois pas qu'elle ait été imprimée. Pontus Heutérus l'avait lue, et en a tiré quelque chose (6)*.

(1) La Croix du Maine, *pag.* 118.

(2) Valerius, Andreas, Bibliothec., belgic., *pag.* 263.

(3) La Croix du Maine, *pag.* 118.

(4) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 447.

(5) Valer. Andreas, Bibl. belg., *pag.* 262.

(B)..... *qui n'ont pas eu la destinée qu'Olivier de la Marche leur avait promise.*] Voici ses paroles : *Je plains et regrette..... que je ne puis avoir le stile et subtil parler de messire Georges Chastelain, trépassé, chevalier de ma congnoissance, natif flamand, toutesfois mettant par escript en language françois, et qui tant a fait de belles et de fructueuses choses de mon temps, que ses œuvres, ses faicts, et la subtilité de son parler lui donneront plus de gloire et de recommandation à cent ans à venir que du jourd'hui*(7). Cette prédiction a été fausse : la mémoire de cet écrivain s'est avancée de jour en jour vers le tombeau de l'oubli, et peu de personnes le connaissaient par ses écrits cinquante ans après sa mort. Olivier de la Marche le nomme *la perle et l'estoile de tous les historiografes qui de son tems ni de pieça ayent mis plume, encre, ne papier en labeur ou en œuvre* (8). Jean le Fèvre seigneur de Saint-Remi avait sans doute beaucoup d'espérance que les écrits de cet auteur seraient immortels. Il déclare qu'ayant *rédigé et mis par escrit aucunes petites recordations et mémoires,* il les a envoyées *au noble orateur* Georges Chastellain, *pour aucunement à son bon plaisir et selon sa discrétion les emploier ès nobles histoires et croniques par lui faites, jaçoit ce que la chose soit de petit fruict au regard de son œuvre... je parlerai des hauts et loables faits du duc et des chevaliers de son ordre : non mye si au long à la centiesme*

(6) Pontus Heuterus, Rerum burgund., *lib. IV, pag. m.* 151.

* La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, attribue à G. Chastelain un poëme de deux mille trois cents vers, imprimé chez Michel Lenoir, 1489, in-4°., et intitulé : *Le Chevalier délibéré* (sur la mort de Charles duc de Bourgogne). Charles le Téméraire n'est mort que le 5 janvier 1477, plus d'un an après la prise de Nancy, et sa mort n'a pu conséquemment être chantée par Chastelain, qui était mort *pendant le siége de Nancy*, comme Bayle le dit dans le texte, d'après Valère André. Le *Chevalier délibéré* est d'Olivier de la Marche (Voyez son article dans le tome X).

(7) Olivier de la Marche, *dans la préface de ses Mémoires, pag. m.* 3.

(8) *La même, dans la préface du Ier. liv. pag.* 74.

partie que en a descript notable orateur Georges le Chastellain (9).

(9) Jean le Fèvre, *seigneur de Saint-Remi, au prologue de l'*Histoire de Charles VI, *publiée par M.* le Laboureur, *à la fin de celle du* moine de Saint-Denys.

CHASTELUX (CLAUDE, SIRE DE), vicomte d'Avalon, baron de Quarré, conseiller d'état et chambellan du duc de Bourgogne, fut créé maréchal de France le 2 de juin 1418. Il fut envoyé en Guyenne l'an 1419, et destitué de sa charge de maréchal le 22 de janvier 1421. Il soutint le siége de Crevant contre le connétable d'Écosse, l'an 1423, et s'acquit par-là un privilége fort particulier dans Auxerre (A). Il assista en 1431 de la part du duc de Bourgogne à l'assemblée qui se tint dans la même ville pour y traiter la paix avec les ambassadeurs des rois de France et d'Angleterre, et mourut l'an 1453 (*a*). Il était d'une très-ancienne noblesse : sa postérité subsiste encore (B).

(*a*) *Tiré du père* Anselme, Histoire des grands officiers, *pag.* 140, 141.

(A) *Il soutint le siége de Crevant....., et s'acquit par-là un privilége tout particulier dans Auxerre.*] Servons-nous des paroles de M. de Vizé. « Vous savez sans doute, » dit-il (1), « le privilége de l'aîné de cette » maison dans l'église cathédrale » d'Auxerre. Il leur a été acquis sur la » fin du quatorzième siècle (2), par » Claude, sire de Chastelux, ... pour » avoir défendu à ses dépens la ville » de Crevant appartenante au chapi- » pitre, contre les Écossais, qu'il chassa » et qu'il défit, ayant fait prisonnier de » sa main le sieur comte de Doukan, » connétable d'Écosse, qui les com- » mandait. Comme il rendit libéra- » lement le bien de l'église d'Auxer- » re, le chapitre par acte juridique » lui accorda..... pour lui, et sa pos- » térité mâle possédant la terre de » Chastelux » le privilége dont il est ici question. C'est *d'avoir la première place du chœur, et d'y être assis en habit de guerre, un surplis par dessus, un baudrier, et une aumusse au bras, un oiseau de chasse sur le poing, avec séance et voix délibérative dans le chapitre, et droit de distribution, comme chanoine.*

(B) *Il était d'une très-ancienne noblesse : sa postérité subsiste encore.*] Le père Anselme ne remonte que jusqu'au père de notre Claude de Chastelux (3); mais M. de Vizé assure que cette maison *est des plus anciennes du royaume*, qu'elle n'a *point d'autre origine que Chastelux*, et que *depuis la fin du dixième siècle, qu'on commence d'en savoir les successeurs en ligne directe, jusqu'à aujourd'hui, M. le comte de Chastelux*, mort au mois de septembre 1701, *est le vingtième en ligne directe de père en fils*, et que *ses pères ont possédé toutes les charges militaires de l'État. Vous en trouverez parmi les maréchaux de France, parmi les amiraux, gouverneurs de province, lieutenans généraux, gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, chambellans des ducs de Bourgogne, enfans d'honneur des rois, capitaines de cent hommes d'armes des ordonnances, dans le temps que ces compagnies étaient si considérables* (4).

Ajoutons ce que le même auteur raconte sur l'état present de cette maison. Il dit (5) que PHILIBERT PAUL comte DE CHASTELUX qui fut tué à l'attaque de Chiari en Italie le 1er. de septembre 1701, à l'âge de trente-trois ans, « a eu trois frères et trois sœurs : » son cadet servait en Allemagne, où » il est mort. ANDRÉ DE CHASTELUX, » qui est aujourd'hui l'aîné, est en- » seigne de vaisseau du roi. Le troi- » sième est GUILLAUME-ANTOINE, abbé. » La sœur aînée est BONNE DE CHASTE- » LUX, mariée à François comte de » Saint-Chamans, marquis de Méry. » La cadette est JUDITH DE CHASTELUX,

(1) Mercure Galant *du mois de sept.* 1701, *pag.* 364 *et suiv.*

(2) *Ou plutôt, après le commencement du XVe. siècle.*

(3) Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag.* 141.

(4) Mercure Galant *de sept.* 1701, *pag.* 363.

(5) *Là même, pag.* 358.

» dame et chanoinesse de Poussangy » en Champagne. La troisième est » Anne de Chastelux, mariée à Char- » les de Vienne, comte de Comma- » rain en Bourgogne, chef de l'illus- » tre maison de Vienne(6). » Le père de ces sept enfans était César-Philippe de Chastelux, capitaine lieutenant des gendarmes de Monsieur le Prince (7). Sa veuve, qui vit encore (8), se nomme Judith de Barillon, et est fille de Jean-Jacques de Barillon président au parlement de Paris. Ce César-Philippe, dix-neuvième baron ou comte de Chastelux, avait trois frères qui sont morts au service du roi. *L'aîné fut tué à la bataille de Nortlingue, faisant la charge de maréchal de bataille. Le cadet avait été tué un peu auparavant en Roussillon, d'un coup de canon, étant commandé pour empêcher la descente des Espagnols. Le troisième, qui était chevalier de Malte, mourut aussi au service du roi* (9). Notez que les autres branches de cette maison étaient péries en la personne de Philippe de Chastelux, baron de Coulanges, maréchal de camp, qui fut tué à la bataille de Sintzeim en Allemagne, l'an 1624 (10).

(6) Merc. Gal. *de sept.* 1701, *pag.* 362.
(7) *Là même, pag.* 359 *et suiv.*
(8) *C'est-à-dire, en septembre* 1701.
(9) Mercure Galant *de septembre* 1701, *p.* 361.
(10) *Là même.*

CHATEAUBRIAND (la Comtesse de), femme du comte de ce nom, fille de Phébus de Foix, et sœur de Lautrec, et du maréchal de Foix, a été maîtresse de François Ier., à ce que disent quelques auteurs (A). M. Varillas est celui qui a rapporté avec le plus d'étendue l'histoire de cette intrigue amoureuse, et il n'a pas oublié de dire que le comte fit mourir sa femme. D'autres prétendent que cette histoire est un conte très-fabuleux, et ont publié un factum contre M. Varillas. Voyez les Nouvelles de la république des lettres (*a*).

(*a*) *Au mois de janvier* 1686, *art. II.*

(A) *Elle a été maîtresse de François Ier., à ce que disent quelques auteurs.*] Brantôme raconte des circonstances bien particulières de ces amours. *J'ai ouï conter*, dit-il (1), *et le tiens de bon lieu, que, lorsque le roi François Ier. eut laissé madame de Châteaubriand, sa maîtresse fort favorite, pour prendre madame d'Estampes... ainsi qu'un cloud chasse l'autre, mad. d'Estampes pria le roi de retirer de ladite dame de Châteaubriand tous les plus beaux joyaux qu'il lui avoit donnez, non pour le prix et la valeur, car pour lors les pierreries n'avoient la vougue qu'elles ont eue depuis, mais pour l'amour des belles devises qui étoient mises, engravées, et empreintes, lesquelles la reine de Navarre sa sœur avoit faites et composées, car elle étoit très-bonne maîtresse.* Brantôme ajoute que quand le gentilhomme envoyé à mad. de Châteaubriand lui demanda ces joyaux de la part du roi, *elle fit de la malade sur le coup*, et le remit *dans trois jours à venir*, que *cependant de dépit* elle fit fondre tous ces joyaux, et les donna en lingot au gentilhomme quand il revint, et qu'elle fit dire au roi qu'elle n'avait pu permettre qu'autre qu'elle jouît des devises; que le roi lui renvoya ces lingots (car il ne redemandait les joyaux que *pour l'amour des devises*) et dit, *elle a montré en cela plus de courage et générosité que je n'eusse pensé provenir d'une femme.* Brantôme joint sa réflexion à celle du roi. *Un cœur de femme généreuse*, dit-il, *dépité et ainsi dédaigné fait de grandes choses.* Il assure dans un autre endroit de ses mémoires (2), que *M. de Châteaubriand donna sa belle maison de Châteaubriand* au connétable de Montmorenci *pour avoir l'ordre.* Voici ce que M. le Laboureur (3) a observé là-dessus : *Ce fut pour avoir le gouvernement de Bretagne, et aussi pour se tirer de la poursuite qu'on faisait contre lui pour la mort de sa femme dont il était accusé.*

L'auteur des Galanteries des rois de

(1) Brantôme, Mémoires des Dames galantes, *tom. II, pag.* 394.
(2) *Au* Discours du connétable de Montmorenci.
(3) Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 346.

France imprimées depuis peu (4), en divers endroits, rapporte les amours de François Ier. pour la comtesse de Châteaubriand tout de la même manière que Varillas, et conclut ainsi (5) : « Quelques critiques ont prétendu que » M. de Varillas, de qui j'ai tiré ces » mémoires, avait été mal informé; » que la comtesse de Châteaubriand » s'était réconciliée avec son mari, » et qu'elle n'était morte que dix » ans après le retour du roi : mais il » y a si bien répondu, que j'ai cru » que la fin tragique de la com- » tesse devait demeurer pour con- » stante; et je n'ai fait nulle dif- » ficulté de suivre mot à mot ce cé- » lèbre historien.» Prenez cela pour une imposture. Je priai l'un de mes amis de s'informer de cette réponse de Varillas, et voici en propres termes ce qu'il m'apprit dans une lettre datée de Paris le 10 juin 1695. « Quoi » qu'en puisse dire l'auteur des Ga- » lanteries des rois de France, on » n'a point vu ici aucun écrit de » M. Varillas, par lequel il se soit » justifié de ce que feu M. Hévin, » avocat au parlement de Rennes, a » écrit contre lui au sujet de la com- » tesse de Châteaubriand; et M. d'Ho- » zier m'a dit, sur cela, que M. de » Caumartin, l'un de nos six inten- » dans des finances, a dans sa biblio- » thèque le factum que le connétable » Anne de Montmorenci fit faire con- » tre les héritiers de M. de Château- » briand, pour soutenir la donation » qu'il lui avait faite de cette terre, » et que ce factum commence par » ces mots : *Les malheurs qui ont* » *accompagné la vie de M. de Châ-* » *teaubriand sont si connus de toute* » *la France, qu'il est inutile de les* » *rapporter.*»

(4) *L'an* 1694.
(5) *Tom. I, pag. m.* 192.

CHATEL (Pierre du), grand-aumônier de France sous Henri II. Cherchez Castellan, tome IV.

CHATEL (Tannegui du), gentilhomme breton, fut un des braves du XVe. siècle. Il commanda en Italie les troupes de Louis d'Anjou, roi de Sicile, et défit l'armée de Ladislas, roi de Naples, l'an 1409. Il fut ensuite prevôt de Paris, et il prenait en 1419 et 1420 la qualité de maréchal des guerres de monsieur le dauphin, régent du royaume (*a*). Il rendit beaucoup de services à ce prince (*b*) (A), et le défit de son plus dangereux ennemi, qui était Jean, duc de Bourgogne (B). Mais il y eut une insigne perfidie dans cette action. Il est étonnant que le père Anselme n'en ait rien dit (*c*) : son silence a été cause de celui de M. Moréri. Le meurtre du duc de Bourgogne ne fut pas le seul que Taunegui du Châtel commit : il tua aussi le dauphin d'Auvergne (C), l'an 1424, et cela en présence du roi, et en plein conseil. Cette action aliéna du service de Charles VII plusieurs personnes de la première qualité; et il fallut que du Châtel se retirât de la cour où, selon quelques auteurs, il ne revint plus. D'autres prétendent qu'il y revint (D), et qu'il y essuya une seconde disgrâce qui ne l'empêcha pas d'avoir soin des funérailles de Charles VII (E), négligées par les courtisans. Il eut un neveu nommé Tannegui du Chatel (F), qui parut beaucoup à la cour de France sous Louis XI. Quelques-uns par une insigne méprise l'ont confondu avec celui qui tua le duc de Bourgogne (G). Un auteur italien a fait ici de lourdes bévues (H), comme on le verra dans la dernière remarque.

(*a*) Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag.* 142.
(*b*) *Ce fut le roi Charles VII.*
(*c*) Anselme, Histoire des grands officiers, *pag.* 142.

(A) *Il rendit beaucoup de services au dauphin.*] La faction de Bourgogne, s'étant saisie de Paris la nuit du 28 de mai 1418, se serait saisie du dauphin, si Tannegui du Châtel (1) *n'eût couru le prendre dans son lit, et l'enveloppant dans sa robe de chambre ne l'eût sauvé à la Bastille, et de là à Melun* (2). Nous verrons dans la remarque suivante avec quelle ardeur il agit contre l'ennemi de ce prince, sur le pont de Montereau-faut-Yonne.

(B) . . . . . *Et le défit de son plus dangereux ennemi . . . . Jean, duc de Bourgogne.*] Si la monarchie française se vit à deux doigts de sa ruine sous le règne de Charles VI, et sous celui de Charles VII, ce fut le crime des princes du sang, ce fut l'ambition démesurée de la branche de Bourgogne qui, depuis ce temps-là, n'a point senti plus de tendresse pour le sang dont elle sortait, que pour la maison ottomane. Elle a été toujours liguée avec les plus grands ennemis du nom français, jusqu'à ce qu'elle finit en la personne de Marie, qui transmit toute cette haine à ses descendans. Jean, duc de Bourgogne, ne se contenta pas d'avoir fait assassiner (3) le duc d'Orléans, frère de Charles VI : il ajouta plusieurs autres attentats à celui-là ; mais enfin il périt lui-même l'an 1419. Les serviteurs du duc d'Orléans, et particulièrement notre Tannegui du Châtel et le président Louvet, négocièrent des entrevues entre le duc de Bourgogne et le dauphin, à dessein de massacrer celui-là ; c'est ce qu'ils exécutèrent sur le pont de Montereau-faut-Yonne, où ces deux princes étaient convenus de conférer. *Comme le duc Jean se présente*, Je me sers des paroles de Pasquier (4), *Tannegui du Châtel lui dresse une querelle d'allemand, disant qu'il ne rendait au dauphin l'honneur qu'il lui devait et avec une hache lui donne tel horion sur la tête qu'il en mourut.*

(C) *Il tua aussi le dauphin d'Auvergne.*] Je me servirai encore des paroles de Pasquier (5). *Les deux principaux ministres des actions de* Charles VII, *et peut-être de sa ruine, furent Tannegui du Châtel et Louvet, président de Provence ; car ils furent cause de la mort du duc Jean. Ceux-ci le possédèrent longuement par-dessus les autres, même Tannegui du Châtel avec une arrogance infinie, lequel, abusant de la facilité de son maître, tua en sa présence et en son conseil, le comte dauphin d'Auvergne, l'an* 1424, *dont les princes et seigneurs courroucés, la reine de Sicile, belle-mère du roi, le connétable de Richemont et autres seigneurs de marque l'abandonnèrent. Qui fut cause que Tannegui fut contraint de quitter sa place, demeurant Louvet seul en son lieu. Mais Iuise voyant assiégé de même haine, et ne pouvant résister aux grands seigneurs, se retira en Avignon, et onc puis ni l'un ni l'autre ne furent vus.* Mézerai dit que Charles VII s'engagea à éloigner tous ceux qui avaient eu part au meurtre du duc de Bourgogne, qu'il s'y engagea, dis-je, lorsqu'en 1424 il donna l'épée de connétable au comte de Richemont qui avait quitté le parti du roi d'Angleterre ; et que là-dessus *Tannegui sacrifiant généreusement sa fortune pour servir son roi, lui demanda son congé pour récompense* (6). Varillas prétend que Charles VII fut contraint par le traité d'Arras d'abandonner du Châtel, qui se réfugia dans son pays et ne revint à la cour que lorsqu'il sut que personne n'avait soin de faire enterrer ce prince (7). Selon cela il n'aurait quitté la cour qu'en 1435. Nous allons dire à quoi il semble qu'il soit plus sûr de s'en tenir, et nous l'empruntons d'un historien (8), qui s'étant borné aux recherches qui concernent la Bretagne, est plus croyable sur ce qu'il dit de Tannegui du Châtel, illustre Breton, que ceux qui n'en parlent que dans des histoires générales. J'excepte ce qui est apologétique, car là-dessus les historiens particuliers d'une province sont plus suspects que les autres. Ainsi je m'ar-

(1) *Il était alors prevôt de Paris.*

(2) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. III, pag.* 201.

(3) *En* 1407.

(4) Pasquier, Recherches de la France, *liv. VI, chap. III, pag.* 452.

(5) *Là même, chap. IV, pag.* 453.

(6) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. III, pag.* 236.

(7) Varillas, Histoire de Charles IX, *liv. I, pag.* 4.

(8) Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XXX.*

rête peu à ce que nous dit Bertrand d'Argentré (9) touchant l'innocence de Tannegui du Châtel, par rapport à l'assassinat du duc de Bourgogne. Voyons ce qu'il dit sur d'autres faits.

Il assure que le comte de Richemont, ayant reçu l'épée de connétable le 7 de mars 1425, fut envoyé en Bretagne pour y lever des soldats. Du Châtel y fut envoyé en même temps comme ambassadeur de Charles VII, pour demander au duc de Bretagne la permission de lever du monde dans ses états. Voilà ce qu'étaient alors les rois de France : ils étaient environnés de plusieurs petits souverains qui leur faisaient mille pièces. Ainsi c'est une grande illusion que de dire que les Anglais ont presque conquis autrefois la France. Il faudrait dire qu'avec les secours des plus grandes provinces de France, ils ont pensé conquérir les autres. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Du Châtel ne remporta autre réponse, si ce n'est qu'on donnerait du secours après que le roi aurait chassé les personnes dont on lui avait demandé l'éloignement. Il était lui-même l'un de ceux-là, et il se voulut éloigner lui-même, sans se prévaloir de l'envie qu'avait son maître de le retenir. *Sire, dit-il, je suis gentilhomme, et vous ai fait service; mais il ne faut pas que vous perdiez le service des grandes personnes qui vous peuvent tant servir contre vos ennemis, pour personnes si petites que nous sommes, quoi que ce soient opinions qu'ils ont prises à crédit; mais quoi qu'il soit ne faut pas que vous en soyez en peine. Et puis qu'ainsi est, sire, pourvoyez s'il vous plaît à la vieillesse qui m'est venue à vostre service, et me donnez quelque moyen de soutenir le reste de mes jours avec secours et moyen de vivre : et ce fait jà n'advienne que par moi vous tombiez en tel inconvénient que de vous défaire de vos parens et serviteurs, dont vous avez grand besoin en ce tems. Le roi à son très-grand déplaisir fut contraint en passer parlà, et lui dit : Mon bon pere et ami, je vous tiendrai tousjours en degré de père. Je sai que je vous le dois de long tems, et m'en souviendra toute ma vie, et de vos services que vous avez fait à moi particulièrement et au royaume. Ce sera malgré moi et contre mon cœur qu'il se fera que vous esloignez de moi : mais voyant mes affaires réduites à ce point qu'il faut que je prenne la loi d'autrui, je vous prie de comporter cet accident auquel je suis plus que forcé, en attendant que cette nue passe, et que je voye si ceux qui me veulent esloigner pour occasion de vous, feront chose récompensant ce qu'ils m'ostent. J'ai pensé en ce fait, vous vous en irez cependant en paix à Beaucaire, je vous donne la senechaussée de ce lieu : vous retiendrez l'office de prevost de Paris, duquel il ne vous sera point fait de tort, vous aurez pensions telles et si bien assignées que vous n'aurez pas à craindre la pauvreté : pour la seureté de vostre personne aurez quinze archers qui vous seront appointez : et je donnerai bon ordre à leur payement. S'il vous survient quelque chose advertissez-moi, j'y pourvoirai, comme aussi à trouver ocasion de vous revoir la prémiere qui s'offrira. Avec cela messire Tannegui se retira à Beaucaire : mais encore fit-il des voyages de France depuis* (10).

Je crois qu'on peut inférer de ce passage que tous ceux qui ne mettent pas la retraite de Tannegui du Châtel à l'an 1425, ou qui ne le font jamais revenir, ou qui lui donnent des ambassades auprès du pape, ou la charge de grand écuyer de France, ou celle de maréchal de France, ou la générosité d'euterrer Charles VII, se trompent. On ne distingue pas l'oncle d'avec le neveu : tous deux ont porté le nom de Tannegui du Châtel. Mais s'il était vrai que l'oncle eût été en ambassade au delà des monts, l'an 1446 et l'an 1448, comme le père Anselme va nous le dire, on ne pourrait excuser la négligence d'Argentré, puisqu'il n'en dit rien ici, et que lorsqu'il parle (11) de l'ambassade de Rome, il ne marque point si Tannegui du Châtel, qui fut l'un des ambassadeurs, était le même que celui qui se retira de la cour l'an 1425.

(9) *Là même, pag. m.* 531.

(10) Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XXX, pag.* 531, *à l'ann.* 1425.

(11) *Liv. XI, chap. IV, pag. m.* 562, *à l'ann.* 1448.

On lit dans l'Histoire de Marseille (12), qu'en 1431, celui-ci fut l'un de ceux qui négocièrent une trêve entre les Marseillais et les Catalans. Il était alors capitaine général de la milice de Provence.

(D) *Il fallut qu'il se retirât de la cour où, selon quelques auteurs, il ne revint plus. D'autres prétendent qu'il y revint.*] Le père Anselme ayant dit que Tannegui *se retira de la cour pour le bien des affaires du roi Charles VII, l'an* 1435 (13), continue à parler ainsi : *Depuis il fut créé sénéchal de Provence, et dépêché à Gênes en* 1446, *pour moyenner la réduction de cette ville à l'obéissance du roi, qu'elle demandait pour son seigneur; et l'an* 1448 *il fut envoyé en ambassade à Rome avec l'archevêque de Reims, l'évêque d'Aleth et autres, vers le pape Nicolas V, pour lui rendre l'obéissance filiale, selon Berri Héraut* (14). *Il mourut peu de temps après, sans laisser enfans d'Isabelle le Vayer, sa femme.* M. Moréri n'a point copié tout cela; il en a été empêché pour avoir cru que Tannegui du Châtel eut soin des obsèques de Charles VII. Si le père Anselme l'avait cru aussi il n'aurait point dit que Tannegui du Châtel mourut *peu de temps après* son ambassade de l'an 1448. Ce fait ne peut s'accorder avec ce que tant d'autres historiens remarquent, qu'il fit les frais des funérailles du roi son maître, décédé l'an 1461. Ils se trompent.

(E) *On prétend..... qu'il eut soin des funérailles de Charles VII.*] Quelques auteurs disent que Tannegui était en disgrâce lorsque Charles VII mourut; d'autres disent qu'il était actuellement grand écuyer. *Funus suis sumptibus curavit Tanneguius Castellus summus regiorum equorum magister (nam cæteri Caroli domestici metu Ludovici filii se diversi subduxerant)* (15). Au premier cas, son action serait plus louable; mais elle ne laisse pas de mériter des éloges au second cas. C'est toujours une belle chose que de persister dans son devoir, lorsque tous les autres le négligent, et d'avancer son argent pour les funérailles de son roi. On dit que Louis XI laissa passer plusieurs années avant que de rembourser les sommes que Tannegui avança (16). Ce dernier eût été bien vieux à la mort du roi son maître, s'il avait été général d'armée en Italie dès l'année 1409. Ces sommes, si l'on en croit M. de Thou, montaient à trente mille écus (17). Il ne s'accorde pas avec Beaucaire sur la charge de Tannegui. Il le fait grand chambellan, et il est de ceux qui le font disgracié. *Castellus is perillustri in Armoricâ prognatus gente cubiculariorum nobilium princeps sub Carolo VII fuerat: et quamvis optimè de rege ac regno meritus cùm domum relegatus esset, mortuo hero statim in aulam accurrit, et in funus regium ab omnibus neglectum de suâ pecuniâ trigenta millia aureorum egregio grati animi exemplo dependit* (18). Nous aurons recours ci-dessous au sieur d'Argentré, pour mieux connaître les circonstances de tout ceci. Voyez la remarque (G), à la fin.

(F) *Il eut un neveu nommé* Tannegui du Chatel.] Ce neveu avait été élevé chez son oncle à la cour de France, et fut un homme de tête. Il s'attacha au service du duc de Bretagne, et devint grand-maître de sa maison. Il lui donna un fort bon conseil l'an 1464, dans une conjoncture délicate; car il s'agissait d'éviter des piéges tendus par le roi Louis XI (19). C'était au reste un homme de probité, et qui ne flatta nullement son maître sur le chapitre de la galanterie. Le duc de Bretagne, à l'âge d'environ trente ans, ne faisait pas grand cas de

(12) Ruffi, Histoire de la ville de Marseille, *liv. VI, chap. IX.*

(13) Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag.* 142.

(14) Les Chroniques de France, *par* Bellefforêt, *tirées de* Moostrelet, *de* Nicole Gilles, *etc. le disent aussi.*

(15) Belcarius, *lib. I, num.* 1.

(16) *Quam quidem pecuniam non statim repræsentavit Ludovicus, sed multis post annis Castilioni, Paciacique fundi atque aliorum aliquot venditione dissolvit.* Ibidem. *Au livre XXIX, num.* 10, *il dit que le remboursement se fit peu après*, non multo post.

(17) Mézerai, Histoire de François II, *pag.* 44 *du IIIe. vol., in-folio, dit*, trois cent mille livres. Varillas, Histoire de Charles IX, *pag.* 4, *dit*, cent soixante-huit mille francs. Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. XII, chap. XVII, dit*, plus de cinquante mille livres.

(18) Thuan., *lib. XXV, pag.* 524.

(19) *Voyez* Beaucaire, *liv. I, num.* 15; *et* Varillas, Histoire de Louis XI, *liv. III, pag.* 183.

sa femme, fille du roi d'Écosse, et menait partout avec lui une maîtresse dont il était passionnément amoureux. Elle s'appelait Antoinette de Maillezé, et était femme du seigneur de Villequier. Tannegui représenta souvent et librement à ce duc les châtimens que la justice divine déploie sur les princes impudiques et adultères; mais il ne fit que se rendre odieux. S'étant aperçu de la colère de son maître, il ne voulut point y demeurer exposé, et se retira dans sa maison. La dame de Villequier lui fit dire qu'elle le réconcilierait avec le duc, s'il voulait cesser de lui faire des remontrances. Il rejeta ces propositions, et quoique la dame se servît plutôt de son crédit pour avancer les personnes de mérite, que pour venger ses injures, il ne laissait pas de la redouter (20). Louis XI, averti des dispositions où du Châtel se trouvait, lui offrit de belles charges. Ces offres furent acceptées, et voilà comment notre Tannegui passa au service de la cour de France (21). On lui donna le gouvernement de Roussillon et de Cerdagne. Nous verrons bientôt qu'un jurisconsulte, qui ne manquait pas d'érudition, a pris ce pays de Cerdagne pour l'île de Sardaigne. Tannegui du Chatel fut employé en 1475 à la trêve de neuf ans (22). Il fut tué au siége de Bouchain, l'an 1478 (23). Au reste, si nous en croyons Pierre Matthieu (24), celui qui enterra Charles VII fut le même Tannegui qui exhortait si chrétiennement à la chasteté le duc de Bretagne. Il était neveu de Tannegui qui tua le duc de Bourgogne. Le dépit de n'être pas remboursé des frais des obsèques de Charles VII l'obligea de se retirer auprès du duc de Bretagne. Cela mérite d'être examiné.

(G) *Quelques-uns..... l'ont confondu avec celui qui tua le duc de Bourgogne.*] J'ai trouvé cette faute dans Forcatulus, avec quelques faits qui concernent Tannegui du Châtel le neveu, et qui méritent d'être rapportés ici. Forcatulus (25) dit que Tannegui fut l'un des trente-six chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, à la première institution qui en fut faite par Louis XI (26). Il en était bien digne, continue Forcatulus, puisque, sous le règne de Charles VI, il avait exercé le gouvernement de Paris avec tant de bonheur et tant de prudence. Voilà où est la méprise. Tannegui du Châtel, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gouverneur de Roussillon, l'an 1469, négocia une trêve l'an 1475 : il n'est donc point le même que celui qui fut prevôt de Paris sous Charles VI; car celui-ci commandait une armée en Italie, l'an 1409, ce qui marque qu'il avait pour le moins trente ans. Il était donc né environ l'an 1380. Aurait-il été plénipotentiaire à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, sans qu'aucun historien eût parlé d'un esprit de si longue vie, chose beaucoup plus rare qu'un homme âgé de cent ans? Nous avons vu ci-dessus (27), qu'en 1425, Tannegui, le prevôt de Paris, se considérait comme un vieillard : il avait donc plus de trente ans, et pour le moins quarante ou quarante-cinq, lorsqu'il commandait en Italie. Forcatulus remarque que Tannegui fut un des juges du cardinal Balue, et que le roi lui donna les meubles et les belles tapisseries de ce cardinal. Il fait une description avantageuse du bon ordre que Tannegui établit dans la province de Roussillon (28). On n'oublie point son voyage au monastère de Roncevaux, ni les belles exhortations qu'il fit aux moines, ni la demande qu'il leur fit après avoir vu leur bibliothèque, s'ils avaient quelque morceau de la lyre ou de la tête d'Orphée. Si l'on me demande pourquoi ce jurisconsulte parle amplement du voyage de Tannegui du

(20) *Ceci ne s'accorde guère avec ce que l'on dira dans la remarque suivante, en citant* Argentré.

(21) Beaucaire, *liv. II, num.* 12. Varillas, Hist. de Louis XI, *liv. IV, pag.* 289.

(22) Matthieu, Hist. de Louis XI, *liv. XI, pag. m.* 747.

(23) Mézerai, Histoire de France, *tom. II, pag.* 737.

(24) Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. II, pag.* 87.

(25) Forcatul., de Gallor. imperio et philosophiâ, *lib. VII, pag. m.* 1111 *et seq.*

(26) *L'an* 1469.

(27) *Remarque* (C), *citation* (10).

(28) Il avait quelque répugnance à accepter ce gouvernement : *Dubitans ne non Hispanica gens imperium suum ferre posset, aut ipse mores ejus et licentiam.* Forcatul., de Gall. imp. et philos., *pag* 1112. Argentré, Hist de Bret., *liv. X, chap. XXX, s'accorde en diverses choses avec* Forcatulus.

Châtel, je répondrai que c'est à cause que son bisaïeul eut beaucoup de part aux bonnes grâces de ce gouverneur de Roussillon; mais non pas tant qu'un gentilhomme nommé Polerme, issu de la maison de Grammont, lequel fut lieutenant de Tannegui en Cerdagne. A propos de quoi Forcatulus nous débite quelques vers de Claudien et de Martial, qui décrient le mauvais air de Sardaigne, et assure que Polerme, bien informé des désordres de cette île, n'en accepta le gouvernement qu'à son grand regret (29). Voilà ce que j'avais promis sur la fin de la remarque précédente.

Les variations que l'on vient de lire peuvent faire comprendre à tous mes lecteurs la négligence avec laquelle les historiens circonstancient les choses. Le peu de conformité qui est entre eux va tout droit à nous empêcher de savoir au juste quand Tannegui du Châtel se retira de la cour de Charles VII; s'il y revint avant la mort de ce prince; s'il était grand écuyer ou grand chambellan; quelle somme il dépensa pour les funérailles de son maître; si celui qui tua le duc de Bourgogne est le même que celui qui fit enterrer Charles VII; si celui qui censura les amourettes du duc de Bretagne s'était retiré de la cour de France, à cause qu'on ne lui restituait pas ce qu'il avait déboursé pour les funérailles de ce monarque. On trouve une infinité de semblables variations sur la vie de tous les grands hommes; et cela est surprenant, vu qu'il serait très-facile de caractériser de telle sorte les faits dont on parle dans une histoire, que même un lecteur peu pénétrant pourrait éviter de les confondre les uns avec les autres.

Voici encore un passage d'Argentré (30), qui nous fera voir un peu plus clair dans cette affaire. *Voyans les officiers la fin du dit roi Charles s'approcher, et connoissans qu'ils venoient à tomber entre les mains d'un prince fort soupçonneux, tous abandonnèrent le roi Charles dès son vivant l'un après l'autre, tellement qu'à grand peine il en demeura pour son service ordinaire, ne lui restant qu'un seul fidèle, loyal et ferme, qui fut messire Tannegui du Châtel, grand écuyer de France, lequel au peril de ce qui en pouvoit advenir se tint seul à son service, et l'accompagna jusques à la fin, ne se trouvant homme en France qui voulust frayer pour les frais, ni faire un pas pour les obseques du roi. Du Châtel s'y voulut engager, faisant tous les preparatifs du service en la forme accoutumée aux rois, et en advança les frais, estans les choses en tel estat qu'il n'y avoit esperance d'en rien recouvrer, en quoi il lui convint despendre plus de cinquante mille livres du sien, dont il ne fut remboursé que dix ans après, et par fortune lui estans assignez en payement les chateaux et seigneuries de Chatillon sur Andely, Pacy, Oysy et Nonancourt, en Normandie, qui depuis furent retirez de ses heritiers pour estre parcelles du domaine du roi. Et après la mort de son maistre ne trouvant place en la maison du roi successeur, ni de graces de ce roi, se retira en Bretagne, où il fut recueilli très-volontiers du duc qui le fit grand-maistre de son hostel et capitaine de Nantes, et le maria à la seconde fille de la maison de Maletroit, ayant le marechal de Rieux espousé l'aînée; mais cette faveur ne dura long-tems, encor qu'il l'eust très-bien meritée, comme nous dirons ci-après.* Ces dernières paroles se rapportent à l'histoire de la disgrâce de Tannegui. L'auteur en parle dans la page 603 et dans la page 608, et paraît se contredire. Il dit dans la page 603, que Tannegui, pendant le voyage que le duc de Bretagne fit en Normandie contre le conseil de Tannegui, obtint permission d'aller voir sa femme, et que ce duc, ayant éprouvé que les défiances que Tannegui avait tâché de lui inspirer n'étaient que trop bien fondées, le crut complice du complot; de sorte que *jamais il ne le voulut voir.* Mais dans la page 608, il nous apprend que Tannegui ne put supporter la vie que le duc menait avec la dame de Villequier, ce qui *fut cause qu'elle commença à le haïr de mort*, et qu'il *passa en France à grande haste* pour *mettre sa personne en sûreté.* Il fut le

(29) *Audierat verò Polermus insulam crebrâ dominorum mutatione impacatam et turbis deditam.* Forcatulus, de Gall. Imp., *etc.*, *pag.* 1120.

(30) Histoire de Bretagne, *liv. XII*, *chap. III*, *pag.* 592.

très-bien venu auprès de Louis XI et avancé à de grands honneurs, et nommément au gouvernement de Roussillon (31). Notez que la dame de Villequier fut débauchée par le duc après le voyage de Normandie, l'an 1465 (32). Il faut donc qu'après ce voyage Tannegui parut à la cour : car s'il eût été en pleine disgrâce, qu'eût-il pu faire auprès du duc contre la dame de Villequier ?

Quoi qu'il en soit, nous pouvons être assurés, grâces à Bertrand d'Argentré, 1°. que Tannegui du Châtel qui enterra Charles VII, n'est point le même que celui qui tua le duc de Bourgogne ; 2°. qu'il est le même que celui qui se retira de Bretagne en France sous le règne de Louis XI, et qui fut gouverneur de Roussillon ; 3°. qu'il ne revint point de sa maison pour prendre soin des funérailles, mais qu'il se trouvait actuellement en possession de la charge de grand écuyer, et qu'il jouissait de l'affection de Charles VII, lorsque ce prince mourut.

Il n'y a guère d'articles dans ce Dictionnaire, qui, pour sa longueur, soit un centon d'autant de pièces différentes que celui-ci ; mais il ne laissera pas, je m'assure, de faire connaître aisément à mes lecteurs comment il faut distinguer les deux TANNEGUI DU CHATEL.

(H) *Un auteur italien a fait ici de lourdes bévues.*] Voyez un livre imprimé à Rome l'an 1646, intitulé *Ritratti ed Elogii di capitani illustri* : vous y trouverez (33) que Tannegui du Châtel, prevôt de Paris, et ensuite lieutenant du dauphin, fut orné magnifiquement de récompenses militaires par Louis XI et par Charles VIII, et l'un des premiers chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, et qu'il mourut l'an 1618. La première faute est de confondre l'oncle avec le neveu ; car le lieutenant du dauphin et le prevôt de Paris, n'est point le même que le chevalier de Saint-Michel. La seconde est que celui qui fut chevalier ne mourut pas l'an 1468, vu qu'en 1475 il fut employé à négocier une trêve de neuf ans (34), et qu'il se trouva en 1478 à un siége (35). La troisième est que, s'il était mort l'an 1468, il n'aurait pu recevoir de Charles VIII aucune charge, ni aucune récompense ; car ce prince ne commença de régner qu'en 1483.

(31) *Là même.*
(32) *Là même.*
(33) *Pag.* 144, 145.
(34) Matthieu, Histoire de Louis XI, *Liv. XI, pag. m.* 747.

(35) *A celui de Bouchain, où il fut tué.*

CHÉDERLES, est parmi les Turcs ce que saint George parmi les chrétiens. Les dervis contèrent à Busbec, lorsqu'il allait à Amasie dans la Cappadoce, que Chéderles a été un grand héros, qui ayant tué un furieux dragon sauva une fille que l'on avait exposée à cette vilaine bête. Ils ajoutaient qu'après avoir longtemps erré dans des pays inconnus il était enfin arrivé sur les bords d'un fleuve dont les eaux rendaient immortels ceux qui en buvaient ; que ce fleuve est toujours couvert d'une nuit obscure, et que depuis Chéderles il n'a été vu de qui que ce soit. Ce héros devenu immortel, et monté sur un beau cheval à qui les eaux de cette rivière ont procuré le même avantage, court par le monde, aime les combats, assiste les guerriers qui ont la meilleure cause, ou qui l'invoquent, de quelque religion qu'ils soient. Il a été, disent-ils, un des capitaines d'Alexandre (A), et néanmoins ils veulent qu'il ne soit pas différent du saint George des chrétiens ; tant ils ignorent la chronologie. Ils ont dans leur mosquée une fontaine de marbre dont l'eau est fort claire, et ils disent qu'elle doit son commencement à l'urine du cheval de Chéderles. L'Hippocrène des poëtes fut imaginée moins grossièrement. Ils montrent fort près de là les tombeaux de son

palefrenier et de son neveu (*a*), où ils disent qu'il se fait continuellement des miracles en faveur de ceux qui les invoquent (*b*). Ils veulent que si l'on avale une infusion de la raclure des pierres de la terre où Chéderles s'arrêta lorsqu'il attendait le dragon, ce soit un remède contre la fièvre, contre le mal de tête, et contre le mal d'yeux. Les Turcs ne sauraient s'empêcher de rire, quand ils voient dans les temples des chrétiens l'image de saint George, leur prétendu Chéderles; car les Grecs le peignent ayant un petit enfant en croupe qui lui verse du vin (*c*). Voilà un morceau de parallèle pour qui voudra grossir les livres qui ont déjà paru sur les conformités des religions.

Le passage que je rapporterai de Postel, *cosmopolite, deux fois de là retourné, et véritablement informé* (*d*), servira de supplément aux choses que je viens de dire (B).

(*a*) *Fils de sa sœur.*

(*b*) *Ubi multa quotidiè opem illorum invocantibus divinitùs beneficia conferri persuadere nobis conabantur.* Busbeq., epist. I, *pag. m.* 93 *et seq.*

(*c*) *Ex* Busbequii epistolâ I, *pag. m.* 93 *et seq.*

(*d*) *C'est ainsi qu'il se qualifie à la tête du livre.*

(A) *Il a été..... un des capitaines d'Alexandre.*] On n'en convient pas dans le Supplément de la Bibliothéque orientale de M. d'Herbelot; car on y assure que, selon les traditions des Orientaux, Khedher a *été le compagnon ou le conseiller, et général d'armée de Dhoulcarnein, qui n'est pas Alexandre le Macédonien, mais un monarque du monde plus ancien que lui, qui a porté le premier le nom d'Iskender Dhoulcarnein, Alexandre le Grand n'ayant porté le même nom qu'à son imitation, et à cause de ses grandes conquêtes* (1). Plusieurs musulmans confondent Khedher avec le prophète Élie; mais *l'auteur du Tarikh Montekheb en fait fort bien la distinction, et ajoute que Khedher vivait du temps de Caïkobad, ancien roi de Perse; et qu'ayant trouvé la fontaine de vie, et bu de son eau, il ne doit pas mourir jusqu'au son de la trompette; c'est-à-dire, jusqu'au jour du jugement dernier* (2).

(B) *Un passage..... de Postel servira de supplément aux choses que je viens de dire.*] Cet auteur raconte qu'il y a en Turquie une infinité de saints qui font des miracles, et qui ont chacun leur métier. *Il y en a un qui conforte les désolés....., un autre qui aide aux peregrinans qui l'invoquent. Un autre auprès de la Surie, non trop loing d'Adena, qui se nomme* Sedi cadi, *sire ou seigneur juge : là où ils dient que toutes volontés s'accomplissent, et là les gens darmes se recommandent fort, et ont pour persuadé que qui l'a esté voir ne meurt pas en guerre. Les autres enseignent les choses perdues* (3) : *et y en a un grand en la Natolia, auprès de Cariafar, qui se nomme* Guzel-mirssin *ou* Gotuelmirss, *le bon rameneur, qui trouve toutes bestes perdues. Un autre qui se dit* Bassaessic, *le dieu d'amour, ou le prince de cela, là où ils vont pour estre bien fortunés en mariage, pour avoir enfans, pour se reconcilier. Il y en a encor un qui est le général capitaine de tous; car il sert de tous les mestiers des autres, et dient qu'on ne luy demande rien qu'on n'en aie consolation : et cestui-ci n'a point de lieu dédié, mais se pourmeine sur une jument grise par tout le païs de Natolie seulement, et apparoist partout à qui l'invoquent : ils le nomment* Chederelles, *et pensent que ce soit saint George, car ils appellent saint George* Chederelles, *et y a tout plein de gens qui se dient de luy : et sçavent mesmes en quel temps les christiens en font la feste, et les viennent inciter devant, ou à ce jour, à donner des aumosnes pour l'amour de luy :*

(1) Biblioth. orientale, *pag.* 992, 993.

(2) *Là même, pag.* 993, *col.* 1.

(3) Postel, des Histoires orientales, IIe. *part.*, *pag.* 231.

car quand ils demandent quelque chose à ces saints-là, ils leur promettent selon leur faculé, manger pour l'amour d'eux un pain chaut, ou un chapon, ou un mouton, ou un beuf, avec les pauvres, et les pelerins, ce qu'ils gardent diligemment. Ils mangent avec les pauvres pour l'amour de leurs saints (4).

(4) *Conférez avec ceci les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 31.

CHÉLIDONIS, femme de mauvaise vie, dont je ne parle que pour avoir lieu de rapporter une chose que j'ai promise ci-dessus (*a*), et qui se trouve dans Cicéron. Cette femme aimait Verrès, et avait sur lui un très-grand pouvoir. Tous les plaideurs recouraient à elle pendant qu'il était préteur; et, comme c'était l'unique moyen de réussir, il y eut des gens d'honneur et bien fondés dans leur cause, qui furent contraints d'aller le solliciter chez Chélidonis. L'indignité de cet état fut éloquemment décrite par Cicéron (A). Il observe qu'un jeune homme de qualité eut beaucoup de peine à nommer cette créature (B). Elle fit son testament au profit de Verrès (*b*).

(*a*) *Dans la remarque* (C) *de l'article* Cérégus, *à la fin, pag.* 46.
(*b*) Cic., in Ver., II, *cap. XLVII.*

(A) *L'indignité de cet état fut éloquemment décrite par Cicéron.*] Le beau-père, l'oncle, et l'un des tuteurs d'un pupille, le voyant menacé d'un grand procès, s'adressèrent à Marcus Marcellus autre tuteur du jeune garçon. Marcellus alla prier Verrès de protéger l'innocence du pupille, et n'obtint aucune promesse. Ce fut alors que, toute autre porte étant fermée, on recourut à Chélidonis. *Quum sibi omnes ad istum allegationes difficiles, omnes aditus arduos ac potiùs interclusos viderunt, apud quem non jus, non æquitas, non misericordia, non propinqui oratio, non amici voluntas, non cujusquam auctoritas pro pretio, non gratia valeret, statuunt id sibi optimum esse factu, quod cuivis venisset in mentem, petere auxilium à Chelidone, quæ isto prætore, non modo in jure civili, privatorumque omnium controversiis, populo Romano præfuit, verùm etiam in his sartis tectis dominata est. Venit ad Chelidonem C. Mustius eques romanus publicanus, homo cumprimis honestus: venit M. Junius patruus pueri, frugalissimus homo, et castissimus: venit homo summo honore, pudore, et summo officio, spectatissimus ordinis sui P. Potitius tutor. O multis acerbam, ó miseram, atque indignam præturam tuam, ut mittam cætera, quo tandem pudore tales viros, quo dolore meretricis domum venisse arbitramini? qui nullâ conditione istam turpitudinem subissent, nisi officii, necessitudinisque ratio coëgisset* (1). On la trouva toute environnée de plaideurs, et il fallut avant que d'avoir audience la laisser expédier bien des gens. Enfin, on eut son tour, on lui proposa l'affaire, on lui demanda ses bons offices, et on lui promit de l'argent. Elle leur répondit en courtisane, je vous servirai de tout mon cœur, je lui en parlerai de la bonne sorte; mais, le lendemain, elle déclara qu'elle n'avait pu le fléchir, et qu'il attendait de ce procès une grosse somme. *Veniunt, ut dico, ad Chelidonem. Domus erat plena, nova jura, nova decreta, nova judicia petebantur. Mihi det possessionem, mihi ne adimat, in me judicium ne det, mihi bona addicat. Alii nummos numerabant, alii tabulas obsignabant. Domus erat non meretricio conventu, sed prætoriâ turbâ referta. Simul ac potestas primùm data est, adeunt hi quos dixi; loquitur Mustius, rem demonstrat, petit auxilium, pecuniam pollicetur. Respondit illa, ut meretrix, non inhumanè, libenter ait se esse facturam, et se cum isto diligenter sermocinaturam, reverti jubet; tum discedunt: postridiè reverruntur. Negat illa posse hominem exorari, permagnam eum dicere ex illâ re pecuniam confici posse* (2).

(1) Cicero, Orat. in Verrem I, *cap. LI, et seq.*
(2) *Idem, ibid.*

Les avocats consultans n'avaient rien à faire; on n'allait plus chez eux; on n'allait que chez Chélidonis; c'était elle qui réglait les jugemens; le préteur cassait ses sentences, et en prononçait de toutes contraires les unes aux autres, selon qu'elle le lui suggérait. Cicéron décrit cela extrêmement bien. *Quæso redite in memoriam, judices, quæ libido istius in jure dicendo fuerit, quæ varietas decretorum, quæ nundinatio, quàm inanes domus eorum omnium, qui de jure civili consuli solent, quàm plena atque referta Chelidonis, à quâ muliere quùm erat ad eum ventum, et in aurem ejus insusurratum, aliàs revocabat eos inter quos jam decreverat, decretumque mutabat : aliàs inter alios contrarium sine ullâ religione decernebat, ac proximis paulò antè decreverat* (3).

(B) *Un jeune homme..... eut beaucoup de peine à nommer cette créature.*] Cicéron ne manqua pas de s'écrier, quelle honte qu'un préteur ait fait les fonctions de sa charge comme il à plu à une femme, que Domitius n'a pas cru pouvoir nommer sans choquer l'honnêteté. *L. Domitius..... de Chelidone reticuit, quoad potuit, aliò responsionem suam derivavit. Tantus in adolescente clarissimo ac principe juventutis pudor fuit, ut aliquandiù, quùm à me premeretur, omnia potiùs responderet, quàm Chelidonem nominaret. Primò necessarios istius ad eum allegatos esse dicebat, deindè aliquandò coactus Chelidonem nominavit. Non te pudet, Verres, ejus mulieris arbitratu gessisse prœturam, quam L. Domitius ab se nominari vix sibi honestum esse arbitrabatur* (4) ?

(3) Cicero, Orat. in Verrem I, *cap. XLVI.* *Voyez aussi* Orat. V in Verrem, *cap. XIII.*
(4) *Idem*, Orat. in Verrem I, *cap. LIII.*

CHÉLONIS, fille de Léonidas, roi de Lacédémone, et femme de Cléombrotus, roi aussi de Lacédémone, se trouva dans un embarras fort délicat, dont elle se tira, non pas en habile femme, mais en héroïne de roman. Une faction si redoutable s'éleva dans Lacédémone contre Léonidas en faveur de Cléombrotus, que le premier fut contraint de se retirer dans un asile, et que le dernier fut élevé sur le trône. Chélonis, bien loin de prendre sa part à la fortune de son mari se retira dans le même temple que son père, et y parut comme lui sous cette figure mortifiée qui accompagnait ceux qui recouraient à ces asiles. On ne saurait mieux les comparer qu'à des pénitens couverts de sac et de cendre. Quelque temps après, on permit à Léonidas de se retirer à Tégée. Chélonis y fut avec lui la compagne inséparable de sa mauvaise fortune. A son tour Cléombrotus eut besoin de la franchise d'un temple. Léonidas fut rappelé et remonta sur le trône. Alors Chélonis quitta son père, et alla trouver son mari. Ce fut un spectacle très-digne d'admiration, que de la voir intercéder pour son mari auprès de son père, très-résolue de partager avec celui-là l'état de disgrâce, quoiqu'elle n'eût point participé à son bonheur, et de ne point partager avec son père l'état de prospérité, quoiqu'elle eût pris part à son infortune. Léonidas vint trouver à main armée son gendre dans l'asile où il se tenait, et lui reprocha avec toute l'aigreur imaginable les injures qu'il en avait reçues, la perte du trône, l'exil et ce qui s'ensuit. Cléombrotus n'avait rien à répondre. Sa femme parla pour lui, et le fit d'une manière si forte et si touchante, en protestant même qu'elle mourrait avant son mari en cas que ses larmes et ses prières fussent inutiles,

qu'elle lui sauva la vie, et lui obtint la liberté de se retirer où il voudrait. Entre autres choses, elle représenta à son père qu'il faisait l'apologie de son gendre, et qu'elle avait fait par sa conduite un manifeste contre son mari (A). Après que Léonidas lui eut accordé la vie et la liberté de Cléombrotus, il la pria tendrement de demeurer avec lui Léonidas ; mais elle s'en excusa, et donnant à tenir à son mari l'un de ses enfans pendant qu'elle tenait l'autre, elle alla faire ses prières auprès de l'autel : après quoi, elle partit avec son mari pour le lieu de leur exil (*a*). L'endroit où Montaigne l'a louée mérite d'être consulté (*b*).

(*a*) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie d'Agis et de Cléomène.

(*b*) Montaigne, Essais, *liv. III, chap. XIII, pag. m.* 578.

(A) *Elle représenta à son père, qu'il faisait l'apologie de son gendre, et qu'elle avait fait..... un manifeste contre son mari.*] Si mon mari, disait-elle (1), avait eu quelques raisons spécieuses de vous ôter la couronne, je les réfutais, je portais témoignage contre lui en le quittant pour vous suivre ; mais si vous le faites mourir, ne montrerez-vous pas qu'il a été excusable ; n'apprendrez-vous pas au monde qu'un royaume est quelque chose de si grand, et de si digne de nos vœux, que l'on doit, pour se l'assurer, répandre le sang de son gendre, et ne tenir aucun compte de la vie de ses propres enfans ?

(1) Plut., *in* Vitâ Agid. et Cleom., *pag.* 802.

CHESNE (Joseph du), en latin *Quercetanus*, sieur de la Violette, conseiller et médecin du roi, était d'Armagnac en Gascogne, et mourut à Paris l'an 1609. Quelques-uns lui donnent la qualité de baron (*a*). Il se rendit célèbre par la chimie (A), et il publia des ouvrages qui furent fort bien reçus, et souvent réimprimés (B). Je crois qu'il était de la religion, comme on l'assure dans l'*Index librorum prohibitorum* (*b*). Il fut marié avec Marguerite de Trie (*c*), dont la mère était fille du savant Guillaume Budé. Il en eut une fille, dont je parle ailleurs (*d*). Patin l'a fort mal traité (C), et il n'avait garde de l'épargner, vu la haine qu'il avait pour les chimistes, et pour l'antimoine. Le sieur de la Violette n'ordonnait point ce médicament ; mais il s'en rendait en quelque manière le défenseur (*e*). Cela, et quelques autres articles de sa pratique lui attirèrent des ennemis. Il eut à répondre à quelques livres de Riolan, qui n'étaient pas sans injures. Il se pouvait consoler de ces petites persécutions ; car il se voyait honoré de la bienveillance des grands. M. de Silleri, qui a été chancelier de France, fut l'un de ses patrons. Il le mena avec lui en Suisse, lorsqu'il y fut envoyé en ambassade pour le renouvellement de l'alliance, l'an 1601 ; et comme alors on parlait beaucoup d'une fille qui avait vécu long-temps sans manger, il l'envoya à Berne pour examiner ce qui en était. Son rapport fut que le conte était véritable (*f*).

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(*b*) *A la page* 660 *de l'édition de Genève*, 1667.

(*c*) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Spanheim, *tom. XIII.*

(*d*) *Dans la même remarque.*

(*e*) *Voyez son* Diæteticon, *folio m.* 458 *et seq.*

(*f*) *Tiré du* Diæteticon *de* Joseph du Chesne, *folio* 31.

Je marquerai une petite méprise qui s'est glissée dans le catalogue d'Oxford (D).

(A) *Il se rendit célèbre par la chimie.*] Le passage de Gaffarel qui me peut servir de preuve contient une singularité qui m'empêche de le réduire aux seules paroles qui regardent la capacité de notre du Chesne; on le lira tout entier avec plaisir. *M. du Chesne sieur de la Violette, un des meilleurs chimistes que notre siècle ait produits*, rapporte *qu'il avait vu un très-habile Polonais, médecin de Cracovie, qui conservait dans des fioles la cendre de presque toutes les plantes dont on peut avoir connaissance; de façon que lorsque quelqu'un par curiosité voulait voir, par exemple, une rose dans ces fioles, il prenait celle dans laquelle la cendre du rosier était gardée, et la mettant sur une chandelle allumée, après qu'elle avait un peu senti la chaleur, on commençait à voir remuer la cendre, puis, étant montée et dispersée dans la fiole, on remarquait comme une petite nue obscure qui, se divisant en plusieurs parties, venait enfin à représenter une rose si belle, si fraîche et si parfaite, qu'on l'eût jugée être palpable et odorante comme celle qui vient du rosier. Ce savant homme dit qu'il avait souvent tâché de faire le même, et n'ayant su par industrie, le hasard enfin lui fit voir ce prodige : car comme il s'amusait avec M. de Luynes, dit de Formentières, conseiller au parlement, à voir la curiosité de plusieurs expériences, ayant tiré le sel de certaines orties brûlées, et mis la lessive au serein en hiver, le matin il la trouva gelée, mais avec cette merveille que les espèces des orties, leur forme et leur figure étaient si naïvement et parfaitement représentées sur la glace, que les vivantes ne l'étaient pas mieux. Cet homme étant ravi, appela ledit sieur conseiller pour être témoin de ce secret, dont l'excellence le fit conclure en ces termes :*

> Secret dont on comprend que, quoique le corps meure,
> Les formes font pourtant aux cendres leur demeure.

A présent ce secret n'est plus si rare, car M. de Claves, un des excellens chimistes de notre temps, le fait voir tous les jours (1).

(B) *Il publia des ouvrages qui furent fort bien reçus et souvent réimprimés.*] Il ne faut que voir le nombre des éditions qu'on en marque dans *Lindenius renovatus* (2). J'y renvoie mon lecteur, et quant à cela, et quant au titre des livres. Je dirai seulement, 1°. qu'autant que je l'ai pu découvrir, le premier livre qu'il ait publié est *Apologia pro chimicis*. C'est ainsi que du Verdier en donne le titre (3) : il en marque l'édition à l'an 1575, à Lyon, *in*-8°. C'est sans doute le même livre que le *Ad Jacobi Auberti, Vindonis, de ortu et causis metallorum contra chymicos explicationem, brevis Responsio. Et de exquisitâ mineralium, animalium et vegetabilium medicamentorum spagyricâ præparatione et usu perspicua tractatio*, à Lyon, 1575 *in*-8°. Du Verdier lui donne, *Traité de saint Augustin de la vie chétienne, avec les Traités de charité, et de la vanité de ce siècle et monde inférieur d'obédience et d'humilité; et l'Échelle de Paradis*, à Paris, 1542. Mais je ne saurais m'imaginer que cet ouvrage soit de lui, si l'année 1542 est bien marquée. Je crois que sa taille-douce, au-devant de son *Dicæteicon* imprimé l'an 1606, fut faite cette année-là. Or on y marque qu'il était âgé de soixante ans. En ce cas-là, il serait né depuis l'impression de ce Traité de saint Augustin. 2°. Je dirai que dans la Bibliothèque de du Verdier il n'est que *sieur de la Violette, conseiller et médecin ordinaire de monseigneur frère unique du roi;* mais que dans celle de la Croix du Maine il est simplement *baron et seigneur de Morencé et Lyserable*. Il est certain que ces deux bibliothécaires parlent du même écrivain; car ils donnent à leur Joseph du Chesne le *Traité de la cure générale et particulière des arquebusades*, imprimé à Lyon l'an 1576. Il y fut imprimé en latin et en français la même année. M. Baillet fait mention du *baron de Morencé qui s'appelait Joseph du Chesne* (4). Il n'en parle que com-

(1) Gaffarel, Curiosit. inouies, *chap. V, num.* 9, *pag. m.* 100.
(2) *Aux pages* 710 *et* 711.
(3) Du Verdier, Biblioth. franç., *pag.* 773.
(4) Baillet, Jugement sur les Poetes, *tom. III, num.* 1332, *pag.* 363.

me d'un poëte, et il est sûr que ce médecin faisait des vers. Du Verdier lui donne la *Moroscomie, ou de la folie, vanité et inconstance du monde, en cent octonaires. Avec deux chants doriques de l'amour céleste et du souverain bien*, à Lyon, 1583, *in*-4°. Je crois que cette édition n'est pas la première; car l'auteur, citant cet ouvrage dans son *Diœteticon* (5), imprimé l'an 1606, observe qu'il y avait vingt-six ans qu'il l'avait fait imprimer.

(C) *Patin l'a fort mal traité.*] « Cette même année (1609), il mou-» rut ici un méchant pendard et char-» latan, qui en a bien tué pendant » sa vie et après sa mort par les mal-» heureux écrits qu'il nous a laissés » sous son nom, qu'il a fait faire par » d'autres médecins chimistes deçà et » delà. C'est *Josephus Quercetanus*, » qui se faisait nommer à Paris le » sieur de la Violette. Il était un » grand ivrogne et un franc igno-» rant, qui ne savait rien en latin, » et qui n'étant de son premier mé-» tier que garçon chirurgien du pays » d'Armagnac, qui est un pauvre » pays maudit et malheureux, passa » à Paris et particulièrement à la » cour pour un grand médecin, par-» ce qu'il avait appris quelque chose » de la chimie en Allemagne. Le » meilleur chimiste, c'est-à-dire, le » moins méchant, n'a guère fait de » bien au monde, et celui-là y a fait » beaucoup de mal (6). » Il y a bien de l'emportement dans ces paroles de Gui Patin.

(D) *Je marquerai une petite méprise qui s'est glissée dans le Catalogue d'Oxford.*] On y a parlé (7) d'un Jean du Chesne à qui l'on donne le *Traité de la cure des arquebusades*, imprimé à Lyon, 1576, in-8°., et *le grand Miroir du Monde*, imprimé dans la même ville, l'an 1587, in-4°. Ces deux ouvrages sont certainement de notre Joseph du Chesne. M. Mercklinus ne parle pas du dernier (8); mais l'auteur le cite lui-même au feuillet 398 de son *Diœteticon Polyhistoricon.*

(5) *Au feuillet* 17.

(6) Patin, lettre XXXI, *pag.* 142 *du* Ier. *tome, édit. de Genève*, 1691.

(7) *A la page* 158 *de la* Ire. *partie.*

(8) *In* Lindenio renovato.

Je remarque outre cela que le catalogue d'Oxford, donnant (9) une longue liste des livres latins de *Josephus Quercetanus*, n'avertit pas qu'on avait déjà parlé de lui sous le mot *Chesne.*

(9) *A la page* 88 *de la* IIe. *partie.*

CHEVREAU (Urbain), natif de Loudun, et auteur de plusieurs livres, et entre autres d'une histoire universelle (*a*) dont on a fait plusieurs éditions *1, mourut dans le lieu de sa naissance le 15 de février 1701, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, et quelques mois. Voyez son éloge dans le Journal de Trévoux (*b*) : on n'y a point mis tous les ouvrages qu'il a publiés, car on n'y a point parlé de son roman d'Hermiogène, imprimé à Paris, l'an 1648, in-8°, ni du volume de lettres qu'il publia dans la même ville, l'an 1642, in-8°. *2.

(*a*) *Voyez l'article* Babylas, *remarque* (F).

*1 La remarque (F) de l'article Babylas, tom. III, pag. 8, concerne Chevreau.

(*b*) *Mois de mars et avril* 1701, *pag.* 241, *édit. d'Amst.*

*2 Joly, sur le témoignage du père Jacob, parle de *Lettres nouvelles* de Chevreau qui auraient été imprimées chez Sommaville, en 1646, in 8°. Le père Jacob est le seul qui parle de ce volume. Les *œuvres mêlées de Chevreau*, 1717, deux volumes in-12 (dont la pagination se suit), sont données comme la réimpression de lettres publiées par Chevreau lui-même deux ans avant le *Chevræana* (dont le Ier. volume est de 1697, et le IIe. de 1700); mais ne sont peut-être que l'édition de 1697 des *œuvres mêlées*, un volume in-12. Joly renvoie aux tomes XI et XX des *Memoires* de Niceron. On trouve aussi un curieux article sur Chevreau dans les *Mémoires d'Ancillon*, pages 147-219.

CHIGI (*a*), famille noble de Sienne, qui faisait figure depuis long-temps dans sa patrie, lorsqu'elle commença à se pousser

(*a*) *Le véritable nom est* Ghigi.

à la cour de Rome sous le pontificat de Jules II (*b*). A la vérité, elle ne monta point jusqu'aux prélatures, mais elle eut des emplois considérables dans la chambre apostolique. Jules II donna l'intendance des finances à Augustin Chigi, et se trouva très-bien de ce choix. Personne n'ignore l'humeur guerrière et inquiète de ce pape, ni les dépenses à quoi une humeur comme celle-là engage nécessairement. Il fallut qu'Augustin Chigi déployât tout son savoir-faire pour trouver les fonds de tant de dépenses : il eut en cela l'activité, l'esprit d'invention, et la fidélité nécessaires (A) ; de sorte que Jules II très-content de son financier l'honora d'une espèce d'adoption : il voulut qu'Augustin Chigi et ses descendans fussent censés appartenir à la famille de la Rovère. Sous le pontificat de Paul III, la famille Chigi éprouva une révolution de décadence qui la contraignit de quitter Rome et de retourner à Sienne. Elle avait un beau jardin sur le Tibre, proche le palais Farnèze : ce voisinage fut fatal ; l'embellissement de ce palais demanda que l'on y incorporât cette belle portion de l'héritage des Chigi. Depuis ce règne, jusques à celui d'Urbain VIII, leur famille se tint coite à Sienne ; mais alors Fabio Chigi alla chercher fortune à Rome, et le fit si heureusement qu'en 1655 il fut élevé au papat sous le nom d'Alexandre VII. J'en parle dans l'article suivant. Ce pape eut un grand soin d'enrichir et d'agrandir sa maison. Mario Chigi, son frère aîné, gouverneur de Rome, ne se mêla presque point de politique ou d'affaires d'état ; mais, en récompense, il fut extrêmement appliqué à gagner du bien (*c*), et il trouva là-dessus des inventions très-efficaces, et qui faisaient bien crier le peuple. La donna Bérénice sa femme (*d*), qui était venue à Rome, sans savoir les manières de la cour, y fut bientôt si aguerrie, qu'elle aurait pu en faire leçon aux autres. Elle allait à l'audience du pape très-rarement : on la mit d'abord sur le pied de ne se mêler que de ses affaires : on profita des plaintes qui duraient encore contre donna Olympia belle-sœur d'Innocent X. Flavio Chigi, fils de don Mario, fut fait cardinal patron. Il aimait trop ses plaisirs (B), et il était encore trop jeune pour se faire estimer par le manége d'un homme d'état (C). Il ne se souciait point de thésauriser, soit qu'il aimât trop la dépense, soit qu'il lui importât peu d'amasser pour une autre branche ; car il n'avait point de frère. Nous parlons plus amplement de lui dans les remarques. Auguste Chigi, frère de don Mario, avait laissé deux fils, dont le pape Alexandre VII eut un grand soin. L'aîné, Augustin Chigi, destiné à être chef de la famille, épousa (*e*) un des plus grands partis de Rome, savoir la nièce du prince Marc-Antoine Borghèse. Elle avait cent quatre-vingt mille écus de bien, elle

(*b*) *Voyez ci-dessous la remarque* (F).

(*c*) *Nè di altro si compiace che di trovar modi di accumular denari.* Angelo Corraro, Relazione di Roma, *pag.* 15.

(*d*) *Elle était Siennoise, de la famille* della Ciaia.

(*e*) *L'an* 1658.

était belle, et avait été élevée par un dame d'une excellente vertu (*f*). Ce mariage ne se fût point fait peut-être, si l'oncle ne fût pas mort; l'oncle, dis-je, qui écoutant avec beaucoup de civilité les premières propositions, ne laissa pas de demander quels biens et quelles dignités on donnerait à don Augustin. C'était balancer, et ne croire pas que l'alliance du pape valût toute seule autant que la demoiselle. Or cela ne plaisait pas à sa sainteté. D'ailleurs, le fils du connétable Colonne recherchait la belle, et lui plaisait plus que don Augustin. Mais le prince Marc-Antoine Borghèse étant venu à mourir, l'affaire fut conclue avec une extrême rapidité, par les bons offices de la princesse de Rossane (D) mère de la demoiselle. Un mariage si avantageux par tant d'endroits ne fixa point les amours de don Augustin (E). Le pape lui acheta la principauté de Farnèse, qui est un fief de l'empire dans la province du patrimoine, et qui lui coûta cent soixante-dix mille écus. SIGISMOND CHIGI, frère de don Augustin, fut gratifié de plusieurs riches pensions par le pape Alexandre VII (*g*), et promu au cardinalat par le pape Clément IX en 1667 (*h*).

La relation d'Angelo Corraro que j'ai citée porte que cette famille commença à se pousser à la cour de Rome sous le pontificat de Jules II : mais il faut corriger cela; car elle y paraissait avec distinction sous Alexandre VI (F).

(A) AUGUSTIN CHIGI, *intendant des finances de Jules II, . . . eut . . . la fidélité nécessaire.*] J'ai suivi exactement mon original, qui porte que l'on n'eut jamais sujet d'entrer en soupçon sur l'intégrité de ce financier. *Non hebbe mai Giulio che ombrarsi dell' integrità di che l'esercitava* (1). Je n'ignore point d'ailleurs qu'on a publié des choses tout-à-fait étranges touchant le luxe d'Augustin Chigi. Il traita un jour le pape et tout le sacré collége, avec tant de magnificence, qu'on eût dit qu'il avait dessein d'enchérir sur l'énormité de Vitellius. L'abondance, la délicatesse, le choix des mets, auraient suffi à faire admirer ce festin; mais ce ne fut point par-là que l'on se voulut distinguer : on faisait jeter dans le Tibre à chaque service tout ce qui se levait de dessus la table, néanmoins toute la vaisselle était d'argent : et l'on servit en dernier lieu quantité de langues de perroquet apprêtées en cent manières. Un financier qui en use de la sorte a bien la mine de ne s'être pas enrichi légitimement. Je voudrais que l'auteur qui m'apprend ceci eût eu la bonté et l'équité de m'apprendre dans quel auteur il l'avait lu. Ce n'est pas ma faute, s'il a voulu qu'on l'en croie sur sa parole. En tout cas, voici ce qu'il dit : *Privatum hominem ad prodigiosi luxûs enormem licitationem non macelli unius, sed peregrini quoque orbis conturbatricem aspirâsse quis non merito maximo demiretur ? Is fuit Augustinus quidam Chiesius, Romanus trapezites, qui Leoni X Pontifici Maximo totique purpureæ senatûs cœtui, exterorumque regum legatis, ob filium ab illo baptismi lavacro tinctum, splendidissima, ut ita dicam, repotia constituit, in qui-*

(*f*) *Par sa grand'mère.*

(*g*) *Tiré de la* Relation de la Cour de Rome, *du cavalier* Angelo Corraro, *ambassadeur de Venise, imprimée à Leyde l'an* 1663. *Voyez aussi le* Népotisme, *Ire. partie, liv. III.*

(*h*) L'Idée du Conclave présent, *imprimée à Amsterdam*, 1676.

(1) Relazione della Corte romana, *fatta dal signor* Angelo Corraro, *pag.* 9. *Le* Journal de Trévoux, *mois de juillet* 1702, *pag.* 45, *édit. de France, nous apprend que M.* du Tot, *conseiller au parlement de Rouen, est l'auteur de cette* Relation de la cour de Rome. *Voyez aussi* il Sindicato di Alessandro VII, *pag.* 29, *édition de* 1668.

bus non satis fuit eduliorum omnis generis missuumque exquisitissimorum apparatui modum omnem ademisse, nisi etiam lances, pinaces, cæteraque cùm escaria vasa, tùm potùs instrumenta ex argento affabrè facta omnia Tiberis prætorlabentis alveum inani luxûs ostento præcipitarentur, idque non unâ modò sed pluribus quoque vicibus, quotiescunque scenicum illud ferculorum et mensarum choragium mutandum foret. Atque ista parvo constitisse æstimandum erat, nisi et alieno ex orbe petitarum immani pretio avium (quos psittacos nominamus) solæ linguæ variis in patinis conditæ, ultimo ferculo omnem luxûs ostentationem longè superássent (2). Cet auteur se sert du terme de *trapezites*, banquier, en désignant les qualités de notre Chigi. Cela vaut bien l'expression de Mézerai (3):

Ceux qui entendent le latin seront régalés ici d'un conte que j'ai trouvé dans Paul Jove, et qui confirme ce qu'on vient de voir touchant le luxe de notre Chigi. On y apprendra aussi qu'il avait une maîtresse, à qui il fit présent de la tête d'un poisson que le cardinal de Saint-Severin son débiteur lui avait envoyé. Un fameux parasite de ce temps-là suivit cette tête jusques au logis de cette garce, et satisfit enfin sa gourmandise après s'être bien fatigué en courant ce bon morceau. Ce récit a beaucoup de grâces dans l'original: je n'en retrancherai rien (4). *Eam* (umbram) *hodiè Romani umbrinam vocant. Capita umbrarum, sicuti et silurorum triumviris rei Romanæ conservatoribus dona dantur, qui piscatores inveteratâ quâdam consuetudine eorum capitum tributi nomine vectigales fecerunt.... Extat adhuc in ore quorundam facetorum ridenda fabula de T. Tamisio, qui Romanis auliciscque salibus erat insignis, sed gulæ adeò prostitutæ, ut infamis haberetur. Is quùm per servum, qui in foro piscario in eam curam intentus esse solebat, ingentis umbræ caput triumviris delatum esse cognovisset, in Capitolium protinùs ascendit, ut simulato apud magistratum negotio, sermoneque de industriâ protracto, prandium captaret. Verùm illud triumviri jam Riario cardinali donandum decreverant: ita Tamisius quùm limine curiæ efferri ingenti coronatâque patinâ caput illud nobile conspexisset, primo deceptus consilio, illud subsecutus est præmisso servo, qui vestigiis deferentium ministrorum insisteret. Nec multò post quùm Riarianis ædibus inferretur, benè habet, salva res est, inquit Tamisius, opiparè excipiemur: erat enim in primis mensæ Riarianæ, quæ longè omnium semper lautissima fuit, familiaris. At Riarius, ut erat naturâ munificus, maximum inquit hoc triumvirale caput maximo debetur cardinali, statimque Federico Sanseverino proceritatis admirandæ cardinali transmittitur. Colligit extemplò togam Tamisius, Riarium intempestivæ munificentiæ incusans, in mulamque resilit, et munus ad Sanseverianam domum consequitur. Idem pari liberalitate facit Federicus, caputque ipsum splendidis exornatum verbis* (5), *auratâque illatum patinâ Ghisio publicano ditissimo deferri jubet, quòd ei multo ære alieno, gravibusque usuris obstrictus erat. Volitat tertiâ jam spe avidam frustratus gulam æstuans Tamisius, festinabundusque incalescente jam die in Transtiberinos hortos quos ipse Ghisius magnificentissimos exstruebat, contendit: ibique fessus admodum et multo sudore madidus, quòd gravis sit abdominis, quartò à Fortunâ decipitur: quippe qui Ghisium caput illud recentibus floribus redimitum adamato scorto, cui ab formâ eruditisque illecebris Imperiæ cognomen fuit, ut extemplò deferretur, curantem reperit. Flectit itaque indignabundus habenas retrò, nec tamen subiratus gulæ, quæ Herculeos labores attulerat, et ad Imperiam jam multo sole Sixtini pontis semitam exurente adequitat. Ad extremum anhelantis gulæ ea vis atque libido fuit, ut qui*

(2) Hadrianus Junius, Animadvers., *lib. IV, cap. VIII.*

(3) *Augustin Ghisi, fermier des salines du pape* (Jules II), *s'en étant plaint à sa sainteté.* Mézerai, Abrégé chronol., *tom. IV, pag. m.* 45, *à l'ann.* 1510.

(4) Paulus Jovius, de Piscibus romanis, *cap. V, pag.* 49 *et seq., edit. Frobeniana*, 1531.

(5) *Il y a ainsi dans l'édition de Bâle, que je cite; et dans celle de Bâle*, 1561, in-8°., *apud Henricum Petri; et dans celle de Bâle*, 1577, *in-folio, apud Petrum Pernam; mais c'est sans doute une faute d'impression pour* herbis.

per totam urbem fucrat raptatus, idem et togatus et senex cum scorto admirante novi hominis adventum , nullo pudore discubuerit.

(B) Flavio Chigi.... *aimait trop ses plaisirs.*] Il n'est pas malaisé d'entendre ce que voulait dire Angelo Corraro , lorsque , sans faire semblant d'y toucher , il disait que ce cardinal gardait le lit plus souvent que sa jeunesse ne semblait le demander , et qu'il priait ses médecins de n'en point dire la raison au pape , de peur que sa sainteté ne s'imaginât qu'il aimait trop la bonne chère et le sexe. *Goderebbe assai migliore sanità , se fosse più temperato nel mangiare , nel che eccede ogni precetto di viver sano , con largo e succoso pasto. Vogliono anco che non sia sobrio quanto dovrebbe ne' piaceri del senso , onde è che più spesso di quello che doverebbe aspettarsi dalla sua gioventù , viene obligato al letto. I medici però non riportano al papa le vere ragioni della sua decumbenza , così avvertiti dal cardinale , acciò sua Santità non concepisca sinistra opinione di lui, como di crapulone ed incontinente* (6). On a voulu dire que l'insulte qui fut faite (7) au duc de Créqui , ambassadeur à Rome, venait originairement de quelque passion de galanterie que le cardinal patron avait en tête. M. de Bussi-Rabutin a bâti sur ce fondement (8) , comme on le peut voir dans ses Satires. Quoi qu'il en soit , le cardinal Chigi était dans un décri prodigieux du côté du plaisir vénérien , quand il était en France l'an 1664 (9), et on chantait partout le royaume une infinité de vaudevilles sur son compte. Les longues maladies qu'il a eues pendant les dernières années de sa vie , et dont les gazettes ont tant parlé , ne sont que des preuves équivoques d'une jeunesse débauchée. Voyez la remarque (C) de l'article suivant.

(C)..... *et il était encore trop jeune pour se faire estimer par le manége d'un homme d'état.*] Angelo Corraro en parle avec assez de mépris de ce côté-là. On ne tirait de lui que des complimens et des promesses qui n'aboutissaient à rien ; et de là vint que Corraro ne s'adressa plus à lui , mais au pape directement. *Di quel che vaglia* , dit-il (10) , *nel negotio non mi dà l'animo d'affermare cosa certa , perche s'egli non sa fare più di quello che fa , bisogna dire che vaglia poco , gia che da esso non riportano se non complimenti , gentilezze di concetti , e speranze di voler far assai , che in fine si risolvono in nulla : terminando le risposte in repugnanze trovate in S. S. , ed in qualche motivo delle cause , o della negativa , o della prolatione. Onde io ho ritrovato meglio ne' negozi importanti, andarmene di primo tratto al papa medesimo , che valermi dell' interpositione del cardinale.* Il marque deux ou trois défauts qui l'empêchaient d'être homme d'affaires : 1°. le trop d'attachement aux plaisirs ; 2°. l'oubli des circonstances les plus capables de faire obtenir ce qu'on demande ; 3°. la facilité de se relâcher , dès qu'il sentait qu'une chose mettait en peine l'esprit du pape (11). Il est certain que voilà trois obstacles capitaux au succès d'une négociation confiée à une personne. Il faut que ce cardinal se soit corrigé en vieillissant ; car il a maintenu son crédit , et il l'a fait fort bien valoir dans les conclaves, à la tête des créatures de son oncle. On n'a guère vu de grandes affaires à la cour de Rome , où il n'ait tenu sa partie avec quelque distinction d'autorité. C'est qu'il s'était bien muni pendant la vie de son oncle : or, quand on a une fois les mains bien garnies , on se fourre partout , on parle haut , on ne manque pas de cliens. Voici ce qu'on a dit de cette éminence dans un livre imprimé à Amsterdam (12). « Dans la faction de Chigi , il se pré- » sente bien des cardinaux papables , » dont le chef Flavius Chigi est puis- » sant , et a su si bien se ménager

(6) Corraro, Relat. della Corte romana, *pag.* 16.

(7) *En* 1662.

(8) *Supposé qu'il soit l'auteur des* Amours du Palais-Royal , *ce qu'il n'avouait pas. Voyez tom. XV de ce* Dictionnaire, *la* Dissertation sur les libelles diffamatoires , *remarque* (D).

(9) *Il y alla avec le caractère de légat à latere , pour faire satisfaction touchant l'insulte que M. le duc de Créqui avait soufferte.*

(10) Angelo Corraro , Relat. della Corte romana , *pag.* 17.

(11) *E bene spesso divertito da suoi passatempi , o si scorda delle circostanze essentiali dell' affare , che possono facilitare l'intento , o caglia alle prime perplessità che scuopre nel papa.* Ibid.

(12) Idée du Conclave présent (1676), *pag.* 74.

» depuis la mort d'Alexandre VII son » oncle, qu'il a déjà eu un pape à sa » dévotion, parce qu'il ne s'est pas » trop opiniâtré dans les deux con- » claves derniers à vouloir une de ses » créatures en particulier; mais il s'est » contenté de s'accommoder aux au- » tres factions, autant qu'il a pu en » s'accommodant lui-même. Et Bar- » berin, pour n'en avoir pas usé de » même, n'a jamais eu de pape qui » lui ait été obligé de son exaltation. » Le conclave de Clément IX apprend qu'encore que le cardinal Chigi ne souhaitât point que le cardinal Rospigliosi fût créé pape, il fut impossible de donner le papat à ce dernier cardinal, qu'après que l'autre se fut laissé persuader d'y concourir. Le conclave de Clément X (13) témoigne que le cardinal Chigi avait eu presque autant de crédit sous Clément IX, que sous Alexandre VII. Ce cardinal était si fort dans le conclave où Clément X fut élu, que le cardinal d'Este lui dit un jour : *Eh bien, monsieur le cardinal Chigi, que faisons nous ici? que ne nous donnez-vous un pape* (14)? Et en effet la création d'Altieri n'aurait jamais réussi sans l'influence de Chigi. Disons, en passant, que dans le conclave de Clément IX, le cardinal d'Arach, chef de la faction espagnole, dit au cardinal Chigi, *qu'il n'était pas fort expérimenté dans les affaires présentes, que puisque c'était le premier conclave où il se trouvait, il ne pouvait pas y avoir toute l'expérience possible, et qu'auparavant que d'entreprendre de conduire une affaire de cette importance, il fallait s'en rendre capable* (15).

(D) *La princesse de Rossane.*] Elle s'appelait *donna Olympia Aldobrandina.* Elle était petite-nièce de Clément VIII, et avait épousé en premières noces le prince Borghèse. L'ambition de cette dame était connue depuis long-temps : étant demeurée veuve dans une grande jeunesse, et ayant de la beauté, de la naissance, du bien, de l'esprit, elle fut recherchée de plusieurs princes; mais elle préféra à tous les partis qui se présentèrent don Camille Pamphile, neveu d'Innocent X, et cela afin d'avoir part au gouvernement. La même raison la porta à préférer pour sa fille un neveu de pape au fils du connétable Colonne (16) : elle ne le fit que *per guadagnar l'affetto della casa pontificia, e per haver parte al Vaticano, che è tutto quello che sempre ha cercato questa signora.* Elle se vit bien attrapée sous Innocent X; car au lieu d'entrer dans sa faveur par son mariage avec don Camille, elle fut contrainte de le suivre dans son exil. L'instruction des ambassadeurs de France à Rome attribuée au bailli de Valençai parle de cette princesse fort désavantageusement. « De la façon » que Dieu résiste aux personnes al- » tières et superbes, ainsi la princesse » Rossane se voit abaissée, humiliée, » mortifiée, et déchue de cette su- » prême grandeur, et de ce haut degré » de gloire et d'honneurs desquels » elle avait fait paraître et éclater un » si grand faste, et une si grande os- » tentation sur le théâtre de cette au- » guste et glorieuse ville de Rome; et » présentement elle est d'autant plus » éloignée et écartée et séparée de la » scène, se compatissant et se com- » plaisant tant seulement dans de cer- » taines humeurs mélancoliques et » romanesques qui, ne se contentant » jamais des choses présentes, vont » spéculant et regardant indiscrète- » ment sur des choses qui sont il y a » déjà beaucoup de temps passées et » écoulées, et sur celles qui sont pour » arriver ci-après. Pour moi... je ne » puis point m'imaginer que cela » puisse apporter quelque trouble tant » soit peu d'importance,.. quand bien » cette dame bornera son ambition » et la renfermera dans les limites » étroites des portes et des chambres, » plutôt que de la faire paraître et » éclater visiblement par des osten- » tations ridicules et superflues des » carrefours, places, passages, et » promenades de la ville (17). » L'auteur du Voyage de la reine de Pologne (18), ayant parlé du *fameux*

(13) *Par* Amelot de la Houssaye, *pag.* 14.

(14) Mémoires des intrigues de la Cour de Rome, *imprimés à Paris*, 1677, *pag.* 19.

(15) Conclave de Clément IX, *imprimé à Paris*, 1669, *pag.* 59.

(16) *Voyez le livre intitulé*, il Nepotismo, *part. I, lib. III, pag.* 143, 193.

(17) *Voyez le* Recueil de diverses Relations des cours de l'Europe, *imprimé à Cologne*, 1681, *pag.* 332.

(18) Le Laboureur, Voyage de la reine de Pologne, *IIIe. part.*, *pag.* 222.

jardin d'Aldobrandin très-justement appelé Belveder, qui est à Frescati, continue ainsi (19) : *De ce lieu est à présent possesseur le prince Pamphilio neveu du pape, ci-devant cardinal; comme aussi de la princesse héritière de la maison Aldobrandine, dont le premier mari, prince de Rossano, héritier présomptif et l'unique espérance de celle des Borghèzes, était mort quelques jours avant notre arrivée* (20), *dedans ce même lieu, âgé de moins de vingt-deux ans, comme elle, et lui avait laissé deux fils et deux filles. C'est un bonheur pour ce cardinal d'avoir sitôt trouvé un parti si avantageux en richesse et en beauté; car c'est la plus belle princesse de tout le pays, et outre cela des plus spirituelles.*

(E) *Le mariage.... ne fixa point les amours de don Augustin.*] Sa femme lui avait apporté des biens immenses, elle était belle, elle avait été bien élevée, elle lui donna d'abord des enfans; et néanmoins il s'allait ragoûter tantôt ici, tantôt là. Quel désordre! *Essendo la sposa di non ordinarie bellezze, ed allevata sotto la disciplina dell' ava, signora di santissimi costumi, non restava che desiderar più in questo genere di contentezze, e gia s'è cominciato a goderne i frutti, havendo la principessa gia dato segno di fecondità, co 'l porto di una figliuola. Non resta però che il Sig. D. Agostino non vada vagando in altri amori, come lo lusinga la sua natura proclive al gusto del senso, e la facilità di pascerla quando gliene possa mai venir voglia* (21). Il n'avait jamais été trop délicat sur le chapitre de la tendresse pour sa femme, puisque après ses noces il ne put s'empêcher de dire que son mariage lui donnait plus de joie à cause du triomphe qu'il avait remporté sur son rival, qu'à cause de la princesse qu'il possédait. Le connétable Colonne ayant su cela répondit que son fils avait recherché la princesse parce qu'il avait assez de mérite pour la pouvoir demander, mais que don Augustin l'avait obtenue par le crédit et l'autorité du pape son oncle. Le fils du connétable se maria quelques années après avec une nièce du cardinal Mazarin (22). Le parti quant aux richesses fut beaucoup meilleur, mais ç'a été un mauvais ménage. Le public en a vu l'histoire.

(F) *Cette famille paraissait avec distinction à la cour de Rome, sous Alexandre VI.*] Tomaso Tomasi, dans la Vie du duc de Valentinois, remarque que Laurens Chigi, gentilhomme siennois, fut écrasé lorsqu'une tempête renversa une cheminée dans l'une des chambres du Vatican le jour de la fête de saint Pierre (23). Ce ravage pensa être funeste au pape Alexandre VI. Cet auteur ajoute (24), que lorsque le duc de Valentinois se prépara à l'expédition de la Romagne l'an 1500, *Augustin Chigi, frère de Laurens, un des riches et magnifiques gentilshommes qui fût pour lors à la cour* (25), *lui prêta non-seulement plusieurs milliers d'écus, mais même jusque-là qu'il fit fondre toute son argenterie, qui était considérable, pour la mettre en monnaie.*

(19) *Là même, pag.* 225.

(20) *Leur arrivée tombe sur le* 18 *de juillet* 1646. *L'auteur publia sa* Relation *l'année suivante.*

(21) Corraro, Relatione della Corte romana, *pag.* 21.

(22) *Tiré d'un livre intitulé*, Il Nepotismo, *part. I, lib. III, pag.* 194.

(23) Tomasi, Vie du duc de Valentinois, *pag.* 302.

(24) *Là même, pag.* 313.

(25) *Voyez la remarque* (A).

CHIGI (Fabio), né à Sienne le 16 de février 1599 (*a*), a été pape sous le nom d'Alexandre VII. Sa famille, voyant en lui un sujet de belle espérance, l'envoya de bonne heure à Rome, où il lia avec le marquis Pallavicini (*b*) une amitié fort utile; car ce marquis le recommanda de telle sorte au pape Urbain VIII, qu'il lui fit avoir en peu de temps la charge d'inquisiteur à Malte. Chigi ayant fait paraître dans cet emploi qu'il était capable de plus grandes choses, fut envoyé à Ferrare en qualité de vice-légat

(*a*) Angelo Corraro, Relation de la Cour de Rome.

(*b*) *Il a été depuis jésuite et cardinal.*

et puis nonce en Allemagne (*c*). Il eut la plus favorable occasion, qu'un homme de ce caractère puisse souhaiter, de faire paraître l'esprit d'intrigue; car il fut médiateur à Munster pendant les longues conférences qui s'y tinrent pour la pacification de l'Europe. Il y joua bien son personnage (A). Il avait eu avant que d'aller à Munster la nonciature de Cologne, et il l'exerça encore quelques années depuis la conclusion de la paix. Il l'exerçait, lorsqu'en 1651 le cardinal Mazarin se réfugia chez l'électeur de Cologne, et il eut même ordre de se plaindre au nom du pape Innocent X, grand ennemi de ce cardinal, de ce que cet électeur permettait à cette éminence de lever des troupes (*d*). Le cardinal Mazarin en garda quelque ressentiment contre Fabio Chigi, qui fut promu peu après au cardinalat, et à la charge de secrétaire d'état par Innocent X; mais ce ressentiment fut sacrifié aux intérêts de la politique, lorsqu'il fut question de créer un pape en 1655. Le cardinal Sacchetti, bon ami du cardinal Mazarin, ne voyant point jour à obtenir le papat, à cause des puissans obstacles de la faction espagnole, conseilla à cette éminence de consentir à l'exaltation de Fabio Chigi. On lui accorda ce qu'il souhaitait. Dès qu'on sut dans le conclave les dispositions de la France, tous les partisans de cette couronne réunirent leurs suffrages en faveur de Chigi. L'escadron volant qui le regardait comme sa principale pièce, n'eut garde de ne lui être pas favorable. La faction de Médicis et les Espagnols eurent des raisons particulières de le choisir; de sorte qu'il fut créé pape (*e*) par les voix de tous les soixante-quatre cardinaux qui se trouvèrent au conclave (*f*). Il y a très-peu d'exemples de cette uniformité dans les élections des papes. Le cardinal Chigi mérita ce jour-là et les années suivantes l'éloge que le duc de Guise donne à Innocent X (B). Comme on savait dès la veille de l'élection le choix que le Saint-Esprit avait résolu d'inspirer le lendemain, les cardinaux allèrent féliciter cette éminence, qui ne leur répondit d'abord que par des soupirs, et la larme à l'œil (*g*), et en les priant de mieux choisir (*h*) : il prit ensuite courage, et les remercia de leur bonne volonté. Après l'élection on le porta selon la coutume à l'église de Saint-Pierre, pour y recevoir sur le grand autel l'adoration des cardinaux. Il ne voulut pas être mis au milieu de cet autel, mais à l'un des coins; et cela, parce qu'il ne se jugeait pas digne, disait-il, de la place que ses prédécesseurs avaient occupée. Pendant toute la cérémonie

(*c*) *De la* Relation de la Cour de Rome, *par le cavalier* Angelo Corraro.

(*d*) Conclave d'Alessandro VII. *Voyez aussi l'*Histoire de la Paix des Pyrénées, *par* Gualdo Priorato.

(*e*) *Le* 8 *d'avril* 1655

(*f*) *Voyez le* Conclave d'Alexandre VII, *en latin*, *par* Jean Schwarzkopfius, *apud* Heideggerum, Historiæ Papatûs *pag.* 404 *et seq.*

(*g*) *Egli da principio pianse tenendo agl' occhi la mano, e doppo fattosi animo ringratiava tutti del loro buon affetto.* Conclave d'Alessandro VII.

(*h*) *Gratulationes excepit Chisius profusis lacrymis, subindè orans, ut digniorem alium eligerent.* Heidegger., Histor., Papatûs, *pag.* 406.

de l'adoration, il demeura prosterné à terre, un crucifix entre ses bras, avec une extrême humilité. Arrivé qu'il fut à son appartement du Vatican, il commanda, avant que de songer à nulle autre chose, qu'on fît le cercueil où son corps serait couché après sa mort, et qu'on le mît sous son lit, afin de s'animer de plus en plus à la sainteté par cette idée continuelle de la mort. Quand on le revêtit des habits pontificaux, on lui trouva un cilice sous la chemise. Il continua de jeûner deux fois la semaine comme il avait fait étant cardinal. Le lendemain de son élection, il repoussa rudement la *signora* Olympia, qui était venue le féliciter, et lui dit qu'il n'était pas de la bienséance qu'une femme mît le pied dans le palais du chef de l'église. Il défendit à ses parens de venir à Rome sans sa permission (*i*). La suite de son pontificat a montré que ce n'étaient que des grimaces et des finesses; et plusieurs catholiques romains n'ont point fait difficulté de se plaindre de sa vie artificieuse. Il s'humanisa dans la suite avec ses neveux (C), et les combla de bienfaits; ce qui fut un très-fâcheux contre-temps au fameux antagoniste du père Paul (D). Ce que dit M. Moréri, qu'Alexandre VII *s'empressa avec un soin vraiment paternel pour la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne par le mariage* de Louis XIV avec l'infante, a besoin d'un correctif (E). Il a eu tort de le louer à l'occasion de la pyramide qui fut élevée à Rome après l'insulte que les Corses firent au duc de Créqui. Ce pape ne mérite aucune louange pour les satisfactions qu'il fit à la France dans cette rencontre; car il ne les fit qu'à son grand regret, et pour éviter une guerre qui l'aurait en peu de temps obligé d'abandonner Rome. La France n'a jamais été bien persuadée qu'il fût sans partialité contre elle. Les Espagnols ne furent pas toujours satisfaits de sa conduite (F). Je remarquerai, pour la rareté du fait, qu'il y a des livres imprimés où l'on assure qu'il a eu envie d'abjurer sa religion, et de devenir huguenot (G). Les gazettes de Hollande lui donnèrent beaucoup d'éloges (H), et apprirent au public qu'il n'avait point approuvé les violences exercées dans le Piémont sur les Vaudois. On a fort parlé de ce qu'il dit à des gentilshommes protestans, qui voulaient lui baiser les pieds (I). D'autres livres ont assuré, non sans y trouver quelque mystère, qu'il était parent du grand-seigneur Mahomet IV (K). Cette singularité est beaucoup plus rare que celle dont je vais parler. Alexandre VII a été auteur (L): nous avons un volume de ses poésies. Il aimait les belles-lettres, et à s'entretenir sur la poésie, sur l'histoire, sur la politique, avec des personnes doctes. Il aimait la pompe des bâtimens, et il ne tint pas à lui que toute la ville de Rome ne devînt également magnifique et régulière quant aux rues et aux places, et et aux maisons. Le mal était que ces dépenses épuisaient la chambre apostolique, et qu'en or-

(*i*) *Ex* Conclavi Alexandri VII, *apud* Heideggerum, Hist. Papatûs, *pag.* 406.

donnant la démolition de plusieurs logis qui choquaient la symétrie, il ruinait les propriétaires (*k*). Il y a quelque chose de grand dans le dessein du collége de la Sapience qu'il acheva de faire bâtir, et qu'il orna d'une très-belle bibliothéque. Les avocats consistoriaux lui dressèrent une pompeuse inscription sur ce sujet (*l*). Il mourut le 22 de mai 1667, beaucoup plus regretté des jésuites que des jansénistes.

(*k*) Angelo Corraro, Relation de la Cour de Rome.

(*l*) *Elle est rapportée par* Spizelius, *in Dissert. prælimin.* Speciminis Biblioth. univers. *Voyez le* Musæum Italicum *du père* Mabillon, *tom. I, pag.* 150.

(A) *Il fut médiateur à Munster..... Il y joua bien son personnage.*] Un auteur moderne a observé que la médiation de Danemarck, qui avait été d'abord agréée pour la paix de Munster, ayant été ensuite rejetée par la Suède, « toute la médiation demeura » au pape, et en quelque façon à la » république de Venise, qui se servi» rent des talens *de Fabio Ghisi* et » *d'Aloysio Contarini*, pour la per» fection d'un si glorieux ouvrage. » Le premier avait, entre plusieurs » autres grandes qualités, celle de » savoir parfaitement bien couvrir » ses mauvaises, et avec un si admi» rable artifice que tout le collége des » cardinaux ne les reconnut, qu'a» près qu'il l'eut fait pape. L'autre » était homme d'honneur, et il était » sorti avec réputation de tant d'am» bassades, qu'il y avait acquis celle » d'un des plus habiles négociateurs de » son temps (1). » Le cavalier Angelo Corraro remarque, qu'encore que Fabio Chigi n'ait pas pu soutenir heureusement les intérêts de la catholicité, à cause que le crédit des protestans était supérieur à celui des catholiques dans l'assemblée de Westphalie, il ne laissa pas de bien faire son devoir (2); jusque-là qu'il eut l'adresse de se conserver l'estime des Espagnols et des Impériaux, encore qu'il les eût blâmés fort aigrement d'avoir consenti à une paix si préjudiciable à l'église catholique.

(1) Wicquefort, *Traité* de l'Ambassadeur, *tom. II, pag.* 308, 309.

(2) *Fece almeno le parti sue egregiamente.* Corraro, *pag.* 11.

(B) *Il mérita.... l'éloge que le duc de Guise donne à Innocent X.*] « Les » discours que lui avait tenus mon» sieur le cardinal Grimaldi, et la ma» nière de négocier de monsieur de Fon» tenay et de monsieur l'abbé de Saint» Nicolas lui tenant fort au cœur, lui » étaient insupportables, publiant par» tout, à ce qu'il disait, qu'il était » un fourbe, et qu'on ne devait ni ne » pouvait pas se fier à sa parole, dont » il me fit paraître tant de chagrin, » que les larmes lui en vinrent aux yeux » de colère. Ce qui toutefois ne me » toucha pas fort sensiblement, sa» chant bien qu'il en répandait quand » il lui plaisait, et qu'il était fort » grand comédien (3). »

(3) Mémoires du duc de Guise, *pag.* 6 *de l'édition de Paris*, 1681, *in*-12.

(C) *Il s'humanisa dans la suite avec ses neveux.*] Jamais pape n'a mieux mérité la pasquinade, *et homo factus est*, ni ne s'est mieux prévalu des priviléges du népotisme. On dit, je n'en sais rien, qu'il avait juré de ne recevoir jamais ses parens à Rome, et qu'embarrassé de la religion de son serment, il ne savait comment satisfaire l'amitié qu'il avait pour sa famille; que le père Pallavicin le tira de ces scrupules, en lui conseillant d'aller recevoir sa parenté à quelques lieues de Rome, et qu'il lui fit bien comprendre que le serment de sa sainteté ne portait pas qu'elle ne recevrait point ses parens sur le chemin de Sienne à Rome, mais seulement qu'elle ne les recevrait point à Rome; que le pape, fondé sur une si ingénieuse distinction, alla au-devant de sa famille, et la reçut au beau milieu du chemin. Depuis ce temps-là, il fit pleuvoir à seaux sur ses parens les dignités et les bénéfices. Don Mario son frère fut fait gouverneur de l'état ecclésiastique. Flavio Chigi fils de don Mario fut fait cardinal patron. Sigismond Chigi, fils orphelin d'un autre frère du pape, fut gratifié de plusieurs bonnes pensions, en attendant l'âge où on le pût faire cardinal avec quelque bienséance (4). Augustin Chigi

(4) *M.* Heidegger, *pag.* 432, *assure qu'il*

(5), destiné à être la colonne de la maison, fut marié à une très-riche nièce du prince Borghèse. *Augustinum futurum Chisianæ familiæ columen, cui principis Borghesii neptim opulentissimam conjugem, dote centum millium ducatorum et viginti insuper millibus duplionum loco margaritarum expensis, denique sexaginta millibus duplionum in manus ipsius sponsi resignatis impetravit* (6). Un des fils de la sœur du pape (7) fut fait cardinal; l'autre, qui était chevalier de Malte, fut fait général des galères. La donna Bérénice, femme de don Mario, et ses filles, eurent aussi de riches présens (8). Flavio Chigi, qui a été cardinal patron, et qui fut envoyé en France légat *à latere*, pour faire satisfaction touchant l'affaire des Corses, a bien fait parler de lui. Il est mort (9) chargé de bien et de titres, vice-doyen du sacré collége, évêque de Porto, archi-prêtre de Saint-Jean-de-Latran, préfet de la signature de justice, etc. Il a institué pour principal héritier, don Livio Chigi, son neveu; et il a laissé dix mille écus, et la jouissance des biens qu'il avait à Sienne, au marquis Zandedari son beau-frère, qu'il a chargé de prendre le nom et les armes de la maison Chigi (10). Voyez la remarque (B) de l'article précédent.

(D).... *ce qui fut un très-fâcheux contre-temps au fameux antagoniste du père Paul.*] Je parle du père Sforce Pallavicini, auteur d'une histoire du concile de Trente, destinée à la réfutation de Fra-Paolo, et qui fut récompensé d'un chapeau de cardinal. Il mit à la tête de son ouvrage un pompeux éloge d'Alexandre VII, où il n'avait pas épargné l'encens, sur le dessein où le saint père avait persisté de ne point souffrir que ses parens vinssent à Rome. Chacun voit qu'il y a cent belles choses à dire sur cette matière, et qu'il n'y a point de panégyrique qui puisse devenir plus brillant que celui-là, entre les mains d'un bon orateur. Malheureusement pour le père Pallavicini, le pape changea de résolution, et souhaita d'agrandir les siens selon l'usage du népotisme. Il fallut même, dit-on, que ce père lui levât les scrupules de conscience qui l'arrêtaient. Au fond, il était plus avantageux d'obliger le pape et sa famille, que de sauver un prologue déjà imprimé, quelque beau que fût le panégyrique qu'il contenait. Cela ne laissait pas d'avoir ses désagrémens pour un auteur; mais il fallut bien passer par-là, supprimer ce qui était déjà sorti de dessous la presse, et rajuster les choses le mieux qu'on put. Si ce que je viens de dire n'est pas véritable, il ne faudra pas s'en prendre à moi, mais à ceux dont l'auteur que je cite l'emprunte. Voici comment il parle : *Jamque cardinalis Pallavicinus in ejus laudes effusissimus historiæ concilii Tridentini galeatum prologum præfixerat, quo Alexandri ceu Angeli ἀπροσωπολήπτου heroïcum isthoc neglecti nepotismi facinus tertium usque in cœlum tulit : quem tamen, cùm res alium longè eventum sortita esset, non sine pudore et impensarum jacturâ (plurima enim folia jam impressa, laudes has fictitias ebuccinantia, supprimi debuerant) ceu abortivum fœtum tollere, et cum nescio quo epilogo operis (qui ipse tamen post mortem Alexandri, saltem in latinâ editione Baptistæ Giattini, omissus etiam fuit) commutare necesse habuit* (11). Cet auteur prétend que le cardinal Pallavicini était confesseur d'Alexandre VII, et qu'il était cardinal avant que la parenté de ce pape vînt à Rome; mais il est certain qu'il ne fut promu qu'après l'édition de son histoire : d'où il résulte, par la propre narration de cet auteur, que le cardinalat de l'historien suivit l'accueil que le pape fit à sa famille. Je ne crois pas qu'un cardinal soit jamais le confesseur ordinaire du pape, ni que le père Pallavicini l'ait jamais été d'Alexandre VII (12). L'auteur du

obtint d'Alexandre VII, à l'âge de dix-sept ans, le chapeau de cardinal. Mais je trouve qu'il ne fut promu qu'en 1667, par Clément IX, successeur d'Alexandre VII.

(5) *Frère de Sigismond.*

(6) Heidegger, Hist. Papatûs, *pag.* 432.

(7) *Elle avait été mariée à Sienne avec M. Bichi.*

(8) Heidegger., Histor. Pap., *pag.* 432.

(9) *Le 13 de septembre* 1693, *à l'âge de soixante-trois ans*

(10) Mercure Historique, *mois d'octobre* 1693, *pag.* 364.

(11) Heidegger., Histor. Papatûs, *pag.* 431.

(12) *Pour mieux m'en éclaircir, j'ai consulté une personne qui le pouvait bien savoir, et qui m'a répondu que le père Pallavicini n'a jamais été confesseur d'Alexandre VII.*

Népotisme l'assure pourtant (13), et peut-être ne l'a-t-il fait qu'afin de mieux décorer le conte qu'il voulait faire, concernant le livre de ce jésuite. Il ne dit pas qu'on eût mis un panégyrique à la tête de l'histoire, mais seulement qu'en divers endroits on avait coulé quelques traits de louanges pour le pape, sur ce que la famille Chigi n'avait point la permission de venir à Rome. Il se trouva plus de vingt feuilles qui contenaient quelque chose sur ce sujet, lesquelles il fallut réimprimer. Ceci en tout cas me paraîtrait plus vraisemblable que l'autre conte.

(E) *Ce que dit M. Moréri.... a besoin d'un correctif.*] Il n'y eut rien à la paix des Pyrénées à quoi le public fît plus d'attention qu'à ceci, c'est qu'elle fut conclue sans l'intervention du pape. Il y avait eu des cardinaux qui n'avaient donné leur suffrage à Fabio Chigi, que sur l'espérance *qu'il s'appliquerait à pacifier les deux couronnes, et qu'il y réussirait mieux que pas un autre. Cependant, la chose a réussi d'une manière si contraire,* c'est Galeazzo Gualdo Priorato qui parle (14), *que plusieurs ont publié que cette paix était honteuse au saint siége, et qu'à Rome même plusieurs en ont mal parlé. En effet on ne l'a regardée que comme l'effet des soins et de la diligence des deux premiers ministres seuls qui l'ont conclue dans un temps où sa sainteté n'y travaillait plus, et peut-être n'y pensait plus.* Je ne nie point que Priorato n'ajoute (15) qu'Alexandre, *dès son entrée au pontificat*, employa avec de grandes instances les offices de père commun, pour porter les deux couronnes à la paix, et pour obtenir même que les conférences se tinssent à Rome en sa présence; mais il dit aussi que, pendant *les offices que le cardinal fit faire auprès du pape pour la paix par le père Donnelli jésuite*, le pape fit voir *des défiances et une froideur qui ont été à la France une excuse suffisante pour l'exclure du traité de paix* (16).

(13) Népotisme, *part. I, liv. III, pag. m.* 19 *et* 176. *Voyez aussi* Il Sindicato d'Alessandro VII, *pag.* 83 *et seq.*

(14) Priorato, Histoire de la Paix, *pag.* 119, *édit. de Cologne*, 1667.

(15) *Là même, pag.* 120.

(16) *Là même, pag.* 125

Il ne fut point nommé dans les préambules des articles du traité, ce qui le fâcha; et *l'on a même su que le cardinal Mazarin avait été en disposition de ne faire nulle mention du pape.* La mauvaise intelligence qui avait régné entre eux s'augmenta, par la raison que la paix s'était conclue sans l'intervention de la cour de Rome; et cela fit que le pape fut fâché de cette paix. « Aussi le cardinal disait quelquefois dans l'entretien familier, » que dans la consolation qu'il sentait » de la paix générale, il y trouvait » l'amertume de ne pas voir que sa » sainteté en eût de la joie; et le pape » de sa part eût pu dire le proverbe » espagnol : *Pourvu que le miracle » se fasse, il n'importe peu si Dieu » le fait, ou le diable* (17). » Concluons de tout ceci, que M. Moréri ne regardait guère de près aux choses qu'il a débitées. S'il avait lu la Relation d'Angelo Corraro, il n'aurait pas tant loué les secours donnés aux Vénitiens par ce pape pour la guerre de Candie; car on se plaint de deux choses dans cet écrit : 1°. de ce que le pape refusait obstinément toutes les grâces qui pouvaient servir dans la guerre contre les Turcs; 2°. de ce qu'il n'avait eu aucun zèle pour la paix des deux couronnes. *Chi haverebbe mai pensato che un cardinale, che prima anche d'essere cardinale, spirava tutto zelo, e monstrava di languire su la considerazione dello stato miserabile, in che si andava riducendo il mondo christiano, con una guerra così ostinata tra le maggiori corone di esse, non dovesse assunto al pontificato infervorarsi per la pace universale* (18)?

(F) *Les Espagnols ne furent pas toujours satisfaits de sa conduite.*] M. de Wicquefort m'en fournit la preuve en cette manière. « *Don Pedro d'Aragon*, ambassadeur d'Espagne à » Rome en l'an 1665, s'étant laissé » échapper quelques paroles de ressentiment contre la cour, qui favorisait les affaires du roi de Portugal, en ce qui regardait les églises » de ce royaume, le pape Alexandre » VII, qui en avait été informé, lui » dit, qu'il était un méchant homme, » et un ministre incapable de servir » le roi son maître. L'ambassadeur

(17) *Là même, pag.* 124.

(18) Corraro, *pag.* 12.

» repartit que le pape avait raison » de l'accuser de négligence et d'in- » capacité, puisqu'il avait bien vou- » lu ne pas exécuter l'ordre du roi, » lorsqu'on traitait, à son préjudice, » avec le ministre de Portugal. Que » le pape, en lui faisant ce reproche, » lui reprochait aussi sa bonté, mais » avait tort de dire qu'il était un » méchant homme ; et que lui pou- » vait dire, avec plus de justice, que » *Fabio Ghisi* était un méchant » homme, puisqu'il le contraignait » d'exécuter les ordres du roi son » maître, et de prier le collége des » cardinaux de considérer s'il im- » portait plus au siége de Rome de » faire quelque chose pour quatre » évêchés de Portugal, que de hasar- » der cent trente évêchés et soixante » abbayes en Espagne. Le pape lui » dit aussi que les assemblées qu'il » faisait chez lui étaient fort dange- » reuses, et pourraient donner occa- » sion au pillage de la ville. L'ambas- » sadeur répondit que, si c'était là » son intention, il n'avait qu'à se » retirer avec tous les sujets du roi » son maître, parce que ceux qui » resteraient, ne pouvant pas sub- » sister, feraient le désordre que » l'on ne pouvait pas craindre de » lui (19).

(G) *Il y a des livres imprimés où l'on assure qu'il a eu envie..... de devenir huguenot.*] Le livre qui m'apprend cela est un voyage de Suisse, imprimé l'an 1686, à Genève, quoique le titre porte *à la Haye, chez Pierre du Glasson.* L'auteur de ce voyage est un ministre français, réfugié en Hollande, et s'appelle M. Labrune. Je m'en vais rapporter ce qu'il débite touchant la religion d'Alexandre VII. La chose ne saurait manquer d'appartenir à ce Dictionnaire. Est-ce véritable ? il s'en saisit en tant qu'historique : est-elle fausse ? il s'en saisit en tant que critique. « Fabio Chigi..... fut envoyé in- » quisiteur à Malte, vice-légat à » Ferrare, et puis enfin nonce du » pape à Cologne, lorsqu'on fit la » paix de Munster. Les affaires des » princes de l'Europe furent terminées » assez heureusement, après deux ans » de négociation à Munster et à Osna- » brug. Chigi, qui y avait été envoyé » en qualité de nonce du pape, et qui » était obligé de s'entretenir tous les » jours avec les princes protestans ou » avec leurs ministres (20), se fit une » idée de leur religion ; et quoiqu'il » eût publié, à peu près dans ce mê- » me temps, sous le nom supposé » d'un certain Ernest Eusèbe, ce *Ju- » gement d'un Théologien*, où les » protestans sont si maltraités, il de- » meura pourtant convaincu qu'il n'y » avait rien d'hérétique dans leur » doctrine. Mais il ne poussait pas » plus avant. Le comte Pompée, l'un » de ses proches parens d'Italie, » acheva de lui ouvrir les yeux. Ce » comte passait ses jours dans une » terre d'Allemagne qui lui était » échue en partage du côté de sa » mère.... Chigi.., ne voulut pas re- » tourner à Rome sans avoir vu ce pa- » rent... : il se rendit donc chez lui, » avec deux de ses neveux qui l'a- » vaient accompagné à Cologne, et » passa dans cette terre tout un hi- » ver..... Ils se jetèrent sur le chapi- » tre de la religion, et après beaucoup » d'entretiens ils résolurent de lire la » Bible avec les notes de M. Diodati. » Le comte avait déjà lu ces savantes » notes, et il en savait même les en- » droits les plus forts. Ils faisaient des » réflexions tous deux, et ils étaient » surpris de se voir convaincus à tout » moment. Ils ne savaient quel parti » prendre ; mais enfin, après y avoir » bien pensé, ... ils tombèrent d'ac- » cord que la religion protestante » était la véritable, et Chigi s'enga- » gea dès lors avec son parent d'aban- » donner ses erreurs, dès qu'il aurait » rendu compte de sa nonciature, et

(19) De l'Ambassadeur, *tom. II*, *pag.* 168.

(20) *M.* de Wicquefort, *au Ier. volume de l'Ambassadeur, pag.* 648, *dit que ce nonce déclara qu'il ne voulait point avoir de communication avec les hérétiques, et qu'il ne prétendait être médiateur que des princes catholiques romains. M.* de Wicquefort *appelle cela une* étraoge bizarrerie d'esprit en *Fabio Chigi* et en ceux qui l'employaient, *laquelle il oppose à la conduite de Bevilaqua, nonce aux conférences de Nimègue, qui non-seulement n'abhorrait point la fréquentation des ministres des princes et des états protestans, mais offrit même de les prévenir de ses civilités s'ils voulaient promettre qu'ils y répondraient.* Angelo Corraro *dit aussi que Chigi n'avait aucune communication avec les ambassadeurs protestans :* con i quali rispetto egli essere ministro di chi era, non poteva havere communicatione. *Mais l'auteur du* Syndicat d'Alexandre VII, *pag.* 36, *assûre le contraire.*

» de l'aller rejoindre dans sa terre, le » conjurant de faire incessamment ab- » juration de la religion romaine, » puisque Dieu lui avait fait la grâce » de connaître la vérité et d'être li- » bre. Chigi partit donc avec ses ne- » veux dans une grande résolution » d'abandonner la cour de Rome, et » il n'écrivit même jamais au comte » qu'il ne l'exhortât à exécuter son » dessein. Son voyage fut plus long » qu'il n'avait pensé. La maladie d'un » de ses neveux, qui se termina enfin » par la mort, en fut cause. Cepen- » dant le comte Pompée se disposa à » faire ce qu'il avait résolu..... Il se » rendit à Orange, où il fit publi- » quement profession de notre reli- » gion. Il fut même quelque temps » après à Nîmes, et se fit connaître. » Cette conversion fit de l'éclat. On » en parla par toute l'Europe. On en » parla même trop ; car comme il se » retirait en Allemagne, il fut em- » poisonné à Lyon où il mourut. Cette » nouvelle accabla Chigi. La mort du » comte... lui rompait toutes ses me- » sures. Il s'imagina qu'il pourrait » bien avoir le même destin ; il se vit » privé d'un asile ; mais dans le temps » qu'il balançait.... il fut fait car- » dinal, et premier secrétaire de la » chambre apostolique. Il n'en fallut » pas davantage pour étouffer dans » le cœur de Chigi ces semences de » la vérité, qui n'y avaient encore » pris que de fort légères racines : » l'éclat de la pourpre l'éblouit... il » fut fait pape par les fourberies que » chacun sait. Il affecta dès qu'il fut » cardinal d'être toujours malade. Il » fit tendre son appartement de deuil, » et parer sa chambre d'une bière et » d'une tête de mort (21)..... Il était » calviniste dans son âme. Il eut beau » se vouloir cacher dans l'affaire des » jansénistes, on ne laissa pas de le » découvrir. Il s'imprima sous son » pontificat des livres en Flandre, » qui l'accusaient d'être hérétique. » Ce sont des livres que tout le monde » a vus. M. Amyraut eut un jour un » entretien avec M. le duc de Longue- » ville, dans sa maison du Plessis » Belleau (22), qui s'accorde fort bien » avec ce que nous avons dit. M. Amy- » raut était sincère. Il racontait que » ce prince, qu'il avait l'honneur de » voir fort souvent, lui avait dit que » lorsqu'il était plénipotentiaire à » Munster pour sa M. T. C., il avait » connu à fond ce pape qui tenait le » siége pour lors ; qu'il avait de gran- » des dispositions à une réforme, et que » si les huguenots voulaient relâcher » quelque chose, il n'y avait jamais » eu de plus belle occasion de se réu- » nir, puisqu'ils pouvaient être assu- » rés que le chef de l'église ne leur se- » rait pas contraire.

Je suis persuadé que l'auteur de ce réeit ne trouvera pas mauvais que je communique à mes lecteurs l'éclaircissement que m'a donné M. Amyraut le fils. Il m'a assuré qu'il n'a nulle connaissance que jamais son père ait eu des conversations avec M. de Longueville sur le nonce Chigi, ni sur le pape Alexandre VII ; qu'il est bien vrai que le duc de Longueville avait une terre à trois lieues de Saumur ; mais qu'il n'est pas vrai qu'elle s'appelât *le Plessis-Belleau* : elle s'appelait *Monstreuil-Bellai* (23). Lorsqu'il y allait, il ne manquait point d'envoyer faire des honnêtetés à M. Amyraut, qui de son côté était extrêmement ponctuel à lui aller faire la révérence, et qui en était toujours très-bien reçu ; de sorte que cette altesse doit être ajoutée aux grands seigneurs qui ont témoigné leur estime à ce ministre (24). Or, puisque M. Amyraut le fils n'a jamais ouï parler de ces entretiens de M. de Longueville touchant Alexandre VII, il faut conclure sans hésiter que jamais M. Amyraut le père n'avait appris rien de semblable dans ses conversations avec M. de Longueville. Et nous avons ici un exemple qui nous avertit combien il faut se défier des contes qui ne sont fondés que sur l'ouï-dire. A l'heure qu'il est, je tiens l'auteur de ce voyage de Suisse pour pleinement persuadé qu'on doit être soigneuse-

(21) *M.* Heidegger, Histor. Papatûs, *pag.* 411, *ne parle de cette bière, que quant au temps qui suivit l'exaltation. Pour le temps qui précéda, il dit seulement que Chigi couchait sur la dure et jeûnait deux fois la semaine.*

(22) *Conférez avec ceci ce qui a été dit dans l'article d'*Amyraut, *remarque* (D), *tom. Ier., p.* 512, *et voyez s'il n'y aurait point eu quelque mélange de divers faits dans ces narrations.*

(23) *Il la vendit au maréchal de la Meilleraye.*

(24) *Voyez ci-dessus, dans l'article* Amyraut *au texte, tom. Ier.*

ment sur ses gardes contre ces sortes de traditions.

(H) *Les gazettes de Hollande lui donnèrent beaucoup d'éloges.*] C'est ce que j'apprends d'une lettre que Courcelles, professeur des arminiens à Amsterdam, écrivit au sieur Sorbière le 24 de décembre 1655 (25). *Je veux croire*, dit-il, *qu'Alexandre VII a mérité une bonne petite partie des éloges que la voix publique lui donne. Les courantes d'Amsterdam, qui n'ont pas accoutumé de célébrer les louanges des papes, comme les gazettes de Paris font souvent, nous ont dit tant de bien de lui, qu'il ne se peut faire qu'il n'en soit quelque chose. Elles ont même rendu témoignage qu'il avait improuvé les cruautés exercées depuis peu sur ces pauvres Vaudois des vallées de Piémont, disant que ce n'était point la procédure qu'il fallait tenir pour ramener les dévoyés dans le giron de l'église.* S'il est vrai que ce pape ait désapprouvé la conduite du duc de Savoie, les Vaudois s'en pouvaient glorifier avec beaucoup plus de raison, que les réformés de France n'ont pu se glorifier du jugement qu'on dit qu'Innocent XI faisait de la dragonnade ; car la mauvaise humeur de ce pape contre la cour de France pouvait seule lui faire dire qu'il n'approuvait point ces manières de convertir.

(I) *On a fort parlé de ce qu'il dit à des gentilshommes protestans, qui voulaient lui baiser les pieds.*] Sorbière (26), ayant à répondre à une lettre où on lui avait écrit que son voyage de Rome le ferait rentrer dans l'église réformée, déclara qu'il n'avait rien vu à Rome qui ne l'eût édifié, et que la pompe de cette cour n'empêche pas qu'on n'y ait beaucoup d'affabilité et de modestie. *En mon particulier*, poursuit-il, *je vous puis assurer, monsieur, que je n'ai point remarqué en aucune des éminences dont j'ai eu l'honneur de m'approcher, tant de fierté qu'il y en a en quelque ministre de notre connaissance, et qu'en toutes les audiences que j'ai eues de notre saint père, je lui ai parlé avec la même liberté que je vous entretiens, sa débonnaireté l'ordonnant ainsi à tous ceux qui s'en approchent. Je vous dirai là-dessus une particularité remarquable, que vous ne serez peut-être pas marri de savoir. Il y eut un peu avant mon départ quelques gentilshommes anglais qui voulurent être témoins de ce que je vous raconte de sa sainteté, et qui se mêlèrent parmi ceux qui allaient à genoux lui faire la révérence. Il leur demanda d'où ils étaient, et ensuite s'ils n'étaient pas protestans, ce qu'ils lui avouèrent. Sur quoi sa sainteté leur répliqua avec un visage riant :* Levez-vous donc, je ne veux point que vous commettiez, selon votre opinion, une idolâtrie. Je ne vous donnerai pas ma bénédiction, puisque vous ne me croyez pas ce que je suis, mais bien je prierai Dieu qu'il vous rende capables de la recevoir.

Un fameux controversiste protestant rapporte mal cette histoire. Voici ses paroles ; je les tire de la page 158 de sa réponse à un livre de M. Brueys (27). « Il faut que je renvoie M. Brueys » à un converti comme lui : c'est Sor» bière, qui dit quelque part, que des » Anglais, étant à Rome, voulurent » voir le pape Alexandre VII, le saluer » et lui baiser la pantoufle. Ce pape » ayant su qu'ils étaient Anglais, il » (28) leur demanda de quelle reli» gion ils étaient. Ils craiguirent, et » firent difficulté de confesser qu'ils » étaient protestans. Alexandre VII » les ayant rassurés là-dessus, ils con» fessèrent ; et sur cela il leur dit : De » la religion dont vous êtes, votre » conscience ne vous permet pas de » me rendre l'hommage du baiser des » pieds. Je ne le reçois pas en qualité » de prince temporel de Rome, et c'est » tout ce que vous reconnaissez en » moi ; je le reçois comme vicaire de » Jésus-Christ, qualité que vous ne » reconnaissez pas. Je prierai Dieu » qu'il vous convertisse, je vous » donne ma bénédiction ; mais, en at» tendant votre illumination qui doit » venir d'en haut, je n'exige pas de » vous que vous fassiez par complai» sance aucune chose contre votre re-

(25) *Elle fut d'abord imprimée à part in-8°. Vous la trouverez dans les* Præstantium ac eruditorum virorum epistolæ ecclesiasticæ, *pag. 876 de l'édit. in-folio*, 1684.

(26) *Sa* Lettre *est imprimée avec celle de Courcelles in-8°.*

(27) *Intitulée*, Suite du Préservatif contre le Changement de religion. *A la Haye*, 1683.

(28) *Cet* il *est ici un barbarisme.*

» ligion et votre honneur. Je ne sais si » Sorbière a composé cette petite his- » toire pour faire honneur au pape » Alexandre VII. Quoi qu'il en soit, ce » sont là des sentimens d'honnête » homme, et c'est sur cette maxime » qu'on doit régler sa conduite en ma- » tière de religion. » On voit bien, en comparant ces deux relations, que notre controversiste n'avait jamais lu l'écrit de Sorbière, ou pour le moins qu'il ne l'avait pas sous ses yeux lorsqu'il répondit à M. Brueys. Il avait ouï parler de la chose en gros, et il se chargea de la brodure. La prudence ne veut pas cela; il faut se défier de sa mémoire. Quand on falsifie un récit en ces deux points, l'un que les gentilshommes anglais eurent peur, l'autre que le pape leur donna sa bénédiction, on peut le falsifier sur bien d'autres, et c'est un coup de hasard si on ne l'altère pas dans quelque chose d'essentiel. Je pourrais faire bien des réflexions sur le sort des controversistes, mais elles seraient hors de propos. L'auteur du Préservatif ne prévoyait pas, quand il louait les maximes d'Alexandre VII, qu'il s'engagerait à écrire sur la conscience erronée, qu'il se réfuterait lui-même, et qu'il établirait des principes selon lesquels ce pape aurait eu grand tort de s'opposer aux génuflexions des Anglais.

(K) *Des livres ont assuré..... qu'il était parent du grand-seigneur Mahomet IV.*] Je n'ai point le livre où l'on a prouvé cela; ainsi je ne puis servir à mon lecteur que ces paroles de M. Heidegger : *Mahometem eo ipso tempore imperatorem turcicum quinto gradu consanguinitatis, ex Alano Moruglio, communi stirpe et atavo utriusque parentis pontificii et turcici, pessimo utrique omine contigit, uti quidem Pastorius in Henninge redivivo* page 157 *demonstravit* (29).

J'ai rencontré depuis un livre qui expose dans une table la parenté d'Alexandre VII, et du Grand-Turc. On prétend que Marguerite Marsili, fille de Nani Marsili, noble Siennois, fut femme de Soliman et mère de Sélim II, dont le fils Amurath III, fut père de Mahomet III. Celui-ci fut père d'Achmet Ier., qui fut père d'Amurath IV, dont le fils Ibrahim fut père de Mahomet IV. D'ailleurs Léonard Marsili, frère de Marguerite, eut un fils nommé César Marsili, qui fut père d'Alexandre Marsili et de Laure Marsili, mère de Fabio Chigi, qui a été pape sous le nom d'Alexandre VII. L'auteur que je cite (30) allègue la narration de François Niger, touchant la prise d'un château du territoire de Sienne. Les corsaires turcs, qui pillèrent ce château environ l'an 1525, y trouvèrent Marguerite Marsili; et parce qu'elle était fort belle, ils la gardèrent pour Soliman.

(L) *Alexandre VII a été auteur.*] La plus belle édition de ses poésies latines est celle du Louvre, *in-folio*, l'an 1656. On y trouve des vers épiques, des vers élégiaques et des vers lyriques : ceux-ci surpassent les autres en nombre. On y trouve aussi une tragédie intitulée Pompée. L'auteur la fit à la campagne, l'an 1621 : il se proposa Sénèque pour modèle, tant pour l'économie de la pièce, que pour la mesure des vers. Une lettre * qui est au-devant de ce recueil, nous apprend qu'il eut de la peine à consentir à l'impression de ses poésies, et qu'il ne voulut point souffrir qu'on y mît son nom, ni d'autre titre que celui qui fait connaître que ce ne sont que les fruits de ses jeunes ans (31). Il est pourtant vrai que tout n'est pas de cet âge : il s'y trouve beaucoup de pièces qu'il composa étant homme fait, et chargé de grands emplois. Il est bon de lire la page 65 et la 66e. du Traité de M. (32) Kortholt *de Poëtis episcopis*, imprimé à Kiel, l'an 1699. Borrichius trouve que le pape Urbain VIII avait plus de naturel et plus d'acquis pour la poésie, que le pape Alexandre VII; mais que celui-ci apportait plus de travail et plus de soin à ses poésies que l'autre (33). Il trouve

(29) Heidegg., Hist. Papatûs, *pag.* 413.

(30) Joh. Ulricus Wallichius, *in* tractatu de religione turcicâ, Mahometis Vitâ, et Orientalis cum Occidentali Anti-Christo comparatione, *pag.* 329 *et sequent.*

* Dans les éditions de 1697 et de 1702 du *Dictionnaire* de Bayle on lit en note marginale: « *L'auteur de cette épître est Ferdinand de* » *Furstemberg, chanoine de Trèves et de* » *Munster. Il a* été depuis évêque de Paderborn et de Munster. »

(31) *Le titre est* Philomathi musæ juveniles.

(32) *Sébastien.*

(33) Borrich., de Poët. lat., *pag.* 108.

quelque dureté dans les vers épiques où Alexandre a décrit son voyage de Rome à Ferrare, de Ferrare à Cologne, de Malte à Rome. Ce n'est là qu'une partie de ses voyages : il a décrit de plus celui de Cologne à Munster, celui de Munster à Aix-la-Chapelle, celui d'Aix-la-Chapelle à Trèves, etc. Si toutes les louanges que les auteurs des acclamations poétiques (34) ont données aux vers de ce pape étaient véritables, on ne pourrait pas s'empêcher de dire qu'il a été le plus accompli de tous les poëtes. Mais comme ces auteurs ont été de la pléiade qui a fleuri à Rome sous ce pontife, on ne doit pas trop se fier à leurs éloges (35). Je n'oserais assurer qu'un écrit qui parut l'an 1646, sous le titre de *Judicium Theologicum super quæstione an pax qualem desiderant protestantes sit secundùm se illicita... operâ ac studio Ernesti de Eusebiis civis romani*, soit du nonce Fabio Chigi : je me contente de croire qu'il fut imprimé sous ses auspices et par son ordre. On tâcha de persuader dans cet écrit que la paix demandée par les protestans était trop désavantageuse à l'église catholique, pour pouvoir leur être accordée en conscience par l'empereur. Mais toutes ces remontrances furent inutiles : il fallut accorder aux protestans mille choses qui plongèrent la cour de Rome dans le chagrin, et contre lesquelles le nonce Chigi protesta d'une manière très-enflammée, secouant la poudre de ses pieds. Le pape lança une bulle de même style contre le traité de Munster. Temps et papier perdus que tout cela. C'est ici que je dois dire qu'il y a dans la bibliothèque du cardinal Chigi plusieurs manuscrits ornés de notes de la propre main d'Alexandre VII et un gros recueil d'actes et de pièces authentiques dressé et compilé par ce pape, et qui témoigne son application à l'étude (36). J'ai lu dans le livre qui m'apprend cela (37) une chose qui fait voir son inclination pour les lettres : il attira à Rome trois libraires de Hollande, qui le trompèrent vilainement sur la Bible polyglotte de Paris ; car ils lui firent accroire que c'était une édition qu'ils entreprenaient sous ses auspices et en son honneur : ils y firent imprimer un nouveau titre avec une épître dédicatoire aussi flatteuse que si de bons papistes en eussent été les auteurs ; mais ils ne purent point cacher long-temps leur filouterie. *Ab ultimis Belgarum, urbem dominam, sedem vestram Romam, divinarum literarum sarcinâ instructi magis quàm onusti, multiplicè sanctitatis vestræ* ILLICIO, *ceu potentiore quodam magnete fortiter suaviterque* PROTRACTI, *anhelis non tam fatigatione quàm exultatione animis passibusque subintramus, desideratissime terris et nobis pontifex maxime* (38). Le nouveau titre portait BIBLIA ALEXANDRINA HEPTAGLOTTA *auspiciis S. D. Alexandri VII anno sessionis ejus XII feliciter inchoato.*

(34) *Elles sont imprimées à la fin de l'édition des* Philomathi musæ juveniles.

(35) *Voyez M.* Baillet, Jugement sur les poëtes, *tom. V, num.* 1506 *et* 1527.

(36) *Voyez le* Musæum Ital. du père Mabillon, *tom. I, pag.* 94.

(37) Mabillon, *ibid., pag.* 9.

(38) *Idem, ibidem.*

CHOCQUET (LOUIS), fameux poëte français vers le milieu du XVIe. siècle, et auteur d'un ouvrage fort rare et fort singulier *, dont nous donnerons ci-dessous des extraits (A). Il a été inconnu à la Croix du Maine, mais non pas à du Verdier, qui l'a mis dans sa Bibliothèque (*a*) comme l'auteur d'un in-folio qui fut imprimé à Paris l'an 1541. Il s'est contenté de marquer que c'est un volume où les Actes des apôtres et l'Apocalypse de saint Jean ont été *mis en rime française par personnages*. Il a négligé d'en rapporter des extraits, et ce n'est point sa coutume de négliger cela quand un livre contient des choses un peu singulières. Il a

* Joly dit que Bayle veut parler des Actes des apôtres et de l'Apocalypse, comme si Bayle n'indiquait pas lui-même ce livre dans sa remarque A, où il donne, de l'aveu de Leclerc, une fort bonne notice des *Actes des apôtres*.

(*a*) *Pag.* 796

même assez souvent rapporté de longs passages qui n'avaient rien de fort exquis. On peut donc s'étonner avec raison qu'il n'ait rien cité des poésies de Louis Chocquet; car on y trouve des scènes bien étranges et bien surprenantes. Nous suppléerons à ce défaut, et nous ferons connaître cet ouvrage un peu mieux qu'on ne le connaît dans du Verdier.

(A) *Il est auteur d'un ouvrage.... fort singulier, dont nous donnerons des extraits.*] L'exemplaire qui m'a été prêté (1) contient trois parties, dont la Ire. est intitulée, *Le premier volume des catholiques œuvres et actes des apostres redigez en escript par saint Luc evangeliste et hystoriographe, depute par le sainct Esprit. Icelluy sainct Luc escripuant à Theophile. Avecques plusieurs hystoires en icelluy insereez des gestes des Cesars. Et les demonstrances des figures de l'Apocalypse veues par sainct Jehan Zebedee en l'isle de Pathmos soubz Domician Cesar, avecques les cruautez tant de Neron que d'icelluy Domician. Le tout veu et corrige bien et deuement selon la vraye verite, et joue par personnages à Paris en l'hostel de Flandres, l'an mil cinq cent XLI. Avec privilege du roy. On les vend en la grand salle du Palais par Arnoul et Charles les Angeliers frères tenans leurs boutiques au premier et deuxiesme pilliers devant la chappelle de messeigneurs les presidens.* Ce premier volume contient en 210 feuillets cinq livres des Actes des apôtres. Voyons le titre de la IIe. partie : *Le second volume du magnifique mystere des actes des Apostres continuant la narration de leurs faicts et gestes selon l'escripture saincte, avecques plusieurs histoires en icelluy inserees des gestes des Cesars. Veu et corrige bien et deuement selon la vraye verite, et ainsi que le mystere est la joue à Paris ceste presente annee mil cinq cens quarante et ung. Avec privilege.* Ce second volume contient 165 feuillets, et finit au neuvième livre des Actes des apôtres. La IIIe. partie est *l'Apocalypse Sainct Jehan Zebedee, ou sont comprinses les visions et revelations que icelluy sainct Jehan eut en l'isle de Pathmos, le tout ordonne par figures convenables selon le texte de la saincte escripture. Ensemble les cruaultez de Domician Cesar, Avec privilege M. D. x l i.* Elle contient 46 feuillets, et fut achevée d'imprimer le 27 de mai 1541. L'ouvrage est in-folio.

Louis Chocquet n'a mis son nom qu'au commencement de la troisième partie *. Il l'y a mis en deux manières, premièrement par une épigramme latine au revers du premier feuillet (2), et puis au haut du second feuillet. « Cy ensuit le mystere de » l'Apocalypse Sainct Jehan, avec » les cruaultez de Domician empe» reur de Romme, compose par mai» stre Loys Chocquet. » On ne trouve aucune mention de lui dans les priviléges d'imprimer. Ce fut Guillaume Alabat, *marchand, demeurant à Bourges*, qui obtint le privilége de François Ier., à Lyon, le 24 de juillet 1536. Il l'obtint pour six années. Il expose *que, a l'honneur et louenge de Dieu, de nostre mere saincte eglise, et de la saincte foy catholicque, et pour condition et consolation de tous bons et vrays chrestiens, il feroit voulentiers imprimer le livre des Actes des apostres en cinq ou plusieurs volumes qu'il a par devers luy et qui a este compose en ryme françoise et corrige a grands frais et mi-*

(1) *M.* Sloane, *médecin célèbre à Londres, qui a plusieurs livres rares dans sa nombreuse bibliothèque, m'a fait la faveur de me le prêter, et M. Silvestre a pris la peine de me le faire tenir.*

* La Monnoie, dans ses Remarques sur du Verdier, dit que, puisqu'ainsi que Bayle l'a remarqué, le nom de L. Chocquet ne se trouve qu'à la tête du *Mystère de l'Apocalypse* (qui forme la 3e. partie), Bayle devait conclure contre du Verdier qu'on pouvait bien douter que les *Actes des apôtres* fussent de la composition de L. Chocquet. Ils sont en effet de Greban; voyez l'article Greban, tom. VIII. Desmaiseaux, dans les *OEuvres diverses de Bayle*, a mis sur la lettre du 17 octobre 1702 une longue note qui, dit-il, peut servir de supplément à l'article sur Chocquet, dans M. Bayle.

(2) Ludovici Chocquet, ad magistrum Antonium le Coq. doctorem medicum perdoctum, epigramma. *Cette épigramme est de seize vers, hexamètres et pentamètres.*

ses. Lui et ses libraires * (3) eurent un procès au parlement de Paris, l'an 1540 contre *maistre François Hamelin, François Potrain, Jehan Louvet, et Leonard Chollet, maistres et entrepreneurs du Mystere des Actes des apostres* à Paris, cette année-là. La cour ordonna que ces quatre entrepreneurs ne pourraient faire imprimer *le mystere des dicts actes des Apostres par autres que par ceulx qui ont eu le privilege de les imprimer quelque addition qu'ils y* fissent. On voit dans une ballade, au commencement du IIe. volume, les noms *de ces* quatre *entrepreneurs et qualitez.* Voici en quels termes :

Au plasmateur rendent grace les quatre
De bon vouloir entre Parisiens,
Les quels ont faict apparoir le theatre
Bien ensuyvant les Rommains anciens.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
François de nom les deux, n'en faut debatre,
L'ung Hamelin, l'autre Potrain, scients
L'ung en practique, et l'autre pour s'embatre
Tixtre tapis soubs rethoriciens
Scait assez bien, puis pour l'exploict parfaire
Leonard Chovelet boucher voulut bien faire
Et Jehan Louvet operateur aux fleurs
Bien congnoissant des bons grains les meilleurs.
A iceulx quatre honneur royal desire
Donner faveur abollir les erreurs
Qui sont humains a vertu contredire.

Je rapporte toutes ces petites particularités, parce qu'elles peuvent servir à faire connaître quelques circonstances de la comédie de ce siècle-là. Quelques-unes de ces circonstances ne sont point dans le Moréri (4); car, par exemple, on n'y trouve point que l'hôtel de Flandre ait jamais été le lieu où se soient données les représentations dramatiques des histoires de la Sainte Écriture dans Paris. Mais pour faire mieux connaître ce que c'était en ce temps-là que le théâtre français, je rapporterai quelques morceaux des pièces de notre Chocquet. Ils suffiront à nous apprendre que, pendant que l'on défendait au peuple de voir les histoires saintes dans le livre qui les contient purement et fidèlement, on lui permettait de les voir sur le théâtre, souillées de mille inventions grossières, dont on exprimait la plupart d'une façon basse, et en style de farceur.

La première histoire que l'on ait décrite dans ce volume est l'élection d'un apôtre à la place de Judas. On a supposé bassement que les apôtres firent tirer à la courte paille; car c'est ainsi que je puis qualifier l'expédient qu'on raconte (5) :

Baillez les festus preparez
Ainsi que l'avons assigne.
L'ung en y a qui a ung signe
Comme il appert, signe l'avons
Pour l'amour de nos compagnons.
Le second de signe na point,
Dont pour achever nostre poinct,
Pierre, tenez les en vos mains,
Et eulx deux, qui sont incertains
On le signe est, n'en quelle espèce,
Viendront tirer chascun sa pièce,
Et celluy auquel escherra
Le signe, subrogue sera
Au lieu qui est ja devise.

Après que les deux fétus furent tirés, les apôtres regardèrent *qui avait le signe*, et s'écrièrent tous ensemble,

C'est Mathias :

Sur quoi saint Pierre s'exprima ainsi :

. . . . . *Loue soit Dieu,*
Ca Mathias, entre nous autres
Frictes nombre des douze apostres.
Joyeulx en suis, proficiat,
Conferme soyez en l'estat (6).

On met très-souvent les diables en jeu; et c'est dans ces endroits-là que le poëte s'excite le plus, et qu'il met principalement en œuvre son industrie; mais il soutient mal les caractères, et au lieu d'inspirer de l'horreur, il était plus propre à faire rire. Il s'abandonnait au burlesque, tant le goût qui régnait alors était mauvais. Il introduit Lucifer qui convoque tous les diables, et il lui fait dire :

Dyables meschans destinez en terre estre,
Clos à jamais dans le centre terrestre,
Viendrez vous point à mes cris et aboys,
Sortez au feu de nostre infernal être.
Par mes haulx cris vous povez bien congnoistre

* Joly dit que les Angeliers étaient cessionnaires d'Alabat.

(3) *Arnoul et Charles Langelier.*

(4) *Dans l'édition de Paris*, 1699, *au mot* Comédie. *Remarques en passant qu'on a corrigé dans cette édition une bévue très-grossière des précédentes, mais non pas sans y laisser glisser une faute d'impression. Il y avait dans les précédentes*, sur quoi l'on peut voir Boccalini et Ragguaglio; *et on a mis dans l'édition de* 1699, sur quoi on peut voir Boccalini dans son Faguglio di Parnasso. *Il fallait mettre* dans ses Ragguagli di Parnasso.

(5) *Premier livre des* Actes des apôtres, *folio* 3.

(6) *Là même.*

Que c'est à droict que complaindre me doibs.
Haro, haro, nul de vous je ne veoys,
Si ne venez desesperer m'en voys.
Dyables maudicts, dyablesses, dyabletons,
Courez en l'air, traversez champs et boys,
Foudre gectez, accordante à ma voix,
Approchez tost dyaboliques luytons, etc. (7).

Voici la réponse de Satan :

Prince d'enfer tes cris as faict estendre
Si très-avant qu'ils sont venus descendre
Jusques au fons des noires régions,
Nos vils manoirs tu as presque faict fendre.
Que te fault-il? Es-tu prest de te pendre?
Dyables sont hors par grandes legions (8).

Autre discours de Lucifer :

» Haro, haro, approche toy grant dyable,
» Approche toy notaire mal fiable.
» Fier Belyal, procureur des enfers,
» Si tu ne fais ung faulx traict desvoyable
» Nous perdons tout le genre humain salvable
» Et demeurons seuls enchaynez en fers.
. . . . . .
. . . . . .
» Sur terre avons des ennemis pervers
» Encontre nous machinans prescherie.
» Ce sont villains yssus de pescherie,
» Voulans noucer de dieu la paix chérie.
» Mais si votre art a mort ne les ruyne
» Ravis serez tous à la boucherie
» Si gay n'aura de qui la bouche rie,
» S'il le convient laisser metre en ruyne.

Autre réponse de Satan :

» Prince dampne de tenebre et bruyne,
» Loup ravissant, ton hurlement ne fine,
» Que te fault-il? as tu la rage au cueur?
» Prens plomb fondu, chaulx, souffre et poix resine,
» Métail bouillant qui seront drogue fine
» Pour destouper ta mauldicte rancueur.

Autre discours de Lucifer :

» Après que Christ fut au tombeau rendu,
» Trois jours après de mort ressuscita
» Et qui plus est tout vif se presenta
» A ses amys qui ne sont pas des nostres,
» Douze coquins qui se nomment apostres,
» Grans seducteurs de la loy judaique,
» Ausquels il dit : le texte evangelicque
» Soit soustenu et presche de par vous.
» Après es cieulx il monta devant tous
» En les laissant tous douze sur la terre,
» Lesquels present nous meinent dure guerre
» En la cite Hierusalem nommee
» Et tout autour du pays de Judee
» Qui est pour nous grande perplexite.
» Dyables obscurs chascun soit incite
» Pour ces maraulx à la mort faire rendre.
» Si dessus nous les laissez entreprendre
» Dieu pis yra pour nous dessus les rens.
» Puur ce Sathan vers eulx le chemin prens
» Pense souldain de leur livrer bataille
» Pour mettre a fin la maudicte canaille.
» Transporte-toy aux prestres de la loy,
» Lesquels tousjours ayent lor et aloy
» En recordant leur mauldicte avarice,
» De ces coquins donne bien la noticce, etc. (9).

(7) *Premier livre des* Actes des apôtres, *folio* 3 *verso.*
(8) *Là même, fol.* 4.
(9) *Là même, folio* 5.

Satan répond :

» De tous les droicts assez entends l'affaire
» Pour exploicter sans long temps pretendu.
» Au fonds d'enfer je puisse estre pendu
» Si en brief temps je ne fais des merveilles,
» Puis qu'il convient que je souffle es oreilles,
» Bien tost mourroot les coquins de Jesus.

Lucifer ayant partagé entre les diables ses commissions, Satan lui parla de la sorte :

» Vay Lucifer tous dyables soot enclins
» Par tours souldains monvemens et declins
» Dessus les champs leur devoir tres bien faire,
» Mais au depart, pour mieulx nous satisfaire,
» Ta patte estends sur nos groings dyaboliques
» Pour confermer nos esprits dracboniques
» Que recevons pour benédiction (10).

Voici ce que Lucifer répond :

» Dyables dampnez en maledictiou
» Dessus vous tous par puissance interdicte,
» Ma patte estends qui est de Dieu mauldicte
» Pour de tous maulx et malfaicts vous absouldre,
» Couverts soyez de fulminaote fouldre.

N'était-ce pas donner dans le ridicule, et y tourner indirectement la sainte et apostolique cérémonie de l'imposition des mains ?

Après ces dialogues des démons, on en voit d'autres qui sont pires en leur espèce ; car les discours que l'on fait tenir à Dieu et à Jésus-Christ sont indignes de la majesté du sujet. Les sergens qui emprisonnèrent les deux apôtres qui guérirent un boiteux parlent si burlesquement, que c'est un morceau de farce.

AGRIPPART.

Prens moy ce galland par le poing
Et le me lye d'une corde.

GRIFFON.

Si je luy fais misericorde,
Beau sire, je veuil qu'on me tonde.

AGRIPPART.

Est-il lye?

GRIFFON.

Le mieulx du monde.
Allons les cacher pour la pluye.
Vous serez enfans de la pye,
Gallans, car vous serez en cage (11).

Trottemenu, messager du grand sacrificateur Anne, enchérit sur ce burlesque.

» C'est rage comme je chopine ;
» De chanter ne me puis tenir,
» Toutes les fois que je chemine

(10) *Là même, folio* 5 *verso.*
(11) *Là même, fol.* 6.

» Il n'est chose qui ne se mioc.
» J'ay huy si bien tire laureille,
» Puis le matin a ma booteille,
» Que tout est pieca mis en vente,
» Je n'ay garde qu'elle s'esvente,
» Car plus n'y a raisin ne moust (12).

Rapportons quelques morceaux du dialogue d'Anne et de Caïphe.

ANNE.

» Je les ai veus tres bonnes gens (13).
» Loyaulx et de bonne fasson
» Et m'ont apporte du poisson
» Cent fois a vendre en mon hostel.

CAYPHAS.

» Est-il vray?

ANNE.

Par dieu il est tel;
» Mes gens en ont bien souvenance :
» Mais pour mieulx vivre a leur plaisance
» Ils ont delaisse leur mestier
» Dont ils n'avoient pas mestier,
» Car très-bien ils en pouvoient vivre;
» Et depuis ont voulu ensuyvre
» Jesus le mauvais scismaticque
» Qui leur a apprins la magicque
» Et nygromance, on le scait bien,
» Car il estoit magicien,
» Le plus grand qui fust jusqu'à Romme (14).

L'interrogation juridique qu'on fit au boiteux me semble devoir être rapportée :

ANNE.

. . . . » Mais je te veuil demander
» S'il est vray ce qu'on a compte,
» On nous a ici recite
» Que pour trouver moyen de vivre
» Toy qui estois fort et delivre
» Faigooys d'estre tout contrefaict.
» Dy hardiment si ta l'as faict,
» Je te le feray pardonner;
» Avecques ce te feray donner
» De l'argent poor toy bien pourvoir
» Plus qu'ils n'ont : on peut bien scavoir
» Qu'ils t'en ont donne et promis,
» Afin que dies qu'ils t'ont mis
» En bon estat et en sante,
» Poor avoir bruyt par la cite
» De faire miracles patens (15).

Par ces échantillons du premier livre, on pourra juger de tout le volume; mais il faut se souvenir qu'ils ne sont pas aussi grotesques qu'une infinité d'autres endroits.

Il faut noter que l'auteur se conforme soigneusement aux traditions populaires. Il fourre (16) un long épisode concernant Denys l'Aréopagite, et son ordination à l'épiscopat. Il en fourre (17) un autre beaucoup plus long touchant la mort, la résurrection, et l'assomption de la Sainte Vierge. On admirait en ce temps-là cette manœuvre de théâtre; mais aujourd'hui, elle fait pitié. C'est ici qu'il faut que je cite ces vers de M. Despréaux :

Chez nos dévots aïeux le théâtre abhorré
Fut long-temps dans la France un plaisir ignoré.
De pèlerins, dit-on, une troupe grossière
En public à Paris y monta la première,
Et sottement zélée en sa simplicité
Joua les saints, la Vierge et Dieu, par piété.
Le savoir à la fin dissipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence.
On chassa ces docteurs prêchant sans mission,
On vit renaître Hector, Andromaque, Ilion (18).

Si vous voulez un commentaire sur cela, lisez ces paroles (19). Il est « certain que les pèlerinages introduisirent ces spectacles de dévotion. Ceux qui revenaient de Jérusalem et de la Terre-Sainte, de Saint-Jacques-de-Compostelle, de la Sainte-Baume de Provence, de Sainte-Reine, du mont Saint-Michel, de Notre-Dame du Puy, et de quelques autres lieux de piété, composaient des cantiques sur leurs voyages, y mêlaient le récit de la vie et de la mort du Fils de Dieu, ou du jugement dernier, d'une manière grossière, mais que le chant et la simplicité de ces temps-là semblaient rendre pathétique, chantaient les miracles des saints, leur martyre, et certaines fables à qui la créance du peuple donnait le nom de visions et d'apparitions. Ces pèlerins qui allaient par troupes, et qui s'arrêtaient dans les rues et dans les places publiques où ils chantaient le bourdon à la main, le chapeau et le mantelet chargés de coquilles et d'images peintes de diverses couleurs, faisaient une espèce de spectacle qui plut, et qui excita la piété de quelques bourgeois de Paris à faire un fonds pour acheter un lieu propre à

(12) *Là même, fol. 7.*
(13) *Il parle des deux apôtres Pierre et Jean emprisonnés.*
(14) *Premier livre des* Actes des apôtres, *folio* 8 *verso.*
(15) *Là même, folio* 8 *verso.*
(16) *Au Ve. livre.*
(17) *Là même.*
(18) Despréaux, Art poétique, *chant III, vs.* 81 *et suiv.*
(19) *Tirées de* Ménestrier, *des* Représentations en musique anciennes et modernes, *pag.* 153, 154.

» élever un théâtre, où l'on repré-
» senterait ces mystères, les jours de
» fête, autant pour l'instruction du
» peuple, que pour son divertisse-
» ment. L'Italie avait des théâtres
» publics, où l'on représentait ces
» mystères, et j'en ai vu à Vélétri,
» sur le chemin de Rome à Naples,
» dans une place publique, où il n'y
» a pas quarante ans que l'on a cessé
» de représenter les mystères de la
» vie du Fils de Dieu. Ces spectacles
» de piété parurent si beaux dans ces
» siècles ignorans, que l'on en faisait
« les principaux ornemens des récep-
» tions des princes quand ils en-
» traient dans les villes; et comme
» on chantait *Noël Noël*, au lieu
» des cris de vive le roi, on repréſen-
» tait dans les rues la Samaritaine,
» le mauvais Riche, la Passion de
» Jésus-Christ et plusieurs autres
» mystères, pour recevoir nos rois.
» Les psaumes et les proses de l'église
» étaient les opéras de ces temps-là.
» On allait en procession au-devant
» de ces princes avec les bannières
» des églises : on chantait à leur
» louange des cantiques composés de
» divers passages de l'Écriture liés
» ensemble pour faire des allusions
» sur les actions principales de leurs
» règnes. »

CHRYSÉIS, fille de Chrysès, prêtre d'Apollon, est plus connue sous ce nom patronymique, que sous celui d'Astynome qui était son nom propre. Elle fut prise par Achille, lorsqu'il saccagea Lyrnesse, et quelques autres endroits voisins de Troie : elle était mariée au roi de ce pays-là (*a*). Agamemnon, la trouvant fort à son goût, la retint pour lui, et bien loin de la vouloir rendre au bon homme Chrysès qui était venu la redemander, revêtu de ses ornemens sacerdotaux et muni d'une très-grosse rançon, il le chassa indignement. (*b*), On voit dans Homère pourquoi il voulait garder cette concubine (A). Chrysès pria Apollon de le venger, et fut exaucé : la peste se mit dans l'armée grecque, et ne cessa que lorsque, suivant l'avis du devin Calchas, on eut renvoyé Chryseïs à son père (*c*). Elle était grosse; cependant elle se vantait que personne ne l'avait touchée : et lorsqu'elle ne put plus cacher son état, elle soutint que ce n'était point le fait d'un homme, mais le fait du dieu Apollon (*d*). Le fils dont elle accoucha eut nom Chrysès. Il n'apprit qu'un peu tard son extraction; mais il l'apprit assez tôt pour pouvoir rendre un bon service à son frère Oreste (B). Quelques-uns disent qu'Iphigénie était fille d'Agamemnon et de Chryseïs (*e*). D'autres content que Chrysès, ayant su le bon traitement que les Grecs firent à sa fille, la ramena à leur armée, et la remit entre les mains d'Agamemnon (*f*). Nous avons montré dans les remarques de l'article Briseïs, qu'Horace raisonnait mal, lorsqu'il se servait de l'exemple de ce prince grec pour prouver que son ami ne devait pas avoir honte d'aimer sa servante. Je remarquerai ici que Briseïs et Chryseïs étaient cousines germaines (C).

(*a*) Dictys, *lib. II*, *pag. m.* 172.
(*b*) Homer., Iliad., *lib. I.*

(*c*) *Idem*, *ibid.*
(*d*) Hygin., *cap. CXXI.*
(*e*) Tzetzes, in Lycophr. *et* Magnum Etymologicum *in voce* Χρυσόπολις.
(*f*) Dictys, *lib. II*, *pag.* 180.

(A) *On voit dans Homère pourquoi Agamemnon voulait garder cette concubine.*] Il déclara au conseil de guerre, qu'il la trouvait préférable à sa femme Clytemnestre, laquelle il avait épousée fille; et que Chryseïs ne cédait en rien à Clytemnestre, ni pour le corps, ni pour l'esprit, ni pour le travail.

. . . . . Ἐπεὶ πολὺ βούλομαι αὐτὴν
Οἴκοι ἔχειν· καὶ γάρ μ' Κλυταιμνήστρης προὔβούλου,
Κουριδίης ἀλόχου, ἐπεὶ οὐ θέμις ἐστὶ χερείων,
Οὐ δέμας, οὐδὲ φυὴν, οὔτ' ἄρ φρένας, οὔτε τι ἔργα.
. . . . . *Quoniam valdè cupio ipsam*
Domi habere. Etenim Clytemnestræ præposui
Uxori quam virginem duxi, quoniam non ipsa est inferior
Neque corpore, neque indole, neque mente, neque operibus (1).

Il avait déjà dit à Chrysès, qu'il retiendrait Chryseïs jusqu'à ce qu'elle fût vieille, et qu'il prétendait la garder afin qu'elle lui fît de la toile, et qu'elle couchât avec lui.

Τὴν δ' ἐγὼ οὐ λύσω, πρίν μιν καὶ γῆρας ἔπεισιν,
Ἡμετέρῳ ἐνὶ οἴκῳ ἐν Ἄργεϊ τηλόθι πάτρης
Ἰστὸν ἐποιχομένην, καὶ ἐμὸν λέχος ἀντιόωσαν.
Hanc autem ego non liberabo antequàm ipsam vel senectus adeat
Nostrâ in domo Argis, procul à patriâ
Telam percurrentem et meum lectum participantem (2).

M. Perrault, en se moquant de cet endroit de l'Iliade, a pris un nom pour un autre: qu'Agamemnon, dit-il, *garde Briseïs la fille du grand sacrificateur pour lui faire de la toile* (3). Au reste, quelque content qu'Agamemnon se trouvât de Chryseïs, il déclara au conseil de guerre que, pourvu qu'on le dédommageât, il la rendrait, si cela était nécessaire pour empêcher que l'armée ne périt. Il la rendit effectivement, mais il se dédommagea aux dépens d'Achille auquel il ôta Briseïs (4). Achille cessa de se battre, d'où sortirent une infinité de maux; et ainsi les malheurs de cette guerre étaient toujours causés par des femmes. Si trois ou quatre personnes avaient pu coucher sans femelle, on eût épargné la vie à deux ou trois cent mille hommes. Le cas n'était point si déplorable ni si indigne lorsqu'on disait:

Scilicet ut Turno contingat regia conjux,
Nos animæ viles inhumata infletaque turba
Sternamur campis (5). . . . . .

(1) Homer., Iliad., *lib. I, vs.* 112.
(2) *Ibidem, vs.* 29.
(3) Parallèle, *tom. II, pag.* 34.
(4) *Voyez l'Épicrète d'Arrien, liv. II, chap. XXIV.*
(5) Virgil., Æn., *lib. XI, vs.* 371.

(B) *Le fils dont elle accoucha..... rendit un bon service à son frère Oreste.*] En aidant un peu à la lettre, on trouve dans le chapitre CXXI d'Hygin, qu'Oreste et Iphigénie, s'étant sauvés de la Chersonnèse Taurique avec la statue de Diane, abordèrent à l'île de Sminthe, où Chrysès était prêtre d'Apollon. Le jeune Chrysès, je veux dire le fils d'Agamemnon et de Chryseïs, voulait renvoyer ces deux personnes à Thoas, roi de la Taurique; mais son père lui fit savoir la fraternité qui était entre lui et ces deux nouveaux venus. Alors, le jeune Chrysès se joignit avec Oreste, pour retourner dans la Taurique, afin d'y tuer Thoas; ce qui ayant été exécuté, ils s'en allèrent à Mycènes avec la statue de Diane. On rapporte assez mal ceci dans le Supplément de Moréri; on y ajoute des circonstances qui ne sont pas dans Hygin, et l'on oublie celles qui sont dans cet auteur, et c'est pourtant le seul qu'on cite. Étienne de Byzance nous apprend que la ville de Chrysopolis avait pris son nom de Chrysès fils d'Agamemnon et de Chryseïs. Ceux qui disent que cette femme soutint qu'elle rapportait son honneur sain et sauf de l'armée grecque, suivent la vraisemblance; car c'est le langage de presque toutes les femmes enlevées, ou qui se trouvent aux villes prises d'assaut (6). C'était une chose bien commode au temps du siége de Troie, de pouvoir dire qu'on était grosse du fait d'un dieu.

(C) *Briseïs et Chryseïs étaient cousines germaines.*] Car Brisès et Chrysès étaient frères. Βρίσης γὰρ καὶ Χρύσης ἀδελφοὶ ἦσαν, παῖδες Ἄδευος. Ce sont les paroles d'Eustathius (7). Le savant et l'obligeant M. Drelincourt me les a indiquées.

(6) Louis Guyon, *dans ses diverses Leçons, tom. III, liv. IV, chap. XIV et XV, approuve et conseille ce langage.*
(7) *In* Iliad., A, *pag.* 58, *lin.* 28.

CHRYSIPPE, fils naturel de Pélops (A), fut d'une beauté incomparable (*a*). Laïus en devint passionnément amoureux et l'enleva (*b*); mais il fut poursuivi

(*a*) Hygin, *cap. LXXXV et CCLXXII.*
(*b*) *Voyez la remarque* (B).

avec tant de promptitude, qu'on lui arracha sa proie, et qu'on l'amena prisonnier à Pélops, qui lui pardonna cette action, en considérant que l'amour l'y avait poussé. L'amitié de Pélops pour Chrysippe était plus grande que celle qu'il avait pour ses enfans légitimes; c'est pourquoi Hippodamie, son épouse, animée de tout l'esprit de marâtre, exhorta Atrée et Thyeste, deux de ses fils, à ôter la vie à ce bâtard : elle ne doutait point qu'il ne dût un jour aspirer à la couronne. Ils lui refusèrent ce vilain acte de complaisance, et alors elle prit la résolution d'exécuter elle-même ce mauvais dessein : elle prit l'épée de Laïus pendant qu'il dormait, et s'en servit à tuer Chrysippe. Les soupçons tombèrent sur Laïus, à cause de son épée; mais Chrysippe avant que de rendre l'âme eut le temps de le disculper. Pélops se contenta de chasser Hippodamie (*c*). Il y a des auteurs (*d*) qui disent qu'elle ne tua point Chrysippe de sa propre main, mais qu'elle fit faire ce meurtre par Atrée et par Thyeste, et qu'après avoir tué Chrysippe ils le jetèrent dans un puits. Leur père ne les voulut plus voir, et ils se retirèrent en Triphylie (*e*). Quelques-uns disent (*f*) qu'il ne fut pas assez indulgent pour se contenter de bannir sa femme, et que ce fut principalement sur elle qu'il voulut venger la mort de Chrysippe; mais qu'il ne le put, parce qu'elle se sauva à Midée (*g*). D'autres disent que se voyant accusée par son mari elle se tua (*h*). Nous apprenons de Thucydide qu'Atrée se réfugia chez Eurysthée, son neveu, roi de Mycènes (*i*). Il ne faut point s'imaginer que ce Chrysippe soit différent de celui que Clément d'Alexandrie, Arnobe, et Firmicus Maternus, ont associé à Ganymède (B). On n'a point encore parlé de ce fils de Pélops dans le Moréri, ni de CHRYSIPPE de Tyane (C), auteur d'un livre de la manière de faire le pain (*k*) : mais on n'y a pas oublié CHRYSIPPE, médecin fameux, natif de Cnide (D), ni CHRYSIPPE, disciple d'Érasistrate. On a eu tort d'assurer de ce disciple d'Érasistrate, qu'*il avait composé des Géorgiques*; car c'est un ouvrage que Diogène Laërce attribue à un Chrysippe différent de celui-là (*l*).

(*c*) *Tiré de* Plutarque *in* Parallelis, *pag.* 315. *Il cite* Dositheus, *in* Pelopidis.

(*d*) Scholiast. Euripidis in Orest. Tzetzes, Histor. *XVIII*, *chil. I. Voyez aussi* Hygin., *cap. LXXXV.*

(*e*) *Partie de l'Élide au Péloponnèse.*

(*f*) Pausan., *lib. VI*, *pag.* 502, *edit.* 1696.

(*g*) *Ville du pays d'Argos.*

(*h*) Hygin., *cap. LXXXV.*

(*i*) Φεύγοντα τὸν πατέρα διὰ τὸν Χρυσίππου θάνατον. *Patrem fugienti* (Atreo) *propter Chrysippi necem.* Thucyd., *lib. I. Voyez aussi* Platon, *in* Cratylo, *pag. m.* 272, *C.*

(*k*) Athenæus, *lib. III*, *pag.* 113, *et lib. XIV*, *pag.* 647.

(*l*) Diogen. Laërt., *lib. VII*, *num.* 186.

(A) *Il était fils naturel de Pélops.*] Les uns disent que la maîtresse qui lui donna ce bel enfant était la nymphe Danaïs (1). D'autres la nomment Axioche (2), ou Astyoche (3); mais le scoliaste d'Homère prétend que la mère de Chrysippe était femme légitime de Pélops. Voyez-le sur le vers 105 du

(1) Plut., *in* Parallel., *pag.* 313.

(2) Apostolius, *cent. XVIII*, *num.* 7. Scholiast. Euripid., in Orest., *vs.* 5.

(3) Scholiast. Pindari ad Olymp. A.

IIe. livre de l'Iliade. Il parle comme les autres de la jalousie d'Hippodamie, et de l'assassinat commis par Atrée et par Thyeste, et il cite Hellanicus.

(B) *Il ne faut point s'imaginer que ce Chrysippe soit différent de celui que Clément d'Alexandrie, Arnobe,... ont associé à Ganymède.*] Clément d'Alexandrie reproche aux païens la pédérastie de leurs dieux, et se sert de ces paroles : Οὐδὲ γὰρ οὐδὲ παίδων ἀπέσχοντο οἱ παρ' ὑμῖν θεοί· ὁ μέν τις Ὑλλοῦ, ὲ δὲ Ὑακίνθου, ὁ δὲ Πέλοπος, ὁ δὲ Χρυσίππου, ὁ δὲ Γανυμήδους ἐρῶντες. τούτους ὑμῶν αἱ γυναῖκες προσκυνούντων τοὺς θεούς· τοιούτους δὲ εὐχέσθων εἶναι τοὺς ἄνδρας τοῦς ἑαυτῶν, οὕτω σώφρονας, ἵνα ὦσιν ὁμοιοι τοῖς θεοῖς, τὰ ἴσα ἐζηλωκότες. *Nam nec à pueris quidem dii vestri abstinuêre, unus quidem Hyllam, alius verò Hyacinthum, alius Pelopem, alius Chrysippum, alius autem Ganymedem, amantes. Hos deos vestræ uxores adorent, tales autem suos esse maritos precentur, adeò temperantes, ut sint diis similes, similia consectantes* (4). Arnobe, copiste de ce passage comme d'une infinité d'autres du même père, s'exprime d'une façon qui n'est pas moins vague : *Quid, quòd non contenti fœminei generis attribuisse Diis curas, etiam sexus adjungitis adamatos ab his mares ? Hylam nescio quis diligit : Hyacintho est alius occupatus : ille Pelopis desideriis flagrat : hic in Chrysippum suspirat ardentiùs : Catamitus rapitur delicium futurus, et poculorum custos : et ut Jovis dicatur pullus, in partibus Fabius aduritur mollibus, obsignaturque posticis* (5). Firmicus Maternus particularise un peu plus : il nomme non-seulement Jupiter à l'égard de Ganymède, mais aussi Hercule à l'égard d'Hylas, et Apollon touchant Hyacinthe. Il n'y a que Chrysippe et Pélops dont il n'a pas nommé les amans. *Puerorum aliquis delectatur amplexibus, Ganymedem in sinu Jovis quærat, Herculem videat Hylam impatienti amore quærentem, Hyacinthi desiderio captum Apollinem discat. Chrysippum alius, alius Pelopem videat, ut per Deos suos sibi licere dicat, quicquid hodiè severissimè Romanis legibus vindicatur* (6). Son commentateur (7) n'a eu rien à dire. J'ai cherché en vain quelque note dans Théodore Cantérus, dans Godescalc Stéwéchius, dans Gebhart Elmenhorst, dans Désidérius Héraldus, quatre célèbres commentateurs d'Arnobe ; je les ai trouvés tous quatre muets comme des poissons, quant à ce qui concerne notre Chrysippe, et le dieu ou le héros qui l'aima criminellement : mais d'où peut venir que les trois anciens auteurs que j'ai cités se tiennent dans des expressions si vagues sur ce dernier point, et que le premier même s'est abstenu de nommer l'amant d'Hyacinthe, et celui de Ganymède ? Il y aurait de la témérité et de l'injustice à le soupçonner de quelque ruse, comme si sachant que celui qui aima Chrysippe était un simple homme, il n'avait osé le nommer ; et qu'afin qu'on ne crût pas qu'il y eût quelque artifice dans cet oubli, il avait supprimé en même temps le nom des autres. Disons, ou que sa mémoire le trompa, et que sur des idées confuses il entremêla Chrysippe parmi les garçons que les dieux avaient aimés ; ou plutôt disons qu'il se souvenait que certains auteurs (8) attribuèrent à Jupiter ce que presque tous les autres attribuèrent à Laïus. Tenons-nous à cette dernière tradition, et disons que l'amant de ce beau jeune homme n'était ni un dieu ni un demi-dieu, c'était un Thébain (9), fils de Labdacus. Consultez Athénée, qui vous apprendra que Laïus étant logé chez Pélops devint amoureux de Chrysippe fils de son hôte, et l'enleva, et s'enfuit avec lui à Thèbes (10). Cet auteur ajoute qu'on disait que Laïus fut le premier qui aima de cette façon. Élien assure la même chose, et que de là vint que les Thébains trouvèrent beau et louable de faire l'amour ainsi (11). Notez que selon Hygin ce fut Thésée qui enleva Chrysippe (12) ; mais il faut croire que le passage est

(4) Clem. Alexandr., *in* Protrept., *pag.* 21, A.

(5) Arnob., *lib. IV*, *pag.* 145.

(6) Firmicus Maternus, de Errore profanar. religionum, *pag. m.* 24.

(7) Joannes à Wower.

(8) Athénée, *liv. XIII*, *pag.* 603, 604, *cite* Praxilla Sicyonia.

(9) *Il fut roi de Thèbes.*

(10) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 603, 604.

(11) Ælian., Var. Histor., *lib. XIII*, *cap. V*, *et* Histor. animal., *lib. VI*, *cap. XV*, *pag. m.* 339.

(12) Hygin., *cap. CCLXXII.*

corrompu ; et voyez la conjecture ingénieuse de M. Périzonius (13), par laquelle au lieu de *quem Theseus ludis rapuit*, il veut qu'on lise *quem Nemeis Laius rapuit*. En effet, Hygin avait rapporté dans son chapitre LXXXV, que Laïus avait enlevé Chrysippe aux jeux de Némée (14). Notez qu'il ajoute que Pélops le recouvra, ayant fait la guerre au ravisseur. Notez aussi que Pisander était d'opinion que le jeune homme eut tant de honte de son aventure qu'il se tua. *Pisander apud Eurip. Scholiast. pag.* 402. *Edit. Steph. ipsum* (Chrysippum) *præ pudore intulisse sibi manus autumat* (15).

(C) *On n'a point parlé dans Moréri.... de* Chrysippe *de Tyane.*] Jonsius prétend qu'Athénée lui a donné l'éloge de très-vénérable écrivain (16): mais c'est une pure ironie dans la bouche des interlocuteurs d'Athénée ; et à coup sûr l'on peut comparer cela au *docte Cati* dont j'ai parlé ci-dessus (17). On a plus de raison de dire qu'Athénée l'a nommé habile discoureur de tartres et de gâteaux. Σοφὸς πεμματολόγος, *Sapiens ille Pemmatum scriptor* (18).

(D) Chrysippe, *médecin fameux natif de Cnide.*] Pline a parlé de lui comme d'un homme qui avait extrêmement innové dans la médecine : *Horum placita*, dit-il (19), *Chrysippus ingenti garrulitate mutavit, plurimumque et ex Chrysippo discipulus ejus Erasistratus, Aristotelis filiâ genitus.* Remarquons les deux qualités que l'on donne là à Érasistrate : la 1re. est celle de disciple de Chrysippe ; la 2e., celle de fils de la fille d'Aristote. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on lit dans Sextus Empiricus (20), que Pythias fille d'Aristote fut mariée trois fois, 1°. à Nicanor ; 2°. à Proclès, dont elle eut deux fils qui étudièrent en philosophie sous Théophraste ; 3°. au médecin Métrodore, qui avait été disciple de Chrysippe le Cnidien, et qui enseigna Érasistrate. De ce troisième mariage sortit un fils qui fut nommé Aristote. Peut-être qu'Érasistrate fut adopté par Métrodore et par Pythias (21), et sur ce pied-là Pline ne serait coupable que d'avoir un peu mal choisi le mot *genitus*. Nous voyons dans Diogène Laërce qu'Érasistrate reconnaissait qu'il avait appris beaucoup de choses de ce Chrysippe (22) ; mais l'expression étant équivoque, on ne peut déterminer s'il avait appris cela de vive voix, ou par la lecture. Galien regarde Chrysippe le Cnidien comme le maître d'Érasistrate, et comme le chef de ceux qui désapprouvaient la saignée (23). Le père Hardouin remarque que ce Chrysippe composa un traité *de Brassicâ*, et un ouvrage entier περὶ Λαχάνων, *de Oleribus*. Il cite Pline et Diogène Laërce touchant la première de ces deux choses, et le scoliaste de Nicandre (24) touchant la seconde (25). Mais Camérarius, dans le Catalogue des Auteurs *de Re Rusticâ* qu'il a joint à son traité *de Re Rusticâ*, imprimé à Nuremberg 1595, in-12, a donné le livre *de Brassicâ* à un Chrysippe disciple d'Érasistrate. Voyez Jonsius, qui a recueilli jusqu'à 19 Chrysippes, sans pourtant prétendre qu'ils soient tous distincts. (26). Ses recueils sont bons et curieux. L'auteur du traité *de Brassicâ* érigeait le chou en panacée. *Chrysippus medicus peculiarem brassicæ librum dicavit, omnium morborum ex eâ remedia continentem* (27). N'oublions pas que Chrysippe le Cnidien fut père d'un autre Chrysippe qui fut médecin du roi Ptolomée, et qui, opprimé par la calomnie, fut fouetté et puni de mort (28). Remarquons enfin que

(13) *In* Notis *ad hunc locum, referente* Thomâ Munckero.

(14) *Propter formæ dignitatem Nemeæ ludis rapuit.* Hygin., *cap. LXXXV.*

(15) Munckerus, in Hygin., *ibid.*, *pag.* 140.

(16) Σεμνότατος συγγραφεὺς *dicitur apud Athenæum*, XIV, 16, Jons., de Script., Hist. philos., *pag.* 157.

(17) *Remarque* (E) *de l'article* Catius, *tome IV, pag.* 584.

(18) Athen., *lib. XIV, cap. XV, pag.* 648.

(19) Plinius, *lib. XXIX, cap. I, pag. m.* 663.

(20) Sext. Empiricus, advers. Mathemat., *cap. XII, pag.* 51.

(21) *Voyez le père* Hardouin *sur ce passage de* Pline.

(22) Diog. Laërt., *lib. VII, num.* 186.

(23) Galen., de Venæ sect. contra Erasistr., *cap. II et V, item alibi.*

(24) Ad Theriac., *pag.* 39.

(25) Hard., *in* Indice auctor. Plinii, *pag.* 104.

(26) Jonsius, de Script., Hist. philos., *pag.* 152.

(27) Plinius Valerianus, de Re medicâ, *lib. IV, cap. XXIX. Voyez aussi* Pline, *liv. XX, chap. IX.*

(28) Diog. Laërt., *lib. VII, num.* 186.

Moréri a eu tort de dire qu'on ne savait pas bien en quel temps Chrysippe de Cnide a vécu. Il est facile d'inférer qu'il a vécu au temps d'Alexandre le Grand, et du premier Ptolomée.

CHRYSIPPE, philosophe stoïcien, était de Solos, ville de Cilicie (*a*). Quelques-uns disent qu'il fut disciple de Zénon (*b*) : on sait plus certainement qu'il étudia sous Cléanthe, successeur de Zénon (*c*); mais comme il avait l'esprit fort subtil (A), et beaucoup de facilité à raisonner, il s'écarta de la doctrine de ces deux grands philosophes, et les combattit sur plusieurs points (*d*). Il composa quantité de livres : on les fait monter à plus de sept cent cinq, parmi lesquels il y en avait beaucoup qui concernaient la logique (B); car il s'attacha ardemment à cultiver et à raffiner cette partie du système. On ne s'étonnera pas tant de ce grand nombre de compositions, quand on saura qu'il écrivait plusieurs fois sur une même matière; qu'il employait tout ce qui lui tombait sous la main; qu'il ne se mettait guère en peine de corriger son travail (C); qu'il alléguait une infinité de témoignages (*e*); qu'il était outre cela fort laborieux (*f*), et qu'il vécut jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans (*g*). Sa taille était très-petite (*h*), mais sa présomption était fort grande (D). Il s'associa pendant quelque temps avec les académiciens, et raisonna à leur manière sur le pour et sur le contre (*i*). Cela n'empêche pas que simplement et absolument on ne le regarde comme un véritable stoïcien, et même comme l'un des plus illustres ornemens, et des plus zélés et habiles défenseurs de cette secte (*k*). Scioppius l'a fort maltraité (E), et cela dans un ouvrage où il relève le plus qu'il peut les opinions du portique. Il le traite de la sorte parce qu'il le considère comme un esprit orgueilleux et contredisant, qui avait fait un grand tort à tout le parti par ses manières outrées et audacieuses. Les stoïciens se plaignirent de ce que Chrysippe avait ramassé tant d'argumens pour l'hypothèse des académiciens, qu'il ne put ensuite les réfuter (F); ce qui avait fourni des armes à Carnéade leur antagoniste. Il semble que cela montre qu'il avait agi de bonne foi, et qu'il n'avait pas cherché une victoire fondée sur la supercherie de ne proposer que faiblement les raisons de l'autre parti. Mais comme d'ailleurs il désapprouvait ceux qui ont autant de soin de faire valoir les raisons de l'antagoniste que les leurs propres, on pourrait croire qu'il y eut plus de vanité que de bonne foi dans sa conduite; et en tout cas, on lui pouvait reprocher qu'il n'accordait pas ensemble ses conseils et ses actions (G). Les

(*a*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 462.

(*b*) Diog. Laërt., *lib. VII*, *in* Chrysippo, *num.* 179.

(*c*) Valère Maxime, *liv. VIII*, *chap. VII*, *num.* 11, *ext.*, *suppose que Cléanthe fut disciple de Chrysippe : c'est se tromper lourdement.*

(*d*) Diog. Laërt., *lib. VII*, *in* Chrysippo, *num.* 179.

(*e*) *Idem*, *ibid.*, *num* 180.

(*f*) *Idem*, *ibid.*

(*g*) *Voyez la remarque* (B), *citation* (9).

(*h*) Diog. Laërt., *lib. VII*, *in* Chrysippo, *num.* 183.

(*i*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 184.

(*k*) *Voyez la remarque* (L).

stoïciens eussent pu se plaindre encore plus justement de la témérité avec laquelle il soutint plusieurs doctrines capables de rendre odieuse leur secte; car il ne fit point difficulté d'enseigner qu'on pouvait commettre inceste, les pères avec leurs filles, les fils avec leurs mères, les frères avec leurs sœurs (*l*), et qu'il fallait manger les cadavres (*m*). La plupart des contradictions et des paradoxes absurdes que Plutarque objecte aux stoïciens (*n*) et sur quoi il leur a fait une rude guerre, qui devait les chagriner prodigieusement, sont tirés des ouvrages de Chrysippe. S'il ne leur avait reproché que de s'être contredits dans la doctrine de la destinée, et dans celle de la liberté de l'homme, il n'aurait pas remporté sur eux tant d'avantage; car on répondrait, pour justifier Chrysippe, les mêmes choses que l'on répond aujourd'hui en faveur de ceux qui ne peuvent accorder les décrets de Dieu avec notre franc-arbitre, et qui ne sauraient choisir des termes quand ils parlent de la prédestination, qui ne semblent être opposés aux phrases dont ils se servent en exhortant l'homme à la vertu, et en le censurant de ses vices. Il n'y a point eu de philosophes qui aient parlé plus fortement de la fatale nécessité des choses, ni plus magnifiquement de la liberté de l'homme (*o*), que les stoïciens. Jugez si Chrysippe, qui écrivait tant de volumes précipitamment, et qui avait l'esprit vif et fort hardi, se pouvait tirer de là sans avancer dans ses traités de morale beaucoup de propositions qui ne pouvaient s'accorder avec ce qu'il débitait dans ses traités de métaphysique. Plutarque l'accuse de faire Dieu auteur du péché : Lipse ayant entrepris de le laver de cette tache n'y a pas trop bien réussi (H). Je ne m'en étonne pas, la seule définition que Chrysippe donne de Dieu (*p*) suffit à faire comprendre qu'il ne le distingue point de l'univers; de sorte qu'en raisonnant conséquemment il faut qu'il le fasse le producteur et du mal moral, et du mal physique. On ne peut lire sans horreur ce qu'il enseignait touchant la mortalité des dieux (I). Non-seulement il les croyait périssables, mais il soutenait aussi qu'ils périraient dans l'incendie du monde; et s'il en exceptait Jupiter, ce n'est pas qu'il ne l'assujettît actuellement à la mutabilité. Un certain livre où il traita des amours de Jupiter et de Junon était si rempli d'obscénités (K), qu'on en murmura beaucoup. Il est donc facile de comprendre que les stoïciens n'avaient pas trop de sujet de se louer de sa plume;

(*l*) Diog. Laërt., *lib. VII*, *num.* 188. *Voyez aussi* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos., *lib. III*, *cap. XXIV*, *XXV*.

(*m*) *Idem.*, *lib. VII*, *num.* 188. *Voyez aussi* Empiricus. Pyrrhon. Hypotyp., *lib. III*, *cap. XXIV*. *Je ne parle pas de la communauté de femmes entre les sages ; il l'enseignait, mais d'autres philosophes lui servaient de guide :* ὥςτε τὸν ἐντυχόντα τῇ ἐντυχούσῃ χρῆσθαι, *ut quilibet illi congrediatur quæ sibi occurrit.* Diog. Laërt., *lib. VII*, *in* Zenone, *num.* 131.

(*n*) *Voyez son traité* de Repugnantiis Stoïcorum, *et celui* de communibus Notitiis contra Stoïcos

(*o*) *Voyez* Præstantium et eruditor. Viror. Epist. ecclesiasticæ ac theologicæ, *pag.* 640, 659, *édit.* 1684.

(*p*) *Voyez la remarque* (H), *citation* (49).

car la figure qu'il faisait dans leur parti (L) donnait lieu de mettre sur le compte de tout le corps les erreurs d'un particulier si célèbre. Aussi ne voyons-nous pas que les grands auteurs stoïques, les Sénèque, les Épictète, les Arrien, s'empressent beaucoup à lui témoigner leur vénération (M). Ils sont là-dessus fort sobres la plupart du temps. Je ne trouve point qu'on l'attaque du côté des mœurs : cela me fait croire qu'il menait une vie irréprochable. On ne lui donne pour tout domestique qu'une fort vieille servante (N). C'est une preuve de sa chasteté et de sa frugalité. Il alléguait très-souvent cinq vers d'Euripide (*q*) qui contiennent la condamnation de la bonne chère, et qui nous font souvenir que la nature a suffisamment pourvu à nos besoins par le moyen du pain et de l'eau ; et il détestait les ouvrages d'Archestrate (*r*). Cela nous peut faire croire qu'il était fort sobre. J'ai déjà dit qu'il s'attacha extrêmement à la dialectique : j'ajoute ici qu'il fit des efforts extraordinaires pour trouver la solution d'un sophisme, qui embarrassait beaucoup les philosophes, et qu'on appelait *Sorites* (O). C'était un amas d'interrogations où l'on ne trouvait aucun bout. Les progrès qu'il fit en qualité de dialecticien, qui sans doute furent très-grands, ne lui servirent de rien quant au style. Denys d'Halicarnasse le donne pour un exemple qui suffit à faire voir que les auteurs consommés dans la logique observent très-mal les règles de la grammaire touchant la situation des mots (P). Cette négligence dans le langage surprend moins d'abord, que de voir que ce philosophe sapa lui-même tous les fondemens de la science qu'il avait tant cultivée (Q) ; mais cela non plus ne paraît pas fort étrange, après que l'on a considéré attentivement quels sont les effets d'une longue et ardente application aux subtilités de la dialectique. Il arrive presque toujours qu'un homme d'esprit s'attachant trop à cette étude devient chicaneur, et embrouille par ses sophistiqueries les thèses mêmes qu'il avait soutenues le plus chaudement. Il ruinerait plutôt son propre ouvrage, que de s'abstenir de disputer, et il forme des difficultés contre sa propre doctrine, qui mettent son art à bout. Les scolastiques espagnols sont une preuve parlante de cela. Ils n'ont pas eu l'avantage qu'avait Chrysippe, ils ne joignaient pas comme lui la connaissance des belles-lettres avec celle de la logique. C'était un homme universel ; il possédait la mythologie, les poëtes anciens et modernes, l'histoire, etc. (*s*). Il y eut bien peu de matières sur quoi il ne fît de livres, et il s'abaissa jusques aux petits préceptes de l'éducation des enfans (R). Comme c'est une chose dans le fond très-importante au genre humain, nous devons le louer de l'avoir traitée. Il ne mérite pas une semblable approbation, ni pour ses ouvrages de grammaire (*t*), ni pour ses livres

(*q*) Aul. Gellius., *lib. VII*, *cap. XVI.*
(*r*) *Voyez la citation* (80).

(*s*) *Permulta alia colligit Chrysippus, ut est in omni historiâ curiosus.* Cicero, Tuscul., *lib. I*, *cap. XLV.*
(*t*) Varron, de Linguâ latinâ, *lib. VII.*

de Divinatione, où il expliquait jusqu'aux présages des songes (*u*). Il n'avait garde d'oublier la très-fameuse dispute des choses possibles et des choses impossibles (S) : elle le concernait comme philosophe fauteur du destin. Il débita dans son traité de la providence une pensée qu'on peut regarder comme une assez bonne ébauche d'un des plus beaux principes qu'un grand philosophe du XVIIe. siècle ait avancés et éclaircis (T). Quelques auteurs ont débité qu'il prenait de l'ellébore, afin d'augmenter les forces de son génie (*x*). Il mourut dans l'olympiade 143 (*y*). On lui dressa un tombeau parmi ceux des plus illustres Athéniens (*z*). Sa statue se voyait dans le Céramique (U). Il avait accepté la bourgeoisie d'Athènes, ce que Zénon ni Cléanthe n'avaient point fait. La critique de Plutarque là-dessus me paraît trop rigoureuse (X).

pag. m. 101, *fait mention des six livres de* Chrysippe περὶ τῆς ἀνωμαλίας. *Il l'appelle* homo acutissimus.

(*u*) *Voyez* Cicéron, *in libris* de Divinatione, *v. g. l.* 19, *et* 20, *et* 39, *II*, 15, *etc.*

(*x*) *Voyez la remarque* (E) *de l'article* Carnéade, *tome IV*, *pag.* 462.

(*y*) Diog. Laërtius, *lib. VII*, *num* 184. *Touchant les circonstances de sa mort, voyez la citation* (119).

(*z*) Pausan., *lib. I*, *pag.* 55. *édition* 1696.

(A) *Il avait l'esprit fort subtil.*] Voyons ce que Sénèque en disait; mais, pour mieux entendre sa pensée, souvenons-nous qu'il venait de censurer plusieurs bagatelles, débitées par les anciens touchant les trois Grâces. *Chrysippus quoque*, ajoute-t-il (1), *penès quem subtile illud acumen est, et in imam penetrans veritatem, qui rei agendæ caussâ loquitur, et verbis non ultrà, quàm ad intellectum satis est, utitur, totum librum suum his ineptiis replet: ita ut de ratione dandi, accipiendi, reddendique beneficii pauca admodùm dicat: nec his fabulas, sed hæc fabulis inserit.* Et comme il craint qu'on ne le blâme d'avoir soumis à sa censure un tel philosophe, voici le bouclier dont il se munit: *Tu modò nos tuère, si quis mihi objiciet, quòd Chrysippum in ordinem coëgerim, magnum me hercule virum, sed tamen Græcum, cujus acumen nimis tenue retunditur, et in se sæpè replicatur: etiam cùm agere aliquid videtur, pungit non perforat. Hoc verò quod acumen est?.... Ad hanc honestissimam contentionem, beneficiis beneficia vincendi, sic nos adhortatur Chrysippus, ut dicat verendum esse, ne quia Charites Jovis filiæ sunt, parùm se gratè gerere, sacrilegium sit, et tam bellis puellis fiat injuria. Tu me aliquid eorum doce, per quæ beneficentior, gratiorque adversùs benè merentes fiam, per quæ obligantium, obligatorumque animi certent, ut qui præstiterint, obliviscantur, pertinax sit memoria debentium. Istæ verò ineptiæ poëtis relinquantur: quibus aures oblectare propositum est, et dulcem fabulam nectere. At qui ingenia sanare, et fidem in rebus humanis retinere, memoriam officiorum ingerere animis volunt, seriò loquantur, et magnis viribus agant: nisi fortè existimas, levi ac fabuloso sermone, et anilibus argumentis, prohiberi posse rem perniciosissimam, beneficiorum novas tabulas* (2). On ne peut rien voir de plus judicieux que cette critique de Sénèque : il faisait fort bien de montrer le ridicule de ces raisons poétiques, étalées dans un ouvrage qui concernait l'un des principaux devoirs de la vie civile. Quoi qu'il en soit, il se souvint équitablement de faire paraître dans sa censure l'un des plus beaux traits du caractère de Chrysippe : c'était la subtilité. Nous allons voir les épithètes que Cicéron a choisies en parlant de ce philosophe : *Chrysippus, qui Stoïcorum somniorum vaferrimus habetur interpres, magnam turbam congregat ignotorum Deorum, atque ita ignotorum, ut eos ne conjecturâ quidem infor-*

(1) Seneca, de Benefic., *lib. I*, *cap. III.*

(2) Seneca, de Beneficiis, *lib. I*, *cap. V. Confer quæ* Plutarchus, de audiendis Poëtis, *pag.* 31, E.

mare possimus, cùm mens nostra quidvis videatur cogitatione posse depingere (3). *Chrysippus quidem quanquam est acerrimo ingenio, tamen ea dicit ut ea ab ipsâ naturâ didicisse, non ut ipse reperire videatur* (4). *Et Chrysippus tibi acutè dicere videbatur, homo sine dubio versutus et callidus. Versutos eos appello quorum celeriter mens versatur : callidos autem quorum tanquam manus opere, sic animus usu concalluit* (5). L'attachement de Chrysippe pour la dialectique, duquel je vais faire mention, est une très-forte preuve de sa subtilité.

(B) *Il composa quantité de livres... parmi lesquels il y en avait beaucoup qui concernaient la logique.*] Diogène Laërce les fait monter jusqu'au nombre de 311 (6). Cela me fait trouver de l'obscurité dans ce que dit Valère Maxime, que ce philosophe commença à l'âge de quatre-vingts ans son trente-neuvième traité de logique. *Citeriores ætatis metas, sed non parvi tamen spatii, Chrysippi vivacitas flexit : nam octogesimo anno cœptum undequadragesimum λογικῶν exactissimæ subtilitatis volumen reliquit. Cujus studium in tradendis ingenii sui monimentis tantùm operæ laborisque sustinuit, ut ad ea quæ scripsit penitùs cognoscenda, longâ vitâ sit opus* (7). Il y a des exemples qui montrent que les auteurs ne publient pas chaque partie d'un ouvrage selon son ordre. Nous savons que Jules-César Scaliger publia le XVe. livre de ses *Exotericæ Exercitationes* sans les XIV qui le devaient précéder, et qui, si je ne me trompe, n'ont jamais paru. Vous verrez un exemple tout semblable dans l'article Morison. On pourrait donc croire que Chrysippe, divisant un ouvrage de dialectique en plusieurs traités, sauta le trente-neuvième et le renvoya à un autre temps (8), et n'y travailla que dans la quatre-vingtième année de sa vie. Peut être aussi doit-on supposer qu'il y avait une division de tous ses ouvrages de logique, selon laquelle le trente-neuvième livre était presque le dernier. Nous pourrions par-là mettre d'accord Valère Maxime avec Diogène Laërce. Notez que M. Moréri s'abuse ici prodigieusement. *Valère Maxime*, dit-il, *rapporte qu'à l'âge de quatre-vingts ans, il acheva un traité de logique, qu'il avait commencé à quarante.* M. Ménage a commis la même faute (9). Lucien n'a pas manqué de plaisanter sur les subtilités dialecticiennes de ce philosophe (10). Au reste, il le fait vivre quatre-vingt et un ans (11) : cela confirme le témoignage de Valère Maxime, touchant la longue vie de Chrysippe ; et ainsi je n'ai pas cru devoir m'arrêter à Diogène Laërce qui le fait mourir à l'âge de septante-trois ans (12).

(C) *Il ne se mettait guère en peine de corriger son travail.*] Je prétends dire cela après Diogène Laërce, quoiqu'on voie tout le contraire dans les éditions de cet auteur. Ἐπιλήσυνε δὲ αὐτὰ, πολλάκις ὑπὲρ τοῦ αὐτοῦ δόγματος ἐπιχειρῶν, καὶ πᾶν τὸ ὑποπεσὸν γράφων καὶ διορθούμενος πλεονάκις· πλείστῃ τε τῶν μαρτυριῶν παραθέσει χρώμενος. *Ea verò tam multa conscripsit, quòd de eâdem re sæpè scribere aggrederetur, omneque quod incideret mandaret litteris, ac sæpè emendaret, magnâque testimoniorum nube uteretur* (13). Vous voyez dans ce passage un très-mauvais raisonnement ; car l'on y assure que ce qui fit que Chrysippe composa un si grand nombre de livres fut qu'il écrivait souvent sur une même matière, et qu'il se servait de tout ce qu'il rencontrait, et qu'il corrigeait souvent, et qu'il citait beaucoup de témoins. Voilà quatre raisons : la 1re., la 2e., et la 4e., sont très-bonnes ; mais la 3e. ne vaut rien, et ruine même le but de l'auteur : vu que la peine de retoucher souvent un ouvrage, et d'y repasser la lime de temps en temps, est la

(3) Cicero, de Naturâ Deor., *lib. I, cap. XV.*
(4) *Idem, ibid., lib. II, cap. VI.*
(5) *Idem, ibid., lib. III, cap. X. Dans le IIe. livre* de Finibus, *cap. XIV, il le nomme* homo acutus et diligens.
(6) Diog. Laërt., *lib. VII, num* 198, *pag. m.* 485.
(7) Val. Maximus, *lib. VIII, cap. VII, num.* 10 *de* Stud. et Ind.
(8) Diog. Laërce, *liv. VIII, num.* 198, *observe que l'ouvrage* περὶ τῶν καταλεγομένων ζητημάτων *contenait XXXIX livres.*
(9) Menag., in Laërt., *liv. VII, num.* 189.
(10) Lucian., *in* Vitar. Auctione, *pag.* 374 *et seq., tom. I. Voyez aussi son* Icaromenippus, *pag.* 295, *tom. II.*
(11) *Idem, in* Macrobiis, *pag.* 641, *tom. II.*
(12) Diog. Laërt., *lib. VII, num.* 184.
(13) *Idem, ibid., num.* 180.

chose du monde la plus capable d'empêcher qu'un écrivain ne donne au public quantité de livres. Mais s'il verse sur le papier tout ce qui lui vient en l'esprit, et tout ce qu'il trouve dans les auteurs écrivains, et s'il ne corrige guère son premier travail, il peut inonder de ses ouvrages la république des lettres. Je crois donc que Diogène Laërce avait assuré que notre Chrysippe, la plupart du temps, ne corrigeait point ses compositions. Je crois que les copistes ont oublié l'alpha privatif au mot διορθούμενος (14). Ce qui me confirme dans ma conjecture est que Diogène Laërce, en un autre lieu, remarque que Chrysippe, voulant publier autant de livres qu'Épicure, usait souvent de redites, et donnait sans le corriger tout ce qui se présentait : il ne relisait pas son écrit, il se hâtait trop, et se remplissait de citations (15): Εἰ γάρ τι γράψαι ὁ Ἐπικοῦρος, ἐφιλονείκε τοσοῦτο γράψαι ὁ Χρύσιππος· καὶ διὰ τοῦτο καὶ πολλάκις ταυτὰ γέγραφε· καὶ τὸ ἐπελθον καὶ ἀδιόρθωτον (16) εἶλκε τῷ ἐπείγεισθαι· καὶ τὰ μαρτύρια τοσαῦτα ἐστὶν ὡς ἐκείνων μόνων γέμειν τὰ βιβλία. *Nam si quid Epicurus scriberet, tantumdem scribere et Chrysippus contendebat. Atque ideò sæpius eadem scripsit. Undè et tumultuariè scribere ac parùm emendatè illi ex festinatione contingebat, totque testimonia inserit, ut ex iis solis libri pleni esse videantur.* Il est manifeste que l'historien a voulu dire la même chose dans ces deux endroits, et qu'ainsi il faut corriger l'un par l'autre. Au reste, cette passion de publier une infinité de livres engagea notre philosophe, non-seulement à citer beaucoup et à répéter, mais aussi à se contredire ; car tantôt il se copiait lui-même, et tantôt il se réfutait (17). Il n'y a aucun de ses ouvrages qui soit parvenu jusqu'à nous : il ne nous en reste que les titres ; encore croit-on que nous avons perdu quelque chose de l'endroit où Diogène Laërce les avait marqués. C'est le sentiment de Jonsius. Voyez son traité *de Scriptoribus historiæ philosophicæ* (18), où il tâche de réparer en quelque façon la perte de cet endroit-là. Notez que Chrysippe ne dédia jamais rien à aucun roi (19) : on veut que ce soit un signe de son humeur fière et méprisante, et l'on ajoute qu'il refusa d'aller trouver Ptolomée, qui avait prié Cléanthe, ou de venir auprès de lui, ou de lui envoyer quelques-uns de ses disciples (20) ; mais bien loin que Chrysippe soit blâmable dans aucune de ces deux choses, qu'au contraire il mérite d'en être loué : rien n'était plus digne d'un philosophe que d'agir de cette façon. Nous allons donner de meilleures preuves de son arrogance.

(D) *Sa présomption était fort grande.*] Il disait souvent à son professeur : Il me suffit qu'on me montre les doctrines, je n'ai besoin que de cela, je trouverai moi-même les preuves (21). A qui recommanderai-je mon fils ? lui demanda un jour quelqu'un. A moi, répondit-il ; car si je connaissais des gens qui me surpassassent, j'irais philosopher sous eux (22).

(E) *Scioppius l'a fort maltraité.*] Il le regarde comme le chef de ces stoïciens qui avaient déshonoré la secte, en abusant de leur esprit, et en courant après de vaines subtilités qui n'étaient propres qu'à faire exposer au ridicule la gravité du portique. *Neque tamen*, dit-il (23), *defendere ac negare velim fuisse stoïcorum non paucos qui specie ingenii illecti, inanibus argutiis ludibria quædam excitando dignitatem severissimæ et gravissimæ rationis in contemptum adduxerint : quorum princeps jure dici possit* Chrysippus, *qui cùm esset magnâ quâdam ingenii vi præditus, nihilque æquè solebat laborare quàm ut non reliquarum tantùm sectarum inventoribus contradiceret, sed à magistris etiam suis Zenone et Cleanthe*

(14) *On peut-être* διορθούμενον.

(15) Diog. Laërt., *lib. X, pag.* 724, *edit. Genev.*, 1616.

(16) *L'édition d'Amsterdam de* 1692 *a ici* τῷ μὴ ἐπελθεῖν· καὶ ἀδιόρθωτα, *etc. Ità quod non relegeret, et inemendata adjunxit, eò quòd festinaret.*

(17) *Voyez l'article d'*Épicure *à la remarque* (E), *tome VI.*

(18) *Au chapitre VIII du IIe. livre, pag.* 151 *et suiv. Voyez aussi M.* Ménage, *in* Laert., *lib. VII, num.* 190 *et seq.*

(19) Diog. Laërt., *lib. VII, num.* 185.

(20) *Idem, ibid.*

(21) *Idem, ibid., num.* 189.

(22) *Idem, ibid., num.* 183.

(23) Scioppius, Element. philosoph. Stoïcæ Moralis, *folio* 165 *verso.*

the plerisque in rebus dissideret. Son orgueil, ajoute-t-il, l'engagea à disputer du pour et du contre sur la plupart des matières, et à composer beaucoup par l'envie qu'il portait à Épicure, qui avait fait plus de livres qu'aucun autre philosophe; mais il eut beau faire, il n'égala jamais ce concurrent : il redit souvent les mêmes choses, et il en dit plus souvent qui se réfutaient les unes les autres (24). C'est pourquoi Plutarque eut quelque raison d'attaquer principalement ce stoïcien, et de réprimer sa témérité, et son audace. Voilà, continue Scioppius, ce qui arrive lorsqu'on songe plus à la victoire qu'à la vérité, dans une dispute. *Sed solet hoc fieri, quoties victoriæ majorem, qui disputant, quàm veritatis rationem ducunt, verumque est illud poëtæ :*

Nimium altercando veritas amittitur.

Quod Carneadi quoque evenisse Cicero testatur, utodio scilicet stoïcorum in constituendo bonorum fine, plurimùm à reliquorum academicorum, suáque ipsius sententiâ discederet (25). On ne peut nier que ces réflexions de Scioppius ne soient judicieuses. C'est un très-grand mal à une secte que d'avoir pour son défenseur un écrivain qui a l'esprit vaste, vif, prompt et superbe, et qui aspire à la gloire, non-seulement de belle plume, mais aussi de plume féconde. Le grand et unique but d'un tel écrivain est de réfuter quelque adversaire que ce soit qu'il entreprend de combattre; et comme il travaille plus pour sa propre réputation, que pour l'intérêt de la cause, il s'attache principalement aux pensées particulières que son imagination lui fournit. Il lui importe peu qu'elles ne soient pas conformes aux principes de son parti, c'est assez qu'elles soient utiles ou pour éluder une objection, ou pour fatiguer les adversaires. Ébloui de ses inventions, il n'en voit pas le mauvais côté, il ne prévoit pas les avantages que les mêmes ennemis, ou une autre sorte d'antagonistes, en retireront. Le présent lui tient lieu de toutes choses, il ne se met point en peine de l'avenir. Entassant d'ailleurs livre sur livre tantôt contre cette secte, tantôt contre une autre, il ne saurait éviter de se contredire; il ne saurait raisonner conséquemment. Il trahit par ce moyen les intérêts de sa communion, et à force de s'éloigner d'une extrémité, il tombe dans l'autre et successivement dans toutes les deux. La sentence d'un ancien poëte alléguée par Scioppius, qu'en disputant trop nous perdons la vérité, fera croire à plusieurs personnes que les procès de philosophie ressemblent à celui de l'huître que M. Despréaux (26), et M. de La Fontaine (27), ont si bien décrit. Mais il y a une grande différence à observer; car si l'huître dont on disputait ne fut adjugée à nul des plaidans, elle fut au moins le partage d'un troisième : les disputes des philosophes ont un autre effet : elles font perdre la vérité et aux spectateurs du combat, et aux combattans; personne ne s'en saisit, et ne saurait s'en saisir dans le séquestre où on la laisse pendant le procès. Je m'arrêterai un peu plus sur cette matière dans l'une des remarques de l'article Euclide (28).

(F) *Les stoïciens se plaignirent de ce que Chrysippe avait ramassé tant d'argumens pour l'hypothèse des académiciens, ... qu'il ne put ensuite les réfuter.*] Les paroles que je m'en vais rapporter sont très-notables. Cicéron les fait dire par un académicien. *De quibus volumina impleta sunt non à nostris solùm, sed etiam à Chrysippo, de quo queri solent stoïci, dum studiosè omnia conquisierit, contra sensus et perspicuitatem, contraque omnem consuetudinem, contraque rationem, ipsum sibi respondentem inferiorem fuisse : itaque ab eo armatum esse Carneadem* (29). Plutarque s'est bien étendu là-dessus; que Chrysippe « lui-même, non en peu de lieux, ains souvent et en plusieurs endroits, ait » confirmé et corroboré les résolu-

(24) *Sæpè enim scripsit eadem, sæpiùs sibi contraria ac repugnantia.* Idem, ibid., *fol.* 166.

(25) Scioppius, Element. Philos. Stoïcæ Moral., *fol.* 166 *verso.*

(26) *Dans sa* IIe. épître.

(27) *Dans la* IXe. *fable de la IVe. partie, liv. III, pag. m.* 44.

(28) *Dans la remarque* (E), *tome VI.*

(29) Cicero, academ. Quæst., *lib. IV, cap. XXVII.*

» tions contraires à la sienne, avec » sollicitude, affection et diligence, » telle qu'il n'est pas aisé à chacun » de discerner laquelle lui plaît le » plus : ceux-mêmes qui admirent la » subtilité et vivacité de son en- » tendement le disent, et tiennent » que Carneades n'a rien de soi-mes- » me, ne qui soit de sa propre in- » vention, ains que des propres » moyens et argumens dont Chrysip- » pus cuidoit prouver ses assertions, » il les retournoit au contraire alen- » contre de lui, de manière que bien » souvent il lui crioit tout haut en » disputant ce vers de Homère,

» *O malheureux, ta force te perdra!*
Il. VI. *v.* 407.

» pource que lui-mesme donnoit de » si grandes prises et de si grands » moyens à ceux qui vouloyent ren- » verser ou calomnier ses opinions. » Mais quant à ce qu'il a mis en avant » contre la coustume et l'ordinaire, » ils s'en glorifient si fort, et l'en » magnifient si hautement, qu'ils di- » sent que tous les livres des acadé- » miques, qui les mettroit ensemble, » ne sont pas dignes d'estre comparez » à ce que Chrysippus a escrit de » l'incertitude des sentimens. Ce qui » est un manifeste signe de l'igno- » rance de ceux qui le disent, ou » d'une aveuglée amour de soi-mes- » me : mais cela est bien vrai que, » depuis ayant voulu deffendre la » coustume et les sens, il s'y est » trouvé de beaucoup inférieur à soi- » mesme, et le dernier traité beau- » coup plus foible et plus mol que le » premier, de manière qu'il se con- » tredit, etc. (30).» Notez en passant une faute d'Amyot : ces paroles, *bien souvent il lui crioit tout haut en disputant*, insinuent d'une façon trop évidente, que Chrysippe et Carnéade disputèrent plusieurs fois tête à tête. Or, cela n'est point vrai (31) : Chrysippe mourut avant que l'autre fût en état de lui résister. Le grec de Plutarque, καὶ πολλάκις παραφθέγγεσθαι,

Δαιμόνιε, φθίσει σε τὸ σὸν μένος,

signifie selon Xylander non pas que Carnéade disait cela, mais qu'on avait de coutume de faire à Chrysippe cette exclamation, *et Chrysippo solent acclamare : infelix, tua te vis perdet.* J'aimerais mieux dire que cette expression se rapporte à Carnéade, et qu'elle signifie que ce philosophe réfutant Chrysippe, l'apostrophait de cette manière dans ses leçons, en lui appliquant ce vers. Il n'était pas nécessaire pour cela, ni que Chrysippe fût présent, ni qu'il fût encore au monde : et notez que Plutarque observe en un autre lieu assez voisin de celui-là, que ces deux philosophes ne vécurent pas en même temps. Il introduit un stoïcien, qui remarque que *ce n'avoit point esté par fortune, mais par divine providence, que Chrysippus avoit esté après Arcesilaus et devant Carneades, desquels l'un est auteur et promoteur de l'injure et outrage fait alencontre de la coustume, et l'autre a eu plus de vogue que nul autre de tous les académiques. Et Chrysippus ayant esté entre les deux, par ses escrits contraires à la doctrine d'Arcesilaus boucha et coupa chemin à l'éloquence de Carneades* (32). Ce stoïcien ne demeurait pas d'accord que notre Chrysippe eût fourni des armes à Carnéade ; car il le comparait à un général d'armée qui met une bonne garnison dans une place que les ennemis doivent assiéger, et qui assigne aux soldats avec beaucoup d'ordre et de prudence les postes qu'il faut défendre (33).

(G) *On lui pouvait reprocher qu'il n'accordait pas ensemble ses conseils et ses actions.*] J'ai dit (34) qu'il semble qu'il n'avait point agi de mauvaise foi, et qu'il n'avait pas eu recours à la ruse de ne rapporter que faiblement les objections de l'adversaire. Il leur conserva si fidèlement toute leur force, qu'il ne lui fut pas possible de les réfuter avec le même bonheur qu'il les avait proposées. On l'accuse d'avoir démenti en cela ses propres principes, et c'est l'un des reproches de contradiction que Plutarque lui a faits. Voici la suite du passage que j'ai allégué ci-dessus (35). « De manière qu'il se contredit et

(30) Plutarch., de Repugnant. Stoicorum, *pag.* 1036, *version d'*Amyot.

(31) *Voy. la remarq.* (E) *de l'art.* Carnéade, *citations* (39) *et* (40), *tome IV, pag.* 463.

(32) *Idem*, de Communibus notionibus advers. stoïcos, *init.*, *pag.* 1059, B, *version d'*Amyot.

(33) *Idem*, *ibid.*

(34) *Dans le corps de cet article.*

(35) *Citation* (30).

» répugne à soi-même, attendu qu'il » commande qu'on propose toujours » les opinions et sentences des adver- » saires, non comme en y consentant, » mais avec une monstre, en passant, » qu'elles sont hors de la vérité, et » puis se monstre plus aspre et plus » véhément acusateur que non pas » défenseur de ses propres sentences. » Il conseille aux autres de se donner » garde des raisons contraires, comme » de celles qui destournent et empes- » chent la comprehension, et cepen- » dant il est plus diligent à recueillir » et confirmer les preuves et raisons » qui destruisent la comprehension, » que celles qui l'establissent et con- » firment. Et toutesfois qu'il craignist » cela mesme, il le monstre claire- » ment au quatrième livre de ses Vies, » là où il escrit ainsi : Il ne faut pas » facilement ni légèrement proposer » les opinions contraires, ni res- » pondre aux argumens vraisembla- » bles qu'on allègue alencontre des » sentences vrayes, ains s'y faut por- » ter bien reservément, craignant » tousjours que les auditeurs destour- » nez par icelles ne laissent aller leurs » comprehensions, et que n'estans » pas capables de comprendre suffi- » samment les solutions, ains les » comprenant si foiblement, que » leur comprehension soit facile à » esbranler et secouer, veu que ceux » mesmes qui comprennent par la » coustume les choses sensibles, et » qui dépendent des sentimens, se » laissent facilement aller, divertis » par les interrogations mégariques, » et par autres encore plus puissan- » tes et eu plus grand nombre (36).» On l'attaque sur cela par deux endroits, et on le pousse d'une terrible façon ; car on lui soutient, 1°. que sa maxime est mauvaise ; 2°. que ne l'ayant point suivie il s'est contredit grossièrement. Lisez quant au premier point ces paroles de Plutarque : *Il dit que, disputer sur une mesme matière en l'une et en l'autre partie, il ne le reprouve pas universellement, mais aussi conseille-il d'en user bien reservément, et y estre bien retenu, comme quelquefois on fait en plaidant, où on allègue les raisons des adversaires, non pour les soustenir, mais seulement pour les refuter, et dissoudre ce qu'il y a de vraisemblable apparence : car autrement, dit-il, cela est à faire à ceux qui doutent et retienent leur consentement de toutes choses, pource que cela leur sert à ce qu'ils prétendent. Mais à ceux qui veulent imprimer ès cœurs des hommes une science certaine, selon laquelle on doit indubitablement se conduire, il faut fonder le contraire, et de point en point y conduire ceux qu'on y introduit depuis le commencement jusques à la fin, en quoi il eschet bien quelquefois oportunité de faire mention des opinions et sentences contraires, pour refuter et resoudre ce qu'il y pourroit avoir de vérisimilitude, comme on fait en plaidant devant les juges, voilà ce qu'il en dit en propres termes. Or, que ce soit chose hors de tout propos que les philosophes doivent amener les opinions des autres philosophes contraires à la leur, non avec toutes leurs raisons, mais seulement à la mode des avocats plaidans en jugement, en affoiblissant les preuves et argumens d'icelles, comme si la dispute se faisoit, non pour trouver la verité, ains seulement pour aquerir l'honneur de la victoire, nous l'avons ailleurs discouru contre lui* (37). Quant au second point, voici bien de l'embarras pour Chrysippe. On lui cite (38) un de ses ouvrages, où il avait parlé des argumens de Stilpon et de Ménédémus (39) avec le dernier mépris : *Mais cependant, bon homme*, continue-t-on, *ces argumens-là dont tu te moques..... comme contenans apertement une fallacieuse malice, tu crains neantmoins qu'elles ne divertissent aucuns de la comprehension. Et toi-mesme escrivant tant de livres contre la coustume, où tu as ajousté tout ce que tu as peu inventer de toi-mesme, t'efforçant de surmonter Arcesilaus, n'esperois-tu et ne t'attendois-tu point de divertir et esbranler aucuns des lecteurs ? Car il n'use pas seulement de nues argu-*

(36) Plut., de Repugnant. stoïcor., *pag.* 1036, *version d'*Amyot. *J'y change la construction en un endroit, afin qu'on y puisse entendre la pensée de* Plutarque.

(37) Plut., de Repugn. stoïcor., *pag.* 1035, 1036.

(38) *Idem, ibid., pag.* 1036, *version d'*Amyot, *comme ci-dessus.*

(39) *C'est la même chose que ce qu'il avait nommé* Interrogations Mégariques.

mentations en disputant contre la coustume, ains comme si c'estoit en un plaidoyer, il esmeut les affections, se passionnant et affectionnant lui-mesme, en l'apellant quelquefois folle et quelquefois vaine et sote : et afin qu'il ne peust plus dire du contraire que lui-mesme ne se contredie, il a ainsi escrit en ses Positions naturelles : On pourra bien, quand on aura parfaitement compris une chose, arguër un peu alencontre, et en appliquant la defense qui est en la chose mesme: et quelquefois quand on ne comprendra ni l'un ni l'autre, discourir de l'un et de l'autre ce qui en est. Et au traité de l'Usage d'oraison, ayant dit qu'il ne faut pas user de la force de la raison, non plus que des armes, contre ce qui n'y est pas propre, il y ajouste puis après : car il en faut user à trouver la verité, et ce qui lui ressemble, non pas le contraire, combien que plusieurs le facent. En disant plusieurs, à l'aventure entend-il ceux qui doutent et qui surseent leur jugement de tout. Mais ceux-là, d'autant qu'ils ne comprennent ni l'un ni l'autre, ils arguënt et contre l'un et contre l'autre, comme monstrant la verité certaine comprehension de soi-mesme en ceste seule ou principale maniere, s'il y a rien au monde qui soit comprehensible. Mais toi qui les accuses, escrivant le contraire de ce que tu comprens touchant la coustume, et enhortant les autres à le faire avec affection de defense, confesses que tu uses de la force d'éloquence en choses non-seulement inutiles, mais dommageables, par une vaine ambition de monstrer ton bel esprit, comme un jeune escolier.

On ne peut pas bien comprendre que Chrysippe, avec toute la subtilité de son esprit, eût pu se retirer de ce mauvais pas : car ses maximes sont très-indignes d'un philosophe : et s'il avait pu les justifier, il aurait par cela même instruit son procès, et prononcé contre sa conduite un arrêt de condamnation, puisqu'il les avait violées en soutenant de toute sa force, et mieux qu'Arcésilas même, la cause des académiciens qu'il croyait très-opposée à la vérité. On n'avait pas tort, ce me semble, de lui dire qu'une vanité de jeune homme l'avait tellement saisi, qu'il avait sacrifié ses propres maximes au désir de profiter d'une occasion favorable de faire paraître la subtilité de ses pensées, aux dépens des vérités que le portique enseignait. La gloire qu'il se promettait, pourvu qu'il pût faire dire qu'il avait enchéri sur Arcésilas, et poussé beaucoup mieux que lui les objections de l'académie, le transporta de telle sorte qu'il se mit très-peu en peine du reste. C'est ainsi que l'on a vu de nos jours un controversiste ne faire aucune difficulté de se contredire en toute occasion, ni d'exposer dangereusement les intérêts de son église, et les vérités mêmes les plus générales entre les chrétiens, pourvu qu'il s'acquît la réputation d'avoir trouvé de nouvelles routes, ou de nouvelles méthodes d'attaquer et de défendre. Quel était l'idole qu'il encensait, et à quoi il sacrifiait ? C'est qu'au pis aller, se disait-il à lui-même, on avouera que nous avons l'esprit vaste et l'imagination heureuse.

Développons un peu la fausseté des maximes de Chrysippe. Il voulait que ceux qui enseignent une vérité ne parlassent que sobrement des raisons du parti contraire, et qu'ils imitassent les avocats. C'était l'esprit général des dogmatiques : Il n'y avait guère que les académiciens qui proposassent avec la même force les argumens des deux partis. Or je soutiens que cette méthode des dogmatiques était mauvaise, et qu'elle différait très-peu de l'art trompeur des sophistes rhétoriciens qui les rendit si odieux, et qui consistait à transformer la moins bonne cause en la meilleure (40); car l'un de leurs principaux artifices était de cacher tous les avantages de la cause qu'ils combattaient, et tous les lieux faibles de celle qu'ils soutenaient, sans oublier néanmoins, pour la forme, de se proposer quelques objections, choisies entre les plus aisées à réfuter. Voilà dans le fond ce que Chrysippe voulait que les philosophes pratiquassent : il voulait qu'ils passassent légèrement sur les raisons favorables à l'autre parti, et capables d'ébranler la persuasion de l'auditeur

(40) Τὸν ἥττω λόγον κρείττω ποιεῖν. *Causam infirmiorem potiorem efficere.* Voyez Cresollius, Theatr. Sophistar., *lib. I, cap. XI, pag. 79 et seq.*

ou du lecteur, et qu'ils imitassent ceux qui plaident dans un barreau. Que ne disait-il tout net qu'il faut faire comme ceux qui vendent dans une boutique, philosopher à la marchande, ne parler que des bonnes qualités de ses denrées, ou de ses étoffes, en préparer bien la montre, et décrier adroitement celles du voisin? Que ne disait-il encore qu'il faut faire comme ceux qui, après s'être querellés, vont porter leurs plaintes aux juges? Chacun conte la chose tellement à son avantage, qu'à l'en croire il n'a pas le moindre tort (41): c'est qu'il supprime tout ce qui lui est contraire, et tout ce qui est favorable à son ennemi. Chrysippe était blâmable, non-seulement à cause de la mauvaise foi et de la supercherie par où il voulait qu'on gagnât la victoire, mais aussi à cause de l'indiscrétion avec laquelle il révélait cette pratique. Ce n'était pas une chose qu'il fallût communiquer au public dans un ouvrage : il la fallait tenir cachée, comme font les politiques leurs coups ou leurs maximes d'état, *arcana imperii*; il fallait tout au plus la dire à l'oreille à quelque disciple sage et savant.

Notez que l'antiquité avait deux sortes de philosophes; les uns ressemblaient aux avocats et les autres aux rapporteurs d'un procès. Ceux-là, en prouvant leurs opinions, cachaient autant qu'ils pouvaient l'endroit faible de leur cause et l'endroit fort de leurs adversaires. Ceux-ci, savoir les sceptiques ou les académiciens, représentaient fidèlement, et sans nulle partialité le fort et le faible des deux partis opposés. Cette distinction a été vue fort peu parmi les chrétiens dans les écoles de philosophie, et encore moins dans les écoles de théologie. La religion ne souffre pas l'esprit académicien; elle veut qu'on nie ou que l'on affirme. On n'y trouve point de juges qui ne soient parties en même temps: on y trouve une infinité d'auteurs qui plaident la cause selon la maxime de Chrysippe, je veux dire qui se tiennent dans la simple fonction d'avocat; mais on n'y trouve presque point de rapporteurs : car si quelqu'un représente de bonne foi, et sans nul déguisement, toute la force du parti contraire, il se rend odieux et suspect, et il court risque d'être traité comme un infâme prévaricateur (42). La prudence humaine, la politique, l'intérêt de parti, ne sont pas toujours la cause de ce qu'on agit en bon avocat purement et simplement. Un zèle charitable inspire aussi cette conduite, et j'alléguerai là-dessus ce qui me fut dit l'autre jour par un docte théologien, parfaitement honnête homme. Je lui soutenais qu'un auteur qui, sans se mêler de dogmatiser, se renferme dans les bornes de l'histoire, peut et doit représenter fidèlement tout ce que les sectes les plus fausses ont à dire de plus spécieux, soit pour se justifier, soit pour attaquer l'orthodoxie : il me nia cela. Je suppose, lui répliquai-je, que vous êtes professeur en théologie, et que vous choisissez le mystère de la Trinité pour la matière de vos leçons de tout un hiver. Vous examinez profondément ce qu'ont dit les orthodoxes, ce qu'ont objecté les hérétiques; et vous trouvez par votre méditation et par la force de votre esprit, que l'on pourrait répliquer aux solutions des orthodoxes beaucoup mieux que les sectaires n'y ont répliqué. En un mot, vous découvrez de nouvelles difficultés plus malaisées à résoudre que tout ce qui a été objecté jusques ici, et je suppose que vous les proposez à vos auditeurs. Je m'en garderais bien, me répondit-il, ce serait leur creuser un précipice au milieu de leur course: la charité ni le zèle pour la vérité ne permettent point cela. Ce fut sa réponse. Il se pourrait donc bien faire que certains auteurs se vantassent dans une préface d'avoir renversé tous les remparts de l'hérésie, et qu'ils se souvinssent néanmoins d'avoir omis par charité la discussion des argumens les plus captieux. On a principalement sujet de croire cela des controversistes de Rome, depuis les plaintes qui ont été faites contre Bellarmin, que sa bonne foi à représenter les raisons des hérétiques a été préjudiciable (43).

(41) *Conférez ce qui a été dit tome III, p.* 478, *dans l'article* Blondel (David), *remarque* (Q), *à l'alinéa touchant la narration des faits dans les démêlés des savans.*

(42) *Voyez la remarque* (P) *de l'article* Charron, *pag.* 104.

(43) *Voyez tome III, pag.* 275, *la remarque* (L) *de l'article* Bellarmin.

C'est ici que je dois examiner une chose que j'ai promise dans l'article de ce cardinal (44). Est-ce raisonner conséquemment, est-ce tenir une conduite uniforme et bien liée, que de faire brûler les écrits d'un hérétique, et de permettre la lecture des auteurs qui l'ont réfuté? Non, répondrez-vous; car la raison pour laquelle on interdit la lecture et la vente des livres hérétiques, est qu'on craint qu'ils n'empoisonnent les lecteurs. On appréhende en Italie que ceux qui verraient de quelle manière un écrivain protestant prouve ses dogmes et attaque la doctrine catholique, ne se remplissent de doutes et ne se laissassent même entièrement persuader par les raisons de cet auteur-là. Mais n'a-t-on pas lieu de craindre le même malheur, s'ils lisent les écrits de Bellarmin? N'y verront-ils pas les preuves et les objections des hérétiques? Et supposé que Bellarmin ait agi de bonne foi, ne les y trouveront-ils pas aussi fortes que dans les livres même du plus habile protestant? Oui, me dira-t-on; mais ils les trouveront jointes avec la réfutation, au lieu que s'ils lisaient seul le livre de l'hérétique, ils tomberaient sur le poison sans avoir en même temps un préservatif salutaire et bien préparé. Cette réponse ne satisfait pas; car elle suppose dans les lecteurs une imprudence et une paresse tout-à-fait extraordinaires: c'est supposer qu'ils aimeraient mieux risquer leur salut, que prendre la peine de passer d'un livre à un autre; et que sachant qu'ils pourraient trouver les livres de Bellarmin dans la boutique où ils auraient acheté l'ouvrage d'un calviniste, ils décideraient en faveur de celui-ci avant que de s'informer des raisons de ce cardinal, quoique tout à l'heure ils pussent mettre sur table le livre où est le poison et le livre où est l'antidote. Vous m'avouerez que la différence entre les raisons d'un hérétique, reliées avec les raisons d'un orthodoxe, et ces mêmes raisons-là, reliées séparément, celles de l'hérétique dans un volume, et celles de l'orthodoxe dans un autre; vous m'avouerez, dis-je, qu'une telle différence n'est pas un juste sujet ou d'espérer ou de craindre. Il faut donc que l'espérance ou la peur qu'on a viennent d'ailleurs. Il faut que l'on juge que ce qui est un antidote suffisant lorsque les lecteurs comparent ensemble ce que l'orthodoxe cite des livres d'un hérétique, et ce qu'il y répond, n'est pas un bon remède lorsqu'ils comparent ensemble tout le livre de l'hérétique et tout le livre de l'orthodoxe. Il faut donc que l'on suppose qu'indépendamment de la réponse, les raisons de l'hérétique sont plus faibles dans l'ouvrage de l'orthodoxe que dans l'ouvrage même de l'hérétique; et par conséquent on suppose que l'auteur de la réponse a eu la prudence de les rapporter déguisées, mutilées et tournées d'une manière à ne pouvoir surprendre ceux qui n'en verront que cela, et qui le compareront avec la réfutation. Sur ce pied-là, les inquisiteurs qui interdisent un livre, et qui permettent la lecture de ceux qui l'ont réfuté, ne se coupent point: leur conduite n'est point composée de procédures discordantes; ils sont assurés que la proscription sera utile, sans que la permission puisse causer quelque mal. Mais quoi qu'il en soit, inférons que la même politique, la même prudence, la même charité, le même zèle, (servez-vous du terme que vous voudrez,) qui portent à faire brûler certains ouvrages, ou à défendre qu'ils ne soient ni lus ni vendus, doivent porter par une conséquence nécessaire à n'insérer pas dans les livres où on les réfute, toutes les raisons de l'auteur; car si, en s'éloignant tout-à-fait de la maxime de Chrysippe, on rapportait avec la dernière sincérité toute la force de ces raisons, il ne servirait de rien d'abolir ces mauvais livres, à moins qu'on ne proscrivît en même temps les écrits qui les réfutent. Cela est si évident, qu'il est très-probable que tous les auteurs qui ont du zèle pour le maintien de la discipline s'accommodent à l'esprit des tribunaux qui condamnent certains écrits; il est, dis-je, très-probable que si ces auteurs entreprennent de réfuter quelqu'un de ces livres-là, ils font en sorte que leur réfutation ne donne pas à connaître ce qui pourrait ébranler la foi des lecteurs. Ils réduisent à trois ou quatre lignes une objection qui avait régné dans plusieurs pages; ils la

(44) *Tome III, pag. 277, citation (45) de l'article* Bellarmin.

séparent de ses appuis et de ses préliminaires, ils laissent ce qu'ils ne pourraient résoudre (45). Et après tout il est difficile qu'un ouvrage, quelque fort qu'il soit par rapport à ceux qui le lisent tout entier et tout de suite, paraisse avoir de la force dans les fragmens qu'un adversaire en allègue et qu'il répand en divers endroits de sa réponse, ici quatre lignes, là cinq ou six, etc. : ce sont des branches détachées de leur tronc; c'est une machine démontée : on n'y saurait reconnaître le corps démembré (46). Tous les controversistes se plaignent réciproquement de l'artifice de ceux qui écrivent contre eux (47). J'ai connu un catholique romain qui disait que tous les ouvrages publiés contre Bellarmin méritaient le titre de *Bellarminus enervatus*, dont Amésius s'est servi; *enervatus*, ajoutait-il, non par la force de la réponse, mais par la manière de représenter ses objections. Les protestans se plaignent encore plus des supercheries de leurs adversaires. Prenez garde aux querelles qui s'élèvent quelquefois entre des gens de même parti : lisez les écrits des deux tenans, vous y trouverez de la force; mais si vous jugiez des livres de Mævius par les morceaux que Titius, son antagoniste, en cite, et par la censure qu'il y appose, vous diriez que Mævius ne sait ni écrire ni raisonner, et qu'il n'a pas le sens commun.

Notez que je ne prétends pas soutenir que les tribunaux de la proscription des livres soient exempts d'inconséquence (48).

(H) *Plutarque l'accuse de faire Dieu auteur du péché : Lipse ayant entrepris de le laver..... n'y a pas trop bien réussi.*] Vous trouverez l'accusation dans la remarque (G) de l'article Paulitiens. Ne la tirons point de cet endroit-là puisqu'elle y fut mise dans la première édition de cet ouvrage. Examinons seulement ici les moyens de justification que Juste Lipse a pris la peine d'avancer; mais avant toutes choses, voyons la pensée de Chrysippe touchant la nature de Dieu. *Ait* (Chrysippus) *vim divinam in ratione esse positam, et universæ naturæ animo, atque mente : ipsumque mundum Deum dicit esse, et ejus animi fusionem universam : tum ejus ipsius principatum, qui in mente et ratione versetur, communemque rerum naturam universa atque omnia continentem, tum fatalem umbram, et necessitatem rerum futurarum, iguem præterea, et eum quem antea dixi æthera : tum ea quæ naturâ fluerent, atque manarent, ut aquam, et terram, et aëra, solem, lunam, sidera, universitatemque rerum, quâ omnia continerentur, atque homines etiam eos, qui immortalitatem essent consecuti. Idemque disputat, æthera esse eum, quem homines Jovem appellarent : quique aër per maria manaret, eum esse Neptunum : terram eam quæ Ceres diceretur : similique ratione persequitur vocabula reliquorum deorum. Idemque etiam legis perpetuæ et æternæ vim, quæ quasi dux vitæ, et magistra officiorum sit, Jovem dicit esse : eamdemque fatalem necessitatem appellat, sempiternam rerum futurarum veritatem. Quorum nihil tale est, ut in eo vis divina inesse videatur. Et hæc quidem in primo libro de Naturâ deorum. In secundo autem vult Orphei, Musæi, Hesiodi, Homerique fabellas accommodare ad ea quæ ipse primo libro de diis immortalibus dixerat : ut etiam veterrimi poëtæ, qui hæc ne suspicati quidem sint, stoïci fuisse videantur* (49). Le procès serait vidé à sa confusion par ce seul passage, si c'était un homme qui se tînt ferme sur ses principes; mais comme il raisonnait au jour la journée, et qu'il soutenait tantôt le blanc, tantôt le noir, ses apologistes ont des ressources, et à la faveur de ses contradictions et de ses inconséquences, ils peuvent, pendant quelque temps, le maintenir orthodoxe, et amuser le bureau. On voit dans le passage de Cicéron que j'ai rapporté, un galimatias incompréhensible, et un chaos plus confus que

(45) . . . . . *Et quæ Desperat tractata nitescere posse, relinquit.* Horat., de Arte poët., *vs.* 150.

Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1685, *art. III, pag.* 804.

(46) *Non* . . . . . *Invenias etiam disjecti membra poëtæ.* Horat., sat. IV, *lib. I, vs.* 62.

(47) *Conférez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1685, *art. III.*

(48) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *sept.* 1685, *pag.* 1053; *juin* 1686, *art. III, p.* 639; *juillet* 1686, *art. VIII, p.* 810.

(49) Cicer., de Nat. Deor., *lib. I, cap. XV.*

celui des poëtes; mais on ne laisse pas d'y voir clairement que, selon Chrysippe, Dieu était l'âme du monde, et que le monde était l'extension universelle de cette âme, et que Jupiter était la loi éternelle, la nécessité fatale, la vérité immuable de toutes les choses futures. La conséquence nécessaire et inévitable de cela est que l'âme de l'homme est une portion de Dieu, et que toutes ses actions n'ont point d'autre cause que Dieu même. Laissons néanmoins à ce philosophe la liberté de forger des distinctions tout-à-fait gratuites : il retombera enfin dans l'abîme après ses circuits et ses détours. Il suppose que l'âme de l'homme s'est sauvée de la fatalité générale; il l'exempte de la condition de toutes les autres choses; il la fait libre. *Ac mihi quidem videtur, quùm duæ sententiæ fuissent veterum philosophorum : una eorum qui censerent omnia ita fato fieri, ut id fatum vim necessitatis afferret, in quâ sententiâ Democritus, Heraclitus, Empedocles, Aristoteles fuit : altera eorum quibus viderentur sine ullo fato esse animorum motus voluntarii : Chrysippus tanquam arbiter honorarius medium ferire voluisse; sed applicat se ad eos potiùs, qui necessitate motus animos liberatos volunt* (50)..... *Chrysippus autem cùm et necessitatem improbaret, et nihil vellet sine præpositis causis evenire, causarum genera distinguit, ut et necessitatem effugiat, et retineat fatum. Causarum enim, inquit, aliæ sunt perfectæ et principales, aliæ adjuvantes et proximæ. Quamobrem quùm dicimus omnia fato fieri causis antecedentibus, non hoc intelligi volumus, causis perfectis et principalibus, sed causis adjuvantibus, antecedentibus, et proximis* (51). Vous voyez qu'il ne nie point que chaque chose ne soit produite par une cause antécédente, mais il admettait deux sortes de causes, dont la dernière ne détruisait point la liberté. Les causes parfaites et principales, disait-il, ne permettent pas que l'action soit libre; mais les causes qui ne font qu'aider n'empêchent pas qu'elle ne le soit. Comme donc il prétendait que nos désirs ne dépendent pas d'une cause externe principale, mais seulement d'une cause externe non principale, et qui ne fait qu'exciter, il concluait que notre âme les produisait librement, et en était la maîtresse. Elle avait besoin d'être excitée par les objets, sans cela elle n'eût pu former aucun acte de consentement; mais les objets qui l'excitent ne produisent point les actes de sa volonté; c'est par sa propre force qu'elle se détermine après que les objets lui ont donné un premier branle. Il expliquait cela par une comparaison. Celui qui pousse un cylindre, disait-il, lui donne le premier mouvement, mais non pas la volubilité; ce cylindre roule ensuite par sa propre force : ainsi notre âme ébranlée par les objets se meut ensuite d'elle-même. *Quamquam assensio non possit fieri nisi commota viso, tamen quum id visum proximam causam habeat non principalem, hanc habet rationem, ut Chrysippus vult, quam dudum diximus, non ut illa quidem fieri possit nullâ vi extrinsecùs excitata, necesse est enim assensionem viso commoveri, sed revertitur ad cylindrum, et ad turbinem suum, quæ moveri incipere nisi pulsa non possunt. Id autem quùm accidit, suâpte naturâ, quod superest, et cylindrum volvi, et versari turbinem putat. Ut igitur, inquit, qui protrusit cylindrum dedit ei principium motionis, volubilitatem autem non dedit, sic visum objectum imprimet illud quidem, et quasi signabit in animo speciem suam, sed assensio nostra erit in potestate, eaque, quemadmodum in cylindro dictum est, extrinsecùs pulsa, quod reliquum est suâpte vi et naturâ movebitur* (52). Prenez garde que Cicéron avait dit que Chrysippe s'embarrassait de telle manière, que bon gré mal gré qu'il en eût, il confirmait la nécessité du destin (53). Cela ne paraît pas trop dans cet ouvrage de Cicéron, et c'est pourquoi je croirais facilement avec Juste Lipse qu'il manque certaines choses en cet endroit-là (54),

(50) Cicero, de Fato, *cap. XVII et seq.*

(51) *Idem, ibid.*

(52) *Idem, ibid., cap. XVIII.*

(53) *Dum autem verbis utitur suis, delabitur in eas difficultates ut necessitatem fati confirmet invitus.* Idem, ibid., *cap. IX.*

(54) *Sed quod in Viso Cicero dicit, et hæret, parum pro interiore ipsâ re videtur, et credo plura addidisse quæ ævo exciderunt.* Lipsius, Phys. stoïc., *lib. I, dissert. XIV.*

comme il est certain qu'il en manque en quelques autres. Lipse s'adresse à Aulu-Gelle, qui nous a conservé plus exactement cette explication de Chrysippe. On me permettra, je m'assure, de rapporter un peu au long ce qu'il a dit; car cette matière est si sublime, si embarrassée, si inexplicable, qu'il ne faut point se piquer de brièveté dans les citations. Les retranchemens ne serviraient qu'à obscurcir ce qui n'eût pas été retranché. Vous verrez d'abord dans le passage d'Aulu-Gelle la définition de la destinée selon Chrysippe, et puis la conséquence qu'on en tirait que l'homme ne péchait point, et qu'il fallait imputer tous les crimes à la destinée; et enfin la réponse de ce philosophe. *Fatum, quod Græci πεπρωμένην vel εἱμαρμένην vocant, ad hanc ferme sententiam Chrysippus stoïcæ princeps philosophiæ definit.* Fatum *est, inquit, sempiterna quædam et indeclinabilis series rerum et catena, volvens semetipsa sese et implicans per æternos consequentiæ ordines, ex quibus apta connexaque est* (55).... *Aliarum autem opinionum disciplinarumque auctores huic definitioni ita obstrepunt. Si Chrysippus, inquiunt, fato putat omnia moveri et regi, nec declinari transcendique posse agmina fati et volumina : peccata quoque hominum et delicta non sustentanda neque condicenda sunt ipsis voluntatibusque eorum; sed necessitati cuidam et instantiæ, quæ oritur ex fato; omnium quæ sit rerum domina et arbitra; per quam necesse sit fieri quicquid futurum est; et propterea nocentium pœnas legibus iniquè constitutas, si homines ad maleficia non sponte veniunt, sed fato trahuntur. Contra ea Chrysippus tenuiter multa et arguta disserit. Sed omnium ferè, quæ super eâ re scripsit, sententia hujuscemodi est. Quamquam ita sit, inquit, ut ratione quâdam principali necessariò coacta atque connexa sint fato omnia; ingenia tamen ipsa mentium nostrarum proindè sunt fato obnoxia, ut proprietas eorum est ipsa et qualitas; nam si sunt per naturam primitùs salubriter utiliterque ficta, omnem illam vim, quæ de fato extrinsecùs ingruit, inoffensiùs tracta-*

(55) Aulus Gellius, *lib. VI, cap. II.*

biliùsque transmittunt. Sin verò sunt aspera et inscita et rudia, nullisque artium bonarum adminiculis fulta; etiam si parvo sive nullo fatalis incommodi conflictu urgeantur; suâ tamen scævitate et voluntario impetu in assidua delicta et in errores ruunt. Idque ipsum ut eâ ratione fiat naturalis illa et necessaria rerum consequentia efficit, quæ fatum vocatur. Est enim genere ipso quasi fatale et consequens, ut mala ingenia peccatis et erroribus non vacent (56). Après cela, Aulu-Gelle rapporte la comparaison du cylindre, et la conclusion que Chrysippe inférait de son discours, c'est que personne ne doit être reçu à s'excuser sur la destinée, et qu'il ne faut pas écouter les malfaiteurs qui recourent à un tel asile. *Propterea negat oportere ferri audirique homines aut nequam aut ignavos et nocentes et audaces; qui, cùm in culpâ et in maleficio revicti sunt, perfugiunt ad fati necessitatem, tanquam in aliquod fani asylum; et, quæ pessimè fecerunt, ea non suæ temeritati, sed fato esse attribuenda dicunt* (57).

On voit sans peine que ce philosophe ne se tire point du bourbier, que sa distinction entre les causes externes qui nécessitent, et celles qui ne nécessitent point, ne lui est d'aucun usage. Il ne fait que rôder autour du pot, et enfin il se trouve au même lieu que ceux qui soumettaient tout à l'inévitable nécessité du destin. Il ne faut pour s'en convaincre que lier ensemble sa comparaison du cylindre, et l'aveu qu'il fait que les qualités intérieures de l'âme qui la poussent vers le mal sont une suite naturelle et nécessaire du destin (58). Il dit qu'il y a des âmes bien formées dès le commencement, qui essuient sans dommage la tempête qui tombe sur elles de la part du *fatum;* et qu'il y en a d'autres si raboteuses, et si mal tournées, que pour peu que le destin les heurte, ou même sans aucun choc du destin, elles roulent vers le crime par un mouvement volontaire. C'est un certain travers naturel qui en est la cause. Or, il a dit que la fatale nécessité de tou-

(56) *Idem, ibid.*

(57) *Idem, ibid.*

(58) *Idque ipsum, ut eâ ratione fiat, naturalis illa et necessaria rerum consequentia efficit quæ fatum vocatur.* Idem, ibid.

tes choses est le principe qui fait qu'il y a des âmes bien ou mal conditionnées, il faut donc qu'il dise qu'on peut et qu'on doit attribuer au destin tous les crimes que les hommes commettent ; de sorte que reconnaissant d'ailleurs une providence divine, il fallait qu'en bien raisonnant il regardât Dieu comme la cause de tous ces crimes, et par conséquent l'accusation de Plutarque est très-bien fondée ; car afin que la comparaison du cylindre soit juste, il faut comparer la destinée, non pas au premier venu qui le pousse, mais au menuisier qui l'a fait, et qui ensuite lui donne du pied. Ce que le cylindre roule fort longtemps vient de sa figure, mais parce que le menuisier lui a donné cette figure, cause nécessaire d'un mouvement durable, il est la véritable cause de la durée de ce mouvement. Toute la différence entre un cube qui ne roule point, et un cylindre qui roule, toutes les suites, toutes les régularités ou irrégularités du repos de l'un, et du mouvement continuel de l'autre, doivent être attribuées à l'ouvrier qui a donné à ces deux corps la forme d'où elles résultent nécessairement. Chacun peut faire l'application de cela aux âmes humaines. Lipse s'est bien aperçu de cet embarras ; c'est pourquoi il suppose, afin de tirer d'affaire son Chrysippe, que les stoïciens attribuaient à un vice réel et incorrigible de la matière, et non pas à Dieu, les défauts de l'âme de l'homme. *Sed heus Chrysippe, si à naturâ hæc constitutio aut devergium : Deum à malo quî excusas? Quomodo non ille* naturæ *auctor, atque ipsa natura, malum malosque genuit, si tales fecit? Hoc caput est, et arx, ut sic dicam, caussæ, nunc adeunda et occupanda. Aio stoïcos mali principium non in Deo, sed in materiâ (quæ tamen Deo, ut ipse alïque voluerunt, ævo æqualis et æterna) in materiâ, inquam, constituisse. Itaque cùm Deus homines aliaque faceret, omnia bona et in bonum finxisse, sed repugnantem aliquam vim et malitiosam in illâ fuisse, atque esse, quæ alio traheret, atque hinc* interna, *atque etiam* externa, *mala extitisse* (59). Mais cette prétendue justification de Chrysippe a été si bien réfutée par Plutarque (60), qu'elle ne peut servir de quoi que ce soit. Eusèbe nous a conservé un fragment d'un philosophe péripatéticien, nommé Diogénianus, qui avait fort bien montré les défauts de la doctrine de Chrysippe sur ce point-ci (61).

Notez que Calvin, par exemple, ni aucun autre défenseur chrétien de la prédestination absolue, n'est point exposé à cette attaque, vu qu'ils déclarent qu'il n'y a eu dans l'âme du premier homme aucune qualité nécessitante du côté du mal.

(I) *On ne peut lire sans horreur ce qu'il enseignait touchant la mortalité des dieux.*] Plutarque, ayant dessein de montrer que les stoïques avaient gâté toutes les notions communes que les hommes avaient des dieux, commence par l'idée de l'éternité et de l'incorruptibilité. *Qui est ou qui a esté celui des hommes*, dit-il (62), *qui jamais n'ait entendu que Dieu soit incorruptible et éternel? Quelles confessions fait-on plus coustumières, et de plus certain consentement que celles-ci?... On pourroit à l'aventure trouver quelques nations barbares et sauvages, qui ne pensent point qu'il y ait de Dieu, mais il n'y eut jamais homme qui eust quelque imagination de Dieu, qui ne l'estimast quand et quand immortel et éternel. Qu'il soit vrai, ces malheureux qui ont esté appellez athéistes, un Diagoras, un Theodorus, un Hippon, n'ont pas osé dire que Dieu fust corruptible, mais ils ne croyoient pas que il y eust rien au monde qui peust estre incorruptible ; ainsi conservoient-ils la commune anticipation des dieux, mais ils ostoyent l'incorruptibilité de substance : là où Chrysippus et Cléanthes ayans rempli de paroles, par manière de dire, et en leurs escrits, tout le ciel, la terre, l'air et la mer, de dieux, néantmoins de tant de dieux ils n'en font pas un éternel, ni pas un immortel, sinon Jupiter seul, en qui ils dépendent et consument tous*

(59) Lipsius, Phys. stoïc., *lib. I, dissert. XIV.*

(60) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* Paulicians, *tome XI.*

(61) *Voyez* Eusèbe, Præparat. Evangel., *lib. VI, cap. VIII, pag.* 262 *et seq. Voyez aussi ce que dit* Œnomaüs *contre le même Chrysippe, là même, chap. VII.*

(62) Plut., de commun. Notitiis contra stoïcos, *pag.* 1074, 1075, *version d'*Amyot.

les autres, tellement que le résoudre en lui n'est de rien meilleur que l'estre résolu; car autant est-ce d'imbécillité d'estre par résolution tourné en un autre, comme d'estre entretenu et nourri par la résolution des autres en soi. Et cela n'est pas comme les autres absurditez: que on tire par illation des premisses et suppositions qui soyent en leurs escrits, et qui par nécessaire conséquence s'ensuivent de leurs doctrines; mais eux-mesmes crians à pleine teste le disent expressément en leurs escrits des dieux, de la providence, de la destinée, de la nature. Que tous les dieux ont eu commencement d'essence, et que tous seront résolus par le feu, fondus en soi, comme s'ils estoyent de cire ou d'estain..... Chrysippus donc dit que Jupiter ressemble à l'homme, et le monde aussi, et à l'âme la providence; quand donc l'embrasement sera fait, Jupiter seul des dieux incorruptible se retirera à la providence, et demeureront tous deux en la substance de l'æther (63). Il me semble qu'il y a là une séparation du corps et de l'âme, et par conséquent une mort. Nous avons vu (64) que Chrysippe supposait que Dieu est l'âme du monde, et il vient de nous apprendre que lorsque le monde sera brûlé, Jupiter se retirera dans un autre lieu. Voyons la batterie des contradictions, et en même temps un parallèle entre l'impiété d'Épicure et l'impiété de Chrysippe: *Ceux, dit Antipater, qui ostent la bénéficence aux dieux, touchent en partie à l'anticipée connoissance d'iceux, et par mesme raison ceux qui estiment qu'ils soyent participans de génération et de corruption. S'il est ainsi donc que celui qui estime que les dieux soyent perissables et corruptibles, soit autant faux et abusé que celui qui pense qu'ils n'ayent point de bénéficence, ni de benigne affection envers les hommes; autant donc est eslongné de la verité Chrysippus, comme Epicurus, parce que l'un oste aux dieux l'immortalité et incorruptibilité, et l'autre leur oste la bénéficence et libéralité.... Les autres dieux*, dit Chrysippe, *usent de nourriture, s'entretenans de mesme également par icelle, mais Jupiter et le monde par une autre manière qu'eux qui sont engendrez et consumez par le feu. En ce lieu il maintient que tous les autres dieux se nourrissent, exceptez Jupiter et le monde. Et au premier de la providence, il dit que Jupiter s'augmente tousjours jusqu'à ce que toutes choses soyent consumées en lui; car estant la mort la séparation du corps et de l'âme, et l'âme du monde ne se sépare point, mais bien s'augmente-t-elle continuellement jusqu'à ce qu'elle ait consumé toute la matière en soi: il ne faut pas dire que le monde meure. Qui pourroit plus se contredire à soi-mesme que celui qui dit qu'un mesme Dieu se nourrit et ne se nourrit point* (65)? Est-il possible qu'un philosophe aussi subtil que celui-là ait eu des idées si monstrueuses?

(K) *Un livre où il traita des amours de Jupiter et de Junon était... rempli d'obscénités.*] Diogène Laërce n'est pas le seul qui nous apprenne cela: Εἰσὶ δέ, dit-il, οἳ κατατρέχουσι τοῦ Χρυσίππου ὡς πολλὰ αἰσχρῶς καὶ ἀρρήτως ἀναγεγραφότος. Ἐν μὲν γὰρ τῷ περὶ τῶν ἀρχαίων φυσιολόγων συγγράμματι αἰσχρῶς τὰ περὶ τὴν Ἥραν καὶ τὸν Δία ἀναπλάττει, λέγων κατὰ τοὺς ἑξακοσίους ςίχους ἁμηδὲς ἠτυχηκὼς μολύνειν τὸ ςόμα, εἴτοι ἂν. Αἰσχροτάτην γὰρ (φασὶ) ταύτην ἀναπλάττει ἱςορίαν, εἰ καὶ ἐπαινεῖ ὡς φυσικὴν, χαμαιτύπαις μᾶλλον πρέπουσαν ἢ θεοῖς· ἔτι τε τὰ παρὰ τοῖς περὶ πινάκων γράψασι κατακεχωρισμένην. *Non desunt, qui et Chrysippum lacerent, dicentes illum complura turpiter obscœnèque scripsisse. Nam in eo opere, quod de antiquis physiologis scripsit, fœda de Junone fingit ac Jove, ea dicens sexcentis ferè versibus quæ nemo nisi illoto ore dixisset. Turpissimam enim, aiunt, hanc fingit historiam, etsi, ut naturalem laudat, lustris tamen magis convenientem quàm diis. Neque ab iis qui de tabulis scripsére insertam* (66). Nous pouvons joindre à cela un passage d'Origène: Καὶ τί με δεῖ καταλέγειν τὰς περὶ Θεῶν ἀτόπους Ἑλλήνων ἱςορίας, αἰσχύνης αὐτόθεν ἀξίας, καὶ ἀλληγορουμένας; ὅπου τε ὁ Σολεὺς Χρύσιππος, ὁ τὴν Στοὰν τῶν φιλοσόφων πολλοῖς συγγράμμασι συνεστοῖς κεκοσμηκέναι νομιζόμενος, παρερμηνεύει γραφὴν τὴν ἐν Σάμῳ,

(63) *Idem, ibid., pag.* 1077, D.
(64) *Ci-dessus, citation* (49).
(65) Plut., de Repugnant., *pag.* 1052, *version d'*Amyot.
(66) Diog. Laërt., *lib. VII, num.* 187.

ἐν ᾗ ἀρίπτοποιοῦσα ἡ Ἥρα τὸν Δία ἐγέγραπτο. *Et quid me opus est enumerare absurdas de diis historias Græcorum, pudendas et ex se, et per allegoriam? quando Chrysippus Solensis, qui plurimis scriptis porticum philosophorum ornásse creditur, interpretatur picturam in Samo, ubi Juno depicta est, morem gerens Jovis non nominandæ libidini* (67). Quelle horreur qu'il y eût de tels tableaux dans les temples du paganisme! Notez que Chrysippe allégorisait cela, et le réduisait non pas à des sens moraux, mais à des explications physiques. Je vous laisse à penser si ses expressions pouvaient être chastes. Vous avez pu voir ci-dessus (68) qu'il avait allégorisé de la même manière toutes les extravagances de la mythologie : il y avait trouvé toute la théologie des stoïciens.

(L) *Il faisait figure dans le parti des stoïciens.*] On le considérait comme la colonne du portique (69), et il passa en proverbe que sans lui le portique ne serait point : Ὅθεν φασὶν ἐπ' αὐτοῦ λεχθῆναι,

Οἷς πέτνυται, τοὶ δ' ὡς σκιαὶ αἰσσουσι.

Καὶ,

Εἰ μὴ γὰρ ἦν Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν στοά.

Undè de ipso dictum aiunt :

Hic solus sapit : ast alii velut umbra feruntur.

Et,

Nisi Chrysippus fuisset, porticus non esset (70).

(M) *Les Sénèque, les Épictète, les Arrien ne s'empressent pas beaucoup à lui témoigner leur vénération.*] Nous avons vu (71) comment Sénèque lui disait ses vérités dans l'ouvrage *de Beneficiis*. Il le cite en quelques autres endroits, et presque toujours sans éloge. J'avoue néanmoins que dans son traité *de Otio sapientis*, il assure que Zénon et Chrysippe ont fait de plus grandes choses par les travaux de leur cabinet, que s'ils eussent commandé des armées; il les considère comme des législateurs du genre humain (72). *Nos certè sumus, qui dicimus, et Zenonem et Chrysippum majora egisse, quàm si duxissent exercitus, gessissent honores, leges tulissent, quas non uni civitati, sed toti humano generi tulerunt.* Epictète rembarre ceux qui se glorifiaient d'expliquer les sentimens de Chrysippe, et leur ordonne de se dire à eux-mêmes, *si Chrysippe n'avait pas écrit obscurément, nous n'aurions pas de quoi nous glorifier* (73). Arrien revient souvent à la charge contre ceux qui s'attachaient à la lecture de ce philosophe, et qui comptaient cela pour un grand exploit (74). On ne peut pas dire positivement, ce me semble, qu'il lui approprie l'éclat et la gloire qui résultent d'une réflexion qu'il fait en considérant les honneurs divins qui furent rendus à Triptolème (75). Je crois qu'il entend en général que celui qui a découvert aux hommes la vérité, et le chemin de la vertu, mériterait des autels à plus juste titre, que ceux qui enseignèrent à semer du blé.

(N) *Il n'avait pour tout domestique qu'une fort vieille servante.*] Diogène Laërce en parle deux ou trois fois : ἠρκεῖτό τε γραϊδίῳ μόνῳ, *solâ autem aniculâ contentus erat* (76). Il avait déjà dit qu'on avait su de cette vieille servante que Chrysippe avait de coutume d'écrire cinq cents lignes chaque jour (77). M. Ménage se trompe (78), lorsqu'il prétend que Plutarque a parlé de la même vieille dans les paroles que je vais citer selon la version d'Amyot, *Si dit encore Chrysippus au traité qu'il a fait de Jupiter, que c'est chose froide, maigre et impertinente de louer de tels actes, encore qu'ils procedent de la vertu, comme de porter vaillamment la piqueure d'une mouche guespe, et s'abs-*

(67) Origenes, contra Celsum, *lib. IV.*

(68) *Dans la remarque* (H), *citation* (49).

(69) *Chrysippus, qui fulcire putatur porticum stoïcorum.* Cicero, academ. Quæst., *lib. IV, cap. XXVIII. Voyez plusieurs passages semblables dans M.* Ménage, in Diogen. Laërt., *lib. VII, num.* 183, *pag. m.* 339.

(70) Diog. Laërt, *lib. VII, num.* 183.

(71) *Dans la remarque* (A).

(72) Seneca, de Otio sapientis, *sub fin.*

(73) Epictet. Enchir., *cap. LXIV.*

(74) *Voyez* Arriani Epictetum, *lib. I, cap. X, XVII, lib. II, cap. XVI, et alibi.*

(75) Arrianus, *ibid., lib. I, cap. IV.* Jacques Schegkius, *son traducteur latin, met là en marge* Chrysippus Triptolemo divinis honoribus dignior.

(76) Diog. Laërt., *lib. VII, num.* 185.

(77) Ἡ δὲ παρεδρεύουσα πρεσβύτις αὐτῷ ἔλεγεν, etc. *Anus quæ illi assidebat dicebat, etc.* Idem, ibid., *num.* 181.

(78) Ménage, in Laërt., *lib. VII, pag.* 339

tenir chastement d'une vieille tirant à la mort (79). Chrysippe parlait là en général, et sans nulle relation à sa servante. Son censeur l'entend ainsi, et il n'allègue cela que pour reprocher aux stoïciens qu'ils se contredisent, et qu'ils combattent les notions communes : *Ils tiennent*, avait-il dit peu auparavant, *que ce sont choses égales mourir pour son pays et s'abstenir de connoistre une vieille estant sur le bord de sa fosse, et que l'un et l'autre semblablement font ce que requiert le devoir, et toutesfois pour cela, comme pour chose grande et glorieuse, ils seroyent prets et disposez à perdre la vie, là où se vanter de cestui-ci seroit une honte et une moquerie.* Je l'ai dit cent fois, on s'expose à faire de fausses applications lorsqu'on se sert d'un passage avant que d'avoir examiné ce qui le précède, et ce qui le suit. M. Ménage en est ici une preuve. J'ai trouvé dans Athénée une chose qui confirme la bonne opinion que l'on doit avoir de la tempérance de Chrysippe. Voyez la citation (80).

(O) *Il fit des efforts extraordinaires pour trouver la solution d'un sophisme..... qu'on appelait* sorites.] En grec σωρείτης, du mot σωρὸς qui signifie *acervus*, un monceau. De là vient que les Latins crurent qu'ils pourraient nommer ce sophisme *acervalem* (81). Ulpien l'a défini, *cùm ab evidenter veris, per brevissimas mutationes disputatio ad ea, quæ evidenter falsa sunt, perducitur* (82). Cicéron le décrit d'une manière qui fait entendre l'étymologie du mot : *Primùm quidem hoc reprehendendum quod captiosissimo genere interrogationis utuntur. Quod genus minimè in philosophiâ probari solet, quùm aliquid minutatim et gradatim additur aut demitur : soritas hos vocant qui acervum efficiunt uno addito grano* (83). On prenait pour exemple un grain de blé, comme vous verrez ci-dessous, et de cette proposition très-véritable, *un grain de blé n'est pas un monceau*, on tâchait de conduire peu à peu le soutenant jusqu'à cette fausseté visible, *un grain de blé fait un monceau.* Vous trouverez dans Sextus Empiricus quelques exemples de l'emploi que l'on faisait de cette manière captieuse d'interroger. Je citerai bientôt un long passage de Cicéron qui nous apprendra que par le moyen du *sorites* on prétendait faire voir que l'esprit de l'homme ne parvient jamais à la connaissance du point fixe qui sépare les qualités opposées, ou qui détermine précisément la nature de chaque chose. En quoi consiste, demandait-on, le peu, le beaucoup, le long, le large, le petit, le grand, etc., trois grains de blé font-ils un monceau ? Il fallait répondre que non : quatre le font-ils? même réponse qu'auparavant ; on continuait d'interroger sans fin et sans cesse grain à grain, et si enfin vous répondiez, voilà le monceau, on prétendait que votre réponse était absurde, puisqu'elle supposait qu'un seul grain constituait la différence de ce qui n'est pas monceau, et de ce qui l'est. Je prouverais par cette méthode qu'un grand buveur n'est jamais ivre. Une goutte de vin l'enivrera-t-elle ? demanderais-je. Non, répondriez-vous. Et deux gouttes quoi ? nullement, ni trois, ni quatre non plus. Je continuerais mes demandes goutte à goutte, et si à la neuf cent quatre-vingt-dix neuvième vous me répondiez, il n'est point ivre, et à la millième, il est ivre, je conclurais qu'une goutte de vin constitue la différence spécifique entre l'ivresse et la non-ivresse d'un grand buveur, ce qui est absurde. Si les interrogations se faisaient de trois pintes en trois pintes vous marqueriez aisément la différence entre l'assez et le trop ; mais le faiseur du *sorites* a le choix des armes, et il se sert des

(79) Plut., de comm. Notitiis, *pag.* 1060. *Voyez-le aussi de* Repugn. stoïcor., *pag.* 1038, 1039.

(80) Χρύσιππον δ', ἄνδρες φίλοι, τὸν τῆς στοᾶς ἡγεμόνα κατὰ πολλὰ θαυμάζον ἔτι μᾶλλον ἐπαινῶ, τὸν πολυθρύλλητον ἐπὶ τῇ ὀφολογίᾳ Ἀρχέστρατον ἀεί ποτε μετὰ Φιλαινίδος κατατάττοντα, εἰς ἣν ἀναφέρεται τὸ περὶ Ἀφροδισίων ἀκόλαστον σύγγραμμα. *Chrysippum, ô amici viri, stoïcorum ducem ac principem, ego meherclè in multis admiror, ob id tamen impensius laudo, quòd famosum suis de obsoniis scriptis Archestratum in eodem loco ac numero semper collocârit cum Philænide cui turpissimum de venereis opus adscribunt.* Athen., *lib. VIII, pag.* 335.

(81) Cicero, de Divinat., *lib. II, cap. IV.*

(82) Ulpian., *l.* 65, *ff. de Reg. juris.*

(83) Cicero, academ. Quæst., *lib. IV, cap. XXVIII.*

plus petites parties de la quantité, et passe de l'une à l'autre afin d'empêcher que vous ne trouviez aucun point fixe qui sépare la non-ivresse d'avec l'ivresse, le peu d'avec le beaucoup, l'assez d'avec le trop, etc. Un homme du monde se moquerait justement de pareilles ergoteries; il en appellerait au sens commun, et à ce degré de lumière qui, dans l'usage de la vie civile, suffit à nous faire discerner en gros le peu, le beaucoup, etc.; mais un dialectitien de profession ne pouvait pas recourir à ce tribunal; il était obligé de répondre en forme, et à moins qu'il ne trouvât une solution selon les règles de l'art, il perdait le champ de bataille : sa défaite, sa déroute étaient un événement incontestable. Aujourd'hui un répétiteur hibernois, qui harcelerait par mille chicanes de logique un professeur de Salamanque, et qui se verrait payé de cette réponse, *le sens commun, la notoriété publique, nous montrent assez que vos conséquences sont fausses*, passerait pour victorieux, et l'on dirait avec raison que le professeur aurait été terrassé, car il était de son devoir de répondre en forme, et selon la rubrique du métier, puisque c'était par cette rubrique que l'on attaquait sa thèse. Chrysippe, qui sur ce point-là savait très-bien son devoir, comprit clairement que le *sorites* des dialecticiens de Mégare demandait une solution catégorique. On verra son invention, après que j'aurai cité un peu de latin. *Sed quoniam tantùm in eâ arte* (Dialecticâ) *ponitis*, c'est ainsi que Cicéron fait parler un défenseur de l'incertitude, *videte ne contra vos tota nata sit, quæ primo progressu festivè tradit elementa loquendi, et ambiguorum intelligentiam concludendique rationem, tum paucis additis venit ad soritas lubricum sanè et periculosum locum, quod tu modò dicebas esse vitiosum interrogandi genus. Quid ergò, istius vitii num nostra culpa est? Rerum natura nullam nobis dedit cognitionem finium, ut ullâ in re statuere possimus, quatenùs nec hoc in acervo tritici solum undè nomen est. Sed nullâ omninò in re minutatim interrogandi dives, pauper, clarus, obscurus sit, multa, pauca, magna, parva, , longa, brevia, lata, angusta, quanto aut addito aut dempto certum respondeamus non habemus. At vitiosi sunt soritæ. Frangite igitur eos si potestis, ne molesti sint. Erunt enim, nisi caveatis* (84). Chrysippe ne trouva point d'autre expédient que de ne répondre qu'à un certain nombre d'interrogations, et puis de se taire. On appela son invention la méthode du repos. *Multùm in eo Chrysippus sudaverat, ut finitorem acervi inveniret, sed frustrà, quare spe inveniendi quod quærebat dejectus, κατὰ δεύτερόν τινα πλοῦν, quod aiunt, excogitaverat quem vocabat τὸν ἡσυχάζοντα λόγον* (85) : *eum interrogatus sustinebat se priusquàm ad finem interrogans perveniret* (86). Consultez Casaubon dans son excellent commentaire sur ces mots de Perse,

. . . . . *Depunge ubi sistam*
Inventus Chrysippe, tui finitor acervi (87);

Cette invention de Chrysippe ne fut pas heureuse; et vous allez voir comment Carnéade la renversait de fond en comble (88) : *Cautum est inquit. Placet enim Chrysippo quùm gradatim interrogetur; verbi causâ tria pauca sint* (89), *an ne multa, aliquanto priusquàm ad multa perveniat quiescere, id est, quod ab his dicitur ἡσυχάζειν. Per me vel stertas licet, inquit Carneades, non modò quiescas. Sed quid proficit? Sequitur enim qui te ex somno excitet, et eodem modo interroget, quod in numero conticuisti. Si ad eum numerum unum addidero, multa ne erunt? progrediar rursus quoad videbitur, quid plura? Hoc enim fateris, neque ultimum te paucorum, neque primum multorum respondere posse. Cujus generis error ita manat, ut non videam quò non possit accedere. Nihil*

(84) Cicero, academ. Quæst., *lib. IV, cap. XVI et XXVIII.*

(85) *On pourrait traduire cela par* le quiétiste, *et nommer ainsi cet expédient de* dispute, *comme d'autres étaient appelés le* muissonneur, le meoteur, *etc.*

(86) Casaubonus, *in* Persium, sat. ult., *vs. ultimo, pag. m.* 521.

(87) Persius, sat. ult. *in fine.*

(88) Cicer., academ. Quæst., *lib. IV, cap. XVI.*

(89) *Ceci montre qu'il y a une lacune dans* Diog. Laert., *lib VII*, in Zenone, *num.* 82; *car l'exemple qu'on y voit du sophisme* obvelatus *convient manifestement au* sorites. *C'est ce que* Cujas, tractatu V ad Africanum, *et* Gasseodi, Operum *tom. I, pag.* 41, *ont bien remarqué.*

me lædit, inquit. Ego enim ut agitator callidus priusquàm ad finem veniam eques sustinebo, eoque magis si locus is quò ferentur equi præceps erit. Sic me, inquit, ante sustinebo, nec diutiùs captiosè interroganti respondebo. Si habes quod liqueat, neque respondes superbis : si non habes, ne tu quidem perspicis, quia obscura concedis. Sed negas te usque ad obscura progredi : illustribus igitur rebus insistis. Si id tantummodò ut taceas, nihil assequeris. Quid enim ad illum qui te captare vult, utrum tacentem irretiat te, an loquentem ? Sin autem usque ad novem, verbi gratiâ, sine dubitatione respondes pauca esse, in decimo insistis, etiam à certis et illustrioribus cohibes assensum, hoc idem me in obscuris facere non sinis. Nihil igitur te contra soritas ars ista adjuvat, quòd nec augendi nec minuendi quid aut primum sit, aut postremum, docet. Les sceptiques se prévalurent de cette invention de Chrysippe, et la firent servir d'un argument *ad hominem*. Voyez Sextus Empiricus (90). Notez qu'Horace attaqua par un *sorites* les admirateurs des anciens : l'endroit est brillant ; qu'il me soit permis de succomber à la tentation de le mettre ici :

Si meliora dies, ut vina, poëmata reddit,
Scire velim, pretium chartis quotus arroget annus.
Scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter
Perfectos veteresque referri debet? an inter
Viles atque novos? excludat jurgia finis.
Est vetus atque probus, centum qui perficit annos.
Quid? qui deperiit minor uno mense, vel anno,
Inter quos referendus erit? veteresne poëtas?
An quos et præsens et postera respuet ætas?
Iste quidem veteres inter ponetur honestè,
Qui vel mense brevi, vel toto est junior anno.
Utor permisso, caudæque pilos ut equinæ
Paulatim vello, demo unum, demo etiam unum :
Dum cadat elusus ratione ruentis acervi,
Qui redit ad fastos, et virtutem æstimat annis,
Miraturque nihil, nisi quod Libitina sacravit (91).

Je trouve dans M. Ménage un *tamen*, un *néanmoins*, qui est mauvais. Il dit que Carnéade se moqua de cette invention de Chrysippe, et que cela ne l'empêcha point de se servir du *sorites* en tâchant de prouver qu'il n'y avait point de dieux..... *Ridet illud inventum Carneades apud Ciceronem... Tamen ipse Carneades soriticè multa rogat apud Sextum Empiricum adversùs mathematicos, pag.* 339 *et* 340, *dum probare satagit non esse Deos* (92). Mais bien loin que le mépris de Carnéade pour le *quiétiste* de l'autre philosophe le dût empêcher de se servir du *sorites*, qu'au contraire c'était ce qui le devait le plus pousser à s'en servir.

(P) *Denys d'Halicarnasse le donne pour un exemple . . . que les auteurs consommés dans la logique observent très-mal les règles de la grammaire touchant la situation des mots.*] Je m'en vais le citer selon la version latine : *Denique temporibus consequentibus omninò neglecta est* (bona collocatio verborum) *nullusque prorsùs existimabat* (eam) *necessariam esse, quidpiamve ad orationis pulchritudinem conferre. Itaque ejusmodi structuras reliquerunt . . . . Dico autem Phylarchum, Durim . . . et alios infinitos . . . . . Verùm quid opus eos admirari, ubi etiam hi qui philosophiam profitentur, et de dialecticis disserunt disciplinis, adeò sunt in collocandis verbis futiles, ut etiam pudeat dicere ? Sufficiat autem argumento uti oratione Chrysippi stoïci : (ulteriùs enim non procedam) quo neque meliùs quisquam, neque exactiùs Dialecticas disciplinas prosequutus est* (93) : *neque deteriori junctură compositos sermones protulit, ex his qui alicujus nominis et famæ sunt* (94). Diogène Laërce nous peut servir à confirmer ce jugement de Denys d'Halicarnasse ; car s'il nous apprend d'un côté que l'on admirait tellement la logique de Chrysippe, que l'on disait que les dieux s'en fussent servis au cas qu'ils eussent voulu employer la dialectique, il observe de l'autre que ce philosophe n'écrivait pas bien. Οὕτω δ' ἐπίδοξος ἐν τοῖς διαλεκτικοῖς ἐγένετο, ὥστε δοκεῖν τοὺς πλείους ὅτι εἰ παρὰ θεοῖς ἦν ἡ διαλεκτική, οὐκ ἂν ἦν ἄλλη ἢ ἡ Χρυσίππειος· πλεονάσας δὲ τοῖς πράγμασι, τὴν λέξιν οὐ κατώρθωσε.

(90) Sext. Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos., *lib. II, cap. XXII.*

(91) Horat., epist. I, *lib. II, vs.* 34 *et seq.*

(92) Menag., in Diogen. Laërtium, *lib. VII, num.* 197, *pag. m.* 343.

(93) *Le grec porte* τούτου... ἄμεινον οὐδεὶς τὰς διαλεκτικὰς τέχνας ἠκρίβωσεν.

(94) Dionys. Halicarn., de Collocatione verborum, *cap. XV, pag. m.* 10

Adeò autem in dialecticâ insignis fuit, tantœque apud omnes æstimationis, ut plerique dicerent, si apud Deos usus esset dialecticæ, non futuram aliam quàm Chrysippeam. Cœterùm quùm esset rerum fœcundissimus, non usque adeò dictione clarus fuit (95).

(Q) *Il sapa lui-même les fondemens de la science qu'il avait tant cultivée.*] En voici la preuve : Plutarque nous la fournit. *Croi*, dit-il (96), *à nos amis de l'escole stoïque, que nature a porté et produit, non par cas de fortune, mais de certaine providence divine, Chrysippus, voulant renverser la vie humaine, et mettre le dessus dessous, et au contraire le dessous dessus, car il n'y eut jamais homme qui fust plus à propos pour faire cela que lui : ains comme Caton disoit de Jules Cæsar, que devant lui nul n'estoit jamais venu sobre ni avisé à conspirer la ruine de la chose publique : aussi me semble il que cest homme avec plus grande diligence, et plus d'éloquence, et de vivacité d'entendement, abolit et destruit la coustume autant qu'en lui est. Ce que tesmoignent ceux mesmes qui le magnifient, quand ils combattent contre lui du sophisme qu'ils appellent le menteur : car de dire que ce qui est composé de positions contraires ne soit pas notoirement faux : et de rechef de dire aussi que des syllogismes ayans les premisses vrayes, et les inductions vrayes, puissent encore avoir les contraires de leurs conclusions vrayes, quelle conception de démonstration, et quelle anticipation de foy est-ce que cela ne renverse . . . la dialectique de Chrysippus ostant et subvertissant les principales parties d'icelle, quelle autre conception laisse elle qui n'en devienne suspecte ? Car on ne sauroit penser que cela soit seur, et ne branste point, qui est basti sur des fondemens qui ne demeurent point fermes, ains où il y a tant de doutes et de troubles.* Plutarque ajoute que la secte des stoïques, qui se plaignait de ce que les académiciens *pervertissoient les communes conceptions du sens commun*, était plus coupable qu'eux de cette faute. Il faut dire pour le moins, que notre Chrysippe mérita tout autant qu'Arcésilas d'être comparé à ces tribuns de Rome qui troublaient le repos public (97). Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choses dans l'empire de la philosophie ; et quoique de nom il fût dogmatique, il travailla en effet pour le pyrrhonisme autant que les plus outrés sceptiques de profession. Car si dans le syllogisme, comme on prétend qu'il l'assurait, la conclusion tirée de la majeure et de la mineure véritables, est tellement vraie, qu'elle n'empêche pas qu'une conclusion contraire ne soit véritable aussi, c'est peine perdue que de raisonner, et il ne faut plus se promettre de parvenir à la certitude : les propositions les plus évidentes sont problématiques ; c'est autant ou plus que si l'on mettait en doute avec Carnéade, *que les choses égales à une troisième soient égales entre elles* (98). Voilà le sort de ceux qui s'attachent excessivement aux subtilités de la dialectique : ils tombent enfin dans leurs propres piéges, et ne s'en peuvent débarrasser; ils découvrent des difficultés à quoi ils ne peuvent répondre, et qui ruinent même ce qu'ils avaient établi auparavant. Cicéron a très-bien décrit leur caractère : je rapporte ses paroles, quoique je m'en sois déjà servi ailleurs dans la première édition de cet ouvrage. *Dialectici ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus, et multa quærendo reperiunt non modò ea quæ jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorsa et potiùs detexta propè retexantur* (99). C'est pour cela qu'il compare la dialectique à Pénélope qui défaisait elle-même sa propre toile (100). Personne n'eût pu se mieux reconnaître que Chrysippe dans le portrait que Cicéron nous a laissé des dialecticiens.

(R). *Il s'abaissa jusques aux petits préceptes de l'éducation des enfans.*]

(95) Diog. Laërtius, *lib. VII, num.* 180. *Voyez* Cicéron, *au IVe. livre* de Finibus, *cap. III, où il parle de la rhétorique de Chrysippe avec le dernier mépris.*

(96) Plut., de comm. Notitiis advers. stoïcos, *init.*, *pag.* 1059, *version d'Amyot.*

(97) *Voyez l'article* Arcésilas, *citation* (49).

(98) *Tome IV, pag.* 461, *citation* (26) *de l'article* Carnéade.

(99) Cicero, de Orator., *lib. II, cap. XXXVIII.*

(100) *Quid quod eadem illa ars quasi Penelopes telam retexens tollit ad extremum superiora.* Cicero, academ. Quæst. *lib. IV, cap. XXIX.*

Il avait prescrit aux nourrices une certaine manière de chanson, et il conseillait de les choisir les plus sages qu'on pouvait trouver. Il aurait même voulu que, s'il eût été possible, on n'eût fait nourrir les enfans que par des femmes savantes. *Et Chrysippus etiam nutricum quæ adhibentur infantibus, allectationi suum quoddam carmen assignat* (101). *Ante omnia ne sit vitiosus sermo nutricibus : quas, si fieri posset, sapientes Chrysippus optavit : certè, quantùm res pateretur, optimas eligi voluit* (102). Il voulait que les enfans fussent pendant trois années sous le soin de leurs nourrices, et que sans attendre qu'ils fussent plus âgés elles leur donnassent de bonnes leçons. Il n'approuvait point qu'on ne commençât à les instruire que lorsqu'ils avaient sept ans. Quintilien est de son avis. *Quidam literis instituendos qui minores septem annis essent non putaverunt.... meliùs autem, qui nullum tempus vacare curâ volunt, ut Chrysippus, nam is quamvis nutricibus triennium dederit, tamen ab illis quoque jam informandam quàm optimis institutis mentem infantium judicat* (103). Il avait examiné la question s'il faut battre les écoliers, et s'était déclaré pour l'affirmative. *Cædi verò discentes, quanquam et receptum sit, et Chrysippus non improbet, minimè velim* (104). Je voudrais bien savoir sur quoi Vossius se fonde (105) quand il dit que le stoïcien Chrysippe est l'auteur de ces chansons de nourrice qu'Athénée nomme καταβαυκαλήσεις (106). Les paroles que j'ai citées et qu'il cite aussi du Xe. chapitre du Ier. livre de Quintilien, ne sont pas un bon fondement.

(S) *Il n'oublia pas la très-fameuse dispute des choses possibles, et des choses impossibles.*] Elle devait sa naissance à la doctrine des stoïciens touchant le destin. Il s'agissait de savoir si parmi les choses qui n'ont jamais été et qui ne seront jamais, il y en a de possibles, ou si tout ce qui n'est point, tout ce qui n'a jamais été, tout ce qui ne sera jamais, était impossible? Un fameux dialecticien de la secte de Mégare, nommé Diodore, prit la négative sur la première de ces questions, et l'affirmative sur la seconde; mais Chrysippe le combattit fortement. Voici deux passages de Cicéron : *περὶ δυνατῶν me scito κατὰ Διόδωρον κρίνειν. Quapropter, si venturus es, scito necesse esse te venire. Sin autem non es, τῶν ἀδυνάτων est te venire. Nunc vide, ultra te κρίσις magis delectet Χρυσιππεία ne an hæc, quàm noster Diodorus* (107) *non concoquebat* (108). Ceci est tiré d'une lettre que Cicéron écrivit à Varron. Il expose plus amplement tout l'état de la question dans le petit livre *de Fato*. J'en vais citer quelques morceaux. *Vigila, Chrysippe, ne tuam causam, in quâ tibi cum Diodoro valente dialectico magna luctatio est, deseras.... omne ergò quod falsum dicitur in futuro, id fieri non potest. At hoc, Chrysippe, minimè vis, maximèque tibi de hoc ipso cum Diodoro certamen est. Ille enim id solum fieri posse dicit, quod aut sit verum, aut futurum sit verum : et quicquid futurum sit, id dicit fieri necesse esse : et quicquid non sit futerum, id negat fieri posse. Tu etiam quæ non sint futura posse fieri dicis, ut frangi hanc gemmam, etiamsi id nunquàm futurum sit : neque necesse fuisse Cypselum regnare Corinthi, quanquam id millesimo ante anno Apollinis oraculo editum esset..... Placet Diodoro, id solum fieri posse, quod aut verum sit, aut verum futurum sit : qui locus attingit hanc quæstionem, nihil fieri quod non necesse fuerit : et quicquid fieri possit, id aut esse jam, aut futurum esse : nec magis commutari ex veris in falsa ea posse quæ futura sunt quàm ea quæ facta sunt : sed in factis immutabilitatem apparere, in futuris quibusdam, quia non apparent, ne inesse quidem videri : ut in eo qui mortifero morbo urgeatur, verum sit, hic morietur hoc morbo : at hoc idem si verè*

(101) Quintil., Instit. Orator., *lib. I, cap. X, pag. m.* 55.

(102) *Idem, ibidem, cap. I, pag.* 6.

(103) *Idem, ibid., pag.* 8. *Notez qu'il le cite encore au chap. XI du même livre, pag.* 57.

(104) *Idem, ibid., cap. III, pag.* 17.

(105) Voss.us, de Poëtis græcis, *pag.* 87.

(106) Αἱ δὲ τῶν τιθηνουσῶν ᾠδαὶ καταβαυκαλήσεις ὀνομάζονται. *Nutricum lactantium cantilenæ catabaucaleses nuncupantur.* Athen., *lib. XIV, cap. III, pag.* 618.

(107) *Un stoïcien qui avait logé long-temps chez Cicéron.*

(108) Cicero, epist. IV, *lib. IX* ad Familiar.

dicatur in eo in quo tanta vis morbi non appareat, nihilominùs futurum sit. Ita fit ut commutatio ex vero in falsum, ne in futuro quidem ulla fieri possit (109). Cicéron fait assez comprendre que Chrysippe se trouvait souvent embarrassé dans cette dispute, et il ne s'en faut pas étonner, car le parti qu'il avait pris n'était point lié avec son dogme de la destinée; et s'il eût su, ou s'il eût osé raisonner conséquemment, il eût adopté de bon cœur toute l'hypothèse de Diodore. On a pu voir ci-dessus (110) que la liberté qu'il donnait à l'âme, et sa comparaison du cylindre, n'empêchaient pas qu'au fond tous les actes de la volonté humaine ne fussent des suites inévitables du destin, d'où il résulte que tout ce qui n'arrive pas est impossible, et qu'il n'y a rien de possible que ce qui se fait actuellement. Plutarque le bat en ruine, tant sur cela, que sur sa dispute avec Diodore, et lui soutient que son opinion de la possibilité est tout-à-fait opposée à la doctrine du *Fatum* (111). Remarquez que les plus illustres stoïciens avaient écrit sur cette matière sans suivre la même route. Arrien en a nommé quatre, qui sont Chrysippe, Cléanthe, Archédème et Antipater (112). Il témoigne un grand mépris pour cette dispute, et il ne fallait pas que M. Ménage le citât comme un écrivain qui avait parlé honorablement de l'ouvrage de Chrysippe περὶ δυνατῶν (113); car sûrement ces paroles, γέγραφε δὲ καὶ Χρύσιππος θαυμαστῶς, etc., *de his rebus mira scripsit Chrysippus, etc.* ne sont point en ce lieu-là un éloge. Cela paraît par ce qui précède et par ce qui suit. Denys d'Halicarnasse fait mention (114) de deux traités de Chrysippe, où sous un titre qui promettait d'autres choses, on avait battu bien du pays sur les terres des logiciens. L'ouvrage était intitulé περὶ τῆς συντάξεως τῶν τοῦ λόγου μερῶν, *de partium orationis collocatione*, et ne traitait que des propositions vraies et fausses, possibles et impossibles, contingentes, ambiguës, etc.; matière que nos scolastiques ont bien rebattue et quintessenciée. Notez que Chrysippe reconnut que les choses passées étaient nécessairement véritables, ce que Cléanthe n'avait point voulu admettre (115). Οὐ πᾶν δὲ παρεληλυθὸς ἀληθὲς ἀναγκαιὸν ἐστὶ καθάπερ οἱ περὶ Κλεάνθην φέρεσθαι δικοῦσι. *Non omne præteritum ex necessitate verum est, ut illi, qui Cleanthem sequuntur, sentiunt* (116). Nous avons vu ci-dessus (117), qu'on a prétendu qu'Abélard enseignait une doctrine qui ressemble à celle de Diodore. Je crois que les stoïciens s'engagèrent à donner plus d'étendue aux choses possibles qu'aux choses futures, afin d'adoucir les conséquences odieuses et affreuses que l'on tirait de leur dogme de la fatalité. C'est aujourd'hui un grand embarras pour les spinosistes, que de voir que selon leur hypothèse il a été aussi impossible de toute éternité que Spinosa, par exemple, ne mourût pas à la Haye, qu'il est impossible que deux et deux soient six. Ils sentent bien que c'est une conséquence nécessaire de leur doctrine et une conséquence qui rebute, qui effarouche qui soulève les esprits par l'absurdité qu'elle renferme, diamétralement opposée au sens commun. Ils ne sont pas bien aises que l'on sache qu'ils renversent une maxime aussi universelle, aussi évidente que celle-ci, *Tout ce qui implique contradiction est impossible, et tout ce qui n'implique point contradiction est possible.* Or quelle contradiction y aurait-il en ce que Spinosa serait mort à Leyde? La nature aurait-elle été moins parfaite, moins sage, moins puissante?

Ne finissons pas sans remarquer que Chrysippe a mis parmi les événemens possibles la résurrection des hommes, et leur rétablissement au même état où chacun d'eux aurait paru. C'est Lactance qui nous l'apprend, et qui

(109) Cicero, de Fato, *cap. VI et seqq.*

(110) *Dans la remarque* (H).

(111) Plut, de stoïcor. Repugn., *pag.* 1053, 1054.

(112) Arrian., in Epictet., *lib. II, cap. XIX, pag. m.* 166.

(113) *Citatur honorificè apud Arrianum.* Menag., in Laertium, *lib. VII, pag.* 341.

(114) Dionys. Halicarn., de Collocatione verborum, *cap. XVII, pag. m.* 11.

(115) *Omnia enim vera in præteritis necessaria sunt, ut Chrysippo placet dissentienti à magistro Cleanthe, quia sunt immutabilia, nec in falsum è vero præterita possunt converti.* Cicero, de Fato, *cap. VII.*

(116) Arrian., in Epictet., *lib. II, cap. XIX, pag. m.* 165.

(117) *Dans la remarque* (M) *de l'article* Berenger, *tome III, pag.* 33[illegible].

cite même ses paroles (118). *Melius Chrysippus . . . . . qui in libris, quos de providentiâ scripsit, cùm de innovatione mundi loqueretur, hæc intulit.* Τούτου δὲ οὕτως ἔχοντος, δῆλον ὡς οὐδὲν ἀδύνατον, καὶ ἡμᾶς μετὰ τὸ τελευτῆσαι, πάλιν περιόδων τινῶν εἰλημμένον χρόνου εἰς ὃ νῦν ἐσμὲν καταστήσεσθαι σχῆμα. Le même père lui attribue un autre grand point d'orthodoxie, qui le porta à une mauvaise action : il lui attribue d'avoir cru que son âme monterait au ciel en sortant du corps, et de s'être tué pour aller jouir de cette béatitude (119). *Multi ex iis quia æternas esse animas suspicabantur, tanquam in cœlum migraturi essent, sibi ipsi manus intulerunt, ut Cleanthes,* ut Chrysippus, *ut Zenon* (120).

(T) *Il débita. . . . . une pensée qu'on peut regarder comme une assez bonne ébauche d'un principe qu'un philosophe du XVIIe. siècle a éclairci.*] Chrysippe, dans son ouvrage de la Providence, examina entre autres questions celle-ci : *La nature des choses, ou la providence qui a fait le monde, et le genre humain, a-t-elle fait aussi les maladies à quoi les hommes sont sujets ?* Il répond que le principal dessein de la nature n'a pas été de les rendre maladifs, cela ne conviendrait pas à la cause de tous les biens; mais en préparant et en produisant plusieurs grandes choses très-bien ordonnées et très-utiles, elle trouva qu'il en résultait quelques inconvéniens, et ainsi ils n'ont pas été conformes à son dessein primitif et à son but; ils se sont rencontrés à la suite de l'ouvrage; ils n'ont existé que comme des conséquences. Pour la formation du corps humain, disait-il, la plus fine idée, l'utilité même de l'ouvrage demandait que la tête fut composée d'un tissu d'ossemens minces et déliés; mais par-là elle devait avoir l'incommodité de ne pouvoir résister aux coups. La nature préparait la santé, et en même temps il a fallu par une espèce de concomitance que la source des maladies fût ouverte. Il en va de même à l'égard de la vertu; l'action directe de la nature qui l'a fait naître a produit par contre-coup l'engeance des vices. Je n'ai pas traduit littéralement; c'est pourquoi je mets ici le latin même d'Aulu-Gelle en faveur de ceux qui entendent cette langue. *Idem Chrysippus in eodem libro* (quarto περὶ προνοίας) *tractat consideratque, dignumque esse id quæri putat, εἰ αἱ τῶν ἀνθρώπων νόσοι κατὰ φύσιν γίνονται. Id est, naturane ipsa rerum vel providentia, quæ compagem hanc mundi et genus hominum fecit, morbos quoque et debilitates et ægritudines corporum, quas patiuntur homines, fecerit. Existimat autem non fuisse hoc principale naturæ consilium, ut faceret homines morbis obnoxios : nunquàm enim hoc convenisse naturæ auctori parentique rerum omnium bonarum : sed quùm multa, inquit, atque magna gigneret pareretque aptissima et utilissima, alia quoque simul agnata sunt incommoda iis ipsis, quæ faciebat, cohærentia : eaque non per naturam, sed per sequelas quasdam necessarias facta dicit, quod ipse appellat,* κατὰ παρακολούθησιν, *sicut, inquit, quùm corpora hominum natura fingeret, ratio subtilior et utilitas ipsa operis postulavit ut tenuissimis minutisque ossiculis caput compingeret : sed hanc utilitatem rei majoris alia quædam incommoditas extrinsecùs consecuta est; ut fieret caput tenuiter munitum, et ictibus offensionibusque parvis fragile : proindè morbi quoque et ægritudines partæ sunt, dum salus paritur : sic hercle, inquit dum virtus hominibus per consilium naturæ gignitur, vitia ibidem per affinitatem nata sunt* (121). Je ne pense pas qu'un païen ait pu rien dire de plus raisonnable dans l'ignorance où il était de la chute du premier homme, chute que nous n'avons pu savoir que par la révélation, et qui est la vraie cause de nos misères : si nous avions plusieurs semblables extraits des ouvrages de Chrysippe, ou plutôt si nous avions ses ouvrages, nous aurions une idée plus avantageuse que

(118) Lactant., Divin. Institut., *lib. VII, cap. XXIII, pag.* 506

(119) Diogène Laërce *ne parle pas de cela; il rapporte seulement, liv. VII, num.* 184, 185, *qu'Hermippus a dit que Chrysippe invité à un sacrifice par ses écoliers, prit du vin doux pur, et tomba dans un vertige, et mourut cinq jours après; mais qu'il y en a qui disent qu'il mourut de rire en disant à sa servante de donner du vin à l'âne qui avait mangé ses figues.*

(120) Lactant., Divin. Institut., *lib. III, cap. XVIII, pag.* 194.

(121) Aulus Gellius, *lib. VI, cap. I.*

nous n'avons de la beauté de son génie.

Le philosophe moderne, dont j'ai voulu parler quand j'ai dit qu'il a éclairci un très-beau principe, dont la pensée de Chrysippe était une bonne ébauche, est l'auteur célèbre de la Recherche de la Vérité. On pourra voir le précis de son principe, dans les Pensées diverses sur les Comètes (122), et juger par-là si Chrysippe avait entrevu la même idée.

Quant aux autres choses qu'il avança pour disculper la providence (123), vous en trouverez la discussion dans les remarques (E) et (G) de l'article Pauliciens. Voyez aussi la remarque (F) de l'article Déjotarus.

(U) *Sa statue se voyait dans le Céramique.*] Diogène Laërce en disant cela, y a joint une observation un peu trompeuse. Voici ses paroles : Ἦν δὲ καὶ τὸ σωμάτιον εὐτελές· ὡς δῆλον ἐκ τοῦ ἀνδριάντος τοῦ ἐν κεραμεικῷ, ὃς σχεδόν τι ὑποκέκρυπται τῷ πλησίον ἵππεῖ· ὅθεν αὐτὸν ὁ Καρνεάδης Χρύσιππον ἔλεγεν. *Erat autem tenui corpusculo, ut ex ejus imagine quæ in Ceramico est, videre licet, quæ fermè à vicino equite occultitur. Quocirca illum Carneades Chrysippum vocabat* (124). Il semble qu'afin de prouver que la statue de Chrysippe était petite, il ait allégué qu'une statue équestre qui était auprès, la cachait presque toute entière. Mais ce serait fort mal raisonner, et j'aime mieux croire, pour son honneur, qu'il a marqué ce voisinage comme un simple fait, et non pas comme une preuve de ce qu'il venait de dire ; car enfin, il est aisé de comprendre qu'un homme à cheval nous peut dérober la vue d'un piéton de belle taille. Si nous joignons à cela que la statue de ce philosophe était assise (125), nous comprendrons encore mieux comment la statue équestre la pouvait couvrir presque toute sans que ce fût une marque de petitesse. Je m'étonne donc que Vossius et plusieurs autres aient approuvé la preuve dont ils prétendent que Diogène Laërce s'est servi. *Chesippum contumeliosè quasi latrinam dixeris vocabat Zeno* (126), *teste Tullio in* I *de Natur. Deorum. Chrysippum Carneades, quia esset exiguus, ita ut statua ejus in Ceramico posita à vicino equite occuleretur : teste Laërtio* (127). Je dirai en passant que l'on se trompe, quand on dit que Diogène Laërce, qui a rapporté ce jeu de mots de Carnéade, a rapporté aussi que le même Carnéade accusait Chrysippe d'être un parasite de livres, pour avoir copié mot à mot les ouvrages d'Épicure : *Hunc* (Chrysippum) *Carneades lepidè parasitum librorum appellat, quòd scripta Epicuri sit furatus, scripsitque eadem et verbis et numeris Diogenes* (128). Voilà ce que Volaterran osait dire comme tiré de Diogène Laërce. C'est une étrange corruption d'un autre reproche, savoir : que Chrysippe plein d'émulation pour Épicure se mettait à faire un livre dès qu'Épicure avait publié quelque traité. Voyez ci-dessus la remarque (C). Robert Étienne et Théodore Zwinger ont copié cette bévue de Volaterran (129). Au reste, selon Pausanias (130), la statue de notre philophe n'était point dans le Céramique, mais dans dans le collége qui portait le nom de Ptolomée son fondateur. M. Ménage concilie cette différence, en supposant que cette statue était placée dans le Céramique intérieur (131). Lipse avait déjà dit cela (132). Plutarque a parlé d'une statue de bronze érigée à Chrysippe par l'un de ses écoliers avec une glorieuse inscription. Ἀριστοκρέων γοῦν ὁ Χρυσίππου μαθητὴς καὶ οἰκεῖος, εἰκόνα χαλκῆν ἀναστήλωσας ἐπέγραψε πόδε τὸ ἐλεγεῖον,

Τόνδε νέον Χρύσιππον Ἀριστοκρέων ἀνέθηκε,
Τῶν Ἀκαδημιακῶν γραγγαλίδων κοπίδα.

(122) *Au paragraphe CCXXXIV, pag.* 704 *et suivantes.*

(123) *Voyez* Aulu-Gelle, *liv. I, chap. I.*

(124) Diog. Laërtius, *lib. VII, num.* 182.

(125) *Statua est in Ceramico Chrysippi sedentis, porrecta manu.* Cicero, de Finib., *lib. I, cap. XI. Notez que* Sidonius Apollinaris, *epist. IX, lib. IX*, dit *qu'on représenta Chrysippe* digitis propter numerorum indicia constrictis. *Voyez-le aussi* Carm. XXIII, *vs.* 118.

(126) Vossius, de Philosophor. sectis, *cap. XIX, num.* 11, *pag. m.* 102.

(127) *C'est-à-dire, Zénon l'Épicurien.*

(128) Volaterran., *lib. XIV, pag. m.* 531.

(129) *Voyez* Thomasius, de Plagio litterario, *pag.* 170, 171.

(130) Pausan., *lib. I, pag.* 39.

(131) Menag., in Laërtium, *lib. VII, num.* 182.

(132) Lipsius, Manud. ad stoïc. Philosophor., *lib. I, dissert. XI, pag. m.* 654.

Aristocreon quidem Chrysippi discipulus et familiaris, æream imaginem in columnâ ponens, hos elegos inscripsit,

Hunc academiacos solitum discindere nexus
Chrysippum juvenem ponit Aristocreon
(133).

(X) *Il avait accepté la bourgeoisie d'Athènes : ..... la critique de Plutarque là-dessus me paraît trop rigoureuse.*] « Antipater, au livre de » la dissension d'entre Cleanthes et » Chrysippus, escrit, que Zénon et » Cleanthes ne voulurent onc estre » faits citoyens d'Athènes, de peur » qu'il ne semblast qu'ils fissent tort » et injure à leur propre païs. Or, » si ceux-là firent bien, il n'y a que » tenir que Chrysippus n'ait mal fait » en se faisant enroler et immatricu- » ler au nombre des citoyens d'Athè- » nes : toutesfois je ne me veux point » arrester à le discourir plus avant » pour ceste heure, mais bien dis- » je, qu'il y a une grande et mer- » veilleuse répugnance en leurs faits, » de conserver à leur païs le nom » tout nud de patrie, et cependant » lui oster la présence de leurs per- » sonnes et de leurs vies, en s'en al- » lant ailleurs demeurer si loin en » estrange terre : qui est tout ne plus » ne moins que si quelqu'un laissant » et abandonnant sa femme légitime » s'en alloit habiter avec une autre, » qu'il couchast ordinairement avec » elle, et lui fist des enfans, sans que » toutesfois il la voulust épouser, ne » passer contract de mariage, de » peur qu'il ne fist tort et injure à sa » première (134).» Chacun peut voir que Plutarque nous donne là un parallèle entre deux choses qui ne se ressemblent point. Le ménagement de Zénon et de Cléanthe pour leur patrie était dans le fond une honnêteté qui était reçue comme telle ; mais le ménagement du mari à quoi le censeur la compare ne passera jamais que pour une moquerie.

(133) Plut., de Repugn. stoïc., *init.*, *pag.* 1033, D.
(134) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 1034, *version d'Amyot.*

CHRYSIS, prêtresse de Junon à Argos, fut cause par sa négligence que le temple de la déesse fut entièrement brûlé. Elle avait mis une lampe trop proche des ornemens sacrés ; ils s'allumèrent et comme elle dormait si profondément qu'elle ne s'éveilla point assez tôt pour prévenir les suites de cet accident, le feu consuma tout le temple (*a*). Quelques-uns disent qu'elle périt elle-même au milieu des flammes (A) ; mais d'autres assurent qu'elle se sauva à Phliunte la nuit même (B). Elle eut raison de craindre le ressentiment des Argiens ; car au lieu de la rappeler ils créèrent une autre prêtresse (*b*). Cette dignité était parmi eux très-considérable : elle était la règle de leurs dates et de leur chronologie (*c*). Cet incendie arriva la neuvième année de la guerre du Péloponnèse (C).

Saint Jérôme, dans son Ier. livre contre Jovinien (*d*), a observé que notre Chrysis, prêtresse de Junon, était vierge. C'est à tort que Marianus Victorius dans ses notes sur cet endroit-là débite que ce père parle de Chryseïs qu'Agamemnon enleva.

(*a*) Thucydides, *lib. IV*, *sub fin.*
(*b*) *Nommée Phaëinis.* Thucydid., *lib. IV.*
(*c*) Josua Barnesius, *in* Vitâ Euripid. *pag. 7. Voyez la remarque* (C).
(*d*) Hieronym., adversus Jovinianum, *lib. I*, *pag. m.* 498.

(A) *Quelques-uns disent qu'elle périt..... au milieu des flammes.*] Non-seulement Arnobe l'assure, mais il en tire un argument contre les païens. *Ubi Juno regina*, dit-il (1), *cum inclytum ejus fanum sacerdotemque Chrysidem eadem vis flammæ Argivâ in civitate deleret ?* Clément d'Alexandrie lui avait fourni tout cela, le fait et la conséquence (2). Il n'y avoit guère de jugement à se servir

(1) Arnob., *lib. VI*, *pag. m.* 207.
(2) Clem. Alexandr., *in* Protrept., *pag.* 35.

d'une telle preuve contre les dieux des païens; car outre que Lucrèce se sert d'une raison toute semblable pour ruiner en général le culte des dieux, ne pouvait-on pas rétorquer la question d'Arnobe sur lui-même? Ne lui pouvait-on pas demander où était le dieu d'Israël, lorsque le roi de Babylone pillait et brûlait le temple de Salomon? Je ne sais à quoi les pères songeaient dans quelques-uns de leurs argumens contre les gentils.

(B)..... *D'autres assurent qu'elle se sauva à Phliunte la nuit même.*] Puisque Thucydide, qui vivait en ce temps-là, assure ce fait (3), il y a bien de l'apparence qu'il est véritable, et qu'ainsi Arnobe a fondé sur un mensonge une très-mauvaise objection*. Pausanias (4) conte que cette prêtresse se réfugia à Tégée à l'autel de Minerve, et que les Argiens par respect pour cet asile, ne demandèrent pas qu'on la leur livrât (5). Ils conservèrent même sa statue, car on la voyait encore du temps de Pausanias à l'entrée de ce même temple qui avait été brûlé (6).

(C) *Cet incendie arriva la neuvième année de la guerre du Péloponnèse.*] C'est Thucydide qui l'assure (7). Le savant homme à qui le public est redevable de l'édition d'Euripide faite en Angleterre l'an 1694, nous apprend que Chrysis fut établie prêtresse de Junon à Argos l'an 3 de la 75e. olympiade, et qu'il y avait cinquante-six ans qu'elle exerçait cette charge lorsque le temple fut brûlé. Voici ses paroles et sa citation : Argis *quidem hoc anno* Chrysis *sacerdos* Junonis *constituitur, ex cujus sacerdotio mos erat* Argivis *periochas suorum temporum numerare. At illa quùm per quinquaginta* (*) *sex annos suo fungeretur officio, tum demùm lucernâ negligenter ad corollas positâ*, templum *incendio conflagravit* (8). Il n'y a personne qui ne juge en voyant le lieu où M. Barnes a placé la citation de Thucydide, que cet ancien historien nous apprend que Chrysis était dans la 56e. année de sa prêtrise quand le feu consuma le temple; et néanmoins Thucydide ne parle point de cela : il dit seulement qu'il y avait alors huit ans et six mois que la guerre du Péloponnèse était commencée. Si quelqu'un voulait faire là-dessus un procès à M. Barnes, il serait un chicaneur; car si l'on est une fois certain que Chrysis fut établie prêtresse l'an 3 de la 75e. olympiade, on a quelque droit de se fonder sur l'autorité de Thucydide pour soutenir que cette femme était dans la 56e. année de sa prêtrise, plus ou moins, lorsque le temple fut brûlé, puisque Thucydide remarque que cet incendie arriva l'an 9 de la guerre du Péloponnèse (9). Il y a plus; c'est que Thucydide, dans un endroit que M. Barnes ne cite pas (10), remarque que la guerre du Péloponnèse commença l'an 48 de la prêtrise de Chrysis. Il est vrai que cela prouve que cette prêtresse était dans la 57e. année de sa charge au temps de l'incendie, et non pas dans la 56e., comme M. d'Ablancourt (11) et M. Barnes l'assurent.

(3) Thucyd., *lib. IV, sub fin.*

* L'auteur des *Observations critiques* insérées dans la *Bibliothèque française*, XXIX, 194, remarque que l'objection d'Arnobe ne porte point sur un mensonge. Cette objection est fondée sur le fait de l'embrasement du temple de Junon, qu'Arnobe regarde comme une preuve que cette déesse n'avait pas le pouvoir de garantir des flammes un lieu consacré à son culte; ce qui est vrai indépendamment du sort de la prêtresse. Joly renvoie aux *Mémoires de Trévoux*, mai 1736, qui contiennent, article 56, une *Apologie d'Arnobe, calomnié en plusieurs endroits du Dictionnaire de M. Bayle.*

(4) Pausan., *lib. II*, *pag.* 59.

(5) *Idem*, *lib. III*, *pag.* 86.

(6) *Idem*, *lib. II*, *pag.* 60.

(7) Thucyd., *lib. IV, sub fin.*

(*) Thucyd., *lib. IV, in ipso fine, folio* 164. *Vide* Joh. Meursii Archont. Athen., *l.* III, *c.* 6.

(8) Josua Barnesius, *in* Vitâ Euripidis, *pag.* 7.

(9) *C'est-à-dire, la deuxième année ou environ de la* 89e. *olympiade.*

(10) *Lib. II, initio pag. m.* 99.

(11) *Dans la traduction de* Thucydide.

CHRISTINE, reine de Suède, morte à Rome le 19 d'avril 1669. Cherchez SUÈDE *.

* Bayle n'a pas donné cet article.

CICCHUS (*a*), natif d'Ascoli en Italie, passa pour un auteur

(*a*) *Il est nommé* Cicchus de Esculo *ou* Esculanus, *ou* Æsculanus, *ou* Asculanus. *Quelques uns au lieu de* Cicchus *disent* Cichus *ou* Chicus.

qui s'amusait aux superstitions magiques. Il n'est pas certain qu'il s'attribue un esprit familier. Son commentaire sur la Sphère de Sacrobosco fut imprimé à Venise l'an 1499. Je rapporterai le jugement que Gabriel Naudé a fait de lui (A).

Il le fait vivre en l'an 1320 (*b*), du temps de *Garbo* qui était un médecin de Florence, *qui le dénonça comme magicien aux inquisiteurs par arrêt desquels il fut brûlé vif.* Il ajoute qu'il a vu son procès à Rome dans la bibliothéque du chevalier del Pozzo, et que *c'était un drôle qui faisait le magicien*, et qui *a fait une Physique en rimes italiennes.*

L'auteur du *Turco-Papismus* s'est lourdement abusé, lorsqu'il l'a fait vivre sous le pontificat de Paul III (B). Il y a près de deux siècles entre la mort de cet astrologue et l'installation de ce pape, si nous voulons suivre M. l'abbé Crescimbéni, qui dit que Cecco d'Ascoli fut brûlé à Florence le 16 de septembre 1327 (*c*). Sur ce pied-là, je devais dire qu'il a vécu, non vers la fin du XVe. siècle, mais vers le commencement du XIVe. Il ne faut pas que j'oublie qu'on lui donne une assez bonne figure parmi les poëtes italiens. On a imprimé quelques-unes des poésies qu'il composa en cette langue (C). Quelqu'un a dit qu'il était meilleur astrologue que poëte (*d*).

(*b*) Naudæana, *pag.* 41, *édition de Paris.*

(*c*) Giovanni Mario de' Crescimbeni, Istoria della volgar poesia, *pag.* 47 *et* 262.

(*d*) Leandro Alberti, Descrit. di tutta l'Italia, *folio m.* 267.

(A) *Je rapporterai le jugement que Gabriel Naudé a fait de lui* (1).]

(1) Apologie des grands Hommes, *chap. XIII*, *pag. m.* 344.

« Le seul commentaire que nous » avons de Chicus Æsculanus sur la » Sphère de Sacrobusto monstre assez » qu'il n'étoit pas seulement superstitieux, comme l'appelle Delrio » (2), mais qu'il avoit aussi la teste » mal timbrée, s'estant estudié d'observer trois choses en icelui qui ne » peuvent moins faire que de descouvrir sa folie : la première, d'interpréter le livre de Sacrobusto suivant le sens des astrologues, necromantiens, et chiroscopistes : la » seconde, de citer un grand nombre » d'auteurs falsifiez, et remplis de » vieux contes et badineries, comme » pour exemple Salomon *de umbris idearum*, Hipparchus *de vinculo spiritûs*, *de ministerio naturæ*, *de Hierarchiis spirituum;* Apollonius *de Arte magicâ*, Zoroastre *de Dominio quartarum octavæ sphæræ*, » Hippocrate *de stellarum aspectibus secundùm lunam*, Astafon *de mineralibus constellatis*, et beaucoup » d'autres semblables : et la troisième, » de se servir fort souvent des revelations d'un esprit nommé Floron (*1), » qu'il disoit estre de l'ordre des cherubins, et qu'estant une fois entre » autres interrogé ce que c'estoit que » les taches de la lune, il respondit » briefvement, *ut terra terra est.* » Mais outre qu'il ne s'attribue cet » esprit en aucun endroit dudit commentaire, il est encore facile de » juger que cette narration est semblable à ce que dit Pline (*2) du » grammairien Appion, qui évoqua » le diable pour savoir de quel païs » estoit Homere. » Léon Allatius rapporte plus amplement la réponse de ce Floron : *Patrum nostrorum memoria* (3), dit-il (4), *Cichus Asculanus Commentar. de Sphærâ, cap.* 4, *tradit Floron spiritum naturæ nobilissimæ ex cherubinicâ hierarchiâ quærenti quæ esset illa umbra quæ in lunâ conspiceretur, tradit respondisse, ut terra terra est, sic idea humiditatum est terra; si totam umbram habueris, te non decipiet sicut umbra. Rursumque, ab alio de Christo interrogatum*

(2) Disquisit., *lib. I*, *cap. III.*

(*1) *Cap.* 4, *Sph.*

(*2) *Lib.* 2, *cap.* 30.

(3) *Ce n'est pas bien savoir le temps où il a vécu.*

(4) Allatius, de Patriâ Homeri, *pag.* 3 *et* 4.

dixisse, carnem sumpsit humanam, ut per ipsum salvaretur omnis caro.

(B) *L'auteur du* Turco-Papismus.... *l'a fait vivre sous le pontificat de Paul III.*] Il met ce pape entre ceux qui ont été adonnés à la magie, et il lui reproche, comme une preuve de cela, son étroite liaison avec l'Asculani, magicien insigne (5) : *Paulum tertium cum Cecio Asculano, magiæ et necromantiæ insigniter perito, magnam familiaritatem habuisse testantur historiæ* (*). Sleidan, l'un des deux auteurs qu'il cite, ne peut pas être accusé de cette faute. Voici ses paroles ; il les tire d'un libelle qui avait paru contre ce pape. *An non turpissimum est te pendere totum ab astrologis et necromanticis ? Negari factum non potest : nam et humoribus illos et facultatibus atque donis amplificásti, Cecium, Marcellum, Gauricum Lusitanum, et alios* (6). C'est-à-dire, selon la version française, imprimée chez Crespin (7) : « N'est-ce point une » chose deshonneste, que tu dépens du » tout des astrologiens et nécroman- » ciens ? Cela ne se peut nier : car tu » les as avancez en honneurs, biens et » présens ; à savoir, Cecius, Marceau, » Gaurice Portugalois, et autres. » Sleidan dit bien qu'un Cécius avait eu part aux bonnes grâces de Paul III, mais il ne le surnomme point *Asculanus ;* et ainsi il se peut tirer d'affaire. S'il avait eu une semblable précaution quant à Gauric, on ne lui pourrait pas reprocher la faute d'avoir donné pour patrie le Portugal à un Italien.

(C) *On a imprimé quelques-unes des poésies qu'il composa en langue italienne.*] Son poëme *della natura dell'Universo* fut imprimé la première fois l'an 1478, avec le commentaire d'un anonyme ; et puis l'an 1516, et enfin l'an 1552, in-8°. (8). L'abbé Crescimbeni, qui m'apprend cela, dit ailleurs (9), que l'*opera intitolata*, l'Acerba *di maestro Cecco d'Ascoli astrologo del duca di Calavria* a vu le jour.

(5) Sutlivius, in Turco-Papismo, *lib. I, cap. VIII, pag.* 55.

(*) Sleidan *et* Verger.

(6) Sleidan., *lib. XXI, pag. m.* 668, *ad ann.* 1549.

(7) *Folio* 359 *verso.*

(8) Crescimbeni, Istoria della volgar Poesia, *pag.* 206.

(9) *Là même, pag.* 47.

CICONIA (Flaminius), natif de Vicence en Italie, était un assez bon philosophe vers la fin du XVIe. siècle. Je ne doute pas que son nom en italien ne fût *Cicogna*, ou *Cigogna*. Il fit imprimer un livre à Vicence l'an 1592 (A). M. Konig ne connaissait pas cette édition (*a*). Il y a eu un Strozzi Cigogna, gentilhomme vicentin, théologien, philosophe et docteur en droit, et nonce de la cité de Vicence. Ce sont les titres qu'il se donne à la tête d'un ouvrage qu'il dédia au doge de Venise et au conseil des Dix, le 16 de juillet 1605 (B).

(*a*) *Il dit que* Ciconia *publia* Quæstiones naturales *l'an* 1603.

(A) *Il fit imprimer un livre à Vicence l'an* 1592.] C'est un in-4°. de 80 feuillets, intitulé, *Quæstiones naturales in quibus juxta Aristotelis principia multa diligenter pertractantur, et summâ facilitate disputantur contra Robertum Juvenatensem.* J'ai un livre qui fut imprimé à Venise l'an 1585 et qui a pour titre, *Quæstiones tres R. P. Domini Honorati de Robertis Juvenatiensis, Congregationis Lateranensis, Canonicorum Regularium Sancti Augustini.* Voilà les noms et les qualités de l'auteur que Ciconia réfute. Il en attaque par-ci par-là quelques autres, Averroès, Pomponace, Zimara. Aujourd'hui toutes ces sortes de livres sont de la monnaie au billon.

(B) *STROZZI CIGOGNA..... dédia un ouvrage au doge et au conseil des Dix..... en* 1605.] Il est intitulé, *Del Palagio de gl' Incanti, et delle gran meraviglie de gli Spiriti, et di tutta la natura loro.* L'édition dont je me sers est de Bresce, *appresso Comino Presegni*, 1605, in-8°. Le Catalogue d'Oxford marque une édition de Vicence in-4°, faite aussi en 1605 (1). Cet ouvrage fut imprimé en latin l'année suivante, à Cologne, in-8°.,

(1) Konig *ne marque que l'édition de* 1617.

sous le titre de *Magiæ Theatrum de Spirituum et Incantationum naturâ.* L'auteur de cette version s'appelle Gaspar Ens.

CIÉÇA, auteur espagnol d'une histoire du Pérou. Cherchez LÉON, tome IX.

CYGNE (MARTIN DU), jésuite, a passé pour le plus fameux rhéteur du XVIIe. siècle. Il fit imprimer en 1661 une analyse des Oraisons de Cicéron qui a été réimprimée plusieurs fois et nommément à Paris en 1704. Il a laissé outre cela une poétique, un art historique, et une rhétorique. Il mourut à Ypres, l'an 1669 (*a*) *.

(*a*) *Tiré des* Mémoires de Trévoux, *juillet* 1704, *art. XCV.*

* Joly, qui a eu la prétention de compléter cet article posthume, donne le titre de cinq ouvrages de du Cygne; mais il indique un *Ars rhetorica* et l'*Explanatio rhetoricæ*, comme deux ouvrages, tandis que c'est le même ouvrage sous deux titres. Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, tome III, in-folio, pag. 239-244, a donné un long article à du Cygne. Paquot ne cite comme source que Sotuel, qui n'a guère consacré à son confrère qu'une demi-colonne de sa *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu*, et qui ne parle que de quatre ouvrages. Paquot en mentionne huit, et remarque que l'*Explanatio rhetoricæ* n'est qu'une nouvelle édition de l'*Ars rhetorica.*

CIMON, fils de ce Miltiade qui vainquit les Perses à la fameuse journée de Marathon, fut l'un des meilleurs généraux de la république d'Athènes. Il y a des historiens qui content qu'il fut mis dans la prison où Miltiade était mort, et qu'il n'en sortit qu'en payant l'amende à quoi le défunt avait été condamné, et qu'il n'eût point eu le moyen de la payer, si Elpinice sa sœur et sa femme n'eût épousé Callias (A). D'autres disent qu'il sacrifia volontairement sa liberté à la permission d'enterrer son père (B). On ne réfuterait pas bien cette dernière opinion, en disant qu'il fut décrié pour ses débauches pendant sa jeunesse (C); car ceux mêmes qui l'ont blâmé demeurent d'accord que son naturel était franc et tout-à-fait généreux (*a*). On a lieu de croire que dans sa jeunesse il ne fut pas dépourvu, comme quelques-uns le disent (*b*), ni des avantages de l'instruction, ni des talens de l'esprit. J'aurai plusieurs choses à dire sur son mariage avec sa sœur (D). Il se signala à la bataille de Salamine (*c*), et il se rendit si agréable aux Athéniens qu'il s'avança promptement aux plus belles charges. Si d'un côté son mérite lui fut favorable, il trouva de l'autre un puissant appui dans l'envie que l'on portait à la gloire de Thémistocle, trop accrédité depuis long-temps (E), pour ne point faire souhaiter qu'un autre se mît en train de le supplanter. L'honnêteté de Cimon, et le bon ordre qu'il établit parmi les troupes athéniennes qu'il commandait sous Pausanias, général de tout les Grecs, homme fier et rude, contribuèrent beaucoup à ôter à Lacédémone la supériorité qu'elle avait sur toute la Grèce, et à la donner aux Athéniens. Tous les alliés se mirent sous sa conduite pour assiéger dans Byzance Pausanias (*d*), dont ils ne pouvaient

(*a*) *Voyez la remarque* (C), *citation* (18).
(*b*) *Voyez la remarque* (C).
(*c*) Plut., *in* Vitâ Cimonis, *pag.* 481.
(*d*) *Ils ne purent point le prendre; il s'é-*

plus souffrir les mauvais déportemens, et ensuite pour attaquer les Perses dans une ville de Thrace (*e*) sur la rivière de Strymon. Ils les battirent sur cette rivière, après quoi ils firent une descente dans le pays, et bloquèrent tellement la ville que le gouverneur, désespérant de la sauver, y mit le feu. Cimon se rendit maître quelque temps après de l'île de Scyros (F), d'où il fit porter à Athènes les os de Thésée. Les exploits qu'il fit depuis ce temps-là sont bien plus considérables. Il ne se contenta point d'ôter aux Perses tout ce qu'ils avaient dans le pays grec, il les poursuivit à la chaude dans leur pays, et sans leur donner le temps de se reconnaître. Quand il fallait se servir des armes, il les employait à subjuguer ; mais, si les intrigues lui paraissaient plus à propos, il se servait de cette voie pour gagner des villes en les portant à la rébellion. Il fit tout cela avec un succès si admirable, qu'on ne vit paraître aucunes troupes du roi de Perse dans les pays situés entre l'Ionie et la Pamphylie. Ayant su que la flotte de ce monarque osait se montrer sur la côte de Pamphylie, il partit du port de Cnide avec deux cents galères, et, après avoir subjugué les Phasélites, il attaqua cette flotte et la ruina proche l'embouchure de l'Eurymédon (G) ; et le jour même il fit débarquer ses troupes, et battit l'armée de terre du roi des Perses (*f*). Il fut ensuite attaquer les quatre-vingts voiles phéniciennes qui devaient joindre la flotte de ce monarque, et les vainquit si pleinement qu'il ne s'en sauva aucune. Le traité de paix qui fut le fruit de tant de victoires mortifia cruellement l'ennemi (H). Les exploits de Cimon depuis cette paix, furent de vaincre les Thraces et les habitans de l'île de Thasos ; mais parce que ces victoires lui offraient une occasion favorable, dont il ne se servit pas, d'occuper une partie de la Macédoine, on l'accusa de s'être laissé corrompre par les présens du roi Alexandre. Il se justifia, et fut absous à pur et à plein. Il ne lui fut pas si facile de conjurer une autre tempête qui s'éleva contre lui ; car il ne put éviter le bannissement de l'ostracisme. Il s'était rendu odieux par l'affection qu'il portait aux Lacédémoniens, et par son opposition au crédit du peuple. Il aimait mieux que l'autorité fût entre les mains des notables, qu'à la discrétion de la multitude. Cela lui fit beaucoup d'ennemis, qui non-seulement le chassèrent de la ville, mais qui empêchèrent aussi qu'il ne servît dans l'armée athénienne contre les Lacédémoniens. Il s'y était transporté pendant son bannissement pour y combattre comme volontaire, et il fallut qu'il se retirât, à cause des plaintes de ses ennemis. La bataille que les Athéniens perdirent proche de Tanagre dans

vada secrètement. Plutarch., *in* Vitâ Cimonis, *pag.* 483, *C. Voyez l'article* CLÉONICE, *remarque* (A) *dans ce volume.*

(*e*) *Nommée Eione. Voyez la remarque* (B) *de l'article* AGÉSIPOLIS, *tome I, pag.* 264.

(*f*) *Il se servit d'un stratagème qui fut heureux, et qui est décrit par* Diodore de Sicile, *lib. XI, cap. LXI, ad Olymp.* 77. *Il fit habiller ses soldats à la persienne.*

cette guerre, les obligea à le rappeler : son principal soin depuis son retour fut de rétablir la paix, et il y réussit (I); mais voyant qu'ils ne songeaient qu'à la guerre et craignant que cette humeur belliqueuse, si elle n'était employée contre les barbares, n'excitât du trouble parmi les Grecs, il prépara toutes choses pour attaquer l'île de Cypre et l'Égypte. Il gagna une bataille navale contre les Perses sur les côtes de Pamphylie, et s'il ne fût point mort au siége de Citium, dans l'île de Cypre, on croit qu'il eût subjugué toute l'Égypte (*g*). Sa libéralité envers tout le monde, et sa charité envers les pauvres, étaient admirables (*h*), comme on le peut voir dans le Moréri. Suidas lui attribue un excellent livre sur la méthode de connaître les chevaux (*i*).

(*g*) *Tiré de* Plutarque, *in* Vitâ Cimonis.

(*h*) *Voyez* Cornélius Népos, *in* Vitâ Cimonis, *cap. IV;* Cicéron, de Officiis, *lib. II, cap. XVIII;* Plutarque, *in* Vitâ Cimonis, *pag.* 484; Athénée, *liv. XII, pag.* 533, *citant le Xe. livre de* Théopompe.

(*i*) Ἔγραψεν ἱπποσκοπικὸν βιβλίον θαυμάσιον. *Admirabilem librum de cognoscendis equis agentem scripsit.* Suidas, *in* Κίμων.

(A) *Il y a des historiens qui disent qu'il fut mis dans la prison où Miltiade était mort, et qu'il n'en sortit, etc....*] Cornélius Népos a suivi ce sentiment : *Quùm pater ejus*, dit-il (1), *litem æstimatam populo solvere non potuisset, ob eamque causam in vinculis publicis decessisset, Cimon eâdem custodiâ tenebatur, neque legibus atheniensibus emitti poterat, nisi pecuniam, quâ pater mulctatus erat, solvisset.* Callias, ajoute-t-il, personnage mieux fourni d'argent que de noblesse, souhaita de se marier avec Elpinice, et offrit le paiement des dettes de Cimon, si l'on voulait la lui accorder. Cimon rejeta la proposition; mais Elpinice déclara qu'elle ne souffrirait point que le fils de Miltiade mourût en prison, et que puisqu'elle pouvait l'empêcher en épousant Callias, elle le ferait. Ce fut le dénoûment de l'affaire : Cimon recouvra la liberté par le mariage d'Elpinice sa sœur (2), femme qui ne passait point pour chaste (3); j'en ai parlé à un autre endroit (4) : elle ne refusa rien à un peintre; c'était Polignotus : je ne sais pas s'il lui témoigna sa reconnaissance autrement que par le portrait de Laodice. Pour entendre ceci, vous devez savoir que Polignotus, ayant à peindre les dames troyennes, peignit Laodice toute semblable à Elpinice (5). Notez qu'Hérodote, parlant du procès de Miltiade (6), ne dit rien ni de la prison du père ni de la prison du fils, et qu'il insinue clairement que Miltiade ne fut point emprisonné. Ce grand homme fit une chute au siége de Paros, et se blessa à la cuisse, et à cause de cela il ne put répondre lui-même à l'accusation : sa blessure le retenait au lit : on le condamna à une amende de cinquante talens; et comme il mourut peu après de la pouriture de sa cuisse, ce fut son fils Cimon qui paya l'amende. Voilà le narré d'Hérodote. Il y manque une circonstance que Platon nous apprendra. Le décret portait que Miltiade serait mis dans le cachot; mais cette sentence ne fut point exécutée : le collége des prytanes s'y opposa. Μιλτιάδην δὲ τὸν ἐν Μαραθῶνι εἰς τὸ βάραθρον ἐμβαλεῖν ἐψηφίσαντο· καὶ εἰ μὴ διὰ τὸν πρύτανιν, ἐνέπεσεν ἄν. *Miltiadem verò qui in Marathone pugnavit, in carceris barathrum detrudere decreverunt, ac nisi obstitisset magistratus, procul dubio incidisset* (7) Il est étrange que si la chose s'est ainsi passée, Cornélius Népos la raconte comme vous venez de voir : et voici ce qu'il a dit dans la Vie de Miltiade : *Hanc pecuniam quòd solvere non poterat, in vincula publica conjectus est, ibique diem obiit supremum.* J'alléguerai dans la remarque suivante quelques

(1) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Cimonis, *init.*

(2) *Tali modo custodiâ liberatus.* Id., ibid.

(3) Plut., *in* Cimone, *pag.* 480, F.

(4) *Dans l'article de* Périclès, *remarque* (N).

(5) Plut., *in* Cimone, *pag.* 480, F.

(6) Herodot., *lib. VI, cap. CXXXVI.*

(7) Plato, *in* Gorgiâ, *pag. m.* 352, B.

anteurs qui soutiennent que Miltiade mourut en prison.

(B).... *D'autres disent qu'il sacrifia volontairement sa liberté à la permission d'enterrer son père.*] Cette action était si belle, que je m'étonne que Plutarque n'en ait rien dit, lui qui a suivi l'opinion de ceux qui assurent que Miltiade mourut en prison (8). Il paraît par les controverses de Sénèque (9), que Miltiade emprisonné, et Cimon mis à sa place, servaient de thèmes aux déclamations des rhéteurs. Voyez aussi Valère Maxime, qui raconte que les habitans d'Athènes contraignirent Miltiade à expirer sous les fers, et qu'ils ne permirent qu'on l'enterrât qu'à condition que son fils irait en prison. *Benè egissent Athenienses cum Miltiade, si eum post trecenta millia Persarum Marathone devicta, in exilium protinùs misissent, ac non in carcere et vinculis mori coëgissent. Sed ut puto, hactenùs sævire adversùs optimè meritum abundè non duxerunt. Imò ne corpus quidem ejus, sic expirare coacti, sepulturæ priùs mandari passi sunt, quàm filius ejus Cimon eisdem vinculis se constringendum traderet. Hanc hæreditatem paternam maximi ducis filius, et futurus ipse ætatis suæ dux maximus, solam se sortitum, catenas scilicet et carcerem, gloriari potuit* (10). Dans le chapitre suivant il marque en termes formels que Cimon au prix de sa liberté acheta volontairement la permission d'enterrer son père : *Ne te quidem Cimon silentio involvam, qui patri tuo sepulturam voluntariis vinculis emere non dubitásti* (11). Je ne ferais pas grand cas du témoignage de cet auteur, si je ne le voyais confirmé par un historien ; car quand même personne n'eût dit cela que les rhéteurs de Sénèque (12), nous n'eussions pas laissé de le voir dans les recueils de Valère Maxime : mais voici une autorité de plus grand poids. *Græci ducem constituunt Cimonem Atheniensem, filium Miltiadis, quo duce apud Marathonem pugnatum est, juvenem, cujus magnitudinem futuram pietatis documenta prodiderunt. Quippe patrem ob crimen peculatûs in carcerem conjectum, ibique defunctum, translatis in se vinculis ad sepulturam redemit* (13).

(C) *Il fut décrié pour ses débauches pendant sa jeunesse.*] Non seulement on l'accusait de stupidité, mais aussi de dissolution et d'ivrognerie, et de coucher avec sa sœur (14). Κακῶς ἤκουεν, ὡς ἄπακτος καὶ πολυπότης..... νέος ὢν αἰτίαν ἴσχε πλησιάζειν τῇ ἀδελφῇ. *Malè audivit ex lustris et vinolentiâ .... adolescentia ejus famosa fuit quasi sorori suæ illuderet* (15). Voilà de grands défauts de cœur et d'esprit. Il est raisonnable de croire qu'il y avait de la calomnie dans la première accusation ; car il fit paraître tant d'habileté depuis son avancement aux charges, qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été niais et sot. J'avoue que certains esprits pesans se développent peu à peu, et qu'ils deviennent habiles par l'usage des affaires, mais prenez-y garde, ce sont des esprits qui dans le temps même de leur pesanteur agissent avec jugement, et s'ils n'ont point de vivacité, ils ont du bon sens, et ils ne méritent rien moins que le blâme de stupides et de bêtes. Tenons-nous en donc pour le pis-aller, au témoignage de Stésimbrotus : c'était un homme à peu près contemporain (16) : or qu'a-t-il dit de notre Simon ? c'est qu'en sa jeunesse il n'apprit ni la musique, ni aucune des autres choses qu'on faisait apprendre parmi les Grecs à ceux à qui l'on donnait une bonne éducation (17), c'est qu'il n'avait pas cette gentillesse et ces agrémens de langage qui étaient propres aux Athéniens, et que sa candeur et sa générosité sentaient plutôt le Péloponnèse que l'Attique. Τῷ τρόπῳ πολὺ τὸ γενναῖον καὶ ἁπλοῦν ἐνυπάρχειν, καὶ μᾶλλον

(8) Ἐτελεύτησεν ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ. *Diem suum obiit in carcere.* Plutarch., *in* Vitâ Cimon., *pag.* 480, D.

(9) *Voyez* Sénèque *le père*, controvers. XXIX, *pag. m.* 243.

(10) Valer. Maxim., *lib. V, cap. III, num.* 3, *ext., pag. m.* 460, 461.

(11) *Idem, ibid., cap. IV, num.* 2, *ext., pag.* 473.

(12) *Miltiades peculatûs damnatus in carcere allignitus decessit, Cimonque filius ejus ut eum sepeliret vicarium se pro corpore patris dedit.* Seneca, controv. XXIX, *pag.* 243.

(13) Justin., *lib. II, sub fin.*

(14) Plut., *in* Cimone, *pag.* 480.

(15) *Idem, ibidem.*

(16) *Idem, ibidem.*

(17) Stesimbrotus Thasius, *apud* Plutarch., *ibidem.*

εἶναι Πελοποννήσιον τὸ χρῆμα τῆς ψυχῆς τοῦ ἀνδρός. *Mores insigni generositate et sinceritate tinctos, potiùsque ingenium hujus viri Peloponnesium fuisse* (18). Je ne sais même si ce témoignage de Stésimbrotus est véritable ; car on dit que Cimon ayant été prié de chanter en dînant chez Laomédon, eut la complaisance de le faire, et qu'il s'en acquitta bien. Παρακληθέντος ᾆσαι καὶ ᾄσαντος οὐκ ἀνδῶς, *cùm rogatus esset canere, et non illepidè cecinisset* (19). Ion, qui était de ce repas, publia cela dans l'un de ses poëmes. Cornélius Népos affirme que Cimon fut de bonne heure assez éloquent, et fort versé dans l'intelligence du droit civil, et dans celle de la guerre : *Celeriter ad principatum pervenit, habebat enim satis eloquentiæ, summam liberalitatem, magnam prudentiam cùm juris civilis, tùm rei militaris, quòd cum patre à puero in exercitu fuerat versatus* (20). Citons aussi Plutarque : il ne confirme guère ce que l'on conte de la sottise et de la mauvaise éducation de ce jeune homme. *Cimon*, dit-il (21), *ne cedoit, ni à Miltiades en hardiesse, ni à Themistocles en bon sens et sagesse, et si est sans doute, qu'il estoit plus juste et plus homme de bien que tous les deux : car n'estant de rien moindre qu'eux és parties d'homme de guerre et vertu de bon capitaine, il les surpassoit grandement tous deux és qualitez de bon gouverneur, et en l'administration des affaires de ville, du temps qu'il estoit encore jeune et non expérimenté en la guerre.* Quoi qu'il en soit, nous trouvons ceci dans un vieux compilateur, *Cimonis incunabula opinione stultitiæ fuerunt referta* (22).

Voilà pour ce qui concerne la première accusation. La seconde, je veux dire celle qui a du rapport aux mauvaises mœurs, n'est pas si aisée à réfuter. Plutarque confesse que Cimon croupit dans le bourbier de l'amour. Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἕλως φαίνεται τοῖς περὶ τὰς γυναῖκας ἐρωτικῖς ὁ Κίμων ἔνοχος γενέσθαι. *At qui apparet omninò hæsisse circa mulierum libidines Cimonem* (23). Il cite le poëte Mélanthe, qui avait nommé deux concubines (24) dont ce général fut fort passionné ; mais on pourrait être surpris de ce qu'il allègue la douleur d'avoir perdu une femme légitime ; car ce sentiment n'est pas toujours une preuve d'impudicité : les plus vertueux sont quelquefois inconsolables de la mort de leurs épouses. Quoi qu'il en soit, vous trouverez cette observation dans le même endroit de Plutarque où il s'agit de prouver la lasciveté de Cimon : vous y trouverez aussi que cet époux désolé eut besoin des philosophes en cette rencontre, et qu'on croit qu'Archélaüs composa les Élégies de consolation qui furent écrites sur ce sujet. Ἄλλος δ' ἐστὶ καὶ πρὸς Ἰσοδίκην, τὴν Εὐρυπτολέμου μὲν θυγατέρα τοῦ Μεγακλέους, κατὰ νόμους δ' αὐτῷ συμβιώσασαν, ὁ Κίμων ἐμπαθέστερον διατεθεὶς, καὶ δυσφορήσας ἀποθανούσης, εἴ τι δεῖ τεκμαίρεσθαι ταῖς γεγραμμέναις ἐπὶ παμηορίᾳ τοῦ πένθους ἐλεγείαις πρὸς αὐτόν· ᾗν Παναίτιος ὁ φιλόσοφος οἴεται ποιητὴν γενέσθαι τὸν φυσικὸν Ἀρχέλαον, οὐκ ἀπὸ τρόπου τοῖς χρόνοις εἰκάζων. *Jam non obscuro amore filiam Euryptolemi Meglacis filii, justam tamen uxorem, est Cimon prosequutus, ejusque mortem tulit ægerrimè, quatenùs conjicere licet ex scriptis ad lenien-dum luctum ejus elegiis, quas Panætius philosophus condidisse physicum Archelaum putat, neque absurdè ducit ex temporibus conjecturam* (25). Disons, en passant, qu'il courut un bruit que Cimon ayant découvert que sa femme, fille de Callias, se plongeait dans l'adultère, la fit mourir. Les rhétoriciens firent sur cela beaucoup de discours (26) ; car ils supposèrent qu'il fut accusé d'ingratitude, sous prétexte qu'en épousant cette femme, il avait eu le moyen de payer les dettes pour lesquelles on le détenait en prison. Quelques-uns disent que c'est un

(18) *Idem, ibidem.*

(19) Plut., *in* Cimone, *pag.* 484. *Il cite* Ion.

(20) Corn. Nepos, *in* Vitâ Cimonis, *cap. II.*

(21) Plut., *in* Cimone, *pag.* 481. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(22) Valer. Maximus, *lib. VI, cap. IX, num.* 3 *ext.*, *pag. m.* 583.

(23) Plut., *in* Cimone, *pag.* 481.

(24) *Aristérie de Salamine et Mnestra.*

(25) Plut., *in* Cimone, *pag.* 481.

(26) *Voyez la* XXIVe. controverse de Sénèque, *pag. m.* 243 : *elle contient au titre ces paroles :* Callias sordidè dives natus redemit eum à republicâ et pecuniam solvit, eique filiam suam collocavit, quam ille deprehensam in adulterio, deprecante patre occidit. Ingrati reus est.

cas supposé, et que les rhéteurs changèrent l'espèce, pour mieux employer leurs jeux d'esprit (27). Cela pourrait être, mais la raison sur quoi l'on se fonde ne me paraît pas convaincante. Callias, dit-on, paya l'amende, non pas afin de procurer à sa fille l'avantage d'épouser Cimon, mais afin de se procurer à soi-même le bonheur de se marier avec Elpinice sœur de Cimon. Quelqu'un ne pourrait-il pas répondre que Callias stipula ces deux mariages en déboursant cinquante talens, je veux dire qu'il engagea Cimon à lui donner Elpinice, et à épouser sa fille? Il y a bien des brouilleries sur tout ceci dans les auteurs; car Tzetzès conte que Callias, fils de Cimon et d'Isodice, paya une amende de cinquante talens pour empêcher que son père ne fût puni d'avoir couché avec sa sœur (28). Mettons hardiment cet inceste parmi les débauches de Cimon. A l'égard de l'ivrognerie, je ne vois point que Plutarque se fasse fort de le disculper : il s'attache à dire qu'elle ne l'empêcha pas de faire de grandes actions. Voici ses paroles selon la version d'Amyot (29) : *A quoi se rapportent les vers du poëte Eupolis fort divulguez à l'encontre de Cimon :*

Meschant n'est-il, mais il est negligent,
Aimant le vin plus qu'il ne fait l'argent.
Et quelquesfois secrétement s'escarte,
Pour s'en aller les nuicts coucher à Sparte,
Laissant sa sœur au logis, la pauvrette
Helpinicé, dormir toute seulette (30).

Et s'il est ainsi, qu'estant paresseux et sujet au vin, il ait pris tant de villes et gaigné tant de batailles, il est certain que s'il eust esté sobre et vigilant, il n'y eust eu ni devant ni après lui, capitaine grec, qui l'eust passé en gloire de faits d'armes.

(D) *J'aurai plusieurs choses à dire sur son mariage avec sa sœur.*] Le commerce de Cimon et d'Elpinice est rapporté diversement : quelques-uns ne le considèrent que comme une chose légitime; d'autres, que comme une chose illégitime. Cornélius Népos est des premiers : *Neque enim Cimoni fuit turpe Atheniensium summo viro, sororem germanam habere in matrimonio : quippe quùm cives ejus eodem uterentur instituto.* C'est ainsi qu'il parle dans sa préface. *Habebat autem*, dit-il ailleurs (31), *in matrimonio sororem suam germanam nomine Elpinicen, non magis amore quàm more ductus, nam Atheniensibus licet, eodem patre natas, uxores ducere.* Athénée en parle d'une façon toute contraire : il assure que Cimon couchait avec Elpinice contre les lois (32). J'ai cité un homme qui prétend que cet infâme commerce eût exposé Cimon à quelque peine fâcheuse, si l'on n'eût payé pour lui une grosse amende :

Καλλίας δὲ πεντήκοντα τάλαντα ζημιοῦται,
Ὅπος ὁ Κίμων ὁ πατὴρ μηδὲν δεινόν τι πάθῃ
Ἕνεκα γάμων τῶν αἰσχρῶν τῆς ἀδελφομιξίας.

Decies talenta quinque multam Callias
Solvit, Cimon ne quid mali pateretur ob
Turpes sororis atque fratris nuptias (33).

Rutgersius, qui rapporte ce passage, et puis celui d'Athénée, comme deux autorités qui témoignent que cet inceste de Cimon fut puni, allègue trois autres auteurs pour le même fait, Andocide, Suidas, Varin. Le premier assure que Cimon souffrit la peine de l'ostracisme, pour avoir violé les lois en couchant avec sa sœur (34). Selon Suidas, il fut accusé d'avoir couché avec elle, et on le bannit à cause de ce forfait (35). Varin observe la même chose (36); mais, par un défaut de mémoire, il met Aristide au lieu de Cimon. Tous ces écrivains débitent des rêveries, si nous en croyons Rutgersius (37) : il leur op-

(27) Rutgersius, Variar. Lect. *lib. I, cap. IX, pag.* 43.

(28) Tzetzes, *chil. I, hist. XXII.*

(29) Plut., *in* Cimone, *pag.* 488.

(30) *Voici le grec d'*Eupolis :

Κακὸς μὲν οὐκ ἦν, φιλοπότης δὲ κἀμελής.
Κἀνίοτ' ἀπεκοιμᾶτ' ἂν ἐν Λακεδαίμονι,
Κἄν Ἐλπινίκην τήνδε καταλιπὼν μόνην.

(31) Corn. Nepos, *in* Vitâ Cimonis, *cap. I.*

(32) *J'ai rapporté ses paroles dans la remarque* (N) *de l'article de* Périclès, *tome XI.*

(33) Tzetzes, *chil I, hist. XXII.*

(34) Οἵτινες ἐξοστράκισαν Κίμωνα διὰ παρανομίαν ὅτι τῇ ἀδελφῇ τῇ ἑαυτοῦ συνώκισε. Andocides, *in* Orat. contra Alcibiadem, *apud* Rutgers. Variar. Lect., *lib. I, cap. IX, pag.* 39.

(35) Suidas, *in voce* Κίμων et Ὀστρακισμός

(36) Varinus, *in voce* Ὀστρακίνδα.

(37) Λυροῦσι. Rutgers., Var. Lect., *pag.* 39.

pose que les lois des Athéniens permettaient le mariage entre les frères et les sœurs de père, ce qu'il prouve par le témoignage de Cornélius Népos (38), par celui de Philon (39), et par celui du scoliaste d'Aristophane (40). Il cite ces paroles de Minucius Félix, *Athenis cum sororibus legitima conjugia*; et Sénèque qui a dit, *Athenis dimidium licet, Alexandriæ totum* (41); et Plutarque (42) qui rapporte qu'Archeptolis fils de Thémistocle épousa Mnésiptolème sa sœur germaine (43). Il emploie encore d'autres batteries; il prétend que l'ostracisme ne servait point à punir les crimes, mais à diminuer l'éclat d'une vertu enviée, et il fait voir les variations de ceux qui disent que Cimon fut châtié. Les uns prétendent qu'on le bannit, et les autres qu'on le condamna à une amende de cinquante talens. Les uns assurent qu'il fut condamné à cette amende pour la faute de son père, et là-dessus il nous cite plusieurs écrivains, Hérodote, Cornélius Népos, Sénèque le père, Valère Maxime, Justin : citations très-inutiles, très-mal entendues; car elles n'ont nul rapport à la question qu'il examine, elles ne concernent aucunement la peine dont les auteurs qu'il réfute ont voulu parler. Ils n'ont entendu que le châtiment que l'on fit souffrir à Cimon après une longue administration de la république. Enfin il cite Démosthène, qui assure que Cimon, ayant voulu s'approprier le gouvernement public, fut condamné à payer cinquante talens, et qu'il ne s'en fallut que trois voix qu'on ne le punît du dernier supplice (44). Il rapporte aussi un passage de saint Cyrille (45), où l'on trouve que la punition de Cimon fut fondée sur ce qu'on le convainquit d'avoir aspiré à la souveraineté.

Rutgersius, ce me semble, a tort et raison à divers égards. Il est bien fondé à soutenir que les lois d'Athènes permettaient aux hommes de se marier avec leurs sœurs non utérines, et que le bannissement de Cimon ne fut point fondé sur son mariage avec Elpinice. Mais il a tort d'imputer à Athénée ce qu'il lui impute. Athénée, donnant le détail des impuretés de Périclès, le conclut par l'aventure d'Elpinice. Cette conclusion contient quatre choses : 1°. que Cimon avait joui criminellement de cette sœur; 2°. qu'il l'avait ensuite mariée avec Callias; 3°. qu'il avait été exilé; 4°. que Périclès pour l'avoir fait revenir fut récompensé de la jouissance d'Elpinice. Voilà ce que dit Athénée; mais ce n'est point dire que Cimon fut exilé pour avoir joui de sa sœur. Rutgersius est donc blâmable d'avoir inséré dans la traduction des paroles grecques de cet écrivain une clause qu'il ne devait pas y mettre. Vous la trouverez dans la parenthèse des paroles suivantes : *Cum Cimon Elpinice sorore quam posteà Calliæ elocavit contra leges abuteretur, ac (ob id) in exilium pulsus esset* (46). Il n'est pas le seul qui se trompe là-dessus. Wower (47), Kirchmaier (48), et plusieurs autres, imputent la même chose à Athénée. Le pis est qu'ils l'imputent aussi à Plutarque, quoiqu'il ait dit fort clairement que la cause de l'ostracisme de Cimon fut le dépit que l'on conçut d'un affront que les troupes athéniennes avaient reçu à Lacédémone (49). Ce dépit renouvela et redoubla les mauvaises intentions que l'on couvait contre Cimon, suspect depuis très-long-temps de trop d'amitié pour les Lacédémoniens, et odieux à la faction populaire (50), parce qu'il tâchait de rétablir l'autorité de l'aréopage, et de faire rendre aux nobles les tribunaux que le peuple leur avait ôtés. La raison qui a pu tromper ceux que je critique ici est bien faible. Plutarque raconte que les efforts de rétablir l'aristocratie firent

(38) *Ci-dessus*, *citation* (31).

(39) Philo, περὶ τῶν ἀναφερομένων ἐν εἴδει νόμων.

(40) Schol. Aristoph., in Nub. *act. V*, *sc. II*, *pag. m.* 168.

(41) Senec., *in Ludo* de Morte Claudii.

(42) Plut., *in* Themistocle, *sub fin.*, *pag.* 128.

(43) Ὁμοπάτριον, *eodem patre genitam.*

(44) Demost. advers. Aristocrat., *pag. m.* 457.

(45) Cyrill, *lib. VI*, contra Julianum.

(46) Rutgersii, Variar. Lect. *pag.* 138. Dalechamp, *dans sa version d'*Athénée, *n'a point mis* ob id.

(47) Vow., in Minuc. Felicem, *pag. m.* 304.

(48) Georgius Gaspar Kirchm., in Cornel. Nepotis Cimon., *pag. m.* 242.

(49) Plut., *in* Cimone, *pag.* 489.

(50) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 488.

crier contre Cimon, et qu'on anima le peuple contre lui, et que l'on renouvela les médisances touchant son commerce avec Elpinice (51). Est-ce une raison valable pour soutenir que cet auteur nous apprend que ce commerce fut la cause de l'exil de Cimon? Ne faut-il pas convenir qu'une infinité d'auteurs examinent mal ce qu'ils allèguent, et qu'on en voit peu qui soient exacts?

On vous accorde, me dira-t-on, qu'Athénée, que Plutarque, n'ont point dit ce que plusieurs leur imputent : il n'en sera pas moins vrai que le commerce de Cimon avec Elpinice le fit bannir. Je réponds qu'il ne reste pour ce fait-là aucune autre autorité que celle de l'orateur Andocides; car on peut croire que Suidas se fonda sur lui; et pour ce qui est de Varin (52), son témoignage n'est d'aucun poids; il a vécu au commencement du XVIe. siècle. Voyons donc le cas qu'il faut faire d'Andocides, et souvenons-nous qu'un orateur ne fait point scrupule d'exténuer ou d'amplifier les choses selon l'intérêt de sa cause. Il éclipse les circonstances qui ne l'accommodent pas; il prend pour le principal ce qui n'a été que l'accessoire, ou pour l'accessoire ce qui a été le principal. Andocides savait, ou par ses lectures ou par tradition, que les ennemis de Cimon le décrièrent autant qu'ils purent, lorsqu'ils travaillèrent à le faire condamner au bannissement. Ils révélèrent toutes les fautes de sa jeunesse, et surtout ils remuèrent la vieille ordure de son commerce avec Elpinice. Il fut banni, non pas pour cela, mais parce qu'on le soupçonnait de trop d'ambition, et qu'on haïssait son attachement aux intérêts de Lacédémone. Il ne servait de rien à Andocides de toucher cette vraie cause du bannissement; c'est pourquoi il n'en parla pas. Mais comme il lui était fort utile de représenter que leurs ancêtres avaient puni sévèrement les mœurs scandaleuses, il n'insista que sur les reproches de mauvaise vie, allégués par les ennemis de Cimon, et il fut bien aise de les donner pour la seule cause de l'exil de ce grand homme. Mais Tzetzes, répliquera-t-on, ne dit-il pas qu'une infinité d'auteurs ont rapporté que Callias, fils de Cimon et d'Isodice, paya cinquante talens pour prévenir le malheur à quoi son père s'était exposé par son mariage avec Elpinice? J'avoue qu'il dit cela:

Τὸ δ' ὅσοι ταῦτα γράφουσι, μακρὸν ἐστί μοι λέγειν,
Ἐστι γὰρ πλῆθος ἄπειρον τῶν ταῦτα γεγραφότων,
Οἱ κωμικοὶ, καὶ ῥήτορες, Διόδωρος καὶ ἄλλοι.

Quod ista tradant, longum id esset exequi,
Nam sunt eorum plurimi, qui hæc scripserunt,
Diodorus, alii, comici, atque rhetores (53).

Mais, en 1er. lieu, il ne reste aucun écrivain qui fasse mention d'un Callias, fils de Cimon, ni qui rapporte qu'un fils de Cimon paya pour son père. En 2e. lieu, les écrivains qui nous restent nous fournissent de quoi douter de ces faits, et ainsi nous ne devons pas compter pour beaucoup le témoignage d'un tel poëte, qui a vécu dans un siècle fort éloigné de l'antiquité. En 3e. lieu, je vous prie de prendre garde qu'il indique principalement des poëtes comiques et des rhéteurs, gens qui se jouent des circonstances, et qui en disposent à leur fantaisie. Enfin, je dis qu'il est ordinaire à des écrivains, qui sont un peu plus solides que Tzetzes, de citer plusieurs auteurs à la fin d'un long récit, encore que ces auteurs n'aient rapporté que le gros de ce récit. Nous pouvons donc supposer que ce grand nombre d'auteurs, à qui Tzetzes nous renvoie, avaient seulement parlé des amours illégitimes de Cimon et d'Elpinice.

Il me reste une autre difficulté à examiner. S'il était permis dans Athènes d'épouser sa sœur non utérine, d'où vient que Cimon fut si diffamé pour un pareil mariage? Je réponds qu'apparemment la médisance, qui s'éleva contre lui, ne fut foudée que sur la supposition qu'il avait couché avec Elpinice avant que de l'épouser. Plutarque nous conduit là, puisque après avoir observé (54) que l'on crut Cimon coupable d'un mauvais commerce avec sa sœur, il ajoute que d'autres disent qu'elle était sa femme, et que n'ayant pu trouver un parti sor-

(51) Plut., *in* Cimone, *pag.* 488, A.
(52) *C'est-à-dire*, Varinus Phavorinus.
(53) Tzetzes, *chil. I, hist. XXII, apud* Rutgersium, Var. Lect., *lib. I, cap. IX, pag.* 37, 38.
(54) Plut., *in* Cimone, *pag.* 480, F.

table à cause qu'elle était pauvre, elle avait choisi son frère pour son époux. *Εἰσὶ δ' οἳ τὴν Ἐλπινίκην, οὐ κρύφα τῷ Κίμωνι, φανερῶς δὲ γημαμένην συνοικῆσαι λέγουσιν, ἀξίου τῆς εὐγενείας νομφίου διὰ τὴν πενίαν ἀποροῦσαν. Sunt qui Elpinicen non clàm cum Cimone, sed apertè ferant contractis nuptiis ut uxorem habitâsse, quòd sponsum pro generis dignitate non inveniret ob inopiam* (55). Autant que les histoires de cette nature peuvent être certaines, nous devons être assurés, en conséquence de ces paroles, que Cimon jouit de sa sœur sans qu'elle fût son épouse. (56). Ils étaient l'un et l'autre d'un tempérament amoureux ; s'il était impudique, elle n'était point chaste. Ils étaient fort jeunes, ils logeaient ensemble : jugez, je vous prie, s'ils se purent contenir. De tels commerces ne durent guère sans que le public en ait des soupçons ; la médisance remplit bientôt toute la ville : voilà donc Cimon diffamé. Il est probable que pour se mettre à couvert de la satire, sans se priver des douceurs de ce commerce, il fit ce que les lois permettaient, je veux dire qu'il épousa Elpinice. Il en usa comme bien d'autres, qui épousent les maîtresses qu'ils ont déshonorées. C'est une réparation d'honneur par rapport aux magistrats, mais non pas envers les particuliers. Ceux-ci continuent à punir la faute par leurs satires ; la brèche leur semble toujours ouverte ; c'est une plaie mal fermée qu'ils rouvrent malignement lorsque l'occasion s'en présente. Il ne faut donc pas s'étonner que les ennemis de Cimon se soient prévalus de son ancienne infamie, toutes les fois qu'ils le voulaient chagriner et persécuter. Mais quand des historiens lui ont été favorables, ils n'ont considéré la chose que du bon côté ; ils ont laissé là les préliminaires du mariage, et se sont contentés de dire que Elpinice était sa femme. Cornélius Népos a suivi aveuglément cette route, à l'imitation de ces autres gens dont Plutarque fait mention. Vous voyez bien, à cette heure, qu'en sachant ce que permettaient les lois d'Athènes, on a pu dire que notre Cimon transgressait les lois par son commerce avec sa sœur. Si l'on me demande pourquoi il ne l'épousa pas dès qu'il commença de l'aimer, je repondrai que ce fut à cause qu'elle était pauvre. Il fut bien aise de se divertir sans aucun engagement qui lui ôtât la liberté de se marier avec une fille riche, si l'occasion s'en présentait. Lorsque l'infamie de son commerce tomba sur lui, il fallut prendre d'autres mesures, et convertir en noces le concubinage. Nous voyons assez souvent de pareilles conversions.

Je ne me souvenais pas qu'on se fût déjà servi de la distinction que je viens de faire ; mais ayant relu deux chapitres de Muret, où il critique Cornélius Népos, j'ai trouvé qu'il y a plus de cent ans que le traducteur latin de Plutarque l'a employée. Voyons un peu le précis de cette critique. Muret déclare (57) qu'ayant lu dans Cornélius Népos que ce ne fut point une honte à Cimon d'épouser sa sœur germaine, puisque l'usage des Athéniens permettait cela, il en fut surpris ; car il ne se souvenait pas qu'aucun autre auteur dise des Athéniens une telle chose. Il médita là-dessus attentivement, et il rappela dans sa mémoire la harangue d'Andocides, où il est dit que Cimon fut exilé pour ce mariage comme un transgresseur des lois ; il crut donc trouver en faute Cornélius Népos. Deux ou trois ans après (58) on vit paraître l'apologie de cet ancien historien dans des notes sur Plutarque (59). L'apologiste se servit de deux moyens. Il dit 1°. que Cimon ne fut banni que pour avoir eu affaire avec sa sœur avant qu'elle fût sa femme ; 2°. que le fils de Thémistocle épousa sa sœur de père, comme Plutarque le témoigne, et qu'ainsi Cornélius Népos n'est point le seul qui ait imputé aux Athéniens un tel usage. La première observation fut confirmée par le mot *παρανόμως*, *contra leges*, dont un auteur s'est

(55) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 481, A.

(56) Plutarque, de his qui serò à nnmine puniuntur, *pag.* 552, *suppose qu'on eût pu faire un procès criminel à Cimon, à cause de son commerce avec sa sœur : ἢ Κίμωνα συνόντα τῇ ἀδελφῇ δίωξας εἶλεν : aut Cimonem cum sorore concumbentem in judicio reum tanti criminis peregisset.*

(57) Muret., Var. Lect., *lib. VII*, *cap. I*, *pag. m.* 989.

(58) *Idem*, *ibidem*, *lib. XV*, *cap. V*, *pag.* 1138.

(59) *Voyez les* Notes de Xylander *et de* Cruserius in Vitas Plut., *pag.* 40.

servi en parlant de ce commerce (60), mot qui eût été inutile si en aucun cas les lois d'Athènes n'eussent permis de coucher avec sa sœur. Muret répliqua qu'il n'ignorait pas que les lois d'Athènes permettaient le mariage d'une sœur non utérine avec son frère (61). Théon, poursuit-il, me l'avait appris dans ses notes sur Aristophane; et j'avais lu dans Philon la différence qu'il y eut entre Solon et Lycurgue : celui-ci permit d'épouser la sœur utérine, celui-là permit d'épouser la sœur de père; mais je ne savais pas qu'ils eussent permis d'épouser les sœurs de père et de mère; et si Elpinice était sœur non utérine de Cimon, c'est une faute à Cornélius Népos de l'avoir nommée *sororem germanam*, et l'on n'eût pas eu un juste sujet de bannir Cimon; car ce n'est pas un inceste, mais une simple fornication, que de coucher avec une fille que les lois permettent de prendre à femme. L'addition du mot παρανόμως ne prouve rien; j'aimerais autant qu'on me dît que Cicéron n'eût pas employé le terme *nefariè* en parlant de l'entreprise de Catilina (62), si en aucun cas il n'était permis de conspirer la ruine de sa patrie. Muret conclut qu'Elpinice et Cimon avaient et le même père et la même mère, et que ce fut la raison pourquoi l'on considéra leurs noces comme une infraction des lois. Il ajoute que saint Cyrille (63) n'eût point reproché à Cimon ce mariage comme une vilaine action, si cela eût été conforme aux usages des Athéniens. En ce cas-là, il aurait fallu condamner Solon, et non pas Cimon.

Faisons quelques notes sur cette dispute de Muret. 1°. Il était si naturel de joindre avec la censure de Cornélius Népos l'observation du scoliaste d'Aristophane, et celle de Philon, qu'on ne peut s'imaginer que le critique les ait omises, que parce qu'elles lui étaient inconnues. J'interpelle ici la conscience de tous les savans; un mot, s'il vous plaît, messieurs : Croyez-vous qu'un habile homme qui a traité de mensonge ce qu'a dit Cornélius Népos, qu'il était permis, selon les lois des Athéniens, d'épouser sa sœur, se contente d'alléguer Andocides, et finisse là son chapitre, lorsqu'il sait ce qu'un interprète d'Aristophane et Philon ont observé? Croyez-vous que s'il se souvient qu'ils nous disent qu'il était permis dans Athènes d'épouser sa sœur utérine, il ne fera point là-dessus ses réflexions, et qu'il quittera brusquement Cornélius Népos, sans faire part au public d'une différence aussi curieuse que celle que l'on voyait entre les lois de Lycurgue et les lois de Solon, quant aux mariages des frères avec leurs sœurs? Je suis assuré qu'en parlant sincèrement vous me répondrez par la négative, et que si Muret n'a pas inséré ces remarques, c'est uniquement à cause qu'il ne savait pas encore ce que Théon et ce que Philon lui enseignèrent depuis. Disons donc que dans cet endroit de sa réponse à l'apologiste de Cornélius Népos, *Ego autem non eram nescius licuisse Atheniensibus sorores eodem patre, dum ne eâdem matre, natas uxores ducere. Docuerat me id Theon ..... docuerat me id Philo* (64), il succomba à la faiblesse de plusieurs savans, qui ne peuvent obtenir de leur vanité la confession ingénue d'être redevables de quelques lumières à leurs censeurs (65), soit qu'on leur ait cette obligation à cause de ce qu'on a pris dans leurs ouvrages, soit à cause que l'on y a vu des choses qui ont fait faire des recherches que sans cela l'on n'aurait pas entreprises. Ce qui me confirme dans cette pensée est que s'il eût su alors ce que disent ces deux écrivains, il eût vu la fausseté de sa critique; car il ne pouvait pas ignorer que l'historien qu'il censure suppose très-clairement qu'Elpinice était la sœur non utérine de son mari (66). On n'aurait donc pu l'accuser que d'un mot impropre, en soutenant que so-

(60) Athénée, *au livre XIII.*

(61) *Voyez le chap. V du XVe. livre de ses* Variæ Lectiones.

(62) *Nam illud quidem argumentum ex Athenæo, non fuisse additurum, παρανόμως, nisi idem fieri posse etiam οὐ παρανόμως, æquè bellum est, ac si quis, quia Cicero alicubi dicit, Catilinam pestem patriæ nefariè moliri, colligat, idem non semper nefariè, sed interdum etiam sine scelere fieri posse.* Muret., Var. Lect., *lib. XV. cap. V*, pag 1138, 1139.

(63) Cyrillus, *lib. VI* adversùs Julianum.

(64) Muret., Var Lect., *lib. XV, cap. V.*

(65) *Conférez la remarque* (E) *de l'article* Marcionites, *tome X.*

(66) *Habebat in matrimonio sororem germanam suam, nomine Elpinicen : non magis amore, quam patrio more, ductus. Nam Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere.* Cornel. Nepos, *in* Vitâ Cimonis, *cap. I.*

ror germana signifie une sœur de père et de mère. 2°. Muret n'a pas oublié cette note de grammaire, quand il a répondu à l'apologiste ; mais qui croira qu'un auteur poli au temps d'Auguste ait ignoré que *germana soror* peut signifier une sœur de père ? On a montré à Muret que sa critique est mal fondée (67). 3°. Il a tort de s'imaginer que, sous prétexte qu'il était permis d'épouser sa sœur non utérine, ce ne fût point un attentat punissable que de se souiller avec elle hors du mariage. Il faut supposer que les lois, en permettant certaines choses, ne délivrent point du blâme ceux qui les commettent. Je suis sûr que peu de gens parmi les Athéniens en ont usé comme Cimon, et que le public était choqué de cette espèce de mariage. On y trouvait, si je ne me trompe, quelque objet odieux et scandaleux. On regardait donc comme un fait horrible l'action d'un homme qui débauchait sa propre sœur, et qui, la pouvant épouser, aimait mieux vivre avec elle dans le commerce du concubinage. 4°. L'argument tiré du mot παρανόμως pouvait être mieux réfuté ; on aurait pu alléguer Athénée même, qui dit quelque part qu'Alcibiade fut accusé de n'observer point les lois dans ses amours pour les femmes, vu qu'il couchait avec sa mère, avec sa fille et avec sa sœur *. Παράνομον εἶναι λέγων καὶ εἰς γυναῖκας καὶ εἰς τὴν ἄλλην δίαιταν· συνεῖναι γάρ φησιν αὐτὸν καὶ μητρὶ καὶ θυγατρὶ καὶ ἀδελφῇ, ὡς τοὺς Πέρσας. *Dicens contra leges eum et feminarum congressu abuti, et reliquam vitæ partem agere : esse* NAMQUE *illi cum matre, filiâ, sorore, more Persarum, stupri consuetudinem* (68). 5°. Ce qui regarde saint Cyrille est faible. Voici les paroles de Muret : *Postremo sanctissimus et eruditissimus vir Cyrillus Alexandrinus libro sexto adversùs Julianum, non furtivos concubitus, sed nuptias cum sorore Cimoni, ut scelus nefarium, objicit : non facturus, si id apud Athenienses legitimum et usitatum fuisset. Tunc enim accusari Solonem oportuerat, qui id permisisset, non civem, qui patriæ suæ legibus paruisset* (69). Si saint Cyrille n'a parlé que du mariage, ce n'est pas à dire que Cimon n'eût abusé de sa sœur avant que de l'épouser. D'ailleurs, il y a des permissions si opposées à l'honnêteté, que ceux qui s'en servent sont très-blâmables ; et puis n'est-il pas visible que ce père s'est proposé principalement de faire honte au paganisme sur les désordres publics qui s'y commettaient ? N'est-il pas visible qu'il voulait percer par les flancs de Solon la république d'Athènes !

Je ne puis finir sans dire un mot sur le contre-pied que prirent Solon et Lycurgue. Celui-là permit d'épouser les sœurs de père, et défendit d'épouser les utérines. Lycurgue, au contraire, permit de se marier avec celles-ci, et défendit d'épouser les autres. Il y a du ridicule de chaque côté, et je voudrais bien savoir sur quelles raisons ils fondèrent leur distinction : il me semble qu'elles ne peuvent être que frivoles ; car qu'y aurait-il de plus fade que de dire, pour disculper le législateur athénien, que la parenté est toujours certaine par rapport aux sœurs utérines, au lieu que les filles du second mariage d'un homme ne sont quelquefois rien aux enfans du premier lit ? Cela diminue-t-il l'inceste ? Ne suffit-il pas que l'on croie que l'on épouse sa sœur ? Le législateur d'Égypte se moqua très-justement du scrupule de ces deux Grecs, et quoique au fond il eût très-grand tort de réunir ce qu'ils avaient divisé, il avait lieu d'appeler leur division une chimère. Lisez ces paroles de Philon : Οἱ μὲν οὖν Ἀθηναῖος Σόλων ὁμοπατρίους ἐφιεὶς ἄγεσθαι, τὰς ὁμομητρίους ἐκώλυσεν· ὁ δὲ Λακεδαιμονίων νομοθέτης ἔμπα-

(67) *Voyez* Wowerus in Minucium Felicem, *pag. m.* 304, *et* Rutgersius, Var. Lection., *lib. I, cap. IX, pag.* 41.

* Cette critique faite par Bayle de l'opinion de Muret, a donné lieu à quelques remarques dans la *Bibliothèque française*, XXIX, 196, où l'on lit : « *Il me semble que la preuve de* » *M. Bayle vaut beaucoup moins que celle de* » *Muret. Athénée n'applique pas le terme παρανόμως au commerce d'Alcibiade avec sa* » *mère, sa fille, sa sœur : il ne dit point qu'il* » *couchait avec elles* dans des circonstances non » autorisées par les lois. » Un anonyme prit la défense de Bayle par une réponse qui est dans la *Bibliothèque française*, XXXIII, 333 ; et une réplique du premier critique fut imprimée dans le tome XXXVIII, 203. Joly parle des deux premiers morceaux ; mais il paraît n'avoir pas eu connaissance de la réplique.

(68) Athen., *lib. V, cap. XX, pag.* 220.

(69) Muret., Var. Lect., *lib. XV, cap. V, pag. m.* 1139.

λιν, τὸν ἐπὶ ταῖς ὁμογαστρίοις γάμον ἐπιτρέψας, τὸν πρὸς τὰς ὁμοπατρίους ἀπεῖπεν· ὁ δὲ τῶν Αἰγυπτίων, χλευάζων τὴν ἑκατέραν εὐλάβειαν, ὡς ἡμίεργα διαπταπτομένων, εὐφόρησεν εἰς ἀσέλγειαν, ἐπιδαψιλευόμενος δυσθεράπευτον κακὸν σώμασι καὶ ψυχαῖς ἀκρασίαν, καὶ παραχὼν ἄδειαν ἀτάσας ἀδελφὰς ἄγεσθαι, τάς τε ἰδίας τοῦ ἑτέρου τῶν γονέων, τοῦδε, ἢ τοῦδε, καὶ τὰς ἐξ ἀμφοῖν, καὶ τὰς οὐ νεωτέρας μόνον, ἀλλὰ καὶ πρεσβυτέρας καὶ ἰσηλικιας καὶ δίδυμοι, γὰρ πολλάκις, ἐγεννήθησαν, οὓς ἡ μὲν φύσις ἅμα τῇ γεννέσει διήρτησε καὶ διέζευξεν. ἡ δ' ἀκολασία καὶ φιληδονία εἰς κοινωνίαν ἐκάλεσεν ἀκοινώνητον, καὶ ἁρμονίαν ἀνάρμοστον. *Atheniensis Solon hoc observat in uterinis tantùm germanis, eodem patre prognatis relinquit liberum : contrà Lacedæmoniorum legislator uterinis non interdicit connubio, sed solis eodem patre genitis, at Ægyptius ridens utriusque simplicitatem et semiperfecta placita, laxavit libidinem, et auxit in corporibus animisque insanabile malum intemperantiæ, permissâ licentiâ ducendi sorores, sive per alterutrum parentem sive per utrumque cognatas, majores pariter et minores æqualesve, ne gemellis quidem exceptis, quas natura ipsa natali sejunxit, intemperantia verò societate copulavit insociabili, et male comparatâ junctura* (70). Voilà trois sortes de législateurs que Philon condamne ; mais qu'aurait-il pu répondre à ceux qui lui auraient dit, Solon n'autorise qu'une loi qui était en vogue au temps de vos patriarches, et qu'Abraham le père et la souche de vos croyans mit en pratique (71)? Il est sûr que Clément d'Alexandrie (72) a inféré des paroles de ce patriarche, que pourvu qu'on n'épousât pas sa sœur utérine, on ne péchait point en ce temps-là lorsqu'on épousait sa sœur.

(E) *Il trouva..... un puissant appui dans l'envie que l'on portait à..... Thémistocle.*] Citons Plutarque selon la version d'Amyot. « Aus- » sitost qu'il commença de s'entre- » mettre du gouvernement des affai- » res, le peuple le receut et recueillit » à grand' joie, estant desia las et » ennuyé de Thémistocles, à l'occa- » sion dequoi Cimon fut incontinent » élevé et avancé aux plus grandes » charges et aux plus grands hon- » neurs de la ville, estant agréable à » la commune, à cause de sa douceur » et de sa simplicité : joint aussi » qu'Aristides lui servit de beaucoup » à son avancement, tant pource » qu'il voyoit en lui une adroite et » gentille nature, que pource qu'il » en vouloit faire un contrepoids à » l'encontre de la ruse et hardiesse de » Thémistocles (73).» Voilà les deux causes de l'avancement de Cimon très-nettement expliquées ; son mérite, et le plaisir qu'on se fit de chagriner Thémistocle. Nous voyons là l'inconstance humaine, et les effets de l'envie. On se lasse d'admirer long-temps les mêmes personnes, et par cette lassitude on cherche de nouveaux sujets d'admiration, on se tourne vers le premier soleil levant qui se présente. La république des lettres n'est point exempte de cet esprit de légèreté et de jalousie (74). On y favorise quelquefois un jeune auteur, parce qu'on trouve qu'un autre jouit des louanges depuis trop longtemps. Aristide, qui passait pour si équitable, n'eût peut-être rien contribué à la fortune de Cimon, sous une autre conjoncture ; mais parce qu'il s'agissait de contrecarrer Thémistocle, il se rendit le grand promoteur de ce jeune homme décrié pour ses débauches (75). Si l'on connaissait les motifs de la plupart des services que les hommes s'entrerendent, l'on saurait que le dessein de faire plaisir y a moins de part que le dessein de chagriner. Vous recommandez un tel avec ardeur, vous le protégez, vous l'avancez à grands pas; n'est-ce point à cause que vous l'aimez, et que son mérite vous enlève? Il y a deux réponses à cette demande ; celle de la bouche, et celle du cœur. La première prend l'affirmative, mais le cœur répond ceci : j'élève autant

(70) Philo, de specialibus legibus quæ ad sextum et septimum præceptum Decalogi referuntur, *pag.* 779, 780, *edit. Francof.*, 1691.

(71) *Voyez la première remarque de l'article* SARA, *tome XIII.*

(72) Clem. Alexandr., Stromat., *lib. II, pag.* 421, B.

(73) Plut., *in* Vitâ Cimonis, *pag.* 481.

(74) *Voyez la préface des* Nouvelles Lettres contre l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg.

(75) *Voyez* Plutarque, an seni sit gerenda respublica, *pag.* 795, C.

que je puis un tel, afin d'abaisser un tel; ce que je procure à l'un est autant de pris sur la fortune de l'autre. La maxime des physiciens se peut étendre sur les actions politiques, *Generatio unius est corruptio alterius ;* mais au lieu que la nature se propose directement la génération, et qu'elle ne tend à la destruction que par accident, il semble que dans les offices de la vie civile l'on se propose la destruction directement : c'est la fin ; la génération n'est que le moyen.

(F) *Il se rendit maître quelque temps après de l'île de Scyros.*] Cornélius Népos a mal observé ici l'ordre des temps; car il suppose que la conquête de cette île fut postérieure aux deux batailles que Cimon gagna sur les Perses dans un même jour (76). Je le réfute, non pas en citant Plutarque qui fait précéder ces deux victoires par la réduction de l'île de Scyros, mais en citant un auteur qui observe mieux que Plutarque l'exactitude chronologique. Cet auteur est Thucydide : lisez-le, vous trouverez que cette île fut subjuguée immédiatement après ce qui se passa sur la rivière de Strymon (77). Cette faute de Cornélius Népos est dans Moréri, et n'a point été observée par les commentateurs que j'ai consultés (78).

(G) *Il ruina la flotte des Perses proche l'embouchure de l'Eurymédon.*] Voici une autre faute de Cornélius Népos, adoptée par Moréri. Celle-ci est une erreur de géographie ; les commentateurs l'ont observée (79). Cet historien assure que la bataille navale et la bataille de terre que Cimon gagna le même jour, furent données proche de Mycale. Il se trompe, soit que l'on entende par Mycale (80) une ville maritime de Carie, soit que l'on entende une île de l'Ionie. Cette ville et cette île sont trop éloignées de la Pamphylie, pour qu'on puisse disculper Cornélius Népos, en supposant qu'il ne diffère des autres historiens que par la désignation d'un lieu véritable qu'ils n'ont point marqué. Il arrive assez souvent que l'on donne à une bataille deux ou trois noms, un auteur ne se trompe point lorsqu'il préfère l'un de ces noms à tous les autres, et qu'il ne fait même aucune mention des autres. Mais en ce cas-là il faut que l'action se soit passée proche de deux ou trois lieux dont les noms peuvent servir à la caractériser. C'est ce qu'on ne peut point dire de Mycale, et de la rivière d'Eurymédon, ou de quelqu'autre partie des côtes de Pamphylie. Or les circonstances veulent que l'on avoue que ces deux batailles de Cimon furent données sur cette côte. Je croirais sans peine que Cornélius Népos est tombé dans cette erreur par des idées confuses du combat qui fut gagné sur les Perses proche de Mycale (81), le jour même que Mardonius fut battu dans la Béotie (82).

(H) *Le traité de paix, qui fut le fruit de ses victoires, mortifia cruellement l'ennemi.*] On ne peut rien voir de plus honteux que les conditions de paix que les Grecs lui imposèrent. Laissons parler le Plutarque d'Amyot. *Cest exploit d'armes rabaissa et domta tellement l'orgueil du roy de Perse, qu'il en fit ce traité de paix qui est tant mentionné ès anciennes histoires, par lequel il promit et jura que de là en avant ses armes n'approcheroyent point plus près de la mer de Grece que de la carriere d'un cheval, et ne navigeroit point plus avant que les isles Chelidoniennes et Cyanées, avec galeres ni autres vaisseaux de guerre. Toutesfois l'historien Callisthenes escrit que cela ne fut point couché dedans le traité : mais que le roy l'observoit pour l'effroi qu'il eut de ceste grande desfaite; et que depuis il se tint tousjours si loin de la mer de Grece que Pericles avec cinquante voiles, et Ephialtes avec trente seulement, navigerent jusques par de là les isles Chelidoniennes, sans que jamais il leur vinst à l'encontre flotte quelconque des barbares. Si est-ce pourtant, qu'entre les actes publiques d'Athenes que Craterus a recueillis, se trouvent les ar-*

(76) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Cimonis, *cap. II.*

(77) Thucydid., *lib. I, pag. m.* 53.

(78) Gybertus Longolius, Janus Gebhardus, Georgius Caspar Kirchmaier.

(79) *Voyez* Kirchmaier *sur cet endroit de* Cornélius Népos : *il cite deux autres commentateurs*, Christianus Fridericus Franckensteinius, et Joannes Andreas Bosius.

(80) *Voyez le* Thesaurus Geographicus *d'*Ortelius, *au mot* Mycale.

(81) *Voyez* Hérodote, *liv. IX, chap. XCIX et suiv.*

(82) *A Platée.*

ticles de ceste paix couchez tout du long, comme d'une chose qui véritablement a esté : et tient-on que pour ceste occasion les Atheniens fonderent un autel de la paix, et qu'ils firent un très-grand honneur à Callias, qui avoit esté ambassadeur devers le roy de Perse pour lui faire jurer ce traité (83). Diodore de Sicile fait mention de ce traité ; mais il ne s'accorde point avec Plutarque quant au temps : il ne dit point qu'on le conclut après que Cimon eut remporté deux victoires en un même jour dans la Pamphylie : il met ces victoires sous la 77e. olympiade (84), et le traité de paix sous la 82e. (85). Il est vrai qu'il suppose qu'un peu avant que le roi de Perse consentît à des conditions si honteuses, les Athéniens, sous la conduite de Cimon, avaient gagné deux batailles près à près, l'une sur mer et l'autre sur terre, l'une dans la mer de Cypre, et l'autre sur les côtes de Cilicie. La nouvelle de ce désastre, continue-t-il, obligea le roi à faire savoir à ses généraux qu'ils conclussent une paix à quelque prix que ce fût. Ils envoyèrent pour cela des députés à Athènes : leurs propositions furent agréables aux Athéniens, qui nommèrent tout aussitôt Callias pour le chef de leurs plénipotentiaires, et voici ce qui fut conclu : *Ut Græcis per Asiam civitatibus universis libertate ac suo jure uti permittatur. Ne Satrapæ Persarum trium dierum itinere inferius ad mare descendant. Ne longâ navi intra Phaselidem et Cyaneas excurratur. Hæc ubi rex et militiæ præfecti rata habuerunt, Athenienses contrà jurarunt, se in provincias Artaxerxis arma non expedituros* (86). Comme Diodore de Sicile est plus exact que Plutarque à marquer les temps, les préjugés sont pour lui. Il faut avouer que Plutarque n'est point un bon guide de chronologie ; il transpose quelquefois les événemens tout comme s'il composait un poëme épique, et qu'il aspirât à l'éloge qu'Horace donne à Homère (87).

(83) Plut., *in* Vitâ Cimonis, *pag.* 486, 487.
(84) Diod. Siculus, *lib. XI, cap. LXI.*
(85) *Idem*, *lib. XII, cap. IV.*
(86) *Idem*, *ibidem*, *pag. m.* 413.
(87) . . . . . *In medias res*
Non secus ac notas auditorem rapit....
Horat., de Arte poet., *vs.* 148.

(I) *Son principal soin depuis son retour fut de rétablir la paix, et il y réussit.*] J'ai suivi Plutarque (88), et non pas Cornélius Népos, qui semble dire qu'avant de retourner à Athènes, il s'en alla à Lacédémone, et y accorda les différens de ces deux villes. *Ille, quòd hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satiùs existimans contendere Lacedæmonem, suâ sponte est profectus pacemque inter duas potentissimas civitates conciliavit* (89). L'orateur Eschines observe que Cimon, qui jouissait du droit d'hospitalité à Lacédémone, moyenna une trêve de cinquante ans, et qui ne dura que treize années (90). Ce nombre m'est un peu suspect, quand je considère que Thucydide ne fait mention que d'une alliance de cinq ans (91). Notez que l'exil de Cimon, qui devait durer dix ans, n'en dura que cinq (92).

(88) Plut., *in* Vitâ Cimonis, *pag.* 490.
(89) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Cimonis, *cap. II.*
(90) Æschines, de falsâ Legatione, *pag. m.* 270.
(91) Thucydides, *lib. I*, *pag. m.* 59, 60.
(92) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Cimonis, *cap. II.*

CINYRAS, roi d'Assyrie selon quelques-uns, ou de Cypre selon quelques autres, n'a rien qui le rende plus célèbre, que d'avoir eu Adonis de sa propre fille Myrrha (A). Nous disons ailleurs (*a*) que cet inceste fut involontaire de sa part, attendu qu'il ignorait que la fille qu'on lui avait amenée fût Myrrha. Dès qu'il l'eut su, il tâcha de la tuer, et il ne tint pas à lui qu'il ne la tuât. On veut que le déplaisir de cet inceste l'ait porté à s'ôter la vie (*b*) : mais on conte aussi d'autres causes de sa mort, car il y en a qui disent qu'il périt pour avoir disputé le prix de musique contre Apollon (*c*) :

(*a*) *Dans les articles* ADONIS *et* MYRRHA.
(*b*) Hygin, *cap. CCXLII.*
(*c*) Suidas, *in* Κινύρας.

ce fut après avoir manqué de parole aux Grecs (B). Il devait leur fournir des vivres pendant le siége de Troie, et il n'en fit rien (*d*). Agamemnon le chargea de malédictions, et le pis fut que les Grecs se rendirent maîtres de l'île de Cypre, et qu'ils l'en chassèrent (*e*). La longue vie qu'Anacréon lui a donnée (*f*) ne s'accorde pas avec ce combat de musique dont j'ai parlé; car qui croirait qu'un vieillard de cent soixante ans voulût entrer en lice sur ce sujet avec Apollon? L'histoire mythologique est toute pleine de variétés touchant le père, les femmes, les fils et les filles de Cinyras (*g*). On lui donne jusques à cinquante filles, qui furent toutes métamorphosées en alcyons (*h*): d'autres disent que Junon les convertit en pierres, qui servirent de degrés dans l'escalier de son temple (*i*). Il fut fort aimé d'Apollon (*k*), et il acquit tant de richesses qu'elles ont passé en proverbe comme celles de Crésus (*l*). Il était d'ailleurs très-beau (*m*), et il eut beaucoup de part aux faveurs de Vénus. Les pères de l'Église qui ont écrit contre les abominations des païens, leur ont reproché que la Vénus qui était honorée dans l'île de Cypre, avait été la garce de Cinyras (C). Le principal temple de Vénus, dans cette île, était celui de Paphos. A la vérité, c'était une ancienne tradition qu'il avait été bâti par le roi Aërias (*n*); mais la tradition moderne portait que Cinyras l'avait consacré, et que la déesse y aborda en naissant. Ce ne fut point lui qui institua la science des aruspices; ce fut Thamyras, venu du pays de Cilicie: après quoi on fit un règlement que les descendans de Cinyras, et les descendans de Thamyras présideraient aux cérémonies sacrées. Dans la suite des temps, ceux-ci cédèrent leur droit aux autres; et alors on n'eut point lieu de se plaindre comme d'une irrégularité, que la famille royale n'eût point de prérogatives sur une famille étrangère. Tacite remarque (*o*) qu'il n'y avait que le Cinyrade (*p*) que l'on consultât. Cinyras avait réuni en sa personne la prêtrise et la royauté (*q*): d'où vint qu'ensuite le sacerdoce de Vénus la Paphienne fut toujours entre les mains d'un prince du sang; et c'est pour cela que Caton crut faire des offres très-avantageuses au roi Ptolomée, en lui faisant dire que, s'il voulait céder l'île, le peuple romain le ferait prêtre de Vénus (*r*). On parlait d'un autre temple que Cinyras avait fait bâtir sur le mont Liban (*s*). Il avait aussi fait bâtir trois villes, Paphos, Cinyrée et Smyrne: il donna à

(*d*) Eustath., in *lib. X* Iliad.
(*e*) Theopompus, *apud* Photium, *pag.* 389.
(*f*) *Apud* Plinium, *lib. VII, cap. XLVIII.*
(*g*) *Voyez* Meursius, *in* Cypro, *cap. IX.*
(*h*) Eustathius in Iliad., *lib. X.*
(*i*) Ovidius, Metamorph., *lib. VI.*
(*k*) Pindar. Pyth., *od. II.*
(*l*) *Idem*, Nem., *od. VIII.* Plato, de Legibus, *lib. II*, Suidas *in* Καταγηράσαις.
(*m*) Anthol., *lib. IV*, *cap. I.* Hygin., *cap. CCLXX.*
(*n*) Tacit., Hist., *lib. II*, *cap. III.*
(*o*) *Ibidem.*
(*p*) *C'est-à-dire celui qui descendait de Cinyras.*
(*q*) Scholiast. Pindari in Pyth., *od. II.*
(*r*) Plutarch., *in* Vitâ Catonis.
(*s*) Lucian de Deâ Syriâ.

cette dernière le nom de sa fille (*t*). Il inventa plusieurs choses ; les tuiles, les tenailles, le marteau, le levier, l'enclume (*u*). Il fut aussi le premier qui découvrit des mines de cuivre dans l'île de Cypre. On le compte parmi les anciens devins (*x*). Son tombeau et celui de ses descendans étaient à Paphos au temple de Vénus, comme le remarque Clément d'Alexandrie (*y*) en citant l'histoire de Philopater, composée par Ptolomée fils d'Agésarche. Quelques-uns ont dit qu'il n'était point né dans l'île de Cypre, mais qu'il y était passé de l'Assyrie où il régnait. Voyez la remarque (A) de l'article Adonis.

(*t*) Hygin., *cap. CCLXXV.*

(*u*) Plinius, *lib. VII, cap. LVI.*

(*x*) Clem. Alexand. Stromat., *lib. I, pag. m.* 333. Meursius de Cypro, *pag.* 110.

(*y*) Admon. ad Gent., *pag.* 29. Arnob., *lib. VI, pag.* 193.

(A) *Il n'a rien qui le rende plus célèbre, que d'avoir eu Adonis de sa propre fille.*] Ce n'est pas qu'il n'y ait d'autres choses bien singulières dans sa vie; mais les livres de classe, les dictionnaires historiques, les compilateurs de lieux communs n'en parlant pas, comme ils font de l'aventure de Myrrha, il est arrivé que Cinyras n'est guère connu au peuple de la république des lettres que par l'endroit que je marque ici. De fort savans hommes ont cru que Pindare se trouve accablé de l'abondance de son sujet lorsqu'il veut parler de Cinyras (1); et ils entendent de ce prince ces paroles de Pindare : Πολλὰ γὰρ πολλοῖς λέλεκται : *Plusieurs ont dit beaucoup de choses de lui* (2). Mais la suite du discours ne contient rien qui demande qu'on entende ainsi les paroles de ce poëte.

(1) Pindar., Nem. od. VIII.

(2) Méziriac, sur les Épitres d'Ovide, *pag.* 398. Benedictus, in Pindari Nem., *od. VIII.* Méziriac *lit*, πολλὰ γὰρ πολλὰ λέλεκται. *On dit de lui plusieurs et plusieurs choses.*

(B) *Après avoir manqué de parole aux Grecs.*] Palamède avait été dépêché vers lui pour en obtenir des troupes auxiliaires; mais, au lieu de lui en demander, il lui persuada de ne se pas joindre aux Grecs. Il revint chargé de présens, et les garda tous pour lui, hormis une méchante cuirasse qu'il donna à Agamemnon de la part de Cinyras. Il fit espérer que ce roi de Cypre enverrait une flotte de cent vaisseaux; cette espérance se trouva nulle. Voilà quelques-unes des accusations d'Alcidamas contre Palamède. Il aurait tort de parler avec mépris de la cuirasse, si elle ressemblait à la description qu'Homère nous en a laissée (3). Quelques-uns ont dit que tous les vaisseaux envoyés par Cinyras étaient de terre, et montés d'hommes de verre *, à l'exception d'un (4). Ceux qui veulent que le Cinyras des païens soit le Noé de la Bible (5), auraient bien de la peine à faire cadrer à Noé ce que nous venons de dire de Cinyras, et ce que nous en allons rapporter. Je ne prétends point qu'on n'en puisse venir à bout; car où est-ce que l'habileté de M. Huët (6) n'a point déterré Moïse ?

(C) *Les pères ont dit que la Vénus, ... honorée dans l'île de Cypre, avait été la garce de Cinyras.*] Arnobe tout le premier nous en dira des nouvelles. *Numquid rege à Cyprio*, dit-il (7), *cujus nomen Cinyras est, ditatam meretriculam, Venerem divorum in numero consecratam?* Firmicus Maternus ne s'exprime point avec moins de force (8) : *Audio Cinyram Cyprium templum amicæ meretrici donasse, eierat Venus nomen. Initiâsse etiam Cypriæ Veneri plurimos et vanis consecrationibus deputâsse, statuisse enim ut quicunque initiari vellet secreto Veneris sibi tradito, assem in manum mercedis nomine deæ daret. Quod secretum quale sit omnes taciti intelligere debemus, quia hoc ipsum*

(3) Iliad. A, *v.* 24 *seq.*

* Eustathe à l'endroit cité dit : γηΐνους ἄνδρας, *hommes de terre.* Il est donc probable que c'est par faute d'impression que toutes les éditions de Bayle portent *hommes de verre.*

(4) Eustat., in Iliad. A, *pag.* 827, *apud* Meurs., *in* Cypro, *pag.* 111.

(5) Biblioth. universelle, *tom. III, pag.* 18.

(6) *Il est évêque d'Avranches.*

(7) *Lib. IV, pag. m.* 143.

(8) De Errore prof. relig., *pag. m.* 22.

propter turpitudinem manifestius explicare non possumus. Benè amator Cinyras meretriciis legibus servit, consecratæ Veneri à sacerdotibus suis stipem dari jussit, ut scorto. Quel désordre ! quel déréglement ! On instituait des mystères dont le rituel portait que celui qui était initié recevrait une poignée de sel et un *phallus*, et donnerait une pièce d'argent à Vénus (9). Quel cordon ou quel collier d'ordre donnait-on là ! Consultez Clément d'Alexandrie, qui nous apprend que Cinyras fut le premier qui osa tirer des ténèbres ces impures cérémonies, en l'honneur d'une courtisane de son pays. Οὐ γάρ με ὁ Κύπριος ὁ νησιώτης Κινύρας παραπείσει ποτ' ἂν τὰ περὶ τὴν Ἀφροδίτην μαχλῶντα ὄργια ἐκ νυκτὸς ἡμέρᾳ παραδοῦναι τολμήσας, φιλοτιμούμενος θεᾶσαι πόρνην πολίτιδα : *Non enim Cyprius insularis Cinyras mihi unquàm persuaserit libidinosa quæ circa Venerem fiebant orgia ausus ex nocte diei tradere, dum meretricem civem vellet in deos referre* (10). Voyez aussi Arnobe à la page 169 du Ve. livre, où il dit : *Nec non et Cypriæ Veneris abstrusa illa initia prætereamus, quorum conditor indicatur Cinyras rex fuisse, in quibus sumentes ea certas stipes inferunt ut meretrici, et referunt phallos propitii numinis signa.* Qui douterait après cela que ce ne soit lui que Lucien (11) apparie avec Sardanapale, et qu'il donne comme le modèle d'un efféminé ?

(9) Clem. Alexandr., Admon. ad Gent., *pag. m.* 10.
(10) *Idem*, *ibid.*
(11) *In* Rhetor. Præcept.

CINUS ou CYNUS, jurisconsulte fameux, était de Pistoie et d'une famille noble (A). Il a fleuri au XIVe. siècle. Son commentaire sur le code fut achevé l'an 1313 : il écrivit aussi sur quelques parties du digeste. Il n'aimait point les interprètes du droit canon, et il les censura très-souvent. Il en a été blâmé par Nicolas de Tudeschis (*a*). Il mourut à Boulogne, et fut enterré auprès de Dinus, dont il avait été disciple (*b*) (B). On met sa mort à l'an 1336 (*c*). Il ne fut pas moins célèbre par ses vers italiens que par ses leçons de jurisprudence, et on le compte parmi ceux qui ont commencé de donner des agrémens à la poésie lyrique toscane. Pétrarque peut passer pour son disciple, et n'a pas fait difficulté de lui dérober des pensées. Le *Canzoniere* de Cinus subsiste encore, de quoi l'on est redevable à une demoiselle (*d*) que l'auteur aimait tendrement (*e*). Je citerai un passage qui fera connaître qu'il était sujet à cette passion (D).

(*a*) *C'est celui qui est si connu sous le nom de* Panormitanus.

(*b*) *Tiré de* Forsterus, Hist. Juris civilis, *pag. m.* 498, 499.
(*c*) Konig, Biblioth., *pag.* 193, 753.
(*d*) *Madonna Ricciarda de' Selvaggi.*
(*e*) *Tiré de* Crescembeni, Ist. della volgar Poesia, *pag.* 87.

(A) *Il était d'une famille noble.*] Forstérus la nomme *Familiam Sigisbaldorum* (1) : quelques autres se servent du mot *Sigisbuldi* (2). Léandre Alberti se sert du mot italien *Simbaldi* (3) : M. Crescembeni se sert du mot *Sighibaldi* (4).

(B) *Il fut enterré auprès de Dinus, dont il avait été disciple.*] Ce fut sans aucune distinction honorable : *juxta Dynum pari, hoc est, ignobili et vulgari sepulchro terræ conditus* (5). Il y en a qui disent que ces deux jurisconsultes, et Florien de Saint-Pierre reposent dans le même tombeau, au cloître des dominicains de Bologne (6). Notez que Cinus avait été professeur en droit dans l'université de la même ville (7). On rapporte cette épitaphe : *Sino, eximio juris*

(1) Forster., Hist. Juris civilis, *pag. m.* 499.
(2) *Voyez* Konig, Biblioth., *pag.*, 753.
(3) Leand. Alberti, Descritt. d'Italia, *fol. m.* 41.
(4) Crescimbeni, Istoria della volgar Poesia, *pag.* 87.
(5) Forster., Hist. Juris civilis. *pag. m.* 499.
(6) Leand. Alberti, Descritt. d'Italia, *fol.* 41.
(7) *Idem*, *ibid.*

consulto Bartolo præceptore dignissimo, populus pistoriensis B. M. posuit. Cela donne lieu de croire que ses compatriotes voulurent réparer la négligence des habitans de Bologne, qui n'avaient mis sur son tombeau aucune inscription. Il faut corriger un mot dans cette épitaphe, ôter *Bartolo*, et substituer *Bartoli*; car Cinus fut le maître, et non le disciple de Bartole (8).

(C) *Je citerai un passage qui fera connaître qu'il était sujet à l'amour.*] Julius Clarus ayant dit que si une femme couche avec son valet, elle mérite punition, mais qu'une servante qui couche avec son maître n'est point punie, mais plutôt gratifiée d'une récompense, ajoute que cela fournit une raison au jurisconsulte Cinus pour soutenir que les présens doivent être faits par ceux qui aiment, et non pas par les personnes aimées. La suite du passage doit être ici en latin plutôt qu'en français : *Undè sumit argumentum Cynus in d. l.* 1. *quòd amatores debent donare amasiis suis, non è contrà, subdens : et crede experto, quòd donum magis valet quàm suspirium, imò suspirium nihil valet sine dono : ferrum tamen præponitur auro, nam, secundùm Juven.*, Ferrum est quod amant : *Quod (ut ipse ait) quidam exponunt, id est, ferreum membrum, propter cujus ferri fortitudinem insignes etiam servis vilissimis se exponunt* (9). A ce sujet, Julius Clarus observe que le docteur Cinus fut fort amoureux, et un très-bon poëte. *Quæ verba D. Cyni sunt notanda, quia licet esset excellens doctor, fuit etiam maximus amator, et egregius poëta, ut Franc. Petrarcha attestatur in iis carminibus, in quibus ipsius mortem deplorat. Et extant adhuc cantiones et alia carmina amatoria D. Cyni non insulsa* (10).

(8) Forster., Hist. Juris civil., *pag.* 503. Crescembeni, Istoria della volg. Poesia, *pag.* 87.

(9) Julius Clarus, recept. Sententiarum, *lib. V, cap. de Fornicatione, num.* 20, *pag. m.* 23.

(10) *Idem, ibid.*

CIOLEK (*a*) (ÉRASMUS), en latin *Vitellius* (A), évêque de Ploczko en Pologne, était natif de Cracovie, d'une vile et basse extraction (*b*), sa race et son éducation n'ayant été connues de personne (*c*). Toutefois ce qui lui manquait par sa naissance, (d'autant qu'il en était d'une très-basse), cela était largement récompensé par son esprit pénétrant, par sa sagesse, par son érudition, et par son éloquence (B). Il était dans les bonnes grâces d'Alexandre, roi de Pologne. On croit aussi que ce prince, déjà dans le temps qu'il fut fait duc de Lithuanie, l'avait fait son intime, et se servait principalement de ses conseils (*d*). Alexandre étant donc monté sur le trône de Pologne (*e*) après la mort de son frère Jean-Albert, il voulut aider son fidèle ministre Ciolek, et lui donna l'évêché de Ploczko l'an 1504, que Vincent Ier. Przeræbski possédait avant lui. Plusieurs l'accusent d'avoir persuadé son maître à la tyrannie (*f*). Mais au reste il a donné des marques de sa fidélité dans plusieurs ambassades qu'il a faites auprès de l'empereur Maximilien Ier., et à la cour de Rome par ses bons services (*g*). Mais son patron, par lequel

(*a*) *Article communiqué par M.* FERDINAND LOUIS DE BRESLER, *d'Aschembourg, traducteur et continuateur du* Moréri *en allemand. Voyez tome III, pag.* 423, *l'article* BIBLIANDER, *citation* (*f*).

(*b*) *Vili et plebeio loco Cracoviæ natus.* Stanislai Lubienski vitæ et series episcoporum Plocensium, *in* Operibus *ejus Antuerpiæ an.* 1643 *exeusis, pag.* 370. *Erasmum Ciolcum hominem plebeium, quem admodum creditum est, appellat.* Mart. Cromer. de Origine et Rebus gestis Polonorum, *lib. XXX, cap. ult.*

(*c*) Lubienski, Operum *pag.* 369. Quo genere quâve stirpe genitus fuerit Erasmus Ciolek, undè prodierit, quomodo creverit, et illa ipsa, quâ vixit, ignoravit ætas.

(*d*) Cromerus, de Orig. et Reb. gest. Polon., *lib. XXX, cap. ult.*

(*e*) *L'an* 1501.

(*f*) Lubienski, Operum *pag.* 370.

(*g*) *Quoiqu'il me paraisse vraisemblable*

il parvint, mourut deux ans après (*h*), et Sigismond Ier., son frère, parvint au gouvernement en sa place, qui se servit aussi semblablement de ses services, dans lesquels aussi-bien que son frère il le trouva fidèle et diligent. Il fut envoyé aussi diverses fois à l'empereur et au pape, et se trouva principalement l'an 1518 à la grande et célèbre diète d'Augsbourg, comme ambassadeur du roi de Pologne, avec Raphaël Castellan de Lenden et Boguslao, maréchal de Lithuanie. Ce fut là (comme dans un lieu où se trouvèrent tous les grands d'Allemagne, plusieurs ambassadeurs et personnes de marque des pays étrangers), que Ciolek fit paraître ses belles qualités, et fit un vendredi 20 d'août dans la plus considérable assemblée, une harangue si énergique à l'empereur et aux états de l'empire, que plusieurs des assistans en pleurèrent (C). C'est pourquoi Jacques Spiégel l'avait fait imprimer. Enfin Ciolek finit le cours de sa vie à son ambassade à la cour de Rome (*i*). Car après avoir été envoyé à Rome par le roi Sigismond Ier., pour traiter de quelques affaires secrètes avec le pape Léon X, et avoir obtenu quelques priviléges dudit pape pour son église, il y mourut dans la même année que le pape décéda aussi, l'an 1521, et fut enterré dans l'église de Santa-Maria del Popolo. Raphaël Lesczynski lui succéda à l'évêché (*k*).

que Cromer l. c. s'est trompé, et a transposé ici les ambassades qu'il a faites sous Sigismond Ier.

(*h*) *L'an* 1506.

(*i*) *Voyez la remarque* (C) *sur la fin.*

(*k*) Lubienski Operum *pag.* 370.

(A) *En latin Vitellius.*] L'art de métamorphoser les noms n'a pas aussi été inconnu aux Polonais, et il semblait à ce Vitellius qu'il se serait bien confirmé, s'il faisait *Vitellius* du mot *Ciolek*, qui a quelque rapport avec le mot qui s'appelle en polonais un *Veau*. Martin Cromer qui décline ce mot polonais par une terminaison latine l'appelle *Ciolcum* (1). Il y a encore une très-considérable noble famille en Pologne qui porte le nom de Ciolek, et s'appelait en latin *Vitellina:* elle y est venue d'Italie l'an 971, du temps de Miécislaüs, par Robert, archevêque de Gnesne, de la race des Vitellius; d'autant que Paulin, frère de Robert, a multiplié sa race en Pologne, dont il est sorti plusieurs archevêques de Gnesne et autres personnes de distinction (2). Il est bon d'ajouter ici ce qu'Okolski raconte de quelqu'un de cette famille (3). Je veux rapporter ici les mêmes paroles, afin qu'on puisse d'autant mieux puiser de la source même le remède qui s'accorde très-bien à un sujet polonais. Il dit donc : *Stanislaüs Ciolek seu Vitellius, nobilis Polonus, circa sec. XV. clarus, fertur ante consuetum tempus natus, qua propter 4 septimanas in adipe apri conservabatur, crevit in maximum virum, Castellanum Sendomir, Marescallum Curiæ, etc.*

(B) *Et par son éloquence.*] Jacques Spiégel (4) en fait très-bien le portrait, et le dépeint, dans sa lettre à Érasme, comme un des plus savans et des plus éloquens hommes de son temps, en lui donnant outre cela cette louange : *Singularis integritatis vitæ.* Richard Bartholin (5) le confirme en disant : *Episcopus Plocensis vir literatus et gravis orationem habuit latinam planè et rei satis accommodatam, in quâ sapienter et eruditè de expeditione contra Turcas suscipiendâ disputavit.* Et dans un autre endroit (6):

(1) Mart. Cromerus, de Origine et Rebus gestis Polonorum, *lib. XXX, cap. ultimo.*

(2) Simon Okolski, *in* Orbe Polono, *tom. I, pag.* 108 *et seq.*

(3) *Ibid., pag.* 114.

(4) *Dans sa* Lettre à Érasme. *Voyez la remarque* (C).

(5) *In* Concinnâ descriptione de Conventu Augustensi *editâ à* Conrado Adelmaon de Adelmannsfelden, *Canonico Augustano, anno* 1518, *in-4°.*

(6) *In* Concinnâ descript., *etc.*

Hæc mihi reverendissimus episcopus Plocensis, apud Cæsarem Poloniæ regis oratorem agens recitavit, vir gravissimus et literatus, et cui sine controversiâ fides adhibenda. Mais Stanislaüs Lubienski (7) lui donne à la vérité le caractère d'un homme savant et prudent, puisqu'il dit qu'il avait obtenu par son adresse l'évêché de Ploczko ; toutefois il semble que Lubienski n'ait pas ajouté foi à ce que Spiégel dit de son intégrité, puisqu'il dit (8) : *Vafrum fuisse hominem et callidum, et qui regi, cujus gratiâ florebat,* (Alexandro) *tyrannidem suaderet, plerique credidêre.*

(C) *Que plusieurs des assistans en pleurèrent.*] C'est une circonstance toute singulière, que Jacques Spiégel, conseiller et secrétaire de l'empereur, remarque (9) ; et je crois que peu d'orateurs aient pu faire par leurs paroles, ce que fit Ciolek par les siennes, principalement en présence d'un tel auditoire. Jacques Spiégel a tant de croyance à la force de cette harangue, qu'il ne doute pas qu'elle ne fît répandre des larmes à ceux qui la liraient. Comme les paroles qui se trouvent dans la lettre qu'il écrit à Érasme (10) sont rares, et qu'il fait une ample description tant de cette circonstance, que de l'éloquence de Ciolek et de ses principaux auditeurs, je les rapporterai ici tout au long : *Reverendissimus Dominus Erasmus Vitellius episcopus Plocensis, singulari integritate vitæ, raráque doctrinâ, romanâque facundiâ insignis, vel eo mihi nomine præcipuè colendus, quia cognominis, de te perquàm egregiam frequenter facit mentionem. Primam (ut aulicus aulico utar verbo) audientiam coram Cæsare, sacri Imperii Electoribus omnibus, et cæteris Germaniarum principibus proceribusque obtinuit. Sic ornatè, sic graviter oravit, ut ad intima usque præcordia auditorum vehementia sententiarum penetraverit, pluresque ad fletum concitaverit : ei verò docto simul et facundo omnes docti et eloquentes palmam tribuunt. Aderant enim viri non pauci, tum exquisitè docti tum in judicando naris emunctissimæ, antistes Torgestinus, Peutingerus, Huttenus, Bartholinus, Spalatinus, et Statius ille in nullo doctrinæ genere non versatus ; Henricus Stromer medicus, et Laurentius Zochius jurisconsultus, cardinalis Maguntini, florentissimi principis, cancellarius. Igitur jacta mihi primum præ cæteris elegantissimæ hujus orationis copiâ, quia digna multorum lectione visa fuit eruditorum calculo, et ab omnibus desiderata, imprimendam curavi sub augusto tuo nomine ; non dubito quin ut audientibus lachrymas commovit, ita hæc eadem legentibus magis copiosas excutiet, et in rem christianam propensiores eorum animos reddet.* Au reste, pour amplifier le récit de la magnificence de l'assemblée de la diète, dans laquelle Ciolek parla, je rapporterai encore ici ce que Jean Muller, célèbre imprimeur à Augsbourg, qui a imprimé la harangue de Ciolek, a ajouté au lieu d'appendice. *Aderant*, dit-il, *in hoc conventu tres reverendissimi Domini Cardinales, Cajetanus, Curœnsis, et Maguntinus, pluresque regum oratores, et omnes ferè Germaniæ duces, cum magnâ parte episcoporum et nobilitatis suæ primariæ ; qualis in Imperio supra 30 annos visus non est.* Pour ce qui est de l'édition de cette harangue, Jacques Spiegel, comme il a déjà été dit, la fit imprimer in-4°. à Augsbourg l'an 1518, sous le titre de : *Oratio per R. P. Dominum Erasmum Vitellium episcopum Plocensem in celeberrimo Augustensi Conventu ad Cæsarem Maximil. nomine victoriosissimi regis Poloniæ Sigismundi habita, coram omnibus S. Imp. Electoribus plurimisque Germaniæ principibus, die Veneris, 20 Aug. A. Dom.* 1518. Après cela elle a été réimprimée *ex Bibliothecâ Joh. Pistorii in corpore historiæ Polonicæ* (11) *tomo III, p.* 5--7. Marquard Freher (12) dit aussi qu'elle se trouve dans Reusnéri Anti-Turcico.

(7) Operum *pag.* 370, *il dit* Tantùm ingenio valuit, ut Episcopatum Plocensem adipisceretur.

(8) *Ibid.*

(9) *In* Epist. ad Erasmum Roter. Orationi Vitellii *præmissa.*

(10) *Ex* Augustâ Vindelic. *prid. Kal. sept. an.* 1518.

(11) *A Bâle l'an* 1582, *in-folio.*

(12) *In* Indice Autorum, *tome II*, Rer. germ. Scriptorum *præmisso.*

CIPIERRE (Philibert de Marcilli, Seigneur de), était du Mâ-

connais (*a*). Il donna tant de preuves de courage et de prudence au service du roi Henri II, tant en France qu'en Italie, que ce prince le fit gouverneur du duc d'Orléans son second fils, qui a régné sous le nom de Charles IX. On prétend que si d'autres n'avaient point gâté l'excellente éducation qu'il avait donnée à ce jeune prince, il en aurait fait un très-grand roi (A). Lorsque Charles IX fut parvenu à la couronne, on trouva que pour l'honorer davantage il fallait qu'un prince du sang fût toujours auprès de lui, afin de veiller sur sa conduite; et l'on donna cette charge au prince de la Roche-sur-Yon (*b*); mais Cipierre ne laissa point de conserver son emploi (B). Ces deux gouverneurs s'entendirent bien: le prince *cédait beaucoup à Cipierre, connaissant sa suffisance aussi grande que de seigneur de France: Cipierre qui était très-sage portait aussi grand honneur et révérence* au prince....., *et il faisait très-bon voir ces deux messieurs les gouverneurs près la personne du roi tenant leur rang comme il fallait; l'un haut et l'autre un petit bas.* Cipierre fut créé chevalier de l'ordre par François II, l'an 1560 (*c*). On dit que, se voyant atteint d'une maladie mortelle, et se préparant à aller boire les eaux d'Aix, il exhorta fortement la reine-mère à pacifier les dissensions des Guise et des Coligni, et à couper par ce moyen la racine des factions et des troubles qui seraient capables de perdre l'état (*d*). Il mourut à Liége, au mois de septembre 1565 avant que d'avoir pu boire les eaux. Ceux de la religion n'étaient pas contens de sa conduite (C): ils firent des vers assez piquans contre lui, et pendant sa vie, et après sa mort (*e*). Ce fut de lui que le prince de Condé sut, à Orléans, l'an 1560, que le complot de la Renaudie avait été découvert (*f*). Ce fut encore lui que l'on chargea, quelques mois après, de s'assurer de la ville d'Orléans (*g*); car on la soupçonnait de n'être pas bien intentionnée. Il commanda pendant quelques jours l'armée de France au siége de la même ville, après que le duc de Guise eut été tué (*h*), et il obtint du légat du pape qu'il serait permis aux soldats de manger de la viande pendant le carême (D). Il fut marié avec Louise de Halluin (*i*) dont il n'eut qu'une fille, qui fut femme de François de la Magdelène, seigneur de Ragni, aïeul de la duchesse de Lesdiguières (*k*). Son père avait épousé N.... de Saint-Amour, dame de Cipierre (*l*).

(*a*) Le Laboureur, addit. à Castelnau, *tom. I*, *pag.* 526.

(*b*) *Là même*, *tiré de* Brantôme.

(*c*) Le Laboureur, additions à Castelnau, *tom. I*, *pag.* 374.

(*d*) Thuan., *lib. XXXVIII.*

(*e*) M. Le Laboureur *en rapporte quelques-uns.* Additions à Castelnau, *tom. I*, *pag.* 374.

(*f*) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. V*, *pag. m.* 19.

(*g*) Bèze, Hist. eccl.; *liv. III*, *pag.* 290. Thuan., *lib. XXVI.*

(*h*) Brantôme, Cap. étrangers, *tom. I*, *pag.* 132.

(*i*) Le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. I*, *pag.* 374.

(*k*) *Morte à Paris, le 2 juillet* 1656, *selon le père* Anselme, Hist. des Officiers, *pag.* 243.

(*l*) Le Laboureur, addit. à Castelnau, *tom. I*, *pag* 374.

(A) *Si d'autres n'avaient point gâté l'excellente éducation qu'il avait donnée à Charles IX, il en aurait fait un grand roi.*] Brantôme met sur le compte des mignons, et non sur celui du gouverneur, les deux mauvaises qualités de Charles IX, les juremens et la dissimulation. Il soutient que Cipierre était *le plus brave seigneur qui fut jamais gouverneur de roi, legal, franc, ouvert et du cœur et de la bouche, point menteur et dissimulateur, et qu'il l'avait nourri très-bien et instruit, et ne l'avait jamais fait étudier dans les chapitres de dissimulation* (1). Il ajoute qu'entre autres choses il enseigna à Charles IX à s'exprimer éloquemment. *M. de Cipierre*, dit-il (2), *parlait à mon gré français, espagnol, et italien mieux que gentilhomme et homme de guerre que j'aie jamais vu, et pour ce, le roi se voulut façonner à son beau dire, plutôt qu'à celui, disait-on, de du Perron, depuis maréchal de Retz, qui parlait certes fort bien.* Il dit en un autre lieu (3), que Cipierre *était l'homme du monde qui faisait mieux un conte, le savait mieux représenter avec la meilleure grâce et les plus belles paroles qu'on eût su dire, tant il était bien accompli en tout.*

(B) *Cipierre ne laissa pas de conserver son emploi.*] Les paroles de Brantôme que j'ai rapportées en sont une preuve, mais il faut pourtant croire qu'il le perdit pendant quelque temps, et qu'ensuite on le rappela; car Languet affirme qu'on l'ôta d'auprès du roi, et que l'intercession du roi de Navarre pour obtenir son rappel fut inutile. Il n'y avait que deux jours que ces choses s'étaient passées, lorsque Languet en fit mention, dans une lettre datée de Paris le 1er. de février 1562. Ce qu'il dit de la cause de la disgrâce de ce gouverneur est si curieux, et si anecdote, que je me sens obligé de le rapporter. Le fait est que Charles IX s'offensa si vivement de ce que Cipierre lui avait ôté un livre de théologie, qu'il déclara qu'il ne voulait plus l'avoir pour son gouverneur. Les paroles, dont Languet s'était servi peu auparavant, me persuadent que le livre qu'on avait ôté au jeune monarque était hérétique au jugement de Cipierre : car cet auteur venait de dire qu'il semblait que Charles IX et ses deux frères se déclareraient bientôt protestans; que le duc d'Orléans avait déjà fait assez connaître qu'il était de ce parti, et que le duc d'Anjou avait demandé à la reine-mère en présence de plusieurs personnes, que désormais on ne lui donnât pour domestiques que des luthériens : *Regina cautiùs sua administrat, nam accommodat se tempori, et ostendit se nobis addictiorem quàm antèà. Rex et fratres videntur brevi transituri ad nostras partes. Hæc si non fiunt matre impellente, fiunt saltem ipsâ non nolente, nam si vellet, posset hoc impedire. Aurelianensis jam satis ostendit se esse à nostris partibus. Andegavensis planè puer nuper petiit à matre coram plurimis, ne deinceps daret ei ministros, qui non essent lutherani. Hæc verba mater excepit risu. Rex habuit gubernatorem nobilem virum* (*nomine Cipierre*) *natum in Burgundiâ : ex tenui fortunâ suâ industriâ pervenit ad magnas opes, et fuit admodum charus regi Henrico. Is cùm nuper regi librum theologicum eripuisset, ita offendit eum, ut diceret matri, se nolle ampliùs habere eum gubernatorem. Mater itaque eum removit à filii gubernatione, et ei suffecit principem de la Roche sur Yon. Cùm Navarrus pro remoto apud reginam deprecaretur, illa respondit hoc non suâ, sed filii voluntate esse factum, qui nolit eum habere gubernatorem. Hoc nudiustertius primum accidit. Referunt et alias causas, quare sit remotus : nam fuit valdè addictus Guisiis* (4). Si l'on consulte le passage des Mémoires de la reine de Navarre rapporté dans son article (5), on se figurera que Languet n'était pas un nouvelliste mal informé de la cour de France.

(C) *Ceux de la religion n'étaient pas contens de sa conduite.*] M. le Laboureur n'en donne point d'autre

(1) Brantôme, *cité par* le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 374.

(2) *Le même, cité là même, tom. II, pag.* 860.

(3) *Le même, cité là même, tom. I, pag.* 528.

(4) Languet., epist. LXVIII, *lib. II, pag.* 201, 202.

(5) *Dans la remarque* (B), *tome XI.*

cause, que la commission qu'eut Cipierre de désarmer Orléans (6); mais les vers qu'il rapporte supposent que cette ville fut cruellement traitée, et que la rigueur de Cipierre s'étendit et sur les murailles et sur les hommes. M. de Thou, qui d'ailleurs donne des éloges à ce seigneur, remarque qu'il était dévoué à messieurs de Guise (7). En un mot, quand les protestans étalaient leurs plaintes après la première paix, ils citaient non-seulement la Bourgogne maltraitée par Tavannes, et la Guyenne maltraitée par Monluc, mais aussi ce qu'Orléans avait souffert de Cipierre (8).

(D) *Il obtint du légat... qu'il serait permis aux soldats de manger de la viande pendant le carême.*] Le cardinal de Ferrare, légat du pape, était alors à l'armée avec la reine-mère. Il trouva odieuse la demande qu'on lui faisait, dans le temps même qu'on était en guerre avec les *hérétiques, ennemis du caresme. Mais, après avoir un peu songé, il fit réponse que de chair il n'en falloit point parler, comme de chose abominable*, et qu'il permettoit seulement de manger *du beurre, du fourmage et du laittage* (9). Voici la réponse de Cipierre : « Mon» sieur, ne pensez pas régler nos gens » de guerre comme vos gens d'église ; » car autre chose est de servir Dieu, » et servir la guerre. Voulez-vous que » je vous dise le vray, ce n'est point » en ce temps, ny en cette armée, » composée de plusieurs sortes de » gens, que vous devez faire tels scru» pules; car quant à votre beurre, » fourmage et laittage, nos soldats » françois n'en veulent point, comme » vos Italiens et Espagnols; ils veu» lent manger de la chair et de bonne » viande, pour mieux se sustenter. » Ils en mangeront aussi bien deça » comme delà, et à couvert et en ca» chette, quelque deffence qui s'en » fasse; parquoy faites mieux, or» donnez-leur d'en manger, et don» nez-leur en une bonne dispence et » absolution; que si d'eux-mesmes ils » s'en dispensent, vostre authorité en » sera plus supprimée; et au contraire » elle en sera eslevée, si vous leur » permettez, et chacun dira, mon» sieur le légat, cet homme de bien, » nous a donné dispence, et cela ré» sonnera mieux partout (10). » Le légat goûta une remontrance si sensée, et accorda ce que Cipierre lui demandait (11). Ce que Brantôme avait rapporté un peu auparavant est si capable de confirmer ce que tous les gens de bien, pieux et sages jugent de la guerre, qu'il faut que je le copie. Charles-Quint *pour excuser les braves et galands hommes, comme luy, disoit qu'estant courageux, ambitieux, et grand guerrier, il ne pouvoit estre religieux et conscientieux. Et c'est ce que dit une fois ce grand marquis de Pescayre, ès guerres de Lombardie, à monsieur le légat, qui fut après pape Clément, sur le réglement des desordres et debordemens de ses soldats :* Mon senor legado, no ay cosa mas difficultosa à los que exercen la guerra, que con igual disciplina servir en un mismo tiempo à Mars y à Chrysto, porque el uso de la guerra en esta corruption de militia parece ser todo contrario à la justitia y religion. *C'est-à-dire, monsieur le légat, il n'y a point de chose plus difficile à ceux qui exercent la guerre que de servir en un mesme temps, et avec esgale discipline, à Mars et à Christ, par ce que l'usage de la guerre en cette corruption de milice est du tout contraire à la justice et à la religion* (12). Voilà le jugement que font de la guerre ceux qui la connaissent le mieux, et, puisque *unicuique in suâ arte credendum est*, il faut conclure qu'une armée conduite selon les lois de la religion chrétienne est une idée platonique, une utopie de Thomas Morus, une pierre philosophale, qu'on ne trouvera jamais.

(6) Additions à Castelnau, *tom. I, pag.* 529.
(7) Thuan., *lib. XXVI, pag. m.* 520.
(8) Vraie Hist. des Troubles, *folio 4 verso, à l'année* 1563.
(9) Brantôme, Capitaines étrangers, *tom. I, pag.* 132.
(10) *Là même, pag.* 133.
(11) *Là même, pag.* 134.
(12) *Là même, pag.* 131.

CIPIERRE (René de Savoie, seigneur de), était fils de Claude de Savoie, comte de Tende, gouverneur et grand-sénéchal de Provence, qui épousa en secondes noces Françoise de Foix,

dont il eut un fils et une fille que leur mère éleva dans la religion. Son mari devint fort suspect dans le protestantisme, soit à cause de la profession ouverte que son épouse en faisait, soit parce qu'il ne souffrit point qu'on usât de violence dans son gouvernement, contre ceux qu'on appelait hérétiques. Cette modération souleva contre lui le comte de Sommerive son propre fils. Il l'avait eu de son premier mariage; et il se vit contraint de se défendre les armes à la main contre celui auquel il avait donné la vie. Il succomba et il fut contraint d'abandonner son gouvernement à ce fils dénaturé. Cipierre, qui avait fait tout son possible pour maintenir les droits de son père, dont il avait reçu la charge de colonel de la cavalerie (*a*), pendant que Cardet, son beau-frère (*b*), exerçait celle de colonel de l'infanterie, fut malheureusement assasssiné par une troupe de mutins à Fréjus (A), l'an 1568. Il revenait de Nice où il avait été saluer le duc de Savoie. Les assassins lui dressèrent des embûches dans un bois, et n'ayant pu empêcher qu'il ne se sauvât dans Fréjus avec tout son monde, ils l'y suivirent, ils sonnèrent le tocsin sur lui, et l'assiégèrent dans son logis. Les consuls tâchèrent de le sauver, et obtinrent du marquis d'Arci, qui était le chef de cette troupe mutinée, qu'il la ferait retirer moyennant que Cipierre et ses domestiques rendissent les armes. Les mutins retournèrent peu après, et tuèrent ces pauvres gens qui ne pouvaient plus se défendre. Mais le marquis, ne voyant point le corps de Cipierre parmi les morts (car les consuls l'avaient mis en lieu de sûreté), fit semblant de craindre pour lui, et protesta que le seul moyen de lui sauver la vie était de le lui remettre entre les mains. Les consuls ajoutant foi à ses paroles le lui livrèrent, et aussitôt on le poignarda de mille coups (B).

Tantùm religio potuit suadere malorum!

On ne douta point que la cour, et que le comte de Sommerive n'eussent part à cet exploit, et que Cipierre n'eût été traité de la sorte en haine de la nouvelle religion. Le prince de Condé, l'amiral, et toute leur bande, furent fort inquiets de cela (*c*).

(*a*) Bèze, Hist. eccléS., *liv. XII*, *pag.* 319.

(*b*) *Il était de la maison de Saluces, et fut marié avec la fille du comte de Tende et de Françoise de Foix.* Bèze, *là-même*, *pag.* 18.

(*c*) *Ex* Thuano, *lib. XLIV*, *ad ann.* 1568.

(A) *Il fut assassiné.... à Fréjus.*] C'est ainsi que je traduis le *Forum Julii* de M. de Thou. D'Aubigné (1) appelle ce lieu-là *Forques* (2), et prétend qu'*Arci* qui en était gouverneur fit poignarder le comte de Tende lui trentième, et qu'il dit *tout haut qu'il ne faisait rien sans bon aveu et commandement.* Il est assez difficile d'accorder cet historien avec M. de Thou, car si Gaspar de Villeneuve seigneur d'Ars, ou d'Arci, *Arcii regulus*, avait été le gouverneur de la ville où se commit le massacre, comme le prétend d'Aubigné, aurait-il été nécessaire qu'il eût usé de ruse envers les consuls pour se faire livrer ce comte, après être entré dans la ville à la tête des mutins, comme le prétend M. de Thou?

(B) *On le poignarda de mille coups.*] M. de Thou attribue cette lâche exé-

(1) *Tom. I, liv. V, chap. I, pag.* 370.

(2) *Il devait dire Fréjus, comme fait* Mézerai, Abrégé chronologique, *tom. V, pag.* 110.

cution à la multitude soulevée (3). Brantôme, qui n'avait que des idées confuses de cet infâme assassinat, ne l'attribue qu'à une personne : *Il fut tué*, dit-il (4), *durant la paix en entrant dans une ville de Provence sous titre de paix, et un maraut l'assassina, que j'ai veu cent fois porter tous les ans des limons à la reine mère ; j'ai oublié son nom, ensemble de la ville où cela fut. Les huguenots*, poursuit-il, *de la Provence avoient grand' créance en lui, et s'il ne fût mort il eût fort remué, car il étoit brave et vaillant et y étoit très-grand seigneur.* Il venait de dire que *c'étoit un brave et vaillant gentilhomme, qu'il étoit huguenot*, et que le comte de Sommerive son demi-frère et lui *se faisoient fort la guerre l'un contre l'autre, mais pourtant quelquefois courtoisies.*

(3) *Ab irruente multitudine innumeris pugionum ictibus confodiur, dehonestato etiam post mortem repetitis vulneribus cadavere.* Thuanus, *lib. XLIV, pag.* 895, *col.* 1.

(4) Brantôme, Discours du connétable de Montmorenci.

CYRILLE, diacre de l'église d'Héliopolis proche du Liban, fut un grand iconoclaste sous l'empire de Constantin ; car se sentant embrasé des flammes de l'amour de Dieu (*a*) il brisa plusieurs simulacres adorés par les païens. Ceux-ci s'en souvinrent lorsque leur religion fut la dominante sous l'empire de Julien, et ils s'en vengèrent avec beaucoup de fureur, puisque non-seulement ils le tuèrent, mais aussi qu'ils l'éventrèrent, et qu'ils lui mangèrent le foie. Tous ceux qui eurent part à cet acte en furent punis d'une façon étonnante. Ils perdirent d'abord toutes les dents, ensuite la langue, et enfin les yeux (*b*). Alcyonius assure que Cyrille, avant que de faire cet exploit contre les idoles, avait été banni dans l'île de Naxos, et que Julien commanda lui-même qu'on le tuât (A), et que ses courtisans se repussent des entrailles de ce saint homme. Je n'ai point trouvé cela dans Théodoret.

(*a*) Ζήλῳ πυρπολούμενος θείῳ. *Divini amoris æstu inflammatus.* Theodoritus, Histor. ecclesiast., *lib. III, cap. VII.*

(*b*) *Tiré de* Théodoret, *là-même.*

(A) *Alcyonius assure que Cyrille... avait été banni.... et que Julien commanda lui-même qu'on le tuât.*] Voici ses paroles : *Cyrillus quoque sempiternâ laude videtur decorandus, qui levissimè suum in Naxo insulâ exilium toleravit, idque principatu Magni Constantini, apud quem posteà tantâ gratiâ et auctoritate valuit, ut cùm bonâ ejus veniâ complura veterum deorum simulacra subverterit, quo defuncto cùm potestas rerum omnium penes Julianum esset, illius jussu dissectus est, mandavitque insuper crudelissimus tyrannus, ut purpurati sui viscera sanctissimi et innocentissimi hominis epularentur* (1). Il y a quelque apparence qu'on a mis ici un peu de brodure ; mais si l'on avait envie de diffamer nommément ce prince apostat, et d'employer pour cela des additions vraisemblables, que ne supprimait-on aussi quelque chose? la rhétorique le permettait. Pourquoi parlait-on des dieux brisés par Cyrille ? Cette circonstance diminue extrêmement la cruauté des gentils. Les catholiques en peuvent juger par eux-mêmes. Rien ne guérissait plus heureusement les scrupules du duc d'Albe, lorsqu'il faisait mourir tant de protestans aux Pays-Bas, que de songer qu'ils avaient été iconoclastes. Il faut convenir que les martyrs remportent une couronne plus pure, lorsqu'on ne peut pas leur reprocher qu'on les a vus jouer de la hache contre les statues sacrées, etc.

(1) Petrus Alcyonius, *in* Medice Legato priore, *folio ciiij.*

CYRUS, fils de Darius Nothus roi de Perse, se rendit illustre par de belles qualités ; mais rien n'a tant fait parler de lui que la guerre qu'il entreprit contre

Artaxerxès son frère. Darius leur père commun, se voyant malade à la mort, le rappela de la province dont il lui avait donné le gouvernement. Cyrus mena avec lui Tissapherne, en qui il prenait une grande confiance; mais cet homme le trompa; car il fit accroire à Artaxerxès qui avait succédé à Darius, que Cyrus machinait quelque chose contre lui. Ce rapport mit tellement en colère le roi de Perse, qu'il se serait défait de Cyrus, si Parysatis, leur commune mère, n'avait arrêté le coup. Non-seulement elle lui sauva la vie, mais aussi le gouvernement de la province qu'il avait obtenu du roi Darius. Dès que Cyrus y fut retourné, il ne roula dans sa tête que des desseins d'ambition et de vengeance: il prépara toutes choses, et pour se venger du traitement que son frère lui avait fait, et pour se rendre maître de la couronne. Il s'assura de quelques bons capitaines grecs fugitifs de leur pays; il leur donna ordre de lever des troupes; il cacha son véritable dessein sous divers prétextes pendant sa marche; il ne se rebuta point de ce que l'argent lui manqua bientôt; il fut assez heureux pour rencontrer une reine, qui ne se contenta pas de lui apporter de l'argent (A); il eut néanmoins cent difficultés à essuyer avec ces troupes mercenaires; et ne laissa point de passer l'Euphrate, et d'avoir lieu de se promettre une victoire décisive. Artaxerxès averti d'assez bonne heure par Tissapherne des préparatifs de Cyrus, n'avait rien négligé pour être en état de lui résister. Il lui alla au-devant avec une belle armée. La bataille se donna près de Babylone: on ne doute point que Cyrus ne l'eût gagnée, s'il n'eût pas été tué en combattant avec trop d'ardeur et trop peu de ménagement (*a*) (B). Aspasie, sa concubine, tomba entre les mains d'Artaxerxès, et fut considérée comme une des principales pièces du butin. Nous donnerons dans les remarques un abrégé de son histoire (C). Ce fut une femme qui n'abusa point de la complaisance de Cyrus, et qui se conduisit avec tant d'adresse, qu'elle se fit fort aimer de Parysatis (D). Comme elle crut que sa faveur était un présent du ciel, elle donna publiquement beaucoup de marques de sa gratitude pour la déesse Vénus (E). Si tout ce qu'on a dit d'elle était véritable, il faudrait que sa beauté eût eu une prodigieuse durée (F). Au reste, la lettre de Cyrus aux Lacédémoniens ne doit pas nous persuader qu'il ne fit point, quand il le fallait, les protestations ordinaires (G).

(*a*) *Tiré de* Xénophon, *au Ier. livre de l'*Histoire *qu'il a composée de* l'Expédition du jeune Cyrus. *La bataille entre les deux frères, dans laquelle Cyrus fut tué, se donna l'an* 3 *de la* 95e. *olympiade, qui répond à l'an* 353 *de Rome, selon* Calvisius.

(A) *Il rencontra une reine qui ne se contenta pas de lui apporter de l'argent.*] Elle s'appelait Épyaxa, et était femme de Syennésis, roi de Cilicie. Elle vint trouver Cyrus fort à propos, car il devait près de quatre mois de paye à ses troupes, et il se voyait tous les jours assiégé devant sa porte par une foule de soldats qui demandaient à être payés. Ce n'était point sa coutume de les renvoyer quand il avait de l'argent: il était donc fort en peine, car il avait lieu de craindre, vu sa coutume de bien payer quand

il le pouvait, que l'on ne conclût que ses finances étaient déjà tout épuisées. Une telle opinion était capable de faire avorter tous ses desseins. Épyaxa le délivra de ses inquiétudes ; car dès qu'elle fut arrivée il paya quatre mois de solde à son armée, et soit par reconnaissance, soit que cette reine ne lui voulût point faire faveur à demi, il coucha bravement et bien avec elle. Ce fut du moins l'opinion commune (1). Il fit pour l'amour d'elle la revue de toutes ses troupes en sa présence, et leur fit faire l'exercice ; et parce que les Grecs faisant semblant de vouloir charger les barbares, les mirent en fuite, cette reine eut part à la peur et s'enfuit aussi. Cyrus lui donna une bonne escorte quand elle s'en retourna en Cilicie. Elle arriva à Tarsis cinq jours avant Cyrus. C'était la ville capitale du royaume de Syennésis : elle fut pillée malgré les bienfaits et les courtoisies de toute nature dont la reine avait usé envers Cyrus ; et, ce qui est bien étrange, Syennésis ne se fia point à ce prince, quoiqu'il lui eût confié son épouse. Il se laissa enfin persuader à sa femme d'aller le voir : il en reçut des présens, mais qui lui coûtèrent bon ; car il fut obligé de compter de bonnes sommes d'argent pour la subsistance des troupes de Cyrus, et pour préserver du pillage ses états (2).

(B) *Il fut tué en combattant avec trop d'ardeur et trop peu de ménagement.*] Les Grecs qui étaient à sa solde avaient tellement mal mené les Perses qui leur avaient été opposés, que Cyrus rempli de joie fut salué roi par ceux qui se tenaient autour de lui. Il ne laissa pas d'aller bride en main au milieu de six cents hommes qui l'environnaient pendant l'action : il attendait ce que ferait le corps de bataille d'Artaxerxès ; et dès qu'il l'eut vu en mouvement, il fondit de ce côté-là avec sa troupe : il enfonça les premiers rangs, il mit en fuite six mille hommes du régiment des gardes ; il tua leur chef, et ayant aperçu le roi son frère, il piqua vers lui, et le blessa d'un coup de lance (3). La mêlée fut rude, et Cyrus, accompagné de peu de gens, fut accablé là et tué (4).

(C) *Nous donnerons.... un abrégé de l'histoire d'*Aspasie.] Cette femme était de Phocée (5), et fille d'Hermotimus. Selon le portrait qu'Elien nous en a laissé, ce devait être une personne très-accomplie, tant pour le corps que pour l'esprit. Elle s'appelait Milto avant qu'elle fût à Cyrus ; mais ce prince lui fit changer de nom, et lui donna celui de cette maîtresse de Périclès qui était devenue si célèbre (6). Hermotimus, qui avait perdu sa femme quand elle accoucha de notre Aspasie, éleva sa fille selon la petitesse de ses moyens. Cette fille eut un grand chagrin pendant son enfance : c'était la plus belle enfant du monde, mais il lui vint une tumeur au menton, qui l'enlaidissait horriblement. Le médecin, auquel son père l'amena, eut la dureté de lui refuser son remède, parce qu'Hermotimus n'en pouvait payer le prix. Elle s'en revint toute désolée, et ne faisait qu'entretenir sa douleur en se regardant au miroir. Ἀπελθοῦσα ἔξω ἔκλαεν, ἔχουσα ἐν τοῖς γόνασι κάτοπτρον, καὶ ὁρῶσα ἑαυτὴν ἐν αὐτῷ σφόδρα ἤλγει. *A medico digressa in acerbissimo luctu versata est, et speculum in genibus tenens, seque in ipso contemplata vehementer doluit* (7). Elle apprit en songe le remède qui la guérit ; après quoi elle devint la plus belle fille de son siècle. Elle avait les cheveux blonds et frisés, de grands yeux, le nez un peu aquilin, les oreilles petites, la peau délicate, un teint de lis et de roses, les lèvres d'un rouge admirable, les dents plus blanches que la neige, les pieds et les jambes dans la perfection, la voix si douce qu'on eût dit, quand elle parlait, qu'on entendait les sirènes. Elle ne devait qu'à la nature la supériorité de sa beauté ; car ni son humeur, ni la pauvreté de son père, ne permettaient

(1) Ἐλέγετο δὲ Κῦρον καὶ συγγίνεσθαι τῇ Κλίσσῃ. *Vulgò quidem ferebatur cum Cyro eam congressam.* Xenophon, de Cyri Expedit., *lib. I, pag. m.* 146.

(2) *Tiré de* Xénophon, *au Ier. livre de l'Expédition du jeune Cyrus, pag. m.* 146, 147.

(3) Ctésias, *qui était dans l'armée d'Artaxerxès, avait dit dans son histoire qu'il avait pansé cette blessure.* Xenophon, de Cyrii Expeditione, *lib. I, pag.* 157.

(4) *Tiré de* Xénophon, *là même. Voyez aussi* Plutarque, *dans la* Vie d'Artaxerxès.

(5) Φωκαΐς. Plut., in Pericle, *pag.* 165. Amyot *a mal traduit* native de la Phocide.

(6) Plutarchus, *ibidem.* Ælianus, Var. Hist., *lib. XII, cap. I.*

(7) Ælianus, *ibid.*

pas qu'elle relevât ses charmes par des ornemens empruntés. Celui qui commandait dans ces quartiers-là sous Cyrus fils du roi de Perse, la prit malgré elle et malgré son père, et l'amena avec quelques autres filles très-belles à Cyrus. Lorsqu'on la présenta à ce prince, il sortait de table, et s'amusait à boire selon la coutume du pays. Elle était avec trois autres filles grecques, qui n'étaient pas de son humeur : elles se laissèrent farder et attifer sans répugnance, et retinrent admirablement toutes les leçons de leurs nourrices sur le rôle qu'il fallait jouer, lorsque Cyrus s'approcherait d'elles, lorsqu'il les caresserait, lorsqu'il les patinerait, lorsqu'il les voudrait baiser. Ἦσαν δὲ καὶ ὑπὸ τῶν τροφέων δεδιδαγμέναι, ὅπως τε ὑποδραμεῖν χρὴ τὸν Κῦρον, καὶ τίνα τρόπον θωπεῦσαι, καὶ προσιόντα μὴ ἀποσφᾶναι, καὶ ἀπτομένου μὴ δυσχεραίνειν, καὶ φιλοῦντος ὑπομεῖναι, ἑταιρικὰ δὲ μάλα μαθήματα, καὶ διδάγματα γυναικῶν καπηλικῶς τῷ κάλλει χραμένων ἔργα. *Et à nutricibus acceperant documenta, quemadmodùm erga Cyrum se gerere deberent : quomodo insinuare se illi et adblandiri, et non refugere, si accederet, neque si tangeret, ægrè ferre, et osculum admittere eas oporteret, omnibus denique præceptis et institutis amatoriis, quibus uti mulieres, quibus sua venalis est forma, solent, instructæ* (8). Elles s'efforçaient de lui plaire à l'envi les unes des autres ; mais Milto témoigna tant d'aversion pour l'usage auquel on la destinait, que si l'on n'eût point employé les coups, on ne l'aurait point obligée à se laisser mettre les habits qu'on donnait aux filles dans ces sortes d'occasions ; et pendant que ses compagnes jouaient à merveilles de la prunelle, et faisaient éclater par leurs souris l'envie qu'elles avaient de charmer le prince, elle ne faisait que pleurer, et n'osait lever les yeux, tant sa modestie naturelle la couvrait de honte de se voir en cet état. Quand Cyrus leur dit de venir s'asseoir auprès de lui, les autres ne se le firent pas dire deux fois ; mais il fallut y contraindre notre Aspasie : les autres se laissèrent toucher à Cyrus tant qu'il voulut ; la seule Aspasie ne souffrit rien, et menaça Cyrus dès qu'il voulut la toucher du bout du doigt. Il ne laissa pas de lui mettre la main au sein, ce qui fit qu'elle se leva, et qu'elle tâcha de s'enfuir. Cyrus lui rendit justice ; il déclara que de toutes celles qu'on lui avait amenées, il n'y avait qu'elle qui fût véritablement novice, et il conçut plus d'amour pour elle que pour toutes les autres femmes dont il eût jamais joui. Ἄκρα γὰρ τῇ χειρὶ μόνον τοῦ Κύρου προσαψαμένου, ἐξεδύσησέ τε καὶ ἔφατο αὐτὸν οἰμώξεσθαι τοιαῦτα δρῶντα. Ὑπερήσθη τούτοις ὁ Κῦρος, ἐπανισταμένης τε αὐτῆς καὶ πειρωμένης φεύγειν, ἔπει καὶ τῶν μαζῶν προσήψατο, ἀλλ' ἐνταῦθα μὲν ὑπερηγάσθη τὴν εὐχέρειαν οὐ Περσικῶς ὁ τοῦ Δαρείου, ἀλλὰ καὶ ἀπιδλέψας πρὸς τὸν ἀγοραστήν· ταύτην μόνην, ἔφη, ἐλευθέραν, καὶ ἀδιάφθορον ἤγαγες, αἱ δὲ λοιπαὶ καπηλικῶς ἔχουσι καὶ τοῦ εἴδους ἔτι, καὶ τοῦ τρόπου μᾶλλον· ἐκ δὲ τούτων ὁ Κῦρος πλέον ταύτην ἠγάπησεν, αἷς ὡμίλησέ ποτε ἀνθρώποις. *Si enim extremâ manu saltem Cyrus attingeret, exclamabat, dicebatque eum non impunè laturum, quòd talia fecisset. Eâ re supra modum delectatus est Cyrus, et quùm attrectante mamillas, illa surgeret, et se in pedes conjiceret, contra Persarum consuetudinem ardente amore Cyrus erga ingenuitatem ejus flagrare cœpit, respiciensque ad emptorem : Hanc, inquit, solam ingenuam et incorruptam adduxisti : reliquæ verò tùm facie tùm magis etiàm moribus fucatæ sunt. Quamobrem Cyrus eam plus amavit omnibus cum quibus unquàm consuetudinem habuisset* (9). Plutarque dit à peu près la même chose. Il est vrai qu'il ne dit pas qu'Aspasie ait menacé Cyrus, mais seulement ceux qui la voulurent faire approcher. Βουλομένων δὲ προσάγειν τῶν κατευναστῶν, οἰμώξεται μέντοι τούτων (εἶπεν) ὃς ἂν ἐμοὶ προσαγάγῃ τὰς χεῖρας. *Parantibus adducere ipsam cubiculariis, væ ei, inquit, mihi qui admoverit manus* (10).

Elle fut bonne à Cyrus, non-seulement pour les plaisirs de l'amour, mais aussi pour le conseil. Il la consulta dans ses affaires les plus épineuses, et ne se repentit jamais d'avoir

(8) Ælianus, Var. Histor., *lib. XII*, *cap. I*, *pag. m.* 543, 544.

(9) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 545.

(10) Plutarchus, *in* Artaxerxe, *pag.* 1024, 1025.

suivi les conseils qu'elle lui donna. On peut donc dire qu'elle n'avait pas moins d'habileté que de beauté. Avec cela une maîtresse de prince va ordinairement bien loin ; et si elle n'a pas tout le solide du gouvernement et de la souveraineté, il ne s'en faut guère. Cyrus en usait avec Aspasie presque comme avec une femme légitime, pour ce qui concerne le rang et la dignité ; et l'on croit même que depuis qu'il l'eut connue, il n'eut plus affaire avec d'autres femmes. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une si grande élévation d'une petite bourgeoise grecque ait fait du bruit jusqu'à la cour du grand roi (11). Cette réputation servit de beaucoup à Aspasie ; car après que Cyrus eut été tué, on la fit chercher soigneusement par les ordres d'Artaxerxès. On la trouva désolée, et on ne laissa pas, en dépit de sa résistance, de lui mettre les habits que le roi lui envoyait. Il la trouva si belle sous ces habits, qu'il en devint éperdument amoureux, et il se fit un point d'honneur de lui faire oublier son frère. Il n'en vint à bout qu'à la longue. Elle seule fut capable de le consoler de la mort de Téridate le plus beau de ses eunuques (12).

Xénophon rapporte une chose qui ne s'accorde pas trop bien avec ce que nous avons dit que Cyrus se contentait d'Aspasie. Il fait mention de deux concubines de ce prince, dont l'une était de Phocée, l'autre de Milet. Celle-ci était plus jeune que l'autre, et s'échappa des mains des Perses le jour que Cyrus perdit la vie. Celle de Phocée demeura au pouvoir des ennemis : l'historien dit qu'elle passait pour avoir de la beauté et de la capacité (13). C'est notre Aspasie. Il n'y a pas d'apparence que Cyrus amenât avec lui deux concubines pour laisser la plus jeune hors de fonction. S'il en avait amené un régiment, on devrait dire qu'elles ne servaient la plupart que pour la montre ; mais on doit penser le contraire en les voyant réduites à deux. Outre cela, Xénophon ne dit-il pas qu'on croyait que Cyrus coucha avec la reine de Cilicie ? Cela réfute la tradition d'Élien, car Aspasie était alors avec Cyrus depuis longtemps. Remarquez que le terme σοφὴν a été employé par Xénophon autrement que par Plutarque : ce dernier s'en est servi d'un air qui fait plus d'honneur à Aspasie ; il ne dit pas, comme Xénophon, qu'on disait qu'Aspasie était sage ; il dit que Cyrus la surnomma *la sage* (14).

(D) *Elle se fit fort aimer de Parysatis.*] On envoya un jour à Cyrus un très-beau collier : il le montra à Aspasie, et lui dit qu'il était digne ou de la fille ou de la mère d'un roi. Elle en tomba d'accord, sur quoi il lui dit de le prendre et de s'en parer ; elle s'en défendit adroitement par cette raison, que ce présent était plus digne de la reine-mère, et qu'il fallait le lui envoyer ; car, ajouta-t-elle, je vous ferai trouver assez beau mon cou sans cette parure. Cyrus écrivit à sa mère toute cette conversation en lui envoyant le collier. Parysatis eut autant de joie du contenu de la lettre, que du présent. Ce fut un plaisir extrême pour elle de voir que Aspasie ne voulait point la surpasser dans le cœur de Cyrus. Elle lui envoya des présens très-magnifiques. Aspasie les remit à Cyrus, et lui dit qu'il en avait plus de besoin qu'elle. Cette conduite est fort louable, et il y a peu de femmes qui usent de leur fortune avec cette modération. Ἀσπασία μὲν οὖν μεγαλοφρόνως, καὶ ὑπὲρ τὰς γυναῖκας βασιλικῶς τὰ ἐναντία ἔδρασεν, ἅπερ εἰώθασι γυναῖκες δρᾶν· φιλόκοσμοι γάρ εἰσι δεινῶς. *Aspasia itaque animi magnitudine præstans, contrarium reliquis regum uxoribus faciens, eas longè superavit. Sunt enim illæ rerum ad ornatum mundumque pertinentium plus æquo studiosæ* (15). Aspasie se contenta du cœur de Cyrus.

(11) *C'est ainsi qu'on qualifiait le roi de Perse. Voyez ci-dessus la remarque* (A) *de l'article* Artaban *IV, tome II, pag.* 453.

(12) *Tiré d'*Élien, *liv. XII, chap. I.*

(13) Βασιλεὺς δὲ καὶ οἱ σὺν αὐτῷ, τά τε ἄλλα πολλὰ διαρπάζουσι, καὶ τὴν Φοκαΐδα τὴν Κύρου παλλακίδα τὴν σοφὴν καὶ καλὴν λεγομένην εἶναι, λαμβάνει· ἡ δὲ Μιλησία ἡ νεωτέρα ληφθεῖσα ὑπὸ τῶν ἀμφὶ Βασιλέα, ἐκφεύγει γυμνὴ πρὸς τῶν Ἑλλήνων. *Rex interim cum suis castra diripit ac Cyri ipsius pallacam Phocaicam eximiâ specie ac prudentiâ etiam (uti fama ferebatur) mulierem abducit. Namque altera natu minor Milesia à regiâ cohorte capta nuda effugit.* Xenophon, *lib. I,* Expedit. Cyri, *sub fin.*

(14) Plutarchus, *in* Artaxerxe, *pag.* 1025.

(15) Ælianus, Var. Histor., *lib. XII, cap. I, pag.* 548.

et ne se servit de sa faveur que pour enrichir Hermotime son père (16), ce qui ne demanda pas de grandes sommes, et que pour témoigner sa reconnaissance à Vénus. C'est ce que nous allons voir.

(E) *Elle donna publiquement beaucoup de marques de sa gratitude pour la déesse Vénus*] Elle songea souvent pendant son enfance qu'elle serait un jour dans une haute fortune (17). Après le refus que le médecin eut fait de la guérir, elle songea qu'elle voyait un pigeon qui, s'étant converti en femme, lui apprit que le véritable remède de son mal était de prendre des bouquets de roses consacrés à Vénus, et de les appliquer sur sa tumeur quand ils seraient secs. Elle le fit, et dissipa la tumeur (18). Se voyant toute-puissante auprès de Cyrus, elle crut que Vénus l'avait honorée depuis long-temps de sa protection. C'est pourquoi elle fit des sacrifices à cette déesse ; elle lui consacra une statue de fin or, elle mit auprès un pigeon tout brillant de pierreries, et tous les jours elle s'allait recommander à cette idole par des offrandes et par des prières (19).

(F) *Si tout ce qu'on dit d'elle était véritable, il faudrait que sa beauté eût eu une prodigieuse durée.*] Artaxerxès vécut quatre-vingt-quatorze ans, et en régna soixante-deux (20). Peu d'années avant sa mort, il avait choisi son fils Darius pour successeur (21). Darius avait alors cinquante ans. Il y avait une loi parmi les Perses, que celui qui était désigné roi demandât un présent, et que celui qui l'avait désigné roi le lui accordât si cela était possible. Darius demanda Aspasie : le roi son père fut très-fâché de cette demande, quoique outre sa femme il eût 360 concubines très-belles. Il répondit qu'Aspasie était libre, que si elle se voulait donner à Darius, elle le pouvait ; mais qu'il n'entendait pas qu'on lui fît nulle violence. On fit venir Aspasie pour savoir ses intentions ; elle déclara qu'elle voulait être à Darius : elle lui fut donc livrée ; mais après qu'Artaxerxès eut accordé à son fils ce présent, il le lui ôta par cette ruse. Il voulut que cette femme fût prêtresse de Diane, ce qui était un engagement à la continence et au célibat. Darius en fut si outré, qu'il conspira contre son père, et se perdit sans ressource. Voilà ce que Plutarque nous en apprend (22). Justin rapporte la même chose en substance, si ce n'est qu'il ne dit pas comme Plutarque qu'on fit Aspasie prêtresse de la Diane Anitis, qui était honorée à Ecbatane : il dit qu'elle fut créée prêtresse du soleil, et que par-là le devoir de continence lui était imposé (23). Ceci était très-surprenant ; car Aspasie, comme Plutarque l'observe, avait été la concubine favorite de Cyrus, avant que d'avoir la même place auprès d'Artaxerxès. Tous les historiens conviennent que l'expédition de Cyrus tombe sur les premières années du règne d'Artaxerxès. Supposons avec Calvisius que la bataille où Cyrus perdit la vie se donna la 3e. année de son règne ; supposons qu'Artaxerxès choisit Darius pour son successeur l'an 58 de son règne, il ne paraît point par le narré de Plutarque que ce prince ait vécu plus de deux ou trois années depuis l'élection de Darius à la royauté. Il y avait donc alors cinquante-cinq ans qu'Aspasie était concubine d'Artaxerxès. On ne saurait lui donner moins de vingt ans à la mort de Cyrus : elle avait donc soixante-quinze ans lorsqu'un nouveau roi la demanda comme une grâce particulière, et lorsqu'un roi à qui elle avait appartenu cinquante-cinq ans ne put se résoudre à la céder ; il fallait donc qu'à cet âge-là elle eût encore beaucoup de charmes. Cela n'est-il pas extraordinaire ? Peut-on s'imaginer sans rire qu'une femme de près de quatre-vingts ans soit faite prêtresse, afin qu'aucun homme n'en puisse jouir ? A-t-on besoin alors d'être engagée à la continence par vœu de religion ? Une vieillesse comme celle-là n'est-elle pas un asile et un rempart beaucoup plus sûr contre les désirs et les recherches d'un homme,

(16) Ælianus, Var. Histor., *lib. XII, cap. I, pag.* 547.
(17) *Idem, pag.* 540.
(18) *Idem, pag.* 541.
(19) *Idem, pag.* 547.
(20) Plutarchus, *in* Artaxerxe, *in fine.*
(21) *Idem, ibidem, pag.* 1024.
(22) *Ibidem, pag.* 1024 *et seqq.*
(23) *Hanc patrem cedere sibi sicuti regnum Darius postulaverat : qui pro indulgentiâ suâ liberos primo facturum se dixerat : mox pœnitentiâ ductus ut honestè negaret quod temerè promiserat, solis eam sacerdotio præfecit, quo perpetua illi ab omnibus viris pudicitia imperabatur.* Just., *lib. X, cap. II.*

que la qualité vénérable de prêtresse? Je ne me souviens point d'avoir lu qu'aucun critique propose ces difficultés contre Plutarque, ou qu'il dise qu'il fallait que cette femme eût conservé long-temps sa beauté. C'est dans le livre d'un homme de cour que je trouve cette remarque. *Il se lit*, dit-il (24), *qu'Artaxerxes, entre toutes les femmes qu'il eut, celle qu'il aima le plus fut Aspasia, qui estoit fort âgée et toutesfois très-belle, qui avoit esté putain de son feu frère. Darius son fils en devint si fort amoureux, tant elle estoit belle nonobstant l'âge, qu'il la demanda à son père en partage, aussi-bien que la part du royaume. Le père, pour la jalousie qu'il en eut, et qu'il participât avec lui de ce bon boucon, la fit prêtresse du soleil; d'autant qu'en Perse celles qui ont tel estat, se vouent du tout à la chasteté.* L'intérêt de Brantôme ne demandait pas qu'il fît le critique de Plutarque, au contraire c'était un avantage pour lui que de trouver dans cet auteur la chronologie que j'ai cotée. Il faut savoir que Brantôme nomme plusieurs dames qui avaient été très-belles jusques à l'arrière-saison, et même jusques au cœur de leur hiver, jusqu'à l'âge de soixante et dix ans. C'est ce qu'il dit de la duchesse de Valentinois. Nous avons vu ci-dessus (25) qu'il en nomme encore une autre. Au reste, cette sagesse si merveilleuse dont on a loué Aspasie ne paraît pas dans le choix qu'elle voulut faire de Darius. Elle aime mieux le fils que le père, le soleil levant que le soleil couchant; elle oublie l'amitié constante qu'Artaxerxès a eue pour elle pendant un si grand nombre d'années. Cela fait penser que la maxime espagnole était véritable en sa personne, *Que ningunas damas lindas, á ó lo menos pocas, se hacen viejas de la cinta hasta á baxo*, c'est-à-dire, *que nulles dames belles, ou au moins peu, sont vieilles de la ceinture jusques au bas.* Brantôme dit (26), qu'ayant ouï débiter cette maxime à une dame, il lui demanda *comment elle l'entendoit, si c'étoit au regard de la beauté du corps depuis cette ceinture jusques en bas, qu'elle n'en diminuât par la vieillesse, ou pour l'envie et l'appetit de la concupiscence, qui ne vinssent à ne s'éteindre, ni à se refroidir aucunement par le bas? Elle répondit, qu'elle l'entendoit et pour l'un et pour l'autre; car pour ce qui est de la piqueure de la chair, disoit-elle, ne faut pas penser qu'on s'en guérisse jusques à la mort, quoique l'âge y veuille répugner.*

(G) *La lettre de Cyrus aux Lacédémoniens ne doit point nous persuader qu'il ne fit pas quand il le fallait les protestations ordinaires.*] Il leur écrivit pour leur demander des troupes. Sa lettre promettait tant d'avantages à tous ceux qui le viendraient joindre, que chacun se pouvait flatter de voir sa fortune faite en se mettant au service de ce prince. On ne comptera pas la solde, disait Cyrus, on la mesurera (27). Il ne fit point un mystère de son dessein, il se vanta d'être plus digne du trône que son frère ne l'était : *J'ai plus de cœur que lui*, dit-il (28), *je suis meilleur philosophe, j'entends mieux la magie, je bois mieux que lui, et je porte mieux le vin que lui* (29). *C'est un efféminé, c'est un poltron; il ne monte pas à cheval lors même qu'il va à la chasse, et il n'ose pas seulement s'asseoir sur le trône en temps de péril.* L'ingénuité de Cyrus est singulière : il ne cache point à ceux de Lacédémone qu'il veut détrôner Artaxerxès; il ne leur dit pas comme l'on fait dans toutes les guerres civiles qu'il n'en veut point à la couronne, qu'il veut seulement éloigner d'auprès du prince les mauvais conseillers qui abusent de son nom pour opprimer ses sujets, et pour abolir les loix. Il savait bien que ceux de Lacédémone étaient ravis que la couronne de Perse fût sur la tête d'un prince qui leur aurait de grandes obligations. Voilà pourquoi il ne leur cacha point son dessein. Il fit sans doute les pro-

(24) Brantôme, Dames galantes, *tom. II, pag.* 227.

(25) *Dans l'article de* Jeanne d'Aragon, *remarque* (G), *tome II, pag.* 227.

(26) Dames galantes, *tom. II, pag.* 198, 199.

(27) Μισθοῦ τοῖς στρατευομένοις οὐκ ἀριθμὸν ἀλλὰ μέτρον ἔσεσθαι. *Stipendium militibus non annumeraturum, sed admensurum.* Plutarchus, *in* Artaxerxe, *pag.* 1013, F.

(28) *Idem, ibidem.*

(29) Οἶνον δὲ πλείονα πίνειν καὶ φέρειν. *Vinum potare et ferre largius.* Idem, *pag.* 1014, A.

testations ordinaires, où et quand son intérêt le demanda : et je pense qu'aujourd'hui on ne ferait pas scrupule de confier un tel secret aux princes voisins qui espéreraient de profiter du changement.

CLARUS (JULIUS), l'un des bons jurisconsultes du XVIe. siècle, était d'Alexandrie dans le Milanais, et d'une famille patricienne. Il entreprit un grand ouvrage sur ce que l'on nomme en style de jurisprudence opinions reçues, *receptæ sententiæ :* ce sont celles que la plupart des docteurs suivent ordinairement. Les emplois publics dont on le chargea (A), ne lui laissant point le loisir qui lui était nécessaire pour achever ce travail, il en détacha quelques parties qu'il fit imprimer à part (B), et enfin il déclara qu'il abandonnait le reste (*a*), vu que les voyages qu'il faisait à la suite du roi d'Espagne ne lui permettaient point de vaquer à la révision de ses écrits, qui demandait une infinité de livres qu'il ne pouvait point traîner avec soi (*b*). Il était parti de Madrid pour faire un voyage en Italie, et il était déjà arrivé à Carthagène, lorsqu'une maladie le saisit, qui l'ôta du monde le 13 d'avril 1575. Il fut enterré à Milan, dans l'église de la Paix, au sépulcre qu'il s'était fait faire l'an 1566 (*c*). Il était né le 6 de janvier 1525 (*d*).

(*a*) Julius Clarus, *præfat.*, *lib. V*, Recept. sententiarum.

(*b*) *Idem*, *ibidem.*

(*c*) Konig., *trompé par cette date qui est à l'épitaphe de* Julius Clarus, *a cru faussement qu'il mourut l'an* 1566 ; *mais ce n'est que la date de la construction du monument.*

(*d*) *Tiré du* Ghilini, *part. Ire.*, *pag.* 131, 132.

(A) *Il entreprit un grand ouvrage... qu'il n'eut point le loisir d'achever, à cause... des emplois publics dont on le chargea.*] La guerre l'ayant obligé à se retirer à Mantoue, il ne s'occupait qu'à la révision de son ouvrage, afin de le mettre en état d'être donné au public ; mais ayant reçu la nouvelle que le roi d'Espagne lui avait donné la charge de conseiller au sénat de Milan, il discontinua cette révision (1). Il fut élevé quelques années après à la dignité de président des questions extraordinaires, et à la charge de préfet de l'annone (2), et à celle de maître des eaux. Pendant qu'il s'acquittait de ces emplois avec toute l'attention possible, on le fit venir en Espagne, où le roi Philippe II lui avait donné le caractère de conseiller au conseil suprême d'Italie. Il quitta donc son pays et sa femme et ses enfans, et fut obligé de voyager en Espagne, en France et en Flandre, et de laisser imparfaits la plupart de ses écrits (3).

(B) ... *Il en détacha quelques parties qu'il fit imprimer à part.*] Son dessein était de publier un ouvrage *receptarum sententiarum*, divisé en VII livres. Dans le Ier. il traitait *de legibus et constitutionibus ;* dans le IIe. *de jure personarum ;* dans le IIIe. *de materiâ successionum et ultimarum voluntatum ;* dans le IVe. *de contractibus ;* dans le Ve. *de maleficiis ;* dans le VIe. *de civilibus judiciis.* Le VIIe. devait contenir de bons indices de tout l'ouvrage, avec quelques traités qui n'avaient pu s'ajuster à la matière des VI livres précédens. Voici les portions qu'il a publiées.

Premièrement, il publia le traité *de Feudis*, trois ans (4) après sa promotion à la charge de conseiller de Milan. C'était un fragment du IVe. livre. Au bout de quelque temps, il publia le traité *de testamentis*, portion du IIIe. livre, et le dédia à Antoine Perrenot, évêque d'Arras. L'épître dédicatoire est datée de Milan, le 1er. de mai 1559. Cela fut suivi du traité *de Donationibus et de jure emphyteutico*, portions du IVe. livre. Enfin, il publia tout entier le Ve. livre qui regarde les

(1) Julius Clarus, *epistola dedicatoria* Tractatûs de Testamentis, etc.

(2) *C'est comme qui dirait intendant des vivres.*

(3) Julius Clarus, *in præfatione libri V* Recept. sententiarum.

(4) *Idem*, *ibidem.*

matières criminelles. On réunit ensemble tous ces traités dans l'édition de Francfort 1572, in-folio, procurée par les soins du jurisconsulte Jean Fichard, syndic de la ville. Cette édition a été suivie de plusieurs autres (5), faites en différens lieux, et quelquefois avec des augmentations empruntées d'autres écrivains. M. Moréri, copiant Ghilini, qu'il ne cite pas, expose très-mal le titre des ouvrages de Julius Clarus. Voici ses paroles : « Il » a composé divers traités. *Opera* » *juridica. Receptarum sententiarum* » *opera omnia. Volumen in quo om-* » *nium criminum materia sub accep-* » *tis sententiis copiosissimè tracta-* » *tur.* » C'est ne rien dire en détail, mais répéter trois ou quatre fois la même chose en différens termes. Le pis est que l'on a cru que tous les ouvrages qu'on articulait différaient les uns des autres : grande bévue. Les louanges que Jean Fichard a données à notre Julius Clarus sont légitimes (6), et ne doivent pas être suspectes d'adulation, sous prétexte qu'il avait conseillé à son très-cher compère Sigismoud Feyrabend de réimprimer les œuvres de cet écrivain. Le prétexte est quelquefois très-valable ; car, lorsqu'on se trouve intéressé à louer pour l'honneur de son propre discernement, et pour le profit d'un libraire que l'on favorise et que l'on dirige, on ne proportionne pas toujours au mérite des personnes les expressions d'un témoignage qu'on leur prête.

(5) *Je me sers de l'édition de Francfort*, 1582, *in-folio.*

(6) *Inter illos jam recitatos* (Jurisperitos) *cum hic Julius Clarus vir multis certè nominibus insignis, sive generosos natales.... sive eruditionem* (*in jure potissimùm civili*) *planè raram, sive dexteritatem denique in his quæ tractanda sibi sumit felicissimam spectemus, facile princeps sit, etc.* Jo. Fichard., *epistola dedicatoria* Operum Julii Clari.

CLAUDE, en latin *Tiberius Claudius Drusus*, empereur romain, monta sur le trône après la mort de Caligula son neveu, l'an de Rome 794 (*a*). M. Moréri en parle fort amplement. Je renvoie à une autre fois l'examen de ce qu'il en dit, et les additions que j'y pourrais faire. Je me contenterai de dire présentement que cet empereur ne souffrait pas dans les charges ceux qui ignoraient la langue latine. Ce fut pour cette raison qu'il cassa un magistrat issu de l'une des plus illustres familles de la Grèce, et qu'il le réduisit à la condition d'étranger. Il y avait longtemps que Rome faisait paraître cette jalousie pour la majesté de sa langue, et l'on a vu la même passion dans d'autres pays (A). Quant au reste, cet empereur faisait un grand cas de la langue grecque (*b*); et il s'en servait même pour répondre aux ambassadeurs dans le sénat.

(*b*) Sueton., *in* Claudio, *cap. XLII.*

(A) *Il ne souffrait point dans les charges ceux qui ignoraient la langue latine.... Rome faisait paraître cette jalousie pour la majesté de sa langue, et l'on a vu la même passion dans d'autres pays.*] J'ai préparé (1) mes lecteurs à trouver ici quelques faits concernant le zèle des peuples pour leur langue. Commençons par la preuve de ce que nous avons dit de l'empereur Claude. *Splendidum virum, Græciæque provinciæ principem, verum latini sermonis ignarum, non modo albo judicum erasit, sed etiam in peregrinitatem redegit* (2). Jugeant une affaire d'importance qui concernait les Lyciens, il demanda quelque chose à l'un de leurs députés qui était né dans la Lycie, et qui avait acquis la bourgeoisie de Rome. Il l'interrogea en latin, et voyant que le député ne l'entendait pas, il lui ôta la bourgeoisie ; car, ajouta-t-il, ceux qui ignorent la langue de Rome ne doivent pas être Romains. Εἰτὼν μὴ δεῖν Ῥωμαῖον εἶναι τὸν μὴ καὶ τὴν διάλεξιν σφῶν ἐπισάμενον. *Dicens Romanum eum esse non debere qui sermonem eum nesciret* (3). Notons, en

(*a*) *C'est le* 41*e. de l'ère chrétienne.*

(1) *Ci-dessus, dans la remarque* (F) *de l'article* Attila, *tome II, pag.* 511.

(2) Sueton., *in* Claudio, *cap. XVI.*

(3) Dio, *lib. LX, ad ann.* 796, *pag. m.* 777.

passant, une erreur de Casaubon : il suppose que ce député était né à Rome (4), et apparemment il consulta la version avec plus de soin que le texte grec ; car s'il eût bien examiné la force de ces paroles : Λυκίων μὲν τὸ Ἀρχαῖον ὄντος, Ῥωμαίου δὲ γεγονότος, il eût connu, en considérant surtout ce qui les suit, qu'elles ont été mal traduites, *Lycium quidem origine, Romanum tamen natum.* Le traducteur de Xiphilin a mieux réussi : il les a tournées, *qui olim Lycius, tum civis romanus erat* (5).

Valère Maxime remarque comme une preuve de l'ancienne gravité romaine, que les magistrats répondaient toujours en latin aux Grecs, et les obligeaient à se servir d'un interprète. Ils en usaient de la sorte, non-seulement à Rome, mais aussi dans la Grèce et dans l'Asie. Afin qu'on voie toute l'étendue de leur politique, je rapporterai le passage de cet auteur : on y remarquera l'ambition de Rome, par rapport à la propagation de sa langue. *Magistratus verò prisci quantopere suam populique Romani majestatem retinentes se gesserint, hinc cognosci potest, quòd inter cætera obtinendæ gravitatis indicia, illud quoque magnâ cum perseverantiâ custodiebant, ne Græcis unquàm, nisi latinè, responsa darent. Quinctiam ipsâ linguæ volubilitate, quâ plurimum valent, excussâ, per interpretem loqui cogebant; non in urbe tantùm nostrâ, sed etiam in Græciâ, et Asiâ : quo scilicet latinæ vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur. Nec illis deerant studia doctrinæ, sed nullâ non in re pallium togæ subjici debere arbitrabantur : indignum esse existimantes, illecebris, et suavitate literarum imperii pondus et auctoritatem domari* (6). Un peu après, il observe que le rhéteur Molon, qui enseigna l'éloquence à Cicéron, fut le premier à qui l'on permit de parler en grec dans le sénat, ce qui depuis passa en coutume. *Quis ergò huic consuetudini, quâ nunc Græcis actionibus aures curiæ exsurdantur, januam patefecit? ut opinor, Molo rhetor, qui studia M. Ciceronis acuit. Eum namque ante omnes exterarum gentium in senatu sine interprete auditum constat. Quem honorem non immeritò cepit, quoniam summam vim Romanæ eloquentiæ adjuverat* (7). Dion confirme ce que dit là Valère Maxime, c'est que l'on plaidait des causes en grec dans Rome sous l'empire de Tibère (8) : néanmoins, cet empereur ne souffrit pas qu'un homme de guerre, Grec de nation, rendît témoignage en sa langue maternelle devant les juges (9). Dion nous l'apprend. Suétone aussi parle de cela, mais il n'y a point d'apparence qu'il ait dit ce que l'on trouve dans les éditions : *Militem quoque græcè testimonium interrogatum nisi latinè respondere vetuit* (10). Il vaut mieux lire *græcum* que *græcè*; car il n'était pas moins indigne de la majesté de Rome d'interroger en grec les témoins, que de souffrir qu'ils répondissent en grec : c'est pourquoi nous devons juger que si Tibère eût permis l'un, il n'eût pas défendu l'autre, et que, puisqu'il empêcha qu'on ne répondît en grec, il ne souffrit pas qu'on interrogeât en la même langue. Ses scrupules, quand il se voyait réduit à user d'un terme grec dans le sénat, sont rapportés par Suétone (11). Il aimait mieux qu'on se servît d'une circonlocution dans les arrêts, que d'y mettre un mot étranger (12). Il ne faut pas qu'on attende ici une règle si générale qu'elle ne souffre aucune exception : l'uniformité parfaite ne se voit jamais dans la conduite des états les mieux policés. Qu'on ne s'étonne donc point de ce que l'ambassadeur de Rome harangua en grec les Tarentins. Il prononça mal cette langue, ils s'en moquèrent, et ce fut l'une des indignités qu'il eut à souffrir, et dont la république romaine se ressentit fort à leur dam (13). Les Romains n'étaient pas encore d'aussi grands seigneurs que lorsque l'on reprocha à Cicéron, comme une faute inexcusable, d'avoir parlé grec

(4) *De legato Lyciorum quodam, oriundo quidem è Lyciâ, sed nato Romæ.* Casaub., in Sueton., Claud., *cap. XVI.*

(5) Xiphil., *in* Claudio, *pag. m.* 148.

(6) Valerius Maximus, *lib. II, cap. II, num.* 2, *pag. m.* 140, 141.

(7) *Idem, ibid., num.* 3, *pag.* 142.

(8) Dio, *lib. LVII, pag.* 702, *ad ann.* 769.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) Sueton., *in* Tiberio, *cap. LXXI.*

(11) *Idem, ibid.*

(12) *Idem, ibid.*

(13) Dionysius Halic., *in* Excerptis Legat.

dans un sénat grec. *Ille negat et ait indignum factuus esse quòd ego in senatu græco verba fecissem, quòd quidem apud Græcos græcè loquutus essem, id ferri nullo modo posse* (14). C'était le sujet de la plainte, et non pas qu'il eût parlé grec dans sa maison avec Carnéade, et avec les autres ambassadeurs de la Grèce. Celui qui représente la chose de cette dernière façon (15) est tombé dans une crasse ignorance. Cicéron ne vint au monde que long-temps après l'ambassade de Carnéade : ce n'est pas la seule bévue qui se puisse remarquer dans les paroles que j'ai citées du sieur le Bret. N'oublions pas une chose qui nous fournit un exemple dont Casaubon s'est mal servi. Paul Émile, ayant subjugué la Macédoine, déclara en latin à cette nation vaincue ce qu'il avait à lui ordonner ; mais tout aussitôt le préteur Octavius expliqua cela en grec. *Silentio per præconem facto Paulus latinè quæ senatui, quæ sibi ex conciliî sententiâ visa essent pronunciavit : ea Cn. Octavius Prætor (nam et ipse aderat) interpretata sermone græco referebat* (16). Casaubon prétend par ce passage de Tite-Live, que les magistrats romains employaient leur langue, parce que pour l'ordinaire ils ne pouvaient pas s'exprimer en grec (17) ; car, ajoute-t-il, ceux qui parlaient aisément la langue grecque s'en servaient dans l'occasion, et il allègue tout aussitôt le préteur Octavius. Manifestement c'est supposer que Paul Émile ne pouvait point parler grec, et que, s'il l'eût pu, il eût exposé ses ordres en cette langue ; mais cela est faux : il la parlait quand il voulait (18), et si alors il se servit du latin, ce fut pour donner à ses paroles un caractère d'autorité, et parce que c'était la langue du souverain.

Une infinité d'auteurs ont pris garde à un passage de saint Augustin que je m'en vais copier, et qui concerne la politique des anciens Romains, qui avec le joug de la servitude imposaient celui de leur langue aux nations qu'ils subjuguaient. *Opera data est ut imperiosa civitas non solùm jugum, verùm etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. Per quam non deesset imò et abundaret etiam interpretum copia* (19). On peut connaître par un passage de Grégoire Thaumaturge que, de son temps, il fallait étudier en latin la jurisprudence ; car il dit qu'il avait presque oublié de parler grec, à cause que les lois romaines étaient écrites en une langue qui lui donnait beaucoup de peine. Ἐκφρασθέντες δὲ καὶ παραδοθέντες τῇ Ῥωμαίων φωνῇ καταπληκτικῇ μὲν καὶ ἀλαζόνι, καὶ συσχηματιζομένῃ αὐτῶν τῇ ἐξουσίᾳ τῇ βασιλικῇ, φορτικῇ δὲ ὁμωσὲμοί. *Conceptæ verò sunt ac traditæ Romanorum linguâ terribili illâ quidem, superbâ, et imperium quod obtinent præ se ferente; cæterùm mihi molestâ et barbarâ* (20). Le jurisconsulte Triphonin observe que tous les décrets des préteurs devaient être en langue latine (21).

Le soin de Rome pour l'extension de sa langue avait si bien réussi, qu'au temps de Plutarque il n'y avait guère de gens qui ne parlassent latin (22), et que Libanius témoigne beaucoup de peur que la langue grecque ne périsse, à cause que la domination appartenait à ceux à qui la langue latine était naturelle (23). Les papes concoururent dans ce même soin avec les princes ; et si nous voyons l'empereur Marcien, Grec de nation, donner à la langue latine la prérogative sur la grecque au concile de Chalcédoine, où il harangua premièrement en latin, et puis en grec (24), nous voyons aussi que les dépu-

(14) Cicero, orat. IV *in* Verrem, *cap. LXVI.*

(15) *In Verrinis etiam invenimus Marco Tullio quasi crimen objectum quòd domi cum Carneade cæterisque Græciæ legatis græcè colloquutus fuisset.* Bretus, *in* Ordine perantiquo judiciorum Civilium, *cap. XLIII*, *folio* 85 *verso.*

(16) T. Livius, *lib. XLV*, *cap. XXIX.*

(17) Casaub., *in* Baronii exercitat. IX, *art. III*, *pag. m.* 199.

(18) *Hæc græco sermone Perseo* (Paulus) *latinè deindè suis, exemplum insigne cernitis, inquit*, etc. Livius, *lib. XLV*, *cap. VIII.*

(19) August., de Civitate Dei, *lib. XIX*, *cap. VII.*

(20) Gregorius Thaumaturgus, *in* Laudatione Origenis, *apud* Casaubonum, exercit. XIX in Baron., *pag.* 199.

(21) Triphon., *l.* 48, *ff. de re judic.*

(22) Ὧν μὲν (Ῥωμαίων) λόγῳ νῦν ἐμοῦ τι πάντες ἄνθρωποι χρῶνται. *Quo* (Romanorum) *sermone universi ferè mortales nunc utuntur.* Plutarch., *in* Quæst. Platonicis *circa fin.*, *pag.* 1010, D.

(23) Libanius, de suâ Fortunâ, *apud* Casaub., exercit. XIX in Baron., *pag.* 201, 202.

(24) *Voyez* Baronius, *ad ann.* 16, *num.* 8.

tés du pape aux conciles lisaient toujours leurs dépêches en latin, et qu'ils croyaient faire un acte de complaisance, lorsqu'à la prière de tous les pères ils consentaient qu'elles fussent expliquées en grec (25). Les actes publics ont été faits en latin pendant plusieurs siècles dans presque tout l'Occident, depuis même que l'on n'était plus soumis à l'obéissance de Rome pour le temporel. On le verra ci-dessous, quand je parlerai de quelques états qui ont aboli cet usage. Je vous renvoie au livre de Melchior Inchofer, *Historia sacra latinitatis;* vous y trouverez beaucoup de choses curieuses, et entre autres celle-ci, qu'il est probable que Jésus-Christ a parlé latin quelquefois, vu qu'ayant été si exact à obéir aux lois civiles, et les Romains ayant établi partout leur langue, il n'y a point d'apparence qu'il se soit voulu dispenser de cette loi-là. Outre qu'ayant été interrogé en latin par Ponce-Pilate, il ne faut point douter qu'il n'ait répondu en latin (26). Cela n'est guère conforme à la doctrine d'Arnobe, qui assure que Jésus-Christ ne se servait que d'une langue, que chacun des auditeurs prenait pour celle qui lui était naturelle, quelque différens qu'ils fussent les uns des autres en leur langage. *Unus fuit è nobis qui cùm unam emitteret vocem, ab diversis populis et dissonâ oratione loquentibus, familiaribus verborum sonis et suo cuique utens existimabatur eloquio* (27).

Parlons maintenant de l'affection que d'autres peuples ont témoignée pour leur langue. Les Grecs se signalèrent là-dessus : je pourrais en dire plusieurs singularités, mais je me contente de celle-ci. Ils louèrent Thémistocle (28), de ce qu'il fit condamner au dernier supplice le trucheman qui avait suivi les ambassadeurs de Perse, et qui avait expliqué en grec le commandement de ces barbares, qu'on eût à livrer au roi leur maître la terre et l'eau (29). Il crut qu'une telle profanation de la langue grecque, employée à signifier les volontés d'un barbare, ne pouvait être expiée que par la mort de l'auteur d'un tel abus. La Grèce apprit sans doute avec un extrême déplaisir ce qui fut fait dans Carthage au temps du premier Denys. On lit un décret pour défendre à tous les Carthaginois l'étude de la langue grecque. L'occasion et le but de cette défense furent que Suniatus avait écrit une lettre en grec au tyran Denys, et qu'on voulut empêcher que personne ne parlât ou n'écrivît à l'ennemi sans interprète. *Dux belli Hanno Carthaginiensis erat : cujus inimicus Suniatus, potentissimus eâ tempestate Pœnorum, cum odio ejus, græcis litteris, Dionysio adventum exercitûs, et segnitiem ducis familiariter prænuntiasset, comprehensis epistolis, proditionis damnatur : facto senatusconsulto, ne quis posteà Carthaginiensis, aut litteris græcis aut sermoni studeret; ne aut loqui cum hoste, aut scribere sine interprete posset* (30). J'ai parlé ailleurs (31) de ce que l'on conte de l'ambition d'Attila, pour la gloire de sa langue. On raconte la même chose de quelques princes sarrasins : « l'usage de la langue » grecque commença un peu à s'abolir » dans l'Égypte, après les conquêtes » des Arabes sous le règne du calife » Valid, qui résidait à Damas, parce » que ce prince défendit aux Grecs » de se servir d'autre langue que de » l'arabe dans les actes publics, ce » qui augmenta beaucoup l'ignoran- » ce (32), qui devint alors si gros- » sière dans la Grèce et dans l'Italie » (33). » Le respect des Turcs pour leur langue est fort singulier, si ce que j'ai lu dans la vie de Bajazet II est véritable. Ce sultan *menaçant de faire la guerre aux Vénitiens, la république lui envoya un ambassadeur*

(25) *Voyez* Baronius, *ad ann.* 16, *num.* 8.

(26) *Voyez* Melchior Inchofer, Histor. sacræ Latinitatis, *pag.* 230, *edit. monach.*, 1638.

(27) Arnobius, *lib. I, pag. m.* 27.

(28) Plut., *in* Themist., *pag.* 114.

(29) Ἑρμηνέα ὄντα συλλάβων διά ψηφίσματος ἀπέκτεινεν ὅτι φωνὴν Ἑλληνίδα βαρβάροις προσάγμασι ἐτόλμησε χρῆσαι. *Interpretem ex plebiscito comprehensum necavit, quòd sermone Græco mandata edere barbarorum fuisset ausus.* Idem, ibid.

(30) Just., *lib. XX, in fine.*

(31) *Dans la dernière remarque de l'article* Attila, *tome II, pag.* 511.

(32) *Conférez avec ceci le passage de* Mariana *rapporté dans la remarque* (E) *de l'article* Castille (Alfonse), *tome IV, pag.* 564.

(33) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *IVe. part., chap. III, pag. m.* 388.

pour lui demander la paix. Ce Prince lui accorda sa demande, et lui en fit délivrer les articles écrits en latin; mais André Gritti gentilhomme vénitien, qui n'ignorait rien de toutes les coutumes des Turcs, pour avoir été long-temps à Constantinople, avertit cet ambassadeur que les Turcs ne tenaient jamais rien de ce qui n'était pas écrit en leur langue. C'est pourquoi l'ambassadeur fit de grands efforts pour faire changer ce traité en langage commun du pays; mais ce fut peine perdue. Aussi dès qu'il fut parti la flotte de Bajazet fit voile pour aller attaquer les places des Vénitiens dans la Morée (34). Un autre auteur dit que *les Turcs soutiennent qu'il n'y a que* leur langue *seule, qui soit de bon usage en ce monde, qu'en paradis on parlera arabe, et que le jargon des Persans leurs mortels ennemis est réservé pour l'enfer* (35). Voici un privilége de la langue esclavonne : un gentilhomme qui ne la sait pas ne peut recueillir aucun héritage, ni posséder certaines terres dans la Moravie, et dans la Bohême. *Apud Bohemos et Moravos lex est ne cui illustri vel equestri ordine nato cujusquam hæreditatem cernere, prædiave quæ nos* Landgutter *appellamus, possidere liceat, nisi linguæ slavonicæ perito* (36). L'auteur qui m'apprend cela venait de dire qu'au XVIe. siècle le roi d'Espagne contraignit les Mores à renoncer à leur langue maternelle, et à parler espagnol.

Mais, d'autre côté, il y a eu des nations si indifférentes pour leur langue, qu'elles ne se sont avisées que fort tard de l'employer aux actes publics. Les Espagnols (37) et les Allemands (38) commencèrent à le faire au XIIIe. siècle, et les Français au XVIe. (39).

(34) Du Verdier, Abrégé de l'Histoire des Turcs, *dans la Vie de Bajazet II. Voyez aussi* Bembo, Historia Venet., *lib. III, folio 91 verso, edit. Paris.*, 1551.

(35) La Mothe-le-Vayer, *tom. XIII, p. 259. Il cite* Relat. de Thev. le jeune.

(36) Forsteros in Tacitum, *pag. m. 179.*

(37) *Voyez la remarque* (E) *de l'article* Castille (Alfonse), *tome IV, pag. 563.*

(38) *Voyez la remarque* (AA) *de l'article de* François Ier., *tome VI.*

(39) *Voyez la même remarque.*

CLAUDE (Jean), ministre de l'église de Paris, né l'an 1619, à la Sauvetat dans l'Agénois, a été un des plus grands hommes de son ordre. Il étudia les humanités auprès de son père (*a*), et ayant fait ensuite son cours de philosophie et de théologie à Montauban, il fut reçu ministre l'an 1645, et donné à une église de fief, nommé la Treine. Il la servit un an ; et puis il passa au service de l'église de Sainte-Afrique dans le Rouergue, et huit ans après au service de celle de Nîmes. Comme ceux de la religion avaient une académie dans cette dernière ville, il eut occasion de faire valoir l'un de ses principaux talens, qui était de bien expliquer une matière de théologie. Il fit des leçons particulières aux proposans, si bien tournées à l'usage de la chaire et à l'intelligence de l'Écriture, qu'elles furent de beaucoup d'utilité. Il avait entrepris de réfuter la Méthode du cardinal de Richelieu (A); mais ayant appris que M. Martel, professeur en théologie à Montauban, avait mission synodale pour cela (*b*), il renonça à cette entreprise. S'étant opposé dans un synode du bas Languedoc à un homme que la cour avait gagné pour tenter des voies de réunion, il en fut puni par un arrêt du conseil, qui lui défendit d'exercer son ministère dans le Languedoc. Il l'avait exercé huit ans à Nîmes. Il s'en alla à Paris pour tâcher de faire lever cette défense, et ce fut pendant ce voyage qu'il composa un petit livre qui a donné lieu à la plus fameuse dispute qu'on ait jamais

(*a*) *Il était ministre, et après avoir servi l'église de la Sauvetat, il servit celle de Montbaziliac et de Cours près de Bergerac.*

(*b*) La Réponse de M. Martel *a été imprimée à Rouen, in-4°., l'an 1673*

vue en France entre les catholiques et les protestans (B). Après avoir séjourné six mois à Paris sans obtenir rien, il fit un voyage à Montauban. Il y prêcha le lendemain de son arrivée (*c*), et accepta la vocation que l'église lui adressa. Au bout de quatre ans, la cour lui fit faire défenses d'exercer sa charge dans Montauban, ce qui l'obligea de faire un second voyage à Paris. Il y demeura près de neuf mois, *sans pouvoir forcer les barrières qu'on lui opposait pour son retour à Montauban..... Durant cet intervalle, il fut recherché par l'église de Bordeaux*, mais celle de Charenton ne souffrit pas qu'on lui *enlevât un homme d'un si grand mérite* (*d*) : elle l'appela en 1666. Depuis ce temps-là, jusqu'à la cassation de l'édit de Nantes, il a rendu de très-grands services à cette église et à tout le corps par ses excellens ouvrages, et par le détail où il entrait sur les affaires que les députés des provinces lui communiquaient. Jamais homme ne fut plus propre que lui pour être à la tête ou d'un consistoire, ou d'un synode (C), ou pour disputer sur-le-champ. Cette dernière qualité parut dans la conférence que mademoiselle de Duras souhaita d'entendre (D). Il fut distingué des autres ministres par la manière dont la cour voulut qu'il se retirât dans les pays étrangers (E). Il choisit la Hollande pour le lieu de sa retraite, et y fut très-bien reçu, et honoré d'une pension considérable par M. le prince d'Orange. Il prêchait de temps en temps à la Haye : son dernier sermon fut celui du jour de Noël 1686. Il réussit autant ou plus que jamais : madame la princesse d'Orange fut très-satisfaite de cette action. Il tomba malade le jour même, et cela d'une maladie qui l'emporta le 13 de janvier 1687. Il donna dans le lit de mort plusieurs témoignages de sa piété, et de la sincérité avec laquelle il avait professé la religion réformée (*e*). Sa mort affligea tout le parti, et fut d'autant plus sensible aux personnes sages, qu'il n'y avait guère que lui qui fût capable de redresser les égaremens où quelques plumes téméraires précipitaient les esprits crédules, et de balancer la faction de ces gens-là. Plusieurs ont dit que s'il eût vécu plus longtemps, on n'aurait pas vu éclater tant de querelles scandaleuses qui ont réjoui les catholiques; mais plusieurs autres croient et disent que rien n'eût été capable d'arrêter le branle que cette roue avait déjà pris avant que M. Claude mourût. Je ne saurais dire laquelle de ces deux opinions est la plus juste (*f*). Il laissa un fils qui était ministre (F), et qui eut soin de publier plusieurs beaux ouvrages du défunt. Je m'étendrais sur les éloges de M. Claude, et contre les déchaînemens de la calomnie, si je ne voyais dans le Moréri de Hollande tout ce qu'un dictionnaire

(*c*) *C'était un jour de Cène.*

(*d*) Abrégé de la Vie de M. Claude. *p.* 43.

(*e*) *Tiré de l'*Abrégé de sa Vie, *composé par M.* de la Deveze, *ministre de la Haie. J'ai rectifié la méprise touchant l'année de la naissance de M. Claude.*

(*f*) *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*
Virgilius, eclog. *III*, *vers.* 108.

peut remarquer là-dessus. Je coterai quelques fautes du Supplément de Moréri, selon l'édition de France (G). M. Paulian a fort maltraité M. Claude dans sa Critique des Lettres pastorales de M. Jurieu, et lui a donné faussement un livre, et le dessein d'un autre livre (H). Il a même osé publier que sa mort avait fait un grand plaisir à l'auteur de ces Pastorales.

(A) *Il avait entrepris de réfuter la Méthode du cardinal de Richelieu.*] Il ne sera pas inutile de dire ici que cette méthode fut achevée d'imprimer le 1er. de février 1651 : cela, dis-je, ne sera pas inutile, parce que plusieurs personnes se pourraient imaginer une autre date, en lisant qu'elle parut lorsque M. Claude était déjà ministre de Nîmes. *In hâc filium Isaacum suscepit 5 Mart.* 1653, *eoque tempore ad ecclesiam Nemausensem..... vocatus fuit, sed laboriosissimum erat munus illud, tum quòd conciones quotidiè habendæ essent, tum ob alia negotia pastoralia. Nihilominùs ingenium et assiduitas viri non tantùm occupationibus illis suffecit, sed et studiis continuandis ; ita ut editum* TUNC *à Cardinale Richelio contra reformatos librum qui Methodus dicitur, refutandum susciperet* (1). Il n'a pu l'être avant l'année 1654 : car, avant que de l'être, il avait servi huit ans l'église de Sainte-Afrique (2); avant que de servir l'église de Sainte-Afrique, il avait été un an ministre à la Treine (3). Ajoutez ces neuf ans à 1645, qui est l'année de sa réception au ministère (4), vous rencontrez l'an 1654.

Lorsque la bibliothéque de M. Claude fut vendue à la Haye, on s'aperçut qu'il avait écrit beaucoup de choses sur son exemplaire de cet ouvrage du cardinal de Richelieu. Cela fut cause qu'il y eut des gens qui s'empressèrent à l'acheter. J'ai ouï dire que bientôt après il fut envoyé en France, pour être mis dans la bibliothéque du roi *.

(B) *Il composa un petit livre, qui a donné lieu à la plus fameuse dispute, qu'on ait jamais vue en France entre les catholiques et les protestans* (5).] MM. de Port-Royal assiégeaient M. de Turenne en ce temps-là, et se servaient contre lui d'une batterie assez bien imaginée. C'était de montrer que l'on avait toujours cru dans l'église ce que l'on enseigne dans la communion de Rome, touchant la réalité. Ils lui mirent en main un petit écrit où ils prétendirent faire voir que le changement de créance, tel que ceux de la religion le supposent, est impossible. Madame de Turenne, qui craignait toujours ce qui arriva enfin après sa mort, c'est-à-dire, que son mari ne changeât de religion, le fortifiait autant qu'elle pouvait. De là vint qu'elle fit faire une réponse à l'écrit de MM. de Port-Royal. M. Claude fut chargé de la faire, et y réussit divinement. On la trouva si ingénieuse, si délicate, si forte, qu'on en fit faire plusieurs copies (6). MM. de Port-Royal ayant su cela crurent qu'ils ne pouvaient pas se dispenser de la réfuter. C'est ce qui a produit le fameux ouvrage qu'ils publièrent l'an 1664, sous le titre de *la Perpétuité de la foi de l'église catholique touchant l'Eucharistie.* Il contient le premier écrit, et la réplique à la réponse de M. Claude. Ce ministre, qui était alors à Montauban, composa une réponse l'an 1666 (7). Cet ouvrage est intitulé, *Réponse aux deux Traités intitulés, la Perpé-*

(1) Acta eruditor. Lips., 1687, *pag.* 658. *Notez que ces paroles* conciones quotidiè habendæ essent, *ne devaient pas être entendues comme si M.* Claude *avait prêché chaque jour.* L'Abrégé de sa Vie *dit seulement que l'on prêchait tous les jours à Nîmes. Mais cette église avait trois ou quatre ministres pour le moins.*

(2) Abrégé de sa Vie, *pag.* 15.

(3) *Là même*, *pag.* 10.

(4) *Là même.*

* Cet exemplaire ne paraît pas avoir jamais existé à la bibliothéque du roi ; je n'en ai trouvé trace ni parmi les livres imprimés ni parmi les manuscrits.

(5) *Voyez tome II la remarque* (O) *de l'article* ARNAUD (Antoine), *docteur de Sorbonne.*

(6) *Voici ce qu'on dit dans la préface de la Perpétuité :* Ceux de son parti la relevèrent d'une manière extraordinaire, et ils la multiplièrent tellement, par les copies qu'ils en répandirent partout, et dans Paris, et dans les provinces, qu'elle n'est guère moins publique que si elle avait été imprimée.

(7) *Voyez tome II la citation* (58) *de l'article* ARNAUD (Antoine), *docteur de Sorbonne.*

tuité de la foi de l'église catholique touchant l'Eucharistie. Il fit un bruit extraordinaire ; de sorte que tel curé de village, qui n'avait jamais ouï parler de du Moulin ni de Daillé, savait que le ministre Claude avait attaqué d'une manière dangereuse le Saint Sacrement. Les prédicateurs de province, depuis les plus célèbres jusqu'aux moins connus, affectèrent de prêcher pendant l'octave du Saint Sacrement, et en d'autres occasions, contre la possibilité de l'innovation : les chaires ne retentissaient alors que de Paschase, de Lanfranc, de Ratramne, etc. Il est certain que le beau tour, la politesse et l'esprit, qui accompagnaient les raisonnemens solides de M. Claude, contribuèrent extrêmement au grand bruit que fit son livre ; mais il est sûr que l'état où était alors le jansénisme fut une des principales causes de ce grand éclat. Plusieurs évêques étaient les amis déclarés de Port-Royal ; plusieurs autres les favorisaient sous main ; ce parti avait partout une élite de savans qui osaient parler (car le silence ne fut imposé qu'en 1668) ; et l'on ne saurait dire avec quel empressement les jansénistes prônaient les livres de leur parti. C'est ce qui fit qu'en travaillant pour leur propre gloire, ils firent voler partout le nom et le mérite du ministre Claude. Leurs ennemis travaillèrent d'autre côté avec ardeur, quoique par des voies indirectes et occultes, à faire valoir l'ouvrage de ce ministre (8) : ils ne comptaient pour rien son triomphe, pourvu qu'il servît de rabat-joie à MM. de Port-Royal *[1]. Cela sans doute servit de beaucoup à rendre célèbre le livre de M. Claude. Tant il importe de se produire sous certains temps (9), et contre certaines gens, plutôt qu'en d'autres circonstances ! M. Arnauld *[2] entreprit la réfutation du livre de M. Claude, et publia un gros *in*-4°. l'an 1669. Ce volume fut suivi de deux autres quelque temps après. Mais avant que ce dernier tome parût, le père Nouët, fameux jésuite, se mit sur les rangs, et publia un livre contre M. Claude, auquel celui-ci fit une réponse (10), que quelques-uns préfèrent à ses autres livres, et qu'il regardait lui-même comme son livre favori (11). Le père Nouët ne répliqua point, il se contenta de publier une lettre de 60 pages in-8°. (12). L'auteur du Journal des Savans tira son coup contre M. Claude, en donnant l'extrait du livre de ce jésuite (13). Il s'étendit fort sur les qualités et sur les manières de disputer qu'il faisait entrer dans le caractère d'esprit de ce ministre ; et comme ce qu'il disait n'était rien moins qu'obligeant, M. Claude n'eut pas la patience de se taire. Il publia une provinciale (14) contre lui pleine d'esprit, à laquelle le journaliste répondit quelque temps après (15). On en demeura là ; mais à l'égard de M. Arnauld, il fallut que M. Claude s'engageât dans un travail bien pénible : car il fallut battre bien du pays pour examiner l'opinion de l'église grecque, et celle des schismatiques de l'Orient ; il fallut lire bien des voyageurs et bâtir bien des hypothèses. Toute l'habileté de M. Claude parut autant que jamais dans la réponse qu'il publia au premier volume de M. Arnauld. Les jansénistes n'ont fait qu'une réponse générale à ce livre de M. Claude. Il est vrai que pour ce qui regarde l'opinion des Grecs, le père Paris, religieux de Sainte-Geneviève, vint à leur secours contre ce ministre. La dispute changea de matière quelque temps après. Ces messieurs publièrent leurs *Préjugés légitimes contre le calvinisme*, lesquels M. Claude réfuta par un des plus beaux ouvrages que lui ou aucun autre ministre ait jamais faits ; et qui demeura sans repartie jusques en l'an-

(8) *On le trouvait à acheter chez le libraire de l'archevêque de Paris. Voyez la préface du livre de M.* Claude contre le père Nouët.

*[1] Leclerc dit, et Joly répète que ce fait est absolument faux.

(9) *Quantùm interest in quæ tempora cujusque virtus inciderit !*

*[2] Leclerc remarque que l'antagoniste de Claude ne fut pas Arnaud, mais Nicole.

(10) *Elle fut imprimée l'an* 1668.

(11) *Voyez* l'Abrégé de sa Vie, *pag.* 49.

(12) *Elle est adressée à M.* Claude, *et datée du* 1*er. d'octobre* 1668 : *c'est pourquoi on ne comprend pas ce qu'il dit pag.* 5, *que ce qu'il avait répondu à M. Claude avait occupé ce ministre près de trois ans ; car l'ouvrage du père Nouët ne parut que vers la fin de l'année* 1666 : *les libraires ont mis au titre* 1667.

(13) *Dans le* journal *du* 28 *juin* 1667.

(14) *C'est une* lettre *anonyme, qui a pour titre*, Lettre d'un provincial à un de ses amis sur le sujet du journal *du* 28 juin 1667.

(15) *Dans le* journal *du* 26 *décembre* 1667.

née 1684 (16). M. Nicole repliqua enfin cette année-là, par ses *prétendus réformés convaincus de schisme.*

(C) *Jamais homme ne fut plus propre pour être à la tête ou d'un consistoire, ou d'un synode.*] Cela ne saurait être mieux commenté que par les paroles que l'on va lire. « M. Clau- » de excellait surtout à la tête d'une » compagnie : il a paru tel durant » plusieurs années dans le consistoire » de Charenton : tel l'a-t-on vu dans » plus d'un synode de l'Ile-de-France » où il a été modérateur..... Qu'on » proposât dans le synode des affaires » embrouillées par elles-mêmes, et » plus enveloppées encore par le nua- » ge que l'ignorance ou les détours » des partis y répandaient, M. Claude » avait un esprit de discernement si » juste, qu'il développait dans un » moment tout ce chaos; il formait » une proposition claire et précise » pour dire son avis nettement, » comme si les opinions avaient dû » rouler sur un oui ou sur un non : » caractère qui ne trompe jamais » pour juger d'un homme qui pré- » side dans une compagnie, puisque » le choix des matières et le beau » jour où l'on les met est une marque » certaine de la présence, de la net- » teté, et de la force d'un grand gé- » nie (17).»

(D)..... *ou pour disputer sur-le-champ. Cette..... qualité parut dans la conférence que mademoiselle de Duras souhaita d'entendre.*] Cette demoiselle (18) ne voulut point abjurer sa religion, sans avoir fait disputer en sa présence M. l'évêque de Meaux et M. Claude. Elle eut le plaisir qu'elle souhaita : ces deux illustres et braves champions entrèrent en lice chez madame la comtesse de Roie sa sœur, le 1er. de mars 1678. Chacun d'eux fit la relation de la conférence, et s'attribua la victoire. D'abord ces relations ne coururent qu'en manuscrit : mais enfin, M. de Meaux publia la sienne l'an 1682 : celle de M. Claude la suivit de près. Les journalistes de Leipsic n'ont pas distingué le temps de la conférence d'avec celui où les relations parurent. *Posteà*, disent-ils (19), *anno* 1683, *occasione illustris* Durasiæ *à reformatâ ad Romanam religionem transeuntis colloquium cum episcopo* Condomensi, *posteà* Medlensi, *habuit, cujus relationem, ut notum est, uterque edidit.*

(E) *Il fut distingué des autres ministres par la manière dont la cour voulut qu'il se retirât dans les pays étrangers.*] Voici ce qu'on trouve dans la page 100 de l'Abrégé de sa Vie. *Il avait quinze jours comme les autres ministres pour sortir du royaume :* les ecclésiastiques *trouvèrent moyen d'abréger ce temps ; car le lundi* 22 d'octobre (20) 1685, *qui fut le jour auquel l'édit révocatif de celui de Nantes fut registré au parlement de Paris, M. Claude reçut ordre à dix heures de partir dans vingt-quatre heures* (21). *Il obéit avec un profond respect, et partit accompagné d'un valet de pied du roi qui devait le conduire jusques aux frontières de France, et qui, exécutant fidèlement sa commission, ne laissa pas d'agir honnêtement avec M. Claude, tant il est vrai qu'un grand mérite a du pouvoir sur les cœurs mêmes qui n'aiment pas notre religion..... Il prit à Paris le carrosse de Bruxelles ; son nom, qui marchait devant, lui attira plusieurs honnêtetés dans son voyage* (22). *Il passa par Cambrai où il coucha : il y fut régalé de quelques rafraîchissemens de la part des jésuites ; le père recteur lui fit l'honneur de le venir voir. Il répondit à cette civilité, et la diversité de religion n'interrompit pas ce commerce de complimens, et ces marques d'une estime réciproque.*

(F) *Il laissa un fils qui était ministre.*] Il s'était marié à Castres, l'an 1648 (23). De ce mariage sortit Isaac Claude, né à Sainte-Afrique le 5 de mars 1653 (24). Son père l'aimait

(16) *Il a pour titre*, Défense de la Réformation. *Il fut d'abord imprimé in-4°., à Rouen, l'an 1673 ; et puis à la Haye, in-12, l'an 1682.*

(17) Abrégé de sa Vie, *pag. 75 et suiv.*

(18) *Sœur des maréchaux de Duras et de Lorge.*

(19) Acta Eruditor., 1687, *pag.* 661.

(20) *Il y a* décembre *dans l'*Abrégé de sa Vie. *Dans l'extrait que les journalistes de Leipsic en donnèrent*, Acta Erudit., 1687, *pag.* 662, *il y a* die 7 decemb.

(21) *Il le dit lui-même dans la page* 92 *et* 93 *des* Plaintes des protestans.

(22) Abrégé de sa Vie, *pag.* 101.

(23) *Là même, pag.* 14.

(24) *Là même, pag.* 15.

tendrement, et fut « bien aise de » voir que son inclination le tournât » du côté du sanctuaire, et que ce » choix qu'il fit et qui doit être si » libre eût répondu aux inclinations » de son cœur : il eut cette satisfac- » tion de trouver en lui un sujet » propre à profiter de ses lumières » et de son exemple. Il étudia dans » les académies de France sous les » meilleurs maîtres, qui prenaient » grand soin de lui : il revint auprès » de son père qui acheva de former » son esprit, surtout pour la prédica- » tion, après quoi il fut examiné à » Sédan au mois de septembre 1678, » et jugé très-digne d'être reçu à la » charge du saint ministère. Il fut de- » mandé par l'église de Clermont en » Beauvoisis à quatorze lieues de » Paris dans le synode de l'Ile-de- » France, et son père eut la consola- » tion de lui imposer les mains le 9 » octobre 1678 (25), » et de le trou- ver ministre de l'église wallone de la Haye, quand il se réfugia en Hollande, l'an 1685. Isaac Claude mourut à la Haye, le 29 de juillet 1695. Il était de père en fils le quatrième de sa famille qui eût exercé le ministère ; car son bisaïeul était ministre. Cette particularité a été omise par M. de la Devèze. Il a laissé un ou deux fils qu'on fait étudier*.

(G) *Je coterai quelques fautes du Supplément de Moréri, selon l'édition de France.*] 1°. La Salvetat (26), patrie de M. Claude, n'est point *une petite ville de haut Languedoc, non loin de Castres.* 2°. Il n'est pas vrai que *comme* son père *souhaitait avec passion de le voir promptement ministre, il n'attendit pas à le faire recevoir en cette qualité qu'il eût l'âge de vingt-cinq ans.* M. Glaude fut reçu ministre l'an 1645. Il avait donc vingt-six ans, lorsqu'il fut admis à cette charge. Or c'est un âge où ceux qui ont été destinés au ministère, et qui ne sont pas encore ministres, commencent à passer pour vieux proposans (27). Il est donc faux que le père de M. Claude ait agi en homme impatient. 3°. Et il est absurde de supposer que, pour satisfaire son impatience, il fallut qu'il se servît de son crédit dans la haute Guyenne et dans le haut Languedoc. S'il avait eu quelque impatience, elle serait fondée sur ce que son fils fut reçu ministre, n'ayant étudié que trois ans en théologie ; mais un proposant d'autant d'esprit que celui-là, et à l'âge qu'il avait, s'avance plus en trois ans que d'autres en quatre ou cinq. 4°. M. Claude ne fit point *de leçons publiques de théologie* à Nîmes. Il n'y eut jamais le grade de professeur ; il y fit seulement des leçons particulières : on le marque expressément dans l'Abrégé de sa Vie (28). 5°. Il est faux qu'il ait jamais déclaré qu'il n'entreprenait son premier voyage de Paris, *que pour montrer qu'il n'avait aucune opposition* au projet de réunion que l'on machinait en France. 6°. La supposition de l'auteur du Supplément, que le ministère fut interdit à M. Claude dans le Languedoc par un arrêt du conseil, à cause de son éloignement du projet de réunion, est conforme au narré de M. de la Devèze (29). Mais si l'on suppose que l'arrêt du roi contenait cette raison, on se trompe lourdement *. Or il faut qu'on l'ait supposé, puisqu'on a dit que M. Claude n'a pu prétendre se justifier, qu'en témoignant du penchant à la réunion. Pesez bien l'endroit du Supplément, où l'on veut convaincre M. Claude d'avoir fait un acte de fourberie pendant ce voyage, ce qu'on tâche de prouver par cette remarque ; c'est qu'il fit un livre contre la per-

(25) Abrégé de sa Vie *pag.* 74, 75.

* Jean Jacques Claude, fils d'Isaac, et né le 16 janvier 1684, a un article dans le Dictionnaire de Chaufepié.

(26) *Il fallait dire* la Sauvetat.

(27) *L'âge de vingt-sept ans que les journalistes de Leipsic ont bien démêlé en suivant le narré de M.* de la Devèze, *devait leur faire faire attention à l'endroit qu'ils ont traduit en cette manière :* Manus... imponente patre qui filium functioni sacræ Maturè addici optabat. *Acta Erudit.*, 1687, *pag.* 658.

(28) *Pag.* 18.

(29) *Dans* l'Abrégé de la Vie de M. Claude, *pag.* 19.

* Le texte de l'arrêt rapporté dans la *Bibliothèque française*, XXIX, 198, porte : « attendu » que le ministre Claude, modérateur au sy- » node de Nîmes, est celui qui a *autorisé la-* » *dite délibération*, etc. » Le critique de Bayle fut contredit par un anonyme dans la *Bibliothèque française*, XXXIII, 338 et suiv., et l'anonyme releva en même temps une erreur géographique du censeur ; celui-ci riposta dans la *Bibliothèque française*, XXXVIII, 205, et s'en tint au texte de l'arrêt ; il ne cherche pas du reste à se justifier de l'erreur géographique.

pétuité de la foi : pesez bien cela, dis-je, et vous verrez que le continuateur de Moréri suppose manifestement que M. Claude ne travaillait à faire lever la défense qu'en déclarant qu'elle avait été surprise, et qu'il n'était pas vrai, comme on le supposait dans l'arrêt, qu'il fût contraire au projet de réunion. Un ministre qui aurait tenu un tel langage à la cour, et qui cependant aurait fait un livre de controverse tel que celui de M. Claude, aurait sans doute été fourbe. Mais c'est une fausse imagination que de dire qu'il se voulut justifier à la cour par un tel langage. 7°. Je crois très-fausse la raison qu'on donne dans le Supplément, pourquoi il ne s'engagea pas avec l'université de Groningue. J'ai toujours ouï dire qu'il n'y eut que les démarches du consistoire de Charenton, et les prières de plusieurs particuliers, qui déterminèrent M. Claude à remercier MM. de Groningue. 8°. Il n'est pas vrai que *ses sermons n'aient jamais été trouvés excellens par les huguenots mêmes ;* car ils contenaient tout ce que les huguenots demandaient : un grand ordre, une profonde théologie, beaucoup de grandeur et de majesté, une éloquence mâle, un raisonnement solide. Ceux de la religion ne font nul cas de ces ornemens mondains, et de cette rhétorique efféminée dont les prédicateurs de l'autre parti se parent. Tout ce qu'on peut dire est que M. Claude n'avait pas la voix agréable ; et c'est ce qui fit dire un bon mot à M. Morus (30) : mais cela n'empêchait point que ses sermons ne fussent très-estimés. 9°. Rien n'est plus faux que de soutenir *que ceux d'entre les calvinistes qui ont été éclairés*, ont reconnu que le caractère de M. Claude *était proprement celui d'un habile sophiste et d'un adroit déclamateur.* 10°. Et rien n'est plus admirable que de prouver cela par les choses que peut avoir dites *l'illustre vicomte de Turenne ;* car tout le monde sait que ce héros, dont le génie était merveilleux pour tout ce qui regarde la guerre et les fonctions d'un général, ne se piquait point de science, et ne pouvait point être considéré comme un juge compétent en fait de guerres d'auteurs. 11°. Il n'y a rien qui sente plus le roman, je dis le roman forgé contre les idées de la vraisemblance, que ce prétendu projet de M. Claude, où les ministres devaient *demander une conférence avec les évêques.* Il est de notoriété publique que sous le règne de M. Claude, s'il est permis de parler ainsi, tant lui que les autres ministres regardaient comme des piéges toute proposition de dispute ou de conférence. L'un d'eux (31) publia un livre sur ce sujet (32), où il montra qu'il fallait bien prendre garde de ne donner pas dans ce panneau. 12°. Je n'ai rien à dire touchant la mystérieuse conférence qu'on veut que M. Claude ait fait demander à l'archevêque de Paris. On en trouve la réfutation dans un mémoire que le fils de ce grand homme a fait insérer dans l'Histoire des ouvrages des savans (33). Voyez aussi le Moréri de Hollande. C'est une honte à notre siècle qu'on ait osé mettre à Paris dans un dictionnaire historique, un roman si éloigné de la vraisemblance, et que cette hardiesse n'ait pas été châtiée. 13°. Ce fut le 22 d'octobre, et non pas le 22 décembre 1685, que M. Claude partit de Paris pour s'en aller à la Haye. 14°. Enfin il est faux que M. Claude soit jamais demeuré d'accord de l'infaillibilité de l'église.

(H) *M. Paulian lui a donné faussement un livre, et le dessein d'un autre livre.*] Il le fait auteur de la lettre de quelques protestans pacifiques, qui parut l'an 1685. Il dit que M. Claude l'avoue lui-même dans quelques lettres, et qu'une de ses intimes amies en avait fait depuis peu l'aveu tout ouvertement. Il cite en marge, *Lettre à mademoiselle Dangeau et à madame de la Garde* (34). Ces preuves paraissent fortes, et néanmoins il est très-faux que M. Claude ait fait la lettre des protestans pacifiques, et

(30) *Lorsqu'on commençai. à jeter les yeux sur M.* Claude, *pour l'église de Charenton, on le fit prêcher. A l'issue du sermon, M. Morus dit :* Il aura toutes les voix pour lui, hormis la sienne.

(31) *C'est le même qui depuis a publié l'*Histoire de l'édit de Nantes.

(32) *Il en est parlé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de mai* 1685, *pag.* 574 *de la seconde édition. Voyez aussi le mois de décembre de la même année, pag.* 1333.

(33) *Au mois de novembre* 1689, *pag.* 133 *et suivantes.*

(34) *C'est vers la fin du livre.*

je suis très-persuadé qu'il n'a écrit à personne qu'il en fût l'auteur. Le critique des Lettres pastorales ne s'abuse pas moins en disant (35) que M. Claude s'était chargé d'écrire l'histoire de la persécution, sous le titre d'*Histoire dragonnale*, mais qu'il mourut avant que de l'achever. M. Claude était un trop grand auteur pour adopter un tel titre : il ne travaillait point à l'histoire de la dernière persécution, mais à celle des princes d'Orange.

(35) *Pag.* 16.

CLAVIUS (Christophle), jésuite allemand, natif de Bamberg, excella dans la connaissance des mathématiques, et fut un des principaux instrumens que l'on employa pour la correction du calendrier, dont aussi il entreprit la défense contre ceux qui la critiquèrent, et nommément contre Scaliger. Je ne crois point que celui-ci ait rendu les armes aussi humblement qu'un moderne l'a débité (A), ni que Clavius soit mort de la manière qu'un autre moderne le conte (B). L'humilité extraordinaire que Alegambe attribue à Clavius (C), ne s'accorde point avec d'autres qualités que Lorenzo Crasso lui a données, le représentant fort attaché à son sens, et fort sensible à la censure (*a*).

(*a*) Lor. Crasso, elog., *parte I^a.*, *pag.* 143.

(A) *Je ne crois pas que* Scaliger *ait rendu les armes aussi humblement qu'un moderne l'a débité.*] *Joseph de l'Escale* parut entre les critiques du nouveau calendrier *comme un des plus intelligens..... Mais Clavius lui en donna des raisons si pertinentes, que ce docte critique cessa de combattre ses opinions, déclarant même qu'il s'estimait glorieux de céder à un homme de cette réputation* (1). Je voudrais qu'il eût plu à M. Bullart de citer le livre où Scaliger déclara cela; car si la citation était fidèle nous y trouverions un acte de modestie et un acte de contradiction. A l'égard de la modestie, la chose part d'elle-même; quant à l'autre point, si vous consultez le Scaligérana, vous y verrez Clavius fort peu estimé *. Il y est traité d'âne, de bête, de gros ventre d'Allemand (2), d'esprit lourd, homme qui déjeunait deux fois, et qui buvait bien. Il n'est guère mieux ménagé dans les lettres de Scaliger : *Infantiorem, imperitiorem, et magis ridiculum reperies neminem* (Christophoro Clavio) *si quidem unius geometriæ scientiam excipias, quam in eo etiam si stipes esset propter longum tempus quo illud saxum volvit aliquam oportet esse. Quinquaginta enim annos publicè Euclidem legit. Hoc unum excipe, tantus est stupor hominis ut in iis etiam quæ ad Mathesin ipsam pertinent λεξηρίδος τυφλότερος sit* (3). Voyons ce qu'il dit dans un autre livre. *Certè non video quid mathematica studia Clavio contulerint, qui in his adeò infans est ut mediocriter literis humanioribus tinctus hæc meliùs intelligat, quàm ille qui toto vitæ suæ tempore nihil præter mathematica tractavit* (4). On me dira peut-être que, nonobstant toutes ces injures, Scaliger a pu convenir que Clavius avait merveilleusement soutenu la cause du calendrier grégorien, et c'est de quoi il s'agit dans les paroles de Bullart; mais cette objection sera bientôt repoussée. *Nihil vidi ineptius, jejunius, falsius et impudentius libro Clavii in elenchum nostrum de anno Juliano.* C'est ainsi que Scaliger en parle dans sa lettre XXIX. Ailleurs, il en parle ainsi : *Clavius a tant fait de couarderies touchant l'aunée papale; de his ad Eusebium. Clavius*

(1) Bullart, Académie des Sciences, *tom. II*, *pag.* 118, 119.

* Joly croit que Scaliger ne pouvait guère apprécier Clavius. « Il est certain, dit Joly, que » les mathématiques ne sont pas le plus bel en» droit de Scaliger. » Mais il est digne de remarque que Joly ne souffle mot du jugement peu favorable que le cardinal du Perron portait de Clavius, et que Bayle rapporte dans la note (2).

(2) *Le cardinal* du Perron *en faisait le même jugement.* Clavius, *dit-il dans le Perroniana*, dont les jésuites font tant d'état, est un esprit pesant, lourd, sans subtilité ni gentillesse, un gros cheval d'Allemagne.

(3) Joseph. Scaliger, epist. CVI.

(4) *Idem*, Canon. Isagog., *lib. III.*

s'est trompé même en sa correction, il a pis fait que devant..... Quæ scripserat graviora tacuit, leviora refutavit, sed nunc omnia ostendam in Eusebio (5).

Si M. Bullart s'est appuyé sur le témoignage de Richeome, il a fait voir qu'il ne prenait pas exactement le sens d'un auteur. Car ce jésuite n'allègue qu'un écrit antérieur à la réponse de Clavius, et dans lequel par conséquent Scaliger n'a point avoué qu'il acquiescait aux solutions de son adversaire. Voici les paroles de Richeome : *Je laisse..... les œuvres de toute sorte de mathématique de Christophe Clavius, loué non-seulement par feu M. de Candal, l'Euclide de nos siècles, mais aussi par Joseph de l'Escale* (*), *jusques à dire qu'il aime mieux être repris de lui que loué par un autre : louange d'un homme de la religion prétendue réformée peu ami de notre compagnie, et en titre de cette aversion, plus recevable en son témoignage donné pour un jésuite* (6).

(B)..... *ni que Clavius soit mort de la manière qu'un autre moderne le conte.*] Paganinus Gaudentius affirme que Christophe Clavius visitant les sept églises de Rome fut renversé par un bœuf sauvage, qui lui marcha dessus et le tua. *Christophorus Clavius dum septem urbis templa invisit à bubalo humi afflictus conteritur et occiditur* (7). Un tel genre de mort dans un jésuite célèbre et âgé de soixante et quinze ans, est trop singulier pour n'avoir pas été marqué par tous ceux qui font l'éloge de ce fameux mathématicien. Or il est sûr que ni Alegambe, ni Sotuel, ni Lorenzo Crasso, ni Jean Nicius Erythréus, ni Bullart n'en ont rien dit. Les paroles de Nicius Erythréus, que je m'en vais rapporter, prouvent manifestement que Gaudentius a débité un mensonge. *Verum in istud etiam tantum atque immortalitate dignum ingenium, sæva mors, cui nihil est eximium, nihil intactum, nihil sanctum, vim et crudelitatem suam exercuit : sed in eo sævitiæ suæ modum adhibuit, quòd non anteà est illi ausa manus afferre, quàm maturitatem suam adeptum eum esse vidisset : nam senex Romæ in collegio suæ societatis est mortuus* (8). Un auteur qui moralise de la sorte sur la cruauté mitigée de la mort, eût-il oublié l'accident tragique dont Gaudentius a parlé ? Rapportons aussi les paroles d'Alegambe : *Tandem ætate meritisque gravis Romæ vitâ defunctus est die VI februarii anno MDCXII ætatis LXXV.* Corrigez Lorenzo Crasso qui a dit *le 6 de janvier.*

(C) *Alegambe lui attribue une humilité extraordinaire.*] In quo illud maximè admirandum extiterit, quòd cum tantâ eruditionis famâ ac nominis sui claritudine tam insignem pietatem ac modestiam perpetuò conjunctam retinuerit, ut nullum sibi hominem unquàm, seipsum aliis omnibus postponeret (9).

(5) *Dans le* Scaligérana.

(*) Scalig., *in* Castig. Calendar.

(6) Richeome, Plainte apologétique, *pag.* 31.

(7) Paganinus Gaudentius, *in* Oratione de Philosophorum quorundam luctuoso exitu.

(8) N. Erythæus, Pinacoth. I, *pag.* 177, 178.

(9) Alegambe, in Biblioth. soc. Jes., *pag.* 74.

CLÉOFIS, ou CLÉOPHIS, reine indienne, fut dépouillée de ses états par Alexandre-le-Grand; mais elle y fut rétablie en récompense de ce qu'elle voulut bien qu'il jouît d'elle, et ainsi elle conserva par son impudicité un trône où elle n'avait pu se maintenir par son courage (*a*). Le fils que ce conquérant eut d'elle porta le nom d'Alexandre, et fut roi des Indes (A). Pour ce qui est de sa mère, on la nomma la putain royale, depuis qu'elle se fut abandonnée à son vainqueur (*b*). C'est ainsi que Justin narre la chose (*c*). Voyez aussi Quinte-Curce au chapitre X du VIIIe. livre.

(*a*) *Concubitu redemptum regnum ab Alexandro recepit, illecebris consecuta quod virtute non potuerat.* Justin., *lib. XII, cap. VII.*

(*b*) *Propter prostratam pudicitiam, scortum regium ab Indis exindè appellata est.* Justin., *lib. XII, cap. VII.*

(*c*) *Ibidem.*

(A) *Le fils qu'Alexandre eut d'elle..... fut roi des Indes.*] Assacan, son fils aîné, était mort avant qu'elle eût été attaquée par Alexandre (1). Elle avait encore un fils qu'elle amena à ce prince (2). Il mourut peut-être avant que celui qu'elle eut de son vainqueur fût en état de régner : peut-être aussi que l'on préféra le fils d'Alexandre, à cause de la gloire de son père. On assure dans le Moréri que ce fils d'Alexandre et de Cléophée (3) fut assassiné ou empoisonné par Cassander ; mais Diodore de Sicile et Quinte-Curce que l'on cite ne parlent point de cela.

(1) Q. Curtius, *lib. VIII, cap. X.*
(2) *Idem, ibid.*
(3) *C'est ainsi que* Moréri *la nomme.*

CLÉONICE, jeune demoiselle de Byzance, dont Pausanias voulut jouir, et qu'il tua par mégarde. On dit que l'ombre de cette fille le persécuta toutes les nuits (A), comme on le verra plus amplement dans la remarque.

(A) *Pausanias..... la tua par mégarde. On dit que son ombre le persécuta toutes les nuits.*] « On conte » que Pausanias un jour en la ville » de Byzance envoya querir une jeune » fille nommée Cleonice, de noble » maison, de noble parenté, pour » en faire son plaisir. Les parens ne » lui osérent refuser pour la fierté » qui estoit en lui, et la laissérent » enlever. La jeune fille pria ses va- » lets de chambre d'oster toute lu- » miere, mais en se cuidant appro- » cher du lict de Pausanias, qui estoit » desja endormi, comme elle alloit en » tenebres, sans faire bruit quelcon- » que, elle rencontra d'aventure la » lampe qu'elle renversa. Le bruit » que fit la lampe en tombant, l'es- » veilla en sursaut, et pensa soudaine- » ment que ce fust quelqu'un de ses » malveuillans qui le vinst surprendre » en trahison. Si mit incontinent la » main à son poignard qui estoit sous » le chevet du lict, et en frappa et » blessa la jeune fille de telle sorte, » que bientôt après elle en mourut : » mais onques puis elle ne laissa re- » poser en paix Pausanias, pource » que son esprit revenoit toutes les » nuits, et lui apparoissoit ainsi » comme il cuidoit dormir, lui disant » en courroux un carme héroïque, » dont la substance est telle :

» *Chemine droit et revere justice :*
» *Mal et meschef à qui fait injustice.*

» Cest outrage irrita tellement et en- » flamma de courroux tous les alliez » à l'encontre de lui, qu'ils l'assié- » gérent sous la conduite de Cimon » dedans la ville de Byzance, dont » toutesfois il eschapa, et se sauva se- » crettement. Et pourtant que l'esprit » de la fille ne le laissoit point en paix, » ains le travailloit continuellement, » il s'enfuit en la ville de Heraclée, où » il y avoit un temple où l'on conju- » roit les ames des trespassez, et y » conjura celle de Cleonice pour la » prier d'appaiser son courroux. Elle » s'apparut incontinent à lui, et lui » dit, que si tost qu'il seroit arrivé à » Sparte, il seroit délivré de ses » maux ; signifiant couvertement à » mon avis, la mort qu'il y devoit » souffrir : plusieurs historiens le ra- » content ainsi (1). » On n'a rien dit de semblable de la pauvre Didon, qui avait été plus maltraitée que Cléonice ; car non-seulement Énée fut cause qu'elle se tua, mais aussi il lui ravit son honneur. Elle avait dessein de s'en venger après sa mort, et de revenir des enfers pour le poursuivre de lieu en lieu, cependant on ne dit pas que son fantôme ait persécuté Énée. Rapportons sa menace : elle est conçue en des termes qu'on peut critiquer.

. . . . . *Sequar atris ignibus absens ;*
Et cum frigida mors animâ seduxerit artus,
Omnibus umbra locis adero : dabis, improbe, pœnas ;
Audiam, et hæc manes veniet mihi fama sub imos (2).

Si l'ombre de Didon devait se trouver avec Énée en tous lieux, était-il besoin qu'elle attendît dans les enfers les nouvelles du malheur d'Énée ? Ne pouvait-elle pas les apprendre dans ce monde, à mesure qu'il arrivait quelque désastre à ce déloyal ? Vous me direz que cette femme était si trou-

(1) Plutarque, *dans la* Vie de Cimon, *pag.* 482 : *je me sers de la version d'*Amyot. *Voyez aussi* Pausanias, *lib. III, cap. XVII, pag. m.* 252.
(2) Virgil., Æneid., *lib. IV, vs.* 384.

blée, que Virgile a dû la faire parler sans qu'elle prît garde à ses paroles. A la bonne heure. Le grammairien Servius vous indiquera une autre défaite.

CLÉONYME, contemporain de Pyrrhus, roi des Épirotes, sortit de Lacédémone pour des mécontentemens publics et particuliers. Il était fils de Cléomène IIe. du nom, roi de Sparte (*a*); mais à cause de son humeur violente et impérieuse, les Lacédémoniens n'avaient aucune amitié, ni aucune confiance pour lui, et laissaient toute l'autorité royale à Aréus fils de son frère. Voilà pour les mécontentemens publics, et voici les mécontentemens domestiques. Étant déjà avancé en âge, il avait épousé Chélidonis (A), princesse du sang, fille de Léotychide, très-belle femme, mais qui aimait passionnément Acrotate, très-beau garçon, fils du roi Aréus. Ce mariage fut une source de chagrin et d'infamie pour le malheureux Cléonyme; car tout le monde savait la conduite de sa femme, et le mépris qu'elle avait pour lui. Ayant donc l'âme pénétrée de douleur et de colère il sortit de Lacédémone, et s'en alla solliciter Pyrrhus à faire la guerre aux Lacédémoniens. Pyrrhus s'approcha de la ville avec de nombreuses troupes (*b*), et l'aurait prise d'emblée s'il avait suivi le conseil de Cléonyme, qui était de l'attaquer incessamment, sans donner le loisir de se reconnaître au peu d'habitans qu'Aréus y avait laissés; Aréus, dis-je, qui était alors dans l'île de Crète pour secourir les Gortyniens. Pyrrhus, craignant que la ville ne fût pillée s'il y entrait de nuit, renvoya l'attaque au jour suivant. Il fut si vigoureusement repoussé dans tous les assauts qu'il donna, soit avant soit après le retour d'Aréus, qu'il se vit obligé de renoncer à son entreprise. Il ne faut pas oublier le courage que les femmes de Lacédémone témoignèrent en cette occasion (B). On avait résolu de les faire passer en Crète toute la nuit, mais elles s'y opposèrent, et Archidamie, l'épée à la main, entra au sénat, et se plaignit au nom de toutes de ce qu'on les jugeait capables de survivre à la destruction de leur patrie. Elles travaillèrent pendant la nuit au retranchement que l'on opposa à l'ennemi. Il n'y eut que Chélidonis qui demeura enfermée. Elle se passa une corde au cou, afin qu'en cas de besoin elle se pût mettre en état de ne point tomber vive au pouvoir de son époux. Son galant Acrotate fit des merveilles; et comme il revenait de l'endroit où il avait repoussé les assauts de l'ennemi, et qu'il était fier de sa victoire, il parut plus grand et plus beau que jamais aux femmes de Lacédémone, si bien qu'elles s'écrièrent que bienheureuse était Chélidonis d'être aimée d'un tel homme. Les vieillards le suivirent avec mille acclamations, et avec mille bonnes exhortations de continuer à bien baiser Chélidonis (*c*) (C).

(*a*) Plutarch., *in* Agid. et Cleom.; Pausan., *in* Lacon. *Le père* Labbe, Chronolog. franc., *ad ann. Romæ* 481, *dit à tort qu'Aréus était frère de Cléonyme.*

(*b*) *L'an de Rome* 480, *le* 3e. *de la* 126e. *olympiade.*

(*c*) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Pyrrhus.

(A) *Il avait épousé Chélidonis.*] Parthénius a parlé de cette femme et de ses amours pour Acrotate, dans le chapitre XXIII; mais elle y est nommée Chilonis, soit par un défaut de mémoire de Parthénius, soit par la méprise de ses copistes.

(B) *Il ne faut pas oublier le courage que les femmes de Lacédémone témoignèrent en cette occasion.*] Calvisius leur attribue toute la résistance qui fut faite le premier jour, et il dit que le lendemain les hommes furent de retour, et firent périr Ptolomée, fils de Pyrrhus, et la plus considérable partie de son armée (1). Il cite Justin et Plutarque; mais ni l'un ni l'autre ne disent ce qu'il leur impute. Justin ne parle point du retour des hommes, ni de deux attaques consécutives: il dit en gros que les femmes eurent plus de part à la résistance que les hommes, et que Pyrrhus y perdit son fils Ptolomée avec l'élite de ses soldats (2). Pour ce qui est de Plutarque (3), il n'emploie les femmes qu'au travail du retranchement, à l'encouragement des hommes, et à tels autres services du second ordre; et il ne fait périr Ptolomée que lorsque le roi de Lacédémone chargea l'arrière-garde de Pyrrhus sur le chemin d'Argos, c'est-à-dire, quelorsque Pyrrhus abandonna la Laconie. Ce prince vengea amplement la mort de son fils par un grand carnage des Lacédémoniens. Il fit des actions ce jour-là qui sentent un peu le roman. Ce Ptolomée était d'un courage si hardi, que Pyrrhus ayant su sa mort, dit *qu'il avait été tué un peu plus tard que sa témérité ne méritait, ou que lui, son père, ne craignait* (4).

(C) *Les vieillards exhortaient* Acrotate *de continuer à bien baiser Chelidonis.*] Voici la traduction d'Amyot: *Va, gentil Acrotatus, besogne bien Chelidone, et engendre de bons enfans à Sparte.* Le grec porte: Ἔρχεαι Ἀκρότατε, καὶ οἶφε τὰν Χελιδονίδα, μόνον παῖδας ἀγαθοὺς τᾷ Σπάρτα ποίει. *Perge Acrotate, et coito cum Chelidone, gignito tantùm egregios filios Sparte* (5). C'étaient des gens bien naïfs, puisqu'ils faisaient de semblables acclamations au milieu des rues. Voyez la note (6).

(1) Calvis., *ad ann. mundi* 3677.
(2) Justin., *lib. XXV, cap. IV.*
(3) Plut., *in* Vitâ Pyrrhi.
(4) *Aliquantò tardiùs eum quàm timuerit ipse, vel temeritas ejus meruerit, occisum esse.* Justin., *lib. XXV, cap. IV.*
(5) Plutarch., *in* Pyrrho, *pag.* 402, C.
(6) *Le mot grec dont se sert* Plutarque *est si grossier, que nos paysans n'en disent point de plus sales dans les noces de village.*

CLÉOPATRE, sœur d'Alexandre-le-Grand. Voyez la remarque (A) de l'article Denys.

COCHLÉE (Jean), en latin *Cochlæus*, docteur en théologie, chanoine de Mayence et de Worms, et doyen de l'église de Notre-Dame à Francfort, naquit à Wendelstein proche de Nuremberg vers l'an . . . . (*a*) . . . . . *. Il ne s'attacha pas tellement aux écrits de controverse, qu'il ne composât aussi quelques ouvrages d'une autre nature, car il composa une histoire de Théodoric roi des Ostrogoths (A), qui fut imprimée à Ingolstadt, l'an 1544; et une histoire de Totila, qui n'a point été publiée (*b*).

(*a*) *Le* Nova Maris Balthici, *février* 1699, *pag.* 41, *dit l'an* 1502.

* Les points que Bayle a laissés ici prouvent, contre ce que Joly donne à entendre, que Bayle n'adoptait pas la date de 1502, donnée en la note *a*. On lit dans le *Ducatiana* que Cochlée vint au monde en 1480, si l'on en croit son épitaphe qui porte qu'il mourut le 10 janvier 1552 à soixante-douze ans. Leduchat ne dit pas en quel lieu mourut Cochlée; Simler dit que ce fut à Vienne en Autriche. Aubert Lemire, de Thou, Labbe disent que ce fut à Breslau en Silésie, où il était chanoine. Cochlée a place dans les *Eloges des Hommes savans, tirés de l'Histoire de M. de Thou*, avec des additions par Ant Teissier, pag. 102 et suivantes du tome Ier. de l'édition de 1715.

(*b*) *Il en fait mention dans la préface de l'*Histoire de Théodoric.

(A) *Il composa une histoire de Théodoric, roi des Ostrogohts.*] Le journaliste de la mer Baltique a fait

savoir, dans ses nouvelles du mois de février 1699, que l'on imprimait à Stockholm *Vita Theodorici regis Ostrogothorum et Italiæ, Auctore Joanne Cochlæo, Germano, cum Additamentis et Annotationibus, quæ Sueo-Gothorum ex Scandiâ expeditiones et commercia illustrant, operâ Johannis Peringskioldi.* Cet ouvrage de Cochlée était devenu fort rare. Celui qui s'est chargé d'en procurer une nouvelle édition, et d'y ajouter des notes, a conféré celle d'Ingolstadt avec une copie faite sur le manuscrit de Prague, et collationnée au manuscrit de la bibliothèque de Hambourg (1). Le même journaliste nous apprend, dans les nouvelles du mois de novembre 1699, que cette nouvelle édition était achevée.

(1) *Tiré du* Nova litteraria Maris Balthici et Septentrionis, *mensis februarii* 1699, *pag.* 41.

COLLATIUS (*a*) (PIERRE APOLLONIUS), prêtre de Novarre, a vécu vers la fin du XVe. siècle. On n'en peut plus douter, depuis le voyage que le père Mabillon fit en Italie l'an 1686 (A). Collatius a fait des poëmes latins, et un entre autres sur la ruine de Jérusalem, qui fut inséré dans la Bibliothèque des pères par Margarin de la Bigne. Il avait déjà été imprimé à Paris (B), par les soins de Jean Gagney, docteur en théologie, et il en parut une autre édition à Leyde l'an 1586, par les soins d'Hadrien Vander Burch, qui avait corrigé et revu le texte. C'est une marque qu'on prenait Collatius pour un auteur fort ancien. Scaliger le père n'était pas dans cette erreur; car il l'a rangé (*b*) parmi les poëtes modernes au-dessous d'André Alciat, et de Balthasar Castillon, et au-dessus de Lancinus Curtius, de Faustus Andrelinus et d'Érasme. On voit bien qu'il n'a pas voulu ranger les places selon l'exacte chronologie; mais néanmoins il a fait assez connaître que Collatius était un poëte moderne. Il lui attribue des Fastes, et n'en dit pas beaucoup de bien (C). Plusieurs savans hommes ont si peu pris garde à cet endroit de Scaliger, qu'ils ont cité Collatius sur le pied d'un ancien auteur (D). Vossius (*c*) s'étonne que Gyraldus n'ait rien dit de ce prêtre de Novarre. Le père Briet en a parlé pour le service de ce Dictionnaire (E). Il n'y a pas long-temps qu'on a imprimé à Milan le poëme de notre Apollonius sur le combat de David et de Goliath, avec quelques élégies et quelques épigrammes (F).

(*a*) Moréri *en parle sous* Apollonius Collatius, *pag.* 294; *après quoi, pag.* 496, *il le met en titre, et renvoie à* Collatius.

(*b*) Jul. Cæsar Scalig., Poët., *lib. VI.*

(*c*) Vossius, de Historicis Latinis, *pag.* 812.

(A) *Il a vécu vers la fin du XVe. siècle. On n'en peut plus douter depuis le voyage du père Mabillon en Italie, en* 1686.] M. Magliabecchi fit présent à dom Mabillon d'un poëme d'Apollonius, en vers épiques, sur David et sur Goliath, et lui fit prendre garde que ce poëme est dédié à Laurent de Médicis, et qu'il est joint avec quelques épigrammes du même auteur, desquelles l'une est l'épitahe de Paul II, et l'autre l'épitaphe de Sixte IV. Dom Mabillon, insérant cela dans la Relation de son voyage, remarque solidement qu'on ne pourra plus douter désormais que Pierre Apollonius n'ait vécu sur la fin du XVe. siècle. Mais ce qu'il dit de Vossius n'a point toute l'exactitude que j'y voudrais. Voici ses paroles : *Quo ex carmine discimus ætatem hujusce auctoris quem alii ad sæculum septimum, alii ad decimum, alii ad alia tempora referunt, ut videre licet apud Gerardum Vossium de historicis latinis ubi* Petrus Apollonius

Collutius *appellatur* (1). Premièrement, Vossius ne le nomme point *Collutius*, mais *Collatius* (2); et en second lieu, il ne dit point que les uns fassent vivre Collatius au VIIe. siècle, les autres au Xe., et les autres en d'autres temps : il se contente de rapporter que Margarin de la Bigne (3) l'a mis vers la fin du VIIe. siècle, environ l'année 690, et que de grands hommes de notre siècle le citent comme un auteur ancien. Il ajoute qu'il le croit moderne, contemporain et inférieur à l'an 1490, et que Barthius (4) aussi le croit moderne. La raison de Vossius est qu'il ne pense pas qu'on le doive distinguer de l'Apollonius Collatius dont Scaliger parle dans sa Poétique. Il est donc manifeste que dom Mabillon n'a pas bien cité Vossius.

(B) *Son poëme sur la ruine de Jérusalem avait déjà été imprimé à Paris.*] Je n'ai point marqué l'année de cette édition, parce que j'ai aperçu de la différence entre M. de Launoi (5) et M. Daumius (6) : celui-ci, qui croit qu'elle n'a été que la seconde, et que la première avait paru en Italie, la met à l'an 1546; l'autre la met à l'an 1540 (7). M. Daumius compte pour la troisième édition celle de Margarin de la Bigne (8), et pour la quatrième celle d'Hadrien Vander Burch, lequel il blâme d'avoir dit que son édition de Leyde, 1586 était la seconde. Il prétend qu'il fallait dire que c'était la quatrième. Mais cela même n'eût pas été exempt de faute, vu l'édition de 1540, dont M. de Launoi fait mention, et celle de Paris, 1575, qui est dans le Catalogue de la bibliothèque d'Oxford. Je ne parle pas de l'édition que Vossius a considérée comme la première (9), (c'est, selon lui, celle qui parut à Paris en l'an 1516, par les soins de Jean Gagney); car il est visible qu'il se trompe quant au temps. Gagney ne commença ses études de théologie qu'en l'année 1524 (10) : il n'y a donc point d'apparence qu'il se soit mêlé de publier Collatius en 1516. Vossius nous parle d'une édition faite par Christophe Plantin, à Anvers, sur la révision de Vander Burch; c'est sans doute la même que celle de Leyde, 1586; et si Vossius a vu Anvers au titre de son exemplaire, cela doit être imputé à la coutume qu'ont les libraires de faire imprimer plusieurs titres, et de mettre des années et des villes dans les uns, qui diffèrent autant qu'il leur plaît des années et des villes qui paraissent sur les autres. Combien de fois ont-ils par-là fait grossir mal à propos le nombre des éditions aux bibliographes? Daumius avait raison de penser que l'édition de Paris avait été devancée par une édition d'Italie; car l'ouvrage a été imprimé à Milan en 1481 (11).

(C) *Scaliger lui attribue des Fastes, et n'en dit pas beaucoup de bien.*] Voici ce qu'il en dit : *Apollonius Collatius Fastos edidit, in quibus pietatem laudes; frigidiusculus tamen poëta est, et cùm discedit ab elegiaco etiam infelix* (12).

(D) *Plusieurs savans hommes..... ont cité Collatius sur le pied d'un ancien auteur.*] Vossius, sans nommer personne, s'est contenté de dire que les grands hommes de ce siècle le citent ordinairement comme tel (13); mais Barthius n'a pas tant de ménagement : il dit que Collatius a été cité comme un ancien poëte chrétien, par Joseph Scaliger, dans ses notes sur Eusèbe; par Casaubon dans son commentaire sur Suétone; par François Juret dans ses notes sur Paullin Benoît; par Christophle Colérus dans ses observations sur Tacite; par Thomas Dempstérus dans ses notes sur Coripus; par Meursius dans son Glossaire; par Jean Savaron dans son commentaire sur Sidonius Apollinaris; par Bulengérus dans son traité *de Imperatore* et ailleurs (14). Le savant Reinesius,

(1) Mabillon., Musæ ital., *tom. I, pag.* 194.

(2) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 811.

(3) *In* Indice chronologico veterum ecclesiæ Scriptorum, *in tom. I* Biblioth. Patrum.

(4) Adversar., *lib. XXIII, cap. XXVII.*

(5) Histor. Colleg. Navarr., *pag.* 685.

(6) Epist. ad Reinesium, *pag.* 27.

(7) *Le* Journal de Leipsic, 1692, *pag.* 558, *la met comme M.* de Launoi.

(8) *Dans la* Bibliothèque des pères.

(9) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 811.

(10) Launoi, Hist. gym. Navarr., *pag.* 681.

(11) Acta Erud. Lipsiens., 1692, *pag.* 558.

(12) Jul. Cæsar Scaliger, Poetic., *lib. VI.*

(13) *Ut antiquus à summis seculi hujus viris passim laudatur.* Vossius, de Hist. lat., *pag.* 811.

(14) Barth., Commentar. ad Claudian., *pag.* 795. *Dans son* Commentaire sur Stace, *tom. II, pag.* 436, *il cite le dernier qui avait commenté* Pétrone. *Je crois qu'il entend* Goldast.

qui n'était pas fâché de censurer Barthius, prétend (15) qu'on n'a pas eu droit de quereller ces grands hommes, attendu qu'ils n'ont rien dit de l'âge de Collatius, et que rien n'empêche qu'ils n'aient cité un auteur qui leur paraissait moderne ; qu'en particulier il est absurde de mêler Joseph Scaliger dans cette critique : aurait-il pu ignorer ce que son père lui avait appris touchant le siècle de Collatius ? Lisez la réponse de Daumius à ces objections de Reinesius (16), vous trouverez, je m'assure, que Barthius a eu raison.

Un carme, nommé Daniel de la Vierge Marie, a pris aussi Collatius pour un ancien poëte chrétien (17), et il semble même qu'il avait voulu se couvrir de l'autorité de Casaubon. Le marquis d'Agropoli l'en censure, et renverse en même temps ce que les carmes veulent inférer d'un passage de ce poëte.

(E) *Le père Briet en a parlé pour le service de ce Dictionnaire.*] Il ne se détermine point sur l'âge de Collatius, mais il est tombé dans quelques fautes. 1°. Il dit que Margarin de la Bigne le rapporte au temps de Charlemagne, et qu'on le fait fleurir environ l'an 690 (18). C'est Margarin de la Bigne qui lui assigne cette année : pourquoi donc le père Briet lui impute-t-il de l'avoir placé sous Charlemagne, dont le règne ne commença qu'en l'année 768, et l'empire qu'en l'année 800 ou 801 ? Il est évident que ce jésuite a pris pour la même chose l'an 690, et le temps de Charlemagne ; or c'est se tromper. 2°. Il dit que Vossius rejette le sentiment de Margarin de la Bigne, et renvoie Collatius au commencement du XVe. siècle, en sorte que c'est le faire vivre au temps de Politien. Vossius marque expressément l'année 1490, qui est vers la fin et non pas au commencement du XVe. siècle ; et ce serait une bévue chronologique, que de prétendre qu'un auteur qui aurait fleuri au commencement du XVe. siècle, aurait été du même âge que Politien. 3°. Le père Briet rejette le sentiment de Vossius, parce qu'il ne trouve pas le style de Collatius assez relevé pour le siècle de Politien, qui est celui où les belles-lettres sont ressuscitées. Il trouve dans Collatius des fautes de quantité, et une ignorance du grec qui ne conviennent pas au siècle de Politien. Cette raison est nulle ; car tous les auteurs du XVe. siècle ne profitèrent pas également des lumières littéraires qui se répandirent dans l'Italie. Quelques-uns de ceux qui s'efforcèrent de polir leur plume, soit pour les vers soit pour la prose, ne firent qu'un médiocre progrès, et n'apprirent que très-faiblement la langue grecque. 4°. Ce jésuite trouve dans le style de Collatius un peu plus d'élévation et de politesse qu'il n'y en avait au siècle de Charlemagne ; d'où il conclut que Vossius et Barthius le font trop descendre, *eum nimis deprimunt.* S'il entend qu'ils le méprisent trop, il se trompe ; car ils se contentent de le prendre pour un poëte moderne. S'il entend qu'ils le font un peu trop moderne, il se réfute lui-même ; car de la manière qu'il raisonne dans notre troisième observation, plus un poëte s'est élevé au-dessus de la barbarie du VIIIe siècle, plus est-il digne d'être mis au siècle de Politien.

(F) *On a imprimé à Milan le poëme..... sur le combat de David et de Goliath, avec quelques élégies et.... épigrammes.*] J'ai déja dit ce que le père Mabillon avait appris là-dessus de l'illustre Magliabecchi. Disons ici ce que le journal de Leipsic apprend (19). On y trouve que M. Magliabecchi donna à M. Pusterla, garde de la bibliothèque Ambroisienne de Milan, quelques poëmes d'Apollonius ; et que M. Pusterla les remit à M. Lazare Augustin Catta, jurisconsulte de Novare, qui les fit imprimer à Milan, en 1692, *in*-8°. Ce recueil contient le combat de David et de Goliath, et une plainte de Jésus-Christ contre les Juifs, en vers épiques ; une élégie sur les plaisirs de la campagne, et plusieurs épigrammes ; mais on a supprimé l'épitaphe de Paul II, et celle de Sixte IV, qui étaient dans l'exemplaire de dom Mabillon. On donne dans l'ouvrage que

(15) Epist. ad Daumium, *pag.* 15, 16.

(16) *Ibidem*, *pag.* 27.

(17) Daniel à Virgine Mariâ, Vinea Carmeli, *part. III*, *cap. XVI*, *num.* 358, *apud Marchionem* Agropolitanum, *in* Examine Divinit. in Carmelo consultæ, *art. XII*, *pag. m.* 11.

(18) Briet., de Poët. lat., *lib. V*, *pag.* 63.

(19) *Mens. decemb.* 1692, *pag.* 558, 559.

M. Catta a fait imprimer, le titre de *Collatinus* à notre Apollonius. Il faut mettre Ricciolus au nombre de ceux qui l'ont pris pour un ancien poëte chrétien; car il l'a placé au VIIIe. siècle (20).

(20) Journal de Leipsic, décemb. 1692, *pag.* 558, 559.

COLOGNE (PIERRE DE), en flamand *van Ceulen* (A), ministre de Metz au XVIe. siècle, eut beaucoup de part à l'amitié de Calvin, et à celle de Théodore de Bèze. Il était de Gand. Nous disons ailleurs (*a*), que Robert Étienne, qu'il connut familièrement à Paris, fut cause qu'il s'en alla à Genève, où Calvin, ayant mis la dernière main à son instruction, lui persuada de se vouer au ministère de la parole de Dieu. Il en fit les premiers exercices dans Metz l'an 1558. Clervant l'y avait amené de Genève pour cette fonction (*b*). Cette église fut dissipée sous le règne de François II. Clervant, qui était un gentilhomme de beaucoup de mérite, et fort zélé pour la cause, se retira à Strasbourg avec sa famille: Pierre de Cologne se retira à Heidelberg (*c*), d'où il fut rappelé à Metz par ceux de la religion, au commencement du règne de Charles IX (*d*). Il prêcha secrètement de maison en maison jusques au 4 de mai 1561, qu'on l'arrêta prisonnier comme il prêchait. On le fit sortir de la ville au bout de quelques jours, mais il y revint peu après; car le 25 de mai de la même année ceux de la religion commencèrent de prêcher publiquement avec la permission de la cour. Il est vrai que Senneterre qui commandait dans la ville ne voulant point permettre à ce ministre d'y revenir, il fallait qu'on le ramenât sous bonne garde au village de Grixi après qu'il avait prêché. Cela ne dura que jusqu'au retour de Vieilleville, gouverneur de Metz (*e*); car il fit rentrer Cologne. Le roi ayant reçu à Metz, en 1569, la nouvelle de la bataille de Jarnac, où le prince de Condé fut tué, permit la démolition du temple, et ce ne fut qu'avec mille peines et avec mille dangers que les ministres purent sortir de la ville (*f*). Pierre de Cologne se retira au Palatinat; et fut ministre à Heidelberg. Il mourut à la fleur de son âge. Il avait composé quelques livres (B) pendant son séjour à Metz. Son fils DANIEL COLONIUS a été principal du collége wallon à Leyde (*g*). Il publia des thèses sur l'institution de Calvin l'an 1628. Heinsius lui dédia l'*Aristarchus sacer*.

(*a*) *Dans la remarque* (*A*) *de l'article* DIEU (Louis de) dans ce volume.
(*b*) Bèze, Hist. eccléS., *liv. XVI*, *pag.* 444.
(*c*) *Là même*, *pag.* 446.
(*d*) *Là même*, *pag.* 449.
(*e*) *Là même*, *pag.* 452.
(*f*) *Là même*, *pag.* 464.
(*g*) Orat. funebris Ludov. de Dieu.

(A) *En flamand* van Ceulen.] Il fut le premier de sa famille qui latinisa ce nom par celui de Colonius (1). Ce fut la fantaisie de son régent; mais en France, il fut appelé *de Cologne*.

(B) *Il avait composé quelques livres.*] La Croix du Maine n'a osé en donner les titres. *Il a escrit*, dit-il, *plusieurs traitez imprimez à Lyon l'an* 1564, *chez Jean d'Ogerolles, desquels livres je ne veux mettre les titres et pour cause.* Du Verdier Vau-Privas, qui n'était point huguenot

(1) *Vide* Orationem funebrem Ludovici de Dieu.

comme lui, a eu plus de résolution. N'étant pas suspect, il ne se croyait pas obligé à tant de ménagemens. Il dit que *Pierre de Cologne a traduit d'aleman en françois, Conformité et accord tant de l'Escripture saincte, que des anciens et purs docteurs de l'Eglise, et de la Confession d'Ausbourg bien entendue touchant la doctrine de la saincte Cene de nostre Seigneur par les Theologiens de l'université de Heidelberg;* à Genève, 1566, in-8°. *Il a traduict aussi de l'aleman de Thomas Erastus, Vraie et droicte intelligence ds ces parolles de la saincte Cene de Jesus-Christ, cecy est mon corps*, à Lyon, 1564, in-8° (2). Comme ces livres ne se trouvent plus, je ne pense pas, qu'ayant même de grandes bibliothéques à commandement, je pusse dire duquel de ces deux a voulu parler Monsieur Ancillon dans la Vie de Farel. *Pierre de Cologne*, dit-il, *fit la version d'un traité de la cène, et le dedia à monsieur de Clervant.* Aucun de ces trois auteurs ne parle de la réponse que fit Pierre de Cologne à François de Beaucaire de Péguillon évêque de Metz, imprimée à Genève l'an 1566 (3).

(2) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 1001.

(3) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Dieu (Louis de) dans ce volume.

COLOMIÉS (Paul), en latin *Colomesius*, a cultivé l'étude des belles-lettres avec une grande application, et a communiqué au public plusieurs recherches curieuses (A). Il était de la Rochelle, et fils d'un bon médecin (*a*). Parmi les doctes personnages qu'il fréquenta, il n'y en eut point avec qui il lia plus de commerce qu'avec Isaac Vossius; et je pense que s'il se retira de bonne heure en Angleterre et avant que les protestans de France essuyassent les plus rudes coups de la tempête qui a englouti l'édit de Nantes, ce fut à cause que Isaac Vossius était devenu chanoine de Windsor. Les louanges qu'il a données à ce savant homme l'ont exposé à une insulte qu'il souffrit avec la dernière débonnaireté (B). Il ne fut pas long-temps en Angleterre sans témoigner son dégoût du parti presbytérien, et son penchant vers la communion épiscopale. Le petit recueil de certains passages choisis, auquel il donna pour titre, *Theologorum presbyterianorum Icon*, lui attira beaucoup d'ennemis. Il fut sans doute blâmable de publier ce livret, et il y avait même beaucoup d'imprudence à écrire contre des gens dont il faisait entrer dans le caractère une humeur si mal endurante, si ombrageuse, si entêtée. Cela ne devait-il point l'obliger à ne rien dire qui pût l'exposer à leur colère? Le meilleur moyen de le réfuter était de ne dire mot; car une si belle patience eût convaincu tout le monde qu'ils ne ressemblaient point au portrait qu'il avait fait d'eux. Aussi doit-on confesser à la gloire de ces messieurs, qu'ils méprisèrent cette incartade; mais comme il est difficile que dans un grand nombre de gens il n'y ait personne qui ne s'échappe, il se trouva en Hollande un ministre presbytérien qui fit une invective si atroce contre le pauvre M. Colomiés (*b*), qu'auprès de ceux qui jugeraient de tout un parti par les défauts d'un particulier, il n'en faudrait pas davantage pour conclure que l'*Icon theologorum presbyterianorum*

(*a*) *Nommé* Jean Colomiés; *il avait une belle bibliothéque.*

(*b*) *Voyez* l'Esprit de M. Arnaud, *tom. II, pag.* 297 *et suiv.*

a été tiré d'après nature. L'auteur de l'*Icon* avala l'insulte sans dire mot. Ce n'est pas qu'il ne lui eût été très-facile de repousser les injures de son adversaire (C); mais apparemment il eut peur d'empirer sa condition par une réplique (D). Il fit comme les autres qui avaient été déchirés dans le même livre : il se tut; il imita leur patience, qui fut très-assurément une vertu mal-entendue, et à contre-temps (E). J'ai ouï dire, 1°. que lorsque l'on érigea à Londres l'église française dont M. Allix fut ministre, M. Colomiés y fut établi lecteur (*c*). C'était une église selon le rite des épiscopaux; 2°. qu'ayant perdu l'emploi dont il jouissait chez l'archevêque de Cantorbéri (*d*), quand cet archevêque, qui s'opiniâtrait à ne point prêter son serment de fidélité au roi Guillaume et à la reine Marie, fut dépouillé de son temporel l'an 1691, il tomba dans le chagrin et dans une maladie dont il mourut quelque temps après : indignement digne de grossir l'*Appendix* de Pierius Valerianus *de Infelicitate literatorum*. On verra dans la première remarque, la liste de ses ouvrages. S'il y a des gens qui trouvent que je dis trop de bien de lui, je les renvoie à des auteurs plus difficiles que moi, qui lui donnent beaucoup plus d'encens (F).

Se sentant malade à Lambeth, il vint à Londres, où il mourut le 13 de janvier 1692 (G). On découvrit, avant que de l'enterrer, qu'il avait contracté à Lambeth un mariage de conscience avec une fille de basse condition. Il lui laissa un legs de trente livres sterling, ce qui la fit revenir de l'affliction qu'elle avait fait éclater avec des cris extraordinaires, le jour de l'enterrement. Beaucoup de gens ont soupçonné qu'il mourut socinien.

Il a été traité de grand homme par un auteur qui observe qu'*on a dit avec autant de vérité que d'esprit, que c'était le grand auteur des petits livres* (*e*). C'est lui faire honneur d'une chose qui n'avait été dite que pour se moquer de lui (*f*).

(*c*) *Il est traité de prêtre de l'église anglicane, dans le XIII*. *volume de la* Bibliothèque universelle, *pag.* 338.

(*d*) *C'était celui de bibliothécaire.* Bibliothecæ lambethanæ curator.

(*e*) *Voyez le* Mercure Galant *de juillet* 1702, *pag.* 87.

(*f*) *Voyez ci-dessous, citation* (7).

(A) *Il a communiqué au public plusieurs recherches curieuses.*] Ce serait flatter M. Colomiés, que de dire que par la pénétration de son génie il faisait des découvertes. Assurément ce n'était pas son talent; mais il savait profiter de ses lectures et mettre à part plusieurs choses singulières, à quoi la plupart des lecteurs ne prennent pas garde, et qu'ils sont ravis de trouver quand quelqu'un en fait de petits monceaux. Il faisait son étude principale de ces sortes de ramas : c'était à cet égard un vrai furet. Le premier livre qu'il a donné au public a pour titre *Gallia Orientalis*; il y traite des Français qui ont entendu la langue hébraïque (1) *. Cet ouvrage est fort cité, et s'est bien vendu : on

(1) *On lui a reproché qu'il en oublia quelques-uns, et nommément* Casaubon. *Voyez* Ancillon, Mélanges de littérature, *tom. II, pag.* 95.

* Ancillon, que Bayle cite, reproche à Colomiés d'avoir oublié Casaubon dans le *Gallia Orientalis*; mais Casaubon, genevois, ne devait pas figurer parmi les Français; et c'est dans l'*Italia Orientalis* que Colomiés l'a placé; il lui a même consacré huit pages.

a de la peine à le trouver ; il fut imprimé à la Haye, l'an 1665, in-4°. L'auteur avait préparé une seconde édition augmentée et corrigée, et compilé un semblable ouvrage sur les Italiens et les Espagnols qui ont su l'hébreu : il avait même donné son manuscrit à un libraire de la Rochelle, établi à Amsterdam, qui avait promis de l'imprimer. Trois choses ont empêché jusqu'ici l'impression de ces manuscrits. 1°. La mort du libraire. 2°. La mort de l'auteur. 3°. Le goût dépravé du public qui n'achète presque plus que des libelles ou des romans. J'espère néanmoins qu'on imprimera quelque chose de ces ouvrages de Colomiés *1. Le second livre qu'il publia est intitulé KEIMHAIA LITERARIA, et comprend plusieurs opuscules (2). Il fut imprimé à Paris l'an 1668, et à Utrecht l'an 1669, in-12. Ses autres ouvrages sont : *Epigrammes et Madrigaux*, à la Rochelle, 1668, in-12. *Remarques sur les seconds Scaligérana*, Groningæ, 1669, in-12. *La Vie du père Jacques Sirmond*, à la Rochelle 1671, in-12. *Exhortation de Tertullien aux Martyrs, traduite en français*, à la Rochelle 1673, in-12. *Rome Protestante* *2, à Londres (3), 1675, in-12. *Mélanges Historiques*, à Orange, 1675, in-24. *Observationes sacræ*, avec une *lettre* que l'auteur écrivit *à M. Claude, sur la version française des Bibles de Genève*, à Amsterdam, 1679, in-12 (4), *Theologorum Presbyterianorum Icon, ex Protestantium scriptis ad vivum expressa*, et *Parallèle de la Pratique de l'église ancienne et de celle des Protestans de France dans l'exercice de leur religion*, 1682, in-12. *Bibliothèque choisie*, à la Rochelle 1682, in-8°. Elle a été réimprimée à Amsterdam 1699 avec des augmentations. *Ad Guillielmi Cave Canonici Windesoriensis Chartophylacem Ecclesiasticum Paralipomena*, Londini, 1686, in-8°. Une *lettre à M. Justel* touchant la Critique du père Simon. Cette lettre fut imprimée à Londres, l'an 1686, in-4°. avec un livre d'Isaac Vossius (5). Comme M. Colomiés ramassait avec un soin extrordinaire les lettres des hommes illustres, il en publia plusieurs à Londres, l'an 1687, in-8°., qu'il joignit aux deux Épîtres de saint Clément, etc. Voici tout le titre de ce volume : *S. Clementis Epistolæ duæ ad Corinthios, Interpretibus* Patricio Junio, Gottifredo Vendelino, et Joh. Bapt. Cotelerio. *Recensuit et Notarum Spicilegium adjecit* Paulus Colomesius *Bibliothecæ Lambethanæ Curator. Accedit* Thomæ Brunonis *Canonici Windesoriensis Dissertatio de Therapeutis Philonis. His subnexæ sunt Epistolæ aliquot singulares, vel nunc primùm editæ, vel non ita facilè obviæ.* Il publia en la même année quelques lettres de la reine de Suède (6), et, en 1690, un recueil *in-folio* des lettres de Vossius. Il s'est réglé constamment sur la maxime de Callimachus, *qu'un grand volume est toujours un grand mal* : tous les livres qu'il a composés sont de très-petite taille, et voici la réflexion de M. Baillet (7) : *L'auteur de l'Esprit de M. A.*, dit-il, *n'a point cru pouvoir trouver de plus grandes injures à dire à M. Colomiés son confrère de religion, qu'en témoignant de le mépriser, et en le raillant assez froidement sur ses petits livres de peu de feuilles. Il l'appelle* le grand auteur des petits livrets, *ajoutant qu'il ne lui faut qu'un volume d'une feuille pour se mettre en*

*1 L'*Italia et Hispania Orientalis* de Colomiés a été imprimé à Hambourg, 1730, in-4°. On en trouve, dit Joly, un extrait dans le *Journal littéraire* de la Haye, tom. XIX, pag. 467.

(2) 1°. *Un Recueil d'observations en latin.* 2°. *Un Recueil de particularités en français.* 3°. *Clavis epistolarum Scaligeri, Casauboni, Salmasii et aliorum.* 4°. *La Clef des épîtres françaises écrites à Scaliger.* 5°. *Notæ ad Quintilianum.*

*2 Les quatre ouvrages que vient de nommer Bayle ne font pas partie du *Pauli Colomesii opera*, 1709, in-4°., imprimé par les soins de J.-A. Fabricius, qui contient la *Rome protestante* et les ouvrages dont les titres suivent jusques aux Lettres de saint Clément, exclusivement.

(3) *Ou plutôt à Rouen, quoiqu'on ait mis Londres au titre.*

(4) *Voyez dans le XIIIe. vol. de la* Bibliothèque universelle, *pag.* 337, *l'extrait de ce livre sous ce titre :* Pauli Colomesii Observationes sacræ, editio secunda auctior et emendatior. Accedunt ejusdem Paralipomena de Scriptoribus ecclesiasticis, et Passio S. Victoris Massiliensis ab eodem emendatâ, editio IV et ultima, prioribus longè auctior et emendatior. *Londini*, 1689, *in*-12, *pag.* 54.

(5) *C'est l'*Appendix Observationum ad Pomponium Melam. Accedit ad tertias P. Simonis Objectiones responsio.

(6) La Bibliothèque universelle *me l'apprend*, *tom. XIII*, *pag.* 356.

(7) Jugem. des Savans, *tom. I*, *pag.* 448.

rang avec les auteurs de la première et de la seconde taille.

(B) *Les louanges qu'il a données à Vossius l'ont exposé à une insulte qu'il souffrit avec la dernière débonnaireté.*] « Je ne veux pourtant pas » m'arrêter au jugement de M. Colo- » miés, qu'on dira être un auteur à » juste prix, et gagné par M. Vossius » pour faire de petits livrets, où il ne » parle presque d'autre chose que du » *grand Vossius* (8). » M. Colomiés ayant lu cela n'en fut pas moins disposé à encenser le père Simon dans une lettre qu'il écrivit à M. Justel. Écoutons là-dessus un journaliste (9). *La lettre de M. Colomiés.... contient des remarques bien curieuses sur quelques endroits de la Critique de M. Simon, et n'a rien qui ne soit d'un homme fort modéré; encore que M. Colomiés n'ignore pas que M. Simon est l'auteur de la préface et des notes qui ont paru dans la nouvelle édition de sa Critique.*

(C) *Un ministre presbytérien fit une invective atroce contre lui.... Il lui eût été très-facile de repousser les injures de son adversaire.*] J'ai déjà blâmé M. Colomiés d'avoir publié cet *Icon*. Il aurait mieux fait de laisser épars les passages qu'il rassembla, et d'ailleurs il choisit très-mal son temps. Ce n'était point dans une telle occasion, qu'il fallait montrer *les lieux faibles du pays* : de sorte que si l'auteur de l'*Esprit de M. Arnauld* s'était contenté de lui faire de tels reproches, et de le réfuter quant au fond, sans s'amuser aux injures personnelles, il aurait mérité des louanges ; mais s'étant déchaîné comme dans un violent accès de fureur, il s'est rendu inexcusable *, et a fait tort à sa cause. Sa dispute fournit aux lecteurs un divertissement de théâtre ; mais au lieu que, quand on va à la comédie, on entend d'abord les grandes passions du tragique, et puis les badineries du comique ; ici au contraire on trouve les airs goguenards avant que de rencontrer les transports de la colère, et de l'invective sérieuse. Les endroits où l'auteur a voulu faire le plaisant sont si ridicules, qu'il pouvait y être mortifié sans ressource, pour peu que M. Colomiés l'y eût voulu attaquer. Je ne prétends pas qu'on m'en croie sur ma parole, j'en fournis les pièces justificatives.

I. M. Colomiés marqua son nom à la tête de son ouvrage, PER PAULUM COLOMESIUM *Rupellensem*. Sur cela l'Esprit de M. Arnaud fait une plaisanterie froide comme glace. *On voit bien par la grandeur du nom de ce grand homme, que le ciel le destinait à être auteur. Car entre tous les anciens et les modernes on ne trouvera pas de nom si propre à faire une belle figure à la tête d'un ouvrage, et dans la première page d'un livre* (10) : *... il faut avouer que cela remplit la bouche et les yeux ; et quand on n'aurait autre chose à faire voir au public, on mériterait d'être imprimé* (11). Cela sent un homme qui, dans la crainte d'être court, ne se peut résoudre à congédier aucune pensée qui se présente. Peut-être vaut-il mieux dire que cela marque un grand défaut de discernement, et un goût entièrement émoussé par rapport à la raillerie. Quoi qu'il en soit, on ne saurait mieux faire paraître son mauvais goût, qu'en témoignant qu'on trouve ici quelque grain de sel ; et si j'avais à répondre à une si fausse plaisanterie, je ne prendrais point d'autre voie que celle d'ouvrir d'un grand sang-froid les premiers livres qui me tomberaient sous la main dans une bibliothèque. Le malheur m'en voudrait bien si je ne trouvais bientôt des noms aussi propres *à remplir la bouche et les yeux*, que celui *de Paulus Colomesius Rupellensis*. J'en trouverais encore plus aisément parmi les personnes qui ne savent rien, après quoi, toujours d'un air sort sérieux, j'apostropherais mon homme : *Vous disiez qu'entre tous les anciens et les modernes on ne trouvera pas de nom si propre à faire une belle figure à la tête d'un*

(8) *Préface pour la nouvelle édition de l'Histoire critique du Vieux Testament.*

(9) Nouvelles de la République des Lettres, *mois de mai* 1686, *pag.* 595 *de la seconde édition.*

* On doit être indigné, dit Leclerc, de l'acharnement continuel de Bayle contre Jurieu; et, en même temps, Joly ajoute qu'*ici Jurieu est repris avec justice.*

(10) *L'auteur met ici en trois lignes, et en gros caractères*, per Paulum Colomesium Rupellensem. *Ce dernier mot est en petits caractères dans le titre de l'*Icon.

(11) Esprit de M. Arnaud, *tom. II, pag.* 298, 299.

ouvrage;.... et que quand on n'aurait autre chose à faire voir au public, on mériterait d'être imprimé. Vous ne parleriez pas de la sorte si vous connaissiez beaucoup d'auteurs, et l'on voit bien que ni les anciens ni les modernes n'ont été guère les objets de votre vue, et de votre méditation. Allez plaindre la destinée d'une infinité de paysans qui ne mettent point leur nom à la tête d'un ouvrage, encore qu'il mérite d'être imprimé; qu'il le mérite, dis-je, par la raison qu'il est composé de plusieurs lettres. C'est votre principe. Jamais les bons railleurs ne fondent leurs plaisanteries sur un fait évidemment faux, jamais ils ne tournent en ridicule un auteur sur des choses qui lui sont communes avec des hommes illustres, sans qu'elles aient en lui rien qui soit particulier. Or, je vous prie, *David Blondellus Catalaunensis, Dionysius Petavius Aurelianensis, Dionysius Lambinus Monstroliensis*, et cent autres que je pourrais alléguer, donnent-ils plus ou moins de prise que *Paulus Colomesius Rupellensis?*

II. Les plaisanteries que l'auteur fonde sur ce que M. Colomiés s'est surnommé *Rupellensis* ne sont pas meilleures. Afin qu'une raillerie soit bonne, il faut que celui qu'on raille mérite d'être raillé : or c'est ce qu'on ne peut dire d'un homme qui ne fait que suivre l'usage. Quand on raille quelqu'un sur ses habits, on se rend soi-même très-ridicule, à moins qu'il n'y ait dans ces habits quelque chose qui sort des règles et de la mode. Afin donc que la raillerie jetée sur le *Rupellensis* fût bonne, il faudrait que ce ne fût pas le train ordinaire des auteurs qui écrivent en latin, d'ajouter le nom de leur ville à celui de leur famille; mais il est certain que c'est leur coutume, et par conséquent M. Colomiés n'a fait que suivre un usage bien établi (12). Concluons que toute la raillerie retombe sur son auteur, et le rend suspect d'être étranger dans la république des lettres.

III. Nous allons voir la plus froide de toutes ses plaisanteries. Après avoir rapporté en grosses lettres les noms et les surnoms de son adversaire, il les compare avec d'autres. L'Aurelius Augustinus Hipponensis, dit-il (13), *et le* Sidonius Apollinaris Claromontanus (14), *n'en approchent pas. J'espère que la postérité, qui ne connaîtra pas si bien M. Colomiés que nous le connaissons, se persuadera que le* Rupellensis *signifie monsieur l'évêque de la Rochelle, comme l'*Hipponensis *de saint Augustin signifie l'évêque d'Hippone.* Une raillerie ne peut être que très-mauvaise, lorsqu'on l'appuie sur un fondement absurde, et lorsqu'elle est plus choquante pour des gens que l'on ne veut point railler, que pour ceux que l'on veut railler. Tel est le caractère de celle-ci. Rien ne choque plus la vraisemblance, que de dire que l'épithète Rupellensis pourra un jour signifier *monsieur l'évêque de la Rochelle;* et c'est faire un très-grand tort à notre postérité, que de la croire capable d'une si grosse bévue. Il faudrait que les lecteurs, dans les siècles à venir, fussent cent fois plus barbares qu'ils ne l'étaient il y a trois ou quatre cents ans, s'ils allaient s'imaginer ce que l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld espère qu'ils s'imagineront. Il ne l'espère pas, me dira-t-on, il se sert d'une ironie. Je le sais bien; mais il ne laissait pas d'être obligé de rapporter son espérance prétendue et ironique à un événement vraisemblable. Autrement ce serait railler avec finesse un bourgeois gentilhomme que de lui dire : *Vous vous êtes fait peindre l'épée au côté, j'espère que nos descendans vous prendront pour un duc et pair.* Mais enfin, me répondra-t-on en faveur de notre mauvais plaisant, puisque *l'Hipponensis* de saint Augustin signifie l'évêque d'Hippone, le *Rupellensis* pourrait bien signifier l'évêque de la Rochelle. La conséquence peut passer, je l'avoue : mais le principe d'où on la tire est faux et absurde; car le terme d'*Episcopi* est perpétuellement joint avec celui d'*Hipponensis* dans les titres de saint Augustin, et ce n'est nullement en

(12) *Je n'en donne point de preuves; car la chose est trop connue.*

(13) L'Esprit de M. Arnauld, *tom. II, pag.* 299.

(14) *Il y a de la mauvaise foi à rapporter ainsi les noms de cet évêque d'Auvergne. C'est les tronquer, afin qu'ils ne surpassent pas ceux de Colomiés. Voici comme ils doivent être :* Caius Sollius Apollinaris Sidonius Arvernorum Episcopus. *Fort peu d'auteurs disent* Claromontanus Episcopus.

vertu de *l'Hipponensis* que l'on prend ce père pour l'évêque d'Hippone ; c'est uniquement en vertu de l'autre mot (15). La multiplication des évêques serait furieusement à craindre dans les siècles à venir, si la raillerie de notre censeur était bonne; car, comme je l'ai déjà dit, c'est une pratique très-ordinaire aux auteurs qui écrivent en latin, de mettre le nom de leur patrie à la tête de leurs livres. Les réformateurs n'ont pas négligé cet usage (16). Un professeur de Leyde bien connu de notre plaisant s'y est conformé (17). C'est là que le titre est propre à remplir la bouche et les yeux.

N'avais-je pas raison de dire que M. Colomiés eût pu aisément confondre son adversaire sur le chapitre des plaisanteries ? N'eût-il pas pu se moquer de lui comme d'un homme qui faisait le surpris, et l'étonné sur des choses très-communes (18), ce qui est à peine pardonnable aux demi-savans ?

Il ne lui aurait pas été moins facile de le confondre sur un autre point plus considérable que ne sont des railleries. On l'accusa d'être aux gages d'Isaac Vossius, et d'être son parasite. *Cette note était due à ce grand Isaac pour le payer de la pension, et du logement qu'il fournit à* M. Paulus Colomesius Rupellensis ; *car c'est chez lui que demeure notre auteur. Il ne faut pas s'étonner que M. Colomiés soit un peu attaché au parti de messieurs les chanoines qui vivent paix et aise de la graisse de la maison de Dieu, puisqu'il amasse les miettes qui tombent de leur table, et qu'il est habitant du pays découlant de lait et de miel* (19).... *C'est une lâche complaisance de sacrifier ses frères à la passion de ceux qui lui fournissent quelque repas* (20)..... *Je ne sais de quelle religion est cet homme-là, et ce que j'y vois de certain c'est qu'il est de la religion des parasites, toujours pour qui plus lui donne* (21). Cette satire désobligeante d'un côté pour messieurs les épiscopaux, et terrassante de l'autre pour Colomiés, pouvait être facilement réfutée. M. Justel écrivit en ce temps-là une lettre que j'ai lue, où il disait que l'on avait eu grand tort de traiter M. Colomiés de parasite, et que les mœurs de cet homme, et la manière dont il subsistait en Angleterre, réfutaient pleinement toute cette accusation de l'Esprit de M. Arnauld.

(D) ... *mais apparemment il eut peur d'empirer sa condition par une réplique.*] Je n'ai jamais ouï dire qu'il ait couru de mauvais bruits contre l'honneur de Paul Colomiés, ni contre celui de ses parens ; mais enfin, où sont les gens dont la jeunesse et la famille soient exemptes de toute tache petite ou grande, ou qui ne puissent craindre les mauvais mémoires d'un ennemi ? Je m'imagine que Colomiés fit réflexion que, s'il irritait davantage l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld, il l'obligerait à écrire à la Rochelle pour demander des mémoires, et qu'on lui en fournirait dans la vue de décrier un homme qui avait tâché de rendre odieuse à toute l'Europe la religion presbytérienne. Il se tut donc, pour ne se pas exposer tout de nouveau à la morsure d'un si dangereux ennemi. Voyez ce qu'on a dit ci-dessus (22).

(E) ... *Il se tut... ce fut une vertu mal entendue, et à contre-temps.*] La clémence, cette vertu si aimable, si utile, si nécessaire, si divine, devient pernicieuse en certaines occasions. Il y a des maux qui demandent la rigueur d'un châtiment exemplaire ; l'usage de la débonnaireté n'est point alors de saison, il ouvre la porte à de nouvelles misères. Si cela est vrai dans les états politiques, il l'est aussi dans la république des lettres. Les auteurs qui osent publier des livres semblables à l'Esprit de M. Arnauld ne méritent point de grâce : on ne peut les laisser

(15) *L'auteur de la* Cabale chimérique *représenta ceci à l'auteur de l'*Esprit de M. Arnauld, *l'an* 1691, *dans la page* 186 *et* 187 *de la préface de la* Chimère démontrée.

(16) Theodori Bezæ Vezelii Volumen primum tractationum Theologicarum. *C'est ce qu'on voit à la tête des OEuvres de* Théodore de Bèze.

(17) Andreæ Riveti Pictavi Sammaxentini SS. Theologiæ Doctoris, et Sacrarum literarum... Professoris, Opera.

(18) *Ce défaut a été reproché souvent à ce même auteur dans les écrits touchant la* Cabale chimérique de Rotterdam.

(19) Esprit de M. Arnauld, *tom. II, pag.* 302.

(20) *Là même, pag.* 303.

(21) *Là même, pag.* 304.

(22) *Remarque* (G) *de l'article* Arnauld, docteur de Sorbonne, *tome II, pag.* 408.

impunis, sans exposer au brigandage la réputation des gens. C'est contre de tels auteurs que Boccalin aurait dû feindre qu'Apollon, tenant ses grands jours, et séant au lit de justice, convoque le ban et l'arrière-ban du Parnasse. Il devait pour le moins feindre qu'Apollon envoie contre eux la garde prétorienne, ou plutôt la maréchaussée des poëtes allemands, avec ordre de les appréhender, et de les constituer prisonniers (23). Cela est nécessaire pour la sûreté des grands chemins dans la république des lettres. Et néanmoins parmi tant de gens qui ont été déchirés dans l'esprit de M. Arnauld, il ne s'est trouvé personne qui n'ait gardé le silence; car on ne doit compter pour rien, ou une lettre qui se montre au bout de dix ans, ou quelque mot inséré dans un autre ouvrage. C'était là le temps de crier : ceux qui avaient reçu des blessures le devaient faire; et ceux qui n'en avaient point reçu leur devaient servir de seconds en faveur de l'intérêt général : il eût fallu même implorer le secours des lois. C'est ainsi que l'antiquité en usa (24). L'impunité n'a servi qu'à augmenter la hardiesse de cette plume; et sans doute si les Spon, si les Allix, si les Merlat, pour ne rien dire de tant d'autres qui ont imité leur patience, avaient vivement repoussé les insultes de cet homme, il n'aurait point porté ses satires jusqu'à des attentats sur la vie de ses collègues, par des dénonciations de cabale, où il fourre tous ceux qu'il lui semble bon. Si ceux qui ont eu tant de patience l'ont redouté en tant qu'auteur, ils ont été bien dupes; car il n'y a eu rien de plus facile que de le réduire au silence. Dès la première fois que l'on écrivit contre lui au sujet de la cabale, on le terrassa de telle sorte qu'il se vit réduit à supplier très-humblement les magistrats qu'il lui fût permis d'écrire, et qu'il fût fait défense à son adversaire de répliquer (25). C'est de quoi on parlera plus au long dans quelque autre article (26).

(F) *Des auteurs plus difficiles que moi, ... lui donnent beaucoup plus d'encens.*] J'aurais eu tort de me comparer à M. Baillet : je lui cède volontiers, et avec connaissance de cause, le droit de censure. S'il juge plus librement que moi, et si j'ai plus d'indulgence que lui, c'est que je ne connais pas aussi sûrement que lui le bon, le meilleur, les grands défauts, les petites fautes. C'est lui qui me servira de preuve dans cette remarque; lui, dis-je, qui a donné bien des louanges à Colomiés, comme on le va voir. *C'est faire justice à cet auteur, que de le reconnaître pour un des plus intelligens qui soient aujourd'hui dans la connaissance des livres. Il paraît même que son principal talent consiste dans le discernement des bons livres d'avec les mauvais, et de tout ce qu'il y a de rare et de curieux dans la belle littérature; et comme la plupart de ses livres ne sont que de critique, la reconnaissance m'oblige d'avouer que je me suis très-utilement servi de plusieurs de ses ouvrages* (27). En parlant du *Gallia Orientalis* en un autre endroit (28), il dit, *que ce sont d'excellens matériaux ramassés avec beaucoup de soin, qui pourront être d'un très-grand usage à ceux qui entreprendront la bibliothèque universelle des écrivains de France* (29).

(G) *Il mourut à Londres, le 13 de janvier 1692.*] C'est selon le nouveau style, car les registres de l'église de Saint-Martin, au cimetière de laquelle il fut enterré, portent que l'enterrement se fit le 5 de janvier 1691. On sait qu'en Angleterre l'année commence à l'égard des dates des actes publics le 25 de mars. Ainsi, le 5 de janvier 1691, selon ces registres de la

(23) *Voyez M.* Baillet, Jugement sur les Poëtes, *tom. IV, pag.* 9, *citant le* XXVIIIe. Ragguagli *de la Ire. centurie du* Boccalini.

(24) . . . . . *Doluêre cruento*
Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura
Conditione super communi : quin etiam lex
Pœnaque lata malo quæ nollet carmine quenquam
Describi. . . . . . .
Horat., epist. I, *lib. II, vs.* 154.

(25) *Voyez la préface de la* Chimère démontrée, *pag.* 65.

(26) *Dans la remarque* (E) *sur l'article* Tavernier, *tome XIV.*

(27) Jugemens des Savans, *tom. II, num.* 69, *pag.* 32.

(28) *Là même, num.* 137, *pag.* 170.

(29) *Joignez à cela les éloges qu'on lui donne dans le* Journal des Savans *du* 17 *d'août* 1676, *pag. m.* 213; *dans les* Acta Eruditorum *de Leipsic, tom. III, pag.* 314; *et dans les* Mélanges d'histoire et de littérature recueillis par M. de Vigneul-Marville, *pag.* 269, *édition de Rouen*, 1699.

paroisse de Saint-Martin, est le 15 de janvier 1692 selon le style de Hollande. Or, comme les enterremens se font à Londres deux jours après le décès, j'ai dû me servir de la date que j'ai marquée. Je ne l'eusse point sue avec cette précision, si M. de la Roque, ministre français à Londres (30), n'eût pris la peine de m'en instruire.

(30) *On a pu connaître son habileté par le sermon sur la Paix qu'il prêcha à Londres le 23 de septembre 1697, et qui fut imprimé dans la même ville bientôt après.*

COLONNA (Pompée), cardinal, archevêque de Montréal en Sicile, et évêque d'un très-grand nombre de lieux (A), a fait une grande figure dans le monde, et avec un grand mélange de mal et de bien. Il savait porter le chapeau de cardinal et le casque également, et il éprouva plus d'une fois les revers de la mauvaise fortune, et le retour de la bonne. Jules II le dégrada de toutes ses dignités, Léon X les lui redonna, le fit cardinal, et lui confia plusieurs ambassades. Clément VII le dépouilla de la pourpre, et puis la lui redonna. On prétend qu'il lui était redevable de son exaltation au papat, et qu'il ne voulut point reconnaître cette obligation en lui accordant toutes ses demandes. La réponse qu'on suppose qu'il lui fit un jour mérite d'être rapportée (B). Pompée Colonna mourut vice-roi de Naples l'an 1532, et fut enterré sans aucune pompe ni épitaphe, dans le couvent des moines olivetains. Il est auteur de quelques poëmes, où il décrit les charmes et la beauté d'Isabelle Filamarini *, femme du prince de Salerne. Il faisait profession de la servir; mais il proteste qu'il ne souhaita jamais rien de malhonnête de cette vertueuse dame. C'est peut-être une de ces protestations poétiques, dont il ne faut pas tenir plus de compte que des parjures des amans *. Il fit un autre ouvrage plus sérieux et plus travaillé en l'honneur du sexe, *de Laudibus mulierum* (C), et il le consacra principalement à la gloire de Victoire Colonna sa parente. Cet article méritait d'être plus long; mais on n'a pas voulu redire ce que chacun peut rencontrer dans M. Moréri.

* Leclerc observe que le nom de cette princesse n'était pas *Filamarini*, mais *Villamarini*, ainsi que Bayle l'a écrit dans le texte de son article *Capycius*, tom IV, pag. 400.

* Cette réflexion de Bayle a fait naître celle de Leclerc qu'on verra ci-après à l'article Comenius, *pag.* 262.

(A) *Il était évêque d'un très-grand nombre de lieux.*] Voici ses titres dans Oldoïni, et dans Mandosi : *Archiepiscopus Montis Regalis in Siciliâ, et Rossanensis, episcopus Reatinus, Sarsinensis, Interamnensis, Acerrensis, Aquilanus, Polentinus, Aversanus, Montis Marrani, et Catanensis.*

(B) *La réponse..... que lui fit Clément VII..... mérite d'être rapportée.*] Je me servirai du mauvais style de l'écrivain où j'ai lu cela. *Le cardinal Pompée Colonne s'estant employé et ayant faict que Clement septième montast au Saint Siege apostolique, à ce que le cardinal Franciotto Orsin n'y parvînt, depuis que Clement fut Pape, Pompée obtint de luy beaucoup de graces et faveurs; mais se promettant qu'on ne luy refuserait chose qu'il demandast, et l'importunant une fois, de lui demander choses, que le pape jugeoit estre injustes et ne pouvoir estre par sa saincteté octroyées à son honneur, Pompée ne les pouvant impétrer, commença à lui reprocher que par son moyen il estoit devenu pape. Sa Saincteté luy fit réponse, qu'il estoit vray; mais qu'elle le prioit de le laisser pape, sans le vouloir estre luy-*

mesme, puisque procedant en cette manière il entreprenoit de luy oster ce que premierement il luy avoit faict avoir (1).

(C). *Il fit un..... ouvrage..... en l'honneur du sexe*, de Laudibus Mulierum.] Le manuscrit s'en trouve dans la bibliothéque du roi très-chrétien, si nous en croyons le père Oldoïni (2) *. Voyez aussi la bibliothéque romaine de Prosper Mandosi.

(1) Meynier, Réponses libres aux Demandes curieuses, *pag.* 279, 280.

(2) *In* Athenæo romano.

* Cet ouvrage existe en effet en manuscrit dans la bibliothéque du roi, n°. 8751, D.

COLONNA (Victoria), dame illustre et savante. Voyez Victoria Colonna *.

* Bayle n'a pas donné cet article. Cependant le renvoi se trouve dès l'édition de 1697.

COLUMNA ou COLONNA (Jean), natif de Rome, et jacobin, fut fait archevêque de Messine (*a*), et légat et gouverneur de Tauromine, par Alexandre IV, l'an 1255 (*b*) *. C'est donc une erreur que de le placer après l'année 1325 (*c*), ou sous l'année 1313 (*d*). Il composa une chronique qu'il intitula : *Mare historiarum*, *la Mer des histoires* (A), et qu'il étendit depuis Adam jusqu'à l'an 1250 (*e*).

(*a*) Leand. Albert., *lib. III*, de Viris illustr. ord. prædicat., *apud* Vossium, de Histor. Lat., *pag.* 440.

(*b*) Thomas Fazellus, *lib. VIII decadis poster.* Rerum Sicular., *apud eumd. ibidem.*

* Leclerc ajoute, 1°. que *J. de Columna* était de l'ancienne famille romaine de ce nom ; 2°. qu'il se fit jacobin en 1226 ou 1227, à l'âge de vingt à vingt-quatre ans ; 3°. qu'il fut provincial de la province de Toscane, vers 1236 ; 4°. qu'il se démit de son évêché vers la fin de 1263, et se retira à Rome dans un couvent de son ordre.

(*c*) *Comme fait* Jean Rioche, *apud* Vossium, de Hist. Lat., *pag.* 480.

(*d*) *Comme fait* Philippe de Bergame, *lib. XIII* Supplement. chron., *apud eumd. ibidem.*

(*e*) Spondan., *ad ann.* 1255, *num.* 10.

Antonin, archevêque de Florence, l'a citée quelquefois. Possevin parle d'un Jacques Columna *, dominicain et historien, et il prétend que cet archevêque de Florence l'a copié en plusieurs endroits. Vossius ne croit point cela (B). Nous marquons (*f*) une petite méprise d'André Rivet.

* Les auteurs qui ont distingué deux Colonnes l'un nommé Jean, l'autre nommé Jacques, ont été dans l'erreur, dit Leclerc.

(*f*) *A la fin de la remarque* (B).

(A) *Il composa une chronique qu'il intitula* Mare Historiarum, la mer des histoires.] Il y a une faute dans ces paroles du jésuite Gaultier, *Johannes de Columna, author Matris historiarum* (1). Il parle ainsi dans sa table du XIVe. siècle ; ce qui montre qu'il ne connaissait pas bien l'âge de notre Columna. Son traducteur français n'a point soupçonné qu'au lieu de *maris*, on avait imprimé *matris* : il a donc traduit *autheur de la Mère des histoires*. Ces deux fautes sont passées du livre de Génebrard dans celui du père Gaultier. *Joannes de Columna auctor libri, cujus titulus est Mater Historiarum* (2). Cet ouvrage fut traduit en français sous le règne de Charles VIII. Le traducteur nous apprend qu'il y ajouta tout ce qui concerne les rois de France, et qu'il forma ce dessein, parce qu'il avait conduit sa traduction jusqu'au temps de la fondation de la monarchie française, lorsque Charles VIII monta sur le trône. Il se dit *François natif de Beauvoisin*. Il ajoute qu'il fut confirmé dans sa pensée *par les vertueuses exhortations et éminentes raisons de noble homme André de la Haye, seigneur de Chaumot, et receveur des aides et payement des gens de guerre, ville, et election de Sens*. L'édition dont je me sers est de *Lyon, par Jehan du Pré* 1496 en 2 vol. in-folio, et s'étend jusqu'à la mort de Louis XI, en 1483. J'en ai vu un exemplaire qui avait appartenu à un chanoine

(1) Gualter., Tabul. Chron., *pag. m.* 799.

(2) Génebrard. Chron., *lib. IV*, *circa ann.* 1327.

d'Anvers (3). Quelqu'un y a écrit ces paroles : *Borchardus auctor hujus operis, ut patet ex* 120 *capite hujus voluminis, folio* 702. On voit effectivement dans cette page ce qui suit : *Et pource moi Borchard, docteur et professeur de la saincte théologie, convoitant satisfaire au desir de ceulx qui par grand appetit et dévotion passent la mer pour visiter les lieux d'icelle terre saincte, laquelle j'ay passée et cheminée plusieurs fois de mes propres piez, ay descript et coté selon ma possibilité icelle sans rien y mettre ne adjouster si non ce que j'ay veu presentiellement estant esdis lieux, ou es montaignes dont les povoye considerer.* Mais cela prouve seulement que le traducteur, ou bien quelque continuateur, a inséré dans cette Mer des Histoires la description que Bonaventure Brocard a faite de la Terre Sainte, où il voyagea environ l'an 1280 (4). On y a inséré bien d'autres choses (5), et l'on s'est donné la liberté d'en changer l'économie. L'ouvrage fut divisé en dix livres par Jean Columna (6); mais dans la version française il est divisé en six âges, dont chacun est divisé en plusieurs chapitres *.

(3) *Nommé Guillaume Van Hamme.*

(4) *Et non par l'an* 1533, *comme l'assure* la Croix du Maine, *pag.* 36.

(5) *Saminarthani sub 75 episc. Constant. Normann. allegant Vitam Caroli VII reg. Franc. per Joannem Quadrigarium Monachum S. Dionysii lib.* 4 *Maris Hist. et in patriarchio Bituricensi, cap.* 16, *allegatur Joannis du Cortil, Mare Historiarum, capitulum* 24, § 3 *libri primi de origine Francorum.* Sandius, Animadvers., in Vossium, de Hist. lat., *pag.* 170, 171.

(6) Trithem., de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 226. Vossius, de Histors. lat., *pag.* 480.

* Pour faire croire que Bayle se trompe en donnant l'ouvrage français comme une traduction du *Mare historiarum* de J. Columna, Leclerc et Joly disent que le père Échard observe que le *Mare historiarum* de J. Columna est très-différent du livre français intitulé : *la Mer des histoires.* Échard ajoute, cependant, que le nouvel auteur qu'il nomme Brochart s'est servi du travail de Columna. Mais on sait (dit M. Brunet, *Manuel du libraire*, troisième édition, II, 473), que Brochart n'est auteur que de la description de la Terre Sainte, insérée après coup dans la Chronique de Columna. Bayle a donné ici des détails exacts; et je ne sais pourquoi l'auteur de l'article *Columna* dans la *Biographie universelle*, IX, 315, a mieux aimé suivre Échard que Bayle. Les deux manuscrits du *Mare*, que possède la bibliothèque du roi, et auxquels la *Biographie universelle*, d'après Échard, donne les nos. 4684 et 4684-2, portent dans le catalogue imprimé en 1739 et années suivantes, les nos. 4914 et 4915.

Du Chesne, qui ne marque point l'édition dont je me sers, en marque trois autres. *La grande Mer et Fleur des Histoires*, dit-il (7), *imprimée au commencement du règne de Charles VIII roy de France, en deux livres in-folio; et depuis continuée jusques en l'an* 1543. *A Paris, chez Ambroise Girault; finalement augmentée d'un troisiesme livre, jusqu'à l'an MDLI, par Jean le Gendre Aurélianois, f.*

Cette Mer des Histoires a été citée par une infinité d'auteurs, et nommément par Jean Cousin (8), qui en faisait beaucoup de cas.

Vossius observe qu'un anonyme, qui a écrit en Italie, l'an 1381, un traité *de Hierarchiâ subcœlesti*, a mis Jean Columna parmi les auteurs qui ont fait l'histoire des papes (9). Cela ne signifie pas nécessairement qu'il ait composé un livre exprès là-dessus *: on pourrait entendre ce qu'il a inséré touchant les papes dans son *Mare Historiarum*. Il avait publié un livre de lettres (10) : on dit aussi qu'il composa un traité *de Viris Illustribus et Christianis* (11). S'il eût fait l'histoire particulière des papes, je m'imagine que Volaterran ne l'eût pas omis dans la liste qu'il a donnée (12), et où il met Landulfe Columna, qui dédia son ouvrage au pape Jean XXII.

(B) *Possevin parle d'un Jacques Columna..... copié par Antonin archevêque de Florence..... Vossius ne croit point cela.*] Voici la manière dont il s'exprime. *Possevinus diversos facit, Joannem et Jacobum, Columnas, utrumque Ord. Privd. utrumque historicum : atque addit, B. Antonium plura ex Jacobo derivásse in historiam suam. Puto falli.*

(7) Du Chesne, Bibliothèque des Histoires de France, *pag. m.* 57.

(8) *Dans son* Histoire de Tournai.

(9) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 481.

* Columna n'a point fait d'histoire des papes, dit Leclerc; mais il est auteur d'un traité *de Viris illustribus ethnicis et christianis.* Joly ajoute que Mabillon se trompe en faisant J. Columna ami de Pétrarque, qui ne vint au monde que près d'un siècle après Columna.

(10) Trithem., de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 226. *Voyez la* Bibliothèque de Gesner, *folio* 408 *verso.*

(11) Sandius, Animadv. in Vossium, de Hist. lat., *pag.* 172.

(12) Volater., *lib. XXII, initio.*

Sanè Antoninus Joannem Columnam testem advocat, cùm alibi, tùm Tit. XIX *cap.* 1, *ubi sermo ei de Innocentio III, qui priùs Lotharius vocabatur. At Jacobum Columnam historicum, quantùm meminisse possum, planè nescit : nec fuisse ejus nominis historicum censeo* (13). Sandius lui objecte que Nauclérus a rapporté quelque chose selon le témoignage de Jacques de Columna (14). Il pouvait ajouter, comme une confirmation de sa critique, que l'on ne voit point dans le *Mare Historiarum* le fait pour lequel Nauclérus cite Jacques de Columna (15). Et notez que plusieurs auteurs ont fait mention de ce Jacques. Jacobus Columna *ordinis sancti Dominici historicus eruditus, quem pluries citat Sanctus-Antonius in suis historiis, scriptis mandavit* chronicon à creatione mundi, usque ad sua tempora 1340. *Est Jacobi mentio apud Lusitanum, Plodium, Fernandez, Fontanam de Romanâ provinciâ, et Ambrosium de Altamurâ in bibliothecâ ordinis prædicatorum* (16). C'est ainsi que parle Prosper Mandosio, qui a oublié notre Jean Columna dans ses cinq premières centuries *Bibliothecæ Romanæ*.

Mettons ici un petit morceau de la dispute touchant la papesse Jeanne. M. Du Plessis ayant cité Antonin qui a rapporté le conte de cette papesse, Coëffeteau l'accusa d'avoir altéré le passage, et d'en avoir supprimé cette restriction, *Si ce que l'on dit et que Martinus rapporte est véritable. On ajoute aussi que l'on a érigé une sculpture de marbre pour mémoire; mais Vincent de Beauvais, et Joannes de Columna n'en parlent point* (17) *. Rivet, répondant à Coëffeteau, se servit de ces paroles : *de la statue de marbre érigée* Antonin *oppose au commun de ceux qui l'ajoutent Vincent de Beauvais et Jean de Colomna qui n'en parlent point. Mais il montre par cette mention qu'ils parlent du reste* (18). Rivet se trompe, car ces deux auteurs n'ont rien dit de la papesse; et par conséquent Antonin n'a pas voulu dire qu'ils eussent seulement omis ce qui concerne la statue. Il aurait fallu les consulter avant que de faire une décision sur le sens des paroles ambiguës d'Antonin.

(13) Vossios, de Hist. lat., *pag.* 480.
(14) Sandius, Animadv. in Vossium, de Hist. lat., *pag.* 172.
(15) *C'est que Nicolas, évêque de Mirre, donna un soufflet à Arius dans le concile de Nicée. Voyez* Nauclérus, *tom. II, gener. XI, pag. m.* 469.
(16) Prosper Mandosius, Biblioth. romanæ *cent. I, num.* 11, *pag.* 14, 15.
(17) Coeffet, Réponse au Mystère d'iniquité, *pag.* 508.
* Leduchat rapporte ces paroles extraites d'un livre allemand imprimé à Rome en 1499 : *est ibi* (à Rome) *adhuc saxum quo effigies mulieris cum infante lapidi insculpta cernitur.* Sur quoi Joly dit qu'il serait à propos de savoir si cette sculpture n'avait pas pour objet quelque histoire absolument différente de la papesse.

(18) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'iniquité, Ire. *part.*, *pag.* 594.

COMANE, en latin *Comana*. Il y avait principalement deux villes qui portaient ce nom, l'une était dans la Cappadoce, (*a*), et l'autre dans le royaume de Pont (*b*). Elles étaient consacrées à Bellone et observaient à peu près les mêmes cérémonies dans le culte de cette déesse. L'une était formée sur l'autre, celle de Pont sur celle de Cappadoce (*c*). C'est dans cette dernière qu'Oreste avait établi cette religion (*d*) (A). Dans chacune de ces deux villes le temple de la déesse, doté de beaucoup de terres, était desservi par un grand nombre de gens, sous l'autorité d'un pontife, homme de grand crédit, et d'une telle considération qu'il ne voyait que le roi au-dessus de lui (B). Sa dignité était à vie (*e*). Plusieurs dictionnaires et autres livres attribuent à Strabon d'avoir dit que, de son temps, il y avait plus de six mille personnes consacrées au service de Bellone à

(*a*) Strabo, *lib. XI, pag.* 359, *et lib. XII, pag.* 369.
(*b*) *Idem, lib. XII, pag.* 383.
(*c*) *Idem, ibidem.*
(*d*) *Ibidem, pag.* 369.
(*e*) *Ibidem, pag.* 370.

Comana de Cappadoce, et que ces personnes s'entre-battaient et s'entre-blessaient tous les ans à certaines fêtes de la déesse. Je ne pense pas que Strabon ait dit autre chose (*f*), si ce n'est que lorsqu'il fit un voyage en ce lieu-là les ministres de Bellone étaient plus de six mille tant hommes que femmes. Ce qu'on dit de ces batteries a un autre fondement (C). Il dit touchant Comana du Pont, que c'était une ville fort peuplée et fort marchande; qu'il s'y rendait une grande foule de monde, quand on célébrait la fête de la sortie de Bellone; et qu'en tout temps on y voyait beaucoup d'étrangers qui y venaient accomplir leurs vœux, ou offrir des sacrifices; qu'on y trouvait aussi plusieurs femmes de mauvaise vie, dont la plupart étaient consacrées à la déesse du lieu (*g*). Il ne faut pas douter que ce ne fût l'une des choses qui attiraient les étrangers. Après la guerre de Mithridate, les Romains sécularisèrent en quelque manière ce pontificat (D), et en firent une espèce de souveraineté, sans lui ôter l'intendance des choses sacrées. Pompée le donna à Archélaüs, César à Nicomède, et Auguste à Dyteutus qui avait fait une action fort généreuse (*h*) (E). Appien a fait ici une faute (F).

(*f*) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 369.
(*g*) *Idem*, *lib. XI*, *pag.* 385.
(*h*) *Ibidem*, *pag.* 384, 385.

(A) *C'est dans Comane de Cappadoce qu'Oreste avait établi cette religion.*] Τὰ δὲ ἱερὰ ταῦτα δοκεῖ Ὀρέστης μετὰ τῆς ἀδελφῆς Ἰφιγενείας κομίσαι δεῦρο ἀπὸ τῆς Ταυρικῆς Σκυθίας τὰ τῆς Ταυροπόλου Ἀρτέμιδος. Ces paroles de Strabon (1) signifient qu'*on croit qu'Oreste et sa sœur Iphigénie apportèrent là cette religion de la Scythie Taurique, et que c'était le culte que l'on rendait à Diane Tauropolos.* Il ajoute qu'Oreste, qui avait laissé croître ses cheveux en signe de deuil, les laissa dans ce même lieu de la Cappadoce, qui fut nommé Comana pour cette raison. Or comme il dit en un autre endroit (2), lorsqu'il parle de Comana ville du Pont, qu'elle était consacrée à la même divinité que Comana de Cappadoce, et qu'elle en tirait son origine (3), il fait assez entendre ou qu'il ignore, ou qu'il rejette la concurrence qui était entre ces deux villes, et qu'il tient pour nulles les prétentions de ceux du Pont. Il est néanmoins certain qu'ils ne cédaient point aux autres la qualité de chef d'ordre, et qu'ils se vantaient d'avoir la vraie statue de Diane. En quoi ils avaient pour rivaux, non-seulement ceux de Cappadoce, mais aussi les Lydiens : de sorte que ce n'est point sous le christianisme que les hommes ont commencé de se quereller sur la possession d'une relique; car, lorsque l'on commença à s'attribuer en divers lieux la possession du vrai saint-suaire, ou du chef de saint Jean-Baptiste, il y avait très-long-temps que plusieurs villes païennes avaient disputé sur la possession du simulacre de la Diane Taurique. Les Lacédémoniens prétendaient l'avoir; les Athéniens soutenaient qu'Iphigénie l'avait laissé dans leur pays (4). Les habitans du Pont, ceux de Cappadoce, ceux de Lydie s'entre-disputaient cette relique. Διαμεμένηκεν ἔτι καὶ νῦν τηλικοῦτο ὄνομα τῇ ταυρικῇ θεῷ, ὥστε ἀμφισβητοῦσι μὲν Καππάδοκες καὶ οἱ τὸν Εὔξεινον οἰκοῦντες τὸ ἄγαλμα εἶναι παρὰ σφίσιν, ἀμφισβητοῦσι δὲ καὶ Λυδῶν οἷς ἐστιν Ἀρτέμιδος ἱερὸν Ἀναΐτιδος. *Cùm adhuc adeò illustre sit Tauricæ Dianæ nomen, ut Cappadoces cum Euxini accolis penes utram sit gentem ejus Deæ signum inter se certent, et Lydi etiam illi apud quos Anaïtidis Dianæ*

(1) *Lib. XII*, *pag.* 369.
(2) *Pag.* 383 *sub fin.*
(3) Ἀφιδρυθέντα ἐκεῖθεν. Atque adeò indeimitata. *C'est la traduction de l'imprimé : elle ne paraît pas avoir toute la force de l'original.*
(4) Pausanias, *lib. III*, *pag.* 98.

fanum est rem controversam faciunt (5). Dion, à l'égard du simulacre de Diane, donne tout l'honneur à Comana de Cappadoce; il ne parle point de la concurrence des Lydiens, ni de celle des habitans du Pont. Il dit seulement qu'il y avait dans la Cappadoce deux villes qui avaient le même nom, et qui n'étaient pas fort éloignées l'une de l'autre. Chacune se vantait des mêmes choses, et contait les mêmes fables, et montrait les mêmes raretés; chacune prétendait posséder le vrai couteau d'Iphigénie. Μυθολογοῦσι καὶ δεικνύουσι τά τε ἄλλα πάντα ἐκ τοῦ ὁμοίου, καὶ τὸ ξίφος ὡς αὐτὸ ἐκεῖνο τὸ τῆς Ἰφιγενείας, ὃν ἀμφότεραι ἔχουσι. *Cùm reliqua omnia similia utrinque fabulantur ostentantque, tum utraque urbs gladium habet quem verum Iphigeniæ esse autumant* (6). Il n'y a point lieu de douter qu'il ne veuille dire que ces deux villes de la Cappadoce se nommaient Comana. Or comme ni les historiens ni les géographes ne font point mention de deux Comana, situées l'une près de l'autre dans la Cappadoce, il se pourrait bien faire que Dion se fût abusé, n'ayant point mis, comme Strabon, l'une des deux Comana dans la Cappadoce, et l'autre dans le royaume de Pont. Ortélius se trompe, lorsqu'il assure que Dion a parlé de la Comana Pontique, et de la Comana de Cappadoce (7). Peut-être que Dion a confondu ensemble Comana et Castabala; car il est vrai qu'il y avait dans la Cappadoce une ville nommée Castabala, où l'on prétendait que s'étaient passées les choses qui se disaient d'Oreste et de la Diane Tauropolos. La Diane qui avait un temple dans cette ville avait le surnom de Pérasia: cela fournissait une preuve. Au reste, les prêtresses de Diane se vantaient en ce lieu-là de marcher impunément sur la braise. Ἐν τοῖς Καταβάλοις ἐστὶ τὸ τῆς Περασίας Ἀρτέμιδος ἱερὸν, ὅπου φασὶ τὰς ἱερείας γυμνοῖς τοῖς ποσὶ δι' ἀνθρακιᾶς βαδίζειν ἀπαθεῖς, καν' ταῦτα δέ τινες τὴν αὐτὴν θρυλλοῦσιν ἱστορίαν τὴν περὶ τοῦ Ὀρέστου καὶ τῆς Ταυροπόλου, Περασίαν κεκλῆσθαι φάσκοντες, διὰ τὸ πέραθεν κομισθῆναι. *Apud Castabala Perasiæ Dianæ fanum est, ubi aiunt sacrificas mulieres illæsis pedibus per prunas ambulare: atque ibi sunt qui autument gesta quæ de Oreste et Tauropolo Dianâ feruntur: dictamque Perasiam quod trans mare eò pervenerit* (8).

(B) *Le temple de la déesse..... y était desservi..... sous l'autorité d'un pontife, ... qui ne voyait que le roi au-dessus de lui.*] Les habitans de Comana étaient censés sujets du roi, mais il fallait qu'ils obéissent au pontife: Ἄλλως μὲν ὑπὸ τῷ βασιλεῖ τεταγμένοι, τοῦ δὲ ἱερέως ὑπακούοντες. *Regi quidem alias subditi, sed pontificis tamen dicto audientes.* C'est ainsi que Strabon en parle dans la page 369. Il ajoute que le pontife était le seigneur de la plus grande partie du temple et des ministres des choses sacrées, et qu'il percevait tous les fruits des terres qui appartenaient au temple: en un mot, qu'il n'y avait personne dans la Cappadoce, après le roi, que l'on honorât autant que lui. De là vint que presque toujours il était de la famille royale. Ἐγὶν οὗτος δεύτερος κατὰ τιμὴν τῇ Καππαδοκίᾳ μετὰ τὸν βασιλέα· ὡς δ' ἐπιτοπολὺ τοῦ αὐτοῦ γένους ἦσαν οἱ ἱερεῖς τοῖς βασιλεῦσι. *Is secundum regem in summo est inter Cappadoces honore: plerumque ex eâdem familiâ sunt pontifices et reges.* Strabon observe à peu près la même chose touchant le pontife de Comana au royaume de Pont. Ce pontife était le second après le roi, et portait le diadème deux fois l'an, lorsqu'on célébrait la sortie de la déesse. Ἡνίκα δὶς τοῦ ἔτους κατὰ τὰς ἐξόδους λεγομένας τῆς θεοῦ, διάδημα ἐπύγχανε φορῶν ὁ ἱερεύς, καὶ ἦν δεύτερος κατὰ τιμὴν μετὰ τὸν βασιλέα. *Cùm bis quotannis in exitu quem vocabant deæ diadema pontifex gestaret et honore secundus à rege esset* (9). Je fais ces remarques pour deux raisons: 1°. afin de montrer que le même esprit qui a fait dans le christianisme que les gens d'église ont obtenu tant de biens et tant d'honneurs, avait déjà éclaté dans le paganisme: ainsi on a beau changer de principes et de dogmes, la nature recouvre toujours ses droits; ce qui est fondé sur les passions ma-

(5) *Idem, ibid.*
(6) Dio, *lib. XXXV.*
(7) Abrah. Ortelius, *in* Thesauro geograph.
(8) Strabo, *lib. XII, pag.* 370.
(9) *Ibidem, pag.* 384.

chinales est un domaine inaliénable et imprescriptible ; on en dépossède la nature pour un temps sous les grandes révolutions de religion ; mais tôt ou tard elle se remet en possession. Voilà mon premier motif. Le second est qu'il me semble que le père Noris a fait une faute, lorsqu'il a dit d'une façon générale et illimitée que le même homme était prince et pontife de Comana (10). Je crois bien que Pompée conféra ces deux caractères tout à la fois à Archélaüs ; mais *non sic erat ab initio, au commencement la chose n'allait pas ainsi.* Je rapporterai deux passages dans la remarque (D), qui confirmeront ce que j'ai dit du grand pouvoir de ces pontifes.

(C) *Ce qu'on dit de ces batteries a un autre fondement.*] Les prêtres de Bellone avaient cela de commun avec les prêtres de Cybèle, qu'en certains temps ils contrefaisaient les enthousiastes, et témoignaient par des postures déréglées beaucoup d'aliénation d'esprit. Ils n'épargnaient point leur propre corps ; ils en faisaient couler du sang, et c'était une partie de leur service divin. Lactance l'a reproché au paganisme. *Ab isto genere sacrorum non minoris insaniæ judicanda sunt publica illa sacra ; quorum alia sunt matris Deûm ; in quibus homines suis ipsi viribus litant : amputato enim sexu nec viros se, nec fœminas faciunt : alia virtutis, quam eandem Bellonam vocant, in quibus ipsi sacerdotes non alieno, sed suo cruore sacrificant. Sectis namque humeris, et utráque manu districtos gladios exerentes, currunt, efferuntur, insaniunt* (11). Il y a bien de l'apparence que cette cérémonie s'observait dans Comane, où Bellone était en si grande vénération ; néanmoins Strabon ne le dit pas : il dit bien qu'il y avait à Comana de Cappadoce beaucoup de gens inspirés ou fanatiques ; il n'ajoute point, ni que les ministres de Bellone fussent châtrés (12), ni qu'ils se blessassent. Quelques-uns veulent que Valérius Flaccus ait dit l'une et l'autre de ces deux choses ; car au lieu *de comatos*, ils lisent *comanos* dans cet endroit du VIIe. livre, vers la fin :

Qualis ubi attonitos mœstæ Phrygas annua matris
Ira, vel exectos lacerat Bellona Comanos.

(D) *Les Romains sécularisèrent en quelque manière ce pontificat.*] Nous avons prouvé ci-dessus que le pontife de Comana ne jouissait point de la souveraineté : il avait le roi au-dessus de lui ; c'était du roi proprement que les habitans de Comana étaient sujets. Mais lorsque Pompée eut fini la guerre de Mithridate, il donna ce pontificat à Archélaüs, sans lui imposer d'autre dépendance que celle que le peuple romain se réservait quand il donnait un pays (13). Il lui défendit seulement de vendre les habitans ; et, quant au reste, il leur recommanda de lui obéir. Προσάξας τοῖς ἐνοικοῦσι πειθάρχειν αὐτῷ· τούτων μὲν οὖν ἡγεμὼν ἦν καὶ τῶν τὴν πόλιν οἰκούντων ἱεροδούλων κύριος πλὴν τοῦ πιπράσκειν. *Mandavit inhabitantibus Comana ut Archelao parerent. Horum ergò is princeps fuit et hierodulorum in urbe degentium dominus, nisi quòd vendendi eos non habebat potestatem* (14). Il augmenta de soixante stades à la ronde les terres qui appartenaient au temple (15). Ces paroles de Strabon, *ils étaient là aussi pour le moins six mille* (16), témoignent qu'il parle de Comane la Pontique, et non pas de celle de Cappadoce ; car, quelques pages auparavant (17), il avait dit de celle-ci, qu'il y avait plus de six mille personnes. La suite de son discours confirme ceci, je

(10) *Hunc Archelaum Pompeius sacerdotem Bellonæ ac Comanorum principem* (DIADEMQUE *enim dignitas* UNI EIDEMQUE *conferebatur*) *constituerat.* Noris, Cenotaph. Pisan., *pag.* 255. *Voyez tome II, pag.* 269, *la remarque* (C) *de l'article* ARCHÉLAUS, roi de Cappadoce.

(11) Lactant., Institut. divinar. *lib. I, cap. XXI.*

(12) *Au contraire il fait mention de leurs femmes.* ἄνδρες ὁμοῦ γυναιξί. *Viri unà cum mulieribus.* Strabo, *lib. XII, pag.* 369.

(13) Appien, faisant le dénombrement des rois et des princes constitués par Pompée en divers lieux de l'Asie, n'oublie point Archélaüs : *Ejus etiam deæ, quæ à Comanis colitur, Archelaum fecit Flaminem, cuivis dynastæ parem opibus.* Appian., *in* Mithridat., *pag. m.* 168.

(14) Strab., *lib. XII, pag.* 384.

(15) *Ibid.*

(16) Ἦσαν δὲ οὐκ ἐλάττους οὐδ' ἐνταῦθα τῶν ἑξακισχιλίων. *Casaubon dit là-dessus*, ait οὐδ' ἐνταῦθα, quia suprà dixit in Cappadocicis Comanis fuisse illorum Veneri devotorum sex millia et ampliùs. *Casaubon se trompe ; ces gens-là n'étaient point consacrés à Vénus.*

(17) *Pag.* 369.

veux dire qu'il entend que Pompée investit Archélaüs du pontificat de Comane au royame de Pont. En cela Strabon ne s'accorde pas avec Hirtius, qui nous apprend que le pontificat donné par Pompée était dans la Cappadoce. Ce n'est pas qu'il fasse mention de Pompée; mais il suffit qu'il dise que César adjugea à Nicomède le pontificat de Comane; car nous apprenons d'Appien (18) que César ôta à Archélaüs le pontificat qu'il donna à Nicomède. Je rapporte les paroles d'Hirtius parce qu'elles confirment ce que j'ai dit ci-dessus concernant l'autorité du pontife de Comane. *Magnis itineribus per Cappadociam confectis, biduum Mazacæ commoratus* (Cæsar) *venit Comana vetustissimum in Cappadociâ Bellonæ templum, quod tantâ religione colitur, ut sacerdos ejus deæ majestate, imperio et potentiâ secundus à rege consensu gentis illius habeatur. Id homini nobilissimo* (19). Vous trouverez la suite ci-dessus, remarque (D), citation (3), de l'article d'Archélaus, roi de Cappadoce.

Il n'y avait pas long-temps que Cicéron avait prévenu dans ce pays-là une dangereuse guerre civile. Il avait fait retirer de la Cappadoce le pontife à qui il ne manquait rien de tout ce qui est capable de faire peur, et qui se voyait en état de tailler beaucoup de besogne au roi Ariobarzanes. *Quùmque magnum bellum in Cappadociâ concitaretur, si sacerdos armis se, quod facturus putabatur, defenderet adolescens et equitatu et peditatu, et pecuniâ paratus, et toto, iis qui novari aliquid volebant: perfeci ut è regno ille discederet, rexque sine tumultu, ac sine armis, omni auctoritate aulæ communitâ, regnum cum dignitate obtineret* (20).

(E)..... *Auguste la donna à Dyteutus qui avait fait une action fort généreuse.*] Dyteutus était le fils aîné d'Adiatorix, tétrarque de Galatie. Adiatorix avait obtenu de Marc Antoine la partie de la ville et du territoire d'Héraclée que les habitans accordèrent à la colonie que les Romains y envoyèrent. Il fut si lâche, qu'il se rua de nuit sur les Romains et les massacra; il dit ensuite que Marc Antoine lui en avait donné la permission. Ceci se passa peu avant la bataille d'Actium. Après que Marc Antoine eut été vaincu, Adiatorix tomba entre les mains d'Auguste, et fut condamné à la mort avec son fils aîné (21). Lui, sa femme et ses enfans furent menés en triomphe, et comme on le menait au lieu du supplice, son fils puîné dit aux soldats qu'il était l'aîné. Dyteutus soutint le contraire, et il s'éleva entre ces deux frères une contestation admirable. Leurs père et mère la finirent en persuadant à Dyteutus de céder, puisqu'ayant plus d'âge il serait plus en état de servir de patron à sa mère et à son autre frère. Ainsi Adiatorix fut tué avec le puîné. Auguste, ayant su ces choses, regretta ceux qui avaient péri, et pour faire du bien à ceux qui restaient, il éleva Dyteutus au pontificat de Comana (22).

(F) *Appien a fait ici une faute.*] Il a dit que César ratifia les distributions de divers états faites par Pompée, si ce n'est quant au pontificat de Comane qu'il ôta à Archélaüs; mais que peu après la conquête de l'Égypte tous ces états, et tout ce que César et Marc Antoine avaient donné, furent ajoutés aux provinces du peuple romain : les Romains, ajoute-t-il, se saisissant avidement de toutes sortes d'occasions de s'agrandir (23). J'ajoute plus de foi à Strabon, qui assure que, de son temps, le pontificat de Comane était possédé par Dyteutus (24).

(18) *In* Mithridat. *sub fin.*
(19) Hirtius, de Bello Alexand.
(20) Cicero, epist. IV, *lib. XV*, *ad* Familiar., *pag.* 389, 390, *edit. Græv.*
(21) Strab., *lib. XII*, *pag.* 374.
(22) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 384, 385.
(23) Appian., *in* Mithrid., *sub fin.*
(24) Νῦν ἔχει Δύτευτος υἱὸς Ἀδιατόριγος. *Nunc pontificatum obtinet Dyteutus Adiatorigis filius.* Strabo, *lib. XII*, *pag.* 384.

COMBABUS, jeune seigneur à la cour du roi de Syrie, fut choisi par ce monarque pour accompagner la reine pendant un assez long voyage qu'elle devait faire. Cette reine s'appelait Stratonice; elle voulait bâtir un temple à Junon, suivant les ordres qu'elle en avait reçus en songe. Combabus était un très-

beau garçon ; il crut qu'infailliblement le roi concevrait quelque jalousie contre lui : il le supplia donc très-instamment de ne lui point donner cet emploi ; et n'ayant pas obtenu cette dispense, il se compta pour mort, s'il ne prenait garde à lui d'une manière qui ne souffrît point de réplique. Il obtint seulement sept jours afin de se préparer à ce voyage, et voici quels furent ses préparatifs. Dès qu'il fut à son logis, il déplora le malheur de sa condition, qui l'exposait à l'alternative de perdre ou sa vie ou son sexe ; et après bien des soupirs, il se coupa les parties qu'on ne nomme pas (*a*), et les mit bien embaumées dans une boîte qu'il cacheta. Lorsqu'il fallut partir, il donna la boîte au roi en présence de beaucoup de monde, et le pria de la lui garder jusqu'à son retour. Il lui dit qu'il avait mis là une chose dont il faisait plus de cas que de l'or et de l'argent, et qui lui était aussi chère que la vie. Le roi mit son cachet sur cette boîte et la donna à garder aux maîtres de sa garde-robe. Le voyage de la reine dura trois ans, et ne manqua pas de produire ce que Combabus avait prévu. Elle devint éperdûment amoureuse de ce jeune homme, et fit tout ce qu'elle put afin de garder le *decorum* de sa qualité ; mais le silence ne faisait qu'augmenter la plaie : il fallut enfin parler d'abord par des signes, et puis en propres termes. Il est vrai que, comme elle ne voulait point de confidente et qu'elle ne se sentait pas assez de courage pour demander elle-même le remède de son mal, elle se donna par le moyen de quelques verres de vin ce qui lui manquait de hardiesse (A). S'étant enivrée, elle s'en alla à la chambre de Combabus, lui découvrit son amour, et le supplia très-humblement de ne faire point le cruel. Il la renvoyait sous prétexte qu'elle était ivre ; mais parce qu'elle n'entendait point raison, et qu'elle menaçait de se porter à quelque coup de désespoir, il lui déclara qu'il ne lui était point possible de la satisfaire ; et de peur qu'elle ne fût incrédule ; il la rendit témoin oculaire de cette impuissance. Depuis cette vue, Stratonice ne fut plus si folle de Combabus ; néanmoins, elle continua de l'aimer (B), et voulait être perpétuellement avec lui : elle cherchait, en le voyant et en lui parlant, à se consoler du malheur de ne pousser pas plus loin l'intrigue. Cependant, le roi averti de leur conduite rappela Combabus. Cet ordre n'étonna point le jeune homme : il se souvenait que sa justification était en dépôt dans le cabinet du roi ; il revint donc hardiment. On le mit d'abord en prison, et au bout de quelque temps le roi le fit venir dans sa chambre, et en présence de ceux qui avaient vu donner la boîte, il l'accusa d'adultère, de perfidie et d'impiété (C). Il se trouva des témoins qui déposèrent qu'ils l'avaient vu jouir de la reine (D). Il ne répondit rien, jusques à

(*a*) On a raison de le comparer au Castor,

. . . . . *Imitatus Castora, qui se Eunuchum ipse facit, cupiens evadere damno Testiculorum.*

Juvénal. Sat XII vers. 34.

ce qu'il se vit mener au supplice. Alors, il dit qu'il ne mourrait point pour avoir souillé le lit du roi, mais à cause que le roi ne voulait point rendre la boîte qu'il lui avait remise en partant. Là-dessus le roi commanda qu'on apportât cette boîte. On la décacheta, on vit l'innocence de l'accusé, et on sut de lui les raisons qui l'avaient porté à se faire cette violence. Le roi l'embrassa et parut fâché de ce malheur; fit punir les délateurs, le combla de biens, et lui accorda le privilége de venir parler à lui à toutes heures, jusqu'à celle du berger inclusivement, et cela sans être appelé (E). Or, comme sa première commission portait qu'il aurait le soin de faire bâtir le temple que Stratonice avait reçu ordre de construire à Junon, il demanda permission de retourner sur les lieux, afin d'achever la construction de ce temple. Il obtint cette permission, et ne revint plus à la cour (*b*). Sa statue de bronze fut mise au temple : le roi le voulut ainsi pour lui faire honneur. On avait donné à cette statue l'air d'une femme, et les habits d'un homme; et néanmoins on a conté que par compassion pour les femmes il avait quitté l'habit d'homme (F), et s'était habillé comme elles (*c*). On verra dans les remarques les variations qui concernent cette histoire (G), et la faute de ceux qui ont dit que les courtisans se châtrèrent afin d'avoir part aux bonnes grâces de Stratonice (H).

(*b*) *C'est qu'il demeura tout le reste de ses jours dans la sainte ville où le temple fut bâti.* Lucian., de Syriâ Deâ, *pag.* 896.

(*c*) *Tiré de* Lucien, *au traité* de Syriâ Deâ, *tom. II, oper., pag.* 876 *et sequent.* Notez que ce traité que l'on attribue à Lucien n'est pas écrit selon le dialecte attique, comme les autres de cet auteur, mais selon le dialecte ionique.

(A) *Stratonice,..... éperdument amoureuse de lui,..... se donna par le moyen de quelques verres de vin la hardiesse qui lui manquait.*] Lucien suppose que trois raisons la portèrent à s'enivrer (1). 1°. Elle espéra qu'alors elle aurait assez de hardiesse pour découvrir sa passion. 2°. Le refus ne lui ferait pas tant de honte. 3°. On oublie ce que l'on fait en cet état. Il aurait pu en ajouter une quatrième, c'est qu'un homme ne conçoit pas autant de mépris pour une femme qui se porte à cet excès d'effronterie quand elle a trop bu, que pour une femme qui en son bon sens lui ferait la même déclaration.

(B) *Il la rendit témoin oculaire de son impuissance : ..... néanmoins elle continua de l'aimer.*] Remarquons à l'honneur et à la gloire de cette reine, que Lucien, homme qui ne craignait rien à dire, ne lui attribue que de simples conversations avec son amant, fréquentes à la vérité, mais néanmoins simples et pures conversations. Ἰδοῦσα δὲ ἡ Στρατονίκη τὰ οὔποτε ἔλπετο, μανίης μὲν οὕτω ἐκείνης ἔσχετο, ἔρωτος δὲ οὐδαμᾶ ἐλήθετο, ἀλλὰ πάντα οἱ συνεσύσα, ταύτην παραμυθίην ἐποιέετο ἔρωτος ἀτρήκτοιο. *Stratonice iis visis quæ nunquam futura putásset, à furore quidem illo ita in præsens destitit, amoris autem haudquaquam oblita est. Sed perpetuâ conversatione cum illo ita infectum amorem solabatur* (2). Et qu'on ne dise pas, qu'en l'état où s'était mis Combabus, il ne pouvait lui donner que des paroles; car les relations du Levant nous apprennent le contraire. La jalousie des hommes, quelque excessive qu'elle soit, n'est pas d'une aussi grande étendue dans ses inventions que l'amour des femmes. Ils crurent qu'en mettant leurs femmes sous la garde des eunuques, je veux dire de certains hommes à qui l'on avait coupé les génitoires, ils n'avaient qu'à dormir en

(1) Lucian., de Syriâ Deâ, *pag.* 892. 893, *tom. II.*

(2) *Idem, ibid., tom. II, pag.* 893.

repos; mais ils trouvèrent qu'ils s'étaient trompés. Ces eunuques, non-seulement furent bons à quelque chose, mais aussi ils se rendirent préférables en bien des lieux (3). Il a donc fallu recourir à d'autres remèdes, mutiler les eunuques *rasibus* de la peau : on ne s'assurerait pas d'eux en Turquie, s'il leur restait la moindre portion des parties génitales (4). Mais cette précaution se trouve encore trop courte ; car, *nonobstant qu'ils soient raclez à fleur de ventre, comme parle l'ambassadeur de Breves, si assûre-t-il qu'on en voit qui ne laissent pas d'épouser plusieurs femmes pour leur servir à d'abominables lubricités* (5). Saint Basile n'ignorait point qu'il ne se faut pas fier aux mutilations les plus complètes : elles ne font pas, disait-il, que celui qui était mâle devienne femelle; c'est toujours un mâle : tout de même qu'un bœuf, auquel on coupe les cornes, continue à être un bœuf, et ne devient point un cheval. Il pousse la comparaison beaucoup plus loin ; il dit qu'un bœuf dont les cornes ont été coupées ne laisse pas lorsqu'on l'irrite de faire toutes les postures qu'il faisait auparavant, et de frapper même par cet endroit de sa tête où étaient ses cornes. On verra l'autre partie de la comparaison dans ce latin. *Masculina corpora, licet illa eunuchorum sint, cautè vitanda sunt virgini. Sit enim ille licet eunuchus, vir tamen per naturam est. Sicut enim cornutus bos, etsi illi præcidantur cornua, non tamen sublatis cornibus equus efficitur; sed absint licet cornua, bos tamen est : ita et masculus, abscissis genitalibus omnibus, eâ tamen mutilatione suâ, mulier effectus non est, sed masculus (ut est naturâ conditus) permanet : ac sicuti bos recisis cornibus, sic quoque furore cornu petit, (cervicem quippe incurvans, et caput ad feriendi impetum formans, gaudet intentare minas); ac sæpius eâ parte capitis ferit quâ cornibus anteà fuerat armatus; satisfacitque furori per actûs imaginem, (ita enim afficitur correptus iræ impetu, non ut casso feriens vulnere, sed ut priùs ictu cornuum scindens, ac dividens) : ita et masculus quamvis abscissus genitalia, vitiosâ tamen concupiscentiâ masculus est. Quocirca et ipse se ad actum fœditatis similiter formans, amorem spirat, incredibilemque vesaniam : imò et ad coïtum fervens, etiamsi eâ parte non violet, fœminæ turbulentus incumbens; ipse tamen acsi corruperit, satisfeceritque cupidini, ita scelleris imagine affectus est. Eam verò ad peccatum vehementiùs irritans, totum quidem corrumpit animum, corpusque ad corruptionis actum inclementer instigat* (6). Saint Basile n'est pas le seul entre les pères de l'Église qui ait recommandé aux femmes de se bien garder des eunuques, et d'être persuadées qu'ils pourraient commettre avec elles mille impuretés. Je parle des eunuques à qui l'on avait tout coupé à fleur de peau. Voyez le livre du père Théophile Raynaud que j'ai cité. Les exemples et les passages des pères, allégués par ce jésuite, sont qu'il se moque de l'apologie de Pierre Abélard. Je l'ai déjà remarqué (7), et j'en dirai peut-être quelque chose dans l'article d'Héloïse. Mais revenons à Stratonice et à Combabus, pour observer qu'elle a été fort louable dans la faiblesse criminelle qu'elle avait d'aimer un autre homme que son mari, si elle s'est contenue dans les bornes d'une simple conversation. La Didon de Virgile n'aurait pas été si sage, puisque même, en l'absence de son amant, il lui fallait un amusement plus solide que des paroles. Cet amusement consistait à mettre sur son giron le fils d'Énée (8).

(C) *Le roi l'accusa d'adultère, de perfidie et d'impiété.*] Le premier et le second crime s'entendent d'eux-mêmes, quand on se souvient que le

(3) *Sunt quæ Ennuchi imbelles ac mollia semper*
Oscula delectent et desperatio barbæ,
Et quòd abortivo non est opus.....
Juven., sat. VI, *vs.* 364.

(4) Busbec, lettre III, *cité par* la Mothe-le-Vayer, lettre CXII, *tom. XI, pag.* 527.

(5) La Mothe-le-Vayer, *là même.*

(6) S. Basilius, *libro* de sanctâ Virginitate, *ad finem, apud* Theophilum Raynaudum, *in* Tractatu de Eunuchis, *cap. V, art. II, num.* 17, *pag. m.* 147.

(7) *Tome I, pag.* 62, *dans la remarque* (T) *de l'article d'*Abélard.

(8) *Illum absens absentem auditque videtque*
Aut gremio Ascanium genitoris imagine capta
Detinet, infandum si fallere possit amorem.
Virgil., Æn., *lib. IV, vs.* 83.

roi avait choisi Combabus comme le dépositaire de la reine. Le troisième crime n'est pas fort malaisé à entendre, quand on songe que le roi avait commis à Combabus la construction d'un temple de Junon. Ce voyage à la ville sainte (9), pour y faire bâtir un temple, était une œuvre de dévotion, et une espèce de pèlerinage. C'était donc profaner une chose sainte, que de faire l'amour pendant ce temps-là. Λέγων τριττὰ Κομβάβου ἀδικεῖειν μοιχόν τε ἐόντα, καὶ ἐς πίστιν ὑβρίσαντα, καὶ εἰς θεὸν ἀσεβέοντα, τῆς ἐν τῷ ἔργῳ τοιάδε ἔπρηξε. *Dicens Combabum triplicem injuriam intulisse, ut qui adulterium commisisset, fidem violásset, et in Deam impius fuisset, cujus in opere talia perpetrásset* (10).

(D) *Il se trouva des témoins qui déposèrent qu'ils l'avaient vu jouir de la reine.*] J'ai suivi la traduction de Benoît, tant ici qu'où il s'agit des conversations de Stratonice et de Combabus. En l'un et en l'autre endroit Lucien se sert du même verbe (11), πάντα οἱ συνεοῦσα, *perpetuâ conversatione cum illo* (12) : Ἤλεγχον ὅτι ἀναφανδὸν σφέας ἀλλήλοισι συνέοντας εἶδον. *Coarguebant ipsum quòd manifestè ipsos congredientes vidissent.* Mais ce verbe ne signifie pas la même chose en ces deux endroits : il signifie au premier, être ensemble ; et au second, coucher ensemble. A juger des choses par les apparences, les accusateurs pouvaient bien avoir raison ; néanmoins on ne doit pas l'affirmer, puisque Lucien ne l'affirme pas (13). Les apparences sont que, puisque la reine ne cessa point d'aimer Combabus, et qu'au contraire elle le voyait et lui parlait très-souvent, afin de donner par-là un peu de consolation à ses désirs abusés, elle n'en demeurait pas aux simples paroles. Et comme Combabus était certain qu'il avait sa justification assurée et toute prête auprès du prince, quelque malins que fussent les délateurs, il y a beaucoup d'apparence qu'il ne refusait rien à la reine de tout ce qu'elle pouvait obtenir de lui. La boîte les assurait tous deux contre les mauvais offices des délateurs ; et cela faisait sans doute qu'ils ne prenaient pas trop bien garde si on les observait. Ainsi les délateurs virent peut-être de quoi se convaincre raisonnablement du crime dont ils accusèrent Combabus. Souvenons-nous du passage de saint Basile, et y joignons cet autre. *Eunuchos*, quibus excinditur tota virilitas, *negat sanctus Basilius* (14) *impudicitiæ flammâ liberari : sed quamvis corpore nihil possint, tamen ait animo desideriosque jugiter in cœno, porcorum more, convolvi, et post abscissionem esse impudiciores servos voluptatis, qui liberi metu ne deprehendantur petulantiam licenter fœdis attactibus et amplexibus exsatiant, ut possunt, non ut volunt, lascivientes.* Et qui sait si Stratonice ne lui dit jamais comme cette autre dont parle Pétrone : *Languori tuo gratias ago, in umbrâ voluptatis diutiùs lusimus.*

(E) *Le roi... lui accorda le privilége de venir parler à lui à toutes heures, jusqu'à celle du berger inclusivement, et cela sans être appelé.*] Ceux qui savent le cérémonial des princes orientaux anciens et modernes, n'ignorent pas quelle marque de faveur c'est que le privilége d'entrer chez le roi quand on veut. Le privilége de Combabus alla plus loin ; il portait expresse défense à tous les officiers du roi de le renvoyer, dût-il interrompre les plaisirs du roi et de la reine. Ἀπίξεαι δὲ παρ' ἡμέας ἀνευ ἐσαγγελέος, οὐδέ τις ἀπέρξει σε ἡμετέρης ὄψιος, οὐδ' ἢν γυναικὶ ἅμα εὐνάζωμαι. *Ad nos venies non vocatus, neque te quisquam à nostro conspectu arcebit, non si cum uxore concumbam* (15). Ceux qui abolirent la tyrannie des mages après la mort de Cambyse, fils de Cyrus, se contentèrent d'un privilége plus petit que celui-là. Ils réglèrent qu'ils pourraient entrer chez le roi sans en faire demander la permission,

(9) *C'est ainsi que* Lucien *nomme la ville dans laquelle Stratonice alla faire bâtir un temple.*

(10) Lucianus, de Syriâ Deâ, *tom. II, pag.* 894.

(11) *Pag.* 893.

(12) *Pag.* 895.

(13) Théophile Raynaud, *in* Tractatu de Eunuchis, *pag* 148, *a tort de dire*, hoc Stratonicæ à Combabo exacto accidisse... narrat Lucianus, *c'est-it-dire, ce de quoi saint* Basile *parle.*

(14) *Lib.* de verâ Virgin., *sub finem, apud* Theoph. Raynaudum, de Eunuchis, *num.* 12, *pag.* 143.

(15) Lucian., de Syriâ Deâ, *tom. II, pag.* 896.

hormis quand il coucherait avec la reine (16).

(F) *On a conté que par compassion pour les femmes il avait quitté l'habit d'homme.*] Pendant la célébration de la grande fête, il y eut une étrangère qui trouva Combabus si beau, qu'elle en devint très-amoureuse. Ensuite elle sut qu'il était eunuque et en fut si fâchée, qu'elle se tua de ses propres mains. Combabus, considérant les malheurs de son impuissance, quitta l'habit d'homme, afin qu'il n'y eût plus de femmes qui se trompassent sur son sujet d'une façon si désagréable ou si funeste. Je me souviens ici d'un bon mot du *Ménagiana*. « Madame » Cornuel savait que M. de L..... » était impuissant, et ne le connais- » sait pas de vue : c'était un fort bel » homme. L'ayant rencontré chez » M. de Rambouillet, elle demanda » qui c'était, on lui dit : c'est le mar- » quis de L..... Ah! dit-elle, qui » n'y serait attrapé (17)! »

(G) *On verra.... les variations qui concernent cette histoire.*] Quelques-uns dirent que ce fut Stratonice elle-même qui accusa Combabus, et qui écrivit au roi qu'il l'avait sollicitée à violer la foi conjugale. Lucien rejette cela comme une fable (18), et ne croit pas même ce qu'on conte touchant Sthénobée et Phèdre. Ἐγὼ μὲν οὖν οὐδὲ Σθενεβοίην πείθομαι, οὐδὲ Φαίδρην, τοῖάδε ἐπιτελέσαι, εἰ τὸν Ἱππόλυτον ἀτρεκέως ἐπόθεε Φαίδρη. *At credo neque Sthenebœam, neque Phœdram, talia perpetrâsse, si Hippolytum Phœdra verè concupiscebat* (19). On conte que, pour se venger du mauvais succès de leurs avances, elles se plaignirent à leurs maris d'avoir été attaquées en leur honneur, l'une par Bellérophon, et l'autre par Hippolyte. Je ne vois pas pourquoi Lucien doute de ces histoires ; car non-seulement il est très-possible que la passion de ces femmes, ardente tant qu'il vous plaira, se soit convertie en haine par le dépit d'un refus ; mais cela est même très-vraisemblable. C'est un affront sanglant qu'un tel refus ; c'est une offense mortelle que le mépris des avances faites par un sexe qui a de coutume d'être recherché, et non pas de rechercher. L'ordre de la nature corrompue veut qu'à la vue d'un tel affront on ne respire que la vengeance. L'histoire sainte nous apprend que la femme de Putiphar passa ainsi de l'amour à une colère très-vindicative envers le patriarche Joseph (20). L'une des femmes de Constantin en fit autant envers Crispus, fils de son mari. Je crois donc que Lucien n'a pas été de bon goût sur cet article. Il me paraît plus raisonnable sur l'autre : il a bien fait de ne point croire que Stratonice ait accusé Combabus ; car elle n'avait point lieu, comme Phèdre, de se croire méprisée. Elle se pouvait flatter d'avoir paru aux yeux de celui qu'elle rechercha la plus aimable du monde. Pourquoi se serait-elle fâchée contre lui? Il n'aurait pas été plus traitable pour la plus belle femme de l'univers. Sthénobée, Phèdre, la femme de Putiphar, Fauste, ne pouvaient pas dire cela de l'objet de leur amour : l'insensibilité qu'on avait pour elles n'était pas un défaut insurmontable.

(H) . . . *et la faute de ceux qui ont dit que les courtisans se châtrèrent afin d'avoir part aux bonnes grâces de Stratonice.*] « L'amour de beau- » coup de femmes pour des eunuques » est si ordinaire, que toutes les his- » toires en donnent des exemples. » Cette passion fut d'autant plus re- » marquable en Stratonice pour Com- » babus devenu tel, que tous les cour- » tisans de cette reine se châtrèrent » par complaisance, pour acquérir la » faveur de l'un et de l'autre. » C'est la Mothe-le-Vayer qui dit cela (21). Il fait trois fautes. 1°. Il fait entendre que l'amour de Stratonice commença depuis qu'elle eut su que Combabus était châtré. C'est un grand abus. Si Stratonice avait su l'exécution qu'il avait faite sur lui, elle aurait porté ses vues ailleurs ; et il est bien sûr que la connaissance d'un certain défaut est ca-

(16) Παριέναι ἐς τὰ βασιλήια πάντα τὸν βουλόμενον τῶν ἑπτὰ ἄνευ ἐσαγγελέος ἢν μὴ τυγχάνῃ εὖδων μετὰ γυναικὸς βασιλεύς. *Ut regiam introïre unicuique è septem sine internuncio liceret, nisi forte cum uxore cubaret rex.* Herodot., *lib. III, cap. LXXXIV.*

(17) Ménagiana, *pag.* m, 167.

(18) Lucian., de Syriâ Deâ, *tom. II, pag.* 894.

(19) *Idem, ibidem.*

(20) Genèse, *chap. XXXIX.*

(21) Lettre CXII, *tom. XI, pag.* 525, 526

pable d'empêcher qu'une passion ne s'excite, mais non pas de l'étouffer quand elle est devenue bien forte. 2°. Il ne fallait pas dire que tous les courtisans se châtrèrent; car Lucien ne dit cela que des amis les plus intimes de Combabus. 3°. Encore moins fallait-il dire que tous les courtisans se châtrèrent pour acquérir les bonnes grâces de Stratonice; car Lucien ne dit pas un mot de cela. Il dit seulement que ceux qui avaient le plus d'affection pour Combabus se châtrèrent, afin de le consoler de sa disgrâce (22). C'est une consolation pour les malheureux que d'avoir des compagnons de leur infortune. Il faut remarquer deux choses; l'une que Combabus, après l'ouverture de la boîte, acquit au souverain degré les bonnes grâces du prince; l'autre, qu'il demanda permission de retourner à la sainte ville, où il passa tout le reste de ses jours. Ajoutez à cela qu'il fallut employer trois ans à la construction du temple (23). On doit croire que Stratonice retourna chez son mari après ces trois ans. Elle fut donc séparée de Combabus : ainsi les personnes qui se châtrèrent par complaisance pour Combabus, ne pouvaient avoir en vue de complaire à Stratonice. J'avoue que Lucien ne dit pas si ce fut à la cour du roi que les amis de Combabus se mutilèrent, ou si ce fut dans la sainte ville; mais il insinue clairement que ce fut dans ce dernier lieu; car il veut que leur conduite ait servi de fondement à une coutume qui s'observait tous les ans, c'est qu'on mutilait plusieurs personnes dans le temple que Stratonice et Combabus avaient fait bâtir (24). L'auteur d'un dictionnaire français (25), en copiant le mensonge de la Mothe-le-Vayer, l'a rendu pire. Voici ce qu'il dit : « Nous voyons dans » les histoires que plusieurs femmes » ont été passionnément amoureuses » des eunuques. Stratonice ne pouvait » vivre sans son Combabus qui était » châtré; de manière que les courti- » sans de cette reine se châtrèrent » pour avoir aussi part en ses bonnes » grâces. César Scaliger, *Exercitat.* » 227. » C'est enchérir sur la faute de la Mothe-le-Vayer; car il n'oublie point Combabus, il ne donne point Stratonice pour le seul motif de l'action des courtisans, et de plus il ne cite point Scaliger, qui ne dit rien de cela. Quant au reste, le copiste est coupable des mêmes fautes que la Mothe-le-Vayer. Son exemple de Stratonice n'est pas bien choisi, parce qu'elle ne devint point amoureuse de Combabus depuis qu'elle eut su qu'il était eunuque. Puisque Lucien ne déclare pas si ce fut à la cour du roi ou à la cour de la reine que l'on eut la complaisance de se conformer à Combabus, c'est une témérité inexcusable dans un moderne, que d'oser déterminer que ce fut à la cour de Stratonice. Remarquez bien que Combabus a été le favori dans l'une et dans l'autre de ces deux cours, mais qu'il n'a pas été tout à la fois à la cour du roi et à la cour de la reine, depuis les amours de Stratonice pour lui; car depuis ce temps-là il fut, ou auprès du roi en l'absence de la reine, ou auprès de la reine en l'absence du roi. J'ajoute que Lucien ne dit pas que ceux qui se rendirent semblables à Combabus étaient courtisans; il dit au contraire que c'était de véritables amis, les plus intimes de Combabus, et qu'ils l'imitèrent afin de le consoler. De quel droit donc est-ce qu'au bout de 1500 ans on nous viendra dire, non-seulement que ceux qui se mutilèrent étaient les courtisans de Stratonice, mais aussi qu'ils n'eurent en vue que de donner de l'amour à cette reine? Ma critique, je l'avoue, est ici trop pointilleuse, et je ne la donne pas comme une chose considérable en elle-même : j'y ai insisté afin de guérir, s'il est possible, une maladie qui ne règne que trop dans les auteurs. Ils rapportent avec mille altérations, et avec mille additions, ce que les anciens nous apprennent. Je suis sûr qu'il y a dans nos modernes cent paradoxes accompagnés de leurs cita-

(22) Λέγεται δὲ τῶν φίλων τοὺς μάλιστά οἱ εὐνοέοντας, ἐς παραμυθίην τοῦ πάθεος, κοινωνίην ἐλέσθαι τῆς συμφορῆς, ἕτεμον γὰρ ἑωυτούς. *Feruntur et illius amici qui erga ipsum maximâ benevolentiâ fuerunt affecti in solatium ejus quod ille passus fuit, ejusdem affectionis societatem sibi elegisse, nam et seipsos castrarunt.* Lucian., de Syriâ Deâ, *tom. II, pag.* 897.

(23) *Idem, ibid., pag.* 892.

(24) *Ibidem, pag.* 897.

(25) César de Rochefort : *son* Dictionnaire *fut imprimé à Lyon, l'an* 1685, *in-folio. Le passage que je cite est à la page* 168.

tions en marge, qui ne sont pas mieux fondés que celui que la Mothe-le-Vayer débite, et fait débiter touchant la prétendue manière dont les courtisans de Stratonice acquéraient ses bonnes grâces.

Je finis par cette note : l'on a dit que Junon, par amitié pour Combabus, poussa bien des gens à se châtrer, afin qu'il ne fût pas le seul qui pleurât ses pièces. Λέγοντες, ὡς ἡ Ἥρη φιλέουσα Κομβάβον, πολλοῖσι τὴν τομὴν ἐπὶ νόον ἔβαλλε, ὅκως μὴ μοῦνος ἐπὶ τῇ ἀναιδρηίῃ λυπέοιτο. *Dicentes Junonem cùm amaret Combabum multos ad se castrandum impulisse, ne solus ille lugeret quòd eviratus esset* (26).

(26) Lucianus, de Syriâ Deâ, *tom. II, pag.* 897.

COMÉNIUS (JEAN-AMOS), grammairien et théologien protestant au XVIIe. siècle, était né dans la Moravie, le 28 de mars 1592. Ayant étudié en divers endroits, et nommément à Herborn, il retourna en son pays l'an 1614 et y fut fait recteur d'un collége (*a*). Il fut reçu ministre l'an 1616 (*b*), et donné à l'église de Fulnec l'an 1618 (*c*). On lui donna en même temps la direction de l'école qui venait d'être érigée dans cette petite ville. Un de ses plus grands desseins était alors l'introduction d'une nouvelle méthode d'enseigner les langues. Il en publia quelques essais l'an 1616, et il avait préparé d'autres écrits sur ce sujet, qui périrent l'an 1621, lorsque les Espagnols pillèrent sa bibliothéque après avoir pris la ville. La proscription de tous les ministres de Bohème et de Moravie, par un édit de l'an 1624, interrompit son projet, et il n'en reprit le travail qu'à la prière d'un de ses confrères, à qui un baron protestant (*d*) avait donné à instruire ses trois fils l'an 1627. Quelques ministres, et Coménius entre autres, se tenaient alors cachés dans la maison de ce baron, aux montagnes de Bohème. La persécution s'augmenta de telle sorte l'année suivante, qu'ils furent obligés de quitter cette retraite. Coménius se réfugia à Lesna, ville de Pologne, et y régenta la langue latine. Le livre qu'il publia en l'année 1631, sous le titre de *Janua linguarum reserata*, lui acquit une merveilleuse réputation (A) : de sorte que ceux qui gouvernaient la Suède lui écrivirent l'an 1638, pour lui offrir la commission de réformer les écoles par tout le royaume. Il ne trouva pas à propos d'accepter cette offre; il promit seulement d'assister de ses conseils ceux qui se chargeraient de la commission; et dès lors il mit en latin ce qu'il avait composé en sa langue maternelle sur la nouvelle méthode d'instruire les jeunes gens (*e*). Il en parut un échantillon sous le titre de *Pansophiæ prodromus* (*f*), qui le fit regarder comme un personnage très-capable d'être le restaurateur des écoles. Le parlement d'Angleterre se voulut servir de lui pour réformer les colléges de la nation. Coménius arriva à Londres au mois de septembre 1641, et aurait été admis à un comité pour y proposer son plan

(*a*) Scholæ Prærovicnsi præfectus, *præfat.* Operum didacticorum Comenii.

(*b*) Epist. dedicat. Oper. didact. Comenii.

(*c*) *Præfat.* Oper. didact.

(*d*) George Sadowski de Slaupna.

(*e*) *Ex præfatione* Operum didacticorum.

(*f*) *C'est-à-dire*, Avant-coureur de la science universelle.

de réforme, si d'autres affaires n'eussent trop occupé le parlement. La guerre civile d'Angleterre et les désordres d'Irlande lui firent voir que le temps ne lui était pas favorable. Il s'en alla donc en Suède, où il se vit appelé par un homme de mérite (*g*), et qui avait fort à cœur le bien public. Il y arriva au mois d'août 1642. Il conféra de sa méthode avec le chancelier Oxenstiern; et enfin tout aboutit à ceci, c'est qu'il irait s'établir à Elbing, en Prusse, et qu'il travaillerait à sa méthode. J'oubliais le bon de l'affaire. Le patron dont j'ai parlé fut fort libéral : il fournit un appointement considérable, qui fut cause que Coménius, délivré de la fatigue de régenter (B), ne s'occupa qu'à ouvrir des routes et des méthodes générales à ceux qui enseigneraient la jeunesse. Il y travailla dans Elbing pendant quatre ans; après quoi il repassa en Suède, pour y rendre compte de son ouvrage. Son écrit fut examiné par trois commissaires, qui le jugèrent digne de l'impression, après que l'auteur y aurait mis la dernière main. C'est à quoi Coménius s'occupa les deux années suivantes, dans la même ville d'Elbing: après quoi, il fut contraint de s'en retourner à Lesna (*h*). Nous voici à l'année 1648. Je trouve que deux ans après il fit un voyage à la cour de Sigismond Ragotski, prince de Transilvanie, où l'on souhaitait de conférer avec lui touchant la réformation des écoles. Il donna à ce prince quelques écrits qui contenaient la manière de régler le collége de Patak (*i*) sur les idées de la *Pansophie;* et pendant quatre ans on lui laissa proposer tout ce qu'il voulut touchant le bon ordre de ce collége (*k*). Après cela il reprit la route de Lesna, et n'en sortit qu'au mois d'avril 1656, lorsque les Polonais la brûlèrent (C). Il y perdit tous ses manuscrits, excepté ce qu'il avait fait sur la *Pansophie*, et sur l'Apocalypse (*l*). Il se sauva en Silésie, et puis au pays de Brandebourg, ensuite à Hambourg, et enfin à Amsterdam (*m*), où il trouva des personnes extrêmement charitables. La pluie d'or qui tomba sur lui dans cette ville, l'obligea de s'y arrêter le reste de ses jours (D). Il y fit imprimer l'an 1657, aux dépens de son principal Mécène (*n*), les différentes parties de sa nouvelle méthode d'enseigner. C'est un ouvrage *in-folio*, divisé en quatre parties, qui coûta beaucoup de veilles à son auteur et beaucoup d'argent à d'autres, et dont la république des lettres n'a tiré aucun profit : et je ne pense pas même qu'il y ait rien de praticable utilement dans les idées de cet auteur (*o*). La réformation des écoles ne fut pas son principal entêtement; il se

(*g*) *Louis de Geer.*

(*h*) *Ex præfatione partis II* Operum didacticorum.

(*i*) *Susanne Lorantfi, mère de Sigismond Ragotski, s'intéressait particulièrement à cette école. Voyez* Coménius, *parte III* Operum didactic., *pag.* 70.

(*k*) *Voyez la IIIe. partie de ses* Opera didactica.

(*l*) Historia revelationum, pag. 181.

(*m*) *Ibid.*, *pag.* 182.

(*n*) *Laurent de Geer, fils de Louis.*

(*o*) Sorbière *a fort bien caractérisé cet homme et sa* Pansophie. *Voyez le* Sorbériana, *pag.* 51.

coiffa encore plus de prophéties, de révolutions, de ruines de l'antechrist, de règne de mille ans, et de semblables morceaux d'un dangereux fanatisme : je dis dangereux, non-seulement par rapport à l'orthodoxie, mais aussi par rapport aux princes et aux états. Il recueillit avec un soin merveilleux les visions d'un certain Kottérus, celles de Christine Poniatovia, et celles de Drabicius, et les publia à Amsterdam. Ces visions promettaient monts et merveilles à ceux qui voudraient entreprendre d'exterminer la maison d'Autriche et le pape. Gustave-Adolphe, Charles-Gustave, roi de Suède, Cromwel et Ragotski, avaient été promis comme les exécuteurs de ces magnifiques prophéties : l'événement n'y répondit pas. Coménius ne sachant plus de quel côté se tourner s'avisa, dit-on, de s'adresser à Louis XIV, roi de France (E). Il lui envoya un exemplaire des prophéties de Drabicius, et fit entendre que c'était à ce monarque que Dieu promettait l'empire du monde par la défaite des persécuteurs de Jésus-Christ. Il composa quelques livres à Amsterdam sous une maligne constellation. C'est principalement ce que l'on doit dire de celui qu'il publa contre M. Desmarets, touchant le règne de mille ans. Il s'attira une réponse foudroyante, dans laquelle on prétendit l'avoir démasqué (*p*). On le représenta comme un escroc, et un véritable chevalier de l'industrie (F), qui se servait admirablement de la qualité de fugitif pour la religion, et des idées pompeuses de sa méthode d'enseigner; qui se servait, dis-je, admirablement de ces ressorts à vider la bourse des bonnes âmes. On le fit aussi connaître par d'autres endroits désavantageux (G). Il reconnut enfin la vanité de ses travaux (H), et de cette agitation qu'il s'était donnée depuis que la providence l'avait fait sortir de sa patrie. Et en effet il eût été plus louable de se recueillir en lui-même pendant son exil, pour ne songer qu'à son salut, que de jeter tant la vue sur les événemens de l'Europe, afin de trouver dans les intérêts des princes, dans leurs guerres, dans leurs alliances, etc., de quoi flatter l'espérance d'être rétabli et vengé. C'est ce qui le jeta dans le fanatisme. Il mourut à Amsterdam le 15 de novembre 1671 (*q*). Pour peu qu'il eût vécu davantage, il aurait été témoin de la fausseté de ses promesses à l'égard du règne de mille ans (I). Il courait sa quatre-vingtième année quand il mourut. Quelques personnes ont été surprises qu'il ait tant vécu (K), et que le chagrin d'avoir si mal réussi dans ses prédictions ne lui ait pas abrégé la vie. La demoiselle Bourignon et lui s'entr'estimèrent * cordia-

(*p*) *Ità Deo dispensante evenit, ut tuâ importunitate coactus, larvam tibi detraxerim, et quam hactenùs egeris personam in hâc scenâ mundi toti mundo ostenderim.* Maresius, *in* Antirrhetico, *pag. ult.*

(*q*) Epist. Danielis Comenii *Joh. Amosii filii, apud* Spizelium, *in* Infel. Literat., *pag.* 1028. Konig *se trompe de mettre la mort de* Coménius *à l'an* 1670.

* « Bayle, dit Leclerc, ne les suspecte pas » d'un amour illégitime, et je n'ai garde de » l'en blâmer; mais si en cela il agissait par » principe, et non par caprice, pourquoi n'a-

lement et spirituellement (L). Je ne dois pas omettre qu'il publia quelque chose contre les sociniens (M). L'auteur d'un livre intitulé, JANUA COELORUM RESERATA, a choisi ce titre, dit-on, à cause qu'il n'y en a point à quoi l'oreille soit plus accoutumée qu'à celui de *Janua Linguarum reserata* de Coménius (N). Les articles DRABICIUS et KOTTÉRUS contiendront diverses choses, qui pourront passer pour un supplément de celui-ci.

» t-il pas rendu la même justice au cardinal » Colonna ? »

(A) *Le livre qu'il publia..... sous le titre de* Janua linguarum reserta *lui acquit une merveilleuse réputation.*] Quand Coménius n'aurait publié que ce livre-là, il se serait immortalisé. C'est un livre qui a été imprimé une infinité de fois, et traduit en je ne sais combien de langues : il y en a plusieurs éditions polyglottes. Je ne doute point que Coménius ne parle sincèrement, lorsqu'il avoue que le succès de cet ouvrage surpassa tout ce qu'il s'était imaginé; car qui ne serait surpris qu'un tel livre ait été traduit non-seulement en douze langues européennes, mais aussi en arabe, en turc, en persan, et en mogol ? Le plus vain de tous les auteurs n'aurait jamais deviné cet événement. *Factum est, quod futurum imaginari non poteram, ut puerile istud opusculum universali quodam eruditi orbis applausu fuerit exceptum. Testati sunt id permulti variarum gentium viri, tùm litteris ad me datis quibus inventioni novæ impensè gratulabantur, tùm translationibus in linguas vulgares quasi certatim susceptis. Non solùm enim in omnes Europæas linguas* (1) *(XII numero, quarum editiones publicas vidimus, nempè latinam, græcam, bohemicam, polonicam, germanicam, suedicam, belgicam, anglicam, gallicam, hispanicam, italicam, hungaricam) sed et in asiaticas, arabicam, turcicam, persicam, adeòque mogolicam, toti orientali Indiæ familiarem (ut ex litteris ad* Jacobum Golium, *Orientalium LL. Lugduni Vestræ professorem, à* Petro Golio *fratre, Alepo Syriæ anno* 1641 *datis patet) translatus esset idem libellus noster* (2).

(B) *Coménius fut délivré de la fatigue de régenter.*] Au lieu qu'auparavant ses travaux étaient consacrés au bien d'une seule classe, ils eurent pour leur objet le bien général de tous les colléges : c'est comme si un curé passait au cardinalat. *Factis mihi,* dit-il (3), *à Mœcenate meo beato otiis, constitutáque honestâ (ut particulari scholæ ministrandi functione exemptus, communioribus possem vacare studiis) sustentatione, elaboravi sexennio.*

(C) *Il sortit de Lesna... lorsque les Polonais la brûlèrent.*] Nous verrons ci-dessous (4), qu'on a reproché à Coménius d'avoir été cause de ce désastre (5); et que, s'il avait pu suivre son inclination, il ne serait point demeuré dans cette ville, quoiqu'il conseillât aux autres de ne rien craindre, et qu'il les assurât que la délivrance viendrait bientôt.

(D) *La pluie d'or, qui tomba sur lui à Amsterdam, l'obligea de s'y arrêter pour le reste de ses jours.*] Quelques-uns trouvèrent cela mauvais, attendu que sa charge de surintendant des églises de Pologne et de Bohême l'appelait ailleurs. Il y a quelque apparence que sa vie ambulatoire aurait duré plus long-temps qu'elle ne fit, s'il n'avait trouvé une ample moisson de biens à Amsterdam. Il y trouva des gens charitables, et des marchands riches qui espérèrent qu'il enseignerait le latin à leurs enfans par des voies courtes et

(1) *Voici les noms de quelques-uns des traducteurs*, ex Diario biographico Henn. Witte. *L'allemande a été faite par* Jean Mochingerus; *la polonaise, par* André Wegierscius; *la Bohémienne, par* Coménius; *la grecque, par* Théodore Simonius; *l'anglaise, par* Jean Ancoranus; *la française, par* Samuel Hartlibius; *l'italienne et l'espagnole, par* Nathanaël Duez; *la flamande, par* Seidelius.

(2) Comenius, *epist. dedicator.* Operum didacticor., *ad Consules Amsterd., pag.* 1.

(3) Comen., *epist. dedicator. Consulibus Amsterdam.*

(4) *Dans la remarque* (K).

(5) *Post Lesnæ incendium quod sua* πολυπραγμοσύνη *miseræ urbi concivit, ut etiam illi publicè exprobratum est.* Maresius, *in* Antirrhetico, *pag.* 8.

commodes, et qui crurent qu'il fallait payer largement un homme qui épargnait le temps et la peine à cette tendre jeunesse. Il dit sans doute en lui-même: Il est bon que nous soyons ici, plantons-y donc nos tabernacles. *Mercatoribus quibusdam Amsterdamensibus gratus vivit, qui delicatulis suis filiis, ejus operâ habitum latinitatis nullo labore, et majore æris quàm temporis dispendio, infundi posse sperant. Et sic ille aureum apud eos messem metit; at verò ubi manet cura ecclesiarum polonicarum et bohemicarum, quarum senior et superintendens est, et quas in tam misero statu reliquit, sibi consulens* (6)? La tendresse paternelle des Hollandais a été fort bien dépeinte en peu de mots dans ce passage-là de M. Arnoldus.

(E) *Ne sachant plus de quel côté se tourner, il s'avisa, dit-on, de s'adresser à Louis XIV, roi de France.*] Je l'ai ouï dire à plusieurs personnes; c'est tout ce que je puis affirmer. Mais, quant à la promesse même, j'ai un auteur à alléguer qui a fort lu Drabicius; il est donc croyable sur les choses qu'il assure y avoir trouvées. Écoutons-le donc: *Les Espagnols feront grand bruit, s'il leur plaît, des grands avantages que la maison d'Autriche remporte sur ses ennemis: quant à nous* (il parle au nom de ceux de la religion), *si nous n'avons pas tout-à-fait sujet d'être contens du présent, nous avons de grandes choses à espérer pour l'avenir. Il y a une prophétie qui promet l'empire au roi. Elle est d'un certain Drabicius, Bohémien, qui prophétisa il y a environ vingt ans, que le roi serait empereur, que la maison d'Autriche périrait, que Vienne serait prise par les Turcs; que les Turcs prendront la Carinthie et la Stirie, et s'en iront détruire l'état de Venise et la ville de Rome; et que le roi, créé empereur, rendra la paix et la liberté de conscience à toute l'Europe. On voit que depuis quinze ou seize ans, le ciel se met en devoir de tenir ce qu'il a promis: et assurément, nous ferons tout ce que nous pourrons pour accomplir ces prophéties. La maison d'Autriche est déjà humiliée et presque anéantie. Le roi est maître de la grande ville de Strasbourg, de toute l'Alsace et de Fribourg. Il tient à sa disposition tous les pays du Rhin, et cinq électeurs, trois ecclésiastiques, le palatin du Rhin et celui de Brandebourg. La guerre du Turc n'est pas encore finie; et qui sait où tout ceci ira* (7)? Cet auteur a bien changé de système depuis ce temps-là (8).

(F) *On le représenta comme un escroc, et un véritable chevalier de l'industrie.*] Voici les paroles de son adversaire: *Agnosco hominem esse ingenii eximii et admodùm inventivi, ac planè ei convenientis qui diceret*, con l'arte e l'inganno, io vivo mezzo l'anno: con l'inganno e l'arte, io vivo l'altra parte. *Nam ut nullum hoc sæculum tulit mysticum æruscatorem illo subtiliorem, ita nullum protulit scriptorem in trichotomiis excogitandis feliciorem* (9). Voyez ce qu'il dit touchant les ruses que Coménius employa envers Louis de Geer, pour être le seul possesseur de ses libéralités, et pour les faire durer long-temps. La Pansophie qu'il promettait et qui ne venait jamais, était toujours retardée, disait-il, par des occurrences mémorables: ainsi, à force de différer, il la rendait entièrement inutile selon ses principes; car il prétendait que le règne de mille ans commencerait l'an 1672 (10). Or alors on n'aurait que faire de sa méthode d'étudier. M. Desmarets assure (11) que ses gages n'étaient point le quart des sommes que Coménius faisait dépenser tous les ans à son patron. *Ausim dicere Comenium triplo vel quadruplo quotannis ampliùs constitisse uni familiæ Degerianæ, dum eam fraudulenter lactat spe Pansophicâ, et pascit sive fascinat potiùs fumo chiliastico, et re-*

(6) *Voyez* Nicolas Arnoldus, *in* Discursu theologico contra Comenium, *à la dernière page.*

(7) Esprit de M. Arnauld, *tom. II, pag.* 290, 291. *Ce livre fut imprimé peu après la levée du siége de Vienne.*

(8) *Voyez la* Cabale chimérique, *à la page* 133 *et* 134 *de la seconde édition; vous y trouverez entre autres choses ceci:* Oh! que son système fit promptement volte-face, et qu'il devrait avoir honte de nous avoir rendus, autant qu'en lui a été, l'horreur du nom chrétien, et des bons alliés de cet état, en déclarant que nous ferions tout ce que nous pourrions pour faire ruiner par les Turcs la maison d'Autriche, la république de Venise, et la ville de Rome, et pour mettre la couronne impériale sur la tête de Louis XIV! *Quantum mutatus ab illo!*

(9) Maresius, *in* Antirrhetico, *pag.* 5.

(10) *Idem, ibid., pag.* 8.

(11) *Ibidem, pag.* 55.

velationum Drabicianarum, quàm soleo consequi in meum stipendium annuum ex ærario publico.

(G) *On le fit aussi connaître par d'autres endroits désavantageux.*] 1°. On l'accuse d'un orgueil énorme, et l'on remarque que c'est le défaut ordinaire de ceux qui prétendent avoir part aux inspirations d'en haut. Effectivement, cette faveur est d'un si grand prix, qu'il ne se faut pas étonner que ceux qui se persuadent que Dieu les honore d'une telle distinction, traitent les docteurs ordinaires de haut en bas. Mais en même temps ils font connaître qu'ils se vantent à tort d'être inspirés : car si Dieu leur faisait ce grand honneur, il ne leur refuserait pas l'esprit de l'humilité chrétienne ; ils ne concevraient pas une si grande indignation contre tous ceux qui ne veulent point ajouter foi à leurs rêveries. *Ut est suî plenus* (c'est ainsi que Desmarets (12) parle de Coménius), *et grandia sentit de seipso, prout solent omnes isti visionarii qui speciale cum numine commercium sibi intercedere gloriantur esse superbissimi, non potest æquo ferre animo suas non dicam solùm nœnias, et quisquilias, sed fanaticas et enthusiasticas cogitationes improbari.* 2°. On l'accusa de s'être principalement mis en colère à cause qu'on l'avait convaincu de contradiction. Il avait écrit contre un certain Felgenhavérus, qui débitait des prophéties toutes semblables à celles de Drabicius (13) : il l'avait combattu par des raisons toutes semblables à celles qui battaient en ruine les visions de Drabicius ; il s'était donc réfuté lui-même par avance, et on n'avait qu'à le mettre aux prises avec lui-même pour le tourner en ridicule. Cela le piquait jusques au vif. Et voilà quel est le sort de l'entêtement, et de ceux qui deviennent fanatiques à force de se passionner pour certaines choses. Leurs premiers ouvrages sont le renversement des derniers : et si l'on ose leur reprocher leurs contradictions, ils se mettent dans une colère furieuse. On en a vu un exemple si éclatant depuis la mort de Coménius, qu'il n'est pas nécessaire de le marquer. 3°. On l'accuse de manquer de jugement : pour de l'esprit et de la mémoire, on ne nie pas qu'il n'en ait beaucoup ; et afin de prouver qu'il n'avait point de jugement, on lui dit qu'il se mêlait de trop de choses, qu'il était inquiet et remuant, et qu'il ne pouvait même se fixer à rien sur ses idées de grammaire. *Non mirum est quòd in Comenio summa ἀκρισία summæ ingenii dexteritati conjungatur. Illam comprobant ἀκρισίαν constans ejus πολυπραγμοσύνη, genus vitæ desultorium, et ἀκαταστασία perpetua, quæ maximè in suis grammaticationibus fingendis et refingendis per totos* 30 *annos eluxit.* (14). 4°. On l'accuse d'inconstance en matière de religion. On lui dit que pendant long-temps il avait roulé dans sa tête la pacification de l'église, de concert avec les sociniens (15). Zwickérus, qui était de cette secte, le lui reprocha publiquement. On ajoute qu'il avait une souplesse merveilleuse, pour s'accommoder au goût du parti avec lequel il avait à vivre ; mais que, s'il en fallait croire le bruit commun, il ne communiait dans aucun parti. On lui reproche sa tiédeur à réfuter les papistes, n'ayant jamais rien écrit contre eux qu'un petit livre contre le capucin Valérien Magni, auquel même il ne mit son nom qu'après l'avoir déguisé selon les règles mystérieuses de la cabale (16). Il se justifia dans sa seconde édition, en disant qu'il n'avait jamais aimé la dispute. Il voulait joindre à cette seconde édition un projet de réunion entre les protestans et les catholiques ; mais ses amis l'obligèrent à le retrancher (17). On oublia de lui citer comme une preuve de son inconstance, les écrits qu'il publia contre l'*Irenicon Irenicorum* du socinien Zwickérus (18). Mais on n'oublia pas de lui dire que, pendant que ses deux Mécènes avaient vécu, il n'avait parlé de Descartes qu'honnêtement, au lieu qu'après leur mort

(12) *Ibidem, pag.* 5.

(13) *Idem, ibid.*

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Idem, ibid., pag.* 6.

(16) *Ita tepidus est in propugnandâ protestantium causâ contra pontificios, ut nonnisi semel tale quid fecerit adversus Valerianum Magnum capucinum, suo ordinario nomine dissimulato, et assumpto Cabalistico Huldrici Newfeldii, quod præfixit illi paucularum plagarum opusculo.* Maresius, *in* Antirrhetico.

(17) *Le livre est intitulé :* Absurditatum echo. *La seconde édition est de l'an* 1658.

(18) *Voyez la remarque* (M).

il publia une invective contre ce grand philosophe. 5°. Le principal défaut qu'on lui reproche est le fanatisme : *Sed præsertim est Comenius fanaticus, visionarius, et enthusiasta in folio* (19). Il prétendait que les prophéties de Drabicius devaient servir de tablature à tous les princes de l'Europe; de là vint qu'il écrivit des lettres au pape, à l'empereur, aux rois et aux cardinaux, pour leur recommander cet ouvrage comme la règle de leur conduite. *Datis ad papam, ad imperatorem, ad reges, ad cardinales literis has nœnias illis de meliori notâ commendare atque exindè quid facere, quid cavere, quid metuere debeant illis præscribere* (20). Il était toujours alerte sur les événemens de l'Europe, afin de les rapporter au système de ses visions. C'est le propre de ces gens-là, comme on le sait par des exemples récens, de rajuster les pièces de leurs prédictions selon les nouvelles de la gazette. Coménius, incertain si les plénipotentiaires d'Angleterre et de Hollande, qui devaient traiter la paix à Bréda l'an 1667, la pourraient conclure, leur envoya un de ses Anges pour leur signifier qu'ils eussent à finir la guerre, et à faciliter par ce moyen la venue du règne de Jésus-Christ, ce règne de mille ans qui ramènerait le siècle d'or et le rétablissement de l'innocence (21). 6°. On lui reproche que lui et tels autres fanatiques millénaires n'ont pour but que de soulever les peuples, et qu'il n'oublia rien auprès de Cromwel pour faire qu'il se fît des soulèvemens dans la Bohême. *Ne objiciam Comenio quæ ipse quondam per tertium molitus est apud Cromwellium ad res turbandas in Bohemiâ* (22). 7°. Enfin, on lui reproche d'aimer mieux commettre l'autorité des Écritures, que d'avouer qu'il ait tort. Il avait autrefois conclu (23) que puisque l'événement ne répondait pas aux prophéties de Felgenhavérus, elles ne venaient point de Dieu; mais pour celles de ses trois voyans (24), il les protégeait à cor et à cri, encore que l'événement les eût démenties, et il les mettait en parallèle avec celles du Vieux Testament. *Nunc verò suas propugnat, et si ab eventu fuerint destitutæ, imò eas impiè, profanè et sacrilegè cum prophetiis V. T. audet conferre* (25).

(11) *Il reconnut enfin la vanité de ses travaux.*] Voyez le livre qu'il publia à Amsterdam, sous le titre de *Unius necessarii* l'an 1668, et les louanges que Spizélius lui a données (26) pour cet aveu, et pour le dessein de ne songer désormais qu'à la grande affaire du salut.

(l) *Pour peu qu'il eût vécu, ... il aurait été témoin de la fausseté de ses promesses à l'égard du règne de mille ans.*] Il disait que le règne de mille ans commencerait l'an 1672 ou l'an 1673 (27). Il n'y a presque personne qui ne croie qu'il mourut donc bien à propos, puisqu'il évita la confusion de voir lui-même la vanité de ses prophéties. Je suis persuadé qu'il ne gagna pas grand'chose. Il était si accoutumé à de semblables disgrâces et si endurci au qu'en dira-t-on, qu'il aurait essuyé ce dernier échec sans le sentir. Ces messieurs sont d'une constitution admirable : rien ne les déconcerte, ils se montrent aussi hardiment dans les compagnies après l'expiration du terme qu'auparavant; ils ne craignent ni les railleries, ni les plaintes sérieuses dont ils devraient être la proie. Ils sont toujours prêts à recommencer; en un mot, ils sont à l'épreuve des plus légitimes humiliations. Il ne faut pas tout-à-fait s'en prendre au tour singulier de leur esprit et de leur cœur : le public est plus blâmable de cela qu'eux-mêmes, à cause de son indulgence prodigieuse. On dit ordinairement que Dieu pardonne tout, et que les hommes ne pardonnent rien : mais cette maxime est fausse à l'égard des commentateurs de l'Apocalypse; il est fort apparent que Dieu n'a pas le même

(19) Maresius, *in* Antirrhetico, *pag.* 9.

(20) *Idem*, *pag.* 10.

(21) *Il publia un livre intitulé*, Angelus pacis ad legatos pacis Anglos et Belgas Bredam missus, indèque ad omnes christianos per Europam, et mox ad omnes populos per orbem totum mittendus, ut se sistant, belligerare desistant, pacisque principi Christo, pacem gentibus jam longuturo, locum faciant. *Il promettait deux autres livres, qui devaient être la double aurore du grand jour prêt à se lever.* Maresius, *in* Antirrhetico, *pag.* 10.

(22) *Ibidem*, *pag.* 58.

(23) *In* Epistolâ ad Stolcium, *ann.* 1640.

(24) Cotterus, Poniatovia, Drabicius.

(25) Mares., *in* Antirrhet., *pag.* 66.

(26) *In* Infelice litterato, *pag.* 1024 *et seq.*

(27) Mares., *in* Antirrhet., *pag.* 8.

support que le public pour la hardiesse avec laquelle ils manient ses oracles, et les exposent au mépris des infidèles. Un savant théologien observe que Coménius ne perdait rien de son crédit pour avoir abusé cent fois le peuple par ses visions : il ne laissait pas de passer toujours pour un grand prophète; tant il est vrai qu'on se plaît à être trompé sur certains articles (28)! J'ai déjà dit que Coménius persista à débiter pour divines les prédictions de Drabicius, lors même que l'événement s'était déclaré contre elles. En voici un exemple. Il était le coadjuteur de Drabicius, et il devait être l'un de ceux qui, en présence de ce prophète, mettraient sur la tête du prince Ragotski la couronne de Hongrie à Presbourg (29), après que Drabicius aurait été en Transilvanie, pour y proclamer roi de Hongrie ce même prince, et pour l'oindre devant tout le peuple, à l'issue du sermon qu'il aurait fait sur ce texte, J'AI OINT MON ROI SUR SION, MONTAGNE DE MA SAINTETÉ. *Suscipe iter ad principem .... ut eum coram toto exercitu quem ad ipsum collegi ungas et proclames regem terræ hujus. Sed præmittas concionem super verba Psalmi secundi*, ego unxi regem meum, *etc.*, *quam concionem statim meditare, peractâque illâ effundes oleum unctionis olei balsamini* (quod reperies in aulâ principis) *in conspectu totius populi super caput principis* (30). Il vécut assez pour se convaincre que cela ne pouvait pas arriver.

(K) *Quelques personnes ont été surprises qu'il ait tant vécu.*] Il est difficile de concevoir qu'un homme de réputation puisse survivre long-temps à la honte d'avoir servi de promoteur à des prophéties, que l'événement avait confondues d'une manière qui semblait faite tout exprès pour les démentir. Coménius se vit encore sujet à d'autres mortifications, qui ne doivent pas être moins accablantes que celle-là.

C'est qu'on lui reprochait d'avoir causé un grand préjudice à ses frères exilés (31). Ils s'étaient sauvés la plupart avec beaucoup de bien; et au lieu de le conserver par une sage économie, ils le prodiguèrent en peu de temps, à cause que Coménius les assurait qu'ils retourneraient incessamment chez eux; et qu'ils s'imaginaient, en vertu de ses promesses, qu'ils n'avaient que faire de rien épargner, et qu'il valait mieux se délivrer de tout ce qui leur pourrait être à charge dans le voyage. Cela fit qu'avec toutes les magnifiques espérances dont ils se repurent, ils se virent bientôt à l'aumône. De plus, on lui reprocha (32) d'avoir été cause du saccagement et de l'incendie de Lesna (33), ville de Pologne où ils avaient trouvé un lieu de retraite, et comme leur Pella; d'en avoir, dis-je, été cause, par le panégyrique qu'il s'avisa de faire mal à propos de Charles-Gustave, roi de Suède, lors de l'invasion de la Pologne. Il l'annonçait prophétiquement le destructeur prochain du papisme, ce qui rendit les protestans de Pologne tout-à-fait odieux aux catholiques du royaume : et il ne parut point désabusé, quand le roi de Suède tourna peu après ses armes contre le Danemarck. Coménius lui fit un second panégyrique (34), où il ne le félicita pas moins de la nouvelle invasion, qu'il l'avait félicité de la précédente. C'était une grande illusion que de s'imaginer que ce prince en voulût à l'église romaine. L'électeur de Brandebourg écrivit à Richard Cromwel, que les Suédois avaient désolé la religion protestante dans la Pologne (35): et il n'y eut point de princes qui contribuassent autant que les protestans à dépouiller Charles-Gustave des conquêtes qu'il avait faites. Il y eut des temps où la foi de Coménius fut ébranlée;

(28) *Intereà toties ineptiis ejus decepti eum pro magno prophetâ habere pergunt, ne quicquam indè detrimenti authoritas ejus sentit. Sic mundus vult decipi.* Arnoldus, *dans* l'Appendix *du* Discursus theologicus, *pag. ult.*

(29) *Scribe adjuncto* (Comenio) *illum fore unum de illis qui regio capiti coronam imponent, te quoque præsente.* Revel. 155, *vs.* 3, 4, *apud* Arnoldum, Discurs. theol. contra Comenium, *pag.* 37.

(30) Revel. 30. 4, *apud* Arnold., *ibid.*

(31) *Voyez* Arnoldus, Discurs. theolog. contra Comenium.

(32) *Ibidem, et pag.* 83.

(33) *Elle fut brûlée sur la fin d'avril* 1656.

(34) Arnoldus, Discursus theologicus, *pag.* 69.

(35) *Cette* lettre *contient des choses très-dignes de remarque. Elle est datée du* 28 *décembre* 1658, *et se trouve dans les* Præstantium et eruditorum virorum epistolæ, *pag.* 897, *edit.* 1684.

car quoiqu'on ait dit (36) que sur sa parole les fidèles de Lesna se croyaient à la veille de la grande délivrance, et que cela fut cause qu'ils négligèrent de se retirer avec leurs effets en quelque lieu de sûreté, il nous apprend lui-même (37), qu'il songea de bonne heure à se mettre à couvert de l'orage : mais que ne pouvant obtenir son congé de son église, et ne voulant pas la scandaliser en la quittant sans permission, ce qui aurait été de mauvais exemple, lui disait-on, il fut surpris avec les autres par l'armée polonaise ; il perdit sa maison, ses meubles, sa bibliothèque, et plusieurs écrits à quoi il avait travaillé plus de quarante ans. Il n'y eut qu'une partie des traités apocalyptiques, et quelques autres (38), qui échappèrent aux flammes ; on avait eu le temps de les jeter dans un trou, et de les couvrir de terre, et on les retrouva dix jours après l'incendie (39).

(L) *La demoiselle Bourignon et lui s'entr'estimèrent cordialement et spirituellement.*] « Il rompit avec M. Serra- » rius, parce que celui-ci avait agi con- » tre elle avec tant de passion et d'injus- » tice. Il en conserva l'estime tout le res- » te de sa vie : et au lit de la mort il » désira qu'elle lui vînt rendre une der- » nière visite, disant à ceux qui lui par- » laient d'elle : *O la sainte fille ! Où* » *est-elle donc ? que j'aie le bien de la* » *voir encore une fois avant mourir !* » *Toutes les connaissances et les scien-* » *ces que j'ai eues ne sont que des pro-* » *ductions de la raison et de l'esprit* » *de l'homme, et des effets de l'étude* » *humaine ; mais elle a une sagesse* » *et une lumière qui ne viennent que* » *de Dieu seul immédiatement, par* » *le Saint-Esprit.* Après qu'elle l'eut » été voir à sa réquisition, et qu'elle » se fut retirée, il disait touchant elle, » avec des transports de joie, à ceux » qui venaient le voir : *J'ai vu un* » *ange de Dieu ! Dieu m'a aujour-* » *d'hui envoyé son ange.* Il mourut » quelque temps après dans la grâce » de Dieu, comme mademoiselle Bou- » rignon n'en a point douté : ayant » souvent dit, qu'elle n'avait jamais » vu de savant qui eût le cœur meil- » leur et plus humble que lui (40). »

(M) *Il publia quelque chose contre les sociniens.*] Un homme de cette secte fit un livre intitulé, *Irenicum Irenicorum, seu reconciliatoris Christianorum hodiernorum norma triplex, sana omnium hominum ratio, Scriptura sacra, et traditiones*, et le dédia au pape. Le nom de l'auteur, le temps ni le lieu de l'impression, n'y paraissent point ; mais on sait qu'un médecin natif de Dantzick, et qui s'appelait Daniel Zwickérus, le composa, et qu'il le fit imprimer à Amsterdam l'an 1658 (41). Coménius le réfuta par un ouvrage qui s'intitule, *De Irenico Irenicorum, hoc est conditionibus pacis à Socini sectâ reliquo Christiano orbi oblatis, ad omnes Christianos facta admonitio*, et qui fut imprimé à Amsterdam en 1660, et réfuté bientôt après ; car Zwickérus publia dans la même ville en 1661 son *Irenicomastix perpetuò convictus et constrictus, seu nova confirmatio infallibilitatis Irenici Irenicorum per ostensam futilitatem criminosæ* Comenianæ *Refutationis.* La réplique de Coménius ne tarda pas à paraître, et fut suivie de près par un écrit de Zwickérus intitulé *Irenicomastix posterior iteratò victus et constrictus imò obmutescens, seu novum et memorabile exemplum infelicissimæ pugnæ Dn. Joh. Amos Comenii, contra Irenici Irenicorum autorem.* Coménius rentra en lice encore une fois : son adversaire en fit autant, car il publia, *Irenicomastigis pars specialis, seu finalis Confutatio Comenii, Hoornbeeckii, et aliorum* (42). Notez en passant que M. Bullus a réfuté plusieurs endroits de l'*Irenicum Irenicorum*, et qu'on lui reproche de n'avoir point vu les autres écrits du même auteur, faute de quoi il condamne Daniel Zwickérus sur des choses dont il l'eût trouvé innocent, s'il eût consulté l'*Irenicomastix perpetuò convictus, etc.* On lui a fait ce

(36) Arnoldus, *pag.* 87.

(37) *Equidem subducere me maturè volui metu sive talis alicujus tragici exitûs, sive diuturnioris belli.... sed impetrare à meis demissionem non potui ; cum scandalo autem deserere gregem (malo prorsus exemplo, ut dictitabant) nolui.* Histor. Revelationum, *pag.* 181.

(38) *Ceux qui regardaient la* Pansophia.

(39) Historia revelationum, *pag.* 181.

(40) Vie continuée de mademoiselle Bourignon, *pag.* 292.

(41) *Voyez la* Bibliothèque des Antitrinitaires, *pag.* 152.

(42) *Tiré de la* Bibliothèque des Antitrinitaires, *pag.* 152.

reproche dans un écrit pseudonyme, imprimé à Londres l'an 1697, sous le titre de *Fides primorum Christianorum ex Barnabâ, Hermâ, et Clemente Romano, monstrata, defensioni Fidei Nicenæ D. Georgii Bulli opposita* (43).

(N) *L'auteur d'un livre intitulé* Janua Coelorum reserata *a choisi ce titre à cause.... de celui de* Janua Linguarum reserata *de Coménius.*] Comme ce livre n'est pas fort connu, il est à propos d'en dire ici quelque chose, afin que tous mes lecteurs puissent, sans changer de lecture ni sans sortir de leur place, apprendre en gros ce que c'est.

Je dis donc que c'est un livre (44) dont l'auteur s'appelle, ou a voulu s'appeler *Carus Larebonius.* Il attaque en style, de philosophie péripatéticienne le système de l'église de M. Jurieu, et il le renverse de fond en comble, puisqu'il fait voir clairement que l'hypothèse de ce ministre met toutes sortes de religions dans la voie du salut. Cela est fâcheux pour M. Jurieu; car c'est lui arracher la meilleure plume de l'aile; c'est ruiner l'ouvrage qui lui faisait le plus d'honneur. M. Nicolle n'avait trouvé parmi tant d'écrits de M. Jurieu que celui-là qui fût digne de réponse. Il avait fait deux classes du reste, et avait mis dans la première les livres où il prétend que M. Jurieu n'a rien débité de nouveau, et dans la seconde ceux où il prétend que M. Jurieu a débité des choses nouvelles (45). A son dire, ceux de la première classe ne sont que *divers assemblages, et divers arrangemens* de ce qui avait déjà été dit par les écrivains du parti : et ceux de la seconde ne contiennent que des amas de *calomnies contre toutes sortes de personnes, ou des visions et des imaginations creuses, ou des déclamations outrées.* Or il avait cru que *les faiseurs de ramas* doivent être laissés sans réponse, *et abandonnés au jugement du public, qui les met bientôt à la raison par le dégoût qu'il conçoit de ces ouvrages;* et que *le silence et le mépris sont la peine la plus proportionnée à la vanité et à l'emportement* de ceux qui font les livres de l'autre classe. Il avait cru en particulier, touchant l'Accomplissement des Prophéties de M. Jurieu, qu'*il conseillerait aussi peu à personne d'en entreprendre la réfutation, que de s'appliquer sérieusement à réfuter les Centuries de Nostradamus* (46); mais quant au Système de l'Église, *qui n'a pas été regardé dans le monde*, dit-il (47), *comme un ouvrage méprisable*, il trouva, après y avoir bien songé, qu'il le devait réfuter. Je ne rapporte ces choses qu'historiquement.

Il ne faut pas trouver étrange que M. Jurieu ait témoigné par des expressions d'un homme outré de colère (48), qu'il était extrêmement sensible à la ruine de l'ouvrage qui lui devait être le plus cher; et il n'y a que ceux qui ignorent cette sorte de tendresse paternelle, qui puissent trouver mauvais qu'il se donne quelque consolation, en disant beaucoup de mal et du livre fait contre lui (49), et de la personne à qui il l'impute.

. . . . . *Solatia luctûs*
Exigua ingentis, misero sed debita patri (50).

Consultez un petit livre imprimé à Amsterdam en l'année 1692, et intitulé, *Nouvel Avis au petit auteur des petits Livrets*, vous y trouverez (51) une lettre remplie de réflexions assez curieuses qui servent d'apologie à l'emportement de M. Jurieu, et qui

(43) *L'auteur se donne le nom de* Lucas Mellierus, V. D. M *Notez que* Lucas Mellierus *est l'anagramme de* Samuel Crellius, *nom véritable de l'auteur, petit-fils du fameux* Jean Crellius.

(44) *Imprimé à Amsterdam*, 1692, *in*-4°.

(45) Nicolle, *préface de* l'Unité de l'église, *pag.* 2.

(46) *Là même, pag.* 27.

(47) *Là même, pag.* 1.

(48) *Voyez sa* IIe. Apologie.

(49) *Il en censure même la latinité et insinue que cette négligence de style est un miracle de la justice de Dieu, (tant il a toujours les miracles à sa poste) et ne prend point garde que* Larébonius *dit au commencement et à la fin de son livre, qu'il a choisi le style des scolastiques.* Iniquum est, *disait M. Amyraut en pareil cas*, id in aliquo reprehendere in quo data opera neglexit diligenter elaborare. *M. Jurieu a eu la prudence de ne juger de la latinité que par procureur; car il n'ignorait pas que son incompétence en cette matière était connue dès avant qu'il écrivît contre M. Scultet. (Voyez M.* Simon, Réponse à la Défense des sent., *p.* 191.) *ce procureur ou ce substitut est apparemment un pauvre clerc, puisqu'il trouve obscurs et embarrassés les argumens de* Larébonius, *dont le livre est l'évidence même.*

(50) Virg., Æn., *lib. XI, vs.* 62.

(51) *A la page* 58 *et suiv.*

vous empêcheront de vous étonner que ni lui ni ses amis n'aient pu répondre quoi que ce soit au *Janua Cœlorum reserata*. C'est passer la fausse délicatesse, c'est pousser jusqu'au ridicule, que de critiquer Larébonius, sous prétexte que plusieurs de ses termes et de ses phrases ne sont point tirées des auteurs classiques. Son ouvrage est de la nature de ceux dont les défauts ne consistent qu'en mauvais raisonnemens ou en faussetés; et l'on ne saurait lui refuser le privilége dont tous les auteurs de lieux communs de théologie et de thèses d'université jouissent; c'est de ne se point mettre en peine si leur latin est, ou n'est point plat.

COMMANDIN (Frédéric), né à Urbin en Italie, d'une famille noble, a été un des savans du XVIe. siècle. Il avait joint à une grande connaissance des mathématiques beaucoup d'habileté dans la langue grecque, ce qui le rendit très-propre à mettre en latin les mathématiciens grecs. Aussi en publia-t-il et en traduisit-il plusieurs, auxquels personne n'avait encore rendu ce bon office. François Marie, duc d'Urbin, qui entendait fort bien ces sortes de sciences, lui fut à cause de cela même un patron très-affectionné. Commandin mourut en 1575, âgé de soixante-six ans. On l'enterra dans le tombeau de ses ancêtres, et Antoine Toronée fit son oraison funèbre (*a*). Nous donnons la liste des ouvrages que Commandin a traduits et commentés (A). Il est fort loué par Blancanus (*b*), et par d'autres, et il le mérite bien. Ce n'est pas la plus petite de ses louanges que d'avoir eu entre autres disciples Bernardin Baldus, et Gui Ubaldus, qui ont été d'excellens auteurs, et qui lui étaient redevables de leurs grands progrès. J'ai un mot à observer sur sa traduction d'Euclide (B).

(A) *Nous donnerons la liste des ouvrages qu'il a traduits et commentés.*] *Archimedis circuli dimensio, de lineis spiralibus, quadratura paraboles, de conoïdibus et sphæroïdibus, de arenæ numero*, à Venise, chez Paul Manuce, 1558, *in-folio*. *Ejusdem Archimedis de iis quæ vehuntur in aquâ*, à Bologne, 1565, *in-4°*. *Apollonii Pergæi Conicorum libri quatuor, unà cum Pappi Alexandrini lemmatibus, et commentariis Eutocii Ascalonitæ, etc.*, à Bologne, 1566, *in-folio* (1). *Ptolemæi Planisphærium*, à Venise, 1558, *in-4°*. *Ejusdem de Analemmate liber*, à Rome, 1562, *in-4°*. *Elementa Euclidis*, à Pésaro, 1572, *in-folio*. *Aristarchus, de magnitudinibus ac distantiis Solis et Lunæ*, à Pésaro, 1572, *in-4°*. (2). *Hero, de Spiritalibus* (3), à Urbin, 1575, *in-4°*. *Machometes Bagdedinus de superficierum divisionibus*, à Pésaro, 1570, *in-folio*. *Pappi Alexandrini collectiones mathematicæ*, à Pésaro, 1588, *in-folio*, *etc.* La publication de ce dernier ouvrage aurait été encore plus postérieure à la mort de son auteur, si le duc d'Urbin ne s'en fût vivement mêlé : sans cela, le procès où les deux filles de Commandin s'engagèrent l'une contre l'autre aurait causé un très-long retardement, comme Valère Spaciolus son gendre le reconnaît (4). Il a donné aussi quelques livres de son cru, un traité *de centro gravitatis solidorum*, à Bologne, 1565, *folio*; *Horologiorum descriptio*, à Rome, 1562, (5), *etc.*

(B) *J'ai un mot à observer sur sa traduction d'Euclide.*] M. Teissier remarque que Commandin *a traduit en italien les OEuvres d'Euclide*, et il cite Vossius, *de Mathem.*, *pag.* 68 (6);

(*a*) *Ex* Thuano, *lib. LXI*, *pag.* 139.
(*b*) Chronolog. mathem., *pag.* 61.

(1) *Ex* Ant. Verdetio, Supplement. epitom. Gesner.
(2) *Voyez le* Catalogue d'Oxford.
(3) *Voyez* Vossius, de Mathem., *pag.* 290.
(4) Vossius, *ibid.*, *pag.* 59.
(5) Catal. d'Oxford.
(6) Eloges tirés de M. de Thou, *tom. I*, *pag.* 470.

mais il est certain que Vossius ne dit pas que cette version fût italienne. Je ne vois personne qui dise qu'elle le fût. L'imprimeur de M. Teissier est cause sans doute qu'au lieu de *Heronis Alexandrini Spiritalium liber*, nous lisons dans la page 470 que j'ai citée *Hieronis Alexandrini Spiritualium liber*. Dans Blancanus (7) on a mis *Neronis*, au lieu de *Heronis* : voilà comment les imprimeurs multiplient les écrivains. Il y a des compilateurs qui, pour montrer qu'ils enchérissent sur ceux qui les ont précédés, donneront peut-être comme une rare découverte qu'il y avait anciennement un habile mathématicien nommé Néron, dont on a encore quelques ouvrages.

(7) Chronol. mathem., *pag.* 61.

CONCINI (Concino), connu sous le nom de Maréchal d'Ancre, abusa si excessivement de la bonté de la reine-mère, Marie de Médicis, que pour arrêter son ambition il fut jugé à propos de se défaire de lui, sans forme ni figure de procès (A). Il y eût eu trop de péril à l'entreprendre selon les formes; et cela seul le peut convaincre d'avoir été un méchant homme (B). Il était né à Florence, où son père était parvenu de la condition de simple notaire à la charge de secrétaire d'état. Il vint en France avec Marie de Médicis, femme de Henri-le-Grand, et ne fut d'abord que gentilhomme ordinaire de cette princesse; mais il devint ensuite son grand écuyer, et s'éleva prodigieusement par le crédit qu'avait auprès de la reine une fille qu'il épousa (*a*). Il acheta le marquisat d'Ancre (*b*) un peu après la mort d'Henri IV: il fut gouverneur d'Amiens, de Péronne, de Roie et de Mondidier; il devint premier gentilhomme de la chambre, et puis maréchal de France (*c*). Il tâcha d'avoir le gouvernement de Picardie; mais le duc de Longueville, ayant à choisir entre ce gouvernement et celui de Normandie, choisit le premier: et ainsi le maréchal d'Ancre fut exclus de ses prétentions, et contraint même de céder le gouvernement d'Amiens à ce duc; car cette cession fut stipulée par le traité de Loudun, en cas que le duc de Longueville choisît le gouvernement de Picardie. Le maréchal d'Ancre eut de quoi se consoler, puisqu'en même temps on le fit gouverneur de Normandie. Il y fit fortifier Quillebeuf, malgré les défenses du parlement; il y acquit le gouvernement particulier du Pont-de-l'Arche; il tâcha d'avoir celui du Havre-de-Grâce (*d*). Enfin, il n'y eut plus lieu de douter qu'il ne travaillât à réduire toutes choses à sa dévotion, car il éloigna du conseil du roi les plus sages têtes, et il fit remplir leurs places par ses créatures. Il disposait des finances, il était le distributeur des charges, il s'acquérait des amis partout et dans les armées et dans les villes, et il intimidait par des exemples d'une sévère vengeance ceux qui s'opposaient à sa faction. On ne vit point d'autre remède à ces grands désordres que celui de le faire tuer. Cette commission, donnée à Vitri, l'un des capitaines des gardes du corps, fut exécutée sur le pont-levis du Louvre le 24 d'a-

(*a*) Leonora Galligaï. *Voyez son article.*
(*b*) *Il est situé en Picardie.*
(*c*) Baptiste le Grain, Décade de Louis-le-Juste, *liv. IV, vers la fin.*
(*d*) *Lui-même, liv. IX.*

vril 1617, par plusieurs coups de pistolet qu'on tira à ce maréchal. Le lendemain, la populace ayant déterré le cadavre à l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois, le traîna par toutes les rues, et déchargea sa colère par tous les moyens imaginables (C). Le parlement procéda contre la mémoire du défunt, et le déclara convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine, condamna sa femme à perdre la tête, déclara leur fils *ignoble et incapable de tenir* aucun état dans le royaume (*e*). On découvrit dans leur procès des choses étranges touchant leur judaïsme, et leurs sortiléges. J'en parle ailleurs (*f*). L'insolence de cet homme est un triste exemple de cette fatalité qui accompagne la monarchie française plus qu'aucun pays du monde; c'est que les reines y gardent presque toujours le cœur étranger qu'elles y apportent, et sont pour l'ordinaire l'instrument dont Dieu se sert pour humilier et pour châtier la nation. Voilà déjà deux reines issues de la maison de Médicis (*g*), qui ont pensé renverser la monarchie au profit des Espagnols. Ce morceau d'histoire est honteux pour le nom français. Fallait-il souffrir que le roi demeurât plusieurs années l'esclave d'un Florentin (D)? N'était-ce pas une lâcheté que de ployer le genou comme l'on faisait devant cette idole, pendant qu'on la détestait intérieurement (E)? Il n'y a point de plus beaux vers de Malherbe que ceux qu'il fit sur la chute de cette idole. Il prétend qu'elle justifia la providence qui était en quelque façon sur la sellette, et *in reatu*, pendant la prospérité de ce maréchal (F). C'est ainsi que les poëtes se donnent la liberté de toucher aux grands mystères sous des métaphores et sous des images trop hardies. Il est surprenant que le maréchal d'Étrée ait exténué autant qu'il a fait les fautes du maréchal d'Ancre (G). L'auteur italien, qui publia à Lyon une histoire de Louis-le-Juste l'an 1691, n'est point tombé dans le même excès (H). M. de Beauvais-Nangis (*h*), qui connaissait bien la cour de Louis XIII, ne disculpe nullement notre Concini, et il confirme plutôt les bruits communs.

(*e*) Baptiste le Grain, Décade de Louis-le-Juste, *liv. IX.*

(*f*) *Dans l'article* Galligaï, *remarques* (D) *et* (E), *tome VII.*

(*g*) *Catherine, mère de Charles IX et de Henri III; et Marie, mère de Louis XIII.*

(*h*) *Voyez son* Histoire des Favoris français, *pag.* 100 *et suiv.*

(A) *Il fut jugé à propos de se défaire de lui, sans forme ni figure de procès.*] Je n'ignore pas que le Grain, et quelques autres historiens, disent que le roi ordonna au sieur de Vitri *de se saisir de la personne* du maréchal, *en intention de lui faire son procès en son parlement de Paris* (1); mais je trouve plus croyable la relation particulière de la mort du maréchal d'Ancre (2). Elle porte que le roi, trouvant trop de risques dans le projet du procès, prit une autre résolution. Ce fut celle de commander à Vitri de faire tuer le maréchal.

(B).... *Cela seul le peut convaincre d'avoir été un méchant.*] Car un sujet ne peut sans crime former le dessein de se faire craindre à son maître; et s'il vient à bout d'un tel dessein, il faut qu'il ait employé mille injustices,

(1) Le Grain, Décade de Louis XIII, *liv. X, pag. m.* 387.

(2) *Elle est imprimé. avec l'*Histoire des Favoris, *recueillie par* Pierre du Puy.

il faut qu'il ait éloigné des charges ceux qui ne lui plaisaient pas, et qu'il ait avancé tous ceux dont il pouvait s'assurer : c'est-à-dire qu'il ait dégradé les honnêtes gens, afin d'élever ceux qui sacrifient tout à la fortune. Combien d'extorsions ne faut-il pas faire, afin d'amasser autant d'argent qu'il en faut pour avoir partout ses espions et ses créatures ? Notre maréchal *ne marchait jamais qu'au milieu de deux cents gentilshommes, outre ses hommes à gages qu'il appelait* ses coïons de mille francs (3). Nous parlerons ci-dessous (4) de la servitude où il détenait le roi.

(C) *La populace.... déchargea sa colère par tous les moyens imaginables.*] Le laquais d'un homme qu'on avait fait mourir depuis peu (5), pour gratifier le maréchal, commença l'émeute dans l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois. On cria qu'il fallait déterrer et jeter à la voirie *ce Juif excommunié*. On mit la main à l'œuvre tout aussitôt, et avec tant de fureur, que si quelqu'un eût osé représenter qu'il fallait avoir plus de respect pour la sainteté du lieu, on l'eût enterré tout vif dans la fosse du maréchal. Quand on eut déclоué la bière, on traîna le corps au bout du Pont-Neuf, et on le pendit par les pieds à l'une de ces potences que le défunt avait fait dresser pour ceux qui parleraient mal de lui. On lui coupa le nez, les oreilles, et les parties honteuses : on le détacha peu après, on le traîna à la Grève et aux autres places, puis on le démembra, et on le coupa en mille pièces ; chacun en voulait avoir ; les oreilles furent achetées chèrement ; les entrailles furent jetées dans la rivière ; on brûla une partie du corps devant la statue de Henri-le-Grand sur le Pont-Neuf ; et quelques-uns firent rôtir de sa chair à ce feu, et la firent manger à leurs chiens (6). L'auteur de la relation imprimée avec l'Histoire des Favoris raconte des choses encore plus surprenantes. Le grand prevôt ayant paru avec ses archers, pour calmer les commencemens de l'émotion dans l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois, se vit menacé qu'on l'enterrerait tout vif, s'il avançait davantage (7). On ajoute qu'il y eut un homme vêtu d'écarlate, si enragé, qu'ayant mis sa main dans le corps mort, il la retira toute sanglante, *et la porta dans sa bouche pour sucer le sang, et avaler quelque petit morceau qu'il en avait arraché ; qu'un autre eut moyen de lui arracher le cœur, et l'aller cuire sur les charbons, et manger publiquement avec du vinaigre* (8). Cet auteur raconte fort en détail la conduite de la populace, selon les diverses stations où le cadavre fut pendu, démembré, brûlé : il dit que le lendemain on vendait les cendres un quart d'écu l'once (9). Il est certain qu'une troupe de taureaux furieux est aussi capable d'entendre raison, et moins à craindre, qu'une populace mutinée.

(D) *Fallait-il souffrir que le roi demeurât plusieurs années l'esclave d'un Florentin ?*] Ce ne sont point des médisances inventées, ou par les ennemis du maréchal d'Ancre, ou par les ennemis de Louis XIII, puisque ce prince avoue lui-même sa servitude dans les lettres qu'il écrivit aux gouverneurs de province, le jour que ce maréchal fut tué. *Je ne doute point*, dit-il (10), *que dans le cours des affaires qui se sont passées depuis la mort du feu roi monseigneur et père (que Dieu absolve), vous n'ayez facilement remarqué comme le maréchal d'Ancre et sa femme*, abusant de mon bas âge, et du pouvoir qu'ils se sont acquis de longue main sur l'esprit de la reine, madame ma mère, ont projeté d'usurper toute l'autorité, disposer absolument des affaires de mon état, et m'ôter le moyen d'en prendre connaissance. *Dessein qu'ils ont poussé si avant, qu'il ne m'est jusques ici resté que le seul nom de roi, et que c'eût été un crime capital à mes officiers et sujets de me voir en particulier, et m'entretenir de quelque discours sérieux. Ce que Dieu*

(3) Le Grain, Décade de Louis XIII, *liv. X, pag.* 387.

(4) *Dans la remarque* (D).

(5) *C'était un gentilhomme de Normandie, nommé Hurtevan, qui fut décapité à Paris le 21 mars* 1617. Le Grain, Décade de Louis XIII, *liv. IX, vers la fin.*

(6) *Là même, liv. X, pag.* 399, 400.

(7) Relation, *pag.* 53.

(8) *Là même, pag.* 56.

(9) *Là même, pag.* 57.

(10) Le Grain, Décade de Louis XIII, *pag* 392.

par sa toute bonté m'ayant fait apercevoir, et toucher au doigt le péril éminent que ma personne et mon état encouraient dans une si déréglée ambition si j'eusse donné quelque témoignage de mon ressentiment, et du désir extrême que j'avais d'y apporter l'ordre requis, j'ai été contraint de dissimuler, et couvrir par toutes mes actions extérieures, ce que j'avais de bon en l'intérieur, en attendant qu'il plût à cette même bonté me préparer la voie et l'opportunité d'y remédier. L'auteur de la Relation dit que lorsque le roi eut su que le maréchal était mort, il se présenta aux fenêtres, et cria, *grand merci, grand merci à vous* (11), *à cette heure je suis roi.* Il alla ensuite à d'autres fenêtres, et cria *aux armes, aux armes, compagnons,* et dit, *loué soit Dieu, me voilà roi* (12). Les lieutenans, enseignes, et exempts des gardes, qu'il envoya dans les rues de Paris pour empêcher le désordre, criaient par toute la ville, *vive le roi, le roi est roi* (13). L'évêque de Luçon, qui fut ensuite le cardinal de Richelieu, avait été l'un des favoris du maréchal, et faisait alors les fonctions de premier secrétaire d'état. Il entra dans la chambre du roi quelque temps après que l'exécution fut faite. *Monsieur,* lui dit ce monarque, *nous sommes aujourd'hui, Dieu merci, délivrés de votre tyrannie* (14). Il ne savait pas alors que sa délivrance ne durerait guère, et qu'il parlait à un homme qui était destiné à ne lui laisser que le titre de souverain. Quoi qu'il en soit, il est sûr que le maréchal avait usurpé un grand pouvoir sur la personne même du roi. Il lui retrancha *la liberté d'aller visiter les belles maisons qui sont aux environs de Paris, et réduisit le divertissement qu'il voulait prendre à la chasse à la seule promenade des Tuileries* (15). La protection d'une régente inspire trop de hardiesse à un orgueilleux.

(E) *... de ployer le genou ... devant cette idole, pendant qu'on la détestait intérieurement ?*] Le maréchal dit un jour *que le peuple de France n'est pas ce qu'on pense, car encore qu'ils disent tous les maux du monde de moi, néanmoins je ne vais nulle part dans les provinces, qu'aussitôt tous les officiers ne me viennent faire des harangues comme au roi* (16). Une flatterie si lâche méritait non-seulement de n'être pas supprimée, mais d'être décrite avec plus d'indignation qu'on n'en verra dans le passage que je vais citer. « Il » ne faut point dissimuler, car la vé- » rité est due à l'histoire, que plu- » sieurs princes et seigneurs de la » cour, plusieurs députés des états » généraux, plusieurs et des princi- » paux magistrats, une grande par- » tie des couteaux pendans de la no- » blesse, un grand nombre d'offi- » ciers et bourgeois des villes, non- » seulement toléraient, mais n'é- » taient point honteux d'avancer de » tout leur pouvoir la grandeur de ce » tyran, afin d'avoir ses bonnes grâ- » ces, et cependant laissaient languir » l'amour et la fidélité que Dieu veut » que l'on porte à son roi et à sa pa- » trie ; et l'ancienne générosité, ban- » nie des cœurs français, était toute » portée à la faveur de l'usurpateur » étranger (17). »

(F) *La providence était en quelque façon sur la sellette, et* in reatu, *pendant la prospérité de ce maréchal.*] Malherbe introduit le dieu de Seine donnant sa malédiction au maréchal, et lui prédisant sa prochaine ruine.

Tes jours sont à la fin, ta chute se prépare,
Regarde-moi pour la dernière fois.
C'est assez que cinq ans ton audace effrontée,
Sur des ailes de cire aux étoiles montée,
Princes et rois ait osé défier;
La fortune t'appelle au rang de ses victimes,
Et le ciel, accusé de supporter tes crimes,
Est résolu de se justifier.

Balzac a fait quelques réflexions sur cette pièce de Malherbe (18). Nous en pourrons toucher quelque chose dans l'article de Rufin (19), à l'occasion des paroles de Claudien, qui témoignent que la prospérité de ce personnage était un procès entre Dieu et l'homme, que Dieu ne gagna que par la ruine de Rufin.

(11) *Il parlait à la troupe qui accompagnait Vitri.*
(12) Relation, *pag.* 28.
(13) *Là même*, *pag.* 29.
(14) Le Grain, *pag.* 391.
(15) Relation, *pag.* 4 *et* 5.
(16) *Là même*, *pag.* 43.
(17) Le Grain, *pag.* 385.
(18) *Dans le* Socrate chrétien, *pag. m.* 239.
(19) *Remarque* (C) *tome XII.*

(G) *Il est surprenant que le maréchal d'Etrée ait exténué . . . les fautes du maréchal d'Ancre.*] Lisez les Mémoires de la régence de Marie de Médicis, imprimés l'an 1666 : vous n'y trouverez point d'action du maréchal d'Ancre qui méritât qu'on donnât le fouet à un page, et vous y verrez dans la conclusion un portrait qui tient plus du panégyrique que de l'apologie. Contre ma coutume, je ne renverrai point ici mon lecteur à M. Moréri, je rapporterai les mêmes paroles qu'il a rapportées. *Quand je fais réflexion*, c'est l'auteur des Mémoires qui parle (20), *sur les circonstances de la mort du maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinée, ayant été conseillée par un homme qui avait les inclinations fort douces ; et comme il était lui-même naturellement bienfaisant, et qu'il avait désobligé peu de personnes, il fallait que ce fût son étoile ou la nature des affaires qui eussent fait soulever tant de monde contre lui : il était agréable de sa personne, adroit à cheval et à tous les autres exercices ; il aimait les plaisirs, et particulièrement le jeu ; sa conversation était douce et aisée, ses pensées étaient hautes et ambitieuses, mais il les cachait avec soin, n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le conseil ; et même on a souvent ouï dire au roi qu'il n'avait pas entendu qu'on le dût tuer.* Je croirais agir contre la prudence, si je préférais le témoignage de cet auteur à celui de tant d'écrivains qui ont médit de Concino Concini. Ce n'est pas que je ne croie très-possible qu'avec de médiocres défauts un homme qui a beaucoup d'imprudence, et un grand nombre d'ennemis, ne devienne l'aversion du peuple, et ne passe pour un horrible scélérat. L'adresse d'un ennemi malin et puissant fait accroire bien des mensonges à la populace. Je crois même qu'on a outré bien des choses concernant ce malheureux Florentin, et que, pour démêler exactement et dans la dernière précision la vérité de ses affaires, il ne faudrait pas surmonter moins d'obstacles, que pour découvrir la cause des propriétés de l'aimant : et par occasion je dirai qu'en bien des rencontres les vérités historiques ne sont pas moins impénétrables que les vérités physiques.

(20) *Pag.* 244, 245.

(H)..... *Un auteur italien..... n'est pas tombé dans le même excès.*] Je parle du comte Alexandre Roncoveri (21). Il rapporte que Concini au commencement de sa faveur faisait paraître de fort bonnes qualités ; mais il ajoute que dans la suite elles furent étouffées par les mauvaises, et ne parurent plus, et ne purent rendre nul service. *Asseriscono le memorie di quel tempo, che ne' principii della sua potenza era huomo di buona legge, di grata compagnia, di confacevole humore, disinteressato, ma profondamente ambitioso, e violente; difetti, che nel progresso, confondendosi con le prime buone qualità, in ultimo le soffocarono di tal maniera, che quelle non poterono apparire, e meno giovargli* (22). Quand il n'aurait rapporté que le détail des richesses de ce maréchal, il eût assez fait connaître que c'avait été un méchant homme : il lui eût lancé un trait satirique. J'en prends à témoin Juvénal (23). *Oltre un miglione di lire, che valevano i suoi stabili in Francia, ne haveva un' altro di contanti in cassa, seicento mila scudi sopra Faideau, quattrocento mila frà Roma, e Fiorenza, e nonostante il saccheggio della sua casa, mobili, gioie, argenti, e cariche per due miglioni, senza quella di luogotenente del rè nella Normandia, di primo gentilhuomo della camera del rè, e d'intendente della casa della regina* (24).

(21) *Il est de Plaisance.*

(22) Aless. Roncoveri, Istoria del regno di Luigi XIII, *lib. V, pag.* 205.

(23) *Patricios omnes opibus cùm provocet unus,*
Quo tondente gravis juveni mihi barba sonabat,
Cùm pars Niliacæ plebis, cùm verna Canopi
Crispinus Tyrias humero revocante lacernas
Ventilet æstivum digitis sudantibus aurum,
Nec sufferre queat majoris pondera gemmæ:
Difficile est satyram non scribere . . . . . .
. . . . . Sacro nec cedat honori,
Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis.
Juven., sat. I, *vr.* 24 *et* 110.

(24) Aless. Roncoveri, Istor. di Luigi XIII, *pag.* 199, 200.

CONDREN (Charles de), supérieur général des pères de l'oratoire au XVIIe. siècle. Voyez

le Moréri : je n'y ajoute qu'une chose, c'est qu'on a recueilli tout ce qu'on a pu de ses écrits, et que ce recueil contient deux parties, dont la dernière fut réimprimée à part à Bruxelles chez François Foppens, in-12, l'an 1659. Ce sont des lettres de piété, et qui peuvent plaire beaucoup aux personnes intérieures.

CONECTE (Thomas), moine de l'ordre des carmes, Breton de nation, fut brûlé à Rome comme hérétique l'an 1434 (*a*), après avoir été couru des peuples comme le plus grand prédicateur de son siècle. S'étant assez fait admirer dans son pays, il sortit du couvent de Cennes, et s'en alla en Flandre. Il y acquit une telle renommée par ses prédications, qu'on ne saurait exprimer les honneurs qu'on lui faisait par tous les lieux de son passage (A), ni l'affluence de peuple qui se trouvait à ses sermons (B). Il déclamait d'une grande force contre les vices du clergé, et contre le luxe des femmes : il en voulait principalement à leurs coiffures, qui étaient d'une taille si énorme (C), que les plus hautes Fontanges d'aujourd'hui ne sont que des nains en comparaison. Il vint à bout de ce luxe : il obligea les dames à s'habiller modestement; mais ce fut moins par la force des raisons avec lesquelles il représentait les devoirs évangéliques, que par les insultes qu'il exhortait les enfans à faire aux femmes qui ne voudraient point se réformer (D). De là vint que dès qu'il eut quitté le pays elles reprirent leurs coiffures avec de nouveaux étages (E), comme pour se dédommager du temps perdu (*b*). Il brûlait les habits superflus, les tabliers, les dés, les cartes, etc. (*c*); et ne se faisait voir à personne qu'en chaire. C'était agir prudemment; car il se serait peut-être relâché un peu dans les discours familiers, ce qui eût diminué la haute opinion que l'on concevait de lui. Après un assez long séjour dans le Pays-Bas, il s'en alla en Italie, et réforma l'ordre des carmes à Mantoue (*d*), non sans trouver des contredisans (F). De Mantoue, il s'en alla à Venise, et s'y fit considérer : car les ambassadeurs de la république auprès d'Eugène IV, lesquels il suivit à Rome, le recommandèrent fort à ce pape, comme un homme de sainte vie et rempli de zèle; mais ils vérifièrent la maxime, *Pessimum inimicorum genus laudantes*, quoiqu'ils y allassent bonnement. Le pape, ayant su que ce grand prêcheur de réformation était à Rome, donna ordre que son procès lui fût fait. Il fut trouvé coupable des plus dangereuses hérésies que l'on eût pu enseigner en ce temps-là : il blâmait la dissolution du clergé, et celle de la cour de Rome : il avait dit qu'il se faisait bien des abominations dans cette cour; que l'église avait besoin de réforme; qu'il ne faut point craindre les

(*a*) Argentré, Hist. de Bretagne, *liv. X, chap. XLII. D'autres, comme M. de* Sponde, *mettent cette mort à l'an* 1431.

(*b*) *Voyez la remarque* (E), *citation* (11).
(*c*) *Voyez la remarque* (E) *vers la fin.*
(*d*) *L'an* 1432.

excommunications du pape, quand on fait le service de Dieu; que les religieux peuvent manger de la chair, et que le mariage doit être permis aux ecclésiastiques qui n'ont point le don de continence. Il souffrit la peine du feu avec beaucoup de constance, et sans se dédire. De grands personnages parmi les catholiques, ont dit avec assez de liberté, qu'on le fit mourir injustement. Baptiste Mantouan (*e*), qui a été général des carmes, en a fait un vrai martyr (*f*). Les protestans n'ont garde de l'oublier, quand ils font la liste de ceux qui en divers temps ont souhaité la réformation de l'église.

Mais il faut noter qu'il y a des protestans qui n'en parlent que comme d'un vrai tartufe (G).

(e) *Ses paroles, tirées du livre* de Vitâ beatâ, *ont été citées par* Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XLII.*

(*f*) *Tiré de l'*Histoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré, *liv. X, chap. XLII.*

(A) *On ne saurait exprimer les honneurs qu'on lui faisait par tous les lieux de son passage.*] Quand on savait qu'il devait venir en quelque lieu, *les nobles et tous estats alloient au devant de lui, l'accompagnoient la teste nue tenans le frein de son mulet par les resnes jusques à son logis, et se tenoit bien heureux qui le pouvoit loger*(1). Paradin nous en dira davantage. « Frère » Thomas Conecte estoit en si grande » réputation de sainteté, que tout le » monde luy couroit après, et ne le » pouvoit-on voir à moytié. Allant » par païs, il estoit monté sur un » bien petit mulet : et estoyent à la » suyte plusieurs autres religieux de » son ordre, qui alloyent à pied après » luy, comme ses disciples, et autres » séculiers en grand nombre. Et sortoyent des villes et bourgades, les » gens d'église, nobles et bourgeois au » devant de luy, luy faisant autant » de révérence et honneur, qu'ils » eussent fait à un apostre de Jésus-» Christ : tellement qu'en quelque » lieu qu'il arrivast, il marchoit » tousjours accompagné de grandes » trouppes, et tourbes de peuple, » allans bien loin au devant de luy, » comme s'il fust descendu du ciel. » Et entrant en quelque ville, com-» munément le plus noble et plus » apparent de tous, tenant la bride » de son mulet, et à pied, le con-» duisoit avec toute la multitude, » jusques en son logis, qui estoit cou-» tumièrement préparé en la meil-» leure maison. Et estoyent ses dis-» ciples logés ainsi és autres meilleu-» res maisons consecutivement, com-» me se fait és trains des princes : » dont leurs hostes se reputoyent bien » heureux, quand ils avoyent cest » heur, que de le pouvoir avoir pour » hoste, ou l'un des siens (2).»

(1) Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XLII.*

(B)..... *ni l'affluence de peuple qui se trouvait à ses sermons.*] Il s'y trouvait ordinairement quinze et seize mille personnes (3) : les femmes étaient rangées d'un côté, et les hommes de l'autre, une corde entre deux (4). Il ne prêchait point dans les églises, mais dans les plus grandes places; on y dressait un grand échafaud tendu de la plus riche tapisserie qu'on pouvait trouver; on faisait un autel sur cet échafaud; on l'ornait le plus magnifiquement qu'il était possible. Frère Thomas disait là sa messe avant son sermon (5). Toute la place était tendue de belles tapisseries. Consultez Bertrand d'Argentré (6).

(C) *Il en voulait principalement aux coiffures des femmes, qui étaient d'une taille..... énorme.*] « Elles

(2) Paradin, Annales de Bourgogne, *liv. III, à l'année* 1428, *pag. m.* 700.

(3) Paradin *dit que souvent il s'y trouvait environ vingt mille personnes.*

(4) Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XLII.*

(5) Paradin, Annales de Bourgogne, *pag.* 700. Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XLII, dit que le sermon précédait la messe.*

(6) Argentré, *là même.*

» avoient en ce temps-là un parement » à la teste, qui estoit un haut atour » riche, qu'ils appelloient hennins, » fort eslevé, et s'en accoutroient les » femmes au Pays-Bas : ..... et de » vrai messire Jean Juvenal des Ursins » (qui vescut en ce temps) dit que, » quelque guerre et tempeste qu'il » y eust en France (il parle du temps » de Charles VI), les dames et damoi- » selles faisoient de grands excès en » estats, et portoient des cornes mer- » veilleusement hautes et larges, » ayans de chacun costé deux gran- » des oreilles si larges que quand elles » vouloient passer par un huis il leur » estait impossible de passer : ce que » je croi avoir esté les hennins de » Flandres, car cette superfluité de » pompes se communique par tout le » monde entre femmes en un in- » stant (7). » Voyez la remarque suivante, et remarquez en passant combien les modes ont leur flux et leur reflux (8). Nous voilà revenus aux hennins sous un autre nom, je veux dire sous celui de fontanges. Je n'ai pu voir encore le traité qu'on publia à Paris en 1694 sur le *luxe des coiffures*; mais je ne doute pas qu'on n'y ait fait cette réflexion.

(D)..... *Il vint à bout de ce luxe..... par les insultes qu'il exhortait les enfans à faire aux femmes qui ne voudraient point se réformer.*] J'expliquerai cela par le vieux gaulois de Paradin. *Mais ce qui estoit mémorable en ses prédiques*, dit-il (9), *fut la façon qu'il tenoit à descrier les coiffures des dames et damoiselles de ce temps-là : car tout le monde estoit fort lors deriglé et débourdé en accoustremens. Et sur tous les accoustremens de teste des dames estoient estranges. Car elles portoyent de hauts atours sur leurs testes, et de la longueur d'une aulne ou environ, aiguz comme clochers, desquels dependoyent par derrière de longs crespes à riches franges, comme estandars. Ce prescheur avoit ceste façon de coiffure en telle horreur, que la plus-part de ses sermons s'addressoyent à ces atours des dames, avec les plus vehementes invectives qu'il pouvoit songer, sans espargner toute espece d'injures dont il se pouvoit souvenir : dont il usoit, et debaquoit à toute bride, contre les dames usans de tels atours, lesquels il nommoit, les hennins. Et pour les rendre plus odieux au peuple, il attiltroit tous les petits enfans des lieux où il preschoit, esquels il donnoit certains petits presens pueriles, pour crier et faire la hueë contre ces hennins. Et estoient iceux petits enfans tous instruits, que quand ils voyoyent venir une dame au presche de frère Thomas, estant ainsi atournée, ils luy commençoient à crier après, fust en pleine assemblée ou non, et crioyent au hennin, au hennin, sans intermission, et jusques icelles dames, ou se fussent absentées de la compagnie, ou bien qu'elles eussent osté tels atours. Et estoyent iceux petits enfans tant animés après ces hennins, que quand les grandes dames se partoyent de honte, des assemblées, les enfans leur couroyent après, tousiours les poursuyvans avec telles hueës. Voire en vindrent les choses si avant, que aucuns prenoient des pierres, et gettoyent contre iceux hennins : dont il en advint de grans maux, pour les injures faites à aucunes grandes dames, lesquelles ne se pouvoient sauver à demi dedans les maisons, pour l'importunité que leur faisoient ces tourbes de petits enfans, animés par ce prescheur, qui leur donnoit infinis pardons, de la puissance qu'il se disoit avoir, pour faire ces exclamations : lesquelles furent continueës si affectueusement, que les dames atourneës n'osoyent plus sortir en public, et ne venoyent point au sermon de ce frère Thomas que desguiseës, et avec coiffure de simple linge, comme les femmes de bas estat.*

(E)..... *Dès qu'il eut quitté le pays, elles reprirent leurs coiffures avec de nouveaux étages.*] C'est ici que l'on peut dire qu'elles ne firent que baisser la tête comme le jonc, qui est l'emblème des pénitences qui ne durent qu'autant que le jour qu'on a destiné à un jeûne extraordinaire. Mais Paradin s'est servi d'une autre image qui me semble encore plus pro-

(7) Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XLII.*

(8) *Voyez tome II, pag. 98, la remarque (G) de l'article* Andromaque.

(9) Paradin, Annales de Bourgogne, *pag. 700.*

pre. Voici ses termes (10) : *Partout où frere Thomas alloit, les hennins ne s'osoyent plus trouver, pour la hayne qu'il leur avoit voueé. Chose qui profita pour quelque temps, et jusques à ce que ce prescheur fust party des païs susnommés. Mais après son partement, les dames releverent leurs cornes, et firent comme les lymaçons, lesquels quand ils entendent quelque bruit, retirent et resserrent tout bellement leurs cornes : mais, le bruit passé, soudain ils les relevent plus grandes que devant* (11). *Ainsi firent les dames : car les hennins et atours ne furent jamais plus grands, plus pompeux, et superbes, qu'après le partement de frère Thomas. Voilà que l'on gaigne de s'oppiniastrer contre l'oppiniastrerie d'aucunes cervelles.* Croirait-on que cet auteur, trois ou quatre lignes après, eût été capable de dire que frère Thomas profita tant *contre les atours, que les dames mesmes les lui apportoyent en plein sermon, et sur son eschaffaut les bruloit publiquement en un grand feu qu'il allumoit auprès de sa chaire?* N'est-ce pas se contredire manifestement? Il pouvait éviter la contradiction avec peu de peine : il n'avait qu'à dire que toutes les dames ne quittèrent point leurs atours par la crainte d'être huées et lapidées; et qu'il y en eut quelques-unes qui eurent une véritable componction de cœur.

Pendant qu'on imprime ceci (12), les gazettes nous apprennent qu'à la cour de France, un petit mot que le roi a dit en passant a été d'un plus grand effet contre la hauteur énorme des coiffures, que toute l'éloquence des prédicateurs. Ils ont bien crié pendant douze ou quinze années contre cette partie du luxe des femmes, ils ont attaqué ce colosse par toutes les figures de la rhétorique, fortifiées des plus solides raisonnemens de la religion ; et au lieu de le renverser, ou, pour le moins, d'en enlever quelque morceau, ils l'ont vu croître de mois en mois. Ils voyaient autour de leur chaire une nouvelle sorte d'amphithéâtre, qui eût été régulier si les femmes d'une même condition se fussent assises dans les mêmes rangs, et si les rangs eussent été moins éloignés du prédicateur, à mesure que les fontanges se surpassaient les unes les autres ; mais comme les places ne se distribuent pas selon cette proportion, l'amphithéâtre n'avait point de symétrie. Il vaut donc mieux comparer cela à un bois de haute futaie, où les arbres qui approchent le plus des nues sont mêlés avec ceux qui n'en approchent pas tant. Quoi qu'il en soit, les prédicateurs ne se battaient pas contre un ennemi absent ; ils le voyaient de fort près, il venait se présenter à la bouche du canon et vis-à-vis de leur foudre, et ne laissait pas *de croître et multiplier*. Leur épée, à deux tranchans, frappait d'estoc et de taille, et cela n'était suivi que de l'effet du travail d'un jardinier qui émonde un arbre : ses coups le rendent plus grand et plus beau (13) ; mais l'efficace de la parole royale a été si forte et si prompte, que dans un jour elle a mis presque au rez-de-chaussée ces montagnes orgueilleuses. On n'eut pas plus tôt entendu, je ne dirai pas une défense ou quelque menace, mais un simple témoignage de désagrément, qu'on travailla toute la nuit à la réforme, et que dès le lendemain on se montra au monarque avec une autre parure. Cette réformation fait des progrès surprenans ; à vu d'œil elle passe de la cour à la ville ; et comme ce serait, dit-on, une marque de roture ou de bourgeoisie que de ne se pas conformer au changement, il faut croire que dans peu de mois il restera peu de traces de la mode qui avait duré si long-temps. Cela montre que si les têtes couronnées connaissaient leurs forces à cet égard-là, ou si elles s'en voulaient servir, elles feraient plus avec un mot que tous les prédi-

(10) Paradin, Annales de Bourgogne, *pag.* 701 ; *et notez que* Monstrelet, *au IIe. tome de ses* Chroniques, *folio m.* 38 *verso, et suiv., dit à peu près les mêmes choses que* Paradin.

(11) *Les femmes ne tinrent longuement sa regle après son partement : et reprinrent soudainement les cornes avec arrerages, c'est-à-dire, bien de la recompense du passé.* Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XLII.*

(12) *Au commencement du mois d'octobre* 1699.

(13) *Duris ut ilex tonsa bipennibus*
Nigræ feraci frondis in Algido,
Per damna, per cædes, ab ipso
Ducit opes animumque ferro.
Horat., od. IV, lib. IV, *vs.* 57 *et seqq.*

cateurs et les confesseurs avec une infinité de paroles (14). N'y aura-t-il pas une médaille sur tout ceci? Pour la chanson, elle est immanquable, et je ne doute pas qu'il n'y ait des poëtes qui feront quelque allusion à ces rois de Juda qui n'ôtaient pas les hauts lieux (15), et qui par-là laissaient imparfaite la restauration de la religion. Ici, diront-ils, la réformation commence par le renversement des hauts lieux. L'ingénieux écrivain, qui réfléchit chaque mois sur les nouvelles (16), nous dira sans doute quelque chose de bien joli sur cette aventure. L'abus était si grand qu'il demandait un nouveau Thomas Conecte.

(F) *Il réforma l'ordre des carmes,... non sans trouver des contredisans.*] Nicolas Kenton, Anglais de nation, provincial des carmes, écrivit contre cette réforme, et dédia ses écrits à Jean Facius, général de l'ordre (17).

(G) *Il y a des protestans qui n'en parlent que comme d'un vrai tartufe.*] Jean Chassanion, huguenot zélé, ayant dit que l'*hypocrisie se fourre et se mesle parmy le* pur et légitime service de Dieu, et qu'*aussi fait-elle en la superstition et idolâtrie, voire avecque parade et ostentation*, en apporte pour exemple *frère Thomas, lequel par ses manieres de faire et fanfares abusa tellement le monde sous prétexte de quelque réformation de mœurs, que par tout on le tenoit pour un sainct homme* (18). Il raconte, sur la foi d'Enguerrand de Monstrelet, les voyages de ce prédicateur, etc. *Pour jouer ses farces*, dit-il (19), *on lui dressoit des échaffaus és plus beaux lieux et convenables, richement tendus et parez, sur lesquels, après avoir dit sa messe, il faisoit ses prédications. Par icelles, blasmant les vices d'un chacun, il reprenoit spécialement le clergé, à cause de leurs concubines et putains.* (20). *En quoy il ne faisoit que bien. Mais en cela il y avoit du moine et de la manie tout ensemble, et de l'impudence sacrilege, quand il esmouvoit les petits enfans à crier contre les femmes pour leurs atours, leur promettant certains jours de pardon, comme s'il eust esté quelque Dieu.* Enfin, il raconte qu'on le jugea hérétique, et qu'on le brûla, et puis il dit: « Par ce moyen, Dieu qui se sert » de tous instrumens, et qui sait bien » mettre toutes piéces en besoigne, a » voulu ainsi chastier et punir l'hy» pocrisie de ce moine, lequel faisant » du sainct homme estoit un fol, » estourdi et ambitieux (21). »

(14) *Conférez avec ceci la remarque* (M) *de l'article de* Louis XII, *tome IX.*

(15) *Verumtamen excelsa non abstulit, adhuc enim populus immolabat et adolebat in excelsis incensum. Lib. IV* Regum, *cap. XII, vs.* 3 *et alibi passim.*

(16) *Depuis le mois de juin* 1699. *Son livre est intitulé :* L'Esprit des cours de l'Europe.

(17) Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. X, chap. XLII.*

(18) Chassanion, Histoires mémorables des grands et merveilleux jugemens de Dieu, *chap. XII, pag. m.* 119.

(19) *Là même, pag.* 121.

(20) Paradin, Annales de Bourgogne, *pag.* 700, *observe la même chose.* Il faisoit son prêche, *dit-il*, fort long et prolixe, faisant grandes digressions contre les vices de tous estats, mesmement contre la paillardise, et ordure des gens d'église, tenans concubines, putains et paillardes, à pot et à feu; contre le serment qu'ils ont presté de garder chasteté.

(21) Chassanion, Histoires mémorables, etc., *pag.* 124.

CONON, mathématicien et astronome, était de Samos (*a*). Il a fleuri environ la 130e. olympiade. Il mourut avant Archimède son ami, qui l'estimait beaucoup, et qui lui communiquait ses écrits, et lui envoyait des problèmes (A). Il eut des disputes avec le mathématicien Nicotèle, qui écrivit contre lui et qui le traita avec un peu trop de mépris (*b*). Apollonius de Perge l'avoue, quoiqu'il reconnaisse que Conon n'avait pas été heureux en démonstrations (*c*). Il inventa une sorte de volute, qui différait de celle de Dinostrate: mais, comme Archimède en exposa plus clairement les

(*a*) Apollonius Pergæus, *in* Epistolâ ad Attalum *præfixâ libro IV* Conicor.

(*b*) *Idem, ibidem.*

(*c*) *Idem, ibidem.*

propriétés, il fit oublier le vrai nom de l'inventeur ; car on l'a nommée, non pas la volute de Conon, mais la volute d'Archimède (*d*). Pour ce qui est des connaissances astronomiques de Conon, je vous renvoie à Catulle (B), qui les décrit au commencement de son poëme sur la chevelure de Bérénice, sœur et femme de Ptolomée Évergète. Notez que Conon fut assez flatteur pour débiter que la chevelure de cette reine avait été changée en constellation. On trouve dans la Bibliothèque de Photius (*e*) les extraits d'un livre qui contenait une cinquantaine de narrations du temps fabuleux. L'auteur s'appelait Conon, et dédia cet ouvrage au roi Archélaüs Philopator, d'où Vossius (*f*) a pris droit de le faire vivre vers le commencement du VIIIe. siècle de Rome ; car il croit que Strabon, Dion, et les autres historiens fournissent des preuves d'où l'on peut inférer que ce roi Archélaüs fut un des princes qui suivirent le parti de Marc Antoine contre Octave. Si cela était, il faudrait distinguer ce Conon d'avec celui qui, au rapport de Josephe, avait fait mention des Juifs (*g*). En effet, Josephe se fût rendu ridicule s'il eût voulu se glorifier du témoignage d'un historien si moderne. Ce que l'on peut dire de probable est, 1°. que le Conon auteur d'un livre touchant la ville d'Héraclée, cité par le scoliaste d'Apollonius (*h*), ne diffère point de Conon, auteur d'un écrit touchant l'Italie, que Servius a cité (*i*) ; 2°. que le Conon de Photius, ou le Conon de Josephe, ne diffèrent point de celui-là.

(*d*) *Ex* Vossio *de* Scient. mathem, *cap. LIV*, *num* 5, *pag.* 327, 328.

(*e*) *Au chap. CLXXXVI.*

(*f*) Vossius, de Histor. græc., *lib. I, cap. ult.*, *pag. m.* 162.

(*g*) Joseph. contra Apiouem, *lib. I. pag.* 1051.

(*h*) Apoll. Schol., *in lib. I.*

(*i*) Servius, *in* Æneïd., *lib. VII*, *vers* 738.

(A) *Il mourut avant Archimède, son ami, qui l'estimait, ... et lui envoyait des problèmes.*] Nous avons les preuves de cela dans les écrits d'Archimède. *Debemus Conone vivente ipsa emittere in vulgus : hunc enim accepimus talia potissimùm posse deprehendere, et ipsis accommodatam proferre demonstrationem* (1). Voilà ce qu'on trouve dans une lettre d'Archimède, au commencement de l'un de ses livres. On trouve ceci dans une autre lettre : *Anteà quidem mihi mandásti scriberem eorum problematum demonstrationem quæ priùs ipse proposueram Cononi* (2). Il dit ailleurs : *Quot in geometriâ theoremata visa primùm impossibilia, tempore perfectionem capiunt ! Conon quidem non sufficiens tempus sortitus in eorum disquisitione, vitam cum morte commutavit, et ea dubia reliquit : quamquam omnia invenerat, ut et alia multa quibus plurimùm geometriam adduxit. Scimus quippe in illo fuisse non vulgarem mathematicarum artium peritiam, laborisque supra modum tolerantiam* (3). Rapportons encore un passage. *Cùm audiissem defunctum esse Cononem, qui nobis reliquus erat in amicitiâ, tibique admodùm fuerat familiaris, putà in geometriâ maximè versatus ; virum quidem mortuum amarè planxi, ut amicissimum et hominem in mathematicis planè mirabilem. Atque tunc repentè statui mittere ad te sicuti anteà ad Cononem solebam, geometricum theoremu, quod nemo quidem priùs est contemplatus, etc.* (4).

(1) Archimed., Epist. ad Dositheum *præfixa libro I* de Sphærâ et Cylindro.

(2) *Idem*, Epist. *præfixa lib. II.*

(3) *Idem*, Epist. *præfixa lib.* de Spiralibus.

(4) *Idem*, *in lib.* de Quadrat. parabolæ.

(B) *Pour ce qui est de ses connaissances astronomiques, je vous renvoie à Catulle.*] Voici le commencement de son poëme :

Omnia qui magni dispexit lumina mundi,
Qui stellarum ortus comperit, atque obitus:
Flammeus ut rapidi solis nitor obscuretur,
Ut cedant certis sidera temporibus,
Ut Triviam furtim sub Latmia saxa relegans
Dulcis Amor gyro devocet aërio:
Idem me ille Conon cœlesti lumine vidit
E Berenicео vertice cæsariem
Fulgentem clarè (5). . . . . .

(5) Catullus, epig. LXVII, *pag. m.* 134.

CONON, général des Athéniens pendant la guerre du Péloponnèse, s'était rendu si illustre par ses beaux exploits, qu'on lui donna le commandement sur toutes les îles (A). Il commandait l'armée navale la dernière année de la guerre; mais il ne fut point présent au combat qui fut si funeste aux Athéniens (B). Son absence contribua beaucoup à l'avantage décisif que ceux de Lacédémone remportèrent (*a*) sous la conduite de Lysandre à la rivière de la Chèvre (*b*). Conon, apprenant après ce malheur la prise de sa patrie, se retira chez Pharnabaze, gouverneur de l'Ionie et de la Lydie (C), et s'insinua dans ses bonnes grâces, afin de pouvoir nuire aux Lacédémoniens. Ceux-ci rompirent avec Artaxerxès, roi de Perse, et portèrent la guerre dans son pays, sous la conduite d'Agésilaüs. Ils firent de grands progrès, et auraient apparemment subjugué toutes les provinces de deçà le Taurus, si Conon, par le conseil de qui l'armée persane était conduite (*c*), n'eût traversé leurs desseins (D). Il n'eut point de peine à s'apercevoir que Tissapherne trahissait le roi des Perses : cela était trop visible, néanmoins, le roi qui avait de l'obligation à Tissapherne, était si prévenu pour lui qu'il ne voulait point le croire coupable. C'est ce qui obligea Conon à faire un voyage à la cour de Perse. Il y fit tellement connaître la trahison de ce général qu'il en convainquit le roi. Il reçut la commission de faire équiper des vaisseaux de guerre contre les Lacédémoniens; et par ce moyen il eut une flotte sous son commandement, qui remporta (*d*) sur eux une victoire signalée (*e*), Il songea principalement à profiter de l'occasion en faveur de sa partrie (E) : il fit voile vers Athènes avec une partie de la flotte victorieuse; il distribua aux habitans les sommes que Pharnabaze lui avait comptées, et il donna ordre que l'on rétablît le Pirée et les murailles de la ville. S'il n'eût fait que cela, il n'eût pas été blâmable; mais il s'oublia jusques au point de faire en sorte que l'Ionie et l'Éolide fussent ôtées aux Perses, et revinssent au pouvoir des Athéniens. Cette trame ne put être conduite si secrètement que les Perses ne s'en aperçussent. Sur cela, Téribaze, gouverneur de Sardes, fit savoir à Conon, qu'il avait à lui communiquer de gran-

(*a*) *L'an 4 de la 93e. olympiade.*

(*b*) *Apud Ægos flumen.* Corn. Nepos, *in* Conone, *cap. I.*

(*c*) *Hunc* (Agesilaum) *adversùs Pharnabazus habitus est imperator; re quidem verâ exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt.* Corn. Nepos, *in* Conone, *cap. II.*

(*d*) *La 2e. année de la 96e. olympiade, selon* Diodore de Sicile.

(*e*) *Hos Conon apud Cnidum adortus magno prælio fugat.* Corn. Nepos, *in* Conone, *cap. IV.*

des affaires, pour lesquelles il le voulait envoyer au roi. Conon se rendit à Sardes, et y fut arrêté prisonnier. Quelques-uns disent qu'on l'amena à Artaxerxès et qu'il périt en ce pays-là; mais d'autres assurent qu'il se sauva de prison, et doutent si Téribaze n'y consentit pas (*f*). M. Moréri ne devait donc pas assurer que Téribaze, *envieux de sa gloire, le fit mourir;* car Xénophon avoue, 1°. que Téribaze ne l'arrêta qu'après avoir avéré les crimes dont les Lacédémoniens l'accusèrent; 2°. qu'il demanda ensuite au roi son maître ce qu'il en ferait (*g*). Conon laissa un fils nommé TIMOTHÉE, qui fut un grand capitaine, et qui éprouva l'ingratitude ordinaire de sa patrie (*h*). Ce Timothée fut disciple d'Isocrate (F). Il se tira galamment d'affaire, quand on lui reprocha la mauvaise vie de sa mère (G). Il laissa un fils nommé CONON, qui fut condamné à rebâtir une partie des murailles de la ville (H). On ne trouve pas une grande exactitude, ni dans Justin, ni dans Cornélius Népos, par rapport à notre Conon, soit qu'on les compare ensemble (I), soit que l'on compare la vie de Conon avec celle d'Agésilaüs écrite par Cornélius Népos (K). Le grammairien Servius a cru faussement qu'il s'agissait de notre Conon dans ces paroles de Virgile (*i*), *in medio duo signa Conon.* Béroalde (*k*), en censurant cette bévue, a observé que, selon le grammairien Probus, il faut croire que Virgile a voulu parler de Conon de Samos, qui est le sujet de l'article précédent.

(*f*) *Tiré de* Cornélius Népos, *dans la* Vie de Conon.

(*g*) Xenoph., de Gestis Græcorum, *lib. IV, pag. m.* 315.

(*h*) *Voyez sa* Vie dans Cornélius Népos.

(*i*) Eclog. *III*, *v.* 40.

(*k*) Beroald. Animadv. in Servium.

(A) *On lui donna le commandement sur toutes les îles.*] On croit que Cornélius Népos a commis ici un petit anachronisme (1); car les autres historiens ne commencent guère à parler de Conon que pour dire qu'il fut mis à la place d'Alcibiade. Or, depuis ce temps-là jusques à la fin de la guerre, ils ne disent point qu'il ait eu la charge dont il s'agit, et ce n'était point une charge que les Athéniens fussent en état de créer : en tout cas, celui qui en aurait été revêtu n'aurait pas fait de conquêtes, comme fit Conon : *In quâ potestate Pharas cepit coloniam Lacedæmoniorum* (2). C'était beaucoup en ce temps-là, s'ils se pouvaient tenir sur la défensive (3). On croit donc que l'historien anticipe et confond les temps, et que Conon n'a eu cette autorité sur toutes les îles que lorsqu'il l'eut reçue du roi des Perses. Si cet auteur avait commis cette faute, il aurait très-mal rempli les devoirs d'un historien. Il serait, en quelque façon, digne d'excuse, s'il avait pris un temps pour un autre, à l'égard d'une dignité que la république d'Athènes aurait conférée; mais supposé que la censure soit juste, il a bien fait pis; il s'est trompé, et quant au temps, et quant à ceux qui ont conféré la charge : il a donné aux Athéniens ce qui n'a été fait que par Artaxerxès, et il n'a pas laissé de parler à part de ce que fit Artaxerxès (4). On me répondra peut-être qu'il ne spécifie point de qui Conon reçut cette charge, et ainsi la charité veut que nous supposions qu'il prétend parler du commandement qu'Artaxerxès conféra à Conon; mais

(1) *Voyez le* Commentaire de Kirchmaier sur Cornélius Népos, *in* Conon., *p. m.* 433, 434.

(2) C. Nepos, *in* Cononе, *cap. I.*

(3) *Voyez* Justin., *lib. V, cap. VI.*

(4) *Hinc magis muneribus donatus* (Conon) *ad mare est missus, ut Cyprius et Phœnicibus cæterisque maritimis civitatibus naves longas imperaret.* C. Nepos, *cap. IV.*

rien ne saurait être plus absurde, ni plus contraire aux lois de l'histoire, que de placer en cet endroit-là, de la manière qu'on l'y trouve, la charge dont le roi de Perse honora cet illustre Athénien. Disons donc que Cornélius Népos s'est embrouillé. Xénophon marque expressément que Pharnabaze et Conon ravagèrent le territoire de Phère (5). Ce fut quelque temps après la défaite des Lacédémoniens à Cnide.

(B) *Il ne fut point présent au combat qui fut si funeste aux Athéniens.*] Voici une nouvelle faute de l'historien. Il n'y a point de lecteurs qui, en vertu de ses paroles, ne s'imaginent que la flotte des Athéniens fut attaquée pendant que Conon était allé faire un voyage, ou qu'il s'était fait porter dans quelque ville pour des raisons de santé; mais ce n'est nullement cela : l'absence de Conon consiste en ce qu'ayant bien prévu que l'ennemi remporterait une victoire complète, il se sauva de bonne heure avec neuf vaisseaux (6). Il est vrai que ce ne fut point de peur, mais parce qu'il vit qu'à cause de la mauvaise discipline des troupes, elles étaient dans une situation où il n'était pas possible qu'elles résistassent. Les commentateurs qui tâchent de justifier Cornélius Népos font pitié (7).

(C) *Il se retira chez Pharnabaze, gouverneur de l'Ionie et de la Lydie.*] Nous avons encore ici une faute de l'historien. Il fait tout ce qui est nécessaire pour persuader à ses lecteurs que Conon ne cherchant pas un lieu de sûreté, mais un lieu où il pût rendre du service à sa patrie, s'en alla tout droit à la cour de Pharnabaze. *Non quæsivit ubi ipse tutò viveret, sed undè præsidio posset esse civibus suis* (8). Tout cela est trompeur : ni le fait ni la raison du fait ne sont véritables; car ce général se sauva tout droit à l'île de Cypre, auprès du roi Évagoras, bon ami des Athéniens; il s'y sauva, dis-je, tant pour sa propre sûreté, qu'afin de concerter avec ce prince les moyens de rétablir les affaires. Ὡς Εὐαγόραν ἦλθε νομίσας καὶ τῷ σώματι βεβαιοτάτην εἶναι τὴν παρ' ἐκείνου καταφυγήν, καὶ τῇ πόλει τάχιστα ἂν αὐτὸν γενέσθαι βοηθόν : *ad Evagoram se contulisse quòd putabat se apud eum et saluti suæ rectissimè consulturum, et reipublicæ erigendæ adjutorem quamprimùm habiturum.* (9). Tous les historiens parlent de cette retraite de Conon (10), et il y a des auteurs qui disent qu'il était encore en Cypre lorsqu'Agésilaüs ravageait l'Asie. Isocrate assure que Conon nesongea, pendant quelque temps, qu'à ses affaires particulières dans l'île de Cypre. Χρόνον μέν τινα περὶ τὴν τῶν ἰδίων ἐπιμέλειαν διέτριβεν (11). Il était encore en Cypre, selon Justin (12), lorsqu'on eut découvert que Tissapherne, trahissant le roi de Perse, avait permis aux Lacédémoniens de faire des hostilités dans l'Asie. Si Cornélius Népos a fait une faute lorsqu'il n'a point parlé de cette retraite de Conon, il en a fait une autre lorsqu'il s'est mêlé d'en parler. Il a dit, dans la vie de Chabrias, que c'est le défaut ordinaire des républiques de ne pouvoir souffrir un mérite distingué : *Est hoc commune vitium in magnis liberisque civitatibus, ut invidia gloriæ comes sit, et libenter de his detrahant quos eminere videant altiùs.* C'est pour cela, dit-il, que plusieurs grands hommes se sont absentés d'Athènes volontairement, et que Conon a vécu long-temps dans l'île de Cypre. Cet exemple ne vaut rien; car Conon se retira dans cette île après une déroute si lamentable, qu'il eut peur (13) ou honte (14) de retourner à Athènes. Joignez à cela que cette ville tomba peu après sous le joug de Lacédémone.

(D) *Les Lacédémoniens auraient subjugué toutes les provinces de deçà le Taurus, si Conon ..... n'eût traversé leurs desseins.*] Une ruse de po-

(5) Xenoph., *lib. IV* de Rebus gestis Græcor., *pag. m.* 514.

(6) Xenoph, *lib. II*, *pag.* 268. *Voyez aussi* Plutarque *in* Lysandro.

(7) *Voyez* Kirchmaier, *in* C. Nep. Conon., *pag.* 434.

(8) C. Nep., *cap. II.*

(9) Isocrat., *in* Evagorâ, *pag. m.* 292.

(10) Justin., *lib. V*, *cap. VI.* Xenophon, *lib. II.* Diodorus, *lib. XIII.* Plutarchus, *in* Lysandr., *pag.* 438; *in* Artaxerxe, *pag.* 1021.

(11) Isocr., Orat. ad Philipp., *pag. m.* 137.

(12) Justin., *lib. VI*, *cap. I.*

(13) *Crudelitatem civium metuens ad regem Cyprium concedit.* Justin., *lib. V*, *cap. VI.*

(14) Ἀτυχήσας ἐν τῇ ναυμαχίᾳ..... αἰκάδε μὲν ἀφικέσθαι κατησχύνθη. *Cum navali prælio..... malè pugnatum esset, redire domum erubuit.* Isocrat., Orat. ad Philip., *pag.* 138.

litique, dont son historien ne parle pas, lui fut cent fois plus utile que tout son art militaire. La voici, cette ruse. Il persuada au roi de Perse d'envoyer de bonnes sommes d'argent aux orateurs de la Grèce, afin qu'ils excitassent la guerre contre les Lacédémoniens. Ces orateurs, ainsi gagnés, excitèrent tellement les peuples, chacun dans sa ville, qu'il se forma une ligue formidable contre les Lacédémoniens (15); et alors Agésilaüs, rappelé dans sa patrie, fut obligé de quitter tous ses projets de conquête pour ne songer qu'à défendre les états de Lacédémone. Il n'est rien tel pour ceux qui veulent faire commencer ou faire durer une guerre, que d'avoir à leur dévotion la langue des orateurs. Aussi voit-on qu'ils ont un grand soin de se ménager l'affection de ces gens-là.

(E) *Il songea principalement à profiter de l'occasion en faveur de sa patrie.*] Justin et Cornélius Népos se sont servis d'expressions trop fortes quand ils ont parlé de l'état dont Conon délivra la ville d'Athènes. Justin suppose que, quand les Lacédémoniens perdirent la fameuse bataille de Cnide, ils tenaient la ville d'Athènes sous le joug de la servitude, qu'ils y avaient garnison; en un mot, que c'était un de leurs pays conquis. *Victi Lacedæmonii fugam capessunt, præsidia hostium Athenis deducuntur, populo restitutâ dignitate conditio servilis eripitur* (16). Non-seulement c'est outrer les choses, mais aussi débiter un grand mensonge; car six ou sept ans avant que Conon eût battu l'armée navale des Lacédémoniens à Cnide, les Athéniens avaient recouvré leur liberté; la domination des trente tyrans avait été abolie, l'amnistie avait été publiée, l'état populaire avait été rétabli, etc. (17). Ce fut Thrasybule qui produisit ces grands changemens, la troisième année de la 94e. olympiade (18): or la bataille de Cnide se donna la deuxième année de la 96e. olympiade. De plus, n'est-il pas certain que l'année qui précéda cette bataille de Cnide, les Lacédémoniens furent battus auprès d'Haliarte par l'armée des alliés? Les Athéniens n'étaient-ils pas l'un des peuples qui s'étaient ligués contre les Lacédémoniens? Auraient-ils pu faire cela s'ils avaient eu dans leur ville une garnison lacédémonienne? Cornélius Népos n'a point fait l'anachronisme de Justin, il a fort bien su que les Thébains et que les Athéniens avaient déclaré le guerre à ceux de Lacédémone avant la bataille de Cnide. *Posteaquam domum à suis civibus revocatus est* (Agesilaus) *quod Bœotii et Athenienses Lacedæmoniis bellum indixerant, Conon nihilo seciùs apud præfectos regis versabatur.* Cet historien ensuite de ces paroles rapporte comment Conon fit un voyage à la cour de Perse, et obtint la commission de faire équiper des vaisseaux de guerre, afin de tenir la mer l'année suivante. Ce fut avec cette flotte que Conon battit les Lacédémoniens à Cnide. Justin a tout confondu: il s'est imaginé faussement que les Thébains, les Athéniens et leurs alliés ne déclarèrent la guerre à Lacédémone qu'après la bataille de Cnide (19). Il ne faut pas s'étonner que les termes de Cornélius Népos soient moins faux que ceux de Justin; l'anachronisme de ce dernier ne se trouve pas dans l'autre. Nous pouvons néanmoins prétendre que Cornélius Népos s'est mal exprimé (20); car on ne peut pas dire, proprement parlant, qu'un peuple qui fait la guerre à un autre, et qui gagne des batailles sur un autre, soit sous la servitude de cet autre. Les Athéniens étaient dans le cas avant la bataille de Cnide. En style d'orateur on pourrait parler comme Cornélius Népos; car un orateur ne fait point difficulté de dire, Gustave mit en liberté toute l'Europe esclave de la maison d'Autriche; mais dans un historien ce langage serait très-impertinent.

(F) *TIMOTHÉE, son fils, fut*

(15) Polyænus, *lib. I* Stratagem., *sub fin. Voyez aussi* Plutarque, *in* Artaxerxe, *pag.* 1021; *et* Xénophon, Hist. græc., *lib. III, pag.* 294, *édit.* 1581.

(16) Justin., *lib. VI, cap. III.*

(17) Xénophon, *lib. II, sub fin.*

(18) *Selon* Calvisius.

(19) Justin., *lib. VI, cap. IV.*

(20) *Hos Conon apud Cnidum adortus magno prælio fugat, multas naves capit, complures deprimit: quâ victoriâ non solùm Athenæ sed etiam cuncta Græcia, quæ sub Lacedæmoniorum fuerat* IMPERIO, *liberata est.* Cornelius Nepos, *in* Cononе.

disciple d'Isocrate (21).] Cicéron témoigne que Timothée égala son père dans les vertus militaires, et le surpassa en savoir. *Quod idem fecit Timotheus, Cononis filius, qui cùm belli laude non inferior fuisset quàm pater, ad eam laudem doctrinæ et ingenii gloriam adjecit* (22).

(G)..... *et se tira galamment d'affaire, quand on lui reprocha la mauvaise vie de sa mère.*] Cette femme était de Thrace, et avait fait le métier de courtisane; mais depuis qu'elle y eut renoncé, on ne vit point de conduite plus grave ni plus exemplaire que la sienne, et c'est le propre de cette espèce de femmes quand elles se convertissent de bonne foi; c'est du moins la pensée de l'auteur que je copie. Τιμοθεὸς δ' ὁ στρατηγήσας Ἀθηναίων ἐπιφανῶς, ἑταίρας ἦν υἱὸς, Θράττης τὸ γένος, σεμνῆς δ' ἄλλως τοῦς τρόπους. μεταβάλλουσαι γὰρ αἱ τοιαῦται εἰς τὸ σῶφρον, τῶν ἐπὶ τούτῳ σεμνυνομένων εἰσὶ βελτίους. *Timothei, qui cum magnâ gloriâ Atheniensium dux exercituum fuit, mater erat Thracia genere, meretrix, sed gravibus et laudatis moribus. Nam ejus conditionis feminæ cùm ad temperantiam et continentiam sese applicuerint, aliis qui ob eas virtutes gloriantur, probiores sunt* (23). Timothée, se voyant raillé d'avoir une telle mère, répondit qu'il lui avait une grande obligation, puisqu'elle était cause qu'il était fils d'un père illustre (24). En effet, si cette femme ne se fût pas mal comportée, elle n'aurait jamais couché avec Conon; et ainsi Timothée serait demeuré dans le néant. Il devait donc son existence aux déréglemens de sa mère; or cette existence était glorieuse, vu la figure que Conon faisait dans le monde. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de la mère de trois illustres bâtards. Elle ne se repentait point de ses fautes, voyant qu'il en était sorti trois hommes de grand mérite. Consultez la remarque (B) de l'article Érasme.

(H) *CONON, son petit-fils, fut condamné à rebâtir une partie des murailles de la ville.*] Cornélius Népos a moralisé là-dessus par une antithèse assez jolie. *Hujus* (Timothei) *post mortem, quùm populum judicii sui pœniteret, mulctæ novem partes detraxit, et decem talenta Cononem filium ejus ad muri quandam partem reficiendam jussit dare, in quo fortunæ varietas est animadversa, nam quos avus Conon muros ex hostium prædâ patriæ restituerat, eosdem nepos cum summâ ignominiâ familiæ ex suâ re familiari reficere coactus est* (25).

(I) *On ne trouve pas une grande exactitude, ni dans Justin, ni dans Cornélius Népos,..... soit qu'on les compare ensemble.....*] Voici le narré de Justin (26). Les Lacédémoniens, après avoir subjugué la république d'Athènes, devinrent plus ambitieux qu'auparavant (27), et ne songèrent pas à moins qu'à la conquête de toute l'Asie. Il fallait pour cela vaincre les Perses, tant ceux qui étaient commandés par Tissapherne, que ceux qui étaient commandés par Pharnabaze. L'entreprise parut trop grande à Hercyllide, général des Lacédémoniens : c'est pourquoi il corrompit Tissapherne; il fit un traité particulier avec lui, par lequel il s'engagea à ne le point attaquer, moyennant qu'on lui donnât certaines sommes. Pharnabaze se plaignit de cette conduite : il représenta que Tissapherne, au lieu de repousser les ennemis, achetait d'eux une trêve qui leur donnait le moyen d'attaquer plus fortement les autres provinces de la monarchie, qu'il fallait donc lui ôter le commandement des flottes, et mettre en sa place Conon, qui vivait en exilé dans l'île de Cypre. Le roi de Perse trouva justes les remontrances de Pharnabaze, et il ordonna de mettre l'armée navale sous le commandement de Conon. Sur cela, les Lacédémoniens demandèrent du secours au roi d'Égypte, et obtinrent plusieurs vaisseaux, et résolurent d'envoyer en Asie leur roi Agésilaüs avec une grande armée. Voilà donc Conon et Agésilaüs commis ensemble dans l'Asie : la partie était bien faite; ils étaient égaux en toutes choses; aussi arriva-t-il que l'un ne vainquit point

(21) Plutarch., *in* Vitâ Isocrat.
(22) Cicero, de Offic., *lib. I, cap. XXXII.*
(23) Athen., *lib. XIII, cap. V, p. m. 577.*
(24) *Idem, ibidem.*
(25) Corn. Nepos, *in* Vitâ Timothei, *cap. IV.*
(26) Justin., *lib. VI, cap. II et seq.*
(27) *More ingenii humani quò plura habent eò ampliora cupientes.* Idem, ibid., *cap. I.*

l'autre. *Non facilè dixerim quod aliud par ducum tam benè comparatum fuerit, quippè ætas, virtus, consilium, sapientia utrique propè una, gloria quoque rerum gestarum eadem : quibus cum paria omnia fortuna dederit, invictum tamen ab altero utrumque servavit* (28). Mais comme les soldats de Conon se mutinèrent faute de paye, et que les lettres qu'il écrivit au roi sur cela ne produisaient rien, il fit un voyage à la cour de Perse, et remontra si fortement le mauvais usage que les ministres faisaient des finances, que le roi nomma un homme qui aurait soin de fournir à Conon l'argent nécessaire. Tout aussitôt Conon fut envoyé à la flotte, et sans perdre temps il alla faire des descentes sur le pays ennemi, le ravagea, y prit des villes, y jeta une telle épouvante, que ceux de Lacédémone résolurent de rappeler Agésilaüs. Cependant ils équipèrent une grande flotte, et se crurent en état de hasarder une bataille ; mais ils furent battus par Conon. Cette victoire remit Athènes en liberté, et donna le courage aux Thébains de leur déclarer la guerre : il les battirent, et entrèrent après cela à main armée dans le territoire de Lacédémone. Les Lacédémoniens rappelèrent Agésilaüs pour s'opposer à ce torrent (29). Agésilaüs revint, et gagna une victoire. Conon, ayant su qu'Agésilaüs était sorti de l'Asie, fit une nouvelle descente sur les terres des ennemis, et les saccagea, et revint ensuite à Athènes.

Voyez dans le corps de cet article le narré de Cornélius Népos, et comparez-le avec celui de Justin, vous trouverez que l'un ou l'autre de ces deux historiens a fait de grandes bévues. 1°. Selon Justin, on ne donna de l'emploi à Conon, que lorsque le roi de Perse se fut convaincu de la trahison de Tissapherne par les soins de Pharnabaze : le premier emploi qu'on lui donna fut le commandement de la flotte ; il s'était tenu dans l'île de Cypre jusques au temps que Pharnabaze le lui fit donner (30). Mais, selon Cornélius Népos, il ne s'était point retiré dans l'île de Cypre : il s'en était allé tout droit chez Pharnabaze : il avait été l'âme de l'armée commandée par ce général, et opposée au roi Agésilaüs : il avait été cause, par ses bons conseils, qu'Agésilaüs n'avait pas fait plus de conquêtes : il n'était pas demeuré inutile après la retraite d'Agésilaüs : il avait été envoyé à la cour par Pharnabaze pour accuser Tissapherne : il avait désabusé Artaxerxès sur le chapitre de ce traître : et ce fut ensuite de tout cela qu'il obtint le commandement des flottes. Peut-on voir deux narrations plus différentes ? 2°. Selon Justin, les Lacédémoniens, ayant su que Conon devait commander l'armée navale de Perse, firent de grands armemens par mer et par terre : ils donnèrent à Pisandre le commandement de leur flotte, et ils envoyèrent en Asie Agésilaüs avec de fort belles troupes, pour s'opposer à Conon ; de sorte que l'on vit alors ces deux grands hommes appariés l'un contre l'autre. Agésilaüs et Conon maintinrent leur gloire ; aucun d'eux ne vainquit son antagoniste. Mais Conon mal obéi par ses soldats à cause qu'on ne les payait point fut obligé d'aller à la cour de Perse, pour représenter au roi le remède nécessaire ; il toucha de l'argent, et fut renvoyé sur la flotte. Cornélius Népos conte les choses bien autrement : il veut que Conon n'ait commandé l'armée navale qu'après qu'Agésilaüs eut quitté l'Asie pour secourir Lacédémone ; il veut que Conon soit allé à la cour de Perse pour accuser Tissapherne, et non pas à cause que les soldats s'étaient mutinés. 3°. Selon Justin l'armée de Perse n'était commandée que par Conon ; mais, selon Cornélius Népos, c'était Pharnabaze qui la commandait : il est vrai que le solide du commandement était pour Conon, parce qu'on se réglait sur ses conseils. On ne saurait ne pas voir des fautes

(28) Justin., *liv. VI, chap. II. Son* TAMEN *me paraît d'un très-mauvais logicien; car, bien loin qu'il faille trouver étrange que deux capitaines égaux* EN TOUT *n'aient pas vaincu l'un l'autre, il faudrait s'étonner que cela fût arrivé. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu dire, selon le texte de Justin :* néanmoins il arriva que l'un ne vainquit point l'autre : *j'ai mis* ainsi, *à la place de* néanmoins.

(29) *Voyez la dernière remarque, vers la fin.*

(30) *His vocibus regem à Tissapherne alienatum hortatur* (Pharnabazus) *ut in locum ejus navalis belli ducem eligat Conona Atheniensem, qui amissâ bello patriâ Cypri exulabat.* Justin., *lib. VI, cap. I.*

dans le narré de Justin ; car, après que cet auteur nous a donné Conon pour l'amiral du roi de Perse (31), il nous le fait voir à la tête d'une armée de terre, sans nous avertir pourquoi ni comment la cour ordonna une telle métamorphose, et sans nous dire même qu'elle disposa de lui d'une nouvelle façon. Personne ne me niera qu'Agésilaüs n'ait fait la guerre par terre (32) ; il est donc indubitable que Conon qui lui était opposé, selon Justin, a dû commander par terre. L'historien, non content de cette faute, en a fait une seconde : non-seulement il nous a représenté un amiral chimérique, qui, sans avoir fait la moindre chose sur mer, n'a paru qu'à la tête d'une armée au milieu des terres; mais il a dit aussi que ce général s'étant allé plaindre qu'on ne payait pas ses troupes, fut renvoyé sur la flotte. Qui ne croirait, en lisant cela, que Conon avait déjà paru sur la flotte du roi de Perse? Cependant, il est certain qu'il n'a paru dans Justin que parmi les troupes de terre. Voilà des défauts d'exactitude que l'on ne peut pas justifier, en disant que cet auteur n'est que l'abrégé d'une grande histoire ; car jamais un bon abréviateur ne supprime des circonstances semblables à celles qui manquent ici. Voilà pour ce qui regarde la critique que l'on pourrait faire de Justin, en le considérant comme s'il était le seul qui eût parlé de ces choses : mais je ne doute point qu'en le comparant avec les autres historiens, on ne le convainquît aisément de quelques mensonges. Je souhaiterais que ceux qui l'ont commenté eussent voulu prendre garde aux défauts de sa narration, et à ses brouilleries historiques. Ils ont mieux aimé presque tous les remarques de grammaire.

Je ne voudrais pas préférer toujours Cornélius Népos à Justin ; car encore que, n'ayant traité que la vie d'un seul homme, il ait dû en parler plus exactement que ceux qui ont rencontré cet homme sur leur chemin, pendant qu'ils travaillaient à l'Histoire générale, il est néanmoins vrai qu'en certaines choses j'aimerais mieux m'en fier à l'Histoire générale que Xénophon nous a laissée, qu'à lui. Xénophon à divers égards est plus conforme, et moins conforme à Cornélius Népos qu'à Justin. Il ne mêle Conon ni aux guerres de terre contre Agésilaüs, ni à la disgrâce de Tissapherne. C'est réfuter tout à la fois Cornélius Népos et Justin. Il ne fait paraître Conon sur la scène, qu'après la punition de Tissapherne, et que pour commander l'avant-garde de l'armée navale d'Artaxerxès à la bataille de Cnide (33). Cornélius Népos ne trouve rien là pour lui. Justin y trouve quelque chose qui le favorise. Xénophon reconnaît que Conon fit deux descentes sur les terres des Lacédémoniens, mais toutes deux postérieures à la bataille de Cnide, et comme lieutenant ou collègue de Pharnabaze (34). Cela réfute Justin, qui ne parle pas même de Pharnabaze comme d'un zéro, et qui suppose que la première descente fut faite avant la bataille de Cnide. Lorsque la nouvelle de cette bataille fut portée à Agésilaüs, il était déjà dans la Béotie, selon Xénophon (35). Sur ce pied-là, Justin se trompe, quand il dit que les exploits de Conon obligèrent les Lacédémoniens à rappeler Agésilaüs. Il se trompe aussi quand il conte que Conon, ayant appris qu'Agésilaüs était retourné d'Asie en Grèce, quitta les côtes d'Asie, et s'en retourna du côté de Lacédémone pour y faire une seconde descente (36) : car comme cette seconde descente se fit après la journée de Cnide, et que cette journée fut postérieure au retour d'Agésilaüs en Europe, je vous laisse à penser si la nouvelle de ce retour d'Agésilaüs a fait prendre à Conon la résolution de faire cette seconde descente. On louera les anciens historiens tant qu'on voudra, on ne me persuadera jamais qu'ils égalent quelques-uns de nos modernes, pour ce qui

(31) *Jussus est* (Pharnabasus) *Conona classi præficere.* Idem, ibid.

(32) Xénophon, *lib. III, pag.* 294, *remarque que les Lacédémoniens envoyèrent en Asie à Agésilaüs la commission de commander les armées navales ; mais qu'il donna cet emploi à son beau-frère.*

(33) Xénophon, de Rebus gestis Græc., *lib. IV, pag.* 303.

(34) *Idem, pag.* 313, 314.

(35) *Idem, pag.* 303.

(36) *Conon quoque audito reditu Agesilaï, et ipse ex Asiæ ad depopulandos Lacedæmoniorum agros revertitur.* Just., *lib. VI, cap. V.*

regarde l'observation distincte des temps où chaque chose est arrivée (37).

(K).... *soit que l'on compare la vie de Conon avec celle d'Agésilaüs écrite par Cornelius Népos.*] Nous voyons Conon dans la première si estimé de Pharuabaze, que tout se fait par ses conseils. C'est lui qui, à proprement parler, commande l'armée (38). Pharnabaze n'est généralissime que de nom. C'est Conon qui arrête les progrès d'Agésilaüs: sans lui toute l'Asie en decà du Taurus serait tombée sous le joug de Lacédémone. Cherchez dans la vie d'Agésilaüs si Conon s'est signalé contre lui, vous n'y trouverez pas même une seule fois le nom de Conon. Vous voyez Agésilaüs toujours triomphant; il dupe toujours ses ennemis; s'il ne trouve pas à propos de se battre, on ne l'y saurait contraindre; s'il se bat, il vainc toujours, quoiqu'il soit inférieur en nombre (39); s'il ne pénètre pas jusques au cœur de la monarchie, ce n'est point Conon qui en est cause, c'est qu'on le rappelle chez lui où l'on a besoin de sa présence. En cas que Cornélius Népos ait voulu ménager l'honneur de Conon, il a bien fait de ne le point insérer dans la Vie d'Agésilaüs, où il n'y a que de la honte à gagner pour tous ceux qui ont résisté à ce prince durant son expédition d'Asie Mais, en ménageant l'honneur d'autrui, l'historien a prostitué le sien propre: il n'a point pris garde au personnage dont il avait revêtu Conon dans sa Vie; de sorte qu'on pourrait furieusement embarrasser Cornélius Népos par ce dilemme: *Ce que vous avez dit des exploits de Conon contre Agésilaüs est vrai ou faux: s'il est faux, vous méritez la berne; s'il est vrai, vous la méritez aussi: car non-seulement vous le supprimez dans la Vie d'Agésilaüs, mais vous y parlez de telle sorte des exploits d'Agésilaüs, que tous vos lecteurs voient clairement que les Perses n'on fait rien qui vaille, et n'ont emporté que de la honte.*

Voici une autre attaque. Dans la Vie de Conon, les Lacédémoniens rompent l'alliance qu'ils avaient avec les Perses; ils portent la guerre en Asie sous la conduite d'Agésilaüs et ils sont poussés à cela principalement par Tissapherne, qui trahit son maître, et fait un traité secret avec eux. La trahison de ce général est un fait clair et certain, quoique le roi ne le veuille pas bien croire (40). Mais dans la Vie d'Agésilaüs, c'est Artaxerxès qui commence à faire des preparatifs contre les Grecs: on le prévient avec tant de diligence, qu'Agésilaüs est avec ses troupes en Asie, avant que les gouverneurs persans le sachent parti (41). Tissapherne, non moins que les autres, est pris sans vert: il est déconcerté par cette surprise; il demande une trêve; il fait semblant de ne la vouloir que pour conclure la paix; mais au fond il ne cherche qu'à gagner du temps, afin de lever des troupes; il obtient une trêve de trois mois, et ne songe qu'à la guerre; et dans toute la suite il ne fait aucune démarche qui sente la collusion. A la vérité, il n'est pas heureux à pénétrer les desseins de son ennemi, et à défendre les provinces que le roi de Perse lui a confiées; mais il y fait tout ce qu'il peut, s'il en faut croire l'historien. Je n'ai point vu de commentateurs qui lui reprochent cette grossière contradiction. Enfin, dans la Vie de Conon, c'est Pharnabaze qui a le commandement des Perses contre Agésilaüs; mais dans la Vie de celui-ci, on ne voit pas même une seule fois le nom de ce Pharnabaze: et ainsi le même auteur donne en un endroit à Conon et à Pharnabaze tout le soin de résister, et en un autre il le donne tout à Tissapherne. Il aurait affaibli, me dira-t-on, la gloire d'Agésilaüs, s'il eût avoué la trahison de Tissapherne. Mais si cette raison est boune, ôtons-lui le titre d'historien: il ne mérite que celui de faiseur d'éloges, selon la mauvaise rhétorique d'un sophiste. A

(37) *Voyez* M. Perrault, Parallèle des anciens et des modernes, *tom. I, pag. 275. Édition de Hollande.*

(38) *Re quidem verâ exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt.* Corn. Nepos, *in* Cononе, *cap. II.*

(39) *Pepulit ergò quotiescunque congressus est multò majores adversariorum copias.* Idem, *in* Agesilao, *cap. III, fin.*

(40) *Defecerat à rege Tissaphernes, neque id tam Artaxerxi quàm cæteris erat apertum.* Corn. Nepos, *in* Cononе, *cap. III.*

(41) *Tantâ celeritate usus est, ut priùs in Asiam cum copiis pervenerit, quàm regii satrapæ eum scirent profectum.* Idem, *in* Agesilao *cap. II.*

examiner ces deux Vies à la rigueur, on croirait sans peine qu'elles sont l'ouvrage de deux écrivains dont l'un à voulu réfuter l'autre ; et cependant elles sont sorties de la même plume.

La Vie de Conon écrite par Cornélius Népos diffère de la narration de Justin en plusieurs choses : on l'a fait voir ci-dessus. Joignons à cela une différence qui se trouve entre Justin et la Vie d'Agésilaüs écrite par Cornélius Népos. Selon Justin, la fortune se ménagea de telle sorte entre Agésilaüs et Conon, qu'il furent égaux en tout, jusque-là que l'un ne vainquit point l'autre (42). Cornélius Népos nous apprend tout le contraire, quoiqu'il affecte de supprimer le nom de Conon. Il ne se contente pas de raconter des événemens qui témoignent d'une manière très-sensible qu'Agésilaüs battait les Perses, sans qu'il paraisse que jamais ceux-ci remportassent quelque avantage, il dit expressément que tout le monde demeurait d'accord qu'Agésilaüs était le vainqueur (43). Il ajoute que ce prince à la tête d'une armée victorieuse était dans une pleine espérance de subjuguer toute la Perse (44). J'ai oublié d'observer que, selon Justin, les Lacédémoniens rappelèrent Agésilaüs, quand ils se virent bloqués par les ennemis, après la bataille d'Haliarte, où Lysandre fut tué. Ils craignirent pour leur ville, dit-il ; c'est pourquoi ils rappelèrent Agésilaüs qui faisait de grandes choses en Asie (45). S'il n'avait dit que cela on ne pourrait guère le censurer ; mais, quelques pages auparavant, il avait dit que le rappel d'Agésilaüs fut résolu avant la bataille de Cnide, et que la perte de cette bataille encouragea de telle sorte les Athéniens et les Thébains, qu'ils déclarèrent la guerre à Lacédémone, et qu'ils gagnèrent une bataille où Lysandre fut tué. C'est bouleverser l'ordre des événemens ; la bataille d'Haliarte précéda d'un an celle de Cnide ; ainsi l'on voit que Justin a donné dans le sophisme *à non causâ pro causâ*, qui est encore plus fréquent parmi les historiens, que parmi les péripatéticiens, comme je l'ai dit ailleurs (46).

(42) *J'ai rapporté et critiqué les paroles de* Justin, *ci-dessus*, *citation* (28).

(43) *Sic in Asiâ versatus est ut omnium opinione victor duceretur.* Cornelius Nepos, *in* Agesilao, *cap. III*, *fin.*

(44) *Quam victori præsset exercitui, maximamque haberet fiduciam regni Persarum potiundi.* Idem, *ibid.*, *cap. IV.*

(45) *Quod metuentes Lacedæmonii regem suum Agesilaum ex Asiâ qui ibi magnas res gerebat ad defensionem patriæ arcessunt.* Just., *lib. VI*, *cap. IV.*

(46) Tom. IV, *pag.* 613. *à la fin de la dernière remarque de l'article* Caussin.

CONRAD (Hérimannus). On a sous ce nom une harangue latine, où les Provinces-Unies sont fort maltraitées (A). Elle fut imprimée à Molsheim, environ l'an 1618. L'auteur assure qu'il porte les armes depuis la bataille de Pavie. Berneggérus croit que c'est l'ouvrage d'un jésuite (*a*).

(*a*) Matth. Berneggerus, *in* Tubâ pacis, *pag.* 271.

(A) *On a sous ce nom une harangue... où les Provinces-Unies sont fort maltraitées.*] Il les accuse de ne se soucier de la religion, qu'autant qu'elle leur paraît utile à leur agrandissement. *Ordines Belgii potentissimos atheismi præfidenter arcessit*, nec religionem curæ habere *dicit*, nisi quatenùs ad ampliandum imperium utilis esse videtur (1).

(1) Bernegg., *in* Tubâ pacis, *pag.* 271.

CONRARUS (Grégoire), protonotaire du pape, était un des hommes doctes du XVe. siècle. On a une lettre que Pogge lui écrivit pour répondre aux objections qui lui avaient été proposées touchant son livre *de Nobilitate*. Parmi les lettres non imprimées de Candidus Décembrius, il y en a une de notre Conrarus écrite à la savante Cécile de Gonzague, où il la félicite de ce qu'elle avait méprisé les plaisirs du monde pour se consacrer à Dieu, et il l'exhorte à ne plus lire les poëtes, dont

Victorin son précepteur lui avait donné le goût et l'intelligence, mais à lire les traités que les saints pères ont composés sur la virginité et la continence. Il lui indique plusieurs ouvrages des pères, et nommément un traité de saint Bazile, qu'Ambroise de Camaldoli avait traduit en latin, et les livres de Salvien *de Providentiâ Dei*, que lui, Conrarus, avait trouvé en Allemagne, et porté en Italie lorsqu'il revint du concile de Bâle (*a*) (A). Il parle d'Ambroise de Camaldoli comme d'un excellent homme, qui était mort avant que d'être parvenu à la vieillesse (*b*).

(*a*) *Cujus libros de Providentiâ Dei è concilio Basiliensi rediens, de Germanorum ergastulis in Italiam deportavi.*

(*b*) *Ex* Musæo Italico Mabilloni, *tom. I, pag.* 198.

(A) *Il parle de Camaldoli comme... mort avant que d'être parvenu à la vieillesse.*] Voici comme il parle : *Multa quidem utilia ex doctoribus ecclesiasticis egregiè transtulit, et plura transtulisset, ni eum à laboribus humanis* IMMATURA *mors sustulisset.* Voilà de quoi réfuter ceux qui font vivre cet Ambroise jusques à l'année 1490. Ajoutez ceci aux raisons avec quoi je les réfute dans son article (1).

(1) Camaldoli, *remarque* (E). tom. IV, *pag.* 362.

CONSTANCE, ville d'Allemagne située entre deux lacs formés par le Rhin, a eu pendant assez long-temps la forme de république, et pour mieux conserver sa liberté que les princes de la maison d'Autriche lui voulaient ravir, elle se confédéra avec les villes de Zurich, de Lindau, et d'Uberlingen. Elle abolit le papisme l'an 1523 : mais ayant été mise au ban de l'empire l'an 1548, elle se trouva tellement pressée par l'empereur Charles-Quint, qu'elle se soumit à lui; et alors, la plupart des protestans, et nommément Ambroise Blaurer leur principal ministre, se retirèrent en d'autres lieux. Depuis ce temps-là, Constance appartient à la maison d'Autriche (*a*), et Moréri s'est fort trompé, qui a dit deux fois qu'elle était une ville impériale. Elle se joignit à la ligue de Smalcalde l'an 1531 (*b*), et ce fut sans doute l'un des motifs qui portèrent Charles-Quint à la subjuguer après qu'il eut vaincu cette ligue. Les Suédois, sous les ordres du maréchal Horn, assiégèrent Constance l'an 1633, et y échouèrent. Les assiégés firent un journal où ils mirent bien des *miracles, ou des remarques extraordinaires de la protection d'en haut, qui avaient paru en leur faveur pendant le siége* (*c*) (A). Un protestant en fit une petite critique (B).

(*a*) *Tiré de* Matthieu Dresserus, Isag. Histor., *part. V, pag* 196 *et seq.*

(*b*) Munster., *in* Cosmogr., *pag. m.* 397.

(*c*) Spanh., Merc. Suisse, *pag.* 372.

(A) *Les Suédois l'assiégèrent .... l'an* 1633.... *Les assiégés firent un journal, où ils mirent bien des miracles, ... qui avaient paru en leur faveur pendant le siège.* [« Les princi- » paux sont, 1°. les avantages rencon- » trés en l'endroit le plus faible de » leur ville, par-dessus leurs espéran- » ces; 2°. le courage et la résolution » incroyables de leurs bourgeois et de » leurs soldats, outre la bonne intel- » ligence des uns et des autres; 3°. » les convois fréquens jetés en temps » et à propos dans la ville, et la ren- » contre admirable des vents favora- » bles pour les y rendre, quoique l'air » du climat fût sujet, à l'ordinaire, à » des délais bien contraires, et leur » lac aux tempêtes fréquentes ce mois- » là; 4°. le peu de dégât fait par les

» grenades et boulets à feu, nonob-
» stant le nombre prodigieux qui y
» avait été jeté, qui pouvait suffire à
» réduire la ville en cendres, et les ha-
» bitans à la besace; 5°. la hauteur
» du Rhin accoutumé de s'abaisser,
» dès que les chaleurs de l'été sont
» passées, qui continua de s'enfler et
» de fournir à un des moulins de la
» ville si abondamment qu'il avait
» de quoi suffire aux nécessités des as-
» siégés tout du long du siége : ce
» qu'ils fortifièrent par le rapport de
» leurs meuniers, que cette abondance
» d'eaux s'était écoulée dès que les
» ennemis furent délogés et les troupes
» étrangères congédiées; 6°. les plus
» contemplatifs ajoutèrent qu'ils dé-
» couvrirent, le quatrième jour du
» siége en plein jour, la bienheu-
» reuse Vierge se guindant au-dessus
» de l'église des Augustins dans une
» splendeur extraordinaire. Les senti-
» nelles suédoises sont aussi produites
» au même journal, comme ayant vu
» des apparitions semblables, et un
» visage plus qu'angélique se coulant
» le long du mur, proche des ca-
» nonnières, depuis la tour de Rewe-
» negg jusqu'à la porte de Creutzlingen
» (1).»

(B) . . . . . *Un protestant en fit une petite critique.*] Frédéric Spanheim, qui était ministre à Genève lorsqu'il composa le Mercure Suisse qui m'a fourni la remarque précédente, ajoute ceci : « Les Suédois ne trouvèrent rien
» de tel, ni en leur inventaire ni
» au rapport des leurs, et remar-
» quèrent que l'auteur du journal
» avait eu souvent faute de mémoi-
» re, et ne s'était plus souvenu en
» la conclusion de son narré, ni de la
» frayeur des siens, avouée au com-
» mencement de sa relation, ni des
» ruines de la ville, ni de la garnison
» de leurs hôpitaux, ni de leurs re-
» gistres mortuaires, qui suffisaient
» pour montrer l'effet de leurs grena-
» des. Ils content aussi pour les plus
» dangereuses apparitions, qu'ils dé-
» couvrirent pendant le siége, l'entrée
» de tant de troupes, qui y furent je-
» tées en divers temps, à la faveur du
» lac, le défaut des bateaux et la lar-
» geur du lac empêchant les leurs de
» leur disputer le passage que de loin.
» En effet, les assiégés eux-mêmes
» chargent leurs rôles de 5500 hom-
» mes qui se rendirent en leur ville,
» pendant le siége, outre le régiment
» du comte de Wolffegg, qui y était
» en garnison à l'arrivée des Suédois.
» La ville d'Uberlingen leur fournit
» 200 hommes. Lindau 400. Bregenz
» 200. Le colonel de Mersy 1200. Le
» régiment d'Embs 500. Celui d'Al-
» tringen autant. Le colonel Comargo
» 1000. Le sergent-major de Reinach
» 1000, et son lieutenant 500. Les
» Suédois estimèrent qu'un secours si
» puissant et si souvent réitéré avec
» les provisions requises pouvait suf-
» fire non-seulement pour tenir ferme
» à l'abri de bons rideaux contre 5 ou
» 6000 hommes, qui avaient le front
» de les assiéger parmi beaucoup d'in-
» commodités, et en pays étranger :
» mais aussi pour leur faire quitter la
» campagne, si ces troupes subsidiaires
» eussent été autant curieuses du point
» d'honneur que de la conservation de
» leurs personnes (2). »

Vous voyez que ce ministre rejette comme des faussetés une partie des miracles dont les habitans de cette ville assiégée se glorifièrent. L'autre partie est d'une telle nature qu'il n'y a point de pays où l'on ne puisse observer que semblables choses, les vents, les pluies, la crue des rivières, etc., ont favorisé ou renversé les entreprises militaires. Or, comme il n'y a nulle apparence que Dieu déroge aux lois générales de la nature, que dans les cas où le salut de ses enfans le demande, il ne faut point prendre pour des miracles ce qui arrive également parmi les infidèles et parmi les fidèles. On est cependant fort enclin dans toutes les religions à se croire favorisé de bienfaits miraculeux, et peut-être que si Frédéric Spanheim avait fait l'histoire d'un siége heureusement soutenu par une ville protestante, il eût fait des observations qui n'eussent pas mal ressemblé à celles qu'il a réfutées (3). Il y a des ministres à qui tout paraît miracle dans les événemens qui concernent leur parti. M. Jurieu, par exemple,

(1) Spanheim, Mercure Suisse, *pag.* 372 *et suivantes.*

(2) Spanheim, Mercure Suisse, *pag.* 374 *et suiv.*

(3) *Conférez ce qui a été dit dans la* Continuation des Pensées diverses, *pag.* 312.

en trouve partout (4), et en dernier lieu dans ce qui est arrivé aux habitans des Cévennes (5). Mais des gens qui savent l'art militaire, et qui connaissent la situation du pays et la disposition où étaient les villes voisines, et tout le détail de ce qui concerne le soulèvement des Cévennois, ne trouvent rien que de naturel dans sa durée et dans ses circonstances. Je n'entre point dans la question si un homme persuadé qu'un certain concours de choses secondes a ruiné les entreprises de l'ennemi doit faire accroire qu'il y a eu là des miracles, et s'il se peut justifier par la raison qu'il excite plus de confiance dans les esprits, et plus de reconnaissance pour la protection divine ; mais j'ose bien assurer que s'il espère par-là d'engager les souverains à une guerre, il se fait beaucoup d'illusion. M. Jurieu aura beau crier que la conservation des camisards est une suite continuelle de miracles, les princes ne s'en ébranleront guère, si d'autres raisons de politique qu'ils connaissent mieux que lui, et dont ils n'ont pas besoin qu'il les avertisse, ne les engagent à secourir ces gens-là. Ils veulent voir clair dans une entreprise. Or, les miracles à venir sont un objet de foi, et par conséquent un objet obscur.

(4) *Voyez la même* Continuation, *pag.* 313.

(5) *Voyez l'écrit qu'il a publié en* 1705, *sous le titre d'*Avis aux puissances de l'Europe, etc.

COORNHERT, auteur hollandais au XVIe. siècle, cherchez KOORNHERT. tom. VIII.

CORBINELLI (JACQUES), né à Florence et d'une famille illustre (A) depuis long-temps, se retira en France sous le règne de Catherine de Médicis. Cette reine, dont il avait l'honneur d'être allié, le donna à son fils, le duc d'Anjou, comme un homme de belles-lettres et de bon conseil (*a*). Il lui lisait tous les jours Polybe, Tacite, souvent les Discours et le Prince de Machiavel, si nous en croyons Davila (*b*). Il ne flattait point son maître en courtisan faible et intéressé, il disait la vérité hardiment, et faisait sa cour sans bassesse. On le regardait comme un homme du caractère de ces anciens Romains (B), pleins de droiture et incapables de la moindre lâcheté. Il eut beaucoup de part à l'estime du chancelier de l'Hôpital (C). Il était l'ami et le patron déclaré des gens de lettres; jusque-là que, n'étant pas fort riche, il ne laissait pas d'employer une partie de son bien à faire imprimer leurs écrits (D). Mais son talent ne se bornait pas aux exercices des muses *[1]. Il était homme de cabinet de plus d'une manière : il était même homme de courage et de résolution, autant que de manége et d'intrigue (E). Raphaël Corbinelli son fils, secrétaire de Marie de Médicis, reine de France, fut père de M. Corbinelli qui est aujourd'hui l'un des bons et des beaux esprits de France (*c*) (F). Voyez son éloge dans une préface *[2]

(*a*) Dupleix, Hist. de Henri IV, *à l'ann.* 1589, *num.* 1, *dit que Jacques Corbinelli*, homme de rare doctrine, avait été auprès du roi Henri III en Pologne, l'entretenir de bonnes lettres.

(*b*) *Liv. VI, pag. m.* 350, *à l'année* 1579; *le duc d'Anjou était alors roi de France.*

*[1] Joly ajoute que le père de Montfaucon, dans sa *Bibl. bibliothecarum manuscriptorum nova*, cite, 1°. *J. Corbinelli opera quædam;* 2°. *Jacomo Corbinelli, lettere.*

(*c*) *Tiré de l'*Avertissement au lecteur, *qui est à la tête d'un livre intitulé*, Les anciens Historiens latins, réduits en maximes, *imprimé l'an* 1694. *On attribue cette préface au père* Bouhours.

*[2] Outre les *Anciens historiens latins, réduits en maximes*, 1694, in-12, avec une préface qui est celle dont parle Bayle, on a de Jean Corbinelli, (mort en 1716 à plus de cent ans) 1°. l'*Extrait, etc.*, dont parle Bayle dans la note (8) de la remarque (F). 2°. *Sentimens d'amour, tirés des meilleurs poëtes modernes*, 1665, 2 vol. in 12. 3°. *Histoire généalogique de la maison de Condé*,

qui m'a fourni non-seulement les matériaux, mais aussi les expressions de cet article. Ce qu'il y a de bien digne d'attention est que l'on ne savait pas *de quelle religion était* Jacques *Corbinelli* (G). Cela peut faire soupçonner qu'il n'avait que celle d'être honnête homme. Le maréchal de Bassompierre s'est emporté contre lui (H).

1705, 2 vol. in-4°. 4°. Quelques *lettres* parmi celles de Mme. de Sévigné, qui en parle souvent, et toujours avec éloge.

(A) *Il était d'une famille illustre.*] Voici les termes de la préface que l'on a mise au-devant des Maximes de Tite-Live recueillies par M. Corbinelli : « Il est originairement d'une des plus » anciennes et des plus nobles maisons » de Florence, et ses ancêtres, dans le » temps de la république, ont tenu les » premières places parmi les seigneurs » du gouvernement. »

Voyez Claude Malingre, sieur de Saint-Lazare, dans une épître dédicatoire *à noble et illustre personne M^e^. Pierre de Corbinelly, conseiller et maître d'hôtel du roi* (1). C'était un des fils de Jacques Corbinelli.

(B) *On le regardait comme un homme du caractère des anciens Romains.*] Dans la préface dont j'ai parlé on cite ces paroles de Juste Lipse : *Gentem vestram amavi semper, et ex eâ illos maximè qui vetere illâ Italiâ digni, qualem te esse, mi Corbinelli, video* (2). Le passage est tronqué, il faut qu'on le voie tout entier; on y trouvera que Pierre Victorius estimait beaucoup notre Corbinelli. *Qualem te esse, mi Corbinelli, non solùm ex ingeniis literarum tuarum quos sparsos colligo, video : sed etiam ex testimonio viri magni Victorii, qui de indole tuâ ad virtutem magna prædicat, nec vana.* Cette lettre de Lipse nous apprend que Corbinelli avait un frère dont la destinée fut malheureuse. *Fratris tui μεγαλοψύχου historiam et triste exitium legi : quid miremur? hodiè illæ viæ, et nil nisi σκολιὸν videmus à plerisque his dynastis* (3). C'est un grand hasard s'il ne périt à Florence sous quelque entreprise républicaine.

(C) *Il eut beaucoup de part à l'estime du chancelier de l'Hôpital.*] « Nous voyons dans l'épître en vers » latins que ce chancelier lui adresse, » que Corbinelli était non-seulement » de tous ses amis celui dont la conver- » sation avait le plus de charmes, » mais presque le seul courtisan que la » cour n'eût point gâté, et qui sût » préférer les belles connaissances à » l'intérêt et à la fortune. » Ces paroles sont de l'auteur de la Préface, et voici quelques vers de ce chancelier :

Corbinelle, libens te plus fruar omnibus uno,
Præsentisque animum sermone oblecter amici
Tu servare modum nôsti propè solus in auld,
Et præferre bonas inhonestis quæstibus artes (4).

(D) *Il employait une partie de son bien à faire imprimer divers écrits.*] « Le livre du Dante sur la langue ita- » lienne fut mis en lumière par ses » soins (*), sans compter beaucoup » d'autres ouvrages curieux qui se- » raient demeurés dans l'oubli, s'il » ne les avait fait paraître (5). »

(E) *Il était homme de courage et de résolution, autant que de manége et d'intrigue.*] « Au rapport de Pierre » Matthieu, dans son Histoire de Hen- » ri IV, le roi s'approcha de Paris pour » une entreprise tramée par ses ser-

(1) *Celle des* Histoires tragiques de notre temps, *livre imprimé à Rouen*, 1641.

(2) Lips., epist. V, *cent. IV*, Miscellan. *Elle est datée de Leyde, en* 1586.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) Hospital., epist. VI.

(*) Non seulement il publia ce livre du Dante sur un manuscrit unique qu'il en avait; il l'enrichit même d'annotations italiennes, qui se trouvent à la suite du texte, dans l'édition in-8°., Paris, 1577. Un endroit des rem. du maréchal de Bassompierre sur quelques Vies de l'historien Dupleix, rapporté dans la rem. (H) de cet article, suppose comme une chose constante que cet homme avait été banni de Florence pour crime d'état : ce qui est bien contraire à ces paroles de J. A. de Baif, dans son épître en vers au roi Henri III, où parlant du même Corbinelli, *sans aucun sien meffait exilé de Florence*, dit ce poete. Cette épître, au reste, fait le feuillet 4 du livre en question, intitulé : *Dantis Aligerii præcellentiss. Poetæ de vulgari eloquentiâ libri duo. Nunc primum ad vetusti et nunci scripti Codicis exemplar editi. Ex libris Corbinelli : ejusdemque annotationibus illustrati. Ad Henricum Franciæ Poloniæque regem christianissimum. Paris, Jo. Borbon.*, 1577. Rem. crit.

(5) *Préface des* Maximes de Tite-Live.

» viteurs, qui l'assuraient de lui ou-
» vrir une porte. Il savait d'eux,
» ajoute l'historien, tout ce qui se pas-
» sait; et les plus secrets avis étaient
» portés par Corbinelli, homme déter-
» miné et brûlant du zèle de voir la
» cause du roi victorieuse de la ré-
» bellion. Corbinelli, dit encore le
» même historien, écrivait tout ce
» qu'il apprenait, et le portait à dé-
» couvert en sa main, comme un pa-
» pier commun d'affaires ou de procès.
» Son front si hardi et si assuré trom-
» pait les yeux des gardes qui étaient
» aux portes; et en montrant qu'il se
» fiait à tous ne donnait de la défiance
» à personne (6). » Un autre historien en parle de cette manière : Le roi *avait bon nombre de fidèles serviteurs dans la ville, qui l'avertissaient ponctuellement de tout ce qui se passait, et se tenaient prêts pour faciliter son entrée. Entre autres Jacques Corbinelli y contribuait toute sorte de diligence et d'artifice. Il portait toujours en sa main ses avis, comme des pièces d'un procès, afin de les rendre moins suspects par cette hardiesse. Pressant sa majesté sur l'exécution de son dessein, il ne lui écrivait que ces trois mots*, venez, venez, venez, *écrits dans autant de papier qu'il en fallait pour les contenir, et les mettait dans un tuyau de plume cacheté, que le messager portait dans sa bouche.... Ce Corbinelli était Italien des plus anciennes et nobles maisons de Florence. Il s'était réfugié en France, pour avoir été complice de la conjuration de Pandolfo Puccio, ainsi que M. de Thou a remarqué en son Histoire* (7).

(F) *M. Corbinelli..... est aujourd'hui un des bons et beaux esprits de France.*] La préface ne marque point qu'il ait publié en plusieurs tomes un recueil des plus beaux endroits qui se trouvent dans les ouvrages des beaux esprits de ce siècle (8). C'est pourquoi je le remarque. Quant au reste, je renvoie mon lecteur à la préface, où l'on trouve M. Corbinelli caractérisé d'une manière très-délicate, et qui lui fait beaucoup d'honneur. La peine qu'il s'est donnée de réduire les anciens historiens en maximes, contribuera tout à la fois à leur gloire et à l'instruction du public. L'auteur de la préface a raison de dire « que les con-
» naisseurs prendront plaisir à voir
» qu'une infinité de pensées et de
» maximes, dont les modernes se pa-
» rent, ont été dérobées aux anciens,
» et que cela seul pourra faire ouvrir
» les yeux sur le mérite de ces grands
» hommes, et guérir peut-être quel-
» ques esprits prévenus qui n'ont pas
» pour l'antiquité tout le respect et
» toute l'admiration qu'elle mérite. »
Je ne doute point que si l'on compare par pensées détachées les anciens avec les modernes, l'on ne se convainque facilement que l'avantage n'est pas pour ceux-ci; car je ne crois pas que l'on ait pensé, dans ce siècle, rien de grand et de délicat, que l'on ne voie dans les livres des anciens. Les plus sublimes conceptions de métaphysique et de morale que nous admirons dans quelques modernes, se rencontrent dans les livres des anciens philosophes. Ainsi, pour faire que notre siècle puisse prétendre à la supériorité, il faut comparer tout un ouvrage à tout un ouvrage; car qui peut douter qu'un ouvrage qui, en ce qu'il a de beau, ne cède pas à d'autres ouvrages considérés selon ce qu'ils ont de beau, ne leur cède si ses endroits faibles sont et plus nombreux et plus grossiers que les endroits faibles des autres? Qui peut douter que, quand même M. Descartes aurait trouvé dans les livres des anciens toutes les parties de son système, il ne mérite pas plus d'admiration qu'eux, puisqu'il a su ajuster ensemble tant de parties dispersées, et former un système méthodique d'une matière qui était sans liaison?

Notez que M. Corbinelli avait un grand commerce de lettres avec M. de Bussy-Rabutin. Cela paraît dans les volumes des lettres de ce dernier, où l'on a inséré divers fragmens de ce que M. Corbinelli avait écrit : son nom n'y est marqué que par un C.

(G) *L'on ne savait pas de quelle religion était* Jacques *Corbinelli.*] C'est M. de Thou qui le dit. Rapportons le passage tout entier. *L'on ne savait*

(6) *Là même.*

(7) Dupleix, Histoire de Henri IV, *pag.* 22, *à l'ann.* 1589.

(8) *Il est intitulé :* Extrait de tous les beaux endroits des ouvrages des plus célèbres auteurs de ce temps, *et imprimé à Amsterdam, en* 1681. [En 5 volumes petit in-12. Voyez ma note ajoutée sur le texte.]

de quelle religion était Corbinelli : c'était une religion politique à la Florentine ; mais il était homme de bonnes mœurs (9). Ce témoignage est de grand poids pour deux raisons : 1°. parce que M. de Thou était un homme grave et de probité ; 2°. parce qu'il connaissait particulièrement le sieur Corbinelli. Voyons ce qu'il en avait déjà dit : *J'ai fort connu le sieur Corbinelli Florentin. C'était un fort bel esprit. Il était très-capable des affaires du monde, et y avait un merveilleux jugement. Il épousa une Anglaise, dont il a eu des filles qui sont encore à la cour, au service de quelques dames. La comtesse de Fiesque en a une. Il avait peu de moyens, mais il vivait avec un tel ménage, et était si nettement et proprement habillé que rien plus. Il était grand ami de l'abbé d'Elbène* (10).

(H) *Le maréchal de Bassompierre s'est emporté contre lui.*] C'est au sujet du passage de Dupleix que j'ai rapporté ci-dessus. Voici comment ce maréchal le critique (11) : *Il n'y a rien de plus froid et de plus impertinent que tout ce chapitre : il n'y avait point d'autres bons Français à nommer, sans alléguer ce banni de Florence pour trahison ? La belle invention de porter ses avis dans sa main, qui étaient fort importans, puisque celui qu'il décrit par excellence était son* venez, venez, venez ! *le roi eût été bien fin de s'embarquer sur cet avis. L'histoire de France a bien affaire d'être remplie de l'extraction de ce Corbinelli ? Et ce devrait être quelque homme de bien, d'être de la conspiration de tuer son prince avec le chef Pandolfo Puccio, qui fut pendu en un croc pour son forfait, et ce aux feuêtres du palais !* Remarquez bien que cette conspiration, quelque atroce qu'elle ait pu être, ne réfute point ce que d'autres disent des bonnes mœurs de Corbinelli. Les conspirations d'état sont les plus grands crimes qu'on puisse commettre, et néanmoins il y a des gens qui s'y laissent entraîner par des motifs qu'ils croient très-bons moralement parlant : tant il est vrai que la conscience de l'homme est sujette aux illusions les plus déplorables. Brutus, et plusieurs de ceux qu'il engagea à l'assassinat de César, étaient des gens dont la vertu et les bonnes mœurs étaient éclatantes.

CORCÉONE (Robert de), cardinal du titre de Saint-Étienne, au mont Célius, était Anglais. On parle de lui dans le Dictionnaire de Moréri (*a*) ; mais on n'y fait point mention de ce que je m'en vais dire. Ayant été envoyé en France par le pape Innocent III, pour les affaires de la croisade, tant contre les Albigeois que contre les Sarrasins, il célébra un concile l'an 1212 à Paris, et y fit faire de bons règlemens pour la correction des mœurs. Il défendit aux ecclésiastiques séculiers de s'engager par serment à ne pas prêter des livres, ou des maisons, ou d'autres choses, et à ne rien emprunter, et à n'être point caution. Il défendit aux réguliers de s'engager par serment à ne pas prêter des livres, bien entendu qu'ils prendraient leurs précautions pour l'indemnité, ou pour la restitution. Il leur ordonna aussi de ne point coucher deux à deux (A), et il fit la même défense aux religieuses, afin d'éviter, disait-il, les dangers de l'incontinence. Il célébra d'autres conciles, il établit des prédicateurs de la croisade, et il tourmenta beaucoup les hérétiques ; mais il fit paraître tant d'aigreur contre le clergé, et tant de facilité à donner la croix à toutes sortes de gens, que l'on en porta des plaintes à la cour de Rome. Il se rendit

(9) *Voyez* Thuana, *pag. m.* 35.

(10) *La même*, *pag.* 30.

(11) Remarques sur les Vies de Henri IV et Louis XIII de Dupleix, *pag.* 11.

(*a*) *Sous le mot* Curson

si odieux par ses entreprises contre les droits de l'église gallicane, que l'on appela de ses procédures, pendant le concile qu'il convoqua à Béziers. Les députés du clergé de France poussèrent l'appel avec vigueur, et confondirent de telle sorte ce cardinal, dans une assemblée générale qui se tint à Rome, que le pape les pria de se relâcher sur les griefs énormes dont ils se plaignaient (*b*). Corcéone mena beaucoup de croisés en 1214 à Simon de Montfort, qui faisait la guerre aux Albigeois (*c*). Il mourut dans la Palestine, où il avait suivi la croisade, comme on le peut voir dans M. Moréri. Il est auteur, entre autres ouvrages, d'un traité sur la question si Origène est en paradis.

(*b*) *Tiré des* Annales ecclésiastiques *de M.* de Sponde, *à l'ann.* 1212, *num.* 8.

(*c*) *Idem*, Spondan., *ibid. ad ann.* 1214, *num.* 2.

(A) *Il ordonna aux réguliers de ne point coucher deux à deux.*] Voici un passage de l'Abrégé du Trésor chronologique de Pierre de Saint-Romuald (1) : « L'an 1212 on célébra un concile à Paris, sous le cardinal de » Corcéone, dont M. de Sponde rapporte les décrets, et entre autres » celui-ci : *Interdicimus regularibus* » *et monialibus ne bini, vel binæ, in* » *lecto jaceant, propter metum in-* » *continentiæ.* On publia un petit livre l'an 1643, fait par un pieux » prêtre, et approuvé par quatre » docteurs, portant pour titre : *Avis chrétien touchant une matière* » *de grande importance*, dans lequel » l'auteur désire grandement que ce » décret-là soit sérieusement gardé, à » cause des inconvéniens qu'il spécifie le plus chastement qu'il peut. » Aussi chastement qu'il vous plaira ; mais ce livre n'est capable que d'inspirer de l'indignation contre la loi du célibat, puisqu'elle a des suites de cette nature *.

(1) Saint-Romuald, Abrégé chronologique et historique, *tom. III, pag. m.* 127, 128.

* Leclerc et Joly sont surpris que Bayle, qui s'était astreint volontairement à la continence, fût si prévenu contre le célibat, et se soit déchaîné en mille endroits sur cette matière. Bayle explique clairement ici pourquoi il est révolté contre le vœu de célibat. Quelle grâce Leclerc et Joly n'ont-ils pas à venir dire que le livre du *pieux prêtre* n'a aucun rapport au célibat? On dirait en vérité que, en vrais jésuites, ils croient que ce n'est pas le rompre que de faire ce que *spécifie chastement* le pieux prêtre. Bayle avait ici beau jeu d'être obscène; s'il l'eut été, quels cris Leclec et Joly n'auraient-ils pas poussés?

CORDIER (MATURIN *1) en latin *Corderius*, vivait au XVIe. siècle, et fut un des meilleurs régens de classe que l'on eût pu souhaiter; car il entendait fort bien la langue latine, il avait beaucoup de vertu, et il s'appliquait diligemment à ses fonctions; aussi soigneux de former ses écoliers à la sagesse, qu'à la bonne latinité. Il usa sa longue vie à enseigner *les enfans tant à Paris qu'à Nevers, Bordeaux, Genève, Neufchâtel, Lausanne, et finalement derechef à Genève* (*a*), où il mourut le 8 de septembre (*b*) 1564, *en l'âge de quatre-vingt-cinq ans, instruisant la jeunesse en la sixième classe, trois ou quatre jours devant sa mort* *2. Il étudia quelque temps en théologie, à Paris, dans le collége de Navarre, environ l'an 1528, après y avoir régenté une classe; mais il abandonna cette étude pour

*1 La Monnoie, dans ses remarques sur la Croix du Maine, observe que *Maturinus* venant de *Maturus*, il faut écrire *Maturin*, et non *Mathurin*.

(*a*) Bèze, Vie de Calvin, *ou préface du* Commentaire de Calvin sur Josué, *pag. m.* 4.

(*b*) *Dans les éditions latines de la* Vie de Calvin, *il y a* VI Nonas Septembris; *mais il faut lire* Idus, *et non pas* Nonas.

*2 « Cordier mourut calvinoiste, (dit Leclerc) plus vieux de 30 ans que la religion qu'il avait embrassée. » C'est ce qu'on peut dire de beaucoup des premiers chrétiens, sans excepter les apôtres.

reprendre son ancien emploi de grammairien (*c*). Il régenta à Nevers l'an 1534, 1535 et 1536 (*d*). Calvin, qui avait été son disciple à Paris, au collége de la Marche (*e*), lui dédia son commentaire sur la Ire. épître aux Thessaloniciens (*f*). On ne sait pas bien précisément la patrie de Maturin Cordier : les uns disent qu'il était de Normandie, et les autres qu'il était du Perche (*g*). Il publia plusieurs livres qui servirent de beaucoup à l'instruction des écoliers (A).

(*c*) Laun., Hist. colleg. Navar., *pag.* 700.

(*d*) *Idem*, *ibidem*.

(*e*) Bèze, Vie de Calvin, *pag* 4. *Dans une édition précédente il avait dit que ce fut au collége de Sainte-Barbe.*

(*f*) Bèze, Vie de Calvin, *pag.* 51.

(*g*) La Croix du Maine, *pag.* 318.

(A) *Il publia plusieurs livres, qui servirent de beaucoup à l'instruction des écoliers.*] Du Verdier Vau-Privas a donné le titre de ceux-ci : *Épistres Chrestiennes*, à Lyon, in-16, par Loys Tachet, 1557; *Sentences extraictes de la saincte Escriture pour l'instruction des enfans*, imprimées latin-françaises, par Thibault Payen, 1551; *Cantiques spirituels en nombre* 26, imprimez à Lyon, in-16, par Jean Cariot, 1560 (1); *le Miroir de la jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie* (2); à Paris, in-16, par Jean Bonfons; *l'Interpretation et construction en françois des distiques latins qu'on attribue à Caton*, imprimée à Lyon, in-8°, par Thibault Payen, *par plus de cent fois, et depuis par autres, d'autant que c'est un livre que les enfans manient à l'eschole communement* (3). Il ajoute que les colloques de Maturin Cordier ont été traduits de latin en français par Gabriel Chapuis. Il n'y a guère de livre qui ait plus servi que celui-là pour accoutumer les enfans à parler latin. La pureté du langage et les mœurs y règnent partout. Il a été imprimé une infinité de fois. La Croix du Maine remarque (4) que cet auteur *a escrit en vers françois plusieurs remonstrances et exhortations au roi et aux estats de son royaume*, imprimées l'an 1561, à G., c'est-à-dire à Genève. Gesner, qui publia sa Bibliothèque l'an 1545, dit que Cordier régentait alors à Neufchâtel : il donne le titre de quelques traités de classe publiés par cet écrivain (5) : je ne m'y arrêterai pas ; mais seulement sur celui-ci, *De corrupti sermonis apud Gallos emendatione, et latinè loquendi ratione, sive de latini sermonis varietate et modis loquendi lib.* 1, *adduntur autem etiam ipsæ phrases corruptæ, et Gallicæ interpretationes locutionum : ut in posterum vitentur, earumque loco puræ ac elegantes eloquendi formulæ doceantur, quæ quidem non temerè, sed secundùm locos communes aliquot digestæ sunt. Plurimum sanè prodest hoc opus ad sermonem et variandum et locupletandum. In latinis formulis solâ contentum est linguæ proprietate : neque verborum fucum, neque longas et obscuras periphrases affectat, cùm potissimum in puerorum gratium conscriptum sit, propter quos etiam passim permulta piè et christianè vivendi hortamenta interjiciuntur* (6). Gesner nous apprend que ce livre fut imprimé à Paris, par Robert Étienne, l'an 1536, in-4° *., et à Bâle, par Westhemer, l'an 1537, in-4°. Ses abrévialeurs devaient savoir, l'an 1583, ce que je vais dire : Maturin Cordier réforma beaucoup cet ouvrage dans la quatrième édition que Robert Étienne en donna. On l'avait averti que les exemples des mauvaises phrases qu'il n'avait mis en avant qu'afin de les faire éviter, apportaient du préjudice à la

(1) L'Epitome de Gesner, *pag. m.* 596, *marque l'édition de* 1557, *in*-16, apud Joann. Gerardum.

(2) La Croix du Maine, *pag.* 318, *observe que ce livre, depuis l'édition de Poitiers* 1559, *a été imprimé à Paris, par Jean Ruelle et autres, l'an* 1560, soubs ce nom de Civilité puérile.

(3) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 861.

(4) Bibliothèque française, *pag.* 318.

(5) De Quantitate Syllabarum : de latino Declinatu partium orationis, etc.

(6) Gesner., Biblioth., *folio* 507 *verso.*

* La première édition fut de 1530, dit Leduchat, qui (copié sans être cité par Joly) parle de quelques autres éditions.

jeunesse, parce que, selon l'inclination naturelle que nous avons vers le mal, elle s'arrêtait beaucoup plus à ces expressions barbares qui servaient à plaisanter, qu'aux expressions pures. *In libelli nostri lectione unum esse hoc malum permulti affirmabant, quòd pueri (ut naturâ in deteriorem partem ferè proni sumus) ridendi ac jocandi studio et libentiùs et sæpiùs in legendo corrupto sermone et barbaris locutionibus, quàm latinis ediscendis, sese oblectarent. Ex quo fieri dicebant, ut nonnulli formandæ juventutis magistri discipulos omninò prohiberent ab ejus libri lectione : videlicet ne sermonis vitiis, quæ nondum audierant, semel in tenerâ ætate imbuti, ea vix unquàm posteà deponerent* (7). On lui avait donc souvent conseillé de supprimer cette partie du livre, et il se rendit enfin à ces remontrances. Le titre du livre fut ainsi changé dans la quatrième édition (8) : *Commentarius Puerorum de quotidiano sermone, qui priùs liber de corrupti sermonis Emendatione dicebatur* *.

(7) Matur. Corderius, *præf.* Comment. puerorum de quotidiano sermone.

(8) *Je n'en sais point la date : l'auteur n'en met point à sa préface, et je me sers de l'édition de Paris*, ex Officinâ Roberti Stephani, 1580, *in*-8°., *qui fut faite seize ans après la mort de Cordier. M.* de Launoi, Histor. colleg. Navarrens, *pag.* 701, *marque la quatrième édition à l'an* 1550, apud Robertum Stephanum.

* M. Barbier, dans son *Examen critique et Complément des dictionnaires historiques*, I, 213, a consacré un long article à M. Cordier. Il y donne les titres de ses dix-sept ouvrages principaux.

CORICIUS (Jean), vécut à Rome d'une manière fort agréable sous le pontificat de Jules II, de Léon X, et de Clément VII. Il se fit aimer des gens de lettres par l'affection singulière qu'il leur porta, et ils le louèrent si amplement qu'ils lui procurèrent une très-grande réputation. Il les assemblait très-souvent dans son jardin (*a*), et il fournit à tous les poëtes que la libéralité de Léon X avait attirés à Rome un bel exercice (*b*) ; car il établit un combat de poésies (A), qui se célébrait tous les ans le jour de sainte Anne (*c*), et qui avait pour matière l'éloge de cette sainte, celui de la Vierge-Marie, et celui de Jésus-Christ (*d*). Il tomba entre les mains des soldats qui prirent la ville de Rome l'an 1527, et il lui en coûta une très-grosse rançon (*e*). Il avait caché sous la porte de son logis une partie de son argent : personne ne le savait que le maçon qui avait fermé l'ouverture. Ce maçon le pria de lui prêter vingt-cinq pistoles qui lui étaient nécessaires pour se racheter des mains des soldats ; et ne pouvant point les obtenir, il révéla tout le mystère à un capitaine espagnol. Celui-ci s'en va au logis de Coricius, écarte le maître sous divers prétextes, et s'empare de l'argent caché. Coricius s'en plaignit aux généraux, et n'y gagna rien : se voyant donc réduit à une extrême indigence, il tâcha de sortir de Rome ; et, après beaucoup de difficultés, il exécuta ce dessein. Il fut entretenu à Vérone pendant quelque temps par la libéralité de Caliste Amadée (*f*), et comme il se préparait à s'en retourner à Trèves, sa patrie (*g*), il tomba malade, et

(*a*) *Tiré de* Pierius Valerianus, *lib. II*, de Litterator. Infelicit., *pag. m.* 87.

(*b*) Paulus Jov., Elog., *cap. CIII*, *pag. m.* 241.

(*c*) Pierius Valerianus, de Litterat. Infelicit., *pag.* 87.

(*d*) Jovius, Elogior. *cap. CIII.*

(*e*) Pierius Valerianus, de Litterat. Infelicit., *pag.* 87.

(*f*) *Calysti Amadei ejus urbis propræsulis liberalitate sustinetur.* Idem, ibid., *pag.* 88.

(*g*) Jovius, Elogior. *cap. CIII.*

mourut accablé de douleur et de chagrin (*h*).

(*h*) *Tiré de* Pierius Valerianus, de Litterat. Infelicit., *pag.* 87.

(A) *Les gens de lettres le louèrent amplement . . . . . Il établit un combat de poésie.*] Citons Paul Jove : *Franciscus Arsillus scripsit . . . lepidum item libellum de poëtis urbanis mihi tanquam veteri sodali dedicatum* (1), *quùm Leone ingeniis liberaliter arridente, multi undique poëtæ illustres, nequaquam ad inanes spes in Urbem confluxissent, et pulcherrimo quodam certamine à singulis in unâ tantùm statuæ materiâ scriberetur, quâ carminum farragine Coritius homo Trevir, humani juris libellis præpositus, uti perhumanus poëtarum hospes, ac admirator inclaruit; eâ scilicet statuâ insigni marmoreâ, Aureliano in templo dedicatâ, invitatisque vatibus, ut tria numina Christi Dei, et Matris, ac Aviæ uno in signo celebrarent* (2). Longolius a parlé de ces assemblées et de ces repas du jour de sainte Anne, et il a dit même qu'une fois on s'y querella, mais il n'entre point dans le détail : il écrivait à un homme qui était assez instruit de la chose. *De eodem Gorytio illud mihi velim diligenter perscribas, ecquid sacrum Annæ diem anniversario illo studiosorum hominum conventu epulisque celebrârit : an verò propter anni superioris dissidium, cœnas facere omninò desierit : an sodalitatem potiùs illam* (*scis quam dico*) *non vocârit : reliquis cœnam dederit. Neque verò quùm eos lautè splendidèque acceperit, quæro, novi hominis magnificentiam : sed quid dictum, quàmque frequens convivium eo hominum genere fuerit, qui se academicos et esse et numerari existimant. Subvereor interdum, ut cum illis in gratiam redierit. Contra cùm mihi in mentem venit, istis et cœnas et hortos Epicuri mirum in modum probari, hunc autem mensas non sumptuosè minùs quàm libenter instruere, jam nihil inimicitiarum reliquum esse suspicor. Tu me velim de totâ diei illius ratione certiorem facias* (3).

(1) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Accurse (Marie-Ange). tom. 1er. *pag.* 136.

(2) Jovius, Elogioc. *cap. CIII.*

(3) Longolius, Epist., *lib. II, folio m.* 183.

CORNÉLIE, femme de Pompée. Voyez la dernière remarque de l'article de Mucie. tom. x.

CORNELLIUS (Antoine), licencié en droit, et auteur d'un livre dont je parle dans l'article Wéchel (*a*), était de Billi (A), sur les frontières d'Auvergne, et vivait du temps de François 1er. Le père Garasse fait beaucoup de bévues au sujet de ce livre-là (B), qui fut achevé d'imprimer au mois de janvier 1531 (*b*) : l'auteur était encore fort jeune (C).

(*a*) *A la remarque* (B). tom. XIV.

(*b*) *C'est* 1532, *à commencer l'année au mois de janvier.*

(A) *Il était de Billi.*] Je le prouve par cette épigramme, qui est à la fin du *Querela infantium* (1). *Guillelmi Nurrii judicis Billiensis ad Antonium Cornellium Billiensem utriusque juris licentiatum doctiss. Hexastichon.*

Olim in te puero quiddam haud vulgare videbar
Perspicere, Antoni, talia signa dabas.
At neque destituis spem tu jam grandior istam,
Imò infinitis vincis ubique modis.
Id tibi testatur facile liber ille, puellos
Intinctos ubi litem instituisse facis.

(B) *Il est auteur d'un livre.... Le père Garasse a fait beaucoup de bévues au sujet de ce livre-là.*] C'est ce que je prouve manifestement dans la remarque (B) de l'article Wechel ; mais depuis la seconde édition de ce Dictionnaire, j'ai reçu une analyse du *Querela infantium*, qui finit par ces paroles : « Qu'il me soit permis de ti-» rer de tout ce que dessus quelques » conséquences : 1°. que son nom An-» tonius Cornellius n'est point un » nom supposé, comme le père Garasse » l'avance dans sa Somme théologi-» que, pages 19 et 298 : on peut in-» férer cette vérité de son épître dé-» dicatoire. Est-il croyable qu'un

(1) *Voyez plus exactement le titre du livre de notre* Cornellius *dans la remarque* (B) *de l'article* Wechel, tom. XIV.

» homme masqué eût osé dédier son » ouvrage à Antoine du Bourg (2), » lieutenant civil de la prevôté de » Paris, et depuis chancelier; mais » encore l'y appeler son Mécène, et » rapporter des particularités arrivées » entre ce magistrat et lui? 2°. Il sem- » ble que l'épigramme ci-desssus rap- » portée (3) ôte tout sujet de douter » que Cornellius ne soit son nom vé- » ritable. Un homme qui ne cache » point son pays, et à qui le juge du » lieu adresse des vers, déguisera son » nom? Pour peu d'attention qu'on » fasse à ces circonstances, tout soup- » çon sera bientôt levé; 3°. par ce » qui a été dit ci-dessus du traité en » question, on peut voir qu'il n'est » point aussi infâme et aussi détes- » table que le veut persuader le père » Garasse; 4°. et par conséquent, » c'est à tort que ce jésuite dit que » l'impression de ce méchant livre a » attiré la colère de Dieu sur l'im- » primeur (4).»

J'ai dit ailleurs (5) qu'il y a deux exemplaires de cet ouvrage de notre Cornellius dans la bibliothèque de M. l'archevêque de Reims, et que M. Bourdelot (6) m'avait fait la grâce de m'envoyer son exemplaire. Depuis ce temps-là, M. Lancelot m'a fait savoir qu'il y en a un dans la bibliothèque Mazarine, et qu'il a ouï dire qu'on l'a vu à la bibliothèque royale et ailleurs. Une autre personne m'a écrit que l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine, *numéro* 2634, est relié en carton couvert de papier rouge avec un autre livre intitulé : *Discorso cattolico ed apologia historica cavata dal Vecchio e Nuovo Testamento, ed ornata di diverse historie, composta dal eccellente dottor Camillo Borrello sopra un giudicio fatto intorno a quella sentenza di Pilato che li anni passati fù trovata nell' Aquila città d'Abruzzo. Opera veramente utile, nella quale si descrivono diversi concetti notabili si di teologia, come anco d'historie e d'annali, ove con molte autorità e sentenze de' scrittori approbati, si scuopre se detta sentenza è vera, o no. Drizzata alla santità di N. S. Sisto V Sommo pontefice, con la tavola delle materie principali, e cose più notabili, ch' in essa si contengono. In Napoli, appresso Horatio Salviati,* 1588. Cet écrit est adressé à Paul Jove (7); on s'y donne bien de la peine pour prouver que cette sentence de Pilate, trouvée dans la ville d'Aquila de l'Abruzze, est supposée.

(C) *L'auteur était encore fort jeune.*] On peut inférer cela de ces paroles de son avertissement au lecteur : *Quod si quid deprehenderis notâ dignum, pro tuâ facilitate in meliorem interpretare partem,* ÆTATIQUE *meæ adscribe atque condona.*

(2) *Notez que ce M. du Bourg était d'Auvergne, aussi-bien que notre* Cornellius.

(3) *Dans la remarque* (A).

(4) Mémoire *manuscrit communiqué par M.* Lancelot.

(5) *Dans la remarque* (B) *de l'article* WECHEL. tom. XIV.

(6) *Il est premier médecin de la duchesse de Bourgogne.*

(7) *Il contient* 144 *pages.*

CORONEL (ALFONSE), grand seigneur espagnol, se défiant de don Pédro-le-Cruel, roi de Castille, forma un parti dans l'Andalousie, pour être en état de se maintenir contre son roi. Il leva des troupes, il fortifia des places, et il envoya Jean de la Cerda son gendre, en Mauritanie, pour demander du secours. Il s'assurait principalement sur la ville d'Aiguilar, où il commandait. Don Pédro, lui ayant ôté quelques autres places, se préparait à mettre le siége devant celle-là, lorsque des affaires plus pressantes l'obligèrent à marcher vers l'Asturie où l'un de ses frères s'était soulevé. Mais dès qu'il eut pacifié cette province, et les troubles qui étaient ailleurs, il retourna en Andalousie, et attaqua Aiguilar. Coronel s'y défendit avec beaucoup de vigueur pendant quatre mois. Enfin la ville fut prise d'assaut au mois de février 1353. Il entendait la messe, lorsqu'on lui vint dire que les ennemis étaient entrés dans la ville. Cela ne

l'obligea point à interrompre ses dévotions : il se tint là jusques à ce que la messe fût achevée, et ensuite il s'enferma dans une tour. Il y fut pris, et son procès lui fut fait comme à un rebelle : je veux dire qu'il fut puni du dernier supplice comme criminel de lèse-majesté (*a*). Marie, l'une de ses filles, eut tant de zèle pour la conservation de sa chasteté, qu'elle aima mieux se faire mourir, que de mettre en risque cette vertu (A). Ce qu'elle fit pour cela est si étrange, que je me sens obligé de le rapporter. Voyez la remarque (A).

(*a*) *Tiré de* Mariana, *au chapitre XVII du XVIe. livre de son* Histoire d'Espagne.

(A) *L'une de ses filles.... aima mieux se faire mourir, que de mettre en risque* sa chasteté.] Jean de la Cerda son mari, ayant cherché inutilement du secours parmi les Mores de Grenade, et parmi ceux de l'Afrique, retourna en Portugal, et vécut dans un triste exil. Marie Coronel, son épouse, ne put supporter son absence, et de peur de succomber aux tentations de la nature, se donna la mort. Je ne puis dire en notre langue l'invention qu'elle employa ; servons-nous donc du latin de Mariana. *Ejus uxor, Maria Coronellia, cùm mariti absentiam non ferret, ne pravis cupiditatibus cederet, vitam posuit, ardentem fortè libidinem igne extinguens adacto per muliebria titione. Dignam meliore seculo feminam, insigne studium castitatis* (1). Cet auteur ne se contredit point en soutenant d'un côté, que l'amour de la vertu fut extrême dans cette dame, et en supposant de l'autre qu'apparemment elle était rongée des brûlures de la chair; car le plus ardent amour de la chasteté n'exclut point nécessairement les dispositions machinales de l'incontinence. Cette dame, fortement résolue à ne rien faire contre son devoir, touchée au vif de l'amour de la pureté, combattait les irruptions de la nature; mais elle ne pouvait les prévenir, ni les chasser pour toujours. Cette vie militante lui parut trop importune et trop périlleuse; et cela la mit au désespoir. Elle excéda les conseils évangéliques. On trouve bien dans l'Écriture (2). *Si ton œil te fait chopper, arrache-le, et le jette arrière de toi; car il te vaut mieux qu'un de tes membres périsse, et que ton corps ne soit point jetté en la gehenne. Et si ta main droite te fait chopper, coupe-la, et la jette arrière de toi; car il te vaut mieux qu'un de tes membres périsse, et que ton corps ne soit point jetté en la gehenne :* mais on n'y trouve pas qu'il soit permis de se tuer afin de prévenir une tentation. Elle aurait pu exécuter littéralement ce précepte ou ce conseil évangélique, sans se faire mourir. Origène, Ambroise Morales et quelques autres l'exécutèrent au pied de la lettre, et n'en moururent pas (*). Vous avez lu dans les entretiens d'un jésuite (3), *ce que fit une femme d'Athènes pour ne pas déclarer le secret de ses amis. Après avoir enduré les gênes et les tortures avec une fermeté incroyable, sans qu'on pût jamais rien tirer de sa bouche, elle se coupa la langue avec les dents, et la cracha au visage du tyran qui voulait savoir ce qu'elle ne voulait pas dire.* Vous y avez lu aussi cette réflexion de l'auteur : *Cette femme avait raison de craindre que sa langue ne lui jouât un mauvais tour, et elle fit sagement de s'en défaire* (4). Si vous appliquiez

(1) Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. XVI, cap. XVII, pag.* 80, *edit. Moguntin.*, 1619, *in-f°.*

(2) Évangile de saint Matthieu, *chap. V, vs.* 29 *et* 30.

(*) On conçoit fort bien que les hommes peuvent faire eux-mêmes cette opération; mais on ne voit pas de quelle manière les femmes peuvent en venir à bout. M. Venette, au chap. dernier de son livre, intitulé : *le Tableau de l'amour conjugal, etc., dit :* « On ne peut pas douter » qu'on ne puisse rendre une femme incapable » de concevoir en lui ôtant la, etc. Mais la difficulté est de savoir comment les anciens procédaient. Et pour dire ce que je pense là-dessus, je ne crois pas qu'on puisse faire cette » opération sans péril. » Peut-être que le livre suivant, que je n'ai pas vu, en parlera : *Eunuchi nati, facti, et mystici, ex sacrâ et humanâ litteraturâ illustrati. Zacharias Pasqualigus puerorum emasculator ob musicam quo loco habendus. Responsa ad quæsitum per epistolam J. Heriberti. Divione*, 1655, *in-4°.* On attribue ce livre au père Théophile Raynauld. REM. CRIT.

(3) Entretiens d'Ariste et d'Eugène, *IIIe. entretien, pag. m.* 197.

(4) *La même, pag.* 198.

cette pensée à l'action de Marie Coronel, vous ne seriez pas raisonnable. On pourrait former avec un peu plus de justesse un parallèle entre Porcie femme de Brutus, et la femme de Jean de la Cerda; mais il contiendrait plusieurs différences. Porcie, fille de Caton d'Utique, et femme de Brutus, se fit mourir en avalant des charbons (5); ce fut seulement par la vanité de ne point survivre à son mari, et de se montrer fidèle disciple de la secte des stoïques, que son père et son époux avaient tant aimée.

(5) Valerius Maximus, *lib. IV, cap. VI, num.* 5.

COSTA (Marguerite), était de Rome, et a vécu au XVIIe. siècle. Elle *avait du génie et du talent pour la poésie*, et *prépara pour le roi* de France *une fête à cheval en forme de carrousel et de ballet. Le sujet de cette fête était un défi d'Apollon et de Mars* (*a*). Vous en trouverez la description dans un livre du père Menêtrier (*b*). « L'exécution de ce dessein ayant » paru trop difficile, on lui » préféra l'Orphée, qui fut re- » présenté l'an 1647 (A). On ne » laissa pas de faire imprimer » cette fête de la signora Costa » avec ses autres poésies, qu'elle » dédia au cardinal Mazarin » (*c*). »

(*a*) Menêtrier, Représentat. en musique, *pag.* 233.

(*b*) *Là-même*, *pag.* 233 *et suiv.*

(*c*) *Là-même*, *pag.* 235.

(A) *Elle prépara une fête à cheval : ..... on lui préféra l'Orphée.*] » L'an 1647, le cardinal Mazarin, qui » voulait introduire en France les di- » vertissemens d'Italie, fit venir des » comédiens de delà les monts, qui » représentèrent au Palais-Royal Or- » phée et Eurydice en vers italiens et » en musique, avec de merveilleux » changemens de théâtre, et des ma- » chines qu'on n'avait pas encore » vues (1) » Vous trouverez la description et l'analyse de cet opéra dans le père Menêtrier (2). *Le succès de cette représentation, dont la nouveauté, surprit également tout le monde par les changemens merveilleux des décorations extraordinaires, et par la beauté du chant, aussi-bien que par la variété des habits et des concerts, donna la pensée de renouveler ce spectacle aux noces de sa majesté, où l'on fit représenter* Ercole Amante, *dont la composition italienne fut traduite en vers français pour la satisfaction de ceux qui n'entendaient pas l'italien* (3). Tout ceci, me dira-t-on, est inutile par rapport à la signora Margherita Costa. J'en conviens; mais parce qu'une infinité de lecteurs seront bien aises de trouver une petite instruction touchant ce premier essai des opéras au même lieu où je leur en ai parlé incidemment, j'ai cru que je ne devais pas supprimer cette remarque.

(1) Menêtrier, Représentations en musique, *pag.* 195.

(2) *Là même*, *depuis la page* 195, *jusqu'à la page* 205.

(3) Menêtrier, Représentations en musique, *pag.* 235.

COTIN (Charles), Parisien, de l'académie française, si maltraité dans les satires de M. Boileau : voyez son apologie et plusieurs particularités de sa vie dans les Parallèles de M. Perrault (*a*). Voyez aussi les lettres recueillies par Richelet (*b*) *. Il mourut au mois de janvier 1682 (*c*).

(*a*) *IIe. partie*, *pag.* 174 *et suiv. de l'édition de Hollande.*

(*b*) *Elles sont précédées de la vie de quelques auteurs français. Celle de Cotin s'y trouve à la page* lvj *de l'édition de Hollande*, 1699

* Leclerc s'étonne de ce que Bayle renvoie à une si mauvaise source, et ne renvoie pas au 29e. chapitre de ses *Réponses aux questions d'un provincial*, où il y a un article curieux sur Cotin. Joly renvoie aussi aux *Éloges de quelques auteurs français*, Dijon, 1742, petit in-8°., dont il est l'un des auteurs; non que Cotin y ait un article, mais seulement pour ce qu'on en dit en passant pages 163-164.

(*c*) Mercure Galant, *mars* 1682, *pag.* 143.

COTYS, roi de Thrace, contemporain de Philippe, père d'Alexandre, régna vingt-quatre ans. D'abord il s'abandonna au luxe et à une vie voluptueuse, et puis la prospérité l'ayant rendu plus superbe, il devint si cruel qu'il fendit en deux sa propre femme, en commençant par les parties honteuses (*a*). Athénée, selon la version de Dalechamp, ne rapporte pas ainsi la chose (A); mais cette version est mauvaise, comme le docte Maussac l'a bien remarqué (B). Cotys périt de mort violente : un certain Python le tua, et se retira dans Athènes, où son action fut récompensée magnifiquement (*b*) (C). Il fut aidé par son frère pour tuer ce roi, et ils se portèrent à cette entreprise, afin de venger leur père. Aristote, qui m'apprend cela (D), observe qu'un certain Adamas se rebella contre Cotys pour se venger d'une injure qu'il en avait reçue pendant sa jeunesse. C'est qu'on l'avait fait châtrer. Cersobleptes, fils de Cotys, succéda au royaume de son père : il avait une sœur qui fut femme d'Iphicrate (E). Je crois que c'est de ce Cotys que Plutarque a fait mention dans ses apophthegmes (F). Il a parlé ailleurs d'un Cotys, roi de Paphlagonie, qui fit alliance avec Agésilaüs, et qui épousa par ce moyen une belle fille (*c*). Tite-Live fait mention d'un Cotys, roi des Odryses, qui combattit fidèlement contre les Romains, pour Persée, roi de Macédoine (*d*). Tacite a parlé de quelques princes qui avaient nom Cotys, dont M. Moréri ne nous instruit guère bien (G).

J'avertis ceux qui n'auront pas la troisième édition de ce Dictionnaire, qu'il faut rectifier aux deux précédentes les remarques (A) et (B) de cet article. J'ai reconnu que l'observation du docte Maussac est juste (*e*).

(*a*) Harpocration, *in voce* Κότυς.

(*b*) Demosthenes, advers. Aristocratem, *pag.* 452, *A*.

(*c*) *In* Vitâ Agesilaï, *pag.* 601.

(*d*) Livius, *lib. XLII.*

(*e*) *J'en suis redevable à M.* Veyssière la Crose.

(A) *Il fendit en deux sa propre femme..... Athénée, selon la version de Dalechamp, ne rapporte pas ainsi la chose.*] Ayant dit que Cotys, le plus voluptueux prince qui eût régné dans la Thrace (1), ne commença d'être malheureux qu'après avoir offensé Minerve, il raconte ce que je vais dire. Cotys prétendit un jour épouser cette déesse; le festin nuptial fut donné; la chambre nuptiale fut préparée; il ne manquait que l'épouse. Cotys bien sou l'attendait avec impatience, et ne la voyant pas venir il se fâcha furieusement, et il envoya l'un de ses gardes pour savoir si elle ne s'était point rendue dans la chambre qu'on lui avait préparée. Le garde revint dire qu'il n'y avait vu personne, ce qui outra de telle sorte ce furieux prince, qu'il tua le messager. Il en renvoya un autre, qui revint avec la même réponse, et qui fut traité comme le premier. Le troisième qu'il envoya, voulant profiter de leur malheur, n'eut garde de dire qu'il n'avait trouvé personne; il assura que Minerve attendait le roi depuis longtemps. Mais son imposture n'eut pas une destinée plus favorable que leur ingénuité; Cotys, saisi d'un accès de jalousie, comme si ce troisième messager s'était servi de l'occasion que l'impatience de l'épouse lui pouvait

(1) Ὃς ἁπάντων τῶν βασιλέων τῶν ἐν τῇ Θράκῃ γεγενημένων, μάλιστα πρὸς ἡδυπαθείας καὶ τρυφὰς ὥρμησε. *Omnium Thraciæ regum quotquot unquàm fuerunt deditissimus voluptati ac deliciis.* Athen., *lib. XII, cap. VIII, pag.* 531.

fournir, se jeta sur lui, et le mit en pièces, à commencer par les parties honteuses. Ὁ δὲ βασιλεὺς οὗτός ποτε καὶ ζηλοτυπήσας τὴν αὐτοῦ γυναῖκα ταῖς αὐτοῦ χέρσιν ἀνέτεμε τὴν ἄνθρωπον ἀπὸ τῶν αἰδοίων ἀρξάμενος. *Tùm rex zelotypiâ percitus, ne quid in uxorem suam ausus ille fuisset, manibus suis militem conscidit ac discerpsit à pudendis exorsus* (2). Voilà le récit d'Athénée, si l'on veut suivre son traducteur; mais il ne le faut point suivre (3); il n'a pas pris garde que les paroles Ὁ δὲ βασιλεὺς οὗτός ποτε font le commencement d'un autre conte, et qu'elles signifient *rex iste aliquandò*.

(B) ... *Le docte Maussac l'a bien remarqué.*] Il prétend que Théopompe, dans Athénée, assure la même chose qu'Harpocration, savoir que Cotys mit en pièces sa propre femme; et il censure Dalechamp d'avoir traduit Athénée comme si ce traitement barbare avait été fait au troisième messagager, et non pas à la reine même. *Eruditissimus Dalecampius longissimè erravit à veritate historiæ cùm hæc Græca verba Theopompi.... ita vertit* (4)..... *Imò è contrario mulierem propriam discerpsit, ut optimè habet Harpocration, quod designant evidentissimè illa verba* τὴν ἄνθρωπον : *falsissimum autem est eum conscidisse tertium militem. Fraudi fuit sine dubio eruditissimo illi interpreti vox* ἄνθρωπον, *cui non animadvertit conjunctum esse articulum* τὴν, *et hoc in loco mulierem significare. Hæc velim dicta in favorem rudiorum* (5).

(C) *Un certain Python le tua, et se retira dans Athènes, où son action fut récompensée magnifiquement.*] Lorsqu'il fit ce coup, il fut assisté par Héraclite son frère (6). Après cet assassinat, il n'eût pas trouvé partout un lieu de sûreté (7); mais il crut qu'Athènes serait un très-bon asile, à cause des longues guerres qu'elle avait eues avec Cotys. Il s'y retira donc, et pria que le droit de bourgeoisie lui fût accordé (8). Non-seulement il obtint ce privilége (9), mais aussi une couronne d'or; et on le combla de tant d'éloges dans des harangues récitées devant le peuple, que comme il eut lieu de s'apercevoir qu'on l'exposait à l'envie, en relevant jusqu'aux nues la gloire de l'assassinat qu'il avait commis, il chercha une invention pour calmer la jalousie qui s'élevait contre lui (10). Il se présenta au peuple, et déclara qu'il ne prétendait rien à la gloire de cette action, qu'il n'avait fait que prêter son bras à une divinité, et que par conséquent c'était à cette divinité qu'il en fallait attribuer tout le mérite. Dioclès, dans Diogène Laërce (11) dit faussement que ce fut le philosophe Pyrrhon que l'on honora de la bourgeoisie d'Athènes, en récompense du meurtre de Cotys. La guerre avait bien changé le cœur des Athéniens; car autrefois ils avaient donné à Cotys le droit de bourgeoisie et une couronne d'or (12). On prétend que pour leur montrer qu'il s'estimait autant qu'eux, il leur donna la bourgeoisie de Thrace. *Capax generosi spiritûs illud quoque dictum regis Cotys; ut enim ab Atheniensibus civitatem sibi datam cognovit: Et ego, inquit, illis meæ gentis jus dabo. Æquavit Athenis Thraciam, ne vicissitudini talis beneficii imparem se judicando, humiliùs de origine suâ sentire existimaretur* (13).

(D) .... *Python et son frère se portèrent à cette action pour venger la mort de leur père.... Aristote.... m'apprend cela.*] C'est au chapitre X du Ve. livre de sa Politique. Il y faut corriger quelque chose. Πάρων δὲ καὶ Ἡρακλείδης οἱ Αἴνιοι Κότυν διέφθειραν, τῷ πατρὶ τιμωροῦντες. *Jam Paro et Heraclidæ Ænii Cotyn interemerunt, patris injuriam ulciscentes.* C'est ce qu'on lit dans mon édition d'Aristote (14), qui est celle de Genève 1605.

(2) *Idem, ibidem, pag.* 532, *ex* Theopompo.

(3) *Je l'avais fait, et je rectifie la faute dans cette troisième édition, en ayant été averti par M.* Veyssière la Crose.

(4) *Voyez ci-dessus, citation* (2), *le grec de* Théopompe, *et la version de* Dalechamp.

(5) Philippus Jacobus Maussacus, Not. ad Harpocration., *pag.* 221 *editionis Lugd. Bat.* 1683.

(6) Demosthenes advers. Aristocratem, *pag. m.* 445, C. *Voyez la remarque suivante.*

(7) Demost., *ibidem, pag.* 446, C.

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem, pag.* 445, C.

(10) Plutarchus, de suî laude, *pag.* 542, E. *et de gerendâ Republicâ, pag.* 816, E.

(11) *Lib. IV, num.* 65.

(12) Demosthenes, adversùs Aristocratem, *pag.* 445, B.

(13) Valer. Maximus, *lib. III, cap. VII, circa finem.*

(14) *A la page* 305, D.

Il faut mettre Πύθων au lieu de Πάρων, et traduire ainsi, *Jam Pythonem et Heraclides, etc.* N'oublions pas que Plutarque observe que ces deux meurtriers de Cotys avaient été disciples de Platon (15). Voyez aussi Philostrate au Ier. chapitre du VIIe. livre de la Vie d'Apollonius, où il dit qu'ils étaient de la secte des académiciens.

(E) *Son fils... avait une sœur qui fut femme d'Iphicrate.*] Ménesthée, qui sortit de ce mariage, dit un jour qu'il faisait plus de cas de sa mère que de son père, parce que sa mère avait fait tout son possible pour le faire Athénien, au lieu que son père avait fait tout son possible pour le faire Thrace. *Menesthea filium reliquit* (Iphicrates) *ex Tressâ natum, Coti regis filiâ. Is cùm interrogaretur*, utrum pluris matrem patremve faceret, matrem *inquit. Id cùm omnibus mirum videretur; at ille*, meritò, *inquit*, facio. Nam pater, quantùm in se fuit, Thracem me genuit, contrà mater, Atheniensem (16). Voilà quelle était la gloire des Athéniens; ils préféraient leur bourgeoisie à la qualité de gendre et de petit fils de roi, et ils récompensaient hautement les assassins d'une tête couronnée. Démosthène nous apprend qu'Iphicrate, comblé d'honneurs dans sa patrie, ne laissa pas de s'engager à une bataille navale contre les Athéniens, pour les intérêts de son beau-père. Il ajoute que Cotys, très-méconnaissant de ce service, ne tâcha par aucune honnêteté envers le peuple d'Athènes de faciliter l'amnistie d'Iphicrate. Au contraire, il le voulut engager à irriter de plus en plus les Athéniens, en l'employant à l'attaque de leurs autres places; et parce qu'il ne put obtenir cela de lui, il le dépouilla du commandement de ses troupes, et le réduisit à la malheureuse nécessité de chercher un coin de terre pour sa retraite; car quand Iphicrate se vit disgracié à la cour de Cotys, il n'osa point se retirer à Athènes; il y avait trop peu de temps qu'il avait porté les armes contre sa patrie (17). J'ai oublié d'observer que le poëte Anaxandride plaisante dans Athénée (18) sur le festin que Cotys donna le jour des noces de sa fille avec Iphicrate.

(F) *Je crois que c'est de ce Cotys que Plutarque a fait mention dans ses apophthegmes.*] Le Cotys de Plutarque était un homme colère, et qui châtiait cruellement ses domestiques quand ils faisaient quelque faute. On lui envoya un beau présent: c'étaient des vases de terre fort fins, et ornés de plusieurs peintures avec beaucoup d'artifice; il récompensa celui qui les lui donna; mais il les fit tous casser (19), parce qu'il prévit que ses domestiques ne pourraient pas éviter de mettre en pièces une matière aussi fragile que celle-là, et qu'en ce cas il ne se pourrait point empêcher de les punir trop sévèrement (20). Cela ne convient pas mal à notre Cotys. M. Moréri l'applique à un autre Cotys, qui *prit le parti de Pompée*, dit-il; les endroits qu'il cite ne contiennent rien de semblable, et je ne doute point qu'il ne se trompe. On verra dans la remarque suivante ses autres fautes. Remarquez bien que je ne disconviens pas qu'il y eut un Cotys, roi de Thrace, qui envoya son fils (21) à Pompée à la tête de 500 chevaux.

(G) *Tacite a parlé de quelques.....* Cotys, *dont M. Moréri ne nous instruit guère bien.*] 1°. Il dit que *Cotys, roi de Thrace, partagea du temps de Néron son royaume avec son oncle Rhescuporis.* Il fallait dire qu'Auguste, après la mort de Rhœmétalces (22), roi de Thrace, partagea ce royaume entre le fils et le frère du défunt. Rhescuporis, qui était le frère, eut pour sa part les lieux les moins cultivés et les plus voisins de l'ennemi. Cotys, qui était le fils, obtint les contrées les plus voisines de la Grèce. C'est ce que Tacite nous apprend au chapitre LXIV du IIe.

(15) Plut., advers. Colotem, *pag.* 1126.
(16) Corn. Nepos, *in* Iphicrate, *sub fin.*
(17) *Ex* Demosth. advers. Arist., *pag.* 447.
(18) *Lib. IV, cap. III, pag.* 131.

(19) Plut., *in* Apoph., *pag.* 174.
(20) *Conférez avec ceci ce que fit Auguste chez Védius Pollion, apud* Senecam, de Irâ, *lib. III, cap. IV, pag. m.* 581, *et le conseil que* Plutarque, *lib.* de Irâ cohibendâ, *pag.* 461, E, *donne aux gens colères de ne garder point de vases précieux.*
(21) *Nommé* Sasales. *Voyez* César, de Bello civ., *lib. III, cap. IV. Voyez aussi* Lucain, *liv. V, vs.* 34.
(22) *C'est, je pense, celui dont parle* Dion, *liv. LIV, pag. m.* 624, *à l'ann.* 743, *et liv. LV, pag.* 651, *à l'ann.* 759. *Il était, si je ne me trompe, frère d'un* Rhasciporis (*fils de* Cotys) *tué l'an* 743, *selon* Dion, *pag.* 624.

livre de ses Annales. 2°. Ainsi on a eu grand tort de citer *Tacite*, *l.* 11 *et* 12. *Annal. et l.* 2. *Hist.* Il est vrai qu'on voit dans le XIe. livre un Cotys, roi de la petite Arménie, duquel M. Moréri fait mention; mais il n'est point parlé de ce Cotys dans le XIIe. livre, ni d'aucun Cotys dans le IIe. livre de l'Histoire; et par conséquent les citations de M. Moréri sont très-fautives, puisqu'outre ce que je viens d'observer on lui peut faire cette question: Pourquoi n'avez-vous cité personne touchant Cotys, qui, à ce que vous dites, *partagea son royaume avec Rhescuporis?* Le Cotys du XIIe. livre des Annales était frère de Mithridate, roi du Bosphore. Celui du livre XI était apparemment fils de ce Cotys, roi de Thrace, que son oncle Rhescuporis traita si cruellement: j'en parlerai ci-dessous. Ce qui me persuade cette filiation est que l'empereur Caligula donnant la petite Arménie, et une partie de l'Arabie à Cotys, donna à Rhœmétalces les états de ce même Cotys (23). Ce Rhœmétalces était sans doute le même que celui qui, après la condamnation de Rhescuporis, meurtrier de Cotys, obtint de Tibère une partie de la Thrace, pendant que l'autre partie fut donnée aux fils de Cotys (24) 3°. La plus grande faute de M. Moréri est un péché d'omission. Il avait en main un récit plein de morale, dont Tacite lui fournissait les matériaux: pourquoi n'a-t-il su s'en prévaloir? n'imitons pas sa négligence. Les deux princes à qui Auguste partagea la Thrace étaient d'une humeur bien différente. Cotys était honnête homme, poli, doux, agréable: Rhescuporis était d'un esprit farouche, cruel, ambitieux, et qui ne pouvait souffrir de compagnon. *Ipsorumque regum ingenia, illi mite et amœnum, huic atrox, avidum et societatis impatiens erat* (25). Tacite par cette remarque a préparé ses lecteurs à voir sans étonnement la catastrophe qu'il avait à représenter. Il n'y a guère que des lecteurs bien stupides qui ne s'attendent après cela à voir Cotys dépouillé de ses états. Ce serait presque un miracle si la portion de l'honnête homme ne devenait point la proie du malhonnête homme. Rhescuporis, pendant la vie d'Auguste, dont il redoutait la puissance, faisait semblant de bien vivre avec son voisin, et faisait lentement ses usurpations: mais dès qu'il eut su la mort de ce prince, il les fit aller à pleines voiles. Tibère ayant su cela fit dire aux deux princes qu'il voulait que leurs différens se terminassent à l'amiable. Il n'en fallut pas davantage pour obliger Cotys à désarmer: et comme il jugeait des autres par lui-même, il consentit à une entrevue que Rhescuporis lui proposa; et pour mieux marquer sa franchise il accepta de se trouver au festin que Rhescuporis voulut donner, sous prétexte de cimenter l'alliance. Il eut beau représenter les droits de la bonne foi et de l'hospitalité, il se vit chargé de chaînes après la bonne chère qu'on lui avait faite. *Rhescuporis fictâ modestiâ, postulat* eundem in locum coïretur, posse de controversis colloquio transigi. *Nec diù dubitatum de tempore, loco, dein conditionibus; cùm alter facilitate, alter fraude cuncta inter se concederent, acciperentque. Rhescuporis sanciendo, ut dictitabat, fœderi, convivium adjicit; tractâque in multam noctem lætitiâ, per epulas ac vinolentiam incautum Cotyn, et postquàm dolum intellexerat*, sacra regni, ejusdem familiæ deos, et hospitales mensas *obtestantem, catenis onerat* (26). Rhescuporis s'étant emparé de toute la Thrace, écrivit à l'empereur qu'il s'était vu obligé à cette démarche, afin de prévenir Cotys qui lui machinait une trahison (27). C'est la perfidie ordinaire dont les plus injustes criminels couvrent leurs noirs attentats. La réponse de Tibère l'assura que, s'il était innocent, il ne devait avoir nulle défiance, et qu'il n'avait qu'à mettre Cotys en liberté, et venir à Rome pour y discuter ses droits. Par une politique beaucoup plus fine qu'on ne pense, il aima mieux être coupable d'un crime achevé, que d'un crime à moitié fait: il fit tuer Cotys, et publia que Cotys s'était fait mourir lui-mê-

(23) Dio, *lib. LIX, ad ann.* 791, *pag. m.* 745.
(24) Tacit., Annal., *lib. II, cap. LXVII.*
(25) *Idem, ibid., cap. LXIV, ad ann.* 772.
(26) *Idem, ibidem, cap. LXV.*
(27) *Thraciâ omni potitus scripsit ad Tiberium structas sibi insidias, præventum insidiatorem.* Ibid.

me. *Rhescuporis inter metum et iram cunctatus maluit patrati quàm incœpti facinoris reus esse : occidi Cotyn jubet, mortemque sponte sumptam mentitur* (28). Mais la justice divine ne permit pas qu'il jouît long-temps d'une usurpation si criminelle. Il ne fut pas assez fin pour éviter les embûches de l'empereur (29) : il fallut venir à Rome, où le sénat, faisant droit sur l'accusation que la veuve du roi Cotys lui intenta, le dépouilla de son royaume, et même de sa liberté. Il fut conduit à Alexandrie ; et, soit qu'il eût tâché de s'enfuir, soit qu'on lui supposât quelque crime, on le tua. Son fils Rhœmétalces, qui n'avait point eu de part à ses injustices, n'en eut point non plus à sa punition. La Thrace fut partagée entre lui et les fils de Cotys ; et à cause du bas âge de ceux-ci, on les mit sous la tutelle de Trébelliénus Rufus, qui fut régent du royaume. La quatrième faute de M. Moréri est d'avoir distingué de Cotys, neveu de *Rhescuporis*, celui dont Ovide parle ; car il ne faut point douter que celui à qui ce poëte adressa une élégie ne soit le même que celui que Tacite loue, et à qui Auguste donna une partie de la Thrace. Ovide lui donne de grands éloges, et lui demande sa protection. Il lui apprend en un autre endroit, que le lieu de son exil est au voisinage de ses états (30), et en un autre qu'il demeure dans ses forteresses (31). Cela est un peu obscur. Nous apprenons dans cette lettre d'Ovide, que Cotys avait étudié, et que même il avait fait de bons vers :

Adde, quod ingenuas didicisse fideliter artes
Emollit mores, nec sinit esse feros.
Nec regum quisquam magis est instructus in illis,
Mitibus aut studiis tempora plura dedit.
Carmina testantur : quæ si tua nomina demat,
Threïcium juvenem composuisse negem.

L'antiquité de sa race était si considérable, qu'elle remontait jusqu'à Eumolpus (32). Or Eumolpus est celui qui apprit aux Athéniens les mystères de leur religion (33). 5°. Enfin on peut condamner ce qu'a dit M. Moréri *que Cotys était un certain roi des Gètes, chez qui Ovide fut exilé.* Il est sûr que le royaume de Cotys était la Thrace, et non pas le pays des Gètes. Peut-être Cotys tenait garnison dans Tomes, lieu de l'exil d'Ovide; mais ce n'était pas être roi des Gètes : et ainsi Lipse ne paraît pas avoir eu raison de dire, *In hujus regno vates ille exulavit, quod scire volo juventutem* (34). A-t-on jamais supplié un prince quand on est dans son royaume, de faire en sorte qu'on vive en sûreté dans le voisinage de ses états? C'est néanmoins la conclusion de la requête d'Ovide (35).

Quelques-uns (36) croient que celui à qui Ovide écrivit était fils de Cotison, roi des Gètes, duquel Suétone dit ceci : *M. Antonius scribit primum eum* (Augustum) *Antonio filio suo despondisse Juliam : dein Cotisoni Getarum regi, quo tempore sibi quoque invicem filiam regis in matrimonium petiisset* (37). Ces paroles contiennent deux faits qui ne se trouvent dans aucun écrivain : 1°. qu'Auguste voulut marier Julie, sa fille, avec Cotison, roi des Gètes ; 2°. qu'il se voulut marier avec la fille de ce Cotison : car, n'en déplaise à un grand critique (38), c'est là le sens des paroles de Suétone, que l'on ne réfute pas par l'attachement constant d'Auguste pour Livie, son épouse. Il faut savoir que c'est Marc Antoine qui parle, et qu'il n'y regardait pas de trop près quand il s'agissait de rendre odieux cet empereur. Les moindres bruits, les moindres soupçons lui suffisaient pour en faire des articles de ses manifestes. Mais je reviens sur mes pas pour réfuter ceux qui disent qu'Ovide a écrit au fils de ce Cotison. Je leur

(28) Tacit., Annal., *lib. II, cap. LXVI.*

(29) Paterculus, *liv. II, chap. CXXIX, a mis ceci entre les intrigues de Tibère les mieux conduites.*

(30) *Fama loquax vestras si jam pervenit ad aures*
Me tibi finitimi parte jacere soli.
Ovid., epist. IX, *lib. II* de Ponto, *vs.* 2.

(31) *Tu quoque fac prosis intra tua castra jacenti.*
Ibid., *vs.* 37.

(32) *Ibidem*, *vs.* 2 *et* 19.

(33) Plut., de Exilio, *pag.* 607, B.

(34) Lips., *in* Tacit. Annal., *lib. II, cap. LXIV.*

(35) Hac (*natali humo*) quoniam careo, tua nunc vicinia præstet
Inviso possim tutus ut esse loco.

(36) *Voyez* l'Ovide Variorum, *in*-8°., *tom. III*, *pag.* 661.

(37) Suet., *in* August., *cap. LXIII.*

(38) Casaubon., *in hæc verba* Suetonii.

oppose que Tacite, qui a dit formellement (39) que Cotys, roi d'une partie de la Thrace au temps de Tibère, avait obtenu d'Auguste cette portion de royaume, après la mort de Rhœmétalces, son père. Il faut donc qu'au temps de l'exil d'Ovide, le Cotys qui régnait en Thrace fût le fils de ce Rhœmétalces. M. Tillemont s'est trompé (40) en s'imaginant que ce n'était que le neveu de Rhœmétalces; et voici apparemment ce qui l'a trompé. Il a vu qu'en l'an 738 de Rome, Rhœmétalces gouvernait la Thrace comme tuteur des fils de Cotys, ses neveux (41), et qu'en 759 Rhœmétalces et Rhescuporis, son frère, chassèrent les ennemis (42). Il a donc cru que le Cotys à qui Auguste donna une partie de la Thrace, après la mort de Rhœmétalces, était un de ces pupilles, fils de Cotys, dont Rhœmétalces était tuteur en l'année 738. Il n'aurait pas cru cela s'il eût pris garde que le témoignage de Tacite est notablement fortifié par les éloges qu'Ovide donne à la valeur du père de Cotys (43). Ces éloges conviennent à Rhœmétalces que l'on voit paraître de temps en temps sur la scène depuis l'an 738 jusqu'en 759 (44), et il faudrait faire bien des suppositions gratuites pour qu'ils convinssent à un Cotys mort avant l'année 738, laissant ses fils en bas âge, ce qui donne lieu à présumer qu'il ne régna pas long-temps.

(39) Ann., *lib. II, cap. LXIV.*

(40) Histoire des Empereurs, *tom. I, pag. m.* 21.

(41) Dio, *lib. LIV, pag.* 612.

(42) *Idem, lib. LV, pag.* 651, 652.

(43) *Non tibi Cassandrus pater est. . . . .*
Sed quàm Marte ferox, et vinci nescius armis
Tam nunquàm factâ pace cruoris amans.
Ovid., epist. IX, *lib. II* de Ponto, *vs.* 43.

(44) *Voyez* Dion, *liv. LIV, pag.* 612, 624, *et liv. LV, pag.* 651.

COTTA (Catellien), a fait des scolies *ad Mediolanensium statuta*, et un petit traité des jurisconsultes, où il commence par Mutius Scévola, et finit par André Alciat (*a*). Il a fait aussi un livre intitulé *Memorabilia*, qui fut imprimé à Venise, l'an 1572, in-8°., et qui n'est qu'un pillage des autres auteurs (*b*). Il le reconnaît au frontispice de son ouvrage, et cela le purge du crime de plagiaire *.

(*a*) Teissier, Catalogus Catalogor., etc., *pag.* 52.

(*b*) *Multa vel potiùs multos collegit.* Scipio Gentilis, *in* Apologiâ Apulæi, *pag.* 428.

* Cotta était de Reggio, dit Leclerc.

COTTÉRUS (Christophlè), l'un des trois prophètes dont Coménius a publié les révélations. Cherchez Kottérus.

COUSIN (Gilbèrt), en latin *Cognatus*, né à Nozeret dans la Franche-Comté (*a*), l'an 1505, fut un savant personnage, et le témoigna par un très-grand nombre d'écrits, dont on voit la liste dans l'épitome de la Bibliothéque de Gesner. Il avait été valet d'Érasme (A), et il trouva en lui un maître qui rendit justice à ses bonnes qualités. Érasme le considéra beaucoup, et lui apprit bien des choses (B). Il lui procura un canonicat à Nozeret et lui offrit sa maison avec assez d'avantages, quand il le vit dégoûté de son bénéfice, à cause des procès qui en naissaient. Voyez les lettres XLVI, LI, et LV du XXVIIe. livre d'Érasme. Cousin était encore en vie l'an 1563 (C). Il n'a pas été plagiaire quant au passage que Thomasius rapporte (*b*); car ses notes sur Lucien furent imprimées avant que les *Adversaria* de

(*a*) Epit. Biblioth. Gesneri.

(*b*) Thomasius, de Plagio Literario, *num.* 520, *pag.* 232, *où il avoue qu'il ne sait lequel de ces deux auteurs a précédé l'autre.*

Pierre Pithou eussent vu le jour *.

* « Comme il ne se ménageait point, débitant sa doctrine dans une école qu'il tenait à Besançon, il fut, (dit la Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, par arrêt du parlement de Dôle, à qui Pie V en avait écrit, mis en l'an 1567 en prison, où il mourut la même année, âgé de soixante-deux ans. Le bref de Pie V en date du 8 juillet 1567 se trouve imprimé, page 165 du tome VII, des *Miscellaneorum Stephani Baluze.* »

(A) *Il avait été valet d'Érasme.*] Voici ce qu'Érasme écrivit à Louis de Vers, abbé du Mont-Sainte-Marie, qui était parent de Cousin. *Gilbertus Cognatus mihi jam plusquàm triennium fidelem et commodum præstitit famulum, quem ego tamen ob mores liberales non tam pro famulo habui, quàm pro convictore, et in studiorum laboribus socio. Proindè et tuæ reverendæ amplitudini gratulor talem cognatum, et illi multò magis tam amicum et benignum patronum.* Je tire ceci de la lettre XLVI du XXVIIe. livre d'Érasme. Elle fut écrite l'onzième de décembre 1533.

(B) *Érasme..... lui apprit bien des choses.*] Érasme conte cela parmi les utilités que Cousin tira de son service, et il prétend même l'avoir détourné du péril contagieux des nouvelles opinions. *Spero autem fore ut illum temporis apud me peracti non pœniteat, nam præter eruditionis fructum quem ex meâ consuetudine cœpit haud pœnitendum..... poterat alibi nonnihil attrahere contagii à sectarum amatoribus, apud me verò etiam si quid attraxisset, purgari potuit* (1). Je ne sais point quels étaient les sentimens de Cousin pendant la vie d'Érasme, mais je ne doute point que dans la suite il n'ait été, ou protestant, ou fauteur des protestans (*).

(C) *Il était encore en vie l'an* 1563.] Cela paraît par l'avertissement au lecteur que Marc Hoppérus a mis au-devant de l'édition de Lucien publiée à Bâle, l'an 1563. Il y donne bien des louanges à Gilbert Cousin, dont les notes sur Lucien furent insérées dans cette édition.

(1) Erasm., epist. XLVI, *lib. XXVII.*

(*) La lecture de ses adages porte fortement à le croire. Voyez entre autres le chapitre intitulé : *Magis phantasticus quàm papæ mula.* Rem. crit.

CRANTOR, philosophe et poëte grec (A), naquit à Solos dans la Cilicie. Il quitta son pays natal, où il était admiré, et s'en alla à Athènes; et y fut disciple de Xénocrate avec Polémon (*a*) (B). Celui-ci ayant succédé à Xénocrate dans l'académie, vers la fin de la 116e. olympiade (*b*), eut le plaisir de voir au nombre de ses écoliers le même Crantor qui avait été autrefois son condisciple. Cela lui était glorieux, car cet écolier était assez docte pour enseigner la philosophie; et l'on en était si persuadé, que lorsqu'il se retira dans le temple d'Esculape, pendant une maladie (*c*), plusieurs personnes s'y transportèrent, s'imaginant qu'il avait dessein d'y établir une école, et voulant se mettre sous sa discipline. Arcésilas son mignon n'y alla point dans cette vue, mais dans l'espérance d'obtenir de lui une bonne recommandation auprès de Polémon. Il obtint ce qu'il souhaitait; Crantor se fâcha si peu de cette demande, qu'aussitôt qu'il fut guéri il devint lui-même l'un des auditeurs de Polémon (*d*). Il passa pour l'un des piliers de la secte platonique (C), et il fut le premier qui composa des commentaires sur les ouvrages de Platon (*e*). S'il n'expliqua pas plus clairement les autres choses que ce

(*a*) Diogen. Laert., *lib. IV*, *num* 24. *Au lieu de* Polémon, *on lit dans Moréri* Philémon.

(*b*) *Voyez* Diogène Laërce, *in* Xenocrate, *lib. IV*, *num.* 14.

(*c*) *Idem*, *ibidem.*

(*d* Laërt., *ibid.*, *num* 25.

(*e*) Πρῶτος τοῦ Πλάτωνος ἐξηγητής. Proclus, *lib I*, in Timæum, *apud* Menagium Not. in Diogen. Laert., *lib. IV*, *num.* 27.

qui concerne la nature de notre âme (*f*), il avait autant de besoin que Platon d'un nouveau commentateur. Il fit un livre de consolation qui s'est perdu, et qu'on estimait beaucoup (D). Il n'était pas fort âgé (*g*), quand il mourut d'hydropisie (*h*). Il laissa son bien à Arcésilas. Ce bien montait à douze talens (*i*). Il n'est point vrai, comme quelques-uns l'assurent (*k*), qu'*après la mort de Cratès le philosophe, il enseigna dans l'académie ;* car il mourut avant Cratès et Polémon (*l*).

(*f*) *Voyez ses opinions là-dessus dans le traité de* Plutarque περὶ τῆς ἐν Τιμαίῳ ψυχογονίας, *pag.* 1012 *et seq.*

(*g*) Diog. Laërt, *lib. IV*, *num.* 25.

(*h*) *Idem*, *ibidem*, *num* 27.

(*i*) *Idem*, *ibidem*, *num.* 25.

(*k*) *M.* Foucher, *à la page* 28 *de son* Histoire de la Philosophie des Académiciens.

(*l*) D. Laërt., *lib. IV*, *num.* 27.

(A) Il était *poëte grec.*] On remarque qu'ayant cacheté ses poésies, il les mit dans le temple de Minerve à Solos (1). Comparez avec ceci ce que j'ai dit d'Héraclite dans la remarque (E) de l'article d'Euripide.

(B) *Il fut disciple de Xénocrate avec Polémon.*] Charles Etienne, Lloyd et Hofman disent à tort qu'il fut disciple de Platon avec Xénocrate et Polémon.

(C) *Il passe pour l'un des piliers de la secte platonique.*] Cicéron m'en fournit la preuve dans ces paroles ; *Crantor ille qui in nostrâ academiâ vel in primis fuit nobilis* (2). Il ne l'oublie presque jamais quand il parle des premiers successeurs de Platon. *Speusippus Platonis sororis filius, et Xenocrates qui Platonem audierat, et qui Xenocratem Polemo et Crantor, nihil ab Aristotele qui unà adierat Platonem, magnopere dissensit... Arcesilas primum, etc.* (3). Notez en passant que cet endroit de Cicéron peut servir à réfuter les trois auteurs de dictionnaire que j'ai censurés dans la remarque précédente. Ils assurent que Xénocrate et Polémon remplirent de nouveaux dogmes l'école de Platon. Vous trouverez tout entier ce passage de Cicéron dans l'article d'Arcésilas (4), avec quelques autres (5) qui confirment ce que j'attribue ici à cet orateur romain ; et si vous voulez connaître quel cas on faisait de Crantor, vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace :

Quid quid sit pulchrum, quid justum, quid utile, quid non,
Plenius ac melius Chrysippo et Crantore dicit (6).

C'est d'Homère qu'on dit cela.

(D) *Il fit un livre de consolation... qu'on estimait beaucoup.*] C'est sous ce titre qu'il est cité dans le premier livre des Tusculanes. *Simile quiddam est in consolatione Crantoris* (7). Ce qui suit dans Cicéron est une preuve que Crantor n'oublia pas le lieu commun des misères de cette vie, aussi n'est-ce pas une chose qu'on puisse passer sous silence dans de tels écrits : peut-on raisonner contre un père qui pleure la mort de ses enfans, peut-on dis-je, lui ramasser des motifs de consolation, sans se souvenir des maux à quoi la vie de l'homme est exposée, et qu'une infinité de gens eussent évités, s'ils n'eussent guère vécu ? Voici la réponse qui fut donnée à un père dans un oracle des morts (8) :

Ignaris homines in vitâ mentibus errant.
Euthynous potitur fatorum munere læto,
Sic fuit utilius finiri ipsique tibique.

Vous pleurez la mort d'un fils, et vous demandez la cause d'un si grand malheur : sachez que les hommes sont des ignorans ; il jouit d'une faveur agréable que les destins lui ont faite. Son intérêt et le vôtre demandaient qu'il sortît de cette vie (9). Voilà un morceau du livre de Cran-

(1) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 25.

(2) Cicero, Tusculan., *lib. III*, *cap. VI.*

(3) *Idem*, de Orat., *lib. III*, *cap. XVIII.*

(4) *Tome II*, *pag.* 244, *citation* (42) *de l'article* Arcésilas.

(5) *Joignez-y celui du Ve. livre* de Finibus, *chap. I.*

(6) Horat., epist. II, *lib. I*, *vs.* 3.

(7) Cicero, Tuscul. I, , *cap. XLVIII.*

(8) *Psychemanteum.*

(9) *Apud* Ciceronem, Tuscul. I, *c. XLVIII*, *ex* Crantore. *Cette histoire se trouve plus au long dans* Plutarque, de Consolatione, *pag.* 109, *sans que* Crantor *soit cité.*

tor. Je crois que le titre de cet ouvrage était περὶ πένθους, *de Luctu;* car c'est ainsi que Diogène Laërce l'a marqué : je rapporte ses paroles parce qu'elles contiennent une louange exquise : Θαυμάζεται δὲ αὐτοῦ μάλιστα βιβλίον το περὶ πένθους (10). *On admire principalement son traité du Deuil* (11). Par la même raison, je dois citer ce passage : *Legimus omnes Crantoris veteris academici de Luctu, est enim non magnus, verùm aureolus et, Tuberoni Panætius præcipit, ad verbum ediscendus libellus* (12). Il ne sera pas inutile de remarquer à quelle occasion cela fut dit ; ce fut pour prouver que l'ancienne académie n'enseignait point l'indolence, ou l'insensibilité dont les stoïciens firent un dogme. L'interlocuteur de Cicéron prouve le contraire par ce petit livre de Crantor. Il est certain que ce philosophe n'approuvait point la doctrine des stoïques, et qu'il disait que l'exemption de passions coûterait trop, puisqu'on ne pourrait l'acquérir que par la stupidité du corps et par la férocité de l'âme : Μὴ γὰρ νοσοῦμεν, (φησὶν ὁ Ἀκαδημιακὸς Κράντωρ) νοσήσασι δὲ παρεῖη τὶς αἴσθησις, εἶτ' οὖν τέμνοιτό τι τῶν ἡμετέρων, εἴτ' ἀποσπῷτο. Τὸ γὰρ ἀνώδυνον τοῦτο οὐκ ἄνευ μεγάλων ἐγγίνεται μισθῶν τῷ ἀνθρώπῳ, τεθηριῶσθαι γὰρ εἰκὸς, ἐκεῖ μὲν σῶμα τοιοῦτον, ἐνταῦθα δὲ ψυχήν. *Optandum est, inquit Crantor academicus, ne ægrotemus. Sed si in morbo simus, sensus ejus aliquis adesse debet, sive secetur pars nostri aliqua, sive avellatur. Indolentia enim illa non sine magnâ jacturâ homini potest parari. Quippè necesse est ut ibi corpus, ita hic animum planè efferatum esse* (13). Cicéron a rapporté la même pensée de Crantor. Voyez la note (14).

Au reste, nous apprenons de Plutarque, que ce philosophe composa ce livre pour consoler Hippoclès qui avait perdu ses enfans (15). Plutarque en tire plusieurs pensées qu'il fait valoir dans son traité de consolation à Apollonius. Ce même traité de Crantor fut très-utile à Cicéron, qui en tira beaucoup de choses quand il composa un semblable livre. Il l'avoua, et c'est pourquoi Pline l'a distingué des plagiaires. *Scio enim*, dit-il (16), *conferentem auctores me deprehendisse à juratissimis et proximis veteres transcriptos ad verbum, neque nominatos : non illa Virgiliană virtute, ut certarent : non Ciceroniană simplicitate, qui in libris de Republicâ, Platonis se comitem profitetur : in Consolatione filiæ, Crantorem, inquit, sequor.* Le père Hardouin observe dans sa note sur ces paroles de Pline, que Cicéron dit que Crantor intitula son ouvrage *de Luctu minuendo*. Mais il est sûr que Cicéron dans le passage (17) cité par cet habile jésuite, parle de son propre ouvrage, et non de celui de Crantor. M. Dacier assure (18), que Cicéron *dans sa Consolation*, s'est servi de ces paroles : *Sed ego Crantorem sequor, cujus legi brevem illum quidem, sed verè aureum et, ut Panætio placuit, ad verbum ediscendum de Luctu librum, quo acutè universam doloris medicinam complexus est.* Il distingue ce passage de celui du IIe. livre des Questions académiques. Je ne l'ai point trouvé dans les fragmens qu'on a recueillis du traité de Cicéron *de Consolatione*, mais il se trouve dans l'écrit que Sigonius tâcha de faire passer sous ce même titre pour un ouvrage de Cicéron. Appparemment M. Dacier n'est point de l'avis de ces critiques qui ont cru que Sigonius voulut tromper le public. Notez que l'une des choses que Cicéron emprunta de Crantor est que nous venons au monde pour y expier nos crimes. *Cicero cùm in principio Consolationis suæ dixisset, luendorum scelerum causâ nasci homines : iteravit id ipsum posteà, quasi objurgans cum qui vitam, pœnam non esse*

(10) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 27.

(11) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas*, comme *Moréri*, de la Douleur.

(12) Cicer., academic. Quæstion., *lib. IV*, *cap. XLIV.*

(13) Plut., de Consolatione, *pag.* 102, D.

(14) *Minimè, inquit* (Crantor), *assentior his, qui istam nescio quam indolentiam magnopere laudant, quæ nec potest ulla esse, nec debet. Nec ægroto etiam, inquit, nisi is qui fuerit sensus adsit, sive secetur quid, sive avellatur à corpore. Nam istud nihil dolere, non sine magnâ mercede contingit immanitatis in animo, stuporis in corpore.* Cicero, Tusculan. Quæstion., *lib. III*, *cap. VI.*

(15) Plut., de Consolatione, *pag.* 104, B.

(16) Plin., *in præfat.*

(17) Epistola XXI, *lib. XII*, ad Attic. *C'est la XXe. dans l'édition de* Grævius.

(18) Dacier, *sur la IIe. épître du Ier. liv d'*Horace, *pag. m.* 142, 143 *du VIIIe. tome.*

putet (19). Comparez cela avec le grec de Plutarque, vous trouverez que j'ai raison. Πολλοῖς γὰρ καὶ σοφοῖς ἀνδράσιν (ὡς φησι Κράνταρ) οὐ νῦν, ἀλλὰ πάλαι, κέκλαυσαι τἀνθρώπινα, τιμαρίαν ἡγουμένοις εἶναι τὸν βίον, καὶ ἀρχὴν τὸ γενέσθαι ἀνθρωπον συμφορὰν τὴν μεγίστην. *Multi quippe, ut ait Crantor, iique sapientes viri, non nunc primium, sed pridem deploraverunt res humanas, supplicium judicantes vitam hanc esse, et summæ calamitatis loco ducentes, nasci hominem* (20). Le docte Casaubon n'avait pas pris garde aux paroles que j'ai citées de Pline; car pour confirmer sa conjecture, que Cicéron s'était fort servi de l'écrit de Crantor, il n'allègue que le témoignage de saint Jérôme. *Eum libellum.... dubium non est quin in suo de Consolatione magnam partem expressisset* (Cicero), *quod et Hieronymus his verbis testatur :* legimus, *inquit*, Crantorem cujus volumen ad confovendum dolorem suum sequutus est Cicero (21).

(19) Lactant., *lib. III, cap. XVIII, pag. m.* 197.

(20) Plut., de Consolatione, *pag.* 115, B.

(21) Is. Casaubon., Not ad Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 27.

CRATÉRUS, auteur d'un ouvrage dont on doit regretter la perte (A), était Macédonien (*a*). Il ne faut pas néanmoins croire avec Vossius, que c'est le même Cratérus qui eut tant de part à l'amitié d'Alexandre (B). Il est surprenant que Pinédo n'ait point eu d'autres lumières là-dessus que celles que Vossius lui avait fournies (C). M. Moréri s'est fort trompé touchant CRATÉRUS, le favori d'Alexandre (*b*).

(*a*) Plutarch., *in* Aristide, *sub fin. pag.* 334, F.

(*b*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il est l'auteur d'un ouvrage dont on doit regretter la perte.*] C'était un recueil des decrets du peuple d'Athènes (1). Combien de difficultés ne pourrait-on pas résoudre, si l'on avait cet ouvrage? Combien de particularités n'y verrait-on pas touchant les hommes illustres qui furent bannis, ou maltraités en d'autres manières dans cette fameuse république? Cratérus était un auteur exact : il rapportait la teneur de l'accusation et celle du jugement qui avait été prononcé, et citait les auteurs qui lui fournissait ces choses (2). On a même lieu de croire qu'il inséra tout entiers dans son ouvrage les traités de paix (3). Je crois que M. de Maussac eût acheté un tel livre au poids de l'or, malgré les mépris et l'indignation qu'il témoigne contre les arrestographes modernes (4) : *Hodiè in Gallid*, dit-il, *nos hujusmodi homines è trivio vocamus* collecteurs d'arrêts, *ad quorum nugas, et somnia excudenda, et typis mandanda, divina hæc excudendi ars potiùs inventa videtur, quàm ad serias et non ita futiles doctorum virorum lucubrationes, posteris imperitiam sequioris hujus seculi hominum miraturis, et typographorum avaritiam contempturis relinquendas* (5).

Voyez en passant que ce n'est pas d'aujourd'hui que les savans hommes se plaignent que les libraires aiment mieux imprimer de méchans livres, que de bons livres. Ce n'est point des libraires qu'il se faudrait plaindre, mais des lecteurs; car si le débit des bons livres était aussi lucratif que celui des autres, ne doutez point que les libraires ne préférassent les bonnes copies aux mauvaises. J'appelle ici bons livres ceux qui le sont effectivement; et non pas ceux qui ne le sont que selon le style des libraires.

(1) Schol. Aristoph., in Ran., *act. I, sc. VII.*

(2) Τούτων οὐδὲν ἔγγραφον ὁ Κρατερὸς τεκμήριον παρέσχεν, οὔτε δίκην οὔτε ψήφισμα, καίτερ εἰωθὼς γράφειν τὰ τοιαῦτα, καὶ παρατίθεσθαι τοὺς ἱστοροῦντας. *Hujus rei Craterus scriptum monumentum profert nullum, neque formulam accusationis, neque plebiscitum, solitus alioqui talia adscribere et citare autores.* Plutarch., *in* Aristide, *pag.* 335, A.

(3) *Voyez* Plutarque, *in* Cimone, *pag.* 485, A, *et ci-dessus, la citation* (83) *de l'article* CIMON, *pag.* 200.

(4) *Voyez dans le* Dictionnaire de Foretière, *à ce mot, le nom de plusieurs compilateurs d'arrêts.*

(5) Maussac. Not., in Harpocrat., *voce* Ἀκατεῦται.

Vous trouverez une confirmation de ceci dans M. du Pin. « On voit tous les » jours une foule de petits livres » français qui paraissent en public, et » l'on ne voit presque point imprimer » d'ouvrage ancien, soit grec, soit » latin. Il est vrai que les libraires di- » sent que ce n'est pas leur faute, » que c'est celle du public : que les » premiers se vendent et se débitent, » et qu'ils en sont enrichis ; au lieu » que les derniers demeurent dans les » boutiques, et sont souvent cause de » leur ruine. C'est donc à la bizarerie » des hommes de ce siècle qu'il faut » s'en prendre. On a perdu le goût de » l'antiquité, il n'y a plus que la nou- » veauté qui plaise. La vraie et la so- » lide érudition n'est plus du temps, » on se contente de savoir les choses » superficiellement. On ne fait plus » d'étude solide : on apprend l'anti- » quité dans les nouveaux ; et il est » rare qu'on remonte jusqu'à la sour- » ce C'est un malheur très-déplorable » pour la république des lettres, et » il est bien à craindre que cette » étude superficielle ne nous jette » dans un état pire que l'ignorance » et la barbarie des siècles précédens » (6). »

(B) *Il ne faut pas croire avec Vossius, que c'est le même Cratérus qui eut tant de part à l'amitié d'Alexandre.*] Je m'étonne que Vossius ait pu avancer une conjecture comme celle-ci : *Suspicor esse eum ipsum qui cum Alexandro M. militavit, de quo sequenti libro dicemus* (7). Il renouvelle sa conjecture quand il parle du Cratérus qui accompagna Alexandre : *Fortasse idem est ille Craterus Macedo, de quo inter incertæ ætatis scriptores dictum fuit libro tertio* (8) Il venait de citer Strabon, qui parle d'une certaine lettre de Cratérus à Aristopatra sa mère, et qui dit que cette lettre contient plusieurs choses incroyables, et qui ne s'accordent avec aucune autre relation (9). Cela regarde les Indes. J'ai beaucoup de penchant à croire que cette lettre était supposée ; car, encore qu'il soit possible que le favori d'un grand monarque, et l'un des principaux chefs des armées d'un conquérant, se divertisse à composer une lettre remplie de contes, je ne trouve pas vraisemblable qu'il écrive de pareilles choses à sa mère. Je trouve beaucoup moins de vraisemblance à supposer qu'un seigneur comme Cratérus, tout brillant de gloire pour avoir eu tant de part aux conquêtes et à l'amitié d'Alexandre, ait pu se résoudre à recueillir tous les arrêts du peuple d'Athènes avec toutes leurs circonstances, et avec toutes les citations requises. C'était l'affaire d'un praticien. Cela demande des gens qui sentent la poudre d'un greffe, et non pas la poudre à canon. Pour une histoire d'Alexandre, pour des relations de ses campagnes, c'est une autre chose ; je ne nie point que Cratérus son favori n'eût pu se faire beaucoup d'honneur en y travaillant. Il y travailla en effet, si M. Moreri en doit être cru : Cratérus, dit-il, *donna des marques.... de son esprit par les beaux ouvrages qu'il composa des conquêtes d'Alexandre. Strabon qui en fait mention cite dans le XVe. livre une lettre de Cratérus.* C'est prétendre que Strabon a distingué cette lettre d'avec l'histoire des conquêtes d'Alexandre. Or cela est faux : il n'a parlé que de cette lettre. J'avoue que Freinshémius met Cratérus entre les historiens d'Alexandre ; mais il ne faut que considérer son expression, pour se convaincre que l'on ne sait rien là-dessus. *Craterus cùm sub Alexandro res gereret ejus etiam historiam dicitur concripsisse* (10). Vossius, l'unique auteur que Moréri eût consulté, ne parle que de la lettre dont Strabon a fait mention, de sorte qu'on ne peut dire tout au plus sinon que Cratérus fit une lettre sur les merveilles des Indes. Pour moi je ne saurais me persuader qu'elle ne soit pas supposée. Je crois aussi que s'il eût fait la compi-

(6) Du Pin, Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, *tom. II, pag.* 200, *édit. de Hollande.*

(7) Vossius, de Histor. græc., *lib. III, pag.* 347.

(8) *Ibidem, lib. IV, pag.* 462.

(9) Ἐκδίδοται δέ τις καὶ Κρατεροῦ πρὸς τὴν μητέρα Ἀριστοπάτραν ἐπιστολὴ πολλά τε ἄλλα παράδοξα φράζουσα, καὶ οὐχ ὁμολογοῦσα οὐδενί. *Edita est etiam epistola quædam Crateri ad matrem Aristopatram scripta, quæ cum alia permulta admirabilia narrat, tum cum nullo concordat.* Strab., *lib. XV, pag.* 484.

(10) Freinshem. Prolegom., ad Q. Curtium, *cap. IV.*

lation des décrets des Athéniens, Plutarque ou quelqu'un des autres auteurs qui la citent, eussent marqué quelquefois la dignité qu'il avait eue auprès d'Alexandre le Grand, et que ne l'ayant point marquée, nous devons prendre leur silence pour une preuve contre Vossius.

(C) ....*Pinedo n'a point eu d'autres lumières là-dessus que celles que Vossius lui avait fournies.*] Ce que Vossius a dit de Cratérus l'*arrestographe* revient à ceci; c'est que Plutarque l'a pris à témoin, qu'Étienne de Bysance a cité le IIIe. et le IXe. livre de ses arrêts (11), et qu'Harpocration sous le mot Ἀνδρων a cité ce même ouvrage (12). Le sieur Pinédo ayant marqué les endroits où Stéphanus de Bysance cite Cratérus, et un endroit où la citation était corrompue, nous renvoie à Vossius, et confesse de bonne foi qu'il s'arrête là (13). Je suis sûr qu'il ne s'y serait pas arrêté, s'il avait su les remarques de Maussac. Ce savant critique observe que les copistes ont changé assez souvent le mot *Cratérus* en *Cartérus* (14). Il en donne pour exemple ces mots de Pollux (15), Καρτέρῳ πιστεύειν τῷ τὰ ψηφίσματα συνάγοντι, et il relève une bévue du traducteur, qui au lieu de dire *ajouter foi à Cratérus, le compilateur des arrêts, Cratero fidem habere qui decreta in unum collegit*, a traduit *ajouter foi à Cartérus, qui recueillait les suffrages, Cartero fidem habere suffragia poscenti.* Il corrige dans Suidas une faute remarquable. Cratérus y (16) est cité au IXe. livre des Sophismes : voilà comment les livres se multiplient. Combien de gens ont pu croire que Cratérus, outre la compilation d'arrêts, avait fait aussi celle des sophismes? Le changement d'une syllabe (17) a pu produire cette multiplication. Maussac conjecture qu'au lieu de Κρατίνῳ ἐν τοῖς ψηφίσμασι, il faut lire Κρατέρῳ (18) dans un endroit d'Harpocration (19). Il est vrai qu'il croit aussi que Cratinus le comique composa peut-être une pièce de théâtre intitulée Ψηφίσματα. M. Valois décide qu'il faut effacer Cratinus, et mettre Cratérus (20). Voici quelque chose de plus digne d'attention. Maussac observe qu'Alexis avait composé un cantique contre Cratérus, tout de même, dit-il, qu'Aristote en composa un contre Hermias (21). Je ne n'arrête point à ces deux petites fautes qu'Henri Valois n'a point censurées; l'une, qu'il fallait dire *Alexinus* et non pas *Alexis*; l'autre, qu'Aristote fit un hymne en l'honneur d'Hermias, et non pas contre Hermias. Laissons cela, et disons que cette remarque de Maussac fournit un moyen de faire des conjectures sur le temps où notre Cratérus vivait; temps sur quoi Vossius n'a pas même osé deviner. De quelque façon qu'on explique les paroles d'Athénée, il semble qu'on en peut conclure que Cratérus et Alexinus ont vécu en même temps: car il n'y a guère d'apparence qu'Alexinus eût voulu composer un hymne, ou contre Cratérus, ou à la louange de Cratérus, s'il n'avait jamais eu de relation avec lui. Παιᾶν δ' ἐσῖκαὶ ὁ εἰς Κρατερὸν τὸν Μακέδονα γραφεὶς, ὃν ἐτεκτήνατο Ἀλεξῖνος ὁ διαλεκτικὸς.. .. ᾄδεται δὲ καὶ οὗτος ἐν Δελφοῖς λυρίζοντός τε τινος παιδός. *Est et Pœan scriptum carmen in Craterum Macedonem quod Alexinus Dialecticus composuit..... Canitur ille Delphis puero lyram pulsante* (22). Je sais bien qu'Alexinus, grand disputeur (23), et subtil dialecticien, aurait attaqué et les vivans et les morts quand il s'agissait de philosophie (24); mais Cratérus n'était point

(11) *Citat. tertium et nonum è Crateri libris* περὶ ψηφισμάτων, *de scitis, sive decretis.* Vossius, de Hist. græc., *pag.* 347.

(12) *Idem, pag.* 462.

(13) *Vide Is. Vossium de Hist. græcis, lib.* 3 *et lib.* 4, *cap.* 9. *Ego enim nihil de eo memoratu dignum habeo dicere.* Pinedo, in Stephan., *pag.* 759.

(14) Maussac., in Harpocrat. *Voce* Ἀνδρων.

(15) *Lib. VIII, cap. X.*

(16) *In Voce* Νύμφαιον. *Je ne trouve point cette faute dans le* Suidas *d'Æmil.* Portus, *imprimé à Genève, l'an* 1619.

(17) *Non* τοφίσματα, *sed* ψηφίσματα *Craterus ille coëgerat.* Maussac., in Harpocrat. *Voce* Ἀνδρων.

(18) Maussac *eût dû dire* Κρατερῷ.

(19) *In voce* Ἀρατεῦσαι.

(20) Vales. Not. in Notas Maussaci, *pag.* 99.

(21) Maussac., *in* Harpocr. *Voce* Νύμφαιον.

(22) Athen., *lib. XV, pag.* 696.

(23) *Il avait le surnom de dialecticien, comme on l'a vu dans les paroles d'*Athénée *que je viens de citer. Voyez* Diogène Laërce, *lib. II, in* Euclide, *num.* 109.

(24) Jonsius, *lib. II, cap. II, dit qu'Alexinus écrivit contre Aristote, il cite* Hiéroclès,

dans ce cas-là. Or s'il a vécu au temps d'Alexinus, on le peut mettre vers la 120e. olympiade; car Alexinus fut disciple d'Eubulide, qui vivait en même temps qu'Aristote. Voyez le IIe. livre de Diogène Laërce, à la section 109. M. Valois vient ici troubler la fête (25): il prétend que Maussac se trompe en prenant le Cratérus du passage d'Athénée pour l'*arrestographe* : c'est contre Cratérus le successeur d'Alexandre, dit-il, que l'hymne fut composée. Il n'en donne point de raison, et il ne cite personne. On pourrait dire bien des choses et pour et contre son sentiment, mais ce serait disputer sans espérance de trouver la certitude. Quelque homme de loisir s'amusera peut-être à ces discussions. Je finis ceci en disant que le scoliaste d'Aristophane a cité notre Cratérus pour le moins deux fois, à l'occasion du décret que l'on fulmina contre l'impie Diagoras. Voyez l'article Diagoras (26).

et Hermippus. Il se trompe quant à ce dernier. Hermippus, *dit-il*, lib. 1 *de Aristotele* apud Athenæum lib. XV, cap. 16 Alexini in Aristotelem petulantiam notat. *Athénée ne rapporte point cela.*

(25) Vales., Not. in Notas Maussaci, *pag.* 99.

(26) *Surnommé* l'Athée, *à la fin de la remarque* (D).

CRATIPPE, philosophe péripatéticien, eut beaucoup de réputation (A). Il était de Mitylène, et il enseigna la philosophie. Il passa ensuite à Athènes (*a*), pour y exercer le même emploi, et y eut, entres autres disciples, le fils de Cicéron. Ce grand orateur l'estima beaucoup (*b*), et lui obtint de César la bourgeoisie romaine, après quoi il porta l'aréopage à faire un décret pour prier Cratippe de demeurer dans Athènes, comme un ornement de la ville (*c*), et d'y faire des leçons à la jeunesse (*d*). On peut se persuader qu'il en faisait de fort bonnes, puisque Brutus se préparant à la guerre contre Marc Antoine les allait entendre (*e*). On a des preuves qu'il n'était pas de ces professeurs qui ne savent pas leur monde; car il ne s'opiniâtra point à disputer avec Pompée sur la providence divine (B), dans un temps où les malheurs de ce général romain le rendaient mal propre à se soumettre aux raisons qui eussent pu lui être alléguées. Il savait d'ailleurs s'humaniser avec ses disciples, et les charmer par les agrémens de sa conversation dégagée de cette gravité pédantesque (C), dont tant d'autres ne se défont point, et qui rebute les jeunes hommes. Il fit des livres sur la divination, et y tomba dans un inconvénient qu'on n'évite presque jamais lorsqu'on ne rejette qu'à demi certaines doctrines : on lui montra que les raisons qu'il employait pour soutenir ce qu'il retint, étaient favorables aux sentimens qu'il ne retint pas (D). M. Moréri a dit sans nulle raison qu'il enseignait dans Athènes *en* 706 *de Rome* (*f*).

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

(*b*) *Voyez la même remarque.*

(*c*) Ὡς κοσμοῦντα τὴν πόλιν. *Sicut ornamento urbis.* Plut., *in* Cicerone, *pag.* 873, *A.*

(*d*) Plut., *in* Cicerone, *pag.* 873, *A.*

(*e*) Plut., *in* Bruto, *pag.* 994, *F.*

(*f*) *Il était encore à Mitylène après la bataille de Pharsale en* 705 (*et non pas comme dit* Jonsius, *pag.* 203, *en* 706); *et personne ne nous apprend qu'il en sortit l'année suivante.*

(A) *Il eut beaucoup de réputation.*] Ces paroles de Cicéron le témoignent. *Cratippus peripateticorum omnium quos quidem ego audierim, meo judicio, facile princeps* (1). Marquons à propos de quoi on lui donna cet éloge : ce fut en disant qu'il était allé de Mitylène à Ephèse pour saluer Cicéron, qui s'en allait commander dans

(1) Cicero, de Universitate, *cap. I.*

la Cilicie (2). L'exorde du premier livre des Offices de Cicéron est un autre témoignage du mérite de Cratippus. *Quamquam te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum, idque Athenis, abundare oportet præceptis institutisque philosophiæ, propter summam et doctoris auctoritatem, et urbis, quorum alter te scientiâ augere potest, altera exemplis, tamen, etc.* (3). On trouve un éloge encore plus fort au III.e livre du même ouvrage. *Quamquam à Cratippo nostro, principe hujus memoriæ philosophorum, hæc te assiduè audire atque accipere confido, tamen conducere arbitror talibus aures tuas vocibus undique circumsonare... suscepisti onus prætereà grave et Athenarum et Cratippi: ad quos cùm tanquam ad mercaturam bonarum artium sis profectus, inanem redire turpissimum est dedecorantem et urbis auctoritatem et magistri* (4).

(B) *Il ne s'opiniâtra point à disputer avec Pompée sur la providence divine.*] Pompée, après la bataille de Pharsale, se fit mener à Mitylène pour y prendre son épouse (5). Il n'avait pour toute flotte qu'un vaisseau d'emprunt. Les habitans accoururent au rivage, et le prièrent d'entrer dans leur ville. Il les en remercia. Le philosophe Cratippus fut un de ceux qui allèrent le saluer. Pompée *se plaignit et disputa un peu avec luy touchant la providence divine : en quoy Cratippus luy cedoit tout doucement, le remettant tousjours en meilleure espérance, de peur qu'il ne luy fust trop ennuyeux et importun s'il eust voulu à bon escient contester à l'encontre de ses raisons : pource que Pompeius luy eust peu demander quelle providence des dieux il y avoit en son fait, et Cratippus luy eust respondu, que pour le mauvais gouvernement des affaires à Rome, il estoit besoin que la chose publique tombast entre les mains d'un prince souverain : et puis il luy eust à l'aventure demandé: Comment et à quelles enseignes veux-tu, Pompéius, que nous croyions que tu eusses mieux usé de la fortune, si tu fusses demeuré vainqueur, que ne fait ou ne fera César? Mais il faut laisser cela ainsi comme il plaist aux dieux en ordonner* (6). Cratippe fit là un coup d'habile homme. Si toute sa science eût été celle du collége, il eût poursuivi Pompée jusques au rembarquement, et eût voulu avoir le dernier. Il eût poussé les lieux communs jusqu'à la dixième réplique, et il se fût fait un point d'honneur de le vaincre dans la dispute plus pleinement que César ne l'avait vaincu dans une bataille rangée. Il n'eût point compris que les circonstances du temps ne demandaient point cela, et qu'il faut traiter les passions de l'âme comme les maladies du corps. La purgation et la saignée, qui peuvent sauver la vie à un malade, si l'on s'en sert à propos, la lui ôtent, si on les emploie à contre-temps. Disons le même touchant les passions; il faut bien prendre son heure, si l'on veut travailler heureusement à les guérir. Il n'y a rien de plus importun que certains consolateurs, qui veulent à toute force qu'on leur avoue que l'on a tort de s'affliger. Vous réduirez à la raison les personnes affligées, si vous leur laissez quelque avantage : laissez-vous vaincre quelquefois, ne répondez pas à toutes leurs réflexions, ou si vous voulez les réfuter, faites-le de biais, et d'une manière indirecte, et assaisonnée de condescendance; et enfin soyez le premier à vous taire, réservez-vous pour une meilleure occasion. Le temps disposera le malade à profiter mieux de votre philsophie.

Impatiens animus, nec adhuc tractabilis arte,
Respuit, atque odio verba monentis habet.
Aggrediar melius tunc, cum sua vulnera tangi
Jam sinet, et veris vocibus aptus erit.
Quis matrem, nisi mentis inops, in funere nati
Fleret vetet? non hoc illa monenda loco.
Cum dederit lacrymas, animumque impleverit ægrum,
Ille dolor verbis emoderandus erit.
Temporis ars medicina ferè est, data tempore prosunt,
Et data non apto tempore vina nocent.
Quin etiam accendas vitia, irritesque vetando,
Temporibus si non aggrediare suis (7).

(2) *L'an de Rome* 702.

(3) Cicero, de Officiis, *lib. I, init., cap. I. Voyez aussi le chapitre II du II.e livre du même ouvrage.*

(4) *Idem, ibidem, lib. III, cap. II, pag. m.* 283.

(5) Plut., *in* Pompeio, *pag.* 658.

(6) Plut., *in* Pompeio, *pag.* 659. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(7) Ovidius, de Remedio Amoris, *vs.* 123 *et seqq.*

Notre Cratippe n'ignorait point ce secret, et il sut très-bien le pratiquer envers Pompée. Ce grand homme n'était point alors en état d'entendre raison sur le chapitre de la providence; sa plaie était trop fraîche : on eût augmenté son dépit par une forte réfutation de ses murmures. La contradiction n'aurait servi qu'à l'irriter et qu'à le cabrer. Ils étaient un feu que l'on eût fait croître en le secouant, et que l'on pouvait espérer de voir éteindre de lui-même par faute d'agitation (8). Il valut donc mieux renoncer à la dispute. Tout homme versé dans la connaissance du monde eût pris ce parti; mais un savantasse, un philosophe qui n'aurait été que philosophe, aurait fait tout le contraire. Notez qu'il y a des écrivains du XVIIe siècle, qui assurent que Cratippe débita effectivement les réponses contenues dans le passage de Plutarque, que j'ai rapporté ci-dessus. Gens admirables ! qui se croient mieux instruits de telles choses que les anciens historiens : ou pour mieux dire, qui ne prenant pas la peine de consulter les originaux, pervertissent et défigurent l'histoire. Le jésuite Bissélius suppose que Cratippe dit à Pompée, que, vu les désordres de la république, il fallait que Rome périt à moins qu'elle ne fût gouvernée monarchiquement (9). Il ajoute que ceux qui ouïrent cette réponse demandèrent à Cratippe : Pourquoi donc les dieux, s'ils sont sages, ont-ils mieux aimé accorder cette monarchie à Jules César qu'à Pompée ? et que ce philosophe répondit : Savez-vous si Pompée aurait mieux régné que César ? les dieux seuls le savent (10). Faut-il s'étonner que les nouvellistes rapportent mal ce qu'on leur a dit ? Les auteurs rapportent-ils bien ce qu'ils ont pu lire dans Plutarque ? Ils ont pu y lire que Cratippe prit le parti de se taire, parce qu'autrement il aurait fallu répondre ceci et cela; et ils ont l'audace d'assurer qu'il répondit toutes ces choses; et qu'après les avoir débitées, il se retira pour n'être pas obligé de répliquer des vérités offensantes. *Inter hæc ne* Pompeio, *se pluribus fortassis impugnaturo, veridicis responsis molestiam aggravaret, obticuit* Cratippus, *et abivit* (11).

Disons en passant, qu'on a observé que Pompée ne commença d'être malheureux, que lorsqu'il soutint le bon parti (12). Vous allez lire cela dans un passage de la Mothe-le-Vayer, où vous trouverez un jugement bien contraire au mien sur la conduite de Cratippe. Il y a une prudence *qui est pleine de vanité, et qui ose même, dans sa présomption, trouver à redire aux arrêts du ciel, et contrôler ses dispositions. Telle était celle de Caton, quand il demandait où était la providence d'en haut, qui souffrait que Pompée fust invincible, lorsqu'il ne faisait rien de raisonnable, et qu'il ne travaillait que pour sa seule ambition; au lieu qu'ayant embrassé depuis le bon parti en faveur de la liberté publique, il n'avait plus de bons succès et succombait sous César qui en était l'usurpateur* (*). *Pompée lui-même abondant en son sens tint de semblables discours au philosophe Cratippe dans l'île de Mételin, après sa route de Pharsale. Plutarque loue ce philosophe d'avoir condescendu prudemment aux sentimens de ce grand et infortuné capitaine, se contentant de lui donner quelque espérance pour l'avenir. Mais je trouve qu'il eût mieux fait d'avoir moins de cette prudence mondaine, et que représentant à Pompée le respect qui est dû aux décrets du Tout-Puissant, il eût pu l'éloigner mieux de son impiété, qui le faisait blasphémer contre des ordres dont notre humanité ne saurait comprendre les motifs ni la fin, quoiqu'ils tendent toujours au bien général de tous les hommes. La philosophie de Cratippe n'eût pas été, ce me semble, moins prudente, ni moins consolative, le prenant de ce biais-là; et si elle eût été plus sage, n'ayant rien de lâche, ou qui flattât les em-*

(8) *Vidi ego jactatas mota face crescere flammas,*
Et vidi nullo concutiente mori.

(9) Joannes Bisselius, Ruinarum illustr., *dec. IV, part. IV, pag.* 2856.

(10) *Cujus me hercules eventus præscientia penes solos* (adjecit) *immortales, penes nos, nihil minus est.* Idem, ibid.

(11) *Idem, ibid.*

(12) *O rem miseram! malas causas semper obtinuit, in optima concidit.* Cicero, epist. XXV *libri VII* ad Atticum.

(*) Plutarch., *in* Cat. *et* Pomp.

portemens de Pompée, qui ne faisaient qu'irriter davantage Dieu contre lui (13).

(C) *Il savait charmer ses* disciples *par les agremens de sa conversation dégagée de cette gravité pédantesque.*] Nous trouvons cela dans une lettre du fils de Cicéron. *Cratippo me scito*, dit-il (14), *non ut discipulum, sed ut filium esse conjunctissimum. Nam cum et audio illum libenter, tum etiam propriam ejus suavitatem vehementer amplector. Sum totos dies cum eo, noctisque sæpenumero partem; exoro enim ut mecum quàm sæpissimè cœnet. Hâc introductâ consuetudine, sæpè inscientibus nobis et cœnantibus obrepit, sublatâque severitate philosophiæ, humanissimè nobiscum jocatur. Quare da operam ut hunc talem, tam jucundum, tam excellentem virum videas quamprimum.* Voilà un grand éloge qu'il donne à son professeur : il faisait de grands progrès sous un tel maître, et c'est pour cela que Trébonius le voulant mener en Asie, résolut d'y mener aussi Cratippe (15). Celui-ci avait amené de Mitylène à Athènes quelques savans qu'il considérait beaucoup. Je ne doute point qu'il ne les eût élevés. Son disciple écrit comme une bonne nouvelle, qu'il avait avec eux une grande liaison. *Utor familiaribus et quotidianis convictoribus quos secum Mitylenis Cratippus adduxit hominibus et doctis et illi probatissimis* (16). Regardez cela, si vous voulez, comme une marque que Cratippus faisait de bons écoliers. Notons ici une erreur de Jonsius; il dit que le fils de Cicéron eut beaucoup de part à la familiarité de ce philosophe à Athènes, l'an 708 (17). Mauvaise chronologie; car le traité des Offices, composé après la mort de César, fait foi qu'il n'y avait qu'un an que ce jeune homme étudiait à Athènes sous Cratippe.

(13) La Mothe-le-Vayer, *dialogue VI* de la Promenade, *à la page 144 du XIIIe. tome de ses OEuvres. Voyez aussi pag.* 146, *où il réfute ceux qui excusent Cratippe.*

(14) Epist. XXI *libri XVI* Ciceron. ad Familiares, *pag. m.* 455.

(15) Epist. XVI *libri XII* Ciceronis ad Familiares.

(16) *Ibidem*, epist. XXI, *lib. XVI*, *pag.* 457.

(17) Jonsius, de Scriptor. Hist. phil., *pag.* 203.

(D) *Les raisons..... pour soutenir ce qu'il retint, etaient favorables aux sentimens qu'il ne retint pas.*] Il admettait la divination des songes, et celle de la fureur, et voici son hypothèse. Il disait que l'âme de l'homme tirait en partie son origine d'un entendement divin qui est hors de nous, et que la partie de notre âme qui sent, qui se meut, et qui désire, n'est point séparée de l'action du corps; mais que la partie, qui est douée de raison et d'intelligence, a plus de vigueur lorsqu'elle est moins attachée à la matière (18). Il se fondait sur une opinion d'Aristote qu'Averroës a développée, pour en tirer la doctrine monstrueuse d'un intellect universel qui soit le même dans tous les hommes. Après cela, Cratippe ramassait des expériences; il rapportait que l'événement avait confirmé tels et tels songes, telles et telles prédictions, et puis il raisonnait de cette manière : On ne peut voir sans les yeux, et il arrive quelquefois qu'ils ne font pas leur devoir; mais pourvu qu'ils nous découvrent une fois la vérité, il est sûr que nous avons des organes qui la voient. Pareillement, s'il n'y avait point de divination, on ne pourrait jamais deviner; mais de ce qu'il y en a, il ne s'ensuit pas que l'on devine toujours : or, on devine quelquefois, il faut donc croire qu'il existe une faculté de deviner (19). Qu'il me soit permis de dire que Cicéron se soucia peu de l'exactitude, dans cet endroit de son ouvrage : je ne pense pas qu'on puisse exposer avec plus de négligence l'opinion d'un homme : je le prouverais aisément, si c'était ici le lieu de représenter les lois exactes du parallèle, ou des antithèses. Il réfute plus nettement la comparaison de Cratippe et ses conséquences. Il dit que les yeux qui découvrent la vérité sont dirigés par la nature et par le sentiment; mais que si notre âme devine la vérité ou par des songes, ou par des extases, c'est un cas fortuit (20). Les

(18) Cicero, *lib. I* de Divinatione, *capite XXXII.*

(19) *Idem*, *ibid.*

(20) *Oculi vera cernentes utuntur natura atque sensu. Animi si quandò vel vaticinando vel somniando vera viderunt, usi sunt fortuna atque casu.*
Cicero, de Div., *lib. II*, *cap. XLVIII.*

conséquences de Cratippe étaient fondées sur l'hypothèse que ce n'était point le hasard qui avait fait que tant de songes, et que tant de prédictions s'étaient trouvées véritables. Cicéron lui nie cette hypothèse, et lui soutient que le hasard avait toujours fait cela; et puis il se sert d'un argument *ad hominem* : Vous rejetez, lui dit-il, les divinations des augures, et des aruspices, celles des astrologues, etc.; néanmoins elles ont été quelquefois conformes aux événemens : il faut donc ou que vous les rejetiez mal à propos, ou que vous admettiez sans raison vos deux espèces de deviner. Je ne vois point ce que Cratippe eût pu répondre. Rapportons les propres termes de Cicéron, ils le méritent bien : *Assumit Cratippus hoc modo, sunt autem innumerabiles præsensiones non fortuitæ : at ego dico nullam. Vide quanta sit controversia, jam assumptione non concessâ nulla conclusio est. At impudentes sumus, qui quod tam perspicuum sit non concedamus. Quid est perspicuum? Multa vera, inquit, evadere. Quid quod multo plura falsa? Nonne ipsa varietas quæ est propria fortunæ, fortunam esse causam non naturam esse docet? Deindè si tua ista conclusio, Cratippe, vera est, (tecum enim mihi res est) nonne intelligis eâdem uti posse et aruspices, et fulguratores, et interpretes ostentorum, et augures, et sortilegos, et Chaldæos, quorum generum nullum est, ex quo non aliquid, sicut prædictum sit, evaserit? Ergo aut ea quoque genera divinandi sunt quæ tu rectissimè improbas : aut si ea non sunt, non intelligo cur hæc duo sint quæ relinquis. Quâ ergò ratione hæc inducis, eâdem illa possunt esse quæ tollis* (21). Je ne doute point que le Cratippus que Tertullien a mis dans le catalogue de ceux qui ont fait des livres sur les songes (22) ne soit le nôtre.

(21) Cicero, de Divinatione, *lib. II, cap. XLVIII.*

(22) Tertullan., *lib.* de Animâ.

CRÉMONIN (César), professeur en philosophie à Ferrare pendant dix-sept ans, et à Padoue pendant quarante (A), était né à Cento dans le Modénois, (*a*) l'an 1550. Il se mit dans une telle réputation, que la plupart des rois et des princes voulurent avoir son portrait. Ses leçons furent extrêmement estimées; mais ses livres imprimés eurent fort peu de débit (B). Il a passé pour un esprit fort, qui ne croyait point l'immortalité de l'âme (C), et dont les sentimens sur d'autres matières n'étaient rien moins que conformes au christianisme (D). Il mourut de peste l'an 1630 *, et fut enterré dans le monastère de Sainte-Justine, auquel il avait laisssé tous ses biens. Il était d'une honnêteté extrême envers tout le monde, et il savait très-bien prendre un air caressant : il s'attachait même avec trop d'exactitude aux cérémonies, ou aux offices de la civilité; mais dans le fond il n'embrassait sincèrement ni fidèlement les intérêts de personne. Il se plaisait à fomenter les divisions des écoliers : il faisait semblant de ne prendre point de parti entre leurs factions; il se déguisait sous des caresses artificieuses avec la dernière facilité, et cependant il entretenait de tout son cœur la discorde, et surtout au désavan-

(*a*) *C'est le sentiment d'*Imperialis *et de* Crasso; *mais* Jérome Baruffaldus, Dissert. de Poëtis Ferrariensib., *pag.* 33, *le réfute : il dit que Cento est dans le Ferrarois.*

* Joly dit que Crémonini ne mourut pas en 1630, puisque le 16 juillet 1631, il fit, à Padoue, son testament, dont Joly déclare avoir vu une copie, et par lequel il institue pour héritiers les religieux du monastère de Sainte-Justine, où Bayle rapporte qu'il fut enterré. Joly raconte que Crémonini ne prenait à son service que des gens fort dévots; et comme on lui en demandait la cause : *c'est*, dit-il, *que, s'ils ne croyaient pas plus en Dieu que moi, je ne serais pas en sûreté dans ma maison.*

tage des étudians qu'il connaissait éloignés de ses intérêts (*b*). On trouve dans le premier tome du Mercure jésuite (*c*) la harangue qu'il fit en 1591, au sénat de Venise, pour l'université de Padoue contre les jésuites. Ses qualités n'étaient pas connues à l'un des historiens du comte d'Ullefeld (E). Le père Rapin s'est fort trompé le faisant fleurir au XVe. siècle (*d*) dans l'académie de Pise (*e*).

(*b*) *Tiré d'*Imperial., *in* Musæo historico, *pag.* 173.

(*c*) *A la page* 490.

(*d*) Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *pag. m.* 399.

(*e*) Rapin, Réflex. sur la Philosoph., *pag. m.* 360.

(A) *Il fut professeur en philosophie..... à Padoue pendant quarante ans.*] Ayant été au commencement collègue du fameux Piccolomini, qui avait la première chaire de philosophie dans l'université de Padoue, il monta à ce premier poste après la mort de celui qui l'occupait. Sa méthode fut d'exposer d'abord les doctrines d'Aristote, et puis d'en éclaircir les obscurités, ou selon son propre sens, ou selon l'explication d'Alexandre d'Aphrodisée. Il ne faisait presque aucune mention des disputes des scolastiques; il méprisait hautement les opinions des modernes; il ne s'attachait qu'à faire revivre les sentimens de l'antiquité. Il prononçait ses leçons avec tant de bonne grâce, et si gravement, qu'il serait bien difficile de trouver des professeurs qui l'égalassent. Ses conversations particulières avec les écoliers n'étaient pas considérables. Il leur parlait de toutes sortes de choses sans en approfondir aucune. Son affabilité et sa politesse y paraissaient beaucoup plus que son savoir (1). Je ne crois pas qu'il mérite d'en être blâmé; car enfin, on ne peut pas être toujours tendu : plus on travaille ses leçons publiques, plus a-t-on besoin de relâche dans les entretiens particuliers; et ils seraient les plus fatigans du monde, si l'on était obligé de s'y fixer à la discussion de quelque matière. Il faut avoir la liberté d'y battre bien du pays, et de glisser superficiellement sur toutes les choses que le cours de la conversation fait venir sur le bureau. Voilà le plus agréable et le plus honnête délassement qu'un docteur chargé de fonctions publiques se puisse donner.

(B) *Ses leçons furent extrêmement estimées, mais ses livres imprimés eurent fort peu de débit.*] Ceci a besoin de paraphrase, car sans cela je ne représenterais pas bien toute la pensée de mon auteur. Les ouvrages que Crémonin a fait imprimer, dit-il, moisissent dans les boutiques des libraires; mais ce qu'il dicta à ses écoliers en se promenant selon la coutume du péripatétisme, est si excellent qu'on ne peut rien souhaiter de plus agréable, ni de plus parfait, pour la découverte des mystères de la philosophie. *Illud nobis mirandum quòd elaborata ipsius opera typis excusa, in officinis hactenùs evilescunt; scripta verò peripatismi more discipulis ab ipso deambulante dictata sic excellunt, ut nihil ad arcana philosophiæ detegenda perfectius ac suavius desiderari possit* (2). Qu'on admire plus un sermon, ou une leçon, lorsqu'on l'entend, que lorsqu'on la lit (3), n'est pas une chose rare; c'est même une chose assez ordinaire. Qu'un homme qui parle en public réussisse mieux lorsque sans se préparer il se livre à la fortune de son imagination, que lorsqu'il compose, et qu'il médite avec tout le soin imaginable ce qu'il doit dire, n'est pas une chose si commune; mais néanmoins elle n'est pas des plus extraordinaires. Que les livres d'un auteur soient plus estimés pendant qu'il n'en court que des copies manuscrites, qu'après l'impression, c'est une chose qui arrive très-souvent (4); mais voici un fait plus rare. Ce que Crémonin dicta à ses écoliers avait la dernière perfection, ce qu'il publia

(1) *Ex* Joanne Imperiali, *in* Musæo hist., *p.* 173

(2) Imperialis, *in* Musæo historico, *pag.* 174.

(3) *Voyez tome IV, pag.* 524, *la remarque* (O) *de l'article* Cassius Sévérus (Titus), *à la fin; et tome VIII la remarque* (K) *de l'article* Hortensius (Quintus,) *et la remarque* (C) *de l'article* Nanni, *tome XI.*

(4) M. Varillas *en est un exemple.*

fut exposé au dernier mépris. C'est ce que l'Impérialis assure. On peut là-dessus recourir à deux hypothèses : l'une est de dire qu'il était de ces auteurs qui gâtent leur propre ouvrage en le corrigeant, ou dont la force ne consiste que dans les premières saillies de l'esprit, et qui s'émousse, ou s'enterre, quand ils marchent pas à pas à la suite d'une profonde méditation. L'autre est de dire que l'Impérialis ne s'est pas bien exprimé, et que, pour narrer le fait véritablement, il aurait dû nous apprendre que les écrits de Crémonin qui passaient pour excellens, lorsqu'on n'en avait que des copies manuscrites, perdirent leur réputation dès qu'ils furent imprimés. Cette dernière hypothèse me paraît plus vraisemblable que l'autre; car si le mal fût venu de ce que Crémonin gâtait son ouvrage en le préparant pour l'impression, on y eût remédié par le moyen des copies qui étaient entre les mains de ses disciples. Quelques amis officieux eussent relevé sa gloire en publiant les écrits incomparables qu'il avait dictés.

(C) *Il a passé pour un esprit fort, qui ne croyait point l'immortalité de l'âme.*] Plusieurs disent que c'est pour cela qu'il voulut que l'on mît à son épitaphe, *Cæsar Cremoninus hîc totus jacet.* Si l'on n'avait point d'autres argumens, on ne serait guère en état de le convaincre de libertinage; car le célèbre professeur Gisbert Voetius ayant allégué cette preuve, la désavoua quelque temps après, parceque le même ami qui la lui avait fournie, lui fit savoir qu'elle était fondée sur un fait faux. *Antehac*, dit-il (5), *ab eruditissimo viro et amico mihi communicatum erat epitaphium quod dicebatur sibi fecisse :* Totus Cremoninus hîc jacet. *Sed posteà ab eodem aliundè aliter informato monitus revocavi illud in primâ hujus disputationis editione.* Au défaut de cette preuve, il en substitue une autre qui ne signifie pas grand'chose. Voici ce que c'est. Fortunius Licétus raconte qu'ayant pris à tâche de réfuter l'opinion d'Alexandre d'Aphrodisée touchant la nature de l'âme, il ne fut point détourné de ce louable dessein par les menaces que Crémonin son collègue, et Louis Albertus professeur en théologie, lui faisaient de prendre la plume contre son ouvrage. C'étaient, dit-il (6), deux disciples de Frédéric Pendasius, fort attachés au sentiment d'Alexandre d'Aphrodisée. Il est clair que puisqu'un professeur en théologie à Padoue menaçait d'écrire en faveur de ce sentiment, il ne prétendait pas qu'Alexandre d'Aphrodisée eût soutenu la mortalité de l'âme. Le sens commun dicte qu'en Italie, ni même dans d'autres endroits, un théologien n'oserait prendre la plume pour une opinion qu'il reconnaîtrait opposée à l'immortalité de l'âme : de sorte que si Crémonin n'a point eu d'autres sentimens que ceux dont le professeur en théologie se vantait de vouloir être le défenseur, il n'était pas éloigné de l'orthodoxie sur l'immortalité de l'âme. Il faudrait donc avoir d'autres preuves. Comme je n'affirme rien ici de mon chef, je ne suis pas obligé de les fournir.

Voici un passage assez curieux : je le tire d'une lettre de Balzac, où il recommande un M. Drouet à M. de Lorme, médecin du roi. *Si vous lui découvrez les mystères des Arabes, (il sait ceux des Grecs en perfection), il ne vous écoutera ni en profane, ni en simple initié. Son nom est en grosses lettres dans les archives de l'école de Padoue, et il sortit de la discipline du grand Crémonin, presque aussi grand et aussi savant que lui. Non pas que pour cela il soit partisan aveugle de feu son maître : je vous puis assurer qu'il n'en a épousé que les légitimes opinions ; et jamais fidèle ne fut mieux persuadé que lui* que le Dieu d'Abraham est le Dieu des vivans, et non pas des morts, *etc.* (7).

Lorenzo Crasso, que je n'avais pas lorsque cet article fut imprimé pour la première fois, m'est tombé depuis entre les mains. J'y ai trouvé la confirmation d'une conjecture qui me vint alors dans l'esprit ; c'est que Crémonin ne soutenait pas simplement

(5) Voet. Selectarum Disputat. theologic. *vol. I ; pag.* 206.

(6) *Ambo doctrinæ Aphrodisæi cultores non semel dixerint se voluimini meo contradicturos, qui nullâ contradictione relictâ diem obeuntes fato cesserunt.* Fortun. Licetus, Hist. proprior. Operum, *cap. XVI*, *apud* Voetium, *ibid.*

(7) Balzac, Lettres choisies, *pag.* 35, *édit. de Hollande.*

et absolument la mortalité de l'âme, mais seulement au cas qu'il fallût suivre les sentimens d'Aristote. Cette question de fait, peu importante dans le fond, a été long-temps agitée dans les écoles d'Italie, sans qu'on eût un juste sujet de mettre parmi les hétérodoxes ceux qui prétendaient qu'Aristote n'avait point enseigné l'immortalité de l'âme. Voilà quelle était la restriction de Crémonin. *E veleno d'animo contagioso l'insegnare, che l'anima dell' uomo sogetto alla corruzione non differisca nella morte dell' uomo da quella de' bruti, com' egli faceva, ancorche sagacemente asserisse sostener ciò solamente in sentenza d'Aristotile* (8). M. Moréri a supprimé cette clause de Laurenzo Crasso, péché d'omission très-capital en cette rencontre. Notez que c'est presque la seule chose que ce Lorenzo ait ajoutée à la narration d'Imperialis. Il est d'autant plus louable de l'avoir ajoutée, qu'il était d'ailleurs persuadé que la restriction de Crémonin n'était qu'une ruse. Il le déclare éloigné de toute religion, et ajoute que certaines personnes le croyaient coupable d'avoir inspiré cette mauvaise doctrine à plusieurs de ses élèves affidés. *Fù ben composto di corpo, austero di volto, brieve di sonno, ambizioso di saper molto, finto di costumi*, LONTANO D'OGNI RELIGIONE, *havendo secondo il parer d'alcuni, fatto non pochi allievi confidenti di questa prava sua dottrina* (9).

(D)..... *Ses sentimens sur d'autres matières n'étaient rien moins que conformes au christianisme.*] On trouvait que sur le destin, sur le monde, et sur les intelligences motrices des cieux, ses explications étaient mauvaises, et qu'il les défendait plus ardemment qu'un chrétien ne l'eût dû faire (10).

(E) *Ses qualités n'étaient pas connues à l'un des historiens du comte d'Ullefeld.*] Cet historien s'appelle Rousseau de la Valette : sa nouvelle historique, intitulée *le Comte d'Ullefeld* fut imprimée à Paris l'an 1677. On y trouve que ce comte ayant mérité par les folies de sa jeunesse que son père le chassât, fit rencontre du *seigneur Crémonini noble vénitien*, à Padoue, lia avec lui une amitié très-étroite, et profita tellement de sa conversation pendant un an, qu'il a souvent avoué qu'il tenait de lui la meilleure partie de ce qu'il savait.

(8) Lorenzo Crasso, Elogii d'uomini Letterati, *tom. II, pag.* 124.
(9) *Idem, ibid., pag.* 125.
(10) Imperialis, *in* Musæo historico, *pag.* 174.

CRESPET (PIERRE), religieux de l'ordre des Célestins, et prieur de leur couvent de Soissons, publia au XVIe. siècle divers écrits (A), qui faisaient voir qu'il lisait beaucoup ; et qu'il compilait force recueils tant des auteurs ecclésiastiques, que des profanes. On voit dans le Moréri qu'il était *natif de Sens* (*a*), et qu'il mourut l'an 1595 *. Il ne fallait donc pas ajouter qu'il a vécu dans un *siècle où les belles-lettres étaient fort négligées.*

(*a*) *Il se qualifie, à la tête de ses livres*, célestin de Paris ; *mais cela peut seulement signifier qu'il s'était fait célestin de Paris.*

* Le père Becquet, qui dans son *Gallicæ cælestinorum fundationes*, a donné, dit Leclerc, un article ample et curieux sur le père Crespet, dit qu'il entra chez les célestins en janvier 1562, et qu'il mourut âgé seulement d'un peu plus de cinquante et un ans en 1594.

(A) *Il publia divers écrits.*] Son *Jardin de Plaisir et de Récréation spirituelle* fut imprimé à Paris en 2 volumes in-8°, l'an 1602. C'est une édition qu'il avait revue et corrigée. Elle est divisée en cinq parties, qui contiennent divers discours, *tant de la nature, origine, condition, effects, et énormitez des péchez ausquels on doit fermer l'entrée ou les extirper du Jardin de l'Ame: comme de la nature, effects admirables, dignité, et excellence des vertus qu'on y doit planter, et donner heureuse accroissance.* Il y joignit un *traicté encomiastique de l'excellence de la vertu de Chasteté, virginité, et continence*, quoiqu'il eût déjà *suffisamment traicté de ces belles vertus ès six livres de continence, qu'il avoit traduits du latin de M. d'Espense en l'epistre liminaire desdits livres, et derechef en sa Grenade*

mystique, *traicté* 1, *sect.* 9 (1). L'épître dédicatoire du 1er. tome de ce Jardin est datée du 1er. d'octobre 1586, et celle du IIe. tome, du 1er. de mai 1587. Il cite quelquefois dans ce livre ces discours sur l'origine, l'excellence, et l'immortalité de l'âme. Il a fait aussi des discours de la haine de Satan, qui ont été souvent cités par Martin del Rio dans ses *Disquisitiones magicæ*. Il publia de plus en latin *Summa Ecclesiasticæ Disciplinæ et totius Juris Canonici*.

(1) Crespet, Jardin de Plaisir et Récréation spirituelle, *à la fin du IIe. tome*, *pag. m.* 451.

CRESPIN (Jean), en latin *Crispinus*, imprimeur illustre à Genève, où il se réfugia pour cause de religion l'an 1548 (*a*), était du pays d'Artois (*b*). Il s'appliqua avec beaucoup de capacité et de diligence à l'impression de plusieurs livres (*c*), et nommément à celle d'un lexicon grec et latin (A), et à celle du martyrologe des protestans (*d*)*. Il mourut de peste à Genève, l'an 1572 (*e*). Eustache Vignon, son gendre, continua de faire fleurir cette imprimerie (*f*).

(*a*) Melch. Adam., *in* Vitâ Theod. Bezæ, *p.* 205.

(*b* Beza, Respons. ad Balduiuum, *p.* 216, *tom. II* Operum.

(*c*) *Id. ibid.*

(*d*) Melch. Ad., *in* Vitâ Th. Bezæ, *pag.* 205. *Notez que ce* martyrologe *fut d'abord imprimé en latin*, *in*-8o., *l'an* 1556, *et puis in*-4o., *l'an* 1560.

* La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine et sur du Verdier, dit que Crespin contribua à la composition de ce volume, et qu'il est encore auteur d'une tragédie intitulée *Le Marchand converti*, et imprimée dix ans après sa mort, à Genève, chez G. Cartier, en 1582. C'est une traduction en vers de huit syllabes, de l'ouvrage publié en 1540 par Naogeorgus sous ce titre: *Tragedia nova*, *Mercator seu judicium*; la traduction en fut publiée pour la première fois en 1558, in-8o. (V. le *Manuel des libraires*, par M. Brunet, 3e. édition, tome II, page 547.)

(*e*) Beza, Epistola *LXIV*, *pag.* 278, *tom. III* Operum.

(*f*) *Idem*, *præfat.*, *tom. II* Operum.

Valère-André Dessélius rapporte que Crespin, fils d'un jurisconsulte d'Arras, étudia cinq ans à Louvain, et qu'il y eut entre lui et François Baudouin une très-longue amitié, et qu'il fit des notes sur les Institutes, et un traité des Apostats (B) etc. (*g*). Il ne dit rien d'un ouvrage qui a été réimprimé fort souvent, et que Baudouin méprisait beaucoup (C). Vous trouverez dans Moréri quelques faits que je n'ai pas voulu répéter, et quelques fautes que je marquerai ci-dessous (D). Je marquerai aussi celles de l'Histoire de l'Imprimerie (E). Conrad Badius imprima quelque temps pour notre Crespin (F).

(*g*) Valer Andreas Desselius, Biblioth. Belg., *pag.* 487.

(A) *Il s'appliqua..... à l'impression d'un lexicon grec et latin.*] Ce ne fut pas en 1595, comme Valère André (1), et M. Konig (2) l'assurent, car il mourut l'an 1572. Il y a beaucoup de bibliographes qui bronchent à cette pierre: ils attribuent à un homme les éditions mêmes de son livre qui ont été faites après sa mort.

(B) *Il fit... un traité des Apostats.*] C'est un commentaire sur la troisième loi du code *de Apostatis*. Il le fit en faveur de Calvin contre Baudouin; et pour l'opposer au commentaire de ce dernier sur les lois *de famosis Libellis*. Baudouin s'en plaint aigrement, et se déchaîne contre cet ancien ami avec lequel il avait fait ses études (3).

(C) *Il ne dit rien d'un ouvrage qui a été réimprimé fort souvent, et que Baudouin méprisait beaucoup.*] Crespin y étala son zèle contre le papisme, et pour l'instruction des réformés. C'est un livre intitulé *l'Estat de l'Église, avec le discours des temps depuis les Apostres jusques au présent*. Je l'ai cité quelquefois. L'édition dont

(1) Valer. Andreas, Biblioth. belg., *pag.* 488.
(2) Konig, Biblioth., *pag.* 223.
(3) *Voyez sa* IIe. réponse à Jean Calvin, *pag.* 73 *et seq.*, *edit. Colon.*, 1562.

je me sers est celle de Berg-op-Zoom, 1605, in-4°., revue et augmentée par Jean Taffin, ministre de l'église française de Flessingue. Voici le jugement injurieux que Baudouin faisait de cet ouvrage de Crespin : *Si qua unquàm fuit putida et insulsa farrago vanitatis atque falsitatis, si qua impuro sentina fabularum atque ἀνιστορησίας, illam profectò esse altissimâ voce profiteri cogimur* (4). Notez que Baudouin parlait alors comme un ennemi de l'auteur.

(D) *Vous trouverez... quelques fautes* dans Moréri, *que je marquerai ci-dessous.*] 1°. Crespin ne se retira pas à Genève *dans le dessein d'y faire imprimer des livres.* Il s'y retira pour la liberté de conscience. Il est vrai que lui et Théodore de Bèze songèrent d'abord à s'associer pour dresser une imprimerie (5), et que, Bèze ayant trouvé un autre emploi, Crespin exécuta seul l'entreprise. Mais cela ne disculpe point M. Moréri ; car ses paroles ne représentent rien moins que ce qu'il fallait apprendre aux lecteurs. Elles signifient nettement que Crespin alla à Genève pour y chercher des libraires qui voulussent imprimer les livres ou qu'il avait faits, ou qu'il avait ramassés. 2°. Il n'est point vrai qu'avant que d'aller à Genève *il eût déjà publié Hésiode. Nomenclatura actionum. Institutionum Imperialium lib. IV. etc.* 3°. Ni qu'à Genève la pauvreté l'ait *obligé de servir pour avoir de quoi vivre.* 4°. Ni que Baudouin apprenne cela. Si nous voulons trouver la source de la plupart de ces fautes, nous n'aurons qu'à jeter les yeux sur ces paroles de Valère André : *Vixit dein in Galliis professione typographicæ ac literariæ exercitationis clarus : usus annos multos amico* Franc. Balduino, *quocum à pueris educatus fuerat.* Crispinum *tamen posteà* omnis humanitatis non minùs quàm juris oblitum fuisse, ex quo factus est servus Allobrox, *scribit Bald. in Responsione suâ ad Joan. Calvinum, p.* 89 (6). Voilà ce qui a fait dire à M. Moréri que Crespin avait publié des livres avant que d'aller à Genève, et qu'après cela il fut valet. Il n'a nullement compris le sens des paroles de Baudouin. Elles signifient que Crespin avait oublié tous les devoirs de l'humanité et de la justice, depuis qu'il s'était soumis au joug de Calvin. Je m'étonne que M. Moréri n'ait cru que Baudouin a voulu dire que Crespin oublia depuis sa révolte tout ce qu'il savait de jurisprudence. Il y eût eu là du merveilleux, et ce ne serait pas la première fois que l'on aurait débité que le changement de religion fait perdre aux gens leur esprit, leur style, leur science, etc.

(E) *Je marquerai....* les fautes *de l'Histoire de l'Imprimerie.*] On y voit (7) : 1°. que Jean Crespin, ayant étudié cinq ans à Louvain, *vint ensuite en France pour y apprendre le droit avec François Balduin son intime ami, sous Gabriel Mudé et autres docteurs en droit* ; 2°. qu'il s'y rendit très-célèbre *dans l'exercice de l'art de l'imprimerie* ; 3°. qu'il y imprima très-correctement un Nouveau Testament grec, en 1564, Homère et Théocrite en 1570; 4°. qu'*il fut obligé de se retirer à Genève pour le sujet de la religion, où il composa et imprima* Lexicon Crespini *in-folio et in quarto* ; 5°. que *Casaubon était un de ses auteurs.* Un mensonge de Valère André en produit ici plusieurs. Il a eu tort de dire que Crespin se rendit célèbre en France par l'exercice de l'imprimerie ; car Crespin ne commença ce métier qu'après sa sortie de France. Mais on a bâti d'autres erreurs sur ce mauvais fondement de Valère André. On suppose que Crespin ne se retira à Genève qu'après l'an 1570. On veut qu'avant ce temps-là il ait imprimé en France plusieurs livres, et que son Lexicon soit postérieur à l'année 1570. Cela tombe dès qu'on établit cette vérité, qu'il se retira à Genève environ l'an 1548, et que son *Lexicon Græco-Latinum* parut avant l'année 1562. *Tu.... oblitus te aliquando Lugduni fuisse Sebastiani Gryphii mancipium, bono et honesto, id est tuî penitùs dissimili viro,* (Crispino) *vitio vertis quòd Lexicon Græco-Latinum, quale ante editum fuit, maximo tum sumptu tum labore in publicum emiserit* (8). Voilà comment

(4) Responsio pro Balduino ad Calvinum et Bezam, *folio* 98.
(5) Melch. Adam., *in* Vitâ Bezæ, *pag.* 205.
(6) Valer. Andreas, Bibl. belg., *pag.* 487.
(7) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *p.* 148.
(8) Beza, Respons. ad Francisc. Balduin., *pag.* 216, *tom. II* Operum.

parle Bèze dans la réfutation d'un ouvrage que Baudouin avait publié l'an 1562. Les autres fautes de l'Histoire de l'Imprimerie sont telles que Valère André n'y a point de part. Il a dit de la manière du monde la plus distincte que ce fut à Louvain, et non pas en France, que Crespin ouït les leçons de Gabriel Mudéus et des autres professeurs (9). Il ne dit point que Crespin alla en France avec Baudouin. Souvenez-vous bien que Casaubon n'avait pas encore quatorze ans, lorsque Jean Crespin mourut. A-t-il donc été l'un de ses auteurs? Voici apparemment l'origine de cette faute. On réimprima Théocrite après la mort de Crespin, et l'on y joignit les notes de Casaubon (10), et l'on conserva la préface de Crespin. Cela aura pu persuader que c'était lui qui donnait cette nouvelle édition.

(F) *Conrad Badius imprima quelque temps pour notre Crespin.*] J'ai vu à la fin d'un petit livre in-8°. ces paroles : *A Genève, de l'imprimerie de Jean Crespin, par Conrad Badius*, 1550. Ce petit livre est un ouvrage de Calvin, et s'intitule, *Traicté très-excellent de la vie Chrestienne.*

(9) *Lovanium missus* Gabrielem Mudæum *aliosque antecessores quinquennium totum* Ante *aditam Galliam audivit.* Val. Andr., Bibl. Belg., *pag.* 487.

(10) *Ces notes sont sous le nom d'*Isaacus Horius Bonus. *Il les fit à la prière d'Eustache Vignon, qui réimprima* Théocrite. *Elles sont datées du mois d'août* 1584.

CRISPUS (Jean-Baptiste), bon théologien et bon poëte, florissait au XVIe. siècle, et était de Gallipoli, dans le royaume de Naples. Le principal de ses livres est celui qui fut imprimé à Rome l'an 1594, in-folio, *de ethnicis Philosophis cautè legendis* (A). Voyez la *Bibliotheca Napoletana* du Toppi (*a*).

(*a*) *A la page* 132.

(A) *Le principal de ses livres est celui....* de ethnicis Philosophis cautè legendis.] Voici ce que Possevin en a dit : *Vir verè philosophus, qui nimiùm aeri, et quali christianum decet, judicio, philosophiam expendit, librum sat grandem de philosophis cautè legendis ità scripsit, ut quæcunque hæreses à philosophis minùs cautis manârunt, eæ indicatæ sint, ac solidis rationibus confutatæ, ex divinis scripturis et patribus, ex synodorum decretis, ex scholasticis, quibus cautionibus præmuniti philosophi sive publici professores inoffenso pede curriculum hoc decurrent, tantamque ancillam rectà adducent ad arcem* (1). Le père Mersenne en a inséré un long passage dans l'un de ses livres (2) : c'est l'endroit où Crispus réfute les théologiens mystiques. La raison pourquoi le père Mersenne en use ainsi est bonne à savoir. C'est, dit-il, que cet auteur, qui est assez rare, a réfuté très-élégamment cette espèce de théologiens. *Quod attinet ad secretiores illos theologos, quos Venetus tam importunè et tam frequenter inculcat, benè mihi philosophatus videtur Joannes Baptista Crispus, cujus hic ideò integram sententiam libet attexere, præsertim cùm autor ille rarissimus esse videatur, et elegantissimo stylo secretiores illos theologos configat* (3).

Les autres ouvrages de Crispus sont deux harangues sur la guerre contre les Turcs, imprimées à Rome, l'an 1594, in-4°. *de Medici laudibus, oratio ad cives suos Gallipolitanos*, imprimée à Rome l'an 1591, in-4°. La Vie de Sannazar, imprimée à Rome, l'an 1583, et réimprimée à Naples, l'an 1633, in-8°. Le plan de la ville de Gallipoli, dédié à Flaminius Caracciol, le 1er. de janvier 1591 (4).

(1) Possev., Apparat. sacr., *tom. II, pag.* 117.

(2) *A la fin de ses* Observationes et Emendationes in Problemata Georgii Veneti in Genesim.

(3) Matinus Mersennus, *in* Problem. Veneti, *pag.* 428.

(4) *Tiré de la* Bibliotheca napoletana *du* Toppi.

CRITIAS, disciple de Socrate, profita si mal des leçons de ce philosophe, qu'il devint un très-méchant homme. Il le témoigna principalement lorsque la ville d'Athènes, sa patrie, subjuguée par Lysandre, général des Lacédémoniens, fut soumise à trente tyrans. Il fut l'un de ces trente, et le plus injuste de

tous (*a*). Non-seulement il avait dessein de rendre la ville d'Athènes très-misérable, mais de faire un désert de toute l'Attique (A). On prétend que ses injustices firent du tort à Socrate dans l'esprit du peuple (B); le ressentiment contre le disciple ayant remonté jusqu'au maître. Xénophon a réfuté ceux qui imputaient malignement à Socrate les déréglemens de quelques-uns de ses disciples (C). Il est certain que Critias n'aimait point Socrate, et qu'il lui défendit d'enseigner personne (*b*). L'un des crimes qui le firent le plus haïr fut d'avoir été le plus ardent promoteur de la mort de Théramène, et d'avoir travaillé de toutes ses forces à faire que ceux qui étaient chassés d'Athènes par la faction des trente tyrans, ne trouvassent aucun asile dans la Grèce (*c*); car on menaçait de la guerre les villes qui les recevraient (*d*). On avait banni tant de gens qu'ils furent capables de former une espèce de petite armée, qui résolut de rentrer par force dans la ville, et de la remettre en liberté. Ils s'emparèrent du Pirée sous la conduite de Thrasybule, et ayant été contraints de l'abandonner, ils ne perdirent pas pour cela courage (*e*); ils soutinrent deux combats avec beaucoup de vigueur, et dans le dernier ils tuèrent Critias qui se battait vaillamment (*f*). Voilà quelle fut la fin de ce personnage, recommandable d'ailleurs par sa noblesse (D), par son éloquence (E), et par ses vers (F). Il a été plus loué de Platon que de Proclus (G), le commentateur de Platon. On l'a mis au nombre de ceux qui dogmatisèrent contre l'existence de Dieu (H). Je ne serais pas surpris que des auteurs médiocrement versés dans la lecture des anciens auteurs ignorassent cette vérité de fait; mais je trouve un peu étrange que le savant M. le Fèvre ne l'ait point sue (I). L'endroit où Sextus Empiricus en parle a exercé l'un de nos critiques modernes (*g*). M. Moréri a été fort peu éclairé sur cet article (K), et Vossius ne pouvait pas lui servir d'assez bon guide (L).

(*a*) Κριτίας μὲν γὰρ τῶν ἐν τῇ ὀλιγαρχίᾳ πάντων πλεονεκτίσατός τε καὶ βιαιότατος ἐγένετο. *Critias enim quùm ad paucos pervenisset civitatis status, unus ex illis factus longè omnium avarissimus ac violentissimus fuit.* Xenophon, de Factis et Dictis Socratis, *lib. I, pag. m.* 415. *Voyez la remarque* (A).

(*b*) *Idem, pag.* 417.

(*c*) Xenophon, *lib. II*, de Gestis Græcor.

(*d*) Philostratus, *in* Vitis Sophistarum, *pag.* 503.

(*e*) Xenoph., de Gestis Græc., *lib II.*

(*f*) Cornel. Nepos, *in* Thrasybulo, *cap. II.*

(*g*) M. Petit, *médecin de Paris. Voyez la remarque* (H).

(A) *Il avait dessein.... de faire un désert de toute l'Attique.*] Son mauvais cœur contre sa patrie parut dès le temps qu'il se retira en Thessalie, où il ne cessait de dire du mal des Athéniens. Il les faisait passer pour celui des peuples du monde qui avait les plus méchantes coutumes (1). Étant retourné à Athènes, il y rendit mille services aux Lacédémoniens, il poussa Lysandre à y démolir les murailles, et il complota avec eux de dépeupler toute l'Attique, et de la réduire en prairies. Ἐπεὶ λαμπρῶς μὲν ἐλακώνισε, προυδίδου δὲ τὰ ἱερά, καθῆρει δὲ διὰ Λυσάνδρου τὰ τείχη, οὓς δ' ἤλαυνε τῶν Ἀθηναίων τὸ σῶναί ποι τῆς Ἑλλάδος ἀφηρεῖτο, πόλεμον Λακωνικὸν εἰπὼν ἐς πάντας, εἴ τις τὸν

(1) Διαβάλλων δ' Ἀθηναίους ὡς πλεῖστα ἀνθρώπων ἁμαρτάνοντας. *Athenienses verò perstringens quòd præ cæteris errarent maximè.* Philostr., *in* Vitis Sophistarum, *pag.* 505.

Ἀθηναίων φεύγοντα δίξαιτο, ἀμύστητί τε καὶ μιαιφονίᾳ τοὺς τριάκοντα ὑπερεβάλετο, βουλεύματός τε αὐτοῦ τοῖς Λακεδαιμονίοις ξυνελάμβανεν ὡς μηλόβοτος ἡ Ἀττικὴ ἀποφαντεῖη τῆς τῶν ἀνθρώπων ἀγέλης ἐκκενωθεῖσα, κάκιστος ἀνθρώπων ἐμοί γε φαίνεται ξυμπάντων, ὧν ἐπὶ κακίᾳ ὄνομα. *Cum ille apertè Lacedæmoniis faveret, proderet sacra, per Lysandrum mœnia destrueret, quosque Athenienses expulerat quominùs in ullâ Græciæ parte consisterent, prohiberet, Laconicum edictum bellum omnibus imminere, si quis exultantem Atheniensem exciperet, truculentiâ et cædibus triginta tyrannos superaret, detestabilique consilium cum Lacedæmoniis iniret ut Attica pecorum nutrix efficeretur, virorum armentis spoliata, his de causis mihi omnium hominum pessimus fuisse videtur qui ob scelera fuerunt famosi* (2) Il fut cause de la mort d'Alcibiade; car Lysandre n'engagea les Perses à s'en défaire, qu'après avoir été averti par Critias et par les autres tyrans d'Athènes, que l'ordre qu'il avait établi dans cette ville serait bientôt renversé, si l'on ne faisait périr cet homme. *Critias cæterique tyranni Atheniensium certos homines ad Lysandrum in Asiam miserunt, qui eum certiorem facerent nisi Alcibiadem sustulisset, nihil earum rerum fore ratum quas ipse Athenis constituisset. Quare si suas res gestas manere vellet, illum persequeretur* (3).

(B) *On prétend que ces injustices firent du tort à Socrate dans l'esprit du peuple.*] L'orateur Eschines n'en doutait point, puisque dans l'une de ses harangues il parla ainsi au peuple d'Athènes : Ὑμεῖς, ὦ Ἀθηναῖοι, Σωκράτην μὲν τὸν σοφιστὴν ἀπεκτείνατε, ὅτι Κριτίαν ἐφάνη πεπαιδευκὼς ἕνα τῶν τριάκοντα, τῶν τὸν δῆμον καταλυσάντων. *Vos, Athenienses, Socratem sapientem illum occidistis, quòd Critiam institutisset unum XXX virorum qui populum oppresserunt* (4).

(C) *Xénophon a réfuté ceux qui imputaient.... à Socrate les déréglemens de quelques-uns de ses disciples.*] Les ennemis de ce philosophe lui firent un crime de tous les maux que Critias et Alcibiade, deux de ses disciples, causèrent aux Athéniens. Xénophon fait voir que cela était très-injuste. Il dit que ces deux disciples ne s'attachèrent à Socrate qu'afin d'apprendre de lui l'art de discourir, dont ils voulaient abuser pour satisfaire l'ambition démesurée qui les dévorait (5). Il prétend qu'encore qu'ils fussent si peu portés à vouloir imiter Socrate, que si Dieu leur avait donné à choisir ou la mort, ou d'être obligés à vivre comme faisait ce philosophe, ils auraient embrassé le premier parti, ils ne laissèrent pas de se comporter honnêtement tandis qu'ils furent sous sa direction (6). Ils ne lâchèrent la bride à leur méchant naturel, qu'après avoir quitté son école. Critias s'enfuit en Thessalie, et s'y pervertit par le commerce qu'il lia avec de fort malhonnêtes gens (7). D'autres doutent s'il ne fut pas plutôt le corrupteur des Thessaliens, et assurent qu'il travailla à y établir la tyrannie (8). C'était son humeur : il aimait les innovations et les brouilleries d'état. Xénophon observe que Socrate n'épargnait pas les censures à ce disciple (9). « S'étant une fois aperçu que Critias était devenu amoureux d'Euthydème, et qu'il essayait d'en tirer » les dernières faveurs que les voluptueux recherchent, il tâcha d'abord » de le détourner de son dessein, lui disant qu'il était indigne d'un courage » libre, et d'un homme d'honneur, » d'importuner incessamment celui de » qui l'on veut gagner l'estime, et de » faire le mendiant auprès de lui, pour » obtenir une chose qui n'est point » honnête. Et comme Critias ne se » rendait point à cette première attaque, on dit que Socrate, en présence » de plusieurs personnes, et même » d'Euthydème, dit que Critias avait

(2) Philostr., *in* Vitis Soph., *pag.* 504, 505.
(3) Cornel. Nepos, *in* Alcibiade, *cap.* X, *init.*
(4) Æschines, Orat., *in* Timarchum, *pag. m.* 104, B.

(5) Xenop., de Factis et Dictis Socratis, *lib. I, pag. m.* 415.
(6) Καὶ Κριτίας δὲ καὶ Ἀλκιβιάδης ὡς μὲν Σωκράτει συνῆσαν ἐδυνάσθην ἐκείνῳ χρωμένῳ συμμάχῳ, τῶν μὴ καλῶν ἐπιθυμιῶν κρατεῖν. *Itaque Critias atque Alcibiades dum Socratis consuetudine utebantur potuerunt illius subsidio pravas superare cupiditates.* Idem, ibid., *pag.* 416.
(7) *Idem, ibidem.*
(8) Philostratus, *in* Vitis Sophistarum, *pag.* 504, 505.
(9) Xenophon, de Factis et Dictis Socratis *pag.* 417.

» une démangeaison de pourceau, et » qu'il voulait se frotter à Euthydème, » comme les pourceaux vont se frotter » contre les pierres. Depuis, Critias » lui a toujours voulu du mal : et pen- » dant la tyrannie des trente, du » nombre desquels il était, lorsqu'il » eut le soin de la police, avec Cha- » riclès, il se ressouvint fort bien de » cet affront ; et, pour s'en venger, » il fit une loi, par laquelle il défen- » dait d'enseigner l'art de raisonner » dans Athènes. » Je rapporte tout ce passage comme l'a traduit M. Charpentier, de l'académie française. En voici un morceau selon le grec : Λέγεται τὸν Σωκράτην, ἄλλων τε πολλῶν παρόντων, καὶ τοῦ Εὐθυδήμου, εἰπεῖν, ὅτι οἰκὸν δικαίη πάσχειν ὁ Κριτίας, ἐπιθυμῶν Εὐθυδήμῳ προσκνᾶσθαι, ὥσπερ τὰ ὑίδια τοῖς λίθοις. *Socratem cum aliis multis præsentibus, tum etiam ipso Euthydemo, dixisse ferunt, Critiam in Euthydemum porcorum more, qui se saxis affricare solent, affici.*

(D) *Il était recommandable..... par sa noblesse.*] Il descendait de Dropide, frère de Solon. Ce Dropide fut père de Critias ; celui-ci de Calæschrus ; celui-ci de notre Critias. On prétend que Solon descendait de Codrus, roi d'Athènes, et qu'en remontant plus haut, on trouvait Nélée et Neptune parmi les chefs de sa race (10). Pour le dire en passant, je suis étonné que Proclus, sur un passage de Platon très-capable de réfuter ceux qui assurent que Dropide était frère de Solon, fasse un commentaire où il se déclare pour cette fraternité, sans répondre à l'objection que son texte peut fournir. Critias y dit (11) que Solon avait fait un certain conte à Dropide ; car, ajoute-t-il, Solon vivait familièrement et en bon ami avec Dropide, ἦν μὲν οὖν οἰκείως καὶ σφόδρα φίλος. Allègue-t-on cette raison s'agissant de frère à frère ?

(E) . . . *par son éloquence.*] Voici ce que Cicéron en dit : *Huic ætati suppares Alcibiades, Critias, Theramenes, quibus temporibus quod dicendi genus viguerit, ex Thucydidis scriptis, qui ipse tum fuit, intelligi maximè potest : grandes erant verbis, crebri sententiis, compressione rerum breves, et ob eam ipsam causam interdum subobscuri* (12). Denys d'Halicarnasse a donné une idée avantageuse de l'éloquence de Critias (13) ; mais il l'a fait d'un caractère tout différent de celui que Cicéron vient de décrire. Il est visible que Cicéron a prétendu que, pour connaître l'éloquence de Critias, il ne faut que considérer le style de Thucydide. Il a prétendu sans doute que cette manière concise et sentencieuse de s'exprimer, qui règne dans ce fameux historien, était à la mode en ce temps-là, et que Critias et les autres orateurs qu'il nomme ne suivaient point d'autre méthode dans leurs harangues. Denys d'Halicarnasse, au contraire, nous assure que Thucydide n'avait point d'imitateurs, et pour le prouver, il renvoie ses lecteurs à Critias nommément. *Ad eos autem qui Thucydidis orationem ad veterem atque illis temporibus usitatam dicendi rationem referunt, neque obscuro neque prolixo mihi sermone opus erit. Quibus illud dici potest : cùm multi essent Athenis et oratores, et philosophi, quo tempore bellum inter Peloponnenses atque Athenienses gerebatur, neminem tamen repertum esse, qui hunc dicendi modum usurpârit, neque Andocidem, neque Antiphontem, neque Lysiam, qui oratores erant : neque Critiam, neque Antisthenem, neque Xenophontem, qui Socraticam philosophandi rationem sectabantur* (14). Cicéron, dans un autre endroit, change un peu de ton ; il convient que Critias était moins concis que Thucydide : je ne sais pourquoi il met quelque différence, quant au temps, entre Critias et Alcibiade ; car, dans toute la rigueur des termes, ils doivent passer pour contemporains. Je rapporte les paroles de Cicéron ; on y verra qu'on avait encore de son temps quelques écrits de Critias. *Antiquissimi ferè sunt quorum quidem scripta constent, Pericles, atque Alcibiades, et eâdem ætate Thucydides, subtiles, acuti, breves, sententiis magis, quàm verbis abundantes. Non potuisset accidere, ut unum esset omnium*

(10) Diog. Laërtius, *in* Platone, *lib. III, num.* 1. *Voyez aussi* Platon, *in* Charmide, *pag. m.* 463, C.

(11) *In* Platon. Timæo, *pag. m.* 1042, C.

(12) Cicero, *in* Bruto, *cap. VII.*

(13) *Voyez ses* Opera rhetorica et critica, *pag.* 145, 228, 425, *edit. in*-8°., 1615.

(14) *Ibidem*, *pag.* 425.

genus, nisi aliquem sibi proponerent ad imitandum. Consequuti sunt hos Critias, Theramenes, Lysias. Multa Lysiæ scripta sunt, nonnulla Critiæ, de Theramene audivimus : omnes etiam tum retinebant illum Periclis succum, sed erant paulò uberiore filo (15). Le père Caussin compte Critias entre les anciens sophistes, et le loue beaucoup. *Non obscuri quoque nominis inter veteres sophistas Critias, qui in gravi genere dicendi exercitatissimus fuit. Nec tamen gravitatem verbis poëticis aut dithyrambicis metiebatur, sed vocabulis maximè propriis, ut natura postulat, concinnabat orationem. Insigni præterea brevitate et magnâ Atticismi temperie loquutus, nihil habet insolens aut ineptum* (16). Il cite Hermogène en sa faveur (17) : j'aimerais mieux faire remarquer à mes lecteurs que Critias fut l'un des trente tyrans d'Athènes, que de l'appeler simplement sophiste. Je demeure néanmoins d'accord que Philostrate, donnant trop d'étendue à ce mot, a mis Critias parmi les anciens sophistes. Nous avons vu qu'il en fait un scélérat; et nous allons voir qu'il le loue extrêmement du côté de l'éloquence. Τὴν δὲ ἰδέαν τοῦ λόγου δογματίας ὁ Κριτίας καὶ πολυγνώμων, σεμνολογῆσαί τε ἱκανώτατος, οὐ τὴν διθυραμβώδη σεμνολογίαν, οὐδὲ καταφεύγουσαν ἐς τὰ ἐκ ποιητικῆς ὀνόματα, ἀλλ' ἐκ τῶν κυριωτάτων συγκειμένην καὶ κατὰ φύσιν ἔχουσαν, ὁρῶ τὸν ἄνδρα καὶ βραχυλογοῦντα ἱκανῶς καὶ δεινῶς, καθαπτόμενον ἀπολογίας· ἤθει ἀττικίζοντά τε οὐκ ἀκράτως, οὐδὲ ἐκφαύλως. *Genus verò orationis Critiæ fuit sententiarum gravitate et judicio ornatum. Idem in gravi dicendi genere exercitatissimus fuit, quam quidem gravitatem non dithyrambis intonabat, neque ad poëtica verba confugiebat, sed vocabulis maximè propriis concinnabat et ut natura postulabat. Video namque hominem dicendi brevitate loquentem, et in defensione alios subtiliter carpentem. Item neque malè neque immoderatè Attico linguâ disserentem* (18). Je laisse le reste de son caractère rapporté par Philostrate : il se plaisait aux paradoxes, et à représenter une même idée par plusieurs traits détachés (19). Le vent de son éloquence tombait souvent, mais il était toujours plus doux et plus agréable que les zéphyrs (20). Une lettre de Philostrate nous apprend que Critias et Thucydide prirent Gorgias pour leur modèle, et qu'ils lui furent redevables de l'élévation de leur éloquence, accompagnée de facilité dans l'un, et de force dans l'autre. Κριτίας δὲ καὶ Θουκυδίδης οὐκ ἀγνοοῦνται τὸ μεγαλόγνωμον καὶ τὴν ὀφρῦν παρ' αὐτοῦ κεκτημένοι· μεταποιοῦντες δὲ αὐτὸ εἰς τὸ οἰκεῖον, ὁ μὲν ὑπ' εὐγλωττίας, ὁ δ' αὖ ὑπὸ ῥώμης. *Critiam verò et Thucydidem non clam est magnitudinem animi et supercilium ab eo* (Gorgiâ) *accepisse. Transtulerunt autem ad propria, alter ad linguæ promptitudinem, alter ad robur* (21).

(F)... *et par ses vers.*] Plutarque rapporte un endroit des élégies de Critias, dans lequel l'auteur faisait souvenir Alcibiade que c'était lui qui l'avait fait rappeler, je veux dire qui avait proposé au peuple d'Athènes la loi qui le rappela. On ne peut pas prétendre que l'auteur de ces élégies soit un autre Critias, puisque Plutarque le surnomme fils de Callæschrus (22), et qu'ailleurs, en citant le même ouvrage, il l'attribue à Critias, l'un des trente tyrans (23). Il s'est glissé une faute dans l'Alcibiade d'Amyot : au lieu de *Critias, fils de Callæschrus*, on y voit *Callias, fils de Callæschrus*. La même faute se trouve dans le Platon de Jean de Serres, au dialogue intitulé *Protagoras*. Κριτίας est dans le grec, et Callias dans la version. Plu-

(15) Cicero, de Orat., *lib. II*, *cap. XXII*.

(16) Caussin., de Eloquentiâ, *lib. I*, *pag. m.* 18, 19.

(17) *Ab Hermogene judicatur* σεμνὸς καὶ διηρμένος πρὸς ὄγκον. *Ibidem.*

(18) Philostratus, *in* Vitis Sophistarum, *p.* 505.

(19) Καὶ τὸ ἀσυνδέτως δὲ χωρίῳ προσβαλεῖν Κριτίου ὥρα. *Critiæ quoque decor est scopis dissolutis uni loco inhærere.* Id., ibid. *Voilà justement ce qu'on pourrait dire de Sénèque.*

(20) *Ibidem.*

(21) Philostrat., *in* epist. ad Juliam Augustam, *pag.* 887.

(22) Κριτίου τοῦ Καλλαίσχρου γράψαντος ὡς αὐτὸς ἐν ταῖς ἐλεγείαις πεποίηκε. *Ex Critiæ Callæschri filii rogatione, ut ipse lusce elegiis cecinit.* Plut., *in* Alcib., *pag.* 209, E.

(23) Κριτίας δὲ τῶν τριάκοντα γενόμενος ἐν ταῖς ἐλεγείαις εὔχεται. *Critias ex triginta tyrannis optat in Elegiis.* Idem, *in* Cimone, *pag.* 484, E.

tarque n'est pas le seul qui ait cité les élégies de Critias, vous en trouverez plusieurs morceaux dans Athénée; cherchez au livre X, page 432, et au livre XV, page 666. Ce dernier passage nous apprend que celui du livre Ier., page 28, est tiré du même ouvrage de Critias. Je ne doute point qu'il n'eût composé d'autres poésies. On ne savait pas au vrai s'il était l'auteur d'un poëme intitulé *Pirithoüs* : les uns le lui attribuaient, les autres le donnaient à Euripide (24). Nous verrons ci-dessous s'il doit être distingué de l'auteur du livre de *Politiâ Lacædemoniorum*.

(G) *Il a été plus loué de Platon, que de Proclus.*] « Personne, dans » cette ville, n'ignore que Critias pos- » sède tout ce de quoi nous parlons. Κριτίαν δέ που πάντες οἱ τῇδε ἴσμεν οὐδενὸς ἰδιώτην ὄντα ὧν λέγομεν. *Critiam verò omnes utique hâc in urbe, nullius eorum, quæ dicimus, esse imperitum scimus* (25). Voilà l'éloge que Platon lui donne : or il venait de parler des avantages que l'on tire d'un excellent naturel, et de l'étude de la bonne philosophie. Voyons ce que M. Petit a observé sur ce passage. *Proclus in commentario ad hunc locum* : Ὁ Κριτίας ἦν μὲν γενναίας καὶ ἀδρᾶς φύσεως, ἥπτετο δὲ καὶ φιλοσόφων συνουσιῶν, καὶ ἐκαλεῖτο ἰδιώτης μὲν ἐν φιλοσόφοις, φιλοσόφος δὲ ἐν ἰδιώταις, ὡς ἡ ἰσωρία φησιν. Erat quidem Critias generosâ et vehementi indole, nec philosophicarum expers disceptationum; sed ita tamen ut idiota inter philosophos, philosophus inter idiotas vocaretur; ut quidem historia testatur. *Quod significat hunc quidem non fuisse perfectum in philosophiâ, sed tamen ingenio aptum, et multæ eruditionis* (26). Notez, sur ces deux dernières paroles de M. Petit, que les expressions de Proclus ne semblent point signifier que Critias eût beaucoup d'érudition. On peut passer sans cela pour philosophe parmi les ignorans. *Inter cæcos regnat strabus.*

(H) *On l'a mis au nombre de ceux qui dogmatisèrent contre l'existence de Dieu.*] Sextus Empiricus ne s'explique point sur cela en termes couverts. Θεοὺς γάρ, dit-il (27), οἱ μὲν πολλοί φασιν εἶναι, τινὲς δὲ οὐκ εἶναι, ὥσπερ οἱ περὶ Διαγόραν τον Μήλιον, καὶ Θεόδωρον, καὶ Κριτίαν τὸν Ἀθηναῖον. *La plupart des gens croient qu'il y a des dieux; mais quelques-uns, comme Diagoras, Théodore, et* Critias *l'Athénien, disent qu'il n'y en a pas.* Il exposa dans un autre livre les pensées de ce personnage. Critias, l'un des trente tyrans d'Athènes, dit-il (28), semble être du nombre des athées. Il prétend que les anciens législateurs, voulant empêcher que personne ne fît du tort en cachette à son prochain, feignirent qu'il y a une Providence qui prend garde si les hommes vivent bien ou mal, et qui punit ceux qui font mal. Selon son système, il avait été un temps où les hommes, déréglés comme des bêtes, et ne récompensant point les bonnes actions, ni ne punissant les crimes, ne suivaient aucune autre règle que la loi du plus fort. Ensuite il y eut des hommes qui établirent des peines, et alors la justice exerçait son autorité sur l'injustice, comme un maître sur son esclave. On punissait ceux qui faisaient quelque mal. Puis, comme on se fut aperçu qu'à la vérité les lois empêchaient les hommes de pécher publiquement, mais non pas de faire en secret une action mauvaise, il s'éleva un homme d'esprit qui connut qu'il rendrait un très-grand service au genre humain, s'il faisait en sorte que les méchans craignissent d'être punis, lors même qu'ils pécheraient secrètement, et qu'ils ne feraient qu'avoir de mauvais desseins. Il inventa donc un Dieu, c'est-à-dire une nature immortelle qui voit et qui connaît toutes choses : il lui attribua le gouvernement du monde, le mouvement des cieux, les foudres et les tonnerres, et tout ce en général de quoi les hommes ont peur : c'est ainsi, concluait-il, qu'un habile homme fit accroire aux autres l'existence d'une divinité. Sextus Empiricus rapporte les propres paroles de Critias, sans citer l'ouvrage d'où il les tire. Nous savons seulement qu'il les emprunte d'un poëme; car il cite des vers iambiques. Ce qu'il y a d'embarrassant est que Plutarque attribue les

(24) Athen., *lib. XI*, *pag.* 496.
(25) Plato, *in* Timæo, *pag. m.* 1041, E.
(26) Petrus Petitus, Miscellanear. Observat, *pag.* 6.
(27) Sext. Empir., Pyrrhon. Hypotypos., *lib. III*, *pag.* 155.
(28) *Id.* adversùs mathematicos, *pag.* 318.

mêmes vers à Euripide, et qu'il suppose que ce poëte, redoutant l'aréopage, et à cause de cela n'osant publier directement son athéisme, fit débiter ce méchant système par un personnage de théâtre (29) : Εὐριπίδης ὁ τραγῳδοποιὸς ἀποκαλύψασθαι μὲν οὐκ ἠθέλησε, δεδοικὼς τὸν Ἄρειον πάγον· ἐνέφηνε δὲ τοῦτον τὸν τρόπον. τὸν γὰρ Σίσυφον εἰσήγαγε προσάτην ταύτης τῆς δόξης, καὶ συνηγόρευσεν αὐτοῦ ταύτῃ τῇ γνώμῃ,

Ἦν γὰρ χρόνος (φησὶν) ὅτ' ἄτακτος ἦν ἀνθρώπων βίος,
Καὶ θηριώδης, ἰσχύος θ' ὑπρέτης.

Ἔπειτα φησὶ τὴν ἀνομίαν λυθῆναι νόμων εἰσαγωγῇ· ἐπεὶ γὰρ ὁ νόμος τὰ φανερὰ τῶν ἀδικημάτων εἴργειν ἐδύνατο, κρύφα τε ἠδίκουν πολλοί, τότε τις σοφὸς ἀνὴρ ἐπέσησεν ὡς δεῖ ἀεὶ ψευδεῖ λόγῳ τυφλῶσαι τὴν ἀλήθειαν, καὶ πεῖσαι τοὺς ἀνθρώπους,

Ὡς ἔστι δαίμων ἀφθίτῳ θάλλων βίῳ,
Ὃς ταῦτ' ἀκούει καὶ βλέπει, φρονεῖ τ' ἄγαν.

Euripides tragicus poëta apertè quidem profiteri hanc sententiam non est ausus, metuens areopa giticum judicium: indicavit tamen hâc ratione : Sisyphum introduxit, qui eam proferret, ipseque ei patrocinatus est,

Incondita olim vita fuit mortalium,
Et belluina, viribusque serviens.

Legibus deindè positis ait injustitiam fuisse repressam. Sed cùm hæ aperta possent flagitia prohibere, multi autem occultè scelera perpetrarent, tum quendam callidum virum prodüsse, qui docuerit veritati tenebras mendacio offundendas, hominibusque persuadendum esse,

Quòd sit perenni vitâ aliquis vigens Deus,
Qui cernat ista, et audiat, atque intelligat.

Il est évident que le système rapporté par Sextus Empiricus, et celui que Plutarque rapporte, sont toute la même chose. Ils ne diffèrent qu'en ce que Plutarque ne cite pas un aussi grand nombre de vers que Sextus Empiricus, et qu'il attribue à Euripide ce que l'autre donne à Critias. Mais les vers que Plutarque cite sont précisément les mêmes que quelques-uns de ceux que Sextus Empiricus rapporte. Là-dessus on peut demander si, par un défaut de mémoire trop fréquent parmi les auteurs grands et petits, l'on a donné à Critias le bien d'Euripide, ou à celui-ci ce qui appartient à Critias; ou s'il y a quelqu'autre moyen de résoudre la difficulté. Il me semble qu'un médecin de Paris a été assez heureux en conjectures.

Il croit qu'il y a une lacune dans Sextus Empiricus, c'est-à-dire que les copistes ont sauté quelques périodes qui contenaient ce que l'on avait cité de Critias, et l'avertissement qu'on avait donné qu'Euripide, imbu de ce même sentiment, l'avait expliqué au long dans une pièce de théâtre. *Mihi probabilius videtur mutilum esse* Empirici *librum quàm* Plutarchi, *nec ea modo quæ ex Critiâ citabat ævo substracta, sed etiam ipsius verba illa quibus Euripidem eorum versuum auctorem laudabat antequàm versus ipsos poneret. Quo sane factum putandum est ut iis qui lacunam non adverterent, iidem versus Critiæ adscribi, ac nomine ejus citari ab* Empirico *viderentur* (30). Ceux qui savent que de fort anciens manuscrits et assez bons ne contiennent pas tout ce qui se trouve dans d'autres, et que néanmoins on n'y a laissé rien en blanc, conviendront qu'il est fort possible que les manuscrits d'Empiricus soient mutilés en cet endroit-ci, encore que l'écriture y soient continue. Mais quoique j'acquiesce à la conjecture de M. Petit, je n'admets pas toutes ses raisons, et je m'en vais indiquer celles qui me semblent fausses.

I. Il dit que, selon Plutarque, la raison qui contraignit Euripide à débiter son système sous le personnage de Sisyphe, fut la crainte de l'aréopage. Or, ajoute-t-il, cette crainte n'est pas vraisemblable dans un homme tel que Critias, tyran cruel et violent, et qui se moquait des lois divines et humaines (31). Cette raison n'a aucune force; car la tyrannie de Critias ne commença qu'après la prise d'Athènes : avant cela, il n'était considérable qu'à proportion de ses intrigues, et il était aussi responsable qu'un autre de sa conduite; de sorte

(29) Plutarch., de Placitis philosoph., *lib. I, Quæst. VII, pag.* 880, E.

(30) Petrus Petitus, Observat. Miscellan., *lib. I, cap. I, pag.* 7.

(31) *Non videtur is metus in tyrannum cadere, qualis fuisse Critias dicitur, impotens, sævus, juris humani oblitus, et Deorum contemptor.* Petit, *ibid., pag.* 5.

que s'il eût voulu composer une pièce de théâtre, il eût été obligé de se ménager, tout comme Euripide, plus ou moins. Le peuple d'Athènes et les tribunaux le pouvaient mettre à la raison aussi aisément qu'on y mit Alcibiade, sous prétexte d'impiété (32). Il est fort probable que si Critias avait fait des tragédies, ce n'eût pas été depuis qu'il se vit au nombre des trente tyrans, mais pendant qu'il jouissait d'un plus grand loisir. Au pis aller, il est très-possible qu'il les ait faites avant que d'être tyran, et cela suffitpour réfuter la raison que j'ai ici à combattre.

II. En voici une autre qui n'est pas plus forte. Critias n'était point assez bon poëte pour qu'on doive lui attribuer d'aussi beaux vers que ceux qu'Empiricus cite. Comment accorder cela avec Athénée, qui rapporte tant de bons vers de Critias, et qui le régale même de l'épithète de très-bon (33), et qui enfin cite une pièce qui passait ou pour un ouvrage de Critias, ou pour un ouvrage d'Euripide? Lorsque le public doute si un poëme est d'un des premiers auteurs qu'on connaisse, ou d'un autre, il faut que l'on soit persuadé que cet autre est un très-bon poëte.

III. Ce que M. Petit ajoute, que puisque Platon (34) a reproché à Euripide d'avoir trop flatté les tyrans, et d'avoir loué la tyrannie, la crainte de l'aréopage convient beaucoup mieux à ce poëte qu'à Critias (35), me paraît être un mauvais raisonnement; car, généralement parlant, on ne voit nulle liaison entre préférer la monarchie au gouvernement républicain, et n'oser dire directement sa pensée sur la religion. Les louanges de la tyrannie qui ont été reprochées à Euripide ne sont autre chose que certains endroits de ses tragédies, où il décrit les avantages du gouvernement monarchique; et il n'est pas étrange que dans une ville comme Athènes, où le gouvernement républicain était une source infinie de révolutions et de confusions, un homme d'esprit se laissât frapper par les maximes favorables à la monarchie. Mais laissons cela, il ne s'agit point de justifier le goût d'Euripide; il s'agit de voir si, parce qu'il a parlé quelquefois de la royauté avec éloge, il a dû recourir à l'artifice que Plutarque lui attribue; c'est que n'osant se commettre avec les aréopagistes, il ne voulut point débiter lui-même ses impiétés; il les fit débiter par Sisyphe dans l'une de ses tragédies. On ne voit pas aisément que l'une de ces deux choses puisse être la conséquence de l'autre : on voit clairement que s'il avait déclamé contre les monarques, et pour le gouvernement républicain, la prudence n'aurait pas laissé de lui dicter qu'il fallait craindre l'aréopage, et se servir d'artifice dans le débit d'une impiété. J'avoue qu'après un certain effort de méditation, on découvre qu'en donnant des louanges à la royauté, il eût pu devenir désagréable aux magistrats des Athéniens, et que dès lors il eût dû croire qu'il devait garder plus de mesures qu'un autre, et ne fournir point de matière de procès. Mais dans le fond, la conjecture de M. Petit serait disputable (36); et en tout cas l'on ne me saurait nier qu'il n'eût tenu son raisonnement sous trop d'enveloppes. Voyez la note (37).

IV. Si le reproche que Platon fait à Euripide n'avait été allégué que comme un principe de la conclusion que je vais examiner, je n'eusse pas atta-

(32) *Voyez* Cornelius Nepos, *in* Vitâ Alcibiadis.

(33) Ὁ κράτιστος Κριτίας. *Optimus Critias.* Athen., *lib. XIII, pag.* 600.

(34) *Lib. VIII* de Republ.

(35) *Magis profecto Euripidi convenit, quod ait Plutarchus, non nusum metu Areopagi aperire mentem suam de Diis; propterea Sisyphi personam ab eo inductam.* Nam *et* Plato *Euripidi objicit in octavo* de Republicâ, *quod tyrannis impensius faveret, et tyrannidem laudaret.* Petit, *lib. I, pag.* 6 *et* 7.

(36) *Je parle ainsi, parce qu'il est sûr que M.* Petit *n'a point songé à cela.*

(37) *Pour connaître la raison de la différence qui est ici entre la première et la seconde édition, consultez la page* 1356 *du* Ier. *volume de la première édition de ce* Dictionnaire. [*On a cru que, pour épargner cette peine aux lecteurs, on ferait bien de mettre ici le passage auquel cette citation renvoie. Le voici :* Celui qui a fait la table de ce Dictionnaire vient de m'avertir, que ma censure de M. Petit pourrait être ici très-fausse; car Euripide, en donnant des louanges à la royauté, eût pu devenir désagréable aux magistrats athéniens; et dès-lors il eût dû croire qu'il devait garder plus de mesures qu'un autre, et ne fournir point de matière de procès. J'avoue que cette pensée est solide, et je la mets ici comme un correctif de la mienne; mais dans le fond, je demeure persuadé que M. Petit avance une conjecture fort légère : et en tout cas on ne saurait me nier qu'il n'ait tenu son raisonnement sous trop d'enveloppes.

qué la logique de M. Petit de la manière que je viens de faire, j'eusse vu facilement quelque liaison entre les deux choses qu'il a conclues l'une de l'autre. Voici comment il raisonne (38) : puisqu'Euripide a fait l'éloge de la tyrannie, et qu'il a soutenu avec chaleur les intérêts des tyrans, il est probable qu'il a débité sur le théâtre les maximes qu'on lui impute, car ces maximes sont fort au goût des tyrans. Tout va bien jusque-là : c'est-à-dire, qui admettra le principe, sera obligé d'admettre la conséquence ; mais le mal est que dans ce raisonnement il y a une proposition fausse. Il n'est point vrai que ce soit plaire aux tyrans que d'enseigner des maximes qui tendent à effacer du cœur de l'homme les impressions de la religion. Ceux qui sont assez ignorans et assez déraisonnables pour ne pas attribuer l'origine de la religion aux impressions que Dieu lui-même a communiquées à l'esprit de l'homme, ne trouvent point de plus plausible supposition que de dire que ceux qui ont voulu dominer ont inventé la religion, afin de tenir les peuples plus aisément sous le joug. L'histoire nous fournit mille et mille exemples de l'utilité que les princes ont tirée des superstitions du peuple, soit qu'il fallût l'encourager, soit qu'il fallût l'intimider : un oracle de Delphes, une réponse des augures, l'explication d'un prodige, ont été de grand usage en mille occasions pour les intérêts des souverains. Ainsi, encore que par les mêmes machines on puisse faire révolter les peuples (39), il est néanmoins probable que, comme l'on ne prévoit pas tous les inconvéniens qui peuvent naître d'une invention, les souverains intelligens et habiles auraient fait forger une religion, s'ils n'en avaient déjà trouvé une toute établie. Que veut donc dire M. Petit, quand il suppose qu'Euripide, pour faire sa cour aux tyrans, et en particulier à Archélaüs, roi de Macédoine, a fait débiter un long rôle sur le théâtre dans la vue de détruire la religion ? Y a-t-il rien de plus propre à la ruiner, que de faire accroire aux peuples qu'elle n'a été inventée que pour leur servir d'épouvantail, et qu'au fond c'est une chimère que de prétendre que la foudre, que la grêle, que la tempête sont des châtimens dont Dieu se sert contre le crime ? M. Petit s'est réfuté si visiblement lui-même, qu'on ne saurait n'en être pas étonné : les tyrans, dit-il (40), se moquent de la religion, ils n'y ont aucun égard ; mais ils ne laissent pas de se servir de tous les moyens imaginables pour faire que leurs sujets obéissent exactement à la religion : et par conséquent, lui doit-on répondre, Euripide aurait fait très-mal sa cour aux tyrans, s'il avait débité sur le théâtre un système aussi impie que celui que Sextus Empiricus et Plutarque ont rapporté.

M. Petit a oublié, ce me semble, une des raisons qui prouvent le mieux que c'est Euripide, et non Critias, qui dogmatisa de la sorte. Il aurait dû alléguer que c'est assez la coutume d'Euripide d'amener des personnages sur la scène qui débitent des impiétés. Son Bellérophon invective le plus hardiment du monde contre la divine providence, et conclut à la nier, vu les désordres qui se voient dans l'univers, et l'oppression continuelle de l'innocence (41). Je finis cette remarque par dire que M. Petit a cité un long passage de Sénèque, qui prouve que ce philosophe ne regardait que comme une fraude pieuse ce que les anciens ont dit de la foudre de Jupiter. *Quid tam imperitum est, quàm credere fulmina è nubibus Jovem mittere.... ut impunitis sacrilegis, percussis ovibus, incensis aris, pecudes innoxias feriat.... Si quæris à me quid sentiam, non existimo tam hebetes fuisse, ut crederent Jovem, aut non æquæ voluntatis, aut*

(38) *Quidni igitur Euripides tyrannis amicus, et Archelao Macedonum regi haud sanè admodùm laudato, in amoribus, hanc sententiam in eâ tragœdiâ tyrannorum moribus consentaneam protulerit : utpote quibus religio nihil aliud sit, nisi machina theatralis, qualem poëtæ habent in promptu, ad expediendum fabulæ quempiam nodum?* Petit, Observ. Miscell., *liv. I, pag.* 7.

(39) *Voyez ci-dessus la remarque* (B) *de l'article* Abdas, *tome I, pag.* 26.

(40) *Cùm enim neque religionis respectum habeant, id tamen modis omnibus studeant, ut quibus imperant populi, religioni maximè pareant.* Petit., Observ. Miscell., *lib. I, pag.* 7.

(41) *Voyez la remarque* (AA) *de l'article d'*Euripide, *tome VI. Voyez aussi* la Mothe-le-Vayer, *tome XII, lettre CXXXV, pag.* 220 ; *et* Athenagoras, *in* Legat. pro Christian., *pag. m.* 28 ; *et* Clem. Alexandrin., *in* Admonit. ad Gentes, *pag.* 50.

certè minus paratum esse. Utrumenim cùm emisit ignes, quibus innoxia capita percuteret, scelerata transiret, aut noluit justius mittere, aut non successit? Quid ergò secuti sunt, cùm hoc dicerent? ad coërcendos animos imperitorum sapientissimi viri judicaverunt, inevitabilem metum, ut supra nos aliquid timeremus. Utile erat in tantâ audaciâ scelerum, aliquid esse, adversùm quod nemo sibi satis potens videretur. Ad conterrendos itaque eos, quibus innocentia nisi metu non placet, posuêre super caput vindicem et quidem armatum (42). Notez que Sénèque ne nie pas que Jupiter ne lance la foudre, si par Jupiter on entend l'âme du monde, qui a produit tout, qui conduit et qui règle tout, qu'on peut nommer destinée, providence, nature, monde et qui, à proprement parler, n'est autre chose que l'univers même. *Ipse enim est totum quod vides, totus suis partibus inditus, et se sustinens vi suâ* (43). Les spinozistes s'accommoderaient aisément de cette pensée. Quand on demande à Sénèque pourquoi ce Jupiter frappe ce qu'il faudrait épargner, et épargne ce qu'il faudrait frapper, il demande du temps pour préparer la réponse. *At quare Jupiter aut ferienda transit, aut innoxia ferit? In majorem me quæstionem vocas, cui suus locus, suus dies dandus est* (44).

(I).... *M. le Fèvre ne l'a point sue*]. Il l'a témoigné évidemment dans sa note sur ces paroles de Plutarque : *Combien encore eût-il été meilleur pour ceux de Carthage, d'avoir eu pour leurs premiers législateurs un Critias et un Diagore, qui ne croyaient ni Dieu ni esprits, que de faire à Saturne les sacrifices qu'ils lui faisaient* (45) ? Voici sa note : « Je sais bien » que Critias fut un homme emporté, » furieux, et injuste, enfin le plus » sauvage des trente tyrans. Mais il » est ici question d'un philosophe, et » non pas d'un tyran. C'est pourquoi » je crois qu'au lieu de Critias il faut » lire Théodore, qui fut autrefois un » des plus célèbres athées de Grèce. » On me dira qu'entre ces deux mots » Κριτίας et Θεόδωρος, il n'y a presque » point de ressemblance pour les let- » tres qui les composent ; mais il faut » se souvenir que les copistes grecs » abrégent d'ordinaire les mots qui » commencent par θεο, de sorte qu'ils » écrivent Θδωρος avec un petit tiret » sur le Θ. Quoi qu'il en soit, *Critias* » est une faute. » Voilà un arrêt définitif, qui ne serait pas échappé à ce critique, s'il avait su ce qui se trouve dans Sextus Empiricus, touchant Critias. Il y a un père de l'église (46) qui a mis ce Critias au rang des athées.

(K) *M. Moréri a été fort peu éclairé sur cet article.*] 1°. Il ne fallait point parler au singulier *d'une élégie de Critias*, puisque Plutarque et Athénée se sont servis du pluriel. 2°. On n'aurait point dit que *Sextus le philosophe rapporte un beau fragment de lui*, si l'on avait su que ce fragment est un dogme abominable, un athéisme tout pur. 3°. *Critias fils de Callæschre* ne devait point faire un article à part ; il est le même Critias qui fut l'un des trente tyrans. 4°. On n'a point de bonnes raisons de nous donner un Critias, historien grec, différent du fils de Callæschrus, on le verra dans la remarque suivante. 5°. Le témoignage rapporté par Clément d'Alexandrie n'est point *très-avantageux à cet auteur;* car ce père ne fait que citer (47) quelques paroles de Critias, pour le convaincre d'être plagiaire envers Euripide. Ce qui a trompé M. Moréri est qu'il n'a pas entendu toute la force de ce latin de Vossius, *illustre hujus scriptoris testimonium adducit Clemens* (48). Cela ne signifie autre chose, sinon que Clément d'Alexandrie cite Critias sur un sujet remarquable. Or cela n'emporte point que l'on loue et que l'on estime

(42) Seneca, natur. Quæst., *lib. II*, *cap. XLII.*

(43) *Idem*, *ibid.*, *cap. XLV.*

(44) *Idem*, *ibid.*, *cap. XLVI.*

(45) *Je me sers de sa traduction. Voici le grec :* Τί δὲ Καρχηδονίοις οὐκ ἐλυσιτέλει, Κριτίαν καθοῦσιν, ἢ Διαγόραν νομοθέτην ἀπ' ἀρχῆς, μήτε τινὰ θεὸν μήτε δαιμόνων νομίζειν ; ἢ τοιαῦτα θύειν οἷα τῷ Κρόνῳ ἔθυον. *Nonne utilius erat Carthaginiensibus jam indè ab initio Critia vel Diagora ad condendas leges adhibito decernere nullum esse Deum, nullum genium; quàm talia sacra facere, qualibus illi Saturno operabantur.* Plut., de Superstit., *sub fin.*, *pag.* 171.

(46) Theophilus ad Autolycum, *lib. II*, *pag. m.* 121.

(47) Stromat., *lib. VI*, *pag.* 620, D.

(48) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 343.

Critias. 6°. Il ne fallait pas douter que celui que Plutarque cite dans la vie de Lycurgue ne soit le même qui a écrit sur la république de Sparte et qu'*Athénée cite deux fois*. Nous verrons bientôt que c'est une vérité certaine.

(L)..... *Et Vossius ne pouvait pas lui servir d'assez bon guide.*] Il a cru sans nulle raison que Critias fils de Callæschrus n'était pas le même qui composa les élégies et qui fut l'un des trente tyrans (49). Il est facile de voir qu'il n'y a point là plus d'un Critias, et je m'étonne que Vossius ne s'en soit pas aperçu : il a dit expressément que Critias le tyran avait adressé une élégie à Alcibiade (50) : or Plutarque cite une élégie de Critias, fils de Callæschrus dans laquelle l'auteur parlait à Alcibiade (51) : n'est-il donc pas manifeste que Critias le tyran, et le poëte élégiaque, et le fils de Callæschrus sont une même personne? Vossius ne l'a pas toujours ignoré; car dans ses Historiens Grecs il a reconnu que le Critias dont Plutarque rapporte des vers dans la vie d'Alcibiade, est fils de Callæschrus (52). Nous lisons aussi dans Athénée que Critias fils de Callæschrus a fait quelques élégies. Quant à Critias, auteur d'un traité de la république de Lacédémone, Vossius n'a pas dû croire (53), mais savoir que c'est lui que Plutarque cite dans la vie de Lycurgue (54). Pour le prouver il suffit de dire qu'Athénée rapportant la même chose dont Plutarque fait mention, allègue pour son garant Critias, auteur du traité de la république de Lacédémone. Vossius décide que ce Critias n'est point le fils de Callæschrus; il n'en donne point de raisons, et cela fait que, comme je ne voudrais pas affirmer qu'il ait tort, je ne voudrais pas non plus garantir qu'il a dit la vérité. Il se pourrait faire que le même Critias qui fut disciple de Socrate, et l'un des trente tyrans, voulut montrer au public qu'il était tout à la fois poëte, orateur et historien. Il avait laissé des harangues: Cicéron et Denys d'Halicarnasse les avaient lues; il avait laissé des poëmes: Plutarque et Athénée (55) les citent : pourquoi ne serait-il point celui qui composa un traité de la république de Lacédémone? Je remarque qu'Athénée cite un passage des élégies de Critias, où il est parlé des différentes manières dont on buvait dans les festins. Critias s'étend beaucoup sur les louanges de la coutume que l'on observait dans Lacédémone à cet égard. On ne buvait à la santé de personne, on ne buvait point à la ronde, on ne faisait point d'excès: on gardait un certain milieu qui ranimait l'humeur guerrière et la gaieté des conservations et qui, en un mot, faisait du bien et au corps, et à l'esprit, et rendait très-propre aux fonctions d'amour, et provoquait un bon dormir.

Οἱ Λακεδαιμονίων δὲ κόροι πίνουσι τοσοῦτον,
"Ωστε φρέ' εἰς ἱλαρὰν ἀσπίδα πάντ' ἀπάγειν,
Εἵς τε φιλοφροσύνην γλῶτταν μέτριόν τε γέλωτα.
Τοιαύτη δὲ πόσις σώματί τ' ὠφέλιμος,
Γνώμῃ τὲ, κτήσει τε καλως εἰς ἔργ' Ἀφροδίτης,
Πρός θ' ὕπνον ἥρμοσαι, τὸν καμάτων λιμένα.

Lacædemonii juvenes eousquè bibunt,
Ut ad capiendum scutum alacres totum animum vertant :
Linguam verò ad hilaritatem, modestumque risum :
Ea nimirum potatio corpori utilis est,
Ac menti : juvatque multum ad Veneris opus,
Nec parum ad somnum confert, qui laborum portus est (56).

Je remarque aussi que le même auteur cite l'ouvrage de Critias sur la république de Lacédémone (57), pour montrer les différentes manières de boire : il se trouve que ce Critias fait la même observation que j'ai déjà rapportée, c'est que les Lacédémoniens ne portaient point de santés. Cela est plus propre à prouver qu'il n'y a ici qu'un Critias, qu'à prouver qu'il y en a deux. Notez que Julius Pollux, qui a cité Critias une infinité de fois

(49) *Id.* de Poëtis græcis, *pag.* 44.
(50) *Ibidem.*
(51) Plut., *in* Alcib., *pag.* 209, E.
(52) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 348.
(53) Puto et eundem Critiam esse cujus Plutarchus mentionem facit in Lycurgo, *Idem, ibidem.*
(54) *Pag.* 45.
(55) Athen., *lib. XI, pag.* 463.
(56) *Id.*, *lib. X, cap. IX, pag.* 432.
(57) *Id.*, *lib. XI, cap. III, pag.* 463. Vossius *a cru qu'Athénée ne cite ce livre que deux fois; je le trouve cité trois fois.* Harpocration *le cite au mot* Λυκιουργεῖς.

sans spécifier aucun livre, a spécifié une fois l'Atalante (58), et une fois le traité des républiques (59).

(58) Κριτίας δὲ ἐν Ἀταλάντῃ. Jul. Pollux, *lib. VII, cap. X.*

(59) Παρὰ Κριτίᾳ ἐστὶν ἐν ταῖς πολιτείαις. *Id., ibid., cap. XIII.*

CRITON. Plusieurs anciens auteurs ont porté ce nom. Je ne répéterai point ce que M. Moréri en dit; je me contenterai d'y corriger quelques fautes (A).

(A) *Je me contenterai de corriger quelques fautes* de Moréri.] 1°. Criton l'Athénien a vécu à la vérité dans la 94e. olympiade, mais non pas l'an 150 de Rome : il fallait mettre l'an 350. 2°. Il était, je l'avoue, un des disciples de Socrate, mais il est faux que Diogène Laërce nous l'apprenne; et cependant c'est le seul auteur que M. Moréri cite : il fallait citer Xénophon (1). J'éclarcirai ceci à la fin de cette remarque. 3°. Criton n'avait point de fils qui eût nom Chésippe : il fallait dire *Ctésippe*. 4°. Criton le médecin *n'enseigna* pas *un art de politesse, que Galien dit qu'il faut excuser, parce que Criton exerçait la médecine près des rois et des dames.* Ne dirait-on pas que ce médecin composa des livres, non pas de la civilité puérile, mais de la civilité des hommes faits, mais d'une civilité encore plus relevée que celle du Galatée de *monsignor* de la Casa? Ne dirait-on pas qu'il fut le chevalier de Méré de son temps, et qu'il publia des traités de la délicatesse plus dignes de leur titre que l'Apologie du père Bouhours contre Cléanthe? Cependant, il ne fit rien de tout cela, il se contentait d'enseigner cette partie de la médecine qu'on nomme la *cosmétique*. C'est celle qui entreprend de combattre la laideur et les autres défauts du corps, qui sont capables de dégoûter les gens mariés les uns des autres. Cette partie de la médecine n'est point la plus cultivée, mais on prétend qu'elle peut être de grand usage, même par rapport au salut de l'âme, vu qu'elle peut prévenir les adultères. *Ad medicinam etiam pertinet Cosmetice : quæ ars non debet reprehendi, si quis rectè utatur. Nam et mariti quandoquè levibus uxorum vitiis offensi amorem ad concubinas, vel etiam meretrices, imò et alienas uxores applicant. Quandoque et homines benè natos inque honore constitutos pudet cum ejusmodi vitiis in publicum prodire. Itaque nec Galenus dubitavit in arte suâ tradere complura, quæ ad artem κοσμητικὴν pertinent : ut de iis quæ pulchrum vultui colorem concilient : quæ maculas, scabritiem, aut rugas tollant : quæ capillis colorem mutent; quæ dentes albos reddant* (2). Les médecins la distinguent ordinairement de cet artifice malhonnête qui fournit le fard, et toutes ces belles drogues qu'Ovide avait étalées dans son poëme de *Medicamine faciei* (3). On a tâché dans le Moréri de Hollande de corriger cette faute; mais on n'a pu y réussir, parce qu'on n'a pu se persuader qu'elle fût aussi grossière qu'elle l'est. *Il enseigna son art avec de la politesse que Galien dit qu'il faut excuser, etc.* C'est la correction du passage de Moréri : mais il est sûr qu'elle n'est point bonne, et cela est bien excusable; car qui aurait pu s'imaginer que puisque trois lignes après on trouve que Criton fut l'inventeur de la cosmétique, il ne fallait point distinguer en lui la politesse et la cosmétique? La bévue de M. Moréri ne paraît dans toute son étendue que quand on examine l'auteur qu'il a copié. C'est Vossius. Or voici ce que l'on trouve dans Vossius : *Hic Crito docuit artem κοσμητικὴν sive* comtoriam *vel* exornatoriam : *quâ in re, ut Galenus ait, veniam meretur, quia apud reges et reginas medicinam faceret* (4). Il est visible par ces paroles, que l'art prétendu de politesse que Galien voulait que l'on excusât, n'est autre chose que la *cosmétique*. M. Moréri avait lu sans doute dans quelque livre, que Criton avait enseigné *artem poliendi cutem*, l'art de rendre la peau douce, d'en ôter les taches, etc. Il ne prit point garde à *cutem*, et il fit du reste le prétendu art de poli-

(1) Xénophon, de Factis et Dict. Socratis, *lib. I, pag. m.* 418. *Voyez aussi* Suidas, *in* Κρίτων.

(2) Vossius, de Philosophiâ, *cap. IX, p.* 74.

(3) *Supposé qu'il soit l'auteur de ce poëme.*

(4) Vossius, de Philosophiâ, *cap. XI, p.* 86, 87.

tesse. Mais Vossius, qui était sa source continuelle, son oracle perpétuel, ne pouvait-il pas ici le redresser facilement? 5°. Ce n'est pas bien traduire Vossius, que d'assurer que Galien *fait le dénombrement des ouvrages* de Criton (5). Il eût mieux valu dire qu'il en donne le sommaire. 6°. Prétendre que ces paroles de Vossius *docuit artem* κοσμητικὴν, signifient que Criton *est le premier inventeur de la cosmétique*, est une mauvaise prétention : il y a une énorme différence entre un médecin qui fait son étude principale d'une certaine partie de la médecine, et un médecin qui est le premier inventeur de cette partie. Criton se trouvant médecin de cour, et voyant que les princes et les princesses n'ont pas moins d'envie de faire passer une rougeur, ou une rousseur, et en général tous les défauts de la peau, que de guérir d'une maladie, s'appliqua tout entier à la cosmétique. Ce n'est pas à dire qu'avant lui personne n'en eût traité. 7°. Enfin M. Moréri définit la cosmétique très-mal. *C'est*, dit-il, *l'art qui a soin de la beauté et des ornemens du corps*. Selon cette définition, la cosmétique embrasserait l'art de se coiffer, de choisir une garniture, d'assortir des pierreries; en un mot, toute l'industrie des femmes qui habillent une fiancée le jour des noces. Or cela est très-faux.

Voyons si j'ai eu raison dans le deuxième point de cette critique. On m'a objecté (6) que Diogène Laërce *en parlant de l'affection* de Criton *envers Socrate, et en le rangeant au nombre des socraticiens*, dit *assez clairement* ce que Moréri lui attribue. Je réponds que les disciples d'un philosophe ne sont pas les seuls qui puissent lui témoigner beaucoup d'amitié; et qu'ainsi, ce que Diogène Laërce rapporte de *l'affection* de Criton *envers Socrate* n'est point une preuve qui favorise Moréri. J'ajoute qu'il a mis entre Socrate et Criton quelques philosophes qui n'ont été ni les disciples, ni les sectateurs de Socrate, et par conséquent on ne peut conclure qu'il *ait rangé* Criton *au nombre des socraticiens;* on ne le peut, dis-je, conclure de la place qu'il lui a donnée dans son IIe. livre. Bien plus, il observe expressément que les fils de Criton furent disciples de Socrate, οἱ παῖδες δὲ αὐτοῦ διήκουσαν Σωκράτους, *ipsius liberi Socratis auditores fuêre* (7). N'ayant rien dit de semblable touchant Criton, il est assez naturel de croire qu'il n'a point prétendu nous apprendre le fait pour lequel on l'a cité dans le Moréri. Remarquez même que Platon introduit Socrate disant que Criton était aussi vieux que lui, et père de Critobule disciple de lui, Socrate (8). Toutes sortes de raisons demandaient alors que ce philosophe mît au nombre de ses disciples aussi-bien le père que le fils; et néanmoins il ne donne cette qualité qu'au fils. Cependant je tombe d'accord que Platon a fait entendre clairement en d'autres endroits (9) que Criton doit être compté parmi les disciples de Socrate.

(5) Ἀνακεφαλαίωσιν librorum ejus exhibet Galenus, lib. I τῶν κατὰ τόπους. Vossius, de Philosoph., *cap. XI, pag.* 87.

(6) *Voyez le* Moréri *de Hollande, tom. II, pag.* 293, *édit. de* 1698.

(7) Diog. Laërt., *lib. II, num.* 121.

(8) Plato, *in* Apologiâ Socratis, *pag. m.* 26.

(9) *Ce n'est point dans le dialogue intitulé* Phædrus; *c'est principalement dans le dialogue intitulé* Phædon.

CRITON *[1] (George (*a*)), Écossais, a été professeur en langue grecque à Paris, dans le Collége Royal. Il était un fort bon papiste (A). Il avait épousé la fille d'un Écossais, conseiller au présidial de Poitiers, laquelle se remaria avec François de la Mothe-le-Vayer (B), après avoir refusé un frère du connétable de Luines (C). Criton mourut le 8 d'avril 1611 (*b*) *[2].

*[1] La Monnoie, Leclerc et Leduchat disent qu'il faut écrire Critton.

(*a*) *Il est ainsi nommé dans les* Antiquités de Paris *de père* du Breul, *pag. m.* 564. *Le père* Labbe, Bibliotheca bibliothec. *pag. m.* 71, *le nomme* Guillaume. *Il est nommé* Jacques, *dans le* Surbériana. *Je crois qu'il s'en faut tenir au père* du Breul.

(*b*) Du Breul, *pag.* 564.

*[2] Le *Journal de l'Etoile*, cité par La Monnoie et Leduchat, rapporte que Criton dit en mourant : *Valete amici; valete superstites, mortalitatis immemores.*

(A) *C'était un fort bon papiste.*] Voici ce que le sieur Gillot écrivit à

Scaliger (1). « Il ne faut pas que vous » ignoriez que ces jours passez *Criton*, professeur es langues humaines, a voulu se faire docteur en » droict canon, et a proposé des theses en l'un et l'autre droict pour » disputer publiquement : lesquelles » ayant esté veues par nos gens du » roy, ils y en trouvèrent une fort » contraire à la vieille et bonne doctrine de France et de Sorbonne, » et à la vérité, savoir : *Nec hierarcha romanus (ad quem solum αὐθεντία τῆς ἀποστολικῆς διαδοχῆς jurisdictio spiritualis in christianos omnes, in patrimonio ecclesiæ temporalis etiam potestas pertinet), nec princeps solutus est legibus, tametsi uterque alios his solvere possit, et hic comitiis, ille conciliis sit superior, etc.* Et en une autre, parlant de l'excommunication, dict : *quod nudâ cogitatione nonnunquàm incurritur, et ob unius noxam familiam omnem et civitatem plerumque ferit.* » Et en vindrent faire plaincte à nostre grand chambre, qui fut fort bien » receue, et fut dict que *Criton* viendroit à l'heure mesme parler » au procureur general, et que la » dispute seroit differée. Après l'avoir » ouy le lendemain, les docteurs en » droict canon ouys, il fust dict que » les parties auroyent audience au » premier jour, et cependant defenses à *Criton* de proposer, soustenir, » ny disputer lesdictes theses. Cela » a esté faict les 17 et 18 de ce mois » de janvier *. Nous espérons passer » plus avant, et faire un bon arrest » de defenses aux docteurs, qui sera » leu en Sorbonne, de soustenir de » telles propositions contre la doctrine de l'église gallicane. »

(B) *Sa veuve se remaria avec François de la Mothe-le-Vayer.*] J'avoue que je n'ai appris ceci que par la lecture du *Sorbériana*. J'y ai trouvé ce qui suit. « Franciscus Motha Vahyerius, Manceau (2), » épousa la fille d'Adam Blacuodæus, » conseiller à Poictiers, et homme » savant : elle était veuve de Jacobus » Critonius, professeur des lettres humaines à Paris. Le Vayer eut ses recueils, dont il a su faire son profit. »

(C)..... *après avoir refusé un frère du connétable de Luines.*] N'allez pas croire qu'elle ait été si délicate au temps que M. de Luines était favori et connétable. S'il est vrai qu'elle n'ait point voulu épouser le sieur Cadenet, ç'a été avant que M. de Luines fût monté à la faveur. Je parle de cela par un *si*, parce que je n'en ai point d'autre garant qu'un recueil de pièces contre la maison de Luines. Or des écrivains de cette espèce de satires, tout est à craindre. A tout hasard, je donne ici ce que je trouve dans ce recueil : *La présomption de Cadenet n'est pas moins galante en la recherche qu'il fit en l'an* 1618 *de madame la princesse d'Orange, sœur du premier prince du sang, et veuve d'un prince souverain; Cadenet, dis-je, auquel la nourrice du roi n'a voulu donner sa fille en mariage, et que la veuve de Criton, professeur en la langue grecque à Paris, a refusé d'épouser : quelque temps après le voilà qui aspire à l'alliance du sang royal* (3).

(1) Lettres françaises écrites à Scalig., *p.* 256.

* Leclerc, et après lui Joly disent que cela eut lieu non en janvier, mais en décembre 1607.

(2) *Il fallait dire* Parisien. *C'était son père qui était Manceau.*

(3) *Ceci est tiré d'une satire intitulée*, Le Comtadin provençal : *elle est à la page* 79 *et suivantes du* Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable M. de Luyne, *imprimé l'an* 1625, *in*-8°. *Le passage que je cite est à la page* 103.

CRITON (*a*) (GUILLAUME) naquit en Écosse au XVIe. siècle, et se fit jésuite en France, *dans le séminaire de Reims* (*b*). Il fut recteur du collége des jésuites de Lyon (*c*), et il fit extrêmement parler de lui, non pas par ses livres, car je crois qu'il n'en publia aucun; mais par des machinations d'état qui auraient été infiniment plus utiles et à son ordre, et à toute la catholicité, que cent volumes, si elles avaient réussi. Il passa et repassa souvent

(*a*) *Son nom écossais était* Creichton.

(*b*) De Larrey, Hist. d'Anglet., *tom. II*, *pag.* 385.

(*c*) Pasquier, Catéchisme des Jésuites, *liv. III*, *chap. II*, *pag. m.* 335

la mer et les monts, plein d'intrigues et de complots qui tendaient à rétablir dans la Grande-Bretagne la religion romaine. Cependant, si l'on veut ajouter foi à une lettre qu'il écrivit à Walsingham, il n'approuvait pas les mauvais moyens d'établir le règne de Dieu (A), et il condamna fortement le dessein sur lequel Guillaume Parri le consulta de faire mourir Élisabeth, reine d'Angleterre. Les armateurs d'Ostende le prirent l'an 1585, lorsqu'il retournait en Écosse pour une grande entreprise (B). Il fut *mené par le commandement de l'amiral des états à la reine d'Angleterre, qui fut si aise de ce présent, qu'elle lui en fit donner entre autres récompenses une chaîne d'or* (*d*). On le mit en prison dans la tour de Londres, et il y fut détenu assez long-temps; mais enfin, la reine le remit en liberté, sous la promesse qu'il donna de n'entreprendre quoi que ce fût au préjudice de l'Angleterre (*e*). Elle apprit néanmoins, en 1593, qu'il avait fait divers voyages au Pays-Bas et en Espagne, pour avancer l'entreprise que les catholiques d'Écosse avaient formée de faire venir les Espagnols, afin de changer la religion, et d'attaquer l'Angleterre (*f*). Il accompagna en Écosse *l'évêque de Dublin* que le pape Sixte V y envoya pour offrir au roi l'infante d'Espagne (*g*). Les conditions de ce mariage étaient que le roi se ferait papiste, et qu'il se joindrait avec le pape et avec l'Espagne contre les Anglais. Il y avait déjà quelque temps que la mère de ce roi d'Écosse avait été décapitée. L'envoyé de Sixte V échoua dans cette négociation, et, s'en retournant sans avoir rien fait, il laissa Criton en Écosse pour seconder les desseins de *Robert Bruce*, que le duc de Parme y avait envoyé par ordre du roi d'Espagne. On dit que ce jésuite tâcha d'engager Robert Bruce à faire tuer Jean de Metelan, chancelier d'Écosse, qui avait rompu toute la négociation de l'évêque de Dublin; et que, n'ayant pu l'y porter, il le déféra au gouverneur du Pays-Bas (*h*). Cela est raconté fort au long dans un livre d'Étienne Pasquier. Je ne sais point ce que les jésuites ont répondu. Criton vivait encore l'an 1615, comme je l'apprends d'un écrit où l'on assure qu'il avait sujet de se plaindre des jésuites (C).

(*d*) Richeome, Plainte apologétique, *chap. XLIII*, *pag.* 106.

(*e*) Camden., Ann., *p. m.* 604, *ad ann.* 1592.

(*f*) *Idem*, *ibid.*

(*g*) Pasquier, Catéchisme des Jésuites, *liv. III*, *chap. II*, *pag.* 335.

(*h*) *Tiré de là même.*

(A) *Si l'on veut ajouter foi à une lettre qu'il écrivit à Walsingham, il n'approuvait pas les mauvais moyens d'établir le règne de Dieu.*] Voici un endroit de la narration que M. de Larrey nous donne de ce que Guillaume Parri confessa. « Morgan » lui dit que toute l'Église catho- » lique attendait de son courage une » action d'éclat; et ce malheureux » l'assura qu'il était prêt à porter le » poignard dans le sein du premier » milord du royaume. Pourquoi ne » dites-vous pas de la reine? inter- » rompit Morgan. De la reine aussi, » si on me faisait voir que cela soit » permis; mais le jésuite Vattes (1)

(1) *M. de Thou, liv. LXXIX, vers la fin, le qualifie aussi jésuite: mais dans les actes du*

» n'est pas de ce sentiment. Il ajouta » que Criton, jésuite écossais, n'en était » pas non plus ; et que pour l'en dé- » tourner il lui avait allégué ce grand » principe, que la loi naturelle aussi- » bien que la divine enseigne à tous » les hommes, qu'il ne faut point » faire un crime dans l'intention de » servir Dieu. Qu'il avait fortement » appuyé cette morale, insistant sur » une sentence dont il faisait une es- » pèce de démonstration, que Dieu » aimait mieux *les adverbes que les* » *noms* : c'est-à-dire, qu'il se plaisait » davantage à ce qui était bien et légi- » timement fait, qu'à ce qui était bon » et légitime (2). » Ce Guillaume Parri, convaincu de l'exécrable dessein de tuer la reine, fut puni du dernier supplice le 2 de mars 1585 (3). Les actes de son procès furent d'abord imprimés à Londres en langue anglaise. On en trouve une traduction française dans le 1er. tome des Mémoires de la ligue. Je viens de la consulter ; mais je n'y ai point aperçu que Parri ait jamais parlé de notre Criton, ni de vive voix, ni par écrit; et je remarque que Camden, en rapportant la confession de cet homme, y a inséré par forme de parenthèse (4) ce qui regarde le sentiment de ce jésuite. M. de Thou pareillement en a parlé, non pas comme d'une chose contenue dans la confession du criminel, mais comme d'un fait accessoire et découvert par une autre route. Il est pourtant vrai que les actes du procès ont fait connaître les maximes du jésuite Criton ; car ils contiennent une lettre qu'il écrivit à Walsingham (5), dans laquelle il les a fort nettement exposées. Il était prisonnier à la tour de Londres, pendant le procès de Parri, et, ayant été interrogé par Walsingham si l'accusé lui avait dit quelque chose *en France ou ailleurs touchant la question s'il était loisible de tuer sa majesté*, il répondit qu'il ne s'en souvenait pas. *Mais depuis y ayant pensé, il écrivit de son propre mouvement à monsieur le secrétaire* (6) *touchant ce fait-là, et le tout de sa propre main en la forme qu'il s'ensuit.* Ces paroles sont suivies de sa lettre à la page 42 du premier tome des Mémoires de la ligue.

Je voudrais que les mêmes actes nous eussent appris si l'on communiqua cette lettre à Guillaume Parri. L'ordre le voulait ; car il n'était pas trop sûr de se fier à une déclaration faite dans la tour de Londres. Criton n'eût eu garde d'avouer en ce lieu-là qu'il eût approuvé le dessein de Parri. Pour savoir donc s'il exposait la vérité, il aurait fallu que sa lettre eût été montrée au criminel, ou demander à celui-ci les conversations qu'ils avaient eues ensemble sur cet attentat. Si Parri fût convenu que le jésuite avait condamné hautement la proposition de tuer la reine, nous aurions une preuve très-certaine de l'orthodoxie de Criton à cet égard-là ; mais les actes du procès ne nous fournissent aucun autre document là-dessus que le témoignage que Guillaume Criton, prisonnier, se voulut rendre à lui-même. Je crois pourtant que l'on fit parler Guillaume Parri sur cet article, quoique le récit de la procédure n'en fasse point de mention ; et qu'ainsi ce que M. de Larrey avance a du fondement; car voici un fait que Richeome débite: *La reine.... fit demander à Parri s'il cognoissoit point Guillaume Criton Escossois jésuite, qui respondit qu'ouy, et que c'estoit luy qui cy-devant lui avoit dissuadé ceste entreprise, comme il luy demandoit advis à Lyon. La royne fut estonnée de ceste descharge, et pour en estre bien informée commanda à son secrétaire, François Vualsingan, de sçavoir de Critton si Parri lui avoit rien communiqué en France ou ailleurs de son faict. Vualsingan va trouver Critton aussi tost et lui faict la demande, etc.* (7). Richeome ajoute ce qu'on a vu ci-dessus (8) et rapporte toute entière la lettre de Criton, tirée des Mémoires de la ligue,

procès de Parri il est simplement qualifié prêtre. Voyez aussi Camden, Annal., *pag. m.* 393, *ad ann.* 1585.

(2) De Larrey, Histoire d'Angleterre, *tom. II, pag.* 392.

(3) *M.* de Thou, *liv. LXXIX, vers la fin, met l'an* 1584, *n'ayant pas pris garde que les Anglois ne commencent dans les actes publics l'année qu'au* 25 *de mars.*

(4) *Elle est imprimée en caractère différent de ce qui précède et de ce qui suit.*

(5) *Voyez les* Mémoires de la ligue, *tom. I, pag. m.* 42 *et suiv.*

(6) *C'est-à-dire, à François Walsingham.*

(7) Richeome, Plainte apologétique, *pag.* 166.

(8) *Citation* (6).

après quoi il continue de cette manière : « La royne ayant ouy le con- » tenu de ceste lettre : Comment donc? » dict-elle, on publie que les jésui- » tes me veulent tuer en Angleterre, » et cestuy-ci me défend en France ? » Et commanda après qu'il fust es- » largi, et sa lettre publiée, non tant » en faveur d'iceluy, que pour faire » sçavoir au peuple que les jésuites » n'enseignoient pas qu'il fust loisible » de la tuer (9). » Il y aurait eu plus de politique que de sincérité dans ces paroles de la reine, car elle savait très-bien que l'innocence de Criton ne déchargeait pas les deux jésuites que Parri avait nommés comme les approbateurs de son complot (10). Disons donc que Richeome a tiré de la lettre de Criton une conséquence trop étendue, lorsqu'il a dit : *Tant s'en faut que les nostres soyent autheurs de cest attentat* de Parri, *qu'au contraire ils l'ont empesché tant qu'ils ont peu, selon le tesmoignage mesme de nos ennemys. Car l'histoire et la lettre a esté insérée au recueil des choses mémorables advenues soubs la ligue; mis en lumiere par ceux de la pretendue religion l'an* 1588 (11). Il eût donné plus de poids à sa remarque, s'il eût dit que cette partie du recueil n'était que la traduction française d'une relation publiée en anglais, à Londres.

(B) *Les armateurs d'Ostende le prirent, l'an* 1585, *lorsqu'il retournait en Écosse pour une grande entreprise.*] « Il avait eu la précaution de » jeter ses papiers dans la mer, après » les avoir rompus en plusieurs mor- » ceaux ; mais le vent les soutint, et » les rejeta même dans le navire, sans » qu'il y en eût rien de perdu ni de » gâté : ce que Criton ne put s'em- » pêcher de prendre pour un miracle » en faveur d'Élisabeth. Ils furent » ramassés et portés à Vaad, qui les » rejoignit avec tant d'adresse, qu'on » y trouva la narration entière de l'en- » treprise dont le jésuite écossais por- » tait le projet aux complices. On y » apprenait que le pape, le roi d'Es- » pagne et les Guises, préparaient des » troupes et des vaisseaux pour faire » une irruption en Angleterre, et que » ce dessein devait être bientôt exé- » cuté. L'écrit en ayant été rendu pu- » blic, tout le royaume s'en émut » (12). » M. de Thou n'était pas bien informé, lorsqu'il disait que pendant que Parri était en prison, il y eut des gens qui firent savoir que Criton était passé en Angleterre sous un habit déguisé, ce qui fut cause qu'on le saisit (13).

(C) *Il avait sujet de se plaindre des jésuites.*] Le père *Jean Fourrier*, *recteur* des jésuites d'*Avignon* (c'est ainsi qu'on parle dans le recueil des articles proposés par Théophile Eugène au roi très-chrétien pour la réformation des jésuites en France) (14) *ne veut recevoir en son college le père Creton Escossois, ce venerable vieillard que la reyne Elizabeth d'Angleterre fit sortir des prisons pour avoir destourné le parricide Parri, de l'attentat qu'il avoit resolu contre sa personne royale. Ce sincere religieux qui ne sçauroit parler du pere Personius, jésuite, grand remuant d'Angleterre, qu'il ne l'appelle factieux, aliené de son roi, de present roi de la Grande Bretaigne, pour l'avoir diffamé et negligé sa reduction à l'eglise, au grand prejudice des deux royaumes d'Angleterre et Escosse. Ce vieillard qui a travaillé long-temps en Espagne pour moyenner la conversion pacifique de son prince, et qui mourroit volontiers tout blanc qu'il est au sein de sa patrie. Ce bon pere est repoussé du college d'Avignon : l'on craint qu'il ne procure des aumosnes pour les pauvres Escossois exilez de leurs maisons à cause de la sainte foi catholique, apostholique et romaine. Le père Fourrier ne peut voir à la porte du college ces pauvres chrestiens reduits en pauvreté, pour la querelle de Dieu. Le pere Creton, pere de ces persecutez, et confesseurs de nostre saincte foy,*

(9) Richeome, Plainte apologétique, *pag.* 168, 169.

(10) *L'un s'appelait Benedicto Palmio ; (il l'avait consulté à Venise :) l'autre se nommait Annibal à Codreto. Il s'était confessé à lui à Paris.*

(11) Richeome, Plainte apologétique, *pag.* 169. *Voyez aussi* Eudæmon Joannes, *dans* l'Apologie de Garnet, *pag.* 154.

(12) De Larrey, Histoire d'Angleterre, *tom. II, pag.* 385, 386. *Voyez aussi* Camden, *pag. m.* 384, *ad ann.* 1585.

(13) Thuan., *lib. LXXIX, circa fin.*

(14) *Imprimé l'an* 1614, *in*-8°. *Voyez-y pag.* 64, 65.

est envoyé à Carpentras, comme charge trop pesante à l'avarice du pere Fourrier, recteur. Il est entre les mains du pere Luce, Italien, recteur de Carpentras, qui se resout de luy rendre sa vie amere, et le nourrir d'angoisse, il meurt soubs le deraisonné regne du pere Luce. Le pere Luce, pour se voir reprins du pere Criton des mescontentemens qu'il donnoit au seigneur Coponio, evesque, et à ceux de la ville, ne peut durer qu'il ne voye ce franc et courageux vieillard hors de son college : le rebut, la morgue sourcilleuse du pere Luce, contraignent le bon vieillard cassé à demander retraicte en un autre college. Les charitables recteurs s'excusent. A peine trouve-t-il un recteur qui le retire.

CRITON (Jacques) naquit en Écosse au XVIe. siècle. Ce fut l'un des plus extraordinaires prodiges d'esprit qu'on ait jamais vus (*a*). M. Moréri en parle assez amplement *.

(*a*) *Voyez* Alde Manuce, *fils de Paul, dans l'épître dédicatoire de ses* Notes sur les Paradoxes de Cicéron. *C'est ainsi qu'il fallait citer, et non pas, comme a fait M. Moréri,* Alde Manuce in Præfat. Cicer. *Ce commentaire d'*Alde Manuce *fut dédié à Jacques Criton, l'an* 1581.

* Joly se contente, sur ce bref article, de citer quelques lignes du *Scaligerana secunda* et de renvoyer aux *Enfans célèbres de Baillet*, avec les notes de La Monnoie.

CROI (Jean de), en latin, *Croïus*, a été un des plus savans ministres de France au XVIIe. siècle. Il était natif d'Uzès (*a*); et fils d'un ministre (A); et il exerça son ministère dans l'église de Béziers, et puis dans celle d'Uzès. Il publia en français plusieurs livres de controverse (B); mais ses ouvrages latins lui ont fait beaucoup plus d'honneur (C), parce qu'ils ont fait paraître qu'il entendait admirablement les langues, la critique, l'érudition judaïque, les antiquités ecclésiastiques, et tout ce que l'on comprend sous le mot de *Philologie* et de *Polymathie*. Il se piquait assez d'être universel, et il entreprit même de critiquer M. de Balzac sur sa langue maternelle (D). Lorsque les disputes de la grâce universelle étaient le plus échauffées, chaque parti s'efforça de le gagner. Les particularistes furent les plus diligens, et ils le préoccupèrent de telle sorte contre l'universalisme, qu'il n'alla au synode national d'Alençon que tout enflammé de menaces (*b*). M. Amyraut s'est vanté de l'avoir fait revenir après quelques heures de conversation. Les autres ont prétendu que Croi, reconnaissant dans la suite qu'Amyraut lui en avait fait accroire, en fut fort fâché (*c*). Il mourut le 31 d'août 1659.

(*a*) Colomiés, Gall. Orient., *pag.* 184.

(*b*) *Voyez la préface* Specimen Animadversionum *de M.* Amyraut.

(*c*) *Voyez* And. Rivet., Ep. Apol.; *et* Du Moulin, *præf.* Judic. de Amyr. Libro contra Spanh.

(A) *Il était fils d'un ministre,*] Qui s'appelait François (1) de Croï. Il s'était fait connaître par quelques livres, à ce que dit M. Colomiés (2). Je ne connais que celui qu'il intitula, *les trois Conformités, savoir l'harmonie et convenance de l'église romaine avec le paganisme, judaïsme, et les anciennes hérésies*, 1605, *in*-8°. J'ai ouï dire qu'il était issu de l'illustre et ancienne maison de Croï, mais du côté gauche. Celui qui me dit cela ne me sut pas bien expliquer si François de Croï avait été moine; il me dit seulement que le ministre de Béziers venait d'un moine qui avait embrassé la réformation, et qui était un bâtard

(1) Colomiés, Gall. orient., *pag.* 184, *le nomme* Jean.

(2) *Joannis, scriptis quibusdam clari, filius.* Ibid.

ou issu d'un bâtard de la maison de Croï. Francois de Croï, à la tête de son livre des trois Conformités, se dit G. Arth., c'est-à-dire, gentilhomme arthésien : il était ministre d'Uzès.

Notez qu'un fort honnête homme de ce pays-là m'a fait savoir qu'ayant écrit d'Amsterdam au fils de notre Jean de Croï (3), ce que j'avais rapporté sur un ouï-dire, touchant son extraction, on lui avait répondu qu'on descendait de la maison de Croï par la voie légitime, et qu'on le pouvait justifier en bonne forme. Je répondis que de tout mon cœur j'insérerais dans mon ouvrage le mémoire que l'on voudrait me communiquer, tant sur ce sujet-là, que sur l'histoire et les écrits de cet habile ministre, imprimés et à imprimer. Je n'ai rien reçu encore.

(B) *Il publia en français plusieurs livres de controverse.*] Il en fit un pour prouver par l'Écriture la confession de foi de Genève, et il le dédia à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce livre fut imprimé à Genève l'an 1645, in-8° (4). La seconde édition est de l'an 1650, et contient plusieurs additions. L'auteur promettait deux autres traités, l'un pour confirmer par les témoignages des pères cette même confession, l'autre pour la confirmer par les témoignages des adversaires (5). Il publia à Genève en 1655, un ouvrage qui a pour titre, *Augustin supposé, ou raisons qui font voir que les quatre livres du symbole, que l'on a mis dans le 9e. tome des OEuvres d'Augustin ne sont pas de lui, mais de plusieurs auteurs qui en ont pris le nom, contre le père Bernard Meynier, jésuite.* M. Colomiés observe *qu'il y a aussi de M. de Croï un ouvrage intitulé*, Semeï convaincu, *imprimé à Genève in-8°. en plusieurs volumes* (6). Je ne crois point qu'il y ait plusieurs volumes de cet ouvrage : il sert de réponse à un écrit fort captieux intitulé, *la sainte Liberté des Enfans de Dieu.* Le jésuite Meynier, qui en est l'auteur (7), y parle en ministre; et c'est pourquoi M. Drelincourt, répondant à cet ouvrage, intitula sa réponse, *le faux Pasteur convaincu.* Elle fut imprimée l'an 1656. Voici ce qu'il observe à la fin de sa préface : *J'apprends que M. de Croï, pasteur de l'église d'Uzès, répond ou a déjà répondu amplement et exactement à tout ce que notre faux pasteur a mis dans cette dernière édition de son libelle. C'est pourquoi de bon cœur je lui cède la plume. Car je sais quel est son savoir et son mérite, et qu'il n'a pas besoin de mon secours.* J'ai ouï parler d'un livre où M. de Croï prétend prouver que saint Pierre n'a jamais été à Rome. Voyez la CXXVIe. lettre de M. Sarrau, à la page 130 de l'édition d'Utrecht.

(C) ..... *Ses ouvrages latins lui ont fait beaucoup plus d'honneur.*] L'an 1632, il publia un *Specimen Conjecturarum et Observationum in quædam Origenis, Irenæi et Tertulliani loca.* Douze ans après, on vit paraître les *Observationes sacræ et historicæ in Novum Testamentum*, où Heinsius est terriblement critiqué. Dans divers endroits de ces deux ouvrages il en promet plusieurs autres, qui apparemment ne verront jamais le jour. C'est dommage, car on y pourrait apprendre une infinité de choses. Il ne se contenta pas de maltraiter Daniel Heinsius, il étendit aussi sa piquante et fière critique sur le père Pétau, qui avait examiné et censuré (8) le *Specimen Conjecturarum.* Ce jésuite ne voulut point répliquer ; parce, disait-il, que quand on écrit contre les ministres, on est cause que leurs gages sont augmentés (9).

Ses *Observationes sacræ* parurent fort doctes à M. Sarrau, et fort capables de détruire la réputation de Heinsius (10). Il écrivit à Saumaise que l'auteur avait 25 livres semblables à celui-là tout prêts à être imprimés (11). Il lui écrivit aussi que Heinsius avait tâché d'empêcher que le livre de cet adversaire ne s'impri-

(3) *Il est avocat à Uzès.*
(4) Colomiés, Gall. orient., *pag.* 185.
(5) *Idem*, *ibid.*
(6) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 184.
(7) *Voyez* Natanael Sotuel, *in* Biblioth. script. Societat. Jesu, *pag.* 122, où il dit que ce livre avait été imprimé vingt fois et que la dernière édition était celle de *Nîmes*, 1660.

(8) *In fine* Synesii operum *Græc. et Latin. editorum* 1640.
(9) *Is responsurum se negat ideò quod nôrit annua augeri ministris contra quos scribitur.* Grotius, *apud* Colomesium, Gall. orient., *pag.* 185.
(10) Sarrav., epist. CII, *pag* 103, 104.
(11) *Idem*, epist. CIII, *pag.* 105.

mât (12), et l'avait même prié par une lettre fort civile d'en user honnêtement (13).

(D) *Il entreprit ..... de critiquer M. de Balzac sur sa langue maternelle.*] Ce ne fut pas le véritable sujet de sa critique, il ne fit des remarques sur le langage qu'en passant et par occasion. Son principal but était de répondre a la censure de l'*Herodes infanticida* (14) publiée par Balzac. Cette réponse fut imprimée à Genève, l'an 1642, et contient 180 pages in-8°. Elle est anonyme ; mais l'auteur déclare en finissant, que la crainte ne l'a pas porté à se cacher : *Si* Balzac *veut y répondre*, dit-il, *je le prie de n'y employer d'autre nom que le sien, et de ne pas chercher sous celui d'un autre le moyen de parler de soi avec plus de liberté. J'ai assez de courage pour lui découvrir le mien quand il le désirera, et assez de force pour entrer dans la carrière qu'il entreprendra de m'ouvrir.* Ce qu'il y a de bien surprenant est qu'il s'échauffe pour les intérêts, et pour la gloire de Heinsius avec tout le zèle d'un très-bon ami, et qu'il le loue excessivement ; et néanmoins il préparait en ce même temps un volume d'observations terrassantes et méprisantes contre Heinsius. Elles parurent l'an 1644, comme je l'ai déjà dit. M. Sarrau ne comprenait rien dans cette conduite. Voici son étonnement et ses conjectures : *Vidi tuâ indicinâ Croü responsionem ad Balsacium pro Heinsio. Plurima certe sapiunt eruditionem altissimam : sed linguam gallicam et stylum quod attinet, fluit incultus, dissipatus, inelaboratus, habebitque non pauca politissimi ingenii et vibrantis orationis adversarius, etiam in ipso argumento, quæ regerat. Opus itaque laudo non opificem, idem aliquando de Garrissolii tui poëmate dicturus. Sed an Croius ipse autor edendi? Vix credam. Scio enim et certo scio, habere eum præ manibus satis amplum volumen notatorum in exercitationes sacras τοῦ Φοινικιδίου Leydensis. Ergo quem Gallicè, hoc est, quasi intra privatos parietes, opus ob musteum laudaverit, latine, id est per totum orbem terrarum in re non nauci, suggillabit. Explica quæso mihi istud quidquid est ænigmatis, nisi forsan Gronovius, quem istam diatribam ad vos detulisse audio, voluit Heinsium ad quem abituriebat, hâc sive arte sive officio demereri* (15).

(12) *Idem*, epist. CII, *pag.* 103. *Vide etiam* epist. XCIV, *pag.* 94.

(13) *Idem*, epist. LXXXI, *pag.* 81.

(14) *C'est le titre d'une tragédie de Heinsius.*

(15) Sarravius, *in* epistolâ ad Alex. Morum *scriptâ*, *Lutetiæ id. januar.*, 1642, *pag.* 39, 40, *edit. Ultraj.*, 1697.

CURCE (Quintè-), historien d'Alexandre. Cherchez Quinte-Curce, tome XII.

CURION (Cœlius Sècundus), savant Piémontais *, se retira au pays des Suisses après avoir souffert en Italie une rude persécution, parce qu'il était suspect de protestantisme. On le reçut parfaitement bien au canton de Berne. Il y fut principal du collége de Lausanne (*a*). Ensuite il passa à Bâle, où on lui donna la charge de professeur en éloquence : il l'exerça avec une grande réputation. Il publia plusieurs livres (A), et un entre autres où il tâche de montrer que le nombre des prédestinés est plus grand que celui des réprouvés (B). Il mourut l'an 1569, âgé de soixante-sept ans (*b*). Il avait enterré depuis peu un fils illustre, nommé Augustin-Sècundus Curion (C). Leur bibliothèque, qui était très-belle, fut achetée par un duc de Lunebourg (*c*) : elle fait partie de celle de Wolfenbutel. Vous trouverez dans le lexicon

* Joly qui dit que La Monnoie au contraire traite, avec raison, Curion de pauvre auteur et de grand plagiaire, renvoie au tome XXI des *Mémoires de Niceron*.

(*a*) *Voyez l'épître dédicatoire de son* Pasquillus ecstaticus, *imprimé à Genève, l'an* 1544.

(*b*) Hofman, *in* Lexico, *tom. I, pag.* 509.

(*c*) *Voyez* Conringius, *au* Traité des Bibliothéques.

de M. Hofman, et dans les additions de M. Teissier aux éloges tirés de M. de Thou, plusieurs choses touchant notre Curion.

(A) *Il publia plusieurs livres.*] Vous en trouverez la liste dans les additions de M. Teissier aux éloges tirés de M. de Thou (1); mais ôtez-en l'*Historia Sarracenica*; car c'est un ouvrage d'Augustin Curion, fils de Cœlius. Quant à la guerre de Malte, imprimée avec cette histoire sarrasine, le sieur Konig (2) ne devait pas la donner à Augustin : c'est un ouvrage de Cœlius.

(B) *. . . . et un entre autres où il tâche de montrer que le nombre des prédestinés est plus grand que celui des réprouvés.*] Il y a lieu d'être surpris qu'il osât prêcher cet évangile au milieu des Suisses; car une telle doctrine est fort suspecte aux véritables réformés; et je ne pense pas qu'aucun professeur la pût soutenir aujourd'hui en Hollande impunément. Quoi qu'il en soit, son livre est intitulé : *de Amplitudine beati regni Dei* *. Il le dédia à Sigismond Auguste, roi de Pologne. Il dit dans la page 131 (3), qu'il n'avait jamais mieux compris l'étendue de la miséricorde de Dieu que quand Horace son fils (4) traduisit de l'italien * un discours sur cette matière, composé par Marsile Andreasi, Mantouan. Voyez le *Sorberiana* (5) où ce livre de Curion est fort méprisé, pendant qu'on y loue les intentions de l'auteur.

(C) *Il avait eu un fils illustre, nommé* Augustin Secundus Curion.] Il avait été professeur en éloquence dans l'académie de Bâle; et quoiqu'il n'ait vécu que vingt-huit ans, il a donné des preuves publiques de son savoir; trois livres de l'histoire sarrasine, un du royaume de Maroc, et un sur la vie et sur la mort de ses quatre sœurs (6). L'une d'elles fut savante. *Cujus sororem Angelam, præter cætera virginis ornamenta, non solùm germanicè, italicè, gallicè, sed et latinè loquutam (quod ipsius manuscriptæ declarant epistolæ) equidem etiam ad patris eximias laudes aggrego.* Ces paroles sont de Pierre Ramus (7).

(1) *Tom. I, pag.* 358.

(2) Bibl. vet. et nova, *pag.* 228.

* Leduchat observe que Morhoff, liv. IV, chap. IX, n°. 10 de son *Polyhistor.*, prétend que l'auteur de ce livre est *Thomas Vicarsius ou de Vicariis*.

(3) *De l'édition de Tergou*, 1614. *La première édition est de Bâle*, 1554.

(4) Ramus, Oratione de Basileâ, *pag.* 57, *dit que* Cœlius Horace Curion *publia à Bâle, à l'âge de quinze ans, un livre* de Amplitudine divinæ misericordiæ, *et quelques* déclamations.

* Ce fut en 1560, dit Leclerc, que Ch. H. Curion publia le livre dont Bayle donne le titre dans sa note (4).

(5) *Pag.* 56.

(6) *Tiré de* Petrus Ramus, *in* Oratione de Basileâ, *pag. m.* 53.

(7) *Ibid.*, *pag.* 57.

D.

Daillé (Jean), en latin *Dallæus* (1), ministre de l'église de Paris, a été un des plus savans théologiens du XVIIe. siècle (B), et celui des controversistes protestans que les catholiques estimaient le plus. Il naquit à Châtelleraut le 6 de janvier 1594. *Il ne commença que tard à étudier le latin, parce que son père le destinait aux affaires, dans la pensée de lui laisser sa charge* (a) : *mais il fallut céder à la grande inclination que la nature lui avait donnée pour les lettres; ..... de sorte qu'à l'âge de onze ans on l'envoya à Saint-Maixent en Poitou, pour apprendre les premiers rudimens* (b). Il continua ses études à Poitiers, à Châtelleraut et à Saumur; et

(a) *C'était celle de receveur des consignations qu'il exerçait à Poitiers.* Abrégé de la Vie de M. Daillé, *pag.* 2.

(b) *Là-même, pag.* 3, 4.

ayant achevé ses humanités dans la dernière de ces villes, il entra en logique à Poitiers à l'âge de seize ans et acheva à Saumur, sous le célèbre Duncan, son cours de philosophie. Il commença ses études de théologie à Saumur, l'an 1612, et entra au mois d'octobre de la même année chez l'illustre M. du Plessis-Mornai, pour instruire deux de ses petits-fils. Il eut le bonheur de lui plaire; et il fit d'excellens progrès dans la conversation de ce savant homme, qui lui faisait très-souvent l'honneur de lire avec lui, et qui ne lui cachait rien de ce qu'il savait. M. Daillé, ayant demeuré sept ans auprès d'un si excellent maître, fit le voyage d'Italie avec ses deux disciples (*c*). Il se vit dans un étrange embarras quand l'un d'eux tomba malade à Mantoue: il fallut le faire porter en diligence à Padoue, où ceux de la religion ont un peu plus de liberté; comme il mourut peu après *il fallut bien de l'adresse et bien du crédit* pour éviter les traverses des inquisiteurs, et pour le faire porter en France au tombeau de la famille. Le gouverneur du défunt surmonta toutes ces difficultés, non sans l'assistance du père Paul, et continua à voyager avec son autre disciple. Ils virent la Suisse, l'Allemagne, le Pays-Bas, la Hollande et l'Angleterre, et furent de retour en France sur la fin de l'an 1621. M. Daillé tenait si peu pour l'utilité des voyages, qu'il a regretté toute sa vie les deux années qu'il donna à celui-ci (C), et il les aurait encore plus regrettées, s'il n'eût considéré l'avantage qu'il avait eu à Venise de connaître familièrement le père Paul (D). Il fut reçu ministre l'an 1623, et il exerça d'abord sa charge chez M. du Plessis-Mornai (*d*): mais cela ne dura guère, car ce seigneur tomba malade un peu après, et mourut au mois de novembre de la même année entre les bras du nouveau pasteur. Les mémoires de ce grand homme occupèrent M. Daillé l'année suivante. En 1625 il fut donné pour ministre à l'église de Saumur, et en 1626 à celle de Paris (*e*). Il a passé tout le reste de sa vie au service de cette dernière église, et a répandu de là de grandes lumières sur tout le corps, tant par ses sermons (E), que par ses livres de controverse (*f*). Comme sa vie a été longue et accompagnée presque toujours d'une très-bonne santé, et que d'ailleurs il n'était point chargé de famille (F), on comprend facilement qu'un homme aussi laborieux que lui (G), et qui possédait les dons de la plume dans un degré éminent, a composé plusieurs ouvrages. N'en déplaise à quelques censeurs, son coup d'essai fut un chef-d'œuvre (H); et je ne sais même si l'on ne doit pas dire que c'est son chef-d'œuvre. Je parle de son livre de l'*Emploi des pères*, qui fut imprimé l'an 1631 (*g*). C'est

(*c*) *Ils partirent de Saumur au commencement de l'automne* 1619.

(*d*) *Au château de la Forêt sur Saivre en Bas-Poitou.*

(*e*) *Il succéda à M. Durant.*

(*f*) *Tiré de l'*Abrégé de la Vie de M. Daillé, *publié l'an* 1670.

(*g*) *Le libraire, selon la coutume, mit au titre l'année suivante.*

une très-forte chaîne de raisonnemens qui forment une démonstration morale contre ceux qui veulent qu'on termine les différens de la religion par l'autorité des pères. L'auteur ne débuta point par-là, pour avoir connu que les pères des premiers siècles favorisent les catholiques romains; car il a fait voir dans plusieurs ouvrages, qu'il ne demandait pas mieux que de réduire les controverses à ce point-ci : *Toute doctrine qui n'est point conforme aux trois premiers siècles doit être rejetée comme une innovation humaine.* Il n'aurait point contesté à M. de Meaux le principe de l'histoire des variations (I). Jamais ministre n'a connu plus exactement que lui l'histoire et la doctrine des pères. On ne peut pas écrire présentement en plus beau latin qu'il a fait sur les matières qu'il a traitées. Quant à son style français, on ne peut pas dire qu'il fût parvenu au degré de perfection : mais il n'y avait point d'homme de son âge parmi les personnes de sa robe qui parlât français aussi bien que lui; ce qu'on doit attribuer aux liaisons particulières qu'il a eues pendant son long séjour de Paris avec le célèbre M. Conrart (*h*). Il présida au dernier synode national qui se soit tenu en France. Ce fut celui de Loudun, l'an 1659. Il a eu cet avantage que son esprit n'a point vieilli; car on ne voit pas moins de feu, et de force dans sa réplique au père Adam (*i*), et dans les deux tomes *de Objecto cultûs religiosi* (*k*) que dans ses autres ouvrages. Il se déclara hautement pour la grâce universelle, et il écrivit contre un professeur de Leyde, antagoniste de M. Amyraut (*l*). Il intitula son livre, *Apologie des synodes d'Alençon et de Charenton* (*m*). Cet ouvrage ralluma le feu de la guerre parmi les théologiens protestans. M. Daillé tâcha de se disculper, en disant que son écrit avait vu le jour à son insu; mais il ne laissa pas de répondre avec toute l'aigreur imaginable à un professeur de Groningue, qui avait écrit contre lui. Ce professeur (*n*) ne demeura point sans repartie, et quoique les suites de cette querelle n'aient pas été longues (K), elles ont néanmoins produit ce qui ne manque jamais d'arriver en pareil cas, c'est que le public a su je ne sais combien de petites aventures qui font tort à la mémoire de M. Daillé (L), soit qu'elles soient vraies, soit qu'elles soient fausses : car il n'y a que trop de lecteurs, qui, dans la difficulté de discerner le vrai et le faux, prennent le parti de croire ce qu'ils trouvent dans le livre d'un homme célèbre. Il eût été à souhaiter qu'en ce temps-là on eût regardé, comme l'on fait présentement, les disputes de l'universalisme et du particularisme (M). M. Daillé eut beaucoup de part à l'estime de Balzac (N) : il mourut à Paris le 15 du mois d'avril 1670, laissant un fils dont

(*h*) *Voyez la remarque* (N).

(*i*) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* ADAM (Jean), *tome I, pag.* 214.

(*k*) *Il avait soixante dix ans, lorsqu'il publia le premier.*

(*l*) Frédéric Spanheim.

(*m*) *C'est un ouvrage latin qui fut imprimé à Amsterdam, en* 1655.

(*n*) *C'était* Samuel DesMarets.

je parlerai dans les remarques (*o*). On ne saurait assez admirer la mauvaise foi des missionnaires, au sujet d'un passage de M. Daillé touchant le retranchement de la coupe (O).

(*o*) *Dans la remarque* (F).

(A) *Daillé..... en latin* Dallæus.] Pendant qu'un homme n'a point imprimé son nom, il est permis d'en ignorer l'orthographe; mais on ne saurait pardonner cette ignorance à ceux qui ont vu ce nom imprimé; et ainsi l'on peut accuser de beaucoup de négligence M. de Chaumont qui écrit toujours le *sieur d'Aillé*, dans un ouvrage où il répond à une lettre de ce ministre. Cette lettre fut imprimée l'an 1634, et contient au titre le nom de Daillé. L'auteur avait déjà mis ce nom à l'Apologie des églises réformées, qui obligea M. de Chaumont à publier un écrit auquel cette lettre servait de réponse. Où est-ce que M. de Chaumont avait les yeux, quand il lisait les ouvrages qu'il se mêlait de réfuter? J'ai déjà fait une remarque sur ce que le père Sotuel latinise mal le nom de M. Daillé (1). Le savant Grotius ne l'a point latinisé moins mal par *Dalieus* (2). L'abbé de la Roque n'aurait pas dit *d'Allié* (3), s'il avait eu plus de connaissance des ouvrages de ce ministre. M. de Balzac dit presque toujours comme il faut, *Daillé*; mais j'ai vu *D'Aillé* dans la lettre XXXVII du livre IX (4).

(B) ..... *a été un des plus savans théologiens du XVIIe. siècle.*] Ceux de la religion disaient ordinairement en France, que depuis Calvin ils n'avaient point eu de meilleure plume que M. Daillé. « Un honnête homme » de ce parti m'a dit que depuis Calvin » ils n'ont point eu de si grand homme que M. Daillé, et je le connais; » les juifs disaient de leur rabbin *Moses Maimonides*, que *à Mose antiquo ad Mosem nostrum non surrexit major Mose* : je le veux donc » bien (5). Patin, dont j'emprunte ce passage, parle ainsi en un autre lieu : *On imprime présentement à Genève un livre nouveau de M. Daillé, ministre de Charenton, que les huguenots disent être le plus grand homme qu'ils aient eu depuis Calvin* (6). Ce qu'il dit dans la lettre CCCCXVIII mérite d'être rapporté. Il parlait à un huguenot. *Des livres de droit, je n'en ai que faire; mais pour ceux qui regardent votre religion je les aime; car il y a à apprendre, principalement quand ils sont du mérite de ceux de M. Daillé* (7). J'ai rapporté ci-dessus (8) un passage de M. Arnaud * à quoi je renvoie mon lecteur. En voici un bien considérable de Colomiés : *Etant allé voir à Paris*, dit-il (9), *M. de Valois l'aîné, il me dit, entre autres choses, qu'il y avait quantité de gens qui se mêlaient de faire des livres, mais qu'il en connaissait peu qui écrivissent aussi bien que M. Daillé.*

(C) *Il tenait si peu pour l'utilité des voyages, qu'il a regretté toute sa vie les deux années qu'il donna à celui-ci.*] « Nous avons souvent ouï regret» ter à celui dont nous écrivons l'his» toire, ces deux années qu'il com» plait presque pour perdues, parce » qu'il les eût pu passer plus utile» ment dans le cabinet. » C'est son fils qui dit cela dans l'Abrégé qu'il a fait de la Vie de M. Daillé (10).

(D) *Il eut l'avantage de connaître familièrement le père Paul.*] Continuons d'entendre son fils : *Le seul fruit, qu'il disait avoir tiré* de ce voyage, *était la connaissance et la fréquentation du père Paul..... M. du Plessis avec qui il avait commerce de lettres, lui avait recommandé d'une manière toute particulière, et ses petits-fils et leur gouverneur; de sorte qu'il fut aussitôt reçu dans sa confi-*

(1) *Il se sert du terme de* D. Allius. *Voyez tome I la remarque* (I) *de l'article* Adam (Jean).

(2) Grot., epist. CCCL, *part. II, pag.* 854.

(3) *Dans le* Journal des Savans *du 2 janvier* 1675.

(4) *Édition in-folio.*

(5) *C'est* Patin *qui parle*, lettre CCCCV, *pag.* 202 *du IIIe. tom., édit. de Genève. Voyez aussi la* lettre DXXVII.

(6) Lettre DI, *pag.* 46 *du IIIe. tome.*

(7) Lettres de Patin, *tom. III, pag.* 241, 242. *Voyez aussi la page* 464 *du même tome.*

* Leclerc dit qu'au lieu d'*Arnauld* il faudrait lire ici *Nicole* : l'observation est fausse et n'a point été copiée par Joly.

(8) *Citation* (10) *de l'art.* Aubertin, *tome I.*

(9) Colom., Opuscul., *pag.* 95.

(10) Abrégé de la Vie de M. Daillé, *pag.* 8.

dence ; et il ne passait aucun jour sans le visiter, et sans avoir quelques heures d'entretien particulier avec lui. Le bon père le prit même en telle affection, qu'il fit tous ses efforts avec un médecin français de notre religion, et de ses intimes amis, nommé Asselineau, pour l'obliger à s'arrêter à Venise (11). Il employa sa faveur et son crédit pour lui *obtenir de la république les saufs-conduits et les passe-ports nécessaires* à l'égard du corps mort qu'on avait à faire passer en France (12). Les controversistes se sont peut-être déjà servis de cet endroit de la Vie de M. Daillé, pour prouver que Fra-Paolo cachait sous l'habit de religieux une âme toute dévouée au protestantisme.

(E) *Ses sermons.*] Il en avait publié jusqu'à XIX volumes, et peu avant sa mort il envoya *à Genève les derniers qu'il avait prononcés sur le 12e. chapitre de l'épître aux Hébreux.* Ils font le XXe. tome. Ce ne sont pas des sermons où l'érudition soit profonde, comme dans ceux de Mestrezat; mais ils sont d'une plus grande netteté, soit pour l'expression, soit pour l'arrangement des matières. On lui a reproché le crime de plagiarisme envers Davenantius, pour ce qui regarde l'exposition de l'épître aux Colossiens. Voyez ce qu'il répond là-dessus au sieur Cottiby (13), qui de plus lui reprocha beaucoup de redites.

(F) *Il n'était point chargé de famille.*] Il se maria dans le Bas-Poitou, au mois de mai 1625 (14). Sa femme mourut le 31 de mai 1631 (15), et ne lui laissa qu'un fils dont elle était accouchée chez l'ambassadeur de Hollande (16) le 31 d'octobre 1628 (17). Elle s'y était réfugiée, parce que ceux de la religion craignaient que la nouvelle de la prise de la Rochelle n'excitât des séditions contre eux. Ce fils unique, nommé Hadrien Daillé, fut reçu ministre, l'an 1653. Il continuait auprès de son père, depuis plusieurs années, ses études de théologie, lorsque le consistoire de la Rochelle le demanda (18). *Le père et le fils* furent *redevables à l'affection et aux soins obligeans de messieurs Drelincourt, aussi père et fils* (19), *d'une si honorable vocation. Ils l'embrassèrent avec joie, et partirent ensemble au mois d'avril* 1654, *le père ne voulant pas quitter son proposant qu'il ne l'eût installé lui-même dans cette sainte charge, à laquelle il l'avait consacré dès ses plus jeunes années. En ce voyage, il renouvela ses anciennes connaissances en Touraine, en Anjou, et en Poitou ; et l'église de Châtelleraut où il était né, aussi-bien que celles de Saumur et de la Forêt, qui avaient joui des prémices de son ministère, eurent encore la joie de l'entendre édifier leurs assemblées. Il prêcha aussi plusieurs fois à la Rochelle et à la Rochefoucaut, où il lui fallut aller présenter son fils au synode qui s'y tenait à l'extrémité de la province ; et la compagnie l'ayant reçu après les épreuves nécessaires, ils retournèrent à la Rochelle ; et là, ce nombreux troupeau ayant ouï avec approbation les propositions du nouveau ministre, son père lui donna l'imposition des mains, le dimanche 6 juillet. Quinze jours après, il prit congé de l'église par un sermon d'adieu ; et de tous les sermons de ce voyage on en a fait un recueil dont il s'est débité deux impressions, l'une à Saumur, et l'autre à Genève. Il partit ensuite de la Rochelle, pour reprendre le chemin de Paris* (20). Il eut la joie cinq ans après d'avoir son fils pour collègue. Hadrien Daillé fut choisi l'an 1658 pour ministre de Paris, à la place de M. Mestrezat. M. Cottiby fait un plaisant conte sur le sujet des vocations de la Rochelle et de Paris adressées successivement au fils de M. Daillé (21) : *Cette atteinte que vous donnez* à mes prières (il parle au père) *me fait ressouvenir des vôtres, dans un voyage que je fis avec vous, de Paris à Châtelleraut : sans mentir, c'étaient des prières bien assaisonnées ! Sous ombre que vous conduisiez ce*

(11) Abrégé de la Vie de M. Daillé, *pag.* 9.
(12) *Là même*, *pag.* 8.
(13) Daillé, Réplique à Adam et à Cottiby, *part. III, chap V, pag. m.* 172.
(14) Abrégé de sa Vie, *pag.* 12.
(15) *Là même*, *pag.* 17.
(16) *C'était le baron de Languerack.*
(17) Abrégé de la Vie de M. Daillé, *pag.* 29.
(18) *Là même*, *pag.* 15.
(19) *Il était ministre de La Rochelle.*
(20) Abrégé de la Vie de M. Daillé, *pag.* 30.
(21) Cottiby, Réplique à M. Daillé, *pag.* 20.

cher fils qui est votre unique, pour être ministre à la Rochelle, n'aviez-vous pas bonne grâce de vous comparer au patriarche Abraham, et lui à Isaac, que vous alliez immoler, parce que vous l'éloigniez de Paris 22)? *Il ne restait plus, pour rendre l'allégorie parfaite, sinon qu'un ange vînt vous retenir le bras, et arrêter le coup, vous obligeant de retourner sur vos pas, et de ramener cette jeune victime saine et entière dans votre maison. Mais vous y avez donné ordre depuis, cet ange a été un certain secrétaire du roi, de qui j'ai oublié le nom* (23) : *il partit en poste de Paris pour surprendre les Rochellois; et, malgré toutes les protestations que vous aviez faites à ces pauvres gens, de leur consacrer votre fils sans réserve, et de ne le leur redemander jamais, et cela par opposition à M. Drelincourt, qui témoignait, disait-on, de vouloir rappeler le sien; contre tous ces vœux par lesquels vous aviez destiné son ministère à ces messieurs, et qui ayant été plus solennels que ceux qui à votre conte avaient affecté le mien aux religionnaires de Poitiers, devaient aussi être plus inviolables; nonobstant, dis-je, tous ces engagemens, cet ange qu'on aurait pris pour un homme fort intéressé, s'adresse aux ministres du synode de Saintonge, déjà prévenus par lettres, et, sans donner le loisir aux parties de défendre leur droit, il leur enlève cet Isaac, et leur donne un ample sujet de se plaindre éternellement, et de la fidélité du père, et de la perte du fils, s'il méritait de si longs regrets.* M. Daillé appelle cela un roman, une narration fabuleuse (24).

Son fils était encore en vie quand l'édit de Nantes fut révoqué, mais à cause de ses infirmités corporelles il était dispensé de ses fonctions. Il se retira en Suisse, et mourut à Zurich vers le mois de mai 1690. Tous ses manuscrits, parmi lesquels il y avait plusieurs ouvrages de monsieur son père, furent portés dans la bibliothèque publique. Il se connaissait merveilleusement en livres; car il savait non-seulement s'ils étaient bons, mais même s'ils se vendaient bien; et j'ai ouï dire que les libraires n'étaient pas trop contens de cette dernière connaissance. M. Baillet fait mention de lui dans le premier tome de ses *Anti*, et censure avec raison ceux qui lui donnaient un fils converti à la communion de Rome. Je rapporte en note ses paroles : elles sont tirées d'un endroit de son ouvrage, où il donne le titre de plusieurs livres qu'il suppose que l'on méditait (25). Notez que M. Daillé le père se trouvant veuf à l'âge de trente-sept ans ne se remaria jamais.

M. Pictet, professeur en théologie à Genève, ayant lu ce que j'ai dit ci-dessus, que les manuscrits du fils de M. Daillé furent portés dans la bibliothèque publique de Zurich (26), eut la bonté de m'avertir que les manuscrits de M. Daillé le père étaient à Genève entre les mains d'un particulier qui les avait achetés. Ce sont l'explication des IX premiers chapitres de l'épître de saint Paul aux Romains; l'explication de la Ire. épître de saint Pierre; plusieurs autres sermons; la réfutation de l'exposition de M. de Condom; un traité de l'Eucharistie, comme celui d'Aubertin.

(G) *Un homme aussi laborieux que lui.* Je m'assure qu'on sera bien aise de trouver ici ce que je m'en vais copier de la Vie de M. Daillé. « C'étaient » ses livres et ses études qui faisaient » sa principale récréation, et ses plus

(22) *Sans prétendre que ceci soit vrai, je remarque que c'est assez la maladie des Parisiens de croire que le séjour des provinces est un déplorable exil.*

(23) *Dans la Vie de M. Daillé, pag. 31, l'ancien du consistoire de Charenton, qui fut député à la Rochelle pour demander le fils de M. Daillé, est nommé monsieur Turpin.*

(24) Réplique à Adam et à Cottiby, *IIIe. part., chap. III, pag. m.* 152.

(25) Conjuration générale des protestans, *et autres hérétiques du Nord et de l'Occident, contre l'église catholique, concertée sur les visions et les inspirations du prophete de Rotterdam, avec l'histoire des visionnaires de l'un et de l'autre sexe, que les protestans ont eus jusqu'ici. Par le sieur* Jean Daillé R. B. T., *fils d'Adrien, petit-fils de Jean. Je suis trompé*, dit M. de Brillat, *s'il n'y a point de supposition dans le nom de cet auteur. Il est vrai que M. Daillé, qui est maintenant retiré à Zurich, s'appelle Adrien, et que son père s'appelait Jean; mais je n'ai pas ouï dire qu'il ait laissé en France un fils qui s'est converti.* Baillet, au Ier. tom des Anti, *pag.* 294.

(26) *J'avais lu cela dans une lettre qui fut écrite de Zurich peu après la mort de M. Daillé le fils.*

» grandes délices. C'était là qu'il se » délassait de son travail avec plaisir, et avec profit tout ensemble. » Et il y venait chercher du repos » après les plus pénibles occupations » de sa charge; je dis de celles-là » même qui consistent à étudier. Car » alors il se divertissait en changeant » de lecture, et quand il se sentait » l'esprit fatigué pour avoir lu ou » étudié des matières fort relevées et » fort attachantes, il prenait quelque auteur qui demandât moins » d'application, avec lequel il se relâchait agréablement; il entremêlait ainsi le sérieux et le délectable, » afin de se tenir toujours comme en » appétit par cette diversité de mets » et de viandes. Je pense aussi que, » sans le flatter, on lui peut donner » la louange d'avoir été l'un des hommes de son temps qui avait le plus » lu, et de plus de sortes de livres, » non-seulement de ceux de sa profession, mais de ceux qui en semblent les plus éloignés. Il ne sera » pas malaisé de se le persuader, si » l'on considère qu'il a beaucoup » vécu, et qu'il a été très-bon ménager de tous les momens de sa longue vie. Il était extrêmement laborieux, et se levant de grand matin, » comme il faisait tous les jours, il » avait à lui par ce moyen cinq ou » six heures franches, tantôt plus et » tantôt moins, qui étaient à couvert » du tracas ordinaire de la vie, et » dont il pouvait disposer assurément » en faveur de son cabinet. Il ne faut » donc pas s'étonner s'il avait eu le » loisir de faire tant de provisions en » tant d'années, car il était homme » qui profitait de tout, et il ne lisait » aucun livre, quelque méprisable » qu'il pût être, dont il ne fît des » extraits (27), auxquels il ne manquait pas de trouver leur place, et » il savait fort bien s'en servir en » temps et lieu (28). »

(II) *N'en déplaise à quelques censeurs, son coup d'essai fut un chef-d'œuvre* *.] Voici ce qu'on trouve dans un livre du sieur Colomiés (29). *Les sentimens sont assez partagés touchant cet ouvrage* de Usu patrum. *Les presbytériens en font grand état; et les épiscopaux d'Angleterre ne l'estiment guère. Parlant autrefois de ce livre à un savant homme (qui est aujourd'hui de l'ordre de ces derniers) il me dit qu'à son avis c'était le moindre des ouvrages de M. Daillé, et qu'il s'étonnait qu'ayant une lecture des pères assez considérable, il se fût servi de cette lecture-là pour obscurcir le mérite de l'ancienne église. M. Scrivener, théologien anglais, est du même sentiment, dans son apologie pour les pères contre le même M. Daillé.* Prenez bien garde que cette censure est principalement appuyée sur le tort que cet ouvrage peut faire à l'antiquité : on ne dirait pas cela d'un livre dont la force serait médiocre; ainsi les critiques de ce livre en sont dans le fond les panégyristes. Je sais bien que le prêtre anglais (30), qui a écrit contre cet ouvrage, prétend que les raisons de M. Daillé ne sont point fortes : mais il soutient mal sa prétention ; rien ne serait plus facile que de réfuter sa critique *. Mais laissant là le fond de cette dispute, contentons-nous de remarquer que, de l'aveu de ce prêtre (31), le livre *de Usu patrum* a été l'admiration du parti presbytérien. C'est de tous les ouvrages de M. Daillé celui qu'un savant ministre de Picardie estimait le plus. Voici comme il parle en s'adressant à l'auteur même. *Licet quidquid operum hactenùs ediderit, vir reverende, mihi plurimùm placuerit, tuaque omnia, cùm* latinè *tùm* gallicè *scripta, æquali plausu ab eruditis, atque adeò à piis omnibus, excepta sint, diffiteri tamen non possum, laborum tuorum primitias, tractatum nempè tuum de* patrum *in decidendis de* religione *controversiis* usu, *me plurimùm semper cepisse.*

(27) Pline faisait la même chose. *Nihil unquàm legit, quòd non excerperet, dicere etiam solebat nullum esse librum tam malum, ut non aliquâ ex parte prodesset.* Plin., epist. V, *lib. III.*

(28) Abrégé de la Vie de Daillé, *pag.* 66, 67.

* C'est une de ces espèces de faits sur lesquels la plupart des gens ne parlent que par préjugé, dit Leclerc. Joly dit à son tour : « Permis à Bayle de penser ainsi, et permis à nous » de penser autrement. »

(29) Biblioth. choisie, *pag.* 2.

(30) Matthieu Scrivener, *in* Apologiâ pro S. ecclesiæ patribus adversùs Jo. Dallæum, *imprimé à Londres*, 1672.

* Dans sa note sur la lettre de Bayle à Minutoli du 15 décembre 1674, Desmaiseaux donne quelques détails sur les critiques de ce livre.

(31) *Voyez sa préface.*

Non solùm enim opus istud mirâ rerum lectu et scitu jucundissimarum dignissimarumque varietate refertum est, verùm etiam eloquentia orationisque nitor cum rebus ipsis certant, tantâque eruditione et facundiâ argumentum illud pertractâsti, ut vix quicquam magis elaboratum erudito hoc seculo prodiisse videatur (32). Celui qui parle ainsi s'appelle M. Mettayer : il était ministre de Saint-Quentin; sa version latine de cet ouvrage de M. Daillé fut imprimée à Genève l'an 1656. On débite dans la Vie de M. Daillé (33), qu'un savant anglais, nommé Thomas Smith, a traduit ce même livre en sa langue maternelle : M. Mettayer le dit aussi; mais M. Scrivener assure (34) qu'il connaît de très-bons témoins de la fausseté de ce fait, et qu'il a ouï dire à M. Smith que c'était un homme d'Oxford, et non pas lui, qui avait fait la traduction; et que lui, M. Smith, aurait réfuté l'ouvrage, s'il l'eût jugé digne de sa colère (35). Une chose qu'on ne peut nier est qu'il y a une préface sous le nom de Smith à la tête de la traduction anglaise imprimée l'an 1651. M. Cottiby (36) fit une remarque contre le livre de l'Usage des pères, laquelle l'auteur ne daigna examiner. Voyez la réplique de M. Daillé au chapitre XI de la IIIe. partie (37).

En voilà plus qu'il n'en faut, pour justifier que le premier livre dont M. Daillé ait fait présent au public a passé pour un très-bon livre, et pour l'un de ses meilleurs livres. A propos de quoi je me souviens d'une maxime qu'un auteur grave mit en avant il y a quelques années, pour prouver que l'Avis aux réfugiés était l'ouvrage d'un écrivain qui avait déjà composé plusieurs bons livres. Sa preuve, réduite en maxime, revient à ceci : *Tout livre qui est bien écrit et bien tourné, est pour le moins la troisième ou la quatrième production de son auteur.* Cette maxime est fausse; mais, quand on la veut convertir en preuve d'un crime d'état, on mérite d'être tourné encore plus en ridicule que l'auteur dont je parle n'y fut tourné dans la Cabale chimérique. M. Daillé, et son livre *de Usu patrum*, furent cités, entre autres exemples, pour montrer que le premier livre qu'un homme publie est quelquefois une pièce très-achevée.

(I) *Il n'aurait point contesté à M. de Meaux le principe de l'Histoire des variations.*] Voici le principe dont je parle : *La vérité catholique venue de Dieu a d'abord sa perfection; mais l'hérésie, faible production de l'esprit humain, ne se peut faire que par pièces mal assorties.* L'auteur des Pastorales a prétendu (38) que c'est raisonner en païen, comme ferait *le plus grand ennemi de la religion chrétienne, et que c'est supposer des faits qui ne peuvent être avancés que par le plus ignorant de tous les hommes :* de sorte que l'on est tenté de croire que M. de Meaux n'a jamais jeté les yeux sur les écrits des *pères des quatre premiers siècles*, puisqu'il ne se peut faire *qu'un homme savant puisse donner une marque d'une aussi profonde ignorance.* Il parut un écrit (39) vers la fin de l'an 1688, où l'on remarque (40) que ces injures ne tombent pas moins sur M. Daillé, que sur l'évêque de Meaux, *qui semble avoir copié sa maxime des premières lignes d'un des meilleurs ouvrages de M. Daillé.* En effet, ce ministre pose, dès le commencement de sa Réplique au père Adam, le principe de M. de Meaux. Voyez la *Réponse des fidèles captifs en Babylone* à la pastorale du 1er. novembre 1694 : vous y trouverez (41) les paroles de M Daillé, et la déclaration que font ces fidèles qu'ils s'en tiennent à ce principe, malgré les invectives de l'auteur des Pastorales. Cette réponse est datée d'Orléans le 15 janvier 1695.

(K) *Les suites de la querelle entre lui et Des Marets n'ont pas été longues.*] « Le démêlé entre M. Des

(32) Jo. Mettayer, *epist. dedicat. Tractatûs* de Usu patrum.
(33) *Pag.* 14.
(34) Scriv., *in præfat.*
(35) *Sibi aliquando fuisse in animo contrario scripto Dallæum refellere, sed re maturius expensâ nihil in Dallæano opere suâ dignum operâ repertum.* Idem, ibid.
(36) Cottiby, Réplique à M. Daillé, *pag.* 245.
(37) *Pag. m.* 209.

(38) *Voyez la* lettre pastorale *du 15 novembre* 1688.
(39) *Intitulé*. Réponse d'un nouveau converti à la Lettre d'un refugié, pour servir d'addition au livre de dom Denys de Sainte-Marthe.
(40) *Dans la page* 9.
(41) *A la page* 5.

» Marets et l'auteur de l'Apologie fut » bientôt éteint. Et comme jusque-» là ils avaient toujours vécu en bons » amis, on n'eut pas grand'peine à » les réconcilier : l'accommodement » se confirma ensuite par leur entre-» vue à l'hôtel de Turenne, où ils s'em-» brassèrent fraternellement, et se » visitèrent de part et d'autre, pen-» dant un voyage que M. Des Marets » eut occasion de faire à Paris (42).»

(L) *Le public a su je ne sais combien de petites aventures qui font tort à la mémoire de M. Daillé.*] Lisez les Prolégomènes de M. Des Marets, vous y trouverez une longue suite d'artifices mis en œuvre par M. Daillé pour se disculper de l'impression de son livre. Le synode wallon fit grand bruit contre ce livre, et en écrivit ses plaintes au synode de l'Ile-de-France. Il exposa que le titre de cet ouvrage avait été frauduleusement supprimé jusques après la publication ; que ce titre était injurieux et scandaleux ; que les églises wallonnes en avaient été extrêmement scandalisées ; qu'elles croyaient que celles de France devaient s'en scandaliser encore plus ; que l'honneur de M. Daillé y était visiblement flétri, puisqu'on avait cousu ce titre à son livre contre son intention. Cela faisait voir que M. Daillé avait écrit ou fait écrire en Hollande que le titre de son livre n'était point de lui, et qu'il le désapprouvait. Cependant la réponse que le synode de l'Ile-de-France fit au synode wallon, déclare qu'excepté le nom de M. Spanheim, le reste du titre était celui de l'original de M. Daillé, et que M. Daillé avait pleinement satisfait la compagnie par les éclaircissemens qu'il lui donna sur ces choses (43). C'était visiblement se jouer, et du synode wallon, et du synode de l'Ile-de-France ; car le sujet du scandale n'était pas que l'on eût mis le nom de M. Spanheim au titre, mais que l'on eût intitulé cet ouvrage, *Apologie pour les synodes d'Alençon et de Charenton.* La lettre du synode wallon le faisait entendre manifestement. Comme donc M. Daillé présida au synode de l'Ile-de-France, et qu'il fit dresser la réponse à sa fantaisie (44), c'était lui qui joua les deux synodes. *Dallæum hâc in parte suæ synodo imposuisse, idque parùm et prudenter et pudenter luce meridianâ clarius possim demonstrare; non adoptando priorem partem tituli alteram omninò suam facit : qui enim, etc.* Si l'on se servit de faux-fuyans pour se disculper par rapport au titre, on s'en servit encore plus pour se disculper à l'égard de l'impression. M. Des Marests justifie clairement que les excuses de M. Daillé, celles de Blondel et le reste, comparées ensemble, s'entre-détruisent ; et qu'en un mot, afin de couvrir un premier mensonge, il fallut en forger bien d'autres. Je soutiens que cela fait tort à la mémoire d'un grand homme ; car une infinité de gens, et surtout dans les extrémités du royaume, ne connaissent ces messieurs de Charenton, que par leurs ouvrages de piété et de controverse. Ils s'imaginent que ce sont de vives images des apôtres, qui pour rien du monde ne se voudraient servir d'artifices et de dissimulations. Ainsi, quand on leur fait voir un M. Daillé qui trompe deux synodes tout à la fois, qui fait dresser des lettres comme bon lui semble dans un synode dont il est modérateur, qui accumule subterfuge sur subterfuge pour éluder les plaintes formées contre sa conduite, on leur ôte une bonne partie du respect et de la vénération qu'ils avaient pour lui ; et, si on ne le fait pas, c'est plutôt parce qu'on rencontre des âmes stupides, que parce que la chose est en elle-même incapable de produire cet effet. Il est certain que les disputes où l'on démêle, comme fait ici M. Des Marets, l'adresse de ceux qui ont beaucoup de crédit dans les compagnies, leur adresse, dis-je, à faire coucher dans les lettres et dans les actes ce qu'ils souhaitent, sont une lecture fort scandaleuse.

Mais ce n'est pas encore tout. Vous verrez dans les mêmes Prolégomènes que M. Daillé voyant la critique de

(42) Vie de M. Daillé, *pag.* 26.

(43) *Vos scitis, Domini honoratissimique fratres, id factum absque ejus consensu ipsoque inscio, et præter id quod ipsi præscribitis in vestrâ ad nos epistolâ, ita se explicavit in hoc cœtu, ut plenè nobis satisfactum fuerit.* Mares. Prolegom. Epicris. theolog., *edit.* 1658, *in*-12.

(44) *In nuperis literis suæ synodi provincialis, cui præfuit, quas curavit fabricari pro suo tubitu.* Ibid.

son ouvrage conçut une furieuse colère contre M. Des Marets; qu'il répandit partout de foudroyantes menaces, et qu'il fit une ligue avec Courcelles, professeur arminien, par laquelle ce professeur s'engageait à faire irruption sur Des Marets d'un côté, pendant que M. Daillé ferait son attaque de l'autre. *Dallæus instar tigrorum, qui dicuntur in rabiem agi ad pulsum tympanorum, ita efferbuit ad istius opusculi conspectum, ac si tres illæ exercitationes in tres Furias abiissent, quæ verbere surdo ipsum interdiu noctuque exagitarent; nam illicò cœpit dira quæque mihi minitari, et hinc indè ad amicos scriptitando, in me emovere quicquid ipsi splendida sua bilis suggerebat, responsionem eam minatus quâ me pro merito depexeret..... primum ex astu politico pactus est cum Curcellæo, publico hoste ecclesiarum reformatarum, ut arma sua conjungerent, et me communi impetu adorirentur* (45). On attribue cette colère à la présomption qu'il avait conçue en se voyant ministre de la capitale; comme si un pasteur de cette église devait jouir des priviléges d'une petite papauté. *Iniquius fert sibi contradici et pro celebritate ecclesiæ cui servit, διὰ τὸ βασιλεύειν τὴν πόλιν ἐκείνην, ut de veteri Româ loquuntur patres concilii Chalcedonensis* Can. penult. *Non solùm τὰ πρεσβεῖα sibi deberi putat, sed etiam το πρωτεῖον; ac subindè archiepiscopaturit vel papaturit* (46). On lui cite un morceau du factum que le sieur de Fauquemberge ministre de l'église de Senlis avait publié contre lui; morceau qui contient un fait plein d'un orgueil insupportable (47) : on assure que plusieurs de ses confrères se plaignent de sa fierté, et l'on conclut par dire que pour l'ordinaire la tête tourne à ceux qui se voient dans un beau poste, et applaudis par des flatteurs. Ils ne sauraient souffrir en cet état-là qu'on les contredise. *Ut dudum est quod φιλοπρωτεύει, nec pristinæ ferulæ memoriam penitùs deposuit; ita afflatus typho sæculi paulatim assuevit καταχυρίεύειν τῶν κληρῶν, ut multi sint ejusdem secum ordinis in Galliâ, qui majorem moderationem, et nimis sublimium spirituum aliquam repressionem, in ipso desiderent. Verùm id solet iis evenire qui in loco celsiori consistunt, ut facile tententur vertigine, et aliorum blandimentis deliniti, sibi quid sumant de Pharisæorum supercilio, quod posteà tonsoris novaculam non vult admittere* (48).

Il est certain que ces choses sont très-capables de diminuer l'estime que les peuples avaient conçue pour M. Daillé. Dans la plupart des provinces on ne le connaissait que par un grand nombre de sermons remplis d'une excellente morale et d'une piété édifiante, et par des livres de controverse où le zèle de la vérité, la sagesse et le jugement n'éclatent pas moins que la doctrine. Quand les peuples ne connaissent une personne que par de si beaux endroits, ils lui donnent toute leur vénération, parce qu'ils se préviennent de ce sentiment favorable, que la vie ne dément pas la doctrine. On doit donc juger qu'il y a beaucoup de rabais à faire si l'on apprend que celui qui fait tant de belles leçons aux autres sur l'humilité, et sur le pardon des injures, est bouffi d'orgueil et ne peut souffrir qu'on le réfute, et se déchaîne horriblement contre ses critiques. C'est sans doute un grand malheur pour des personnes comme était M. Daillé, que de s'engager à des disputes personnelles. Il semble que leur mauvais génie les attende là avec ses piéges les plus dangereux. Ils s'échauffent, et dans la colère ils font plus connaître leurs défauts en un mois, qu'ils n'avaient pu les cacher en vingt années. Le pis est que leur ennemi révèle tout ce qui les peut déshonorer, et publie cent choses qui seraient demeurées in-

(45) Mares., *Prolegom.* Epicris. theolog., *edit.* 1658, *in*-12.

(46) *Idem*, *ibidem.*

(47) *Nolim omnibus iis credere, quæ de ipso publicè scripsit unus ex suis in eâdem provinciâ symmystis, Fauquembergius; aut illum eo feritatis processisse, ut cùm sibi narraretur hunc pro concione liberiùs notâsse quendam ex ecclesiæ suæ membris, qui dicebatur falso modio usus fuisse, statim cum inauditum damnaverit, nec solum censurâ dignum pronunciaverit, sed etiam in hanc tyrannicam vocem proruperit :* Il lui faut bailler les estrivières du haut en bas : *quo atrocius et contumeliosius, ut nôrunt qui gallicè nôrunt, (sic enim agitur demum cum villissimis mancipiis,) nihil à verbi divini ministro, de suo fratre in eâdem dignitate constituto, dici potest.* Idem, ibid.

(48) *Idem*, *ibid*

connues. Qu'on se souvienne de la clause que j'ai mise dans le corps de cet article, *soit qu'elles soient vraies, soit qu'elles soient fausses.* Je ne décide rien ici sur le fait : mais d'ailleurs je ne dis rien qui ne se trouve dans un ouvrage public.

(M) *Il eût été à souhaiter qu'on eût regardé en ce temps-là comme l'on fait présentement les disputes de l'universalisme et du particularisme.*] Nous avons vu que le synode wallon se trémoussa extrêmement contre le livre de M. Daillé, et qu'il en fit de grandes plaintes au synode de l'Ile-de-France. Il trouvait une matière de grand scandale jusque dans le titre, *Apologie des synodes d'Alençon et de Charenton.* D'où vient que le synode wallon, qui dressa un formulaire de signature, l'an 1686, pour les ministres venus de France, ne s'informa point si l'on tenait pour la grâce universelle, ou pour la particulière? Cette doctrine avait-elle changé de nature depuis l'impression du livre de M. Daillé? Cette question n'est pas fort embarrassante. Il ne faut, pour la résoudre, que se souvenir que tous ceux qui s'étaient trouvés à la tête des partis, soit en France, soit en Hollande, étaient morts depuis long-temps. Si Pierre Dumoulin, si André Rivet, si Frédéric Spanheim, si Samuel Des Marets, si Moïse Amyraut eussent été pleins de vie l'an 1686, les disputes de la grâce universelle auraient passé pour très-importantes; mais comme il y avait très-long-temps qu'ils n'avaient pu communiquer à personne l'esprit qui les animait, les eaux débordées étaient revenues dans leur lit; elles coulaient doucement et tranquillement, et l'on jugeait mieux alors de la nature des choses. Combien de péchés et de scandales y aurait-il eu de moins dans le monde, si ces eaux n'étaient jamais sorties de leur lit (49)!

(N) *Il eut beaucoup de part à l'estime de Balzac.*] Ce fut M. Conrart qui procura cette connaissance à M. Daillé. Dès l'an 1639, il y eut des lettres écrites de part et d'autre. On trouve parmi les Lettres choisies de Balzac une réponse qu'il fit à M. Daillé le 24 décembre 1639 (50). Il est fait souvent mention de M. Daillé dans les lettres de M. de Balzac à M. Conrart (51), et presque toujours avec des éloges recherchés. Voyez la Xe. lettre du IIe. livre, où l'on élève jusques aux nues un sermon de M. Daillé. Dans la XVIe. lettre du IVe. livre, on parle d'une visite qu'on avait reçue de lui, et l'on se plaint obligeamment qu'elle n'avait duré que deux heures. Il y a là un éloge de ce ministre qui lui fait bien de l'honneur. M. Daillé alla voir M. de Balzac l'an 1653, pendant le voyage dont j'ai parlé ci-dessus (52). Cela paraît par la date de la XVIe. lettre du IVe. livre. Voici quelque chose qui témoigne la liaison de MM. Daillé et Conrart. « Le vendredi qui suivit cette dernière action (53), il ne sortit du » logis que pour aller dans le voisinage chez l'illustre M. Conrart, » son intime ami, et l'homme véritablement selon son cœur, dont » la charmante conversation faisait » l'une des principales douceurs de sa » vie, et de l'affection duquel il se » glorifiait à juste titre, n'y ayant » jamais de liaison plus étroite ni » plus indissoluble que celle qui a » toujours été entre eux depuis leur » première connaissance. Il semblait » qu'il voulût prendre congé de ce » cher ami; et, comme s'il eût eu » quelque pressentiment que ce devait » être leur dernier adieu, sa visite » fut plus longue que de coutume, et » il ne se retira qu'après un entretien de deux heures, le plus agréable du monde (54). »

(O) *On ne saurait assez admirer la mauvaise foi des missionnaires au sujet d'un passage de M. Daillé touchant le retranchement de la coupe.*] Ils ont dit et répété mille fois que M. Daillé avait reconnu (55) que le

(49) *Voyez la remarque* (F) *de l'article* Amyraut, *tome I, pag.* 513.

(50) *C'est la XIIIe. du Ier. livre de la IIe partie.*

(51) *Voyez la* Ire. lettre *du Ier. livre, pag.* 26, *édition de Hollande*, 1659 : *plus la* VIIIe. lettre *du IIe. livre, pag.* 107. *Voyez aussi pag.* 249.

(52) *Dans la remarque* (V).

(53) *C'est-à-dire, le sermon qu'il prêcha le jeudi* 10 *d'avril* 1670. *Il a été imprimé avec l'Abrégé de sa Vie.*

(54) Abrégé de sa Vie, *pag.* 47.

(55) *Dans son* Apologie des églises réformées.

retranchement de la coupe était de nulle ou de très-petite importance * : ils l'ont, dis-je, répété dans toutes sortes d'occasions, quoiqu'on n'eût cessé de leur répondre que M. Daillé ne parlait point du retranchement de la coupe, mais des raisons qui avaient porté l'église romaine à la retrancher. Voyez la lettre (56) qu'il écrivit à M. de Langle, ministre de Rouen, qui avait très-bien démêlé cette équivoque dans un sermon imprimé.

* Sur cette circonstance, qui certainement est aujourd'hui de très-petite importance, Leclerc consacre deux pages entières à réfuter Bayle ; et, suivant son usage, Joly copie Leclerc sans le citer.

(56) *Elle est datée du* 1er. *de mars* 1655, *et imprimée avec deux* sermons de M. de Langle sur I aux Corinthiens, chap. X, vs. 32.

DALMATIN (George), ministre luthérien à Laubech dans la Carniole, au XVIe. siècle, traduisit toute la Bible en langue esclavonne, et publia cette version à Wittemberg (*a*). Il n'y avait pas long-temps que cette édition avait paru, lorsque l'épître dédicatoire, qui m'apprend ce fait, fut datée : elle le fut le 28 de mars 1586. Calvisius (*b*) dit que cette version de la Bible fut imprimée l'an 1584 (*c*), et qu'Adam Bochoritz y travailla avec Dalmatin. Celui-ci avait étudié à Tubinge, dans le collége où le duc de Wirtemberg entretenait un certain nombre d'écoliers (*d*) *.

(*a*) Philipp. Haillbrunnerus, *Epist. dedic.* Comment. in Jeremiam.

(*b*) *Ad ann.*, 1584.

(*c*) *Il faut donc la distinguer de celle qui, selon le Catalogue d'Oxford, au mot* Biblia, *fut faite* Ostrobiæ, *l'an* 1581.

(*d*) Hailbrunner., *Epist. dedic.* Com. in Jerem.

* Cet article parut pour la 1re. fois dans l'édition de 1720. C'est un de ceux que Bayle avait laissés incomplets. Aussi Prosper Marchand n'hésita-t-il pas à insérer à la fin du tome IV, parmi les *Articles communiqués*, celui qu'avait envoyé M. de Bresler, et qui suit.

§. DALMATIN (*a*) (George), maître aux arts, ministre luthérien dans la haute Carniole, homme habile, expéditif, actif, et savant. L'an 1568 il traduisit la Bible allemande de Luther en langue esclavonne ou carniole. Et comme cette langue est en usage en divers endroits, comme dans la Styrie, Carinthie et Carniole, les états du pays conclurent que la même Bible serait imprimée en cette langue. C'est pourquoi on fit le calcul de la dépense avec un imprimeur de Laybach (*b*) (A). Mais l'archiduc Charles d'Autriche l'ayant su, défendit l'an 1580 audit imprimeur d'imprimer ladite Bible. Toutefois les états du pays la voulant faire imprimer autrepart, ils envoyèrent pour cet effet George Dalmatin à Gratz, pour s'y charger de la correction et de la révision de cette Bible. Mais il fut trouvé à propos d'en faire la révision à Laybach, laquelle s'y fit aussi en effet (B). Et comme l'on pouvait facilement conclure que l'impression de cette Bible ne serait point permise dans les états d'Autriche, on envoya, le 10 d'avril 1583, ledit Dalmatin, et Adam Bohoritsch (C) à Wittemberg, avec une recommandation à l'électeur de Saxe, où elle fut commencée d'imprimer (D) le 28 de mai 1583, et achevée en six mois ; de sorte que tout l'ouvrage fut parachevé le 1er. de l'an 1584 (E). Dalmatin le dédia aux états de Styrie, Carinthie et Carniole, et

(*a*) *Article communiqué par M.* de Bresler.

(*b*) Valvasor, la Gloire du duché de Carniole, *liv. VI, chap. XI, num.* 11, *pag.* 548.

s'en retourna ensuite dans sa patrie avec son camarade et les exemplaires, après avoir été à Dresden remercier l'électeur de sa protection. Cette traduction est encore en usage dans la Carniole, parmi les ecclésiastiques qui en ont la permission, afin de bien prononcer les passages de la Sainte-Écriture, selon la langue de Carniole, parce qu'il ne se trouve point d'autre version esclavonne (F) : d'autant que l'ouvrage de Prime Truber (G) provient pareillement d'un luthérien, et qui, comme on dit, n'a pas seulement été publié pour le bien public. Dalmatin fut ensuite mis en possession du pastorat de Saint-Khaziam (H) par Christophle, baron d'Aursperg, l'an 1585. Et bien que les catholiques lui eussent donné un nom ignominieux (I), et l'eussent exilé l'an 1598, le baron d'Aursperg le garda pourtant secrètement (K) dans sa maison.

(A) *Avec un imprimeur, etc.*] Cet imprimeur se nommait Jean Manlius, et Prime Truber l'avait amené dans ce pays environ l'an 1561. Ce fut le premier qui établit une imprimerie à Laybach, et qui commença à imprimer la langue esclavonne en lettres latines, ce que ledit Prime Truber avait inventé, au lieu qu'on écrivait auparavant en caractères glagulitiques ou cyrilliques (1).

(B) *S'y fit aussi en effet.*] Le 24 d'août de l'année 1581, les théologiens suivans s'assemblèrent pour cela à Laybach, lesquels étaient bien versés dans les langues hébraïque, grecque, latine et esclavonne, et furent députés chacun de leur pays, pour faire la révision de cet ouvrage, savoir : Jérémie Hamburger, docteur en théologie, pasteur et surintendant des églises luthériennes de Gratz, de Styrie ; Bernhard Steiner, pasteur à Clagenfurt de la Carinthie ; et George Dalmatin le traducteur, avec Christophle Spindler, pasteur et surintendant de l'église de Laybach ; Adam Bohoritsch, Jean Schweiger et Félicien Truber de Carniole (2).

(C) *Adam Bohoritsch*] Comme on a coutume de l'écrire en allemand, ou Bohorizh selon l'orthographe de sa patrie. Il était natif de Carniole, et recteur évangélique à Laybach. Lorsqu'il demeurait à Wittemberg, il publia un livre sous le titre de *Arcticæ Horulæ succisivæ de Latino-Carniolanâ literaturâ, ad latinæ linguæ analogiam accommodatâ, undè Moschoviticæ, Ruthenicæ, Polonicæ, Boëmicæ, Lusaticæ linguæ cum Dalmaticâ et Croaticâ cognatio facilè deprehenditur. Wittembergæ* 1584. Ce livre qui sert de grammaire a été fait avec beaucoup d'assiduité, et une épître dédicatoire *ad illustrium Styriæ, Carinthiæ et Carniolæ Procerum filios, universi equestris ordinis ingenuam juventutem. Wittem., cal. jan.* 1584 (3).

(D) *D'imprimer.*] On avait accordé avec Samuel Seelfisch, marchand libraire à Wittemberg, qu'il en imprimerait quinze cents exemplaires, et chaque exemplaire de deux cent quatre-vingts feuilles de papier le plus grand, en beaux caractères, avec des figures gravées en bois, dont les états de Carniole payeraient vingt florins de chaque balle de cinq cents feuilles. Les dépens qui furent faits pour l'impression de cette bible se montèrent à environ 8000 florins. Pour laquelle les états de Styrie donnèrent 1000 florins, ceux de Carinthie en donnèrent 900 et les états évangéliques de Carniole 6100 (4).

(E) *L'an* 1584.] Sous le titre de *Biblia tu je use suetu pismu, stariga inu noviga Testamenta Slovenski, tolmazhena Skusi Juria Dalmatina, etc.* : C'est-à-dire, *Bible ou la Sainte Écriture du Vieux et du Nouveau Testament, traduite en langue esclavonne par George Dalmatin*, imprimée à Wittemberg dans l'électorat de Saxe

(1) Valvasor, la Gloire du duché de Carniole, *pag.* 342.

(2) *Là même, pag.* 348.
(3) *Là même.*
(4) *Là même.*

par les héritiers de Jean Krafft, 1584 (5).

(F) *Version esclavonne.*] Étienne Gerlach (6) fait à la vérité mention qu'au mois de juin 1578, on trouva à Védréno, village de Bulgarie, sur les frontières de Thrace, la Bible en langue esclavonne ou illirique, chez un ecclésiastique du lieu; mais apparemment qu'elle n'est imprimée ni en caractères latins, ni ne s'accorde au dialecte avec celle dont je viens de parler.

(G) *Prime Truber.*] Prime Truber mérite qu'on parle plus amplement de lui. Il était au commencement chanoine à Laybach, et commença l'an 1531 de prêcher publiquement, dans la cathédrale de cette ville, la doctrine de Luther des deux espèces dans la cène, et d'approuver les mariages des prêtres. De sorte qu'il embrassa le parti de Luther, et sortit de la Carniole pour se retirer dans l'empire, où la ville de Kempten le choisit pour être son pasteur. Il y prêcha pendant quatorze ans, et mérita beaucoup envers sa patrie par sa traduction. Car il traduisit en langue carniole, avec des caractères latins, non-seulement, 1°. les Évangiles, selon la traduction de Luther, 2°. avec son Catéchisme; mais aussi 3°. tout le Nouveau Testament, et 4°. les Psaumes de David, l'an 1553. Enfin les états de Carniole le rappelèrent au pays. Il traduisit aussi en sa langue maternelle la confession d'Ausbourg et les sermons allemands de Luther, dont le dernier traité fut imprimé à Tubingen. Hermannus Fabricius Mosémannus (7) parle avec quelques autres circonstances de la version de Truber, en disant de cette manière : « Jean Unguad, baron de Sonneck » (8) en Croatie, fit traduire au temps » de la confession d'Ausbourg la » Bible en langue esclavonne, à Au- » rach dans le duché de Wirtemberg. » A laquelle traduction il employa » trois savans Esclavons, le premier » se nommait Prime Truber, le se- » cond Antoine Dalmata, et le troi- » sième Étienne Consul. Mais ces li- » vres furent arrêtés en chemin, et » sont encore enfermés dans des ton- » neaux à Neustad en Autriche. Le » caractère est tout-à-fait singulier, » à peu près comme un caractère » asiatique ou sirique, avec des let- » tres un peu grosses et carrées. On » peut voir l'exemplaire de cette » Bible dans la bibliothèque du land- » grave de Hesse. Il s'en trouve aussi » quelques exemplaires dans l'Escla- » vonie. » *Jusque-là Fabricius.* Ces Bibles sont sans doute imprimées en caractères cyrilliques. Mais quant à Truber il fut exilé pour la seconde fois de Carniole et mourut l'an 1586, comme en parle Martin Zeiler (9). La même année il se soussigna de la sorte dans une lettre qu'il écrivait aux députés de Carniole, sa signature contenant toute sa vie : « Prime Truber, » ci-devant chanoine ordinaire appelé » et confirmé à Laybach, pasteur à » Lack, à Tuffer près de Ratschach, » et au champ de Saint-Barthélemi, » chapelain à Saint-Maximilien de » Cilly, prédicateur esclavon à Trieste, » et, après la première persécution, » prédicateur à Rosemburg sur le » Tauber, pasteur à Kempten et à » Aurach, ensuite prédicateur des » états de Carniole, et à Rubia dans » le comté de Goergh, et, après la » seconde persécution, pasteur à » Cauffen et à présent à Deredingen » près de Tubingen (10). »

(H) *De Saint-Khaziam,*] ou Saint-Catiani, près d'Aursperg, dans le diocèse du patriarche d'Aquileja. Le patriarche Grégoire donna, l'an 1260, le droit de présentation avec toutes les dépendances de ce pastorat à Gebhard d'Aursperg (11).

(I) *Donné un nom ignominieux.*] Ils le nommaient *Jure Kobila*, c'est à-dire George *Cavale.* Mais cela se fit par méprise, parce qu'on appelait un

(5) *Là même.*

(6) *Dans la* Relation de son voyage de Turquie.

(7) *Dans* l'Abrégé de l'Histoire du monde.

(8) Il était gouverneur de l'empereur dans la Styrie, et général de trois provinces, Styrie, Carinthie et Carniole, et mourut l'an 1564 le 27 *décembre*, âgé de soixante et onze ans. Valvasor, la Gloire du duché de Carniole, *liv. XII, chap. IX, pag.* 52, *et liv. XV, chap. XX, pag.* 467. *Math. Dresserus* : il avait écrit une *Histoire de la famille d'Ungnad* et principalement de ce Jean d'Ungnad, *Leipsic*, 1602, *in*-4°.

(9) *Dans ses* Épîtres.

(10) Valvasor, la Gloire du duché de Carniole, *pag.* 348.

(11) *Là même, liv. VIII, pag.* 729.

autre ministre luthérien, nommé George Tereschith, Jure Kobila, à cause d'une cavale qu'on lui avait donnée. Car *Jure* signifie en langue carniole *George*, et *Kobila* une cavale. De là vient que plusieurs évangéliques ont appelé notre Dalmatin, Jure Kobila, par ignorance (12).

(K) *Secrètement.*] Savoir, dans une chambre voûtée dessous l'écurie devant le château, dont on appelle encore aujourd'hui cette voûte secrète *le trou du prédicateur Jure Kobila* (13).

(12) *Là même, pag.* 349.
(13) *Là même, pag.* 349 *et* 729.

DAMASCÈNE (Jean), l'un des plus illustres pères du Bas-Empire, a fleuri dans le VIIIe. siècle (A). Il était né à Damas, où son père, quoique bon chrétien (B), avait une charge de conseiller d'état auprès du calife des Sarrasins. C'était un homme fort riche et fort charitable, et qui se plaisait principalement à racheter les captifs. Il racheta un jour un fort habile homme, nommé Côme, que l'on avait pris sur mer, et le fit précepteur de son fils unique. L'enfant profita beaucoup sous cet excellent précepteur, tant pour ce qui regarde les sciences, que pour ce qui concerne le zèle de religion. Il devint ardent zélateur des images, et sema des lettres dans l'empire, qui soutinrent merveilleusement la cause contre les efforts de l'empereur: je parle de l'empereur Léon l'Isaurique, grand ennemi des images. On dit que ce prince brûlant du désir de se venger de Jean Damascène, qui remplissait alors auprès du calife la charge de conseiller d'état que son père avait exercée, se servit d'une supposition de lettre (C) avec un si grand succès, qu'elle fut cause que le calife fit couper le poing à son conseiller. On dit aussi que Jean Damascène, s'étant recommandé aux prières de la sainte Vierge, recouvra sa main, et fit hautement paraître son innocence. Le ministre, qui répondit au Calvinisme de Maimbourg, rejeta fièrement ce conte comme une fable impertinente; et, non content de cela, il se servit d'une preuve qui, à proprement parler, est un blasphème (D). C'est une plaisante imagination que celle de Bzovius: il a mis Damascène au nombre des médecins que leur sainteté a rendus illustres (E). On a plus de raison de dire que c'est lui qui a commencé parmi les Grecs à traiter une matière selon la méthode scolastique (F). Cela paraît principalement dans ses IV livres de la foi orthodoxe. Il sortit de la cour du prince des Sarrasins, après le miracle dont j'ai parlé, et s'enferma dans le monastère de Saint-Sabas à Jérusalem, où le moine qui fut choisi pour le conduire lui imposa un perpétuel silence. Ce moine était si sévère que, parce que son disciple n'observa point la défense de parler, il le chassa de sa cellule, et lui ordonna pour pénitence de vider les immondices du monastère; mais le voyant prêt à obéir, il l'en dispensa, et l'embrassa. Jean Damascène fut ordonné prêtre sur la fin de sa vie par le patriarche de Jérusalem, et retourna aussitôt dans son monastère. Il mourut vers l'an 760. Jacques de Billi fit imprimer les ouvrages de ce père, l'an 1577. Cette édition fut réitérée

l'an 1619. Il y manque plusieurs traités que Léon Allatius communiqua à M. Aubert, qui méditait une nouvelle édition de Jean Damascène (*a*). Le père Labbe en avait promis aussi une (*b*) *.

(*a*) *Tiré de la* Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques, *composée par M.* du Pin, *tom. VI, pag.* 101 *et suiv., édit. de Hollande.*

(*b*) *Voyez l'écrit qu'il publia l'an* 1652, *intitulé* Conspectus novæ editionis omnium S. Joannis Damasceni operum in quatuor partes tributorum, *où il parle des éditions précédentes.*

* Le père Lequien a donné, en 1712, une édition en grec et en latin des œuvres de Jean Damascène, 2 vol. in-folio. Un troisième, qui n'a pas paru, devait contenir les écrits attribués à cet auteur. L'édition du père Lequien a été réimprimée à Vérone en 1748, avec des améliorations.

(A) *Il a fleuri dans le VIIIe. siècle.*] Alfonse de Castro mérite censure pour deux raisons, puisqu'il a dit (1) que selon Trithème il faut placer notre Jean de Damas sous l'empire de Théodose le Jeune, environ l'an 450. Il n'est pas vrai que Trithème ait dit cela, il a copié Sigebert qui a parlé des disputes de Jean Damascène contre l'empereur Léon; cela regarde l'an 730 (2). Mais quand il serait vrai que Trithème aurait été dans ce sentiment, Alfonse de Castro ne serait pas hors d'affaire; il devait le rectifier, et non pas adopter sa prétendue ignorance. Nous allons voir un semblable anachronisme.

(B) *Son père était bon chrétien.*] Jean, patriarche de Jérusalem, ayant fait faire des informations sur la famille de Jean Damascène, trouva que son père et sa mère étaient chrétiens, et qu'ils l'avaient élevé à la foi chrétienne. D'où l'on peut conclure qu'il n'est pas vrai que ce père de l'église se soit jamais couverti du judaïsme au christianisme : car il n'aurait pu le faire sans avoir renoncé auparavant à son baptême et à l'Évangile. Or ceux qui ont fait sa Vie ne disent rien de semblable, et il paraît qu'il a toujours eu un très-grand attachement à l'Évangile, tel qu'il était alors enseigné par les dévots, ou les zélateurs. J'entends principalement les moines entêtés d'images. Comptons donc pour deux bévues ce que dit un certain Pierre Galissare (3), qu'en l'anné 470, Jean Damascène abjura le judaïsme et embrassa l'Évangile. La première bévue regarde la prétendue conversion : la seconde consiste au temps; car si cet homme s'était converti ou perverti, ce ne serait point en l'année 470, vu qu'il a vécu au VIIIe. siècle.

(C) *Léon l'Isaurique... se servit contre lui d'une supposition de lettre.*] Quelques-unes des lettres que Jean Damascène avait écrites contre les iconoclastes tombèrent entre les mains de Léon, qui en *fit si bien étudier le caractère par un écrivain très-habile en l'art de contrefaire et de falsifier une écriture, qu'il était impossible de distinguer la véritable de la fausse* (4). Là-dessus il fit écrire une lettre (5), où il supposa que Jean Damascène l'exhortait à faire avancer des troupes vers Damas, et lui promettait, en qualité de gouverneur de la place, de disposer toutes choses d'une manière que la prise serait infaillible. Il envoya cette lettre au prince des Sarrasins, et se fit un grand honneur de ne vouloir pas profiter de la perfidie d'un traître, mais d'avoir la générosité de découvrir au calife la trahison d'un de ses sujets. Le calife, sans écouter les protestations d'innocence que faisait Jean Damascène, et sans lui permettre de découvrir l'artifice de Léon, *lui fit couper sur le champ la main droite dont il prétendait qu'il eût écrit une lettre si criminelle, et commanda qu'elle fût exposée dans la place, sur un gibet, à la vue de toute la ville* (6). Damascène, s'étant retiré dans sa maison, fit supplier le calife de lui faire rendre sa main : on la lui fit

(1) *In* libris adversùs Hæreses, *apud* Philippum Labbe, de Script. eccles., *tom. I, pag.* 557.

(2) *Il y a* 830, *dans le père* Labbe, *ibid.*

(3) *In* Chronographiâ, *apud* Theophilum Raynaudum, Huploth., *sect. II, serie I, cap. III, pag. m.* 53.

(4) Maimbourg, Hist. des Iconoclastes, *liv. II, pag. m.* 116.

(5) *Vous la trouverez toute du long avec celle de Léon, dans* l'Histoire des Iconoclastes *du père* Maimbourg, *là même. Il cite la* Vie de Jean Damascène *composée par* Jean, patriarche de Jérusalem.

(6) Maimbourg, Hist. des Iconoclastes, *liv. II, pag.* 122.

rendre; il se prosterna devant une image de la Vierge, et *ayant appliqué sa main à la place où elle devait être naturellement*, il supplia la sainte Vierge *d'employer sa puissante intercession auprès de son fils, afin qu'il la lui remît en état de poursuivre à soutenir la cause qu'il avait jusqu'alors si heureusement défendue contre les iconoclastes* (7). Il s'endormit en priant, et il crut voir en songe la sainte Vierge qui l'assurait que sa prière était exaucée. *Sur cela, s'étant éveillé tout à coup, il trouva sa main si parfaitement rétablie qu'il en avait l'usage libre comme auparavant, avec un petit cercle qui marquait autour du poignet l'endroit où il avait reçu le coup qui la lui avait séparée du bras; afin que l'on ne pût pas dire qu'un autre qui se fût substitué volontairement à sa place eût subi la peine pour lui. Toute la ville... accourut le matin à ce spectacle. Le calife, averti d'une si surprenante merveille, ... la voulut voir, et s'en éclaircir par lui-même... il avoua son injustice et sa précipitation, il détesta l'infâme trahison de l'empereur* (8), et voulut rétablir Damascène dans toutes ses dignités; mais il le trouva trop résolu à se rendre solitaire.

(D) *Un ministre... se servit d'une preuve qui, à proprement parler, est un blasphème.*] On aurait tort de trouver étrange que les protestans soient incrédules envers le miracle que je viens de rapporter; car il est sûr qu'un grand nombre de catholiques ne le croient pas; et de la manière que les écrivains de la cause des images ont composé leurs histoires, ils ne sont propres qu'à rendre suspectes les choses mêmes qu'ils rapportent véritablement. Ainsi M. Jurieu n'aurait rien fait que de raisonnable, s'il s'était contenté de rejeter comme un conte monacal, la main coupée et remise de Jean Damascène. Sa réflexion sur la légèreté du châtiment est très-bonne; on ne se contente pas de couper la main à un gouverneur qui promet de livrer la place à l'ennemi de son prince. Mais, quand ce ministre ajoute que, puisque les Sarrasins ne se convertirent pas à la vue d'un tel miracle, et que la ville de Damas n'abjura point le mahométisme, il faut conclure que ce qu'on dit de Jean Damascène est faux; il me permettra de lui dire qu'il avance une impiété. *Les Sarrasins de ce temps-là étaient bien durs*, dit-il (9); *car je suis persuadé que si l'on faisait un semblable miracle dans la Mecque, elle serait incontinent chrétienne.* N'est-ce pas fournir des armes aux infidèles pour réfuter tous les miracles de Moïse et de Jésus-Christ? Les *Égyptiens et les Juifs de ce temps-là étaient bien durs*, pourrait-on dire : *si l'on avait fait de tels miracles dans Athènes et dans Rome, elles seraient devenues incontinent juives, et puis chrétiennes.* Il est un peu étonnant qu'un théologien se laisse éblouir par une raison qui n'est pas moins forte contre les vérités évangéliques que contre les fables des moines; mais enfin, quand on songe au pouvoir que prennent sur les gens imaginatifs les premières pensées qui leur viennent, on ne s'étonne pas que le ministre dont je parle ait raisonné comme il a fait. Ce qu'il y a de bien étonnant, est qu'il ne se soit trouvé qu'un homme qui ait fait paraître qu'il avait pris garde à cette dangereuse doctrine; et il est remarquable que personne n'a fait semblant de s'apercevoir que le public en eût été averti. Il est encore très-remarquable que M. Jurieu, qui pouvait aisément sauver son orthodoxie, en déclarant qu'il avait avancé cela sans y songer, et sans en pénétrer les conséquences; mais qu'en ayant connu le venin, depuis qu'il a été censuré sur ce sujet, il désavoue cette pernicieuse maxime; il est, dis-je, très-remarquable que cet auteur a négligé cette voie courte et facile de faire voir son innocence, et qu'il a mieux aimé fournir à toute la terre, en ne disant mot, un prétexte légitime de l'accuser qu'il persiste dans la même persuasion; savoir, que si l'on rétablissait aujourd'hui dans la Mecque une main coupée, cette ville serait incontinent chrétienne. *Il ne se peut rien dire de plus impie* : ce sont les termes de celui qui a dénoncé quelques erreurs de M. Jurieu (10);

(7) Maimbourg, Hist. des Iconocl., *liv. II*, *pag.* 123.

(8) *La même*, *pag.* 124, 125.

(9) Apologie pour les Réformations, *tom. I*, *pag.* 20.

(10) *Voyez le livret intitulé* : Déclaration de M. Bayle touchant un petit écrit qui vient de

car c'est déclarer hautement à la face du ciel et de la terre, qu'il est persuadé que tous les miracles de Moïse, de Jésus-Christ et de ses apôtres, sont des fables; et, par conséquent, que l'écriture du Vieux et du Nouveau Testament n'est qu'un roman et une légende. Qui peut ouïr cela sans horreur? Et avec un semblable raisonnement ne jetterait-on pas par terre tout le judaïsme et le christianisme? Si parce que toute la ville de Damas ne s'est pas convertie, le miracle du père Maimbourg est faux, il s'ensuit, diront les incrédules, que Moïse n'a point fait de miracles en Égypte, que Jésus-Christ n'en a point fait dans la Judée, que saint Pierre ne fit pas marcher le boiteux qui lui demandait l'aumône au milieu de Jérusalem; car les Égyptiens ni les Juifs ne se sont pas convertis. Notez que ce boiteux était porté chaque jour à la porte du temple, et qu'ensuite *tout le peuple* le vit cheminer, et le reconnut pour le même qui avait été boiteux (11), et qu'il fut reconnu pour le même par les magistrats (12); et néanmoins Jérusalem demeura juive. Le miracle de Jean Damascène, tel qu'on le raconte, n'eut rien de plus éclatant que celui du boiteux, et ne fut point suivi comme celui-ci d'une exhortation pathétique.

(E) *Bzovius l'a mis au nombre des médecins que leur sainteté a rendus illustres.*] Bzovius, dans le petit livre qu'il a composé des médecins qui ont été saints, assure que Jean Damascène est de ce nombre. La conformité qui est entre *Mansur* et *Mesué* paraît être à quelques-uns la cause de cette méprise (13). Jean Damascène s'appelait Mansur, c'est-à-dire, racheté; Constantin Copronyme, qui le haïssait, l'appela Manser, c'est-à-dire, bâtard (14). On aura pu confondre Mansur ou Manser avec Mesué, et s'imaginer que Jean Mansur de Damas est le même que Jean Mesué, aussi de Damas; et que, puisque ce dernier est médecin, l'autre l'est aussi nécessairement. Mais on se serait aisément délivré de cette faute, si l'on se fût souvenu que Jean Damascène vivait au VIIIe. siècle, et que Mesué a vécu après l'an 1140. Guillaume du Val (15) a suivi l'erreur de Bzovius, comme Bzovius a suivi celle de quelques autres auteurs. Prenez bien garde à ce que dit Gesner; car, après avoir parlé d'un Jean Damascène, moine et prêtre, auteur des IV livres de la loi orthodoxe, il cite un passage de Symphorien Champier, qui porte que c'était un docte médecin : *vir fuit in medicinis doctus*, et qui pour sa science, et pour la pureté de sa vie, fut élu supérieur d'un monastère dans Constantinople. Ensuite Gesner parle d'un Jean Damascène, surnommé Mansur, qui entre autres ouvrages a fait divers parallèles sur l'Écriture. Il réfute ceux qui prennent ce Jean Damascène pour Mesué, ou qui croient que ces deux personnages ont été contemporains; il les réfute, dis-je, par une raison de chronologie : c'est, dit-il, que Mesué est postérieur à l'autre de plusieurs siècles, ayant vécu sous Frédéric Barberousse l'an 1163. Il donne le titre des livres de Jean Mesué, et dit qu'il n'y avait pas long-temps qu'ils étaient sortis de dessous la presse à Bâle, sous le nom de *Janus Damascenus*. Enfin il parle d'un Jean Damascène, auteur des livres de la foi orthodoxe et des parallèles. Chacun voit que c'est confondre et multiplier prodigieusement les auteurs. Tiraqueau s'est un peu embarrassé; car il met (16) dans le catalogue des médecins nobles un Jean Damascène Mansur. Ce dernier mot est la preuve de son erreur, puisqu'il empêche qu'on ne puisse dire qu'on a seulement voulu parler de Jean Mesué, dont les œuvres de médecine furent imprimées à Bâle, sous le nom de *Janus Damascenus*.

(F) *Il a commencé parmi les Grecs à traiter une matière selon la méthode scolastique.*] M. Arnauld observe que saint Jean de Damas *était comme le saint Thomas des Grecs*, qu'*ils ré-*

paraître sous le titre de *Courte Revue des maximes de morale, etc.*, pag. 15 : *il fut imprimé l'an* 1691.

(11) Actes des Apôtres, *chap. III, vs.* 9, 10 *et* 11.

(12) *Là même, chap. IV, vs.* 14.

(13) *Voyez* Théophile Raynaud, de Malis ac bonis libris, *part. I, erotemate X, num.* 214, *pag. m.* 137.

(14) *Idem*, Hoplotheca, *pag.* 53.

(15) *In* Historiâ Monogrammâ SS. medicorum, *apud* Th. Raynaud., de Malis ac bonis libris, *pag.* 138.

(16) *In* Opere de Nobilitate, *apud* Theophil. Raynaud., Hoploth., *pag.* 53.

glaient plus sur lui *leur sentiment que sur aucun autre père* (17). Il est si certain, ajoute-t-il, *que saint Jean de Damas a toujours été la règle de leur doctrine sur l'Eucharistie, qu'Euthimius, pour représenter la doctrine de l'église grecque sur ce mystère, contre l'hérésie des Pauliciens, ne rapporte que le passage célèbre de saint Grégoire de Nysse, dans sa catéchèse, et un lieu de saint Jean de Damas, où cette erreur des stercoranistes est formellement rejetée.* M. Claude, en répondant à M. Arnauld, lui avoue ce principe : *Il est certain*, dit-il (18), *que pour bien juger de l'opinion des Grecs modernes il faut remonter jusqu'à* Jean Damascène. Il explique quelques pages après (19) quelle est l'opinion de cet auteur : elle n'est nullement conforme à celle des réformés, et d'ailleurs elle n'admet point la transsubstantiation. C'est un galimatias incompréhensible *, et tel sera éternellement le sort de ceux qui se voudront expliquer trop en détail sur la manière des mystères. Le plus sûr serait de se tenir dans les expressions les plus générales. Il y a des choses dont l'explication ne sert qu'à augmenter les obscurités ; les plus grands théologiens méritent qu'on leur représente *ne sutor ultra crepidam*, vu la sublimité de certains dogmes.

(17) Arnauld, Perpétuité défendue, *tom. I, liv. II, chap. VI, pag.* 229, *édit. de Bruxelles, in*-12.

(18) Claude, Réponse à la Perpétuité défendue, *liv. II, chap XIII, pag. m.* 497.

(19) *Là même, pag.* 515 *et suiv.*

* Leclerc et Joly reprochent à Bayle de s'en être rapporté sur ce point à Claude, au lieu d'examiner le fait par lui-même.

DAMIEN (Pierre) *, cardinal, évêque d'Ostie, a fleuri dans le XIe. siècle. Il avait été bénédictin, et l'on croit qu'il eût toujours préféré la solitude aux dignités de l'église, s'il n'eût été comme forcé à les accepter. Il condamna hautement la licence que les papes se donnaient de s'opposer par les armes temporelles aux entreprises des empereurs (A). Il décrivit fortement les vices énormes de son siècle, dans plusieurs de ses ouvrages. On allègue ordinairement celui qu'il intitula *Gomorrhæus*. Les controversistes en parlent beaucoup (B) : le pape Alexandre II, le supprima ; mais néanmoins il s'est conservé (*a*). L'auteur des Préjugés légitimes contre le Papisme aurait de la peine à répondre là-dessus à son critique (C). Il paraît, par une lettre de Pierre Damien (*b*), qu'il y avait des ecclésiastiques qui enseignaient que les prêtres pouvaient être mariés. Il faut le louer du grand zèle qu'il témoigne pour le rétablissement d'une bonne discipline qui pût servir de barrière aux désordres où les moines et le clergé s'abandonnaient ; mais la crédulité avec laquelle il a compilé beaucoup d'exemples d'apparitions d'évêques ou d'autres personnes condamnées aux tourmens de l'enfer, ou à ceux du purgatoire (*c*), n'est pas digne d'excuse. Il avait une grande dévotion pour la sainte Vierge. Vous trouverez sa patrie, le temps de sa mort, et quelques autres circonstances de sa vie, dans le Dictionnaire de Moréri.

(*a*) *Voyez la remarque* (C).
(*b*) *C'est le XIIIe. du Ve. livre.*
(*c*) *Voyez le XIXe. et XXe. de ses opuscules.*

* Leclerc remarque qu'il s'appelait en latin, non *Petrus Damianus*, mais *Petrus Damiani*. Pierre, fils de Damien. Joly ajoute que c'était l'usage de ce temps, et il cite ses notes sur les articles F. Accurse, tom. Ier., pag. 134, et J. André, tom. II, pag. 81.

(A) *Il condamna... la licence que les papes se donnaient de s'opposer par les armes temporelles aux entreprises des empereurs.*] Sa doctrine est là-dessus très-orthodoxe, et il la

confirme par la pratique de l'église primitive (1). « Il soutient que les » charges d'empereur et de pape sont » distinctes, et que les empereurs » ne doivent point toucher à ce qui » est de l'office des papes ; ni les papes » non plus, à ce qui est de la charge » de l'empereur, comme manier les » armes, faire la guerre, etc. *Tout* » *ainsi*, dit-il, *que le fils de Dieu a* » *surmonté tous les obstacles de la* » *force du monde, non par la sévé-* » *rité de la vengeance, mais par la* » *vive majesté d'une patience invinci-* » *ble ; aussi nous a-t-il appris de sup-* » *porter plutôt constamment la rage* » *du monde, que de prendre les ar-* » *mes pour outrager ceux qui nous* » *offensent, vu principalement qu'en-* » *tre le royaume et le sacerdoce, il y* » *a telle distinction d'offenses, que* » *c'est au roi d'user des armes du siè-* » *cle, au sacrificateur de ceindre le* » *glaive de l'esprit, qui est la parole* » *de Dieu, etc..... Lisons-nous que* » *saint Grégoire ait jamais fait ou* » *écrit cela, lui qui a souffert tant* » *d'outrages des Lombards ? Et saint* » *Ambroise a-t-il pris les armes con-* » *tre les ariens qui le traversaient, et* » *qui tourmentaient cruellement son* » *église ? Se trouvera-t-il qu'aucun des* » *saints pontifes ait jamais manié les* » *armes ? Que les causes ecclésiasti-* » *ques soient donc décidées par les lois* » *de la justice ou par les arrêts d'un* » *concile d'évêques, de peur que ce* » *qui se doit faire en un tribunal de* » *juges, ou en une assemblée de prê-* » *lats, ne s'achève, à notre opprobre,* » *par le conflit des armes.* » Que peut-on voir de plus raisonnable ? et néanmoins Baronius ne feint point de dire que ce dogme de Pierre Damien est une erreur, et même le rejeton d'une doctrine de Julien l'apostat. *Nous ne pouvons donc*, dit-il (2), *ni ne devons l'excuser qu'il ne soit tombé en une erreur que l'église a condamnée. Après Tertullien, Julien l'apostat est reconnu pour l'auteur originaire d'une erreur dont la sienne a été provignée.* Cela est pitoyable, puisque ce prince apostat ne faisait que rappeler les chrétiens aux maximes évidentes que leur maître leur avait laissées.

(B) *Il intitula un de ses ouvrages* Gomorrhæus. *Les controversistes en parlent beaucoup.*] « La sodomie par » ces lois de célibat prend un tel pied » dans le clergé romain, que Pierre » Damian, lors retiré en son hermi- » tage, est contrainct d'en faire un li- » vre, intitulé Gomorrhæus, où il en » deschiffre toutes les espèces ; et le » dédie à Léon IX, l'adjurant d'y » mettre ordre. Et Baronius mesmes » l'advoue en ces mots : *Les ronses et* » *les orties avaient rempli le champ* » *du père de famille. Toute chair* » *avoit corrompu sa voie, et n'estoit* » *pas besoin seulement d'un déluge* » *pour laver, mais d'un feu du ciel* » *pour foudroyer comme à Gomorrhe* » (*1). Et là-dessus Léon avait fait quel- » que règlement, et ordonné quelques » peines. Mais tost après on le vit en » la male grâce de Léon ; et depuis » venant Alexandre II au papat, il lui » desroba son livre soubs ombre de le » bailler à l'abbé de Saint-Sauveur à » transcrire, prenant prétexte de ce » qu'il en avoit parlé trop salement, » comme si telles ordures se pouvoient » remuer sans puanteur. Dont le bon » homme se plaint aigrement en une » sienne épistre aux cardinaux Hilde- » brand et Estienne, et non sans évi- » dente ironie leur dit : *Et c'est de* » *vrai un indice de la netteté sacer-* » *dotale, ou plustost un argument de* » *la pureté papale* (3). » Afin que mon lecteur soit assuré que ce passage ne contient point de fausseté (4), je mettrai ici la réponse de Coëffeteau (5). *Qu'en ce temps les lois ecclésiastiques ne fussent point cause du scandale que Damien déplore..... le pape* Léon IX *le montre assez en son épître qu'il lui écrivit, après avoir reçu son livre qu'il loue hautement.* Les ecclésiastiques, *dit-il* (*2), de la très-sale

(1) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'iniquité, *pag.* 667.

(2) *La même, pag.* 669. *Il cite* Baronius, *ad ann.* 1053. *Voici les paroles de ce cardinal :* Errore lapsus convincitur Petrus, quem communi totius ecclesiæ catholicæ consensu constat esse damnatum. Post Tertullianum Julianus apostata fuisse convincitur, originarius sator erroris, ex quo iste noscitur propagatus.

(*1) Baron., *vol. XI, a.* 1049, *art.* 10 *et seq.* Petri Damiani *lib. qui inscribitur* Gomorrhæus, *cui præfixa epist.* Leonis IX.

(3) Du Plessis, Mystère d'iniquité, *pag.* 228.

(4) *C'est-à-dire, quant aux faits.*

(5) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'iniquité, *pag.* 648.

(*2) Epist. Leon. ad Damian. *præfixa* Gomorrhæo, *extat apud* Baron., *ad ann.* 1049.

vie desquels tu as discouru en paroles pitoyables, mais pleines de raison, sans doute n'appartiennent pas au lot de l'héritage du Seigneur, duquel ils se séparent par ces débordées voluptés. Que si leur conversation était chaste, non-seulement ils seraient appelés le temple de Dieu, mais encore le sanctuaire où cet agneau, dont la blancheur surpasse celle de la neige, et qui efface les péchés du monde, est immolé, etc. (*1).... *Quant à ce qu'Alexandre second usa d'artifice pour supprimer le livre de Pierre Damian, où ces horreurs estoient exprimées un peu trop librement, toute personne aymant seulement l'honnesteté civile, ne le trouvera jamais mauvais ; car sans ironie, c'est un témoignage d'une grande pureté, de s'offenser mesme de paroles qui représentent quelque impudicité, quoyque ce soit pour la détester. Et le pape ne fut pas seul qui s'en offença, mais universellement cette liberté deplust à tous les gens de bien, ces ordures n'ayant peu se remuer sans laisser une mauvaise odeur après elles. Partant l'artifice du pape fut louable de chastier les coulpables, et supprimer les mouvemens de ces horreurs ; mais comme nous aymons quelquefois inconsidérément nos ouvrages* (*2), *Pierre Damian ne pouvoit supporter qu'on estouffast ce fruict de son esprit, qu'il disoit avoir produit avec un travail extrême ; c'est pourquoi il en parlait avec passion. Toutefois après s'estre licentié de parler contre le pape, il se corrige à la fin de son épistre, avoue qu'il y a de la présomption en son fait, qu'il a excédé, et que l'orgueil de ses lèvres mérite chastiment.*

(C).... *Ce livre s'est conservé. L'auteur des Préjugés contre le Papisme, aurait de la peine à répondre là-dessus à son critique.*] Voici les paroles de l'auteur des Préjugés (6) : *C'est par* le cardinal Baronius *que nous savons que Pierre Damien, cardinal de l'église romaine de ce temps-là, écrivit un livre intitulé,* Gomorrhæus, *qu'il adressa à Léon IX, dans lequel ouvrage il décrivait les mœurs du siècle, et particulièrement du clergé ; et l'on peut deviner par le titre, ce que c'était : Sodome et Gomorrhe entraient dans la description de ces horreurs. Baronius dit*, qu'outre les crimes de simonie, dans le champ du Seigneur étaient crues des épines et de ces orties qui sortent honteusement de la puanteur de la chair par le fumier de la corruption. Car toute chair avait corrompu sa voie, en sorte qu'il ne semblait pas qu'un déluge fût suffisant pour laver ces ordures. Ces horribles péchés sollicitaient le feu de Gomorrhe qui avait consumé le pays des cinq villes. C'est pourquoi aussi Pierre Damien, alors ermite du mont Avellan en Umbrie, se crut obligé d'avertir le nouveau pape de toutes ces choses, lui écrivant un livre qu'il intitula, *Gomorrhæus*, dans lequel le plus honnêtement qu'il lui était possible il représentait les quatre sortes de péchés charnels dont l'église était couverte, le priant que de l'épée de Phinées il transperçât ces hommes infâmes, et rendît à l'église sa pureté. *Il y avait déjà cent cinquante ans que ce mal durait, savoir depuis le commencement du Xe. siècle jusqu'au milieu du XIe. ; quand il n'y aurait que cela, ne serait-ce pas un puissant préjugé contre l'église latine et contre le papisme ? Serait-il possible que Dieu eût permis que la véritable église, sans cesser d'être l'épouse de Jésus-Christ, devînt une Gomorrhe et une Sodome, fût abîmée dans les quatre péchés de la chair les plus énormes, et demeurât sous ce déluge près de deux cents ans?* Ce ministre avait déjà dit dans un autre livre (7) : « Nous produisons par » exemple un Pierre Damien, qui dans » le XIe. siècle fit un livre intitulé, » *Gomorrhæi*, dans lequel il prend à » tâche de convaincre le clergé d'alors » de cet horrible peché qui brûla So- » dome. Le livre est péri ; mais nous » en avons le monumens dans les An- » nales de leur grand Baronius, qui » dit que ce Pierre Damien dans ce li- » livre (*), *quadripertita vitia carnis* » *quibus ecclesia obrueretur, ut de-* » *cuit quàm potuit honestè insinuàsse*, » avait insinué le plus honnêtement

(*1) Du Plessis, *pag.* 228, *lig.* 34.

(*2) Petr. Damian., epist. ad Stephanum et Hildebrand. Card.

(6) Jurieu, Préjugés légitimes contre le papisme, *tom. I*, *pag.* 319.

(7) Jurieu, Apologie pour les Réformat., *tom. I*, *chap. IX*, *pag.* 152.

(*) *Anno* 1049, *num.* 10.

» qu'il avait pu, les quatre vices de la » chair dont l'église était accablée. »

Nous allons voir une censure, qui ne frappe pas moins Baronius, que M. Jurieu; car l'abbé Richard * avance que Pierre Damien a parlé de ces désordres, non comme d'un mal qui eût inondé l'église, mais comme de la corruption de quelques particuliers. Ce qu'il y a de bien notable est que cet abbé, au lieu d'insulter M. Jurieu, le disculpe autant qu'il peut. *M. Jurieu*, dit-il (8), *confesse de bonne foi qu'il n'a jamais lu cet ouvrage.... Il ne faut donc pas s'étonner* s'il *s'est mépris dans l'idée qu'il s'est formée d'un ouvrage qu'il n'a jamais vu, et qu'il croit qui* est péri. *Il ne faut pas s'étonner si, n'en jugeant que par le titre et par ce que Baronius en rapporte en général, il s'est imaginé etc.* Après cela, on lui montre, 1°. *que ce livre n'est nullement péri;* 2°. qu'il ne traite point des *mœurs du siècle ni du clergé en général*, et qu'il ne *représente point l'église latine comme une Gomorrhe, ni une Sodome,* 3°. *que selon le témoignage du même Pierre de Damien*, il y eut *en ce siècle plusieurs grands personnages.* Je ne rapporte point les preuves du troisième point; je me contente de copier en partie celles qui concernent les deux autres. Voici les paroles de l'abbé Richard (9). » Quant au premier, il est si peu vrai que cet ouvrage soit » péri, que je l'ai parmi mes livres, » et qu'il a été imprimé avec les autres ouvrages de ce saint, dès le » commencement de ce siècle. Celui » qui a pris le soin de les donner au » public, les a même dédiés au pape » Paul V, qui accorda le privilége de » cette édition dès l'an 1606. Si M. Jurieu avait été plus exact à examiner » la vérité de la preuve qu'il avance, » et à la voir dans sa source; et s'il » s'était mis en peine de trouver le » livre d'où elle est tirée; les libraires » de Paris lui en auraient fourni autant d'exemplaires qu'il aurait voulu, et ils lui auraient appris que, » loin que le *Gomorrhæus* de Pierre » de Damien soit péri, il n'y a guère » plus de vingt ans qu'ils l'ont imprimé de nouveau avec tous les autres ouvrages de ce cardinal. Pour » le second, si M. Jurieu avait été » plus soigneux de chercher dans sa » source la vérité de ce qu'il avance, » et s'il avait lu le livre que Pierre » de Damien a intitulé *le Gomorrhéen;* » il y aurait trouvé que ce cardinal ne » prend nullement à tâche de convaincre le clergé d'alors de l'horrible péché qui a attiré sur la ville » de Gomorrhe le feu du ciel; et qu'il » n'y décrit point les mœurs du siècle » ni même du clergé en général; et » qu'enfin il n'est point vrai qu'il représente l'église latine comme une » Gomorrhe et comme une Sodome. » Car il y aurait trouvé que dans ce » livre Pierre de Damien rapporte » seulement au pape Léon IX les impuretés que commettaient certains » ecclésiastiques de ses quartiers; c'est-à-dire, des environs du mont Apennin, où il s'était retiré, et où il » vivait avec des solitaires. *Un certain vice horrible et infâme s'est beaucoup répandu* DANS NOS QUARTIERS, » dit-il à ce pape, en lui marquant ce » qui l'a obligé à faire cet écrit, dans » toute la suite duquel on ne trouve » point qu'il étende plus loin ce désordre et cette corruption. Peut-on » raisonnablement dire qu'un vice, » qui s'est glissé parmi les ecclésiastiques des environs du mont Apennin, soit le vice de tout le siècle et » de tout le clergé? Et peut-on avec » quelque justice accuser toute l'église » latine d'un péché où quelques ecclésiastiques d'une province particulière sont tombés? Avec quelle » vérité et avec quelle équité donc » M. Jurieu aurait-il pu dire que » Pierre de Damien a pris à tâche dans » son *Gomorrhianus* (10) de convaincre *le clergé* d'alors du plus horrible de tous les péchés; d'y décrire » les mœurs du siècle et du clergé, et » de représenter l'église latine comme » une Sodome et une Gomorrhe; s'il » avait su que dans tout ce livre » Pierre de Damien n'expose au pape » que les impuretés de certains eccle-

* Leclerc observe que Richard est un pseudonyme du père Gerberon.

(8) *L'abbé* Richard, Examen des Préjugés de M. Jurieu, *chap. XXVIII, pag.* 238.

(9) *Là même, pag.* 239, 240.

(10) *Ce n'est point le titre que M.* Jurieu *avait marqué. Nous avons dans cette remarque* (C) *un exemple de la négligence dont je parlerai dans la remarque* (B) *de l'article* DÉMÉTRIUS.

» siastiques d'une province particu-
» lière ? M. Jurieu n'a donc rapporté
» avec Baronius le témoignage de ce
» livre, qui ne dit rien de ce qu'il lui
» fait dire, que parce qu'il ne l'a ja-
» mais lu, et qu'il a cru que cet ou-
» vrage était péri. »

Apprenons de là combien un auteur est à plaindre lorsque sa bibliothéque n'est pas fournie de toutes sortes de livres ; et combien il est blâmable, lorsque, nonobstant cela, il prononce hardiment que tels et tels livres n'existent point. Apprenons aussi avec quelle retenue il faut parler d'un ouvrage que l'on ne connaît que sur le rapport d'autrui. Qui aurait cru que Baronius était un homme à tromper les protestans sur l'idée du *Gomorrhæus* de Pierre Damien ; à les tromper, dis-je, au désavantage de sa communion ? Mais, demandera-t-on, est-ce une preuve convaincante de l'erreur de Baronius, que de dire que l'abbé Richard soutient le contraire ? Non, c'est seulement un fort préjugé, et qui approche d'une bonne preuve, depuis qu'on a vu que l'auteur des Préjugés ne s'est pas mis en devoir de soutenir ce qu'il avait avancé. On juge qu'il n'eût pas digéré facilement un tel affront, s'il avait été capable de faire son apologie. Après tout, ne voit-on pas que l'abbé Richard indique la source ? Il marque une édition des œuvres de Pierre Damien, faite à Paris l'an 1663. Si quelqu'un est incrédule, il n'a qu'à lire l'écrit en question. M. du Pin en parle succinctement, et observe que c'est le VIIe. des opuscules de Pierre Damien, au IIIe. tome de ses œuvres (11).

(11) Du Pin, Bibl. des auteurs ecclésiast. du XIe. siècle, *pag. m.* 94.

DANAÉ, fille de Léontium. Voyez la remarque (D) de l'article LÉONTIUM, tome IX.

DANDINI (JÉRÔME), jésuite italien, natif de Césène dans l'état ecclésiastique, est le premier de son ordre qui ait enseigné la philosophie à Paris. Il a eu quantité de charges honorables dans la société ; car outre qu'il enseigna la théologie à Padoue (A), il fut recteur de collége à Ferrare, à Forli, à Bologne, à Parme et à Milan ; visiteur dans la province de Venise, dans celle de Toulouse et dans celle de Guyenne, et provincial en Pologne, et au Milanais. Clément VIII l'envoya aux maronites du mont Liban. Il mourut fort vieux (B) à Forli, le 29 de novembre 1634. On imprima à Paris, l'an 1611, *in-folio*, son Commentaire sur les trois livres d'Aristote *de Animâ* ; et après sa mort on fit voir le jour à sa Morale. C'est un *in-folio* qui fut imprimé à Césène l'an 1651, sous le titre de *Ethica sacra, hoc est de Virtutibus et Vitiis* (*a*). Voilà tout ce que disent de lui les bibliothécaires des jésuites (*b*) : on ne les accusera pas d'avoir flatté leur confrère, ni d'avoir trop recherché à le montrer par les beaux endroits, lorsqu'on saura ce que le père Simon dit de lui. Il dit que Dandini *était d'une famille noble d'Italie, dont il y a encore aujourd'hui des comtes qui portent ce nom, et qui demeurent à Césène ; que* « c'était un homme
» qui avait un esprit pénétrant,
» un jugement solide et une
» grande expérience ; .... qu'ou-
» tre la théologie de l'école, qu'il
» savait parfaitement, il possé-
» dait la théologie des pères,
» et surtout la morale, dont il
» a composé un excellent ouvra-
» ge : ..... de sorte que le pape
» ne pouvait choisir un homme

(*a*) *On se trompe dans le* Journal de Leipsic, 1685, *pag.* 284, *de dire que l'auteur publia ce livre à Paris.*

(*b*) Alegambe *et* Sotuel.

» plus capable de traiter avec les » maronites; qu'il est vrai que » la connaissance des langues » orientales lui manquait, mais » qu'il suppléa facilement à ce » défaut par le moyen des in- » terprètes dont il se servit (*c*). » Je laisse les autres éloges qu'il lui donne (C). On aurait tort de vouloir faire passer ces louanges pour suspectes, et d'en donner pour raison que ceux qui traduisent ou qui commentent un livre se préoccupent extrêmement à l'avantage de l'auteur, et se rendent les protecteurs perpétuels, ou même les panégyristes de ses sentimens; car on ne peut pas en user plus librement envers un auteur, que le père Simon en a usé envers le père Dandini (D) : il le critique, il le réfute fortement en mille rencontres, dans les remarques qu'il a jointes à la traduction du Voyage du mont Liban. Voilà un livre qui a été inconnu au père Sotuel. Il fut imprimé à Césène, en 1656, sous le titre de *Missione apostolica al patriarca e Maroniti del monte Libano.* Il contient la relation du voyage de ce jésuite vers les maronites et à Jérusalem. Le père Dandini enseignait la philosophie à Pérouse (*d*) en 1596 (*e*), lorsqu'il fut choisi par Clément VIII, pour la nonciature du mont Liban. Il s'embarqua à Venise le 14 de juillet 1596, et il fut de retour à Rome au mois d'août de l'année suivante. Il en partit peu après pour aller exercer en Polo-

(*c*) Simon, *préface du* Voyage du mont Liban, *qu'il a traduit de l'italien de ce jésuite.*

(*d*) *Voyez sa* Relation.

(*e*) *L'édition de Hollande met mal* 1599.

gne la charge de provincial. La traduction française, qui a été faite de son voyage par le père Simon, fut imprimée à Paris l'an 1675, et réimprimée à la Haie en 1685. Elle ne contient point le Voyage de Jérusalem (E).

(A) *Il enseigna la théologie à Padoue.*] Je n'ai osé dire qu'il fut le premier jésuite qui enseigna cette science dans Padoue ; et néanmoins ce serait le meilleur parti qu'aurait pu prendre un traducteur, si ceux qui écrivent en latin se prescrivaient une loi aussi rigoureuse que celle de nos grammairiens français : mais la grande liberté que l'on se donne en latin de ne pas ôter les équivoques, fait qu'un traducteur, qui s'attache au sens le plus naturel et le plus exact, s'éloigne quelquefois de la vérité. Quoi qu'il en soit, voici les paroles d'Alegambe : *Hanc* (philosophiam) *etiam professus est primus è nostris Lutetiæ Parisiorum; theologiam verò Patavii* (1). Le père Sotuel n'y a rien changé *. Mon lecteur en fera ce qu'il voudra ; à lui permis de les entendre comme si avant le père Dandini aucun jésuite n'avait enseigné la théologie à Padoue.

(B) *Il mourut fort vieux.*] Le père Alegambe lui avait donné quatre-vingts ans. *Obiit demum Forlivii octogenarius die* 29 *novembris anno salutis* 1634 (2). Le père Sotuel n'a rien changé à ces paroles : cependant il ne devait point les laisser dans l'état où il les avait trouvées ; car voici ce qu'il ajoute au texte de son prédécesseur: *Cooptatus in societatem anno salutis* 1569 *ætatis* 18 *vota quatuor solemnia nuncupavit* (3). Dire après cela qu'il mourut à l'âge de quatre-

(1) Alegambe, Bibliotheca Script. societ. Jesu, *pag.* 182.

* Joly doute que Dandini ait professé la théologie à Padoue, et il nie qu'il ait le *premier* enseigné la philosophie à Paris. Il reproche même à ce sujet l'indulgence de Bayle pour Sotuel, puisqu'il est constant qu'avant Dandini, Maldonat avait enseigné la théologie à Paris. Voyez Maldonat, tome X.

(2) Alegambe, Bibliotheca Script. societ. Jesu, *pag.* 182.

(3) Sotuel, de Script. societ. Jesu, *pag.* 328.

vingts ans, le 29 de novembre 1634, n'est pas d'un historien qui a quelque exactitude.

(C) *Je laisse les autres éloges que le père Simon lui donne.*] Le père Dandini, dit-il (4), « tâcha de se dé- » pouiller de tous les préjugés qu'il » attribue à ceux qui avaient été avant » lui au mont Liban. Il ne s'en rap- » porta pas tout-à-fait aux bulles des » papes qui faisaient pourtant la meil- » leure partie de ses instructions, » parce qu'il ne jugea pas qu'elles fus- » sent infaillibles dans les faits dont » il s'agissait. Mais il écouta avec bien » de la patience le patriarche et les » principaux maronites, qui se plai- » gnaient de quelques jésuites qui l'a- » vaient précédé dans le même em- » ploi ; et toutes ces précautions sont » des preuves convaincantes de sa » sage conduite. Aussi semble-t-il n'a- » voir eu autre chose devant les yeux, » que de découvrir la véritable créan- » ce des maronites. Cependant, com- » me l'on verra dans les remarques que » j'ai jointes à ma traduction, toute » la pénétration de son esprit et tous » les efforts de sa prudence ne purent » empêcher qu'il ne se laissât sur- » prendre. »

(D) *On ne peut pas en user plus librement envers un auteur, que le père Simon en a usé envers le père Dandini.*] Les dernières paroles de la citation précédente le font sentir. Disons le jugement qu'il a fait du style de ce jésuite. *Son style*, dit-il (5), *est quelquefois si négligé et si rempli de mots superflus, d'épithètes inutiles, et d'exagérations, que j'ai cru qu'il était plus à propos de m'appliquer à rendre son sens que ses paroles, quoique d'ailleurs je garde presque partout quelque chose de son caractère. Pour écrire aussi avec plus de netteté, j'ai été souvent obligé à faire deux ou trois périodes d'une des siennes.*

(E) *La traduction du père Simon... ne contient point le Voyage à Jérusalem.*] La raison que le traducteur en donne est que *comme nous avons un grand nombre de semblables relations, il a cru qu'il pouvait se dispenser de donner celle-ci au public, parce qu'elle ne contient presque rien qui n'ait été déjà remarqué par d'autres voyageurs.*

(4) Simon, *préface de la traduction française du* Voyage du mont Liban.
(5) *Idem*, *ibid.*

DANTE, l'un des premiers poëtes d'Italie, naquit à Florence le 27 de mai (*a*) 1265 (*b*). Il était de bonne maison (A), et il fut élevé aux belles-lettres avec un grand soin (*c*). Il eut entre autres maîtres le fameux Brunetti (*d*), qui était l'un des plus habiles hommes de ce temps-là. Il fit bientôt éclater l'inclination que la nature lui avait donnée pour la poésie (*e*) ; et comme il devint amoureux dès que l'âge le lui permit (B), il versifia beaucoup dans sa jeunesse. Ce fut à des vers d'amour qu'il consacra les premiers fruits de sa muse (*f*) ; mais ensuite il entreprit un ouvrage plus sérieux. Il le commença en vers latins, et l'acheva en vers italiens. La cause de ce changement fut qu'il sentait trop de lenteur dans les mouvemens de sa veine poétique quand il employait la langue de l'ancienne Rome. Il fit bien de se tourner vers sa langue maternelle, puisqu'il excella dans la poésie toscane (*g*). Il aurait été plus heureux, s'il ne s'était mêlé d'autre chose ; car ayant eu de l'ambition, et étant même parvenu aux plus belles charges de la république, il fut accablé sous les ruines de la faction qu'il embrassa. La ville de Florence divi-

(*a*) Reusner., *in* Diario, *pag.* 81.
(*b*) Volaterranus, Commentar. Urbanor., *lib. XXI*, *pag. m.* 770.
(*c*) *Idem*, *ibidem.*
(*d*) Michael Pocciant., de Scriptor. Florentinis, *pag.* 33 *et* 44. *Voyez la remarque* (K).
(*e*) Volaterranus, Comment., *lib. XXI*, *pag.* 771.
(*f*) Papyr. Masso, Elogior. *tom. II*, *pag.* 28.
(*g*) *Idem*, *ibidem*

sée en deux factions, l'une nommée les Blancs, l'autre nommée les Noirs, se trouva réduite à un état si tumultueux, que le pape Boniface VIII y envoya Charles de Valois (*h*) l'an 1301, pour y remettre la tranquillité. On ne trouva pas de meilleur moyen de pacifier la ville, que d'en chasser la faction des Blancs. Voilà pourquoi notre Dante, qui l'avait favorisée, fut envoyé en exil (C). J'ai dit ailleurs (*i*) que cela fut cause qu'il débita un mensonge ridicule sur l'extraction de Hugues-Capet *. Il ne supporta point constamment cette disgrâce : son ressentiment fut extrême ; il tâcha de se venger aux dépens de sa patrie, et il ne tint pas à lui qu'elle ne fût exposée à une guerre sanglante (D). Tous les efforts qu'il fit pour y être rétabli furent inutiles : il ne put jamais y rentrer ; il mourut dans son exil, au mois de juillet 1321. Il eut la force de composer son épitaphe en vers latins un peu avant que d'expirer (E). Souvenons-nous qu'il s'appliqua diligemment à l'étude pendant son bannissement, et qu'il composa des livres où il fit entrer plus de feu et plus de force qu'il n'y en eût mis s'il avait joui d'une condition plus tranquille (F). On croit que l'indignation contre sa patrie donna une nouvelle vigueur à sa plume et à son esprit. Quelques-uns doutent un peu de ce qu'on assure qu'il fut étudier à Paris quand il se vit exilé (*k*). Le plus considérable de ses ouvrages est le poëme que l'on nomme *Comédie de l'enfer, du purgatoire et du paradis* *. Il a servi de texte à quelques commentateurs (G), et il a fourni une matière de guerre à plusieurs critiques (H). Il contient certaines choses qui ne plaisent point aux amis des papes, et qui semblent signifier que Rome est le siége de l'antechrist (*l*). Un autre livre de Dante a fort déplu à la cour de Rome, et l'a fait passer pour hérétique (I). N'oublions pas que ce grand poëte trouva des patrons illustres dans sa disgrâce, mais qu'il ne sut pas toujours se conserver leur affection (K), car, quoiqu'il fût assez taciturne, il donnait à sa langue en quelques rencontres un peu trop de liberté (*m*). Il laissa des enfans (*n*). On conte une chose singulière de son attention à la lecture (L).

(*h*) *Frère de Philippe-le-Bel, roi de France.*

(*i*) *Dans l'article* CAPET, *tome IV.*

* *V.* la remarque (A) de l'article CAPET, tom. IV, pag. 398.

(*k*) *Voyez la remarque* (K).

* Leclerc note que le père Hardouin, dans les *Mémoires de Trévoux*, août 1727, a tâché de prouver que ce poëme n'était point du Dante, mais d'un poëte postérieur d'un siècle. Joly, à l'article CAPET, analyse la dissertation d'Hardouin qu'il réduit à huit objections, lesquelles il réfute successivement d'après l'abbé Goujet, *Bibl. franç.*, VII, 292.

(*l*) *Voyez la remarque* (I).

(*m*) *Erat morosissimus et philosophorum instar, ut qui tristitiam præ se ferre videretur, nec facilè loqui et brevissimè conceptiones animi exprimere solebat.* Papyr. Masso, Elogiorum *tom. II, pag.* 28.

(*n*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il était de bonne maison.*] On prétend que Cacciaguida son trisaïeul (1) était fils ou petit-fils (2) d'Élisée

(1) *Il se dit le père du bisaïeul de* Dante, *dans le chant XV du* Paradis *de ce poëte, pag. m.* 331.

(2) *Vel nepos vel filius.* Papyr. Masso, *in* Elog. *tom. II, pag.* 16. Bullart, Académie

Frangipani, et qu'il épousa une demoiselle Ferraraise de la famille *Alighieri*. On ajoute que le fils de Cacciaguida et de cette demoiselle prit le nom et les armes de sa mère, et que de là vint que la famille de Dante eut le surnom d'Alighieri (3). Notez que Cacciaguida naquit à Florence l'an 1160 (4). Les ancêtres de Dante, fort attachés au parti des Guelphes (5), furent chassés deux fois de Florence par les Gibelins. Quelques-uns prétendent qu'il faut lui donner les noms de *Dante d'Alighieri del Bello*, et qu'*Alighieri* était le nom de son père, et *Bello* le nom de sa famille. Voyez les preuves qu'en donne Vincent Buonanni (6). Au reste, le nom de notre poëte était *Durantes*, dont par abréviation on fit *Dantes* pendant qu'il était enfant (7). Grangier se trompe visiblement dans le passage que je vais citer. Il sert de commentaire à quelques vers où Cacciaguida déclare (8) qu'il vaut mieux qu'il ne dise rien de ses ancêtres, ni du lieu qu'ils quittèrent pour se retirer à Florence, que d'en parler. *Ce qu'il dit par modestie*, ce sont les paroles de Grangier (9), *plustost qu'il ne sceust autre plus ancienne origine des siens, ou que par dessus Cacciaguida leur famille aye esté de peu d'estoffe, obscure, et sans noblesse. Car Dante semble désigner en l'Enfer que ses ancestres soient descendus des anciens Romains, qui bastirent Florence, après avoir quitté la colonie de Fiezola; au XVe. chant, se plaignant de son exil et du tort que luy faisoient les Florentins; il fait ainsi parler ser Brunetto Latini:*

Faccian le bestie Fiezolane strame
Di lor medesme, et non tocchin la pianta,
S'alcuna surge ancor nel lor lettame,
In cui riviva la sementa santa
Di que i Roman, chi vi rimaser quando
Fù fatto il nido di malitia tanta.

Il est sûr que Dante ne veut rien dire de particulier à la louange de ses ancêtres, et qu'il marque uniquement qu'il y avait dans Florence quelques familles qui descendaient des anciens Romains. Combien y a-t-il de villes parmi celles qui ont été des colonies romaines, où de simples artisans issus de personnes de la lie du peuple depuis vingt générations ne mentiraient pas s'ils disaient à tout hasard qu'ils descendent des anciens Romains? de quoi servirait cela pour prouver que leur famille est illustre, et d'une noblesse relevée?

(B) *Il devint amoureux dès que l'âge le lui permit.*] Voilà comment il me semble que j'ai pu traduire ces paroles de Volaterran, *amavit in adolescentiâ Beatricem* (10). Cette Béatrix était fille de Folco Portinaria (11): quelques-uns prétendent que notre poëte l'aima fort honnêtement, mais que lorsqu'elle fut morte, il se déréglа beaucoup, en s'abandonnant à l'amour lascif (12). D'autres disent que *l'amour publicque qu'il lui portoit, fut cause qu'après sa mort il mit la chose vraye à une fantaisie poétique, feignant que Béatrix est la théologie* (13). Ceux qui ont lu son poëme savent que Béatrix y moralise beaucoup, et qu'elle y soutient le personnage d'un docteur grave. Lisez ce qui suit, vous y trouverez d'ailleurs qu'elle ne fut que la seconde maîtresse; mais défiez-vous de cela. « On remarque qu'il eut » deux maîtresses en son jeune âge, » l'une nommé Gentucca, de laquelle » il devint amoureux étant en la ville » de Lucques; l'autre Béatrix Portinaria, fille de Folco Portinaria, » qu'il aima d'une ardente, mais pudique affection. Comme cet amour » se mêlait souvent parmi les sublimes conceptions de son esprit, il la » voulut éterniser par ses vers, en » voilant la théologie sous le beau » nom de Béatrix; et, désirant de suivre les traces de Virgile dans la description de son Énée aux enfers, il introduit cette fille de l'empyrée, qui » vient lui donner ce prince des poë-

des Sciences, *pag.* 306, *ne devait pas dire* le neveu.

(3) *Voyez le* Paradis *de* Dante, *chant. XVI, pag. m.* 339.

(4) Dante, *au chant. XVI du* Paradis, *pag. m.* 350.

(5) *Le même, au chant X de l'*Enfer.

(6) *Dans son* Discorso sopra l'Inferno de Dante, *pag.* 2, 3 *et* 184.

(7) Volaterranus, *lib. XXI, pag.* 770.

(8) *Dans le chant XVI du* Paradis.

(9) Grangier, Commentaire sur le Paradis de Dante, *pag.* 251, 252.

(10) Volater., Comm. Urban, *lib. XXI, pag.* 771.

(11) Grangier, *sur le chant XXX du* Purgat. de Dante, *pag.* 520.

(12) Vincenzio Buonanni, Discorso sopra l'Inferno de Dante, *pag.* 15.

(13) Grangier, *sur le chant XXX du* Purgat., *pag.* 512.

» tes latins pour conducteur en des » routes si obscures et si malaisées (14). Il est sûr que cette Gentucca ne fut point la première maîtresse de Dante : il ne l'aima qu'après avoir été exilé; il l'aima pendant le séjour qu'il fit à Lucques depuis son bannissement (15). Notez que le nom de ses maîtresses s'est mieux conservé que celui de ses trois femmes. Papyre Masson avoue qu'il ne sait point comment ces trois femmes s'appelaient. *Uxores tres habuisse dicitur, quarum incertum est nomen et mihi prorsùs obscurum* (16). Il ajoute que Dante laissa un fils qui fut avocat, et qui s'établit à Vérone, et dont la postérité a été illustre. Il marque entre ses descendans un Pierre Dante, à qui l'on dit que Philelphe adressa la Vie de notre poëte ; et un Dante troisième du nom, qui fut exhorté par les Florentins à revenir à Florence l'an 1495, et qui rejeta leur exhortation. Ils dirent aussi qu'ils quittèrent tous le nom *Aligheri*, et ne prirent que celui de Dante, et qu'en cela ils témoignèrent que la gloire de leur famille ne venait que de ce grand poëte (17). Apparemment il ne savait pas ce que Pierius Valerianus nous a appris touchant ce troisième Dante. C'est qu'il mourut dans la dernière misère. Il était docte, et savait faire de bons vers latins. Lorsqu'il commençait à mettre en ordre ses compositions, afin de les publier comme un viatique de son immortalité (18), les ennemis que Jules II avait suscités aux Vénitiens prirent Vérone (19). Dante, qui s'était sauvé à Mantoue avec sa femme et ses enfans, s'y trouva réduit à l'indigence ; et comme sa vieillesse le rendait moins propre à résister aux duretés d'un si triste état, il tomba malade, et mourut misérablement dans cet exil, après de longues douleurs (20). Gyraldi a fait mention d'un Dante, que l'on comptait pour le cinquième : *Fuére ex eâdem familiâ*, dit-il (21), *et alii, in quibus Veronæ natus* Danthis *et ipse nomine qui, ut audivi, quintus ab illo est, et latinâ et vernaculâ linguâ non sine laude versus scribit.*

(C) *Notre Dante..... fut envoyé en exil.*] La présence de Charles de Valois, bien loin d'assoupir les troubles dont la ville était agitée, ne servit qu'à les augmenter. La faction des Noirs, se sentant favorisée par ce prince, commit mille violences, elle chassa ceux de la faction contraire, elle brûla ou abattit leurs maisons, et cela ne se fit point sans le meurtre de plusieurs personnes. Notre Dante, qui était alors du conseil des huit (22), et l'un des chefs de la ville qui étaient nommés *prieurs*, avait été député au pape pour négocier une paix. En son absence, il fut condamné au bannissement, sa maison fut abattue, et toutes ses terres furent pillées (23).

(D) *Il ne tint pas à lui que sa patrie ne fût exposée à une guerre sanglante.*] Il anima Can de la Scale prince de Vérone à faire la guerre aux Florentins (24), et il mena l'empereur au siége de Florence (25). On parle d'une lettre qu'il écrivit à ce prince pendant le siége de Bresce (26). Je m'imagine qu'il y fit une description passionnée des injustices qu'il avait souffertes dans sa patrie, et qu'il exhorta l'empereur à la châtier.

(E) *Il mourut dans son exil..... Il eut la force de composer son épitaphe..... un peu avant que d'expirer.*] Ce fut dans Ravenne qu'il mourut, et l'on croit que le chagrin lui causa la mort. Il jouissait d'une re-

(14) Bull., Académie des Sciences, *tom. II, pag.* 308.

(15) *Voyez son* Purgat., *au chant XXIV, pag. m.* 416.

(16) Papyr. Masso, Elogior. *tom. II, pag.* 27.

(17) *Idem, ibid.*

(18) *Scripta sua cœperat in classes instruere, et immortalitati suæ viaticum comparare.* Pierius Valer., de Litterat. infelicitate, *pag.* 37.

(19) *C'était la patrie du troisième* Dante.

(20) *Ex* Pierio Valeriano de Litterator. infelicit., *pag.* 37.

(21) Lilius Gyrald., de Poët. hist., *dial. V, pag.* 308.

(22) *Octovirali supremæ potestatis magistratu insignem.* Paulus Jovius, Elogior. *cap. IV, pag. m.* 19.

(23) *Voyez* Sponde, Annal. eccles., *ad ann.* 1301, *num.* 3 *et* 4. *Il cite* Villani, *lib. VIII, cap. XLVIII.*

(24) Volater., Comm. Urbanor., *lib. XXI, pag.* 771.

(25) *C'est ainsi que* Volaterran *s'exprime :* Etiam Henricum sextum ad Florentiæ obsidionem DUCENDO. *Idem, ibid. Il fallait dire* septimum *et non pas* sextum.

(26) *Voyez le* Poccianti, de Script. Florent., *pag.* 45; *et* Papyr. Masson, Elogior. *tom. II, pag.* 19.

traite honorable auprès de Guy Polentan prince de Ravenne, quand la république de Venise se prépara à la guerre contre ce prince (27). Celui-ci le dépêcha à Venise, pour y traiter de la paix. Les Vénitiens firent les fiers; ils ne voulurent ni recevoir Dante, ni l'écouter. Il retourna donc à Ravenne, sans aucun fruit de son voyage, et il tomba peu après dans la maladie dont il mourut, et dont le chagrin passa pour la cause. *Revertens itaque Ravennam rebus infectis paulò post morbo contracto, uti existimatur, ex animi dolore extinctus est* (28). Papyre Masson a parlé de cette ambassade, sans rien dire du mauvais succès : il insinue au contraire que Dante fut bien reçu; car il prétend qu'on lui fit voir l'arsenal, et que Dante même raconte cela (29). Il n'y a rien de plus faux que ce dernier fait : et peut-être que l'autre n'est pas plus vrai. Pour ce qui concerne l'épitaphe, voici mon auteur (30). *Obiit adeò mentis compos, quòd sex versus in extremo vitæ suæ edidit, postmodùm in proprio tumulo incisos : et sunt hi,*

Jura monarchiæ, Superos, Phlegetonta, Lacusque
Lustrando cecini, voluerunt fata quousque :
Sed quia pars cessit melioribus hospita castris,
Auctoremque suum petiit felicior astris,
Hic claudor Danthes, patriis extorris ab oris,
Quem genuit parvi Florentia mater amoris.

M. Moréri ne devait pas oublier la circonstance de temps, lorsqu'il a dit que Dante *s'était lui-même composé cette epitaphe.* Il ajoute *qu'au commencement du XVIe. siècle*, Bernard Bembo fit *refaire le tombeau.* Cela ne s'accorde point avec le Poccianti, qui marque que cette réparation fut faite l'an 1433 (31); mais il y a tant de fautes d'impression dans le livre de cet Italien, que je me garderais bien de garantir la justesse de cette date.

(F) *Il fit entrer plus de feu et plus de force dans quelques-uns de ses livres qu'il n'y en eût mis s'il avait joui d'une condition plus tranquille.*] Cette observation est de Paul Jove. *Sed exilium*, dit-il (32), *vel toto Etruriæ principatu ei majus et gloriosius fuit, quùm illam sub amarâ cogitatione excitatam, occulti, divinique ingenii vim exacuerit, et inflammârit. Enata si quidem est in exilio Comœdia triplex Platonicæ eruditionis lumine perillustris, ut, abdicatâ patriâ, totius Italiæ civitate donaretur.* Latomus explique la même pensée dans les six vers qu'il a faits sur Dante, et que vous pourrez trouver dans Paul Jove (33). La question est si le souvenir de son exil n'excitait pas trop de colère; car il arrive souvent que ceux qui écrivent en cet état outrent la satire. Rapportons la paraphrase de M. Bullart (34) : *Il médita de prendre des auteurs de son exil cette vengeance signalée que l'on voit éclater dans son triple poëme du Paradis, du Purgatoire et de l'Enfer. Il détrempa sa plume dans le fiel de sa colère, autant que dans les sources vives de l'Hélicon : il joignit l'aigreur de son âme à la douceur de sa poésie : il fut animé en un même temps de sa docte muse, et de son ressentiment. Les partialités des grands, avec la corruption des mœurs, fournissant à son esprit toute la matière qu'il pouvait désirer pour un semblable sujet, il déploya aux yeux de toute l'Italie cette satire merveilleuse, qui portant ses traits jusqu'aux trônes des souverains pontifes, des empereurs, et des rois de la terre, découvre leurs actions privées avec une licence qui semble ne redouter ni leur puissance, ni leur indignation. Il noircit particulièrement la réputation du pape Boniface VIII, parce qu'il avait appuyé le parti de ses persécuteurs. Il déshonore par ses vers la mémoire et la race de Charles de Valois, le principal instrument de son exil; disant que Hugues Capet était fils d'un boucher..... Dante pousse*

(27) Volaterranus, Comment. Urban., *lib. XXI, pag.* 771.

(28) *Idem, ibidem.*

(29) *Lustravitque navalem apparatum urbis et armentarium sumptu atque opere visendum, ut primis statim verbis Cantici vigesimi primi Inferorum indicat.* Papyr. Masso, Elogior. *tom. II, pag.* 21.

(30) Pocciantius, de Script. Florent., *pag.* 45, 46. *Voyez aussi* Paul Jove, Elogior. *cap. IV, pag.* 9. *Je corrige les fautes d'impression qui sont aux vers de l'épitaphe dans le* Poccianti.

(31) Poccianti, *ibid., pag.* 46.

(32) Jovius, Elogiorum *cap. IV, pag.* 19.

(33) *Ibidem, pag.* 20.

(34) Bullart, Académie des Sciences, *tom. II, pag.* 307.

encore dans ce poëme son indignation contre la ville de Florence, la comparant à une retraite des brigands, et à une fille prostituée ; en ce qu'elle mettait toutes les charges publiques en vente, et changeait continuellement de magistrats, de monnaie, et de coutumes, pour supporter avec moins de peines les incommodités de son gouvernement. Il aurait fallu ajouter qu'il la décrie comme une ville où les femmes s'abandonnaient aux désordres de l'impureté. Il introduit Forèse (35), qui admire dans le purgatoire que sa veuve vive chastement au milieu de tant d'impudiques. Je rapporte ses paroles, selon la version de Grangier :

A Dieu tant plus est chère, et tant plus agréable
Ma vefve, que beaucoup au monde j'ay aymé,
Que plus seule à bien faire elle est par trop louable.
Pour ce que le pays de Sardaigne estimé
Barbare, est bien plus chaste en ce qui est des femmes,
Que là où je la laisse au milieu des infâmes.
O frère bon et doux, que veux-tu que je dye?
Déjà le temps futur m'est au-devant des yeux,
Qui suivra non de loing l'heure qui nous manie.
Lors l'on interdira pour adviser au mieux
En la chaire publicque aux dames florentines
De montrer leurs tétins et leurs molles poitrines (36).

Rapportons la paraphrase du traducteur (37) : « Le temps viendra bien-» tôt (dit-il), que l'ire de Dieu se » débondera d'une telle façon au » grand malheur de la république de » Florence, pour les impudicités et » vilainies des dames Florentines, » que, si l'on veut apaiser son ire, » les prédicateurs seront contraints » de défendre publiquement qu'elles » ne portent plus leurs gorges et poi-» trines ouvertes. C'est ce qu'il veut » dire, *Nel qual sarà in Pergamo* » (il nomme ainsi la chaire de vérité) » *interdetto a le sfaciate donne Fio-» rentine*, proprement eshontées, » *L'andar monstrando con le poppe* » *il petto*, c'est-à-dire, d'aller par » la ville la gorge découverte pour » montrer leurs grosses mamelles » et l'estomac bien relevé.» Un écrivain français du XVIe. siècle a exprimé plus fortement cette espèce de nudité dont il blâmait les Françaises. *Quant à nos femmes*, dit-il (38), *elles ont appris la manière des soldats du temps présent, qui font parade de monstrer leurs poitrinals dorez, et reluisans, quand ils vont faire leurs monstres ; car alant à leurs messes gagner les pardons, ou soit qu'elles aillent en ville visiter les vergiers, ou jardins, ou autres lieux secrets, qu'il n'est séant à dire, et pour cause, elles font leurs monstres de leurs poitrines ouvertes, monstrans leurs seins, diaphragmes, le cœur, les poulmons, et autres parties pectorales qui ont un perpétuel mouvement, que ces bonnes dames font aller par compas, ou mesure, comme un horologe, ou pour mieux dire comme les soufflets des mareschaux, lesquels allument le feu pour servir à leur forge : ainsi de mesme vont nos damoiselles, lesquelles par les soufflets ou respirations de leurs poulmons, allument le feu du cœur des Héliogabalistes de nostre cour, lesquels ne sont desjà que par trop effeminez et eschauffez en leurs concupiscences ; mais pour les mieux inflammer ou brusler du tout, nos Médées de cour inventent tous les artifices que nature a peu produire, pour aider au genre humain à bon usage, afin de les convertir en choses lascives, infâmes, et sordides.* L'abus ne fut pas si grand quelques années après (39).

Les protestans ont bien fait valoir les invectives de Dante contre les abus de la cour de Rome (40). Voyez ci-dessous la remarque (I).

(C) *Son poëme de l'Enfer, etc., a servi de texte à quelques commentateurs.*] Voyez l'édition qui fut faite de ses poésies italiennes à Venise, l'an 1564, *in-folio*, par les soins de François Sansovin (41) : vous y trou-

(35) *Il était oncle paternel du jurisconsulte François Accurse.* Grangier, Comment. sur le Purgatoire de Dante, *pag.* 401.

(36) Dante, *chant XXIII du* Purgatoire, *pag. m.* 396.

(37) Grangier, Commentaire sur le Purgatoire de Dante, *pag.* 404.

(38) Nicolas de Montand, Miroir des Français, *liv. I, pag.* 17, 18, *édit. de* 1581.

(39) *Voyez dans la remarque* (B) *de l'article* Dempster, *le scandale des Parisiens.*

(40) *Voyez entre autres* Flacius Illyricus, *in* Catalogo testium Veritatis ; et Wolfius, *au Ier. volume* Lectionum memorabilium, et reconditarum, *pag. m.* 612.

(41) *J'ai vu une édition de Venise faite (je crois) sur celle-là, en* 1578, *in-folio, dédiée le* 10 *juin* 1578, *par. Gio. Ant. Rampazetto, à Guillaume de Gonzague duc de Mantoue.*

verez les notes de Christophle Landinus, et celles d'Alexandre Vellutelli. Celles de Vincenzo Buonanni sur l'Enfer de ce poëte me sont tombées depuis peu entre les mains : elles furent imprimées à Florence, *in*-4°. l'an 1572, et dédiées à François de Médicis prince de Toscane (42). L'auteur promettait un semblable commentaire sur le Purgatoire et le Paradis de Dante : je ne sais point s'il a tenu sa parole; mais je sais que Bernardino Daniello a commenté tous ces trois poëmes, et que longtemps avant lui Benvenuto d'Imola avait fait la même chose avec beaucoup d'esprit et d'érudition. *Benevenutus, summus philosophus et poëta comœdiarum Dantis interpres, quâ in re cum excellenti ingenio doctrinam quoque summam ostendit* (43). Grangier, conseiller et aumônier du roi, et abbé de Saint-Barthélemi de Noyon, les a mis *en rime française*, et commentés. Son ouvrage fut imprimé à Paris, l'an 1597, en trois volumes *in*-12. M. Baillet (44) vous instruira des jugemens que les critiques ont faits de ces poëmes. Il dit qu'au sentiment de Castelvetro ils doivent passer pour un poëme épique, quoique les Italiens leur aient donné le titre de comédie. Il faut noter que l'auteur même le leur donna (45). Au reste ceux qui, pour prouver qu'il y travaillait avant son bannissement, nous viendraient dire que le chant XXI de son Enfer fut composé l'an 1300, nous allégueraient une faible preuve; car il s'est joué des dates à sa fantaisie. N'introduit-il pas des gens qui lui prédisent ce qui lui était déjà arrivé (46)? Il se transporte donc en un temps antérieur à celui où il faisait son poëme.

(H)..... *Et a fourni une matière de guerre à plusieurs critiques.*] Les uns ont censuré Dante, et les autres ont écrit son apologie. Jacques Mazzoni passe pour l'un des plus doctes de ses défenseurs. Il publia deux volumes contre un certain Castravilla, qui avait critiqué Dante (47). Un savant homme de Sienne, nommé Bellisaire Bulgarini, fit des notes contre cet ouvrage de Mazzoni, à la prière d'Horace Capponi évêque de Carpentras. Quelqu'un les lui déroba, et les publia sous son nom, et sous le titre de *Brevis atque ingeniosa contra Dantis opus disputatio.* On le convainquit si fortement de son vol, qu'il fut obligé de chanter la palinodie. Il la rendit publique conjointement avec un ouvrage où il répondait aux objections de Bulgarini contre Dante. Un savant homme de Bologne, nommé Jérome Zobbius, prit part à cette querelle, et publia un ouvrage l'an 1583, qu'il intitula, *Dantes et Petrarcha ab Hieronymo Zobbio defensi.* Bulgarini profitant de cette occasion de manifester plus sensiblement la fraude de son plagiaire, fit voir le jour à un nouveau livre où il réfutait ce que Capponi avait opposé aux quatre premières parties de ses remarques contre Mazzoni. Il en publia deux autres, l'un contre celui de Zobbius, l'autre contre la palinodie et l'apologie du plagiaire. Voilà déjà quatre ouvrages de Bulgarini. Il en publia un autre en italien, où il réfuta ce que Zobbius avait écrit pour la défense de Dante, touchant les particules poétiques. Son sixième ouvrage a pour titre : *Bellisarii Bulgarini, Aperti, academici inthronati, notæ ad primam Dantis defensi partem Jacobi Mazzoni.* Enfin, il fit imprimer un livre contre un manuscrit qu'on attribuait faussement à Spéron Spérone, et qui soutenait la cause de Dante (48). On prétend qu'il sortit victorieux de ce long combat, et que la force de ses raisons fit établir que la comédie de Dante n'appartenait à aucune espèce de poëme, vu qu'elle était éloignée des préceptes d'Aristote. *Ne multis morer, finis fuit ejusmodi, ut Bulgarinus certaminis victor discederet, cùm, certissimis validissimisque rationibus, adversariorum copias, pro Dante propugnantes, profligâsset, obtinuissetque, illius comœdiam, veram poëmatis cujuspiam rationem non habe-*

(42) *Et non pas au grand-duc Cosme*, comme Michel Poccianti, de Scriptor. Florent., *pag.* 169, *l'assure.*

(43) Leand. Albert., *in* Descript. Ital., *pag.* 493.

(44) *Au commencement de la IIIe. partie des* Jugemens sur les Poëtes.

(45) *Voyez le chant XVI et le XXIe.* de l'Enfer.

(46) *Voyez ci-dessous*, citation (76).

(47) Nicius Erithræus, Pinacoth. I, *pag.* 68.

(48) *Tiré de* Nicius Erythræus, Pinac. II, *pag.* 72, 73.

re, quòd ab Aristotelis præceptis longissimè aberraret (49). L'Ugurgieri nous apprend que la comédie de Dante excita parmi les doctes et les *virtuosi* d'Italie une des plus mémorables guerres que l'on ait vues en ce genre-là (50). Il ajoute que l'ouvrage de Mazzoni attisa ce feu, et que l'écrit qu'on vola à Bulgarini, et que le plagiaire fit imprimer sous son nom, fut la pierre de scandale. Bulgarini réclama son bien en publiant cet écrit, et en y mettant son nom : il fut réfuté par le plagiaire ; mais il revint à la charge, et se prévalut de la confession du vol. Sa réplique fut imprimée à Sienne, l'an 1588 : j'en rapporte le titre, afin de faire connaître le nom de ce plagiaire, qui n'a point encore paru dans les listes de cette sorte de voleurs. *Il Bolgarino avvantaggiatosi nella causa per la confessione del furto rispose all' avversario con un libro stampato per Luca Bonetti in Siena l'anno* 1588, *che fu intitolato : Difese in risposta dell' Apologia e Palinodia dimonsignor Alessandro Cariero Padovano in proposito della commedia di Dante* (51). Lilius Gyraldus parle d'un religieux augustin qui avait eu dès sa jeunesse une grande prévention pour Dante, et qui réfutait en toutes rencontres les critiques de ce poëte. *Certè in eo* (Danthe) *poëticam dispositionem majoremque diligentiam plerosque desiderare video, ejusque linguæ nitorem : quos Joannes Stephanus eremita, et amicus carissimus, et municeps noster, quâ est eruditione, et quo à teneris erga Danthem fuit studio, mirabiliter solitus est refellere* (52). Je ne trouve point ce Jean Stéphanus dans l'*Apparato de gli Huomini illustri della città di Ferrara*, publié l'an 1620 par *Agostino Superbi da Ferrara, teologo e predicatore de' minori conventali*. Gyraldus ajoute que les moines olivetains conservaient comme un trésor, la version latine en vers hexamètres, qu'un d'eux avait faite des poésies de Dante : *Vidi qui latinum Danthem fecerat carmine hexametro, ex olivetanis videlicet sodalibus Pistoriensem quendam eorum temporum : quem librum (proh summe optime Deus, quantâ custodiâ asservatum in olivetano cœnobio !) ipsi non sine ambitione mihi, tanquam rem sacram aliquam, ostenderant* (53).

(I)... *Un autre livre... l'a fait passer pour hérétique.*] C'est celui *de Monarchiâ* : il y soutient que l'autorité des empereurs ne doit point dépendre de celle des papes. Voilà son hérésie (54) : *Scripsit præter hæc opusculum de monarchiâ, ubi ejus fuit opinio quòd imperium ab ecclesiâ minimè dependeret. Cujus rei gratiâ tanquam hæreticus post ejus exitum damnatus est, cùm aliorum, tùm Bartoli jurisperiti sententiâ super lege* 1. *c. præsules. lib. digestorum de inquirendis reis* (55). M. de Sponde, évêque français, se montre ici tout-à-fait ultramontain ; car il rapporte cette remarque de Volaterran sans y joindre nul correctif (56). Il en use de la même manière en citant saint Antonin, qui a réfuté amplement, dit-il, l'erreur la plus capitale qu'il ait trouvée dans les écrits de ce poëte ; c'est d'avoir diminué le pouvoir des papes sur le temporel des rois. *Quem* (Danthem) *egregias animi dotes ac scientiæ laudem et præclara scripta, tum aliis erroribus maculâsse observavit sanctus Antoninus* (*) ; *tum eo maximè, quo*

(49) *Idem, ibid., pag.* 73.

(50) Ugurgieri, *nelle* Pompe Sanesi, *apud* Lorenzo Crasso, Istoria de' Poëti greci, *pag.* 85, 86.

(51) *Idem, ibid., apud eundem* Crasso, *pag.* 86.

(52) Lilius Gyrardus, Hist. poëtar., *dial. V, sub fin., pag. m.* 308.

(53) *Idem, ibid.*

(54) Raphael Volaterranus, *lib. XXI, pag.* 771.

(55) *M.* Moréri *cite mal ici ; car il cite* Bartoli, lib. I, de Iniquit reis. *Ce sont trois fautes :* 1°., *On se croit renvoyé, non pas au jurisconsulte* Barthole, *mais au jésuite* Bartoli. 2°. *Il fallait citer* lege 1, *et non pas* libro 1. *La* 3e. *faute est de n'avoir pas dit* inquir. reis, *mais* iniquit. reis [Il faut *de requirendis reis*, comme ce titre est cité d'après Barthole même par Jean Névisan, l. 1, n. 132 de sa Forêt nuptiale. C'est le titre 17 du 48e. livre du Digeste, où il est conçu en ces termes : *de requirendis, vel absentibus damnandis. De inquirendis reis* est proprement le titre 40 du 9e. livre du Code. Rex. crit.]

(56) Spondanus, *ad ann.* 1321, *num.* 7. *Il cite le* 1er. *livre de l'*Anthropologie de Volaterran. *Cette citation, copiée par* Moréri, *ne vaut rien ; car cette* Anthropologie *n'est point divisée en livres particuliers : elle s'étend depuis le XIIIe. livre des* Commentaires *de l'auteur inclusivement, jusques au XXIVe. exclusivement. Ce que M.* de Sponde *allègue est au livre XXI.*

(*) Anton., *tit.* 21, *cap.* 5, § 2.

tertiâ parte tractatûs sui de monarchiâ conatus est deprimere auctoritatem romani pontificis supra imperatores, seu reges Romanorum in temporalibus, quem idem Antoninus pluribus confutat (57). Un véritable disciple de la Sorbonne, et un vrai enfant de l'église gallicane, n'auraient point parlé de la sorte. Notez que cet annaliste n'ose point spécifier les autres erreurs que saint Antonin a observées dans notre poëte. Le Poccianti n'a pas été si discret : car il nous apprend que saint Antonin a censuré Dante d'avoir publié le limbe des petits enfans, et d'avoir considéré comme une bassesse d'âme l'abdication volontaire du pape Célestin (58). Il ajoute qu'en cela, et dans le dogme de l'indépendance des empereurs, ce grand poëte mérite d'être blâmé. *In his culpandus venit vates iste per gloriosissimus* (59). Il est assez simple pour assurer que les saintes lettres, et que les lettres humaines expliquent partout combien l'opinion de l'indépendance est erronée ; car, dit-il, comme la lune est illuminée par le soleil, ainsi la puissance temporelle est illuminée par la puissance spirituelle. Voici ses paroles ; il est bon de les rapporter, afin qu'aucun lecteur ne me soupçonne de supercherie. *Cæterùm in tertiâ parte Monarchiæ affirmat romanos imperatores nullam dependentiam habere à papâ, sed à solo Deo, nisi in spectantibus ad forum animarum, non autem in rebus temporalibus : quod quam erroneum sit, ubique locorum in humanis et divinis literis explicatur ; sicut namque luna illuminatur à sole, ita potestas temporalis à spirituali* (60).

M. du Plessis Mornai rapporte plusieurs opinions de Dante, qui ne sont guère conformes au papisme (61) : « Il fit un traité intitulé *Monarchie*, » où il prouve que le pape n'est point » au-dessus de l'empereur, et n'a au- » cun droit sur l'empire ; directement » contre la Clémentine *pastoralis*, » qui prétend l'un et l'autre, en vient » mesmes jusques à dire en son Purgatoire :

- *Di hoggi mai che la Chiesa di Roma*
- *Per confonder in se due reggimenti*
- *Cade nel fango et se bruta et la soma.*

- Di maintenant que l'église de Rome,
- Qui fond en un les deux gouvernemens,
- Tombe en la fange, et se gaste, et la somme.

» Se perd-elle mesme et la charge » qui lui est commise. Réfute aussi la » donation de Constantin, qu'il main- » tient n'estre de fait, et n'avoir peu » de droict ; et pour ce fut par aucuns » condamné d'hérésie. *Que les decretistes, gens ignorans de toute bonne* » *theologie et philosophie, afferment,* » *que les traditions de l'église sont le* » *fondement de la foy ; chose execra-* » *ble, veu qu'on ne peut douter que* » *ceux qui devant les traditions de* » *l'eglise ont creu au Christ fils de* » *Dieu, soit à venir, soit venu souf-* » *frir pour nous, et esperans, ont esté* » *fervens en charité, ne soient ses* » *coheritiers en la vie éternelle.* En » son poëme du Paradis en italien, » se plaint, que le pape de pasteur » est devenu loup et a fait desvoier » les brebis ; que pour ce l'Évangile » et les docteurs sont délaissés et ne » s'estudient qu'aux decretales ; qu'à » cela sont attentifs le pape et les » cardinaux ; ne vont point leurs pen- » sées à Nazareth, où l'ange Gabriel » ouvrit ses aisles, mais au Vatican » et autres lieux choisis de Rome, » qui ont esté le cemetiere à la milice » qui suivit sainct Pierre, et en ont » proprement à Rome enseveli la doc- » trine ; que jadis on faisoit la guerre » à l'église par glaives, mais que » maintenant on la fait en lui ostant » le pain, que Dieu lui donne, et » qu'il ne desnie à personne, sçavoir » la prédication de sa parole. *Mais* » *toi*, dit-il, adressant sa parole au » pape, *qui n'eseris que pour effacer,* » ou *par un chancelier, pense que* » *Pierre et Paul, qui moururent* » *pour la vigne du Seigneur que tu* » *gastes, vivent encor ; mais tu ne* » *connois ni l'un ni l'autre.* En un » autre lieu, que c'est chose indigne, » que l'escriture divine soit du tout » mise en arriere, ou violentée ou » torse ; qu'on ne considere point » combien de sang elle a constè à » semer au monde ; combien elle est » agreable à qui s'en accoste avec hu-

(57) Spond., *ad ann.* 1321, *num.* 7.

(58) Poccianius, de Script. Flor., *pag. m.* 45.

(59) *Idem*, *ibidem.*

(60) Poccianius, de Scriptor. Flor., *pag.* 45.

(61) Du Plessis, Mystère d'iniquité, *pag.* 419, 420.

» milité ; qu'au contraire, chacun » tasche à se faire valoir par ses in- » ventions, et l'Évangile se taist ; les » questions vaines, les fables reten- » tissent sur la chaire toute l'année, » et s'en retournent les povres brebis » repeues du vent ; et plusieurs autres » lieux s'en pourroient tirer contre » les pardons et indulgences du pape, » et autres abus de l'eglise romaine, » qu'il nous dépeint de sorte qu'il » est aisé de voir qu'il avoit bien » remarqué la paillarde de l'Apoca- » lypse (*1). » Coëffeteau, répondant à ce passage (62), observe, 1°. que Dante était Gibelin (63), et plein de ressentiment des maux que lui avait faits la faction contraire ; 2°. que Dante *avoue et la donation et la cause qu'on allègue de la donation, à savoir la guérison de la lèpre de Constantin. Bien est-il vrai qu'en ce livre de la monarchie* (*2), *il tâche de prouver que Constantin ne l'a pu faire, d'autant que c'était démembrer l'empire : mais un poëte n'est pas juge de cette matière d'état ;* 3°. qu'en ce qu'il a dit des traditions, il n'y a *point de mal, moyennant qu'il soit sainement entendu ;* 4°. qu'il ne blâme que les papes de *son temps, qu'il traite comme ennemis et persécuteurs de sa faction ;* 5°. que *quand il parle de ces pontifes, il proteste de révérer leur dignité, encore qu'il blâme leurs personnes ;* 6°. qu'il n'a condamné que *les imposteurs qui prêchaient de fausses indulgences, ou faisaient un sordide trafic des vraies.* Voici quelques vers du Dante rapportés par Coëffeteau comme une preuve d'orthodoxie à l'égard de la soumission qui est due au pape.

Siate, Christiani, a movervi più tardi (64) ;
Non siate come penne ad ogni vento,
E non crediate ch'ogni acqua vi lavi :
Havete il Vecchio, e'l Novo Testamento,
E'l pastor de la chiesa, che vi guida :
Questo vi basti a vostro salvamento (*3).

(*1) Dante, del Paradiso, *c.* 9 *et* 29 ; *et del* Purgatorio, *c.* 32.

(62) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'iniquité, *pag.* 1032, 1033.

(63) *Les Gibelins étaient le parti opposé aux papes.*

(*2) Dantes Alig., *lib.* 3 de Monarch., *cap. ultim.*

(64) Grangier *traduit ainsi ce premier vers :*
Pour les vœux, ô chrétiens, soyez d'un cœur plus grave.
Le poëte venait de parler des vœux téméraires.

(*3) *Cant. V del* Paradiso.

Rivet répond à cela (65) que *l'auteur du livret italien intitulé* Aviso piacevole dato a la bella Italia, *avait recueilli les principales pièces, sur lesquelles Bellarmin a fourni de défenses à Coëffeteau ;* qu'il faut donc que *le lecteur, qui voudra entrer en examen de ces choses,* confère *à Bellarmin les animadversions du docte Junius, esquelles il trouvera de solides confirmations contre toutes ces illusions et élusions, et verra clairement que cet homme voyait l'Antechrist en un siége respecté par lui, mais duquel il déplorait la profanation, enfin l'homme de péché qu'il détestait, au temple de Dieu qu'il révérait.* Rivet exhorte les adversaires à prendre garde à ces vers de Dante :

Di voi pastor s'accorse l'Uvangelista,
Quando colei chi siede sopra l'acque
Puttanggiar co' i regi a lui fu vista
Quella che con le sette teste nacque,
E da le dieci corna hebbe argumento
Fin che virtute al suo marito pineque (*).

Là certes, poursuit ce ministre (66), *il reconnaît que saint Jean au XVIIe. de l'Apoc. a parlé du pape, sous le nom de la paillarde assise sur les eaux, et de la bête à sept têtes et dix cornes, quoi que d'ailleurs il die du siége et de la puissance des clefs. Il n'y a personne qui nie que ces choses considérées en elles, en toute église ne soient recommandables. Mais si elles sont usurpées par un tyran, rien n'empêche aussi qu'on ne le décrive tel qu'il est. . . . . Quant au fait* de la donation de Constantin, *qui y prendra bien garde trouvera qu'il en a rapporté l'opinion commune et reçue de son temps* (67), *par forme de concession, non sa créance, laquelle n'a jamais consenti à une telle absurdité.* Pour ce qui concerne les six vers rapportés par Coëffeteau, voici comment son antagoniste les traduit. *Soyez, ô chrétiens, plus tardifs à vous émouvoir : ne soyez comme plumes à tout vent, et ne croyez que toute eau vous lave : vous avez le Vieux et le Nouveau Testament, le pasteur de l'église qui vous conduit. Celui-là suffit à votre*

(65) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'iniquité, *IIe. part., pag.* 494 *et suiv.*

(*) *Canto XIX del* Inferno.

(66) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'iniquité, *IIe. partie, pag.* 495.

(67) *Voyez le chant XIX de l'Enfer, pag. m.* 235.

salut. Après quoi il parle ainsi : « Coëffeteau voudrait-il bien conseiller à » tous chrétiens, pour s'affermir contre la légèreté en créance, de prendre le Vieux et le Nouveau Testament ? Il s'en gardera bien. Mais il » n'a point de honte d'attribuer au » pape, qu'il est *le pasteur qui nous* » *suffit à salut* ; et voudrait bien que » Dante eût ainsi blasphémé, qui sans » doute a parlé du vrai Sauveur qui » nous guide par le Vieil et le Nouveau Testament. » Nous avons ici un illustre exemple des illusions où l'on peut tomber, quand on s'arrête au premier sens que les expressions d'un homme offrent à l'esprit. Ceux qui lisent ces six vers de Dante, et qui les prennent *in sensu obvio quem ipsamet propositionum verba præ se ferunt* (68); qui les entendent, dis-je, de la manière qu'Innocent XII veut que l'on entende les cinq propositions de Jansénius, croyaient que ce poëte a voulu dire qu'il ne faut, pour être sauvé, que se conformer au Vieux et Nouveau Testament, et suivre la voie que le pape comme pasteur de l'église nous montre. Mais peut-être n'est-ce point là le vrai sens de Dante : peut-être a-t-il voulu dire ce que Rivet lui attribue. Apprenons de là qu'un auteur, qui veut éviter que les siècles à venir n'interprètent de plusieurs façons contraires ce qu'il a dit, souhaite une chose presque impossible. Si l'on prévoyait les controverses qui s'élèveront dans trois ou quatre cents ans, on s'exprimerait d'une manière plus précise ; mais je ne sais si les langues fourniraient autant de termes qu'il en faudrait pour ôter les équivoques, et pour obvier aux chicanes.

Prenez garde à une chose, c'est que Dante fournit des preuves, et à ceux qui disent qu'il était bon catholique, et à ceux qui disent qu'il ne l'était pas. L'auteur de l'*Aviso a la bella Italia* a recueilli les dernières : Bellarmin a recueilli les premières ; et d'ailleurs il a éludé le mieux qu'il a pu tous les passages de cet *Aviso*. Gretser nous renvoie à ce cardinal ; et c'est presque toute la réponse qu'il a faite au passage de M. du Plessis. *In Dante*, dit-il (69), *luculentissima testimonia pro pontificis romani auctoritate, proque omnibus illis capitibus, quæ Plessæus et Illyricus attingunt, inveniuntur. Quâ de re operæ pretium erit legere Bellarminum in libello proprio contra Italum quendam calumniatorem, qui ex Dante potissimùm, Romani pontificis majestatem labefactare nitebatur : ad omnia enim profani hominis objecta respondit illustrissimus Bellarminus : et cap.* 19 *plurima loca ex Dante producit, quæ cum Plessæi et Illyrici delirationibus non magis consonant, quàm dies cum nocte, æther cum Tartaro.*

(K) *Il trouva des patrons illustres dans sa disgrâce, mais il ne sut pas toujours conserver leur affection.*] Je trouve quelque désordre dans les récits qui concernent ses voyages après son bannissement. Quelques auteurs disent que, se voyant exilé, il sentit croître en son âme le désir de l'érudition, et qu'il s'en alla premièrement à Bologne, pour s'y appliquer aux sciences les plus relevées, et puis à Paris. *Exulem ubi se vidit, tum verò magis incensus est studio liberalium artium, ac Bononiæ primùm dedit operam gravioribus scientiis, indèque Lutetiam Parisiorum profectus est.* C'est ce que Papyre Masson assure (70). M. Bullart spécifie qu'il passa de *Bologne* à Paris, *pour y apprendre la philosophie et les principes de la théologie* (71). Naudé débite (72) que Boccace *nous a laissé par écrit que* Dante, *étant chassé de Florence par la violence des factions noire et blanche* (73), *se retira à Paris, et fréquentait fort en l'université* (*), ubi sæpissimè adversùs quoscumque circa quamcumque facultatem volentes responsionibus aut positionibus objicere disputans intravit Gymnasium : *et lui-même fait grande estime, au Xe. chant de son Paradis, d'un Séguier, excellent philosophe et dialecticien, qui lisait*

(68) *Ces paroles sont tirées d'un bref d'Innocent XII aux évêques du Pays-Bas, daté du 6 de février 1694.*

(69) Gretserus, Exam. Mysterii Plessæani, *pag.* 463.

(70) Papyr. Masso, Elog., *tom. II, pag.* 18.

(71) Bullart, Académie des Sciences, *tom. II, pag.* 307.

(72) Naudé, Additions à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 175, 176.

(73) *Il n'en fut chassé que par la faction des Noirs.*

(*) *Lib.* 15 Genealog., *cap.* 6.

de son temps aux grandes écoles de la rue aux Fouerres, la doctrine duquel ne fut, comme il dit, sans envie.

Questi, ond'a me ritorna il tu' rigardo
È il lume d'uno spirto che'n pensieri
Gravi a morire, gli parv' esser tardo.
Essa è la luce eterna di *Siggieri*
Che leggendo nel vico de li strami
Sillogizzo invidiosi veri.

Pour savoir si les paroles de Boccace prouvent invinciblement que notre poëte ait étudié à Paris, depuis son exil, il est nécessaire de considérer ce qui les précède. Boccace venait de dire, *Fuit inter cives suos egregiâ nobilitate verendus : et quantumcumque tenues essent illi substantiæ, et à curâ familiari, et postremò à longo exilio angeretur, semper tamen physicis atque theologicis imbutus vacavit studiis, et adhuc Julia fatetur Parisius, in eâdem sæpissimè adversùs quoscunque, etc.* (74). Il est clair que ce passage témoigne que Dante exilé disputait souvent à toute outrance dans les colléges de Paris. Néanmoins, je connais quelques personnes qui s'imaginent que Boccace s'est trompé au temps : ils ne sauraient se persuader que Dante, qui avait été l'un des principaux gouverneurs des Florentins, et qui était animé d'une envie extrême de rétablir sa faction, se soit amusé à ergotiser dans les colléges à l'âge de plus de trente-cinq ans (75). Ils croient donc qu'il ne fit paraître cette humeur si disputeuse dans les écoles de Paris, que lorsqu'il était un jeune écolier, et qu'avant d'être promu au conseil des huit. Ils disent qu'il fut disciple de Brunettus à Paris, et que cet homme mourut avant que Dante fût exilé. Ils le prouvent par le chant X^e. de l'Enfer (76). Il est sûr que l'on y trouve que notre Dante avait été le disciple de défunt Brunetto Latinus.

Se fosse tutto pieno il mio domando,
Rispos' io lui, voi non sareste anchora
Dell' humana natura posto in bando,
Che'n la mente m'e fitta, ed hor m'accora
La cara, buona imagine paterna
Di voi, quando nel mondo ad hora ad hora
Mi mostravate, come l'huom s'eterna,
E quant'io l'habbia in grado mentre vivo
Convien, che nella mia lingua si scerna (77).

Mais on n'y trouve point quelle est la ville où il l'eut pour maître. Quoi qu'il en soit, rapportons la note de Grangier sur ces parole de Dante, *siete voi quì ser Brunetto.* « Messire » Brunetto Latin fut de Florence, un » notaire ou secrétaire beaucoup es- » timé et versé en son art, mais d'une » conscience assez mauvaise, dont » étant accusé d'avoir commis plu- » sieurs faussetés, il s'en alla demeu- » rer à Paris, là où lisant publique- » ment la physique, il fut maître de » Dante, et comme mathématicien ou » astrologue lui prédit qu'il devait » être l'un des plus doctes de son » temps. Pour le vice de Sodomie » notre poëte feint qu'il le trouve en » ce lieu damné avec les sodomites » (78). » Joignez à cela que Dante suppose (79) que le professeur Séguier était mort. Il y a donc de l'apparence qu'il l'avait ouï et connu avant le temps où il feint qu'il fut conduit au paradis. Or ce temps devance son bannissement. Enfin, on peut observer que bien des auteurs, qui parlent de ce qu'il fit depuis sa disgrâce, ne font mention que des retraites qu'il alla chercher chez des princes d'Italie.

Selon Volaterran (80), il se retira d'abord avec ceux de sa faction chez Martel de Malespine : il alla ensuite à Vérone, auprès de Can de l'Escale ; et enfin à Ravenne, auprès de Guy Polentan, quatre ans après son exil. L'ordre, ni les temps, n'ont pas été bien observés dans ce récit. Nous apprenons de Dante même, qu'il se retira premièrement à Vérone, chez un seigneur de l'Escale (81) :

Il primo tuo rifuggio, e'l primo hostello
Sarà la cortesia del gran Lombardo,

(74) Boccatius, de Geneal. Deor., *lib. XV, cap. VI; apud* Papyr. Masson., Elogior. *tom. II, pag.* 213.

(75) *Selon* Buonanni, *qui met sa naissance à l'an* 1260, *il en eût eu plus de quarante-un. Voyez son* Discours sur *le chant XXI de l'*Enfer, *pag.* 137.

(76) Dante *suppose qu'il le trouva dans l'enfer : or, il suppote que son voyage en enfer se fit l'an* 1300, *et il ne fut banni qu'en* 1301.

(77) Dante, *canto XV de l'*Inferno, *pag. m.* 116.

(78) Grangier, *sur le XVe. chant de l'*Enfer de Dante, *pag.* 166, 167.

(79) *Au Xe. chant du* Paradis, *pag. m.* 230.

(80) Volaterran., Comment. Urban., *lib. XXI, pag.* 771.

(81) Grangier, *sur cet endroit de* Dante, *l'appelle Albouin, et le fait frère aîné de Can le Grand.*

Che'n su la scala porta il santo uccello :
C'havrà in te si benigno riguardo,
Che del far e del chieder tra voi due
Fia prima quel, che tra gli altri è più tardo (82);

et qu'il y avait près de six ans qu'on l'avait banni (83), lorsqu'il se réfugia chez le marquis Malespine. Le sieur Freher conte qu'il fut d'abord à Paris, et qu'il en sortit pour aller trouver le roi d'Aragon qui l'appelait, et qui le combla de bienfaits ; et qu'ensuite il fut attiré par Can de l'Escale, qui se plaisait beaucoup à l'entretien des savans, et qui lui donna de belles marques de sa libéralité (84). Ce récit n'est pas meilleur que celui de Volaterran. J'avoue que Boccace observe que Dante fut fort aimé de Frideric d'Aragon, roi de Sicile (85).

Pour achever mon commentaire, il me reste à dire, que Dante n'eut pas le bonheur de plaire long-temps à son patron de Vérone. On ne lui cacha pas qu'on se dégoûtait de lui. Le grand Can de l'Escale lui dit un jour, c'est une chose étonnante qu'un tel qui est fou nous plaise à tous, et se fasse aimer de tout le monde, ce que vous qui passez pour sage ne pouvez faire. Il n'y a point là de quoi s'étonner, répondit Dante : vous n'admireriez pas une telle chose, si vous saviez combien la conformité des esprits est la source de l'amitié. Chacun voit que cette réponse était trop choquante, pour n'achever pas de ruiner ce poëte auprès du prince de Vérone. Vous allez lire ce fait en latin, et un peu plus étendu. *Dantes Aligherius*, ces paroles sont de Pétrarque (86), *et ipse concivis nuper meus, vir vulgari eloquio clarissimus fuit, sed moribus parùm per contumaciam, et oratione liberior quàm delicatis ac studiosis ætatis nostræ principum auribus atque oculis acceptum foret. Is igitur exul patriâ, cùm apud Canem magnum, commune tunc afflictorum solamen ac profugium, versaretur, primo quidem in honore habitus, deindè pedetentim retrocedere cœperat, minùsque in dies domino placere. Erant in eodem convictu histriones ac nebulones omnis generis, ut mos est, quorum unus procacissimus obscœnis verbis ac gestibus, multùm apud omnes loci ac gratiæ tenebat. Quod molestè ferre Dantem suspicatus Canis, producto illo in medium, et magnis laudibus concelebrato, versus in Dantem : miror, inquit, quid causæ subsit, cur hic cùm sit demens, nobis tamen omnibus placere novit, et ab omnibus diligitur, quod tu qui sapiens diceris non potes? Ille autem : Minimè, inquit, mirareris, si nósses quòd morum paritas et similitudo animorum amicitiæ causa est.*

(L) *On conte une chose singulière de son attention à la lecture.*] Il entra un jour chez un libraire, dont la boutique donnait sur la grande place de la ville. Son dessein était de voir quelques jeux publics qui se devaient célébrer ; mais ayant rencontré un livre qu'il avait envie de consulter, il s'appliqua à le lire de telle sorte que s'en retournant chez lui, il protesta avec serment qu'il n'avait rien vu ni ouï de tout ce qui s'était fait, et qui s'était dit pendant la célébration des jeux. Dantem Florentinum *ferunt ad spectacula ductum apud bibliopolam, quòd ex ejus tabernâ in forum prospectus esset, consedisse, librumque, cujus fuisset cupidus, invenisse, quem tam avidè attentèque legerit, ut domum rediens juramento testatus sit, nihil se vidisse aut audiisse ex iis, quæ in foro dicta factaque essent, quemadmodum de eo scribit Æneas Sylvius* (87).

(82) Dante, *au chant XVII du* Paradis, *pag.* 445.

(83) *Voyez le chant VIII du* Purgatoire, *pag.* 138.

(84) Paulus Freher., *in* Theatro, *pag.* 1422. *Il cite les cinquante* Vies de Boissard.

(85) Boccat., Genealog. Deorum, *lib. XIV, cap. XI, apud* Papyr. Masson., Elogior. *tom. II, pag.* 214.

(86) Petrarcha, Rerum memorandarum *lib. IV, apud* Papyr. Masson., *ibid., pag.* 22, 23.

(87) Philippus Carolus, Animadv. in Aul. Gellium, *pag.* 592.

DANTE (Pierre-Vincent) était de Pérouse, et de la famille des Rainaldi. Ce fut un homme de beaucoup d'esprit : il entendait les belles-lettres, les mathématiques et l'architecture, et il composait de si beaux vers à l'imitation de Dante, que l'on jugea qu'il faisait revivre en quelque façon la sublimité de ce

grand génie. On lui donna même le surnom de Dante, ce qui plut de telle sorte à la famille, que ses descendans ont quitté le nom *Rainaldi*, et ont substitué à la place celui de Dante. Notre Pierre Vincent inventa quelques machines que les experts admirèrent, et composa en italien un commentaire sur la sphère de Jean de Sacrobosco (*a*). Il mourut fort vieux l'an 1512, et laissa un fils et une fille (*b*) (A), dont je parlerai dans la remarque.

(*a*) *Il fut imprimé à Pérouse, l'an* 1544; *on l'y réimprima l'an* 1574, *augmenté de notes et d'une* lettre *de l'auteur à Alphanus son précepteur.* Oldoïni, Athen. August. *pag.* 283.

(*b*) *Tiré de l'*Athen. Augustum d'Augustin Oldoïni, *jésuite*, *pag.* 283.

(A) *Il laissa un fils et une fille.*] Julius Dante, son fils, fut habile dans l'architecture et dans les mathématiques. Il fit un livre *de Alluvione Tyberis*, et des notes *in Ornamenta architecturæ*. Il mourut l'an 1575. Je ferai un article à part pour Ignace Dante son fils, et j'y parlerai de Vincent Dante, aussi son fils. Théodora Dante sa sœur, s'étant retirée à la campagne l'an 1497, pour fuir la peste dont la ville de Pérouse était affligée, fut si bien instruite aux mathématiques par son père, qu'elle mérita un rang honorable parmi les plus fameux mathématiciens du temps. Elle composa des livres sur cette science, et l'enseigna à Ignace, son neveu, avec beaucoup de succès (1). M. l'abbé de la Roque a eu tort de dire qu'elle a fleuri sur la fin du XVIe. siècle. Voyez son Journal des Savans, du 12 décembre 1678, à la page 460 de l'édition de Hollande.

(1) *Tiré de l'*Athen. Augustum *d'*Augustin Oldoïni, *pag.* 198, 313, 314.

DANTE (Ignace), petit-fils du précédent, naquit à Pérouse, et se fit moine jacobin. Il se rendit habile en philosophie et en théologie, et plus encore dans les mathématiques. Il fut appelé à Florence par le grand-duc Cosme Ier., et lui expliqua la sphère, et les livres de Ptolomée. Il fit des leçons publiques sur le même sujet, et il eut beaucoup d'auditeurs dans l'académie de Bologne, lorsqu'il y expliqua la géographie, et la cosmographie. Etant retourné à Pérouse, il fit une belle carte de cette ville, et de tout son territoire. La réputation de sa science le fit attirer à Rome par Grégoire XIII, qui lui donna la commission de faire des cartes de géographie, et des plans. Il s'en acquitta si bien que ce pontife se crut obligé de l'élever à l'épiscopat. Il lui donna donc l'évêché d'Alatri proche de Rome. Ce nouveau prélat ne manqua pas d'aller résider; mais Sixte V, successeur de Grégoire XIII, le voulut avoir auprès de soi, et lui donna ordre de s'en revenir à Rome. Dante se préparait à ce voyage, lorsque la mort lui en fit faire un plus long le 19 d'octobre 1586 (*a*). Il est auteur de quelques livres (A). Je parlerai de son frère dans une remarque (B).

(*a*) *Tiré d'*Oldoïni, Athen. August., *pag* 161, 162.

(A) *Il est auteur de quelques livres.*] Il publia à Florence, en 1569, un traité de la construction et de l'usage de l'astrolabe. Il fit aussi des notes sur la sphère de Sacrobosco, sur l'astrolabe, sur le planisphère universel. Il fit une Sphère du monde en cinq tables. Ajoutez à cela son Optique d'Euclide et d'Héliodore Larisséus, et son Commentaire sur les deux règles de Jacques Barozzi. Ces deux derniers ouvrages sont en italien (1). Vossius n'a point connu

(1) *Tiré d'*Oldoïni, Athenæum August., *pag* 162.

cet auteur. On ne trouve dans le Catalogue d'Oxford que le *Commentario alle regole della prospettiva di Jac. Barozzi* imprimé à Rome l'an 1583.

(B) *Je parlerai de son frère dans une remarque.*] C'est-à-dire de Vincent Dante fils de Jules, et petit-fils de Pierre Vincent, et neveu de la docte Théodora. Il s'appliqua aux études de la famille, et y réussit extrêmement, car il fut un bon architecte, et un bon mathématicien. Il fut d'ailleurs très-habile dans la sculpture, et dans la peinture. Il fit à Perouse une statue de Jules III. Le roi d'Espagne, Philippe II, se voulut servir de lui pour achever l'Escurial, et lui offrit de grosses pensions; mais Dante n'eut pas assez de santé pour s'engager à ce voyage. Il s'arrêta dans le lieu de sa naissance (2), et s'y appliqua à la poésie, et aux mathématiques. Il composa plusieurs ouvrages, et entre autres la vie de ceux qui ont excellé dans le dessein des statues. *Monumenta plura reliquit, inter quæ connumerantur vitæ, italico idiomate, cælatorum statuarum illustrium* (3). Il mourut à Pérouse l'an 1576, à l'âge de quarante-six ans (4).

(2) *C'est-à-dire, à Pérouse.*
(3) Oldoïni, Athen. August., *pag.* 329.
(4) *Tiré d'*Oldoïni, *là même.*

DANTE (Jean-Baptiste), natif de Pérouse, fut un excellent mathématicien. L'une de ses inventions les plus subtiles fut de travailler à des ailes si exactement proportionnées à la pesanteur de son corps, qu'il s'en servait pour voler. Il en fit plusieurs fois l'expérience (A) sur le lac de Thrasimène, et avec un tel succès que cela lui inspira la hardiesse de donner ce grand spectacle à toute la ville de Pérouse. Le temps qu'il choisit fut la solennité du mariage de Barthélemi d'Alviane avec la sœur de Jean-Paul Ballioni. Lorsque la foule des spectateurs fut assemblée à la grande place, voilà tout d'un coup notre Dante qui s'élançant du lieu le plus éminent de la ville se montra tout couvert de plumes et battant deux grandes ailes au milieu de l'air. Il conduisit son vol par dessus la place, et jeta le peuple dans l'admiration. Malheureusement, le fer avec quoi il dirigeait l'une de ses ailes se rompit : alors, il ne put plus balancer la pesanteur de son corps, il tomba sur l'église de Notre-Dame, et se cassa une cuisse. Elle fut rétablie par les chirurgiens. Il fut ensuite appelé à professer les mathématiques dans Venise. Il mourut de maladie avant l'âge de quarante ans (*a*). Il n'est pas besoin de dire pourquoi on le surnomma Dédale. Je ne doute point qu'il ne fût parent des autres Dantes de Pérouse dont j'ai fait mention, et je suis surpris qu'Oldoïni, qui me fournit cet article, ne dise rien ni de la famille, ni du siècle (*b*) de ce Dédale.

(*a*) *Tiré d'*Oldoïni, Athenæum August., *pag.* 168, 169.
(*b*) *Par la circonstance du mariage de Barthélemi d'Alviane, on peut savoir qu'il a fleuri vers la fin du XVe. siècle.*

(A) *Il se fit des ailes si exactement proportionnées à son corps, qu'il s'en servait pour voler. Il en fit plusieurs fois l'expérience.*] Je crois que plusieurs de mes lecteurs n'en croiront rien : cependant c'est une chose qui s'est pratiquée en d'autres lieux, à ce qu'on dit. Voyez le dernier Journal des Savans de l'année 1678.

DARIUS, Ier. du nom, roi des Perses, était fils d'Hystaspe (*a*). Il fut un des sept seigneurs

(*a*) *Il fut gouverneur de Perse.* Herod., *lib. III, cap. LXX*

qui abolirent la tyrannie des mages, et ce fut lui qui tua le prétendu Smerdis (*b*) (A). Afin de ne pas répéter les choses que l'on trouve dans le Dictionnaire de Moréri, je dirai seulement que l'épitaphe de ce roi de Perse contenait une singularité fort remarquable (B). Darius eut plus de femmes que Moréri ne lui en donne (C). Cet auteur a très-mal compté les expéditions de ce prince (D).

(*b*) Herod., *lib. III, cap. LXXVIII.*

(A) *Ce fut lui qui tua le prétendu Smerdis.*] Je ne comprends rien dans ce que nous dit Moréri, que le dessein que sept grands seigneurs formèrent de détrôner Smerdis, fut *heureusement exécuté par Cambyse qui mourut peu de temps après.* Car en 1er. lieu, ce ne fut point Smerdis qui usurpa la couronne. Smerdis fils de Cyrus avait été mis à mort par les ordres de Cambyse son frère. L'usurpateur était un mage, qui fit accroire qu'il était Smerdis fils de Cyrus. En 2e. lieu, les mêmes seigneurs qui formèrent le dessein de détrôner cet usurpateur, furent ceux qui l'exécutèrent. Il ne fallait donc pas attribuer toute la gloire de l'exécution à un *Cambyse.* Cela est d'autant moins pardonnable à M. Moréri, qu'il n'a point dit si son prétendu *Cambyse* était l'un de ces seigneurs. En 3e. lieu, il n'y eut aucun Cambyse, ni dans le dessein de chasser le mage, ni dans l'exécution de cette entreprise. 4°. Enfin, aucun de ceux qui l'exécutèrent ne mourut fort peu après, et avant que l'on procédât à l'élection d'un nouveau monarque.

(B) *L'épitaphe de ce roi de Perse contenait une singularité fort remarquable.*] Darius dans son épitaphe se vante d'avoir été un grand buveur, *Titulo res digna sepulcri.* Ἡδυνάμην καὶ οἶνον πίνειν πολὺν, καὶ τοῦτον φέρειν καλῶς (1). *Je pouvais boire beaucoup de vin, et porter bien cette charge.* On ne peut nier que, physiquement parlant, ce ne soit une bonne qualité que celle dont Darius se glorifie; car enfin, c'est une force, c'est une puissance, c'est l'effet d'un tempérament robuste : mais outre que c'est une qualité qui entraîne presque toujours un déréglement moral, je ne vois pas que l'on doive faire plus de cas de la faculté de bien boire, que de celle de manger beaucoup. Or il est certain que l'on sent je ne sais quelle aversion naturelle pour les grands mangeurs. Démosthène avait bonne grâce lorsqu'il dit à ceux qui donnaient à Philippe, roi de Macédoine, la louange de boire beaucoup (2), *Ce n'est pas là une qualité royale, c'est celle d'une éponge* (3). Mais comme chaque nation a son goût, celui des Perses était d'estimer ceux qui pouvaient bien porter le vin. Le jeune Cyrus s'attribuait cette qualité, comme une chose qui le rendait plus digne du sceptre que ne l'était son aîné (4).

(C) *Il eut plus de femmes que Moréri ne lui en donne.*] « Au sentiment » d'Hérodote, il avait deux femmes, » Atosse et Artistone. » C'est ce que dit M. Moréri : mais s'il avait pris la peine de feuilleter Hérodote, il y eût trouvé trois ou quatre femmes de Darius, outre ces deux-là. La première femme de ce prince était fille de Gobryas : il l'épousa avant que de monter sur le trône, et en eut trois fils, dont l'aîné Artabazane fut exclus de la succession en faveur de Xerxès, qui était l'aîné du second lit. Comme la mère de Xerxès était fille de Cyrus, et qu'il était né depuis que son père régnait, on le préféra à Artabazane, dont la mère n'était point princesse, et qui était né avant que Darius régnât. Voilà ce qu'on trouve dans les premiers chapitres du VIIe. livre d'Hérodote; et voilà deux femmes de Darius : la fille de Gobryas, de laquelle j'ignore le nom, et Atosse fille de Cyrus, et mère de Xerxès. Cette fille de Cyrus avait déjà été femme de son frère Cambyse (5), et puis du mage qui usurpa la couronne sous le faux nom de Smerdis. Elle

(1) Athen., *lib. X, cap. IX, pag. m.* 434.

(2) Νὴ Δία συμπιεῖν ἱκανώτατον, *strenuum profectò compotatorem.* Plut., *in* Demosth., *pag.* 853.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Ci-dessus, citation* (29) *de l'article* Cyrus, *pag.* 217.

(5) Herod., *lib. III, cap. LXXXVIII.*

avait une sœur encore fille, nommée Artistone, que Darius épousa aussi (6). Il épousa de plus la princesse Parmys, fille de Smerdis fils de Cyrus, et Phædima fille d'Otane, l'un des sept seigneurs qui firent périr le faux Smerdis (7). Cette Phædima avait été à Cambyse, et fut une partie de la succession que le faux Smerdis recueillit; car il n'oublia point de s'emparer de toutes les femmes de Cambyse. Celle-ci, par le conseil de son père, en couchant avec cet usurpateur, découvrit qu'il n'avait point d'oreilles, ce qui fit connaître pleinement l'imposture (8). Darius prit encore à femme Phratagune, fille unique et héritière universelle d'Atarne, qui était frère de Darius (9). Voilà de bon compte six femmes de ce monarque mentionnées par Hérodote. On lui en donne une septième, qui avait nom Pantaple, et qui avait été au faux Smerdis (10).

(D) *Moréri a très-mal compté les expéditions de ce prince.*] La critique que j'ai à faire présentement n'est pas fondée sur ce qu'on a dit que *Darius fit cinq expéditions considérables ;* mais sur ce qu'après avoir ainsi débuté, on n'en a marqué que trois, celle de Samos, celle de Babylone, celle de Scythie. Ceux qui voudront démêler et développer les deux autres seront obligés de compter pour la quatrième ce qui n'est qu'une branche ou qu'une queue de la troisième, et de joindre cette queue avec la campagne de Marathon. Après quoi il faudra qu'ils prennent pour la cinquième le châtiment des Égyptiens soulevés. Ainsi, en devinant ce qu'un homme a voulu dire, et en le tirant du chaos d'une narration très-confuse, on parviendra au nombre promis, je veux dire à cinq expéditions ; mais en même temps on découvrira bien des bévues. Voici les paroles de Moréri. Darius, *en s'en retournant* de la Scythie, *laissa son général Mégabyze avec* 80 *mille hommes pour conquérir l'Europe. Elle* (11) *est mémorable par la défaite des Perses en la bataille de Marathon.... son armée, composée de plus de* 500 *mille hommes, fut défaite par* 12 *mille Athéniens.* Que Mégabyze ait été laissé en Europe avec un détachement (12) de l'armée de Darius, ce n'est qu'une queue de l'expédition de Scythie. Réduire à une seule expédition les exploits de Mégabyze et la bataille de Marathon, c'est confondre prodigieusement les choses. Il y a vingt ans d'intervalle entre l'expédition de Scythie et la bataille de Marathon. C'est dans cet intervalle que l'on a coutume de mettre la quatrième expédition de Darius (13), qui est la guerre d'Ionie (14), pendant laquelle les Athéniens secoururent le rebelle Aristagoras, et l'aidèrent à brûler la ville de Sardes. Et ce fut pour se venger de cet affront, que Darius fit passer en Grèce une formidable armée, qui fut battue à la plaine de Marathon. C'est ce que l'on compte pour la cinquième expédition de Darius. Quant à ce qui concerne la révolte des Égyptiens, il mourut en faisant des préparatifs pour la punir (15). Il n'employa donc pas des troupes contre eux, comme l'assure M. Moréri.

(6) Herod., *lib. III, cap. LXXXVIII.*
(7) *Idem, ibid.*
(8) *Idem, ibid., III, cap. LXVIII, LXIX.*
(9) *Idem, lib. VII, cap. CCXXIV.*
(10) Hieronymus, *in cap. XI* Danielis, *apud* Christianum Matthiæ, *in* Theatro quatuor Monarch., *pag. m.* 207.
(11) *Ce mot ne se peut rapporter à rien qui ait précédé.*
(12) *C'est ainsi qu'on peut nommer un corps de quatre-vingt mille hommes, eu égard à toute l'armée de Darius.*
(13) *Voyez le* Théâtre *de* Christianus Mathias, *pag. m.* 205.
(14) Moréri *n'en parle pas.*
(15) Herod., *lib. VII, cap. IV.*

DASSOUCI ou D'ASSOUCI (Charles Coypeau, sieur), musicien et poëte français, au XVIIe. siècle. Il a publié lui-même d'un style presque bouffon ses aventures qui sont très-bizarres. Il raconte qu'il est né à Paris (*a*); que son père, maître Grégoire Coypeau, sieur d'Assouci, avocat au parlement (*b*), fils d'un cavalier crémonais, nommé d'Agnanis, excellent faiseur de violons (*c*), était de Sens en

(*a*) D'Assouci, *au IIe. tome de ses* Aventures, *pag.* 55.
(*b*) *Là même, pag.* 57.
(*c*) *Là même, pag.* 56.

Bourgogne (*d*)*; que sa mère était Lorraine (*e*), fort petite et fort bilieuse; et qu'il y eut si peu de concorde entre son mari et elle (A), qu'*après avoir partagé leurs enfans et leurs biens, ils se séparèrent volontairement l'un de l'autre* (*f*); qu'il demeura auprès de son père dans Paris, et qu'il fut si maltraité par la servante, que cela lui fit faire *souvent des escapades* (*g*), et qu'à l'âge de neuf ans (*h*) *il prit son vol jusqu'à Calais* (*i*), où il fit accroire qu'il savait l'astrologie, et qu'il était *fils de ce grand et fameux faiseur d'horoscopes* (*k*) *nommé César* (*l*); qu'ayant guéri par un petit tour de souplesse un malade d'imagination, il passa pour un célèbre magicien (*m*), quoiqu'il n'eût encore que neuf ans; que ceux qui *l'avaient reçu dans leur logis, ayant eu le vent que le sot peuple le voulait jeter dans la mer,..... le firent sortir secrètement de Calais* (*n*). Je n'ai trouvé la suite de ses aventures qu'au temps que le duc de Saint-Simon le *fit entendre* à Louis XIII, à Saint-Germain (*o*) (B). *Il donna dans le génie* de ce prince (*p*) par une chanson à boire qu'il fit, et que tout le monde chanta à la cour. Le roi, *depuis, prêta toujours l'oreille à ses chants et lui permit l'entrée de son cabinet;* et on appela d'Assouci *Phébus garderobin, parce qu'il avait toujours ses luths dans la garderobe du roi* (*q*). Il continua ce manége sous la minorité de Louis XIV. Ce jeune prince *lisait les vers* de ce poëte *à son petit coucher, et riait toujours, et fort à propos, du bon mot, que bien des courtisans, qui riaient à contre-temps, ne pouvaient attraper* (*r*). Il *ne dédaignait point de prêter l'oreille à ses chants, ni de les exécuter lui-même* (*s*). D'Assouci, voulant retourner à Turin auprès de leurs altesses royales (*t*), partit de Paris environ l'an 1655, *avec tant de précipitation qu'à peine eut-il le loisir de payer une partie de ses dettes* (*u*). Il était accompagné de deux pages de musique (*x*). Il n'arriva à Lyon qu'après avoir essuyé plusieurs fâcheux accidens, et qu'après avoir fait connaissance avec un homme qui a paru dans un coin des satires de M. Despréaux, et qui par cette raison mérite une place dans mon commentaire (C). Il trouva bien des agrémens à Lyon : il y donna sa musique *à tous les couvens des religieuses chantantes*, et *il n'y avait pas une de ces filles dévotes qui n'eût*

(*d*) *Là même*, *pag.* 54.

* Leclerc observe que Sens n'était point en Bourgogne, mais en Champagne.

(*e*) *Là même.*

(*f*) *Là même*, *pag.* 62.

(*g*) *Là même*, *pag.* 64.

(*h*) *Là même*, *pag.* 69.

(*i*) *Là même*, *pag.* 68.

(*k*) *Là même*, *pag.* 73.

(*l*) *Voyez l'article* RUGGERI, *remarque* (E), *au commencement*, *tome XII.*

(*m*) D'Assouci, Aventures, *tom. II*, *pag.* 89.

(*n*) *Là même*, *pag.* 90.

(*o*) *Là même*, *pag.* 47.

(*p*) *Là même*, *pag.* 48.

(*q*) *Là même*, *pag.* 47.

(*r*) *Là même, dans l'Épître dédicatoire au roi.*

(*s*) D'Assouci, Aventures, *tom. II*, *pag.* 12.

(*t*) *Il dit dans le IIIe. tome de ses* Relations, *pag.* 153. *que M. le comte d'Harcourt l'avait autrefois donné à madame Royale.*

(*u*) D'Assouci, *tom. I*, *pag.* 2.

(*x*) *Là même*, *pag.* 3.

déjà une copie de son Ovide en belle humeur (*y*). C'est ainsi qu'il intitula l'ouvrage où il traduisit en vers burlesques une partie des Métamorphoses d'Ovide. Il demeura trois mois à Lyon parmi les jeux, la comédie et les festins (*z*), fort caressé de Molière, et des Béjars (*aa*), après quoi il alla à Avignon avec Molière (*bb*), et puis à Pézénas, où se tenaient les états de Languedoc (*cc*). Il fut nourri par ces comédiens tout un hiver (*dd*), et il reçut des présens considérables du prince de Conti, de M. de Guilleragues, et de plusieurs personnes de cette cour (*ee*). Il avait perdu l'un de ses pages de musique ; et, comme *il se trouvait tout porté dans la province de France qui produit les plus belles voix aussi-bien que les plus beaux fruits*, il ne voulut point s'en retourner en Piémont avant que de faire une tentative pour remplir la place vacante. Il suivit Molière jusques à Narbonne (*ff*). Il fut ensuite à Montpellier, et y courut risque de la vie. Cet accident est devenu fort fameux par la relation du voyage de MM. de Bachaumont et la Chapelle (D)*. J'en parlerai dans les remarques. Il séjourna encore trois mois à Montpellier depuis qu'il eut été mis hors de prison (*gg*), et y composa une *relation de cette tragi-comique aventure ;* mais il ne la fit pas imprimer, encore que M. le juge Mage qui l'avait vue le lui eût permis (*hh*). Il parcourut ensuite plusieurs villes de Provence ; il fut saluer à Monaco le prince de Morgues qui lui donna trente pistoles : il passa le col de Tende, etc. (*ii*). Étant arrivé à Turin, il eut quelque peine à réfuter par sa présence la fausse nouvelle de son supplice, que l'on avait lue dans la gazette burlesque. Il employa tous les soins imaginables pour se procurer un établissement fixe dans cette cour-là (*kk*), et il suppose qu'il en serait venu à bout, s'il ne se fût pas amusé à faire des vers, et s'il ne se fût point borné à faire sa cour aux principales divinités, et s'il n'eût pas donné de la jalousie aux musiciens du pays (*ll*). Il prétend que la beauté de ses poésies l'exposa à l'indignation d'un poëte d'Auvergne qui faisait de l'entendu à Turin, et qui affecta de le critiquer, et de le persécuter (*mm*). Il ajoute qu'ayant négligé les favoris, parce qu'il crut fort imprudemment qu'il suffisait de s'attacher à leurs altesses royales (E), il s'exposa aux mauvais offices de plusieurs personnes ; et cela lui fit grand tort. Il s'aperçut que l'on se refroidissait envers lui, et le pis fut qu'ayant demandé

(*y*) D'Assouci, *tom. I*, *pag.* 296.
(*z*) *Là même.*
(*aa*) *C'étaient des comédiens associés à* Molière.
(*bb*) D'Assouci, *tom. I*, *pag.* 309.
(*cc*) *Là même*, *pag.* 315.
(*dd*) *Là même*, *pag.* 316.
(*ee*) *Là même*, *pag.* 318.
(*ff*) *Là même*, *pag.* 319.
* Leclerc observe que l'ami de Bachaumont s'appelait Chapelle, et non la Chapelle.

(*gg*) D'Assouci, Aventures, *tom. II*, *pag.* 164.
(*hh*) *Là même*, *pag.* 163.
(*ii*) D'Assouci, Aventures d'Italie, *p.* 74.
(*kk*) *Voyez la remarque* (E).
(*ll*) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag* 330 *et suiv.*
(*mm*) *Là même*, *pag.* 183.

son congé ou son établissement (*nn*), il obtint à son grand regret la première de ces deux choses (*oo*). Je ne puis donner la suite de ses aventures, je n'ai eu en main que les trois premières parties de l'histoire qu'il en a faite. Je me souviens qu'environ l'an 1674 il publia deux petits volumes *[1] qu'il avait composés dans les prisons du Châtelet de Paris; il y était détenu encore, et je ne sais point les particularités de son élargissement *[2]. On n'a pas besoin de consulter les satires de ses ennemis, pour former de lui une très-mauvaise opinion. Ce qu'il avoue, ce qu'il raconte lui-même, suffit pour cela. Je ne sais si, présentement (*pp*), on pourrait obtenir un privilége à Paris pour faire imprimer un ouvrage semblable aux relations de notre poëte burlesque; car elles sont parsemées de profanations. Et notez qu'entre autres crimes on l'accusa d'impiété : cependant il se glorifie d'avoir pris la plume pour la défense *[3] de l'église romaine (F). Il se plaint de M. Boileau, qui n'avait pourtant rien dit que ce qu'il fallait contre le burlesque (G). L'endroit où il parle de quatre poëtes fous (*qq*) est divertissant : je n'en copierai que ce qui concerne celui qu'il nomme, et qui est auteur imprimé (H). Il eut entre autres ennemis Cyrano de Bergerac (*rr*), et Loret. Celui-ci le maltraita en toute occasion dans sa gazette burlesque, et fut si prompt à débiter les nouvelles désavantageuses à d'Assouci (I), qu'il publia plusieurs fois sa mort, et toujours très-faussement *.

(*nn*) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 338.

(*oo*) *Là même*, *pag.* 342.

*[1] Joly rapporte que le 1er. de ces volumes est intitulé, *La Prison de M. d'Assouci, dédiée au roi*, 1674, in-12 de 180 pages, sans l'épître dédicatoire; le second, *Les Pensées de M. d'Assouci, dans le saint office de Rome, dédiées à la reine*, 1676, in-12, de 200 pages, outre l'épître dédicatoire et un avertissement *Au pieux lecteur*. Ces deux volumes sont de l'imprimerie d'Antoine Raffle.

*[2] D'Assouci en rapporte quelques-unes dans son volume intitulé : *La Prison*, *etc.* Joly en a transcrit un long passage.

(*pp*) *On écrit ceci en octobre* 1699.

*[3] C'est, dit Leduchat, dans les *Pensées*, *etc.*, *dédiées à la reine*, déjà mentionnées dans la note *[1] ci-dessus.

(*qq*) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 273 *et suiv.*

(*rr*) *Les pièces contre* Soucidas, *qui se trouvent dans ses* OEuvres, *sont contre* d'Assouci.

* Joly prétend que Bayle cite les *Aventures d'Italie*, tantôt sous le titre de 3e. tome des *Relations*, tantôt sous son véritable titre d'*Aventures d'Italie*. C'est toujours sous ce dernier titre que Bayle les a citées, du moins dans cet article.

(A) *Sa mère était,.... fort petite et fort bilieuse, et il y eut..... peu de concorde entre son mari et elle.*] On va voir un exemple des déréglemens de plume à quoi s'exposent ceux qui s'érigent en plaisans et en écrivains burlesques. Ils se trouvent engagés à divertir le public à leurs dépens, et à bouffonner contre eux-mêmes, et contre ce qu'ils devraient le plus épargner. Voici comment notre d'Assouci parle de sa mère : « C'était un petit bout d'a-
» mazone prompte et colère, qui,
» pour réparer les défauts de sa petite
» taille, portait des patins si hauts,
» que qui en aurait fendu le liége en
» aurait fait aisément de forts beaux
» cotrets de l'école; si bien qu'elle
» ne se déchaussait jamais sans perdre
» justement la moitié de son illustre
» personne. C'est pourquoi mon père,
» qui n'était pas tant spirituel qu'il
» ne fût encore attaché à la matière,
» disait que ma mère était si petite
» qu'elle se perdait dans le lit, et, ne
» la trouvant point dans les draps,
» se plaignait qu'elle n'avait point de
» corps, et qu'elle était tout esprit.
» Mais en récompense, outre la qua-

» lité qu'elle avait de chanter comme » un ange, et de jouer divinement » du luth, elle était douée d'un si mer- » veilleux esprit de contradiction et » d'une humeur si impérieuse, que » durant quarante ans, n'étant encore » jamais convenue avec mon père l'a- » vocat, d'aucune chose, monsieur l'a- » vocat mon père n'osait presque plus » ouvrir la bouche, de peur de faire » un outrage à sa capacité Et quoique » je fusse encore bien jeune, il me » souvient qu'un jour mon père par- » lant des lois, et ma mère en vou- » lant parler aussi, ils eurent un si fu- » rieux contraste sur un passage de » Justinien, qu'ils mirent tous deux » l'épée à la main, et se battirent en » duel pour l'explication de la loi, » *frater à fratre* (1). » Un peu plus bas, il ne fait point difficulté de débi- ter que son père avait fait de sa ser- vante sa concubine. *Étant soumis aux caprices d'une servante, je com- mençai à goûter les aigreurs de la vie auparavant que d'en avoir ressenti les douceurs. Car cette servante, ou plutôt cette maîtresse, qui avait des libertés avec mon père que je puis bien donner à penser, mais non pas à lire, ayant autant de haine pour moi que j'en avais pour elle, il n'y avait point d'heure du jour que nous ne fussions aux couteaux* (2).

Un homme de son humeur avait lu sans doute les écrits du père Garasse, et je m'imagine qu'il en tira ce qu'il rapporte touchant les patins de sa mère; car voici un passage de la Doc- trine curieuse de ce jésuite. « Saint » Vincent Ferrier raconte dans l'un de » ses sermons qu'un homme d'hon- » neur de son temps s'étant marié » par procureur avec une femme, » laquelle peut-être n'avait-il jamais » vue qu'en peinture, de bonne et » belle taille en apparence, se trouva » bien trompé lorsqu'il la vit dans sa » chambre sans patins, car elle avait » diminué et déchu de la moitié, ce » qui l'effraya si fort, que s'adressant » à elle il lui tint ce discours à demi » en colère : *Ubi posuisti reliquum » personæ tuæ?* Où avez-vous laissé » le reste de votre personne? C'est » qu'elle s'était défaite de ses patins, » qui la faisaient paraître une autre » fois plus grande qu'elle n'était (3). » Si d'Assouci avait lu les Mémoires de Brantôme, il aurait apparemment ajouté sur les patins de sa mère quel- que allusion à la massue d'Hercule, quand ce n'eût été que pour déguiser son larcin. Lisez ce passage : « Il me » souvient qu'une fois à la cour, » une dame, fort belle et de riche » taille, contemplant une belle et » magnifique tapisserie de chasse, où » Diane et toute la bande de vierges » chasseresses étaient fort naïvement » représentées, et toutes vêtues mon- » traient leurs beaux pieds et belles » jambes, elle avait une de ses com- » pagnes auprès d'elle, qui était de » fort basse et de petite taille, qui » s'amusait aussi à regarder cette ta- » pisserie, elle lui dit : Ah! petite, si » nous nous habillions toutes de » cette façon, vous le perdriez comp- » tant, et n'auriez grand avantage; » car vos gros patins vous découvri- » raient, et n'auriez telle grâce en » votre marcher, et à montrer votre » jambe comme nous autres, qui » avons la taille haute et longue; » par quoi, il vous faudrait cacher, » et ne paraître guère; remerciez » donc la saison, et les robes longues » que nous portons, qui vous favo- » risent beaucoup, et qui vous cou- » vrent vos jambes si dextrement » qu'elles ressemblent avec vos grands » et hauts patins d'un pied de hau- » teur, plutôt une massue qu'une » jambe; car qui n'aurait de quoi se » battre, il ne faudrait que vous cou- » per une jambe, et la prendre par » le bout, et du côté de votre pied » chaussé et enté dans vos grands » patins, on ferait rage de bien » battre (4). » Jules-César Scaliger observe que les dames d'Italie por- taient de fort grands patins, et que son père avait coutume de dire que les maris qui avaient de telles femmes n'en trouvaient au lit que la moitié, l'autre moitié étant restée dans la chaus- sure *Soccus humilis est. Italas mulie- res altissimis usas vidimus, quamvis di- minutivâ voce dicant socculos. Patris mei perfacetum dictum memini, ejus- modi uxorum dimidio tantùm in lectis*

(1) D'Assouci, *tom. II de ses* Aventures, *pag.* 58 *et suiv.*

(2) *Là même*, *pag.* 62, 63.

(3) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 323.

(4) Brantôme, Dames galantes, *tom. I, pag.* 340, 341.

frui maritos, altero dimidio in soccis deposito (5). Un de ces maris se plaignait d'avoir épousé une femme mi-partie, moitié de bois et moitié de chair (6). Scioppius se figure qu'il a trouvé dans Juvénal qu'en certaines femmes les deux portions de ce partage n'étaient pas égales, et que le corps humain ne devait être considéré que comme l'appendix. Les éditions portent :

. . . . . *Si breve parvi*
Sortita est lateris spatium, breviorque videtur
Virgine Pygmæa, nullis adjuta cothurnis,
Et levis erectâ consurgit ad oscula plantâ (7).

Mais Scioppius, au lieu d'*adjuta*, veut qu'on lise *adjuncta*, et il confirme par un exemple sa conjecture : *Parvam puellæ staturam exprimit, dùm eam cothurnis adjunctam ait, sicut Cicero de genero suo*, quis meum generum alligavit gladio (8) ?

(B) *Le duc de Saint-Simon le fit entendre à Louis XIII, à Saint-Germain.*] Si l'on s'en tient à la narration de l'auteur, cet avantage lui fut procuré l'an 1640, plus ou moins; car il suppose qu'en 1655 un valet de pied du roi lui dit, *il y a plus de quinze ans que je vous connais, ce fut moi qui vous allai quérir quand monsieur le duc de Saint-Simon vous fit entendre au roi à Saint-Germain* (9). Cela montre qu'avant ce temps-là le sieur d'Assouci n'avait point été admis auprès de ce prince. D'où vient donc qu'il assure en un autre endroit (10) qu'il *a diverti vingt ans durant le roi Louis XIII ?* Ce n'est pas la première fois que j'ai observé que les auteurs ne sont pas de bons chronologues dans leur propre histoire. Notez que notre homme nous apprend (11) qu'il a été au service de M. d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, et qu'il triompha de tous les efforts qu'on fit pour l'en débusquer.

(C) *Il avait fait connaissance avec un homme qui a paru dans un coin des satires de M. Despréaux, et qui par cette raison mérite une place dans mon commentaire.*] D'Assouci, dans le récit de son voyage de Châlons sur-Saône, à Lyon, nous conte *qu'ayant fait dire à ses pages de musique plusieurs chansons touchantes et passionnées* (12), il attira un auditeur qui était aveugle, et qui *avait de chaque côté des mandibules pour le moins un bon quartier* d'oreilles *si belles et si vermeilles, que bien que son nez ne fut pas moins haut en couleur, on avait de la peine à juger qui emportait le prix, ou la pourpre de son nez, ou le cinabre de ses oreilles* (13). Interrogé qui il était, il répondit (14) : « Je suis . . . . . des » descendans d'Homère, et j'ose dire » que j'ai encore quelque avantage sur » ce divin personnage; car bien qu'il » fût aveugle comme je suis, et qu'il » chantât ses vers publiquement par » les portes comme je chante les » miens, il n'avait que la jambe velue, » et moi je suis velu comme un ours » par tout le corps . . . Je suis poëte » et chantre fameux, mais un chantre doué d'un organe si puissant, et » d'une voix si éclatante et si forte, » que pourvu que j'aie pris seulement » deux doigts d'eau-de-vie, si je chantais sur le quai des Augustins, le » roi m'entendrait des fenêtres de » son Louvre. Cela dit, sans attendre » d'être prié, il tira de sa poche un » petit livre couvert de papier bleu, » et l'ayant donné à un jeune garçon » qui lui servait de guide, ils unirent » tous deux leurs voix, et tous deux » le chapeau sur l'oreille, ils chantèrent ces agréables chansons :

Hélas! mon amy doux, etc.

» Et cette autre que chantait autrefois Gautier-Garguille,

» *Baisez-moi, Julienne.*
» *Jean Julien, je ne puis.*

» Après celle-ci, il en chanta une de » sa façon, toute nouvellement fabriquée, dont le titre était celui-ci : » *Chanson pitoyable et récréative sur la mort d'un cordonnier, qui se coupa la gorge avec son tranchet pour se venger de l'infidélité de sa femme.* » Ou voulut savoir son nom,

(5) Jul.-Cæsar. Scaliger., Poët., *lib. I, cap. XIII, pag. m.* 48.
(6) *Undè etiam cujusdam querela, qui se uxorem semilignean duxisse dicebat.* Comment. in Alciati Emblem., *pag. m.* 589.
(7) Juven, sat. VI, *vs.* 502.
(8) Scioppius, Verisimil., *lib. IV, cap. X, pag. m.* 148, 149.
(9) D'Assouci, *tom. I, pag.* 47.
(10) *Là même, tom. II, pag.* 14.
(11) *Là même, pag.* 10.
(12) *Là même, tom. I, pag.* 247.
(13) *Là même, pag.* 249.
(14) *Là même, pag.* 251.

et le lieu où il tenait son Parnasse. *Je m'appelle*, dit-il, *Philippot à votre service, autrement le Savoyard; et si vous passez jamais sur le Pont-Neuf, c'est sur les degrés de ce Pont que vous verrez mon Parnasse; le cheval de bronze est mon Pégase, et la Samaritaine la fontaine de mon Hélicon* (15). Il donna un de ses livres de chansons à d'Assouci (16). *Feu mon père*, ajoute-t-il (17), *à qui Dieu fasse paix, a chanté mille fois des chansons de Guédron et de feu Boesset.*

Si on laisse passer plus d'un siècle sans faire des commentaires sur les satires de M. Despréaux, il s'y trouvera des endroits moins intelligibles que les plus obscurs que l'on trouve dans la Confession de Sanci, et dans le Catholicon. Et je suis persuadé qu'un commentateur de ses satires au XIXe. siècle serait ravi de rencontrer ce petit morceau de l'histoire d'un fameux chantre du Pont-Neuf, et que volontiers il en ornerait ses notes sur cet endroit-ci :

Le bel honneur pour vous, en voyant vos ouvrages
Occuper le loisir des laquais et des pages,
Et souvent dans un coin renvoyés à l'écart
Servir de second tome aux airs du Savoyard (18)!

(D) *Il courut risque de la vie à* Montpellier. *Cet accident est devenu fort fameux par la relation du voyage de MM. de Bachaumont et la Chapelle.*] Comme cette relation est entre les mains de tout le monde, je n'en tirerai que le gros de ce qui concerne notre musicien. MM. de Bachaumont et la Chapelle racontent qu'ils arrivèrent à Montpellier le jour qu'on y devait *brûler d'Assouci pour un crime qui était en abomination parmi les femmes.* Ils décrivent fort plaisamment l'indignation du beau sexe; ils assurent *qu'un homme de qualité avait fait sauver le malheureux*, et qu'à cause de cela les femmes faisaient une sédition dans la ville, *et qu'elles avaient déjà déchiré deux ou trois personnes pour être seulement soupçonnées de connaître d'Assouci*; qu'ils eurent peur d'être pris aussi pour ses amis, et qu'ils sortirent promptement de cette ville; qu'ils le rencontrèrent *avec un page assez joli qui le suivait*: qu'il leur conta en deux mots toutes ses disgrâces; qu'après avoir vu plusieurs villes de Provence, ils allèrent à Avignon, et qu'un soir *qu'ils prenaient le frais sur le bord du Rhône, par un beau clair de lune*, ils rencontrèrent le sieur d'Assouci, et le questionnèrent assez malicieusement :

Ce petit garçon qui vous suit,
Et qui derrière vous se glisse,
Que sait-il? en quel exercice,
En quel art l'avez-vous instruit?
Il sait tout, dit-il; s'il vous duit,
Il est bien à votre service.

Nous le remerciâmes lors bien civilement, ainsi que vous eussiez fait, et ne lui répondîmes autre chose

Qu'adieu, bon soir, et bonne nuit:
De votre page qui vous suit,
Et qui derrière vous se glisse,
Et de tout ce qu'il sait aussi,
Grandmerci, monsieur d'Assouci;
D'un si bel offre de service,
Monsieur d'Assouci, grandmerci (19).

Il y a très-peu d'ouvrages d'esprit qu'on ait autant lu et admiré que la relation du voyage de ces deux messieurs, et par-là ils ont contribué plus que personne à rendre odieux, méprisable et abominable le nom du sieur d'Assouci. On a débité *que ses ennemis, pour le détruire, avaient fait voir* cette relation *au pape Clément IX* (20). Cela était un peu délicat; car elle contient un endroit assez malin, et fort capable de déplaire à la cour de Rome. C'est celui où l'on suppose que d'Assouci, échappé aux flammes de Montpellier, est hors de crainte, puisqu'il se trouve à Avignon :

Mais enfin me voilà sauvé:
CAR *je suis en terre papale* (21).

Le malheureux d'Assouci n'éprouva que trop le préjudice que lui faisait la relation de MM. de Bachaumont et la Chapelle (22) : il écrivit contre ce dernier, et lui dit bien des injures; et comme il prétendait être celui qui lui avait montré à faire des vers, et que l'on avait vu des poésies à sa

(15) D'Assouci, *tom. I, pag.* 257.
(16) *Là même, pag.* 259.
(17) *Là même, pag.* 261.
(18) Despréaux, *sat.* IX, *vs.* 75.

(19) Voyage de Bachaumont et la Chapelle, *pag. m.* 75.
(20) D'Assouci, Aventures, *tom. II, pag.* 271.
(21) Voyage de Bachaumont, *pag.* 75.
(22) D'Assouci, Aventures, *tom. II, pag.* 332, 333.

louange composées par M. la Chapelle, il lui demanda raison, et de cette ingratitude, et de cette inconstance (23). Il soutint qu'il était faux qu'il eût été rencontré par ces voyageurs, ni proche de Montpellier, ni à Avignon (24) : il assura qu'il n'était sorti de Montpellier que trois mois après son élargissement, de sorte qu'ils avaient avancé un grand mensonge, quand ils avaient dit qu'ils l'avaient trouvé hors de cette ville-là le jour même qu'il fut mis en liberté (25). Il prétend qu'ils ne passèrent à Montpellier que deux ans après son aventure ; d'où il conclut qu'ils ont employé contre lui une fiction très-maligne (26). Le mal est qu'encore qu'il les convainque de s'être donné en cela toute la licence des écrivains de roman, il ne put nier le fond de l'affaire ; car il avoue qu'on le mit dans un cachot à Montpellier, et qu'on l'accusa d'un commerce infâme. *Au lieu*, dit-il (27), *d'attribuer au mérite de mon art la recherche que je faisais d'un enfant pour chanter pour le service de* Madame Royale, le peuple *disait que c'était pour en trafiquer avec les princes d'Italie*, ou *que, sous prétexte de musique* (28), *j'allais ainsi par le monde chercher des enfans, non pas pour les faire chanter, mais pour les vendre aux chirurgiens de Montpellier, pour en faire des anatomies* (29)..... *Que dirai-je de plus ? les catholiques, qu'en ce pays-là on appelle catholiques à gros grain, m'appelaient parpaillot* (30) ; *et les parpaillots m'appelaient athée : mais les femmes galantes, plus amies de leurs intérêts, et plus spéculatives, laissant le bon Dieu à part, m'appelaient hérétique, non en fait de religion, mais en fait d'amour ; et, sans se ressouvenir de tant de sérénades que je leur avais données, et de tant de tendresses que j'avais eues pour elles, quand dès mes plus jeunes ans, passant à Montpellier, je leur enseignais à jouer du luth, et leur mettais la main sur le manche, elles m'accusaient injustement des duretés que jadis Orphée eut pour les bacchantes, et tout cela sans autre fondement que leur chimérique imagination, déjà préoccupée par la renommée qui leur avait appris les longues habitudes que j'avais eues avec C. feu D. B. et feu C., et fomentée par la malignité de ces esprits irrités.* Notez qu'il donne pour cause de toute cette persécution la colère d'une dame *qui était adorée de tout Montpellier* (31), et qui *ne manqua pas de bander tous les ressorts de son esprit, et d'employer toutes ses machines pour le perdre* (32). Plusieurs précieuses *prirent le parti de cette femme irritée, et jurèrent sur leurs mouches et par leur ampoule au fard, de ne se plâtrer jamais qu'elles n'eussent fait jeter ses cendres au vent* (33). Il fut assez imprudent pour les brusquer dans un poëme qu'il fit courir sous le titre d'*Articles de paix aux précieuses de Montpellier*. C'étaient des vers fort choquans et fort satiriques. Elles en furent sans doute d'autant plus choquées qu'il indiquait librement la vraie raison pourquoi, à son dire, elles le persécutaient, et demandaient que sa punition servît d'exemple. Il leur promettait d'être à l'avenir plus galant ; il leur faisait offre de ses forces, quoiqu'un peu atténuées par l'âge.

Mais rassurez vos cœurs jaloux,
Esclave des charmes plus doux,
J'adore partout la nature.
Sans m'appliquer à la torture,
Que la plus belle d'entre vous
Vienne un peu tenter l'aventure :
Je veux mourir sous l'imposture,
Si je n'apaise son courroux.
Sec et passé comme je suis,
Et non du tout si beau qu'un ange,
Je fais pourtant ce que je puis ;
Je ne suis pas un mâle étrange,
Garçon loyal et bon chrétien,
J'aime plus que votre entretien.
Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Me pouvez-vous haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien ?
Ha ! pour mon honneur je vois bien
Qu'il vous faut faire quelque chose (34).

Au reste, il accusa la Chapelle de lui avoir dérobé cette pensée (35).

(23) *Là même*, *pag.* 262, 264.
(24) *Là même*, *pag.* 255.
(25) *Là même*, *pag.* 164.
(26) *Là même*, *pag.* 156.
(27) *Là même*, *pag.* 108.
(28) *Là même*, *pag.* 110.
(29) *Là même*, *pag.* 112.
(30) *C'est-à-dire*, *huguenot.*

(31) D'Assouci, Aventures, *tom. II*, *pag.* 100.
(32) *Là même*, *pag.* 102.
(33) *Là même*, *pag.* 118.
(34) *Là même*, *pag.* 122.
(35) *Là même*, *pag.* 268.

Voyez la note (36), et n'écoutez point les réflexions de quelques esprits médisans.

Ils disent que l'incontinence étant la plus ferme colonne de l'empire de la galanterie, c'est en vain qu'on demanderait dans un état de disgrâce, *mais qu'ai-je fait? de quel crime peut-on m'accuser? je ne me sens coupable d'aucun attentat, je me suis tenu en repos, je n'ai rien fait.* Mauvaise voie de se justifier; car c'est principalement par le quiétisme, ou par l'inaction, qu'on devient coupable auprès des personnes qui gouvernent cet empire. On y regarde les fainéans comme de très-mauvais sujets: l'oisiveté est le plus grand crime de félonie qu'on puisse commettre; c'est le crime de lèse-majesté au premier chef; les péchés de commission en ce pays-là sont infiniment plus légers que les péchés d'omission; ceux-ci ne sont jamais véniels, ce sont des fautes irrémissibles. On déposera plutôt dans un état politique les tyrans que les fainéans; mais dans cet autre monde dont nous parlons, la plus juste cause de déposer, d'exiler, etc., est celle que les Français alléguèrent contre les rois de la première race; et il vaudrait mieux avoir commis plusieurs violences que de mériter l'épithète que l'on donna à un certain prince (37). Voilà les médisances que je vous conseille de n'écouter pas: ayez plus d'égard aux réflexions que l'on peut faire sur une remarque que je toucherai ci-dessous (38).

(E) *Il crut fort imprudemment qu'il suffisait de s'attacher à leurs altesses royales.*] Ce qu'il dit là-dessus est très-bon, et vaut bien, non pas à l'égard des phrases, mais quant aux pensées, un des plus solides endroits de notre nouveau Théophraste (39). *Comme je n'avais autre but*, dit-il (40), *que de plaire à leurs altesses royales, pour ce que, selon mon peu d'ambition, il me semblait que c'était assez pour le petit bien que je pourchassais de mériter leur estime, au lieu de faire ma cour à ceux qui me pouvaient aider, et plus encore à ceux qui me pouvaient nuire, je ne voyais pas seulement madame la marquise de Lans, ni madame Servien, ma principale protectrice; mais je négligeais encore tous ceux de la faveur, et le favori même: grande folie vraiment, et bien digne du châtiment que j'en reçus, et que recevront tous ceux qui, comme moi, seront assez fiers pour vouloir écheler le ciel, et entrer en paradis malgré les saints. Grande folie de confier sa fortune à son mérite auprès des princes, et d'autant plus grande que la plupart des prince, qui se croient libres (parce qu'ils commandent aux autres), ne voyant que fort peu, et encore par les yeux d'autrui, et ne commandant quasi jamais que ce qu'on leur ordonne de commander, ils sont le plus souvent esclaves de leurs esclaves, et par conséquent les plus esclaves de tous les humains. Je l'éprouvai bien dans cette cour, quand au lieu de frotter les bottes à tous ceux de la faveur, baiser les mains et les pieds à mon poëte, admirer son esprit et ses vers, et les faire imprimer en lettres d'or, moi pauvre myrmidon combattant contre un géant de la faveur, je combattais contre moi-même, puisqu'autant de victoires que j'emportais sur sa plume, c'étaient autant de trophées que j'érigeais à sa gloire, et autant de précipices que je creusais à ma fortune; moi, pauvre sot, plus sot que Jean des Vignes, qui au lieu de m'abstenir de faire des vers, ou d'en faire comme mon curé, qui ne fâchait personne, voulais mesurer ma plume avec un poëte portant épée, noble comme le roi, et vaillant comme un César.... Les princes, qui, comme j'ai déjà dit, ne voyant le plus souvent que par autrui, et ne considérant les personnes qu'autant qu'elles sont aimées de ceux qu'ils aiment. Si je ne me vis pas tout-à-fait abandonné, pour le moins je me vis autant négligé que j'avais négligé les*

(36) *Voici un endroit de la Relation de la Chapelle:*

L'on aurait dit à voir ainsi
Ces Bacchantes échevelées,
Qu'au moins ce monsieur d'Assouci
Les aurait toutes violées;

Et cependant il ne leur avait jamais rien fait.

(37) Ludovicus nihil fecit. *Ce fut le dernier roi de France de la deuxième race.*

(38) *Dans la remarque* (C) *de l'article d'*Henri III, *tome VIII.*

(39) *M.* de la Bruyère.

(40) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 332 *et suiv.*

autres. Les présens qui avaient accoutumé de venir toutes les semaines, ne venaient plus que tous les mois, et parmi les ordinaires bontés de ces autres benins, remarquant une certaine froideur, qui ne s'accordait point avec l'espérance que j'avais de mon établissement, ... je fis, etc. (41). Un bon courtisan n'imite pas les huguenots, qui n'invoquent que Dieu seul; il imite les dévots de la communion romaine, qui s'attachent beaucoup plus au culte des saints qu'à celui de Dieu. D'Assouci conforma ses dévotions aux idées des protestans, et n'y trouva point son compte. Voyons quelque chose de la description qu'il a faite de son zèle pour la duchesse royale. *Durant quatorze mois que je demeurai dans cette cour, il n'est pas croyable combien j'employai de soins pour mériter* un établissement : *je ne laissais passer aucune occasion pour me rendre nécessaire; quoique pour l'église je ne sois pas un Orlande de Lassus, et que pour la chambre de cette princesse je n'eusse déjà que trop d'emploi, ayant maintes fois ouï dire qu'on n'entre point en paradis malgré les saints, je voulus, pour me les rendre propices, faire encore musique à sa chapelle, soit qu'elle ouït la messe dans sa chambre, au saint suaire ou en quelque autre église, je la suivais partout comme un barbet; partout on voyait mon luth et Pierrotin à sa suite; par ce moyen je devins, en peu de temps, la plus dévote personne du monde; car il ne faut pas croire que cette pieuse princesse, qui pleurait ordinairement aux autels, eût cru satisfaire aucunement à sa piété, assistant à une seule messe: il lui en fallait tous les jours pour le moins deux, et le plus souvent trois, durant lesquelles je faisais une très-longue et très-dévote musique, et toujours à deux genoux. Juge, lecteur, si je ne devais pas être tout à Dieu; cependant, je t'assure que la chose à quoi je pensais le moins c'était de l'importuner de mes prières. Apollon, qui partout me tenait au collet, me pardonnait encore moins en ce saint lieu, j'y avais toujours l'imagination remplie de l'idée de quelque beau motet; et quoique les paroles que je murmurais entre mes dents fussent toutes saintes et sacrées, ce n'était pas tant pour la gloire de Dieu que je les voulais unir à mes chants, que pour la satisfaction de cette divinité mortelle, qu'alors, moi malheureux, j'eusse préférée à la divinité même* (42). Voyez la note (43).

(F) *Il se glorifie d'avoir pris la plume pour la défense de l'église romaine.*] L'une des extravagances dont il blâme ses ennemis est de l'avoir accusé d'irréligion. Vous avez été assez méchans et assez sots, leur dit-il (44), *pour avoir fait passer..... pour impie celui que Dieu n'a exposé à vos persécutions que pour le raffiner dans l'exercice de la piété; pour un écrivain ennemi des choses sacrées, celui qui dans ses écrits a défendu Rome des attentats de l'ennemi de sa gloire et de ses autels, qui a employé toute son encre et répandu tout son encens en faveur de ses saints ministres et de ses sacrés prélats.* Il ne devait pas se faire un mérite d'avoir entrepris un tel ouvrage. La dévotion y eut-elle part ? Ne fut-ce pas plutôt pour obtenir quelque récompense ? C'est là l'étoile polaire des écrivains comme lui : ils passent d'un sujet profane à un sujet tout céleste, dès que l'espérance du gain se montre de ce côté-là (45) :

Græculus esuriens, in cœlum, jusseris, ibit (46).

(G) *Il se plaint de M. Boileau, qui n'avait pourtant rien dit que ce qu'il fallait contre le burlesque.*] D'Assouci réfute le mieux qu'il peut (47) ces paroles de M. Boileau,

. . . . . *Qu'enfin la cour désabusée*
Méprisa de ses vers l'extravagance aisée.

Il est bien aisé, dit-il (48), *de toucher un faquin qui rit de toute chose; mais il est bien malaisé d'émouvoir*

(41) *Là même*, *pag.* 337.

(42) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 168 *et suiv.*

(43) Mon zèle était si grand envers ces bénignes puissances, *dit-il*, *pag.* 176, que si j'en eusse eu autant pour Dieu, je ne doute point qu'il ne m'eût déjà récompensé de son paradis.

(44) D'Assouci, *tom. II*, *pag.* 20.

(45) *Si dolori spes affulserit nummi.* Persius, *in* Prologo. *Voyez la conduite de l'*Arétin, *tome II*, *pag.* 301, *remarque* (I) *de l'article* Arétin (Pierre).

(46) Juven., sat. III, *vs.* 78.

(47) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 241.

(48) *Là même*, *pag.* 252.

un stoïque constipé qui ne rit de rien : c'est pourquoi, quoi qu'on dise de l'héroïque, il s'en faut bien qu'il soit de si difficile accès que le fin burlesque, qui est le dernier effort de l'imagination et la pierre de touche du bel esprit, et non pas encore de tout esprit; car pour y réussir il ne suffit pas d'avoir de l'esprit comme un autre, il faut être doué d'un génie particulier, qui est si rare, principalement en notre climat, que hors de deux personnes dont la France veut que je sois l'une, chacun sait que tout ce qui s'est mêlé de ce burlesque n'a fait que barbouiller du papier..... Si l'on me demande pourquoi ce burlesque qui a tant de parties excellentes et de détours agréables, pour avoir si longtemps diverti la France, a cessé de divertir notre cour; c'est que Scarron a cessé de vivre, et que j'ai cessé d'écrire; et si je voulais continuer mon Ovide en belle humeur, cette même cour qui se divertit encore aujourd'hui des vers que je lui présente, s'en divertirait comme auparavant, et mes libraires qui ont réimprimé tant de fois cet ouvrage, en feraient encore autant d'éditions (49). Un homme qui déclare si franchement la haute opinion qu'il a conçue de ses poésies, sera si l'on veut un témoin peu digne de foi à l'égard des louanges qu'il se distribue à soi-même, mais lorsqu'il déclarera qu'il a été fort sensible à l'injure contenue dans ces paroles de M. Boileau,

Et jusqu'à d'Assouci tout trouva des lecteurs,

il doit passer pour un témoin très-sincère. « Ha! cher lecteur, si tu » savais comme ce *tout trouva* me » tient au cœur, tu plaindrais ma » destinée : j'en suis inconsolable, et » je ne puis revenir de ma pâmoison, » principalement quand je pense » qu'au préjudice de mes titres dans » ce vers, qui me tient lieu d'un » arrêt de la cour du parlement, je » me vois déchu de tous mes hon- » neurs, et que ce Charles d'Assouci » d'empereur du burlesque qu'il était, » premier de ce nom, il n'est aujour- » d'hui, si on le veut croire, que le » dernier reptile du Parnasse et le » marmiton des muses. Que faire, » lecteur, dans cette extrémité, après » l'excommunication qu'il a jetée sur » ce pauvre burlesque si disgracié? » qui daignera le lire, ni seulement » le regarder dans le monde sur peine » de sa malédiction (50)? » Il se console par la pensée que la jalousie a été la cause de cette censure foudroyante (51) : *Voilà, cher lecteur, ce que l'on gagne à faire de bons vers burlesques, car si j'en eusse fait d'aussi méchans que mon poëte* (52), *il* (53) *m'aurait laissé vivre aussi-bien que l'auteur de l'Ovide bouffon. Mais quoi! il n'est pas nouveau de voir des esprits jaloux pester contre les choses excellentes, et de blâmer ce qui surpasse leur capacité.* Mettons ici le jugement qu'il a fait de la poésie impertinente au souverain point. *Elle fait rire*, dit-il (54), ... *mais il ne suffit pas de rencontrer dans son plus haut degré cette impertinence, qui est si nécessaire à cette sorte de vers, il faut qu'elle soit encore accompagnée d'une certaine naïveté, que les meilleurs esprits ne sauraient comprendre, et que tant plus on est excellent, on peut moins imiter, comme il paraît clairement dans la grande Bible des noëls, où, bien que plusieurs beaux esprits se soient efforcés d'imiter dans leurs noëls nouveaux ces précieux noëls de l'antiquité, aucun n'en a trouvé, ni n'en trouvera jamais le secret; et les vieux noëls, toujours préférés partout et en toute rencontre aux nouveaux, seront toujours d'autant plus honorés et plus estimés dans tous les siècles, qu'ils sont plus sots et plus excellemment remplis de cette admirable sorte d'impertinence et de naïveté; car enfin est-il quelqu'homme de bon sens, qui sache de quoi il faut rire, et quand on doit rire, qui ne rie de tout son cœur voyant ces vers que j'ai tirés d'un livre qui fut vendu vingt pistoles à un encan, intitulé,* Les pois pilés. *C'était le Christ qui prenait congé de saint Matthieu, en ces termes :*

(49) D'Assouci, Avent. d'Italie, *pag.* 261.

(50) *Là même*, *pag.* 263.

(51) *Là même*, *pag.* 265.

(52) *C'est-à-dire, un poëte auvergnat qui était à Turin.*

(53) *C'est-à-dire*, *M.* Boileau.

(54) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 320.

DIALOGUE.

C. Adieu, Matthieu.
M. Adieu, Dieu.
C. Prens la lance et ton épieu,
Et t'en vas en Galilée.
M. Prendrai-je aussi mon épée?
C. Et quoy donc?
M. Adieu donc *.

Est-il rien de plus sot et de plus impertinent que faire parler ainsi ces personnes célestes? Cependant est-il rien de plus plaisant ni de plus naïf? Et ne m'avouerez-vous pas que ces vers, qui feraient rire saint Matthieu, et le bon Dieu même, s'il était encore sur la terre, valent mieux que tous les vers médiocres qui sont au monde, qui ne sentent ni sel ni sauge?

(H) *Je copierai ce qu'il dit concernant un poëte fou,..... et qui est auteur imprimé.*] « Mais qui peut mieux » authentiquer cette folie authentique » que le pauvre défunt Ragueneau? » Ragueneau connu de tout le Par- » nasse, Ragueneau aimé de tous les » poëtes, et chéri de tous les comé- » diens; enfin ce fameux pâtissier » Ragueneau qui, avec six garçons » dans sa boutique, travaillant sans » cesse auprès d'un feu continuel, » dans un four achalandé, faisait la » nique à tous les pâtissiers de Paris; » ce fameux pâtissier Ragueneau, qui » ne faisait pleuvoir sur le Parnasse » que des pâtés de godiveau; ce père » nourricier des muses, après avoir » bien nourri ces ingrates filles, hélas! » qu'est-il devenu? C'est à vous, Béis, » que je le demande, qui lui inspi- » râtes la folie de faire des vers; » vous, Béis, qui nous avez ravi le plus » excellent pâtissier de Paris, pour » en faire le plus méchant poëte de » l'univers. C'est vous, barbare, qui » répondrez un jour dans la vallée » de Josaphat, non-seulement de » toute l'encre et de tout le papier » qu'il a gâtés dans ce bas territoire, » mais encore de tous les pâtés que » (sans comprendre ceux que le Par- » nasse lui a excroqués) vous lui avez » mangés à la gueule du four. Oui, » Béis, vous rendrez compte un jour » de ce pauvre innocent; car enfin, » c'était le meilleur homme du mon- » de; il faisait crédit à tout le Par- » nasse; et quand on n'avait point d'ar- » gent, il était trop payé, trop satis- » fait et trop content quand seule- » ment d'un petit clin d'œil on dai- » gnait applaudir à ses ouvrages. Je » me souviens que, pour avoir seule- » ment eu la patience d'écouter l'une » de ses odes pindariques, il me » fit crédit plus de trois mois sans » me demander jamais un sou (55).... » N'étant payé de personne, et ses » créanciers voulant être payés, le » pauvre Ragueneau sous les ruines » de son four resta entièrement acca- » blé. Ce fut un jour marqué de noir » pour MM. les poëtes, que dès l'aube » du jour on rencontra par les rues » se torchant le bec, après avoir pris » chez lui le dernier déjeuner, qu'une » troupe de sergens affamés, à la » barbe d'Apollon, encore toute dé- » gouttante de la graisse de tant de » friands pâtés, eut bien la hardiesse » d'arrêter et de prendre au collet » son cher bien-aimé Ragueneau, et » le mener encore sans aucun respect » ni de ses vers, ni de ses muses, » dans le fond d'une prison, dont » (après un an de captivité) étant » sorti pour donner au monde les » excellens ouvrages (qu'à l'imitation » de Théophile) il y avait composés, » ne trouvant dedans Paris aucun » poëte qui le voulût nourrir à son » tour, ni même écouter seulement » l'un de ses vers, ni aucun pâtissier » qui, sur un de ses sonnets, lui » voulût faire crédit seulement d'un » pâté de requête; maudissant le siè- » cle, et pestant contre l'ignorance » du temps, il en sortit avec sa fem- » me et ses enfans, lui cinquième, » comptant un petit âne tout chargé » d'épigrammes, pour aller chercher » sa fortune au Languedoc, où, » ayant rencontré une troupe de co- » médiens qui avaient besoin d'un » homme pour faire un personnage

* Les frères Parfaict, dans la préface de l'*Histoire du Théâtre Français*, tom. I, pag. xix, reprochent à Bayle de faire cette citation d'après d'Assouci, et défient de la trouver dans aucune pièce de théâtre, soit ancienne, soit nouvelle. Leduchat reproche à son tour aux frères Parfaict d'avoir eux-mêmes supprimé un vers dans une citation qu'ils font ailleurs; et ce vers supprimé n'est pas moins irrévérencieux que le passage cité par d'Assouci. Leduchat observe au surplus qu'il est possible que les frères Parfaict n'aient point eu tous les volumes des *Pois pilés*. Il pouvait ajouter que D'Assouci ni Bayle ne donnent les *Pois pilés* pour une composition dramatique. Je n'ai pu au reste voir les *Pois pilés*, et je ne connais personne qui les ait vus.

(55) D Assouci, Avent. d'Italie, *p.* 238 *et suiv.*

» de suisse, il entra avec eux en qua-
» lité de valet de carreau de la comé-
» die, où, quoique son rôle ne fût
» jamais tout au plus que de quatre
» vers, il s'en acquitta si bien, qu'en
» moins d'un an qu'il fit ce métier,
» il acquit la réputation du plus
» méchant comédien du monde; de
» sorte que les comédiens, ne sachant
» à quoi l'employer, le voulurent
» faire moucheur de chandelles; mais
» il ne voulut point accepter cette
» condition, comme répugnante à
» l'honneur et à la qualité de poëte;
» depuis, ne pouvant résister à la force
» de ses destins, je l'ai vu avec une
» autre troupe qui mouchait les
» chandelles fort proprement: voilà
» le destin des fous quand ils se font
» poëtes, et le destin des poëtes
» quand ils deviennent fous (56). »

(1) *Loret..... fut..... prompt à débiter les nouvelles désavantageuses à d'Assouci.*] « Du moment que je fus
» arrêté, mes ennemis .... mandèrent
» incontinent à Paris les nouvelles de
» ma mort, qui, n'étant aucunement
» désagréables à feu Loret, sans en
» attendre la confirmation lui inspira
» ces beaux vers qu'il fit en grande
» hâte à ma louange, et que depuis,
» à sa confusion, on a vu courir la
» pretantaine dans sa gazette. Aujour-
» d'hui ce mauvais poëte est allé
» mentir en l'autre monde, et moi je
» je suis encore en celui-ci (57). »
Joignons à cela cet autre passage: *Ce sont ces mêmes sots, qui servant d'échos à l'ouïr-dire, m'ont tant de fois tué dans leurs gazettes, et qui après m'avoir noyé à Ferrare et à Venise, auparavant que j'y eusse jamais mis le pied, m'ont tiré de la mer et de tous ses fleuves, pour me venir cuire à Montpellier, et qui enfin, après m'avoir bien jeté de la poële au feu, éventré, mis à l'étuvée et haché menu comme chair à pâté, m'ont remis en mon premier état pour me refricasser de nouveau en Avignon, dont de leur grâce ils m'ont encore retiré sans aucune lésion ni solution de continuité, pour me confiner pour le reste de mes jours dans le saint-office, dont pourtant je viens de sortir aussi brillant et aussi entier que si je venais de naître, sans que dans tous ces voyages, que MM. les sots m'ont fait faire, le temps seulement m'ait ôté un cheveu de la tête* (58). Il se vengea de Loret autant qu'il lui fut possible, et l'accusa d'une insigne fraude. Voici ses paroles « Qu'avais-je fait à ce beau rimeur
» des halles, pour insulter si fière-
» ment contre l'honneur de mes mu-
» ses, plus éclairées et plus honnêtes
» que les siennes? Quoique son métier
» de piper au jeu le pût bien dispen-
» ser de faire de si méchans vers,
» l'avais-je appelé filou, l'avais-je
» appelé poëte de balle, ne l'avais-je
» pas toujours nommé Loret? Quoi
» donc! jouant contre lui chez feu
» M. le maréchal de Schomberg, ne
» m'avait-il pas dérobé assez d'argent
» avec ses fausses cartes, sans dérober
» encore mon honneur et ma fortune
» avec ses fausses rimes? Quoi! mon
» Ovide en belle humeur l'avait-il pu
» rendre assez chagrin pour se venger
» de mes vers au préjudice de mes
» mœurs? Cependant, ce barbare
» rimeur s'en est bien vengé, puisque
» c'est sur cette base que la sotte ca-
» naille, encore plus barbare que lui,
» a depuis fondé sa médisance pour
» m'en persécuter par toute la terre,
» aussi-bien que tant d'honnêtes gens
» qui croiraient jusques au jugement
» final que j'aurais été boucané par
» les sauvages de Montpellier, si mes
» écrits, pour le moins aussi durables
» que les siens, ne vérifiaient le con-
» traire. Oui, ce pied-plat s'en est
» bien vengé; puisque c'est lui qui
» a fourni des armes à mes ennemis,
» et des prétextes à la calomnie de tous
» mes envieux; qui a ravagé ma for-
» tune, et ruiné mes espérances; qui
» de mon meilleur ami en a fait mon
» persécuteur, et qui enfin m'a ex-
» posé à tant de périls et à tant de
» mortelles disgrâces. Dieu! peut-on
» voir sans frémir de tels assassinats?
» et la France peut-elle souffrir sans
» honte de tels assassins (59)? » Je pense qu'on publia aussi qu'il avait été pendu en effigie, car il se plaint qu'on l'a fait passer *pour un homme de qui le portrait a servi d'épouvan-*

(56) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 289.
(57) D'Assouci, *tom. II, pag.* 155.
(58) *Là même, pag.* 23 *et suiv.*
(59) D'Assouci, Aventures d'Italie, *pag.* 87 *et suiv.*

tail de chenevière, et de terreur publique aux méchans ; mais il soutient que ce portrait *n'a jamais été vu que chez les libraires du palais*, qu'on le voit briller *encore au front de tous ses ouvrages, et que les peintres les plus curieux* le *recherchent aujourd'hui comme un original digne de leurs copies* (60). Je ne crois pas qu'ils le fassent pour avoir à peindre un beau visage ; car celui de d'Assouci n'est rien moins que tel. Je n'ai pas trouvé dans la relation de MM. de Bachaumont et la Chapelle, qu'on le fasse le *Thersite de notre siècle* (61). Il se plaint de cela (62), et oppose à cette injure les vers que l'on fit sur son portrait :

On vous avertit que voici
Le portrait du grand d'Assouci,
Cette merveille de nostre âge.
Contemplez-le donc bien ; et si
A peu près aux traits du visage
Vous croyez qu'un tel personnage
Ne peut qu'avoir bien réussi,
Achetez vite son ouvrage,
Et vous verrez qu'il est ainsi.

CHAPELLE.

(60) D'Assouci, *au tom. II, pag.* 21 *de ses* Aventures.

(61) *Là même, pag.* 259.

(62) *Là même, pag.* 257.

DATI (CARLO)*, professeur en humanités à Florence, sa patrie, est devenu fort célèbre, tant par ses ouvrages, que par les éloges qu'une infinité d'écrivains lui ont donnés (A). Il était fort honnête et fort officieux envers tous les doctes voyageurs qui passaient par la ville de Florence : plusieurs d'entre eux lui ont témoigné leur gratitude dans leurs écrits (*a*). Il était membre de l'académie *della Crusca*, et se donnait en cette qualité-là le nom de *Smarrito*. Il fit en italien un panégyrique de Louis XIV, et le publia à Florence l'an 1669 (*b*). La version française qu'un autre en fit fut imprimée à Rome l'année suivante. Il avait déjà publié quelques poésies italiennes à la louange du même prince (*c*). Vous connaîtrez par-là en quel temps il a fleuri.

(*b*) Leti, Italia regnante, *parte III, pag.* 367.

(*c*) *Ibid., pag.* 363, 367.

(A) *Il est devenu fort célèbre, tant par ses ouvrages que par les éloges qu'une infinité d'écrivains lui ont donnés.*] On trouvera dans le troisième volume de *l'Italia regnante* de M. Leti tout le commentaire que ce texte peut demander : je n'en copierai qu'une petite partie. M. Leti (1) remarque que le livre intitulé *Lettera di Timauro Antiate à Filaleti, della vera storia della cicloide, e della famosissima esperienza dell' argento vivo*, est une composition de Carlo Dati : il nous renvoie à la page 149 du Traité de Placcius *de Scriptis et scriptoribus anonymis atque pseudonymis.* Ce renvoi est bon ; car on trouve dans la page indiquée que le prétendu *Timauro Antiate* est Carlo Dati, et que cela paraît manifestement par la page 26 de la lettre. On y trouve aussi que cet écrit fut imprimé à Florence l'an 1663, et que l'auteur prouve deux choses : l'une que Marin Mersenne n'est point l'inventeur de la ligne cycloïde, comme on l'a débité dans l'Histoire de la roulette ; mais que la gloire de cette invention appartient à Galilée : l'autre, que Torricelli est innocent du plagiat qu'on lui impute, à l'égard de l'hypothèse qui explique par la pression de l'air la suspension de l'argent vif. C'est lui qui a été le premier auteur de cette hypothèse, si l'on en croit Carlo Dati. Il y a beaucoup d'apparence que Monconys confond les choses quand il dit : *Le sieur Carlo Dati me donna sa lettre imprimée pour prouver que Torricelli avait trouvé le*

(1) Leti, Italia regnante, *tom. III, pag.* 363, 364.

* Sur ce personnage, Joly se contente de renvoyer au tome XXIV des *Mémoires* de Niceron, et de rapporter un passage des *Mélanges de Chapelain* (page 46), relatif à C. Dati.

(*a*) *Voyez* l'Italia regnante *de M.* Leti, *part. III, pag.* 369 *et suiv.* Konig nous *renvoie à la page* 170 *de cet ouvrage de M.* Leti. *C'est faire deux fautes, ne marquer pas le volume, et marquer mal la page.*

premier la roulette (2). Le principal ouvrage à quoi notre Dati s'appliqua fut celui *della Pittura antica*. Il en publia un essai ou un morceau, l'an 1667. Je le citerai ci-dessous (3). L'éloge que Chimentelli a donné à cet écrivain est le seul que je copie parmi plusieurs autres allégués par M. Leti. *Nec secùs inter rarissimos numerandus, qui librum utendum permisit clarissimus et amicissimus D. Carolus Datus nostræ flos illibatus urbis, suadæque Etruscæ medulla, quam omni literarum paratu quotidiè auget, atque illustrat. Parùm enim mereri putat, qui per se tam egregiè meretur, nisi ad benè merendum de republicâ literariâ alios quoque omni ope, et consilio adjuvet. Nihil ut minus suum habeat, quàm quod in usum et gloriam eruditionis impendi possit; penè ipsum se sibi subtrahens, nedum temporis, aut operæ parcus* (4).

(2) Monconys, Voyages, *IIe. partie, pag.* 483, *à l'ann.* 1664.

(3) *Dans la remarque* (L) *de l'article* Zeuxis.

(4) Chimentellius, de Honore Bisellii, *pag.* 86, *apud* Leti, Italia regnante, *tom. III, pag.* 373.

DAVID*, roi des Juifs, a été un des plus grands hommes du monde, quand même on ne le considérerait pas comme un roi prophète, qui était selon le cœur de Dieu. La première fois que l'Écriture le fait paraître sur la scène (*a*), c'est pour nous apprendre que Samuel le désigna roi, et fit la cérémonie du sacre. David n'était alors qu'un simple berger. Il était le plus jeune des huit fils d'Isaï Bethléémite (A). Après cela, l'Écriture nous apprend qu'il fut envoyé au roi Saül (*b*), pour lui faire passer les accès de sa frénésie, au son des instrumens de musique (B). Un service de cette importance le fit tellement aimer de Saül, que ce prince le retint dans sa maison, et le fit son écuyer (*c*). L'Écriture dit ensuite (*d*) que David s'en retournait de temps en temps chez son père pour avoir soin des troupeaux; et qu'un jour son père l'envoya au camp de Saül avec quelques provisions, qu'il destinait à trois de ses fils qui portaient les armes. David, en exécutant cet ordre, ouït le défi qu'un Philistin nommé Goliath, fier de sa force et de sa taille gigantesque, venait faire tous les jours aux Israélites, sans que personne parmi eux osât l'accepter. Il témoigna bonne envie de s'aller battre contre ce géant; et là-dessus il fut amené au roi, et l'assura qu'il triompherait de ce Philistin. Saül lui donna ses armes; mais comme David s'en

* « C'est ici, dit Joly, l'article qui a le plus scandalisé.... Je n'examinerai qu'un ou deux endroits, et je renverrai pour le reste aux auteurs qui ont réfuté cet article. » Les ouvrages auxquels il renvoie, sont : l'*Examen du Pyrronisme de Bayle, par Crousaz*, et *l'Apologie de David*, 1737, in-12. Mais Bayle a été extrêmement réservé en comparaison de l'écrivain anglais à qui l'on doit : *The man after God's own heart*, 1761, in-12, dont il existe une traduction française, attribuée au baron d'Holbach, et intitulée : *David, ou Histoire de l'Homme selon le cœur de Dieu*, 1768, petit in-8°. Voltaire a peut-être encore plus maltraité David dans son drame burlesque intitulé *Saül*. — La version, donnée ici de l'article David, est celle de 1702. J'ai eu l'attention de noter les moindres additions faites par Bayle. Quant aux suppressions de plusieurs passages, qu'on lisait dans l'édition de 1697, on les trouvera à la suite, page 408, sous le titre de *Variantes de l'article* David. Par cette disposition, chacun pourra, dans ses lectures, rétablir ou suivre l'une ou l'autre version; et d'un coup d'œil on verra les morceaux qui attirèrent des désagrémens à Bayle; lorque ce n'est que des fragmens, ils seront imprimés en italique; mais il m'a paru inutile d'employer ce caractère lorsque la suppression portait sur des remarques entières.

(*a*) Ier. livre de Samuel, *chap. XVI, vers.* 13.

(*b*) *Là même, vers.* 20.

(*c*) *C'est-à-dire qu'il portait les armes de Saül. Là même, vers.* 21.

(*d*) *Là même, chap. XVII, vers.* 15.

trouvait embarrassé, il les quitta, et résolut de ne se servir que de sa fronde Il le fit si heureusement qu'il terrassa d'un coup de pierre ce rodomont (*e*), et puis il le tua de sa propre épée, et lui coupa la tête qu'il vint présenter à Saül (C). Ce prince avait demandé à son général, en voyant marcher David contre Goliath : *de qui est fils ce jeune garçon* (*f*) (D)? Le général lui répondit qu'il n'en savait rien, et reçut ordre de Saül de s'en informer : mais Saül l'apprit lui-même de la bouche de ce jeune homme; car, lorsqu'on le lui eut amené après la victoire, il lui demanda : *de qui es-tu fils?* et David lui répondit qu'il était fils d'Isaï (*g*). Alors Saül le retint à son service, sans lui plus permettre de s'en retourner chez Isaï (*h*). Mais comme les chansons qu'on chanta par toutes les villes, sur la défaite des Philistins, faisaient dix fois plus d'honneur à David qu'à Saül (*i*), le roi sentit une jalousie véhémente qui s'augmenta de plus en plus, parce que les emplois qu'il donnait à David, afin de l'éloigner de la cour, ne servaient qu'à le rendre plus illustre, et à lui acquérir l'affection et l'admiration des Juifs. Par une fausse politique il voulut l'avoir pour gendre : il espéra que la condition sous laquelle il lui donnerait sa seconde fille le délivrerait de cet objet d'aversion; mais il fut confondu dans sa ruse. Il demanda pour le douaire de sa fille cent prépuces de Philistins : David lui en apporta deux cents bien comptés (*k*); de sorte qu'au lieu de périr dans cette entreprise, comme Saül l'avait espéré, il en revint avec un nouvel éclat de gloire. Il épousa la fille de Saül, et n'en devint que plus formidable au roi (*l*) : toutes ses expéditions furent très-heureuses contre les Philistins; son nom fit grand bruit; il fut dans une estime extraordinaire (*m*); si bien que Saül, qui connaissait beaucoup moins la vertu de son beau-fils que le naturel des peuples, s'imagina que la mort de David était la seule chose qui fût capable d'empêcher que l'on ne le détrônât. Il résolut donc de s'en défaire pour une bonne fois. Il fit confidence de ce dessein à son fils aîné qui, bien loin d'entrer dans la jalousie de son père, avertit David de ce noir complot (*n*). David prit la fuite, et fut poursuivi de lieu en lieu, jusqu'à ce qu'il eût donné des preuves incontestables de sa probité, et de sa fidélité à son beau-père, à qui il ne fit aucun mal en deux occasions favorables (*o*), où il ne tenait qu'à lui de le tuer. Cela fit résoudre Saül à le laisser en repos. Mais comme David craignit le retour des mauvais desseins de ce prince, il n'eut garde de relâcher ses précautions; au contraire, il se

(*e*) *Là même*, *vers.* 49, 50.
(*f*) *Là même*, *vers.* 55.
(*g*) *Là-même*, *vers.* 58.
(*h*) *Là même*, *chap. XVIII*, *vers.* 2.
(*i*) *Les femmes allant au-devant du roi dansaient, et chantaient, Saül en a tué ses mille, et David ses dix mille.* 1er. livre de Samuel, *chap. XVIII*, *vers.* 7.
(*k*) *Là même*, *vers.* 27.
(*l*) *Là même*, *vers.* 29.
(*m*) *Là même*, *vers.* 30.
(*n*) *Là même*, *chap. XIX*, *vers.* 1 *et* 2.
(*o*) *Là même. chap. XXIV et chap. XXVI.*

pourvut mieux d'asile qu'auparavant au pays des Philistins (*p*). Il demanda au roi de Geth une ville pour sa demeure, d'où il fit cent courses sur les pays d'alentour (*q*). Il retourna en Judée après la mort de Saül, et y fut déclaré roi par la tribu de Juda (*r*). Cependant, les autres tribus se soumirent à Isbozet fils de Saül : la fidélité d'Abner en fut cause (*s*). Cet homme, qui avait été général d'armée sous le roi Saül, mit Isbozet sur le trône et l'y maintint contre les efforts de David ; mais n'ayant pu souffrir qu'Isbozet le censurât d'avoir pris une concubine de Saül (*t*), il négocia avec David pour le mettre en possession du royaume d'Isbozet. La négociation eût été bientôt conclue au contentement de David, si Joab (*u*), pour venger une querelle particulière, n'eût tué Abner. La mort de cet homme ne fit que hâter la ruine du malheureux Isbozet : deux de ses principaux capitaines le tuèrent, et portèrent sa tête à David qui, bien loin de les en récompenser comme ils s'y étaient attendus, donna ordre qu'on les tuât (*x*). Les sujets d'Isbozet ne tardèrent guère à subir volontairement le joug de David. Ce prince avait régné sept ans et demi sur la tribu de Juda : depuis il régna environ trente-trois ans sur tout Israël (*y*). Ce long règne fut remarquable par de grands succès et par des conquêtes glorieuses : il ne fut guère troublé que par l'attentat des propres enfans du prince (E). Ce sont ordinairement les ennemis que les souverains ont le plus à craindre. Peu s'en fallut que David ne retournât à la condition chétive où Samuel le trouva. Humainement parlant, ce revers lui était inévitable (F), s'il n'eût trouvé des gens qui firent l'office d'un traître auprès d'Absalom son fils (*z*). La piété de David est si éclatante dans ses psaumes, et dans plusieurs de ses actions, qu'on ne le saurait assez admirer. C'est un soleil de sainteté dans l'église : il y répand par ses ouvrages une merveilleuse lumière de consolation et de piété ; mais il a eu ses taches (G). La vie de ce grand prince, publiée par M. l'abbé de Choisi est un bon livre, et serait beaucoup meilleur si l'on avait pris la peine de marquer en marge les années de chaque fait, et les endroits de la Bible ou de Josephe qui ont fourni ce que l'on avance. Un lecteur n'est pas bien aise d'ignorer si ce qu'il lit vient d'une source sacrée, ou d'une source profane. Je ne marquerai pas beaucoup de fautes de M. Moréri (H). L'article de David, que je viens de lire dans le Dictionnaire de la Bible, me fournira la matière d'une remarque (I).

(*p*) Ier. livre de Samuel, *chap. XXVII.*
(*q*) *Là même.*
(*r*) IIe. livre de Samuël, *chap. II, vers.* 4.
(*s*) *Là même, vers.* 8.
(*t*) *Là même, chap. IIIe.*
(*u*) *C'était le général d'armée de David.*
(*x*) *Là même, chap. IV.*
(*y*) *Là même, chap. V, vers. V.*
(*z*) *Là même, chap. XV, vers.* 34 *et suiv.*

(A) *Il était le plus jeune des fils d'Isaï Béthléemite.*] Isaï descendait en droite ligne de Juda, l'un des douze enfans de Jacob, et demeurait à Béthléem, petite ville de la tribu de Juda. Quelques nouveaux rabbins di-

sent que lorsque David fut conçu, Isaï son père ne croyait point jouir de sa femme, mais de sa servante, et c'est par-là qu'ils expliquent le verset 7 du psaume LI, où David assure *qu'il a été formé en iniquité, et que sa mère l'a conçu en péché.* Cela, disent-ils, signifie qu'Isaï *son père commit un adultère en l'engendrant, parce qu'encore qu'il l'engendrât de sa femme, il croyait ne l'engendrer que d'une servante à la pudicité de laquelle il avait tendu des piéges* (1). Cette explication est peu conforme à la doctrine du péché originel ; et c'est pour cela que le père Bartolocci (2), ayant rapporté ce sentiment des nouveaux rabbins, s'est cru obligé d'examiner par occasion, si les anciens Juifs ont reconnu la vérité de cette doctrine. Si la supposition de ces rabbins était véritable, ils auraient raison de dire qu'Isaï aurait commis un adultère ; mais, d'autre côté, il faudrait dire qu'il ne l'aurait point commis, si croyant de bonne foi qu'il jouissait de sa femme, il eût engrossé sa servante. Cette supposition rabbinique est bien éloignée de la tradition que saint Jérôme rapporte. Il dit qu'on a cru qu'Isaï, père de David, ne commit jamais aucun péché actuel, et qu'il n'y eut en lui aucune souillure que celle qu'il apporta du sein de sa mère. *Mirum est quod de Isaï patre Davidis refert Hieronymus, illum nunquàm aliud peccatum commisisse quàm quod ex origine contraxit. Quo enim loco legimus :* Amasa (*1) ingressus est ad Abigail filiam Naas sororem Sarviæ ; *sic Hieronymus* (*2). Naas interpretatur coluber, quia eum nullum admisisse mortiferum perhibent peccatum, nisi quod originaliter de serpente antiquo contraxit. Est autem Naas qui et Isaï pater David. *Eamdem traditionem refert Abulensis* (*3), *et monet Naas eundem esse qui et Jesse sive Isaï patrem Davidis, quod quidem et anteà Liranus* (*4) *docuerat* (3). Au reste, ceux qui voudraient adopter l'impertinence des rabbins sur la conception de David passeraient aisément dans une autre impertinence, qui serait de mettre David au nombre des bâtards illustres. La raison physique que l'on allègue pourquoi les bâtards viennent si souvent au monde avec tant de talens naturels aurait lieu ici de la part du père.

* Je viens de lire un livre italien (4), où ce conte des rabbins est rapporté en cette manière : le père de David aimait sa servante, et après l'avoir cajolée plusieurs fois, il lui dit enfin qu'elle eût à se tenir prête à coucher cette nuit-là avec lui. Elle, n'ayant pas moins de vertu que de beauté, se plaignit à sa maîtresse qu'Isaï ne lui donnait nul repos par ses sollicitations. *Che non poteva haver riposo, rispetto che il patrone continuamente la tentava per farla giacere una notte con lui* (5). Promets-lui de le contenter cette nuit-ci, lui répondit sa maîtresse, et j'irai me mettre à ta place. La chose s'exécuta deux ou trois nuits consécutives. Quand Isaï se fut aperçu que sa femme avec laquelle il ne couchait plus depuis long-temps était néanmoins enceinte, il l'accusa d'adultère, et ne voulut point ajouter foi au récit qu'elle lui fit de l'accord passé avec la servante. Ni lui ni ses fils ne voulurent voir l'enfant qu'elle mit au monde, ils le tinrent pour bâtard : il la traita avec le dernier mépris, et fit élever l'enfant à la campagne parmi les pâtres. Il ne parla point de ce mystère à ses voisins ; il cacha cette honte domestique pour l'amour de ses enfans. Les choses demeurèrent en cet état jusques à ce que le prophète Samuel fut chercher un roi dans la famille d'Isaï. Son choix ne s'étant pas arrêté sur aucun des fils qu'on lui montra, il fallut faire venir David : on le fit avec répugnance, parce qu'on craignit de

(1) *Voyez le* Journal des Savans, *du 14 juillet 1692, pag. 465, édit. de Hollande.*

(2) *In* Bibliothecâ magnâ Rabbinicâ, *part. II, pag. 4, cité dans le* Journal des Savans, *là même.*

(*1) *Lib. 2 Reg., 17, 25.*

(*2) *Hieron., Trad. Heb. in lib. 2 Reg., cap. 17.*

(*3) *Tostat., 2 Reg., 17, quæst. 27.*

(*4) *Liran., ibid.*

(3) *Ces paroles* [avec les additions qui les accompagnent, dit l'édition de 1697,] *sont du père* Camart, *pag. 126, 127, de* Rebus gestis Eliæ.

* Tout cet alinéa n'existait pas dans l'édition de 1697.

(4) *Ce livre a pour titre :* Precetti da esser imparati dalle donne Ebree. *Voyez tome II, pag. 435, la remarque* (A) *de l'article* Aronon.

(5) Precetti da esser imparati, etc., *cap. C, pag. 67.*

découvrir un secret honteux (6); mais quand on eut vu que ce prétendu bâtard était la personne que le prophète cherchait, on changea bien de pensée; ce ne furent plus que beaux cantiques. David commença par un *Te Deum* : il loua Dieu qui avait ouï ses prières, et qui l'avait délivré de la note de bâtardise. Isaï continua et dit : *La pierre que les architectes ont rejetée est devenue la pierre angulaire qui soutiendra toute la maison.* Ses autres fils, Samuel, etc., dirent aussi des sentences. Le rabbin ajoute que le dessein d'Isaï avait été bon, sa femme était vieille, sa servante jeune, et il souhaitait de procréer de nouveaux enfans. *Il pensiero d'Isai era buono, perche essendo la patrona vecchia, e la massera giovane, havea desiderio di haver altri figliuoli* (7). O la bonne apologie! si de pareilles excuses suffisaient, quelle multitude d'impudiques ne mettrait-on pas à couvert de la censure? y eut-il jamais de dogmes sur la direction d'intention plus commodes que celui-là?

(B) * *Il fut envoyé au roi Saül, pour lui faire passer les accès de sa frénésie, au son des instrumens de musique.*] On pourrait débiter bien des recueils sur ce sujet; mais je m'en abstiens, et vous renvoie à ceux de Caspar Lœscherus, professeur en théologie à Wittemberg. Consultez sa *Dissertatio historico-theologica de Saüle per musicam curato.* Elle fut imprimée à Wittemberg l'an 1688.

(C) *Il tua Goliath de sa propre épée, et lui coupa la tête, qu'il vint présenter à Saül.*] Les armes de Goliath furent conservées comme un monument de la gloire des Israélites. David les porta d'abord dans sa tente (8), mais apparemment on les mit ensuite dans un lieu sacré; car nous lisons (9) que David ayant demandé au sacrificateur Abimélec, s'il ne pourrait point lui fournir quelque hallebarde ou quelque épée, ce sacrificateur lui répondit : *L'épée de Goliath est là, enveloppée d'un drap derrière l'éphod; prenez-la, si vous voulez.* David se la fit donner. Quant à la tête de Goliath, elle fut portée à Jérusalem (10), lorsque David eut choisi cette ville pour la capitale de son royaume. Josephe dit positivement que ce fut David lui-même qui consacra à Dieu l'épée de Goliath (11).

(D) Saül *avait demandé à son général... de qui est fils ce jeune garçon?*] C'est une chose un peu étrange, que Saül n'ait point connu David ce jour-là, vu que ce jeune homme avait joué des instrumens plusieurs fois en sa présence, pour calmer les noires vapeurs qui le tourmentaient. Si une narration comme celle-ci se trouvait dans Thucydide ou dans Tite-Live, tous les critiques concluraient unanimement que les copistes auraient transposé les pages, oublié quelque chose en un lieu, répété quelque chose dans un autre, ou inséré des morceaux postiches dans l'ouvrage de l'auteur. Mais il faut bien se garder de pareils soupçons lorsqu'il s'agit de la Bible. Il y a eu néanmoins des personnes assez hardies, pour prétendre que tous les chapitres ou tous les versets du Ier. livre de Samuël n'ont point la place qu'ils ont eue dans leur origine. M. l'abbé de Choisi lève mieux, ce me semble, la difficulté. *On amena David à Saül*, dit-il (12) : *d'abord il ne le reconnut pas, quoiqu'il l'eût vu plusieurs fois dans le temps qu'il l'avait fait venir pour jouer de la harpe; mais comme il y avait plusieurs années, comme David était alors fort jeune, qu'il était venu à la cour en qualité de musicien, et qu'on le voyait alors habillé en berger, il ne faut pas s'étonner qu'un roi accablé d'affaires, et dont l'esprit était malade, eût oublié les traits de visage d'un jeune homme qui n'avait rien de considérable.* Je voudrais seulement qu'il n'eût point dit : 1°. qu'il *y avait plusieurs années* que Saül n'avait vu David; 2°. que *David était fort jeune*, quand il vint à la cour de Saül en qualité de musicien. Il n'y a nulle apparence qu'il fût de beaucoup moins jeune

(6) Ancora che Isai non lo facesse con buona volontà dubitando che si publicasse sua vergogna. Precetti da esser imparati, etc., *pag.* 68.

(7) *Là même*, *pag.* 69.

* Cette remarque n'existait pas dans l'édition de 1697.

(8) Ier. livre de Samuel, *chap. XVII*, *vs.* 54.

(9) *Là même*, *chap. XXI*, *vs.* 8 *et* 9.

(10) *Là même*, *chap. XVII*, *vs.* 54.

(11) Joseph., Antiq., *lib. VI*, *chap. XI et XIV.*

(12) Choisi, Hist. de la Vie de David, *pag.* 8, 9, *édition d'Amsterd.*, 1692.

quand il tua Goliath que lorsqu'il vint la première fois à la cour de Saül ; car, au temps de ce premier voyage, il *était homme fort et vaillant, et guerrier, et qui savait bien parler* (13); il n'avait que trente ans lorsqu'après la mort de Saül il fut élu roi ; et il faut nécessairement qu'il se soit passé bien des années depuis la mort de Goliath, jusques à celle de Saül. Voyez la remarque où nous critiquons M. Moréri, et la remarque (L).

(E) *Son règne... ne fut guère troublé que par l'attentat de ses propres enfans.*] Le plus grand de leurs attentats fut la révolte d'Absalom, qui contraignit ce grand prince a s'enfuir de Jérusalem, dans un équipage lugubre, la tête couverte, les pieds nus, fondant en larmes, et n'ayant les oreilles battues que des gémissemens de ses fidèles sujets (14). Absalom entra dans Jérusalem comme en triomphe ; et afin que ses partisans ne se relâchassent point par la pensée que cette discorde du père et du fils viendrait à cesser, il fit une chose très-capable de faire croire qu'il ne se réconcilierait jamais avec David. Il coucha avec les dix concubines de ce prince, à la vue de tout le monde (15). Il y a beaucoup d'apparence que ce crime lui aurait été pardonné : l'affliction extrême où sa mort plongea David en est une preuve. C'était le meilleur père que l'on vit jamais : son indulgence pour ses enfans allait au delà des justes bornes, et il en porta la peine tout le premier. Car s'il eût puni, comme la chose le méritait, l'action infâme de son fils Ammon (16), il n'aurait pas eu la honte et le déplaisir de voir qu'un autre vengeât l'injure de Tamar ; et s'il eût châtié comme il fallait celui qui vengea cette injure, il n'aurait pas couru risque d'être entièrement détrôné. David eut la destinée de la plupart des grands princes, il fut malheureux dans sa famille. Son fils aîné viola sa propre sœur, et fut tué par l'un de ses frères à cause de cet inceste : l'auteur de ce fratricide coucha avec les concubines de David.

(F) *Peu s'en fallut qu'il ne retournât à la condition.... où Samuel le trouva.... Ce revers lui était inévitable.*] On peut voir par cet exemple qu'il n'y a nul fond à faire sur la fidélité des peuples ; car enfin, David était tout ensemble un bon roi et un grand roi. Il s'était fait aimer ; il s'était fait estimer, et il avait pour la religion du pays tout le zèle imaginable. Ses sujets avaient donc lieu d'être contens, et s'ils avaient eu à choisir un prince, lui eussent-ils pu souhaiter d'autres qualités ? Cependant ils sont si peu fermes dans leur devoir à l'égard de David, que son fils Absalom, pour se faire déclarer roi, n'a qu'à se rendre populaire pendant quelque temps, et à entretenir quelques émissaires dans chaque tribu. On peut appliquer aux peuples la maxime, *casta est quam nemo rogavit.* Si l'on ne voit pas plus souvent des rois détrônés, c'est que les peuples n'ont pas été sollicités à la révolte par des intrigues assez bien conduites. Il ne faut que cela : si le prince n'est pas méchant, on sait bien le faire passer pour tel, ou pour esclave d'un méchant conseil. * Les prétextes ne manquent jamais ; et pourvu qu'on les soutienne habilement, ils passent pour une raison légitime, quelque faibles qu'ils soient dans le fond.

(G) *Il a eu ses taches.*] Le dénombrement du peuple fut une chose que Dieu considéra comme un grand péché (17). Ses amours pour la femme d'Urie, et les ordres qu'il donna de faire périr le même Urie (18), sont deux crimes très-énormes ; mais il en fut si touché, et il les expia par une repentance si admirable, que ce n'est pas l'endroit de sa vie par où il contribue le moins à l'instruction et à l'édification des âmes fidèles. On y apprend la fragilité des saints ; et c'est un précepte de vigilance : on y apprend de quelle manière il faut pleurer ses péchés ; et c'est un très-beau modèle. Quant aux remarques que certains critiques voudraient étaler pour faire voir qu'en quelques autres actions da

(13) Ier. livre de Samuel, *chap. XVI*, *vs.* 18.

(14) IIe. livre de Samuel, *chap. XV.*

(15) *Là même, chap. XVI.*

(16) *Il viola Tamar, et fut tué pour ce crime par ordre d'Absalom, frère de Tamar de père et de mère.* Là même, *chap. XIII.*

* Cette dernière phrase n'existait pas dans l'édition de 1697.

(17) IIe. livre de Samuel, *chap. XXIV.*

(18) *Là même, chap. XI.*

sa vie il a mérité un grand blâme, je les supprime dans cette édition, d'autant plus agréablement que des personnes beaucoup plus éclairées que moi en ce genre de matières m'ont assuré que l'on dissipe facilement tous ces nuages d'objections, dès qu'on se souvient, 1°. qu'il était roi de droit pendant la vie de Saül; 2°. qu'il avait avec lui le grand sacrificateur qui consultait Dieu pour savoir ce qu'il fallait faire; 3°. que l'ordre donné à Josué d'exterminer les infidèles de la Palestine subsistait toujours; 4°. que plusieurs autres circonstances, tirées de l'Écriture, nous peuvent convaincre de l'innocence de David dans une conduite qui, considérée en général, paraît mauvaise, et qui le serait aujourd'hui.

(H) *Je ne marquerai pas beaucoup de fautes de M. Moréri.*] Cinq seulement.

I. David était âgé de vingt-deux ans lorsque Samuel *l'oignit de l'huile destinée au sacre des rois.* Cela est incompatible avec ce qui suit et avec ce qui précède. Cet auteur venait de dire que David *naquit l'an* 2950 *du monde*, et un peu après il marque que David vainquit Goliath l'an 2971 du monde. Il est manifeste que la victoire sur Goliath est postérieure au sacre de David, au lieu que selon Moréri la cérémonie du sacre ne se fit qu'un an après cette victoire. Pour corriger cette faute, il faut dire que David reçut l'onction âgé de vingt ans (19). Le reste n'a pas besoin de correction; car il est vrai que David vainquit Goliath l'année d'après son sacre.

II. Il n'est pas vrai que Saül ait renouvelé la persécution contre David, depuis que celui-ci se fut abstenu deux fois de lui faire le moindre mal, en ayant la plus favorable occasion du monde. Il est un peu surprenant que l'Écriture, pour aggraver le crime de Saül, n'ait pas remarqué qu'il se repentit bientôt de sa réconciliation avec David, et qu'il se rendit coupable d'une noire ingratitude. Dans le chapitre XXIV du Ier. livre de Samuel, il apprend que David, le pouvant tuer dans une caverne, n'avait voulu lui faire aucun mal : il admire cette générosité; il souhaite que le bon Dieu la récompense; il reconnaît que la couronne est destinée à David; il lui recommande sa famille, et s'en retourne dans sa maison. Dans le chapitre XXVI du même livre, il apprend que David, le pouvant tuer de nuit dans sa tente, en retire sans lui rien faire : il admire cette générosité; il donne sa bénédiction à David; il lui prédit toute sorte de prospérité, et s'en retourne chez soi. M. Moréri prétend que ces deux choses si semblables arrivèrent la même année. Je le répète, il est un peu surprenant que l'Écriture ne se serve point du premier de ces deux faits, pour rendre plus odieuse l'opiniâtreté de Saül à persécuter son gendre. Deux ou trois lignes pouvaient faire un grand effet : un lecteur eût été frappé de voir que Saül, redevable de la vie à son beau-fils, le loue, l'admire, lui souhaite mille bénédictions, et ne laisse pas, dans peu de temps, de se remettre en campagne pour le perdre. Les lois de la narration demandent sans doute qu'en parlant de cette nouvelle poursuite, on observe qu'elle était une infraction de cet accord solennel qui avait suivi l'aventure de la caverne. Cependant vous ne trouverez pas un iota dans l'Écriture touchant cette circonstance. Voici d'autres sujets de surprise. David exposant à Saül qu'il ne s'était point rendu digne de la persécution qu'il souffrait, et qu'il n'avait tenu qu'à lui de le tuer dans sa tente, ne représente pas que c'était la seconde fois qu'il avait eu la vie du roi entre ses mains, et que le roi avait bientôt mis en oubli l'aventure de la caverne. Saül de son côté, qui avoue qu'il a tort, et qui parle à David de la manière du monde la plus honnête, n'observe point que c'est la seconde fois qu'il lui doit la vie. Avouons que de telles circonstances ne s'oublient pas. De plus, nous voyons que dans la première de ces deux rencontres David et Saül tiennent à peu près les mêmes paroles que dans la seconde. Si je voyais deux récits de cette nature, ou dans Élien ou dans Valère Maxime, je ne ferais pas difficulté de croire qu'il n'y aurait là qu'un fait qui, ayant été rapporté en deux manières, aurait servi

(19) *Il naquit, selon* Calvisius, *l'an du monde* 2860, *et fut oint par Samuel l'an du monde* 2880, *et tua Goliath l'année d'après.*

de sujet à deux articles ou à deux chapitres. Le fait serait que David, ayant en ses mains la vie de Saül, son cruel persécuteur, l'aurait conservée précieusement. Les deux manières de conter la chose seraient, 1°. que Saül, obligé par quelque nécessité naturelle de s'écarter de ses gens, entra dans une caverne où était David; 2°. que David se glissa de nuit jusqu'à la tente de Saül, les gardes dormant profondément. Je laisse au père Simon, et à des critiques de sa volée, à examiner s'il serait possible que les livres historiques du Vieux Testament rapportassent deux fois la même chose. Il me semble que l'action des Ziphiens, rapportée dans le chapitre XXIII du Ier. livre de Samuel, n'est point différente de celle qui est rapportée dans le chapitre XXVI du même livre. Quiconque voudra faire le parallèle de ces deux récits sera sans doute de mon sentiment. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Saül n'a point persécuté David depuis la seconde réconciliation: c'est la seconde faute de M. Moréri.

III. Il assure que David *fut si bien reçu* d'Akis, roi de Geth, *que sa nouvelle faveur faillit à faire soulever les grands.* Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela, et je ne vois rien qui ait pu produire cette fausseté, que les soupçons que l'on forma contre David, lorsqu'on le vit avec ses troupes à l'arrière-garde de l'armée philistine. Les chefs voulurent absolument qu'il s'en retournât dans la ville qui lui avait été donnée (20). Il y avait une grande différence entre ces chefs et les grands de la cour du roi de Geth.

IV. Le prétendu mécontentement des grands n'obligea pas David à se retirer de cette cour. Il s'en retira par respect; il craignit que lui et ses gens n'incommodassent le prince par leur séjour dans la capitale: il pria donc Akis de lui assigner une autre demeure; ce qui lui fut accordé. Ceci avint avant que les chefs des Philistins demandassent que David sortît de leur camp.

V. Il ne fallait pas dire que David *revint* à Siceleg, puisque l'on n'avait pas dit qu'il y eût déjà séjourné.

(I) *L'article de David du dictionnaire de la Bible me fournira la matière d'une remarque.*] Les imprimeurs en étaient ici, lorsqu'on m'a fait voir un dictionnaire (21), que j'ai consulté tout aussitôt à l'article du prophète David. J'y ai trouvé des endroits qui m'ont donné lieu à faire des observations. 1°. Il n'est point vrai que David soit venu au monde 110 ans avant la naissance de Jésus-Christ: il y a plus de mille ans (22) entre la naissance de l'un et la naissance de l'autre. 2°. L'auteur s'efforce d'ôter la difficulté qui saute aux yeux de tous les lecteurs, quand ils considèrent que Saül ne connaît point David le jour que Goliath fut tué: il s'efforce, dis-je, de la lever, et il s'y embrouille plus qu'il ne faudrait; car il dit en un endroit (23) que David, âgé de 17 ans, alla jouer de la harpe auprès de Saül, et en un autre (24) il ne lui donne que 14 ou 15 ans, et la taille d'un *fort petit* garçon. Peu après, voulant réfuter ceux qui disent que le combat contre Goliath précéda le *jeu de la harpe*, il se fait une objection spécieuse tirée de ce que ceux qui proposèrent David comme un sujet propre à chasser par la musique le démon qui affligeait Saül, lui donnèrent l'éloge de vaillant homme et de bon guerrier (25). *Je réponds à cela*, dit-il, *qu'on ne doit pas conclure par ces deux mots*, fortissimum et bellicosum, *que le combat soit avant le jeu de la harpe, puisqu'on peut donner le nom de fort à qui que ce soit, pourvu qu'il le soit véritablement selon son âge. Est-ce pas être très-fort que de prendre les ours et les lions à la course, combattre contre eux et les étouffer?* Voilà une réponse qui suppose que David étant encore *fort petit*, et *un jeune garçon de 14 ou 15 ans*, s'était battu contre des lions, les avait pris à la course, les avait étouffés; et pouvait être appelé un homme fort, un homme guerrier, un homme qui parlait bien. Cette diffi-

(20) Ier. livre de Samuel, *chap. XXIX.*

(21) *C'est le* Dictionnaire de la Bible, *composé par M.* Simon, *prêtre, docteur en théologie, et imprimé à Lyon*, 1693, *in-folio.*

(22) *Il y en a* 1090, *selon* Calvisius.

(23) *Pag.* 249.

(24) *Pag.* 259.

(25) *Et respondens unus de pueris ait: ecce vidi filium Isai Bethlemitem scientem psallere, et fortissimum robore, virum bellicosum, etc.* Ibid. *pag.* 259.

culté est assez grande pour mériter d'être repoussée : d'où vient donc que notre auteur ne fait pas même semblant de l'entrevoir? Son silence n'empêchera pas que les lecteurs qui auront du nez ne sentent bien que puisque David se battit à l'âge de 21 ans contre Goliath (26), il devait avoir près de 20 ans la première fois qu'il fut à la cour de Saül. Et ainsi la raison que notre auteur débite comme la meilleure pourquoi Saül ne connut point David le jour du combat contre Goliath, ne vaut rien (27). Cette raison est qu'un petit garçon change tellement de visage pendant sept ans, que ceux qui ne le revoient qu'après une absence de sept années ne le reconnaissent point. David n'est point dans le cas ; il faut donc recourir à d'autres raisons. L'auteur rapporte celles que divers commentateurs ont imaginées. Si elles ne satisfont pas pleinement ceux qui ne sont pas faciles à contenter, il s'en faut prendre à la nature de la question 3°. L'auteur oublie la plus forte preuve qu'on puisse alléguer contre ceux qui veulent que David n'ait été mandé pour chasser le démon de Saül, qu'après le combat de Goliath. Il n'allègue point que ces gens-là renversent l'ordre selon lequel l'Écriture narre les événemens ; il n'allègue point que le serviteur de Saül, qui loua David d'être robuste, guerrier, éloquent, beau, ne parla pas de la victoire remportée sur Goliath. Or, il est impossible de comprendre que ceux qui auraient voulu le recommander au roi après ce combat, eussent été assez bêtes pour ne pas dire tout court au prince : *Ce même jeune homme, qui a tué Goliath, joue bien des instrumens ; c'est lui qui vous guérira.*

La crainte d'être trop long m'empêche d'examiner si, dans le reste de l'article, l'auteur a manqué d'exactitude. Il a évité l'inconvénient que je marque à M. l'abbé de Choisi, il a rapporté les années où David a fait telle et telle chose.

(26) *C'est la supposition de l'auteur du* Dictionnaire de la Bible, *pag.* 249.

(27) *Il cite l'auteur de l'*Histoire de la Bible, *qui a mis huit ans entre la première fois que Saül vit David et la seconde, et qui a supposé que David n'avait que quinze ans la première fois.*

VARIANTES

DE L'ARTICLE DAVID.

Texte *.

. . . . . .
. . . . (A). . . (*e*) . lui coupa la tête qu'il vint présenter à Saül (B). . . . . (C). . . (*h*) Mais comme les chansons qu'on chanta par toutes les villes sur la défaite des Philistins faisaient dix fois plus d'honneur à David qu'à Saül, le roi sentit une jalousie véhémente, qui s'augmenta de plus en plus, parce que les emplois qu'il donnait à David afin de l'éloigner de la cour ne servaient qu'à *rendre beaucoup plus illustre le mérite de ce jeune homme* et à lui acquérir, etc. . . . . (*k*). . . . . Il épousa la fille de Saül, et n'en devint que plus formidable au roi : toutes ses expéditions furent très-heureuses contre les Philistins ; son nom fit grand bruit ; il fut dans une estime extraordinaire ; *de sorte* que Saül qui connaissait beaucoup moins la vertu de son beau-fils que le naturel des peuples, *ne crut point que rien fût capable d'empêcher qu'il ne se vît détrôner que la mort de David.* Il résolut donc, etc. . . . . (*p*) Il demanda au roi de Geth une ville pour sa demeure, d'où il fit cent courses sur les pays d'alentour (D) : *et il ne tint pas à lui que sous l'étendard de ce prince philistin, il ne se battît contre les*

* J'ai, dans les variantes, conservé les signes indicatifs des remarques ou des notes, pour faciliter aux lecteurs les recherches des passages où viennent ces variantes.

Israélites (E). *Dans la malheureuse guerre où Saül périt.* Il retourna en Judée, etc. . . . . (*y*) . . . . Du prince (F). . . . . Était inévitable (G). . . . . (*z*) La piété de David est si éclatante dans ses psaumes et dans plusieurs de ses actions qu'on ne la saurait assez admirer. *Il y a une autre chose qui n'est pas moins admirable dans sa conduite : c'est de voir qu'il ait su mettre si heureusement d'accord tant de piété avec les maximes relâchées de l'art de régner. On croit ordinairement que son adultère avec Betsabée, le meurtre d'Urie, le dénombrement du peuple, sont les seules fautes qu'on puisse lui reprocher : c'est un grand abus ; il y a bien d'autres choses à reprendre dans sa vie* (H). C'est un soleil de sainteté dans l'église ; il y répand par ses ouvrages une lumière féconde de consolation et de piété, *que l'on ne saurait assez admirer :* mais il a eu ses taches : *et il n'est pas jusqu'à ses dernières paroles où l'on ne trouve les obliquités de la* POLITIQUE (I). *L'Écriture Sainte ne les rapporte qu'historiquement : c'est pourquoi il est permis à chacun d'en juger* (*aa*). *Finissons par dire que l'histoire du roi David peut rassurer plusieurs têtes couronnées, contre les alarmes que les casuistes sévères leur pourraient donner en soutenant qu'il n'est presque pas possible qu'un roi se sauve. L'ouvrage que M. l'abbé de Choisi a publié sur la vie de ce grand prince est bon :* Il serait beaucoup meilleur, si on avait pris la peine de marquer en marge les années de chaque fait, et les endroits de la Bible où de Josèphe qui ont fourni ce qu'on avance. Un lecteur n'est pas bien aise d'ignorer si ce qu'il vient de lire est d'une source sacrée, ou d'une source profane. Je ne marquerai pas beaucoup de fautes de M. Moréri (K). L'article de David que je viens de lire dans le Dictionnaire de la Bible me fournira la matière d'une remarque (L). *J'ai oublié d'observer qu'on aurait tort de blâmer David de ce qu'il donna l'exclusion à son fils aîné* (M).

(*aa*) *Voyez la remarque* (I), *à la fin.*

Remarques *.

(A). . . . . Ils auraient *très-grande* raison de dire qu'Isaï aurait commis un adultère ; mais, d'un autre côté, il faudrait dire qu'il *n'aurait pas commis un péché*, si, croyant de bonne foi qu'il jouissait de sa femme, il eût engrossé sa servante ; cette supposition, etc.

(B) [C'est la remarque C de l'autre version.]. . . . . Ce sacrificateur lui répondit *que l'épée de Goliath était là, enveloppée d'un drap, derrière l'éphode, et qu'il n'avait qu'à la prendre.* David se la fit donner, etc.

(C) [C'est la remarque (D) de l'autre version.]

(D) *Il demanda au roi de Geth une ville....., d'où il fit cent courses sur les pays d'alentour.*] David ayant demeuré quelque temps dans la ville capitale du roi Akis, avec sa petite troupe de six cents braves aventuriers, craignit d'être à charge à ce prince, et le pria de lui assigner une autre demeure. Akis lui marqua la ville de Siceleg. David s'y transporta avec ses braves, et ne laissa point rouiller leurs épées. Il les menait souvent en

* Voyez ma note au commencement des variantes, page. 408.

parti, et tuait sans miséricorde hommes et femmes : il ne laissait en vie que les bestiaux ; c'était le seul butin avec quoi il s'en revenait : il avait peur que les prisonniers ne découvrissent tout le mystère au roi Akis ; c'est pourquoi il n'en amenait aucun ; il faisait faire main-basse sur l'un et sur l'autre sexe. Le mystère qu'il ne voulait point que l'on révélât est que ces ravages se faisaient, non pas sur les terres des Israélites, comme il le faisait accroire au roi de Geth, mais sur les terres des anciens peuples de la Palestine (10). Franchement, cette conduite était fort mauvaise : pour couvrir une faute, on en commettait une plus grande. On trompait un roi à qui l'on avait de l'obligation, et on exerçait une cruauté prodigieuse afin de cacher cette tromperie. Si l'on avait demandé à David : *De quelle autorité fais-tu ces choses ?* qu'eût-il pu répondre ? Un particulier comme lui, un fugitif qui trouve un asile sur les terres d'un prince voisin, est-il en droit de commettre des hostilités pour son propre compte, et sans commission émanée du souverain du pays ? David avait-il une telle commission ? Ne s'éloignait-il pas, au contraire, et des intentions et des intérêts du roi de Gath ? Il est sûr que si aujourd'hui un particulier, de quelque naissance qu'il fût, se conduisait comme fit David en cette rencontre, il ne pourrait pas éviter qu'on ne lui donnât des noms très-peu honorables. Je sais bien que les plus illustres héros, et les plus fameux prophètes du Vieux Testament, ont quelquefois approuvé que l'on passât au fil de l'épée tout ce que l'on trouverait en vie, et ainsi je me garderais bien d'appeler inhumanité ce que fit David, s'il avait été autorisé des ordres de quelque prophète, ou si Dieu, par inspiration, lui eût commandé à lui-même d'en user ainsi : mais il paraît manifestement, par le silence de l'Écriture, qu'il fit tout cela de son propre mouvement.

Je dirai un mot de ce qu'il avait résolu de faire à Nabal. Pendant que cet homme, qui était fort riche, faisait tondre ses brebis, David lui fit demander fort honnêtement quelque gratification : ses messagers ne manquèrent pas de dire que jamais les bergers de Nabal n'avaient souffert du dommage de la part des gens de David. Comme Nabal était fort brutal, il demanda d'une façon incivile qui était David, et lui reprocha d'avoir secoué le joug de son maître : en un mot, il déclara qu'il n'était pas assez imprudent pour donner à des inconnus, et à des gens sans aveu, ce qu'il avait apprêté pour ses domestiques. David, outré de cette réponse, fait prendre les armes à quatre cents de ses soldats, et se met à leur tête, bien résolu de ne laisser âme qui vive sans la passer au fil de l'épée. Il s'y engage même par serment ; et s'il n'exécute point cette sanglante résolution, c'est qu'Abigaïl va l'apaiser par ses beaux discours et par ses présens (11). Abigaïl était la femme de Nabal, et une personne de grand mérite, belle, spirituelle, et qui plut si fort à David qu'il l'épousa dès qu'elle fut veuve (12). Parlons de bonne foi : n'est-il pas incontestable que David allait faire une action très-criminelle ? Il n'avait nul droit sur les biens de Nabal, ni aucun titre pour le punir de son incivilité. Il errait par le monde avec une troupe de bons amis : il pouvait bien demander aux gens aisés quelque gratification ; mais c'était à lui de prendre patience s'ils la refusaient, et il ne pouvait les y contraindre par des exécutions militaires, sans replonger le monde dans l'affreuse confusion de l'état qu'on appelle de nature, où l'on ne reconnaissait que la seule loi du plus fort. Que dirions-nous aujourd'hui d'un prince du sang de France qui, étant disgracié à la cour, se sauverait où il pourrait avec les amis qui voudraient bien être les compagnons de sa fortune ? Quel jugement, dis-je, en ferait-on, s'il s'avisait d'établir des contributions dans les pays où il se cantonnerait, et de passer tout au fil de l'épée dans les paroisses qui refuseraient de payer ses taxes ? Que dirions-nous si ce prince équipait quelques vaisseaux, et courait les mers pour s'emparer de tous les navires marchands qu'il pourrait prendre ? En bonne foi, David était-il plus autorisé pour exiger des contributions de Nabal, et pour massacrer tous les hom-

(10) Ier. livre de Samuel, *chap. XXVII.*

(11) Ier. livre de Samuel, *chap. XXV.*

(12) *Là même, vs.* 42.

mes et toutes les femmes au pays des Amalécites, etc., et pour enlever tous les bestiaux qu'il y trouvait ? Je consens que l'on me réponde que nous connaissons mieux aujourd'hui le droit des gens, le *jus belli et pacis* dont on a fait de beaux systèmes; et qu'ainsi on était plus excusable en ce temps-là qu'on ne le serait aujourd'hui. Mais le profond respect que l'on doit avoir pour ce grand roi, pour ce grand prophète, ne nous doit pas empêcher de désapprouver les taches qui se rencontrent dans sa vie; autrement nous donnerions lieu aux profanes de nous reprocher qu'il suffit, afin qu'une action soit juste, qu'elle ait été faite par certaines gens que nous vénérons. Il n'y aurait rien de plus funeste que cela à la morale chrétienne. Il est important pour la vraie religion que la vie des orthodoxes soit jugée par les idées générales de la droiture et de l'ordre.

(E) *Il ne tint pas à lui qu'il ne se battît contre les Israélites.*] Pendant que David, avec son petit camp volant, exterminait tous les pays infidèles où il pouvait pénétrer, on se préparait dans le pays des Philistins à faire la guerre aux Israélites. Les Philistins assemblèrent toutes leurs forces; David et ses braves aventuriers se joignirent à l'armée d'Akis, et se seraient battus comme des lions contre leurs frères, si les Philistins soupçonneux n'eussent contraint Akis de les renvoyer. On appréhenda que dans la chaleur du combat ils ne se jetassent sur les Philistins, afin de faire leur paix avec Saül. Lorsque David eut appris qu'à cause de ces soupçons il fallait qu'il quittât l'armée, il en fut fâché (13). Il voulait donc contribuer de toute sa force à la victoire des Philistins incirconcis sur ses propres frères, le peuple de Dieu, les sectateurs de la vraie religion? Je laisse aux bons casuistes à juger si ces sentimens étaient dignes d'un véritable Israélite.

(F) [C'est la remarque (E) de l'autre version.]. . . . . .

. . . . . .

. . L'auteur de ce fratricide coucha avec les concubines de David. *Quel scandale pour les bonnes âmes que de voir tant d'infamies dans la famille de ce roi!*

(G) [C'est la remarque (F) de l'autre version.]

(H) *On croit ordinairement que son adultère, etc., sont les seules choses qu'on lui puisse reprocher..... Il y a bien d'autres choses à reprendre dans sa vie.*] Nous en avons marqué déjà quelques-unes qui se rapportent au temps qu'il était homme privé; en voici quelques autres qui appartiennent au temps de son règne.

I. On ne saurait bien excuser sa polygamie; car encore que Dieu la tolérât en ce temps-là, il ne faut pas croire qu'on pût l'étendre bien loin sans lâcher un peu trop la bride à la sensualité. Mical, seconde fille de Saül, fut la première femme de David; on la lui ôta pendant sa disgrâce (17): il en épousa successivement quelques autres (18), et ne laissa pas de redemander la première: il fallut pour la lui rendre la ravir à un mari qui l'aimait beaucoup, et qui la suivit aussi loin qu'il lui fut possible, pleurant comme un enfant (19). David ne fit point scrupule de s'allier avec la fille d'un incirconcis (20); et quoiqu'il eût des enfans de plusieurs femmes, il prit encore des concubines à Jérusalem. Il choisissait sans doute les plus belles qu'il rencontrait; ainsi l'on ne saurait dire que, par rapport aux voluptés de l'amour, il ait eu beaucoup de soin de mécontenter la nature.

II. Dès qu'il eut appris la mort de Saül, il songea, sans perdre temps, à recueillir la succession. Il s'en alla à Hébron, et, *aussitôt qu'il y fut arrivé, toute la tribu de Juda, dont il avait* GAGNÉ LES PRINCIPAUX PAR SES PRÉSENS, *le reconnut pour roi* (21). Si Abner n'avait conservé au fils de Saül le reste de la succession, il est indubitable que par la même méthode, je veux dire en *gagnant les principaux*

(13) *Et David dit à Akis, mais qu'ai-je fait? et qu'as-tu trouvé en ton serviteur depuis le jour que j'ai été avec toi jusqu'à ce jourd'hui, que je n'aille point combattre contre les ennemis du roi, mon seigneur?* Ier. livre de Samuel, *chap. XXIX*, *vs.* 8.

(17) Ier. livre de Samuel, *chap. XXV*, *vs.* 44.

(18) IIe. livre de Samuel, *chap. III et V.*

(19) *Là même*, *chap. III*, *vs.* 16.

(20) *Talmai, roi de Guesçur.* Là même, *vs.* 3.

(21) Histoire de la Vie de David, *par l'abbé* de Choisi, *pag.* 47.

par des présens, David serait devenu roi de tout Israël. Qu'arriva-t-il après que la fidélité d'Abner eut conservé onze tribus tout entières à Izbozet? La même chose qui serait arrivée entre deux rois infidèles et très-ambitieux. David et Izbozet se firent incessamment la guerre (22), pour savoir lequel des deux gagnerait la portion de l'autre, afin de jouir de tout le royaume sans partage. Ce que je m'en vais dire est bien plus mauvais. Abner, mécontent du roi son maître, songe à le dépouiller de ses états, et à les livrer à David : il fait savoir à David ses intentions; il va le trouver lui-même pour concerter avec lui les moyens de faire ce coup. David prête l'oreille à ce perfide, et veut bien gagner un royaume par des intrigues de cette nature (23). Peut-on dire que ce soient des actions d'un saint? J'avoue qu'il n'y a rien là qui ne soit conforme aux préceptes de la politique, et aux inventions de la prudence; mais on ne me prouvera jamais que les lois exactes de l'équité et de la morale sévère d'un bon serviteur de Dieu puissent approuver cette conduite. Notez que David ne prétendait pas que le fils de Saül régnât par usurpation : il convenait que c'était un homme de bien (24), et par conséquent un roi légitime.

III. Je fais le même jugement de la ruse dont David usa pendant la révolte d'Absalom. Il ne voulu point que Cuscaï, l'un de ses meilleurs amis, le suivît; il lui ordonna de se jeter dans le parti d'Absalom, afin de donner de mauvais conseils à ce fils rebelle, et d'être en état de faire savoir à David tous les desseins du nouveau roi (25). Cette ruse est sans doute très-louable, à juger des choses selon la prudence humaine, et selon la politique des souverains. Elle sauva David, et depuis ce siècle-là jusqu'au nôtre inclusivement elle a produit une infinité d'aventures utiles aux uns et pernicieuses aux autres; mais un casuiste rigide ne prendra jamais cette ruse pour une action digne d'un prophète, d'un saint, d'un homme de bien. Un homme de bien, en tant que tel, aimera mieux perdre une couronne que d'être cause de la damnation de son ami : or, c'est damner notre ami en tant qu'en nous est, que de le pousser à faire un crime; et c'est un crime que de feindre que l'on embrasse avec chaleur le parti d'un homme; que de le feindre, dis-je, afin de perdre cet homme en lui donnant de mauvais conseils, et en révélant tous les secrets de son cabinet. Peut-on voir une fourberie plus déloyale que celle de Cuscaï? Dès qu'il aperçoit Absalom, il s'écrie : *Vive le roi! vive le roi!* et lorsqu'il voit qu'on lui demande d'où vient son ingratitude de ne pas suivre son intime ami, il se donne des airs dévots, il allègue des raisons de conscience : *Je serai à celui que l'Éternel a choisi* (26).

IV. Lorsque David, à cause de sa vieillesse, ne pouvait être échauffé par tous les habits dont on le couvrait, on s'avisa de lui chercher une jeune fille qui le gouvernât et qui couchât avec lui. Il souffrit qu'on lui amenât pour cet usage la plus belle fille que l'on put trouver (27). Peut-on dire que ce soit l'action d'un homme bien chaste? Un homme rempli des idées de la pureté, et parfaitement résolu de faire ce que l'ordre, ce que la belle morale demandent de lui, consentirait-il jamais à ces remèdes? Peut-on y consentir que lorsqu'on préfère les instincts de la nature et les intérêts de la chair à ceux de l'esprit de Dieu?

V. Il y a long-temps que l'on blâme David d'avoir commis une injustice criante contre Méphiboseth, le fils de son intime ami Jonathan. Le fait est que David, ne craignant plus rien de la faction du roi Saül, fut bien aise de se montrer libéral envers tous ceux qui pourraient être restés de cette famille. Il apprit qu'il restait un pauvre boiteux nommé Méphibozeth, fils de Jonathan. Il le fit venir et le gratifia de toutes les terres qui avaient appartenu au roi Saül, et donna ordre à Siba, ancien serviteur de cette maison, de faire valoir ces terres à son profit, et pour l'entretien du fils de Méphiboseth; car quant à Méphiboseth, il devait avoir toute sa vie une place à la table du roi Da-

(22) IIe. livre de Samuel, *chap. III, vs.* 1.
(23) *Là même, chap. III.*
(24) *Là même, chap. IV, vs.* 11.
(25) *Là même, chap. XV.*
(26) IIe. livre de Samuel, *chap. XVI, vs.* 18.
(27) Ier. livre des Rois, *chap. I.*

vid (28). Lorque ce prince se sauvait de Jérusalem, pour n'y tomber pas entre les mains d'Absalom, il rencontra Siba qui lui apportait quelques rafraîchissemens, et qui lui dit en trois mots que Méphiboseth se tenait à Jérusalem dans l'espérance que parmi ces révolutions il recouvrerait le royaume. Sur cela, David donna à cet homme tous les biens de Méphiboseth (29). Après la mort d'Absalom, il apprit que Siba avait été un faux délateur, et néanmoins il ne lui ôta que la moitié de ce qu'il lui avait donné; il ne restitua à Méphiboseth que la moitié de son bien. Il y a des auteurs qui prétendent que cette injustice, qui était d'autant plus grande que David avait les dernières obligations à Jonathan, fut cause que Dieu permit que Jéroboam divisât en deux le royaume d'Israël (30). Mais il est sûr que les péchés de Salomon furent cause que Dieu permit cette division (31). Tous les interprètes n'ont pas renoncé à l'apologie de David. Il y en a qui prétendent que l'accusation de Siba n'était point injuste, ou que pour le moins elle était fondée sur tant de probabilités, qu'on pouvait y ajouter foi sans faire un jugement téméraire (32). Mais il n'y a guère de gens qui soient de cette opinion. La plupart des Pères et des modernes croient que Siba fut un calomniateur, et que David se laissa surprendre. Remarquez bien la pensée du pape Grégoire : il avoue que Méphiboseth fut calomnié, et néanmoins il prétend que la sentence qui le dépouilla de tous ses biens était juste. Il le prétend pour deux raisons : 1°. parce que David la prononça ; 2°. parce qu'un secret jugement de Dieu y intervint. *Non me latet, præter interpretes in contrarium supra adductos, S. Gregorium contra Davidem stare, l. 1. dialog. c. 4. Quamvis enim, ait, latam à Davide contra innocentem Jonathæ filium sententiam, quia per Davidem lata est, et occulto Dei judicio pronunciata, justam credi, tamen disertè agnoscit Mephibosethum fuisse innocentem. Ex quo apertè sequitur, sententiam Davidis non fuisse justam. In quo cogimur S. Gregorio non adhærere; cùm compertissima sit Davidis sanctitas; nec eum postea sarcisse hujusmodi dispendium aliunde constet* (33). L'auteur que je cite prend une autre route : puisque la sainteté de David, dit-il, nous est très-connue, et qu'il n'a jamais ordonné la réparation du tort qu'il avait fait à Méphiboseth, il faut conclure que la sentence fut juste. C'est établir un très-dangereux principe : on ne pourrait plus examiner sur les idées de la morale les actions des anciens prophètes, pour condamner celles qui n'y seraient point conformes; et ainsi les libertins pourraient accuser nos casuistes d'approuver certaines actions qui visiblement sont injustes; de les approuver, dis-je, en faveur de certaines gens, et par acception de personnes. Disons mieux, appliquons aux saints ce qui a été dit des grands esprits, *nullum sine venià placuit ingenium.* Les plus grands saints ont besoin qu'on leur pardonne quelque chose.

VI. Je ne dis rien du reproche qui fut fait à David par Mical, l'une de ses femmes, sur l'équipage où il s'était mis en dansant publiquement. S'il avait découvert sa nudité, son action pourrait passer pour mauvaise, moralement parlant; mais s'il ne fit autre chose que se rendre méprisable par ses postures, et en soutenant mal la majesté de son caractère, ce fut tout au plus une imprudence, et non pas un crime. Il faut bien considérer en quelle occasion il dansa : ce fut lorsque l'arche fut portée à Jérusalem (34); et par conséquent l'excès de sa joie et de ses sauts témoignait son attachement et sa sensibilité pour les choses saintes. Un auteur moderne

(28) IIe. livre de Samuel, *chap. IX.*

(29) *Là même, chap. XVI.*

(30) *Id gravis peccati injustitiæ erga innoxium Mephibosethum, damnant Abulensis 2 reg. 16, q. 6, etc. 19, q. 29, et Richelius, ac Cajetanus ibi : nec non Salianus anno mundi 3010, à num. 21, et alii plerique anteriores, ut Lyranus, Hugo, Rabanus, aliique : quibus ob hanc injustitiam in Mephibosethum, nexa cum infidelitate magnâ et ingratitudine in Jonathan ejus patrem, visum est scissum esse sub Roboano, Davidis regnum. Et ita videtur asseri apud Hieronymum in tradit. Hebr. ad l. 2 reg. c. 19.* Th. Raynaudus, Hoplot., *sect. II, serie II, cap. X, pag. m. 231.*

(31) Ier. livre des Rois, *chap. XI, vs. 11.*

(32) *Vide* Petrum Joannem Olivii, *apud* Theoph. Raynaud., Hoploth., *sect. IV, cap. III, pag. 523; et ipsum* Raynaud., *pag. 232.*

(33) Th. Raynaud., *pag. 232.*

(34) IIe. livre de Samuel, *chap. VI.*

a voulu justifier la nudité de Francois d'Assise par celle de David : *Michol, femme de David*, dit-il (35), *ayant vu d'une fenêtre son mari qui, transporté d'une sainte ferveur, sautait et dansait devant l'arche du Seigneur, le méprisa en son cœur, et... luy dit en raillant :* Qu'elle est grande la gloire que s'est acquise aujourd'hui le roi d'Israël, quand il s'est découvert en présence des servantes de ses sujets, et qu'il s'est dépouillé nu comme un débauché ! *Ces dernières paroles du texte sacré semblent faire voir que David se dépouilla tout nu : néanmoins comme le même texte (v. 14.), parlant de la danse de David devant l'arche, dit qu'il était vêtu d'un éphode de lin, je ne pense pas qu'il se dépouilla tout nu. Mais il se dépouilla assez pour qu'il parût comme nu ; et que cela fut jugé indigne de la gravité et de la majesté d'un roi : d'autant plus que la chose se faisait publiquement et devant un grand monde. L'action de David, accompagnée de toutes ces circonstances, n'est pas plus favorable que celle de saint François, qui eut très-peu de spectateurs* (36) : *de sorte que si l'action de l'un mérite la censure, celle de l'autre ne peut pas en être exempte ; aussi lisons-nous que Michol s'en moqua. Mais voyons si le Saint-Esprit s'en est moqué, et nous jugerons par là si l'on doit se moquer de l'action de saint François.* Il rapporte après cela ce que David répondit à Michol, et ce que l'Écriture remarque touchant la stérilité de cette femme. Il y aurait bien des dames qui mériteraient d'être stériles, s'il ne fallait pour cela qu'avoir le goût de Michol. On trouverait fort étrange par toute l'Europe, si un jour de procession du Saint Sacrement les rois dansaient dans les rues n'ayant qu'une petite ceinture sur le corps.

VII. Les conquêtes de David seront le sujet de ma dernière observation. Il y a des casuistes rigides qui ne croient pas qu'un prince chrétien puisse légitimement s'engager à une guerre par la seule envie de s'agrandir. Ces casuistes n'approuvent que les guerres défensives, ou en général celles qui ne tendent qu'à faire restituer à chacun le bien qui lui appartient. Sur le pied de cette maxime, David aurait souvent entrepris des guerres injustes ; car outre que l'Écriture sainte nous le représente assez souvent comme l'agresseur, il se trouve qu'il *étendit les bornes de son empire depuis l'Égypte jusqu'à l'Euphrate* (37). Il faut donc mieux dire, pour ne pas condamner David, que les conquêtes peuvent être quelquefois permises, et qu'ainsi l'on doit prendre garde si, en déclamant contre les princes modernes, on ne frappe pas ce grand prophète sans y penser.

Mais si, généralement parlant, les conquêtes de ce saint monarque lui ont été glorieuses, sans préjudicier à sa justice, on a de la peine à convenir de cette proposition, quand on descend dans le détail. Ne fouillons point par nos conjectures dans les secrets que l'histoire ne nous a point révélés : ne concluons pas que, puisque David voulut profiter de la trahison d'Abner, et de celle de Cuscaï, il n'y a guère de ruses qu'il n'ait mises en usage contre les rois infidèles qu'il subjugua. Arrêtons-nous uniquement à ce que l'Histoire sainte nous dit de la manière dont il traitait les vaincus. *Il emmena aussi le peuple qui était dans Rabba* (38), *et le mit sur des scies et sur des herses de fer, et sur des cognées de fer, et les fit passer par un fourneau où l'on cuit les briques. Ainsi en fit-il en toutes les villes des enfans de Hammon* (39). La Bible de Genève observe à la marge de ce verset que *c'étaient des espèces de supplices à mort dont on usait anciennement.* Voyons comme il traita les Moabites : *Il les mesura au cordeau, les faisant coucher par terre, et en mesura deux cordeaux pour les faire mourir, et un plein cordeau pour les*

(35) Fernand, Réponse à l'Apologie pour la réformation, *pag.* 364, 365.

(36) *François d'Assise étant mené par son père à l'évêque, afin qu'il renonçât entre ses mains à tous les biens paternels, et qu'il rendît tout ce qu'il avait, rendit à son père ses habits mêmes, et se dépouilla tout nu en présence des assistans. L'évêque se leva de son siége, et le couvrit de son manteau.* Bonaventure, Vie de saint François, *citée par* Ferrand, Réponse à l'Apologie pour la réformation, *pag.* 363, 364.

(37) *L'abbé* de Choisi, Histoire de la Vie de David, *pag.* 64.

(38) *C'était la principale ville des Hammonites.*

(39) IIe. livre de Samuel, *chap. VII, vs.* 31.

laisser en vie (40) ; c'est-à-dire, qu'il voulut précisément en faire mourir les deux tiers, ni plus ni moins (41). L'Idumée reçut un plus rude traitement : il y fit tuer tous les mâles ; *Joab y demeura six mois avec tout Israël, jusqu'à tant qu'il eût exterminé tous les mâles d'Edom* (42). Peut-on nier que cette manière de faire la guerre ne soit blâmable ? Les Turcs et les Tartares n'ont-ils pas un peu plus d'humanité ? Et si une infinité de petits livrets crient tous les jours contre des exécutions militaires de notre temps, dures à la vérité et fort blâmables, mais douces en comparaison de celles de David, que ne diraient pas aujourd'hui les auteurs de ces petits livres, s'ils avaient à reprocher les scies, les herses, les fourneaux de David, et la tuerie générale de tous les mâles grands et petits ?

(I) *Il n'y a pas jusqu'à ses dernières paroles où l'on ne trouve les obliquités de la politique.*] Prenez bien mon sens : je ne veux pas dire que David en cet état ne parlait point selon ses pensées : mais que la manière franche et nette dont il ouvrit son cœur témoigne qu'auparavant il avait sacrifié en deux rencontres remarquables la justice à l'utilité. Il avait clairement connu que Joab méritait la mort, et que l'impunité des assassinats dont cet homme avait les mains teintes, était une injure criante faite aux lois et à la raison. Joab néanmoins avait conservé ses charges, son crédit, son autorité. Il était brave, il servait fidèlement et utilement le roi son maître ; on pouvait craindre de fâcheux mécontentemens si l'on entreprenait de le châtier. Voilà des raisons de politique qui firent céder les lois à l'utilité. Mais lorsque David n'eut plus besoin de ce général, il donna ordre qu'on le fît mourir ; ce fut un des articles de son testament (43). Son successeur Salomon fut chargé d'une semblable exécution contre Séméi. Cet homme, sachant que David se sauvait de Jérusalem en grand désordre, à cause de la révolte d'Absalom, le vint insulter au beau milieu du chemin, et lui fit des reproches encore plus durs que les pierres qu'il lui jetait (44). David souffrit cette injure fort patiemment : il y reconnut et y adora la main de Dieu avec des marques d'une piété singulière ; et lorsque ses affaires furent rétablies, il pardonna à Séméi, qui fut des premiers à se soumettre et à implorer sa clémence (45). David lui jura qu'il ne le ferait point mourir, et il lui tint sa parole jusqu'au lit de mort ; mais se voyant en cet état, il chargea son fils de faire mourir cet homme (46) ; preuve évidente qu'il ne l'avait laissé vivre que pour s'attirer d'abord la gloire d'un prince clément, et puis afin d'éviter que personne ne lui reprochât en face d'avoir manqué de parole. Je voudrais bien savoir si, dans la rigueur des termes, un homme qui promet la vie à son ennemi s'acquitte de sa promesse lorsque par son testament il ordonne de le tuer.

De tout ce que je viens de dire dans les remarques précédentes et dans celle-ci, on peut aisément inférer que si les peuples de la Syrie avaient été d'aussi grands faiseurs de libelles que le sont aujourd'hui les Européens, ils auraient étrangement défiguré la gloire de David. De quels noms et de quels titres infâmes n'eussent-ils pas accablé cette troupe d'aventuriers qui le fut joindre après qu'il se fut retiré de la cour de Saül ? L'Écriture nous apprend que tous ceux qui se voyaient persécutés par leurs créanciers, tous les mécontens, et tous ceux qui étaient très-mal dans leurs affaires, coururent vers lui, et qu'il se rendit leur chef (47). Il n'y a rien qui puisse être plus malignement empoisonné qu'une telle chose. Les historiens de Catilina et ceux de César fourniraient là bien des couleurs à un peintre satirique. L'histoire a conservé un petit échantillon des médisances auxquelles David était exposé parmi les amis de Saül. Cet échantillon témoigne qu'ils l'accusaient d'être homme de sang, et qu'ils

(40) *Là même, chap. VIII, vs.* 2.
(41) *Voyez la note de la Bible de Genève.*
(42) Ier. livre des Rois, *chap. XI, vs.* 15.
(43) Ier. livre des Rois, *chap. II, vs.* 6.

(44) IIe. livre de Samuel, *chap. XVI, vs.* 5 *et suiv.*
(45) *Là même, chap. XIX, vs.* 19 *et suiv.*
(46) Ier. livre des Rois, *chap. II, vs.* 9.
(47) *Convenerunt ad eum omnes qui erant in angustiâ constituti, et oppressi ære alieno, et amaro animo, et factus est eorum princeps.* I^o. lib. Samuel., *cap. XXII, vs.* 2.

regardaient la révolte d'Absalom comme la juste punition des maux qu'ils disaient que David avait faits à Saül et à toute sa famille. Je mets en note les paroles de l'Écriture (48); et et voici celles de Josèphe (49) : Δαβίδῃ δὲ γενομένῳ κατὰ χώραμον οὕτω καλούμενον τόπον ἐπέρχεται τοῦ Σαούλου συγγενὴς ὄνομα Σεμεεῖ..... καὶ λίθοις τε ἔβαλεν αὐτὸν καὶ ἐκακηγόρει. φίλων καὶ σκεπόντων ἔτι μᾶλλον βλασφημῶν διετέλει, μιαιφόνον καὶ πολλῶν ἀρχηγὸν κακῶν ἀποκαλῶν. ἐκέλευε δὲ καὶ τῆς γῆς, ὡς ἐναγῆ καὶ ἐπάρατον ἐξεῖναι, καὶ τῷ Θεῷ χάριν ἔχειν ὁμολογεῖ τῆς βασιλείας αὐτὸν ἀφελομένῳ, καὶ διὰ παιδὸς ἰδίου τὴν ὑπὲρ ὧν ἥμαρτεν εἰς αὐτοῦ δεσπότην δίκην αὐτῷ εἰσπραξαμένῳ. *Davidi verò juxta locum Bachoram supervenit cognatus Sauli nomine Semeis..... saxis eum simul et convitiis impetens. Cumque amici eum protegerent, magis etiam exasperatus ad convitia sanguinarium et multorum malorum causam appellabat, jubens ut impurus ac execrabilis regione excederet, gratiasque agebat Deo quod per proprium filium pœnam peccatorum ab illo exigeret, et eorum quæ olim in dominum suum commiserat.* Ils outraient les choses : il est vrai que, selon le témoignage de Dieu même, David était un homme de sang ; et c'est pour cela que Dieu ne lui voulut pas permettre de bâtir le temple (50). Il est vrai encore que, pour apaiser les Gabaonites, il leur livra deux fils et cinq petits-fils de Saül, qui furent crucifiés tous sept (51). Mais il est faux qu'il ait jamais attenté ni à la vie ni à la couronne de Saül.

Ceux qui trouveront étrange que je dise mon sentiment sur quelques actions de David, comparées avec la morale naturelle, sont priés de considérer trois choses : 1°. qu'ils sont eux-mêmes obligés de confesser que la conduite de ce prince envers Urie est un des plus grands crimes qu'on puisse commettre. Il n'y a donc entre eux et moi qu'une différence du plus au moins ; car je reconnais avec eux que les fautes de ce prophète n'empêchent pas qu'il n'ait été rempli de piété, et d'un grand zèle pour la gloire de l'Éternel. Il a été sujet à l'alternative des passions et de la grâce. C'est une fatalité attachée à notre nature depuis le péché d'Adam. La grâce de Dieu le conduisait très-souvent ; mais en diverses rencontres les passions prirent le dessus : la politique imposa silence à la religion ; 2°. qu'il est très-permis à de petits particuliers comme moi de juger des faits contenus dans l'Écriture, lorsqu'ils ne sont pas expressément qualifiés par le Saint-Esprit. Si l'Écriture, en rapportant une action, la blâme ou la loue, il n'est plus permis à personne d'appeler de ce jugement ; chacun doit régler son approbation ou son blâme sur le modèle de l'Écriture. Je n'ai point contrevenu à ce devoir : les faits sur lesquels j'ai avancé mon petit avis sont rapportés dans l'Histoire sainte, sans l'attache du Saint-Esprit, sans aucun caractère d'approbation (52) ; 3°. qu'on ferait un très-grand tort aux lois éternelles, et par conséquent à la vraie religion, si l'on donnait lieu aux profanes de nous objecter que dès qu'un homme a eu part aux inspirations de Dieu, nous regardons sa conduite comme la règle des mœurs ; de sorte que nous n'oserions condamner les actions du monde les plus opposées aux notions de l'équité, quand c'est lui qui les a commises. Il n'y a point de milieu : ou ces actions ne valent rien, ou les actions semblables à celles-là ne sont pas mauvaises ; or, puisqu'il faut choisir l'une ou l'autre de ces deux choses, ne vaut-il pas mieux ménager les intérêts de la morale que la gloire d'un particulier? Autrement ne témoignerait-on pas que l'on aime mieux commettre l'honneur de Dieu que celui d'un homme mortel?

(48) *Les paroles de Séméi, selon l'Écriture, sont celles-ci :* Sors, sors, homme de sang, et méchant garnement : l'Eternel a fait retourner sur toi tout le sang de la maison de Saül, au lieu duquel tu as régné, et l'Eternel a mis le royaume entre les mains de ton fils Absalom. Et te voilà en ton propre mal, parce que tu es un homme de sang. *IIe. livre de Samuël, chap. XVI.*

(49) Antiq., *lib. VII. cap. VIII, pag.* 230.

(50) Ier. livre des Chroniques, *chap. XXII, vs.* 8, *et chap. XXVIII, vs.* 3.

(51) IIe. livre de Samuel, *chap. XXI.*

(52) *J'ai pris garde que l'Écriture nous apprend que David consulta et suivit les ordres de Dieu, quand il s'agit de repousser les aggresseurs,* Ier. livre de Samuel, *chap. XXIII et XXX ; mais qu'il ne consulta point Dieu, quand il voulut ruiner Nabal, ni quand il allait exterminer les voisins d'Akis, et faisait accroire qu'il ravageait les états de Saül. C'est un signe que Dieu n'approuvait point ces sortes d'actions.*

(K) [C'est la note (H) de l'autre version.]

I. . . . . .

II. . . . . et s'en retourne *à son logis*. M. Moréri prétend, etc. . . . . Je laisse *à M.* Simon, etc. . . . . .

III. . . . . l'arrière-garde de l'armée d'*Akis*. Les chefs *des Philistins* voulurent absolument *que David* s'en retournât dans la ville etc. . . . . .

(L) [C'est la remarque (I) de l'autre version.]

. . . . . .

. . . . . .

I. . . . . .

. . . . . .

. . . II. *Il ne fallait pas supprimer les courses faites par David sur les alliés de son patron, ni le mensonge dont il se servit en persuadant au roi Akis qu'il les faisait sur les terres des Israélites. Il ne fallait point non plus supprimer la mauvaise guerre qu'il faisait à ces gens-là : il passait au fil de l'épée hommes et femmes. Il n'est pas permis dans un dictionnaire, d'imiter les panégyristes, qui ne touchent qu'aux beaux endroits : il faut agir en historien, il faut rapporter le bien et le mal, et c'est ce qu'a fait l'Ecriture.* III. *On ne saurait donc approuver l'affectation qui paraît ici, de ne rien dire des ruses de David, tant contre Isbozeth que contre Absalom, et de ne parler que des guerres où David était provoqué. Ne fallait-il pas dire quelque chose de celles où l'Ecriture le représente comme l'agresseur, et de la sévérité étonnante dont il usait envers les vaincus ?* IV. *L'auteur fait pis que supprimer; il suppose, sans l'Ecriture, que* les Syriens, les Ammonites, les Moabites et les autres peuples voisins, attaquaient David. *L'Histoire sainte insinue clairement qu'ils ne firent que tâcher de se défendre, en quoi ils ne réussirent nullement* (57.....). V. *Il suppose aussi, sans l'Ecriture, que ce prince épousa la jeune fille qu'on lui avait amenée pour tâcher de le réchauffer. Je pourrais lui passer cela, sans faire tort à ce que j'ai dit touchant cette belle méthode de faire revivre la chaleur naturelle. Je ne pense pas que nos casuistes modernes les plus relâchés consentissent qu'un vieillard entièrement incapable de consommer le mariage, épousât une jeune fille dans la seule vue de se réchauffer les pieds et les mains auprès d'elle. Ils croiraient sans doute qu'il pécherait, et qu'il serait cause que sa compagne pécherait aussi.* VI. *L'auteur s'efforce, etc.*

(M) *On aurait tort de le blâmer de ce qu'il donna l'exclusion à son fils aîné.*] David laissa son royaume à Salomon au préjudice du droit d'aînesse, droit qui dans les couronnes héréditaires doit être inviolablement maintenu, à moins qu'on ne veuille ouvrir la porte à mille guerres civiles. Néanmoins David eut de très-justes raisons de déroger à ce droit, puisqu'Adonija, son fils aîné, avait eu tant d'impatience de régner, qu'il était monté sur le trône avant que David eût cessé de vivre (63). Ce bon père n'avait osé témoigner son ressentiment contre une impatience qui, dans le vrai, ne différait point de l'usurpation : il avait été toujours fort tendre pour ses enfans ; et son âge presque décrépit n'était pas fort propre à corriger la mollesse qui accompagne les cœurs tendres : mais la mère de Salomon, excitée et dirigée par un prophète (64) qu'Adonija n'avait point prié au festin royal (65), para le coup ; elle et le prophète obligèrent David à se déclarer en faveur de Salomon, et à donner tous les ordres nécessaires pour l'installation de ce jeune prince. Adonija se crut perdu, et se réfugia au pied des autels : mais Salomon le fit assurer qu'il ne lui ferait aucun mal, pourvu qu'il le vît tenir une bonne et sage conduite (66). Il le fit tuer néanmoins pour une raison qui paraît assez légère ; je veux dire à cause qu'Adonija avait demandé en mariage la Sunamite qui avait servi à réchauffer David (67). Ceci confirme ce que j'ai dit ci-dessus, que ce roi-prophète fut malheureux en enfans.

(57...) *Voyez le* IIe. livre de Samuel, *chap. VIII.*

(63) Ier. livre des Rois, *chap. I.*
(64) *Par le prophète Nathan.*
(65) Ier. livre des Rois, *chap. I, vs.* 10 *et* 26.
(66) *Là même, vs.* 51, 52.
(67) *Là même, chap. II.*

Ils n'avaient aucun naturel, ni envers lui, ni les uns envers les autres. Voici le plus sage de tous qui répand le sang de son aîné pour une vétille ; car il ne faut pas s'imaginer qu'il l'ait fait mourir à cause du déréglement qu'il y avait dans ces amours d'Adonija. Tous les fils de David devaient regarder la Sunamite comme le fruit défendu. Sa virginité avait appartenu à leur père ; il s'en serait mis actuellement en possession, si ses forces l'avaient permis. Adonija était donc blâmable de jeter les yeux sur cette fille ; mais ce ne fut point pour cette raison que son frère le tua : ce fut à cause que sa demande réveilla les jalousies de Salomon, et fit craindre que si on l'accoutumait à demander des faveurs, il ne songeât bientôt à faire valoir son droit d'aînesse (68). Une politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans le fit périr.

(68) *Là même*, *vs.* 22.

DAURAT *[1] (*a*) (Jean), en latin *Auratus*, savant humaniste et très-bon poëte, était Limosin (A), et d'une ancienne famille, dont on dit qu'il quitta le nom (B), pour en prendre un autre qui a été la source féconde d'une infinité de pointes (C). Étant allé *[2] à la capitale du royaume (*b*), afin d'y achever ses études, il y fit des progrès extraordinaires, et il s'y distingua de telle sorte par son grec et par le talent de la poésie, qu'il devint l'un des professeurs de l'université de Paris. On le fait succéder dès l'an 1560 *[3] à Jean Stracellus dans la charge de lecteur et professeur du roi en langue grecque (*c*); mais avant cela il avait été principal du collége de Coqueret (*d*), après avoir été précepteur de Jean-Antoine de Baïf *, chez Lazare de Baïf, son père, maître des requêtes. Il avait continué d'instruire ce jeune disciple dans le collége de Coqueret, et il avait eu là aussi pour élève pendant sept années le fameux Ronsard (*e*). Un des plus justes et des plus glorieux éloges de Daurat est que de son école sont sortis un grand nombre d'habiles gens (*f*). Il enseignait bien, et sa mine un peu paysanne et désagréable (D) n'arrêtait pas le succès de ses leçons. Il était accessible à tout le monde; il aimait à dire des bons mots, et donnait même quelquefois de grands repas *, se montrant partout fort éloigné de l'avarice

*[1] La seule pièce française que contienne son recueil intitulé : *Joannis Aurati poëmata*, 1586, in-8°., est signée *Dorat*, comme le remarque Leclerc. Baluze croit que ce nom lui venait de Dorat, petite ville de la Marche Limousine. Il faut donc, dit Leclerc, écrire Dorat.

(*a*) *On l'appelle aussi* Aurat, d'Aurat, Dorat.

*[2] Ce fut en 1537, dit Leclerc

(*b*) Papyr., Masso, *in* Elog. Jo. Aurati.

*[3] Leclerc cite une petite pièce de Michel de L'Hospital, où le professorat de Daurat est daté de 1556. Goujet, dans son *Mémoire sur le Collége royal*, dit, tome 1er., pag. 455, que Dorat succéda, en 1560, à J. Strazel, *mort l'année précédente*. Mais ce même Goujet, dans l'article Strazel, pag. 401, le fait mourir en 1556 *ou* 1559, sans dire quelle est la vraie date des deux. Contre l'opinion suivie par Goujet, en son article *Dorat*, on peut encore citer les *Odes et épigrammes*, etc., de *Charles Fontaine*, imprimées dès 1557. Parmi ces pièces, il y en a une où Daurat est appelé lecteur royal.

(*c*) Du Breul, Antiq. de Paris, *pag. m.* 565.

(*d*) Dinet, Vie de Ronsard.

*[1] Précédemment il avait, dit Leclerc, été soldat pendant trois ans.

(*e*) *L'entrée de Ronsard à ce collége tombe vers l'an* 1545, *puisque Ronsard avait alors vingt ans passés.* [Leclerc dit que Ronsard avait plus de vingt-un ans, ce qui désigne l'an 1547.]

(*f*) *Docuit diù summâ cum gloriâ et discipulos habuit omnes fere præstantiores Galliæ viros, vicinarumque gentium lectissimos.* Papyr. Masso, *in* Elog. Jo. Aurati. *Voyez aussi* Thuan. *lib. LXXXIX.* Sammarth. Elog., *lib. III*, *pag. m.* 55.

*[2] Joly me cette circonstance.

(E); ce qui, avec l'étoile ou la fatalité de sa profession, pourrait bien être la cause de la pauvreté où il se trouva réduit (F); et qui lui a douné place dans la liste des savans qui sont presque morts de faim *[1] (*g*). Charles IX l'avait pourtant honoré de la qualité de son poëte *[2], et s'était fort plu à s'entretenir avec lui (G). Ce ne fut pas sous son règne, mais sous celui de Henri II (*h*), que Daurat fut précepteur des pages *[3] du roi pendant un an (H). Je ne sais pas si les chagrins qui l'obligèrent à quitter ce poste vinrent, ou tous, ou en partie, de la pétulance de cette jeunesse. Vu le siècle où il vivait, nous lui devons pardonner le goût qu'il eut pour les anagrammes, dont il fut le premier restaurateur (*i*) *[4]: on prétend qu'il en trouva la tablature dans Lycophron. Il les mit tellement en vogue, que chacun s'en voulait mêler. Il passait pour un grand devin en ce genre-là, et plusieurs personnes illustres lui donnèrent leur nom à anagrammatiser. Il se mêlait aussi d'expliquer les centuries de Nostradamus, et cela avec un tel succès (I), au dire de quelques-uns, qu'il semblait être revêtu du caractère de son truchemau ou sous-prophète. Ce ne sont point là les beaux endroits de sa vie (*). Il vaut encore mieux le voir se remarier dans son extrême vieillesse * avec une fille de dix-neuf ans (K), et l'entendre dire pour ses raisons, que c'était une licence poétique (*k*); et qu'ayant à mourir d'un coup d'épée, il avait trouvé plus à propos de faire l'exécution par une épée bien luisante que par une épée rouillée (*l*). Ce nouveau mariage fructifia, et le rendit père d'un fils auquel on le voyait faire mille caresses folâtres (*m*). Si M. de Thou et son traducteur avaient considéré ceci, ils auraient sans doute mieux pesé leurs expressions pour l'honneur de la jeune mariée (L). Daurat avait eu de sa première femme, entre autres enfans, un fils dont on a imprimé des vers français (*n*), et une fille qu'il maria à un savant nommé Nicolas Goulu (*o*), en faveur

*[1] Cela est sans raison, dit Leclerc.

(*g*) *Voyez* Maturin Simonius, de Literis pereuntibus, *apud* Barthium in Stat., *pag.* 447.

*[2] Ce fut en 1567, dit Leclerc.

(*h*) *Environ l'an* 1554. *Voyez M.* de Thou, *liv. XIII, vers la fin, pag. m.* 278. *Voy. aussi l'article* LORRAINE. *Remarque* (N), *t. IX.*

*[3] Voyez la note ajoutée sur la remarque (H).

(*i*) Papyr. Masso, Elog. Jo. Aurat.; Claudius Verderius, Cens. in Auctor, *pag.* 45; Dinet, Vie de Ronsard.

*[4] Joly donne, d'après Leclerc, les noms des prédécesseurs de Daurat pour la restauration de l'anagramme, et il renvoie au chapitre des *Bigarrures du sieur Desaccords* (Tabourot), intitulé : *Des Anagrammes.*

(*) Les mémoires de l'état de France, etc, tom. I, au feuillet 278 tourné, après avoir parlé du massacre de l'amiral de Châtillon, et de la manière dont le corps de ce seigneur fut accoutré par la populace : *Jean Dorat, poëte, écrivit des vers latins où il se moque de l'amiral, blasonnant un chacun des membres de ce corps mutilé.* Je doute que cet endroit de la vie de Daurat soit plus beau que d'autres qu'on lui a reprochés. REM. CRIT.

* Bayle croyait Daurat né en 1507, et se trompait de dix ans, comme le prouve Leclerc, dans une note sur la remarque (R).

(*k*) Sammarth., *in ejus* Elogio.

(*l*) Papyr. Masso, *in* Elog. Jo. Aurati. *Je rapporte ses paroles dans la remarque* (G).

(*m*) *Id.*, *ibid.*

(*n*) *Ils sont dans le recueil des vers du père, et si l'on en croit le titre, ils ont été faits par l'auteur à l'âge de dix ans.* Ménage, Remarque sur la Vie d'Ayrault, *pag* 187. *La fille aussi fut savante, comme nous le dirons sous le mot* GOULU (Nicolas), *tome VII.*

(*o*) Sammarth., *in ejus* Elogio. La Croix du Maine, *pag.* 201

duquel il se défit de sa charge de professeur royal en langue grecque (M). Il a fait beaucoup de vers (N) en latin, en grec, et même en français, et sa maladie fut enfin d'en vouloir trop faire; car il ne s'imprimait point de livre, et il ne mourait aucune personne de conséquence, sans que Daurat fît quelques vers sur cette matière, comme s'il avait été le poëte banal du royaume, ou comme si sa muse avait été une pleureuse à louage. Cela fit que si sa veine ne fut pas épuisée jusqu'à la lie, elle fut du moins réduite à l'état d'un tonneau bas percé (O), d'où le vin, destitué de la meilleure partie de ses esprits, ne coule que faiblement. Il était si bon critique, que Scaliger ne connaissait que lui et Cujas qui fussent bien capables de rétablir les anciens auteurs (*p*); mais il n'a donné au public que peu de chose de cette nature (P). Selon Scaliger, il *commençait à s'apoltronner* (Q), *et s'amusait à chercher toute la Bible dans Homère*. Il mourut à Paris le 1er. de novembre 1588, âgé de plus de quatre-vingts ans (R). Le recueil qu'on fit de ses vers ne lui fut pas honorable : les libraires eurent plus d'égard à leur intérêt qu'à sa réputation. Ils y fourrèrent des poésies qu'il n'avait pas faites, et quelques ouvrages qu'il n'eût point voulu avouer pour siens, quoiqu'il les eût composés (*q*).

(*p*) Scaligérana I, *pag. m.* 18. *Voyez* Guil. Canterus in Lycophr. *Vers.* 308.

(*q*) Thuan., Hist., *lib.* LXXXIX, *sub fin.*

(A) *Il était Limosin.*] M. de Thou, La Croix du Maine, Duverdier, M. Ménage, et plusieurs autres, le font natif de Limoges. On peut douter qu'ils soient bien fondés, quand on songe que Papyre Masson le fait naître à la source de la Vienne (1). S'il était né dans la capitale du Limosin, je ne pense pas que ses amis, faisant son éloge, lui eussent donné pour patrie un village dont ils ne disent pas même le nom *1.

(B).. *Et d'une ancienne famille dont on dit qu'il quitta le nom.*] Il était de la famille des Dinemandi et Dremondais (2). On prétend (3) que le nom de Dinemandi, signifiant dans le langage du pays *Dîne-matin*, et marquant par-là quelque chose d'un peu bas (4), ne lui plut point, et qu'il le changea en celui de *Daurat*, qui signifie en gascon la même chose que le mot françois *doré*, et qui avait été donné autrefois à l'un de ses ancêtres, à cause de ses cheveux blonds. D'autres prétendent que notre poëte prit ce nouveau nom, à cause que sa patrie était située sur la petite rivière d'Aurance (5). M. Ménage m'apprend que la mère de Daurat était de la famille de *Bermondet*.*2 (6) : c'est donc ainsi qu'il faut corriger La Croix du Maine, en effaçant son *Bremondais*. Naudé n'oublie point notre Daurat, lorsqu'il parle (7) de ceux qui ont changé leur nom de famille, *Illud... pro Joanne* Mane-Pranso, *Auratum... exhibet*. M. Ménage a désigné Daurat sous le nom d'*Orthrophagus*, dans sa méthamorphose de Gargilius Macro. Voyez tome VII la remarque (D) de l'article Goulu *3 (Nicolas).

(1) Pap. Masso, *in* Elogio Jo. Aurati.

*1 Daurat lui-même, dans plusieurs endroits de ses poésies, cités par Leclerc, dit être né à Limoges.

(2) La Croix du Maine, Biblioth., *pag.* 201.

(3) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 186. Baillet, Auteurs déguisés, *pag.* 155.

(4) *La coutume de dîner trop tôt.*

(5) Coulon, Rivières de France, *Ire. part.*, *pag.* 323.

*2 Leclerc remarque que c'est une erreur, puisque les Bermoudet étaient nobles et que Daurat lui-même, dans une de ses pièces, dit que sa mère était fille d'un marchand.

(6) Ménage, Rem. sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 186, 499.

(7) Naud., præf. in Opusc. Niphi.

*3 Leclerc rapporte différentes preuves que Daurat n'a jamais changé de nom, et surtout n'a jamais eu celui de *Dîne-Matin*. Revenant encore sur ce sujet à l'article de N. Goulu, il remarque qu'en retour de ce que ce dernier était appelé *mon Goulu* par Daurat, il n'aurait pas

(C) . . . *Pour en prendre un autre qui a été la source féconde d'une infinité de pointes.*] On n'avait garde d'y manquer dans un siècle où les équivoques, les jeux de mots, les turlupinades, étaient une monnaie de bon alloi. A présent ce sont des espèces décriées qui ne sont bonnes que pour le billon. Du Verdier Vau-Privas (8) nous a conservé un sonnet tout plein de dorures ou d'allusions à l'or, en l'honneur de Jean Dorat. Le docte François Hotman crut sans doute bien rencontrer lorsqu'il fit ce distique contre lui :

Ex solido esse prûs vulgus quem credidit auro,
Extorsùm auratus, plumbeus intùs erat (9).

Daurat ni son disciple Ronsard ne se trouvèrent pas bien d'avoir exercé leurs muses contre ceux de la religion : c'était s'attaquer à de trop rudes jouteurs. Le premier, donnant une idée ou une métaphore tout-à-fait basse, écrivit contre les grenouilles du grand lac de Genève, et les compara aux grenouilles de l'Apocalypse. C'était bien à eux qu'il fallait parler de l'Apocalypse. Ils feignirent entre autres choses, dans leur réponse, que leurs grenouilles, au lieu de coasser, criaient AU RAT, AU RAT *de Limousin*, et se plaignaient des ROSSES *de Vendomois* (10). Ils lui rendirent même son injure en espèce, car ils l'appelèrent la grenouille limousine (11). Hotman l'appelle mangeur de raves. *Vidi multos*, dit-il (12), *qui dicebant quòd illa carmina meliùs valebant aureum quàm omnia poëtastrorum epigrammata in fine tui libri posita duos denarios, etiam sine excipiendo suum vicinum Lemovicem raphanophagum** *Joh. Auratum.* Je ne sais si jamais Daurat a mis en vers la réponse dont il se servit contre un ministre de Genève *, qui lui avait dit *que le signe de la croix que font les catholiques sur leur personne semble être fait pour chasser les mouches.* Du Verdier Vau-Privas, qui rapporte (13) cette réponse (14) avec de grandes marques d'approbation, prétend que Daurat passant par Genève, en revenant d'Italie, fut sollicité d'embrasser le calvinisme, et qu'on lui promettait *bon appointement, mais qu'il ne se pouvait accoutumer à cette doctrine.* Ce fut sans doute après ce voyage qu'il écrivit le poëme qui lui attira une grêle d'allusions.

(D) *Il avait la mine un peu paysanne et désagréable.*] M. Moréri a outré ces paroles de Masson : *Tametsi vultu subrustico et insuavi erat*, en les traduisant ainsi, *ceux qui ont travaillé à son éloge avouent que c'était l'homme du monde le plus mal fait, et qu'il avait l'extérieur d'un paysan.* Voilà une insigne falsification au pré-

manqué de l'appeler *mon Dieu-Matin.* Cependant je crois bon d'observer que Daurat pouvait se permettre envers son gendre des familiarités que Goulu pouvait ne pas prendre.

(8) Biblioth., *pag.* 685, 686.

(9) Matagonis de Matagonibus ad Italo-Gallum Matharelli, *pag. m.* 248.

(10) *Voyez* Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 127.

(11) Le Laboureur, Additions à Castelnau, *tom. II, pag.* 674.

(12) Matagonis de Matagonibus ad Italo-Gallum Matharelli, *pag.* 247.

(*) Le mot *raphanophagus*, employé par François Hotman, aurait dû être rendu par *mâche-rabe*, qui est le sobriquet des Limosins, nommément des paysans, tels que Daurat, à juger de cet homme par son extérieur rustique. *Au diable le* masche-rabe, *tant il pue*, dit dans Rabelais, l. 2, ch. 6, Pantagruel, parlant de l'écolier limosin, qui s'était *conchié* pendant que ce géant l'avait tenu à la gorge. On sait d'ailleurs le *Magnificat* des Limosins de la campagne : *monsiour saint Marsau, nostre bon fondatour, prega pour nous nostre Seignour, qu'il nous veuille bien garda nostra raba, nostra castagna, nostra fama, Alleluia.* Comme les paysans limosins sont fort pauvres, et qu'au défaut de blé ils se remplissent d'une espèce de raves ou gros navets ronds qu'ils ne se donnent pas même le temps de cuire, de là ce sobriquet qui reproche à ces pauvres gens, et leur indigence, et les mauvais vents à quoi on est exposé quand on se trouve près d'eux. Jean de la Bruyère-Champier, l. 9, chap. 2 de son *de Re cibaria*, où il parle de plusieurs espèces de cette sorte de raves, *Sabaudis ac Lemovicis palma tribuitur, ut olim apud Romanos Nursinis. Vulgus Gallicum Sabaudis atque Lemovicis redùsse ad restim clamat, ubi rapa gelu exusta fuerint, aut aliquâ injuriâ soli cœlive perierint. . . . Inflationes crudiora minusque cocta facere creduntur. Undè crepitus ventris ingentes vescentibus fiunt.* Rabelais, au reste, qui, l. 2, ch. 27, parlant de ces personnes grosses et courtes que nous appelons *nabotes*, les compare à cette espèce de *navets*, aurait pu fournir à Ménage de quoi autoriser l'étymologie qu'il donne de ce mot. REM. CRIT.

* Leclerc assure que dans les poésies de Daurat on ne voit rien sur ce sujet, non plus que sur le voyage en Italie dont Bayle parle quelques lignes plus bas, et qui ne peut avoir été que très-court s'il a eu lieu.

(13) Prosopographie, *tom. III, pag.* 2575.

(14) *Elle roulait sur ce que* Belzébuth *signifie* prince des mouches.

judice de ce fameux poëte du roi. Le latin qu'on vient de lire ne diffère de ce qui a été dit de Voiture que de la moitié. On a dit de celui-ci *qu'il avait le visage un peu niais, mais agréable pourtant* (15). Je veux bien croire que Daurat était infiniment éloigné de la politesse qui a brillé dans Voiture; mais je ne saurais m'imaginer qu'il fût dépourvu de cette science du monde et de ces agrémens de conversation que les savans doivent avoir pour être estimés dans une cour; car nous verrons ci-dessous que Charles IX prenait un plaisir extrême à l'entendre, et qu'il admirait ses bons contes et ses bons mots; et nous apprenons de Brantôme que Daurat voyait le grand monde. *La première fois*, dit-il (16), *que j'ouïs l'histoire* de la Matrone d'Éphèse, *ce fut de M. Daurat qui la conta au brave M. du Gua, et à quelques-uns qui dînaient avec lui.* Il ajoute que *M. Daurat disait la tenir de Lampridius;* mais c'est de Pétrone qu'il la tenait, et j'aimerais mieux imputer ce petit défaut de mémoire à Brantôme qu'à notre poëte. Du Verdier observe que *Daurat était petit homme de stature et de mine, mais grand d'esprit* (17).

(E) *Il était fort éloigné de l'avarice.*] Cet éloge et ceux qui le précèdent sont tout-à-fait opposés aux médisances de Scaliger; car voici ce qu'il dit (18), sous le mot *Auratus : Il était fort fantasque et sordidus comme Moncaud, sed non tam. Il coupait toutes les marges de son Barthole, et écrivait là. Il a peu de livres.* Le moyen d'accorder ceci avec Papyre Masson, qui soutient que ce poëte ne faisait pas plus de cas de l'argent que de la boue, et qu'il jugeait indignes du nom de poëte ceux qui étaient trop bons ménagers? Joignez à ceci le témoignage de M. de Thou, que je rapporte dans la remarque suivante. Quand on considère que, du côté de la poésie et de la critique, Scaliger a donné beaucoup d'encens à Daurat, on ne saurait juger qu'il ait été préoccupé contre lui; mais d'ailleurs, quel fond y a-t-il à faire sur ses paroles? N'assure-t-il pas que Daurat avait à Padoue ou à Pise 1200 écus de gages? et cependant qui oserait croire que jamais Daurat ait eu la charge de professeur dans l'une ou l'autre de ces deux villes? Scaliger ne parle-t-il pas comme si Daurat vivait encore? mais cela peut-il subsister avec mille autres choses qui sont dans le *Scaligérana*, et qui ne peuvent avoir été dites que dix ou douze ans après que Scaliger se fut établi à Leyde, où il arriva en 1593, cinq ans après la mort de Daurat? Pour ôter ces difficultés, ne faudrait-il pas supposer une chose fausse, savoir que les deux neveux de Pierre Pithou, qui ont recueilli le *Scaligérana*, ont demeuré quinze ou vingt ans chez Scaliger? Il faut de deux choses l'une, ou que la mémoire de Scaliger ait souvent bronché dans les conversations qu'il avait avec ces jeunes gens, ou que ceux-ci aient confondu ce qu'ils lui entendaient dire. Du reste, on ne peut nier qu'il n'eût vu Daurat : ils nous apprend (19) qu'ils furent ensemble rendre visite au sieur de La Croix du Maine, et que Daurat, qui ne prononçait point le B, lui dit en sortant : *oscura diligentia.* C'est le jugement qu'il porta des travaux de celui qu'ils venaient de voir. J'ai oublié une très-forte objection, et capable toute seule de nous convaincre qu'on a pris ici l'un pour l'autre. Peut-on dire de Daurat, homme qui ne s'occupait que de langue grecque et de poésie, que Barthole était son livre? C'est à un professeur en droit à signaler son avarice sordide en écrivant sur les rognures de son Barthole.

(F) *. . . ce qui.... pourrait être cause de la pauvreté où il se trouva réduit.*] M. de Thou, en avouant d'un côté que Daurat toucha jusqu'à sa mort la pension qui lui avait été conservée quand il se défit de sa charge, avoue de l'autre qu'il avait toujours négligé ses intérêts *, et qu'il se trouvait réduit depuis long-temps à une déplorable nécessité. *Vir ad aliorum studia ac commoda promovenda natus, qui rem familiarem totâ vitâ neglexerat, de-*

(15) Histoire de l'Académie française, *pag. m.* 301.

(16) Dames galantes, *tom. II, pag.* 140.

(17) Du Verdier, Prosopographie, *tom. III, pag.* 25-5.

(18) *Dans le* IIe. Scaligérana.

(19) Scaligérana, *pag. m.* 148.

* Leclerc dit que de Thou était mal informé, et qu'au contraire Daurat suivait chaudement ses intérêts.

plorandâ jam pridem egestate premeretur (20). Papyre Masson reconnaît qu'il ne laissa point de richesses, quoique, dans ses vieux jours il eût senti les bienfaits du roi Charles IX. *Excessit è vitâ dives opibus, iis præsertim quas virtus parit, non quibus mortalium genus avidum expleri nequit* (21). Cela réfute invinciblement la prétendue mesquinerie dont le *Scaligérana* l'accuse, sans qu'on puisse nous objecter la politique dont Charles IX se servait à l'égard des poëtes. Brantôme (22) nous apprend que ce prince *aimait fort les vers, et récompensait ceux qui lui en presentaient, non pas tout à coup, mais peu à peu, afin qu'ils fussent toujours contrains de bien faire, disant que les poëtes ressembloient les chevaux, qu'il faloit nourrir, et non pas trop saouler et engraisser; car après ils ne valent rien plus.* Cette objection serait nulle, puisqu'avec quelque réserve que ce monarque eût gratifié son poëte, il eût pour le moins mis en état de n'être pas pauvre un homme dont l'avarice eût été sordide.

(G) *Charles* IX... *s'était fort plu à s'entretenir avec lui.*] Je m'en vais rapporter tout le passage de Papyre Masson : il fournit matière de critiquer. *Carolo nono*, dit-il (23), *regi christianissimo carissimus atque acceptissimus fuit* (Auratus). *Is enim in decrepitâ ætate facetias hominis et argutias mirabatur, honestabatque præmiis poëtæ sui venerabilem senectam.* Il me semble que cet écrivain a grand tort de donner une vieillesse décrépite à notre poëte, sous Charles IX : ce n'est pas ainsi qu'on parle d'un homme qui n'a que soixante ou soixante-cinq ans, qui en vit plus de quatre-vingts sans presque aucune maladie, et qui fait des enfans peu d'années avant sa mort. Or, c'est ce qui convient à Daurat, selon Papyre Masson duquel voici les paroles (24) : *Propè octogenarius aliquot jam pridem procreatis liberis, amissâque priori conjuge, adolescentulam duxit, ex eâque Polycarpum, seniles delicias, filiolum incredibili gaudio suscepit, blandiusculè cum eo colludens, et instar simiæ manibus efferens.....* (25) *decessit prosperâ ferè semper usus valetudine..... anno Domini* 1588..... *major octuagenario* [*1]. D'autre côté il est notoire que le règne de Charles IX ne s'étend que depuis 1561 jusqu'en 1574. Au reste, Lorenzo Crasso, qui a cru que ce fut le roi Henri III qui conféra à Daurat le titre de *poëta regius* (26), ne savait pas que cet honneur est de plus ancienne date. Voilà Papyre Masson qui dit que Charles IX traitait Daurat comme son poëte.

(H) *Il fut précepteur des pages du roi pendant un an.*] M. de Thou n'exprime point la durée de cet emploi ; il ne dit sinon que Daurat l'exerça avant que d'être professeur : *Primùm pueris regiis erudiendis admotus, dein..... in regio gymnasio diù professor* : passage où le traducteur a commis une bévue ; car il a traduit *il fut premièrement employé à instruire les fils* [*2] *du roi* (27) : mais M. Ménage cite (28) des vers de Daurat, qui prouvent que cette fonction ne dura qu'un an, et qu'elle avait été une rude croix :

Aulica nam pussus fastidia mille per annum,
Hunc tandem in portum ventis jactatus et undis,
Nauseam ut evomerem tanti maris, alter Ulysses
Evasi. . . . . . .

M. Ménage ajoute que Papyre Masson parle de ce préceptorat : c'est ce que je n'ai point trouvé dans les éloges de Papyre Masson.

(I) *Il se mêlait d'expliquer les centuries de Nostradamus..... avec succès.*] M. Teissier (29) cite pour cela Papyre Masson et Sainte-

(20) Thuan., *lib. LXXXIX*, *pag.* 175.
(21) Papyr. Masso, Elog., *tom. II*, *pag.* 290.
(22) Vie de Charles IX.
(23) Papyr. Masso, Elog., *pag.* 290.
(24) Papyr. Masso, Elog., *tom. II*, *pag.* 289.
(25) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 290.
[*1] Voyez ci-après une note sur la remarque (R).
(26) Istor., de Poët., *pag.* 265.
[*2] Sur cette traduction inexacte, Leclerc remarque que Teissier a corrigé assez heureusement le texte de de Thou; et que si au lieu de *fils du roi*, il eût mis *enfans du roi*, il n'aurait rien dit que de vrai. Daurat fut en effet précepteur du duc d'Angoulême, fils naturel, et de trois filles légitimes de Henri II. Daurat fut supplanté en 1555, et renvoyé sans retour et sans récompense.
(27) *Voyez* Teissier, Elog., *tom. II*, *pag.* 108.
(28) Rem. sur Ayrault, *pag.* 187.
(29) Elog., *tom. II*, *pag.* 110.

Marthe, qui n'en disent rien : il fallait citer La Croix du Maine (30) et Du Verdier Vau-Privas. Les paroles de ce dernier sont remarquables : *Dorat*, dit il (31), *se mêlait d'interpréter les songes : il faisait cas des centuries de Nostradamus contenant certaines propheties auxquelles il a donné des interpretations confirmées par plusieurs evenemens, et disait que Michel Notre-Dame* (32) *les avait escrits un ange les lui dictant.*

(K) *Il se remaria..... .... avec une fille de dix-neuf ans.*] C'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles de Sainte-Marthe, *undeviginti annorum puella* MM. Moréri, Teissier (33), et Bullart (34), qui donnent vingt-deux ans à cette fille, auraient sans doute bien de la peine à en donner garant un auteur contemporain, qui valût celui que je leur oppose. M. Ménage ne lui en a donné que dix-huit (35).

(L) *Pour l'honneur de la jeune mariée.*] En effet, M. de Thou a dit *que ce qui diminua le regret de la mort de Daurat, est que la vieillesse l'avait rendu incapable de toutes les fonctions de sa charge* (36). Qui ne le croirait sur cela hors d'état de faire un enfant ? Qui croirait qu'un bon vieillard, qui aurait perdu la force d'expliquer un vers d'Homère à ses écoliers, aurait conservé la force de consommer un mariage avec une jeune fille ? Ainsi l'on ne pourrait ajouter foi littéralement au narré de M. de Thou, sans entrer dans de violens soupçons contre la jeune épouse de notre poëte, comme si elle avait pratiqué la maxime *qu'une habile femme ne manque jamais d'heritiers*, ou comme si son mari eût pu s'appliquer avec beaucoup de raison l'ancienne sentence :

Qu'autant vieillard à la barbe fleurie,
Pour ses voisins que pour lui se marie.

C'est ainsi qu'Amyot traduit ces paroles grecques proférées par un homme âgé : Γαμῶ γέρων, εὖ οἶδα, καὶ τοῖς γείτοσι. *Duco uxorem, probe scio, vicinis quoque* (37). Au fond, rien ne paraîtrait plus contradictoire à ceux qui paient les pensions des professeurs et des ministres, que de voir que pour faire déclarer *emeritus* un homme dont la femme serait grosse, on alléguerait que l'âge l'aurait rendu entièrement incapable de monter en chaire.

Notez qu'il y a des gens (38) qui disent *qu'un peu devant* que de mourir *il avait epousé une jeune servante, bien qu'âgé de quatre-vingts ans..., et qu'on ne dit point qu'il eût d'enfans de cette servante* (39), *comme il en avait eu d'une fort honnête dame qu'il avait épousée en premières noces.* Voici donc un homme à mettre dans le catalogue dont M. Ménage a fait mention (40) *.

(M) *Il maria une fille..... à..... N. Goulu, en faveur duquel il se défit de sa charge de professeur royal en langue grecque*] Sainte Marthe, sans marquer le temps, dit que Daurat, ayant été fait *poëta regius*, résigna sa charge de professeur à Goulu son gendre. M. de Thou parle de la chose d'une façon encore plus vague : il se contente de dire (41) qu'après que Daurat eut exercé long-temps la charge de professeur au collége royal, il devint *emeritus*, il renonça aux fonctions de cet emploi, et jouit d'une pension qui lui fut payée jusques à sa mort. Mais du Breul nous marque le temps ; car il dit que *Nicolas Goulu fut pourvu à la place d'Aurat par brevet du roi du 8e. jour de novembre* 1567 (42). Sur tout cela, j'ai deux remarques à faire : l'une, que M. de

(30) Biblioth., *pag.* 330.

(31) Prosopographie, *tom. III, pag.* 2575.

(32) *Il y a dans l'imprimé*, et disait Michel que Nostre-Dame. *C'est visiblement une faute d'impression.*

(33) Eloges, *tom. II, pag.* 110.

(34) Bullart, Académie des Sciences, *vol. II, pag.* 360

(35) Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 187.

(36) *C'est ainsi qu'on a traduit ce latin*, ob senium inutilis ejus opera esse cœpisset.

(37) Plut., An seni sit gerenda Respub. *pag.* 789.

(38) Pierre de Saint-Romuald, Journal chronologique et histor que, *au 6 d'octobre, pag. m.* 396. *Il met la mort de* Ronsard *à ce jour-là* 1589.

(39) *Cela est faux. Voyez la remarque* (G), *citation* (24).

(40) *Voyez l'article* Brisets, *citat.* (15), *tome IV, pag* 141.

* C'est-à-dire, des hommes qui ont épousé leurs servantes ; mais Leclerc et Joly sont loin de regarder comme prouvé que la seconde femme de Daurat fût une servante.

(41) *Lib. LXXXIX, sub fin.*

(42) Du Breul, Antiquités de Paris, *pag.* 565.

Thou ne devait pas dire qu'à cause que la vieillesse, et la guerre civile qui avait chassé de Paris toute la jeunesse, avaient commencé de rendre inutile le travail de Daurat, on eut moins de regret à sa mort. Cela signifie qu'il aurait pu rendre quelque service s'il y avait eu des écoliers à Paris, et qu'il en avait rendu effectivement jusqu'à ce que les infirmités de la vieillesse l'eussent accablé. Il n'avait donc pas renoncé aux fonctions du professorat dès l'année 1567, qui fut celle de la translation de la charge du beau-père au beau-fils; car s'il y eût renoncé dès-lors, les deux raisons alléguées par M. de Thou pourquoi la perte de ce professeur fut moins regrettée, seraient très-fausses : il semble donc que ce grand historien se soit contredit sur le chapitre de Daurat. Il a dit en quelque endroit que ce professeur avait renoncé à sa charge dès avant la mort de Turnèbe (43), et s'était retiré dans le faubourg de Saint-Victor *[1], où lui M. de Thou l'allait voir souvent. *Jam Joannes Auratus professioni renunciaverat, et in Sanvictorianum suburbium concesserat; quo frequens itabat Thuanus ex ejusque colloquiis semper instructior redibat, de Budæo quem ille puer viderat, Germano Brixio, Jacobo Tusano sedulò eum percontatus* (44). Ma seconde remarque est que la Croix du Maine déclare en 1584, *qu'Aurat fait encore tous les jours leçons ordinaires de sa profession à Paris; tant il aime à profiter au public, et faire des disciples.* Voilà de part ou d'autre des gens qui se sont trompés. Ce qui me paraît de plus probable est que notre homme ayant obtenu que sa profession fût conférée à son beau-fils, ne laissa pas d'enseigner comme auparavant, du moins en particulier.

(N) *Il a fait beaucoup de vers.*] Du Verdier Vau-Privas nous en conte apparemment *[2], lorsqu'il dit (45) *que les odes, épigrammes, hymnes, et autres genres de poésies en grec et en latin* composés par Daurat *passent plus de cinquante mille vers*: mais quoique l'on en rabatte tout ce qu'on jugera à propos, il demeurera pour constant qu'il a composé un grand nombre de poésies en ces deux langues, à quoi il faudra joindre celles qu'il a composées en français; car le même Du Verdier remarque qu'encore qu'il se soit entièrement adonné aux poésies grecques et latines, il n'a pas *laissé de poétiser en notre langue française, dont n'a imprimé que bien peu.* Il donne le titre de deux poëmes français : M. Teissier donne le titre des latins. Consultez la note (46). Au reste, M. Ménage n'a pas eu raison de dire *que Daurat ne faisait point de vers français*, et de soutenir par-là que M. Baillet avait eu tort d'assurer que la Pléiade imaginée par Ronsard n'était que de poëtes français (47). Si la prétention de M. Ménage était vraie, savoir *que Daurat le chef de cette Pléiade ne faisait point de vers français*, M. Baillet aurait été critiqué à juste titre : mais cette prétention est fausse; car outre ce qui vient d'être cité de Du Verdier Vau-Privas, on trouve dans la Croix du Maine, que *Daurat a écrit plusieurs poëmes très-doctes tant en grec et latin qu'en francais.* Ailleurs (48) on trouve que Ronsard *appela la Pléiade la compagnie de Jean Antoine de Baïf, de Joachim du Bellai, de Pontus de Tyard, d'Étienne Jodelle, de Remi Belleau, de Daurat, et de lui, parce qu'ils étaient les premiers et plus excellens, par la diligence desquels la poésie* FRANÇAISE *était montée au comble de tout honneur.* Conformément à cela M. Ménage lui-même avait dit dans ses remarques sur Malherbe, *qu'à l'imitation de la Pléiade de poëtes grecs, Ronsard en fit une des poëtes français qui étaient de son temps.....*, *et que ces poëtes* FRANÇAIS *étaient Ronsard, du Bellai,*

(43) *C'est-à-dire, avant* 1572.

*[1] Leclerc observe que Daurat dit que sa maison était au faubourg Saint-Marcel; mais il ajoute que les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor étant limitrophes, l'erreur de de Thou est légère.

(44) Thuan., de Vitâ suâ, *lib. I.*

*[2] Leclerc trouve que Bayle décide *trop hardiment.* Il ne dit pourtant que, *apparemment.* Leclerc ajoute que Du Verdier pouvait tenir de Daurat lui-même ce qu'il avançait.

(45) Bibliothèque, *pag.* 685.

(46) *Voyez le jugement que M.* de Thou *a fait du Recueil des poëmes latins, et M.* Baillet, Jugem. sur les Poët., *num.* 1337. *M.* de Thou *dit que les libraires y mirent les vers qui n'étaient point de* Daurat; *son traducteur a omis cela, apud* Teissier.

(47) Anti-Baillet, *tom. II, pag.* 28.

(48) *Dans la* Vie de Ronsard.

Pontus de Tyard, *Jodelle*, *Belleau*, *Baïf et Daurat*. Et voici ce que l'on trouve à la page 186 de ses remarques sur la vie de Pierre Ayrauld : *Daurat est le premier des poëtes de la Pléiade; car tous ceux qui ont parlé de ces poëtes, les ont nommés en cet ordre : Daurat, Ronsard, du Bellai, Belleau, Antoine de Baïf, Pontus de Tyard, et Jodelle.* Je ne veux point me servir de l'autorité de M. de Thou, qui dit (49) que Ronsard et Daurat avaient fait les vers qui furent chantés par les filles de la reine, au fameux ballet dont on régala les ambassadeurs de Pologne l'an 1573 * ; car il est fort possible, en cette rencontre, que des vers chantés par des dames aient été latins, et il y a des auteurs qui disent expressément que *Daurat fit les vers latins qui furent récités au ballet qui fut représenté aux Tuileries l'an* 1573, *quand M. le duc d'Anjou fut déclaré roi de Pologne* (50). Mais quoiqu'il soit sûr que Daurat a fait des vers en sa langue maternelle, il faut avouer que son mérite n'était pas tel de ce côté-là que du côté de la poésie latine. C'est aussi en qualité de poëte latin qu'il a fait du bruit dans la république des lettres, nonobstant les fautes grossières qui lui échappaient quelquefois contre les règles de la quantité. Barthius lui donne ce coup en passant dans la page 1659 de son commentaire sur Stace, et ajoute une chose de lui qui mérite d'être rapportée (51), c'est qu'il admirait tellement cette épigramme d'Ausone (*Epigr.* 105),

Dum dubitat natura, marem faceretve puellam,
Factus es, ô pulcher, penè puella puer,

qu'il soutenait qu'un démon en était l'auteur (*).

(O) *Sa veine fut reduite..... à l'état d'un tonneau bas percé.*] Citons Sainte-Marthe. *Nullus novus liber in lucem exibat, quin sibi commendatricem Aurati musam pro Mercurio itineris duce et auspice deposceret. Nullus in totâ Galliâ paulò nobilior è vivis excedebat, quin ab Aurati lugubribus camœnis tanquam præficis solemnes funeri questus et lacrymæ sufficerentur ; quo fiebat ut in tantâ similium argumentorum multitudine beata illa quondam uberioris ingenii vena non aresceret quidem, sed fundo propior languidius negligentiusque flueret ac se traheret* (52). J'ai dit dans la remarque (B) de l'article Afer (*Domitius*), que les poëtes devraient quitter de bonne heure le service d'Apollon. J'ajoute que s'ils sentaient le retour de quelque accès poétique, ils devraient le prendre pour une tentation de quelque mauvais génie, et se servir envers les déesses du Parnasse de la prière qu'un de leurs confrères employa envers la déesse de l'amour :

. . . . . *Parce, precor, precor,*
Non sum qualis eram bonæ
Sub regno Cynaræ. Desine dulcium
Mater sæva Cupidinum
Circa lustra decem flectere mollibus
Jam durum imperiis : abi
Quò blandæ juvenum te revocant preces (53).

Le service des muses sympathise en bien des choses avec le service des dames ; il vaut mieux s'en retirer trop tôt que trop tard, et dire de fort bonne heure avec une ferme résolution de s'en tenir là :

Vixi puellis nuper idoneus,
Et militavi non sine gloriâ :
Nunc arma, defunctumque bello
Barbiton hic paries habebit (54).

On parle de certains monarques, qui donnèrent ordre à quelqu'un de leurs domestiques de leur venir dire chaque jour : *Souvenez-vous d'une telle affaire* (55). S'il est permis de

(49) *Lib. LVII.*

* Leclerc assure que ces vers sont tous latins et furent imprimés la même année en une brochure in-folio avec figures.

(50) Du Breul, Antiquités de Paris, *pag.* 565.

(51) *Il l'avait déjà rapportée*, *pag.* 94.

(*) On trouve pag. 339 du livre intitulé, *Veneres Blyenburgicæ, sive amorum Hortus, etc. opera Damasi Blyenburgii Batavi, Dordraci*, 1600, *in*-8°., ces vers d'un poëte appelé *Evangelista*, qui sont une imitation de ceux d'Ausone;

Dum dubitat, faceret ne Deum, faceret ne puellam
Iupiter ; ecce Dea es facta, puella simul.
Sed Dea dum fieres, dubitat Venus, anne Minerva,
Virgo, fores ; subito es facta Minerva, Venus, etc.

Ces vers sont adressés *ad Helenam Vendraminam virginem Venetam.* Rem. crit.

(52) Sammarth. Elogior., *liv. III*, *pag.* m. 55, 56.

(53) Hor., od. I, *lib. IV*, *vs.* 2.

(54) Hor., od. XXVI, *lib. III*, *vs.* 1.

(55) Souvenez-vous que vous êtes mortel. *On attribue cela à Philippe de Macédoine.* Souvenez-vous des Athéniens. Hérodote, *liv. V*, *chap. CV*, touchant Darius fils d'Hystaspe.

comparer les petites choses aux grandes, il faudrait que les poëtes sur le retour chargeassent quelque personne de leur dire tous les matins : *Souvenez-vous de l'âge que vous avez.* Horace se vante d'avoir eu un tel donneur d'avis (56), et voici ce que je trouve dans le *Ménagiana.* « M. du » Périer a prié autrefois ses amis d'a- » voir la charité de l'avertir lorsque » sa veine baisserait et qu'il ne serait » plus en état de faire des vers avec » honneur. Il est temps de le faire » (57).» Si Daurat se fût conduit avec cette précaution, il n'eût point survécu à sa propre gloire. Mais rien ne lui a fait plus de tort que de s'être assujetti volontairement à versifier sur tous les livres qui s'imprimaient. *Quelle pitié*, disait Balzac (58), *d'être obligé de louer tous les livres imprimés nouvellement, c'est-à-dire, d'être de pire condition en prose que n'était* Auratus poëta regius, *qui faisait de bonne volonté ce que je fais en forçat et en condamné !* On a vu de plus fraîche date un poëte français (59), qui préparait des sonnets pour les livres à venir. Voyez comment on le berne dans la suite du Parnasse réformé.

(P) *Il était..... bon critique.....; mais il n'a donné que peu de chose de cette nature.*] On voit quelques-unes de ses remarques critiques sur les vers des sibylles dans l'édition d'Opsopæus. Il avait fort travaillé sur ce sujet dans ses leçons, comme nous l'apprend une lettre de Stuckius à Goldast (60). *Quàm doleo*, dit-il, *me Jo. Aurati præceptoris mei viri ingeniosissimi, et in emendandis antiquis poëtis græcis acutissimi dictata, et annotationes in illâ carminâ antè multos annos, et ejus ore calamo exceptas, cum aliis nonnullis meis libris Lutetiæ amisisse!*

(Q) *Il commençait à s'apoltronner.*] Scaliger parle au temps présent, *Il commence à s'apoltronner; etc.* Sur quoi voyez la remarque (E) de cet article.

(R) *Il mourut... âgé de plus de quatre-vingts ans.*] La Croix du Maine donnait à Daurat dix ans moins que les autres : il plaçait sa naissance à l'an 1517 *[*1]* : il aurait donc dû croire que Daurat est mort à l'âge de soixante et onze ans. M. Baillet (61) a raison de ne pas trop s'arrêter à ce sentiment au préjudice de celui *de Papyre Masson [*2]*, *du président de Thou*, *et de Scévole de Sainte-Marthe, qui avaient tous connu très-particulièrement* Daurat, puisqu'il est certain que La Croix du Maine se trompe. Voici quatre vers de Daurat qui en donnent la démonstration : ils furent faits sur la mort de Léodégarius à Quercu qui avait vécu quatre-vingt-cinq ans.

Octoginta annos quo natus quinque supràque,
Officio functus, plenus honoris obis.
At tuus Auratus pare pœnè ætate superstes,
Hos elegos tumulo donat habere tuo.

M. Ménage s'en sert (62), pour prouver que Daurat a vécu plus de quatre-vingts ans : en quoi il est incomparablement mieux fondé que lorsqu'il accuse M. Baillet (63) d'avoir dit que ce poëte n'en vécut que soixante et onze ; car il est vrai que M. Baillet le dit comme une chose différente de l'opinion commune, mais il marque en même temps que cette opinion commune est préférable à celle de La Croix du Maine. Je remarquerai une autre petite méprise de M. Ménage. Il dit que tous les poëtes du temps firent des vers sur la mort de Daurat, et entre autres Ronsard son disciple favori (64). Mais il est sûr que Ronsard mourut (65) quelques années avant son maître ; et il ne fallait que jeter les yeux sur ces paro-

(56) *Est mihi purgatam crebro qui personet aurem,*
Solve senescentem mature sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus et ilia ducat.
Horat., epist. I, *lib. I*, *vs.* 7.

(57) Ménagiana, *pag. m.* 384.

(58) Lettre XXV a Chapelain, *liv. IV. pag. m.* 194.

(59) *Il s'appelait* Pelletier. *Voyez la* Guerre des Autenrs, *pag. m.* 163.

(60) *C'est la XIIIe. du* Recueil des Lettres a Goldast, *publié à Francfort en* 1688.

*[*1]* Leclerc, s'appuyant sur des passages des poésies de Daurat, prouve que la date donnée par La Croix du Maine est exacte.

(61) Jugem. sur les Poëtes, *tom. III*, *pag.* 403.

*[*2]* Papyre Masson, comme le remarque Leclerc, parle de Daurat en termes qui prouvent qu'il ne l'avait pas connu. Dès lors le passage cité, notes 24 et 25 de la remarque G, n'a plus autant de poids, et contredit d'ailleurs ce que Daurat dit lui-même.

(62) Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 499.

(63) Anti-Baillet, *tom. I*, *pag.* 266.

(64) Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 187.

(65) *Le 27 décembre* 1585.

les de Papyre Masson, pour savoir que ce disciple n'avait pu rendre aucun service poétique à la mémoire de Daurat. *O si hodiè discipulus ejus Petrus Ronsardus insignis poëta viveret, quas ille nœnias, aut quæ epitaphia scriberet !* J'ai mieux aimé suivre Papyre Masson que M. de Thou. Ce dernier fait mourir Daurat sur la fin de novembre, âgé de près de quatre-vingts ans.

DAUSQUÉIUS, ou DAUSQUIUS, ou D'AUSQUÉIUS (*a*) (CLAUDE), chanoine de Tournai, naquit à Saint-Omer, le 5 de décembre 1566 (*b*). Il se fit jésuite je ne sais quand, et il quitta la société je ne sais quand non plus, ni pour quel sujet *. Il y était encore lorsque le père Scribanius publia son *Amphitheatrum honoris*, l'an 1607. Il fut loué dans cet ouvrage comme l'un des plus savans hommes de son siècle (*c*). Il est certain qu'il était docte et en grec et en latin, et et dans tout ce qu'on appelle littérature; mais il n'écrivait pas bien : son style est trop affecté, trop obscur, trop rempli de vieilles phrases. On le loue d'avoir été bon prédicateur (*d*). ROBERT DAUSQUÉIUS, son père, quatrième fils d'ANTOINE DAUSQUÉIUS, bailli de Saint-Omer, fut tué au service du roi d'Espagne pendant la guerre que le duc d'Alençon excita dans le Pays-Bas (*e*).

(*a*) *Il a latinisé son nom* (*qui était* d'Ausque, *dit* Swert, Athen. Belg., *pag.* 178), *en ces* 3 *manières.*

(*b*) Valer. Andreas, Biblioth. Belgicæ, *pag.* 140.

* Leclerc dit que Dausquéius était encore jésuite en 1618, et que Valère André semble parler de lui comme d'un homme encore vivant en 1643.

(*c*) Amphitheatrum honoris, *lib. II*, *cap. XIII.*

(*d*) Valer. Andreas, Biblioth. Belgicæ, *pag.* 140.

(*e*) Claud. Dausquéius, *in* S. Josephi Sanctificatione, *pag.* 228, 229.

Nous parlerons des écrits du chanoine de Tournai (A), et n'oublierons pas l'imposture d'un libraire de Paris (B).

(A) *Nous parlerons des écrits* de Claude Dausquéius.] Il fit une traduction latine des quarante homélies de saint Basile de Séleucie, et la publia avec des notes l'an 1604, *in*-8°. Elle n'est point bonne, si l'on s'en rapporte au jugement du dominicain Combefis (1). Il fit imprimer des notes sur Quintus Calaber l'an 1614, et Silius Italicus avec un grand commentaire l'an 1618, *in*-4°. Son *Scutum D. Mariæ Aspricollis*, et son *Justi Lipsii scutum adversùs Agricolæ Thracii satyricas petitiones*, furent imprimés à Douai, l'an 1616, *in* 8°. L'approbation de ces deux livres et l'épître dédicatoire étant datées de l'an 1616, je ne saurais me persuader qu'il n'y avait point une faute dans l'endroit où Alegambe (2) et Valère André Dessélius (3) assurent qu'on les imprima l'an 1610. Ils se trompent en disant qu'on les composa *adversùs Agricolam Thracium.* Cet Agricola Thracius n'est autre que Georges Thomson, Écossais, qui publia un livre à Londres, l'an 1606, contre Juste Lipse. Voilà l'écrit que Dausquéius réfuta. Il eut une querelle avec quelques cordeliers qui soutenaient que saint Paul et saint Joseph avaient été saints dans le ventre de leurs mères. C'est là-dessus qu'il publia son *Sancti Pauli sanctitudo in utero, extra, in solo, et in cœlo*, à Paris, 1627, *in*-8°.; et son *Sancti Josephi sanctificatio extra uterum, seu binoctium adversùs F. Marchantii minoritæ exprovincialis inanias, item Aplysiarum F. Minorum Audomaropolitanorum Spongia*, à Lyon, 1631, *in*-8°. Ses deux meilleurs livres sont ceux dont je parlerai dans la remarque suivante.

(B)... *et nous n'oublierons pas l'imposture d'un libraire de Paris.*] M. Chevillier va nous apprendre en quoi elle consiste. « On se donne trop

(1) *Voyez* Baillet, Jugemens des Savans, *tom. IV*, *pag.* 493.

(2) Alegambe, Biblioth Societ. Jesu, *pag.* 81.

(3) Valer. Andreas, Biblioth. belgicæ, *pag.* 140.

» de liberté, et on se joue comme on » veut des ouvrages d'imprimerie, » sans garder la sincérité. Quoi que » dise le libraire qui vend depuis » l'année 1677 le livre de Dausquius, » intitulé *Antiqui novique Latii Orthographica* (4) il n'a point dû supprimer la belle estampe où sont » gravés dix personnages auteurs de » la latinité, et où on lit que c'est à » Tournai où le livre a été imprimé » par Adrian Quinqué, l'année 1632 : » il n'a point dû encore retrancher » d'autres feuillets où l'on pouvait » apprendre le temps de l'impression. » Et ce n'est point une bonne raison » de dire que le roi ayant pris Tournay, le Dausquius qu'on y gardait » était devenu Francais : *De Hispano factus jam Gallus.* Il se donne par » là le droit de substituer une première feuille où il met son chiffre » et son enseigne, avec cette souscription, *Parisiis apud, etc.*, 1677. » Comme si la victoire exerçait aussi » son empire sur la différence des » temps et sur la distance des lieux ; » ou qu'elle eût le pouvoir de faire » que l'année 1632 fût celle de 1677, » et la ville de Tournai dans le comté de Flandres, fût celle de Paris » dans l'Ile-de-France. Je défie ceux » qui ont acheté son Dausquius, et » n'ont vu que cet exemplaire, de » dire qui en est l'imprimeur, et de » quelle imprimerie il est sorti. C'est » pourtant ce que nos rois veulent » qu'on sache (*). Ce sont les termes » de leurs ordonnances ; *en manière* » *que les acheteurs puissent connaître en quelle officine les livres ont* » *été imprimés.* Tout ce qu'il pouvait » faire, étant devenu le maître des » copies qui restaient de cet auteur, » était de les débiter avec un feuillet » chargé de ces paroles, *Veneunt* » *Parisiis, apud etc.*, mais sans rien » changer ni retrancher du livre, » laissant voir au lecteur qu'il était » imprimé à Tournai, par Adrian » Quinqué, l'année 1632. Les plus » habiles bibliothécaires ont de la » peine à se démêler de toutes ces » finesses des libraires : il est difficile » de n'y pas être trompé. Celui de » M. l'archevêque de Reims ne s'est » pas laissé surprendre au Dausquius : » il en écrit la date dans son catalogue imprimé, en ces termes qui » sont un reproche à ce libraire : » *Parisiis* 1677, *vel potius Tornaci*, » 1632, *in-folio* (5). » Je pense qu'on usa de la même supercherie à l'égard d'un autre ouvrage que Dausquéius fit imprimer à Tournai *in*-4°., l'an 1633, sous le titre, *Terra et aqua seu terræ fluctuantes ;* car le Journal des savans parle de ce livre (6), et de l'*Antiqui novique Latii Orthographica* (7), comme s'ils eussent été nouvellement imprimés. Notons que Saumaise trouvait digne d'être lu cette *Antiqui novique Latii Orthographica.* Voyez ce qu'il en écrit à Vossius, dans sa lettre LXVIe. Voyez aussi la louange que Vossius a donnée au même livre (8), et consultez M. Baillet, qui a cru que cet ouvrage avait été réimprimé l'an 1676 (9).

(4) *C'est un ouvrage en deux volumes in-folio.*

(*) *Édits de François Ier., de Fontainebleau le 28 décembre 1541, et de Charles IX, de Gaillon, au mois de mai 1571, rapportés aux* Ordonnances de Fontano, *pag.* 468 *et* 474, *tome IV, édition de* 1611.

(5) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 210.

(6) Journal des Savans *du* 2 *d'août* 1677, *pag.* 233, *édition de Hollande.*

(7) Journal des Savans *du* 15 *de février* 1677, *pag.* 55.

(8) Vossius, de Philologiâ, *pag.* 29.

(9) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. IV, pag.* 12 *et* 13.

DÉCIUS (Philippe), fils naturel de Tristan de Dexio (A), qui faisait assez de figure à la cour des ducs de Milan, a été un fort célèbre jurisconsulte. Il naquit l'an 1454, et fut instruit soigneusement aux belles-lettres dans Milan. La peste l'ayant obligé à sortir de cette ville, il se retira auprès de son frère, qui professait le droit civil à Pavie (B). Il commença d'étudier la même science à l'âge de dix-sept ans, et donna beaucoup de peine par son esprit disputeur à Jason Mainus et à Jacques Putéus ses maîtres (C). Il les embarrassa plus d'une fois par ses objections. Il fatigua aussi tellement son frère, à force de lui proposer

des difficultés, que les censures qu'il en reçut le contraignirent à chercher ailleurs la solution de ses doutes. Il soutint des thèses publiques la seconde année de ses études de jurisprudence, et il réussit parfaitement bien. Il alla l'année suivante à Pise avec son frère, qu'on y appela pour la profession en droit. Il y donna tant de preuves de son esprit et de sa science, qu'à l'âge de vingt et un ans il y obtint la chaire des institutes. Il s'attira un grand nombre d'auditeurs, et fit admirer entre autres choses les bons mots dont il se servait dans ses disputes publiques (*a*). Sa réputation s'augmenta lorsqu'il fut promu quelque temps après à la charge de professeur extraordinaire aux lois civiles; mais néanmoins il ne vivait pas content, il se plaignait de la petitesse de ses gages (D). François Accolti, qui avait eu seul la profession ordinaire du soir, en ayant été dispensé à cause de sa vieillesse, on mit à sa place Barthélemi Socin. Notre Décius mit tout en œuvre pour avoir part à cette place, et il avait déjà obtenu ce qu'il souhaitait (E); mais on l'en priva, dès qu'on eut su que Socin menaçait de se retirer si l'on faisait ce partage. Pour dédommager Décius, on lui donna la profession en droit canonique. Ce fut par les intrigues de Socin (*b*), qui espéra que Félinus remporterait toute la gloire de cette fonction; Félinus, dis-je, qui enseignait depuis long-temps le droit canonique, et qui le savait parfaitement. Socin se trompa dans ses conjectures : Décius fut plus suivi que Félinus, et lui causa tant de chagrin par cette supériorité de gloire, qu'il le contraignit à s'absenter. Félinus se retira brusquement (*c*). Les curateurs de l'académie, ayant su la cause de cette retraite, se fâchèrent fort contre Décius, et le privèrent de ses charges. Ils en furent réprimandés par Laurent de Médicis; et cela fut cause que quand il alla à Florence, pour demander le payement de ses gages, ils lui dirent d'un ton assez rude qu'il s'en retournât à Pise. Il répondit qu'il n'en ferait rien, puisqu'il avait accepté la profession que ceux de Sienne lui avaient offerte; mais il fallut qu'il y renonçât, et qu'il reprît ses emplois à Pise, car on le menaça de retenir les arrérages de sa pension, et l'on défendit le transport de ses effets. On lui fit quelques avantages, et on lui promit de l'associer à Socin au bout de deux ans. Socin, qui était à Sienne, ayant su cela, fit dire qu'il ne retournerait point à Pise si cette promesse s'exécutait. Cette menace fit une telle impression, qu'on déclara à notre Philippe qu'il pourrait se retirer si Socin venait reprendre sa profession. Il se retira en effet à Sienne dès le retour de Socin, et y fut professeur en droit canonique, et puis en droit civil. Il fit un voyage à Rome, environ l'an

(*a*) *Plura alia quæ provocatus perlepida dicteria, jocosaque scommata inter disputandum dicebat sæpius excepto pro jucundis vulgo recitabantur.* Panzirolus, de clar. Leg. Interpret., *pag.* 301. *Voyez aussi* Forst. Hist. Juris Civil., *lib. III*, *cap. XXXIX*, *pag. m.* 533.

(*b*) *Voyez* Forsterus, Hist. Juris Civilis, *lib. III*, *cap. XXXIX*, *pag. m.* 531.

(*c*) *Environ l'an* 1483.

1490, et fut désigné auditeur de Rote par Innocent VIII. Il se consacra à l'état ecclésiastique; mais ayant reçu les premiers ordres, il ne put aller plus loin à cause de sa bâtardise. Quelques auteurs ont supprimé cet obstacle, et ont mieux aimé débiter que par complaisance pour son père et pour son frère, et par l'ennui de réciter son bréviaire chaque jour, il quitta Rome et s'en retourna à Sienne (*d*). Il s'y vit exposé à l'envie de quelques autres professeurs, ce qui l'obligea d'aller à Pise, où il enseigna tantôt le droit canonique, et tantôt le droit civil; non sans beaucoup de querelles (F). Il fut appelé à Padoue pour la première chaire du droit canonique l'an 1502. Louis XII le regardant comme son sujet, et le voulant faire professeur à Pavie, le redemanda aux Vénitiens, qui, après une grande résistance, acquiescèrent enfin aux volontés de ce roi (G). Décius arriva à Pavie vers la fin de l'an 1505, et s'y montra digne de l'empressement que Louis XII avait témoigné pour lui. Il obtint après sept années de profession deux mille livres de gages; ce qu'aucun professeur n'avait jamais eu dans cette université. Les démêlés de la France avec Rome le précipitèrent dans mille malheurs. Étant consulté par Louis XII sur la célébration d'un concile, il opina qu'un petit nombre de cardinaux étaient en droit de le convoquer, et fit un livre là-dessus. Conformément à ce dogme, on tint un concile à Pise, et il y suivit les prélats du parti français. Cela irrita de telle sorte Jules II, qu'il le déclara excommunié. Cette peine ne fut pas apparemment aussi difficile à soutenir, que le ravage qu'on fit faire dans la maison de Décius, lorsque Pavie fut prise (H). Ne se voyant pas en sûreté dans l'Italie, il se retira en France, où il obtint une charge de conseiller au parlement de Grenoble (I). Il alla joindre à Lyon, par ordre du roi, les débris de l'assemblée de Pise, et puis il professa la jurisprudence dans l'académie de Valence (*e*). Après la mort de Jules II, il fut absous par Léon X, qui lui offrit une profession en droit canonique à Rome. Comme il craignait d'offenser le roi par l'acceptation de ces offres, il les refusa (*f*). Après la mort de Louis XII, il fut appelé à Pise; mais François Ier. ne lui permit point d'y aller, et l'envoya professer le droit canonique à Pavie. Il en sortit n'étant point payé de ses gages, et voyant Milan assiégé par les troupes de l'empereur Maximilien, il retourna à Pise où ses gages de professeur montèrent d'abord à huit cents écus d'or, et enfin à 1500. Il mourut à Sienne le 13 d'octobre 1535, à l'âge de quatre-vingt et un ans, et fut enterré à Pise dans le tombeau de marbre qu'il s'était fait faire. Il avait une bâ-

(*d*) *Alii ejus natales celantes rem aliter narrant. Cùm Tristanus pater, et Lancellotus frater factum non probarent, et ipse in canonicis horis quotidiè recitandis tædio afficeretur, relictâ Româ, iterum ad Senenses remeavit.* Panzirolus, de claris Legum Interpretibus, *pag.* 505.

(*e*) *Voyez la remarque* (*I*).

(*f*) *M.* Doujat, Præn. Canon., *pag.* 617, *n'a pas bien compris ceci; il veut que* Décius *les ait acceptées.*

tarde, qu'il aimait beaucoup, et qui fut très-impudique (K). Sa mémoire fut fort courte les dernières années de sa vie (*g*) (L). On a plusieurs livres de sa façon : on y remarque qu'il donnait la gêne aux interprètes, et qu'il citait quelquefois à faux (*h*). Ses commentaires sur les décrétales sont fort estimés (*i*). Nous marquerons quelques méprises de M. Moréri (M).

(*g*) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *lib. II, cap. CXXXV*,

(*h*) *Idem*, *ibidem*.

(*i*) Doujat., Prænot. Canon., *pag.* 618.

(A) *Il était fils naturel de Tristan de Dexio.*] Ses ancêtres ayant quitté le village de Dexio (1) s'établirent à Milan, et y prirent le nom du village où ils étaient nés (2). Cette famille avait subsisté plus de trois cents ans (3) à Milan avec quelque éclat, lorsque ce Tristan naquit.

(B) *Il se retira auprès de son frère, qui professait le droit civil à Pavie.*] Il était né de légitime mariage, et s'appelait Lancelot. Il mourut à Pavie, l'an 1500 (4).

(C) *Il donna beaucoup de peine par son esprit disputeur à..... ses maîtres.*] Voici ce qu'en dit Panzirole: *Quos argumentis quandoque exagitavit, atque æstuantes reliquit. Fratri quoque assiduis interrogationibus molestus non semel cum objurgatione rejectus est* (5). Il n'y a rien de plus importun qu'un jeune écolier qui a de l'esprit, et qui aime la dispute : je ne m'étonne donc pas que celui-ci ait été grondé par son frère. La réprimande fut apparemment bien forte, puisque le jeune homme n'osa plus harceler son frère, et que même il ne le consulta point lorsqu'il entreprit de soutenir des thèses publiques (6).

(1) *Proche de Milan.*

(2) Panzirolus, de claris Legum Interpretibus, *lib. II, cap. CXXXV, pag. m.* 299.

(3) *Ultra CCC annos cum dignitate vixerunt.* Idem, ibid.

(4) *Idem*, *ibidem*.

(5) *Idem*, *ibidem*.

(6) *Inconsulto fratre propositiones publicè disputandas ediderit.* Idem, ibid.

Lancelot renouvela ses censures et le nomma téméraire, et disputa contre lui avec l'intention, si je ne me trompe, de le mettre à bout pour l'humilier; mais il fut repoussé si vertement qu'il tomba dans l'admiration, et qu'il avoua devant l'assemblée que son frère le surpasserait bientôt. Un tel aveu ne serait point dur à un père, comme il l'est à un frère aîné. *Impugnanti problemata Lancelloto tanto acumine argumenta rejecit, ut admiratus coram astantibus se brevi ab illo superatum iri prædixerit* (7). Paul Jove, parlant comme témoin oculaire, assure que notre Philippe disputait avec plus d'ardeur que qui que ce fût. *Enarrabat subtilissimè, et uti sæpè vidimus, longè omnium acerrimè disputabat* (8). Rapportons encore un fait. Décius, étant professeur à Pise, fit disputer Laurent Pucci (9) contre les thèses que Barthélemi Socin avait conseillé à un écolier de soutenir publiquement. Le lendemain de la dispute on vit paraître une affiche qui apprenait que dans huit jours ces mêmes thèses converties en problèmes seraient soutenues de part et d'autre par Pucci entre les étudians, et par Décius entre les docteurs. On fut alarmé de cela, et l'on en craignit les suites ; car on comprit qu'un tel procédé tendait au déshonneur des autres docteurs régens. C'est pourquoi le principal du collége défendit à Décius de passer outre, à peine de la prison (10).

(D) *Il se plaignait de la petitesse de ses gages.*] Voici un endroit désavantageux à sa mémoire : j'avoue que la flétrissure serait plus grande si le défaut dont il est ici question ne paraissait pas souvent ; mais enfin la multitude des professeurs mercenaires, trop intéressés, et sollicitant avec trop d'instances une augmentation de gages, n'efface pas le défaut de cette conduite. Quoi qu'il en soit, notre Philippe, couvert de gloire et honoré de l'approbation publique, ne laissait pas de se chagriner en considérant sa pension ; il la trouvait

(7) Panziro., de claris Leg. Interpret., *p.* 300.

(8) Paulus Jovius, Elog., *cap. LXXXVIII*, *pag. m.* 207.

(9) *Qui depuis fut cardinal.*

(10) Panzirolus, de claris Legum interpret., *pag.* 301, 302.

trop petite, et il s'en plaignait aux curateurs de l'académie. L'un d'eux lui donna de fort belles espérances; car, ajouta-t-il, je suis très-persuadé de votre mérite. J'aimerais mieux, répondit le professeur, être mal dans votre esprit. On voulut savoir la raison d'une réponse aussi extraordinaire que celle-là. C'est, reprit-il, que si vous aviez de moi une mauvaise opinion, j'espérerais de meilleurs gages en vous désabusant; mais puisque ma pension est très-petite pendant que vous m'estimez, il ne me reste aucune espérance. Le latin de Panzirole exprime mieux tout cela; je le rapporterai donc : « *Cùm tenui* » *stipendio se ali apud Gymnasii* » *præfectos quereretur, Alomanus-* » *que Renutius inter illos senior eum* » *bono animo esse jussisset, quòd benè* » *apud se audiret, Philippus*, Mal- » lem *inquit*, ut sinistram de me » opinionem haberetis. *Illis responsi* » *novitatem mirantibus, et rationem* » *perquirentibus*, Si de me, *respon-* » *dit*, prava concepta esset opinio, » detecto errore, ampliùs stipendium » sperare possem : sed cùm benè au- » diens parvo adhuc digner hono- » rario, nihil mihi spei reliquum » esse potest (11). » J'ai remarqué mille et mille fois dans les vies des jurisconsultes composées par Panzirole, que pour relever la gloire des professeurs, il observe très-exactement les augmentations de leurs gages. Il est certain qu'elles témoignent qu'on était persuadé qu'ils étaient propres à faire fleurir une académie : elles sont donc une marque de leur esprit et de leur capacité. L'amour-propre toujours attentif à sa justification, ingénieux sur cela plus qu'on ne le pourrait dire, ne manque point de se servir de ce beau tour, et d'éluder par ce moyen les reproches de vénalité et d'avarice; mais il ne peut guère fermer la porte à ces deux difficultés. L'une est que ces amplifications de gages sont presque toujours l'effet des plaintes et des sollicitations importunes de ceux qu'on en gratifie, ou des menaces qu'ils font de se retirer pour suivre une vocation plus lucrative (12). L'autre est que ces vocations plus lucratives ne seraient pas adressées à des gens que l'on croirait désintéressés, et uniquement sensibles à la belle gloire. Notre Décius n'avait point cette sensibilité, et ne passait point pour l'avoir. Il sautait comme un chevreuil de lieu en lieu, d'académie en académie; il sortit et il revint, selon les mesures des pensions qu'on lui promettait, et il voulut bien marquer lui-même dans son épitaphe, qu'enfin ses gages montèrent à 1500 écus d'or. Il craignit que le terme d'*aureus* ne fît pas assez connaître la grandeur du prix que ses leçons avaient coûté; il y joignit donc les mots barbares *in auro*. *Pilippus Decius, revocatus in Italiam ab excelsâ Florentinorum republicâ posteaquàm stipendium M. D. aureorum in auro pro lecturâ consecutus fuisset, de morte cogitans, hoc sepulchrum sibi fabricari curavit* (13). Il insinue qu'il ne songea à la mort qu'après qu'il fut parvenu à cette grande pension. *Titulo res digna sepulchri.* Cette épitaphe méritait plus la censure par cet endroit-là que par la grossièreté du style (14). Qu'on ne dise point qu'il refusa les mille écus d'or, que le sénat de Milan, la ville de Bologne et la république de Venise lui offrirent pendant qu'il n'en touchait que huit cents à Pise (15); car sans doute il les refusa par l'espérance d'être payé avec usure de ce refus : et nous voyons en effet que l'académie de Pise lui augmenta sa pension, et la fit beaucoup plus forte que celle qu'il eût pu toucher dans d'autres académies. Notez en passant que M. Wharton a un peu péché contre les lois de l'exactitude, lorsqu'il a dit que les Florentins le rappelèrent en Italie par une pension de 1500 écus d'or (16).

(11) Panzirolus, de claris Legum interpret., *pag.* 301.

(12) *Conférez ce qui est dit dans la remarque* (A) *de l'article* Accarisi (François), *et dans la remarque* (G) *de l'article* Alciat (André).

(13) Panzirolus, de claris Legum interpret., *pag.* 309.

(14) *On en fit des railleries. Voyez* Paul Jove, Elog., *pag.* 208.

(15) *Demum l'isas cum DCCC. aureorum stipendio omnium supremus conductus est, ubi et à Mediolanensi senatu, et à Bononiensibus, Venetisque mille aureorum annuâ promissione frustra sollicitatus per multos annos perseveravit, donec ad MD. aureorum honorarium pervenit.* Panzirolus, de clar. Leg. interpret., *pag.* 308.

(16) Henricus Wharton, *in* Appendice ad Historiam litterariam Gulielmi Cave, *pag.* 202.

(E) *Il voulut avoir part à la place de P. Accolti, et il avait déjà obtenu ce qu'il souhaitait.*] Quelques-uns assurent qu'il exerça actuellement la charge, et qu'elle ne lui fut ôtée qu'après que Socin, outré de douleur de voir son école vide, eut demandé ou sa démission ou celle de Décius. *Bartholomæus Socinus, juris Cæsarei in eodem gymnasio professor, cùm se discipulis viduatum doleret, aut semetipsum aut Philippum munere suo dimitti petiit* (17). Je trouve plus vraisemblable le narré de Panzirole : c'est que Socin demanda cela dès qu'il eut su la promesse qu'on avait faite à notre Philippe, et avant que d'avoir pu observer qu'un tel concurrent lui était préjudiciable.

(F) *Il enseigna à Pise, ... non sans beaucoup de querelles.*] Socin ne fut pas le seul qui ne voulut point l'avoir pour antagoniste, c'est-à-dire, qui ne voulut pas faire ses leçons à la même heure que lui, et sur les mêmes matières. Il paraît par l'ouvrage de Panzirole que dans les universités d'Italie on appariait ainsi les professeurs, et que ceux qui étaient ainsi appariés passaient pour l'émule, pour l'antagoniste, pour le concurrent l'un de l'autre. Ils étaient presque toujours en guerre ouverte, et ils s'échauffaient quelquefois si furieusement dans les disputes publiques, qu'on y allait assister comme à un combat de gladiateurs. Notre Décius s'était rendu si redoutable qu'il y avait peu de professeurs qui voulussent être appariés avec lui. On se plaignait de ses médisances et des artifices dont il se servait pour attirer les auditeurs. *Ibi* (Pisis) *eum omnes concurrentem recusare, hominem ut maledicum, malisque artibus auditores captantem criminari* (18). Antoine Coccus eut le courage d'entrer en lice avec lui : ils se firent une rude guerre, et lancèrent l'un sur l'autre les railleries les plus basses et les plus indignes de la gravité de leur caractère. *Mox ad mutuam ejusdem juris* (Pontificii) *sedem translatus Antonium Coccum Florentinum ob veterem æmulationem durum adversarium concurrentem invenit. In eâ contentione ita se exagitárunt, ut ne fœdis scommatibus præter omnem gravitatem abstinuerint* (19). Jason Mainus, appelé à la profession du droit civil, ne voulut point avoir Décius pour antagoniste : il représenta que la bienséance ne permettait pas que deux professeurs natifs de la même ville se fissent la guerre. Là-dessus, il fut ordonné que notre Philippe retournerait à la profession du droit canonique (20). Mainus n'en fut pas toujours cette retenue ; il fut brouillé jusques à l'excès avec Décius (21).

(G) *Louis XII..... le redemanda aux Vénitiens qui, après une grande résistance, acquiescèrent aux volontés de ce roi.*] L'ambassadeur de France insista avec tant de force dans le sénat de Venise pour obtenir Décius, que l'envoyé des Florentins ne put s'empêcher de dire qu'il en ferait rapport à ses maîtres. Il trouvait là une singularité notable. *Ludovicus Gallorum rex Decium, velut subjectum, Ticinum revocat, sed Venetis eum dimittere recusantibus, Regius Orator maximam in senatu contentionem exercuit, quod admiratus Joannes Bernardi Oricellarius, qui ibi pro Florentinis legatus aderat, se ingentem ob unum hominem inter Excellsos principes ortam altercationem vidisse Florentinis relaturum dixit* (22). Apprenons de là à réfuter une méprise de Paul Jove : il dit que le gouverneur français fit venir de Pise à Pavie notre Décius (23). M. Wharton est tombé dans la même faute (24).

(H) *On ravagea la maison de Décius lorsque Pavie fut prise.*] Pavie ayant été prise, le cardinal de Sion fit mettre au pillage le logis de Décius; on y dissipa la bibliothèque. On voulut même tirer du cloître de Saint-André la fille de ce professeur, laquelle n'avait que dix ans ; mais à la prière des religieuses on l'y laissa, après l'avoir dépouillée de tous ses biens. Pour

(17) Henr. Whart., *in* App. ad Hist. lit. Gul. Cave., *pag.* 203.

(18) Pant., de claris Legum interp., *p.* 305.

(19) *Idem, ibid.*

(20) *Ex eodem, ibid.*

(21) *Voyez la remarque* (F) *de l'article* Mainus.

(22) Panzirolus, de claris Legum interpret., *pag.* 307.

(23) *Ab ipsis Pisis ubi uxorem duxerat Ticinum à Gallo præside opimis stipendiis evocatus.* Jovius, Elogior. *pag.* 207.

(24) Wharton, *in* Append. ad Hist. litter. Gul. Cave, *pag.* 202.

faire que rien n'échappât à la vengeance, l'on ordonna que tous les effets de Décius fussent livrés au public (25). Paul Jove raconte que le cardinal de Sion ne fit piller dans Pavie que le logis de Philippe Décius (26). Ceci arriva l'an 1512. Forsterus s'est donc abusé lourdement ; car, après avoir rapporté que ce grand jurisconsulte se plaint, *se egenum, inopem, à patriâ ejectum, fortunis omnibus absque suâ culpâ spoliatum, præter spem (unicum miserorum solatium) nihil habere*, il ajoute, *hæc autem perpessus est anno* 1498 (27). M. Varillas eût dû parler de cette infortune, puisqu'il n'a point cru devoir se taire sur un malheur plus petit. *Philippe Décius*, dit-il (28), *ne fut pas exempt du ressentiment de Jules.... Il avait irrité au dernier point la cour de Rome, en offrant au concile de Pise de disposer les matières dont il aurait à traiter, et de fournir les autorités qui serviraient à les appuyer. On craignait encore de lui qu'il n'écrivît en faveur des résolutions qui y seraient prises, et que son autorité ne les fît agréer partout où elle était respectée. On lança contre lui pour l'en empêcher toutes les foudres de l'Église ; et on le mit en tel état, qu'encore qu'il fût universellement aimé et estimé dans Milan où il remplissait si dignement la première chaire de jurisprudence, il n'osait sortir de sa maison que rarement et fort accompagné.* Il se trompe quand il dit que Décius était professeur en jurisprudence dans Milan.

(I) *Il obtint une charge de conseiller au parlement de Grenoble.*] Cette ville n'appartient pas à la Gaule Narbonnaise, comme Panzirole le prétend. *In Narbonensi provinciâ*, dit-il (29), *Gratianopoli cum* CCL *aureorum honorario Senator est declaratus.* Il ne marque pas l'année ; je ne sais si M. Allard la marque bien, lorsqu'il dit que Décius fut honoré de cette charge l'an 1514 (30) ; et je doute de ce que dit Panzirole, que Décius régenta le droit à Valence après avoir été conseiller au parlement de Grenoble. Je croirais plutôt qu'il fut conseiller en ce parlement, après avoir professé le droit dans l'académie de Valence.

(K) *Il avait une bâtarde.... qui fut très-impudique.*] On prétend que ses désordres étaient accompagnés d'imprudence : ainsi son père avait la douleur d'en être instruit ; mais il faisait semblant de les ignorer. Cette fille n'avait pas même la force de sauver les apparences : on la voyait badiner et folâtrer dans les rues avec de jeunes garçons ; ce qui n'est pas en Italie, comme en quelques autres lieux, un signe équivoque d'impudicité, mais une preuve convaincante. Voici un autre désordre : au lieu de gagner de l'argent par sa mauvaise conduite, elle y dépensait beaucoup, car elle achetait fort cher les caresses des jeunes hommes. Citons Panzirole. *Filiam naturalem in deliciis habuit, quæ citharam edocta, dissimulante patre, minùs honestam cum adolescentibus, quos magnâ etiam pecuniâ conducebat, vitam egisse dicitur, et cum illis in publico jocari non erubescebat* (31). Mettons Décius au catalogue dont j'ai parlé en un autre lieu (32). Au reste, sa fille unique, si nous en croyons Paul Jove (33), fut mariée avec un noble Siennois.

(L) *Sa mémoire fut fort courte les dernières années de sa vie.*] Elle lui manqua lorsqu'il fut question de conférer à Corras la qualité de docteur (34). D'autres disent qu'il ne se souvenait d'aucun paragraphe ni d'aucune loi, et qu'à peine pouvait-il dire un mot en latin. *Sub finem vitæ adeò factus est obliviosus, ut nullius legis vel paragraphi reminisci, et vix lati-*

(25) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum interpret., *pag.* 307, 308.

(26) *Unam omnium Decii domum militi diripiendam dedit.* Jovius, Elogior *pag.* 207. Warthon, *in* Append. ad Hist. litterar. Gul. Cave, *pag.* 302, *le dit aussi.*

(27) Forsterus, Hist. Juris civilis, *pag.* 535. *Il cite l'épître dédicatoire des* Conseils de Décius.

(28) Varillas, Hist. de Louis XII, *liv. VIII, vers la fin, pag. m.* 85, *à l'ann.* 1512.

(29) Panzirolus, de claris Legum interpret, *pag.* 308.

(30) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 87.

(31) Panzirolus, de claris Legum interpret., *pag.* 308.

(32) *Dans la remarque* (G) *de l'article* STILPON, *tome XIII.*

(33) Jovius, Elogior. *pag.* 207.

(34) *Senio confectus memoriæ adeò infirmæ fuit, ut Joanni Corrasio insignia doctorum traditurus defecerit.* Panzirolus, de claris Legum interpret., *pag.* 309.

ni quid proloqui potuerit (35). Je n'ai point trouvé ces paroles dans l'auteur que Freher cite ; mais j'ai trouvé tout ce fait un peu amplement dans un ouvrage de Corras même. Voici comme il parle (36) : *Quin et nostrâ hâc ætate Philippus Decius, egregius jurisconsultus, anno* 1536 (37) (*quo tempore me in senensi academiâ doctoratûs titulo donavit*) *adeò senectute emarcuerat, ut nullius legis aut paragraphi ex jure nostro recordaretur: imò ægrè quicquam latinè proloqui posset. Quare quùm mihi ipsa gradûs insignia conferre conaretur, alium quendam è collegis oportuerit prodire, qui verba solita nuncuparet.*

(M) *Nous marquerons quelques méprises de M. Moréri.*] 1°. L'exactitude ne souffre point que l'on dise que Décius *a vécu au commencement du XVIe. siècle ;* car il étoit né l'an 1454, et il avait acquis une grande réputation avant l'âge de trente ans. 2°. Il étudia sous son frère, premièrement à Pavie, et puis à Pise. Il ne fallait donc pas se contenter de faire mention de Pise. 3°. *Jason, Barthélemi Socini, et Jérôme Zanetini*, ne furent point ses précepteurs : il ouït leurs leçons publiques ; mais ce n'est pas ce qu'on nomme en notre langue, avoir tels et tels pour précepteurs. 4°. Je doute qu'il ait été marié : Panzirole n'en dit rien, quoiqu'il le suive pas à pas dans les plus petites démarches de sa vie, et qu'il lui donne expressément une bâtarde. Cet argument négatif me paraît ici préférable à l'affirmation de Paul Jove (38). 5°. Décius ne se retira point à Pavie, il y fut appelé par Louis XII. 6°. Il n'alla point à Pavie en sortant de Pise, car il était professeur à Padoue lorsque Louis XII le fit venir à Pavie. Paul Jove a trompé ici beaucoup de gens : *ab ipsis Pisis*, dit-il (39), *ubi uxorem duxerat, Ticinum à Gallo præside, opimis stipendiis evocatus.* 7°. S'étant retiré en France, après le pillage de sa maison, il ne *s'arrêta point deux ans à Bourges*, comme l'assure M. Moréri après Paul Jove (40). Le silence de Panzirole me paraît démonstratif contre cela, et d'ailleurs la chronologie n'est point favorable à M. Moréri. Il veut que Décius, s'étant arrêté à Bourges deux ans, ait été appelé à Valence par Louis XII, et honoré d'une charge de conseiller au parlement. La maison de cet habile homme fut pillée l'an 1512, et il y a beaucoup d'apparence qu'il n'arriva en France que vers la fin de la même année. Or Louis XII mourut le 1er. jour de janvier 1515. Il vaut mieux croire ceux qui disent que Décius, à son arrivée dans le royaume, fut pourvu de la charge de conseiller. M. Doujat se trompe de placer cela sous l'année 1510 (41). 8°. Décius ne fut point enterré *à Pavie*, mais à Pise. 9°. Au lieu de *nimis venustè* dans les vers de Latomus, il faut lire *minùs venustè*.

Notez encore une faute de Paul Jove. Il dit que Décius, étant retourné en Italie, s'engagea au service de l'académie de Sienne : ce fut au service de celle de Pise. Notez aussi une faute de M. le Laboureur : il veut que Jean Jacques de Mêmes, professeur en droit à Toulouse, ait eu pour collègue Philippe Décius (42). Celui-ci n'a jamais enseigné là.

(35) Freherus, *in* Theatro, *pag.* 814. *Il cite* Forsterus, *in* Hist. Juris civilis Rom., *lib. II, cap. XXXIX.*

(36) Joh. Corrasius, Notis in Arrestum Parlamenti Tholosani, *pag. m.* 71. *Je n'ai point l'édition française ; ainsi je cite la version latine faite par* Hugues Sureau.

(37) Panzirole *et tous les autres biographes, mettent la mort de* Décius *à l'an* 1535.

(38) *Pisis ubi uxorem duxerat.* Jovius, Elogior. *pag.* 207.

(39) Jovius, *ibid.* Whart., Freherus, Theatr. Vir. ill., *pag.* 814, *disent la même chose.*

(40) *In civitate Biturigum jus divinum edocuit per duos ferme annos.* Jovius, Elog. *pag.* 207. Wharton, Freher, etc., *disent le même.*

(41) Doujat., Prænotion. canonicæ, *pag.* 617.

(42) Le Labour., Addit. aux Mémoires de Casteln., *tom. II, pag.* 835.

DÉJOTARUS, l'un des tétrarques de Galatie, s'agrandit peu à peu de telle sorte, qu'il empiéta presque tous les droits des autres tétrarques, et qu'il obtint du sénat romain le titre de roi, et la petite Arménie (*a*). Il fut enfin le seul tétrarque (*b*). Il rendit de bons services

(*a*) Hirtius, de Bello Alexandr., *cap. LXVII.*

(*b*) Strabo, *lib. XII, pag.* 390.

aux Romains dans toutes leurs guerres d'Asie (A); et ne doutant pas que le parti de Pompée ne fût celui du peuple romain, et que le parti de César ne fût le parti rebelle, il se déclara pour Pompée (B) et lui amena de bonnes troupes. Il en fut censuré rudement quelque temps après, lorsque César revenant d'Égypte pour aller combattre Pharnace, roi du Pont, s'approcha de la Galatie. Déjotarus, voulant lui faire oublier son attachement pour Pompée et se procurer un appui contre les autres tétrarques, lui avait fourni beaucoup d'argent (*c*), et avait donné des quartiers dans ses états aux troupes de Domitius Calvinus (*d*). Cela ne fut point inutile; car, après avoir essuyé quelques fortes réprimandes, il trouva grâce devant César (C). Il lui avait demandé pardon; et pour le faire avec plus d'humilité, il avait mis bas les habits royaux. César les lui fit reprendre, lui pardonna le passé (*e*), et lui confirma et à lui et à son fils le titre de roi (*f*); mais il le mena à la guerre contre Pharnace (*g*); et puis il lui ôta l'Arménie, et une partie de la Galatie (*h*). Quelque temps après, Déjotarus eut à Rome une très-fâcheuse affaire. Il y fut accusé d'attentat sur la vie de César : on soutint que, lorsque César logea chez Déjatorus, celui-ci eut dessein de le tuer. Castor, fils du gendre de Déjotarus, poussa cette accusation, et suborna le médecin (*i*) de son aïeul maternel, pour déposer contre son maître. Cicéron plaida la cause de l'accusé (*k*), et réussit admirablement; néanmoins, il n'obtint pas gain de cause : César ne prononça rien ni pour ni contre (D), il aima mieux laisser cela indécis : ceux qui affirment le contraire se trompent (E). Quelques mois après on l'assassina. Déjotarus n'en eut pas plus tôt reçu la nouvelle, qu'il reprit tout ce que César lui avait ôté (*l*). Son grand âge ne l'empêcha point de se joindre à Brutus dans l'Asie (*m*), et il confirma par cette démarche les promesses de ses bons desseins que l'on avait faites au sénat (*n*). Il n'était point aussi débonnaire que son orateur le représente (F) : il fit mourir sa fille et son gendre, et démolit la forteresse où ils demeuraient. Il y a beaucoup d'apparence que Castor lui échappa (G), et que c'est lui qui obtint en l'année 714 de Rome, les pays que Déjotarus et Attalus laissèrent vacans dans la Galatie par leur mort. Déjotarus eut un autre gendre contre lequel il entreprit une guerre de religion (H); car comme il était le patron du temple et des prêtres de la déesse Cybèle, il ne put souffrir que Brogitarus son beau-fils profanât ce lieu sa-

(*c*) Cicero, Orat. pro Dejotaro, *cap. V.*
(*d*) *Il était lieutenant de Jules César en Asie.*
(*e*) Hirtius, de Bello Alexandrino, *cap. LXVIII.*
(*f*) Cicero, Orat. pro Dejotaro, *cap. III.*
(*g*) Hirtius, de Bello Alexandrino, *cap. LXVIII.*
(*h*) Cicero, de Divinat., *lib. II, cap. VIII et XXXVI; et* Philipp. II, *cap. XXXVII.*
(*i*) *Il était venu à Rome avec les ambassadeurs de Déjotarus.*
(*k*) *Vide* Orationem Ciceronis pro rege Dejotaro *passim.*
(*l*) Cicero, Philipp. II.
(*m*) Dio, *lib. XLVII, pag.* 388.
(*n*) Cicero, Philipp. XI, *cap. XII.*

cré : il arma donc contre lui et l'en chassa. Il était entêté de superstitions pour les augures autant qu'homme du monde (I). Cicéron a fait sur cela de fort bonnes réflexions (K). On ne démêle pas bien en quel temps Brutus plaida fortement auprès de César la cause de Déjotarus (L). Si l'on pouvait comparer les femmes du Vieux Testament avec celles du paganisme, on mettrait en parallèle Sara, femme d'Abraham, avec Stratonice, femme de Déjotarus (M). Ce dernier répondit habilement à la raillerie de Crassus touchant sa vieillesse (N). M. Moréri n'a donné ici qu'un petit article : la matière était pourtant bien fertile; il n'y avait qu'à prendre la peine de la rassembler. Sa brièveté n'empêche pas qu'il n'ait fait de grosses fautes (O). On les trouvera ci-dessous dans la dernière remarque.

(A) *Il rendit de bons services aux Romains dans toutes leurs guerres d'Asie.*] Cicéron en parle magnifiquement ; voici ses paroles (1) : *Quid de patre* (Dejotaro) *dicam ? cujus benevolentia in populum Romanum est ipsius æqualis ætati : qui non solùm socius imperatorum nostrorum fuit in bellis, verùm etiam dux copiarum suarum. Quæ de illo viro Sulla, quæ Murena, quæ Servilius, quæ Lucullus ? quàm ornatè, quàm honorificè, quàm graviter sæpè in senatu prædicaverunt ? Quid de Cn. Pompeio loquar ? qui unum Dejotarum in toto orbe terrarum ex animo amicum, verèque benevolum, unum fidelem populo R. judicavit. Fuimus imperatores ego, et M. Bibulus in propinquis finitimisque provinciis : ab eodem rege adjuti sumus, et equitatu, et pedestribus copiis.* Voyez aussi ce qu'il écrivit pendant qu'il commandait dans la Cilicie (2).

(1) Philippica XI, *cap. XIII.*

(2) *Idem*, epist. IV *libri XV* ad Famil

(B) Déjotarus *se déclara pour Pompée.*] Immédiatement après le latin que l'on vient de lire, Cicéron continue de cette manière : *Secutum est hoc acerbissimum et calamitosissimum civile bellum : in quo quid faciendum Dejotaro ? quid omninò rectius fuerit, dicere non est necesse, præsertim cùm contra, ac Dejotarus sensit, victoria belli judicârit. Quo in bello si fuit error, communis ei fuit cum senatu : sin recta sententia, victa quidem causa vituperanda est.* Ces paroles nous apprennent que Déjotarus avait cru que Pompée triompherait : il s'était donc engagé à ce parti tant par des raisons de politique, que par des raisons de justice. Nous verrons dans les remarques suivantes qu'il crut toujours s'être déclaré pour la bonne cause, mais qu'il se garda bien de parler selon ses pensées devant César.

(C) *Après avoir essuyé quelques fortes réprimandes, il trouva grâce devant César.*] Il demanda pardon à César d'avoir combattu contre lui à la journée de Pharsale : il lui représenta la situation de son pays, qui l'avait mis hors d'état d'être maintenu par les troupes de César : il ajouta que ce n'était point à lui de se rendre juge des différens du peuple romain, mais d'obéir en toutes rencontres à ceux qui étaient en possession du commandement. Dans le vrai c'étaient de fausses excuses ; car il il avait été fortement persuadé que la cause de Pompée était celle de la patrie, et que César était un sujet rebelle. Il s'était donc porté pour juge des différens du peuple romain. On ne doit pourtant pas trouver étrange qu'il ait caché ses pensées; car il n'y a guère que des saints du plus haut étage, ou des philosophes pleins de mépris pour les biens du monde, qui puissent avoir l'ingénuité qu'il n'eut pas. Toutes ses excuses furent rejetées : on lui dit que son imprudence était visible, et qu'il n'avait pu ignorer que César était le maître de Rome, c'est-à-dire du siége du sénat, et du centre de l'autorité du peuple romain. Ceci soit dit en faveur de ceux qui n'entendent pas le latin ; car ceux qui l'entendent aimeront mieux que je leur cite les paroles d'Hirtius. Les voici donc (3) :

(3) Hirtius, de Bello Alexandrino, *c. LXVII.*

Cùm propiùs Pontum finesque Gallogræciæ accessisset (Cæsar), *Dejotarus, Tetrarches Gallogræciæ tunc quidem penè totius, quod ei neque legibus neque moribus concessum esse cæteri Tetrarchæ contendebant, sine dubio autem rex Armeniæ minoris à senatu appellatus, depositis regiis insignibus, neque tantùm privato vestitu, sed etiam reorum habitu supplex ad Cæsarem venit oratum, ut sibi ignosceret, quòd in eâ parte positus terrarum, quæ nulla præsidia Cæsaris habuisset, exercitibus imperiisque in Cn. Pompeii castris affuisset. Neque enim se debuisse judicem esse controversiarum populi Romani, sed parere præsentibus imperiis. Contra quem Cæsar, cùm plurima sua commemorásset officia, quæ consul ei decretis publicis tribuisset, cùmque defensionem ejus nullam posse excusationem imprudentiæ recipere coarguisset, quòd homo tantæ prudentiæ ac diligentiæ scire potuisset quis urbem Italiamque teneret, ubi senatus populusque romanus, ubi respublica esset, quis deindè post L. Lentulum et M. Marcellum consul esset : tamen se concedere id factum superioribus suis beneficiis, veteri hospitio et amicitiæ, ac dignitati ætatique hominis, precibus eorum qui frequentes concurrissent hospites atque amici Dejotari ad deprecandum. De controversiis Tetrarcharum posteà se cogniturum esse dixit : regium vestitum ei restituit. Legionem autem unam, quam ex genere civium suorum Dejotarus naturâ disciplináque nostrâ constitutam habebat, equitatumque omnem ad bellum gerendum adducere jussit.*

(D) *Il fut accusé d'attentat sur la vie de César... César ne prononça rien ni pour ni contre.*] Je ne puis citer sur ce sujet que le père Abram : *Videtur Cæsar*, dit-il (4), *sententiam distulisse, dum ut statuerat primo quoque tempore proficisceretur in Orientem : certè non fuit absolutus, ut constat è II Philippicâ.* Je mets en note les paroles qu'il a citées de la IIe. Philippique (5). Elles me font souvenir d'une chose que j'ai remarquée ailleurs (6), qui est que les avocats sont fort sujets à se contredire, parce qu'ils se servent d'un même fait, ou d'une même raison, tantôt en un sens, tantôt en un autre, selon le besoin des causes qu'ils ont en main. Lorsque Cicéron réfuta les accusateurs de Déjotarus, il dit qu'il n'était nullement croyable que ce prince, qui venait de recevoir tant de bienfaits de Jules César, eût songé à le faire mourir. *Quæ quidem à te in eam partem accepta sunt C. Cæsar, ut eum amplissimo regis honore et nomine affeceris. Is igitur non modò à te periculo liberatus, sed etiam honore amplissimo ornatus arguitur domi te suæ interficere voluisse, quod tu, nisi eum furiosissimum judicas, suspicari profectò non potes. Ut enim omittam, cujus.... tam inhumani et* INGRATI *animi à quo rex appellatus esset in eum tyrannum inveniri* (7). Mais lorqu'au bout de quelques mois il voulut s'inscrire en faux contre un décret qu'on débita sous le nom de Jules César, il raisonna de cette manière : Ce décret est favorable à Déjotarus ; donc César n'en est point l'auteur, lui qui a toujours été contraire à Déjotarus, et qui ne lui a jamais accordé, ni aucune grâce, ni aucune justice : et là-dessus il allégua nommément tout ce que César avait eu de duretés pour Déjotarus au milieu même de la Galatie, c'est-à-dire où et quand Déjotarus avait voulu le faire périr, à ce que disaient les accusateurs. *Compellárat hospitem præsens, computárat, pecuniam imperárat, in ejus Tetrarchiâ unum ex Græcis comitibus suis collocárat : Armeniam abstulerat à senatu datam* (8). Ainsi, la conduite de César à l'égard de Déjotarus servit au pour et au contre entre les mains de Cicéron. Quand on eut besoin de prouver que Déjotarus avait de grandes obligations à César, on la proposa comme une conduite bienfaisante : mais lorsqu'on eut besoin de prouver que Déjotarus

(4) Abram., in Cicer. Oratione, *tom. II*, *pag.* 467.

(5) *Quis enim cuiquam inimicior quam Dejotaro Cæsar?... à quo vivo nec absens quicquam æqui bonive impetravit... at ille nunquam (sem-per enim absenti affui Dejotaro) quicquam sibi quod nos pro illo postularemus, æquum dixit videri.* Cicero, II Philipp., *cap. XXXVII.*

(6) *Tome II, pag.* 135, *dans les remarques* (B) *et* (C) *de l'article* ANTOINE (Marc) l'orateur.

(7) Cicero, pro Dejotaro, *cap. V.*

(8) *Idem*, Philipp. II, *cap. XXXVII.*

n'avait jamais eu de part à l'amitié de César, on la proposa comme une conduite malfaisante. Ce qu'elle avait eu de favorable pour Déjotarus servit de preuve contre les accusateurs : ce qu'elle avait eu de contraire à ce même prince, servit de preuve contre Marc Antoine. Je voudrais savoir ce que Cicéron aurait répondu à un homme qui lui serait venu dire : *J'ai appris par votre seconde Philippique, que lorsque César passa par la Galatie, il traita fort durement Déjotarus : il est donc probable que Déjotarus pour se venger conspira contre César : effacez donc du plaidoyer pour Déjotarus la preuve que vous avez employée contre ses accusateurs, tirée de la gratitude que lui inspiraient les grands bienfaits de Jules César.*

Si l'on ne connaissait pas les ruses des politiques, on s'étonnerait de voir que César ne prononça pas un arrêt d'absolution dans la cause de Déjotarus ; car, à juger de l'accusation par la réponse de l'accusé, il n'y eut jamais de calomnie plus grossièrement forgée que celle des accusateurs de Déjotarus. Outre que l'un des ambassadeurs de ce roi offrit à César de se constituer prisonnier, et répondait corps pour corps de l'innocence de son maître : *Hieras quidem caussam omnem suscipit, et criminibus illis pro rege se supponit reum* (9). Ce qu'ils dirent de plus vraisemblable est, ce me semble, que Déjotarus, pendant la guerre d'Afrique, fut extrêmement alerte sur les nouvelles de ce pays-là, et avide d'en apprendre de mauvaises touchant César (10) : il lui importait de ne le plus craindre, il n'y avait que cette crainte qui l'empêchât de reprendre la possession de ce qu'il avait perdu. César n'en doutait point ; et c'est pourquoi il fut bien aise de ne point l'absoudre : il le tint en bride par ce moyen, et il encouragea les espions et les délateurs. Il était de son intérêt que la punition de la calomnie en cette rencontre ne tirât point ses ennemis de l'appréhension où ils pouvaient être qu'on ne les calomniât. Cette inquiétude est bonne à entretenir quand on occupe des postes tels que celui de César. Ce que Cicéron représenta est très-beau : si l'on permet de suborner des domestiques afin qu'ils déposent contre leurs maîtres, et si l'on ne punit pas ces faux délateurs, on déclare la guerre à tous les chefs de famille, personne ne sera en sûreté dans son logis, et, par une étrange métamorphose, les maîtres seront les esclaves de leurs valets, et ceux-ci deviendront tyrans de leurs maîtres. *Servum sollicitare verbis, spe, præmiisque corrumpere, abducere domum, contra dominum armare, hoc est non uni propinquo, sed omnibus familiis bellum nefarium indicere. Nam ista corruptela servi, si non modò impunita fuerit, sed etiam à tantâ autoritate approbata, nulli parietes nostram salutem, nullæ leges, nulla jura custodient : ubi enim id quod intùs est atque nostrum impunè evolare potest, contraque nos pugnare, fit in dominatu servitus, in servitute dominatus. O tempora, ó mores* (11)! Cicéron ne prenait pas garde que le funeste désordre qu'il représentait sera toujours ce que les tyrans, ce que les usurpateurs chercheront. Ils voudraient que l'on eût à craindre que les murailles et les planchers de nos chambres ne s'érigeassent en témoins. Remarquez que de de tout temps les espions et les délateurs ont pris garde à la manière dont on raisonne sur les nouvelles. C'est un des crimes qu'ils objectèrent à Déjotarus.

(E) ..... *Ceux qui affirment le contraire se trompent.*] Un discours politique, imprimé l'an 1660, *où sont montrées les raisons d'une des chambres de comptes de France à ratifier les lettres de naturalité des étrangers, quoique religionnaires*, contient ces paroles (12) : *Si vous aviez lu ces livrets, peut-être que l'avis que vous avez apporté de vos logis vous tomberait aussi facilement que fit l'étui de condamnation de César contre Déjotarus, après qu'il eut entendu si éloquemment et fortement le grand*

(9) Cicero, pro Dejotaro, *sub fin.*

(10) *Reliqua pars accusationis duplex fuit: una regem semper in speculis fuisse... sequutum est bellum Africanum, graves de te rumores qui etiam furiosum illum Cælium excitaverunt... Eo, inquit, tempore ipso Nicæam, Ephesumque mittebat qui rumores Africanos exciperent, et celeriter ad se referrent.* Cicero, pro Dejotaro, *cap. VIII.*

(11) Cicero, pro Dejotaro, *cap. XI.*

(12) *Au feuillet A 5 verso.*

Cicéron parler à sa décharge. On prend l'un pour l'autre dans ce passage : Déjotarus pour Ligarius. Voyez l'article LIGARIUS, remarque (A).

(F) *Il n'était point aussi débonnaire que* Cicéron *le représente.*] On reprochait à Déjotarus d'avoir appliqué un vers à deux nouvelles qu'il avait reçues en même temps, l'une bonne, l'autre mauvaise ; l'une que Domitius, son ami, avait fait naufrage ; l'autre que Cesar était assiégé dans un château. Cicéron, voulant montrer que c'était une calomnie, dit, entre autres choses, que Déjotarus est un homme débonnaire, et que le vers dont il s'agit est le plus barbare du monde. *Périssent nos amis, pourvu que nos ennemis périssent aussi.* C'est le sens de ce vers-là. *Quùm esset ei nuntiatum Domitium naufragio periisse, te in castello circumsideri, de Domitio dixit versum græcum eâdem sententiâ quâ etiam nos habemus latinum*, Pereant amici, dum unà inimici intercidant. *Quod ille si esset tibi inimicissimus nunquàm tamen dixisset : ipse enim mansuetus, versus immanis* (13). Plutarque a représenté Déjotarus sous une toute autre idée. Selon Chrysippe, dit-il, Dieu ressemble à Déjotarus, roi des Galates, qui ayant plusieurs enfans les tua tous, excepté celui auquel il voulait laisser son royaume. Pour bien entendre ceci, il faut voir un peu au long et ce qui précède et ce qui suit. *Comme les villes et citez, quand elles sont trop pleines de peuples, en ostent ou envoyent des colonies au loin, et commencent des guerres contre quelques-uns : aussi Dieu*, selon Chrysippe, *envoye les commencemens de quelque mortalité, et cite pour tesmoin Euripides, et les autres qui disent que la guerre de Troye fut envoyée par les dieux pour espuiser la trop grande multitude du peuple... Considerez comment* Chrysippe *donne à Dieu tousjours les plus beaux noms, et les plus humaines appellations du monde, et au contraire les effets sauvages, cruels, barbares, et Galatiques ; car à ces colonies que les citez envoyent dehors ne ressemblent point proprement ces grandes mortalitez et pertes d'hommes, comme celle qu'amena la guerre de Troye ou celle des Medes, ou la Peloponnesiaque, si ce n'est que ces gens-ci sachent qu'il y a quelque ville qui se fonde et se peuple dessous la terre aux enfers. Mais Chrysippus fait Dieu semblable à Dejotarus, le roi de Galatie, lequel ayant plusieurs enfans, et voulant laisser son estat et royaume à l'un d'iceux seul, il tua lui-mesme tous les autres, comme s'il eust coupé et taillé les branches d'un cep de vigne, afin que celle qui demeure en devienne plus grande et plus forte* (14), *combien que le vigneron le face lorsque les branches sont encore petites et foibles. Et nous quand les petits chiens sont encore si jeunes qu'ils ne voyent goute, pour espargner la chienne, nous lui en ostons plusieurs : là où Jupiter ne laisse pas tellement croistre et venir en aage parfait les hommes, ains lui-mesme les faisant naistre, et leur donnant croissance, les tourmente puis après en leur préparant occasions de corruption et de mort, là où il faloit plustost ne leur donner point de causes et de principes de naissance* (15). Ces paroles de Plutarque contiennent une comparaison qui me fait souvenir d'une sottise de Vanini, que j'ai lue dans la Doctrine curieuse du père Garasse, à la page 815. « Pour les hommes, disait-» il, faudroit faire comme les busche-» rons font tous les ans dans les gran-» des forests : ils y entrent pour les » visiter, pour recognoistre le mort » bois ou le bois vert, et effemesler » la forest, retrenchant tout ce qui » est inutile et superflu, ou domma-» geable, pour retenir seulement les » bons arbres, ou les jeunes baliveaux » d'esperance. Tout de mesme, disoit

(13) Cicero, pro Dejotaro, *cap. IX.*

(14) Τῷ Γαλάτῃ Δηϊοτάρῳ ποιεῖ Χρύσιππος ὅμοιον τὸν Θεὸν, ὃς, πλείονων αὐτῷ παίδων γεγονότων, ἑνὶ βουλόμενος τὴν ἀρχὴν ἀπολιπεῖν καὶ τὸν οἶκον, ἅπαντας ἐκείνους ἀπέσφαξεν, ὥσπερ ἀμπέλου βλαστοὺς ἀποτεμὼν καὶ κολούσας, ἵνα εἷς ὁ λειφθεὶς ἰσχυρὸς γένηται καὶ μέγας. *Dejotaro Galatæ simulem Deum Chrysippus facit. Qui cùm haberet complures filios, cùm vellet uni regnum domumque relinquere, cæteros omnes necavit : tanquam vitis palmites si præcideret, ut unus aliquis superstes validus magnusque fieret.* Plutarch., de Stoic. Repugn., *pag.* 1049, C.

(15) Plut., de Stoïc. Repugn., *pag.* 1049, C, *version d'*Amyot.

» ce meschant athéiste, il faudroit » tous les ans faire une rigoureuse vi- » site de tous les habitans des gran- » des et populeuses villes, et mettre » à mort tout ce qui est inutile, et » qui empesche de vivre le reste, » comme sont les personnes qui n'ont » aucun mestier profitable au public, » les vieillards caduques, les vaga- » bonds et feneans : il faudroit effe- » mesler la nature, esclaircir les vil- » les, mettre à mort tous les ans un » million de personnes, qui sont com- » me les ronses ou les orties des au- » tres, pour les empescher de crois- » tre. » L'action que Plutarque impute à Déjotarus ne paraît pas trop certaine, quand on la compare avec les louanges que Cicéron a données à ce roi de Galatie, et avec le silence des accusateurs par rapport à une telle inhumanité. Aurait-on osé appeler Déjotarus un très-bon père de famille, *optimus paterfamilias* (16), si Castor, son petit-fils, avait pu lui reprocher le meurtre de ses enfans ? Aurait-on osé dire que sa probité, reconnue de tout le monde, réfutait assez pleinement la calomnie ? *Hoc loco Dejotarum non tam ingenio et prudentiâ, quàm fide et religione vitæ defendendum puto. Nota tibi est, C. Cæsar, hominis probitas, noti mores, nota constantia : cui porrò, qui modo populi Romani nomen audivit, Dejotari probitas, integritas, gravitas, virtus, fides non sit audita* (17) ? Remarquez bien qu'au temps de l'accusation, Déjotarus n'avait qu'un fils. Il est même vrai qu'il n'en avait qu'un quand César logea chez lui (18). On me dira que Strabon (19) rapporte une chose qui favorise Plutarque : c'est que Déjotarus s'étant emparé de la ville capitale de Saocondarius, son gendre, l'y fit massacrer, traita de même sa fille, femme de Saocondarius, démolit la forteresse et saccagea presque toutes les maisons. Je répondrai que cela diffère beaucoup de la narration de Plutarque. On fit cela sans doute pour se venger de la noire trahison de ce gendre, qui apparemment avait été le principal directeur de l'accusation de Déjotarus.

Disons en passant que la ville capitale de Saocondarius s'appelait *Gorbéius ;* mais comme Strabon, peu de pages auparavant (20), nomme *Morzéus* la capitale du petit-fils de Saocondarius, il y a quelque apparence que ces noms-là ne sont point dans leur état naturel. Casaubon le conjecture. On peut conjecturer la même chose touchant la ville capitale de Déjotarus ; elle s'appelait *Blucium* (21), suivant quelques manuscrits, et *Blubium*, suivant quelques autres. Qui doute qu'il n'y ait là une faute, puisque Cicéron (22) nomme *Castellum Lucceium* (23) le château où Déjotarus devait recevoir César ?

(G) *Il y a beaucoup d'apparence que Castor lui échappa.*] Castor fut à Rome le promoteur de l'accusation, et y suborna le médecin de Déjotarus, pour le faire déposer contre son maître (24). Jugez si Déjotarus, qui n'épargna point sa fille, aurait épargné un tel petit-fils ? Il faut donc croire que Castor ne lui tomba pas entre les mains. Je ne sais ce que devint le fils de Déjotarus ; il ne succéda point à son père : il avait obtenu du sénat (25), et puis de César (26), le titre de roi, et il devait épouser une fille d'Artavasde, roi d'Arménie (27). Cicéron le loue beaucoup (28). Le successeur de Déjotarus s'appelait Amyntas, si l'on en croit Strabon (29). Or, cet Amyntas avait été secrétaire de Déjotarus (30), et puis général de ses troupes dans l'armée de Brutus (31) : il abandonna le parti de Brutus, et passa au camp d'Antoine. Ce fut sans doute ce qui obligea Antoine à lui donner la Pisidie, en 714 (32), et la Galatie, la

(16) Cicéron *l'appelle ainsi*, pro Dejotaro, *cap. IX.*
(17) *Ibidem*, *cap. VI.*
(18) *Ibidem*, *cap. III.*
(19) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 391.
(20) *Ibidem*, *pag.* 387.
(21) *Ibidem*, *pag.* 390.
(22) Pro Dejotaro, *cap. VII.*
(23) *D'autres lisent* Luceium.
(24) Cicero, pro Dejotaro, *cap. VI.*
(25) *Idem*, ad Attic., epist. XVII, *lib. V.*
(26) *Idem*, pro Dejotaro, *cap. III.*
(27) *Idem*, epist. XXI ad Attic., *lib. V.*
(28) *Idem*, Philipp. XI, *cap. VIII et XXXVI.*
(29) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 390.
(30) Dio, *lib XLIX*, *pag.* 469.
(31) Philippic. XI, *ubi sup.*
(32) Appian., de Bell. civil., *lib. V*, *pag.* 715.

Lycaonie et la Pamphylie, en 718 (33). Or, parce que Dion assure qu'en 714 les triumvirs donnèrent à Castor les états de Déjotarus, décédé dans la Galatie, et ceux d'Attalus, décédé au même pays (34), je croirais facilement que Strabon se trompe lorsqu'il donne Amyntas pour successeur immédiat à Déjotarus. Il me semble qu'il vaut mieux dire avec Dion que Castor succéda à Déjotarus, et nous donnerons ensuite Amyntas pour le successeur de Castor. Le père Noris a beau prouver par quelques exemples que Dion est accoutumé de donner au fils le nom du père, il ne me persuadera point que cela soit arrivé par rapport à Castor : et quand même cela serait arrivé, le père Noris ne laisserait pas d'avoir commis une faute (35) ; car en ce cas-là Dion n'aurait pas pu prendre Castor pour Déjotarus, puisque Castor n'était pas le fils de Déjotarus, mais seulement le fils de sa fille. Castor, qui accusa son aïeul, à Rome, d'avoir attenté à la vie de César, est apparemment celui dont Dion a fait mention comme de celui qui succéda à Déjotarus. Pour ce qui regarde Déjotarus Philadelphe, roi de Paphlagonie, fils de Castor (36), j'avoue que je ne sais d'où tirer son extraction. Je ne sais point si son père est le même Castor qui accusa son aïeul ; cela pourrait être : je sais seulement qu'il abandonna Marc-Antoine dans la guerre d'Actium pour se joindre à Octavius (37), et qu'il fut le dernier roi de Paphlagonie (38).

Je ne finirai point cette remarque sans avertir mon lecteur que, quand j'ai parlé de Saocondarius, gendre de Déjotarus, j'ai pris les paroles de Strabon autrement qu'on n'a coutume de les prendre. Τὸ τοῦ Κάστορος βασίλειον τοῦ Σαοκονδαρίου, ἐν ᾧ γαμβρὸν ὄντα τοῦτον ἀπέσφαξε Δηϊόταρος, καὶ τὴν θυγατέρα τὴν ἑαυτοῦ. Voilà les paroles de Strabon (39) : elles peuvent signifier : *La capitale de Castor Saocondarius, dans laquelle Déjotarus, son beau-père, le fit mourir, lui et sa femme ;* ou bien, *La capitale de Castor, fils de Saocondarius, dans laquelle ce dernier fut mis à mort avec sa femme par Déjotarus, son beau-père.* Cette dernière traduction (40) m'a semblé meilleure que l'autre, parce que je suis certain que Castor était fils de la fille de Déjotarus, et que, ne sachant point comment s'appelait son père, il m'est aussi permis de l'appeler Saocondarius que de lui donner un autre nom. Remarquez en passant un avantage de notre langue sur la langue grecque. Celle-ci ne condamnait pas un arrangement de mots où l'on pouvait prendre un terme aussitôt pour le surnom que pour le père d'un homme.

On m'alléguera peut-être Suidas, qui a donné au gendre de Déjotarus le nom de Castor ; mais l'autorité de Suidas est ici tout-à-fait nulle. Il suppose que Déjotarus fut accusé par son gendre auprès de César. C'est un grand défaut d'exactitude. Cicéron, l'avocat de l'accusé, et par conséquent plus croyable que cent mille Suidas, déclare nettement et formellement, en plusieurs endroits de son plaidoyer, que Castor, petit-fils de Déjotarus, fut l'accusateur, et ne parle que faiblement, et en termes indirects, de la part que le père de ce Castor pouvait avoir au complot. Je ne doute pas que le fils n'ait eu l'agrément de son père, ni que Déjotarus n'ait pris cela pour prétexte de la barbarie dont il usa envers son gendre ; mais, après tout, l'exactitude demande que l'on suive ici le témoignage de Cicéron. De plus, le bon Suidas n'a-t-il pas dit que Déjotarus était sénateur romain ? N'est-ce pas une ignorance si crasse qu'elle le rend tout-à-fait indigne d'être cru sur cet article ? Nous verrons ci-dessous si le gendre de Déjotarus a été savant, et auteur de plusieurs livres.

(H) *Il eut un..... gendre, contre lequel il entreprit une guerre de reli-*

(33) Dio, *lib. XLIX, pag.* 469.

(34) *Idem, lib. XLVIII, pag.* 430.

(35) *Post pugnam Philippensem scribit Dio lib.* 48. Castori etiam cuidam Attali et Dejotari in Gallogræciâ defunctorum ditio tradita est. *A. V.* 714, *debuit dicere* Dejotaro, *non* Castori. *Dio non semel filios alieno nomine, videlicet patrum eorundem, appellat.* Noris, Cenotaph. Pis., *pag.* 209.

(36) Strabo, *lib. XII, pag.* 387.

(37) Dio, *lib. L, pag.* 488.

(38) Strabo, *ibidem.*

(39) *Lib. XII, pag.* 391.

(40) *Le père* Abram *l'a suit constamment dans son* Commentaire sur l'oraison de Cicéron pour Déjotarus.

gion.] L'abominable Clodius ayant trouvé un homme dans la Phrygie prêt à donner une bonne somme d'argent, à condition qu'on l'investît du pontificat de Pessinunte, lui en expédia les provisions. Cet homme était marié à une fille de Déjotarus, et s'appelait Brogitarus. On le mit en possession du temple, et l'on en chassa les prêtres. Mais Déjotarus, plein de zèle pour le culte de Cybèle, chassa cet usurpateur, qui profanait toutes ces saintes cérémonies. Voyez un peu comment l'éloquence de Cicéron se déploya sur cette aventure. *Sed quid ego id admiror?* il s'adresse à Clodius (41), *qui acceptâ pecuniâ Pessinuntem ipsam, sedem, domicilumque Matris Deorum vastaris, et Brogitaro* (42) *gallo-græco impuro homini ac nefario totum illum locum fanumque vendideris : sacerdotem ab ipsis aris pulvinaribusque detraxeris : omnia illa quæ vetustas, quæ Persæ, quæ Syri, quæ reges omnes, qui Europam Asiamque tenuerunt, semper summâ religione coluerunt, perverteris? quæ denique nostri majores, etc. Quod quùm Dejotarus religione suâ castissimè tueretur, quem unum habemus in orbe terrarum fidelissimum huic imperio atque amantissimum nostri nominis, Brogitaro, ut antè dixi, addictum pecuniâ tradidisti..... Quùm multa regia sunt in Dejotaro, tum illa maximè, quòd tibi nullum munus dedit : quòd eam partem legis tuæ, quæ congruebat cum judicio senatûs, ut ipse rex esset, non repudiavit : quòd Pessinuntem per scelus à te violatum, et sacerdote sacrisque spoliatum recuperavit, ut in pristinâ religione servaret : quòd cæremonias ab omni vetustate acceptas, à Brogitaro pollui non sinit, mavultque generum suum munere tuo, quàm illud fanum antiquitate religionis carere.*

(1) Déjotarus *était entêté de superstition pour les augures autant qu'homme du monde.*] Il n'entreprenait rien sans consulter le vol des oiseaux, et il se conduisait tellement par cette sorte d'auspices, qu'il discontinua ses voyages, et s'en retourna chez lui, ayant déjà fait plusieurs journées. Il n'avait point d'autres raisons d'en user ainsi que les présages qu'il découvrait en chemin. Le vol d'un aigle fut une fois cause qu'il interrompit son voyage, et bien lui en prit; car, s'il l'eût continué, il aurait été écrasé sous les ruines de la chambre qui lui était destinée. Elle tomba la nuit suivante. Comme il était fort habile sur ces matières, il était lui-même son prophète et son devin. Il n'avait pas oublié de se pourvoir de la qualité la plus nécessaire dans la profession : c'est de ne demeurer jamais court, de n'avouer jamais qu'on se soit trompé, et d'avoir toujours quelque subterfuge dans la manche. Il en trouva un qui était rempli de moralité, lorsqu'il eut perdu la plupart de ses états, et une grosse somme d'argent pour avoir porté les armes contre César. Il mena ses troupes à Pompée : la marche fut longue, et il n'eut jamais dans sa marche que de bons présages; aussi s'était-il flatté que César serait battu. Les choses prirent toute une autre face; César triompha, et fit sentir son ressentiment à Déjotarus d'une manière très-incommode. Que fit Déjotarus? Eut-il assez de bonne foi pour reconnaître que sa science était trompeuse? témoigna-t-il quelque regret, quelque repentir de sa trop grande crédulité? Point du tout : il se retrancha dans les plus belles maximes de la morale; il dit que les augures qui l'avaient poussé à continuer son voyage au camp de Pompée, étaient réellement de bons augures, puisque sous leur direction il avait suivi le parti de la justice. Il est vrai qu'il lui en coûtait la plupart de ses états; mais, disait-il, la gloire d'avoir rempli mes devoirs m'est plus précieuse que tous les biens de la terre. De peur qu'on ne me soupçonne de sophistiquer ce passage de Cicéron, je le mets tout entier en note (43). Re-

(41) Cicero, Orat. de Haruspicum responsis, *cap. XIII.*

(42) *Joignez à ceci cet endroit de l'oraison pour Sextius, cap. XXVI. Lege tribunitiâ matris magnæ Pessinuntius ille sacerdos expulsus, et spoliatus sacerdotio est; fanumque sanctissimarum, atque antiquissimarum religionum venditum pecuniâ grandi Brogitaro, impuro homini, atque indigno illâ religione, præsertim cùm ea sibi ille non colendi, sed violandi caussa appetivisset.*

(43) *Quid ego hospitem nostrum clarissimum atque optimum virum Dejotarum commemorem, qui nihil unquàm nisi auspicato gerit? qui quùm ex itinere quodam proposito, et constituto re-*

marquez que cet homme, qui respectait avec tant de religion les ordres de la providence par rapport à la doctrine des augures, ne fit point difficulté d'usurper les états de ses voisins, et de faire mourir son gendre et sa fille pour des querelles que sans doute l'ambition avait fait naître. Apparemment il n'aurait pas fait plus de quartier à son père dans une semblable occurrence.

(K) ..... *Cicéron a fait sur cela de fort bonnes réflexions.*] Il observe que les principes des Romains dans la science des augures étaient étrangement différens de ceux de Déjotarus, et qu'en certaines choses l'opposition arrivait jusqu'à la contrariété. Cette remarque est très-forte contre la doctrine des présages; car puisqu'il n'y a que Dieu qui connaisse l'avenir, c'est Dieu seul qui les envoie. Or, Dieu ne se contredit point lui-même, il ne fait donc pas servir les mêmes choses à présager le bien et le mal. *Solebat ex me Dejotarus percontari nostri augurii disciplinam, et ego ex illo sui. O dii immortales quantùm differebat, ut quædam essent etiam contraria* (44)! Voici une considération de plus grand poids. Que pouvait-on dire de plus frivole que de soutenir qu'on ne se repentait pas d'avoir suivi les auspices que le ciel avait présentés pendant qu'on allait joindre Pompée: qu'on ne s'en repentait point, dis-je, puisqu'on avait toujours préféré la gloire à la possession d'un royaume? Que fait cela pour les auspices? Ne saviez-vous pas, avant qu'ils vous fussent présentés, ce que vous deviez à l'amitié du peuple romain; ce que la fidélité, ce que la justice exigeaient de vous? N'étiez-vous pas très-persuadé que la gloire, que l'honneur, que la vertu, sont préférables à une couronne? Ce n'est donc pas pour vous apprendre ces vérités qu'une corneille a chanté sur votre chemin. Vous le saviez déjà tout comme présentement. Les augures n'apprennent point les doctrines de morale, mais les bons ou les mauvais événemens: s'ils vous ont promis un bon succès, ils vous ont trompé; vous avez fui avec Pompée, et vous avez été dépouillé de vos états par le vainqueur. *Nam illud admodùm ridiculum, quod negas Dejotarum, auspiciorum quæ sibi ad Pompeium proficiscenti facta sunt, non pœnitere, quòd fidem secutus amicitiamque Po. Ro. functus sit officio. Antiquiorem enim sibi fuisse laudem et gloriam quàm regnum et possessiones suas. Credo id quidem, sed hoc nihil ad auspicia. Nec enim ei cornix canere poterat rectè eum facere, quod Po. Ro. libertatem defendere pararet: ipse hoc sentiebat sicuti sensit. Aves eventus significant aut adversos, aut secundos. Virtutis auspiciis video esse usum Dejotarum, quæ vetat spectare fortunam, dum præstetur fides. Aves verò si prosperos eventus ostenderunt, certè fefellerunt. Fugit è prælio cum Pompeio, grave tempus: discessit ab eo, luctuosa res: Cæsarem eodem tempore et hostem et hospitem vidit, etc.* (45). Il est très-certain que Déjotarus n'avait point examiné les auspices afin d'apprendre si en se joignant à Pompée il embrasserait la bonne cause, mais afin d'apprendre si son voyage serait suivi d'un heureux succès. Il ne consultait, il n'étudiait les augures que pour savoir s'il agissait prudemment: il était persuadé de reste qu'il agissait justement; car puisqu'après avoir vu l'entière ruine du parti républicain, il demeurait fermement persuadé que le parti de Pompée avait été le parti de la justice, il n'avait garde d'en douter pendant que Pompée était bien dans ses affaires. C'était donc la mauvaise foi, la mauvaise honte, qui le faisait recourir à cette chicane: les augures ne m'ont point trompé, puisque j'aime mieux avoir agi en homme de bien et d'honneur que d'avoir ga-

vertisset, aquilæ admonitus volatu, conclave illud ubi erat mansurus si ire perrexisset, proximâ nocte corruit. Itaque ut ex ipso audiebam, persæpè revertit ex itinere, quùm jam progressus esset multorum dierum viam. Cujus quidem hoc præclarissimum est, quod postèà quàm à Cæsare tetrarchiæ regno, pecuniâque mulctatus est, negat se tamen eorum auspiciorum, quæ sibi ad Pompeium proficiscenti secunda evenerunt, pœnitere. Senatus enim auctoritatem et P. R. libertatem atque imperii dignitatem, suis armis esse defensam, sibique eas aves, quibus auctoribus officium et fidem secutus esset, benè consuluisse: antiquiorem enim sibi fuisse possessionibus suis gloriam. Cicero, de Divinat., *lib. I, cap. XV.*

(44) *Ibidem, lib. II, cap. VIII et XXXVI.*

(45) *Ibidem, ad. ll.*

goé un royaume. Cela me fait souvenir d'une échappatoire fort commune à ceux qui, dans les guerres de religion, prêchent à leurs gens que Dieu leur promet un bon succès, que tous les présages sont favorables, etc. : il arrive assez souvent que toutes ces belles promesses sont suivies de la perte d'une bataille. Le prédicateur n'en est pas déconcerté : il trouve cent admirables ressources : si l'on avait vaincu, on se serait trop confié au bras de la chair, on aurait trop encensé à ses rets : une défaite nous apprend que nous n'étions pas assez humbles ; le doigt de Dieu sera désormais plus sensible : ainsi dans le fond les présages étaient heureux, puisque la victoire deviendra funeste au vainqueur, et que le parti vaincu apprendra mieux à se confier en celui qui est le rocher des siècles.

(L) *On ne démêle pas bien en quel temps Brutus plaida fortement.... la cause de Déjotarus.*] Cicéron en parle de cette manière : *Erat à me mentio facta causam Dejotari fidelissimi atque optimi ornatissimè et copiosissimè à Bruto me audisse esse defensam* (46). On ne doute point que le livre où il parle ainsi n'ait été fait avant la mort de Caton d'Utique (47) : il faut donc dire que Brutus ne plaida point pour Déjotarus dans l'accusation de Castor ; car ce fut au retour d'Espagne, et après la guerre d'Afrique, que César examina cette accusation. On peut même être assuré que Brutus ne plaida point pour Déjotarus à Rome, mais à Nicée (48) : et ainsi il y a lieu de croire qu'il ne justifia Déjotarus que d'avoir porté les armes contre César dans l'armée de Pompée. Cette harangue de Brutus est moins louée par l'auteur du dialogue *de caussis corruptæ eloquentiæ*, que par Cicéron. La mémoire de Plutarque s'est ici un peu brouillée ; il nous parle d'un roi de Libye dont Brutus soutint vivement les intérêts. Il ne put le justifier ; les crimes étaient trop grands et trop évidens ; mais à force d'intercessions il lui conserva une partie du royaume (49). Cela ne regarde pas un roi de Libye, mais Déjotarus.

(M) *On mettrait en parallèle Sara femme d'Abraham, avec Stratonice femme de Déjotarus.*] Stratonice, femme de Déjotarus, était stérile ; et bien informée que son mari souhaitait avec passion d'avoir des enfans qui pussent être les héritiers de son royaume, elle lui conseilla de se servir d'une autre femme, et lui promit de reconnaître pour siens les enfans qu'il en aurait. Il admira ce conseil, et lui déclara qu'il en passerait partout où elle voudrait. Là-dessus elle choisit entre les captives une fille de grande beauté (50), l'ajusta, l'orna, et la mit entre les mains de Déjotarus. Elle reconnut pour siens tous les enfans qui naquirent de ce commerce, et les éleva tendrement et pompeusement (51). Plutarque en un autre endroit donne le nom de Bérénice, Βερρονίκη, à la femme de Déjotarus. Il en dit une chose dont les pyrrhoniens se servent. Il dit qu'une femme de Lacédémone s'étant approchée de Bérénice, il arriva que ces deux femmes détournèrent la tête tout aussitôt et en même temps ; Bérénice, parce qu'elle ne pouvait souffrir l'odeur du beurre ; et l'autre, parce qu'elle ne pouvait souffrir l'odeur des onguens. Πρὸς δὲ Βερρονίκην τὴν Δηϊοτάρου τῶν Λακεδαιμονίων τινὰ γυναικῶν ἀφικέσθαι λέγουσιν· ὡς δὲ ἐγγὺς ἀλλήλων προσῆλθον, εὐθὺς ἀποστραφῆναι, τὴν μὲν τὸ μύρον, ὡς ἔοικε, τὴν δὲ τὸ βούτυρον δυσχεράνασαν. *Et ferunt Spartanam quandam mulierem accessisse ad Berenicem Dejotari uxorem, cùmque invicem appropinquâssent, aversas fuisse, quòd unguentum altera, altera butyrum olfaciens aversaretur* (52). La terminaison grecque de Stratonice et de Bérénice brouilla peut-être les idées de Plutarque, jusques à faire qu'il donnât à la même reine tantôt le premier de ces deux noms, tantôt le dernier. Peut-être aussi que Déjotarus eut deux femmes, l'une nommée Stratonice, l'autre nommée Bérénice.

(46) Cicer., *in* Bruto, *cap. V.*

(47) *Voyez* Fabricius, *dans la* Vie de Cicéron, *à l'ann.* 707.

(48) *De* (Bruto) *Cæsarem solitum dicere, magni refert hic quid velit : sed quidquid volt, valdè volt ; idque animadvertisse, cum pro Dejotaro Niceæ dixerit, valdè vehementer eum visum et liberè dicere.* Cicero ad Atticum, epist. *I, lib. XIV.*

(49) Plut., *in* Bruto, *pag.* 986.

(50) *Elle s'appelait Electra.*

(51) *Tiré de* Plutarque, *au Traité* de Virtutibus Mulierum, *pag.* 258.

(52) Plut., adversùs Colotem, *pag.* 1109, B.

(N) *Il répondit habilement à la raillerie de Crassus touchant sa vieillesse.*] Ce capitaine romain passa par la Galatie, lors de son expédition contre les Parthes, et y trouva *le roi Dejotarus qui estoit fort vieil*, je me sers de la version d'Amyot, *et néanmoins bastissoit une nouvelle ville. Si lui dit, en se moquant : il me semble, sire roi, que tu commences bien tard à bastir, de t'y estre mis à la derniere heure du jour. Ce roi des Galates lui répondit sur le champ : Aussi n'es-tu pas toi mesme parti gueres matin, à ce que je voi, seigneur capitaine, pour aller faire la guerre aux Parthes. Car Crassus avoit ja passé soixante ans, et si le montroit son visage encore plus vieil qu'il n'estoit* (53). Il fallait que Déjotarus fût alors bien vieux, car Cicéron, en parlant d'un temps fort voisin de celui-là, dit qu'on s'étonnait que ce prince eût la force de se tenir à cheval, après que plusieurs personnes l'y avaient mis. *Dejotarum quùm plures in equum sustulissent, quòd hærere in eo senex posset, admirari solebamus* (54). C'était au temps que Cicéron commandait dans la Cilicie l'an 702. Crassus avait été défait deux années auparavant. Cicéron lia une amitié fort étroite avec le roi Déjotarus pendant qu'il fut dans la Cilicie, et en reçut toutes sortes d'assistances (55). Il donna son fils et son neveu à Déjotarus le fils, qui les emmena dans la Galatie (56). J'ai une autre preuve de la vieillesse de Déjotarus. Il était déjà fort âgé lorsque Pompée faisait la guerre à Mithridate. Il recommanda ses enfans et sa maison à Caton d'Utique (57). Nous avons vu ci-dessus (58) qu'il n'avait qu'un fils au temps de la guerre de Pharnace.

(O) M. Moréri *a fait de grosses fautes.*] Il n'est pas vrai, comme il assure, 1°. que Déjotarus *fut accusé d'avoir fait mourir sa fille et son gendre Castor*; 2°. et que cela *donna sujet à Cicéron de prononcer pour sa défense cette admirable oraison que nous avons encore.* On a pu voir dans le texte de cet article le véritable sujet de l'accusation et du plaidoyer; 3°. il y a très-peu d'apparence que *Castor l'historien* soit fils du gendre de Déjotarus. Pourquoi donc M. Moréri donne-t-il cela pour un fait certain?

Scaliger (59), Vossius (60), le père Hardouin (61), et plusieurs autres grands hommes, estiment que Castor, surnommé le chronographe par Josephe (62), est le gendre de Déjotarus. Trois raisons m'empêchent d'adopter ce sentiment. La première est que ce Castor, comme ils l'avouent, a fait un livre qui a pour titre χρονικὰ ἀγνοήματα, *les ignorances chronologiques*. Or cet ouvrage a été cité par Apollodore (63) qui florissait sous Ptolemée Évergète II du nom (64): il faut donc que Castor ait fleuri pour le plus tard sous le même règne. Comment donc pourrait-il être le gendre de Déjotarus? car ce gendre vivait encore lorsque Cicéron plaida pour Déjotarus (65), c'est-à-dire l'an de Rome 709 ou environ. Un homme qui aurait fleuri sous le règne d'Évergète, lequel s'étend depuis l'an de Rome 608 jusques à l'année 636, pourrait-il être encore en vie l'an 709? Je tire ma deuxième raison de ce que Castor le chronographe avait composé beaucoup de livres, sur des matières qui demandaient tout un homme. Il faut qu'un auteur comme lui ait extrêmement étudié, et n'ait fait presque autre chose. Cela ne convient point au beau-fils de Déjotarus. On en parle comme d'un homme qui s'intrigua avec chaleur dans le parti de Pompée, de sorte que son fils par complaisance pour lui ne voulait point désarmer après la déroute de Pharsale, quelque peine que Cicéron se donnât pour le

(53) *Idem*, *in* Vitâ Crassi, *pag.* 553.

(54) Cicer., pro Dejot., *cap. X.*

(55) *Voyez la* IVe. lettre *du XVe. livre* ad Familiares, *et l'*Oraison pro Dejotaro, *cap. XIII.*

(56) Epist. XVII et XVIII *libri V* ad Atticum.

(57) Plut., *in* Catone minore, *pag.* 765, E. *Il se sert du pluriel* παῖδας.

(58) *Dans la remarque* (F), *citation* (18).

(59) Animadv., *in* Euseb., *pag.* 16 *et* 56.

(60) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 159.

(61) *In* Indice Auctorum Plinii.

(62) In Apion., *lib. II.*

(63) Bibl., *lib. II*, *pag. m.* 75.

(64) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 132.

(65) Cicer., pro Dejotaro, *cap. X, où, s'adressant à Castor, il insinue clairement que son père était complice de l'accusation. Peu auparavant il avait dit que Castor, après la bataille de Pharsale, continua dans le parti de Pompée, pour faire plaisir à son père. Vous verrez cela dans la citation suivante.*

lui persuader. *Hic verò adolescens.... cùm in illo nostro exercitu equitaret cum suis delectis equitibus, quos unà cum eo ad Pompeium pater miserat, quos concursus facere solebat? quàm se jactare? quàm se ostentare? quàm nemini in illâ caussâ studio et cupiditate concedere? Cùm verò, exercitu amisso, ego, qui pacis auctor semper, post Pharsalicum prælium, suasor fuissem armorum non deponendorum, sed abjiciendorum, hunc ad meam auctoritatem non potui adducere, quòd et ipse ardebat studio ipsius belli, et patri satisfaciendum esse arbitrabatur* (66). Ajoutez à cela que Cicéron, dans son plaidoyer pour Déjotarus, ne dit pas un mot qui insinue que le beau-fils de ce prince fut homme de lettres. Il n'aurait pu honnêtement garder ce silence, si ce beau-fils eût été aussi illustre par ses livres que l'a été le chronographe Castor. On me dira que ce silence a été une des adresses de la rhétorique de Cicéron : il a craint que la doctrine du père ne fût une présomption favorable pour le fils qui était l'accusateur de Déjotarus; mais cette objection est sans force. Cicéron aurait pu aggraver en cent manières la faute du fils, et même celle du père, par la considération de la science de ce dernier. C'est peut-être, me dira-t-on, que le gendre de Déjotarus n'avait pas encore publié ses livres. Mais d'où vient donc qu'il est cité par Apollodore? et quand est-ce donc qu'il les aurait mis au jour? Déjotarus, qui ne survécut que de trois ou quatre années tout au plus au procès qu'il eut à Rome, ne le fit-il pas tuer (67)? Outre cela, je remarque que Cicéron pose en fait que le gendre de Déjotarus ne fut connu dans le monde, que par l'honneur que lui fit Déjotarus de lui accorder sa fille. Avant cela, il rampait dans les ténèbres. On ne parle point ainsi d'un grand auteur. L'énorme, la prodigieuse distance qui se trouve entre lui et les souverains, ne fait pas qu'on puisse dire qu'il est inconnu, qu'il vit dans l'obscurité; et rien ne me persuaderait davantage qu'il avait acquis une extrême réputation, que de voir qu'un prince le choisirait pour son gendre. Je crois donc que si le savant Castor avait épousé la fille de Déjotarus, il serait parvenu à cet honneur par l'éclat de son savoir; et par conséquent, que Cicéron n'aurait osé dire de lui ce qu'il en a dit : *Rex Dejotarus vestram familiam abjectam et obscuram de tenebris in lucem vocavit : quis tuum patrem antèà qui esset, quàm cujus gener esset, audivit* (68)? Ma troisième raison est qu'y ayant plusieurs anciens écrivains qui ont cité Castor, aucun ne le qualifie de gendre de Déjotarus. Cependant, on n'oublie guère ces sortes de qualités; car comme elles sont fort rares parmi les auteurs, et que le lustre qu'elles communiquent à celui qui les possède, se répand en quelque façon sur toute la république des lettres, on se plaît à dire quand on le peut, que l'auteur qu'on cite est fils ou beau-fils de roi. Si jamais on a dû se souvenir de cette rare circonstance, c'est lorsque le roi beau-père a été aussi connu des gens doctes, que l'a été Déjotarus depuis la harangue de Cicéron. D'où viendrait donc que le gendre de Déjotarus ne serait jamais cité sous ce titre? Varron (69), Josephe, Plutarque, Justin Martyr, Tatien, Eusèbe, saint Cyrille, Ausone, Étienne de Byzance, ont cité Castor, et aucun d'eux ne s'est avisé de le nommer gendre de Déjotarus. Si je ne me trompe, il n'y a que Suidas qui l'a fait. Mais où sont les gens qui ignorent la confusion prodigieuse de son Dictionnaire? Presque tout s'y trouve à bâtons rompus : combien de fois y divise-t-on ce qui devait être réuni, et y joint-on ce qui devait être séparé? On a déjà vu que Suidas prend Déjotarus pour un sénateur romain.

Ce que j'ai dit concernant l'application continuelle avec quoi Castor a dû étudier, paraîtra très-vraisemblable à tous ceux qui pèseront la nature de ses ouvrages. Il paraît qu'il travailla à réformer la chronologie, et à marquer les erreurs des anciens historiens. On le cite (70) touchant les royaumes de Sicyone, d'Argos et

(66) Cicer., pro Dejotaro, *ibid.*
(67) Strab., *lib. XII, pag.* 391.

(68) Cicer., pro Dejotaro, *cap. XI.*
(69) In libris de Vitâ populi romani. *On trouvera dans* Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 158, 159, *en quels lieux les autres auteurs que je nomme citent* Castor.
(70) Eusebius, *in* Chron.

d'Athènes, et touchant la monarchie des Assyriens. Il avait fait un ouvrage concernant la ville de Babylone : il avait écrit touchant les peuples qui avaient été successivement maîtres de la mer (71) Il avait fait un traité du Nil ; un autre où il comparait les coutumes des Romains avec celles de la secte de Pythagore (72). Je ne parle point des ouvrages de rhétorique que Suidas lui attribue ; car ils sont peut-être d'un autre Castor. Les connaisseurs m'avoueront très-facilement, que de toutes les productions de plume, il n'y en a point qui demandent plus de temps, plus d'application, et plus de patience, que celles où l'on se propose de rectifier la chronologie, et de critiquer les historiens. C'est à quoi Castor s'occupa : témoin son *Errata* des chronologues, Χρονικὰ ἀγνοήματα, et le livre dont Ausone a voulu parler (73).

Rien ne m'a surpris davantage que devoir qu'on ait confondu l'Antonius Castor de Pline avec le gendre de Déjotarus. C'est ce qu'a fait le père Hardouin (74), n'ayant pas pris garde qu'Antonius Castor a vécu au siècle de Pline, et plus de cent ans. C'était un excellent botaniste, qui cultivait dans son jardin un très-grand nombre de plantes, et qui en parlait savamment. Il n'avait jamais été malade, et après avoir vécu plus d'un siècle il avait encore la mémoire bonne, et le corps bien vigoureux. Pline avait vu ce jardin, et tiré beaucoup de lumières de ce botaniste. *Nobis certè, exceptis admodum paucis, contigit reliquas contemplari scientiâ Antonii Castoris, cui summa auctoritas erat in eâ arte nostro ævo, visendo hortulo ejus, in quo plurimas alebat ; centesimum ætatis annum excedens, nullum corporis malum expertus, ac ne ætate quidem memoriâ aut vigore concussis* (75). Cela peut-il convenir au gendre de Déjotarus ? Ne fut-il point tué avec sa femme par son beau-père avant l'an 714 de Rome, plus de cinquante ans avant la naissance de Pline (76) ? Lorsque le père Hardouin, se fondant sur un passage de Pline, conjecture qu'Antoine Castor composa quelques volumes touchant les plantes, il a beaucoup plus de raison : néanmoins, il se pourrait faire que les paroles de Pline (77) signifiassent seulement que Castor avait montré dans son jardin la plante dont il s'agit, ou qu'il en avait fait la description aux curieux qui l'allaient voir. Ce qui me tient en suspens sur la conjecture de cet habile commentateur est qu'il me semble que si Castor avait publié des livres de botanique, Pline en aurait touché un mot lorsqu'il parle du jardin et de la science de cet homme (78). Quoi qu'il en soit, le père Hardouin a mieux rencontré que Vossius : il applique à Antoine Castor le passage du XXe. livre de Pline ; mais Vossius l'a entendu de Castor le chronographe cité par Apollodore.

(71) Περὶ θαλασσοκρατούντων.

(72) Plutarque, *in* Quæstionibus Romanis, *le cite.*

(73) *Quod Castor cunctis de regibus ambiguis.*
Ausonius, *in* Professor., *Burdig.*, *epigramm. XXIII*, *vs.* 7.

(74) *In* Indice Auct Plinii.

(75) Plinius, *lib. XXV*, *cap. II*, Moréri *cite le premier chapitre du livre* 15.

(76) *Il naquit l'an 774 de Rome, et mourut âgé de cinquante-six ans, plus ou moins, l'an* 831.

(77) *Elles sont au commencement du chapitre XVII du XXe. livre.*

(78) *Au IIe. chapitre du XXVe. livre.*

DELLIUS (Quintus), historien grec. Plutarque en parle deux fois : 1°. lorsqu'il raconte que Marc Antoine envoya signifier à Cléopâtre qu'elle eût à se transporter en Cilicie pour justifier sa conduite (*a*) ; car on l'accusait d'avoir fourni des secours à Brutus et à Cassius : 2°. lorsqu'il fait mention de la disgrâce de quelques bons serviteurs de Marc-Antoine (*b*). Le premier passage nous apprend que Dellius fut envoyé à Cléopâtre pour lui signifier l'ordre de venir en Cilicie : le second nous fait savoir que Dellius se retira de la cour de Marc An-

(*a*) Plut., *in* Marc. Antonio, *pag.* 926.
(*b*) *Ibidem pag.* 943.

toine sur l'avis qu'on lui donna que Cléopâtre le voulait faire tuer. Dans la première rencontre, Plutarque lui fait tenir la conduite d'un fin matois (A); et dans la seconde, celle d'un homme qui se rend coupable d'une grande indiscrétion (B), par rapport à ce qu'on appelle bonnes fortunes en matière de galanterie. C'est dans ce dernier passage que l'on apprend que Dellius était un historien (C), et qu'il fit savoir au public la raison pourquoi il se retira de la cour de Marc Antoine. Il le fit dans une circonstance de temps très-favorable à Auguste. Ce fut peu avant la bataille d'Actium, et bien informé des desseins de Marc Antoine, et très-capable d'apprendre à Auguste l'état où se trouvait l'ennemi (*c*). Sénèque le père rapporte diverses choses qui ne font aucun honneur à Dellius (D). On croit avec assez d'apparence que le Dellius de la IIIe. ode du IIe. livre d'Horace est le même que celui dont Plutarque a fait mention (E), et qui fut envoyé en ambassade plus d'une fois par Marc Antoine (*d*). Nous mettons ensemble dans une même remarque quelques fautes que nous avons recueillies (F).

(c) Dio, *lib. L*, *pag. m.* 495.
(d) *Voyez la remarque* (C) *à la fin.*

(A) *Plutarque .... lui fait tenir la conduite d'un fin matois.*] Dès qu'il eut vu et ouï cette belle reine, il jugea qu'on aurait bientôt besoin d'elle, et que sa beauté, secondée de sa langue bien pendue, lui donnerait toute sorte d'ascendant sur Marc Antoine. C'est pourquoi il se mit à faire la cour à Cléopâtre, et à l'exhorter à se produire en Cilicie avec tous ses ornemens. Il l'assura qu'elle n'avait rien à craindre d'un général d'armée aussi honnête, et aussi courtois que celui qui la mandait. Elle se trouva merveilleusement confirmée par ce discours dans l'espérance qu'elle avait conçue de se faire aimer de Marc Antoine. Elle avait raisonné de la sorte : Puisque César et le fils du grand Pompée (1), qui ne m'ont vue que lorsque j'étais une jeune fille sans expérience, et qui ne savait pas encore son monde, n'ont pas laissé de devenir ma conquête, que ne dois-je pas attendre à présent que ma beauté et mon esprit sont dans leur plus grande force? Ἡ δὲ καὶ Δελλίῳ πεισθεῖσα, καὶ τοῖς πρὸς Καίσαρα καὶ Γναῖον τὸν Πομπηίου παῖδα πρότερον αὐτῇ γεγενημένοις ἀφ' ὥρας συμβολαίοις τεκμαιρομένη, ῥᾴον ἤλπιζεν ὑπάξεσθαι τὸν Ἀντώνιον· ἐκείνοι μὲν γὰρ αὐτὴν ἔτι κόρην καὶ πραγμάτων ἄπειρον ἔγνασαν, πρὸς δὲ τοῦτον ἔμελλε φοιτήσειν, ἐν ᾧ μάλιστα καιροῦ γυναῖκες ὥραν τε λαμπροτάτην ἔχουσι καὶ τῷ φρονεῖν ἀκμάζουσι. *Illa hinc ab Dellio inducta, hinc conjecturam ducens ex prioribus suis formæ cum Cæsare et Cneo Pompeii filio commerciis, facilè Antonium speravit se subacturam : quando puellam adhuc illi et rerum rudem cognoverant, ad hunc verò ventura erat quo maximè tempore speciem habent feminæ florentissimam et ingenio vigent* (2). Ce raisonnement est beaucoup meilleur que ne s'imaginent ceux qui ne parlent que de filles de quinze ans, que de roses à demi closes, et pour qui l'âge de vingt ans est une entrée dans la vieillesse. Gens impertinens qui peuvent aisément connaître, et par les choses qui se passent de leur temps, et par l'histoire des siècles passés, que les dames qui ont le plus charmé les grands princes, et qui ont fait le plus de fracas dans une cour, étaient d'un âge qui leur avait permis d'acquérir l'expérience des affaires, et de se perfectionner l'esprit, et qu'il y en a peu dont l'empire soit de durée, si les grâces de l'esprit ne secondent celles du corps. Plutarque observe que Cléopâtre charmait

(1) *Ceci fait de la peine aux critiques ; car on ne voit pas en quel temps le fils de Pompée a pu aimer Cléopâtre avant la défaite de Brutus et de Cassius. Voyez les* Lettres de Marc Velsérus.
(2) Plut., *in* M. Antonio, *pag.* 926, 927.

plus par les agrémens de ses paroles et de sa conversation que par sa beauté, qui n'avait rien de fort extraordinaire (3).

(B) *Il se rendit coupable d'une grande indiscrétion.*] Il s'était plaint à table qu'on leur faisait boire du vinaigre, pendant que Sarmentus buvait à Rome le vin le plus délicieux. Ce Sarmentus était un jeune garçon qu'Auguste aimait ardemment. Cette comparaison allait loin; et puisqu'elle offensa Cléopâtre, c'est un signe que Dellius s'était plaint que cette reine nourrissait mal ceux qui lui faisaient goûter le plaisir d'amour. Cela est assez extraordinaire; car quand on a le moyen d'acheter pour de tels gens les viandes les plus succulentes et les meilleures liqueurs, on les leur fournit très-volontiers, afin d'augmenter ou de réveiller leur vigueur. Plutarque ne marque point d'où il a tiré cette cause de l'irritation de Cléopâtre contre Dellius: il n'y a point d'apparence qu'elle se trouvât dans l'histoire de ce dernier, comme on y trouvait qu'un médecin nommé Glaucus avertit Dellius que Cléopâtre le voulait faire mourir. Quoi qu'il en soit, Plutarque (4) observe que Dellius fut un de ceux qui abandonnèrent Marc Antoine, poussés à cela par les injures et par les bouffonneries des flatteurs de Cléopâtre. Nous verrons bientôt un passage de Dellius et de cette reine. Dion (5) parle d'un autre commerce bien plus criminel. Κόϊντον τινὰ Δέλλιον παιδικὰ ποτὲ ἑαυτοῦ γενόμενον, πέμψας. *Misso ad eum Q. quondam Dellio exoleto suo* (6).

(C) *Plutarque.... dit que Dellius était un historien.*] Vossius (7) approuve la conjecture de Casaubon sur un passage de Strabon (8), où Adelphius est cité comme l'auteur de l'histoire de l'expédition de Marc Antoine contre les Parthes. Strabon ajoute que l'auteur de cette histoire avait commandé une partie des troupes dans cette expédition, et qu'il était bon ami de M. Antoine. Tout cela convient à Dellius: de sorte que n'y ayant point d'écrivain qui fasse mention de l'historien Adelphius, il est apparent, comme Casaubon le conjecture, qu'il faut lire *Dellius* et non pas *Adelphius* dans ce passage de Strabon. Quand j'ai dit *tout cela convient à Dellius*, je n'ai pas voulu dire que l'on a des autorités qui prouvent qu'il eut du commandement dans la guerre que Marc Antoine fit aux Parthes: j'ai seulement voulu dire que cela est fort apparent. En effet, nous savons que Marc Antoine le prit avec lui dans l'expédition d'Arménie, l'an 720, de Rome (9), et qu'il l'envoya deux fois à Artavasde pour des négociations.

(D) *Sénèque le père rapporte diverses choses qui ne font aucun honneur à Dellius.*] A peine peut-on exprimer en notre langue le nom qu'on donnait à Dellius: *Quem Messala Corvinus* desultorem bellorum civilium *vocat* (10). On le nommait le *coureur des guerres civiles*. Il se jeta dans tous les partis; il changeait de postes tout comme les girouettes. Il quitta Dolabella pour se joindre à Cassius; on lui avait promis la vie, pourvu qu'il tuât Dolabella. Il quitta Cassius pour se joindre à Marc Antoine; et enfin il abandonna Marc Antoine, et embrassa le parti d'Auguste. C'est lui, ajoute Sénèque, dont on voit des lettres lascives écrites à Cléopâtre (11). Sénèque le nomme *Deillius*. C'est sans doute de lui que Sénèque le philosophe parle, lorsqu'il dit qu'Auguste eut tant de clémence, qu'il choisit, dans l'armée ennemie, ceux qu'il voulait désormais admettre à sa plus grande familiarité, les Cocceius, les Duillius, etc. (12). Il faut lire, selon la remarque de Lipse, non pas *Duillius*, mais *Deillius*, ou plutôt *Dellius* (13). Si l'on se souvient de ce que

(3) Καὶ γὰρ ἦν (ὡς λέγουσιν) αὐτὸ μὲν καθ' αὑτὸ τὸ κάλλος αὐτῆς οὐ πάνυ δυσπαράβλητον, οὐδὲ οἷον ἐκπλῆξαι τοὺς ἰδόντας. *Neque enim erat (ut perhibent) figura ejus per se usque adeo incomparabilis, neque ut obstupefaceret spectatores.* Ibidem, *pag.* 927, D.

(4) *Voyez ses paroles, remarque* (F), *à la citation* (16).

(5) *Lib. XLIX, pag.* 474.

(6) *C'est-à-dire, de Marc Antoine.*

(7) Voss., de Hist. græcis, *pag.* 477.

(8) *Lib. XI, pag.* 360.

(9) Dio, *lib. XLIX, pag. m.* 474.

(10) Seneca *pater*, Suasoria I, *pag. m.* 12.

(11) *Hic est Deillius cujus epistolæ lascivæ ad Cleopatram feruntur.* Idem, ibidem.

(12) *Cocceios et Duillios cohortem primæ admissionis ex adversariorum castris conscripsit,* Seneca, de Clementiâ, *lib. I, cap. X.*

(13) Lipsius, *in* Tacit. Annal., *lib. I.*

j'ai allégué dans la remarque (AA) de l'article Charles-Quint, on se persuadera que cette clémence d'Auguste était mêlée d'une fine politique.

(E) *Le Dellius de la IIIe. ode..... d'Horace est le même que celui dont Plutarque a fait mention.*] C'est le sentiment de M. Dacier. Ce qu'il ajoute ne me paraît pas à tous égards si vraisemblable. *Il y a de l'apparence*, dit-il (14), *qu'il eut quelque part aux faveurs qu'il faisait semblant de ménager pour son maître, et qu'il reçut de Cléopâtre le même plaisir qu'il faisait à Antoine; car Sénèque parle de quelques lettres fort libres qu'il avait écrites à cette princesse.* Ce passage contient deux faits principaux; l'un que Dellius s'employait auprès de Cléopâtre pour la porter à être sensible à l'amour de Marc Antoine; l'autre, qu'il travaillait pour soi-même en même temps et avec quelque succès. Le premier fait n'a pas beaucoup d'apparence, Marc Antoine n'avait nul besoin de solliciteur. Cléopâtre s'en alla vers lui comme vers son juge; et toute la bonne opinion qu'elle avait de sa beauté et de son esprit, ne l'empêcha pas de former de nouvelles espérances sur ce que Dellius lui apprit de l'humeur de Marc Antoine : elle s'ajusta le plus avantageusement qu'il lui fut possible; elle se mit sous les armes le jour de la première entrevue, et n'oublia rien pour en faire son soupirant, et n'eut aucune peine à y réussir : de sorte qu'un tiers leur était en tout temps aussi inutile, qu'il leur eût été incommode en quelques rencontres. Quant au second fait, j'y trouve beaucoup d'apparence; et, après tout, je ne doute point que si Dellius eût joué le personnage de solliciteur pour son maître, il n'eût fait ce que font presque toujours ses semblables en pareil cas; il se serait payé par ses propres mains; et, s'il n'eût pas imité ceux que l'on emploie à une emplette de vin, qui le goûtent les premiers, il eût imité, pour le moins, les domestiques du second rang, qui mangent ce qu'on lève de la table de leur maître.

(F) *Nous mettrons ensemble... quelques fautes que nous avons recueillies.*] André Schot assure que Dion a donné à Dellius le titre d'historien, et que Plutarque l'a compté parmi les flatteurs de Cléopâtre. *Qui* Δέλλιος ὁ ἱστορικὸς *Dioni, lib.* L, *et Plutarcho in Antonio, inter Cleopatræ adulatores numeratur* (15). Ces deux faits sont faux. Les paroles de Plutarque n'ont pas été bien entendues par André Schot; il a rapporté le relatif ὧν à κόλακες, et il fallait le rapporter à φίλων. La suite du discours le montre manifestement. Voyez la peine que donnent les langues dont la grammaire n'est pas aussi rigoureuse que celle de la française. Je mets en note les paroles qu'André Schot cite, et j'y ajoute la version latine (16). On y verra que tant s'en faut que Plutarque mette Dellius entre les flatteurs de Cléopâtre, il dit que les flatteurs de cette reine le chassèrent. Lipse, ayant cité les paroles de Plutarque, ajoute : *eadem Dio, quinquagesimo libro* (17). Mais il est faux que Dion dise les mêmes choses : il ne parle point des flatteurs de Cléopâtre; il ne dit point que Dellius fût historien, ni pourquoi Dellius se retira.

(14) Remarques sur la IIIe. ode du IIe. livre d'Horace.

(15) Schot., *in* Senecæ Suasor. I, *num.* 39, *pag. m.* 19.

(16) Πολλοὺς δὲ τῶν ἄλλων φίλων οἱ Κλεοπάτρας κόλακες ἐξέβαλον, τὰς παροινίας καὶ βωμολοχίας οὐχ ὑπομένοντας, ὧν καὶ Μάρκος ἦν Σίλανος καὶ Δέλλιος ὁ ἱστορικός. *Complures alios illius amicos expulêre Cleopatræ adulatores, quòd contumelias et procacitatem eorum non sustinerent : in quibus M. Syllanus fuit, et Dellius historicus.* Plutarch, *in* Antonio, *pag.* 943.

(17) Lipsius, *in* Tacit. Annal., *lib. I.*

DELPHINUS (Pierre), général de l'ordre de Camaldoli, au commencement du XVIe. siècle. On a des lettres de lui, qui furent écrites avant son généralat, dans le temps qui s'écoula depuis l'an 1462, jusqu'à l'an 1480 (*a*). On en a retranché, en les imprimant*, un endroit curieux

(*a*) Mabillon, Musæ Italic., *tom. I, pag.* 202.

* L'édition est de 1524, et en 12 livres. Ce livre est extrêmement rare. Marlène et Durand ont imprimé 241 lettres inédites de Delphinus, dans le tome V de leur *Veterum*

qui se trouve dans un manuscrit de ces lettres (A). Delphinus mourut le 15 de janvier 1525, et fut enterré à Muran, proche de Venise, dans le couvent (*b*) de Saint-Michel (*c*).

scriptorum et monumentorum amplissima collectio; et à la suite un *discours* de Delphinus à Léon X, et l'oraison funèbre de l'auteur.

(*b*) *Il est de l'ordre de Camaldoli.*

(*c*) Mabillon, Musæ Italic., *tom. I*, *pag.* 20.

(A) *On a retranché ..... un endroit curieux qui se trouve dans un manuscrit de ces lettres.*] Le curieux et savant père Mabillon nous a fait savoir ce que c'est (1). Le passage retranché était à la lettre XXXV du VIIe livre, et contient ceci. Les habitans d'Arezzo avaient jeté dans un puits un lion (2) de pierre * qui était au haut de la grande église. On l'en tira quand les Français entrèrent dans cette ville, sous Charles VIII, et on le plaça au milieu de la grande rue, et tous les habitans d'Arezzo, qui passaient par-là, furent obligés à se mettre à genoux devant ce lion, et à demander pardon de leur révolte.

(1) Mabillon, Musæ Italic., *tom. I*, *pag.* 179.

(2) *C'étaient les armes de Florence.*

* Leclerc et Joly reprochent à Bayle de n'avoir pas rapporté les mots, *insigne Florentinorum*, qui indiquent que ce lion était les armes de Florence. Bayle le dit pourtant dans sa note (2).

DÉMÉTRIUS MAGNÈS, auteur grec, contemporain de Cicéron (A), avait fait des livres dont la perte fâche beaucoup ceux qui s'appliquent à connaître ou à composer la vie des anciens écrivains. Il avait fait un ouvrage touchant les auteurs et les villes qui portaient le même nom (B). Ce travail était utile et nécessaire, vu le grand nombre de poëtes et de philosophes, etc., qui s'appelaient les uns comme les autres. Plutarque, Diogène Laërce, Étienne de Byzance, Harpocration, etc., ont cité ce Démétrius. Le fait pour lequel Athénée l'a cité est bien remarquable ; c'est que Théotime, qui avait écrit contre Épicure, fut accusé par Zénon l'épicurien et condamné à la mort (*a*). On trouve (C) dans Denys d'Halicarnasse un passage dont je parlerai.

(*a*) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 611.

(A) *Il était contemporain de Cicéron.*] Cela se prouve par ces paroles : *Memini librum tibi afferri à Demetrio Magnete* (*ad te missum scio*) *περὶ ὁμονοίας. Eum mihi velim mittas. Vides quam caussam mediter* (1). Ce qui suit est une preuve beaucoup plus claire : *Hæc igitur videbis, et, quod ad te ante scripsi, Demetrii Magnetis librum quem ad te misit de concordiâ, velim mihi mittas* (2). Vous voyez là que Démétrius avait envoyé son livre de la Concorde à Pomponius Atticus : il vivait donc en même temps que ce bon ami de Cicéron. Si Vossius s'était souvenu du second passage que j'ai cité, il n'aurait pas eu besoin des raisonnemens qu'il emploie (3) pour prouver que dans le premier passage il faut lire ὁμονοίας, et non pas ὁμωνύμων. Le docte Maussac a prétendu qu'il fallait lire de cette dernière manière : *Ego dico restituendum περὶ ὁμωνύμων, de hoc enim opere loqui voluit Cicero. De Concordiâ autem scripsisse Demetrium illum adhuc non legi* (4). Il ne se souvenait donc point d'avoir lu la lettre de Cicéron, où le même livre de Démétrius est intitulé *de Concordiâ*. Apprenons par cet exemple combien les critiques les plus habiles sont sujets à nous donner de très-fausses corrections. Henri Valois n'a point relevé cette faute de Maussac. Notons une faute de Jonsius : il a dit que Cicéron compte Démétrius Magnès parmi ceux qui lui avaient enseigné la

(1) Cicero, ad Att., epist. XI, *lib. VIII*, *pag.* 787, 788, *edit. Grav.*

(2) *Idem*, epist. XII *ejusdem libri*, *pag.* 799.

(3) Vossius, de Histor. græcis, *lib. I*, *cap. XXIII*, *pag.* 149, 150.

(4) Mauss. Notis ad Harpocrat. *Voce* Μεθώνη.

rhétorique, et il cite le *Brutus* de Cicéron (5). J'ai consulté cet ouvrage, et n'y ai point trouvé cela : j'y ai seulement trouvé que Cicéron fréquenta l'école de Démétrius le Syrien, et que Denys Magnès fût assidûment avec lui. *Eodem tempore Athenis apud Demetrium Syrum, veterem et non ignobilem dicendi magistrum, studiosè exerceri solebam* (6)....., *assiduissimè autem mecum fuit Dionysius Magnes* (7). Vous verrez dans Plutarque (8) que l'un des maîtres de Cicéron dans l'art oratoire s'appelait *Dionysius Magnes*. Il est aisé de voir d'où vint la méprise de Jonsius ; sa mémoire transposa les surnoms des deux personnes que Cicéron a mentionnées dans la même page. M. Mollérus a suivi l'erreur de Jonsius (9).

(B) *Il avait fait un ouvrage touchant les auteurs qui portaient le même nom.*] Diogène Laërce en donne le titre : Δημήτριος ὁ Μάγνης ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων Ποιητῶν τε καὶ Συγγραφέων, *Demetrius Magnesius in libro de poëtis ac scriptoribus æquivocis* (10). En un autre endroit (11) il remarque que l'auteur avait parlé de six personnes nommées Thalès. Je laisse les autres endroits où il le cite. Un docte commentateur (12) a cru qu'il faut ôter le terme συνωνύμων, et mettre celui d'ὁμωνύμων dans ce passage de Plutarque (13) : Οὐ μὴν ἔγημε ταύτην, ἀλλὰ Σαμίαν τινὶ συνώκησεν, ὡς ἱστορεῖ Δημήτριος ὁ Μάγνης ἐν τοῖς περὶ Συνωνύμων. *Non duxit eam tamen uxorem* (Demosthenes), *sed Samiam quandam, ut tradit Demetrius Magnesius in libris de synonymis, in matrimonio habuit.* Le même commentateur observe que Démétrius n'était pas le seul qui eût écrit sur cette matière, et que les Grecs citent Denys de Sinope *in ὁμωνύμοις*, et un certain Simaristus ἐν συνωνύμοις (14). La première de ces deux observations a été très-mal comprise par Vossius, ou plutôt il se fia trop à sa mémoire, et n'en fut pas bien servi. Il prétend (15) que Casaubon a dit qu'au lieu de lire dans Diogène Laërce περὶ συνωνύμων, il faut lire περὶ ὁμωνύμων. Il ajoute qu'il ne faut rien changer, puisque Démétrius avait fait des livres sur l'une et l'autre de ces deux matières. Il le prouve par les paroles de Plutarque que j'ai alléguées ci-dessus. C'est supposer qu'il y a περὶ συνωνύμων dans Diogène Laërce ; cela est faux. Il est faux aussi que Casaubon y ait voulu introduire ce terme ; il n'a voulu cela qu'à l'égard de la vie de Démosthène, composée par Plutarque. M. Ménage (16) a relevé ces deux méprises de Vossius, qui ont néanmoins été cause qu'un savant homme (17) a dit depuis peu que Casaubon a tort de prétendre qu'il faut mettre ὁμωνύμων dans Diogène Laërce, à la vie de Thalès. Il accuse à tort Jonsius d'avoir prétendu la même chose. M. Ménage eût pu remarquer une troisième méprise de Vossius ; car, sous prétexte que Plutarque cite l'ouvrage *de Synonimis*, il ne faut pas s'imaginer que ce soit un livre différent de celui que les autres citent sous le titre *de Homonymis*. Il ne fallait donc pas que Casaubon demandât qu'il se fît du changement dans le texte de Plutarque. Il est fort apparent que Plutarque écrivit ces termes ἐν τοῖς περὶ συνωνύμων. Un historien qui cite beaucoup de livres ne se fait pas une servitude de les désigner précisément par le même mot que les auteurs ont choisi en les intitulant ; il se contente de les désigner par des termes qui signifient la même chose ; or il est certain que dans le langage ordinaire on se servait tout aussitôt du terme de *synonyme*, que de celui d'*homonyme*, quand on voulait déclarer que tels et tels poëtes, telles et telles villes, etc., avaient même nom. C'était seulement dans les écrits de dialectique que l'on observait de la différence entre *ὁμώνυμα homonymes*, et *συνώνυμα synonymes*. Aujourd'hui les caprices de l'usage nous ont réduit à une autre condition : il ne serait

(5) Jonsius, de Script. Hist. Philos., *p.* 207.
(6) Cicero, *in* Bruto, *cap. XCI.*
(7) *Idem*, *ibid.*
(8) Plutarch., *in* Cicer., *pag.* 862, E.
(9) Moller., de Script. Homonym, *pag.* 901.
(10) Diog. Laërtius, *lib. I*, *in* Epimenide, *num.* 112; *et lib. V*, *in* Aristotel., *num.* 3.
(11) *Idem*, *lib. I*, *in* Thalete, *num.* 38.
(12) Isaac. Casaubon., *in* Diogen. Laërtium, *lib. I*, *num.* 38.
(13) Plut., *in* Demosth., *pag.* 853, F. *sans marquer le titre du livre, et pag.* 859, B. *sans lui donner le surnom* Magnès.
(14) *Voyez ci-dessus*, *citation* (27).
(15) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 150.
(16) Menag., *in* Laërt., *lib. I*, *num.* 38.
(17) Joh. Mollerus, de Script. Homonymis, *pag.* 902.

pas permis de dire indifféremment, *un tel a fait un traité des écrivains équivoques, ou des écrivains synonymes, ou des écrivains de même nom.* (18). Les idées que l'on attache à *équivoque*, ne souffrent point cette indifférence, et par conséquent dans le langage ordinaire, tout comme dans les livres de logique, nous devons observer quelque distinction entre ὁμώνυμα æquivoca, et συνάνυμα synonyma, lorsque nous voulons exprimer en français le sens de ces termes. Plutarque, comme je l'ai déjà dit, n'avait que faire de rien distinguer dans une telle rencontre. Il lui était aussi libre de citer le même ouvrage de Démétrius, ou sous le nom ὁμωνύμων, ou sous le nom συνωνύμων, qu'il nous est libre aujourd'hui de citer le même ouvrage du père Rapin, ou sous le titre de *comparaison de Platon et d'Aristote*, ou sous le titre de *parallèle de Platon et d'Aristote.* Une exactitude achevée demanderait qu'en citant un livre on employât les propres paroles qui en font le titre dans les éditions, et qu'on ne se contentât pas d'en employer d'équivalentes; mais la plupart des auteurs ne sauraient s'assujettir à cela. Quelques-uns retiennent mieux les choses que les paroles; ils se souviennent, par exemple, que David Blondel a composé un ouvrage sur l'eucharistie, et ne se souviennent pas que cet ouvrage est intitulé *Éclaircissemens familiers de la controverse de l'eucharistie.* Ils croient même qu'au lieu du mot *eucharistie*, l'auteur s'est servi du mot de *cène;* ils citeront donc sans scrupule *Blondel au Traité de la Cène*, tout aussitôt que *Blondel au Traité de l'eucharistie*, ou que *Blondel dans ses Éclaircissemens sur la controverse de l'eucharistie.* Quelques-uns doutent s'il y a dans le titre *cène* ou *eucharistie;* mais comme ils craindraient de perdre des momens précieux s'ils quittaient la plume afin d'aller s'éclaircir par l'ouverture du livre, ils se contentent d'un terme équivalent. Appliquons ceci à Plutarque, au sujet de la différence qui se trouve entre lui et Diogène Laërce, par rapport au livre de Démétrius Magnès. Il s'attache plus à la chose même qu'au mot : il savait que cet auteur avait composé un livre sur les écrivains de même nom, et qu'on y trouvait une circonstance du mariage de Démosthène; il savait que le mot συνάνυμα était aussi bon pour représenter la matière de ce livre que le mot ὁμώνυμα; cela lui suffit, il n'eût pas cru que la chose valût la peine de se détourner, quand même il serait en doute si le titre de l'auteur était περὶ ὁμανύμων, et non pas περὶ συνωνύμων. Je ne me serais pas étendu sur ces minuties, si je n'eusse cru que cela pourrait servir à nous faire voir les illusions des critiques. Combien de fois ont-ils cru que l'on devait corriger certains passages sous prétexte de quelque différence de lettres? combien de fois, dis-je, ont-ils cru cela sans nulle raison, et ont-ils injustement crié contre les copistes? Que dirai-je de tant d'auteurs et de tant de livres qu'ils multiplient mal à propos, sous prétexte qu'ils ne trouvent pas la même orthographe dans les anciens qui les citent? Oh que sur de telles règles on ferait d'étranges bévues dans mille ans d'ici en commentant nos écrivains qui, avec le dernier abandon à la négligence, orthographient comme il leur plaît le nom des auteurs (19), et caractérisent le titre des livres (20).

Si le docte Maussac avait assez médité sur tout ceci, il n'aurait pas cru que l'ouvrage de Démétrius Magnès, cité par Plutarque περὶ συνωνύμων, diffère de celui que les autres citent περὶ ὁμωνύμων (21). C'est en vain qu'il donne, pour preuve de son sentiment, le passage d'Étienne de Byzance où Démétrius est cité ἐν συνανύμοις (22). Je m'étonne qu'il n'ait pas cité Harpocration (23), qui observe que Démétrius Magnès ἐν τοῖς συνανύμοις πόλεσι, *in opere de urbibus synonymis*, disait qu'il y avait quatre villes nommées Méthone. Inférez de là que ces deux titres ne supposent nulle différence, et que dans l'idée de ceux qui

(18) *Voyez ci-dessus la remarque* (F) *de l'article* ALLATIUS, *tome I, pag.* 456.

(19) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *sept.* 1685, *art. IX, pag.* 1024 *et suiv.*

(20) *Voyez ci-dessus, pag.* 367, *la citation* (10) *de l'article* DAMIEN.

(21) Mauss., Dissertat. critica de Harpocrat., *pag. m.* 398.

(22) Steph. Byzant., *in* Ἀλαζών.

(23) Harpocrat., *in* Μεθώνη.

les ont cités ὁμώνυμα et συνώνυμα sont la même chose. On peut aussi soutenir que si l'auteur employa l'un de ces deux mots pour intituler l'un de ses livres, et l'autre pour intituler l'autre, ce ne fut pas à dessein de marquer quelque distinction; car il est visible que la notion selon laquelle on fait un traité des villes qui se nomment Antioche, est la même que l'on suit en faisant un livre touchant les auteurs qui se nomment Thalès ou Aristophane; et ainsi la distinction des logiciens entre ὁμώνυμα *æquivoca* et συνώνυμα *univoca* ne peut avoir lieu en cette rencontre. Maussac aurait dû se souvenir que le livre cité par Étienne de Byzance et par Harpocration, ἐν τοῖς συνωνύμοις, traitait des villes qui se nommaient les unes comme les autres. Or, il n'y a point d'apparence que Plutarque ait eu en vue ce livre-là : il a sans doute cité le livre où Démétrius parlait des personnes qui avaient eu nom Démosthène. Ce n'est donc pas bien réfuter la conjecture de Casaubon, que de dire : *Étienne de Byzance a cité Démétrius Magnès* ἐν συνωνύμοις, *il faut donc laisser dans Plutarque le terme* συνωνύμων (24). La réfutation serait moins mauvaise, si l'on pouvait soutenir que le livre dont Diogène Laërce a donné le titre n'est pas celui dont Plutarque a fait mention. Mais on ne saurait soutenir cela sans combattre la vraisemblance; et il est certain que Casaubon a considéré comme un même livre celui que Plutarque, et celui que Diogène Laërce ont allégué. Il fallait donc le combattre dans ce fort-là. Notez une chose singulière : Berkélius n'avait aucune notion de notre Démétrius Magnès, car voici la note qu'il fait sur ces paroles d'Étienne le Bysantin, Δημήτριος ἐν συνωνύμοις, *Fortassis intelligendus Demetrius cognomento Ixion, qui, ut Suidas auctor est, quædam ad grammaticam spectantia conscripsit* (25). Il est surprenant que sa mémoire ne lui ait pu rien fournir touchant notre Démétrius, de qui plusieurs anciens et plusieurs modernes ont dit bien des choses; mais, outre cela, il est digne de censure, en ce qu'il a cru qu'Étienne le Byzantin citait un ouvrage de grammaire. Il était plus naturel de dire que c'était quelque traité qui se rapportait, ou à l'histoire ou à la géographie, car on le cite sur un nom qui était celui d'une ville et celui d'une rivière. Cette sorte d'*homonymes* ou de *synonymes* n'appartiennent pas à un grammairien en tant que tel. J'ajoute cette restriction, parce qu'il y a une espèce d'*homonymies* ou de *synonymies*, qui ne sont que du ressort de la grammaire, et sur quoi les anciens publièrent des écrits. Maussac (26) a raison d'observer qu'après que la multitude de livres, composés par des auteurs de même nom, ou sur la même matière, eut fait que l'on confondait les écrits d'un homme avec les écrits d'un autre, la critique qui, avant cela, ne s'occupait qu'à discerner si un ouvrage était supposé ou légitime, se mêla d'un nouvel emploi, c'est-à-dire de discerner les ouvrages qui appartenaient à chacun des écrivains *homonymes*. Il nomme trois auteurs qui s'attachèrent à cette partie de la critique : le premier est notre Démétrius Magnès; il appelle le second Simarestus, et le troisième Denys de Sinope (27). Consultez Wower, au chapitre XVI de son Traité *de Polymathiâ* (28). Mais n'oublions pas ce que Jonsius observe (29); c'est que l'ouvrage de Denys de Sinope était une comédie (30), et que celui de Simarestus était un ouvrage de grammaire (31). Ainsi Casaubon et Maussac les ont mal associés avec Démétrius Magnès. Ils eussent mieux fait s'ils lui

(24) *Composuerat et hic autor libros* περὶ συνωνύμων, *uttestatur Plutarchus in Vitâ Demosthenis, malè enim illo loco vir quidam doctissimus legendum censet* Δημήτριος Μάγνης ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων, *pro* συνωνύμων, *autor Stephanus apud quem voce* ἀλαβάν, *citatur idem Demetrius* ἐν συνωνύμοις. Mauss., Dissert. crit. de Harpocrat., *pag.* 398.

(25) Berkel., *in* Steph. Byzant., *pag.* 87.

(26) Mauss., Dissertat. crit., de Harpocrat., *pag.* 398,

(27) *Ita Simarestus quidam libros* περὶ συνωνύμων *composuerat. Hinc etiam Dionysii Sinopensis* περὶ ὁμωνύμων *tractatus apud Ulpianum Demosthenis* ἐξηγητήν. *Idem, ibid.*

(28) *Pag. m.* 126.

(29) Jonsius, de Scriptor. Histor. Philosoph., *pag.* 250.

(30) *Voyez* Athénée, *lib. IX, cap. VII, pag.* 381.

(31) Jonsius, de Scriptor. Histor. Philosoph., *pag.* 448.

eusseut associé l'Agresphon (32), dont Suidas a parlé (33). Ils n'en disent rien : cette omission est moins pardonnable que de n'avoir pas indiqué ce qu'Aulu-Gelle raconte touchant un livre où l'auteur examinait entre autres choses, *quot fuerint Pythagoræ nobiles, quot Hippocratæ* (34).

Il n'y a personne parmi les modernes qui ait travaillé aussi utilement que Meursius et Jonsius à cette partie de la critique, par rapport aux anciens auteurs de même nom (35). Mais comme parmi les auteurs de ces derniers siècles la conformité de noms n'a pas été une moindre source de méprises, il a été nécessaire de composer quelque chose sur ce sujet. Un docte Allemand (36) s'y est exercé, et y a bien réussi. Son dessein embrasse les écrivains homonymes anciens et modernes. Son livre (37) fut imprimé à Hambourg l'an 1698 On y trouve marquées une infinité de fautes qui consistent dans l'attribution d'un livre à un auteur qui ne l'a pas fait, et qui n'a eu rien de commun avec l'auteur véritable, que le nom, etc.

(C) *On trouve dans Denys d'Halicarnasse un passage dont je parlerai.*] Cet auteur, aussi bon critique qu'historien, observe que Callimachus et les autres grammairiens de Pergame n'avaient rien écrit qui ne fût très-imparfait, touchant l'orateur Dinarque. Il ajoute que Démétrius Magnès, qui avait passé pour très-savant, et qui avait parlé du même orateur, et cela d'un air qui promettait des merveilles, dans son ouvrage des *homonymes*, s'était néanmoins trompé (38). Il rapporte tout le passage. On y voit que Démétrius avait d'abord observé qu'il y avait eu quatre Dinarques, et qu'ensuite il avait dit quelque chose de chacun d'eux, en commençant par l'orateur. On y voit aussi tout ce qu'il avait dit de cet orateur. La critique de Denys d'Halicarnasse est très-bonne là-dessus : il se plaint que le discours de Démétrius n'apprend rien, ni de la naissance de Dinarque, ni de son siècle, ni du pays où son éloquence fut employée. C'étaient des choses dont on aurait pu être très-bien informé, si l'on eût voulu prendre la peine de s'en instruire. Denys d'Halicarnasse le prouve en étalant les lumières qu'il avait acquises sur ces points-là par ses recherches. Je me félicite d'avoir eu un semblable goût avant que d'avoir lu cet endroit de Denys d'Halicarnasse : je ne savais point qu'il eût marqué ces défauts de la narration de notre Démétrius, lorsque je blâmai ceux qui font l'éloge d'un homme sans marquer ni le lieu ni le temps de sa naissance et de sa mort, etc. (39). Ces défauts ne peuvent pas nous consoler de la perte des écrits de cet auteur ; car ses narrations, bien qu'imparfaites, nous rendraient de grands services.

(32) *Voyez tome II, pag.* 195 *la remarque* (H) *de l'article* Apollonius de Tyane.

(33) Suidas, *in* Ἀπολλάνιος.

(34) Aulus Gellius, *lib. XIV, cap. VI.*

(35) *N'oubliez point ce que j'ai dit d'*Allatius *dans la remarque* (F) *de son article.*

(36) Joannes Mollerus, *Flensburgo Cimber.*

(37) *Il a pour titre*, Homonymoscopia Historico-Philologico-Critica, sive Schediasma παρεργικὸν de Scriptoribus Homonymis quadripartitum, etc., *in*-8°.

(38) Δῆμος (*lisez* Δημήτριος) ὁ Μάγνης ὃς ἔδοξε πολυίστωρ ἐν τῇ περὶ τῶν ὁμωνύμων πραγματείᾳ, etc. *Demetrius Magnesius, qui polyhistor fuisse visus est in tractatu de homonymis, etc.* Dionysius Halicarnass., *in* Judicio de Dinarcho, *pag. m.* 349.

(39) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1684, *art. V, pag.* 500. *Edition de* 1686.

DÉMOCRITE, l'un des plus grands philosophes de l'antiquité, était d'Abdère dans la Thrace (*a*). Il fut élevé par des mages (A), qui lui enseignèrent la théologie et l'astrologie. Il ouït ensuite Leucippe, et apprit de lui le système des atomes et du vide. L'inclination extraordinaire qu'il eut pour les sciences le porta à voyager dans tous les pays du monde où il espéra de trouver d'habiles gens. Il fut trouver les prêtres d'Égypte : il consulta les Chaldéens et les philosophes persans ; et l'on veut même qu'il ait pénétré jusque dans les Indes et dans l'Éthiopie, pour conférer avec les gymnosophistes. Il

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

dépensa à cela tout son patrimoine, qui valait plus de cent talens (*b*); après quoi il eut besoin d'être entretenu par son frère : et s'il n'eût pas donné des preuves sensibles de son grand esprit, il eût encouru une note d'infamie, pour n'avoir pas conservé son bien (B). L'esprit des grands voyageurs régna en lui : il alla chercher jusqu'au fond des Indes les richesses de l'érudition, et ne se soucia guère des trésors qu'il avait presque à sa porte. Il ne fut jamais à Athènes (*c*), si nous en croyons quelques auteurs; ou s'il y fut, comme l'assurent quelques autres, il ne s'y fit connaître à personne. Il donna deux preuves d'une sagacité extraordinaire (C), qui le firent admirer du grand Hippocrate. Mais il ne faut point croire ce qu'on a dit là-dessus; il faut plutôt s'imaginer que l'on s'est plu à répandre sur l'histoire des philosophes autant d'aventures prodigieuses que sur celle des paladins; et il est sûr qu'en matière de bravoure les exploits du fameux Roland ne seraient point plus admirables, qu'en matière de secrets de la nature ces deux découvertes de Démocrite. Quelques-uns ont dit qu'il vécut cent-neuf ans (D); et qu'en faveur de sa sœur il recula de quelques jours l'heure de sa mort (E). Il composa un très-grand nombre de livres (*d*) : il ne s'en faudrait pas étonner quand même il n'aurait pas vécu si longtemps; car il aimait la retraite, et il s'appliquait à l'étude d'une façon toute singulière (F). C'était d'ailleurs un beau génie, un esprit vaste, pénétrant, qui donnait dans tout. La physique, la morale, les mathématiques, les belles-lettres, les beaux-arts se trouvèrent dans la sphère de son activité. Il devint très-habile dans toutes ces choses, et jusqu'à se pouvoir élever à la gloire de l'invention, comme nous l'apprend Sénèque (G). J'ai lu dans quelques modernes que sa longue vie fut une suite de sa chasteté (K); mais je ne trouve point cela dans les anciens. Si tout ce qu'on cite de lui a été tiré de ses véritables écrits, on ne peut nier qu'il ne se repût de chimères à certains égards (I); car il faudrait croire qu'il avait une recette qui pouvait procurer l'intelligence du chant des oiseaux. Il faudrait aussi croire qu'il était fort adonné à la magie (K); je veux dire à la magie qui est fondée sur un pacte avec le démon. Je ne pense pas qu'il ait été assez visionnaire pour s'être crevé les yeux (L), comme quelques-uns l'ont dit. La manière dont il consola Darius est assez ingénieuse (M). Il est excusable de s'être moqué de toute la vie humaine (N) : il valait mieux faire cela que d'imiter Héraclite, qui pleurait éternellement. Il a été le précurseur d'Épicure (O); car le système de ce dernier ne diffère de celui de Démocrite qu'en vertu de quelques réparations. C'est encore Démocrite qui a fourni aux pyrrhoniens tout ce qu'ils ont dit contre le témoignage des sens; car outre qu'il avait accoutumé de dire

(*b*) *Un talent vaut à peu près* 600 *écus.*

(*c*) *Voyez* Valère Maxime, *critiqué sur ce sujet dans la remarque* B), *vers la fin.*

(*d*) *Tiré de* Diogène Laërce, *lib. IX, in* Vitâ Democriti, *num.* 34 *et seq.*

que la vérité était cachée au fond d'un puits, il soutenait qu'il n'y avait rien de réel que les atomes et le vide, et que tout le reste ne consistait qu'en opinion (*e*). C'est ce que les Cartésiens disent aujourd'hui touchant les qualités corporelles, la couleur, l'odeur, le son, la saveur, le chaud, le froid : ce ne sont, disent-ils, que des modifications de l'âme. Démocrite n'était rien moins qu'orthodoxe touchant la nature divine (P) ; et il croyait que notre dernière fin est la tranquillité de l'esprit (*f*). Platon le haïssait, et peu s'en fallut qu'il ne brûlât tous les livres de Démocrite (Q). Cela, ce me semble, faisait moins de tort que d'honneur à ce dernier. Le système des atomes n'est pas à beaucoup près aussi absurde que le spinozisme (R) : mais c'est une chose assez plaisante que de dire avec M. Moréri, que, selon Démocrite, les atomes étaient *infinis en grandeur ;* car au contraire ils étaient d'une petitesse inimaginable. Nous dirons dans la remarque (K) qu'il a couru sous son nom plusieurs livres qui n'étaient pas de lui. Nous verrions sans doute plus clair sur cette matière, si nous avions le traité de Callimachus (*g*), ou le traité de Thrasyllus touchant ses ouvrages (*h*). Je ne sais si le sieur Pierre Borel (*i*), qui avait promis trois volumes in-folio, *de Vitâ et philosophiâ Democriti*, aurait pu nous donner quelques éclaircissemens. Si Élien (*k*) a dit que Protagoras était fils de Démocrite, il s'est trompé. Démocrite n'approuvait point qu'on se mariât, ou qu'on s'amusât à procréer des enfans. C'est engager, disait-il, à des soins trop importuns, et qui détournent d'une occupation plus nécessaire. Voyez la remarque (L) vers la fin. Il disait aussi que le plaisir de l'amour était une petite épilepsie (S).

Ce qu'on raconte du déplaisir que lui causa sa servante en lui apprenant une chose dont il voulait trouver une raison naturelle est assez curieux (T).

(*e*) Laërt., *lib. IX, num.* 44 ; Sext., Empiricus adv. Mathemat., *pag.* 163. *Voyez tome II, la citation* (62) *de l'article* ARCÉSILAS.

(*f*) Cicero, de Finibus *l.* 5.

(*g*) Suidas *en fait mention.*

(*h*) *Voyez* Laërce, *num.* 41.

(*i*) *C'était un médecin de Castres dans le Languedoc. Le catalogue des livres qu'il promettait au public se voit à la tête de ses* Antiquités gauloises, *imprimées à Paris en* 1655. *Voyez aussi la préface de la IIe. centurie de ses* Observat de médecine.

(*k*) Ælian., Var. Hist., *lib. I, cap. XXIII.*

(A) *Il fut élevé par des mages.*] Xerxès, roi de Perse, ayant logé chez le père de Démocrite, lui fit présent de quelques mages, qui furent les précepteurs de Démocrite (1). Or, comme il y a une différence infinie entre loger le roi Xerxès, et régaler son armée, on ne peut disculper l'auteur qui a dit que le père de Démocrite avait pu fournir un repas à l'armée de ce monarque sans s'incommoder (2). M. Moréri donne dans ce panneau ; il l'eût évité, s'il avait pris garde aux paroles de Diogène Laërce ; mais il ne paraît pas l'avoir consulté. Aurait-il dit, après une telle consultation, que Diogène Laërce veut que Démocrite soit de Milet ? Laërce ne veut point cela ; il dit seulement que c'est l'opinion de quelques-uns. Je dirai en passant que M. Moréri ne devait point citer Hérodote tout court. C'était le moyen de persuader à ses lecteurs que l'on trouve dans les Muses d'Hérodote le fait dont il parle. Or, cela est faux, et il n'y a nulle

(1) Diog. Laërt., *in* Vitâ Democriti, *lib. IX, num.* 34.

(2) Valer. Maximus, *lib. VIII, cap. VII, num.* 4, *exter.*

apparence que Diogène Laërce ait voulu citer l'auteur de ces Muses. Je crois qu'en cet endroit et en quelques autres il entend un Hérodote différent de celui que nous avons.

(B) *S'il n'eût pas donné des preuves,.... d'un grand esprit.....*, *il eût encouru une note d'infamie, pour n'avoir pas conservé son bien.*] Les lois du pays portaient que ceux qui auraient dépensé leur patrimoine ne fussent point enterrés dans le tombeau de la famille. Pour éviter les reproches et les chagrins que ses envieux lui auraient pu faire en conséquence de ces lois, il tâcha de se faire dispenser de la peine qu'il pouvait avoir encourue. Pour cet effet, il choisit entre ses ouvrages celui qui surpassait tous les autres (3), et le lut aux magistrats. Ils en furent si charmés qu'ils lui firent un présent de cinq cents talens, et lui érigèrent des statues, et ordonnèrent qu'après sa mort le public aurait soin de ses funérailles : ce qui fut exécuté (4). Diogène Laërce étrangle de telle sorte ses narrations, que j'ai cru y devoir joindre quelques petites circonstances. Athénée conte mieux le fait : voici comment (5). C'est que Démocrite fut accusé dans les formes, et obligé de plaider sa cause, et qu'ayant lu un de ses livres (6), et représenté que les dépenses qu'il avait faites pour se mettre en état de le composer avaient englouti son patrimoine, il fut absous. Tout le monde sait les vers d'Horace, qui témoignent la négligence de Démocrite par rapport aux biens de la terre :

Miramur, si Democriti pecus edit agellos
Cultaque, dum peregrè est animus sine corpore velox (7).

Simon Bosius (8) a cru à tort qu'Horace, par un défaut de mémoire, avait dit de Démocrite ce qu'il fallait dire d'Anaxagoras. Il est vrai que Plutarque nous apprend qu'Anaxagoras laissa ses terres incultes (9); mais rien n'empêche que Démocrite n'en ait fait autant. Cicéron ne l'avait-il pas dit avant Horace ? *Democritus, qui (verè falsò ne quæreremus) dicitur oculis se privâsse, certè ut quàm minimè animus à cogitationibus abduceretur, patrimonium neglexit, agros deseruit incultos, quid quærens aliud nisi beatam vitam* (10)? Philon témoigne que les Grecs ont dit qu'Anaxagoras et Démocrite avaient laissé leurs terres incultes, afin de s'occuper avec moins de distraction à l'étude de la sagesse (11). Mais comment, me direz-vous, peut-on accorder ceci et les auteurs qui ont dit (12) que Démocrite, partageant la succession avec ses deux frères, choisit le plus petit lot, qui consistait en argent, et qui par conséquent était plus propre à un voyageur ? Je réponds que l'on se doit contenter d'apprendre les divers récits que l'on trouve de ces choses ; il serait trop difficile, la plupart du temps, de les accorder, et de choisir le meilleur. Voilà Valère Maxime qui nous conte que Démocrite donna tous ses biens à sa patrie, à la réserve d'une somme très-modique. Il nous représente ce patrimoine comme un bien immense, et il ne fait aucune mention des frères de Démocrite. C'est narrer les choses très-négligemment. Il y a quelques autres fautes dans son récit. *Democritus cùm divitiis censeri posset, quæ tantæ fuerunt, ut pater ejus Xerxis exercitui epulum dare ex facili potuerit : quo magis vacuo animo studiis litterarum esset operatus, parvâ admodùm summâ retentâ, patrimonium suum patriæ donavit. Athenis autem compluribus annis moratus, omnia temporum momenta ad*

(3) *Il était intitulé* Μέγας διάκοσμος.

(4) Diogen. Laërtius., *in* Vitâ Democriti, *num.* 39.

(5) Athen., *lib. IV, cap. XIX, pag.* 168.

(6) *C'était le grand* Diacosmos, *et l'*Histoire des Enfers, τὰ περὶ τῶν ἐν ᾅδου. Idem, *ibidem.*

(7) Horat., epist. XII, *lib. I*, *vs.* 12.

(8) *Voyez* Lambin *sur ce passage d'*Horace.

(9) Ἀναξαγόρας τὴν χώραν κατέλιπε μηλόβοτον. *Anaxagoras agrum ovibus pascendum reliquit.* Plut., de vitando ære alieno, *pag.* 831, E. Τὴν οἰκίαν ἐκεῖνος ἐξέλιπε, καὶ τὴν χώραν ἀφῆκεν ἀργὴν καὶ μηλόβοτον ὑπ' ἐνθουσιασμοῦ καὶ μεγαλοφροσύνης. *Hic numinis afflatu et animi ductus celsitudine domum deseruit, et agrum reliquit incultum vastatumque.* Idem, *in* Pericle, *pag.* 162, B. *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Anaxagoras.

(10) Cicero, de Finibus, *lib. V, cap. XXIX.*

(11) De vitâ contemplat., *pag.* 891.

(12) *Apud* Laërt., *in* Democrito, *num.* 35. *Voyez aussi* Elien, *liv. IV, chap. XX.*

percipiendam et exercendam doctrinam conferens, ignotus illi urbi vixit; quod ipse in quodam volumine testatur (13). J'ai déjà censuré le repas de cette prodigieuse armée. Il n'est point apparent que Démocrite ait fait un si long séjour à Athènes, puisqu'il y a des auteurs qui disent qu'il n'y fut jamais. Les grands voyages de Démocrite, dont on ne dit rien, méritaient plus de considération que sa demeure à Athènes. On n'a rien dit du merveilleux de ce séjour. Il fallait principalement faire réflexion sur le mépris qu'eut Démocrite pour la gloire qu'il aurait acquise s'il eût voulu se faire connaître.

(C) *Il donna deux preuves d'une sagacité extraordinaire.*] Démocrite étant allé voir Hippocrate, celui-ci fit apporter du lait. On ne dit point si ce fut pour mettre à l'épreuve l'habileté de Démocrite; on dit seulement qu'il décida que ce lait était d'une chèvre noire qui n'avait porté qu'une fois. Hippocrate avait mené avec lui une femelle : la première fois que Démocrite la vit, il l'appela fille; mais le lendemain, il l'appela femme ; et il se trouva qu'elle avait été défloree la nuit précédente. Voilà sans doute un esprit fort pénétrant, et je ne m'étonnerais pas qu'Hippocrate l'eût admiré. Si l'on me demandait mon sentiment sur cette histoire, je répondrais sans hésiter que je la crois fausse. Ce n'est pas que je ne croie possible que la cause de la noirceur d'une bête, et la fécondité réitérée, produisent quelque qualité particulière dans le lait. Il n'est point impossible que cela se fasse, et il est d'autre côté fort possible que cela ne se fasse point. Disons le même de l'autre article. Il est possible que la perte de la virginité produise quelque changement dans l'extérieur des personnes, et il est possible qu'elle n'y en produise aucun. Ces deux choses opposées étant possibles, supposons que dans le lait d'une chèvre noire, et qui n'a porté qu'une fois, il y ait une qualité particulière qui dépende de la noirceur et de la première portée, sera-t-il possible à un homme de connaître cette qualité? Je réponds que cela ne me paraît pas impossible; mais je ne crois pas que jusqu'ici aucun homme soit parvenu à ce degré de connaissance. On dit que les abeilles ont un discernement assez fin pour connaître entre plusieurs personnes qui s'approchent de leurs ruches, celles qui ont goûté depuis peu le plaisir vénérien (14). Il n'y a rien là qui ne soit probable; car les organes des insectes sont si délicats qu'une émanation de corpuscules qui n'excite point de sensation dans un homme (15), peut irriter l'odorat des abeilles et des fourmis. Mais la science de Démocrite surpassait celle des abeilles, puisqu'on ne dit pas qu'elles sachent discerner si c'est la première fois qu'on a exercé cet acte. Je dis donc que quand tout ce que l'on conte des abeilles serait vrai, et qu'il serait constant que la perte du pucelage changerait quelque chose dans l'extérieur, il n'en faudrait pas inférer qu'aucun homme ait jamais connu ce changement : et quoi qu'il en soit, je demeure persuadé que Démocrite n'a point connu les deux choses dont il s'agit. Je puis néanmoins les rapporter sans être coupable de mensonge; car je ne fais qu'alléguer ce que je trouve dans Diogène Laërce.

Je ne serais pas aussi innocent de menterie que je le suis, si je me hasardais de débiter cette historiette avec quelques additions que je ne trouverais pas dans les vieilles sources; et c'est pourquoi j'accuse ici de mensonge et de falsification ceux qui ont dit que Démocrite connut aux yeux de la fille qui accompagnait Hippocrate, qu'elle avait passé la nuit avec un homme (16). Ce qu'ils ajoutent, que cette sagacité est odieuse à la moitié du genre humain, pourrait passer, s'ils ne le tiraient d'une fausse supposition; car il est vrai que ce serait une chose très-importune que d'avoir à redouter des gens qui connaîtraient aux yeux d'une fille si elle a perdu sa virginité. Ceux qui aiment les fraudes pieuses devraient travailler à faire ac-

(13) Valer. Maximus, *lib. VIII, cap. VII, Extern., num.* 4.

(14) Plutarch., *in* Præc. Conjog., *pag.* 144.

(15) *Voyez néanmoins ce qui sera dit du père Cotton dans l'article* Mariana, *remarque* (C).

(16) *Puellam Hippocratis comitem virginem primo, sequenti verò die fœminam salutavit, quòd nocturnæ deflorationis vestigia in ejus oculis perciperet, invisâ generis humani dimidio sagacitate.* Joan. Chrysost. Magnenus, *in* Vitâ Democriti, *pag.* 7.

croire qu'il y a quantité de gens qui le connaissent; mais il serait à craindre que cette erreur ne fût plus fortement et plus efficacement combattue qu'aucune superstition. Une infinité de gens seraient esprits forts, et dogmatiseraient en esprits forts contre cette fraude pieuse. Il y en a qui disent que ce fut à la voix de cette fille que Démocrite reconnut la défloration (17). Il remarqua, disent-ils, qu'elle n'avait pas le ton de voix du jour précédent; et sur cela ils nous content qu'Albert-le-Grand, sans sortir de son cabinet, reconnut la faute d'une servante. On l'avait envoyée chercher du vin dans un cabaret; elle revint en chantant. Albert appliqué à ses études ne laissa pas de remarquer que la voix de cette fille était devenue moins claire qu'elle n'était, et il conclut qu'on avait dépucelé cette servante durant ce petit voyage. *Nec minùs vocis mutationem ob eandem ferè causam, quo tantùm signo ferunt Albertum magnum ex musæo suo puellam ex œnopolio vinum pro hero apportantem in itinere vitiatam fuisse deprehendisse, quòd in reditu subindè cantantis ex acutâ in graviorem mutatam vocem agnovisset* (18). Voyez le dernier alinéa de cette remarque.

Je n'ai rien à dire contre M. de la Mothe-le-Vayer; car s'il dit que Démocrite connut à l'odeur du lait les qualités de la chèvre, il nous déclare en même temps que, selon Diogène Laërce, ce fut la vue, et non l'odorat, qui fit connaître cela à Démocrite. Ainsi la Mothe-le-Vayer ne nous trompe point; il ne nous donne pas lieu de croire que sa conjecture soit un fait qu'il ait tiré des anciens auteurs. On ne sera pas fâché de trouver ici le fondement de sa conjecture : *Democrite*, dit-il (19), *se fit admirer dans sa conférence avec Hippocrate, jugeant de mesme* (20) *que le lait qu'on leur avoit présenté estoit d'une chevre noire, et qui n'avoit encore porté qu'une fois. Je sçai bien que l'écrivain de sa vie* (*) *parle de ce discernement comme d'un effet de la veue. Mais ce que nous lisons dans Philostrate d'un jeune pasteur, qui reconnut au flairer que le lait n'était pas pur, me fait penser la mesme chose de l'action de Democrite. Ce rustique, grand et fort à merveille, se nommoit Agathion, et avoit prié le sophiste Herode de lui tenir prest au lendemain un vase plein de lait pur à son égard, c'est-à-dire, qui n'eust pas été tiré de la main d'une femme. Mais il s'aperceut aussi-tost qu'on le luy offrit, comme il n'estoit pas tel qu'il l'avoit demandé, protestant que l'odeur des mains de celle qui l'avoit tiré luy offensoit l'odorat. Philostrate le nomme divin là-dessus.*

Quelque frivole que puisse être le conte que j'ai rapporté de la découverte d'Albert-le-Grand, on peut dire que de très-habiles médecins s'amusent beaucoup à raisonner sur les rapports qu'ils prétendent qui se trouvent entre les organes de la génération et le gosier; et c'est une chose assez ordinaire que de voir des gens, et des gens même du commun peuple, qui remarquent qu'un prédicateur, la première année de son mariage, a un ton de voix plus sec, plus cassé, plus enroué. Meursius assure qu'anciennement les nourrices mesuraient tous les matins, avec un fil, le cou des filles qu'elles avaient sous leur garde; qu'elles le mesuraient, dis-je, afin de connaître si la virginité s'en était allée ou non (21). Il prouve cela par un passage de Catulle; mais j'aimerais mieux dire que ce passage montre seulement qu'on leur mesurait le cou le jour des noces et le lendemain. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, au mois de janvier 1686, page 27. Isaac Vossius, commentant ce même passage, a fait une note où il est parlé d'un prétendu livre de Démocrite, dans lequel on marque de quelle manière il faut mesurer le cou. Cela donc appartient de droit à cette partie de mon commentaire. *In veteri scripto de sympathiâ et antipathiâ, quod perperam tribui-*

(17) Gaspar à Reies, *in* Elysio jucundarum Quæstion. Campo, *quæst. XXXIX, num. 7, pag. m. 474.*

(18) *Idem, ibidem.*

(19) *Tom. X*, lettre IV, *pag.* 31.

(20) *C'est-à-dire, comme Phérécyde avait* prédit un tremblement de terre par l'odeur d'une eau de puits.

(*) Diog. Laërt.

(21) Meurs., Auct. Philol., *cap. XXXVI*, *apud* Almelov. Specim. Antiquit. e sacris profanarum, *pag.* 67.

tur Democrito, ita hæc referuntur: Λαβὼν βιβλάριον καταμέτρησον ἀπὸ ὠτίου εἰς ὠτίον· κἂν μὲν ἴσον ᾖ, παρθένος ἐστι· εἰ δὲ μὴ, ἔφθαρται. *Nempe si filum aut funiculum ex lino aut papyro accipias, et anterioris colli spatium ab aure ad aurem, et deinceps cervicem seu aversam metiaris colli partem similiter ad aures, fuerintque hæc intervalla inæqualia, defloratam esse sponsam, contrà si æquales fuerint isti semicirculi, esse etiamnum virginem. Aliud quoque addit signum, scilicet si collum fuerit calidum et nates frigidæ, et hoc quoque amissæ virginitatis esse indicium* (22). Il y avait une autre méthode de mesurer : Séverin Pineau en parle dans le Ve. chapitre du Ier. livre *de Notis Virginitatis*, et Gaspar à Reies dans sa question XXXVIII.

(D) *Quelques-uns ont dit qu'il vécut cent neuf ans.*] On ne trouve rien de certain, ni sur le temps de sa naissance, ni sur le temps de sa mort. Aussi voyons-nous que Scaliger ne fait autre chose que marquer en quoi les auteurs se contredisent (23). Démocrite, dans la Chronique d'Eusèbe, fleurit au commencement de la 70e. olympiade, et meurt l'an 2 de la 93e. (24). Sur ce pied-là, il faudrait qu'il eût vécu beaucoup plus de cent neuf ans, où qu'il eût fleuri dès sa dix-neuvième année. Diodore de Sicile le fait mourir âgé de quatre-vingt-dix ans, la 1re. année de la 94e. olympiade (25). Lucien assure que Démocrite se laissa mourir de faim à l'âge de cent quatre ans (26). Si l'on avait quelque chose d'assuré touchant l'âge d'Anaxagoras, on connaîtrait mieux la chronologie de Démocrite ; car ce dernier assure dans quelqu'un de ses ouvrages (27) qu'il était de quarante ans plus jeune qu'Anaxagoras. Mais on ne trouve que discorde entre les auteurs qui marquent les temps d'Anaxagoras. Il avait trente-deux ans, dit-on (28), quand Xerxès passa en Europe : il vécut soixante-douze ans, et il mourut la 1re. année de la 78e. olympiade. Je laisse plusieurs autres brouilleries qui ne sont pas plus aisées à démêler que celles-ci. On peut assurer hardiment qu'Élien s'est abusé (29) en supposant que Démocrite se moqua bien d'Alexandre sur l'inquiétude où était ce prince par la considération qu'il n'avait pas encore conquis un monde, et qu'il y en avait une infinité selon Démocrite. Les cent neuf ans que l'on donne à ce philosophe ne peuvent pas le mener jusqu'aux conquêtes d'Alexandre. L'opinion d'Aulu-Gelle est solide ; il l'avait acquise par de bonnes voies : il assure que Socrate était plus jeune que Démocrite (30). Or Socrate mourut la 1re. année de la 95e. olympiade, âgé de soixante-dix ans (31) : il fallait donc que Démocrite fût alors âgé de quatre-vingts ans pour le moins. Il en aurait donc eu plus de cent quarante s'il eût été en vie lorsqu'Alexandre monta sur le trône, la 1re. année de la 111e. olympiade. N'oublions pas le genre de mort que Marc Antonin (32) attribue à Démocrite, contre tous les autres écrivains. Il le fait mourir de la maladie pédiculaire : il prit apparemment l'un pour l'autre, Phérécide pour Démocrite. Vous verrez dans la remarque (E) diverses autorités touchant la mort volontaire de notre philosophe. On les peut joindre à ces trois vers de Lucrèce :

Denique Democritum postquàm matura vetustas
Admonuit memorem motus languescere mentis,
Sponte suâ letho caput obvius obtulit ipse (33).

(E) *En faveur de sa sœur, il recula de quelques jours l'heure de sa mort.*] Sa sœur s'attristait, non pas de voir qu'il allait mourir, mais de voir qu'à cause de cette mort elle

(22) Is. Vossius, *in hæc verba* Catulli, Epith. Pelei et Thetidis,

Non illam nutrix orienti luce revisens,
Hesterno collum poterit circumdare filo. P. 248.

(23) Scalig., in Euseb., *num.* 1616, *pag.* 109.

(24) *M.* Ménage, Notæ in Laërt., *lib. IX, num.* 41, *impute à* Eusèbe *de marquer la mort de Démocrite à l'an 4 de la 94e. olympiade.* Jonsius *l'a trompé, qui dit cela pag.* 23.

(25) Diod. Siculus, *lib. XIV, cap. XI.*

(26) Lucian., *in* Macrobiis, *pag. m.* 639, 640, *tom. II.*

(27) In parvo Diacosmo, *apud* Laërtium *in* Democrito, *num.* 41.

(28) Laërt., *lib. II, num.* 7.

(29) Ælian., Hist. div., *lib. IV, cap. ult.*

(30) Aulus Gell., *lib. XVII, cap. XXI.*

(31) *Voyez sa* Vie par M. Charpentier, *pag.* 284.

(32) Περὶ τῶν εἰς ἑαυτὸν, *lib. III, sect. III.*

(33) Lucret., *lib. III, vs.* 1052.

n'assisterait pas aux fêtes de Cérès. Pour la tirer de cette inquiétude, il se fit porter du pain chaud tous les matins, et avec la seule odeur de ce pain il soutint sa vie jusqu'à ce que les trois jours (34) de la fête fussent passés : après quoi il se laissa tomber tout doucement entre les bras de la mort. C'est ainsi que Diogène Laërce le raconte (35). Cela sent fort l'invention d'un esprit oiseux. Athénée ne raconte pas la chose avec les mêmes circonstances. Il dit que Démocrite, las de la vieillesse, résolut de hâter sa mort, en diminuant chaque jour son ordinaire. Les fêtes de Cérès approchaient, et les femmes du logis eurent belle peur qu'il n'allât mourir pendant cet anniversaire ; car elles n'eussent pu avoir part à cette cérémonie, s'il fût mort en ce temps-là. Elles le prièrent donc de renvoyer son trépas après la fête, afin qu'elles pussent la célébrer joyeusement : il y consentit, et donna ordre qu'on lui apportât un pot de miel. La seule odeur de ce miel l'entretint en vie durant quelques jours : ensuite de quoi il le fit ôter, et mourut (36). Un moderne s'est mêlé témérairement de critiquer Athénée (37). Il lui impute d'avoir dit que la sœur de Démocrite, prêtresse de Cérès, pria son frère de ne pas mourir pendant la fête, et que Démocrite se fit porter un grand pot de miel, et ne mangea que du miel pendant plusieurs jours. Cela n'est guère probable, dit notre moderne ; il est beaucoup plus vraisemblable de dire que ce bon vieillard, prêt à expirer, et incapable de nourriture, ne prolongea sa vie qu'en flairant le miel, comme mon compatriote Célius Rhodiginus l'assure. *Et hæc quidem minùs probabiliter Athenæus, cùm vero sit propius moribundum senem omnisque alimenti incapacem non ipso melle, sed solâ mellis evaporatione vitam produxisse, ut asseruit Rhodiginus meus* (*lib.* 21, *c.* 3) (38). Qui ne rirait en lisant cela ? Car 1°. il n'est pas vrai qu'Athénée dise que Démocrite mangea du miel : il assure que ce philosophe n'en prit que l'odeur. Διαζῆσαι ἡμέρας ἱκανὰς τὸν ἄνθρωπον τῇ ἀπὸ τοῦ μέλιτος ἀναφορᾷ μόνῃ χρώμενον : *In multos dies vitam prorogâsse solo mellis odore et halitu continuatam* (39). 2°. Il est faux que l'odeur du miel soit plus propre que le miel même à prolonger la vie d'un homme pendant plusieurs jours Supposez cet homme à quatre doigts de la fosse, je ne m'en dédis pas. 3°. Athénée ne parle point de la sœur de Démocrite, tant s'en faut qu'il la fasse prêtresse de Cérès, dignité que Diogène Laërce ne lui donne pas. C'est ce dernier historien qui fait agir les prières de cette sœur. 4°. Enfin, on se moque du monde, quand on cite un Célius Rhodiginus sur des faits qui se sont passés il y a plus de deux mille ans.

(F) *Il s'appliquait à l'étude d'une façon toute singulière.*] Il se choisit une chambre dans une maison située au milieu d'un jardin, et il se tenait enfermé dans cette chambre, avec un si grand détachement de tout ce qui se faisait autour de lui, que, quand on le vint avertir un jour de se trouver au sacrifice, il ne s'était point aperçu, ni que le bœuf qui devait être immolé eût été attaché proche de sa chambre, ni que son père fût venu donner les ordres pour cette cérémonie (40). Il fallait bien qu'il aimât la solitude, puisqu'il se plaisait à s'enfermer dans les tombeaux. Ἤσκει δὲ καὶ ποικίλως δοκιμάζειν τὰς φαντασίας, ἐρημάζων ἐνίοτε καὶ τοῖς τάφοις ἐνδιατρίβων. *Nitebatur autem etiam variè probare imaginationes, sæpè solitarius vivens atque etiam sepulcra incolens* (41). Il le faisait pour sonder les forces de son imagination, et pour éprouver tous les sens selon lesquels elles pourraient se tourner. Lucien fait là-dessus un joli conte : c'est que Démocrite s'enferma dans un sépulcre qui était hors de la ville, et

(34) *Ils duraient neuf jours, selon* Ovide ; *quatre, selon* Hésychius ; *cinq, selon* Aristophane. *Voyez* Castellanus, de Festis Græcorum, *pag.* 173. Casaubon, in Laërt., *lib. IX, num.* 43, *veut qu'où Démocrite demeurait ils ne durassent que trois jours ; mais qu'à Athènes c'était autre chose. Néanmoins, dans ses* Notes sur Athénée, *pag.* 537, *il dit qu'à Athènes ils ne duraient que trois jours.*

(35) *In ejus* Vitâ, *lib. IX, num.* 43.

(36) Athen., *lib. II, cap. VII, pag. m.* 46.

(37) *Il cite* Athénée, l. 2, cap. 3 ; *il fallait dire* cap. 7.

(38) Balthas Bonifacius, Histor. Ludicra, *lib. I, cap. XI, pag. m.* 13.

(39) Athen., *lib. II, cap. VII.*

(40) Diog. Laërtius, *lib. IX, num.* 36.

(41) *Ibidem, num.* 38.

y passa les jours et les nuits à étudier et à composer. Il y eut des jeunes gens qui tâchèrent de lui faire peur ; ils se déguisèrent en cadavres, ils prirent les masques les plus affreux, ils vinrent rôder autour de lui, et faire cent sauts et cent bonds. Il ne daigna pas les regarder, et se contenta de dire tout en écrivant, *cessez de faire les fous.* Ὁ δὲ οὔτε ἐδείσε τὴν προσποίησιν αὐτῶν, οὔτε ὅλως ἐνέβλεψε πρὸς αὐτούς· ἀλλὰ μεταξὺ γράφων, παύσασθε, ἔφη, παίζοντες· οὕτω βεβαίως ἐπίστευε μηδὲν εἶναι τὰς ψυχὰς ἔτι, ἔξω γενομένας τῶν σωμάτων. *Hic neque ipsorum simulationem timuerit, neque ipsos omninò respexerit: sed inter scribendum dixerit, desinite ineptire: adeò firmiter credidit animas nihil esse postquàm è corporibus exierint* (42). C'est, dit Lucien, qu'il était fortement persuadé que l'âme mourait avec le corps, et que tout ce qu'on dit des spectres et des fantômes, et du retour des esprits, est par conséquent une chimère. Personne presque n'a ouï parler de Démocrite, sans apprendre qu'Hippocrate fut appelé pour le guérir. De fort bons critiques (43) sont persuadés que les lettres qu'on voit sur cela parmi celles d'Hippocrate sont supposées: mais on ne saurait douter que cette fiction ne soit fort ancienne. On a donc feint il y a long-temps que les Abdérites écrivirent à Hippocrate, pour le prier de venir voir Démocrite. Ils craignaient qu'il ne devînt tout-à-fait fou, et que son grand savoir ne le démontât entièrement; et ils regardaient cela comme un grand malheur public. *Hic præ multa quæ detinet ipsum sapientia ægrotat, ut timor sit ne nostra urbs Abderitarum pessumdetur, si Democritus mente fuerit motus* (44). Ils le voyaient ne se soucier de rien, rire de tout, dire que l'air était plein d'images, chercher ce que disent les oiseaux, se vanter qu'il faisait de temps en temps un voyage dans l'espace immense des choses. Il paraît par une de ces lettres d'Hippocrate, que l'amour de la solitude avait exposé Démocrite aux mauvais bruits qui couraient de lui. *In veritatis regione quam sapientia collustrat, non est pater, nec mater, uxorve, aut cognati, non liberi nec fratres neque famuli, fortunaque vel aliud ex his quæ tumultum faciunt. Democritus illuc præ sapientiâ commigravit, et insaniâ teneri creditur ob solitudinis amorem* (45). Au reste, la supposition de ces lettres ne m'empêcherait pas de croire qu'Hippocrate fut appelé par les Abdérites, et qu'en un mot celui qui forgea ces lettres, s'appuya sur des faits autorisés par une assez bonne tradition (46). Mais voici quelque chose de plus fort. M. Drelincourt, professeur en médecine à Leyde, un des plus savans hommes de notre siècle, m'a assuré qu'il n'y a point lieu de douter que les lettres qui concernent Démocrite, parmi celles d'Hippocrate, ne soient légitimes : c'est le sentiment ordinaire des médecins, dit-il.

(G) *Il devint très-habile.... et jusqu'à se pouvoir élever à la gloire de l'invention, comme nous l'apprend Sénèque.*] Voici l'éloge que son historien lui a donné : Ἦν ὡς ἀληθῶς ἐν φιλοσοφίᾳ πένταθλος, τὰ γὰρ φυσικὰ, καὶ τὰ ἠθικὰ, ἀλλὰ καὶ τὰ μαθηματικὰ, καὶ τοὺς ἐγκυκλίους λόγους καὶ περὶ τεχνῶν πᾶσαν εἶχεν ἐμπειρίαν. *Erat revera in philosophiâ quinque certaminum peritus. Namque naturalia, moralia, mathematica, liberalium disciplinarum orbem artiumque omnem peritiam callebat* (47). Quant aux choses qu'il inventa, vous trouverez que Sénèque ne l'en loue pas beaucoup. *Democritus, inquit, invenisse dicitur fornicem, ut lapidum curvatura paulatim inclinatorum medio saxo alligaretur. Hoc dicam falsum esse. Necesse est enim ante Democritum, et pontes, et portas fuisse, quarum ferè summa curvantur. Excidit porrò vobis, eundem Democritum invenisse, quemadmodùm ebur molliretur, quemadmodùm decoctus calculus in smaragdum converteretur, quâ hodièque coctura inventi lapides coctiles colorantur. Illa sapiens licet invenerit, non qua sapiens erat, invenit. Multa enim facit, quæ ab imprudentissimis*

(42) Lucian., *in* Philopsende, *tom. II, pag.* 495.

(43) Menag., *in* Laërt., *lib. IX, num.* 4.

(44) *Apud* Hippocrat., *in* Epist., *num. V, citante* Magneno, *in* Vitâ Democriti, *pag.* 24.

(45) Magnenus, *ibid., pag.* 26.

(46) *Je ne détruis donc point ici ce que j'ai dit tome I, pag.* 40, *citation* (47) *de l'article* Abdère.

(47) Laërt., *lib. IX, num.* 37.

aut æquè fieri videmus, aut peritiùs, aut exercitatiùs (48).

(II) *J'ai lu dans quelques modernes, que sa longue vie fut une suite de sa chasteté.*] Un auteur, que j'ai déjà réfuté (49), assure que Démocrite qui fut redevable d'une vie de plus de cent ans au miel et à son exacte continence, détestait l'œuvre de l'amour comme une chose qui faisait sortir un homme d'un homme. On cite Pline au livre XXVIII, chapitre VI; mais vous ne trouvez dans Pline que ces paroles : *Venerem damnavit Democritus, ut in quâ homo alius exsiliret ex homine* (50). Pas un mot, ni de la vertu du miel, ni de celle de la continence, par rapport à la longue vie de Démocrite. A l'égard du miel, notre auteur moderne eût pu trouver un garant, puisqu'Athénée nous assure que Démocrite avait toujours fort aimé le miel, et qu'il avait cru que pour conserver sa santé il fallait appliquer du miel aux parties intérieures, et de l'huile aux parties extérieures (51). Il semble même que ce philosophe eût promis la résurrection aux cadavres qu'on aurait ensevelis dans du miel; car il y a beaucoup d'apparence que ces paroles de Pline, *similis et de asservandis corporibus hominum ac reviviscendi promissa Democrito vanitas qui non revixit ipse* (52), ont du rapport à un passage de Varron, que je m'en vais copier. *Quare Heraclides Ponticus plus sapit qui præcepit ut comburerent, quàm Democritus qui ut in melle servarent: quem si vulgus secutus esset, peream si centum denariis calicem mulsi emere possemus* (53). Mais sur l'autre chef je ne sais point où notre moderne trouverait une caution. Permettons-lui de raisonner, il ne viendra pas à son but : s'il dit que Démocrite n'a blâmé le jeu d'amour, que parce qu'il s'était extrêmement bien trouvé de s'en abstenir, il supposera un faux principe, puisqu'il y a un très-grand nombre de gens qui conseillent la chasteté, parce qu'ils éprouvent les tristes et fâcheuses suites de l'incontinence. Un autre moderne s'avance trop, quand il dit que Démocrite recommandait, et par des raisons, et par son exemple, de ne s'approcher du sexe que rarement. *Morum præterea integritas pudicitiaque tanta, ut rationibus exemploque rarum Veneris usum commendaret* (54). Il cite Pline et le chapitre IV du IIIe. livre de Rodericus à Castro *de Naturâ Mulierum*. Il ne dit point quel endroit de Pline il faut consulter; mais il a égard sans doute aux paroles que j'ai citées du chapitre VI du livre XXVIII, paroles où l'on ne trouve nullement que Démocrite se soit donné en exemple. Roderic de Castro n'impute point à Démocrite de s'être cité; et quand il le lui imputerait, il ne pourrait être qu'un aveugle qui conduit un autre aveugle.

Je ne dis point ceci pour donner la moindre atteinte à la continence de Démocrite : je veux seulement faire sentir aux auteurs modernes l'obligation où ils sont de n'avancer rien qu'ils ne trouvent dans des témoins dignes de foi. Nous verrons ci-dessous (55) que Tertullien ne lui donne pas un bon témoignage sur ce chapitre.

(I) *On ne peut nier qu'il ne se repût de chimères à certains égards.*] Columelle (56) a cité le livre que Démocrite avait composé touchant les antipathies. On y trouvait que si une femme dans le temps de ses ordinaires faisait trois fois le tour de chaque compartiment, à pieds nus et les cheveux déliés, elle faisait mourir toutes les chenilles d'un jardin. *Sed Democritus in eo libro qui Græcè inscribitur περὶ ἀντιπαθῶν, affirmat has ipsas bestiolas enecari, si mulier, quæ in menstruis est, solutis crinibus, et nudo pede unamquamque aream ter circumeat, post hoc enim decidere omnes vermiculos, et ita emori.* Que peut-on dire qui sente plus la superstition ? Démocrite disait aussi que,

(48) Seneca, epist. XC, *pag. m.* 371.

(49) Balth. Bonifacius, Hist. ludicra, *lib. XI, cap. V, pag.* 317.

(50) *M.* Drelincourt *m'a indiqué deux passages tout semblables : l'un est de* Galien, comm. III in VI epidemior., *pag.* 478, *l.* 73; *l'autre de* Tertullien, de Animâ, *cap. XXVII, pag.* 330, C. *Voyez aussi* Clem. Alexandrin., *lib. II*, Pædag., *pag.* 193, D.

(51) Athen., *lib. II, cap. VII, pag.* 46.

(52) Plin., *lib. VII, cap. LV.*

(53) Varro, *in lib.* περὶ ταφῆς, *apud* Nonium, *voce* Vulgus.

(54) Magnenus, *in* Vitâ Democriti, *pag.* 8.

(55) *Dans la remarque* (K).

(56) De Re rusticâ, *lib. XI, init. fin.*

pour faire confesser la vérité à une femme, il fallait lui appliquer sur le cœur, quand elle dormait, la langue d'une grenouille (57). Mais il fallait une langue qui eût été arrachée à une grenouille vivante : et il fallait l'avoir arrachée sans tenir la grenouille par un autre endroit (58). Il fallait de plus remettre dans l'eau la grenouille. Si l'on veut savoir quel jugement faisait Pline de cette pratique, on n'a qu'à le consulter à l'endroit où il rapporte une vertu toute semblable que l'on attribuait au cœur du hibou. On prétendait qu'en le mettant sur le téton gauche d'une femme endormie, on lui faisait dire tous ses secrets. *Nec omittam in hâc quoque alite* (bubone) *exemplum magicæ vanitatis : quippe præter reliqua portentosa menducia, cor ejus impositum mammæ mulieris dormientis sinistræ tradunt efficere, ut omnia secreta pronunciet* (59). Pline appelle cela une hâblerie de magicien : il faisait sans doute le même jugement du conte de Démocrite ; il le mettait au nombre de ces hâbleries ; car immédiatement après il remarque que les magiciens ajoutent quelques autres choses, qui feraient, si elles étaient véritables, que les grenouilles seraient plus utiles au genre humain que les lois. Les grenouilles fourniraient un expédient immanquable pour faire cesser la galanterie parmi les femmes. Les paroles de Pline n'ont pas assez de clarté, ni à l'égard de l'application du remède, ni à l'égard d'une circonstance notable. Il ne dit pas si l'expédient prévenait le cocuage, ou si seulement il empêchait la persévérance de la femme dans l'adultère. Ce n'est point là une distinction de logique ; la chose est de conséquence : il y fallait peser tous les termes, et fuir jusqu'aux moindres ambiguïtés. Il les fallait fuir aussi quant à la manière d'appliquer l'expédient : on verra dans le passage de Pline qu'elles n'ont pas été évitées. *Addunt etiamnum alia magi, quæ si vera sunt, multò utiliores vitæ existimentur ranæ, quàm leges. Namque arundine transfixa natura per os, si surculus in menstruis defigatur à marito, adulteriorum tædium fieri* (60). Du Pinet traduit ainsi : *Si on empale à un roseau une grenouille, l'embrochant droit par la tête et par sa nature.* Le père Hardouin suppose qu'il fallait commencer par la nature, *arundine transfixâ per ranæ pudenda ad os usque.* Pline est donc obscur quant au cérémonial. Je laisse les autres obscurités.

Voici d'autres rêveries de Démocrite. Il disait qu'en mêlant ensemble le sang de quelques oiseaux dont il marquait le nom, on faisait naître un serpent qui avait une propriété si admirable, que quiconque le mangeait pouvait entendre ce que les oiseaux s'entre-disent. Pline a raison de se moquer de cette chimère. *Qui credit ista, et Melampodi profectò aures lambendo dedisse intellectum avium sermonis dracones non abnuet : vel quæ Democritus tradit nominando aves, quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ederit, intellecturus sit avium colloquia* (61). Puisqu'il le trouve si crédule, qu'il se croit en droit de l'insulter, et de s'applaudir de ce qu'il n'adopte pas de telles fadaises, il faut sans doute que les contes de Démocrite fussent bien étranges. Le livre que ce philosophe avait composé touchant le caméléon était, je pense, l'un des meilleurs magasins de son extrême crédulité. *Jungemus illis*, dit Pline (62), *simillima et peregrina æquè animalia : priùsque chamæleonem, peculiari volumine dignum existimatum Democrito, ac per singula membra desecatum, non sine magnâ voluptate nostrâ cognitis proditisque mendaciis Græcæ vanitatis.* Après ce début Pline rapporte quelques extraits ridicules de ce livre ; et puis il finit ainsi : *Utinam eo ramo contactus esset Democritus, quoniam ita loquacitates immodicas promisit inhiberi : palamque est virum alias sagacem et vitæ utilissimum, nimio juvandi mortales*

(57) *Democritus quidem tradit, si quis extrahat ranæ viventi linguam, nullâ aliâ corporis parte adhærente, ipsâque dimissâ in aquam, imponat supra cordis palpitationem mulieri dormienti, quæcunque interrogaverit, vera responsuram.* Plin., *lib. XXXII, cap. V, pag.* 846.

(58) Ou plutôt, *sans qu'aucune autre partie y demeurât attachée.*

(59) Plin., *lib. XXIX, cap. IV.*

(60) *Idem, lib. XXXII, cap. V.*

(61) Plin., *lib. X, cap. XLIX.* Voyez aussi *lib. XXIX, cap. IV.*

(62) *Idem, lib. XXVIII, cap. VIII.*

studio prolapsum (63). Nous verrons d'autres passages dans la remarque qui suit.

Pline est louable de n'avoir rapporté les prétendues vertus occultes du caméléon qu'afin de les décrier et de s'en moquer : mais il serait encore plus digne de louange, s'il avait gardé pour Démocrite une partie de son incrédulité ; je veux dire s'il n'eût pas cru trop légèrement que ce philosophe fût l'auteur de cet ouvrage, et de plusieurs autres qui couraient injustement sous son nom. La pensée d'Aulu-Gelle me paraît fort raisonnable, que ce n'est point Démocrite qui est l'auteur de ces contes touchant le caméléon, et touchant l'intelligence du chant des oiseaux ; mais que certains charlatans s'étaient couverts de l'autorité de ce fameux philosophe. *Librum esse Democriti nobilissimi philosophorum de vi et naturâ chamæleontis, eumque se legisse Plinius secundus in Naturalis Historiæ vicesimo octavo refert ; multaque vana atque intoleranda auribus deindè quasi à Democrito scripta tradit.... His portentis atque præstigiis à Plinio secundo scriptis non dignum esse cognomen Democriti puto... Multa autem viderentur ab hominibus istis malè sollertibus hujuscemodi commenta in Democriti nomen data, nobilitatis auctoritatisque ejus perfugio utentibus* (64). On ne peut que faire ce jugement, quand on se souvient du caractère que Lucien lui a donné. Il met Démocrite, Épicure, Métrodore, dans la classe de ces esprits forts qui ont une âme de diamant contre ceux qui leur veulent persuader les prodiges. A son compte, Démocrite demeure toujours persuadé que les faiseurs de miracles ne font rien que par artifice : il cherche la manière dont ils trompent, et s'il ne peut la trouver, il ne laisse pas de croire qu'il n'y a là que de l'imposture. "Ὡσε πάνυ τὸ μηχάνημα ἐδεῖτο Δημοκρίτου τινὸς..... ἀδαμαντίνην πρὸς ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα τὴν γνώμην ἔχοντος, ὡς ἀπιστῆσαι. *Ut res planè Democritum aliquem requireret..... qui adversùs hæc et similia mentem haberet adamantinam ut non crederet, etc.* (65).

(63) Plin., *lib. XXVIII, cap. VIII.*
(64) Aulus Gellius, *lib. X, cap. XII.*
(65) Lucianus, *in* Pseudom., *pag.* 873, *tom. I.*

(K) *Il faudrait croire qu'il était fort adonné à la magie.*] Cela ne s'accorde nullement avec les idées de Lucien qui viennent d'être alléguées. Quoi qu'il en soit, il est juste d'entendre Pline (66) : *Certè Pythagoras, Empedocles, Democritus, Plato ad hanc* (magicen) *discendam navigavêre, exsiliis veriùs, quàm peregrinationibus, susceptis. Hanc reversi prædicavêre, hanc in arcanis habuêre. Democritus Apollobobechem Coptiten, et Dardanum è Phœnice illustravit, voluminibus Dardani in sepulcrum ejus petitis, suis* (67) *verò ex disciplinâ eorum editis : quæ recepta ab aliis hominum, atque transisse per memoriam, æquè ac nihil in vitâ, mirandum est. In tantum fides istis fasque omne deest, adeò ut ii qui cætera in viro illo probant, hæc ejus esse opera inficientur. Sed frustrà. Hunc enim maximè affixisse animis eam dulcedinem constat. Plenumque miraculi et hoc, pariter utrasque artes effloruisse : medicinam dico, magicenque, eâdem ætate illam Hippocrate, hanc Democrito illustrantibus.* J'ai rapporté le passage un peu au long, afin d'apprendre à mon lecteur, 1°. que les partisans de Démocrite ont toujours nié qu'il eût fait les livres magiques qu'on lui imputait ; 2°. que Pline leur a soutenu que cette attribution était bien fondée. Passons à un autre endroit de Pline (68) : *In promisso herbarum mirabilium occurrit aliqua dicere et de magicis : quæ enim mirabiliores sunt ? Primi eas in nostro orbe celebravêre Pythagoras atque Democritus consectati magos.* Peu après il observe qu'on ne voulait pas convenir que certains livres attribués à ces deux grands hommes fussent sortis de leur plume ; et voici ce qu'il répond : *Nec me fallit hoc volumen ejus à quibusdam Cleemporo medico adscribi : Pythagoræ pertinax fama antiquitasque vindicavit. Et id ipsum auctoritatem voluminibus affert* (69), *si quis alius*

(66) Plin., *lib. XXX, cap. I.*
(67) *Le père* Hardouin *cite ici* Clément d'Alexandrie, *l. 1 Stromat., pag.* 303, *qui a dit que Démocrite expliqua une colonne d'*Acicari, *auteur babylonien, et en inséra l'explication dans ses écrits.*
(68) Plin., *lib. XXIV, cap. XVII.*
(69) *Cette raison est faible ; car combien de méchans livres fait-on courir sous des noms célèbres, et principalement en matière de magie?*

curæ suæ opus illo viro dignum judicavit : quod fecisse Cleemporum cum alia suo et nomine ederet, quis credat ? Democriti certè chirocmeta esse constat. At in his ille post Pythagoram magorum studiosissimus quanto portentosiora tradit ?

Avant que de passer outre, je m'arrêterai un peu sur le titre de l'ouvrage dont Pline vient de parler. M. de Saumaise a trouvé heureusement que ce livre ne devait pas être intitulé, *Chirocineta* : il a donc corrigé ce mot qui était dans les éditions de Pline, et montré qu'il fallait mettre à la place *Chirocmeta*. Il a corrigé en même temps un passage de Vitruve, où il est parlé du même ouvrage de Démocrite : *Multas res attendens*, dit Vitruve (70), *admiror etiam Democriti de rerum naturâ volumina, et ejus commentarium quod inscribitur* χειροκμήτων, *in quo utebatur annulo signans cerâ molli quæ esset expertus.* On lisait auparavant dans Vitruve, χειροτονητὸν, *in quo etiam utebatur annulo signans cerâ exmilio quæ esset expertus.* M. de Saumaise corrige par même moyen l'endroit de Diogène Laërce, où il est dit que Démocrite a composé χερνικὰ ἢ φυσικὰ προβλήματα. Il faut dire χειρόκμητα ἢ φυσικὰ προβλήματα (71). Toute la critique de Casaubon n'était allée qu'à conjecturer qu'on pourrait peut-être guérir le mal de Diogène Laërce par le *Chirocineta* de Pline (72). Mais c'eût été chasser un mal par un autre mal. Ceux qui ont cru qu'il fallait laisser dans Pline le mot de *Chirocmeta* l'ont expliqué selon leur caprice : les uns ont dit que ce titre signifiait que l'ouvrage devait être manié souvent (73), d'autres ont cru que ce livre fut ainsi intitulé, *Pour ce qu'il le fallait manier avec la main en grandes cérémonies* (74). Hésychius confirme merveilleusement les corrections de Saumaise ; car il nous apprend que les critiques mettaient un morceau de cire sur les endroits d'un ouvrage qui leur paraissaient obscurs, et dignes d'être plus amplement examinés. Il reste une puissante objection. Si le *Chirocineta* de Démocrite était un ouvrage où il avait mis son cachet sur toutes les choses dont il parlait par expérience, d'où vient qu'il était rempli de tant de fables, et de contes ridicules et superstitieux ? Pline ne se contente pas de le caractériser en général par ces paroles : *In his* Democritus *post Pythagoram magorum studiosissimus quanto portentosiora tradit ?* Il en cite plusieurs choses qui sentent la magie noire.

Je trouve de l'embarras dans tout ceci, et je ne vois point de meilleur expédient que le NON LIQUET, ou l'ἐπέχω des sceptiques. Il se pourrait faire que Démocrite, sans trop examiner les conséquences de son système, eût espéré de découvrir plusieurs qualités occultes, et l'art de faire mille choses extraordinaires par le moyen de la magie. Cela étant une fois posé, nous pouvons nous figurer qu'il a lu avidement tous les livres de magie, et qu'il a compilé les prétendues merveilles qu'il a vues, et celles qu'il pouvait apprendre de vive voix. Il a pu faire des expériences surprenantes de la vertu de certaines herbes, et marquer de son cachet la page de son *Chirocmeta* dans laquelle il exposait ses expériences. Ce livre a pu être intitulé de la sorte, quoique la plupart des choses qu'il contenait ne fussent pas approuvées du sceau de l'auteur ; et ainsi rien n'empêche que Pline n'y ait trouvé bien des fables. Voilà un parti à prendre. Ce n'est pas celui qui me paraît le meilleur. J'aimerais mieux dire que Démocrite n'a point composé les écrits superstitieux, fabuleux, magiques, qui ont couru sous son nom. Diogène Laërce ayant donné une longue liste des ouvrages de ce philosophe, ajoute qu'on lui en attribuait faussement d'autres (75). Columella (76) le reconnaît nommément à l'égard d'un certain livre dont le véritable auteur s'appelait *Dolus* (77) *Mendesius*. Il semble que Suidas

(70) Vitruv., *lib. IX, cap. III.*

(71) *Voyez* Saumaise, *in* Exercit. Plinianis, *pag.* 1100, 1101.

(72) Casaubonus, *in* Laërt., *lib. IX, num.* 49.

(73) *Nec melius interpretantur ita dicta quòd assiduè manibus tractanda essent.* Salmasius, Exercitat. Plinian., *pag.* 1100, C.

(74) Du Pinet, *à la marge de sa traduction française de* Pline.

(75) Diog. Laërtius, *in ejus* Vitâ, *sub fin.*

(76) Colum., de Re rusticâ, *lib. VII, cap. V.*

(77) *Ou plutôt* Bolus, *selon* Suidas.

ne donne qu'un petit nombre de livres pour de véritables ouvrages de Démocrite. Nous avons vu ci-dessus la plainte que fait Aulu-Gelle. Enfin, on peut dire que si Diogène Laërce n'en a pas rejeté davantage, cela prouve seulement qu'il y avait eu des faussaires qui, peu après que Démocrite fut mort, publièrent divers écrits sous son nom : on les prit pour des enfans légitimes ; les siècles suivans se conformèrent à cet avis : il n'en fallut pas davantage à Pline (78) et à Diogène Laërce (79), pour recevoir ces ouvrages comme de vraies productions de Démocrite. Et ce qui fit qu'on fut aisément trompé au commencement, c'est que l'excessive curiosité de ce philosophe, son amour pour la solitude, son application aux expériences, le succès de quelques-unes de ses prédictions, persuadaient sans peine qu'il avait laissé par écrit tous les secrets, toutes les remarques que l'on voyait dans les livres qui parurent sous son nom.

Pétrone témoigne que Démocrite passa sa vie à faire des expériences sur les végétaux et les minéraux : *Omnium herbarum succos Democritus expressit : et ne lapidum virgultorumque vis lateret, ætatem inter experimenta consumpsit.* On dit qu'ayant prévu que l'année serait mauvaise pour les oliviers, il acheta à vil prix une grande quantité d'huile, et y fit un gain immense dont néanmoins il ne voulut pas profiter : il se contenta de faire connaître qu'il ne tenait qu'à lui d'être riche. On s'étonnait qu'un homme qui n'avait jamais paru se soucier que de ses études se mît tout d'un coup dans le trafic : qui doute que, quand on en eut appris la raison, plusieurs ne l'aient regardé comme un magicien ? D'autres le crurent dignes des honneurs divins. Ὡς δὲ προειπόν τινα τῶν μελλόντων εὐδοκίμησε, λοιπὸν ἐνθέου δόξης παρὰ τοῖς πλείστοις ἠξιώθη (80). *Ubi verò futura quædam prædixerat, sequensque rerum eventus fidem fecerat, divinis jam honoribus dignus à plerisque judicatus est.* Voici le passage qui témoigne ce trafic d'huile, et le reste : *Ferunt Democritum, qui primus intellexit, ostenditque cum terris cœli societatem, spernentibus hanc curam ejus opulentissimis civium, prævisâ olei caritate ex futuro Vergiliarum ortu, quâ diximus ratione, ostendemusque jam plenius, magnâ tum vilitate propter spem olivæ, coëmisse in toto tractu omne oleum* (81), *mirantibus qui paupertatem et quietem doctrinarum ei sciebant in primis cordi esse. Atque ut apparuit causa, et ingens divitiarum cursus, restituisse mercedem anxiæ et avidæ dominorum pœnitentiæ, contentum ita probâsse, opes sibi in facili, cùm vellet, fore* (82). Une autre fois il pria son frère d'employer uniquement ses moissonneurs à transporter dans la grange le blé qu'ils avaient coupé. Il prévit un furieux orage qui arriva bientôt après. *Tradunt eumdem Democritum metente fratre ejus Damaso ardentissimo æstu orâsse ut reliquæ segeti parceret, raperetque desecta sub tectum, paucis mox horis sævo imbre valicinatione approbatâ* (83). J'ai ouï dire qu'un gentilhomme de Normandie, ayant connu par le baromètre qu'il pleuvrait bientôt, fit serrer son foin pendant qu'il faisait un très-beau temps. Cela fit dire aux villageois d'alentour qu'il avait commerce avec le diable, puisqu'il devinait si à propos, pour son intérêt, le changement des saisons. Était-on moins téméraire à juger mal du prochain au siècle de Démocrite ? Les secrets de la nature n'étaient-ils pas alors entre les mains de moins de gens sans comparaison qu'aujourd'hui ? Démocrite était donc plus exposé aux soupçons magiques qu'il ne le serait présentement.

Je dirai par occasion qu'il me semble que M. de Saumaise réfute assez mal Solin, touchant les combats de

(78) Pythagoræ pertinax fama antiquitasque vindicant. *C'est la preuve dont* Pline *se sert, liv. XXIV, chap. XVII.*

(79) *Les ouvrages qu'il rejette sont ceux que le consentement général avait rejetés*, ὁμολογουμένως ἐσιν ἀλλότρια, omninò aliena consensu omnium sunt.

(80) Diog. Laert., *lib. IX, num.* 39.

(81) Cicéron, *lib. I* de Divinatione, *cap. III.* Aristote, *lib. I* Politic., *cap. VII.* Diogène Laërce, *in* Thalete, *attribuent ceci à Thalès ; mais avec cette différence que Thalès acheta l'huile à venir, selon* Cicéron, *et les pressoirs à huile, selon* Aristote et Diogène Laërce. *Voyez le père* Hardouin *sur ce passage de* Pline, *et M.* Ménage, sur Laërce, *liv. I, num.* 26.

(82) Plin., *lib. XVIII, cap. XXVIII.*

(83) *Idem, lib. XVIII, cap. XXXV.*

Démocrite contre les mages. Solin prétend que ce philosophe se servit utilement contre eux de la pierre *catochites, Accipimus Democritum Abderitem ostentatione scrupuli hujus frequenter usum ad probandam occultam naturæ potentiam in certaminibus quæ contra magos habuit* (84). M. de Saumaise (85) oppose à Solin divers passages de Pline, qui, comme on l'a vu dans cette remarque, témoignent que Démocrite s'attachait beaucoup aux magiciens. Mais qui a dit à Saumaise que l'émulation n'a point lieu parmi ces gens-là ? N'est-il pas très-vraisemblable qu'ils font assaut de réputation ? Cela n'est-il pas confirmé par nos écrivains démonographes ? Ne nous disent-ils pas qu'il y a des magiciens qui peuvent défaire ce que font les autres ? Il est apparent que Janes et Jambres qui résistèrent à Moïse (86), le prenaient pour un magicien. Ainsi Démocrite aurait pu pendant un assez long temps être l'humble sectateur des magiciens, et puis, lorsqu'il crut en savoir autant ou plus que les autres, contrecarrer ceux qu'il rencontrait, afin d'élever sa réputation au-dessus d'eux.

(L) *Je ne pense pas qu'il ait été assez visionnaire pour s'être crevé les yeux.*] Plusieurs auteurs rapportent cette sottise. La raison la plus ordinaire que l'on donne pourquoi il en usa de la sorte, est qu'il espéra de méditer plus profondément, lorsque les objets de la vue ne feraient point diversion aux forces intellectuelles de son âme (87). *Democritum philosophum in monumentis historiæ græcæ scriptum est..... luminibus oculorum suâ sponte se privâsse, qui existimaret cogitationes commentationesque animi sui in contemplandis naturæ rationibus vegetiores et exactiores fore, si eas videndi illecebris, et oculorum impedimentis liberâsset* (88). Ne lui suffisait-il pas de s'enfermer dans un lieu obscur, ou de n'ouvrir pas les yeux pendant les heures de méditation ? Labérius, dans une pièce de théâtre, feignit que ce philosophe s'aveugla, afin que la prospérité des méchans ne lui frappât plus la vue : Labérius, dis-je, feignit cela sans autre raison, si ce n'est que cette hypothèse lui était commode pour soutenir le personnage qu'il avait en main. Il expliqua même comment Démocrite s'était aveuglé ; ce fut, disait-il, en s'exposant à la lumière qu'un bouclier lui réfléchissait (89) : *Causam voluntariæ cœcitatis finxit aliam* (Labérius) (90) *vertitque in eam rem quam tum agebat, non inconcinniter. Est enim persona, quæ hæc apud Laberium dicit, divitis avari et parci sumptum plurimum asotiamque adolescentis viri deplorantis.*

> Democritus Abderites physicus philosophus
> Clypeum constituit contra exortum Hyperionis,
> Oculos effodere ut posset splendore æreo.
> Ita radiis solis aciem effodit luminis,
> Malis benè esse ne videret civibus.
> Sic ego fulgentis splendorem pecuniæ
> Volo elucificare exitum ætati meæ;
> Ne in re bonâ esse videam nequam filium.

Plutarque avait ouï dire que Démocrite s'était servi de miroirs brûlans, sur lesquels il attacha fixement la vue, et cela afin de s'ôter un obstacle de méditation. Ὅθεν ἐκεῖνο μὲν ψεῦδός ἐστι, τὸ Δημόκριτον ἑκουσίως σβέσαι τὰς ὄψεις ἀπερεισάμενον εἰς ἔσοπτρα πυρωθέντα καὶ τὴν ἀπ' αὐτῶν ἀνάκλασιν δεξάμενον. *Equidem falsum est quod dicitur Democritum sponte suâ oculos extinxisse in ignitum speculum eos defigentem luminisque reflexionem accipientem* (91). Il rejette ce conte comme une fable. L'auteur des Nouvelles de la République des Lettres, ayant rapporté la cause qui, selon Labérius, obligea ce philosophe à s'aveugler, ajoute : » D'autres disent » qu'il s'aveugla pour méditer avec » moins de distraction. Cela est plus » vraisemblable, quoique peut-être » aussi faux ; car quelle apparence » que Démocrite, qui riait de toutes » choses, se fît une cause de chagrin » de la prospérité d'un malhonnête » homme ? Ce devait être une fête et

(84) Solin., *cap. III, sub fin.*

(85) Salm., *in* Exercit. Plinian., *pag.* 98, 99.

(86) IIe. épître de saint Paul à Timothée, *chap. III, vs.* 8.

(87) Cicér., de Finib., *lib. V, cap. XXIX, n'affirme ni ne nie le fait; mais s'il eût avoué le fait, il en eût reconnu cette raison.*

(88) Aulus Gellius, *lib. X, cap. XVII.*

(89) Aulus Gellius, *lib. X, cap. XVII.*

(90) *In mimo quem scripsit restionem.* Idem, ibidem.

(91) Plut., de Curiositate, *pag.* 521, C.

» un regal pour un philosophe comme » lui, qui ne cherchait qu'à tourner » le monde en ridicule (92). » Il se pouvait repaître par-là d'un triomphe imaginaire sur la religion (93). Tertullien allègue une autre raison de la conduite de ce philosophe. Il prétend que Démocrite ne pouvait ni regarder une femme sans en souhaiter la jouissance, ni manquer d'en jouir, sans se chagriner et se dépiter. Il n'y eut donc point de meilleur remède contre cette persécution, que de se priver de la vue. Tertullien tire de là pour les vrais fidèles un grand sujet de triomphe sur les sages du paganisme. *Democritus excæcando semetipsum, quòd mulieres sine concupiscentiâ aspicere non posset, et doleret si non esset potitus, incontinentiam emendatione profitetur* (94). C'est un triomphe bien imaginaire; car ce que l'on sait de plus certain touchant Démocrite renverse de fond en comble la supposition de Tertullien. C'était un homme détaché des sens, un méditatif qui méprisait les honneurs et les richesses, et qui voyagea jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans (95). On ne s'avise guère d'entreprendre de grands voyages quand on est aveugle*; et si ceux qui ont passé l'âge de quatre-vingts ans avaient besoin de s'aveugler, ce ne serait pas à cause que la vue des femmes allume en eux le feu de l'amour. Un désir suivi du regret de ne jouir pas ne se guérit pas par la privation de la vue : l'impudicité du cœur a besoin d'un autre remède. Clément d'Alexandrie dit une chose qui, à la bien prendre, réfute invinciblement Tertullien; je l'ai rapportée dans le corps de cet article à la fin. Mais voici les propres paroles de ce père : Δημόκριτος δὲ γάμον καὶ παιδοποιΐαν παραιτεῖται, διὰ τὰς πολλὰς ἐξ αὐτῶν ἀνδίας τε καὶ ἀφολκὰς ἀπὸ τῶν ἀναγκαιοτέρων. *Democritus autem repudiat matrimonium et procreationem liberorum propter multas, quæ ex ipsis oriuntur, molestias, et quòd abstrahant ab iis quæ sunt magis necessaria* (96).

(M) *La manière dont il consola Darius est assez ingénieuse.*] Je ne la rapporte point; on peut la lire dans M. Moréri, et dans un auteur dont les livres se trouvent partout (97). Ce dernier l'a un peu brodée. Comme il ne cite personne, je suppléerai ce défaut. Je dis donc qu'on ne trouve cette historiette que dans une lettre de l'empereur Julien.

(N) *Il est excusable de s'être moqué de toute la vie humaine.*] Voyez là-dessus Montaigne (98), cité par l'auteur des Nouvelles Lettres contre l'exjésuite Maimbourg (99).

(O) *Il a été le précurseur d'Épicure.*] Je ne saurais approuver ceux qui disent que le peu d'innovations que l'on vit dans le système de Démocrite, après qu'il eut été adopté par Épicure, sont autant de dépravations (100). Mais j'avoue qu'Épicure n'y ajouta pas beaucoup de choses, et qu'il en gâta quelques-unes. *Quid est in physicis Epicuri non à Democrito? Nam etsi quædam commutavit, ut quod paulò antè de inclinatione atomorum dixi, tamen pleraque dicit eadem, atomos, inane, imagines, infinitatem locorum, innumerabilitatemque mundorum, eorum ortus et interitus, omnia ferè quibus naturæ ratio continetur* (101)..... *Democritus vir magnus in primis cujus fontibus Epicurus hortulos suos irrigavit* (102). Il se fit tort en n'avouant pas les obli-

(92) Nouv. de la Rép. des Lettres, *mois de février* 1686, *pag.* 155.

(93) *Quare religio pedibus subjecta vicissim Obteritur, nos exæquat victoria cœlo.* Lucret., *lib. I, vs.* 79.

(94) Tert., *in* Apolog., *cap. XLVI.*

(95) *Il le dit lui-même apud* Clem. Alexandrinum, Stromat., *lib. I, pag.* 304, *et apud* Eusebium, Præpar., *lib. X, cap. IV, pag. m.* 472.

* Cette réflexion de Bayle détruit, ce me semble, le conte que Démocrite se serait crevé les yeux parce qu'il ne trouvait pas de meilleurs moyens contre les tentations qu'il éprouvait à la vue des femmes. Dès lors, comme Bayle le remarque, c'est un triomphe bien imaginaire que celui dont parle Tertullien; et Joly ne pouvant nier cela se retranche à dire que, pour la bonté de l'argument de Tertullien, il suffit que le fait de la cécité de Démocrite fût cru vrai.

(96) Clem. Alexandr., Stromat., *lib. II, pag.* 421.

(97) La Mothe-le-Vayer, *tom. VIII, pag.* 340. *Voyez aussi le père* Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 297.

(98) Essais, *liv. I, chap.* L.

(99) Lettre XXI, *pag.* 715.

(100) *Voyez* Cicéron, *lib. I* de Finibus, *cap. V et VI.*

(101) Cicero, de Nat. Deorum, *lib. I, cap. XII, XXVI, XLIII.*

(102) *Ibid., cap. XXXIII. Voyez aussi* Plutarque, adversus Colotem., *pag.* 1101.

gations qu'il avait à Démocrite, et en le traitant de rêveur, ou de donneur de billevesées, ληρόκριτος, *nugarum censor*. Ce fut un de ses jeux de mots.

(P) *Il n'était rien moins qu'orthodoxe touchant la nature divine.*] S'il avait seulement dogmatisé que Dieu était un esprit placé dans une sphère de feu, et l'âme du monde (103), il serait cent fois moins intolérable qu'il ne l'est ; mais je trouve d'autres dogmes bien plus dangereux qui lui sont attribués dans les livres de Cicéron. *Quid ? Democritus qui tum imagines, earumque circuitus in Deorum numero refert, cùm illam naturam quæ imagines fundat ac mittat, tùm scientiam intelligentiamque nostram, nonne in maximo errore versatur ? cùmque idem omninò quia nihil semper suo statu maneat, neget esse quicquam sempiternum, nonne Deum ita tollit omninò ut nullam opinionem ejus reliquam faciat* (104) ? Voilà les dogmes que Velleïus l'un des interlocuteurs de Cicéron attribue à Démocrite : ils sont tels qu'on peut assurer que quiconque les embrasse est véritablement dans le cas de celui qui dit,

O Jupiter, car de toi rien sinon
Je ne connais seulement que le nom (105).

Car la nature que Démocrite appelait Dieu n'avait ni l'unité, ni l'éternité, ni l'immutabilité, ni les autres attributs qui sont essentiels à la nature divine. Il prodiguait le nom de Dieu aux images et aux idées des objets, et à l'acte de notre entendement par lequel nous connaissons les objets. J'ose bien dire que cette erreur, quelque grossière qu'elle soit, ne sera jamais celle d'un petit esprit, et qu'il n'y a que de grands génies qui soient capables de la produire. Je ne sais si jamais personne a pris garde que le sentiment de l'un des plus sublimes esprits de ce siècle, *que nous voyons toutes choses dans l'Être infini, dans Dieu*, n'est qu'un développement et qu'une réparation du dogme de Démocrite enseignait que les images des objets, ces images, dis-je, qui se répandent à la ronde, ou qui se tournent de tous côtés pour se présenter à nos sens, sont des émanations de Dieu, et sont elles-mêmes un Dieu ; et que l'idée actuelle de notre âme, est un Dieu. Y a-t-il bien loin de cette pensée à dire que nos idées sont en Dieu, comme le père Mallebranche le dit, et qu'elles ne peuvent être une modification d'un esprit créé ? Ne s'ensuit-il pas de là que nos idées sont Dieu lui-même ? Or nos idées et notre science peuvent passer facilement pour la même chose. Cicéron fera dire tant qu'il lui plaira par un de ses personnages, que ces pensées de Démocrite sont dignes d'un Abdéritain (106), c'est-à-dire, d'un sot et d'un fou : je suis sûr qu'un petit esprit ne les formera jamais. Pour les former, il faut comprendre toute l'étendue de pouvoir qui convient à une nature capable de peindre dans notre esprit les images des objets. Les espèces intentionnelles des scolastiques sont la honte des péripatéticiens : il faut être je ne sais quoi pour se pouvoir persuader qu'un arbre produit son image dans toutes les parties de l'air à la ronde, jusques au cerveau d'une infinité de spectateurs. La cause qui produit toutes ces images est bien autre chose qu'un arbre. Cherchez-la tant qu'il vous plaira, si vous la trouvez au-deçà de l'Être infini, c'est signe que vous n'entendez pas bien cette matière. Je ne disconviens pas qu'au fond ces dogmes de Démocrite ne soient très-absurdes. Saint Augustin les a réfutés solidement, et nous a

(103) Νοῦν μὲν γὰρ εἶναι τὸν Θεὸν ἰσχυρίζεται καὶ αὐτὸς (Δημόκριτος) πλὴν ἐν πυρὶ σφαιροειδεῖ, καὶ αὐτὸν εἶναι τὴν τοῦ κόσμου ψυχήν. Cyrillus contra Julianum, *lib. I. Cela est tiré de* Plutarque, de Plac. Philosoph., *lib. I, cap. VII, pag.* 881, D, *où il dit*, Δημόκριτος νοῦν τὸν Θεὸν ἐμπυροειδῆ, τὴν τοῦ κόσμου ψυχήν. Democritus meutem Deum in igne globoso, mundi animam.

(104) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XII et XXXVIII.*

(105) *Voyez le* Plutarque d'Amyot, *au* Traité de l'Amour, *chap. XII.*

(106) *Democritus... tum censet imagines divinitate præditas inesse universitati rerum : tum principia mentesque quæ sunt in eodem universo Deos esse dicit : tum animantes imagines, quæ vel prodesse nobis solent, vel nocere : tum ingentes quasdam imagines, tantasque ut universum mundum complectantur extrinsecùs. Quæ quidem omnia sunt patriâ Democriti quàm Democrito digniora.* Cicero, de Nat. Deor., *lib. I, cap. XXXVIII.*

montré une différence entre Démocrite et Épicure, de laquelle peu d'auteurs parlent. Il observe que selon Démocrite il y avait dans les atomes, ou une vertu animée et spirituelle qui faisait que les images des objets participaient à la nature divine, ou du moins une âme capable de nous faire du bien et du mal ; mais Épicure ne reconnaissait que la nature d'atome ou de corpuscule dans ses principes. *Democritus hoc distare in naturalibus quæstionibus ab Epicuro dicitur, quòd iste sentit, inesse concursioni atomorum vim quandam animalem et spiritualem : quâ vi eum, credo, et imagines ipsas divinitate præditas dicere, non omnes omnium rerum, sed Deorum, et principia mentis esse in universis, quibus divinitatem tribuit ; et animantes imagines, quæ vel prodesse nobis soleant, vel nocere : Epicurus verò neque aliquid in principiis rerum ponit, præter atomos* (107). Je ne sais si Saint Augustin a bien entendu le texte de Cicéron qu'il paraphrase. Il serait excusable de ne l'avoir pas entendu ; car Cicéron ne s'est pas trop clairement expliqué. Quoi qu'il en soit, voici un morceau de la paraphrase de Saint Augustin : *Quanto meliùs ne audíssem quidem nomen Democriti, quàm cum dolore cogitarem, nescio quem, suis temporibus* magnum *putatum, qui deos esse arbitraretur imagines, quæ de solidis corporibus fluerent, solidæque ipsæ non essent, easque hâc atque hâc motu proprio circumeundo atque illabendo in animas hominum facere, ut vis divina cogitetur ; cùm profectò illud corpus, undè imago flueret, quantò solidius est, tantò præstantius quoque esse judicetur ? Ideòque fluctuavit, sicut isti dicunt,* nutavitque *sententiâ, ut aliquandò naturam quandam, de quâ fluerent imagines,* Deum *esse diceret ; qui tamen cogitari non posset ; nisi per eas imagines, quas fundit ac emittit, id est, quæ de illâ naturâ, quam, nescio quam, corpoream et sempiternam ac etiam per hoc divinam, putat ; quasi vaporis similitudine continuâ velut emanatione ferrentur, et venirent atque intrarent in animas nostras, ut Deum vel Deos cogitare possemus* (108). Voyez la note (109).

(Q) *Peu s'en fallut que* Platon *ne brûlât tous les livres de Démocrite.*] Il les ramassa diligemment, et il les allait jeter au feu, lorsque deux philosophes pythagoriciens lui représentèrent que cela ne servirait de rien, à cause que plusieurs personnes s'en étaient déjà pourvues. La haine de Platon envers Démocrite a paru en ce qu'ayant fait mention de presque tous les anciens philosophes, il ne l'a jamais cité, non pas même dans les endroits où il s'agissait de le contredire. Diogène Laërce qui dit cela ajoute que ce fut une politique bien entendue, puisque c'était empêcher qu'on ne s'aperçut que Platon contredisait le plus excellent des philosophes. L'historien eût apparemment mieux frappé au but, s'il se fût servi de la pensée que M. Salo employa en faisant l'extrait d'un livre (110). On trouve à redire, dit-il (111), *que ce cardinal témoigne que son principal dessein est de faire voir toutes les fautes qui se trouvent dans Fra-Paolo, et de ce qu'il nomme cet auteur presque dans tous les chapitres de son livre. On dit que Baronius en a usé avec beaucoup plus d'adresse. Parce que bien qu'il eût entrepris ses annales pour combattre les hérésies et les fausse tés des Centuriateurs de Magdebourg : néanmoins il s'est bien donné de garde de les contredire visiblement dans son livre, mais il a fait son histoire purement et simplement, sans les nommer que sous le nom général d'hérétiques et de novateurs. Et la raison qui l'a obligé d'en user de la sorte, est qu'il a jugé que le moins qu'on en pourrait parler serait le mieux ; de crainte d'exciter la curiosité du monde, et de faire venir l'envie de voir un livre, dont la lecture est toujours dangereuse : au lieu que de la manière qu'en a usé le cardinal Palavicini, on ne peut lire son livre ni le comprendre, qu'on ne lise celui de*

(107) Augustinus, epistol. LVI, *pag. m.* 273.

(108) Augustinus, epist. LVI, *pag. m* 273.

(109) *Nous verrons dans la remarque* (E) *de l'article de* Leucippe *un passage de* Plutarque, *qui nous apprendra qu'il semble que Démocrite attribuait du sentiment aux atomes.*

(110) *L'*Histoire du Concile de Trente, *par le cardinal* Palavicin.

(111) Journal des Savans *du 23 mars* 1665.

Fra-Paolo. Et alors il y a danger, comme cette histoire est très-bien faite, qu'on ne la préfère à celle du cardinal, qui peut être plus véritable, mais qui n'en est pas plus vraisemblable. L'inconvénient que Baronius voulut éviter, est, ce me semble, le même que celui dont Platon se voulut donner de garde. Voilà toute la finesse. Diogène Laërce ne connaissait guère les ruses de la guerre des auteurs ; puisqu'il n'a point mis la main sur celle-ci en parlant de la conduite de Platon. On a voulu dire qu'Aristote fit réellement ce que Platon avait eu dessein de faire, et qu'afin d'être le seul philosophe dont la postérité eût connaissance, et pour se pouvoir emparer impunément des trésors de ceux qui avaient philosophé avant lui, il brûla tous leurs écrits. Un professeur de Pavie débite cela comme un fait certain, et prétend que Pline en parle d'une manière intelligible. *Quod Plato designaverat, exequutus est Alexandri ope Aristoteles, quasi parùm esset Alexandro, si se monarcham redderet Asiæ, nisi Aristoteli jus in philosophos daret, qui quòd sua tantùm de tot antiquis monumenta superesse voluit, tyrannidem in ingenia videtur affectâsse..... Dùm itaque regum fortunas unicâ vincendi libidine ductus everteret Alexander, superbissimo furore ambitiosus nominis Aristoteles in philosophorum principes est debacchatus, unoque incendio congestas triginta sex seculis tot sapientiæ divitias absumpsit, et si quæ voluit superesse funeri, ea omnium ludibrio dicteriisque lacessenda tradidit posteris, dùm in optimorum bona invectus, abscissis perditisque sapientiæ statuarum capitibus, suum imposuit singulis : neque obscurè literarii peculatûs reum facit Aristotelem curiosissimus Plinius, in præfat. ad D. Vespasianum imp.* (112). Il se trompe à l'égard du second chef. Pline ne dit rien où l'on puisse reconnaître Aristote plutôt qu'un autre plagiaire, et je ne doute pas qu'il ne se trompe à l'égard de l'incendie des livres. Voyez ce qu'a remarqué là-dessus Charles-Emanuel Vizani dans son commentaire sur Ocellus Lucanus (113). Les Juifs content sottement qu'Aristote ayant appris toute sa philosophie dans les livres de Salomon, trouvés à Jérusalem, lorsqu'Alexandre se rendit maître de cette ville, les brûla *pour se faire honneur de la sagesse qu'ils contenaient* (114).

(R) *Le système des atomes n'est pas..... aussi absurde que le spinozisme.*] Car au moins les atomistes reconnaissent une distinction réelle entre les choses qui composent l'univers, après quoi il n'est pas incompréhensible que, pendant qu'il fait froid dans un pays, il fasse chaud en un autre ; et pendant qu'un homme jouit d'une parfaite santé, un autre soit bien malade. Dans le spinozisme, où tout l'univers n'est qu'une seule et unique substance, c'est une contradiction à quoi il ne manque rien ; c'est, dis-je, une contradiction de cette nature, que de soutenir que Pierre est docte pendant que Guillaume est ignorant, et ainsi de toute sorte d'attributs contraires qui se vérifient tout à la fois de plusieurs personnes, les uns de celles-ci, les autres de celles-là. En supposant une infinité d'atomes réellement distincts les uns des autres, et doués tous essentiellement d'un principe actif, on conçoit l'action et la réaction, et les changemens continuels qui se marquent dans la nature : mais où il n'y a qu'un seul principe, il ne peut point y avoir d'action et de réaction, ni de changement de scène. Ainsi, en quittant le droit chemin qui est le système d'un créateur libre du monde, il faut nécessairement tomber dans la multiplicité des principes ; il faut reconnaître entre eux des antipathies et des sympathies, les supposer indépendans les uns des autres quant à l'existence et à la vertu d'agir, mais capables néanmoins de s'entre-nuire par l'action et la réaction. Ne demandez pas pourquoi en certaines rencontres l'effet de la réaction est plutôt ceci que cela ; car on ne peut donner raison des propriétés d'une chose, que lorsqu'elle a été faite librement par une cause qui a eu ses raisons et ses motifs en la produisant.

(112) Joan. Chrysostomus Magnenus, *in Prolegomenis* Democriti reviviscentis, *pag.* 23.

(113) *Pag. m.* 144.

(114) Bartolocci, *in* Biblioth. Rabbin. *dans le* Journal des Savans, 1692, *pag.* 464. *Voyez tome II, pag.* 359 *la citation* (27) *de l'article* ARISTOTE.

(S) *Il disait que le plaisir de l'amour était une petite épilepsie.*] C'est à Démocrite que l'on donnait cette pensée, si nous en croyons Galien. Τίς γὰρ ἀνάγκη γράφειν Δημόκριτον μὲν εἰρηκέναι μικρὰν ἐπιληψίαν εἶναι τὴν συνουσίαν (115). Clément d'Alexandrie a voulu dire la même chose (116); car son sophiste d'Abdère n'est autre que Démocrite : mais il n'a pas entendu le sens de ce philosophe, puisqu'il lui impute d'avoir enseigné par-là que l'acte vénérien est un mal qu'on ne peut guérir (117). Aulu-Gelle n'attribue point à Démocrite, mais à Hippocrate, la définition de quoi il s'agit ici. *Hippocrates autem*, ce sont ses paroles, *divinâ vir scientiâ, de coitu venereo ita existimabat, partem esse quamdam morbi teterrimi, quem nostri comitialem dixerunt, namque ipsius verba hæc traduntur*, τὴν συνουσίαν εἶναι μικρὰν ἐπιληψίαν (118). Macrobe (119) a copié mot à mot, selon sa coutume, tout ce passage d'Aulu-Gelle; de sorte que l'on n'a qu'un seul témoin pour l'attribution de cette pensée au grand Hippocrate. Ce témoin c'est Aulu-Gelle : or l'autorité d'Aulu-Gelle n'est point comparable à celle de Galien sur un fait comme celui-ci. Personne ne savait mieux que Galien si Hippocrate avait dit ou n'avait pas dit une telle chose : puis donc qu'il la donne à Démocrite, c'est une forte présomption qu'elle venait de ce philosophe, et non pas du médecin Hippocrate. Le savant homme que j'ai cité ci-dessus (120) m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'il ne doute point qu'Aulu-Gelle ne se soit trompé. Sa raison est que sur des matières de médecine, l'exactitude de Galien est beaucoup plus vraisemblable que l'exactitude d'Aulu-Gelle. D'ailleurs, on ne trouve ces paroles dans aucun livre d'Hippocrate; quoiqu'il soit vrai qu'il insinue ce sentiment en quelques endroits de ses œuvres (121) : et de plus nous voyons que Clément d'Alexandrie est conforme à Galien, et non pas à Aulu-Gelle. Je vois aussi que M. Ménage se déclare pour Galien contre Aulu-Gelle *[1]. Il cite Stobée qui attribue cette définition de l'acte vénérien non-seulement à Eryximaque, mais aussi à Démocrite (122).

(T) *Ce qu'on raconte du déplaisir que lui causa sa servante.... est assez curieux.*] Je n'ai encore trouvé aucun moderne qui ait cité pour cela un ancien auteur. Voici de quelle manière Montagne *[2] rapporte la chose. « Démocritus, ayant mangé à sa table » des figues qui sentoient le miel, » commença soudain à chercher en son » esprit d'où leur venait cette douceur » inusitée, et pour s'en éclaircir s'al- » loit lever de table, pour voir l'as- » siette du lieu où ces figues avoient » esté cueillies : sa chambriere ayant » entendu la cause de ce remuëment, » luy dit en riant, qu'il ne se peinast » plus pour cela, car c'étoit qu'elle » les avoit mises en un vaisseau, où » il y avoit eu du miel. Il se dépita, » dequoy elle luy avoit osté l'occa- » sion de cette recherche, et dérobé » matiere à sa curiosité, Va, luy » dit-il, tu m'as fait déplaisir, je ne » lairray pourtant d'en chercher la » cause, comme si elle estoit naturel- » le. Et volontiers n'eust failly de trou- » ver quelque raison vraye, à un ef- » fect faux et supposé.» M. Kuhnius rapporte le même conte (123), sans citer aucun auteur. Il eût pu citer Plutarque (124).

(115) Galeni commentar. I in librum III Epidemiorum Hippocratis.

(116) Μικρὰν ἐπιληψίαν τὴν συνουσίαν, ὁ Ἀβδηρίτης ἔλεγε σοφιστής. *Parvam epilepsiam dicebat coïtum Sophista Abderites.* Clem. Alexandr., *lib. II* Pædagog., *pag.* 193, D.

(117) Νόσον ἀνίατον ἡγούμενος. *Morbum immedicabilem existimans.* Idem, ibid.

(118) Aulus Gellius, *lib. XIX, cap. II.*

(119) Macrob., *lib. II* Saturn., *cap. VIII.*

(120) *M. le professeur* Drelincourt. *Voyez la remarque* (G), *vers la fin, et la remarque* (H), *citation* (50).

(121) *Sub initium lib.* de Genit., *pag.* 27, *lin.* 35; *et lib.* de Oss. nat., *pag.* 62, *lin.* 19. Je suis aussi assuré de l'exactitude de ces citations, que si je les avais vérifiées. Je les donne selon la lettre que M. Drelincourt m'a fait l'honneur de m'écrire.

*[1] La *Bibliothèque française*, XXIX, 198, remarque que L. Vivès est tombé dans la même faute sans citer aucun garant.

(122) Menag., in Laërt., *lib. IX, num.* 43, *pag.* 410, 411.

*[2] Voyez *Essais*, liv. II, chap. XII (page 175, colonne 1re. de l'édition de Paris, Desoer, 1818, in-8°.); mais Montaigne, d'après Amyot et Xilander, dit une *figue*, tandis que le texte de Plutarque porte un *concombre*.

(123) Kuhnius, in Diogen. Laërt., *lib. IX, num.* 38, *pag.* 539.

(124) Plut., Sympos., *lib. I, cap. X.*

DÉMONT-JOSIUS ou DÉMONT-JOSUS (Louis) : cherchez Mont-Josieu, tome X.

DEMPSTER (Thomas), enseignait les humanités à Paris, vers le commencement du XVIIe. siècle. Il était d'Écosse, et il disait, quand il fut passé en France, qu'il avait quitté de grands biens en son pays à cause de la religion catholique. Il se piquait aussi de grande noblesse. Quoique son métier fût celui de régenter, il ne laissait pas d'être aussi prompt à tirer l'épée et aussi querelleur qu'un duelliste de profession. Il ne se passait presque point de jour qu'il ne se battît, ou à coups d'épée, ou à coups de poing, de sorte qu'il était la terreur de tous les régens. Il fit une action de courage à Paris, dans le collége de Beauvais (A), qui l'exposa à des embarras dont il ne voulut pas risquer les suites. C'est pourquoi il se retira en Angleterre, où il trouva non-seulement un asile mais aussi une belle femme qu'il amena avec lui à Paris. Allant un jour par les rues avec cette femme, qui montrait à nu la plus belle gorge et les plus blanches épaules du monde (B), il se vit entouré de tant de gens que la foule les aurait apparemment étouffés tous deux, s'ils n'eussent trouvé un logis à se retirer. Une beauté ainsi étalée, dans un pays où cela n'était point en pratique, attirait cette multitude de badauds. Il passa les monts, et enseigna les belles-lettres dans l'académie de Pise, sous de bons appointemens. Un jour en revenant du collége, il trouva qu'on lui avait enlevé sa femme : ses propres disciples avaient prêté la main à ce rapt. Il s'en consola en stoïcien *. Peut-être ne fut-il pas fâché qu'on le délivrât d'un trésor de si difficile garde. Il passa à Bologne, et y fut professeur tout le reste de sa vie. Il y fut aussi agrégé à l'académie *della notte* (*a*). On a plusieurs ouvrages de sa façon (C). Il mourut l'an 1625, selon le Dictionnaire de M. Moréri, où vous trouverez diverses académies dans lesquelles il enseigna, mais non pas toutes (D). C'était un homme d'une prodigieuse mémoire (E), infatigable au travail, chaud ami, et violent ennemi (*b*). Il n'avait ni beaucoup de jugement (*c*), ni beaucoup de bonne foi; car il publia sans pudeur je ne sais combien de fables (F). Quelques-uns de ses livres furent condamnés par l'inquisition de Rome (G). Les emportemens de sa plume étaient fort propres à l'exposer à cette disgrâce.

* Joly dit au contraire qu'il en fut désolé. Il s'appuie sur le père Niceron qui, dans le tome XXVIII de ses *Mémoires*, a consacré un article curieux à Dempster, d'après sa Vie écrite par lui-même, et imprimée (avec une continuation) à la fin de son *Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, 1627, in-4°.

(*a*) *Tiré de* Nicius Érythr., Pinac. I, *pag.* 24, 25.

(*b*) *Moribus apertis et simulandi nescius, sive amore odiove quempiam prosequeretur, utrumque palam. Ut amicis obsequentissimus, ita inimicis maximè infensus.* Aub. Miræus, *in* Script. Sæc. XVI, *pag.* 161.

(*c*) *Homo multæ lectionis, sed nullius planè judicii.* Usserius, Antiq. Brit. eccles., *cap. I.*

(A) *Il fit une action de courage dans le collége de Beauvais.*] Grangier, principal de ce collége, ayant été obligé de faire un voyage, établit Dempster pour son substitut. Celui-ci exerça justice sur un écolier qui avait porté un duel à l'un de ses camara-

des : il lui fit mettre chausses bas, et l'ayant fait charger sur les épaules d'un gros drôle, il le fouetta d'importance en pleine classe. L'écolier, pour tirer raison de cet affront, fit entrer dans le collége trois gentilshommes de ses parens, et gardes du corps. Dempster fit armer tout le collége, coupa les jarrets aux chevaux de ces trois gardes devant la porte du collége, et se mit en tel état de défense, que ce fut à ces trois messieurs à lui demander quartier. Il leur accorda la vie, mais il les fit traîner en prison dans le clocher, et ne les relâcha qu'après quelques jours. Ils cherchèrent une autre voie de se venger; ils firent informer de la vie et mœurs de Thomas Dempster, et firent ouïr des témoins contre lui. C'est ce qui l'obligea à passer en Angleterre (1).

(B) *Sa femme montrait à nu la plus belle gorge et les plus blanches épaules du monde.*] Citons Nicius Erythreus. *Ubi* (in Angliâ) *non modò tutum ab insectatoribus suis perfugium, verùm etiam mulierem nactus est, formâ et vultu adeò liberali, adeò venusto, ut nihil supra, quam in uxoris habuit loco. Quæ mulier, cùm luce quâdam, Parisiis, quò rursùs Thomas cum eâ se receperat, conspecta esset, et quia formâ præstabat, ut diximus, et quia habitu erat dementissimo; nam et pectus et scapulas, nive ipsâ candidiores, omnium oculis expositas habebat; tantus, visendi gratiâ, hominum concursus factus est, ut nisi se in domum cujusdam, unà cum viro recepisset, nihil propius factum esset, quàm ut ambo à multitudine opprimerentur* (2). Cela nous doit apprendre combien il importe de se conformer aux coutumes des lieux où l'on est, et principalement par rapport aux bienséances publiques.

(C) *On a plusieurs ouvrages de sa façon.*] Ses supplémens sur Rosinus *de Antiquitatibus Romanis* * témoignent qu'il avait beaucoup de lecture. Il fit des commentaires sur Claudien et sur Corippus (3); quatre livres de lettres, plusieurs pièces de théâtre et d'autres sortes de poésies (4); quelques livres en droit; un *apparatus* à l'histoire d'Écosse, un martyrologe d'Écosse, et une liste des écrivains écossais (5) : c'est avec raison que je dis *liste*, car il ne donne que le simple nom des gens.

(D) *Vous trouverez dans Moréri diverses académies dans lesquelles il enseigna, mais non pas toutes.*] M. Moréri ne parle point de l'académie de Nîmes, où Dempster emporta à la dispute une chaire de professeur. C'est lui-même qui nous l'apprend (6) : *Quem* (locum Virgilii) *ut nodum mihi insolubilem objecit quidam, dum professionem in regiâ Nemausensium academiâ, disputationi commissam, magno licet concursu, obtinui, rejectisque aliis, solus, quod inter plures dividere volebant quidam ardeliones, summo cum honore consequebar, senatu faventissimo, unico Barnerio in tot egregiis viris, et omni litterarum genere eminentibus, contradicente, maximo consensu consulum, civiumque aliorum, exceptis quibusdam, quos si mererentur nominarem, nunc quia indigni sunt tanto honore, cum suo livore, imo et malignitate callidâ intermori patiar, potiùs quàm nominibus compellatos vivere meo beneficio velim.* Le passage qu'on lui proposa comme un nœud indissoluble est celui-ci :

Non ego te, mensis et Diis accepta secundis
Transierim, rhodia, et tumidis, bumaste, racemis (7).

Il y a beaucoup d'apparence qu'en ce tempa-là il passait pour huguenot (8); car l'académie de Nîmes n'était destinée que pour ceux de la religion.

(E) *C'était un homme d'une prodigieuse mémoire.*] Il disait qu'il ne savait ce que c'était que d'oublier. *Mentis acumine satis valuit, sed memoriæ tenacitate longè plurimùm, adeò ut multoties diceret, ignorare se*

(1) *Ex* Nicio Erythr., Pinacoth. I, *pag.* 24.
(2) *Idem, ibid.*, *pag.* 25.
* La première édition des Antiquités de Rosin avec les additions de Dempster est, dit Joly qui cite Niceron, de 1613, in-folio.
(3) Erythreus *a fait ici une faute : au lieu de* Corippum, *il dit* Crispum.
(4) Erythr., Pinacoth. I, *pag.* 26.
(5) Myræus, de Script. sæc. XVI, *num.* 147.
(6) Dempst. Paralipom., ad cap. III libri V Antiquit. Romanar. Rosini, *pag. m.* 872.
(7) Virgil., Georgic., *lib. II*, *vs.* 101.
(8) Hankius, de Scriptor. rom., *lib. II*, *pag.* 174, *dit que Dempster perdit ses biens pour avoir préféré la religion réformée à la romaine; mais il a pris de travers les paroles de* Nicius Erythreus.

quid sit oblivio (9). J'ai bien de la peine à croire qu'en cela il ne donnât point dans la hâblerie. On prétend qu'il se souvenait des endroits les plus cachés de l'antiquité. *Nihil adeò abditum in antiquitatis monumentis cujus non meminisset, ita ut* Franciscus Cupius *vir in litteris omni comparatione major* Dempsterum *magnam bibliothecam loquentem compellare consueverit* (10). Cela étant, il méritait bien l'éloge de grande bibliothèque parlante, que certains auteurs lui donnent. Comme il était extrêmement laborieux, car il avait accoutumé de lire quatorze heures de suite chaque jour (11), il fallait nécessairement qu'il sût une infinité de choses. Si cela lui avait permis d'écrire avec une grande politesse, et avec toutes les beautés d'un jugement très-exquis, il eût été un plus grand prodige que ne l'était sa mémoire; mais ce n'était pas son fait que d'écrire judicieusement et poliment (12). Je me souviens d'un passage de Balzac, que je ne renverrai point à une meilleure occasion. *Si nos gens de cour*, dit-il, *ne peuvent souffrir notre jeune docteur, qui a sacrifié aux Grâces, de quelle façon traiteraient-ils le farouche Heinsius, s'il lui prenait envie de faire son entrée dans les cabinets? Avec combien de huées en aurait-il chassé le vilain Crassot, et l'indécrotable Dempstérus? Qui pourrait sauver des coups d'épingles Féderic Morel, et Théodore Marcile, ces deux célèbres anti-courtisans, qui tombaient toujours du ciel en terre, et parlaient une langue qui n'était ni humaine, ni articulée, bien loin d'être commune, et intelligible? Ces gens-là étaient rudes et sauvages, et néanmoins, ils avaient leur prix, aussi-bien que les diamants bruts* (13).

(F) *Il publia sans pudeur je ne sais combien de fables.* Pour faire honneur à l'Écosse, il lui a donné non-seulement des écrivains qui sont ou anglais ou irlandais, mais aussi des livres qui n'ont jamais existé. *Dempsterus in suum scriptorum Scotiæ catalogum pro libidine suâ Anglos, Wallos, et Hibernos passim retulit, et ad assertiones suas firmandas finxit sæpissimè authores, opera, locos et tempora* (14). Voici ce que le savant Ussérius disait de Dempster. *Commenti genus est illi homini non minus familiare, quàm librorum qui nunquàm scripti sunt ex ipsius otioso deprompta cerebro recensio* (15). Voyons les paroles d'un troisième témoin : *Quod verò Dempsterus*, Hist. Scot. lib. 6 num. 536 *affirmat fastidium nostrum Scotorum chronicon scripsisse, id homini nugivendulo, et in gentis suæ rebus penè semper ineptienti condonandum est* (16). Qu'on ne dise pas qu'il n'y a que des auteurs de delà la mer qui jugent si désavantageusement de lui; car leur jugement est approuvé par les catholiques mêmes des autres nations. Je ne citerai que M. Baillet, prêtre français. Thomas Dempster, dit-il (17), *nous a donné une histoire ecclésiastique d'Écosse en dix-neuf livres, où il parle beaucoup des gens de lettres de cette contrée. Mais quoiqu'il fût habile d'ailleurs, il n'en avait ni le sens plus droit, ni le jugement plus solide, ni la conscience meilleure. Il eût voulu que tous les savans fussent écossais; il a forgé des titres de livres qui n'ont jamais été mis au monde, pour relever la gloire de sa patrie; et il a commis diverses autres fourbes qui l'ont décrié parmi les gens de lettres. Ce sont à peu près les plaintes que font de lui Ussérius* (*1), *Waræus* (*2), *le père Labbe* (*3), *Sandius* (*4), *Nic. Antoine* (*5), etc. Le père Labbe, à l'endroit cité par

(9) Miræus, de Script. sæc. XVI, *pag.* 147.

(10) *Idem, ibid.*

(11) *Erat hic, uti refert* Matthæos Peregrinus, *indefessus in legendo, ita ut quatuordecim diei horas in librorum lectione continuare soleret.* Idem, ibid.

(12) *Stylus ei copiosus, confragosus tamen.* Idem, ibid.

(13) Balzac, lettre III à Chapelain, *lib. IV, pag. m.* 209.

(14) Jac. Waræus, de Scriptor. Hiberniæ, *pag.* 119, *apud* Pope Blount, Censura Authorum, *pag.* 643.

(15) Jacob. Usserius, de Britan. eccles. Primord., *pag.* 463, *apud eumdem, ibidem.*

(16) Gul. Cave, *ad ann. chron.*, 420, *apud eumdem, ibidem.*

(17) Jugem. des Savans, *tom. II, pag.* 188.

(*1) Jacob. Usserius, de Britann. eccles. Primord., *cap. XIII, pag.* 463.

(*2) Jacob. Waræus, Rerum Hibernic.

(*3) Ph. Labbe, Biblioth. Bibl., *pag.* 159.

(*4) Christoph. Sand., Animadv. in Voss., *pag.* 175.

(*5) Nicol. Anton., Biblioth. hisp., *præfat., pag.* 34.

M. Baillet, observe qu'il n'a jamais vu le *Judicium de omnibus omnium gentium et temporum historicis*, que l'on attribue à Dempster. Je crois qu'on rapporte mal le titre et qu'on n'a voulu parler que du jugement que Dempster a fait d'un-très grand nombre d'auteurs, et cela en très-peu de mots, à la tête de son Rosinus,

(G) *Quelques-uns de ses livres furent condamnés par l'inquisition de Rome.*] Vous trouverez dans le décret du 16 de mars 1621, *Thomæ Dempsteri de Antiquitate Romanorum, donec corrigatur*; et dans le décret du 17 de décembre 1623, *Scotia illustrior, seu mendicabula repressa modestâ parœbasi Thomæ Dempsteri.* M. Pope Blount assure (18) qu'on trouve dans ce dernier décret, *liber inscriptus* Hiberniæ *sive antiquioris* Scotiæ *Vindiciæ adversùs immodestam parœbasim* Thomæ Dempsteri. Cela ne se trouve point dans mon édition (19). On voit dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du père Labbe (20), que l'auteur du livre qui a pour titre *Hiberniæ, sive antiquioris Scotiæ Vindiciæ* s'appelle G. F. Fédericus Hibernus, et que son livre fut imprimé à Anvers l'an 1621. in-8°.

(18) Censura Author., *pag.* 643.

(19) *C'est celle de Genève*, 1667, *contrefaite sur celle de Rome de la même année.*

(20) *Pag.* 198, *edit. Rhotomag.*, 1678 : *l'endroit est hors de sa place.*

DENYS, tyran d'Héraclée, ville du Pont, profita de la décadence des Perses, après qu'ils eurent perdu contre Alexandre la bataille du Granique. Il n'avait osé s'agrandir pendant qu'il les avait redoutés : il ne les craignit plus quand il les vit engagés dans une guerre où la fortune se déclara pour les Macédoniens; mais il se trouva bientôt déchu des espérances qu'il avait fondées sur l'affaiblissement de la monarchie persanne. Il eut plus de sujet de redouter le vainqueur, qu'il n'en avait eu de craindre la cour de Perse. Ceux qui avaient été bannis d'Héraclée recoururent à la protection d'Alexandre, et le trouvèrent si favorable à leurs intérêts que peu s'en fallut que pour l'amour d'eux il ne détrônât Denys. La chose n'aurait pas manqué d'arriver, si Denys n'avait esquivé le coup par mille souplesses de politique (A), parmi lesquelles il faut compter son application à s'acquérir la bienveillance de Cléopâtre. Il se vit délivré d'inquiétude en apprenant la mort d'Alexandre. Cette nouvelle, à force d'être agréable, lui pensa faire tourner l'esprit (B). Perdiccas après la mort d'Alexandre n'eut pas moins de bonnes intentions pour les exilés d'Héraclée; de sorte que Denys se vit obligé tout de nouveau à recourir à mille artifices, afin de conjurer la tempête qui le menaçait. Mais cet embarras fut de petite durée, parce que Perdiccas fut bientôt tué. Depuis ce temps-là les affaires de Denys allèrent toujours en prospérant, à quoi son mariage avec Amastris servit de beaucoup (C). La vie voluptueuse qu'il mena le fit devenir si gras, qu'il ne faisait presque que dormir; et son assoupissement était si profond, qu'il n'y avait point d'autre moyen de l'éveiller que de lui ficher de longues aiguilles dans le corps : à peine pouvait-on en venir à bout par cette voie. Il mourut âgé de cinquante-cinq ans, dont il en avait régné trente. Ses sujets le regrettèrent beaucoup; car il les avait traités doucement. Il laissa sa femme tutrice de ses enfans, et régente de l'état (*a*). C'est elle qui fit bâ-

(*a*) *Tiré de l'*Histoire des Tyrans d'Héraclée, *composée par* Memnon. *Les extraits*

tir la ville d'Amastris (D). J'ai oublié de dire que notre Denys avait honte de sa grosseur; et c'est pour cela que lorsqu'il donnait audience, ou lorsqu'il rendait justice, il se mettait dans quelque armoire, qui faisait qu'on ne lui voyait que le visage (*b*). Quelques bannis d'Héraclée l'appellent le gros pourceau, dans l'une des comédies de Ménandre (*c*).

s'en trouvent dans Photius, Biblioth., *num.* 224, *pag. m.* 708 *et suivantes.*

(*b*) Élien, Hist. div., *lib. IX, cap. XIII*, Athen., *lib. XII, cap. XII, pag.* 549. *Ils parlent aussi des aiguilles qu'on lui fichait dans le corps pour le réveiller.*

(*c*) *Apud* Athenæum, *ibidem.*

(A) *Alexandre l'eût détrôné....., s'il n'avait esquivé le coup par mille souplesses de politique.*] L'une de ces souplesses fut de faire sa cour à Cléopâtre (1) : c'est l'ordinaire, on ne fait rien sans le sexe ; il y a partout quelques femmes qu'il faut mettre dans ses intérêts, si l'on veut faire réussir ses entreprises. Mais je voudrais bien savoir qui est cette Cléopâtre : serait-ce la sœur d'Alexandre, que Philippe maria au roi d'Épire (2), et qui s'assura de la Macédoine sur un faux bruit qu'Alexandre avait été tué (3)? C'est apparemment elle-même. Son crédit était grand sans doute et auprès d'Olympias sa mère, et auprès d'Alexandre son frère. Il fut fort grand depuis la mort de ce prince : nous voyons qu'Eumènes l'alla voir à Sardes pour s'autoriser du nom de cette princesse. *Indè Sardis profectus est ad Cleopatram sororem Alexandri Magni, ut ejus voce centuriones principesque confirmaret, existimaturos ibi majestatem regiam verti undè soror Alexandri staret. Tanta veneratio magnitudinis Alexandri erat, ut etiam per vestigia mulierum favor sacrati ejus nominis quæreretur* (4). L'historien dont j'emprunte ces paroles avait déjà dit que Perdiccas la rechercha en mariage afin de devenir roi (5). Cassander, Lysimachus, Antigonus, Ptolomée, et chacun des autres chefs de parti souhaitèrent de se marier avec elle : car ils crurent que les Macédoniens choisiraient pour maître celui qu'elle épouserait ; et ainsi chacun espéra de parvenir à l'empire, pourvu qu'il fût son mari. Antigonus la faisait garder dans Sardes : elle, qui ne l'aimait pas, et qui souhaitait de se joindre à Ptolomée, cherchait les moyens de s'évader. Le gouverneur de la ville l'en empêchait, et enfin, par ordre d'Antigonus, il se servit de quelques femmes pour la faire mourir. Antigonus, voulant éviter l'infamie d'un tel meurtre, fit punir de mort quelques-unes de ces femmes, et fit enterrer magnifiquement cette princesse (6). C'est ainsi qu'on se joue du public : les princes méritent mieux d'être appelés comédiens, que ceux qui montent sur le théâtre.

(B) *La mort d'Alexandre, à force d'être agréable, lui pensa faire tourner l'esprit.*] Voici un effet de la joie bien singulier, et, si je ne me trompe, plus rare que celui de faire mourir. On compte plusieurs personnes qui sont mortes de joie (7) ; mais je ne me souviens point d'avoir lu que bien des gens en aient perdu l'esprit. C'est ce qui m'oblige à citer les propres paroles de Photius : Εὐθυμίας μὲν ὁ Διονύσιος ἄγαλμα, τὴν ἀγγελίαν ἀκούσας, ἱδρύσατο· παθὼν τῇ πρώτῃ προσβολῇ τῆς φήμης ὑπὸ τῆς πυλλῆς χαρᾶς, ὅσα ἂν ἡ σφύδρα λύπη δράσειε· μικροῦ γὰρ περιτραπείς, εἰς τὸ πεσεῖν ὑπήχθη καὶ ἄνους ἄφθη γενόμενος. *Lætitiæ statuam consecravit : et ad primum famæ ad-*

(1) Ἐξέπεσεν ἄν, εἰ μὴ συνέσει πολλῇ καὶ ἀγχινοίᾳ καὶ τῇ τῶν ὑπηκόων εὐνοίᾳ, καὶ θεραπείᾳ Κλεοπάτρας, τοὺς ἀπειληθέντας αὐτῷ πολέμους διέφυγε. *Et excidisset sanè, nisi prudentiâ et sagacitate mentis, et studiis civium, et suis erga Cleopatram obsequiis, bella, cum minis sibi denuntiata, effugisset.* Photius, Biblioth., *pag.* 709, *num.* 224.

(2) Justin., *lib. IX, cap. VII, et lib. XIII, cap. VI.*

(3) Plutarchus, *in* Alexandro, *pag.* 702.

(4) Justin., *lib. XIV, cap. I.*

(5) *Ut viribus auctoritatem regiam acquireret.* Justin., *lib. XIII, cap. VI. Voyez aussi* Diodore de Sicile, *liv. XVIII, chap. XXIII.*

(6) *Tiré de* Diodore de Sicile, *lib. XX, cap. XXXVIII, ad ann.* 1 *olymp.* 118.

(7) *Voyez* Valère Maxime, *lib. IX, chap. XII*, et Pline, *lib. VII, chap. LIII.*

ventum eo affectus est modo præ exuberanti gaudio quo repentina hominem consternatio adfecerit. Nam prope erat ut vertigine correptus prolaberetur, et à sanâ mente conspiceretur alienus (8). Que peut-on faire contre les passions machinales? La raison aurait voulu qu'à la première nouvelle de la mort du graud Alexandre, ses plus ardens ennemis fissent de sérieuses réflexions sur l'inconstance des choses humaines, non sans admirer les qualités prodigieuses de ce prince. Mais notre Denys se trouva si peu en état de réfléchir gravement sur l'hommage que l'on doit en ces occasions à la destinée des héros, qu'il pensa perdre l'esprit, tant il était entraîné par ses premiers mouvemens, qui n'étaient rien moins que volontaires.

(C) *Son mariage avec* Amastris *servit de beaucoup.*] Il l'épousa après la mort de sa première femme. Amastris était fille d'Oxathre, frère du dernier Darius; elle était donc cousine germaine de Statira, fille de ce Darius, et femme d'Alexandre-le-Grand. Elles avaient été élevées ensemble, et s'aimaient beaucoup. Lorsque Alexandre se maria avec Statira, il voulut qu'Amastris fût mariée à l'un de ses plus intimes favoris : c'était Cratérus. Celui-ci vécut fort bien avec elle jusques à ce que ses intérêts, ou peut-être aussi son inclination après la mort d'Alexandre, lui inspirèrent l'envie de se marier avec Phila, fille d'Antipater. Alors Amastris, du consentement même de Cratérus, se maria avec Denys. Elle lui apporta de grands biens; et comme il eut occasion d'acheter les meubles de Denys, tyran de Sicile, il se donna un grand éclat dans sa maison, et avec les richesses qu'il se vit en main, appuyé d'ailleurs sur l'affection de ses sujets, il fit des conquêtes, et il envoya un puissant secours à Antigonus pendant la guerre de Cypre (9). En reconnaissance de ce secours, Antigonus maria Ptolomée son neveu, gouverneur de l'Hellespont, à une fille de Denys. Elle était du premier lit. Denys eut d'Amastris trois enfans, deux fils et une fille. La fille s'appelait comme sa mère; l'un des fils s'appelait Cléarque; l'autre Oxathre. Tout alla bien sous la tutelle et la régence d'Amastris; car Antigonus se rendit le protecteur d'Héraclée et des pupilles, et lorsqu'il cessa de le faire, Lysimachus prit sa place, et épousa même la veuve de Denys. Il l'aima passionnément jusqu'à ce qu'il fût devenu amoureux d'Arsinoë, fille de Ptolomée Philadelphe. Ces nouvelles amours causèrent une rupture entre Lysimachus et Amastris, qui fut cause que cette dame commanda seule dans Héraclée jusqu'à la majorité de Cléarque, son fils aîné. Ce prince, et Oxathre son frère, furent si méchans, qu'ils firent périr leur mère sur mer pour de légères raisons. Εἰς ἔκθεσμον δὲ καὶ μιαρώτατον ἔργον ἐξέπεσον· τὴν γὰρ μητέρα μηδὲν περὶ αὐτοὺς μέγα πλημμελήσασαν, μηχανῇ δεινῇ καὶ κακουργίᾳ ἐπιβᾶσαν νηὸς θαλάσσῃ ἀποπνιγῆναι κατειργάσαντο. *Ad nefarium et exsecrabile facinus sunt delapsi. Matrem enim quæ nihil in eos grande peccaverat cùm navi se commisisset, insigni commento et flagitio mari suffocandam curaverunt* (10). Lysimachus, qui régnait alors dans la Macédoine, sentit revivre ses premiers feux à l'ouïe d'un si énorme attentat, et résolut de le punir. Il dissimula son dessein, comme il savait faire plus qu'homme du monde, Κρύψαι τὸ βουλόμενον δεινότατος ἀνθρώπων γεγονέναι λέγεται. *Occultare enim quæ vellet ingeniosissimus mortalium fuisse perhibetur* (11); et ayant témoigné à Cléarque la même affection qu'auparavant, il fut reçu dans Héraclée comme un bon ami. Il fit mourir les deux princes dénaturés qui s'étaient défaits de leur mère, et s'empara de tous leurs biens, et rendit à ceux d'Héraclée leur liberté. Ils ne la gardèrent guère; car Lysimachus étant retourné chez lui fit des descriptions si vives du bon état où l'habileté d'Amastris avait mis Héraclée et deux autres villes, qu'Arsinoë, sa femme,

(8) Phot., Biblioth., *pag.* 709., *num.* 224.

(9) Ἀντιγόνῳ τὴν Ἀσίαν κατέχοντι λαμπρῶς συμμαχήσας. Antigono Asiam tenenti magnificè suppetias tulit. *J'aime mieux traduire ainsi, que comme il y a dans mon* Photius, *pag.* 709, (*c'est l'édition de Rouen*, 1653,) Antigono etiam, jam magnificè Asiam tenenti, suppetias tulit.

(10) Phot., *pag.* 712.

(11) *Là même.*

les lui demanda en présent. Il la refusa d'abord ; mais comme elle était adroite, et qu'il commençait à être bon homme à cause de son grand âge (12), elle obtint enfin ce beau présent, et envoya dans Héraclée un gouverneur qui traita fort durement cette ville (13). Il ne faut pas oublier que du mariage de Lysimachus et d'Amastris sortit un fils nommé Alexandre. C'est Polyænus qui nous l'apprend (14) : le passage est si corrompu, qu'on n'y a trouvé la vraie leçon qu'après bien des tentatives. Le manuscrit de Casaubon portait Ἀλέξανδρος Λυσιμάχου καὶ Μητριοῦδ' υἱός. Ce grand critique corrigea Μητριοῦδ' par Μητρίδης. Grentemenil a conjecturé plus heureusement que lui ; car il a cru qu'il fallait lire Ἀμάστριδος. Un autre savant (15) qui, au fond, est dans la même pensée, aime mieux lire Ἀμήστριος ou Ἀμάστριος. Il montre (16), par une médaille de notre Amastris, que le génitif de ce nom était Ἀμάστριος, aussi-bien qu'Ἀμάστρεως, et il cite Hérodote, qui a dit Ἀμάστριος au génitif. Il observe que Saumaise (17) et Tristan (18) se sont trompés, ayant cru qu'Amastris était sœur de Darius.

(D) ..... *C'est elle qui fit bâtir la ville d'Amastris.*] Cette ville fut l'une des trois que Lysimachus vanta à sa femme. Étienne de Byzance reconnaît bien que cette ville emprunta son nom d'Amastris, nièce du dernier Darius, et femme de Denys, tyran d'Héraclée (19) ; mais il veut qu'avant cela elle ait été appelée Cromna. Il aurait mieux fait s'il se fût scrupuleusement attaché à Strabon, qui rapporte (20) qu'Amastris, fille d'Oxyathre, etc., unit ensemble quatre bourgs, et en composa une ville qui fut nommée Amastris. Ces quatre bourgs s'appelaient Sésamus, Cytorus, Cromna et Teïus. Ils étaient en Paphlagonie. Il est étonnant que Mela (21) fasse mention de Sésame, de Cromna, de Cytore et de Teïus, sans dire un seul mot d'Amastris. On ne peut pas me répondre que l'union de ces quatre lieux, sous le nom d'Amastris, ne dura que pendant la vie de la reine Amastris, et qu'ensuite chacun reprit son indépendance et son premier nom ; car, si cela était vrai, Strabon n'assurerait pas qu'il n'y eut que Teïus qui rompit l'union. Les trois autres, ajoute-t-il (22), continuèrent la communauté, et l'un d'eux, savoir Sésame, fut la forteresse d'Amastris. Nous voyons dans Pline une faute toute semblable à celle d'Étienne de Byzance. *Sesamum oppidum*, dit il (23), *quod nunc Amastris.* On pourrait excuser ces deux auteurs, en disant qu'Amastris, par rapport à quelques-unes de ses parties, avait eu autrefois nom Cromna et Sésamus. Il y a une faute dans le scoliaste d'Apollonius sur le 943e. vers du IIe. livre (24). Il faut lire que Sésame changea son nom, non pas en celui de Damatris, à cause de la nièce de Darius, mais en celui d'Amastris. Cette ville a été célèbre. Les rois de Bithynie s'en emparèrent (25). Pline le jeune la loue beaucoup : *Amastrianorum*, dit-il (26), *civitas et elegans et ornata habet inter præcipua opera pulcherrimam eandemque longissimam plateam.* Il prie Trajan de fournir les frais nécessaires pour couvrir les égouts qui passaient par la belle place de cette ville. Il reçut une réponse favorable. Lucien (27) témoigne qu'il y trouva bien des philosophes disciples de Timocrate.

(12) Ἦν γὰρ δεινὴ περιελθεῖν ἡ Ἀρσινόη, καὶ τὸ γῆρας ἤδη Λυσίμαχον εἶχεν εὐεπιχείρητον. *Ingeniosa enim ad circumveniendum fuit Arsinoë, et jam senectus ipsa manuefactum dederat Lysimachum.* Phot., Biblioth., *pag.* 713.

(13) *Tout ceci est tiré de* Memnon, *dans* Photius, *num.* 224.

(14) *Lib. VI*, *pag.* 443, *apud* Ezech. Spanhemium, de Præst. Numismat., *pag.* 466.

(15) Spanhem., *ibid.*

(16) *Ibidem*, *pag.* 465.

(17) Ad Solinum, *pag.* 889.

(18) Comment., *tom I*, *pag.* 688.

(19) Catanée, in Plin., epist. XCIX *libri X*, *impute faussement à* Étienne *d'avoir dit qu'Amastris fut femme de Denys, tyran de Sicile.*

(20) *Lib. XII*, *pag.* 375.

(21) *Lib. I*, *cap XIX. Le père* Hardouin, in Plinium, *lib. VI*, *cap. II*, *pag.* 650, *lui impute d'avoir dit que la forteresse d'Amastris se nomme* Sésamus. *Mela ne le dit point.*

(22) Strabo, *lib. I*, *cap. XIX.*

(23) Plinius, *lib. VI*, *cap. II*, *pag. m.* 650.

(24) *M.* de Spanheim, de Præst. Num., *pag.* 465, *observe qu'*Holstenius *a corrigé cette faute dans ses notes sur* Apollonius

(25) Photius, Biblioth., *pag.* 720.

(26) Epist XCIX *libri X.*

(27) *In* Pseudomanti.

Les médailles d'Homère que les habitans d'Amastris firent frapper, sont une preuve de leur attachement aux belles-lettres (28).

(28) *Voyez M.* de Spanheim, de Præst. Num., *pag.* 490.

DENYS d'Héraclée, philosophe débauché. Cherchez HÉRACLÉOTES, tome VIII.

DES-BARREAUX (JACQUES DE VALLÉE, SEIGNEUR), né à Paris l'an 1602, d'une famille très-noble (A), a été un des beaux esprits du XVIIe. siècle. Il fit ses études chez les jésuites avec beaucoup de progrès; et parce qu'ils reconnurent que son esprit était capable des plus grandes choses, il tâchèrent de l'enrôler dans leur compagnie; mais ni lui ni sa famille ne voulurent prêter l'oreille à cette proposition. Il ne les aimait point, et il se déchaînait quelquefois contre eux agréablement. Les liaisons qu'il eut avec Théophile (B) contribuèrent sans doute beaucoup à cela, comme aussi au libertinage qui l'a rendu si fameux. Il était encore assez jeune, lorsque son père le fit pourvoir d'une charge de conseiller au parlement de Paris. Son bel esprit y fut admiré, quoiqu'il n'ait jamais voulu y rapporter aucun procès (C). On verra dans les remarques ce qui l'obligea à se défaire de cette charge (D). Comme il aimait extrêmement ses plaisirs et sa liberté, il ne s'estima pas fort malheureux de quitter la robe. Il a fait quantité de vers latins et français, et de fort jolies chansons; mais il n'a jamais rien publié : il ne songeait qu'à la bonne chère et aux divertissemens. Il était admirable dans les entretiens de table, connu et aimé des plus grands seigneurs et des plus honnêtes gens du royaume. Il n'y avait point de province où il n'eût des amis particuliers qu'il visitait fort souvent, et il se plaisait à changer de domicile selon les saisons de l'année (E). Quatre ou cinq ans avant sa mort il revint de tous ses égaremens : il paya ses dettes; il abandonna à ses sœurs tout ce qui lui restait de biens (*a*), moyennant une pension viagère de quatre mille livres; et se retira à Châlons-sur-Saône, le meilleur air, disait-il, et le plus pur qui fût en France. Il y loua une petite maison, où il était visité des honnêtes gens, et surtout de M. l'évêque, qui lui a rendu un bon témoignage. Il y mourut en bon chrétien l'an 1674. Il avait fait un sonnet dévot, deux ou trois ans avant sa mort, qui est connu de tout le monde (F), et qui est très-beau. Ni ses parens, ni ses amis, ne sauraient disconvenir de son grand libertinage (G); mais ils prétendent que la renommée a outré les choses (H), selon sa coutume, et que sur la fin de ses jours il acquiesça aux vérités de la religion; et, quant au reste, ils soutiennent qu'il a toujours été selon le monde un honnête homme, un homme d'honneur; *qu'il avait un bon fond d'âme et de cœur; qu'il était honnête, officieux, charitable, bon ami, généreux et libéral* (*b*). Il ne se

(*a*) *Il avait eu plus de quatre cent mille francs au partage des biens paternels et maternels, et outre cela quelque succession collatérale.*

(*b*) *Ceci, et tout ce qui, dans les remarques, n'est point muni d'une citation publique, est*

maria jamais, et n'eut point de frère, mais seulement deux sœurs (*c*).

tiré d'un mémoire qui vient de bon lieu, et dont je garde l'original.

(c) *Voyez la remarque* (A).

(A) *Il était d'une famille très-noble.*] Il était fils de Jacques de Vallée, seigneur Des-Barreaux, qui est mort maître des requêtes et président au grand conseil, et petit-fils de Jacques de Vallée, chevalier, seigneur Des-Barreaux, de Châteauneuf et de Chenailles, contrôleur général des finances, homme si considéré sous le règne de Henri III, et au commencement du règne suivant, qu'il eut beaucoup de part dans les conseils, et que le roi tint souvent chez lui le conseil, et lui écrivit souvent de sa propre main pour des affaires importantes. M. Des-Barreaux, qui fait la matière de cet article, avait pour cousin issu de germain M. de l'Aubespine Châteauneuf, garde des sceaux; et du côté de sa mère, il était cousin germain de la comtesse de Bouteville (1), et par conséquent oncle, à la mode de Bretagne, du maréchal de Luxembourg et de la duchesse de Mecklembourg. Marie de Vallée, sa sœur, aînée, n'a point laissé d'enfans de son mariage avec le président Viole. Élisabeth de Vallée, son autre sœur, fut mariée à M. du Boulai-Favier, maître des requêtes, qui a été intendant en Normandie. De ce mariage sortirent deux filles, dont l'une fut mariée à M. Talon (2), et l'autre au comte de Tilière et de Carouge.

(B) *Il eut des liaisons avec Théophile.*] Il était fort beau garçon dans sa jeunesse, et l'on prétend que Théophile en fut amoureux, et quelquefois même jaloux. Ce poëte dit quelque part en parlant de lui : *Valleus noster qui fuit olim meus.* Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'il en avait abusé; mais des personnes qui ont connu intimement M. Des-Barreaux assurent qu'il a eu toujours en horreur le péché contre nature, et que *nec agens nec patiens voluit unquam inservire præposteræ libidini.* Voyez la note (3).

(C) *Son père le fit pourvoir d'une charge de conseiller au parlement.... il n'a jamais voulu y rapporter aucun procès.*] Il disait que c'était une occupation sordide et indigne d'un homme d'esprit, de s'attacher à des papiers de chicane, et de les déchiffrer. Il se chargea une fois d'être rapporteur : le procès n'était pas de conséquence, et se voyant pressé par les parties, il les fit venir, et brûla le procès en leur présence, et paya de son argent ce qui était demandé *.

(D) . . . *On verra, dans les remarques, ce qui l'obligea à se défaire de cette charge.*] Ce fut, dit-on, une amourette du cardinal de Richelieu pour la fameuse Marion de Lorme, coiffée de notre M. Des-Barreaux. Je m'en vais vous alléguer mon auteur. « Le cardinal vit Marion de Lor-« me sans en être vu, et la trou-» va mille fois plus belle qu'il ne se » l'était imaginé. Il voulut savoir si » Cinq-Mars en était aimé, et il » donna la commission à Bois-Robert » de le découvrir. Cet abbé ne tarda » guère de donner à son éminence » l'éclaircissement qu'elle souhaitait; » et il lui apprit que, dans les com-» plaisances que Marion de Lorme » avait pour le favori du roi, la va-» nité y avait plus de part que l'a-» mour, et que toute la tendresse de » cette fille était pour Des-Barreaux, » conseiller au parlement, jeune » homme bien fait de sa personne, » d'un esprit vif et d'une conversa-» sion enjouée, mais débauché et im-» pie au dernier point. Le cardinal » fit proposer à Des-Barreaux par Bois-» Robert que s'il voulait lui céder sa » maîtresse, et l'engager à répondre » à sa bonne volonté, on aurait tant » de reconnaissance pour ce sacrifice, » qu'on ferait pour sa fortune tout ce

(1) *Mère du maréchal de Luxembourg. Elle est morte, non pas au mois de janvier* 1695, *comme les gazettes le publièrent, mais au mois d'août* 1696, *âgée de quatre-vingt-douze ans, dans la* 69e. *année de sa viduité. Voyez les* Lettres Historiques *du mois de septembre* 1696, *pag.* 327, 328.

(2) *Avocat général, et puis président à mortier, au parlement de Paris.*

(3) *Le recueil des* Lettres de Théophile, *publié par Mayret, en contient deux de françaises, et plusieurs latines de Théophile à Des-Barreaux, et une latine de celui-ci à Théophile.*

* Joly dit que M. Legouz, dans on *supplément* (resté manuscrit) *du Ménagiana*, rapporte que la somme se montait de 4 à 500 livres.

» qu'il pourrait désirer. Bois-Robert » s'acquitta de sa commission avec » beaucoup d'adresse ; mais Des-Barreaux ne répondit à cette ouverture qu'en plaisantant, et feignant » toujours de croire le cardinal incapable d'une telle faiblesse. Ce ministre en fut si irrité qu'il persécuta Des-Barreaux tant qu'il vécut, » et l'obligea à se défaire de sa charge et à sortir du royaume (4).»

Celui qui nous a fourni des mémoires touchant M. Des-Barreaux nous avait promis la réfutation de ce passage des Galanteries des rois de France; mais une longue maladie l'a empêché de nous envoyer cela.

(E) *Il se plaisait à changer de domicile selon les saisons de l'année.*] Il allait chercher les bons fruits et les bons vins dans les climats où ils excellaient. Mais principalement il allait chercher le soleil sur les côtes de Provence pendant l'hiver. Il passait à Marseille les trois mois de la vilaine saison. La maison qu'il appelait sa favorite était dans le Languedoc : c'était celle du comte de Clermont de Lodève, où il disait que la bonne chère et la liberté étaient dans leur trône. Il avait en Anjou la maison du Lude, où était autrefois l'abord des plus beaux esprits et des plus honnêtes gens. Il alla voir quelquefois M. de Balzac (5) sur les bords de la Charente ; mais où il a le plus régenté, c'est à Chenailles sur la Loire, maison agréable, et autrefois de plaisir et de bonne chère. Elle appartenait à l'un de ses oncles, et puis à M. de Chenailles son cousin germain, conseiller au parlement de Paris (6). Il faut que j'ajoute que les plaisirs de l'esprit étaient quelquefois le sujet de ses voyages, comme quand il vint exprès en Hollande pour y voir M. Descartes son ami, et pour profiter des instructions de ce grand génie (7).

(4) Galanteries des rois de France, *tom. II*, *pag.* 189, *édition de Hollande*, 1695.

(5) *Voyez la* lettre *que M. de* Balzac *lui écrivit le* 12 *octobre* 1641, *elle est la XXVIe. du IIe. livre de la IIe. partie des* Lettres choisies. *La cousine dont il lui parle, qui ne se voulait pas remarier, est sans doute la comtesse de Bonneville.*

(6) *Il s'est retiré à la Haye, pour la religion, en* 1694.

(7) Baillet, Vie de Descartes, *tom II*, *pag.* 176.

(F) *Il avait fait un sonnet dévot... qui est connu de tout le monde.*] Je ne laisserai pas de le mettre ici tout du long.

Grand Dieu, tes jugemens sont remplis d'équité ;
Toujours tu prends plaisir à nous être propice :
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera sans choquer ta justice.
Oui, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice :
Ton intérêt s'oppose à ma félicité ;
Et ta clémence même attend que je périsse.
Contente ton désir, puisqu'il t'est glorieux ;
Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux ;
Tonne, frappe, il est temps, rends-moi guerre pour guerre.
J'adore en périssant la raison qui t'aigrit ;
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ.

L'auteur de l'Art de parler trouve ce sonnet *admirable* *. Il l'a inséré dans son livre comme un exemple de la figure que les rhéteurs nomment *épistrophe* ou *consentement* (8). On trouve ce sonnet dans une lettre de M. Boursault. Le titre de cette lettre marque qu'elle fut écrite *à M. Des-Barreaux qui ne croyait en Dieu que lorsqu'il était malade.* (9) L'auteur lui parle de *la mort d'une malheureuse femme qui était l'opprobre de son sexe, et qui laissa des enfans qui étaient les héritiers de son infamie.* Il prétend que par cette mort Dieu avait *brisé les obstacles qui empêchaient* Des-Barreaux *de s'approcher de lui.* Concluons de là que cette femme avait été la maîtresse de ce libertin. On ajoute qu'on *ne doute point que des mauvais exemples* qu'ils s'étaient *mu-*

* Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV* (*Catalogue des écrivains*), dit : « Il est très-» faux que ce sonnet soit de Des-Barreaux. Il » était très-fâché qu'on le lui imputât. Il est de » l'abbé de Lavau (depuis membre de l'académie française, pour avoir négocié le mariage d'une fille de Colbert avec le duc de Mortemart), qui était alors jeune et inconsidéré. » J'en ai vu la preuve dans une lettre de l'abbé » de Lavau à l'abbé Servien. » Si un témoignage aussi positif avait besoin d'être confirmé, j'ajouterais que Joly, sans nommer l'auteur du sonnet, rapporte que la Monnoie doutait fort que Des-Barreaux fût auteur du sonnet.

(8) Art de parler, *liv. II*, *chap. III*, *pag.* 100, *édition de Hollande*, 1679.

(9) Lettres nouvelles de M. Boursault, *pag.* 18, *édition de Hollande*, 1698.

tuellement prêtés, elle *n'eût retenu* de lui *celui de croire en Dieu* dans la maladie. On lui représente ce que la miséricorde de Dieu avait fait souvent pour lui. *Ne fut-ce pas cette miséricorde*, lui dit-on (10), *qui, pour vous retirer des égaremens où vous étiez, vous envoya la dernière maladie que vous eûtes : où, touché de la grandeur de vos péchés, vous fîtes ce sonnet qui vous a acquis autant de gloire qu'il vous causera un jour de confusion, d'avoir été assez habile pour si bien penser, et assez malheureux pour si mal vivre ?..... Laissons pour un moment le chrétien, et ne parlons que de l'honnête homme. Dites-moi, je vous prie, si un homme qui aurait dit à un autre ce que vous dites à Dieu, et qui lui manquerait aussi indignement de parole que vous lui en manquez, serait honnête homme ?..... Qu'allez-vous faire, avec la mort qui marche à deux pas de vous, aujourd'hui aux capucins, et demain aux minimes, qu'y chercher ce que vous devriez fuir, et, si je l'ose dire, insulter Dieu où les autres le vont adorer* (11) ? On lui envoie la fable du Faucon malade : on lui soutient que *s'il y a quelque chose au monde de plus extravagant que de ne pas croire en Dieu, c'est d'avoir la faiblesse de l'invoquer sans y croire : Et comme il n'est pas plus Dieu quand nous nous portons mal que quand nous nous portons bien, il n'y a ni plus ni moins de raison à le croire dans un temps que dans un autre* (12). On suppose que ce fut la réponse de la mère du faucon ; et l'on déclare qu'*on ne sait qu'Ésope capable d'inspirer une réponse aussi judicieuse que* celle-là : enfin on exhorte très-vivement M. Des-Barreaux à ne point lasser la miséricorde de Dieu. Notez que la fable du Faucon, ou pour mieux dire, celle du Milan, paraît en ces termes dans la nouvelle édition de Phèdre :

Multos cùm menses ægrotásset milvius,
Nec jam videret esse vitæ spem suæ,
Matrem rogabat, sancta circumstet loca,
Et pro salute vota faceret maxima.
Faciam, inquit, fili ; sed opem ne non impetrem
Vehementer vereor ; sed qui delubra omnia
Vastando, cuncta polluisti altaria
Sacrificiis nullis parcens, nunc quid vis rogem (13) ?

Je n'ai point trouvé cette fable parmi celles qui sont attribuées immédiatement à Ésope, dans l'édition de Nevelet, mais je l'ai trouvée parmi celles qu'un anonyme a mises en vers latins (14), et qu'il a données comme originaires d'Ésope. Je n'y ai vu aucune trace de la pensée que M. Boursault débite, et qu'il croit que le seul Ésope est capable d'inspirer. Cela soit dit en passant.

Il a raison de dire que ce serait la dernière extravagance d'adresser des prières à une divinité qu'on ne croirait point ; mais je ne sais si Des-Barreaux a jamais fait cette folie. Saint Paul semble supposer qu'une telle extravagance ne se trouve point parmi les hommes : *Comment invoqueront-ils*, dit-il (15), *celui auquel ils n'ont point cru ?* Il me paraît assez possible que ceux qui n'ont rien déterminé positivement, ni sur l'existence, ni sur la non-existence de Dieu, lui fassent des vœux et des prières à la vue d'un grand péril. Or c'est l'état de presque tous les incrédules. Ils doutent s'il y a un Dieu ; ils ne connaissent pas clairement son existence : mais aussi ils ne connaissent pas clairement qu'il n'existe point. M. l'évêque de Tournai commence par cette pensée ses réflexions sur la religion. Il est naturel que de telles gens aux approches de la mort prennent le parti le plus sûr, et que *ad majorem cautelam*, ils se recommandent à la grâce et à la miséricorde divine (16). Ils espèrent quelque chose de leurs prières en cas qu'il y ait un être qui les entende et qui les puisse exaucer ; ils n'ont rien à craindre en cas qu'il n'y ait point un tel être. Mais si quelqu'un était parvenu à un tel degré de mécréance, qu'il se fût fermement persuadé le pur athéisme, et qu'il demeurât dans cette persuasion pendant qu'il serait malade dangereusement,

(10) *La même, pag.* 21.
(11) Lettres nouvelles de M. Boursault, *pag.* 22, *édition de Hollande*, 1698.
(12) *La même, pag.* 24.
(13) *Voyez le* Phèdre *imprimé à Amsterdam*, 1698, *à la page* 325 *du* Commentaire de Gudius. Append. Fab. I, *in* edit. P. Burm.
(14) *Elles sont dans la même édition de* Nevelet.
(15) Épître de saint Paul aux Romains, *ch.* X, *vers.* 14.
(16) *Voyez la remarque* (E) *de l'article de* Blox Borysthénite, *tom. III, pag.* 448

je ne conçois pas qu'il soit possible qu'il invoquât Dieu au fond de son cœur. N'allons donc pas nous imaginer que Des-Barreaux tomba dans l'extravagance qu'on lui impute, d'invoquer Dieu sans croire qu'il y eût un Dieu. Disons plutôt que sa coutume de l'invoquer dans ses maladies est une marque, ou qu'au temps de sa santé il ne doutait point de l'existence de Dieu, c'est ce qu'on assure dans le mémoire qui m'a été communiqué ; ou que tout au plus il mettait cela en problème, mais en problème dont il embrassait l'affirmative quand il craignait de mourir. L'inclination à la volupté lui faisait reprendre son premier train, son premier langage lorsque sa santé était revenue. Cela ne prouve point qu'en effet il fût athée. Cela prouve seulement, ou qu'il rejetait presque tous les dogmes particuliers des religions positives, ou que, par un principe d'orgueil, il craignait qu'on ne le raillât d'être déchu de la qualité d'esprit fort, s'il ne continuait pas à parler en libertin. Il est assez apparent que ceux qui affectent dans les compagnies de combattre les vérités les plus communes de la religion, en disent plus qu'ils n'en pensent. La vanité a plus de part à leurs disputes que la conscience. Ils s'imaginent que la singularité et la hardiesse des sentimens qu'ils soutiendront leur procurera la réputation de grands esprits. Les voilà tentés d'étaler contre leur propre persuasion les difficultés à quoi sont sujettes les doctrines de la providence et celles de l'Évangile. Ils se font donc peu à peu une habitude de tenir des discours impies ; et si la vie voluptueuse se joint à leur vanité, ils marchent encore plus vite dans ce chemin. Cette mauvaise habitude contractée d'un côté sous les auspices de l'orgueil, et de l'autre sous les auspices de la sensualité, émousse la pointe des impressions de l'éducation: je veux dire qu'elle assoupit le sentiment des vérités qu'ils ont apprises dans leur enfance touchant la divinité, le paradis et l'enfer ; mais ce n'est pas une foi éteinte ; ce n'est qu'un feu caché sous les cendres. Ils en ressentent l'activité dès qu'ils se consultent, et principalement à la vue de quelque péril. On les voit alors plus tremblans que les autres hommes (17). Ils passent jusqu'à la superstition : le souvenir d'avoir témoigné plus de mépris qu'ils n'en sentaient pour les choses saintes, et d'avoir tâché de se soustraire intérieurement aussi à ce joug, redouble leur inquiétude. On n'a presque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptés et des vanités de la terre, se soit amusé à dogmatiser pour l'impiété dans les compagnies, encore qu'une longue suite de méditations profondes, mais mal conduites, l'ait précipité dans la rejection intérieure de toute la religion. Bien loin qu'un tel homme voulût ôter de l'esprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent préserver de la débauche, bien loin qu'il voulût inspirer ses opinions à ceux qui en pourraient abuser, ou à qui elles pourraient faire perdre les consolations que l'espérance d'une éternité heureuse leur fait sentir dans leurs misères, il les fortifierait là-dessus par un principe de charité et de générosité. Il garde ses sentimens, ou pour lui seul, ou pour des personnes qu'il suppose très-capables de n'en faire pas un mauvais usage. Voilà ce que font les athées de système, ceux que la débauche ni l'esprit hâbleur n'ont point gâtés (18). Le malheur d'avoir été trop frappés d'un certain principe, et de l'avoir suivi avec trop de gradations de conséquences, les a menés à une certaine persuasion. La grâce de Dieu les en peut tirer à la vue de la mort, mais sans cela ils persistent dans leur indolence au milieu des maladies et des tempêtes, et s'ils se conforment aux cérémonies mortuaires de l'église, c'est pour épargner à leurs parens les suites fâcheuses de la rejection du rituel. Cela porte à croire que les libertins semblables à Des-Barreaux ne sont guère persuadés de ce qu'ils disent. Ils n'ont guère examiné. Ils ont appris quelques objections ; ils en étourdissent le monde ; ils parlent par un principe de fanfaronnerie et ils se démentent dans le péril (19). M. de Balzac les a

(17) *Voyez ci-dessus pag.* 95, *le passage de* Charron, *dans la remarque* (I) *de son article.*

(18) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Vayer, *à la fin, tom.* XIV.

(19) *Voyez l'article de* Bion, Borysthénite, *remarque* (E), *et celui d'*Hénault, *tom.* VIII.

bien caractérisés, lorsqu'il s'est moqué d'un grammairien de Gascogne, qui faisait le rodomont contre la divinité, et qui tombait pour la moindre chose dans la superstition la plus timide. Les termes dont il s'est servi tant en vers qu'en prose sont si beaux, que je me sens obligé de les rapporter. *Audisti in quotidianis Comœdiis Pyrgopolinicis partes bellè agere. Audisti usurpantem crebrò, sibique affingentem Virgilianum illud :*

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.

Ne vobis imponat verborum illa magnificentia : histrio et recitator Virgilianus est, non philosophus Virgilianus. Meticulosissimum omnium animal timet etiam non timenda. Neque ignem modò, sed suspicionem quoque ignis, et fumum è longinquo volantem, et sublustriorem umbram timet.....

Vilis grammaticus, gentis pars fœda togatæ,
Impuro tantùm ore ferox, ne credite verbis,
Corde pavet gelido, quamvis verba ardua jactet
Sæpiùs, et tragicas effundat in æëra voces.
Non furor hunc constans, non numina fortiter udit;
Intrepidusque polos audet ridere tonantes,
Ut quondam Capaneus Thebana ad mœnia pugnans,
Cùm non arma Jovis flammasque timeret Olympi.
Hic dubii imbellis ventura pericula casûs,
Et simulachra malorum, et larvas horret inanes,
Contemptor placidique Jovis cœlique sereni.
Quas non ille aras, humili formidine tactâ
Mente petet, quos non superos in vota vocabit,
Si videat maris iratos insurgere fluctus,
Sentiat aut propriis ardere incendia venis,
Insolitove urgeri oppressum pondere pectus,
Æger, inops animi, atque instantis victima fati (20)?

Observons par occasion que plusieurs personnes très-persuadées des vérités du christianisme, oublient après le péril les vœux qu'elles avaient faits. De là est venu le proverbe, *Passato il pericolo, gabbato il santo.* Combien y a-t-il de débauchés très-orthodoxes d'ailleurs, qui, dans la peur de faire naufrage, ou de mourir d'une maladie, promettent à Dieu que, s'ils en échappent, ils vivront très-sagement ? Ils en échappent, et vivent aussi mal qu'ils avaient fait. Ne dirait-on pas qu'ils font allusion à ces lois humaines qui dispensent de tenir leur parole ceux qui l'ont donnée, pressés par une force majeure, en prison, à un ennemi qui leur tenait le pistolet sur la gorge, saisis; en un mot, d'une crainte légitime, *metu cadente inconstantem virum?*

(G) *Ses amis ne sauraient disconvenir de son grand libertinage.*] Ils disent qu'il goûtait assez les vérités du christianisme, et qu'il eût bien voulu en être très-persuadé; mais il prétendait qu'il n'y a rien de si difficile à un homme d'esprit que de croire. Il était né catholique, mais il n'avait aucune créance ni au culte ni aux dogmes de la religion romaine; et il disait que si l'Évangile et l'Écriture sont la règle de ce que nous devons faire et de ce que nous devons croire, il n'y avait point de meilleure religion que la réformée.

(H)..... *mais ils prétendent que la renommée a outré les choses.*] Plusieurs sans le connaître ont parlé de lui comme d'un impie et d'un athée; mais la vérité est qu'hormis quelques saillies dans la chaleur de la dispute, où il poussait quelquefois son raisonnement trop loin, il n'a jamais fait paraître que ses sentimens allassent à nier l'existence de Dieu. Il y avait quelquefois de l'emportement trop fort dans ses petites chansons de débauche. Voilà ce que portent les mémoires que l'on m'a communiqués. J'ai lu dans la seconde édition du *Ménagiana* une chose à quoi je ne pense pas que l'on doive ajouter foi, car c'est un conte qui se dit partout, et qui est attribué à mille sortes de gens. Quoi qu'il en soit, voici le conte de M. Ménage. *Un jour que* M. Des-Barreaux et M. d'Elbène *étaient encore ensemble, c'était en carême, ils voulurent manger de la viande, et ne trouvèrent que des œufs dont on leur fit une omelette. Dans le temps qu'ils la mangeaient, il survint un orage et un tonnerre si terrible qu'il semblait qu'il allât renverser la maison où ils étaient. M. Des-Barreaux, sans se troubler, prit le plat et le jeta par la fenêtre, disant : Voilà bien du bruit pour une omelette* (21). Je n'ajoute pas plus de foi

(20) Balz., Epistol Select., *pag. m.* 279.

(21) Ménagiana, *pag.* 240, 241 de la 2e. *édition de Hollande.*

à un autre conte que j'ai ouï dire. On prétend que Des-Barreaux, étant bien malade, fit venir les prêtres avec autant de diligence que s'il eût été vieux dévot. L'eau bénite, les chandelles bénites, les croix, les images et tout l'attirail de la dévotion romaine entouraient son lit. On lui demanda comment il se portait. *Jugez*, dit-il, *du mauvais état de mon corps et de mon esprit par l'attirail qui m'environne.* On a forgé apparemment ce petit conte sur le modèle de la réponse que fit Périclès, lorqu'il se laissa pendre au cou un remède de vieille femme (22). Ce que je m'en vais rapporter est tiré des lettres de Guy Patin. « On » me vient de dire que le débauché » M. Des-Barreaux est mort; belle » âme devant Dieu, s'il y croyait! » Au moins il parlait bien comme un » homme qui n'avait guère de foi » pour les affaires de l'autre monde; » mais il a bien infecté de pauvres » jeunes gens de son libertinage; sa » conversation était bien dangereuse » et fort pestilente au public: on dit » qu'il en avait quelque grain avant » qu'aller en Italie; mais à son retour » il était achevé: un rieur disait que » la trop fréquente conversation des » moines l'avait gâté, non pas de ces » anachorètes de la Thébaïde, ou de » nos bonnes gens qui s'emploient à » la dévotion et à l'étude, mais de » ceux qui sont en si grand nombre » dans les villes d'Italie, qui ne son- » gent à rien moins qu'à Dieu. » Comme Patin écrivait cela le 28 de mai 1666 (23), on voit clairement qu'il se fondait sur un faux bruit touchant la mort de Des-Barreaux. Il n'en était pas encore désabusé le 18 de juin suivant; car voici ce qu'il écrivit dans une lettre datée de ce jour-là (24). « On ne dit rien de » M. Des-Barreaux, je ne sais où il » est à présent. Il a vécu de la secte » de Crémonin: point de soin de leur » âme et guère de leur corps, si ce » n'est trois pieds en terre. Il n'a pas » laissé de corrompre les esprits de » beaucoup de jeunes gens, qui se » sont laissé infatuer à ce libertin. » Ce qu'il écrivit quatre ans après au sujet de Saint-Pavin montre qu'il avait connu la fausseté de sa nouvelle; car il parle de Des-Barreaux comme d'un homme vivant, et qui faisait pénitence. *Il est ici mort depuis peu de jours*, dit-il (25), *un grand serviteur de Dieu, nommé M. de Saint-Pavin, grand camarade de Des-Barreaux, qui* EST *un autre fort illustre Israëlite*, si credere fas est. Ce discours insinue assez clairement, ce me semble, que l'un et l'autre de ces deux fameux libertins voulurent passer pour convertis; et ainsi l'événement eût été bientôt contraire aux prédictions de M. Despréaux, qui avait mis la conversion de Saint-Pavin au nombre des impossibilités morales.

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint-Jean glacée,
Arnaud à Charenton devenir huguenot,
Saint-Sorlin janséniste, et SAINT-PAVIN BIGOT (26).

Il ne faut point douter que Saint-Pavin ne fût encore dans la mauvaise route lorsque M. Despréaux parla de lui. D'où vient donc que le savant Hadrien Valois met la conversion de Saint-Pavin au jour de la mort de Théophile? Il s'est trompé assurément. Voyez le *Valésiana* (27); vous y trouverez aussi quelque chose touchant notre Des-Barreaux: « J'ai vu, » étant jeune, MM. Des-Barreaux et » Bardouville grands camarades. Ils » étaient des disciples de Théophile... » Pour ce qui est de M. Des-Barreaux, » après avoir bien fait parler de lui

(22) Ὁ γοῦν Θεόφραστος ἐν τοῖς ἠθικοῖς διαπορήσας, εἰ πρὸς τὰς τύχας τρέπεται τὰ ἤθη, καὶ κινούμενα τοῖς τῶν σωμάτων πάθεσιν, ἐξίσαται τῆς ἀρετῆς, ἰσόρικεν, ὅτι νοσῶν ὁ Περικλῆς ἐτισκοπουμένῳ τινὶ τῶν φίλων δείξειε περίαπτον ὑπὸ τῶν γυναικῶν τῷ τραχήλῳ περιηρτημένον, ὡς σφόδρα κακῶς ἔχων, ὑπότε, καὶ ταύτην ὑπόμενοι τὴν ἀβελτηρίαν. *Scriptum reliquit in Ethicis Theophrastus, ubi disputat an mutentur cum fortunâ mores, et corporis agitati affectibus deeiscant à virtute, ægrum Periclem amico cuipiam, qui ipsum invisebat, amuletum ostendisse à mulieribus ex collo suo suspensum, quasi, quùm eas etiam toleraret ineptias, graviter admodum ægrotaret.* Plutarch. *in* Pericle, *pag.* 173, *A.*

(23) *Cette* Lettre *est la* CCCCV^e^. *Voyez la page* 203 *du* IIIe. *tome.*

(24) *C'est la* CCCCVII^e^.

(25) Lettre DXII^e^., *datée de Paris, le* 11 *avril* 1670. *Voyez la page* 510 *du* IIIe. *tome.*

(26) Despréaux, satire I, vs. 125.

(27) *Pag.* 32, *édition de Hollande.*

» dans Paris, et voyant qu'il venait » un peu sur l'âge, il se mit dans la » dévotion. Quelque médisant qui » croyait que ce ne fût pas un pur » motif de piété qui l'eût porté à » changer de vie, fit alors cette épi- » gramme sur lui :

» *Des-Barreaux, ce vieux débauché,*
» *Affecte une réforme austère :*
» *Il ne s'est pourtant retranché*
» *Que ce qu'il ne saurait plus faire* (28).

(28) *Là même, pag.* 31.

DIACCÉTO. Cherchez JACCETIUS, tome VIII.

DIAGORAS, fameux athlète de l'île de Rhodes, comptait entre ses ancêtres un des plus illustres hommes de l'antiquité (A). La gloire, qu'il remporta par ses victoires aux jeux publics de la Grèce, devint extrêmement remarquable par celles que ses fils, et les fils de ses filles (*a*), y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ses fils : ils obtinrent la couronne, et ils chargèrent leur père sur leurs épaules, et le portèrent au travers d'une multitude incroyable de spectateurs qui leur jetaient des fleurs à pleines mains, et qui applaudissaient à sa gloire et à sa bonne fortune (*b*). Quelques auteurs rapportent qu'il fut transporté de tant de joie, en cette rencontre, qu'il en mourut (B). Mais on a sujet de croire que cela est faux (C). Le temps auquel il vivait se peut trouver dans l'un des auteurs que M. Moréri cite (D); mais ces auteurs ne disent point que le sujet de sa mort soit rapporté diversement. C'est néanmoins ce qu'assure M. Moréri (E).

(*a*) *Voyez tom. III, pag.* 341, *la remarque* (C) *de l'article* BÉRÉNICE, fille, sœur et mère, etc.

(*b*) *Tiré de* Pausanias, *liv. VI, pag.* 184.

Depuis la première impression de cet article, j'ai trouvé dans les OEuvres de Pindare une ode qu'il fit en l'honneur de Diagoras. On y apprend (*c*) que cet athlète avait remporté deux fois la victoire aux jeux de Rhodes, quatre fois aux jeux Isthmiques, deux fois à ceux de Némée ; et qu'il avait été victorieux aux jeux d'Athènes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thèbes, à ceux de la Béotie, à ceux de l'île d'Ægine, à ceux de Pellène (*d*), et à ceux de Mégare. Cette ode fut faite sur la couronne du *pugilat* qu'il remporta aux jeux olympiques de la 79e. olympiade (*e*). Son père Damagète, ni Tlépolème le fondateur des Rhodiens et la souche de la famille, ne furent pas oubliés. On peut dire au contraire que la digression de Pindare sur les aventures de Tlépomène est un peu prolixe. Quoi qu'il en soit, on apprend par-là que notre Diagoras descendait de Jupiter (F). D'autres disent que son extraction était divine immédiatement (G). Cette ode de Pindare fut mise en lettres d'or dans un temple de Minerve (*f*).

(*c*) Pindar., ode VII, Olympion.

(*d*) *Six fois.*

(*e*) *Voyez* Benedictus, *in* Pindar., *ibid. pag.* 123.

(*f*) *Voyez là-même.*

(A) *Il comptait entre ses ancêtres un des plus illustres hommes de l'antiquité.*] Je veux dire qu'il descendait d'une fille d'Aristomène, le plus grand héros qui eût été parmi les Messéniens. Cet Aristomène avait marié deux de ses filles, et il lui en restait une troisième. Damagétus, roi de Jalyse, dans l'île de Rhodes, la demanda en mariage, à cause que l'o-

racle de Delphes lui avait répondu qu'il eût à se marier avec la fille du plus honnête homme qui fût en Grèce. Aristomène ne se contenta pas de lui accorder sa fille, il la lui mena lui-même dans l'île de Rhodes. Damagétus eut de cette femme un fils qui eut nom Diagoras. Si Pausanias, qui me fournit tout ceci (1), a voulu dire que Diagoras l'athlète, père et grand-père de tant de victorieux athlètes, était fils de Damagétus et de la fille d'Aristomène, il n'avait pas bien consulté la chronologie. D'un côté, il dit (2) que la mort fut cause qu'Aristomène n'alla point voir Ardys et Phraorte, celui-là, roi de Lydie et fils de Gygès, celui-ci, roi des Mèdes : et en un autre lieu (3) il assure que Doriéus, fils de Diagoras l'athlète, vivait au temps de Conon, général des Athéniens. Or, le règne de cet Ardys s'étend depuis la 2e. année de la 26e. olympiade, jusqu'à la 3e. année de la 37e. (4). Phraorte régna depuis la 2e. année de la 31e. olympiade, jusqu'à la dernière année de la 36e. ; et Conon a fleuri environ la 96e. olympiade : il est donc contre toutes les apparences que Doriéus, contemporain de ce Conon, soit fils d'un homme dont le père se maria lorsque Phraorte régnait. Voyez ci-dessous les remarques (D) et (F).

Notez que, quand on examine le grec de Pausanias un peu mieux que Romulus Amaséus son traducteur latin ne l'examina, on trouve qu'il nous apprend que Diagoras l'athlète était fils d'un Damagétus, dont le père, nommé Doriéus (5), était fils de Damagétus et de la fille d'Aristomène.

(B) *Quelques auteurs rapportent qu'il fut transporté de tant de joie..... qu'il en mourut.*] Je crois qu'on ne trouve cela que dans Aulu-Gelle, parmi les anciens, et que c'est lui qui, à cet égard, doit passer pour l'original d'une infinité d'auteurs plus modernes, qui ont cité cet exemple toutes les fois qu'il ont parlé de la joie comme d'une chose capable de faire mourir. Quand je dis qu'Aulu-Gelle a été leur original, je n'entends pas qu'ils l'aient tous consulté : il est original immédiat à l'égard de quelques-uns, et par réduction à l'égard de tous les autres. Voici ce qu'il dit : il ne rapporte pas le fait aussi simplement que Pausanias ; il y ajoute sans doute quelques embellissemens de rhétorique. *De Rhodio etiam Diagorâ celebrata historia est. Is Diagoras tres filios adolescentes habuit, unum pugilem, alterum pancratiasten, tertium luctatorem : eosque omnes vidit vincere coronarique eodem Olympiæ die : et quùm ibi eum tres adolescentes amplexi, coronis suis in caput patris positis, suaviarentur, quùmque populus gratulabundus flores undiquè in eum jaceret : ibi in stadio, inspectante populo, in osculis atque in manibus filiorum animam efflavit* (6).

(C)..... *On a sujet de croire que cela est faux.*] Le fait eût été trop singulier pour avoir été omis par ceux qui ont amplement parlé de Diagoras : je ne saurais comprendre que Pausanias, qui parle de lui si tranquillement (7), et avec plusieurs digressions, eût pu passer sous silence une mort de cette nature, s'il en eût ouï parler comme d'un événement certain. Or sans doute il l'aurait appris sur ce pied-là, si la chose eût été certaine. Notez que non-seulement il nous explique la situation des statues qu'on érigea à Diagoras, à ses fils et à ses petits-fils, et qu'il touche plusieurs circonstances particulières qui concernent cette famille ; mais qu'il parle aussi de la glorieuse journée où cet homme se vit honoré de tant d'applaudissemens et de félicitations, sur la victoire de ses fils. Aurait-on pu dans cet endroit-là se dispenser de cette remarque, que Diagoras mourut de joie sous les fleurs qu'on jetait sur lui, et sous les bénédictions de l'assemblée ? Prenons donc le silence de Pausanias pour une preuve du mauvais discernement d'Aulu-Gelle. Cicéron et Plutarque nous en fournissent une autre preuve. Ils rap-

(1) *Lib. IV, pag.* 134.
(2) *Ibidem.*
(3) *Lib. IV, p.* 185.
(4) *Voyez* Calvisius.
(5) *Il y a* τοῦ Δωρέως *dans les éditions de* Pausanias, *lib. IV ; mais selon la conjecture de* Camérarius, *il faut lire* Δωριέως *comme dans le VIe. livre.*

(6) Aulus Gell., Noct. Atticar. *lib. III, cap. XV.*
(7) *Liv. VI, pag.* 184.

portent tous deux ce qui fut dit à Diagoras le jour de cette insigne victoire. Un Lacédémonien l'aborda, pour l'exhorter à ne point perdre une si belle occasion de mourir. Aurait-il fallu lui faire cette remontrance, s'il fût mort effectivement de joie ? N'aurait-il point prévenu le bon mot de ce Lacédémonien, et donné bon ordre que jamais ni Cicéron, ni Plutarque, ni aucun autre moraliste, n'eussent pu citer Diagoras de la manière qu'ils l'ont cité, non pas comme un homme qui était mort de joie sur le faîte de son bonheur, mais comme un homme à qui l'on représenta qu'il ferait bien de mourir dans une telle conjoncture. Cela n'est-il pas convaincant contre le bon Aulu-Gelle ? Je remarquerai que Cicéron et Plutarque rapportent si différemment la pensée du Lacédémonien, que le oui et le non ne sont pas plus différens. Ils ne s'accordent que pour le but général, qui est de prouver que la mort ne doit point être fâcheuse à ceux qui jouissent d'un grand bonheur. *Mourez, Diagoras, car présentement vous irez au ciel. Secundis suis rebus volet etiam mori, non enim tam cumulus bonorum jucundus esse potest, quàm molesta decessio. Hanc sententiam significare videtur Laconis illa vox, qui quùm Rhodius Diagoras Olympionices nobilis uno die duos suos filios victores Olympiæ vidisset, accessit ad senem, et gratulatus, Morere, Diagora, inquit : nunc enim in cœlum ascensurus es. Magna hæc et nimium fortasse Græci putant, vel tum potiùs putabant. Isque qui hoc Diagoræ dixit permagnum existimans patrem quùm duobus filiis treis Olympionicas unâ ex domo prodire, cunctari illum ditiàs in vitâ fortunæ objectum inutile putabat ipsi* (8). Voilà le compliment selon Cicéron, et le voici selon Plutarque, *Mourez Diagoras, car vous ne monterez point au ciel.* Οὐ γὰρ (ὡς Αἴσωπος ἔφασκε) χαλεπώτατός ἐστιν ὁ τῶν εὐτυχούντων θάνατος, ἀλλὰ μακαριώτατος, εἰς ἀσφαλῆ χώραν τὰς εὐπραξίας κατατιθέμενος τῶν ἀγαθῶν, καὶ τύχῃ, μεταβάλλεσθαι οὐκ ἀπολιπών. διὸ βέλτιον ὁ Λάκων τὸν ὀλυμπιονίκην Διαγόραν, ἐπιδόντα μὲν υἱοὺς στεφανουμένους ὀλυμπιάσιν, ἐπιδόντα δ' υἱωνοὺς καὶ θυγατριδοῦς, ἀσπασάμενος. Κάτθανε (εἶπε) Διαγόρα· οὐκ εἰς τὸν Ὄλυμπον ἀναβήσῃ. *Non enim (ut Æsopus ait) mors est felicium acerbissima, verùm beatissima : quæ res bonorum virorum lætus securo loco deposuit, et fortunæ declinavit conversionem. Melius ergo Lacon ille qui Olympionicen Diagoram, quùm spectàsset filios ille victores Olympiæ, spectàsset etiam nepotes ex filiis et filiabus, salutans, morere, Diagora, inquit : non enim in cœlum ascensurus es* (9). Le raisonnement de ce Lacédémonien est obscur pour moi, je le confesse, de quelque sens qu'on le tourne, ou comme Cicéron, ou comme Plutarque. Je le comprendrais un peu mieux selon le sens de ce dernier ; je m'imaginerais qu'on eût raisonné de cette façon : *Vous êtes parvenu au plus haut sommet de gloire où vous puissiez aspirer, car il ne faut pas vous promettre que si vous viviez encore long-temps vous monteriez jusqu'au ciel ; mourez donc, afin de ne courir aucun risque de décadence.* J'exhorte ceux qui n'auront rien à faire de plus important, à examiner tout ceci. Volaterran y a fait une innovation (10). La matière peut devenir féconde en observations subtiles, et même en érudition. Pour moi, je me contenterai de citer le poëte Térence, qui fait dire à l'un de ses personnages :

Nunc est profecto interfici cùm me perpeti possum,
Ne hoc gaudium contaminet vita ægritudine aliquâ (11).

(D) *Le temps auquel il vivait se peut trouver dans l'un des auteurs que cite Moréri.*] Ce n'est pas avec précision, mais en général, et voici comment. Doriéus, le troisième fils de Diagoras, fut chassé de Rhodes avec son frère Pisidore. Ils se retirèrent à Thurium dans l'Italie ; et de là vint qu'aux jeux où ils furent couronnés,

(8) Cicero, Tuscul. I, *circa fin.*, *fol.* 253, D, *édit. Basil.*, 1528. *Notez que dans d'autres éditions postérieures on a mis* non enim, *au lieu de* nunc enim.

(9) Plut., *in* Pelopidâ, *pag.* 297, A, B.

(10) *Diagoras Rhodius cùm se victorem duosque Olympionicas filios vidisset, Nunc, ait, tibi, Diagora, moriendum, ne amplius Olympiam ascendas ; quod sane præ gaudio accidit : autores* Plin., Gell., Volaterran., *lib. XV, pag.* 539. *Pline ne dit rien de cela ; et Aulu-Gelle ne le dit pas de la sorte.*

(11) Terent., Eun., *act. III. sc. V, vs.* 3.

le crieur public les appela Thuriens. Doriéus retourna à Rhodes, lorsque la faction qui l'avait chassé ne fut plus la supérieure. Il embrassa hautement le parti de Lacédémone dans la guerre du Péloponnèse, équipa des vaisseaux à ses dépens, et combattit en lion contre les Athéniens. Ils le haïssaient de telle sorte, que l'ayant pris prisonnier ils résolurent de lui faire un méchant parti; mais sa présence frappa l'assemblée : on fut touché de voir captif un personnage dont la gloire avait eu un si grand éclat, et on le remit en liberté (12). Les Lacédémoniens ne furent pas si généreux : ils le prirent comme il était en voyage auprès du Péloponnèse, dans le temps que les Rhodiens firent alliance avec les Perses et avec les Athéniens, à l'instigation de Conon, et le traitèrent comme un criminel d'état, c'est-à-dire qu'ils le firent mourir. Conon détacha les Rhodiens de l'alliance de Lacédémone (13) la 96e. olympiade (14). On peut connaître par-là en gros le temps de Diagoras.

(E)..... *mais ces auteurs ne disent point..... ce qu'assure M. Moréri.*] Si Plutarque, Pausanias, Aulu-Gelle, et Cicéron (15), *rapportaient un peu diversement le sujet de la* mort de Diagoras, comme M. Moréri l'affirme, il faudrait que les uns attribuassent sa mort à une cause, et les autres à une autre; mais c'est ce qu'ils ne font pas. Aulu-Gelle le fait mourir de joie; les trois autres ne disent quoi que ce soit de sa mort.

(F) *Notre Diagoras descendait de Jupiter.*] Car Tlépolème était fils d'Hercule, et d'Astydamie fille d'Amyntor (16). Quelques-uns disent qu'Amyntor rapportait aussi à Jupiter son extraction (17); et ainsi Diagoras aurait pu faire remonter jusqu'au plus grand des dieux sa généalogie, tant selon la ligne masculine, que selon la ligne féminine, à commencer par Tlépolème.

(G) *D'autres disent que son extraction était divine immédiatement.*] Un ancien scoliaste rapporte qu'il y avait tradition que Diagoras était fils de Mercure, et que la chose arriva de cette manière. Sa mère se promenant à la campagne, et se trouvant incommodée du chaud excessif qu'il faisait, fut se reposer à l'ombre d'un bois. Mercure à qui ce bois était consacré profita de l'occasion et jouit de cette femme. C'est ce qui donna la naissance à Diagoras. Personne depuis Hercule n'était né de cette manière. Ὃς πρῶτος ἀφ' Ἡρακλέος λέγεται τοιοῦτος γένεσθαι, ce sont les termes du scoliaste (18). On peut se plaindre de ce que Benoît les a traduits obscurément, *qui primus*, dit-il (19), *ab Hercule tantus dicitur habitus.* Notez qu'il est bien vrai qu'on a dit que depuis Hercule il n'y eut point de femme à qui Jupiter fît un enfant (20); mais qu'il n'est point vrai qu'on ait dit cela des autres dieux, à l'égard de tout le temps qui se passa depuis Hercule jusques à Diagoras. Celui-ci vivait encore dans la 79e. olympiade, long-temps après la naissance de Romulus, le fruit des embrassemens du dieu Mars et de Rhéa Silvia.

(12) Pausanias, *lib. VI, pag.* 184, 185.

(13) Androtion, *in* Commentariis Rerum atticarum, *apud* Pausaniam, *ibidem.*

(14) Diod Siculus, *lib. XIV.*

(15) *Ce sont les quatre auteurs que* Moréri *cite.*

(16) Pind., od. VII Olymp.

(17) *Voyez* Benedictus, *in* Pindar., *ibidem*, *pag.* 129.

(18) *Voyez le sommaire grec de l'ode* VII *des* Olympiques *de* Pindare, *à la page* 77 *de l'édit. d'Oxford*, 1698.

(19) Benedictus, *in* Pindar., *pag.* 123.

(20) *Voyez la remarque* (N) *de l'article* Hercule, *tom.* VIII.

DIAGORAS, surnommée l'athée (*a*), vivait en la 91e. olympiade (A). On a pu dire qu'il était un philosophe d'Athènes, car il a philosophé dans cette ville; mais il n'en était point natif. L'île de Mélos, l'une des Cyclades, ou la ville de Mélia dans la Carie, étaient le lieu de sa naissance (B). Un entêtement d'auteur, une tendresse excessive pour une production de son esprit, l'entraîna dans l'impiété (C). Ce fut l'un des plus francs, et des plus déterminés athées du monde :

(*a*) Cicero, de Naturâ Deor., *lib. I et III;* Diodor Siculus, *lib. XIII, cap. VI;* Lactant. de Irâ Dei, *cap. IX, et multi alii.*

il n'usa point d'équivoques, ni d'aucun patelinage; il nia tout court qu'il y eût des dieux (D). Les Athéniens le citèrent pour lui faire rendre compte de son dogme, mais il prit la fuite; sur quoi ils mirent sa tête à prix (*b*). Ils firent promettre à son de trompe un talent à quiconque le tuerait, et deux à quiconque l'amènerait vif; et ils firent graver ce décret sur une colonne de cuivre. Leur sévérité s'étendit fort loin (E); mais elle ne fit pas qu'on l'attrapât, car il s'embarqua et fit naufrage (*c*). Tatien (*d*) raconte qu'il fut puni pour avoir mis à l'étalage les mystères des Athéniens (F). Quelques savans conjecturent que le livre qu'il lui attribue traitait des mystères de la déesse Cybèle (G). D'autres disent que Diagoras dicta de très-justes lois aux législateurs des Mantinéens (H). Cicéron rapporte quelques reparties profanes de Diagoras (I). Quelques-uns disent que cet impie était redevable de sa liberté à Démocrite (K). La bévue de Pierre Grégoire de Toulouse est des plus grossières. Il a cru que Diagoras fut accusé d'avoir volé les poésies d'un autre (L). Clément d'Alexandrie n'a pas bien connu la doctrine de ce philosophe (M).

(*b*) Diodor. Sicul., *ibid.*

(*c*) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 611.

(*d*) Suidas, *in* Διαγόρας, *et* Melanthes, *in libro* de Mysteriis, *apud* Scholiasten Aristophanis in Avib., *fol.* 139, *verso edit. Florent.*, 1525.

(A) *Il vivait en la* 91e. *olympiade.*] Ce fut alors qu'il abandonna le pays des Athéniens, pour n'être pas puni de son athéisme (1). Eusèbe s'est donc trompé, quand il l'a mis sous la 74e. olympiade. Scaliger (2) lui a relevé cette faute, où il a trouvé 66 ans de mécompte : il devait y en trouver 67, car il remarque qu'en la 2e. année de la 91e. olympiade les Athéniens firent promettre un talent à celui qui tuerait Diagoras, et deux talens à celui qui l'amènerait vivant. Or, Eusèbe a placé Diagoras sous l'an 3 de la 74e. olympiade : il se trompe donc de 67 années. Vossius (3) n'a point évité cette faute. Lactance s'est plus trompé dans l'autre sens, c'est-à-dire, en faisant Diagoras moins ancien qu'il ne fallait. Non-seulement il le fait vivre après Épicure, mais aussi après les siècles où la philosophie florissait : il le renvoie au temps où cette science était déchue. *Verùm iis posteà temporibus quibus jam philosophia defloruerat, extitit Athenis quidam Diagoras qui nullum esse omninò Deum diceret, ob eamque sententiam nominatus est* ἄθεος (4).

(1) Diod. Siculus, *lib. XIII*, *cap. VI.*

(2) *Ad num.* 1535, *pag.* 101.

(3) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 436.

(4) Lactant., de Irâ Dei, *cap. IX.*

(B) *L'île de Mélos....., ou la ville de Mélia....., étaient le lieu de sa naissance.*] On le surnomme *Mélius*. C'est l'épithète que Cicéron (5), Élien (6), et Diogène Laërce (7) lui ont donnée. Eustathius (8), qui lui donne celle de Milésien, se trompe : Vossius, qui le fait Athénien, se trompe aussi. Je dis qu'il le fait Athénien; car après avoir parlé du philosophe Diagoras, il ajoute, *puto eundem esse Diagoram Atheniensem, qui reliquit sermones Phrygios* (9). Il cite les paroles où Tatien dit que Diagoras était d'Athènes, Διαγόρας Ἀθηναῖος ἦν. Crésollius (10) ne parle que d'un Diagoras Athénien, qui est le même que celui que Tatien a cité; de sorte que, comme, selon toutes les apparences, Tatien n'a eu en vue que le même Diagoras qui fut surnommé l'athée, il faut conclure qu'ils ont tous ignoré d'où il était. Volaterran et Benoît ont suivi l'erreur d'Eustathius, celui-là au XVe. livre de sa compilation, celui-ci

(5) *Lib. I* de Naturâ Deorum.

(6) *Lib. II*, *cap. XXIII*, Var. Hist.

(7) In Diogene, *lib. VI*, *num.* 59.

(8) In Odyss., *lib. III.*

(9) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 436.

(10) Theat. Sophistar., *pag.* 79.

dans son commentaire sur Pindare (11).

(C) *Un entêtement d'auteur..... l'entraîna dans l'impiété.*] Voici comment cette affaire se passa. Il se plaisait à faire des vers, et il avait composé un poëme qu'un poëte lui déroba. Il fit un procès au voleur : celui-ci jura qu'il n'avait rien dérobé, et un peu après il publia cet ouvrage, qui lui acquit une grande réputation. Diagoras considérant que celui qui lui avait fait du tort, non-seulement n'avait pas été puni de son vol et de son parjure, mais aussi qu'il en avait tiré de la gloire, conclut qu'il n'y avait point de providence, ni point de divinités, et fit des livres pour le prouver. C'est Hésychius Illustrius (12) qui fait ce conte. Il faut avouer que jamais auteur n'a été plus amoureux de ses ouvrages que Diagoras, et ne les a osé mettre à un tel prix. Quoi, parce que Diagoras a perdu la gloire qu'il attendait de l'un de ses livres, il faut que tout l'univers en souffre, il faut que la nature soit privée de son directeur et de son conservateur ? quelle compensation est-ce que cela ? Qu'on ne me dise pas que ma réflexion est forcée : je conviens qu'il y a du faux dans ce tour-là, et quelque chose d'outré ; mais je maintiens que Diagoras n'eût point raisonné comme il fit, s'il n'eût eu une estime très-particulière, et une affection très-intime pour le bien qu'il avait perdu. Je ne sais si jamais la prospérité d'un malhonnête homme a fait douter de la providence à ceux qui se ressentaient de cette prospérité, ou qui du moins n'en recevaient aucun mal. Nous verrons dans la remarque suivante d'autres causes de l'impiété de Diagoras.

(D) *Il nia tout court qu'il y eût des dieux.*] C'est ainsi qu'on caractérise ses dogmes, quand on les veut distinguer de ceux de Protagoras, qui ne faisait que mettre en problème la religion. *In hâc quæstione plerique, quod maximè verisimile est, et quo omnes duce naturâ vehimur, deos esse dixerunt : dubitare se Protagoras;* NULLOS ESSE OMNINO *Diagoras Melius et Theodorus Cyrenaicus putaverunt* (13). Il y a donc bien de l'apparence que Valère Maxime s'est trompé, quand il a dit que Diagoras fut banni d'Athènes pour avoir dit qu'il ne savait point s'il y avait des dieux ; et que, s'il y en avait, il n'en connaissait pas la nature. *Athenienses Diagoram philosophum pepulerunt, quia scribere ausus fuerat, primùm ignorare se an Dii essent : deindè, si sint, quales sint* (14). Cela convient parfaitement à Protagoras, et nullement à Diagoras : disons donc que Valère Maxime a pris l'un pour l'autre (15) : cela lui est assez ordinaire. M. Moréri le copie sans se défier de rien, et tombe dans plusieurs péchés d'omission, selon sa coutume. Voyez ci-dessous (16) le passage d'Athénagoras, et la remarque (G), où nous parlerons du titre d'un livre de Diagoras contre la divinité. Ce que Sextus Empiricus observe mérite notre attention. Diagoras avait été superstitieux autant que qui que ce fût, et il avait commencé dévotement ses poésies ; mais dès qu'il eut vu l'impunité de l'homme parjure qui lui avait fait du tort, il soutint qu'il n'y avait point de Dieu. Διαγόρας δὲ ὁ Μήλιος, διθυραμβοποιὸς, ὅς φασι, τὸ πρῶτον γενόμενος, ὡς εἴτις καὶ ἄλλος δεισιδαίμων· ὅς γε καὶ τῆς ποιήσεως ἑαυτοῦ κατήρξατο τὸν τρόπον τοῦτον· κατὰ δαίμονα καὶ τύχην πάντα τελεῖται· ἀδικηθεὶς δὲ ὑπό τινος ἐπιορκήσαντος καὶ μηδὲν ἕνεκα τούτου παθόντος, μεθηρμόσατο εἰς τὸ λέγειν μὴ εἶναι θεόν. *Diagoras autem Melius, qui fuit, ut dicunt, primùm dithyrambicus, ut si quis alius superstitiosus, qui etiam poësim suam inchoavit hoc modo, A dæmone et fortunâ fiunt omnia. Injuriâ autem affectus ab aliquo qui pejeraverat, et propterea nihil passus fuerat, eò deductus est ut diceret non esse Deum* (17). Le

(11) Benedictus, *in* Pindar., od. VII Olymp., *pag.* 123.

(12) *In* Διαγόρας.

(13) Cicer., de Naturâ Deorum, *lib. I, init. Il dit dans le même livre :* Quid, Diagoras, Atheos qui dictus est, posteàquè Theodorus nonne apertè Deorum naturam sustulerunt? Nam Abderites quidem Protagoras.... cùm in principio libri sui sic posuisset, *de Diis neque ut sint neque ut non sint habeo dicere*, Atheniensium jussu urbe atque agro est exterminatus. *Voyez* Lactant., de Irâ Dei, *cap. IX.*

(14) Valer. Maxim., *lib. I, cap. I, sub fin.*

(15) *Voyez* Leopardus, Emendat., *lib. XI, cap. XI.*

(16) *Citation* (35).

(17) Sex. Empiric. adversùs Mathematic., *pag.* 318.

scoliaste d'Aristophane assure que Diagoras, fort craignant Dieu auparavant, se jeta dans l'impiété pour avoir perdu un dépôt par la fraude du dépositaire. Διαγόρας ὁ Μήλιος, ὃς τὸ πρότερον ἦν θεοσεβὴς, παρακαταθήκην ὑπό τινος ἀποστερηθεὶς, ἐπὶ τὸ ἄθεον ἐξέδραμεν (18). Ce dépôt ne consistait point en vers, mais en effets, ou en argent (19). On lit dans le même scoliaste que Diagoras devint athée, parce que les Athéniens avaient subjugué sa patrie (20). A cela se rapporte, ce me semble, ce que le même scoliaste raconte en un autre lieu; c'est que l'édit de proscription qui fut donné contre cet impie à cause qu'il divulguait les mystères, et qu'il détournait les gens de s'y enrôler, fut principalement publié lors de la prise de Mélos; car avant ce temps-là il n'empêchait point que l'on se fît initier. L'édit promettait un talent à quiconque le tuerait, et deux à quiconque le ramènerait. Οὕτω γὰρ ἐκήρυξαν· τὸν μὲν ἀποκτείναντα αὐτὸν τάλαντον λαμβάνειν· τὸν δὲ ἀγαγόντα δύο. Ἐκηρύχθη δὲ τοῦτο διὰ τὸ ἀσεβὲς αὐτοῦ, ἐπεὶ τὰ μυστήρια πᾶσι δηγεῖτο, κοινοποιῶν αὐτὰ, καὶ τοὺς βουλομένους μυεῖσθαι ἀποτρέπων, καθάπερ Κρατερὸς ἱστορεῖ· ἐκκεκήρυκται δὲ μάλιστα ὑπὸ τὴν ἅλωσιν τῆς Μήλου, οὐδὲν γὰρ κωλύει πρότερον (21). Cratérus n'oublia pas cet édit dans son recueil des décrets des Athéniens. Nous venons de voir que le scoliatse d'Aristophane cite ce recueil. Il le cite aussi dans ses notes sur la comédie des Grenouilles, à la VIIe. scène du Ier. acte. Consultez le feuillet 105 de l'édition de Florence 1525.

(E) *La sévérité* des Athéniens *s'étendit fort loin.*] Car outre qu'ils mirent la tête de Diagoras à prix, comme nous venons de dire, ils persuadèrent à tous les peuples du Péloponnèse d'en faire autant. C'est ce qu'on peut recueillir du scoliaste d'Aristophane, à l'endroit que j'ai cité de ses notes sur la comédie des Grenouilles. Il emprunte cela de Cratérus. En un autre endroit il cite Ménandre, qui avait dit dans son traité des mystères, que la proscription regardait non-seulement Diagoras, mais aussi les Pellaniens (22), à cause qu'ils avaient mis en lumière son ouvrage (23). Le même scoliaste rapporte que l'indignation des Athéniens contre Diagoras les porta à faire beaucoup de maux à Mélos, la patrie de cet athée. Ἐφ ᾧ οἱ Ἀθηναῖοι ἀγανακτήσαντες, τὴν Μῆλον ἐκάκωσαν (24). Les Méliens acquirent une si mauvaise réputation depuis l'affaire de Diagoras (25), qu'on croit qu'Aristophane (26) ne donne à Socrate le surnom de Mélien, qu'afin de le faire passer pour athée. « Aristophane donne ce nom à Socra- » te, parce qu'il avait été disciple » d'Aristagoras, qui était de l'île de » Mélos, et que tous les Méliens » avaient la réputation d'être athées, » depuis le philosophe Diagoras qui » s'avisa de nier la divinité.» C'est mademoiselle le Fèvre qui dit cela dans la page 349 de ses notes sur les Nuées d'Aristophane. Elle l'a pris du vieux scoliaste, et par conséquent ce n'est pas contre elle, mais contre lui que je m'en vais faire une observation. Le décret des Athéniens contre l'impie Diagoras fut publié l'an 1 de la 91e. olympiade (27): c'est donc depuis ce temps-là que les Méliens auraient dû avoir ce mauvais renom. Or, alors Socrate avait plus de cinquante ans: il se serait donc passé plusieurs années depuis les leçons qu'Aristagoras lui aurait faites; aussi c'eût été une très-mauvaise plaisanterie, que de faire remonter si haut, et par un effet si rétroactif, les médisances que Diagoras excita contre sa patrie. Aristagoras eût été alors dans le tombeau, ou du moins fort vieux. Qui pourrait comprendre qu'Aristophane eût pu se persuader qu'il ferait grand tort à So-

(18) Scholiast. Arist., *in* Nub., *act. III, sc. I.*

(19) Ὃς χρήματα παραθέμενός τινι, καὶ ἀποστερηθεὶς, εἰς ἀθεΐαν ἐτράπη, *ibidem.*

(20) Ἢ διότι Μῆλον ἐπολέμησαν Ἀττικοί, *ibidem.*

(21) Schol. Aristoph., *in* Avib., *fol.* 193 *verso*, *edit. Florent.*, 1525.

(22) *Peut-être faudrait-il dire* Palléniens, *et entendre les habitans de Pallène, bourg de l'Attique, selon* Stéphanus de Bysance.

(23) Ἐγ ᾗ ἐπεκήρυξαν καὶ αὐτὸν καὶ τοὺς ἐκδιδόντας Πελλανεῖς. Schol. Aristophan., *in* Avib., *folio* 193 *verso.*

(24) *Idem*, *in* Nub., *act. III, sc. I, folio* 78.

(25) Διεβέβλητο δὲ ἐπὶ ἀθεΐᾳ οἱ Μήλιοι ἀπὸ Διαγόρου, *idem.*, *ibid.*

(26) *In* Nub., *act. III, sc. I.*

(27) Diod. Siculus, *lib. XIII, cap. VI.*

crate, en faisant souvenir le peuple qu'Aristagoras Mélien avait enseigné Socrate ? Je pourrais proposer une autre objection. La comédie des Nuées, où Socrate est appelé Mélien, fut jouée avant la proscription de Diagoras (28) : mais si l'on en croit les scoliastes (29), il y a des choses dans cette comédie qui se rapportent à des faits postérieurs à la proscription ; ainsi je n'insiste point sur cette difficulté. Or, comme ni Diogène Laërce, ni ses commentateurs, n'ont aucune connaissance de cet Aristagoras Mélien, maître de Socrate, il me vient un petit soupçon que le mot *Aristagoras* s'est fourré dans les scolies d'Aristophane au lieu de *Diagoras*. Ce qui fortifie ma conjecture est de voir que le scoliaste donne deux caractères à son Aristagoras, qui conviennent à Diagoras (30) : il le fait poëte dithyrambique, et profanateur des mystères. En un autre lieu de ses scolies (31) il est dit que Diagoras est contemporain de Simonide et de Pindare. Selon cette supposition, il aurait pu enseigner Socrate.

(F) *Tatien raconte qu'il fut puni pour avoir mis à l'étalage les mystères des Athéniens.*] Voici les paroles de Tatien (32) : Διαγόρας Ἀθηναῖος ἦν, ἀλλὰ τοῦτον ἐξορχησάμενον τὰ παρ' Ἀθηναίοις μυστήρια, τετιμωρήκατε· καὶ τοῖς φρυγίοις αὐτοῦ λόγοις ἐντυγχάνοντες ἡμᾶς μεμιτήκατε. *Diagoras Atheniensis erat, sed quòd mysteria apud Athenienses profandsset, punitus est : hujus Phrygios libros cùm legatis, nos odistis.* Je ne sais si un bon rhétoricien eût voulu raisonner ainsi : *Vous avez puni un homme qui avait profané vos mystères ; et quoique vous lisiez ses livres, vous ne laissez pas de nous haïr.* Le but de Tatien est de faire voir que la haine des gentils pour les chrétiens était injuste ; et pour le prouver il leur allègue deux choses ; l'une qu'on avait puni le profane Diagoras ; l'autre, qu'on lisait ses livres. Il me semble qu'il n'y avait pas trop d'adresse à rappeler le souvenir de l'ancienne sévérité des Athéniens contre ceux qui s'étaient moqués de la religion des Grecs, comme les chrétiens s'en moquaient. Et puis Tatien ne voyait-il pas qu'il était facile de lui répondre ? *Quand on vous aura traités comme on fit Diagoras, on traitera vos livres comme l'on traite les siens : il y aura des curieux qui conserveront les écrits que vous composez contre nos Dieux, n'en soyez pas en peine, souffrez seulement une punition semblable à celle de Diagoras dont vous nous faites ressouvenir.* Qu'on me pardonne si je critique quelquefois les défauts de raisonnement. Il est encore plus utile de les montrer aux jeunes lecteurs, que de leur montrer une fausseté de fait. Je reviens à mon texte.

Athénagoras et Suidas nous apprennent ce même étalage des mystères des Athéniens. Je mets en marge les paroles de Suidas (33) : elles témoignent que cet impie ne se contentait pas de faire savoir à tout le monde ce que c'était que ces mystères ; il s'en moquait aussi, et détournait de s'y faire initier ceux qui en avaient envie. Nous avons déjà cité (34) pour ce fait le scoliaste d'Aristophane. Voyons ce que dit Athénagoras. Διαγόρα μὲν γὰρ εἰκότως ἀθεότητα ἐπεκάλουν Ἀθηναῖοι, μὴ μόνον τὸν Ὀρφικὸν εἰς μέσον κατατιθέντι λόγον, καὶ τὰ ἐν Ἐλευσῖνι καὶ τὰ τῶν Καβείρων δημεύοντι μυστήρια, καὶ τὸ τοῦ Ἡρακλέους, ἵνα τὰς γογγύλας ἐφοῖ, κατακόπτοντι ξόανον. Ἀντικρυς δὲ ἀποφαινομένῳ μηδὲ ὅλως εἶναι Θεούς : *Diagoræ quidem sacrilegam impietatem jure damnabant Athenienses, qui cùm arcanos Orphei sermones vulgo exponebat, tùm Eleusinia et Cabirorum mysteria publicabat : et Herculis statuam, ne ligna rapis coquendis deessent, dissecabat : denique*

(28) *L'an* 1 *de la* 89e. *olympiade, et puis retouchée l'an suivant. Voyez* Samuël Petit, Miscell., *lib. I, cap. VI.*

(29) Samuël Petitus, *ibid.*

(30) Ἐπειδή τις Ἀριστάγορας διθυραμβοποιὸς ἐξωρχήσατο τὰ ἐλευσίνια. Scholiast. Aristoph., *ibidem.*

(31) *Idem, ibid., folio* 105.

(32) Tat., Orat. contra Græcos, *pag. m.* 164.

(33) Τὰ δὲ μυστήρια οὕτως ἠυτέλιζεν, ὡς πολλοὺς ἐκτρέπειν τῆς ἀρετῆς..... τὰ μυστήρια πᾶσι διηγεῖτο, κοινοποιῶν αὐτὰ, καὶ μικρὰ ποιῶν καὶ τοὺς βουλομένους μυεῖσθαι ἀποτρέπων. *Mysteria adeò contemnebat ut multos à virtute averteret.... mysteria narrabat omnibus, ea evulgans et extenuans, et illos, qui volebant initiari, avertens.* Suidas, *in* Διαγόρας.

(34) *Dans la remarque* (D), *citation* (21).

negabat (35). Lisez la suite de son discours, vous y trouverez un solide raisonnement, fondé sur la différence capitale qui se trouvait entre les chrétiens et Diagoras. Celui-ci s'étant moqué des dieux et des mystères des Grecs, n'en substituait pas de meilleurs; mais les chrétiens substituaient la véritable divinité. Je trouve ici une chose que très-peu d'auteurs profanes ont rapportée; je parle du traitement qui fut fait à un Hercule par Diagoras : le père Garasse en parle, et y met trop de brodure. Voici ce qu'il dit (36) : *J'attends bien que nos beaux esprits prétendus me représentent que Diagoras Milésius* (37), *qui fut appelé* L'ATHÉISTE *par excellence, avait un fort bon esprit, et que Sardanapale était un brave prince; car pour Diagoras qui se moquait publiquement des dieux, et dogmatisait qu'il n'y avait point de divinité au monde, autre que la bonne nature, entrant, à ce qu'on dit, un jour dans une hôtellerie, fit un repart d'esprit, dont toute l'antiquité fit grand état* (38), *d'autant que n'ayant trouvé autre chose que des lentilles pour son dîner, et le logis dépourvu de bois pour les faire cuire, il s'avisa d'une vieille idole d'Hercule, qui était le dieu tutelaire du logis, et s'adressant à lui, lui va dire*, Veni, Hercules, tertium decimum subi certamen et excoque lentem. *Il faut, dit-il, qu'aujourd'hui je vous fasse entreprendre un treizième combat, contre des lentilles. Et une autre fois entrant dans la basse-cour où les prêtres prenaient augure du manger des oiseaux, et voyant que tout le sacré collége était grandement effrayé de ce que les poulets ne mangeaient pas, il les prit comme en colère, et les saussant trois ou quatre fois dans une cuve pleine d'eau* : Vous boirez, *dit-il* (39), puisque vous ne mangez plus : *et par ces deux rencontres on voudra contester que cet athéiste avait fort bon esprit, et que d'introduire l'athéisme n'est point marque de bêtise. Je confesse que ces deux reparts de gueule sont assez bons pour un faquin; mais de tirer de ces deux réponses que Diagoras eut l'esprit excellent, c'est cela que je ne puis comprendre, d'autant qu'il y a maintenant mille crocheteurs et savetiers, lesquels ayant l'esprit un peu gai et aucunement échauffé de vin, font des rencontres meilleures que ceux-là, et au partir de là sont des bêtes, tel qu'était Diagoras.*

(G) *Quelques savans conjecturent que le livre que* Tatien *lui attribue traitait des mystères de la déesse Cybèle.*] Vossius a cru cela; car après avoir cité les paroles de Tatien il ajoute (40) : *Phrygios sermones fuisse arbitror historiam eorum quæ ad Cybelen sive matrem Phrygiam et ejus sacra pertinerent, atque ab eo esse fine hoc conscriptam ut à sacris illius homines averteret.* Il me semble que Tatien a dû alléguer les écrits les plus impies de Diagoras, et par conséquent ceux dont nous voyons le titre dans Hésychius Illustrius et dans Suidas. Ces deux auteurs content que quand il a vu la prospérité de son plagiaire, il publia un ouvrage touchant son renoncement à la religion (41); c'est-à-dire, qu'il publia les motifs de la dernière de toutes les apostasies, les motifs selon lui de sa conversion. Cet ouvrage avait pour titre λόγοι ἀποπυργίζοντες. Hadrien Junius veut que cela signifie *des discours qui précipitent du haut en bas d'une tour, quasi orationes de turribus præcipitantes dicas.*

(35) Athenag., *in* Legat., *pag. m.* 36.

(36) Doctrine curieuse, *liv. II, section V, pag.* 139.

(37) *C'est une faute : il fallait dire* Mélien.

(38) *Je n'ai trouvé parmi les païens qu'un seul auteur qui rapporte cette aventure : c'est le* scoliaste d'Aristophane, in Nub., *act. III, sc. I. En tout cas, il est faux que l'antiquité ait loué cette action. Saint* Épiphane, *in* Ancorato, *pag. m.* 106, *reproche aux païens de n'avoir pas écouté la leçon de Diagoras; et sur cela il rapporte assez au long l'action de cet homme contre l'idole d'Hercule.* Clément d'Alexandrie *la rapporte aussi*, Admonit., ad Gentes, *p.* 15.

(39) *J'ignore que ceci ait été dit de Diagoras: c'est de Publius Claudius que* Valère Maxime *le rapporte, liv. I, chap. IV, num.* 3.

(40) De Histor. græc., *pag.* 437.

(41) Ἐντεῦθεν ὁ Διαγόρας λυπηθεὶς ἔγραψε τοὺς ἀποπυργίζοντας λόγους, ἔκπτωσιν ἔχοντας τῆς περὶ τὸ θεῖον δόξης. *Quam ob rem mœstus Diagoras* λόγους *scripsit* ἀποπυργίζοντας *quæ defectionis causam à communi de Diis persuasione continebant.* Hesych. Illustrius, *in* Διαγόρας, *ex versione* Hadriani Junii. Æmilius Portus, *traducteur de* Suidas, *dit*, quæ continent refutationem opinionis de divino numine.

Æmilius Portus, traducteur de Suidas, explique ce titre comme s'il signifiait, *des discours qui renversent les tours et les fortifications, turrium ac munitionum destructrices.* Peut-être que l'auteur avait en vue de signifier que son ouvrage était une forteresse munie de très-bonnes tours contre tous les traits des théologiens. Selon l'idée de Junius, cet impie se serait vanté d'avoir renversé du ciel dans les abîmes du néant toutes les divinités ; selon celle d'Æmilius Portus, il se vanterait d'avoir ruiné les remparts dont la religion s'est fortifiée. Peut-être s'adressait-il directement à Cybèle, comme Vossius le prétend ; à Cybèle, dis-je, la mère des dieux, la déesse toute couverte de tours :

> . . . . . *Qualis Berecyntia mater*
> *Invehitur curru Phrygias* TURRITA *per urbes,*
> *Læta Deûm partu, centum complexa nepotes*
> *Omnes cœlicolas, omnes supera alta tenentes* (42).

Peut-être s'imaginait-il qu'en ruinant la mère il ruinait toute la famille, sans prendre la peine d'attaquer chaque dieu en particulier. Selon cette conjecture, qui ne me paraît pas trop solide, on concilierait aisément Tatien avec Suidas et Hésychius, touchant le titre de l'ouvrage de Diagoras.

(11) *D'autres disent qu'il dicta de très-justes lois..... au législateur des Mantinéens.*] Il n'y aura rien dans cette remarque qui ne soit digne d'attention. Élien ayant débité (43) que les lois de Mantinée étaient très-justes, et aussi bonnes que celles des Locriens, celles de Crète, celles de Lacédémone et celles des Athéniens, ajoute que celui qui donna ces lois au peuple de Mantinée était l'athlète Nicodore, très-renommé par ses victoires ; mais qui, s'étant appliqué sur ses vieux jours à dresser des lois, avait rendu à sa patrie un service beaucoup plus utile que ne pouvaient être les proclamations des prix dont il avait été honoré (44). Ὀψὲ τῆς ἡλικίας, καὶ μετὰ τὴν ἄθλησιν καὶ νομοθέτης αὐτοῖς ἐγένετο, μακρῷ τούτου ἀμείνων πολιτεύσαμένος τῇ πατρίδι τῶν κηρυγμάτων τῶν ἐν τοῖς σταδίοις. *Ætatis suæ tempore, et exactâ pugilatione legislator eis extitit, longè utiliorem se patriæ in eâ re præstans, quàm quùm publicè victor in stadiis proclamaretur* (45). Ce n'est pas le tout : Élien remarque que, selon l'opinion commune, ces lois furent composées par Diagoras, qui les donna toutes dressées à Nicodore son ami. Enfin Élien déclare qu'il aurait beaucoup de choses à dire de Nicodore ; mais qu'il n'en fera rien, parce que les louanges qu'il lui donnerait sembleraient appartenir aussi à Diagoras. Voilà quelque chose de remarquable. Un athée sans détour ni réserve, qui donne des lois à un état aussi justes que celles de Solon, et que celles de Licurgue. D'autre côté, voilà un prêtre qui s'érige en historien, et qui supprime les louanges que Nicodore a très-justement méritées ; qui les supprime, dis-je, parce que la gloire en rejaillirait sur Diagoras. Ce n'est pas que Diagoras ne fût digne de participer à ces éloges, mais il niait la divinité, et par conséquent il ne fallait pas que l'historien fût équitable en son endroit ; il fallait être prévaricateur aux lois de l'histoire, puisque cela dérobait à un athée le bien qui lui était dû. On s'étonnerait moins d'une morale si dépravée, si l'on ne songeait que c'est un prêtre païen qui la débite. Pauvres gens ! vous vous regardez comme nécessaires à Dieu ; vous croyez qu'il a besoin de l'usage politique que vous faites de vos injures et de vos louanges. Vous ne croiriez pas cela, si vous aviez de la foi pour les oracles de Job (46).

Remarquons ici un grand travers du jurisconsulte Baudouin. Il rapporte ce qui concerne le législateur de Mantinée, et y fait cette réflexion, que l'impiété est non-seulement une grande plaie des lois, mais aussi une grande ruine des états ; et qu'il faut plutôt souhaiter qu'il n'y ait ni lois, ni juridiction, ni société, que non pas que la justice soit entre les mains de l'impiété ; et qu'il soutiendra toujours que les lois de Diagoras sont suspectes. *Narrat Ælianus, quen-*

(42) Virgil., Æn., *lib. VI, vs.* 785.

(43) Ælian., Var. Hist., *lib. II, cap. XXII.*

(44) *Les villes grecques s'estimaient très-heureuses et très-glorieuses, lorsque ceux qui remportaient les prix des jeux étaient de leurs habitans.*

(45) Ælian., Var. Hist., *lib. II, cap. XXIII.*

(46) *Chap. XIII, vs.* ".

dam olim pugilem Nicodorum apud Mantinenses factum esse præstantissimum legislatorem : nec alio quàm Diagoræ athei hominis consilio usum esse , ab eoque leges accepisse , quas ferret. De Diocletiano , et ipsis adeò romani juris auctoribus , idem dici posse videtur. Ego verò in eâ persto sententiâ , magnam esse et legum labem , et civitatum perniciem , impietatem : et potiùs quàm hæc jus dicat , optandum esse , nullam planè esse jurisdictionem , nullam legem , civitatem nullam. Fremant licet Epicuræi hujus ætatis legulei : ego tamen Diagoræ leges suspectas esse contendam (47). Un esprit exact n'eût point parlé de la sorte , il eût marqué avec beaucoup plus de justesse ce qu'il fallait distinguer. Si ceux qui exercent la justice , soit par l'établissement des lois, soit par l'exécution des édits et des ordonnances du législateur, étaient tout ensemble dans les principes de l'athéisme , et animés de passion contre tout ce qui appartient à la piété et à la vertu , il est certain qu'il vaudrait mieux vivre sans lois et sans tribunaux , que d'être soumis à une telle juridiction ; mais si , nonobstant leur athéisme , ils avaient du zèle pour le bien public , et se piquaient de faire valoir les réglemens qu'ils jugeraient les plus propres à réprimer les malfaiteurs , à prévenir les chicanes , à maintenir les droits des veuves et des orphelins , la bonne foi dans le commerce , la concorde dans les familles , etc. ; qui doute qu'il ne fût incomparablement plus avantageux de vivre sous de tels législateurs ou sous de tels juges , que sans aucune juridiction ? Mais pour mieux connaître combien Baudouin avait l'esprit faux quand il composait cette partie de son ouvrage, il suffit de considérer deux choses : l'une que n'ayant point d'autre connaissance des lois de Diagoras , que celle qu'il avait acquise par la lecture d'Élien , il ne laisse pas de dire qu'elles lui sont suspectes ; et cependant Élien, quelque disposé qu'il fût à ne rendre point justice à Diagoras , les avait louées le plus magnifiquement du monde. La seconde chose qu'il faut remarquer est que Baudouin compare l'empereur Dioclétien , et les auteurs du droit romain avec le législateur de Mantinée dirigé par notre Diagoras. Il admire les belles lois qu'ils ont faites ; il s'étonne seulement que des impies aient pu former un si excellent ouvrage ; et trois lignes après il nous vient dire qu'il vaudrait mieux n'avoir ni lois ni police , que d'en avoir qui fussent dressées par l'impiété , c'est-à-dire par les empereurs qui persécutèrent les chrétiens. *Equidem cùm sæpè cogito , in rebus civilibus præstantissimos fuisse legislatores , quos hactenùs Ecclesiæ hostes acerrimos fuisse dixi , et eorum quotidiè nomina et tituli in üs , quos sæpè volvimus , libris juris civilis occurrant : sæpè etiam attonitus obstupesco tam et à verâ religione aversam esse sapientùm (ut vocantur) hominum mentem , tamque omnium propè regnorum imperiorumque omnem constitutionem esse à rectâ pietate alienam et abhorrentem : ut quos alioqui prudentissimos nomotheias laudare solemus , insanos carnifices in hâc causâ execrari cogamur* (48). Plus je lis , plus je me persuade qu'il n'est pas aussi difficile de trouver des écrivains qui aient de belles et de bonnes pensées , que d'en trouver qui les expriment sans s'embarrasser dans quelque mauvais raisonnement : un bon logicien est plus rare qu'on ne pense.

(I) *Cicéron rapporte quelques reparties profanes de Diagoras.*] Étant à Samothrace , on lui montra plusieurs tableaux qui étaient autant d'*Ex-voto* appendus par des personnes réchappées d'un naufrage : Regardez-cela , lui dit-on , vous qui ne croyez pas qu'il y ait une providence. Je ne m'étonne pas , répondit-il , de voir les tableaux de ceux qui sont réchappés : la coutume est que l'on peigne ces gens-là ; mais on ne s'avise de représenter nulle part ceux qui périssent sur mer. *Diagoras cùm Samothraciam venisset , atheos ille qui dicitur , atque ei quidam amicus, Tu qui Deos putas humana negligere , nonne animadvertis ex his tabellis pictis quàm multi votis vim tempestatis effugerint , in portumque*

(47) Francisc. Balduinus ad edicta principum Romanorum de Christianis , *pag. m.* 111.

(48) *Idem , ibid.*

salvi pervenerint? Ita fit, inquit, illi enim nasquàm picti sunt qui naufragium fecerunt, in marique perierunt (49). Diogène Laërce rapporte beaucoup mieux la chose (50) : il en fait d'abord sentir la pointe ; mais de la manière que Cicéron la raconte, il faut être presque devin pour en comprendre le sens. Ce qui suit a été mieux développé. Diagoras était à bord d'un vaisseau qui essuya une fort rude tempête : pendant le gros temps, on se mit à dire à Diagoras qu'on avait bien mérité ce qu'on souffrait puisqu'on s'était chargé d'un impie comme lui : Regardez, répondit-il, le grand nombre de vaisseaux qui essuient la même tempête que la nôtre ; croyez-vous que je sois aussi dans chacun de ces bâtimens ? *Idemque cùm ei naviganti vectores adversâ tempestate timidi et perterriti dicerent, non injuriâ sibi illud accidere qui illum in eandem navem recepissent, ostendit eis in eodem cursu multas alias laborantes, quæsivitque num etiam in iis navibus Diagoram vehi crederent.* (51). Cela doit apprendre aux fidèles et aux orthodoxes, qu'il ne faut point alléguer à toutes sortes d'incrédules les raisons que l'on emprunte du train ordinaire de la providence.

(K) *Quelques-uns disent qu'il était redevable de sa liberté à Démocrite.*] On dit que ce philosophe, le voyant au milieu de plusieurs esclaves exposés en vente, l'examina et lui trouva un naturel si heureux qu'il l'acheta dix mille drachmes et en fit non pas son valet, mais son disciple (52).

(L) *Pierre Grégoire..... a cru qu'il fut accusé d'avoir volé les poésies d'un autre.*] Rapportons ses paroles (53) : *Diagoras Teleclidis filius impius dictus, quòd plagii accusatus à poëtâ quodam, de surrepto Pæane à se conscripto ejurâsset furto se non teneri, atque ille paulò post prolato in lucem Pæane secundâ famâ hominum uteretur ; quamobrem et mœstus Diagoras orationes scripsit ἀποπυργίζοντας, quasi de turribus precipitantes dicas, quæ defectionis causam à communi de Dîis persuasione continebant, ut scribit Hesychius Milesius Illustrius.* Pierre Grégoire n'a point entendu l'auteur qu'il cite : Diagoras ne fut point l'accusé, mais l'accusateur. Cette fausseté mérite d'être relevée ; car elle est capable d'imposer. Il est vraisemblable qu'un homme innocent qui appelle les dieux à témoins de son innocence, en se purgeant par serment, se dépite d'une terrible manière lorsqu'il voit que son calomniateur triomphe de lui. C'est pourquoi la narration de Pierre Grégoire, étant presqu'aussi vraisemblable que celle d'Hésychius, est très-propre à faire égarer du droit chemin.

(M) *Clément d'Alexandrie n'a pas bien connu la doctrine de ce philosophe.*] Il a cru que Diagoras, et quelques autres qui ont passé pour athées, n'ont eu cette mauvaise réputation que parce qu'ils connaissaient plus distinctement la fausseté de la religion païenne ; et il s'étonne que des gens d'une vie aussi réglée que la leur aient été diffamés comme des impies (54). Ils ne sont point parvenus, dit-il (55), jusques à la connaissance de la vérité : mais ils ont senti l'erreur, et ce sentiment est une bonne semence pour produire la lumière de la vérité. Voilà une doctrine bien différente de l'opinion d'une infinité de gens, qui s'imaginent qu'il

(49) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III*, *c.* 37.

(50) *Il remarque que, selon quelques-uns, cette réponse est de* Diogène, *et selon quelques autres, de* Diagoras. Θαυμάζοντος τινὸς τὰ ἐν Σαμοθράκῃ ἀναθήματα, ἔφη, πολλῷ ἂν ἔτι πλείω, εἰ καὶ οἱ μὴ σωθέντες ἀνετίθεσαν. Admirante quondam ea quæ in Samothraciâ sunt donaria : *longè*, ait, *plura essent, si et qui servati non sunt ea dedicassent.* Diogen. Laert., *lib. VI*, *in* Diagorâ, *num.* 59.

(51) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III*, *cap. XXXVII.*

(52) Suidas *et* Hésychius Illustrius, *in* Διαγόρας.

(53) Syntagm. Juris universi, *lib. XXXVI*, *sub finem*, *pag. m.* 745. Thomasius *a relevé cette faute*, *in* Tractatu de Plagio litterario, *num.* 406.

(54) Clem. Alexand. Admonit. ad Gentes, *pag. m.* 15.

(55) Εἰ καὶ τὴν ἀλήθειαν αὐτὴν μὴ νενοηκότας, ἀλλὰ τὴν πλάνην γε ὑποπτευκότας· ὅτερ οὐ σμικρὸν εἰς ἀληθείας φρονήσεως ζώπυρον ἀναφύεται σπέρμα : *Etiamsi veritatem ipsam non consideraverint, sed errorem quidem certè suspicati sint ; quod quidem non parvum exoritur semen ad excitandam scintillam intelligentiæ veritatis.* Idem, ibid.

est plus facile de convertir à la vraie religion un païen superstitieux, qu'un athée. Muret (56) approuve le sentiment de ce père, touchant la cause qui a fait passer pour athée Diagoras et quelques autres; mais il est sûr qu'ils se trompent. Diagoras a eu la réputation d'athée, parce qu'il rejetait absolument et sans nulle restriction l'existence de la divinité. Voyez ci-dessus la remarque (D). Il ne faut compter pour rien ce que l'on trouve dans les scolies d'Aristophane, Διαγόρας μελῶν ποιητὴς ἄθεος, ὃς καὶ καινὰ δαιμόνια εἰσηγεῖτο : c'est-à-dire : *Le poëte Diagoras athée, qui aussi introduisait de nouvelles divinités.* Un tel témoignage, opposé aux autorités contraires, est une mouche opposée à un éléphant.

(56) Muret., Variar. Lect. *lib. X, cap. XVII.*

DIANA * (Jean-Nicolas de), jésuite, ne m'est connu que par la persécution qu'il souffrit pour un sermon qu'il avait prêché sur saint Lucifer. Les inquisiteurs de Sardaigne condamnèrent ce sermon, et firent paraître beaucoup d'animosité contre ce jésuite. Il n'acquiesça point à leur jugement; et il employa tant de moyens de défense, qu'enfin il remporta la victoire, la treizième année du procès. Diégo Arze-Reynoso, inquisiteur général, cassa toutes les procédures du tribunal de Sardaigne, et châtia quelques-uns des assesseurs; et pour mieux réhabiliter la réputation de Diana, il le créa qualificateur du conseil suprême de l'inquisition, et le déchargea de toute note par un décret expédié le 19 de décembre 1653 (*a*). J'en rapporterai un morceau (A), afin qu'on voie les iniquités qui se commettent dans ces procédures, mais non pas toujours impunément.

letanæ catholico Hispaniarum regi oblatus Madriti anno 1696, mense aprili, contra libellum supplicem eidem regiæ majestati oblatum à RR. PP. carmelitis ad suadendum ut universis imponatur silentium circa antiquitatem ordinis carmelitici tenendum, post decretum inquisitionis Toletanæ contra 14 volumina de Actis sanctorum.

(A) *Il fut déchargé par un décret du 19 décembre 1653. J'en rapporterai un morceau.*] Je le tire de la requête que les jésuites de la province de Tolède présentèrent au roi d'Espagne l'an 1696 (1). Ils prétendent que la requête présentée par les carmes au même prince est injuste, vu qu'elle tend à obtenir que l'on garde le silence de part et d'autre depuis que l'inquisition de Tolède a condamné quatorze volumes des *Acta sanctorum.* Ces jésuites exposent entre autres choses, que, selon le style du saint office, il est permis de se pourvoir contre les décrets de l'inquisition, et que lorsque l'inquisition a condamné un livre, elle ne prétend pas ôter à l'auteur la liberté de justifier ses sentimens. Ils montrent que l'apologie d'un livre condamné par ce tribunal a été trouvée quelquefois si forte, que l'inquisition a révoqué sa sentence (2), et ils le prouvent par l'issue du long procès du jésuite Jean-Nicolas de Diana. Sa réputation demeura noircie plusieurs années; mais ayant fait voir la partialité de ses juges, il obtint glorieusement la cassation de leur sentence. *Per annos omninò duodecim et quinque menses gravissimè passus est optimus ille jesuita pro defensâ veritate : et fuit hæc quidem veritas densis adeò passionum obfuscata nebulis, ut tantùm non pateretur eclipsim. Fuit auctori necesse adversùs Sardiniæ inquisi-*

* Ni Ribadeneira, ni Alegambe, ni Sotuel n'a donné place à Diana dans la *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu.* Il est étonnant que cette remarque ait échappé à Bayle.

(*a*) *Tiré d'un écrit intitulé :* Libellus supplex à Patribus Societatis Jesu provinciæ To-

(1) *J'en rapporte le titre tout entier dans la citation (a) de cet article.*

(2) *Quod ita non raro factum est ut inquisitio edicta sua revocaverit ac propositiones modo confixas suo pristino restituerit splendori, quin et novis approbationibus ac laudibus exornarit.* Libell. Supplex, *pag.* 5.

tores excipere velut partiales et passioni obnoxios. Suam autem exceptionem illam et damnatas propositiones eâ probavit Diana argumentorum energiâ et evidentiâ, ut etc. (3). Et parce que les procédures des inquisiteurs de Sardaigne avaient causé du scandale, le conseil suprême de l'inquisition se crut obligé d'y remédier par un décret, dont voici une partie : *Ut in omni tempore præsenti perindè ac futuro constet, innotescat atque publica fiat innocentia dicti patris Diana; ut item illi ad quos hujus rei notitia pervenerit, quique proindè scandalum fuerint passi, ex processibus in illâ causâ commissis, et in libello impresso supra relatis, publicam hanc satisfactionem habeant super dicta præfati patris innocentia et catholica illius in evangelio exponendo doctrina... Pariter sciant omnes quòd tribunal atque supremum sacræ inquisitionis concilium non solùm convictos contra fidem eastiget, sed innocentiam etiam præmiet inculpatorum, additâ satisfactione publicâ contra notorias iisdem impactas injurias, ad Deum denique Dominum nostrum omnipotentem remittente dicto P. Dianâ, publicam ac justam vindictam de gravi sibi latâ injuriâ per delatorem, conjuratores, æmulos ac falsos testes, minùsque benè affectos ministros, supplicando divinæ majestati ejusque piæ clementiæ quatenùs omnium talium mentibus lucem dignetur infundere, quâ illustrati errore suo cognito correctoque et peculiariter in hoc casu commissâ culpâ animas suas possint salvas facere, etc.* (4). Je m'assure que plusieurs lecteurs seront bien aises de trouver ici les autres exemples semblables que ces jésuites rapportent dans leur requête. Le premier est celui de Julien, archevêque de Tolède. Il fit un livre *de tribus Substantiis*, qui fut condamné par le pape Benoît II : il le justifia par une apologie très-vigoureuse, et il fit si bien goûter ses raisons que ce pontife leva la défense, et loua hautement cet archevêque (5). Le deuxième exemple est celui d'Étienne Fagundez, jésuite. Il publia un ouvrage (6) dont la lecture fut défendue : mais quand on eut vu son apologie, intitulée *Apologeticus tractatus pro suo libro in quinque præcepta Ecclesiæ ad quæstionem de lacticiniorum ovorumque esu tempore quadragesimæ*, on fit examiner de nouveau le livre, et il fut dit qu'aucune des propositions censurées n'était digne de censure; de sorte que par un nouveau décret du 18 d'avril 1630, le tribunal de l'inquisition permit la lecture de cet ouvrage. Le troisième exemple est celui du grand Tostat. Quelques-unes de ses opinions ayant été condamnées, il demanda d'être ouï, et ne le put obtenir : la cabale de ses ennemis lui fit trouver ce grand déni de justice. Alors il fit tellement sonner ses plaintes, que le bruit en vint jusqu'aux oreilles d'Eugène IV, qui ordonna que Tostat parût en personne à la cour de Rome pour y soutenir ses sentimens. Tostat comparut, et se défendit si bien qu'il remporta une glorieuse victoire (7).

(3) Libell. Supplex, *pag.* 5.
(4) *Ibidem*, *pag.* 6.
(5) *Ibidem*, *pag.* 20, *ex* Roderico *in suâ* Historiâ, *et ex* Toletano concilio XV.

(6) *Il a pour titre*, Quæstiones de Christianis officiis et casibus conscientiæ in quinque præcepta ecclesiæ.
(7) Libell. Supplex, *pag.* 21, *ex Proœmio* Apologetici Tostati, *part. II.*

DICÉARQUE, en latin *Dicæarchus*, disciple d'Aristote, composa un grand nombre de livres qui furent fort estimés (A). Cicéron et son bon ami Pomponius Atticus en faisaient grand cas (B), et je crois même que leur estime s'étendit jusque sur l'ouvrage où il combattait l'immortalité de l'âme (C). M. Moréri l'attribue à un autre Dicéarque, qui était de Lacédémone (D), et disciple d'Aristarque; mais c'est à tort qu'il le fait auteur de plusieurs livres, puisque Suidas, qui est peut-être le seul qui ait parlé de Dicéarque, ne lui donne aucune sorte de livres. Cela me fournit une remarque contre Meursius (E). Il y a dans Pline un passage qui témoigne que Dicéarque avait reçu com-

mission de quelques princes, pour prendre la hauteur des montagnes (F). La géographie était l'une de ses principales études (*a*), et nous avons encore un traité qu'il fit là-dessus (*b*). L'ouvrage qu'il fit de la république de Lacédémone fut extrêmement honoré (*c*). Il tenait pour maxime qu'on doit faire en sorte d'être aimé de tout le monde, mais qu'il ne faut lier une amitié très-étroite qu'avec les honnêtes gens (*d*). Ce qu'il censure dans Platon mérite d'être censuré (G). Vossius n'a point dû lui attribuer un traité des songes (H). Lactance n'a pas su lui donner le rang qui lui convenait (I). Jamais je n'ai été plus surpris qu'en voyant la stérilité du jésuite Jérôme Ragusa (K), sur un sujet aussi illustre que Dicéarque et qui fait autant d'honneur à la Sicile sa patrie (*e*).

Une personne, qui n'a point voulu se faire connaître, m'a fait tenir quelques objections que je m'en vais examiner. Elles concernent l'argument que j'ai proposé (*f*) contre Dicéarque, au sujet de son opinion sur la nature de l'âme (L). Ce me sera une occasion de dire un mot sur une dispute qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre (M).

(*a*) *Voyez* Strabon, *liv. II, pag.* 71, *qui remarque que* Polybe *censurait souvent* Dicéarque.

(*b*) *Il fut imprimé à Ausbourg, par les soins d'*Hoeschélius, *l'an* 1600.

(*c*) *Voyez la remarque* (E).

(*d*) Plut., Sympos., *lib.* 4. *init. pag.* 659.

(*e*) *Il était de la ville qu'on nomme aujourd'hui Messine, autrefois* Messana. *Suidas.*

(*f*) *Dans la remarque* (C).

(A) *Il composa un grand nombre de livres qui furent fort estimés.*] On croit que son ouvrage sur la musique contenait non-seulement la description des coutumes et des manières qui concernaient l'exercice de cet art, mais aussi l'histoire des pièces de théâtre qui avaient disputé le prix. C'est pourquoi l'on juge que son traité περὶ Μουσικῶν ἀγάνων, *de Certaminibus Musicis* (1), n'était qu'une partie du traité περὶ Μουσικῆς, *de Musicâ* (2). On veut aussi que le traité περὶ Διονυσιακῶν ἀγάνων, *de Certaminibus Dionysiacis* (3), et même un autre traité qui avait pour titre Παναθηναϊκόν (4, fussent des parties du traité περὶ Μουσικῶν ἀγάνων, *de Certaminibus Musicis*. Voici comme parle Jonsius : *Liber hic Dicæarchi* περὶ Μουσικῶν ἀγάνων, *de quo diximus, omninò pars fuit ejusdem operis* περὶ Μουσικῆς, de Musicâ, *quo et de ipsis antiquis Musicis atque poëtis eorumque fabulis, de saltationibus et de certaminibus musicis eum egisse verisimile est* (5). Un pareil ouvrage serait un merveilleux répertoire pour l'auteur d'un dictionnaire historique. Le livre de Dicéarque περὶ Βίων, *de Vitis*, cité par Diogène Laërce (6), ne serait pas un répertoire moins favorable. Je fais le même jugement de l'ouvrage qu'il intitula περὶ τοῦ τῆς Ἑλλάδος βίου, *de Vitâ Græciæ* (7), où il donnait la description de la Grèce, et celle des lois et des coutumes des Grecs. Saint Jérôme (8) a cité ce livre. Je ne doute point que Porphyre n'ait eu égard à ce même ouvrage, lorsqu'il a mis Dicéarque au nombre de ceux qui ont recueilli brièvement et exactement ce qui concerne les Grecs (9). Voyez dans Vossius (10) le

(1) *Il est cité par le* scoliaste d'Aristophane ad Vespas, *fol.* 519, apud Jonsium de Scriptor. Hist. philos., *pag.* 86.

(2) *Il est cité par le même* scoliaste ad Nub., *folio* 99, *apud* Jonsium, *pag.* 89.

(3) *Il est cité par ce* scoliaste ad Aves, *folio* 606, *apud* Jonsium, *pag.* 88.

(4) *Il est cité par ce* scoliaste ad Vespas, *folio* 467, *apud* Jonsium, *ibid.*

(5) Jonsius, *ibid.*, *pag.* 89

(6) *Lib.* 3, *in* Platone.

(7) Athenæus, *lib. XIII*, *pag.* 595, *et lib. XIV*, *pag.* 636.

(8) Adversùs Jovinianum, *lib. II*, *et non pas comme dans* Moréri, *lib. XI.*

(9) Τῶν συντόμως τε καὶ ἀκριβῶς τὰ Ἑλληνικὰ συναγαγόντων. *Unus eorum qui res græcanicas breviter et accuratè collegerunt.* Porphyr., *lib. IV* de Abstinent., *apud* Vossium, de Hist. græc., *pag.* 47.

(10) De Hist. græc., *pag.* 46, 47.

titre de quelques autres ouvrages de Dicéarque. Consultez aussi ce que je vais dire.

(B) ..... *Cicéron et.... Pomponius Atticus en faisaient grand cas.*] Cicéron ne fit point difficulté d'assurer sur la parole de Dicéarque une chose qu'il avait de la peine à croire ; c'est que toutes les villes du Péloponnèse étaient maritimes. Il consulta un savant qui fut fort surpris de lire une telle chose dans Dicéarque, et qui conseilla néanmoins de n'en point douter. Ce savant était un Grec (11). Je rapporte les paroles de Cicéron, elles sont glorieuses à Dicéarque. *Peloponnesias civitates omneis maritimas esse hominis non nequam, sed etiam tuo judicio probati, Dicæarchi tabulis credidi. Is multis nominibus in Trophoniâ* (12) *Chæronis narratione Græcos in eo reprehendit, quòd mare tam secuti sunt, nec ullum in Peloponneso locum excipit. Quùm mihi autor placeret : etenim erat ἱστορικώτατος, et vixerat in Peloponneso : admirabar tamen, et vix accredens communicavi cum Dionysio. Atque is primò est commotus, deindè quòd tum de isto Dicæarcho non minùs benè existimabat, quàm tu de C. Vestorio, ego de M. Cluvio, non dubitabat, quin ei crederemus..... Istum itaque ego locum totidem verbis à Dicæarcho transtuli* (13). Fortifions ce passage par ces paroles de la XIIe. lettre du IIe. livre (14) : *Dicæarchum rectè amas : luculentus homo est et civis haud paullò meliorquàm isti nostri ἀδικαίαρχοι* ; et par celles-ci (15) : *Nunc prorsùs hoc statui ut quoniam tanta controversia est Dicæarcho familiari tuo* (16), *cum Theophrasto amico meo, ut ille tuus τὸν πρακτικὸν βίον longè omnibus anteponat, hic autem θεωρετικὸν, utrique à me mos gestus esse videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim satisfecisse.* Mais il n'y a point d'endroit où Cicéron fasse mieux paraître son estime pour Dicéarque que dans la IIe. lettre du IIe. livre (17). *O magnum hominem !* s'écrie-t-il. Voyez tout le passage. On s'est étonné avec raison que Vossius ne l'ait point marqué (18). Il a gardé le même silence par rapport à celui du IIIe. livre des Lois, et par rapport au livre *de Interitu hominum*. Dans le IIIe. livre des Lois, Cicéron a fait connaître que ce philosophe avait publié de fort bons discours de politique : *Theophrastus institutus ab Aristotele abundavit, ut scitis, in eo genere rerum, ab eodemque Aristotele doctus Dicæarchus huic rationi studioque non defuit.* Ailleurs, il raconte une chose très-curieuse ; c'est que Dicéarque ayant comparé ensemble tous les accidens qui ôtent la vie aux hommes, trouva que la guerre en fait périr plus que toute autre chose. *Est Dicæarchi liber de interitu hominum, peripatetici magni et copiosi, qui collectis cæteris causis eluvionis, pestilentiæ, vastitatis, belluarum etiam repentinæ multitudinis quarum impetu docet quædam hominum genera esse consumpta, deindè comparat quanto plures deleti sint homines hominum impetu, id est bellis et seditionibus, quàm omni reliquâ calamitate* (19). Tout cela témoigne l'estime de Cicéron pour cet auteur. Je rapporterai bientôt un passage où il l'appelle ses délices.

(C) ..... *et je crois même que leur estime s'étendit jusque sur l'ouvrage où il combattait l'immortalité de l'âme.*] Il avait fait deux traités sur cette matière, chacun divisé en III livres. *Dicæarchus in eo sermone, quem Corinthi habitum tribus libris exponit doctorum hominum disputantium, primo libro multos loquentes facit, duobus Pherecratem quendam Phthiotam senem, quem ait à Deucalione ortum, disserentem inducit, nihil esse omninò animum, et hoc esse nomem totum inane, frustraque et animalia et animantes appellari, neque in homine inesse animum vel animam, nec in bestiâ. Vimque omnem eam, quâ vel agamus quid, vel sen-*

(11) *Voyez l'épître XVIII du VIIe. livre à* Atticus.

(12) Athénée, *liv. XIII, pag.* 594, *cite* Dicéarque, Περὶ τῆς εἰς Τροφωνίου καταβάσεως, De descensu in antrum Trophonii.

(13) Cicero, epist. *II, lib. VI*, ad Atticum.

(14) Ad Atticum.

(15) Epist. *XVI, lib. II*, ad Atticum.

(16) *Voyez aussi* epist. *XXX, lib. XIII.*

(17) Ad Atticum. *Voyez aussi la IVe. lettre du livre VIII.*

(18) Rupertus, epist. ad Reinesium, *pag.* 503.

(19) Cicero, de Officiis, *lib. II, cap. V.*

tiamus, in omnibus corporibus vivis æqualiter esse fusam, nec separabilem à corpore esse, quippe quæ nulla sit, nec sit quicquam, nisi corpus unum et simplex, ita figuratum ut temperatione naturæ vigeat et sentiat (20)... *Acerrimè deliciæ meæ Dicæarchus contra hanc immortalitatem disseruit. Is enim tres libros scripsit qui Lesbiaci vocantur quòd Mitylenis sermo habetur, in quibus vult efficere animos esse mortales* (21). Cicéron témoigne dans quelqu'une de ses lettres qu'il avait besoin de ces deux ouvrages, et il prie Pomponius Atticus de les lui faire tenir (22).

Je dirai en passant que cette opinion de Dicéarque n'est point digne d'un philosophe : c'est n'avoir point de principes que de raisonner ainsi, c'est renverser l'harmonie d'un système. Si vous posez une fois, avec cet auteur, que l'âme n'est point distincte du corps, et qu'elle n'est qu'une vertu également répandue sur toutes les choses vivantes, et qui ne fait qu'un seul et simple être avec les corps qu'on nomme vivans, ou vous ne savez plus ce que vous dites, ou vous êtes obligé de soutenir que cette vertu accompagne toujours le corps; car ce qui n'est point distinct du corps est essentiellement le corps, et, selon les premiers principes, il y a contradiction qu'un être soit jamais sans son essence. D'où il résulte manifestement que la vertu de sentir ne cesse point dans les cadavres : et que les parties des corps vivans emportent chacune avec soi sa vie et son âme lorsqu'ils se corrompent. Il n'y a donc point lieu de se flatter que le sentiment cessera après la mort, et que l'on ne sera sujet à aucune peine. Si un corps est capable de douleur lorsqu'il est placé dans les nerfs, il l'est aussi en quelque endroit qu'il se trouve, ou dans les pierres, ou dans les métaux, ou dans l'air, ou dans la mer. Et si un atome d'air était une fois destitué de toute pensée, il paraît très-impossible que sa conversion dans cette substance que l'on nomme esprits animaux, le rendît jamais pensant. Cela paraît aussi impossible que de donner une présence locale à un être qui aurait été quelque temps sans nulle présence locale. Ainsi, pour raisonner conséquemment, il faut établir, ou que la substance qui pense est distincte du corps, ou que tous les corps sont des substances qui pensent, attendu que l'on ne saurait nier que les hommes n'aient des pensées : d'où il s'ensuit, selon les principes de Dicéarque, qu'il y a un certain nombre de corps qui pensent. Cicéron, au reste, raisonne très-mal contre Dicéarque (23) : il prétend que selon ce philosophe l'homme ne doit point sentir de douleur, puisqu'il ne doit point sentir qu'il a une âme. Ce philosophe pouvait aisément répondre : Je ne nie point que l'homme ne sente, et qu'il ne sente qu'il sent ; mais je nie qu'il connaisse que ce qui sent en lui est une âme distincte du corps. Il est fort vrai qu'il ne le sent pas, il ne le connaît qu'en raisonnant. Lactance (24) se sert du paralogisme de Cicéron.

Je viens de m'apercevoir qu'on se pourrait faire un peu d'illusion contre le sentiment que j'ai opposé au système de Dicéarque : c'est ce qui m'oblige à prévenir une objection. On me dira que le sentiment pourrait être une modification du corps : d'où il s'ensuivrait que la matière, sans rien perdre de ce qui lui est essentiel, pourrait cesser de sentir dès qu'elle ne serait plus enfermée dans les organes d'une machine vivante. Je réponds que cette doctrine est absurde ; car toutes les modalités dont on a quelque connaissance sont d'une telle nature qu'elles ne cessent que pour faire place à une autre modalité de même genre. Il n'y a point de figure qui soit détruite que par une autre figure, ni point de couleur qui

(20) *Idem*, Tuscul. *I*, *cap. X et XVIII.*

(21) *Ibid.*

(22) Dicæarchi περὶ ψυχῆς utrosque velim mittas. *Idem*, epist. *XXXII*, *lib. XIII* ad Atticum.

(23) *Dicæarchum verò cum Aristoxeno æquali et condiscipulo suo doctos sanè homines omittamus, quorum alter ne condoluisse quidem unquàm videtur, qui animum se habere non sentiat : alter ita delectatur suis cantibus, ut eos etiam ad hæc transferre conetur.* Cicero, Tuscul. I, *cap. XVIII.* *Il avait dit cap. X. qu'Aristoxène, musicien et philosophe, faisait consister l'âme dans un accord harmonique des organes*, hic ab artificio suo non recessit. *Voyez* Lactance, Instit., *lib. VII*, *cap. XIII*, *et* de Opificio Dei, *cap XVI.*

(24) *Lib. VII*, *cap. XIII.*

soit chassée que par une autre couleur (25). J'avoue que, selon la vieille philosophie, le froid et le chaud qui se chassent d'un sujet ne sont pas des accidens de la même espèce ; mais pour le moins m'avouera-t-on qu'ils appartiennent au même genre des qualités qu'on nomme *tactiles*. Ainsi, pour bien raisonner, on doit dire qu'il n'y a point de sentiment qui soit chassé de sa substance que par l'introduction de quelque autre sentiment. Rien n'empêche que le sentiment ne soit un genre qui ait au-dessous de soi d'autres genres, avant qu'on arrive à ce qu'on appelle *species infima*. Selon cela, mon objection ne perd rien par la réponse que je réfute ; et j'ai toujours lieu de dire que si les esprits animaux n'ont pas hors des nerfs le sentiment qu'ils y avaient, ils ne l'on perdu qu'en acquérant une autre sorte de sentiment. L'on me dira sans doute qu'il y a des modalités qui cessent sans qu'une autre modalité positive leur succède : on m'alléguera l'exemple du mouvement, car pour celui des figures on n'oserait en parler ; il est trop visiblement contraire aux défenseurs de Dicéarque. Mais je réplique que le mouvement et le repos ne diffèrent pas, comme on le suppose, à la manière des modalités positives et des privations. Le repos et le mouvement sont l'un et l'autre une présence locale très-réelle et très-positive : leur différence ne consiste que dans des rapports externes et tout-à-fait accidentels. Le repos est la durée de la même présence locale ; le mouvement est l'acquisition d'une nouvelle présence locale : et par conséquent ce qui cesse de se mouvoir ne perd point sa modalité sans en acquérir une autre de même nature : il a toujours une position égale à son étendue entre les autres parties de l'univers. Quand on nous aura donné l'exemple de quelque corps qui perd un lieu sans en acquérir un autre, nous accorderons que certains corps pourraient perdre un sentiment sans en acquérir un autre : mais comme il est impossible qu'on fournisse cet exemple, nous sommes en droit de soutenir que tout corps qui sentirait une fois, sentirait toujours. La conversion de l'être au néant n'est-elle pas impossible dans l'ordre de la nature ? La conversion de la figure en privation de toute figure, ou la conversion de la présence locale en privation de toute présence locale, ne seraient-elles pas une conversion de quelque chose de réel et de positif au néant ? Elles sont donc impossibles dans l'ordre de la nature : donc la conversion du sentiment en privation de tout sentiment est impossible ; car elle serait une conversion de quelque chose de réel et de positif au néant. Enfin, je dis que tous les modes du corps sont fondés sur les attributs essentiels du corps, qui sont les trois dimensions. C'est ce qui fait que la perte d'une figure ou d'une présence locale, est toujours accompagnée de l'acquisition d'une autre figure ou d'une autre présence locale. L'étendue ne cesse jamais, il ne s'en perd jamais rien : c'est pourquoi la corruption d'un de ses modes est nécessairement la génération d'un autre. Par la même raison, aucun sentiment ne pourrait cesser que par l'existence d'un autre ; car, dans le système que je réfute, le sentiment serait un mode du corps, aussi-bien que la figure et le lieu. Que si vous vouliez fonder le sentiment sur quelque attribut de la matière différent des trois dimensions, et inconnu à notre esprit, je vous répondrais que les changemens de cet attribut devraient ressembler aux changemens de l'étendue. Ceux-ci ne peuvent faire cesser ni toute figure ni toute présence locale ; et ainsi les changemens de cet attribut inconnu ne feraient jamais cesser tout sentiment ; ils ne seraient que le passage d'un sentiment à un autre, comme le mouvement de l'étendue n'est que le passage d'un lieu à un autre.

(25) *On n'entend parler ici que des corps visibles à l'homme.*

(D) ..... *M. Moréri l'attribue à un autre Dicéarque..... de Lacédémone.*] On ne comprend point comment il a fait cette faute ; car après avoir rapporté le passage de Cicéron touchant l'impiété de Dicéarque à l'égard de la nature de l'âme, il ajoute que *Tertullien marque aussi l'erreur de ce philosophe*. Or, voici les paroles de Tertullien, rapportées par Moréri. *Denique qui negant principale, ipsam prius animam nihil censuerunt, Messenius aliquis Dicæar-*

chus. Le philosophe dont Tertullien marque l'erreur est Dicéarque de Messine ; pourquoi donc est-ce que Moréri attribue cette erreur à Dicéarque de Lacédémone ? Il accumule faute sur faute en nous renvoyant à un très-grand nombre d'auteurs qui ont parlé de Dicéarque, puisqu'il approprie tous leurs témoignages à un Dicéarque de Lacédémone, à qui Suidas n'attribue aucun ouvrage, ni petit ni grand ; et puisque l'on ne saurait nier qu'une partie de ces témoignages ne concerne Dicéarque de Messine. Un savant critique (26) a cru que les sommaires des tragédies de Sophocle et d'Euripide, cités par Sextus Empiricus (27), sont la production du grammairien Dicéarque, duquel Athénée fait mention au Ier. livre (28). J'avoue qu'un tel ouvrage conviendrait mieux à Dicéarque le grammairien de Lacédémone, et disciple d'Aristarque, qu'à Dicéarque le Messinois, et disciple d'Aristote ; mais néanmoins, quand je considère que Suidas n'attribue aucun ouvrage à celui-là, et qu'il assure que celui-ci était philosophe, rhétoricien et géomètre, j'aime mieux donner au disciple d'Aristote tous les ouvrages qui sont cités sous le nom de Dicéarque. Si celui dont parle Athénée dans la 14e. page de son Ier. livre, sans l'appeler grammairien, quoi qu'en dise Reinesius, était le Dicéarque de Lacédémone, il aurait plutôt attribué à sa patrie qu'à la ville de Sicyone l'invention de quoi il s'agit en cet endroit, puisqu'il y a des auteurs qui l'attribuent à la ville de Lacédémone. Cette invention regarde la danse, et apparemment c'est dans le livre περὶ Μουσικῶν ἀγώνων, *de Certaminibus Musicis*, que Dicéarque parlait de cela, comme aussi de la danse nommée la Grue (29).

(E) *..... à qui Suidas..... ne donne aucune sorte de livres. Celu me fournit une remarque contre Meursius.*] Il prétend (30) que Dicéarque de Lacédémone fit sur le gouvernement de Sparte, un livre si excellent qu'on le lisait tous les ans en présence de la jeunesse dans l'assemblée des éphores, et que l'édit concernant cela fut exécuté pendant fort long-temps. Ce qu'il cite de Suidas est fort juste, si l'on en excepte une clause ; c'est que Suidas ne parle là que de Dicéarque le Messinois. Ἔγραψε τὴν πολιτείαν Σπαρτιατῶν καὶ νόμους ἐθέθη ἐν Λακεδαίμονι, καθ' ἕκαστον ἔτος ἀναγινώσκεσθαι τὸν λόγον εἰς τὸ τῶν Ἐφόρων ἀρχεῖον, τοὺς δὲ τὴν ἡβητικὴν ἔχοντας ἡλικίαν ἀκροᾶσθαι. καὶ τοῦτο ἐκράτησε μέχρι πολλοῦ. *Scripsit rempublicam Spartanorum. Et Lacedæmone lex est lata, ut quotannis liber iste in prætorio Ephororum legeretur, et juventus auscultaret. Idque diù obtinuit* (31).

(F) *Pline témoigne qu'il avait reçu commission de quelques princes pour prendre la hauteur des montagnes.*] Voici les paroles de Pline : *Globum tamen effici mirum est in tantâ planitie maris camporumque. Cui sententiæ adest Dicæarchus vir in primis eruditus, regum curâ permensus montes, ex quibus altissimum prodidit Pelion* 1250 *passuum ratione perpendiculi, nullam esse eam portionem universæ rotunditatis colligens* (32). Je m'étonne que le père Hardouin n'ait point observé que ce passage n'est pas compatible avec ce qu'il cite de Géminus ; car Géminus assure (33) que, selon le calcul de Dicéarque, le mont Cyllène, dans l'Arcadie, a quinze stades ou environ de hauteur, c'est-à-dire, près de dix-neuf cents pas. Il n'est donc pas vrai que le Pélion, qui n'a que dix stades, soit la plus haute montagne que Dicéarque ait mesurée. Quoi qu'il en soit, nous avons ici la confirmation de ce que l'on trouve dans Suidas, que Dicéarque avait fait un livre sur la mesure des montagnes du Péloponnèse. Le passage de Pline avait échappé à la diligence de Vossius.

(G) *Ce qu'il censure dans Platon mérite d'être censuré.*] Il blâmait Platon de donner trop de pouvoir à l'amour : c'est Cicéron qui nous l'apprend (34), et je pense que ses

(26) Reinesius, epist. *LXIX*, *pag.* 608.
(27) Adv. Math., *cap. XIX.*
(28) *Pag. m.* 14.
(29) *Voyez* Plutarque, *dans la* Vie de Thésée.
(30) Meurs., Miscellan. Lacon., *lib. IV*, *pag.* 334.
(31) *Idem*, *ibid.*
(32) Plin., *lib. II*, *cap. LXV.*
(33) *in* Element. astronom., *cap XIV*, *pag.* 55, *apud* Harduin., in Plin., *tom. II*, *pag* 217.
(34) *Quem* (Platonem) *non injuriâ Dicæarchus accusat qui amori autoritatem tribuerit nimis.* Cicero, Tuscul. IV, *capite XXXIV.*

paroles nous aideront à entendre celles de Diogène Laërce (35) : Λόγον δὲ πρῶτον γράψαι αὐτὸν τὸν Φαῖδρον, καὶ γὰρ ἔχει μειρακιῶδές τι τὸ πρόβλημα. Δικαίαρχος δὲ καὶ τὸν τρόπον τῆς γραφῆς ὅλον ἐπιμέμφεται, ὡς φορτικόν (36). On les a ainsi traduites : *Phædrum primo illum scripsisse fama est, habet enim quæstio illa nonnihil juvenile. Porrò Dicæarchus totum id scribendi genus ut grave ac molestum carpit.* Cette traduction ne fait point d'honneur à l'original : elle suppose que Laërce, après avoir dit qu'il y a quelque chose qui sent le jeune homme dans le Phèdre du philosophe Platon, a cru bien fortifier son dire en citant un homme qui trouvait dure et pesante la manière dont ce philosophe avait écrit ce traité. Il me semble qu'il vaudrait mieux supposer que le sens de Diogène Laërce est celui-ci : On prétend que le premier ouvrage de Platon est celui qui s'appelle Phèdre : et en effet la question qu'il y examine sent fort le jeune homme ; aussi Dicéarque condamna tout le caractère de cette pièce, à cause des saillies outrées, et du débordement impétueux d'imagination qu'il y remarquait. Cicéron, comme je l'ai déjà dit, nous insinue cette paraphrase : car l'excès dont il dit que Dicéarque accusait Platon, par rapport à l'autorité de l'amour, regardait sans doute le Phèdre. Un des commentateurs de lettres de Cicéron (37) s'est servi de ce passage de Laërce pour confirmer une conjecture tout-à-fait ingénieuse. Il prétend que Dicéarque fit un livre qui avait pour titre : Φαίδρου περισσά, *les Superfluités du Phèdre*, et que Cicéron demande ce livre à son ami Atticus. Cicéron s'exprime ainsi : *Libros mihi de quibus ad te antèà scripsi velim mittas, et maximè* Φαίδρου περισσῶν et Ἑλλάδος. Voici la note de Bosius. *Videntur his verbis duo libri Dicæarchi significari, quorum primo auctor ille multa è Phædro Platonis ut superflua et redundantia resecanda esse docuerat : altero virorum illustrium quos Græcia tulisset vitam conscripserat, hunc que librum vocárat* Ἑλλάδος βίον, *ut illum* Φαίδρου περισσά. *Laërtius vulgo traditum refert Platonem* (38) *omnium dialogorum totam ejus scripti rationem ut nimis insolentem et fastidiosam damnásse.* Bosius rapporte le grec de Diogène Laërce, et cite un passage de Plutarque (39), où l'on condamne comme superflues quelques descriptions insérées dans le Phèdre. Voyez Reinesius et M. Ménage. Celui-ci (40) croit que Cicéron demande le livre de Phèdre, philosophe épicurien, περὶ Θεῶν, et celui de Dicéarque βίος Ἑλλάδος. Il est donc contraire en partie, et conforme en partie à Bosius; mais il ne savait point que Bosius a commis ici une faute : c'est de confondre l'ouvrage de Dicéarque intitulé Βίοι avec celui qui avait pour titre Βίος Ἑλλάδος. Le premier contenait la Vie des Hommes illustres; le second décrivait la Grèce, et les coutumes des Grecs. M. Ménage a remarqué cette faute (41).

(H) *Vossius n'a point dû lui attribuer un traité des songes.*] Rapportons les termes de Vossius : *Nec magis ambigere licet de libro quem Tullius cum de divinatione, et somniis scripsisse auctor est* (42). Il ne cite rien pour ce fait. Apparemment il s'en rapporta à quelque auteur qui disait la même chose, et qui ne citait personne, et il ne voulut point prendre la peine de chercher où Cicéron pouvait avoir dit cela. Je ne doute point que si cette particularité se rencontre dans quelque livre de Cicéron, ce ne soit dans celui *de Divinatione*. L'ayant parcouru, j'y ai trouvé quatre endroits qui concernent Dicéarque. Dans le premier, on assure qu'il rejeta toutes sortes de divinations, hormis celle des songes et celle de la fureur (43). D'où j'infère

(35) Diog. Laërt, *lib. III*, *in* Platone, *num.* 38.

(36) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Bion Borysthéoite *t. III, pag.* 447, *citation* (8) *et suiv.*

(37) Siméon Bosius, in epist. Cicer. ad Atticum *XXXIX*, *lib. XIII.*

(38) *Je rapporte ce passage selon l'édition de M.* Grævius. *Il est visible que les imprimeurs ont sauté ici trois ou quatre mots, tels que pourraient être ceux-ci*, primum Phædrum conscripsisse, Dicæarchum verò.

(39) *In* Erotico.

(40) Reinesius, Variar. Lect. *lib. III*, *cap. III*, *pag.* 377.

(41) Menag., not. ad Diog. Laërtium, *lib. III*, *num* 4, *sub finem.*

(42) Voss., de Hist. græcis, *pag.* 47.

(43) *Dicæarchus peripateticus cætera divinationis genera substulit, somniorum et furoris reliquit.* Cicero, de Divinitat., *lib. I*, *cap. III*

qu'au pis aller il faudra que l'on m'avoue que Vossius a dû dire *de divinatione ex somniis*, et non pas *de divinatione, et somniis*. Le second endroit n'est qu'une confirmation du premier, et je ne le rapporterais pas, s'il ne me fournissait une réflexion incidente. *Nec verò unquàm animus hominis naturaliter divinat, nisi quùm ita solutus est et vacuus, ut ei planè nihil sit cum corpore; quod aut vatibus contingit, aut dormientibus. Itaque ea duo genera à Dicæarcho probantur* (44). Il faut ou que Cicéron n'ait pas entendu la doctrine de Dicéarque, ou que celui-ci se soit contredit, et ne se soit pas entendu lui-même. Un homme qui ne reconnaît nulle distinction entre les âmes humaines et le corps, peut-il croire que les fanatiques, les enthousiastes, les songeurs, ont des pensées qui ne sont point matérielles; c'est-à-dire, qu'en cet état leur âme se trouve dans un parfait dégagement du commerce qu'elle avait avec le corps? Il est sûr que si un tel homme croyait cela il ne saurait ce qu'il dirait, et qu'il s'embarrasserait dans une évidente contradiction. Or nous avons vu (45) que Dicéarque n'admettait nulle distinction entre les âmes des corps vivans, et les corps vivans : s'il a donc cru, comme Cicéron le lui impute, qu'à cause que dans les extases et dans les songes, l'âme de l'homme est dégagée de tout commerce avec le corps, il ne faut pas rejeter les divinations des enthousiastes et des songeurs; il s'est contredit, et il a ruiné lui-même ses hypothèses par un galimatias incompréhensible. Mais ne le condamnons point sans l'entendre. Peut-être que les raisons sur lesquelles il se fondait pour retenir les divinations des extases, et des songes, pendant qu'il rejetait toutes les autres manières de prédire l'avenir, ne sont pas bien rapportées par Cicéron. C'était un mauvais pas pour Dicéarque que cette exception en faveur des songes et des aliénations d'esprit, et je voudrais bien savoir la manière dont il s'en tirait. Le troisième passage ne dit pas plus que le second; c'est pourquoi je me contente de le mettre en note (46). Le quatrième est plus favorable à Vossius que tous les autres. *At nostrâ interest scire ea quæ eventura sint. Magnus Dicæarchi liber est nescire ea melius esse quàm scire* (47). Mais ce livre-là de Dicéarque n'est point celui dont Vossius a parlé, il n'a point pour titre, ni *de divinatione, et somniis*, ni *de divinatione ex somniis*, et il n'est point différent peut-être de celui de la descente dans la caverne de Trophonius. En un mot, ce philosophe a pu expliquer son sentiment sur la matière des divinations dans quelqu'un des livres dont Vossius avait déjà rapporté le titre : il n'était donc pas nécessaire de coter à part celui *de divinatione et somniis*.

(I) *Lactance n'a point su lui donner le rang qui lui convenait.*] Il condamne très-justement Dicéarque sur la mortalité de l'âme; mais il se trompe quand il l'accuse d'avoir été le précurseur de Démocrite à l'égard de ce faux dogme; car Dicéarque, ayant été l'un des disciples d'Aristote, n'a fleuri qu'assez long-temps après Démocrite. *In eâdem sententiâ fuit etiam Pythagoras anteà, ejusque præceptor Pherecydes; quem Cicero tradit primum de æternitate animarum disputavisse. Qui omnes licet eloquentiâ excellerent, tamen in hâc duntaxat contentione non minùs auctoritatis habuerunt, qui contra hanc sententiam disserebant, Dicæarchus primò, deindè Democritus, postremò Epicurus* (48).

(K) *Je n'ai . . été . . surpris . . . la stérilité du jésuite Jérôme Ragusa.*] Ses *Elogia Siculorum qui veteri memoriâ floruerunt*, imprimés à Avignon l'an 1690, ne contiennent que les titres d'une petite partie des livres de Dicéarque, et un extrait de Charles Étienne. Cet extrait porte que, selon ce philosophe, le genre humain n'avait jamais commencé, et que

(44) *Idem, ibidem.*

(45) *Dans la remarque* (C), *citation* 20.

(46) *Me peripateticorum ratio magis movebat et veteris Dicæarchi, et ejus qui nunc floret Cratippi, qui censent esse mentibus hominum tanquam oraculum aliquod ex quo futura præsentiant; si aut furore divino concitatus animus aut somno relaxatus solutè moveatur ac liberè.* Cicero, de Divinat., *lib. II, cap. XLVIII.*

(47) *Ibid.*

(48) Lactant., Divin. Instit., *lib. VII, cap. VIII. Voyez aussi les chap. VII et XIII.*

l'âme périssait avec le corps. Ce dernier dogme lui convient, et Cicéron, cité par Charles Étienne, l'attribue à Dicéarque, comme on l'a vu ci-dessus (49) : mais je ne sais point d'où Charles Étienne a pris l'imputation de l'autre dogme. Si le jésuite s'était contenté de copier Charles Étienne, il n'eût point commis une lourde faute ; il ne lui aurait pas imputé de croire que le Dicéarque qui avait ces mauvaises opinions n'était pas le Messinois (50) ; car c'est à ce Dicéarque que Charles Étienne les impute visiblement. Il est vrai qu'il s'imagine, par une erreur très-grossière, que Dicéarque, natif de Messana, et disciple d'Aristote, n'est point Dicéarque le Messinois. C'est de quoi le jésuite le devait reprendre.

(L) *Je m'en vais examiner quelques objections . . . au sujet de son opinion sur la nature de l'âme.*] L'auteur de ces objections commence par développer le système de notre philosophe. Il prétend que ce Dicéarque a voulu dire que les corps vivans ne diffèrent d'un corps non vivant, qu'en ce que leurs parties sont figurées et arrangées d'une certaine manière. Il compare cette opinion avec celle de Descartes, et voici comment. Si un chien diffère d'une pierre, ce n'est pas qu'il soit composé d'un corps et d'une âme, et que la pierre ne soit que corps : c'est uniquement en ce qu'il est composé de parties tellement rangées qu'elles sont une machine : ce que l'arrangement des corpuscules d'une pierre ne fait pas. Voilà le sentiment de M. Descartes. Cette idée est fort propre à nous faire entendre l'opinion de Dicéarque : nous n'avons qu'à supposer qu'il étendait sur toutes sortes de corps vivans ce que les cartésiens ne disent qu'à l'égard des bêtes : nous n'avons qu'à supposer qu'il réduisait l'homme à la condition d'une machine ; d'où il résultera que l'âme humaine n'est point distincte du corps ; mais qu'elle est seulement une construction, une disposition machinale de plusieurs parties de matière. Cela étant supposé, l'auteur des objections prétend que je ne donne nulle atteinte au système de Dicéarque. Tant s'en faut que j'aie pu considérer comme invincible la difficulté que j'ai proposée. J'ai prétendu que Dicéarque, ou ne savait plus ce qu'il disait, ou qu'il était obligé de soutenir que la vertu en quoi il faisait consister l'âme accompagnait toujours le corps. On répond qu'il n'a été obligé qu'à soutenir qu'elle accompagnait toujours le corps vivant : on ajoute que si j'avais toujours joint ensemble ces deux termes *corps* et *vivant*, ma conséquence eut pu être admise toute entière par Dicéarque, et qu'ainsi elle n'eût porté aucun coup à son système. On prétend donc qu'il peut nier que, de ce que l'âme est une vertu des corps vivans, il s'ensuive qu'elle se trouve dans les cadavres ; car, si elle ne consiste que dans l'arrangement machinal de certains corps, comme il le suppose, il s'ensuit manifestement qu'elle doit cesser dès que cet arrangement cesse, dès que la machine ne subsiste plus. C'est ainsi, continue-t-on, qu'un cartésien répondrait à ceux qui lui voudraient soutenir que, selon son hypothèse, l'âme des bêtes subsiste après même qu'on les a tuées. Vous vous trompez, répondrait-il ; car, puisque je suppose qu'elle ne consiste que dans une certaine disposition des organes, je dois supposer nécessairement qu'elle périt, dès que cette disposition est détruite. L'auteur des objections suppose, *que l'on n'a jamais conclu contre* les cartésiens *que la vertu de sentir ne cesse point dans les cadavres, et que les parties des corps vivans emportent chacune avec soi sa vie et son âme lorsqu'ils se corrompent.* Il est certain qu'on n'objecte pas aux cartésiens cette conséquence ; mais c'est à cause qu'ils n'attribuent aucun sentiment à l'âme des bêtes : car s'ils la faisaient sensitive, les mêmes difficultés que j'ai objectées à Dicéarque tomberaient sur eux, et ils seraient aussi obligés que lui d'en donner la solution. On m'objecte enfin que les remarques que j'ai faites sur ce que toutes les modalités que nous connaissons ne cessent d'être qu'en faisant place à d'autres modalités de même genre ; d'où il s'ensuit qu'un corps qui aurait eu du sentiment en quelques rencontres, ne cesserait ja-

(49) *Remarque* (C).

(50) *Qui tamen Dicæarchum talia opinantem alium fuisse à Dicæarcho nostro opinatur.* Hier. Ragusa, *pag.* 94.

mais d'en avoir : on m'objecte, dis-je, que cela importe peu à Dicéarque ; car *il n'a jamais attribué de vie à la matière qu'après la modification requise pour en faire un corps vivant, savoir par le divers arrangement de ses parties. Je n'ai donc pas eu droit de lui faire donner la vie à aucune partie de la matière après son dérangement, quoique, devant et après, elle soit bien corps, mais non pas corps vivant.* C'est la conclusion de l'auteur des objections. Notez qu'il n'est pas entré en lice pour le dogme même de Dicéarque: il en a reconnu la fausseté et l'impiété : il a seulement voulu montrer que j'ai eu tort de l'accuser d'inconséquence, et que ce système-là ne perd point ses liaisons et sa justesse, quoique ce philosophe n'ait point admis un sentiment, et une vie impérissable dans les corps qui ont été une fois vivans.

Vous voyez là clairement tout l'état de la question : il ne s'agit que de savoir si un philosophe qui croit qu'il y a des corps qui pensent, et des corps qui ne pensent pas, raisonne conséquemment. Je soutiens que non, et que quiconque admet une fois que par exemple un assemblage d'os et de nerfs sent et raisonne, doit soutenir, à peine d'être déclaré coupable de ne savoir ce qu'il dit, que tout autre assemblage de matière pense, et que la pensée qui a subsisté dans l'assemblage, subsiste sous d'autres modifications dans les parties désunies, après la dissipation de l'assemblage. Je ne répète point les preuves que j'ai données sur ce sujet, et il n'est pas nécessaire que je les fortifie de nouveau : car l'auteur des objections ne les a point attaquées. Il a seulement observé que Dicéarque ne s'en doit pas mettre en peine, attendu sa déclaration, que la matière ne commence à vivre qu'après un certain arrangement de ses parties. Mais c'est là-dessus principalement que je voudrais l'accuser de n'avoir su ce qu'il disait. Il n'entendait pas simplement par vie, respirer, manger, marcher : il entendait toutes les opérations de l'homme, l'action des cinq sens externes, l'imagination, la réflexion, le raisonnement, etc. Je soutiens que l'on suppose ce qui a été jusques ici inconcevable à tous les hommes, si l'on suppose que le seul arrangement des organes du corps humain fait qu'une substance qui n'avait jamais pensé devient pensante. Tout ce que peut faire l'arrangement de ces organes se réduit, comme dans l'horloge, à un mouvement local diversement modifié. La différence ne peut être que du plus au moins. Mais comme l'arrangement des diverses roues qui composent une horloge ne servirait de rien pour produire les effets de cette machine, si chaque roue, avant que d'être placée d'une certaine façon, n'avait actuellement une étendue impénétrable, cause nécessaire de mouvement dès qu'on est poussé avec un certain degré de force ; je dis aussi que l'arrangement des organes du corps de l'homme ne servirait de rien pour produire la pensée, si chaque organe avant que d'être mis à sa place n'avait actuellement le don de penser. Or ce don est autre chose que l'étendue impénétrable, car tout ce que vous pouvez faire dans cette étendue en la tiraillant, en la frappant, en la poussant de tous les sens imaginables, est un changement de situation, dont vous concevez pleinement toute la nature et toute l'essence, sans avoir besoin d'y supposer aucun sentiment, et lors même que vous niez qu'il y ait là aucun sentiment. Il y a eu de grands génies, qui se sont montrés un peu trop *tardifs de cœur à croire* sur la distinction de l'âme de l'homme d'avec le corps ; mais personne, que je sache, n'a osé dire jusqu'ici qu'il concevait clairement qu'afin de faire passer une substance de la privation de toute pensée à la pensée actuelle, il suffisait de la mouvoir (51), en sorte que ce changement de situation était par exemple un sentiment de joie, une affirmation, une idée de vertu morale, etc. ; et quand même quelques-uns se vanteraient de concevoir cela clairement, ils ne mériteraient point d'être crus, il faudrait leur alléguer un passage d'Aristote que je cite en un autre

(51) *Notez que les péripatéticiens, en attribuant la pensée aux bêtes, ne donnent point à la matière cette vertu, mais à une forme substantielle qui, selon eux, n'est ni matière ni corps, et qui est produite de nouveau dans la matière sans être composée de matière. Ainsi ils conviennent que la matière n'acquiert jamais le sentiment ni la connaissance.*

endroit (52). Quelle absurdité ne serait-ce pas que de soutenir qu'il y a deux espèces de couleur, l'une qui est l'objet de la vue, et rien plus; l'autre qui est l'objet de la vue et de l'odorat aussi? Il est encore plus absurde de soutenir qu'il y a deux espèces de rondeur, l'une qui consiste simplement en ce que les parties de la circonférence d'un corps sont également éloignées du centre, l'autre qui, avec cela, est un acte par lequel le corps rond sent qu'il existe, et qu'il voit autour de lui plusieurs autres corps. La même absurdité se rencontre à soutenir qu'il y a deux sortes de mouvement circulaire, l'une qui n'est autre chose que le changement de situation sur une ligne dont les parties sont également éloignées du centre, l'autre qui, avec cela, est un acte d'amour de Dieu, une crainte, une espérance, etc. Ce que j'ai dit de la rondeur par rapport à la vision se peut appliquer à toutes sortes de figures par rapport à toutes sortes de pensées; et ce que j'ai dit du mouvement circulaire n'a pas moins de force à l'égard de toutes les autres lignes sur lesquelles un corps se peut mouvoir ou lentement ou vitement. Et ainsi l'on doit conclure que la pensée est distincte de toutes les modifications du corps qui soient venues à notre connaissance, puisqu'elle est distincte de toute figure et de tout changement de situation : mais n'étant point question de cela ici, contentons-nous de conclure que Dicéarque pour raisonner conséquemment devait admettre la pensée dans toutes sortes de matière; car sans cela il était absurde de prétendre que pourvu qu'on mît quelque veines, quelques artères, etc., les unes auprès des autres comme les différentes pièces d'une machine, on produirait le sentiment de couleur, de saveur, de son, d'odeur, de froid, de chaud, l'amour, la haine, l'affirmation, la négation, etc. Voyez la note (53).

(M) *Ce me sera une occasion de dire un mot sur une dispute qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre.*] Il me semble que si j'avais assuré simplement et absolument que personne ne s'est vanté jusqu'ici d'avoir une idée claire d'une modification de la matière qui soit un acte de sentiment, je n'aurais pas agi avec trop de témérité; car je viens de lire dans les Nouvelles de la république des lettres, que M. Locke, l'un des plus profonds métaphysiciens du monde, reconnaît ingénument qu'un corps doué de pensée est une chose incompréhensible. Et notez qu'il fait cet aveu en répondant à une objection qui était fondée sur cette incompréhensibilité. Il avait donc un grand intérêt à nier le fondement de cette objection : il faut donc conclure que son aveu est très-sincère, et un effet de la force de la vérité, et une preuve que tous les plus grands efforts qu'il eût faits pour comprendre l'union de la matérialité d'une substance avec la pensée avaient été inutiles. Or puisqu'un si grand esprit avoue la dette, n'est-il pas probable que jamais personne n'a osé se glorifier d'avoir compris une telle union? Ceci serait trop vague si je n'y ajoutais rien. Disons donc que la question, si l'âme de l'homme est distincte de la matière, est entrée dans la fameuse dispute du docteur Stillingfleet (54) et de M. Locke. Le premier a soutenu que la matière est incapable de penser; et s'est rendu par-là le défenseur d'un article fondamental de l'orthodoxie philosophique. Il s'est servi entre autres raisons de celle-ci, *qu'on ne saurait concevoir comment la matière peut penser* (55). M. Locke lui avoue la vérité de ce principe, et se contente d'en nier la conséquence; car il prétend que Dieu peut faire des choses qui sont incompréhensibles à l'entendement humain, et qu'ainsi de ce que l'homme ne saurait comprendre qu'une portion de matière devienne pensante, il ne s'ensuit pas que Dieu,

(52) *Tome II, page 440, citation (8) de l'article* Arriaga.

(53) *Il croyait que l'âme était l'harmonie des quatre élémens.* Plut., de Plac. Phil., *liv. IV, chap. II : il devait donc croire que tous les mixtes ont une âme, car les quatre élémens s'y doivent réduire à l'harmonie. Mais n'est-il pas aussi absurde de supposer que l'harmonie des quatre élémens produit la pensée, que de supposer qu'un certain concert de musique serait un son qui se connaîtrait soi-même, et qui connaîtrait les objets voisins?*

(54) *L'un des plus savans hommes de l'Europe. Il est mort évêque de Worcester, en* 1699.

(55) Nouvelles de la République des Lettres, *novemb.* 1699, *pag.* 500.

qui est tout-puissant, *ne puisse donner, s'il le veut, quelques degrés de sentiment, de perception et de pensée à certains amas de matière créée, jointe ensemble, comme il le trouve à propos* (56)..... *Toutes les difficultés qu'on forme*, dit-il (57), *contre la possibilité qu'il y a que la matière pense, tirées de notre ignorance ou des bornes étroites de notre conception, ne touchent en aucune manière la puissance de Dieu, s'il veut communiquer à la matière la faculté de penser, et elles ne prouvent pas qu'il ne l'ait point actuellement communiquée à certaines parties de matière disposées comme il le trouve à propos, jusqu'à ce qu'on puisse montrer qu'il y a de la contradiction à supposer une telle chose.* Voilà un aveu formel de l'incompréhensibilité de la chose, et un recours à l'étendue de la puissance de Dieu sur des effets qui sont au delà des bornes de notre esprit. C'es ainsi à peu près que les scolastiques supposent dans les créatures une puissance *obédientielle*, qui fait que Dieu les élèverait, s'il voulait, à toutes sortes d'états : une pierre deviendrait capable de la vision béatifique, une goutte d'eau deviendrait capable d'effacer toute la souillure du péché originel. Notez que pour réfuter cette puissance *obédientielle* de la matière, par rapport à la connaissance, on se peut servir d'une preuve qu'il ne paraît point (58) que le docteur Stillingfleet ait employée. Elle m'a toujours semblé très-propre à montrer l'impossibilité de joindre ensemble, dans un même sujet, les trois dimensions et la pensée. Vous trouverez le précis de cette preuve dans le livre que je cite (59) : un théologien fort passionné contre M. l'abbé de Dangeau qui s'était servi de cet argument, le critiqua le mieux qu'il lui fut possible, et ne débita que des pauvretés (60).

Prenez bien garde à l'expression d'*orthodoxie philosophique*, dont je me suis servi ; car je ne prétends pas qu'à l'égard de l'orthodoxie théologique, évangélique, chrétienne, le docteur Stillingfleet soit supérieur à M. Locke. Prétendre que puisque l'âme de l'homme pense, elle est immatérielle, c'est à mon avis bien raisonner, et c'est d'ailleurs établir un fondement très-solide de l'immortalité de notre âme, dogme qui doit être considéré comme l'un des plus importans articles de la bonne philosophie ; mais cette vérité, en tant qu'elle est appuyée sur un tel principe, n'appartient point aux fidèles, ni à la théologie du chrétien. Un théologien chrétien, tout chrétien en général en tant que chrétien, croit l'immortalité de l'âme, le paradis et l'enfer, etc., parce que ce sont des vérités que Dieu nous a révélées. C'est à cet égard seulement que sa foi est un bon acte de religion, un acte méritoire (61), agréable à Dieu, un état d'enfant de Dieu et de disciple de Jésus-Christ ; et ceux qui croiraient l'immortalité de l'âme à cause seulement des idées philosophiques que la raison leur fournirait, ne seraient pas plus avancés dans le royaume de Dieu, que ceux qui croient que le tout est plus grand que sa partie. Puis donc que M. Locke appuie sur l'Écriture la persuasion de l'immortalité de l'âme, il a tout autant d'orthodoxie chrétienne, évangélique et théologique qu'on en peut avoir. Ce qu'il a dit là-dessus est admirable (62). Je le citerai apparemment en quelque autre endroit (63).

(56) *Là-même*, *pag.* 497.

(57) *Là-même*, *pag.* 506.

(58) *Dans les extraits des* Nouvelles de la République des Lettres, *novemb.* 1699, *art. I.*

(59) Nouvelles de la république des Lettres, *août* 1684, *art. VI.*

(60) *Voyez les mêmes* Nouvelles, *janvier* 1685, *pag.* 12.

(61) *On parle ici selon l'hypothèse du mérite des œuvres.*

(62) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *novemb.* 1699, *pag.* 510, *et le livre intitulé* Parrhasiana, *pag.* 388 *et suiv.*

(63) *Dans la dernière remarque de l'article* Perrot (Nicolas) Sr. d'Ablancourt, *tome XI.*

DICÉARQUE, chef de la flotte que Philippe pénultième roi de Macédoine équipa pour faire la guerre contre tout droit et raison aux îles Cyclades, commença cette mauvaise entreprise par une action tout-à-fait abominable, car comme s'il eût voulu faire peur en même temps aux dieux et aux hommes, il ne se vit pas plus tôt en état de faire voile,

qu'il fit dresser deux autels, l'un à l'impiété, l'autre à l'injustice, sur lesquels il célébra le service divin ni plus ni moins que s'il eût voulu rendre ses hommages à ces deux crimes tout de même qu'à des dieux. Polybe, si nous l'avions en son entier, nous apprendrait le succès de cette guerre, et la suite des actions de Dicéarque : les fragmens qui nous restent de cet écrivain nous apprennent seulement que cet impie, s'étant engagé dans une conspiration, expira à la torture (*a*).

(*a*) *Tiré de* Polybe, Hist., *lib. XVII, cap. XXXV, pag. m.* 705.

DIEU (Louis de), ministre de Leyde, et professeur dans le collége wallon de la même ville, avait beaucoup de capacité, et beaucoup de connaissance des langues orientales. Il naquit le 7 d'avril 1590 à Flessingue, où son père, Daniel de Dieu, homme de mérite et de condition (A), exerçait le saint ministère. Il fit ses études sous Daniel Colonius, son oncle maternel, qui était professeur à Leyde dans le collége wallon. Il fut quatre ans ministre de l'église française de Middelbourg (B). Il aurait pu succéder à Uyttenbogard, qui avait été ministre de cour à la Haye (C); mais son éloignement naturel des manières de la cour ne lui permit pas de satisfaire en cela aux désirs du prince Maurice. Il fut appelé à Leyde l'an 1619, pour enseigner avec son oncle Colonius dans le collége wallon; et il s'acquitta de cet emploi avec un grand soin jusques à sa mort, qui arriva l'an 1642. Il publia un commentaire sur les quatre Évangiles (D), et des notes sur les Actes des apôtres, et sur l'Apocalypse de saint Jean, laquelle il fit imprimer en hébreu et en syriaque (E) avec sa version latine (*a*). Je dirai dans les remarques quels autres livres on a de lui (F). Il refusa l'emploi qui lui fut offert de professeur en théologie dans la nouvelle université d'Utrecht; et s'il eût vécu assez long-temps il en aurait eu un semblable dans celle de Leyde (*b*). Il avait épousé la fille de Henri Bogard, conseiller de Flessingue, de laquelle il eut onze enfans, dont l'un pratiqua la médecine à Leyde (*c*), et puis à Amsterdam; et un autre étudia en théologie, et fut ministre à Woubrugge. Il reste deux fils du médecin, l'un desquels exerce la profession de son père à Amsterdam, et l'autre étudie en droit (*d*).

(*a*) *Ex epistolâ dedicatoriâ et præfatione novæ editionis* 1693.

(*b*) Leydeckerus, *præfat.* Aphorism. Lud. de Dieu.

(*c*) *Ex* Orat. funebri.

(*d*) *Ex Epistolâ dedicat. novæ editionis.* 1693.

(A) *Son père* Daniel de Dieu *était homme de mérite et de condition.*] Il était natif de Bruxelles, et y avait été ministre vingt-deux ans. Il passa de là au service de l'église de Flessingue, après que le duc de Parme eut pris Bruxelles (1). Il entendait le grec et les langues orientales, et il pouvait prêcher avec l'applaudissement de ses auditeurs en allemand, en italien, en français et en anglais. Il fut fort aimé du sieur de Sainte-Aldegonde. Les églises belgiques l'envoyèrent en 1588, avec quelques autres ministres, à la reine Élisabeth, pour l'avertir des embûches du duc de Parme, qui lui fai-

(1) *Ce fut en* 1585.

sait secrètement des propositions de paix, encore que le roi d'Espagne préparât une formidable flotte contre l'Angleterre. Louis de Dieu, père de Daniel, fut domestique de Charles-Quint pendant fort long-temps, et obtint des lettres de noblesse pour lui et pour toute sa postérité en récompense de ses services. Il embrassa la réformation, et mourut dans ces sentimens; de sorte qu'il fallut que ses amis cachassent son corps à Bruxelles pendant six semaines, et le fissent porter à Anvers où on l'enterra de nuit. Il avait épousé la fille de Pierre van Ceulen, plus connu sous le nom de Colonius que son régent lui donna. Ce Colonius (2) s'insinua beaucoup dans les bonnes grâces de Robert Étienne, qui lui conseilla d'aller à Genève. Il y fut recommandé à Calvin, qui l'instruisit dans ses sentimens, et l'exhorta à l'étude de la théologie. Il se consacra au ministère, et en fit les premières fonctions à Metz, où le baron de Clervant avait procuré l'érection d'une église. François de Beaucaire, évêque de Metz, avait composé un livre très-injurieux à la doctrine et à la personne des ministres. Colonius le réfuta vivement en peu de mots : cette réponse fut publiée à Genève l'an 1566. Il fut persécuté par les catholiques de Metz, et détenu en prison pendant quelque temps; et lorsque cette église eut été ruinée par la persécution, et qu'en présence du roi l'on eut démoli le temple, il se retira au Palatinat avec Jean Taffin son collègue. Ils furent tous deux ministres à Heidelberg; Taffin prêchait en français, et Colonius en allemand. Celui-ci mourut jeune, et laissa un fils nommé Daniel Colonius, qui a été ministre et principal du collége wallon à Leyde (3). J'ai déjà dit que la sœur de Daniel Colonius fut mère de Louis de Dieu. Il m'est tombé un ouvrage (4) depuis peu entre les mains, qui m'oblige d'allonger cette remarque. J'y ai trouvé que Louis de Dieu, aïeul de celui qui fait le sujet de cet article, accompagna Charles-Quint, son maître, aux expéditions d'Afrique et à celles d'Allemagne, et qu'il ne lui cacha point son protestantisme. L'empereur l'avertissait seulement de prendre bien garde à lui, parce qu'il ne serait pas en sa puissance de le sauver des mains de l'inquisition (5). Louis de Dieu fut obligé de se cacher peu après l'abdication de Charles-Quint; car ce prince ne pouvait plus le mettre à couvert de la haine des jésuites (6). On prétend que cet honnête homme fut instruit par Calvin même. Il passait en Angleterre avec d'autres jeunes gens : Calvin faisait le trajet sur le même bâtiment (7), et représenta à cette jeunesse qu'il ne fallait pas jurer en jouant aux cartes. Il n'y eut que Louis de Dieu qui acquiesça à cette censure : tous les autres s'en moquèrent. Cela fit que Calvin le trouvant à part sur le vaisseau lui parla de Dieu, et le convertit de telle sorte, que ce jeune homme écrivit à ses parens que rien ne le séparerait jamais de la foi de Jean Calvin (8). Il consacra au ministère son fils Daniel. On débite aussi cette circonstance; c'est qu'il y eut un jésuite qui avertit ce Daniel que ceux de son ordre cherchaient le cadavre de Louis de Dieu, afin de le pendre au gibet. Cela fut cause que Daniel le déterra, et le cacha. Le jésuite qui l'avertit de la chose lui offrit de le servir à déterrer et à cacher le cadavre (9).

(B) *Il fut quatre ans ministre..... de Middelbourg.*] M. Leydecker, professeur en théologie à Utrecht (10), assure que Louis de Dieu, n'ayant été ministre qu'à Flessingue pendant deux ans, s'en alla à Leyde l'an 1619. J'ai suivi Polyander, auteur de l'oraison funèbre; mais j'avertis ici mon lecteur qu'il paraît par la suite du discours de Polyander, que Louis de Dieu fut ministre de l'église de Flessingue, et non pas de celle de Middelbourg.

(2) *Voyez son article sous le mot* Cologne.

(3) *Ex* Oratione Funebri Ludov. de Dieu.

(4) Aphorismi theologici Ludovici de Dieu, *cum præfatione* Melchioris Leydeckeri.

(5) Melchior Leydeckerus, *præfatione* Aphorismorum theologicorum Ludov. de Dieu, *ex* concione funebri Ludov. de Dieu, *habita Belgicè ab* Abrahamo Heidanoo.

(6) Leydecker., *ibid.*

(7) *Voici un fait singulier et inconnu, ce me semble, à tous ceux qui ont écrit de Calvin. Personne, que je sache, n'a observé qu'il ait voyagé en Angleterre.*

(8) Leydeckerus, *præfatione* Aphorismor. theolog. Ludov. de Dieu, *ex* concione fun. Lud. de Dieu.

(9) *Idem, ibid.*

(10) *In præfat.* Aphorismorum theologicorum Ludovici de Dieu.

(C) *Il aurait pu succéder à Uyttenbogard, qui avait été ministre de cour à la Haye.*] M. Leydecker débite sur ce fait-là des circonstances qui méritent d'être lues. Le prince Maurice, étant en Zélande, ouït prêcher Louis de Dieu qui n'était encore que proposant, et le fit appeler à la cour quelque temps après. Le jeune homme s'excusa modestement, et déclara qu'il voulait satisfaire sa conscience dans l'exercice de son ministère, et censurer librement ce qu'il trouverait digne de censure, liberté qu'on ne souffrait pas volontiers dans une cour. Il croyait d'ailleurs que le poste qu'on lui offrait convenait mieux à un homme d'âge qu'à un proposant. Sa modestie et sa prudence furent louées du prince Maurice.

(D) *Il publia un Commentaire sur les quatre Évangiles.*] Ce fut en 1631. Le premier de ses soins avait été d'examiner les versions latines du Nouveau Testament syriaque, faites par Trémellius et par Gui le Fèvre de la Boderie, et celles de l'hébreu de l'Évangile de saint Matthieu, faites par Munster et par Mercérus. Il trouva beaucoup de fautes dans ces versions. Cela le mit en goût d'examiner la version vulgate, celle d'Érasme, celle de Théodore de Bèze, la syriaque, l'arabique, l'éthiopique. Il les compara les unes avec les autres, et toutes avec le texte grec. Il ne fit pas difficulté de critiquer Bèze dans les choses où il le crut digne de censure, et il rendit beaucoup de justice à l'auteur de la vulgate. *Magnus vir fuit Beza*, dit-il (11), *eximiæ eruditionis, acerrimi judicii; quique suis in Novum Testamentum laboribus nunquàm laudatam satis operam ecclesiis navavit, æternumque et suprà invidiam nomen comparavit. Verùm si vulgatum quoque interpretem, quisquis is tandem fuerit, doctum imò doctissimum virum fuisse asseram, non me peccásse judicavero. Suos habet, fateor, nævos, habet et suos barbarismos. Sed quin passim ejus fidem judiciumque admirer, etiam ubi barbarus videtur, negare non possum.* M. Simon parle avantageusement des écrits de Louis de Dieu : c'est dans le chapitre XXXV de son histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament.

(11) *In præfatione.*

(E) *Il fit imprimer* l'Apocalypse *en hébreu et en syriaque.*] Ceci a besoin d'explication. Il ne faut pas que l'on s'imagine qu'il y ait ici deux Apocalypses, l'une en langue hébraïque, l'autre en langue syriaque. Louis de Dieu ne publia l'Apocalypse qu'en syriaque, mais il en fit faire une impression en caractères syriaques, et une autre en caractères hébreux. M. de la Roque, ministre à Londres (12), m'a averti de cela.

(F) *Je dirai... quels autres livres on a de lui.*] Il publia avec de savantes notes, l'Histoire de la Vie de Jésus-Christ, composée en langue persane par le jésuite Jérôme Xavier, et il joignit à l'orignal une traduction en latin. L'histoire de saint Pierre, écrite en langue persane, est aussi un des livres qu'il a publiés avec des notes. Quant aux deux premiers chapitres de la Genèse, traduits en persan par Jacques Taivusus, il se contenta de les publier avec un avertissement au lecteur. Je ne dis rien des rudimens de la langue hébraïque et de la langue persane, qu'il publia, ni de son parallèle de la grammaire des langues orientales (13). Depuis sa mort on fit imprimer son Commentaire sur l'Épître aux Romains, avec un recueil d'observations sur toutes les autres Épîtres des apôtres, et un Commentaire sur le Vieux Testament (14). Son traité *de Avaritiâ* et sa *Rhetorica Sacra*, et ses *Aphorismi Theologici* (15), ont vu le jour par les soins de M. Leydecker. On a réimprimé à Amsterdam, *in-folio*, en 1693, ses observations sur l'Écriture, corrigées et augmentées, et l'on y a joint l'Apocalypse en syriaque. Notez qu'Alegambe demeure d'accord que Louis de Dieu a traduit fidèlement le livre de Jérôme Xavier; mais il l'accuse d'y avoir joint des observations hérétiques et dignes du feu : *Additis animadversionibus hæreticis et rogo dignis. Ceterùm non infideliter textum interpretatus est, si nonnulla demas quæ fortasse Codex ipsius vitiata habuit.* C'est ainsi qu'il s'exprime

(12) *Voyez ci-dessus, page* 246, *la citation* (30) *de l'article* Colomiès.

(13) *Tiré de son* oraison funèbre *prononcée par* Polyander.

(14) Witte *in* Diario Biograph.

(15) *Ces* Aphorismes *ont été imprimés à Utrecht, l'an* 1693.

dans la page 189 de la Bibliothéque des écrivains de son ordre.

DIGBY (Kenelme), connu sous le nom de chevalier Digby, a été fort illustre dans ce siècle pour sa vertu et pour son savoir *. Il était issu d'une très-ancienne famille d'Angleterre, et il avait pour bisaïeul Éverard Digby, qui accompagné de six de ses frères combattit courageusement dans les plaines de Bosworth pour la querelle de Henri VII, contre l'usurpateur Richard III. Son père, nommé aussi Éverard, ne suivit point ce bel exemple de fidélité; car il se laissa engager dans la conspiration des poudres, contre Jacques Ier., et eut pour cela la tête tranchée. Son fils dont nous parlons effaça glorieusement cette tache, et se rendit d'abord si digne de l'estime de ce monarque, qu'il en fut rétabli dans la jouissance de ses biens. Il parut ensuite avec éclat à la cour, et ne fut pas moins aimé de Charles que du roi Jacques. Charles Ier. le fit gentilhomme de son cabinet, intendant général de ses armées navales, et gouverneur de l'arsenal maritime, dit de la Sainte-Trinité. Il lui accorda des lettres de représailles contre les Vénitiens, en vertu desquelles il fit plusieurs prises sur eux, et, avec une petite flotte qu'il commandait, combattit la leur près du port de Scandérone, et se fit passage avec son butin. Comme il avait aimé les lettres toute sa vie, il s'acquit une extrême connaissance des langues et des sciences, et devint un bon philosophe. Il a traduit en sa langue maternelle divers auteurs, et a fait voir dans son traité de la nature des corps et de l'immortalité de l'âme, la pénétration de son esprit et l'étendue de son savoir. Son grand attachement aux mathématiques ne l'empêcha pas de rechercher avec ardeur les secrets de la chimie; et il trouva par ce moyen d'excellens remèdes qu'il donnait gratuitement à toutes sortes de personnes, et principalement aux pauvres. Il fit publiquement à Montpellier un discours sur la poudre de sympathie, qui a été publié et a eu beaucoup de débit. Il publia, l'an 1651, son traité de l'immortalité de l'âme, sur lequel il avait eu de longues conférences avec M. Descartes. Ces deux philosophes se donnèrent rendez-vous au collége de Boncourt à Paris. La nature et l'état de l'âme fit le principal sujet de leur conversation. Ils ne purent s'accorder sur plusieurs articles : mais ils se séparèrent pleins d'estime l'un pour l'autre. Ce ne sont là que les moins considérables de ses qualités : son attachement à la famille royale chassée du trône d'Angleterre; ses deux ambassades auprès d'Innocent X de la part de la reine veuve de l'infortuné Charles Ier. de laquelle il était chancelier; la fermeté avec laquelle il avoua aux parlementaires qu'il était catholique et

* Kenelme Digby était né à Gothurst le 11 juillet 1603. Chaufepié lui a consacré un article où il annonce suppléer *ce qu'il y a de défectueux dans l'article que M. Bayle* a donné de ce gentilhomme. L'article inséré dans le *Dictionnaire de Bayle* ne parut que dans l'édition de 1720. Il n'a point de *remarques*, ce qui indique assez que Bayle n'y avait pas mis la dernière main. Peut-être même ne le destinait-il pas au public.

avec laquelle il supporta la confiscation de ses biens, et le bannissement qu'il encourut à cause de cet aveu, le rendent encore plus illustre. Il se retira en France, et s'y fit aimer de toutes les personnes d'esprit et d'honneur. Lorsque Charles II eut été rétabli sur le trône, le chevalier Digby retourna à Londres, et y séjourna jusques à ce qu'ayant été long-temps incommodé de la pierre, et sentant que ses reins s'ulcéraient, il lui prit envie de passer en France. Il se fit porter en litière vers la mer ; mais son mal s'augmenta de telle sorte qu'il fallut le rapporter à Londres, où il mourut le 11 de mars (jour de sa naissance), 1665, âgé de près de soixante ans. Il avait épousé la fille unique du chevalier Édouard Stanley, fils du comte de Derby, et d'une fille du duc de Nortfolk. Il en eut trois fils, dont l'aîné fut tué près de Brantfort, combattant contre les rebelles, et ne laissa point de postérité. Le plus jeune mourut en bas âge ; l'autre n'a laissé que deux filles (*a*).

(*a*) Bullart, Académ. des Scienc., *tom. II*, *pag.* 137 *et suiv.*

N.B. Cet article n'étant point du nombre de ceux dont j'ai donné la liste, *pag.* 134 *et suivantes du VIIIe. tome du* Journal littéraire de la Haye, *afin de prévenir toute chicane à son sujet, je joins ici ce billet écrit au libraire le* 17 *mars* 1719 : Monsieur, ayant trouvé par hasard cet article du dictionnaire de M. Bayle, dans mon exemplaire, je vous l'envoie. Je suis fâché qu'il soit venu si tard ; mais vous pourrez l'ajouter à la fin du premier volume, et cela fera mieux voir qu'on n'a rien inséré que ce qui était de M. Bayle. Je suis, monsieur, votre, etc., Basnage.

DIYLLUS, historien grec, natif d'Athènes. Je n'en parle que pour marquer une erreur de M. Moréri (A).

(A) *Je n'en parle que pour marquer une erreur de M. Moréri.*] Il assure que *Diylle commença* son histoire *par l'endroit où Éphore finissait la sienne :* il se trompe (1) ; mais si cette circonstance était vraie, il ne laisserait pas d'être blâmable, puisqu'il laisse à son lecteur la peine d'aller chercher où finit l'histoire d'Éphore. En vain le chercherait-on où il est fort naturel d'attendre qu'on le trouvera, c'est-à-dire, dans l'endroit où M. Moréri parle d'Éphore ; il n'a pas moins oublié là qu'ici de nous apprendre ce fait. Mais laissons là ses omissions ; parlons seulement de son péché de commission. Il est d'autant plus inexcusable, qu'il a été commis, pour ainsi dire, sous les yeux de Vossius, qui montrait si clairement ce qu'il fallait dire. Vossius (2) a rapporté deux passages dans l'un desquels on assure (3) que Diyllus avait composé une histoire divisée en XXVII livres, qui commençait à la prise du temple de Delphes, et comprenait les choses qui s'étaient faites en ces temps-là, dans la Grèce et dans la Sicile. L'autre passage porte qu'Éphorus finit son histoire au siége de Périnthe, et que Diyllus commence à ce même siége l'autre partie de son ouvrage (4), et la finit à la mort du roi Philippe, père d'Alexandre. Il est donc incontestable que l'histoire de Diyllus s'étendait depuis l'invasion de Delphes, jusqu'à la mort de Philippe ; c'est-à-dire, qu'elle commençait au temps que le général des Phocéens Philomèle s'empara de Delphes, vers la fin de la 105e. olympiade, environ l'an 397 de Rome. Le siége de Périnthe regarde l'an 2 de la 109e. olympiade, et le 410 de Rome. Les citations de M. Moréri sont fausses (5), et s'il avait bien pesé ce que le passage d'Athénée, rapporté

(1) *Le savant* Reinesius *est tombé dans la même faute. Voyez l'endroit où il parle de* Diyllus, *dans ses* Variæ Lectiones.

(2) Voss., de Hist. græc., *pag.* 360.

(3) Diodor. Siculus, *lib. XVI*, *cap. XIV*, *pag. m.* 547.

(4) Δίϋλλος δ' ὁ Ἀθηναῖος τῆς δευτέρας συντάξεως ἀρχὴν πεποίηται τῆς Ἐφόρου ἱστορίας τὴν τελευτήν. *Diyllus verò Atheniensis alterum opus exordítur indè ubi Ephorus historiam finierat.* Idem, ibidem, *capite LXXVII*, *pag.* 595.

(5) *Il cite* Diodore de Sicile *au livre X*, *et* Vossius *à la page* 30.

par Vossius, lui apprenait, il n'eût pas avancé une conjecture si mauvaise. Diyllus, selon le passage d'Athénée, a parlé de Démétrius Phaléréus : il ne fallait donc pas le placer comme a fait M. Moréri à l'an 410 de Rome, puisque ce Démétrius a fleuri après la mort d'Alexandre. Au reste, Casaubon a heureusement rétabli dans Athénée la citation de Diyllus (6), et a été cause que Maussac l'a rétablie dans le dictionnaire d'Harpocration (7).

(6) Casaub., *in* Athen., *lib. IV, cap. XIV, pag.* 281.

(7) *In voce* Ἀριστίων.

DINANT, ville du Pays-Bas sur la Meuse, entre Charlemont et Namur. Sa situation au voisinage de plusieurs mines de fer et de cuivre, et de plusieurs carrières de marbre noir, et d'autres sortes de pierre, fut cause que ses habitans établirent un commerce qui les enrichit (*a*); mais les malheurs de la guerre les réduisirent en divers temps à un état déplorable. Ils éprouvèrent surtout cette fâcheuse destinée l'an 1466, comme je l'ai dit ailleurs (*b*). Un auteur italien a fait une faute qui peut égarer les spéculatifs (A). Cette ville fut fort maltraitée par les Français l'an 1554. Le comte de Souches, général des troupes impériales, s'en rendit le maître l'an 1674. Les Français la prirent l'année suivante. Il fut accordé par le traité de Nimègue que, s'ils la rendaient, l'Espagne leur céderait Charlemont; et que, si l'Espagne aimait mieux garder Charlemont, elle obtiendrait de l'évêque de Liége que Dinant leur fût cédé (*c*). Cette cession n'ayant pas été obtenue, la France se fit donner Charlemont et retint Dinant, et l'a gardé jusques à la paix de Ryswick, en vertu de laquelle cette ville est retournée au pouvoir de son premier maître l'évêque de Liége.

(*c*) *Voyez le XIIIe. article de la paix conclue à Nimègue entre la France et l'Espagne, le 17 de septembre* 1678.

(A) *Un auteur italien a fait une faute qui peut égarer les spéculatifs.*] Un moine, nommé Rémi de Florence, a fait un discours de politique sur le mal qui peut arriver de l'insolence des peuples qui outragent les effigies d'un prince. Il donne entre autres exemples ce que fit Charles de Bourgogne aux habitans de Dinant. *Carlo Duca di Borgogna ultimo non usò tanta e si memorabil crudeltà contra di Nantes, se non perche i Nantesi havevan fatto la statua sua e d'alcuni altri gentilhuomini suoi amici, e l'havevano appiccate per la gola alle forche* (1). Il est clair qu'il nomme Nantes la ville qui fit cela, et qui en fut châtiée (2). Son erreur est venue d'avoir pris pour un article la première syllabe de Dinant. Or, comme il y a une ville qui s'appelle Nantes, chacun voit que cet abus est assez propre à causer des illusions; car si dans mille ans d'ici l'état des lettres se trouvait semblable à la condition où elles étaient au XVe. siècle, il y aurait des critiques qui prétendraient que ce fut à Nantes en Bretagne, et non à Dinant sur la Meuse, que le Bourguignon se montra si vindicatif. Ils se vanteraient d'une découverte dont personne n'aurait encore parlé; je veux dire d'une expédition du dernier duc de Bourgogne contre les Bretons. Ils chercheraient le temps, le sujet et les circonstances de cette guerre, ils trouveraient beaucoup de choses qui appuieraient leurs conjectures. Ce serait enfin un beau et un

(*a*) Louis Guicciardin, Descr. Belgii, *pag. m.* 507.

(*b*) *Dans l'article* Bourgogne, (Charles duc de) *remarque* (C), *tome IV, page* 63.

(1) Remigio Fiorentino, Considerationi civili sopra l'Historie di Guicciardini e d'altri historici, *cap. XLIII, folio m.* 59.

(2) *Il met en marge*, Carlo Duca di Borgogna gastiga con severità la città di Nantes. *Pareille chose se trouve à la table des matières.*

long chapitre de leurs *Adversaria*, *Variæ Lectiones et Emendationes*, *sive Racemationes*. Ceux qui ont lu ces sortes d'ouvrages m'accorderont que je raisonne de l'avenir par le passé. Mais ne fouillons point par avance les siècles futurs : contentons-nous du présent. Je suis sûr que plusieurs personnes ont déjà été trompées par Remigio Fiorentino, ou par ceux qui le trompèrent. Je ne doute point que plus d'une compilation ne mette Nautes entre les villes qui ont été désolées pour avoir fait des insultes aux statues d'un souverain.

DINOTH (RICHARD) était de Coutances en Normandie, et vivait au XVIe. siècle. Il publia entre autres livres latins l'Histoire des guerres civiles excitées au sujet de la religion en France et aux Pays-Bas (A). Il ne faut point douter qu'il ne fût de la communion protestante, et je crois qu'il ne s'établit à Monbelliard qu'en qualité de réfugié. Il avait fait quelque séjour à Strasbourg avant ce temps-là (*a*). Il n'écrit pas d'une manière trop passionnée.

(*a*) *Voyez l'épître dédicatoire de son* Histoire des Guerres civiles du Pays-Bas.

(A) *Il publia entre autres livres latins l'Histoire des guerres civiles..... en France et aux Pays-Bas.*] L'épitome de la Bibliothèque de Gesner (1) m'apprend que l'on imprima à Bâle, in-4°., l'an 1582 : *Richardi Dinothi de Bello Civili Gallico Religionis causâ suscepto libri VI.* Le Catalogue d'Oxford fait mention de trois autres livres de Richard Dinoth, qui sont, *de Bello Civili Belgico libri VI*, *in*-4°., à Bâle, 1580; *Adversaria Historica*, *in*-4°., à Bâle, 1581; *de Rebus et Factis memorabilibus Loci communes Historici*, *et Sententiæ Historicorum*, *in*-8°., à Bâle, 1580. Je ne sais si cette date de l'Histoire des guerres civiles du Pays-Bas est bien marquée; car l'édition dont je me sers est de l'an 1586, et je n'y ai rien observé qui fasse croire que c'est la seconde. L'auteur la dédie au sénat et à l'académie de Strasbourg, et date de Monbelliard, le 18 d'août 1586, l'épître dédicatoire.

(1) Epitom. Gesneri, *pag. m.* 724.

DIOGÈNE le cynique a été un de ces hommes extraordinaires qui outrent tout, sans en excepter la raison, et qui vérifient la maxime, *Qu'il n'y a point de grand esprit dans le caractère duquel il n'entre un peu de folie.* Il naquit à Sinope, ville du Pont, et en fut chassé pour le crime de fausse monnaie (*a*). Son père (*b*), qui était banquier, fut banni pour le même crime. Diogène se retira à Athènes, et obtint par sa grande persévérance que le philosophe Antisthène voulût devenir son maître (*c*)(A). Non-seulement il se soumit avec joie au genre de vie qui était propre aux sectateurs de ce fondateur des cyniques, mais aussi il y joignit de nouveaux degrés d'austérité : de sorte qu'on n'a jamais vu de philosophe qui méprisât autant que lui les commodités de la vie. On se tromperait si l'on croyait qu'avec son bâton et sa besace, et le tonneau qui lui servait de logis (B), il fût plus humble que ceux qui se traitent délicatement (C); il regardait toute la terre de haut en bas, et il exerçait sur le genre humain une censure magistrale, et se croyait sans doute fort supérieur au reste des philosophes. On ne

(*a*) Diog. Laërtius, *lib. VI*, *in ejus* Vitâ, *init.*

(*b*) *Il s'appelait Icésius. Quelques-uns ont dit qu'il mourut dans les prisons, et que son fils se sauva sans attendre la sentence des juges.* Diogèn. Laert. *ibid.*

(*c*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 21. Ælianus, Var. Hist., *lib.* X, *cap. XVI.*

saurait s'empêcher de trouver de la grandeur dans ses manières, lorsqu'on les envisage d'un certain sens ; et puisque Alexandre y en trouva (D), lui qui sur un tel chapitre était si bon connaisseur, il fallait bien qu'il y en eût. Ne nous fions pas à ceux qui ont critiqué Alexandre sur ce sujet (E), ni à ceux qui ont blâmé la conduite de ce philosophe envers ce prince (F). Ceux qui trouvent des contradictions dans les choses qu'on rapporte de Diogène (G), doivent prendre garde qu'un homme de son humeur ne pouvait manquer d'être sujet à des inégalités notables. Il avait beaucoup de présence d'esprit : cela paraît par ses bons mots, et par ses promptes reparties, qui pour la plupart contiennent un sel fort piquant. On ne jugeait pas mal de lui quand on l'appelait un Socrate fou (*d*). Il passa une bonne partie de sa vie à Corinthe, et il y mourut fort âgé. On ne s'accorde ni sur le genre, ni sur le temps de sa mort (H). Il se soucia peu d'être enterré, et il le fut néanmoins avec honneur (I). La raison pourquoi il demeura à Corinthe fut qu'un homme de cette ville l'acheta (K), et le fit précepteur de ses fils. La captivité où il se trouva n'empêchait point qu'il ne conservât tout son caractère (*e*). Ce qu'il y a de plus impudent, et de plus inexcusable dans sa vie, est qu'à la vue du public il se plongeait brutalement dans les exercices de l'impureté (L). Il en donnait de fort mauvaises raisons (M). Il eut d'illustres disciples (*f*), et il composa plusieurs livres (*g*) ; mais on doute que les tragédies qui coururent sous son nom fussent de lui *. On ne saurait dire bien certainement s'il était athée (N) ; mais il sûr qu'en certaines choses ses préceptes de morale étaient fort bons (O), et qu'ils l'ont paru à plusieurs pères de l'église. On a admiré la manière dont il réfuta le philosophe qui niait l'existence du mouvement (P) ; mais nous ferons voir que sa réponse était incomparablement plus sophistique que les argumens de ce philosophe.

(*d*) *C'est* Platon *qui l'appelait ainsi : voyez* Elien., Var. Histor., *lib. XIV, cap. XXXIII.*

(*e*) *Voyez la remarque* (K).

(*f*) *Voyez la remarque* (K) *à la fin.*

(*g*) Diog. Laërt., *lib. VI, num.* 80.

* Il ne nous est resté aucun ouvrage de Diogène. « Car les lettres qu'on trouve sous son » nom, dans les collections d'épistolaires » grecs, sont évidemment supposées, ainsi » que l'a prouvé M. Boissonade dans un mé» moire lu à la 3e. classe de l'Institut, et » dans lequel il a fait connaître vingt-deux » de ces lettres encore inédites. »

(A) *Il obtint par sa grande persévérance que le philosophe Antisthène voulût devenir son maître.*] Un fort habile homme, ayant voulu parler de ceci, a fait une grosse faute contre la chronologie. Voici ses paroles (1) : « On fait récit du même Dio» gène, que le philosophe Antisthène, » auteur de la secte des cyniques, » son précepteur, s'étant fait disci» ple de Socrate, et ayant renvoyé » pour cela tous ses écoliers, Diogène » ne voulut point le quitter, dont » Antisthène, s'étant mis en colère » contre lui, prit un bâton pour le » chasser. Mais cela ne fit pas peur à » Diogène, lequel baissa la tête pour » recevoir le coup, et dit : *Il n'y a* » *point de bâton si dur que je n'en*» *dure, pour apprendre de vous quel*» *que chose de bon.* » Socrate mourut

(1) *M.* Joly, Avis chrétiens et moraux pour l'institution des enfans, *pag.* 4 *et* 5. *Il ne cite personne, mais il pouvait citer* Elien, Var. Hist., *lib. X, cap. XVI, pour ce qui regarde la réponse de Diogène après le coup de bâton.*

la 1re. année de la 95e. olympiade, et la mort de Diogène doit être mise dans la même année que celle d'Alexandre le Grand, ou peu d'années après (2). Or, ce prince mourut la dernière année de la 113e. olympiade, selon Eusèbe, ou la 1re. année de la 114e., selon le père Pétau. Nous pouvons donc supposer que Diogène mourut la 3e. année de la 114e. olympiade : puis donc qu'il mourut à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans, il était né la première année de la 92e. olympiade : il n'avait donc qu'environ douze ans lorsque Socrate mourut ; il n'avait donc pas été exclus de l'école d'Antisthène par la raison que M. Joly allègue. On gagnera quelques années si l'on s'attache rigoureusement à ceux qui disent qu'Alexandre et Diogène moururent le même jour ; mais pour cela on ne trouvera point son compte : car il faut se souvenir que le procès de Socrate dura quelque temps ; or, pendant les procédures, Antisthène ne ferma point son école pour aller à celle de Socrate, cela est sans difficulté. De plus, Diogène ne vint à Athènes qu'après avoir fait la fausse monnaie dans son pays, et avoir même exercé une charge dans la monnaie (3), et qu'après avoir été à Delphes pour y consulter l'oracle (4). Peut-on dire raisonnablement, après cela, qu'il n'avait que quinze ou seize ans, lorsqu'il commença de solliciter à Athènes une place parmi les disciples d'Antisthène ?

(B) *Un tonneau lui servait de logis.*] Il avait donné ordre à quelqu'un de lui préparer une cellule ; mais comme on n'exécuta point promptement cet ordre, il s'impatienta, et se logea dans un tonneau qui était au temple de la mère des dieux. C'est ce qu'il rapporta lui-même dans quelqu'une de ses lettres (5). Je voudrais que les commentateurs de Diogène Laërce eussent recherché comment il eut permission de s'approprier une chose qui appartenait à un temple. Il n'eut pas toujours le même tonneau : il se trouva un jeune insolent qui lui mit en pièces le premier, et qui pour cette insolence fut condamné au fouet. Les Athéniens, qui lui infligèrent ce châtiment, donnèrent un autre tonneau à Diogène (6). Ce tonneau fut sans doute différent de celui qu'il eut à Corinthe, où il demeurait lorsque Philippe, roi de Macédoine, songeait à attaquer cette place. Tous les habitans travaillèrent avec un empressement extrême à fortifier la ville. Diogène, ne voulant pas être le seul qui ne fît rien, s'amusa à faire rouler son tonneau (7). M. Ménage tire de là une preuve que ce tonneau n'était pas d'argile ; mais il avoue en même temps qu'il y a moyen de rouler un tonneau de cette matière sans le mettre en pièces. *Testaceum non fuisse Diogenis dolium, sed ligneum, illud convicerit, quòd illæsum, ne otiosus esset, sæpè versaret; de quo est apud Lucianum in libello quomodò conscribenda sit historia. Quamquam testaceum dolium versari et circumagi potuit, in fimeto, vel solo subacto, vel restibilibus agris, vel in æquato etiam pavimento ; cùm præsertim ampla illa et capacia dolia pro amplitudinis modo solida fuisse et spissa credibile sit* (8). Il ne fait pas cette remarque inutilement, il a en vue les vers d'un poëte latin (9), où ce tonneau est d'argile :

. . . . . *Dolia nudi*
Non ardent Cynici : si fregeris, altera fiet
Cras domus, aut eadem plumbo commissa manebit,
Sensit Alexander, TESTA *cùm vidit in illâ*
Magnum habitatorem, quanto felicior (10) *hic qui*
Nil cuperet, quàm qui totam sibi posceret orbem.

Je ne trouverais pas étrange que l'on condamnât l'excessive affectation de pauvreté que Diogène faisait paraître, en ne voulant avoir qu'un tonneau pour tout logis ; mais de prétendre trouver là une preuve d'ivrognerie, c'est donner dans le ridicule. On va voir une tirade d'impertinences qui ne sera pas à beaucoup près un endroit aussi ennuyeux que le reste de cet

(2) *Voyez la remarque* (H).
(3) Diog. Laërt., *lib. VI, num.* 20.
(4) *Ibid., num.* 21.
(5) *Ibid., num.* 23.
(6) *Ibid.*, *num.* 43.
(7) Lucianus, de conscrib. Historiâ, *tom. I, pag. m.* 659.
(8) Menag. Not. ad Diogen. Laërt, *lib. VI, num.* 23, *pag.* 234.
(9) Juven., sat. XIV, *vers* 308.
(10) *M. Moréri lit* feliciter, *et dit qu'on croit que Juvénal a voulu faire l'éloge de Diogène dans ces vers. La chose est clairement indubitable ; ainsi cet* on croit *ne vaut rien.*

article : « Pour Diogènes le Cynique, » son nom lui sert d'éloge ; car c'est » comme qui diroit Diogènes de l'hu- » meur des chiens : ce galand faisoit » du philosophe, et ses principales ac- » tions ont esté celles-cy : 1°. De de- » meurer jour et nuict dans un ton- » neau ; c'est ainsi que les compa- » gnons d'Ænée après avoir mangé la » chair vindrent aux assiettes, *men- » sas consumimus, inquit Iulus;* (*lib. » VII. Æn. vs.* 116.), et lui après » avoir beu le vin se servit du ton- » neau, c'est-à-dire, qu'il l'aymait » tant qu'il y voulut faire sa demeure. » C'est ainsi que la bonne vieille d'A- » ristophane ordonna qu'on ensevelist » son corps dans la cave soubs le ton- » neau, pour arroser ses os : c'est » ainsi que les yvrognes dans un ca- » baret après avoir vuidé la bouteille » se servent du col en façon de chan- » delier, pour jouer après le repas : » c'est ainsi que Buchanan en sa der- » nière maladie fit porter à son che- » vet de lit un muy de vin de Grave, » pour rendre son âme à l'odeur de » cette liqueur délicieuse (11) : c'est » ainsi que Bettheau le pescheur, dit » Ronsard, se fit ensevelir dans son » batteau. C'est ainsi que Diogènes » demeuroit jour et nuict dans son » tonneau, bien marry, pensez, qu'il » fût vuide ; c'est ainsi que nos beaux » esprits prétendus demeurent jour et » et nuict dans la taverne (12). » Jamais homme ne mérita moins que Diogène d'être accusé de goinfrerie. Il trouvait fort étrange que ceux qui ont soif ne boivent pas à la première fontaine qu'ils rencontrent : il les trouvait plus déraisonnables que les bêtes ; et pour lui il ne cherchait point d'autre remède à sa soif que celui que la nature lui fournissait dans une rivière. Ἥδιον ἔπινε τοῦ ῥέοντος ὕδατος, ἢ οἱ ἄλλοι τὸν Θάσιον οἶνον. Κατεγέλα δὲ τῶν ὁπότε διψῷεν τὰς μὲν κρήνας παρερχομένων, ζητούντων δὲ ὁπόθεν πάντας ὠνήσαιντο Χῖον ἢ Λέσβιον, καὶ πολὺ ἔφασκεν ἀφρονεστέρους εἶναι τῶν βοσκημάτων. *Jucundiùs bibit fluentem aquam, quàm alii vinum Thasium. Deridebat autem eos qui quùm sitirent, præterirent fontes, quærerentque undè omnino emerent Chium vel Lesbium, et multò hos dicebat esse insipientiores jumentis* (13). Mais, au reste, il n'est pas certain qu'il n'ait point eu d'autre logis qu'un tonneau. On lui demanda un jour : *Comme vous n'avez ni valet, ni servante, qui est-ce qui vous enterrera quand vous serez mort? Celui qui aura besoin de maison*, répondit-il (14). Cela suppose qu'il avait une maison.

(C) *Il ne faut pas croire qu'il fût plus humble que ceux qui se traitent délicatement.*] Il disait que toutes les malédictions du théâtre étaient tombées sur lui, puisqu'il était vagabond, qu'il n'avait ni feu ni lieu, qu'il mendiait, qu'il était mal habillé, et qu'il vivait au jour la journée. Et néanmoins, ajoute l'historien, il tirait autant de vanité de toutes ces choses qu'Alexandre en pouvait tirer de la conquête de toute la terre. Διογένης ὁ Σινωπεὺς συνεχῶς ἐπέλεγεν ὑπὲρ ἑαυτοῦ, ὅτι τὰς ἐκ τῆς τραγῳδίας ἀρὰς αὐτὸς ἐκπληροῖ, καὶ ὑπομένει· εἶναι γὰρ πλάνης, ἄοικος, πατρίδος ἐστερημένος, πτωχὸς, δυσείμων, βίον ἔχων τὸν ἐφήμερον. Καὶ ὅμως ἐπὶ τούτοις μέγα ἐφρόνει οὐδὲν ἧττον, ἢ Ἀλέξανδρος ἐπὶ τῇ τῆς οἰκουμένης ἀρχῇ, ὅτε καὶ Ἰνδοὺς ἐλῶν εἰς Βαζυλῶνα ὑπέστρεφεν. *Diogenes Sinopensis de seipso dicere solitus est, se implere et ferre tragicas execrationes. Nam erronem se esse, domo et patriâ carere, mendicum agere, malè vestiri, et in diem vivere. Nihilominùs tamen in his sibi non minùs placebat, quàm Alexander in terrarum orbis imperio, quùm subactis Indis in Babylonem reverteretur* (15).

(D) *Alexandre le Grand trouva de la grandeur dans ses manières.*] Il fallut bien qu'il y en trouvât, puisqu'il dit que s'il n'était Alexandre, il voudrait être Diogène (16). Je ne m'étonne point qu'il ait admiré un homme qui, pouvant obtenir de lui toutes sortes d'avantages, ne lui voulut rien demander. et l'avertit même, sans compliment ni cérémonie, de se mettre dans une situation qui ne lui dérobât pas la présence du soleil (17). Un

(11) *Voyez, tome IV, pag.* 218, *la remarque* (D) *de l'article* Buchanan.

(12) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 134, 135.

(13) Dio Chrysostb., orat. VI, *pag. m.* 89.

(14) Diog. Laërt., *lib. VI, num.* 52.

(15) Ælian., Var. Hist., *lib. III, cap. XXIX.*

(16) Plut. *in* Alexand., *pag.* 671.

(17) *Idem, ibid.* Val. Maximus, *lib. IV,*

prince qui se voit toujours obsédé de loups béans, et qui, quelque puissance qu'il ait acquise, se trouve incapable de contenter tous les importuns, n'admirerait-il pas un particulier qui refuse les richesses qu'on lui offre ? Alexandre avait vu venir à lui de toutes parts les hommes d'état et les philosophes (18) : chacun s'était empressé à lui aller faire la cour. Diogène fut le seul qui ne bougea de sa place ; il fallut qu'Alexandre ne le voyant pas venir vers lui, comme il s'y était attendu, l'allât trouver. Si cette indifférence lui parut quelque chose de peu commun, il admira la grandeur d'âme qui paroit dans la réponse de ce philosophe (19). On a eu raison de dire qu'en cette rencontre Alexandre fut vaincu par un simple particulier. *Eâdem re gloriari Socrates potuit, eâdem Diogenes à quo victus est* (Alexander). *Quidni victus sit illo die quo homo supra mensuram humanæ superbiæ tumens, vidit aliquem cui nec dare quidquam posset nec eripere* (20)? Ces paroles témoignent fort clairement que Sénèque a cru qu'Alexandre n'eut cet entretien avec Diogène qu'après la conquête de la Perse, et dans le temps que ce prince, ébloui de l'éclat de sa fortune, se faisait traiter de Dieu. Mais si quelqu'un ne trouvait pas assez clairement sous ces paroles cette opinion de Sénèque, je le prierais de recourir à celles-ci : *Necesse est à Socrate beneficio vincar : necesse est à Diogene, qui per medias Macedonum gazas nudus incessit, calcatis regiis opibus. Nonne ille tunc merito et sibi et ceteris, quibus ad dispiciendam veritatem non erat offusa caligo, supra eum eminere visus est, infra quem omnia jacebant ? Multò potentior, multò locupletior fuit, omnia tunc possidente Alexandro. Plus enim erat, quòd hic nollet accipere, quàm quòd ille posset dare* (21). Nous avons ici un de ces mensonges où l'on tombe faute d'attention. Tout le monde sait : 1°. qu'Alexandre ne revint jamais en Grèce depuis qu'il fut passé en Asie ; 2°. que Diogène ne sortit point de la Grèce pendant qu'Alexandre subjuguait l'Asie : c'est donc par un défaut d'attention, et pour s'être trop appliqué aux antithèses, que Sénèque a brouillé ici les temps. Il est sûr que l'entretien d'Alexandre et de Diogène précéda la guerre de Perse. Alexandre vit ce cynique à Corinthe, dans le temps qu'il fut déclaré capitaine général de toute la Grèce pour faire la guerre à Darius (22). On trouve, ou peu s'en faut, l'anachronisme de Sénèque dans Diogène Laërce (23).

(E) .... *Ne nous fions pas à ceux qui ont critiqué Alexandre sur ce sujet.*] « Si Alexandre n'eût pas été » Alexandre, il eût voulu être Dio» gène, tant la pauvreté vertueuse se » fait estimer par la royauté et par la » grandeur. » Ces paroles se trouvent dans un sermon que Balzac a critiqué ; et voici en quels termes il les censure (24). « Le prédicateur a trouvé ce mot » extrêmement bon, et moi je le trou» ve extrêmement mauvais. Car, à vo» tre avis, et dans la vérité de la » chose, qu'est-ce que d'être Diogène ? » Je vais vous le dire, en traduisant » seulement le texte grec, sans au» cune addition de ma part. Être Dio» gène, c'est violer les coutumes éta» blies et les lois reçues ; c'est n'avoir » ni pudeur, ni honnêteté ; c'est ne » connaître ni parent, ni hôte, ni » ami ; c'est ou japer, ou mordre » toujours ; c'est manger en plein » marché une sole crue, ou de la » viande toute sanglante ; c'est offen» ser les yeux du peuple par des ac» tions encore plus sales et plus vi» laines, des actions pour lesquelles

cap. III, sub fin. ; Diogen. Laërt., *lib. VI*, *num.* 38.

(18) Plut. *in* Alexand., *pag.* 671.

(19) Λέγεται τὸν Ἀλέξανδρον οὕτω διατεθῆναι καὶ θαυμάσαι καταφρονηθέντα τὴν ὑπεροψίαν, καὶ τὸ μέγεθος τοῦ ἀνδρὸς ὥστε. *Perhibetur in tantum permotum Alexander fuisse et obstupuisse contemptus despicientiam hominis et animi celsitudinem ut, etc.* Plut., *in* Alexand., *pag.* 671 : *item* de Fortun. vel Virtute Alexand., *pag.* 331.

(20) Seneca, de Benefic, *lib. V*, *cap. VI.*

(21) *Idem, ibid., cap. IV.*

(22) Plut., *in* Alexand.

(23) *Il rapporte, liv. VI, num.* 60, *qu'Alexandre vint trouver inopinément Diogène, et lui dit*, Je suis le grand roi Alexandre. Ἐγώ εἰμι Ἀλέξανδρος ὁ μέγας βασιλεύς. Et moi, *lui répondit l'autre*, je suis Diogène le chien. κἀγώ, φησι, Διογένης ὁ κύων. *C'est supposer qu'Alexandre avait déjà vaincu Darius ; car au temps qu'il vit Diogène, il n'était que simple roi de Macédoine, et ce n'était pas à lui à s'appeler le grand roi.*

(24) Balzac, Socrate chrétien, *pag.* 243.

» il ne doit point y avoir d'assez grand » secret, ni d'assez profonde solitude. » Voilà ce que c'est que d'être Dio- » gène, et ce qu'Alexandre voulait » être s'il n'eût été Alexandre. Il ne » pouvait pas sortir un plus mauvais » mot de la bouche du disciple d'A- » ristote, et le prédicateur ne pouvait » pas désobliger davantage ceux qu'il » avait dessein de louer, qu'en se ser- » vant d'une comparaison si odieuse, » pour le moins à quiconque n'est pas » étranger dans les bons livres. » On critique là deux personnes, Alexandre et le prédicateur. Ce dernier me paraît digne de la censure qu'on lui décoche, car il faut empêcher le plus que l'on peut, quand on loue la mendicité des moines, qu'un lecteur ne fasse attention à celle des philosophes cyniques. Mais pour Alexandre, je le garantis mal critiqué, et j'en allègue pour preuve ces paroles de M. Costar (25) : *Vous semble-t-il, monsieur, que ce soit là pénétrer assez avant dans la pensée du grand Alexandre? Ce conquérant ne savait point cette définition de Diogène, et ne désirait de lui que ce qu'il venait d'y reconnaître et d'y remarquer; un dédain extrême de tout ce qui paraissait dans la vie de plus éclatant et de plus pompeux. Il lui avait offert ses richesses et son crédit; et ce sage tout déchiré lui avait demandé pour toute faveur qu'il se retirât de son soleil; comme s'il eût voulu dire, ne m'ôtez point les biens de la nature, et je vous laisse ceux de la fortune, que je tiens au-dessous de moi. Alexandre comprit admirablement la vigueur et la fermeté d'une âme si haute; et se tournant vers les seigneurs de sa cour, ne vous moquez point, leur dit-il, de cet homme-là : si je n'étais ce que je suis, je voudrais être ce qu'il est; c'est-à-dire, si je ne possédais tous les biens et tous les honneurs, je me tiendrais bien heureux de les mépriser comme fait ce philosophe. Quoi qu'en dise M. de Balzac, ce sentiment est assez délicat et assez fin pour un disciple d'Aristote.* Pour peu qu'on ait l'esprit juste, on sent que Costar a frappé au but, et que la critique de Balzac est une très-fausse pensée. Plutarque a paraphrasé ce mot d'Alexandre d'une manière qui mérite d'être lue (26).

(F) ... *ni à ceux qui ont blâmé la conduite de ce philosophe envers ce prince.*] « Il était si brutal, qu'étant » enquis par Alexandre, qui l'alla » voir un jour dans son tonneau pour » avoir le plaisir entier, il lui parla » justement en mêmes termes que » Brusquet (27) avait coutume de par- » ler au roi; et après lui avoir fait la » grimace, le tutoyant par familiarité » à la vieille gauloise, N'as-tu point » de peur, dit-il, Alexandre, que je te » morde, car je suis un chien enragé, » c'est-à-dire enragé contre le luxe, » contre tes excès, contre ta majesté » trop insolente? Et puis étant enquis » de quelques-uns de la suite d'Alexan- » dre, qui s'en jouaient comme d'un » badin de comédie, s'il avait jamais » vu de bons et sages princes, il se » prit à rire, un ris sardonien, et dit » en bouffonnant, ὡς κολοιῶν πετομένων, » J'en ai vu, dit-il, autant que de » corneilles et de hannetons au prin- » temps; tel fut l'esprit et la civilité » du personnage, qui méritait bien un » châtiment exemplaire (28). » Il y a là bien d'autres choses à censurer que celle que le prieur Ogier y censura (29). 1°. Alexandre n'alla point voir Diogène pour rire; ce fut une visite sérieuse. 2°. Quand on agit de bonne foi, on ne rapporte pas les choses telles qu'on les trouve dans des auteurs apocryphes : on les emprunte des écrivains les plus graves et les plus dignes de foi, comme sont à l'égard de cette visite d'Alexandre ceux qui ont fait la Vie de ce grand prince, ou ceux qui ont fait la Vie de Diogène. Qu'a fait le père Garasse? Il a supprimé la narration de Plutarque et celle de Diogène Laërce, et en a donné une toute différente dont il n'a point indiqué la source (30). 3°. Il n'y a rien de plus

(25) Costar, suite de la Défense de Voiture, *pag.* 39.

(26) Plut., de Fortunâ vel virtute Alexandri, *orat. I, circa fin., pag. m.* 331, 332.

(27) *C'était un fameux bouffon du roi.*

(28) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 135.

(29) *Il se moqua de* Garasse *comme d'un ignorant qui ne savait pas qu'en grec on tutoyait tout le monde, et qu'ainsi Diogène ne tutoya point Alexandre par incivilité.* Censure de la Doctrine curieuse, *pag.* 175.

(30) Dion Chrysostome *a fait une harangue toute entière de la conférence d'Alexandre et de Diogène, où il a mis sans doute cent choses de son invention : on n'y voit point ce que dit* Garasse.

absurde, que de recourir à cette visite d'Alexandre, quand on veut couvrir d'infamie la mémoire de Diogène; car où sont les lecteurs qui ne sachent l'admiration que ce prince conçut pour lui? et lorsque l'on songe à un tel admirateur, n'est-on pas bien plus porté à admirer Diogène, qu'à le mépriser? Et ainsi quoique Garasse se soit bien gardé de dire ce qu'Alexandre déclara sur ce sujet, il n'a pas laissé de faire le coup d'un très-méchant orateur; il a mis ses lecteurs en train de se souvenir d'une chose qui ruinait son but.

Qui voudra voir la réponse aux invectives de Garasse contre notre Diogène, qu'il consulte M. de la Mothe-le-Vayer. *Il s'est trouvé un écrivain parmi nous si peu équitable*, dit-il (31), *je ne veux pas user d'un plus rude mot, qu'il n'a point fait de conscience de comparer Diogène et Démocrite à Brusquet et à maître Guillaume* (32), *qu'il assure avoir été pour le moins aussi sages que ces philosophes. Bon Dieu, est-il possible qu'on se dispense de parler de la sorte! Il dit que Plutarque et Laërtius se fussent bien passés de transmettre jusqu'à nous les sottises de ces deux faquins, dont l'un ne mérite autre éloge d'honneur que celui d'un farceur, à savoir Démocrite, et l'autre d'un gros gueux de l'ostière. Bref, continue-t-il, toute leur différence ne se trouvait que comme de maître Guillaume à Jean Farine, et de Brusquet à Pantalon: Diogène étant un fou et maniaque parfait, Démocrite un bouffon perpétuel, ce sont ses propres termes. En vérité, il n'y a point d'esprit raisonnable, ni tant soit peu connaissant la nature des choses, qui n'en soit scandalisé, et que de si extravagantes similitudes ne jettent dans l'indignation.*

Notez qu'on conte (33) qu'Alexandre ayant trouvé Diogène endormi, lui cita le 24e. vers du IIe. livre de l'Iliade,

Οὐ χρὴ παννύχιον εὕδειν βουληφόρον ἄνδρα.

Stertere perpetuam non dignum est principe noctem.

Et que Diogène lui cita tout aussitôt la suite de ce passage d'Homère,

Ὧ λαοί τ' ἐπιτετράφαται καὶ τόσσα μέμηλε.

Cui populique salus, et tanta negotia curæ.

On ne pouvait pas répondre avec plus de présence d'esprit, ni plus à propos. Diogène se justifiait, et marquait en même temps ce qu'Alexandre devait faire. Il montrait que s'il y a de la faute à dormir toute la nuit, c'est lorsque l'on est chargé du gouvernement des peuples.

(G) *On trouve des contradictions dans les choses qu'on rapporte de Diogène.*] D'un côté on nous conte qu'il n'avait pas d'autre logis qu'un tonneau, et qu'il jeta sa tasse de bois quand il se fut aperçu qu'il pouvait boire dans le creux de sa main. *Quodam verò tempore habens ad potandum cavum ligneum vidit puerum manu concavâ bibere, et elisisse illud fertur ad terram dicens, nesciebam quòd natura haberet poculum* (34). L'on marque même expressément qu'il n'avait ni valet, ni servante (35). Mais d'autre côté on nous parle de la fuite de son valet. Quelques-uns pourraient soupçonner un peu de fiction là-dessous, c'est-à-dire que l'on a feint la désertion de cet esclave, afin d'avoir lieu d'attribuer un bon mot à Diogène. On prétend qu'il répondit à ceux qui lui conseillèrent de faire chercher ce fugitif: *Ne serait-il pas ridicule que Ménade pût vivre sans Diogène, et que Diogène ne pût vivre sans Ménade* (36)? Pour moi, je ne trouve point que ces contes soient contradictoires. Cet homme-là, avec les travers d'esprit auxquels il devait être sujet, pouvait-il être uniforme? Ne doutons point qu'il n'ait voulu en un temps ce qu'il rejetait en un autre temps. Sa vie a été assez longue pour

(31) Traité de la vertu des païens, *au Ve. volume de ses œuvres, édit. in-12, pag.* 133, 134. *Il n'a point nommé celui qu'il réfute; mais on doit savoir qu'il réfute le père* Garasse.

(32) *Fameux bouffon du roi.*

(33) Theo, *in* Progymn., *cap. V, p. m.* 71.

(34) Hieronymus, *lib. II, contra Jovinianum: Cela est tiré de* Diogène Laerce *qui dit, liv. VI, num.* 37. Θεασάμενος ποτὲ παιδίον ταῖς χερσὶ πίνον, ἐξέρριψε τῆς πήρας τὴν κοτύλην, εἰπών, παιδίον με νενίκηκεν εὐτελείᾳ. Intuitus aliquando puerum manibus bibentem, cotylam perâ productam abjecit dicens, puer me vilitate superavit. *Voyez aussi* Sénèque, epist. XC.

(35) Diog. Laert., *lib. VI, num.* 52.

(36) *Idem, ibid., num.* 55.

nous fournir des années où il se faisait servir, et des années où il n'avait point d'autre tasse que sa main creuse. Voilà ce qu'il faudrait dire, si l'on n'avait touchant ce cynique que la vie que Diogène Laërce nous en a laissée ; mais nous avons dans Élien un chapitre qui nous dispense de recourir à une telle solution. Élien nous fait connaître que Diogène n'était point encore philosophe, quand son valet le quitta. Ce fut en se retirant de Sinope qu'il prit avec lui l'un de ses esclaves, et qu'il en fut abandonné. Il avait dès lors un commencement de philosophie qui lui fit dire : *Il serait honteux que Manès se pût passer de Diogène, et que Diogène ne pût pas se passer de Manès* (37) : mais il ne fut cynique, mais il ne renonça au superflu, que long-temps après. Élien ajoute que ce valet fut errant de lieu en lieu, jusques à ce que les chiens le déchirèrent à Delphes.

(H) *On ne s'accorde point sur le genre..... de sa mort.*] Les uns disent (38) qu'un débordement de bile, causé par un pied de bœuf (39), qu'il avait mangé tout cru, fut la cause de sa mort : les autres, qu'il s'étouffa lui-même en retenant son haleine (40) : les autres, qu'il mourut de la morsure d'un chien (41) : les autres, qu'il se précipita (42) : les autres, qu'il s'étrangla. Cette dernière opinion est rapportée par saint Jérôme comme la bonne, et avec des circonstances qu'il ne sera pas inutile de savoir. Sa mort, dit-il, est un témoignage de sa tempérance et de sa vertu ; car comme il s'en allait aux jeux olympiques, la fièvre le prit en chemin ; il se coucha sous un arbre, et refusa les offices de ceux qui l'accompagnaient, et qui lui offraient ou un cheval ou un chariot. Allez-vous-en au spectacle, leur dit-il, cette nuit décidera de ma maladie ; si je la surmonte, j'irai demain aux jeux olympiques ; si elle m'emporte, je descendrai aux enfers. Il s'étrangla cette nuit même, et prétendit ne perdre pas tant la vie que la fièvre. *Abite, quæso, et spectatum pergite. Hæc me nox aut victorem probabit, aut victum. Si febrem vicero, ad agonem : si me vicerit, ad inferna descendam : ibique per noctem eliso gutture, non tam mori se ait, quàm febrem excludere* (43). Quelques-uns (44) ont dit qu'il mourut le même jour qu'Alexandre, dans la 113e. olympiade. Il était âgé de près de quatre-vingt-dix ans (45). Mais s'il n'avait point vécu après Alexandre, aurait-il pu être mandé par Perdiccas, et menacé de la mort s'il ne venait (46) ? Aurait-il pu être prié d'une visite par Cratérus (47) ?

(I) *Il se soucia peu d'être enterré, et il le fut néanmoins avec honneur.*] On dit qu'il ordonna en mourant que son cadavre ne fût point du tout enterré, ou qu'il fût seulement couvert d'un peu de poussière dans une fosse. Il souhaitait servir de pâture à toutes sortes de bêtes (48). On trouve de plus dans Diogène Laërce, qu'il voulut être jeté dans l'Ilissus pour le service de ses frères ; mais ces paroles ont été sans doute fourrées mal à propos dans le texte de l'historien : car où est l'auteur assez absurde pour dire que ce philosophe voulut être jeté dans une rivière, afin d'être utile aux chiens? Il n'y a donc point d'apparence que ces paroles viennent de Diogène Laërce. On les aura d'abord mises à la marge, pour marquer le sentiment d'Élien (49), qui est que notre cynique ordonna qu'on jetât son corps dans l'I-

(37) Οὐκ αἰσχρὸν, Μάνην μὲν μὴ δεῖσθαι Διογένους, Διογένην δὲ Μάνους; *An non turpe esset quum Manes Diogenis non egeat, Diogenem Manis indigere?* Ælian., Var. Hist., *lib. XIII, cap. XXVIII.* Sénèque *rapporte la même chose*, de Tranquill., *cap. VIII.*

(38) Diog. Laërt., *lib. VI, num.* 76.

(39) Βοὸς πόδα. *C'est sans doute une faute qu'il faut corriger par* πολύποδα ; *car un grand nombre d'auteurs cités par M. Menage in hunc locum, conviennent que Diogène mourut pour avoir mangé un polype cru.*

(40) Ἀλλ' ἀνέδα χείλος ποτ' ὀδόντας ἐρείσας
Καὶ τὸ πνεῦμα συνδακών.
Tandem qui sublatus est cùm labris dentes obfirmásset,
Et spiritum continuisset.
Cercidas, *apud* Diog. Laërt., *lib. VI, num.* 77.

(41) Diog. Laërt., *ibid.* Suidas.

(42) Ælian., Var. Hist., *lib. VIII, cap. XIV.*

(43) Hieronymus, *lib. II*, adv. Jovinianum.

(44) Demetrius, *in* Æquivocis, *apud* Laërtium, *num.* 79; Plut., Sympos., *lib. VIII, cap. I*; Suidas.

(45) Laërtius, *lib. VI, num.* 76.

(46) *Idem, num.* 44.

(47) *Idem, num.* 57.

(48) *Idem, num.* 79.

(49) Var. Histor., *lib. VIII, cap. XIV*

lissus ; et quelque copiste les aura cousues grossièrement au texte. Remarquez que l'Ilissus est une rivière du pays d'Attique, et que Diogène mourut dans un faubourg de Corinthe (50) ; et concluez de là qu'Élien a fait une faute. M. Ménage a fait sur ceci une note très-savante (51). Il y a dans Cicéron, un passage qui mérite d'être rapporté : on y apprend que Diogène, sur la demande que lui firent ses amis, si le désir qu'il avait de n'être pas inhumé tendait au profit des bêtes sauvages, ou à celui des oiseaux, leur répondit qu'il voulait qu'on lui mît en main un bâton afin qu'il pût repousser l'attaque. *Et comment pourrez-vous le faire*, répliquèrent-ils, *vous ne sentirez rien? Que m'importe donc*, reprit-il, *que les bêtes me déchirent? Durior Diogenes, et idem quidem sentiens, sed ut cynicus asperiùs, projici se jussit inhumatum. Tum amici, volucribusne an feris? Minimè verò, inquit, sed bacillum propè me, quo abigam, ponitote. Quî poteris? illi, non enim senties. Quid igitur mihi ferarum laniatus obèrit nihil sentienti* (52)?

On n'eut point d'égard à cette grande indifférence de Diogène pour la sépulture. Ses amis l'ayant trouvé mort ne doutèrent pas qu'il n'eût mis fin à sa vie par la suppression de l'haleine. Ils disputèrent avec tant d'ardeur à qui l'enterrerait, qu'ils pensèrent en venir aux mains. Des personnes d'autorité vinrent apaiser le différent. Diogène fut enterré proche la porte de l'isthme : son tombeau fut orné d'une colonne sur laquelle on mit un chien de marbre (53). Pausanias fait mention de ce tombeau (54). Les habitans de Sinope dressèrent des statues de bronze en l'honneur de ce philosophe, leur compatriote (55). J'oubliais de dire qu'il y a une opinion qui porte qu'il fut enterré par les fils de Xéniade, desquels il avait été précepteur (56). On ajoute que Xéniade lui demanda comment il voulait être enterré, et qu'il répondit, *Le visage vers la terre ; car*, reprit-il après qu'on lui eut demandé la raison de sa fantaisie, *il arrivera bientôt un renversement des choses, qui mettra le dessous dessus.* Il voulait dire, si l'on en croit son historien, que le royaume de Macédoine devenait grand de petit qu'il avait été. Διὰ τὸ ἐπικρατεῖν ἤδη τοὺς Μακεδόνας, ἢ ἐκ ταπεινῶν ὑψηλοὺς γίνεσθαι. *Quia Macedones jam potentiâ majore dominarentur, atque ex humilibus sublimes fierent* (57). Cette explication n'est point juste, puisque Diogène mourut dans le temps que les Macédoniens étaient parvenus au plus haut comble de leur puissance. Il mourut, selon quelques-uns, le même jour qu'Alexandre ; il avait donc vu la gloire de cette nation élevée prodigieusement. Selon quelques autres, il faut croire qu'il survécut à ce prince, et qu'il vit les divisions de ses successeurs. Il devait donc plutôt prédire la décadence des Macédoniens que leur agrandissement. L'expression de Diogène Laërce n'est juste qu'au cas qu'on suppose qu'elle se rapporte au temps de Philippe roi de Macédoine. Ce fut sous Philippe que cette nation, qui avait fait une assez petite figure, commença de devenir formidable.

(K) *Un homme de* Corinthe *l'acheta.*] En passant à l'île d'Égine, il fut pris par des pirates qui l'amenèrent dans l'île de Crète, et l'exposèrent en vente. Il répondit au crieur qui lui demandait, *Que savez-vous faire?* qu'il savait commander aux hommes (58) ; et ayant aperçu un Corinthien qui passait par-là, il le montra au crieur et lui dit, *Vendez-moi à ce monsieur, car il a besoin de maître* (59). Ce Corinthien s'appelait Xéniade. Il acheta Diogène, et l'amena à Corinthe, et le donna pour précepteur à ses fils. Il lui donna aussi toute l'intendance de sa maison. Diogène s'acquitta si bien de tous ces emplois, que Xéniade ne pouvait se lasser de dire

(50) Ἐν τῷ Κρανείῳ τῷ πρὸ τῆς Κορίνθου γυμνασίῳ. *In Cranio : id erat Gymnasium ante Corinthum.* Diog. Laërt., *num.* 77.

(51) In Laërtium, *lib. VI, num.* 79.

(52) Cicero, Tuscul. I, *cap. XLIII.*

(53) Diog. Laert., *lib. VI, num.* 77, 78.

(54) Pausan., *lib. II, pag.* 45.

(55) Diog. Laërt., *num.* 78.

(56) *Idem, num.* 31.

(57) *Idem, num.* 32.

(58) Philon *rapporte ceci avec d'autres circonstances. Voyez son Traité* quod omnis probus liber, *pag.* 883.

(59) Laerce, *qui dit cela num.* 74, *avait dit, num.* 30, *que Diogène pressa le crieur de dire,* Qui est-ce qui veut acheter son maître?

partout, *Un bon génie est entré chez moi.* Les amis de Diogène le voulurent racheter. *Vous êtes des fats*, leur dit il (60), *les lions ne sont pas esclaves de ceux qui les nourrissent, mais ceux-ci sont les valets des lions.* Il dit nettement à Xéniade : *Il faut que vous m'obéissiez : car les gouverneurs et les médecins, quoique valets, ne laissent pas de demander l'obéissance à ceux dont ils sont gouverneurs et médecins* (61). Il éleva très-bien les enfans de Xéniade, et s'en fit tellement aimer qu'ils le recommandaient fort à leur père et mère. Il vieillit dans cette maison, et quelques-uns disent qu'il y mourut, et que ses disciples l'enterrèrent (62). La vente de Diogène servit de sujet à quelques auteurs : Ménippe et Eubulus firent des traités qui avaient pour titre Διογένους πρᾶσις, *Diogenis auctio* (63). Suidas remarque que Diogène était déjà vieux lorsque les pirates le prirent. Mais s'il fut attaché tout le reste de sa vie au service de Xéniade, comment sera vrai ce qu'assure Dion Chrysostome, que Diogène passait l'hiver à Athènes, et l'été à Corinthe ? On ne s'étonnera pas qu'il ait si bien réussi dans l'éducation des enfans de Xéniade, si l'on se souvient de l'éloquence persuasive que son historien lui a donnée (64), et des effets de cette éloquence. Onésicrite avait envoyé à Athènes l'un de ses fils : ce jeune homme, ayant ouï Diogène, se fixa dans cette ville ; son frère aîné en fit autant dès qu'Onésicrite l'y eut envoyé. Onésicrite lui-même, ayant eu la curiosité d'entendre ce philosophe, devint son disciple : tant l'éloquence de Diogène avait d'attraits (65). Ce fut un homme d'importance qu'Onésicrite ; il fut fort considéré d'Alexandre (66) ; il le suivit dans ses guerres ; il y eut des emplois de distinction, et il composa une histoire. Phocion, encore plus illustre que lui, fut disciple de Diogène (67). Ajoutez que Stilpon de Mégare le fut aussi (68).

(L) *Il se plongeait brutalement dans les exercices de l'impureté.*] Voici quel était son raisonnement. Ce n'est point un péché que de dîner ; donc ce n'est point un péché que de dîner dans les rues (69). Sur ce fondement, il maugeait en quelque lieu que ce fût, et il prétendait que son principe se devait étendre sur toutes les nécessités naturelles ; de sorte que comme il croyait qu'il était permis d'avoir affaire avec une femme, il concluait qu'il n'y avait point de mal à la connaître à la vue du public (70). C'était appeler la raison au secours de ses passions : c'était l'outrer, c'était ne l'entendre pas, à force de subtiliser pour l'entendre ; c'était en quelque façon *rectâ cum ratione insanire.* On peut appliquer au cynique ce vers de Térence,

Faciunt nœ intelligendo ut nihil intelligant (71).

Diogène, ennemi de toute superfluité, et cherchant l'indépendance autant qu'il était possible, commettait publiquement ce que les casuistes appellent péché de mollesse, et disait effrontément qu'il serait bien aise de pouvoir apaiser par une semblable voie les désirs de son estomac. Χειρουργῶν τε ἐν τῷ μέσῳ συνεχὲς, εἴθε ἦν, ἔλεγε, καὶ τὴν κοιλίαν παρατριβόμενον τοῦ λιμοῦ παύσασθαι. *Cùmque ante ora omnium turpiter sæpè operaretur, utinam liceret aiebat, perfricato ventre à fame conquiescere* (72). Il se glorifiait de cette impudence, prétendant trouver en lui-même, et sans aucun frais, ce qui porte les autres hommes à faire mille dépenses et mille ravages. Il ajoutait que si tout le monde lui eût ressemblé, Troie n'eût pas été prise, ni Priam tué sur l'autel de Jupiter. Οὐ γὰρ ἔδει αὐτὸν οὐδαμόσε ἐλθεῖν ἀφροδισίων ἕνεκεν,

(60) *Tiré de* Diogène Laërce, *liv. VI*, *num.* 74, 75.
(61) *Idem*, Diog., *num.* 30.
(62) *Idem*, *num.* 31.
(63) *Ibid.*, *num.* 29, 30.
(64) *Ibid.*, *num.* 75.
(65) Τοιαύτη τις προσῆν ἴυγξ Διογένους τοῖς λόγοις. *Tanta Diogenis sermonibus illecebra inerat.* Idem, *num.* 76
(66) Plutarque, *in* Alexandro, *pag.* 701 *et de fort. aut virt.* Alexandri, *pag.* 331, *assure que l'Onésicrite de la cour d'Alexandre avait été disciple de Diogène.*
(67) Diog. Laërt., *lib. VI*, *num.* 76.
(68) *Idem*, *ibid.*
(69) *Idem*, *ibid.* 69.
(70) Εἰώθει δὲ πάντα ποιεῖν ἐν τῷ μέσῳ καὶ τὰ Δήμητρος, καὶ τὰ, Ἀφροδίτης. *Solebat autem omnia palam facere et quæ ad Cererem et quæ ad Venerem pertinent.* Idem, ibid.
(71) Terent., *in Prologo* Andriæ, *v.* 16.
(72) Diog. Laërtius, *lib. VI*, *num.* 69, *item* 46.

ἀλλὰ παίζων ἔλεγεν, ἀπανταχοῦ παρεῖναι αὐτῷ τὴν Ἀφροδίτην πρόκα. *Neque enim usquàm illi* (*72) *eundum erat ob rem veneream, sed jocans dicebat ubique sibi adesse Venerem gratis* (73). Il cherchait dans la nature, et dans la mythologie de quoi se justifier ; il alléguait l'exemple de certains poissons. Ἔφη δὲ τοὺς ἰχθύας σχεδόν τι φρονιμωτέρους φαίνεσθαι τῶν ἀνθρώπων· ὅταν γὰρ δέωνται τὸ σπέρμα ἀποβαλεῖν, ἐλθόντας ἔξω προσκνᾶσθαι πρὸς τὸ τραχύ. *Dicebat autem et pisces nonnihil prudentiores apparere quàm homines. Quùm enim illis opus est ut semen emittant, egredi et sese affricare ad aspera* (74). Il alléguait aussi l'exemple de Pan. Il disait que Mercure ayant eu pitié de son fils Pan, qui courait nuit et jour par les montagnes, enragé d'amour pour une maîtresse qu'il ne pouvait embrasser (c'était l'Écho), lui enseigna cette voie de soulagement, et que Pan l'enseigna ensuite aux bergers (75). Martial, quelque déréglé qu'il fut, entendit mieux que ce philosophe la voix de la nature,

Ipsam crede tibi NATURAM *dicere rerum,*
Istud quod digitis, Pontice, perdis, homo est.

C'est ainsi qu'il parle dans l'épigramme XLII du IXe. livre, à un homme qui suivait les maximes de Diogène. Cette vilenie se trouve, non-seulement dans les deux auteurs que j'ai cités, mais aussi dans Athénée (76), dans Plutarque (77), dans l'homélie de saint Chrysostome sur le martyr Babylas, dans l'homélie XXXIV du même père sur saint Matthieu, dans l'Anthologie, dans Galien, etc. Il est donc bien surprenant qu'Érasme, qui avait tant manié le Babylas de saint Chrysostome (78), se soit si lourdement abusé sur l'endroit où Diogène Laërce parle de la chirurgie impure du cynique. A peine se pourrait-on imaginer, si on ne l'apprenait par ses propres yeux, qu'Érasme eût pu faire une si lourde bévue. Il a cru que Diogène Laërce disait que son philosophe cynique s'étant appliqué à un travail corporel, et y ayant gagné beaucoup d'appétit, avait souhaité de pouvoir satisfaire son ventre en le frottant. Érasme a trouvé là l'humeur de ces personnes studieuses, qui sont fâchées que les besoins de leur corps les détachent de leurs livres, et il a mis ce discours au nombre des apophthegmes de Diogène. Il en a été cruellement censuré par Robortel, et très-mal justifié par Nannius. Voici les paroles d'Érasme (79) *Quùm in foro in conspectu omnium fuisset operatus, utinam quoque liceat* (*inquit*) *sic perfricto ventre à fame esse quietum ! sentiens agitatione corporis acui stomachi orexim, à quâ necessitate cupiebat esse liber. Itidem studiosi graviter ferunt, à litteris naturæ necessitatibus avocari.* Voici un morceau de l'Anthologie :

Πάντ' ἄρα Διογένες ἔφυγεν τάδε· τὸν δ' ὑμέναιον
Ἡσίδεν παλάμῃ Λαίδος οὐ χατέων.
Omnia sanè Diogenes effugit hæc : nuptias verò
Perfecit dextrâ, Laide nihil opus habens.

C'est la conclusion d'une épigramme (80), où Agathias fait le catalogue de plusieurs inconvéniens à quoi l'on est exposé quand on s'attache à servir le sexe, et dont Diogène se délivra. Je m'étonne que Galien ait plus travaillé à exténuer ce crime, qu'à le condamner. Il dit que ce philosophe cynique le plus ferme de tous les hommes contre le plaisir des sens, goûta celui de l'amour, non pas par l'attrait de la volupté, mais afin de chasser les maux que la rétention de la semence a coutume de causer. Une fille de joie lui avait promis de se rendre auprès de lui ; mais parce qu'elle tarda trop, il ne put avoir patience, et se.....; puis quand elle fut venue, il la renvoya, et lui dit qu'il n'avait plus besoin d'elle, et qu'il y avait déjà

(*72) La Mothe-le-Vayer dit que *Zénon et quelques autres ont approuvé cette turpitude, à cause vraisemblablement de l'indépendance d'autrui qu'elle semble nous acquérir ; et Diogène suivant le pasteur Ménalcas, et usant de cette gentille chirurgie, souhaitait de pouvoir aussi commodément contenter son ventre affamé.*

Dextra mihi Deus, et telum quod missile libro,

disait quelqu'un sur ce sujet. Dial. Sceptiques d'Orasius Tubero, *pag.. m.* 143, 144.

(73) Dio Chrysost., orat. VI, *pag. m.* 90.

(74) *Idem, ibid.*

(75) *Idem, ibid.*

(76) Athen., *lib. IV, cap. XV, pag.* 158.

(77) Plut., de Stoïcor. Repug., *pag.* 1044.

(78) *Voyez, tome III, pag.* 5, *la remarque* (C) *de l'article* BABYLAS

(79) *Voyez les* Miscellanea Petri Nannii Alcmariani, *lib. VIII, pag. m.* 251.

(80) *La* LXXXe. *du VIIe. livre, pag. m.* 972.

pourvu. Βραδυνούσης αὐτῆς, ἀπετρίψατο τὸ στέρμα προσαπτόμενος τῇ χειρὶ τὸ αἰδοῖον· καὶ μετὰ ταῦτα παραγενομένην ἀπέπεμψεν, εἰπὼν τὴν χεῖρα φθάσαι τὸν ὑμέναιον ἄραι. *Cùm diutiùs cessaret ipse manu pudendis admotâ semen excussit, ac venientem deindè mulierculam remisit, inquiens: Manus hymenæum celebrando prævenit te* (81). Il n'en usait pas ainsi avec la fameuse courtisane Laïs. La chronique scandaleuse rapporte que cette femme, qui attirait tant de beau monde par ses charmes, et qui mettait ses faveurs à un si haut prix, faisait la courtoisie toute entière à notre cynique, tout maussade et pied-poudreux qu'il était (82). Elle lui permettait de jouir d'elle pour rien: Σὺ μὲν αὐτῇ τοσοῦτον ἀργύριον δίδως, ἡ δὲ πρῴκα Διογένει τῷ κυνὶ συγκυλίεται. *Vous lui donnez tant d'argent*, c'est ce que le valet d'Aristippe disait à son maître, *et elle se veautre avec ce chien de Diogène sans en tirer une maille* (83). Nous verrons dans l'article Laïs la réponse d'Aristippe (84).

(M) ..... *Il en donnait de fort mauvaises raisons.*] Je les ai rapportées au commencement de la remarque précédente, et j'en parlerai plus amplement dans les remarques de l'article Hipparchia.

(N) *On ne saurait dire bien certainement s'il était athée.*] Car toutes les preuves que l'on allègue sont équivoques. Le père Garasse en apporte deux : l'une, qu'*il se moquait des dieux que la populace adorait communément*; l'autre, qu'*il dogmatisait qu'il ne fallait avoir aucune honte de faire tout ce que la nature nous dicte* (85). La première de ces preuves est impertinente ; car il n'y avait rien de plus digne d'un philosophe bien persuadé de l'existence du vrai Dieu, que de se moquer des superstitions païennes. La seconde preuve n'est point concluante, vu qu'il est possible de croire un Dieu, et d'être persuadé en même temps que la honte n'est fondée que sur le droit positif. Les adamites ne soutenaient-ils pas leurs erreurs par l'Écriture mal entendue ? Ils n'étaient donc point athées. Voici d'autres preuves de l'athéisme de Diogène. 1°. Il disait en voyant les précepteurs, les médecins et les philosophes, que l'homme est le plus sage des animaux ; mais quand il voyait les interprètes des songes (86), les devins, ceux qui ajoutent foi à ces gens-là, les avares et les ambitieux, il croyait que l'homme était le plus fou de tous les êtres (87). 2°. Il refusa d'être initié ; et, quand on lui dit que ceux qui avaient eu cet avantage dans ce monde régnaient dans l'autre, il répliqua que rien ne serait plus ridicule que de voir Agésilaüs et Épaminondas dans le bourbier, pendant que plusieurs faquins qui auraient été initiés seraient sur le trône des bienheureux (88). 3°. On lui attribue la raillerie que j'ai rapportée dans l'article de Diagoras (89), c'est qu'il y a beaucoup plus de gens qui périssent nonobstant leurs vœux, qu'il n'y en a dont les prières soient exaucées (90). 4°. Il disait que la longue prospérité d'Harpalus portait témoignage contre l'existence de Dieu (91). *Diogenes quidem cynicus dicere solebat Harpalum qui temporibus illis prædo felix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quòd in illâ fortunâ tandiù viveret..... Improborum igitur prosperitates secundæque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, vim omnem Deorum ac potestatem* (92). De ces quatre preuves les deux premières sont si faibles qu'elles ne méritent pas d'être examinées. La troisième est un peu plus forte; et néanmoins incapable de convaincre ; car combien y a-t-il de gens aujourd'hui, qui, sans cesser d'être papistes, pour-

(81) Galenus, de Locis affectis, *lib. I*, Juvénal, sat. VI, *vers* 236, *a parlé d'une semblable impatience.*

Abditus interea latet secretus adulter,
Impatiensque moræ silet et præputia ducit.

(82) *Il allait toujours pieds nus.* Dio Chrysost., orat. VI, *pag.* 89.

(83) Athen., *lib. XIII*, *cap. VI*, *pag.* 588.

(84) *Remarque* (F).

(85) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 137.

(86) *Voyez dans* Diogène Laërce, *num.* 43, *ce qu'il disait contre ceux qui s'épouvantent de leurs songes. Vous ne vous mettez guère en peine, leur disait-il, de ce que vous faites en veillant, et vous vous faites une affaire des visions que vous avez en dormant.*

(87) Diog. Laërt., *lib. VI*, *num.* 24.

(88) *Idem*, *num.* 39.

(89) *Remarque* (I), *citat.* (49) *et* (50).

(90) Diog. Laërt., *lib. VI*, *num.* 58.

(91) *Voyez l'art. d'*Harpalus, *remarque* (I), *tome VII.*

(92) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III*, *cap. XXXIV.*

raient et penser et dire en voyant les *Ex voto* de Notre-Dame-de-Lorette, ce que l'on fait dire à Diogène au sujet des *Ex voto* de Samothrace? Il y a tant d'autres preuves de l'existence de Dieu, outre celle qui se tire de l'efficace des prières, qu'un homme qui rejetterait celle-ci pourrait néanmoins demeurer très-persuadé qu'il y a un Dieu qui gouverne toutes choses. Si la quatrième preuve était convaincante, il faudrait compter Claudien parmi les athées; lui qui a dit de Ruffin la même chose que Diogène avait dite d'Harpalus (93). Il a dit que le châtiment de Ruffin avait été une sentence d'absolution pour les dieux: il croyait donc que Ruffin pendant sa prospérité, portait témoignage contre les dieux. Malherbe, poëte chrétien, a eu la même pensée touchant le maréchal d'Ancre (94). Si tous ceux qui ont dit que la longue prospérité des méchans est une raison de douter de la providence étaient athées, il y aurait bien des athées parmi les auteurs. Mais ce sont deux choses bien différentes que de dire, *un tel fait fournit une objection forte contre l'existence de Dieu*, et de dire, *cette objection me persuade que Dieu n'existe point.*

On peut fortifier tout ceci par trois remarques. 1°. Les anciens, qui ont parlé des athées, n'ont point mis Diogène le cynique dans la liste de ces gens-là (95), autant qu'il m'en peut souvenir. 2°. Saint Jérôme attribue à ce philosophe un discours qui sent la croyance de l'immortalité de l'âme (96). 3°. Parmi les bons mots de Diogène, il y en a quelques-uns qui semblent prouver qu'il croyait un Dieu. On lui demanda un jour s'il croyait qu'il y eût des dieux? *Comment ne le croirais-je pas*, répondit-il à celui qui lui faisait cette demande, *puisque je ne doute point qu'ils ne te haïssent* (97). Une autre fois s'apercevant qu'une femme transportée de dévotion s'était tellement prosternée devant les dieux, qu'elle en était dans une posture très-indécente, il courut à elle pour l'avertir que Dieu est partout, et qu'elle prît garde de ne faire pas la dévergondée. Θεασάμενος ποτὲ γυναῖκα ἀσχημονέστερον τοῖς θεοῖς προσπίπτουσαν, βουλόμενος αὐτῆς περιελεῖν τὴν δεισιδαιμονίαν, καθά φησι Ζωΐλος ὁ Περγαῖος, προσελθὼν εἶπεν, οὐκ εὐλαβῇ, ὦ γύναι, μή ποτε θεοῦ ὄπισθεν ἑστῶτος (πάντα γὰρ ἐστιν αὐτοῦ πλήρη) ἀσχημονήσῃς. *Inspexerat mulierem inhonestiùs coram diis procidentem, ejus superstitionem auferre volens, ut Zoilus Pergæus ait, accurrit dicens, Non vereris, mulier, ne forte stante post tergum Deo, (cuncta enim plena ipso sunt) inhonestè te habeas* (98)? Il faut convenir de bonne foi que la dernière de ces trois remarques n'a guère de force, car ces deux bons mots de Diogène peuvent n'être qu'une pure raillerie. Et en effet, on attribue le premier à un athée de profession (99). En général, on ne saurait conclure des bons mots d'un homme, s'il a intérieurement quelque religion ou non; car la passion de dire un bon mot est ord inairement si puissante, qu'on aime mieux la satisfaire que de conserver un ami, et de prévenir un fâcheux revers de fortune. Plutôt que de perdre un bon mot, un railleur qui croit en Dieu parlera comme un profane (100), et un profane parlera comme un homme qui croit en Dieu. Je ne m'arrête donc point à l'hypothèse de notre cynique, *tout est plein de Dieu;* car il ne s'en servait que pour y fonder une raillerie. Le principe par où il prouvait que tout appartient aux sages, ne m'empêcherait point de croire qu'il ne fût athée. *Tout appartient aux dieux*, disait-il; *or les sages sont amis des dieux, et toutes choses sont communes entre les amis; donc tout appartient aux sages.* Dans la bouche d'un moqueur tel que Diogène, ce raisonnement ne garantit pas mieux sa religion, que si c'était Bion le Borysthénite qui nous allé-

(93) Abstulit hunc tandem Ruffini pœna tumultum
Absolvitque deos.

(94) *Voyez ci-dessus, p. 274, la remarque* (F) *de l'article* Concini.

(95) *Voyez* Elien, Var. Histor., *lib. II, cap. XXXI; item* Petri Petiti observationes Miscellan., *lib. I, capite I.*

(96) *Voyez ci-dessus la remarque* (H); *citation* (43).

(97) Diog. Laertius, *num* 42.

(98) *Idem, num.* 37.

(99) *A Théodore. Voyez* Laërce, *liv. VI, num.* 42.

(100) *Voyez ce que le* Journal de Trév., *juillet* 1702, *édition de France, pag.* 46, *dit de M. du Tot.*

guât le dilemme dont j'ai parlé ci-dessus (101).

Concluons par le texte de cette remarque, *on ne saurait dire bien certainement si* Diogène *était athée*. La Mothe-le-Vayer s'en est tenu là en faisant l'apologie de ce cynique. *Je ne voudrais pas assurer*, dit-il (102), *que Diogène ne fût aussi athée que cet écrivain le fait; rien ne m'obligeant à suspendre ma créance pour ce regard que l'autorité des pères, qui ont parlé de lui en si bonne part. Mais de le soutenir tel parce qu'il se moquait des dieux de la populace, c'est une très-vicieuse conséquence.* Remarquez bien que cet homme, dont la foi à l'égard de l'existence de Dieu est un fait très-incertain, n'a pas laissé de donner de très-excellens préceptes de morale. C'est de quoi je m'en vais toucher un mot.

(O) *En certaines choses ses préceptes de morale étaient fort bons.*] Ils étaient abominables sur certains chefs, comme on l'a vu ci-dessus (103); mais on ne peut nier que sur d'autres ils ne fussent très-excellens. Il prêchait contre le luxe, contre l'avarice, contre l'ambition, contre l'esprit de vengeance, aussi fortement qu'on le pouvait faire. Il montrait la vanité des occupations humaines par cette raison principalement, c'est que nous négligeons de régler notre intérieur, et faisons notre capital des choses externes. Par exemple, il censurait les grammairiens qui recherchaient soigneusement les malheurs d'Ulysse (104), pendant qu'ils ignoraient leurs propres désordres. Servons-nous des paroles d'un auteur célèbre. *A l'égard de son système philosophique*, dit-il (105), *qui ne regardait.... que la seule morale, rien ne peut mieux décharger ses professeurs de toutes les saletés qu'on leur a voulu imputer, que la seule approbation des stoïciens, reconnus pour les plus austères de tous les philosophes, et qui se fussent bien empêchés de donner leurs suffrages à des personnes dont la vie eût été si pleine d'ordures. Or chacun sait qu'ils vivaient en fort bonne intelligence avec les cyniques, comme n'ayant les uns et les autres qu'une même fin, de vivre selon la vertu, en quoi ils constituaient le souverain bien. C'est pourquoi les mêmes stoïciens nommèrent le cynisme* (*1) *la plus courte voie que l'on pouvait tenir pour arriver à cette belle vertu... Quant à la personne de Diogène, les plus grands hommes de l'antiquité l'ont eu en admiration. Alexandre le mit à un si haut point, qu'il protesta au sortir d'une conférence qu'ils eurent ensemble, que s'il n'eût été Alexandre il eût voulu être Diogène. Sénèque ne se peut lasser de le louer en mille lieux; et l'ayant nommé* virum ingentis animi *dans son livre de la Tranquillité de notre vie, il ajoute ce bel éloge à tous les autres, que si quelqu'un n'est pas bien assuré de la félicité de Diogène, celui-là peut encore révoquer en doute l'état des dieux immortels, et ce qu'on croit de leur béatitude. Saint Jean Chrysostome le propose comme un exemplaire de beaucoup de vertus religieuses, au second des livres qu'il a faits contre ceux qui méprisent la vie monastique. Saint Jérôme* (*2) *parle de lui très-honorablement : il le nomme plus grand et plus puissant qu'Alexandre; il étale toutes ses vertus devant Jovinien, pour lui en faire honte* (106). Je n'ajoute qu'une chose à ce passage; c'est que Dion Chysostome, dans quelques-unes de ses harangues, a débité sous le nom de Diogène ce qu'il avait à représenter de plus rigide touchant les mœurs.

(P) *On admira la manière dont il réfuta le philosophe qui niait l'existence du mouvement.*] Après avoir écouté assez patiemment la leçon de ce philosophe, il se mit à faire deux ou trois tours dans l'auditoire (107).

(101) *Remarque* (I) *de l'article de* Bion Borysthénite, *tome III, pag.* 451.

(102) De la Vertu des Païens, *pag.* 134 *du Ve. tome de ses œuvres.*

(103) *Dans la remarque* (L).

(104) *Il se moquait des grammairiens*, dit M. Moréri, *qui recherchent les erreurs d'Ulysse et qui négligent les leurs.* Le mot *erreurs* n'est point là de mise. Ce n'étaient point les fautes d'Ulysse, mais ses courses de lieu en lieu, que les grammairiens recherchaient.

(105) La Mothe-le-Vayer, *pag.* 127, 128 *du Ve. tome.*

(*1) Σύντομον ἐπ' ἀρετὴν ὁδόν. Diogen. Laërtius, *in* Mened., *in* Zenone.

(*2) *Lib. II*, contra Jovinian., *cap. IX.*

(106) La Mothe-le-Vayer, *tom. V, pag.* 129.

(107) *Consultez* Diogène Laërce, *liv. VI, num.* 39, *comparé avec* Sextus Empiricus,

Voyez la remarque (K) de l'article de ZÉNON d'Élée, où nous montrerons que ce n'était pas ôter la difficulté, ni l'entendre.

Pyrrhon Hypotypos., *lib. II*, *cap. XXII*, *et lib. III*, *cap. VIII*.

DIOGÈNE, natif d'Apollonie dans l'île de Crète (A), tint un rang considérable parmi les physiciens qui fleurirent en Ionie, avant que Socrate philosophât à Athènes. Il fut disciple d'Anaximène, et l'on peut même s'imaginer avec quelque vraisemblance qu'il enseigna après lui dans l'école d'Ionie (*a*). Il rectifia un peu le sentiment de son professeur, touchant la cause première (B); car s'il enseigna que l'air était la matière de tous les êtres, il reconnut aussi que rien ne pouvait être produit de cette matière sans la vertu divine qu'il attribuait à l'air. Anaximène n'avait point ainsi expliqué la génération des choses; l'air avait été, selon lui, la cause unique et universelle; les dieux même en avaient été produits (C). On accusa à tort Cicéron de n'avoir point rapporté fidèlement ce dogme de Diogène (*b*). Il ne faut point douter que Plutarque n'ait allégué quelquefois les opinions de ce physicien (D), quand il a marqué simplement que Diogène enseignait ceci ou cela. C'était une fort mauvaise manière de citer, puisqu'il y avait eu plusieurs philosophes très-illustres qui s'appelaient Diogène. Celui dont je parle dans cet article avait beaucoup d'éloquence (*c*). Son mérite l'exposa dangereusement à la jalousie de quelques personnes dans Athènes (*d*), de sorte qu'il y fut en danger de la vie. On nous a conservé le commencement de son ouvrage: c'est un début qui nous donne une idée avantageuse de ses lumières. Nous y voyons qu'il était d'avis qu'un docteur posât d'abord un principe incontestable, et se servît d'un style où il y eût tout a la fois de la gravité et de la simplicité (*e*). Je ne rapporte point les opinions que Diogène Laërce lui attribue: on les peut voir dans Moréri. Son opinion sur l'origine et sur la distribution des vents se trouve dans Aristote (*f*). Ce qu'il disait de la nature de la semence, et d'où il tirait l'étymologie du mot ἀφροδίσια, c'est-à-dire, *affaires vénériennes*, se peut voir dans Clément Alexandrin (*g*). Il y a quelque conformité entre le dogme de ce physicien, et celui de M. Descartes touchant la génération du monde (*h*).

(*a*) *Voyez tome II*, *pag.* 254, *la remarque* (A) *de l'article* ARCHÉLAUS, philosophe.
(*b*) *Voyez la remarq.* (B), *citation* (14).
(*c*) Diog. Laërtius, *lib. IX*, *num.* 57.
(*d*) *Idem*, *ibidem.*
(*e*) *Idem*, *ibid.*, *et lib. VI*, *num.* 81.
(*f*) Aristot., Hist. Anim., *lib. III*, *cap. II.*
(*g*) Clem. Alexandr., Pædag., *lib. I*, *pag.* 105.
(*h*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il était natif d'Apollonie dans l'île de Crète.*] Nous ignorerions cela, si nous n'avions point ce qui nous reste d'Étienne de Byzance; car c'est l'unique auteur qu'on puisse citer. Il fait mention de vingt-cinq villes qui se nommaient Apollonie, et il dit que la vingt-troisième était dans l'île de Crète, et qu'on la nommait anciennement *Eleuthéra*, et que Diogène le physicien en était natif (1). Meursius ne se souvint point de cette particularité, lorsqu'il fit la liste des

(1) Steph. Byzant., *in* Ἀπολλωνία.

hommes illustres de l'île de Crète (2), car il n'y mit point notre Diogène : il s'était néanmoins servi de ce passage d'Étienne de Byzance dans un chapitre du même livre (3). Cette omission est une faute bien plus légère que l'erreur qu'on trouve dans le jésuite Lescalopier. Il prétend que le *Diogenes Apolloniates* de Cicéron, est *Diogenes, ex Apolloniâ, urbe Illyricâ, hodie Aulonâ* (4). M. Ménage s'est imaginé faussement que certains auteurs ont dit que ce Diogène était de Smyrne. Il met Diogène Laërce au nombre de ces auteurs-là : il suppose qu'il faut lire dans la Vie d'Anaxarque, non pas οὗτος δήκουσε Διομένους τοῦ Σμυρναίου (5), comme portent les éditions, mais οὗτος δήκουσε Διογένους τοῦ Σμυρναίου, *hic* (Anaxarchus) *Diogenis Smyrnæi auditor fuit*. Il a raison jusque-là, et les preuves qu'il allègue sont solides. Il rapporte un passage de Clément d'Alexandrie (6), et un passage d'Eusèbe où il est dit qu'Anaxarque fut disciple de Diogène le Smyrnéen (7). Mais quand il ajoute que le Diogène, qui est surnommé Σμυρναῖος dans la Vie d'Anaxarque, est le même que celui qui dans le chapitre précédent a le surnom Ἀπολλωνιάτης, il se trompe. *Notandum autem*, dit-il (8), *Diogenem Smyrnæum à Laërtio hoc loco appellari qui supra Appollaniates eidem dictus fuit, non enim diversi sunt Smyrnæus et Apolloniates*. Pour bien connaître cette illusion, il faut prendre garde à deux choses. 1°. Diogène Laërce a observé que Diogène d'Apollonie fut disciple d'Anaximène, et contemporain d'Anaxagoras (9). Est-il croyable que peu de lignes après il lui donne pour disciple Anaxarque qui, comme il le dit expressément, eut quelques conversations avec Alexandre ? Il y eut depuis la mort d'Anaxagoras jusqu'au règne d'Alexandre trois successions philosophiques à Athènes ; Archélaüs qui avait été disciple d'Anaxagoras laissa sa chaire à Socrate ; celui-ci, l'ayant tenue long-temps, la laissa à Platon, qui eut pour disciple le précepteur d'Alexandre. Il faudrait violenter la chronologie pour trouver qu'un disciple du disciple d'Anaximène suivit la cour de ce roi de Macédoine. 2°. Nous voyons que le même Clément d'Alexandrie, qui insinue fort clairement que Diogène d'Apollonie fut disciple d'Anaximène (10), et par conséquent l'un des suppôts de la secte d'Ionie, remarque expressément que Diogène le Smyrnéen, disciple de Métrodore qui l'avait été de Protagoras, était de la secte éléatique, et enseigna Anaxarque (11). Comment se pourrait-on imaginer que le même philosophe ait été disciple d'Anaximène, et du disciple de Protagoras ?

(B) *Il rectifia un peu le sentiment de son professeur touchant la cause première.* Je n'ai trouvé dans aucun auteur autant de détails sur cela que dans un ouvrage de saint Augustin. *Iste* (Anaximander) *Anaximenem discipulum, et successorem reliquit, qui omnes rerum causas infinito aëri dedit, nec Deos negavit, aut tacuit : non tamen ab ipsis aërem factum : sed ipsos ex aëre ortos credidit. Anaxagoras verò ejus auditor, harum rerum omnium, quas videmus, effectorem, divinum animum sensit : et dixit, ex infinitâ materiâ, quæ constaret dissimilibus inter se particulis, rerum omnium genera pro modulis et speciebus propriis singula fieri, sed animo faciente divino. Diogenes quoque, Anaximenis alter auditor, aërem quidem dixit rerum esse materiam, de quâ omnia fierent : sed eum esse compotem divinæ rationis, sine quâ nihil ex eo fieri posset* (12). Cicéron a représenté d'une manière beaucoup plus succincte ce dogme de Diogène. *Quid ? aër* dit-il (13), *quo Diogenes Apolloniates utitur Deo, quem sensum habere potest, aut quam formam Dei ?* Le jésuite Lescalopier trouve beaucoup de mauvaise foi dans

(2) *Elle est à la page 235 et suiv. de son Traité* de l'île de Crète.
(3) *Ibidem, pag.* 19.
(4) Lescalop., in Cicer. de Naturâ Deorum, *pag.* 46.
(5) Diog. Laërt., *lib. IX, num.* 58.
(6) Clem. Alexand., Strom., *lib. I.*
(7) Euseb., Præpar., *lib. XIV, cap. XVII.*
(8) Menag., in Diogen. Laertium, *lib. IX, num.* 58, *pag.* 423.
(9) Diog. Laert., *ibid., num.* 57.
(10) Clem. Alexand., *in* Protrept., *pag.* 42, *C.*
(11) Clem. Alexand., Stromat., *lib. I, pag.* 301.
(12) Augnst., de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. II, pag. m.* 711.
(13) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XII.*

ces paroles de l'épicurien Velléius, l'un des interlocuteurs de Cicéron, et voici de quel air il l'apostrophe (14). *Quandiù impones, Vellei, extinctis, sepultisque philosophis, qui reclamare non possunt, et illis errores affinges in quos nunquàm impegerunt? ecce hic quoque aërem Diogenis Apolloniatæ Deum facis, quem ille pro Deo nunquàm habuit: nam dixit quidem libro nono Laërtii, aërem esse στοιχεῖον, i. e.* elementum, *non autem* Deum: *et libro octavo de Civitate Dei, capite secundo*, aërem esse materiam rerum de quâ omnia fierent; sed eum esse compotem divinæ rationis, sine quâ nihil fieret. *Jam verò in altissimâ illâ, divinâque ratione frustra sensum, frustra figuram requiris, quæ, nisi in corpore aut natâ, non inveniri, opinor, intelligis: est enim illa ratio divina merè spiritualis.* La plainte de ce jésuite est injuste; car il est certain que le passage de Cicéron contient toute la substance et toute la force de celui de saint Augustin, et qu'il aboutit au même sens qui est de dire que selon les hypothèses de Diogène l'air était Dieu. Il enseignait, si nous en croyons saint Augustin, qu'il y avait deux choses dans l'air; premièrement une matière, dont tous les corps de l'univers pouvaient être produits; secondement une vertu divine, sans laquelle rien ne pouvait être produit de cette matière. N'était-ce point faire de l'air et de la vertu divine un tout ou un composé, dans lequel, si l'air était la matière, la vertu divine était l'âme ou la forme? Or comme c'est la forme qui spécifie le composé, et qui lui donne le nom, il s'ensuit que l'air animé d'une vertu ou d'une nature divine devait être appelé Dieu; et par conséquent lorsque Cicéron suppose que l'air était Dieu selon Diogène, il ne suppose que ce qui résulte nécessairement de l'exposition que saint Augustin a donnée de la doctrine de ce philosophe. L'objection que le jésuite fonde sur le mot στοιχεῖον est nulle; car, comme je l'ai déjà dit, notre Diogène admettait deux choses dans l'air, une matière, et une cause efficiente, et il les unissait intimement l'une à l'autre (15): sur ce pied-là, l'air en tant que matière était l'élément ou le στοιχεῖον des différens corps de l'univers (16); mais cela n'empêchait point que, considéré conjointement avec la vertu divine dont il était doué, il ne fût Dieu. On peut fortifier ceci par une nouvelle observation; les paroles de saint Augustin nous peuvent faire juger que cette raison ou cette vertu divine que Diogène joignait à l'air, était plutôt un attribut, qu'une forme, ou qu'une âme distincte de l'air, c'est-à-dire que selon Diogène il n'y avait qu'une substance dans l'air, laquelle était tout ensemble le principe matériel de toutes choses, et la raison, la sagesse, l'intelligence qui, comme cause efficiente, dirigeait la production de toutes choses. C'est donc avec toute la bonne foi imaginable que le Velléius de Cicéron attribue à Diogène d'avoir enseigné que l'air est Dieu. Aristote favorisera merveilleusement ceux qui entendront de cette manière la phrase de saint Augustin. Il nous apprend que l'âme de l'homme était d'air selon Diogène, et qu'elle connaissait et se mouvait en tant qu'elle était d'une nature aérienne. Sa connaissance était fondée sur ce que l'air est le principe de toutes choses, sa vertu motrice procédait de ce que l'air est le plus subtil de tous les êtres. Διογένης δ' ὥσπερ καὶ ἕτεροί τινες, ἀέρα τοῦτον οἰηθεὶς παντων λεπτομερέστατον εἶναι, καὶ ἀρχήν· καὶ διὰ τοῦτο γινώσκειν τε καὶ κινεῖν τὴν ψυχήν, ἢ μεν πρῶτόν ἐστι, καὶ ἐκ τούτου τὰ λοιπὰ γινώσκειν· ἢ δὲ λεπτομερέστατον, κινητικὸν εἶναι. *Diogenes autem, sicut et alii quidam, aërem ipsum censuit esse: hunc subtilissimæ substantiæ, rerumque principium esse putans. Idcircò cognoscere atque movere, animam dixit: hoc quidem cognoscere, quo primum est, et ex hoc ipso cætera constant: hoc autem esse motivum, quo subtilissimum est* (17). Ces paroles d'Aristote font voir clairement que Diogène donnait à l'air la nature de premier principe, celle de premier

(14) Lescalop., in Cicer., de Naturâ Deorum, *lib. I, pag.* 48, 49.

(15) *Aërem, compotem divinæ rationis.* August., de Civit. Dei, *lib. VIII, cap. II, pag.* 711.

(16) *Notez que selon Diogène il n'y avait point de différence entre* ἀρχὴ principium *et* στοιχεῖον elementum: *car il ne reconnaissait qu'un élément. Voyez la citation* (22).

(17) Aristoteles, *lib. I, de animâ, cap. II, pag.* 479, F, *tom. I oper.*

moteur, la connaissance, et la souveraine subtilité, comme des attributs qui constituaient *per modum unius* une seule et même substance qui était Dieu. D'où il résulte que son système ne différait presque point du spinosisme : Dieu y était tout à la fois la cause matérielle, et la cause efficiente de toutes choses; il était la cause immanente de tous les êtres; il produisait en lui-même tous les corps de l'univers, cette infinité de mondes que Diogène reconnaissait (18). Observons en passant que les vers de Sidonius Apollinaris, que je rapporte en un autre endroit (19), conviennent infiniment mieux à la doctrine de Diogène, qu'à celle d'Archélaüs à qui Savaron les a appliqués. Juste Lipse a eu beaucoup de raison de les prendre pour la description du sentiment de Diogène (20).

Il est bon de voir comment il philosophait sur la production du monde : ses pensées à certains égards et en gros, sont assez conformes à l'hypothèse de M. Descartes. Toutes choses étant en mouvement, disait-il, les unes se condensèrent, et les autres se raréfièrent : or, dans les endroits où la condensation se forma, les corps firent volte-face; ils se tournèrent, et entraînèrent les autres par leur révolution; ce qui se trouva plus subtil et plus léger gagna le haut, et forma le soleil dans la région supérieure. Voici mon garant; je m'en vais copier son grec: Διογένης ὁ Ἀπολλωνιάτης ἀέρα ὑφίσταται στοιχεῖον· κινεῖσθαι δὲ τὰ πάντα, ἀπείρους τε εἶναι τοὺς κόσμους· κοσμοποιεῖ δὲ οὕτως· ὅτι τοῦ παντὸς κινουμένου, καὶ ἢ μὲν ἀραιοῦ, ἢ δὲ πυκνοῦ γινομένου, ὅπου συνεκύρησε τὸ πυκνόν, συστροφὴν ποιῆσαι, καὶ οὕτω τὰ λοιπὰ, κατὰ τὸν αὐτὸν λόγον, τὰ κουφότατα τὴν ἄνω τάξιν λαβόντα, τὸν ἥλιον ἀποτελέσαι. *Diogenes Apolloniata aërem elementum ponit : moveri autem universa, et infinitos esse mundos affirmat. Cæterùm ejusmodi somniat eorum molitionem : scilicet cùm universum ita moveretur, ut rarius hic, alibi densius fieret, ubicunque major densitas contingeret, ibi convolutionem quandam effecisse, tùm similem in modum cætera : quæ autem omnium levissimæ partes essent, eas regione superiori occupatá solem produxisse* (21). Il ne semble point facile d'accorder cette hypothèse avec ce que nous avons vu ci-dessus qu'Aristote dit des sentimens de ce physicien. Il lui attribue d'avoir enseigné que l'air est le plus subtil de tous les êtres. Comment donc eût-on pu dire après cela qu'au commencement du monde il y eut des corps qui se condensèrent, et d'autres qui se raréfièrent? Ce qui est subtil et délié au souverain point n'est pas susceptible de raréfaction. Je ne vois qu'un seul moyen de résoudre la difficulté; c'est de supposer qu'au premier branle que l'air reçut il s'épaissit, comme on voit que le vin se trouble quand on remue le tonneau. Le mouvement continua, et dans ce progrès d'agitation il y eut des parties qui s'épaissirent encore plus, et d'autres qui se clarifièrent. Celles-ci n'acquirent point un degré de raréfaction supérieur à la subtilité essentielle du premier principe, mais supérieur seulement à la densité où toute la masse de l'air fut réduite par le premier mouvement. Si nous avions les écrits de Diogène, nous verrions sans doute qu'il avait prévenu ou éclairci toutes ces sortes de difficultés; mais comme son système ne nous est connu que par un très-petit nombre de particules détachées, nous ne pouvons marcher qu'à tâtons, quand nous voulons entreprendre d'y rajuster les pièces mal assorties. Notez qu'Aristote (22) le loue d'avoir reconnu que si toutes choses n'étaient point faites d'un seul principe, il ne pourrait point y avoir d'action et de réaction; car le froid et le chaud ne se peuvent point métamorphoser l'un en l'autre, ils demandent donc un sujet commun qui soit successivement froid et chaud. Aristote trouvait son compte dans cette notion générale, lui qui ôtait aux quatre élémens la nature de premier principe matériel, pour la donner à un seul être qu'il nommait matière première.

Je crois que Diogène Laërce se trompe, quand il dit que Diogène

(18) Diogen. Laërt., *lib. IX*, *num.* 57.

(19) *Tome II*, *pag.* 255, *citation* (9), *de l'article* Archélaus, philosophe.

(20) Lipsius, Manuduct. ad philosoph. stoic., *lib. I*, *dissert. VIII*, *pag. m.* 645.

(21) Euseb., Præparat. evangel., *lib. I*, *cap. VIII*, *pag.* 25, B.

(22) Aristot., de Generat. et Corrupt., *lib. I*, *cap. VI*.

d'Apollonie admettait un vide infini (23). J'aime mieux suivre Plutarque, qui assure que tous les physiciens successeurs de Thalès, jusqu'à Platon, rejetèrent le vide (24).

(C) *L'air avait été.... la cause unique, les dieux mêmes en avaient été produits.*] C'est une chose tout-à-fait étrange, qu'il y ait eu des philosophes assez aveugles pour donner à Dieu une si basse origine. L'ordre voulait qu'ils assurassent que Dieu a produit les corps, et quelques-uns d'eux au contraire ont assuré que les corps avaient produit Dieu. La cause peut-elle être moins parfaite que son effet? Une nature intelligente ne peut donc pas avoir pour cause une matière brute. Je ne sais si l'expérience de l'espèce humaine n'a point obscurci les notions du sens commun. On voyait sortir les héros, les sages, les plus grands hommes, d'où? à peine les yeux, l'imagination, peuvent souffrir cet objet, tant il est sale, dégoûtant, hideux. C'est là néanmoins qu'il vous faut trouver les principes des plus grandes âmes, à moins que Dieu ne nous révèle que c'est lui qui crée un esprit pour l'unir à la machine du corps humain. Nous verrons ailleurs (25), si ce qui se passe dans la propagation de l'animal raisonnable a pu jeter dans l'égarement ceux qui ont chanté tant de chimères sur l'origine des dieux.

(D) *Il ne faut point douter que Plutarque n'ait allégué quelquefois les opinions de ce physicien.*] Je ne considère ici que ses livres des Opinions des Philosophes. Les endroits où il rapporte les sentimens de Diogène sont ceux-ci, autant que j'ai pu m'en apercevoir; le Ier., le VIIIe., et le XIIIe. chapitre du IIe. livre: les chapitres V et XVI du IVe. livre: les chapitres XV, et XX, et XXIII du Ve. livre. Je suis persuadé qu'il entend presque toujours Diogène d'Apollonie; et j'en serais persuadé sans nulle exception, si M. du Rondel ne m'avait écrit qu'il vaut mieux croire que le passage que l'on verra ci-dessous (26) concerne Diogène le cynique. Ce passage est au XXe. chapitre du Ve. livre de Plutarque, et semble signifier que le Diogène qu'on cite ôtait aux bêtes le sentiment. Il y a une circonstance qui est une forte tentation à se figurer qu'il s'agit là de Diogène d'Apollonie. Nous avons vu ci-dessus (27) qu'il disait que l'âme était d'air; or le Diogène de ce passage de Plutarque enseignait que les animaux participent à l'entendement et à l'air (28). C'était le langage que devait tenir Diogène d'Apollonie, voulant seulement ôter aux bêtes l'intelligence et la sensation actuelle; mais non point l'âme ou le principe de l'intellection et du sentiment. Il paraît manifestement que c'était son but: il admettait l'âme dans les bêtes, mais il croyait que l'épaisseur et l'humidité des organes hébétait en elle l'activité. François de Fougerolles, qui a traduit et paraphrasé en français Diogène Laërce, attribue ce sentiment-là à Diogène d'Apollonie. *Il estimait*, dit-il (29), ... *que toutes sortes d'animaux ont bien entendement, mais la plus grande partie d'iceux ayant le tempérament grossier n'a pas l'usage de la raison libre, non plus que les furieux pour quelque empêchement.* On voit bien qu'il vise au passage de Plutarque, mais qu'il le rapporte avec peu de fidélité.

(23) Diogen. Laërt., *lib. IX*, *num.* 57.

(24) Plut., de Placitis Philosoph., *lib. I*, *cap. XVIII*, *pag.* 883.

(25) *Dans la remarque* (G) *de l'article* Jupiter, *tome VIII.*

(26) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Pereira, *tome XI.*

(27) *Dans la remarque* (B), *citation* (17).

(28) Μετέχειν μὲν αὐτὰ τοῦ νοητοῦ καὶ ἄερος. *Rationis et aëris participes eas esse.* Plut., de Plac. philos., *lib. V*, *cap. XX*, *pag.* 909.

(29) François de Fougerolles, Additions à Diogène Laerce, *pag.* 655.

DIOGÈNE, philosophe de la secte des stoïques, fut surnommée Babylonien (*a*), quoiqu'il ne fût pas de Babylone, mais de Séleucie sur le Tigre. Le voisinage de ces deux villes fut la cause de ce surnom (*b*): outre que l'on a donné quelquefois à

(*a*) Diog. Laërt., *lib. VI*, *num* 81. *Voyez aussi* Strabon, *lib. XVI*, *pag.* 512.

(*b*) *Idem*, Diog., *ibid.*

la dernière le nom de la première (*c*). Ce philosophe fut disciple de Chrysippe (*d*), et composa divers ouvrages (A). Il fallait que sa réputation fût grande, puisque les Athéniens le députèrent à Rome avec Carnéade le chef des académiciens, et avec Critolaüs le chef de l'école péripatéticienne. J'ai parlé ailleurs de cette ambassade (*e*). Notre Diogène vécut quatre-vingt-huit ans (*f*), et philosopha jusqu'à la fin de sa vie (*g*). Il donna un témoignage d'une grande modération (B), lors qu'un jeune homme très-insolent lui eut craché au visage. Je ne crois pas qu'il doive être confondu avec celui dont Athénée a médit (C); mais je ne le distingue point de celui qui enseigna la logique à Carnéade (D). Je marquerai une erreur de M. Moréri (E). Voyez-la ci-dessous dans la dernière remarque.

(*c*) *Voyez* Bochart, Geogr. Sac., *lib. I, cap. VIII.*

(*d*) Cicero, de Divinat., *lib. I, cap. III.*

(*e*) *Dans l'article* CARNÉADE, *remarque* (F), *tome IV, pag.* 464.

(*f*) Lucian., *in* Macrob., *pag.* 641, *tom. II pag.* 464.

(*g*) Cicero, de Senect., *cap. VII.*

(A) *Il composa divers ouvrages.*] Un traité de la divination (1), un autre de la noblesse (2), un autre des lois (3), un autre de Minerve. Il expliquait physiquement dans ce dernier ce que l'on disait de la naissance extraordinaire de cette déesse. *Quem* (Chrysippum) *Diogenes Babylonius consequens in eo libro qui inscribitur de Minervâ, partum Jovis ortumque virginis ad physiologiam traducens, disjungit à fabulâ* (4). Je ne sais point dans quel ouvrage il enseigna ce que Cicéron rapporte. Cela concerne la bonne foi dans le commerce : sa morale était là-dessus un peu moins rigide que celle d'Antipater son disciple. *In hujusmodi causis aliud Diogeni Babylonio videri solet, magno et gravi stoïco, aliud Antipatro, discipulo ejus, homini acutissimo. Antipatro omnia patefacienda, ut ne quid omninò, quod venditor nôrit, emtor ignoret : Diogeni venditorem quatenus jure civili constitutum sit, dicere vitia oportere, cetera sine insidiis agere, et quoniam vendat, velle quàm optimè vendere* (5). Voici un autre passage : *Quærit etiam* (Hecaton in libro sexto de Officiis) *si sapiens adulterinos nummos acceperit imprudens pro bonis, cùm id rescierit, soluturusne sit eos, si cui debeat, pro bonis. Diogenes ait, Antipater negat, cui potiùs assentior. Qui vinum fugiens vendat sciens, debeatne dicere. Non necesse putat Diogenes : Antipater viri boni existimat. Hæc sunt quasi controversa jura stoïcorum* (6). Je croirais que Diogène parla de ces choses dans son ouvrage des lois.

(1) Cicero, *lib. I* de Divinat., *cap. III.*

(2) Athen., *lib. IV, cap. XIX, pag.* 168.

(3) *Idem*, *lib. XII, cap. VI, pag.* 526.

(4) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XV.*

(5) *Idem*, de Officiis, *lib. III, cap. XII.*

(6) *Idem*, *ibidem*, *cap. XXIII.*

(B) *Il donna un témoignage d'une grande modération.*] Ces paroles de Sénèque vont nous apprendre ce fait : *Contumeliam tibi fecit aliquis. Num quid majorem quàm Diogeni, philosopho stoïco ? cui de irâ cùm maximè disserenti adolescens protervus inspuit. Tulit hoc ille leniter ac sapienter, Non quidem, inquit, irascor : sed dubito tamen an irasci oporteat* (7). Je ne me fâche point, dit-il; mais néanmoins je doute si je devrais me fâcher. Ce fut prêcher d'exemple : il faisait une leçon sur la colère; il combattait en chaire cette passion; rien n'est plus facile. On lui donna lieu de pratiquer ce qu'il conseillait; on lui fit un affront énorme pendant son sermon de la patience, et il ne s'emporta pas. Voilà un stoïcien de pratique; mais il lui échappa une parole qui ne s'ajustait point parfaitement avec la doctrine de sa secte. Il devait être assuré, en qualité de stoïque, qu'il ne devait point se mettre en colère.

(7) Seneca, de Irâ, *lib. III, c. XXXVIII, pag. m.* 589.

(C) *Je ne crois pas qu'il doive être*

confondu avec celui dont Athénée a médit.] Il parle (8) d'un Diogène philosophe épicurien, natif de Séleucie proche de Babylone : il en parle, dis-je, comme d'un personnage assez éloquent, et assez docte, mais dont les mœurs ne valaient rien, et qui était envieux et satirique, n'épargnant pas même les rois, dans les occasions de plaisanter (9). Il se rendit agréable à un roi de Syrie qui était pourtant prévenu des maximes des stoïciens (10) : Ἀναδοχῆς δ' ἐτύγχανε παρὰ τοῦ βασιλέως καίτοι τοῖς ἀπὸ τῆς στοᾶς λόγοις χαίροντος (11) : *acceptus gratusque regi fuit quamvis stoicorum placitis gaudenti.* C'était Alexandre Bala. Ce philosophe, par une hardiesse qui convenait mal à son caractère, demanda un jour à ce prince la permission de se parer d'une tunique de pourpre, et d'une couronne d'or au milieu de laquelle paraissait l'image de la vertu. Le prince lui fit présent de l'une et de l'autre, et tout aussitôt le philosophe en fit présent à une femme qu'il aimait. Alexandre l'ayant su pria à dîner quelques philosophes, et quelques autres personnes illustres, et dit à Diogène de se mettre à table avec la tunique de pourpre et avec la couronne d'or. Le philosophe s'en excusa comme d'une impertinence. Là-dessus le roi fit signe qu'on fît entrer sa musique, et l'on vit parmi ceux qui la composaient la maîtresse de Diogène ornée de la tunique et de la couronne dont il lui avait fait un présent. On se mit à rire : Diogène attendit que cela cessât, et puis il fit un long éloge de cette femme. Antiochus qui succéda à Alexandre (12) ne put souffrir la mauvaise langue de ce philosophe ; il le fit tuer (13). Bien des choses me persuadent que ce récit ne concerne point notre Diogène. En 1er. lieu, Athénée dit expressément que celui qui fut aimé d'Alexandre roi de Syrie était de la secte d'Épicure, et que la prévention de ce prince pour les dogmes des stoïciens ne l'empêcha pas de le goûter. Cela montre qu'il ne parle point d'un philosophe stoïcien dans la théorie, épicurien dans la pratique : il ne parle donc point du disciple de Chrysippe, et du collègue de Carnéade dans l'ambassade de Rome. En 2e. lieu, Cicéron assure que Diogène le stoïcien philosopha toute sa vie, c'est-à-dire qu'il fit des leçons dans le portique d'Athènes jusqu'à sa mort : *Num philosophorum principes, Pythagoram, Democritum, num Platonem, num Xenocratem, num posteà Zenonem, Cleanthem, aut eum, quem vos etiam Romæ vidistis, Diogenem stoïcum, coegit in suis studiis obmutescere senectus ? an non in omnibus iis studiorum agitatio vitæ æqualis fuit* (14) ? Pourrait-on parler ainsi d'un philosophe, qui, après son ambassade de Rome, aurait passé en Syrie, à la cour des rois, tout le reste de ses jours ? En 3e. lieu, le Diogène d'Athénée était en vie l'an de Rome 610 ; car Antiochus qui le fit mourir ne commença de régner qu'en ce temps-là. Or, Diogène le stoïcien était mort quand Caton disait de lui ce que je viens de citer du traité *de Senectute*, et il est sûr que l'époque de cet ouvrage précède de quelques années l'an de Rome 610 (15). Enfin, il n'y a point d'apparence que si le célèbre philosophe que la république d'Athènes envoya au sénat romain avait terni sa réputation par une vieillesse honteuse, et par une mort violente bien méritée, aucun auteur ne l'eût remarqué. Concluons que ce n'est point de lui qu'Athénée veut parler, et qu'ainsi Jonsius se trompe (16) en plaçant sa mort sous la 159e. olympiade : car cette chronologie n'a pour fondement que le récit d'Athénée.

Notez que je me défie un peu de la

(8) Athen., *lib. V, cap. XIII, pag.* 211.

(9) Τοῦ γελοίου μηδὲ τῶν βασιλέων ἀπεχόμενον. *Dum risum captabat ne regibus quidem parcentem.* Idem, ibidem.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) *C'est ainsi qu'il faut lire, comme l'observe M.* Ménage, in Diogen. Laërt., *lib. VI, num.* 8, *et non pas* χαίροντι, *comme il y a dans les éditions d'*Athénée.

(12) Ὁ μεταλαβὼν τὴν βασιλείαν Ἀντίοχος. *Qui Alexandro successit in regno Antiochus.* Idem, ibid. *Cela n'est point exact ; car il y eut un roi entre Alexandre et Antiochus.*

(13) *Tiré d'*Athénée, *lib. V, chap. XIII, pag.* 211.

(14) Cicer., de Senectute, *cap. VII.*

(15) *Puisque Caton dit,* cap. X, *qu'il est dans sa quatre-vingt-quatrième année, c'est l'an de Rome* 603.

(16) Jonsius, de Script. Hist. philos., *pag.* 115, 190.

troisième raison, quand je considère d'un côté que Diogène a vécu quatre-vingt-huit ans selon Lucien, et de l'autre que son ambassade est de l'an 598 de Rome. Il s'ensuit de là que, s'il est mort avant le temps où l'on suppose que Caton a dit ce que nous lisons dans le livre *de Senectute*, il vint à Rome en ambassade, âgé pour le moins de quatre-vingt-trois ans. Or, comme il n'y a personne qui observe cette circonstance, et que Cicéron même qui eût pu s'en prévaloir ne suppose pas que Caton l'ait observée, il me semble qu'on peut dire que ce philosophe n'était pas si vieux lorsqu'il vint à Rome pour les affaires des Athéniens. Ne nous imaginons pas que Cicéron ait observé si exactement la chronologie dans ses dialogues, qu'il n'y ait jamais bronché à cet égard-là. Rien n'est plus difficile qu'une telle exactitude quand on fait parler un homme qui a vécu avant nous. Nous le faisons parler quelquefois selon nos idées. Ce qu'il dit de la mort ou de la vieillesse des gens n'est un mensonge, que parce qu'au lieu de nous mettre à sa place nous le mettons à la nôtre. Cicéron aurait pu joindre Diogène avec les anciens philosophes qui n'avaient cessé d'étudier qu'en cessant de vivre : mais Caton ne pouvait pas faire cette jonction ; car, si je ne me trompe, il mourut avant Diogène. On ne laissa pas, dans le dialogue *de Senectute*, de le faire discourir comme un personnage qui survivait à ce philosophe.

(D) *Je ne le distingue point de celui qui enseigna la logique à Carnéade.*] L'endroit où Cicéron observe cela est curieux ; c'est pourquoi je le rapporte. Lorsque Carnéade tombait sur quelques disputes subtiles et entortillées, il y mêlait ce grain de plaisanterie : Si ma conséquence est bonne, j'ai gagné : si elle ne l'est pas, que Diogène me rende mon argent. *Cùm aliquid ejusmodi inciderat, sic ludere Carneades solebat : si rectè conclusi, teneo : sin vitiosè, minam Diogenes reddat; ab eo enim stoïco dialecticam didicerat, hæc autem merces erat dialecticorum* (17).

(E) *Je marquerai une erreur de M. Moréri.*] Il prétend que notre Diogène fut envoyé à Rome avec Carnéade et Critolaüs, *sous le consulat de P. Scipion et de M. Marcellus du temps de la seconde guerre punique.* On ne doute point de cela, dit-il. Cependant, il est certain que plusieurs en doutent, et que le jésuite Lescalopier condamne ceux qui ne distinguent point ce Diogène d'avec celui qui fut envoyé à Rome pour les affaires des Athéniens. *Cave tamen hunc* (Diogenem Babylonium, Chrysippi discipulum, stoïcum) *confundas cum altero Diogene stoïco qui cum Carneade academico ab Atheniensibus legatus Romam de maximis rebus missus esse dicitur libro secundo de Orat. quippè quos docti viri scitè distinctos volunt* (18). Si M. Moréri avait dit, *On n'a point raison de douter*, etc., je ne lui répondrais rien ; car il est sûr, quoi qu'en veuille dire ce jésuite, qu'il n'y a ici qu'un Diogène. Mais ce n'est pas la faute dont je veux parler principalement. On est beaucoup plus blâmable par un autre endroit, puisque pendant la seconde guerre punique il n'y a point eu d'année où un Scipion et un Marcellus aient été consuls, et que l'ambassade des trois philosophes a été postérieure à la fin de la seconde guerre punique. C'est de quoi je donne des preuves démonstratives dans l'article de Carnéade (19). Notez que Vossius a fourni à M. Moréri cette méprise (20). Je ne dis rien de quelques petites fautes dont une partie ne paraît pas dans l'édition de Hollande (21). Il eût été nécessaire d'y remarquer de quelle secte était Diogène. On eût par-là remédié à une omission.

(17) Cicer., Academ. Quæst., *lib. IV, cap. XXX.*

(18) Lescalopier, *in* Ciceron., de Naturâ Deor., *pag.* 65.

(19) *Remarque* (N), *tome IV, pag.* 472.

(20) Vossius, de Philosophorum Sectis, *pag.* 103.

(21) *On y a corrigé quelques fautes de langage, mais non pas les mauvaises citations, par exemple celle du livre VI de* Cicéron, de Finibus. *Cet ouvrage ne contient que cinq livres. Cette citation et toutes les autres ont été prises de* Vossius, de Philosoph. Sectis, *pag.* 103.

DIOSCORIDE, en latin *Dioscorida* (*a*), île de la mer Rouge,

(*a*) *C'est ainsi que* Pinedo, *in* Steph. Byzant., *pag.* 239, *soutient qu'il la faut nommer.*

selon Étienne de Byzance. On croit qu'elle se nomme aujourd'hui Zocotora. Si c'est la même que celle dont parle Montagne, il faut que l'on en ait fait des relations bien différentes ; car selon M. Moréri (*b*), les habitans de Zocotora *n'ont point d'autre religion que la mahométane, et ne souffrent l'exercice d'aucune autre*, et ils sont naturellement fourbes. Mais, selon l'auteur cité par Montagne, ils sont chrétiens, et les plus honnêtes gens du monde, sans autre défaut que celui de n'entendre rien dans la religion qu'ils professent. Cela est plus ordinaire qu'on ne pense, et peut s'accorder en quelque façon avec les principes des quiétistes (A), gens dont la prétendue dévotion s'est chargée de tant de folies mystérieuses, qu'il n'y a presque point d'extravagance, ni de blasphème, à quoi elles ne confinent par quelque bout. Mais voyons ce que dit Montagne (B).

(*b*) *Il cite* Davili *et* Linschot.

(A) *Cela peut s'accorder en quelque façon avec les principes des quiétistes.*] Ces misérables docteurs enseignent (1) que *la perfection de la contemplation ne consiste pas à connaître Dieu plus parfaitement que les autres, mais à ne le point connaître.* Que (2) *le vrai contemplatif ne se forme point d'idée de Dieu ; qu'il n'a de connaissance distincte d'aucun de ses attributs ; qu'il ne le connaît point par des idées, par des réflexions, et par des raisonnemens, mais par une foi obscure, générale et confuse, sans distinction de perfection, d'attributs, ni de personnes.* Que *la vraie contemplation parfaite a pour seul objet l'essence de Dieu, considérée sous l'idée la plus abstraite qu'il est possible.* Que « (3) l'âme doit se » persuader que les créatures sont » trop grossières pour lui servir de » maître et de guide dans la con- » naissance de Dieu. Il faut donc que » l'amour prenne les devans, et qu'el- » le laisse l'entendement derrière. » Que l'âme aime Dieu comme il est » en lui-même, et non comme l'ima- » gination le lui représente. Que si » elle ne peut le connaître tel qu'il est, » qu'elle l'aime sans le connaître sous » le voile obscure de la foi, à peu près » comme un enfant qui n'aurait ja- » mais vu son père, et qui s'en rap- » portant à ceux qui lui en parlent » l'aimerait autant que s'il l'avait vu. » Que tout ce que l'Écriture Sainte dit de Dieu (4) *ne peut passer que pour des fleurs ; et s'y arrêter, c'est s'arrêter à la superficie, parce que Dieu ne pouvant se comprendre par l'esprit, ne peut aussi être expliqué par les paroles, et quand nous voulons par-là nous élever à lui, nous nous abaissons.* Que (5) *Dieu n'a fait écrire ces livres que pour nous donner une haute opinion de sa grandeur, afin que si nous l'aimions en ce qu'on dit de lui, nous l'aimassions encore plus en lui-même.* (6) *Mais que si l'âme aimait Dieu tel qu'il est représenté dans les Écritures, elle n'aimerait qu'un fantôme, ou que le masque de Dieu, et non pas Dieu tel qu'il est.* Que « (7) Dieu n'est rien de ce que » conçoit la raison, parce que tout » ce que nous connaissons se peut » comprendre, et Dieu est incompré- » hensible. Quand nous voulons con- » naître Dieu, nous changeons la » créature en Dieu comme les ido- » lâtres, et nous abaissons Dieu à la » créature (8). Que *tant que l'âme* » *connaîtra quelque chose par des* » *images ou par des similitudes de* » *quelque nature qu'elles soient, mê-* » *me infuses et surnaturelles, elle ne* » *conçoit point Dieu.* » Que l'idée que saint Paul donna de Dieu aux Athéniens

(1) *Voyez les* Dialogues de M. de la Bruyère sur le Quiétisme, *pag.* 307.

(2) *Là même, pag.* 308.

(3) Molinos, Introduction à la Guide spirituelle, *sect. I, num.* 3 *et* 4, *cité par* la Bruyère, *la même, pag.* 310.

(4) Malaval, Pratique facile, *cité par le même, pag.* 313.

(5) *Là même, cité par le même, pag.* 314.

(6) Dialogues de la Bruyère, *pag.* 314.

(7) Malaval, Pratique facile, *cité par le même, pag.* 315.

(8) Dialogues de la Bruyère, *pag.* 315, 316.

adorateurs d'un Dieu inconnu (9) *est fausse, en ce qu'elle ne represente pas Dieu comme il est, car il ne peut être compris ni connu.* Qu'on *est obligé de se servir des termes proportionnés à notre faiblesse pour parler de lui : mais ces expressions n'ont rien de digne de lui; et les idées qu'elles forment en nous ne sont pas la véritable idée de Dieu.* Qu'on *peut dire de Dieu* qu'il est juste, bienfaisant, rémunérateur, vengeur, tout-puissant, *etc.* (10) *mais tout cela n'est point Dieu. Ce n'est point de cette manière que la foi le regarde; elle n'a d'autre objet qu'un Dieu inconnu présent partout.* Voyez à la fin de la remarque suivante, un passage du faux Denys l'aréopagite.

(B) *Voyons ce que dit Montagne* (11).] « Un evesque a laissé par escrit, » qu'en l'autre bout du monde, il y » a une isle, que les anciens nommoient » Dioscoride, commode en fertilité de » toutes sortes d'arbres, fruicts et sa» lubrité d'air, de laquelle le peuple » est chrestien ayant des églises et » des autels, qui ne sont parez que » de croix, sans d'autres images : » grand observateur de jeusnes et de » festes, exact payeur de dixmes aux » prestres; et si chaste, que nul d'eux » ne peut connoistre qu'une femme » en sa vie. Au demeurant, si content » de sa fortune, qu'au milieu de la » mer il ignore l'usage des navires : » et si simple que, de la religion » qu'il observe si soigneusement, il » n'en entend un seul mot. Chose in» croyable, à qui ne sçauroit, les » payens si dévots idolâtres, ne con» noistre de leurs dieux, que simple» ment le nom et la statue. L'ancien » commencement de Menalippe, tra» gédie d'Euripides, portoit ainsi :

« *O Jupiter, car rien de toy sinon*
« *Je ne connois seulement que le nom* (12). »

Ce que Montagne observe des anciens païens est très-vrai : l'idée qu'ils attachaient au mot *Dieu* ne ressemblait nullement à la nature divine, et en était infiniment éloignée; de sorte que les Athéniens n'étaient point les seuls à qui saint Paul eût pu dire qu'ils avaient dressé un autel au Dieu inconnu (13). Tous leurs autels méritaient cette inscription, et je ne saurais penser à la distinction qu'on fit à Athènes entre les dieux inconnus et les dieux connus (14); je n'y saurais, dis-je, penser, sans me souvenir de la distinction que l'on fait dans les écoles d'Aristote, entre les qualités occultes et les qualités manifestes. Il n'y a point d'autre différence parmi les péripatéticiens, entre les qualités manifestes et les qualités occultes, si ce n'est qu'ils ont un mot pour désigner les qualités manifestes, *calor*, *frigus*, *humiditas*, *siccitas*, etc., et qu'ils n'en ont point pour désigner les qualités de l'aimant. Disons de même que, parmi les Athéniens, il n'y avait point d'autre différence entre les dieux inconnus et les dieux connus, si ce n'est qu'on avait un nom à donner aux uns, *Jupiter*, *Mars*, *Mercure*, *Vénus*, etc., et qu'on ne savait comment appeler les autres. Si la nature divine qu'ils adoraient n'était point, comme la quintessence d'Aristote (15), aussi dépourvue de nom qu'ignorée, elle était pour le moins aussi peu connue. Les habitans de Marseille faisaient profession ouverte d'adorer des dieux inconnus, et ils trouvaient même que cela leur inspirait plus de crainte pour leurs divinités (16). Ils les adoraient de loin; ils ne s'approchaient point du lieu où elles avaient leurs statues. Le prêtre ne s'en approchait qu'en tremblant, et il craignait qu'elles ne lui apparussent, c'est-à-dire, qu'il craignait de les connaître. Lucain s'imagine qu'à cause qu'ailleurs les dieux étaient adorés sous des figures exposées aux yeux du public, il y avait une grande différence entre les Massiliens et les autres peuples; car, dit-il, les Massiliens ne connaissant pas leurs dieux les redoutent davantage.

(9) *Là même, pag.* 321.
(10) *Là même, pag.* 322.
(11) Montagne, Essais, *liv. I, chap. LVI, pag. m.* 545.
(12) *Voyez la remarque* (P) *de l'article* Démocrite, *pag.* 473.
(13) Actes des apôtres, *chap. XVII, vs.* 23.
(14) *L'inscription totale que saint Paul avait vue était*, Diis Asiæ, et Europæ, et Africæ, Diis ignotis et peregrinis, *si l'on en croit saint* Jérôme, Comment. *in* epist. ad Titum, *cap. I.*
(15) *Quinta illa non nominata magis quàm non intellecta natura.* Cicéro, Tuscul. I, *cap. XVII.*
(16) *Appliquez ici ce que dit* Tacite, *Arcebantur aspectu quo venerationis plus inesset.* Hist., *lib. IV, cap. LXV.*

Il s'imaginait donc que dans la Grèce et dans l'Italie on connaissait mieux la divinité qu'à Marseille ; il s'abusait bien : il devait seulement dire que l'on y connaissait mieux sous quelle figure les statuaires et les peintres la représentaient (17). Les païens ne pourraient pas rétorquer cette remarque sur le christianisme, sous prétexte qu'on y recommande de captiver son entendement sous l'obéissance de la foi, et qu'on y dit que la foi se définit mieux par l'ignorance que par la connaissance ; et qu'il faut se conduire non par la voie de l'examen, mais par la voie de l'autorité, et adorer les mystères, sans les comprendre : cette rétorsion, dis-je, serait injuste, si on la faisait sur le christianisme en général, puisque les communions protestantes ne rejettent point la voie de l'examen, et ne craignent pas, comme le prêtre de Marseille, que les objets de leur foi se manifestent.

On a vu dans la remarque précédente les maximes des nouveaux mystiques ; mais il faut observer ici qu'ils prétendent qu'elles sont aussi anciennes que la théologie mystique ; car ils citent ces paroles de saint Denys : « (18) Pour vous, mon cher Timothée, appliquez-vous sérieuse» ment aux contemplations mysti» ques ; abandonnez vos sens, les » opérations de votre esprit, tous les » objets sensibles et intelligibles, et » généralement toutes choses qui sont, » et qui ne sont pas, afin que vous » vous éleviez autant que l'homme » le peut, et que vous vous unissiez » d'une manière inconnue et inex» primable, à celui qui est au-dessus » de tout être et de toute connaissance. » Notez qu'il y a des philosophes qui trouvent que ce que les quiétistes disent de la fausseté des notions sous lesquelles on se représente ordinairement la divinité, est fort raisonnable ; et que les images dont les écrivains sacrés se sont servis pour nous la faire connaître, ont besoin d'être rectifiées. Voyez ce que je citerai de Charron dans l'une des remarques de l'article Simonide (19).

(17) *Simulacraque mœsta deorum*
Arte carent, cæsisque extant informia truncis.
Ipse situs, putrique facit jam robore pallor
Attonitos : non vulgatis sacrata figuris
Numina sic metuunt : tantùm terroribus addit
Quos timeant non nôsse deos....
Non illum cultu populi propiore frequentant,
Sed cessére deis. Medio cùm Phœbus in axe est,
Aut cœlum nox atra tenet, pavet ipse sacerdos
Accessus, dominumque timet deprendere luci.
Lucanus, Pharsal., *liv. III, vers* 412.

(18) Molinos, Introd. à la Guide spirit., *num.* 14, *cité par* la Bruyère, Dialog. VIII, *pag.* 316.

(19) *Dans la remarque* (G), *tome XIII.*

DIOSCURIAS, ville de la Colchide. Elle était si marchande, que trois cents nations, dont les unes n'entendaient point la langue des autres, y trafiquaient (A) ; et que les négocians de Rome y entretenaient cent trente interprètes. Pline, qui assure cela sur la foi de Timosthène, remarque que de son temps cette ville était déserte (*a*). Mais Ammien Marcellin témoigne que de son temps elle faisait encore figure (*b*). Les uns en attribuaient la fondation à Castor et à Pollux ; les autres, aux deux cochers de ces deux héros (B). Arrien, témoin oculaire, assure qu'elle s'appelait alors Sébastopolis, et qu'elle était une colonie des Milésiens, à deux mille deux cent soixante stades de Trapézunte (*c*).

(*a*) Plin., *lib. VI, cap. V.*

(*b*) *Dioscurias nunc usque nota.* Ammian. Marcellin., *lib. XXII, cap. VIII, pag. m.* 313.

(c) *In* Periplo Ponti Euxini.

(A) *Trois cents nations....., y trafiquaient.*] Strabon rapporte la même chose (1). Il est vrai qu'il dit que quelques auteurs au lieu de trois cents nations n'en mettaient que soixante-dix. Il attribue la multitude de tant de langues à la manière sauvage dont les peuples de ce pays-là vivaient ; car n'ayant entre eux aucune société,

(1) Strabo, *lib. XI, pag.* 343.

chacun conservait sa langue, sans apprendre celle du peuple voisin.

(B) *Les uns en attribuaient la fondation à Castor et à Pollux, les autres aux deux cochers de ces deux héros.*] La première opinion, qui est celle de Pomponius Méla (2), est confirmée par le nom que cette ville portait. Cependant Pline (3), Solin (4), Ammien Marcellin (5), etc., ne parlent que des deux cochers. Pline les nomme Amphitus et Telchius : selon Strabon (6) ils s'appelaient Rhéca et Amphistratus : mais Ammien Marcellin les nomme Amphitus et Cercius. Dans quelques éditions de Justin (7) ils sont nommés Frudius et Amphistratus.

(2) *Lib. I, cap. XIX.*
(3) *Lib. VI, cap. V.*
(4) *Cap. XV.*
(5) *Lib. XXII, cap. VIII, pag. m.* 313.
(6) *Lib. XI, pag.* 342.
(7) *Lib. XLII, cap. III.*

DOLABELLA (Publius Cornélius), gendre de Cicéron, s'attacha entièrement au parti de Jules César. Il se trouva à la bataille de Pharsale, à celle d'Afrique et à celle de Munda (A) : il fut même blessé dans la dernière de ces trois batailles. Pendant son tribunat du peuple il causa mille désordres, ce qui affligeait mortellement Cicéron (*a*). Il voulait établir des lois pour l'abolition des dettes (B), afin de s'attirer l'affection de la populace, et de se délivrer lui-même de l'obligation de satisfaire ses créanciers (*b*); mais il trouva de fortes oppositions. Marc Antoine, dont il avait débauché la femme, fut le principal obstacle qu'il rencontra : de sorte qu'on pourrait dire que, si cette femme avait été vertueuse, la ville de Rome serait tombée dans une affreuse confusion, par la bonne intelligence qui aurait régné entre les deux plus grands perturbateurs du repos public qui fussent alors en Italie. Tout a ses usages dans ce monde : les galanteries de la femme de Marc Antoine rendirent un grand service à la patrie; elles furent cause (*c*) qu'il renversa tous les desseins d'un tribun factieux (*d*). César était en Égypte pendant ces contestations. Son retour à Rome y remit le calme : il pardonna à Dolabella; et, contre les formes, il l'éleva au consulat quelques années après; car Dolabella n'avait point encore l'âge compétent, et n'avait point été préteur (*e*). Marc Antoine s'opposa le plus qu'il put à la prise de possession de ce consulat (C); mais comme César fut tué peu de mois après cette nouvelle querelle de Marc Antoine et de Dolabella, ceux-ci terminèrent leurs différens, afin de mieux résister au parti républicain. Ils étaient consuls l'année que César fut assassiné; et firent d'abord quelques démarches d'où les bien intentionnés tirèrent un bon augure (D). Cela n'eut point de suite. Dolabella obtint le gouvernement de Syrie; mais il fit si peu de diligence pour en prendre possession, qu'il donna le temps à Cassius de s'en rendre maître : et comme il apprit que le sénat avait conféré à Cassius ce même gouvernement, il ne trouva pas à propos de continuer son voyage. Il s'arrêta donc à Smyrne, et y fit mourir traîtreusement Trébonius (E), gouverneur de l'Asie

(*a*) *Voyez l'article* Tullie, *tome XIV.*
(*b*) Dio, *lib. XLII, pag.* 223.
(*c*) Plutarch., *in* Antonio, *pag.* 919.
(*d*) Dio, *lib. XLII, pag.* 224 *et sequent.*
(*e*) *Idem, pag.* 225.

mineure, et l'un des meurtriers de Jules César. Dès que la nouvelle de cette action fut sue à Rome, le sénat déclara Dolabella ennemi du peuple romain. Par la mort de Trébonius, l'Asie mineure fut réduite à la discrétion de Dolabella, qui ne manqua pas alors de marcher vers la Syrie. Tout plia sous lui, à cause que Cassius était absent; tout, dis-je, plia hormis Antioche : mais Cassius étant venu avec de fort bonnes troupes, assiégea Dolabella dans la ville de Laodicée, et le réduisit à la dure nécessité ou de se tuer ou de se rendre. Dolabella choisit le premier parti (*f*) (F). On dit qu'il n'était âgé que de vingt-six à vingt-sept ans (*g*). Pour connaître son humeur mutine et brouillonne, il ne faut que se souvenir qu'à l'exemple de Clodius il se fit adopter par un plébéien, afin de pouvoir être tribun du peuple (*h*). Les fautes (G) de M. Moréri sont considérables.

(*f*) *Tiré de* Dion, *lib. XLVII, ad annum Romæ* 712.

(*g*) Appien, de Bello civ., *lib. II, pag. m.* 279, *lui donne vingt-cinq ans à la mort de Jules César. Voyez la rem.* (E) *de l'article* TULLIE, *tome XIV.*

(*h*) Dio, *lib. XXIV, pag.* 223.

(A) *Il se trouva à la bataille de Pharsale, à celle d'Afrique et à celle de Munda.*] Le passage de Cicéron que j'apporte en preuve servira à quelque autre chose. *Quonam modo igitur Dolabella pervenit* (in Hispaniam) ? *aut non suscipienda fuit ista caussa, Antoni, aut, cùm suscepisses, defendenda usque ad extremum. Ter depugnavit Cæsar cum civibus, in Thessaliâ, Africâ, Hispaniâ, omnibus affuit his pugnis Dolabella : Hispaniensi etiam vulnus accepit : si de meo judicio quæris, nollem : sed tamen consilium à primo reprehendendum, laudanda constantia* (1). Remarquez là deux choses, dont l'une est un tour de passe-passe de rhétoricien, et l'autre une assez bonne maxime. Cicéron ne pouvait pas ignorer que Marc Antoine demeurant en Italie par les ordres de César avait rendu autant de services au parti, que s'il eût accompagné César en Égypte, et au royaume du Pont. On ne pouvait pas ignorer que la crainte du péril n'était point l'un des défauts de Marc Antoine, et que d'autres raisons l'avaient empêché de suivre César en Afrique et en Espagne. Cependant, comme le séjour de Rome, considéré en gros dans de telles circonstances, pouvait recevoir un méchant tour, la rhétorique ne manqua pas d'en faire du bruit, comme d'un acte de poltronnerie. On savait que rien ne pouvait choquer davantage un homme de guerre que des insultes de cette nature, et on ne manqua pas d'empaumer la chose de ce côté-là. *Cui bello cùm propter timiditatem tuam, tùm propter libidines defuisti..... Tam bonus gladiator rudem tam citò accepisti ? Hunc igitur quisquam qui in suis partibus, id est in suis fortunis, tam timidus fuerit, pertimescat* (2) ? On n'oublia pas, pour faire plus de dépit, les éloges de Dolabella. Je voudrais que les commentaires fissent sentir ces tours de rhétoricien.

(B) *Il voulait établir des lois pour l'abolition des dettes.*] On appelait cela *novas tabulas.* Voici l'explication qu'en donne un savant critique : *Sunt tabulæ novæ nihil aliud quàm lex seu decretum communi consensu factum, quo civitate per alterius partis ultimam pauperiem, et ex eâ seditionem, in extremo periculo constitutâ, nexis atque obæratis, ad concordiam faciendam, debita in universum remittuntur, ita ut hoc nomine nec corpora eorum, neque bona vincta teneri queant* (3).

(C) *César..... l'éleva au consulat..... Marc Antoine s'opposa le plus qu'il put à la prise de possession de ce consulat.*] Cicéron s'est étendu sur ce démêlé dans sa IIe. phi-

(1) Cicero, Philipp. II, *cap. XXX.*

(2) *Idem, cap. XXIX.*

(3) Johan. Schefferus, *in Libello* de Novis Tabulis, *apud* Casparem Sagittarium, *in* Vitâ Tulliæ, *pag.* 13, 14.

lippique, et a prétendu que l'on joua Dolabella. On le poussa à briguer le consulat ; on le lui fit espérer, et puis on le laissa succomber aux oppositions. César fut l'auteur de cette supercherie. *Nihil queror de Dolabellâ qui tum est impulsus, inductus, elusus : quâ in re quæ fuerit uterque vestrûm perfidia in Dolabellam quis ignorat ? Ille* (Cæsar) *induxit ut peteret ; promissum et receptum intervertit ad seque transtulit : tu ejus perfidiæ voluntatem tuam adscripsisti* (4). Cicéron ajoute que le sénat ayant été convoqué le premier jour de janvier (5), Dolabella fit un discours sanglant contre Marc Antoine (6), et que celui-ci s'emporta furieusement contre Dolabella. César avait déclaré, qu'en partant pour sa grande expédition contre les Parthes, il mettrait à sa place Dolabella dans le consulat. Marc Antoine était alors le collègue de César dans cette charge ; et comme il ne voulait point avoir Dolabella pour collègue, il déclara qu'il était augure, et qu'il saurait faire valoir cette dignité pour empêcher que l'élection de Dolabella ne se fît, ou ne fût valable. *Cùm Cæsar ostendisset se priusquàm proficisceretur Dolabellam consulem esse jussurum..... tum hic bonus augur eo se sacerdotio præditum esse dixit, ut comitia auspiciis vel impedire vel vitiare posset : idque se facturum esse asseveravit* (7). Le jour de l'élection étant venu, les suffrages tombèrent sur Dolabella. Là-dessus Marc Antoine, qui n'avait dit mot pendant que l'élection s'était faite, dit tout haut qu'il fallait remettre l'assemblée à un autre jour. Il dit cela comme augure, et ne désista point de cette dénonciation jusques après la mort de César. Alors il fut de son intérêt de reconnaître que l'élection de Dolabella était légitime, et il se réconcilia avec lui (8). Plutarque (9) raconte en moins de paroles que Cicéron comment César, ayant déclaré au sénat qu'il voulait céder sa charge de consul à Dolabella, fut contraint de renvoyer cette affaire à une autre fois, à cause des oppositions violentes de Marc Antoine, qui dit mille injures à Dolabella, et n'en reçut pas moins de lui. César, quelque temps après, voulut procéder à sa démission en faveur de Dolabella, et fut contraint de désister, à cause que Marc Antoine lui allégua que les auspices étaient contraires. Dolabella se voyant abandonné pesta tout son soûl. Je ne trouve rien à dire à ce récit de Plutarque, si ce n'est qu'on y a omis une circonstance très-essentielle ; savoir, que César ne céda pas de telle sorte, qu'il ne laissât à Dolabella le droit de prétendre. Il laissa indécis si l'opposition de Marc Antoine était nulle, ou si elle était valable. Je crois franchement qu'il se trouvait embarrassé de ces deux hommes, et qu'encore qu'il eût dit un jour qu'il ne craignait point les gens aussi gras et aussi bien peignés que ceux-là (10), mais qu'il redoutait les visages pâles et maigres (11), il sentait que l'amitié de Marc Antoine et celle de Dolabella lui étaient à charge. Il y avait apparemment quelque collusion entre lui et Marc Antoine sur le consulat de Dolabella ; mais il est sûr que Marc Antoine lui parla insolemment en d'autres rencontres : par exemple, lorsque César, après la guerre d'Afrique, lui demanda compte de la vente des biens de Pompée. Voici ce que Cicéron a dit là-dessus : on ne pouvait mieux tourner la chose. *Appellatus es de pecuniâ, quam pro domo, pro hortis, pro sectione debebas : primò respondisti planè ferociter ; et, ne omnia videar contra te, propemodum æqua, et justa dicebas. A me C. Cæsar pecuniam ? cur potiùs, quàm ego ab illo ? an ille sine me vicit ? at ne potuit quidem : ego ad illum belli civilis caussam attuli : ego leges pernitiosas rogavi..... Num sibi soli vicit ? quorum facinus est commune, cur non sit eorum præda communis ? jus postulabat : sed quid ad rem ? plus ille poterat* (12). Après sa dernière expé-

(4) Cicero, Philipp. II, *cap. XXXII.*

(5) *En 710 de Rome.*

(6) *Invectus est copiosiùs multò in istum et paratiùs Dolabella quàm nunc ego.* Idem, *d. C.*

(7) Cicero, Philipp. II, *d. cap. XXXII.*

(8) *Collegam tuum depositis inimicitiis, oblitus auspiciorum à te ipso populo romano nunciatorum illo die* (c'est-à-dire trois jours après la mort de César,) *collegam tibi esse voluisti.* Cicero, Philipp. I, *cap. XIII.*

(9) Plut., in Antonio, *pag.* 921.

(10) *Là même.*

(11) *Il voulait parler de Brutus et de Cassius.* Idem, ibid.

(12) Cicero, Philipp. II, *cap. XXIX.*

dition d'Espagne, César le traita beaucoup plus civilement (13) : il lui fit cent amitiés, ce qui marque qu'il le regardait comme un fort malhonnête homme, très-capable de le servir, et de le desservir aussi. Cicéron sur le choix des bons amis, rend un très-mauvais témoignage à Jules César (14). Au reste, vous trouverez dans Appien (15) un long récit touchant le manége de Marc Antoine, par rapport au consulat de Dolabella, avant leur réconciliation, et après la mort de César.

(D) *Marc Antoine et Dolabella.... firent quelques démarches d'où les bien intentionnés tirèrent un bon augure.*] Marc Antoine, trois jours après la mort de César, harangua dans le sénat sur la paix et sur la concorde, et charma les honnêtes gens. Il envoya son fils en otage aux conjurés, qui n'osaient descendre du Capitole. Cicéron le renvoie souvent à ce jour-là. *Unum illum diem quo in æde Telluris senatus fuit, non omnibus iis mensibus quibus te quidam multum à me dissentientes beatum putant, anteponis? Quæ fuit oratio tua de concordiâ? Quanto metu veterani, quantâ sollicitudine civitas tum à te liberata est* (16)? Voyez, au commencement de la Ire. philippique, le détail des bonnes choses que fit Marc Antoine de concert avec Dolabella. Celui-ci en particulier fit une action de grand éclat, et fort nécessaire au bien public. Une cohue de gens de toutes sortes de conditions rendait les honneurs divins à une colonne de marbre, élevée au milieu du Forum en l'honneur de Jules César (17). Dolabella fit abattre cette colonne, et punir de mort un grand nombre de ces factieux. Il prévint par-là le pillage de la ville; car leur but était de rendre odieux tous les amateurs de la liberté. *Cùm serperet in urbe infinitum malum, idque manaret in dies latiùs, iidemque bustum in foro facerent, qui illam insepultam sepulturam effecerant; et quotidiè magis magisque perditi homines cum suâ similibus servis, tectis, ac templis urbis minaventur, talis animadversio fuit Dolabellæ cùm in audaces sceleratosque servos, tùm in impuros et nefarios liberos, talisque eversio illius execratæ columnæ, ut mihi mirum videatur, etc.* (18). Voyez dans la remarque (L) de l'article Tullie un autre passage de Cicéron sur ce même fait.

(E) *Il s'arrêta à Smyrne et y fit mourir traîtreusement Trébonius.*] Il lui donna tant de marques d'amitié, qu'il l'empêcha de se tenir sur ses gardes : il lui fut donc facile de se rendre maître de Smyrne pendant la nuit, et de forcer la maison de Trébonius. Il le fit cruellement torturer deux jours, et puis il lui fit couper la tête, que l'on ficha au bout d'un dard, pour être portée en montre; le corps fut traîné par les rues, et jeté enfin dans la mer. Cicéron nous va dire tout cela très-éloquemment (19) : *Consecutus est Dolabella, nullâ suspicione belli : quis enim id putaret : secutæ collocutiones familiarissimæ cum Trebonio, complexusque summæ benevolentiæ falsi indices extiterunt in amore simulato : dexteræ, quæ fidei testes esse solebant, perfidiæ sunt, et scelere violatæ : nocturnus introitus Smyrnam, quasi in hostium urbem, quæ fidissimorum, antiquissimorumque sociorum..... Interficere captum statim noluit; ne nimis, credo, in victoriâ liberalis videretur; cùm verborum contumeliis optimum virum incesto ore lacerásset, tum verberibus, ac tormentis quæstionem habuit pecuniæ publicæ, idque per biduum : post, cervicibus fractis, caput abscidit, idque affixum gestari jussit in pilo : reliquum corpus tractum, atque laceratum abjecit in mare.* Allez à la source même; car je serais trop long, si je rapportais tout ce qui se trouve sur cela dans la harangue que je cite. On verra ci-dessous (20) la pieuse réflexion de Marc

(13) Cicero, Philipp. II, *cap. XXXII.*

(14) *Habebat hoc omninò Cæsar : quem planè perditum ære alieno, egentemque, si eundem nequam hominem audacemque cognoverat in familiaritatem libentissimè recipiebat.* Ibidem, *d. C.*

(15) Appian., *lib. II*, de Bell. civ.

(16) Cicero, Philipp. I, *cap. XIII. Il dit dans la* IIe. philippique, *capite XXXVI.* Qui tu vir, Dii immortales, et quantus fuisses, si illius diei mentem servare potuisses! Paccei haberemus quæ erat facta per obsidem, etc.

(17) *Voyez* Suét., *in* Cæsare, *cap. LXXXV.*

(18) Cicero, Philipp. I, *cap. II.*

(19) Philipp. XI, *cap. II.*

(20) *Dans la remarque* (G), *citation* (31).

Antoine sur la mort de ce meurtrier de César. On se fait un style de moralités, dont les plus perdus de tous les hommes ont l'audace de se servir.

(F) *Dolabella choisit le parti* de se tuer.] Il se tua lui-même, à ce que dit Dion Cassius (21); mais d'autres disent qu'un de ses gardes à sa prière lui coupa la tête, et puis se tua, sans avoir égard au conseil que son maître lui avait donné, de se présenter au vainqueur pour obtenir grâce (22). Appien le nomme Marsus, mais Dion l'appelle Octavius. De là est venu qu'Ussérius (23) a débité que Marsus et Octavius se tuèrent dans Laodicée. On peut voir dans l'une des philippiques que Marsus Octavius, misérable sénateur romain, n'était qu'un seul homme. Cicéron en parle avec le dernier mépris. *Quid opus fuit cum legione præmisso Marso nescio quo Octavio, scelerato latrone atque egente, qui popularetur agros, vexaret urbes, non ad spem constituendæ rei familiaris, quam tenere eum posse negant, qui nórunt, (mihi enim hic senator ignotus est) sed ad præsentem pastum mendicitatis suæ? consecutus est Dolabella* (24). Cette faute d'Ussérius, critiquée par le père Noris (25), est d'autant plus excusable, qu'Appien a fait connaître son Marsus par un emploi (26) de plus petite étendue que celui que Dion a donné à Octavius. Je crois qu'on devrait lire dans Dion Μαρσὸς Ὀκτάουϊος, et non Μάρκος Ὀκταούϊος Si l'on me dit qu'au contraire il faudrait lire dans Cicéron *Marcus Octavius*, et non pas *Marsus Octavius*, je réponds que ma conjecture est fondée sur ce qu'Appien a nommé ce personnage *Marsus* tout court. Il serait absurde de vouloir lire *Marcus* dans Appien; car dans une histoire, on ne désigne pas les gens par leur seul prénom. Je ne voudrais pas rejeter absolument la supposition de Glandorp (27), que cet homme se nommait *Marcus Octavius Marsus*.

(21) *Lib. XLVII, pag.* 393.
(22) Appianus, de Bello civ., *lib. IV.*
(23) *In* Annalibus.
(24) Cicero, Philipp. XI, *cap. II.*
(25) Noris, Cenotaph. Pisan., *pag.* 278.
(26) *Celui de* præfectus nocturnarum excubiarum.
(27) Oomast., *pag.* 638.

(G) *Les fautes de M. Moréri sont considérables.*] 1°. Il ne fallait pas avancer comme une chose douteuse, que les Dolabella *fussent sortis des Cornéliens.* C'est un fait certain, et que personne n'ignore. 2°. En parlant de Dolabella, déclaré ennemi de la république pour le meurtre de Trébonius, il ne fallait oublier ni son nom, ni son prénom. Je dis le même touchant les autres Dolabella dont Moréri a parlé. 3°. Il ne fallait pas dire qu'il fut déclaré ennemi de la république l'an 710, mais l'an 711; car on apprit à Rome la mort de Trébonius un an (28) après que César eut été tué (29). Hirtius, qui fut consul l'an 711, était actuellement dans les fonctions de sa charge (30), lorsque Marc Antoine lui écrivit (31): *Dedisse pœnas sceleratum* (il parle de Trébonius) *cineri atque ossibus clarissimi viri, et apparuisse numen Deorum intra finem anni vertentis, aut jam soluto supplicio parricidii aut impendente lætandum est.* 4°. Il ne fallait pas faire connaître ce Dolabella par son grand *pouvoir sur l'esprit d'Antoine*, puisque les querelles de ces deux hommes sont mille fois plus connues, et durèrent beaucoup plus que leur bonne intelligence. *Quorum summum quondam inter ipsos odium, bellumque meministis, eosdem posteà singulari inter se consensu, et amore devinxit impurissimæ naturæ et turpissimæ vitæ similitudo* (32). 5°. Il ne le fallait pas distinguer du gendre de Cicéron. 6°. Ni peut-être de celui qui renvoya à l'aréopage le procès de cette femme de Smyrne qui avait empoisonné son mari. M. Valois ne croit point que le Dolabella qui ne voulut point juger cette femme, soit différent de celui qui fit mourir Trébonius, et qui périt à Laodicée (33). 7°. En tout cas, il ne fallait point donner à l'auteur de ce renvoi le prénom *Cnéus*, puis-

(28) *Notez, quant à cette faute, qu'il y a plusieurs chronologues qui tiennent que César fut tué l'an 709. Voyez ci-dessus, pag.* 38, *la remarque* (O) *de l'article* César.
(29) *Voyez* Fabricius, *in Vitâ* Ciceronis, *ad annum ultimum, pag. m.* 214.
(30) Cicero, Philipp. XIII, *cap. XI.*
(31) *Apud* Ciceron., *ibid.*
(32) Cicero, Philipp. XI, *init., cap. I.*
(33) Vales., in Ammian. Marcellin., *lib. XXIX, cap. II, pag. m.* 562.

que Valère Maxime lui donne celui de *Publius*. Et qu'on ne me dise pas qu'Aulu-Gelle le nomme *Cnéus*; car outre que M. Moréri ne cite point Aulu-Gelle, mais Valère Maxime, il faut remarquer qu'Aulu-Gelle cite Valère Maxime comme son original. Il est donc plus à propos de corriger le copiste par Valère Maxime, que celui-ci par le copiste. 8°. Il ne fallait point assurer que la femme dont le procès fut renvoyé à l'aréopage était accusée *d'avoir empoisonné son mari, et un fils qu'il avait eu d'un autre lit*; car le sens le plus naturel, le plus légitime des paroles de l'auteur cité par M. Moréri (34), est que cette femme empoisonna son mari et le fils qu'elle avait eu de ce mari, parce qu'ils avaient tué le fils qu'elle avait eu d'un autre mari. Aulu-Gelle, qui a exprimé en d'autres termes cette histoire, lorsqu'il l'a copiée de Valère Maxime, a si bien compris le sens dont je parle, qu'il a donné ordre que les lecteurs ne pussent être en suspens : *Mulier Smyrnæa . . . id fecisse confitebatur, dicebatque habuisse se faciendi causam, quoniam idem illi maritus et filius* ALTERUM FILIUM *mulieris ex viro priore genitum, adolescentem optimum et innocentissimum exceptum insidiis occidissent* (35). Ammien Marcellin, parlant de ce fait, évita sans doute l'équivoque qui pouvait rester dans la phrase de Valère Maxime; mais comme son texte est fort gâté en cet endroit-là (36), il ne peut pas lever pleinement nos doutes. Quelques éditions portent, *Smyrnæa materfamilias filium* PROPRIUM *et maritum venenis necásse confessa*; d'autres ont SOBOLEM PROPRIAM. Tout cela condamne Moréri. Remarquons en passant une chose qu'il faudrait répéter cent mille fois, si l'on en voulait parler dans chaque occasion : c'est que la langue latine n'a point l'avantage d'ôter les sens ambigus comme la nôtre les ôte. Voilà Valère Maxime qui, en rapportant un fait singulier, et tout-à-fait surprenant, s'est servi d'une expression qui partage les interprètes touchant l'espèce du crime que cette femme commit. M. Moréri n'est pas le plus habile homme qui ait supposé que cette femme était la marâtre de l'un des deux hommes qu'elle empoisonna. Le savant Henri Valois (37) a interprété de la sorte la phrase de Valère Maxime. Il est en cela moins digne de foi qu'Aulu-Gelle, qui a cru que cette femme empoisonna son propre fils. La différence est si grande entre le crime tel qu'Aulu-Gelle l'a conçu, et le crime tel que M. Valois se le figure, qu'on ne doit point excuser l'historien qui a raconté assez mal un fait de cette importance, pour donner lieu à de telles diversités d'interprétation. 9°. M. Moréri ne devait pas attribuer au mari de cette femme tout le meurtre du jeune homme; car le fils, ou de ce mari, ou de cette femme, fut complice de l'assassinat. 10°. Enfin il ne devait pas assurer que l'accusateur et le mari de cette femme étaient la même personne; car puisqu'elle était coupable d'avoir fait mourir son mari, ce ne fut point son mari qui la poursuivit en justice; et par conséquent l'aréopage ne commanda point à ce mari de se présenter avec l'accusée au bout de cent ans.

(34) *Materfamilias Smyrnæa virum et filium interemit, cùm ab his optimis indolis juvenem quem ex priore viro enixa fuerat, occisum comperisset.* Val. Max., *lib. VIII, cap. I, sub fin.*

(35) Aulus Gellius, *lib. XII, cap. VII.*

(36) *Lib. XXIX, cap. II, pag.* 562, 563.

(37) Vales., in Amm. Marcellin., *lib. XXIX, cap. II, pag.* 563.

DOLABELLA (HORACE), auteur d'un livre intitulé *Apologia pro puritanis*. C'est proprement une satire burlesque contre les protestans. Il faut que ce livre soit très-rare; car il ne paraît pas même dans le catalogue des plus nombreuses bibliothèques. Je ne le connais que pour l'avoir vu cité dans la Doctrine curieuse du père Garasse. Il est composé de demandes et de réponses, et il faut bien que l'Écriture n'y soit pas assez ménagée, puisque ce jésuite en a parlé comme il a fait (A).

(A) *Il est auteur d'un livre . . . où il faut que l'Écriture ne soit pas assez*

ménagée, puisque le père Garasse en a parlé comme il a fait.] « Cet écri- » vain a fait un livre fort recherché » et estimé parmi les bons esprits, » auquel il renverse toutes les maxi- » mes et fantaisies des puritains, par » textes formels, tirés des saintes » écritures ; mais j'eusse désiré qu'il » eût porté plus de respect au Saint- » Esprit, et qu'il n'eût pas pris la li- » cence de lui faire dire des choses » qui sont quelquefois aucunement » honteuses. Je veux qu'elles assènent » un bon coup : il eut été plus expé- » dient, à mon avis, de se servir d'au- » tres armes, et n'employer point un » sceptre d'or à remuer du fumier, » comme il a fait (1). » Le père Garasse a rapporté divers endroits de ce livre de Dolabella : en voici un (2) : *Quæro cur universa nobilitas anglicana dedignetur servire in ministerio domûs Dei, et quare vilissimos homines et idiotas cogantur assumere ad ministerium? Respondetur quia scriptum est Ezechielis XVII, habuerunt nautas ad ministerium; et Joan. II, ministri autem fiebant qui hauserant aquam.*

(1) Garasse, Doctrine curieuse, *pag.* 672, 673.

(2) *Il le tira du chapitre III, question XXXVIII, et le rapporte pag.* 514, 515.

DOLET (Étienne), bon humaniste, brûlé à Paris pour ses opinions sur la religion (*a*) le 3 d'août 1546 (*b*), était d'Orléans. Il travailla à la réforme du style latin, et il composa d'assez bons ouvrages (A) sur cette matière. Quelques-uns (*c*) ont cru que ses commentaires sur la langue latine (*d*) étaient un ouvrage ou il fut fort aidé par Naugier, chez qui il avait demeuré à Venise. D'autres lui firent publiquement un procès de plagiat (B). Il se mêlait de faire des vers en latin et en français, et n'y réussissait pas mal (C). Il écrivit une apologie pour la secte des cicéroniens qu'Érasme avait insultée. Cultivant les belles-lettres autant qu'il faisait, il ne faut pas s'étonner qu'il eût part à l'affection de Castellan, prélat docte et fort aimé de François Ier. Castellan pria tant pour lui qu'il le fit sortir de prison (D), et relança d'une manière très-raisonnable les reproches qu'un cardinal lui fit là-dessus (E). Je crois facilement que Dolet promit qu'il serait bon catholique ; mais comme il ne tint pas cette promesse, il n'y eut plus personne qui osât parler pour lui, la seconde fois qu'on l'emprisonna *. Abandonné donc à la fureur des inquisiteurs, il fut condamné au dernier supplice. On a publié une lettre qui témoigne qu'il se recommanda à la sainte Vierge et à saint Étienne, un peu avant que d'être étranglé (F) ; mais, pour les raisons que j'ai dites en un autre lieu (*e*), ces sortes de témoignages sont fort suspects. Les poëtes des deux partis s'escrimèrent sur ce supplice. Voyez quelques-uns de leurs vers dans M. le Laboureur (*f*), qui a eu grand tort de dire que Dolet a été placé au martyrologe des protestans (G).

(*a*) *Voyez les remarques* (C) *et* (G).

(*b*) *Et non pas* 1543, *comme dit M.* Moréri, *ou* 1545, *comme M.* Baillet, la Caille, etc., *disent.*

(*c*) Sturmius, *Præfat.* Formularum linguæ latinæ Stephani Doleti.

(*d*) *Ils furent imprimés l'an* 1536 *en* 2 *vol. in-fol.*

* Bayle n'a connu que deux emprisonnemens de Dolet ; mais celui-ci fut emprisonné au moins quatre fois, ainsi que le remarque Leclerc.

(*e*) *Tome III, pag.* 372, *dans la remarque* (I) *de l'article* Berquin.

(*f*) Addit. à Castelnau, *tom. I, pag.* 355, 356.

On a dit (*g*) *qu'il était bâtard de François Ier.*, *mais* qu'*il n'était pas reconnu tel.* Je ne saurais croire qu'il fût fils de ce monarque *[1] : je sais bien qu'il était encore jeune lorsqu'il publia deux tomes in-folio, l'an 1536 ; mais je ne saurais me persuader qu'il le fût assez pour pouvoir être fils d'un homme qui était né l'an 1494 (*h*). On rapporte dans le Patiniana, qu'*il écrivit contre la ville de Toulouse quelques harangues *[2] pour lesquelles il fit amende honorable *[3].

(*g*) Patiniana, *pag.* 22, *édition de Paris.*

*[1] Leclerc est de l'avis de Bayle, et l'appuie même de quelques détails.

(*h*) *C'est l'année de la naissance de François Ier.*

*[2] Ces harangues ne furent pas, dit Leclerc, la cause de la condamnation de Dolet, qui ne les fit au contraire que pour se venger des juges qui l'avaient condamné.

*[3] M. Née de la Rochelle a donné une *Vie d'Étienne Dolet*, 1779, in-8°.. On trouve à la fin la liste des ouvrages de Dolet. M. Née indique, sans la décrire, l'édition de l'*Internet consolation*, donnée par Dolet, 1542, in-16. Mais M. Barbier en donne la description, et en parle avec plus de détail, pag. 119 et suivantes de sa *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de J.-C.*, 1812, in-12 et in-8°.

(A) *Il composa d'assez bons ouvrages.*] Vous trouverez une liste de ses œuvres, plus complète dans Gesner, et dans le sieur de la Caille (1), que dans Moréri *. Il ne faut pas que j'oublie que Dolet, qui était imprimeur et libraire à Lyon, a imprimé quelques-uns de ses écrits. Il aurait imprimé la version française de la plupart des œuvres de Platon, qu'il avait faite, s'il n'eût été prévenu par son supplice (2).

(B) *On lui fit.... un grand procès de plagiat.*] Avant que le Trésor de Charles Étienne et les Observations de Nizolius parussent, les Commentaires de Dolet n'étaient que de la grosseur des Élégances de Laurent Valla (3) : ils montèrent ensuite à deux volumes in-folio, aux dépens de Charles Étienne, de Nizolius, de Riccius et de Lazare de Baïf. Cela fut bientôt connu : Charles Étienne vit quelques feuilles du IIe. tome pendant le cours de l'impression, et remarqua que presque tout ce qui concernait la navigation était pris du livre *de Re Navali*, que Baïf avait publié. Voici ce qu'il fit : il composa un abrégé de ce livre *de Re Navali*, et le publia. Ce lui fut une occasion de montrer les voleries et quelques fautes de Dolet. Celui-ci, pour se justifier, publia un traité *de Re Navali*, extrait de son IIe. volume, et y joignit une réponse à son censeur, et la dédia à Lazare de Baïf; il ne nia pas qu'il n'eût pris beaucoup de choses de Lazare, mais il soutint que ce n'était pas un vol (4).

Jean Vultéius poussa des plaintes bien vives contre la persécution, qu'il supposait que la jalousie fit alors à son ami Étienne Dolet. Voyons comment il en parla au cardinal Jean de Lorraine, en lui dédiant ses deux livres d'épigrammes, qu'il fit imprimer à Lyon, chez Sébastien Gryphius, l'an 1536. *Nemo* (*ut ingenuè, quod sentio, dicam*) *tam inimicus nomini Gallico esse creditur, quàm Gallus. Id cùm multi hactenùs sunt experti, tùm nuper* Stephanus Doletus *Aurelius, juvenis de linguâ latinâ* (*ne quid amplius dicam*) *optimè primâ jam adolescentiâ meritus : reliquo vitæ cursu quid non litteris adferet tam divino natus ingenio? tantâ laborum omnium patientiâ, tantâ constantiâ, tantâ animi alacritate ad nominis immortalitatem contendens? Is, inquam, ætatis nostræ lumen, ac Galliæ sempiterna gloria, invidiæ morsus expertus est vel acerbissimos. Nam cùm linguæ latinæ Commentarios* (*at quod opus! quàm minimè à juvene expectandum! quantæ diligentiæ! quanti laboris!*

(1) Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 112.

* Joly dit que l'on trouve un fort bon catalogue des ouvrages de Dolet (v. la dernière note ajoutée dans le texte.) dans le tome XXI de Niceron, qui cependant a ignoré la date de la traduction des *Tusculanes*. Cette traduction fut imprimée en 1543, *in*-16.

(2) Baillet, Jugem. des Sav., *tom. IV, pag.* 116.

(3) *Ceux qui avaient vu le manuscrit l'assurèrent.*

(4) *Ceci est tiré de* Thomasius, *au traité de* Plagio Literario, *pag.* 409 *et seq.* Thomasius *l'a tiré de quelques passages de* Franciscus Floridus Sabinus, *et de la réponse de* Dolet.

quàm exacti judicii!) *ad publicam omnium linguæ latinæ amantium utilitatem in lucem emitti voluit, nullos magis sibi adversos censores sensit, quàm à quibus laboris uberrimum fructum jure merito expectabat. Sed valeant hujuscemodi litterarum pestes, qui, cùm obesse surgenti doctorum gloriæ conantur, tùm vel maximè prosunt.* Notez que parmi ces épigrammes il y a beaucoup de vers à la louange de Dolet, et contre ses censeurs, et nommément contre un certain Maurus.

(C) *Il se mêlait de faire des vers en latin et en français, et n'y réussissait pas mal.*] Ses vers latins ont paru dignes à Grutérus d'être insérés dans les Délices des poëtes français, et s'ils ne sont pas excellens, ils sont encore moins dans le degré d'imperfection où Jules César Scaliger les représente. L'emportement de ce critique contre Dolet a quelque chose de si outré, et, si je l'ose dire, de si brutal, qu'on ne saurait s'empêcher de croire qu'un ressentiment personnel dirigeait la plume de ce grand homme (5). Je citerai tout le passage : on y verra Dolet, puni du dernier supplice, non pas pour ce qu'on appelait luthéranisme, mais pour athéisme *. *Doletus..... musarum carcinoma aut vomica dici potest. Nam præter quàm quòd in eo tam grandi corpore* (*ut ait Catullus*) *ne mica salis quidem, vult insanum agere tyrannum in poësi. Ita suo arbitratu virgilianas gemmas suæ inserit pici, ut videri velit sua. Ignavus loquutulejus, qui ex tessellis Ciceronis febriculosas quasdam conferruminavit* (*ut ipse vocat*) *orationes : ut docti judicant, latrationes. Putavit tantundem licere sibi in divinis opibus virgilianis. Ita dum optimi atque maximi regis Francisci fata canit, ejus nomen suo malo fato functum est, quodque tùm illi, tùm illius versibus debebatur, solus passus est Atheos flammæ supplicium. Flammæ tamen eum puriorem non efficit : ipse flammam potiùs efficit impuriorem. In Epigrammatum verò colluvionibus atque latrinis illis, quid ejus tibi sordes dicam? Languida, frigida, insulsa, plenissima illius vecordiæ, quæ summâ armata impudentiâ ne Deum quidem esse professa est. Quapropter quemadmodum summus philosophus Aristoteles in naturâ animalium fecit, ut post enarratas partes, quibus constituuntur, etiam excrementorum faciat mentionem, hic ita ejus legatur nomen, non tanquam poëtæ, sed tanquam poëtici excrementi* (6). Le savant Naudé, qui soupçonnait avec raison que Jules-César Scaliger était poussé à parler ainsi par quelque haine particulière, n'en savait pas l'origine (7). Je crois l'avoir déterrée. Dolet s'ingéra de courir sur les brisées de Scaliger : il écrivit contre Érasme en faveur de la secte cicéronienne, après que Scaliger eut soutenu cette cause. Il n'y a guère d'auteurs à qui un tel procédé soit agréable. On le regarde comme un dessein affecté, ou de surpasser le premier tenant, ou de lui ôter la gloire d'être le seul qui rompe une lance. On croit même que celui qui se vient mêler du combat, prétend que la cause a été mal soutenue, et qu'elle a besoin de secours. Si tel est pour l'ordinaire le naturel des auteurs, jugez quelle fut l'indignation de Scaliger quand il vit Dolet sur les rangs, et qu'il prétendit le surprendre dans plusieurs mauvais artifices. Il prétendit entre autres choses que les plus beaux ornemens de sa harangue avaient été pillés par Dolet, et placés dans un faux jour; et pour ce qui est des louanges que Dolet lui avait données, il ne lui en savait point de gré, elles vinrent après coup, et de trop mauvaise grâce, pour réparer la première offense. On jugera mieux de tout ceci par ces paroles de Scaliger (8) : *Arbitror te Doleti vidisse dialo-*

(5) *M.* Baillet *l'en blâme très-justement dans les* Jugemens sur quelques poëtes, *num.* 1279, *tom.* 3, *pag.* 220.

* C'était aussi l'opinion de la Monnoie contredit par Leclerc, qui prouve longuement que Dolet fut condamné comme luthérien ou fauteur de luthérien. La lettre même dont Bayle s'appuie, soit dans le texte, soit dans la remarque (F), dépose contre l'opinion qu'il fut athée. Au reste, dit Joly, quand même Dolet serait mort en athée, on n'en devrait pas conclure qu'il fut condamné pour athéisme.

(6) Scaliger., Poëtic., *lib. VI*, *pag. m.* 730.

(7) *Tu en oublies deux qui valaient mieux que ton* Badius, *savoir :* Geofroi Tory *et* Etienne Dolet, *quoi que Jules Scaliger pur se* NE SAIS QUELLE HAINE *ait dit du dernier.* Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 8.

(8) *C'est ce qu'il écrivit à Arnoul Ferron. Voyez sa* XIVe. lettre, *à la page* 35 *de l'édition de Toulouse*, *in*-4°. 1620.

gum adversùs eum (Erasmum) *quem non puduit extantibus scriptis meis, flexu alio orationis omnia mea suffurari, atque ineptissimis inurere calamistris. Itaque eadem quæ in orationibus intemperies, stilus paulò minùs asper, sed emendicatus, ut verbis potiùs alienis conquisitis, atque corrugatis, quàm oblato argumento ejus loquacitas excrescere videatur. At Cæsarem laudat, inquies, accipio. Nam te ajunt ad eum retulisse, consuleret dignitati suæ, qui temerè atque stolidè nimis super Italico nomine ineptisset; à me integrum Dialogum apparatum, quo illius ostenderem et malevolum animum cum inani gloriâ conjunctum, et præceps ingenium cum stupore, et impurum dicendi genus cum loquacitate, et amentem dictionem cum impudentiâ. Ita igitur adblanditum, ut animum meum deflecteret à proposito, ita laudâsse, ut sequi potius aliorum judicium invitus, quàm suum ipse libens apponere videretur. Pro eâ re data est à nobis opera, ut et eum et alium, quem velit ipse, pœniteat posthac rabiei illius, seu impudicitiæ. Audio illum præesse Lugduni librariis, quorum manum emendet. Id quod si verum est, in iis libris, quos nuper invulgatos à Gryphio ære comparavimus, deprehenderunt etiam pueri nostri vel insigni scuticâ vitia animadvertenda. Perstrinxi eum in hâc secundâ oratione, sublato quidem nomine, sed ita depictum, ut vel ab infantibus Tolosanis agnosci possit.* Il dit plusieurs autres choses contre Dolet dans la même lettre. Confirmez par ce passage de Diogène Laërce ce que j'ai dit des auteurs qui écrivent sur les mêmes choses. Ἐοικε δὲ καὶ Ξενοφῶν πρὸς αὐτὸν ἔχειν οὐκ εὐμενῶς ὥσπερ γοῦν διαφιλονεικοῦντες τὰ ὁμοια γεγράφασι, συμτοσιόν, Σωκράτους ἀπολγίαν, τὰ πθικὰ ἀπομνημονεύματα. *Videtur et Xenophon haudquaquam amico in illum* (Platonem) *fuisse animo : nam veluti contentionis studio similia scripsêre, Symposium, Socratis defensionem, Commentaria moralia* (9).

(D) *Castellan pria tant pour lui, qu'il le fit sortir de prison.*] Voici ce qu'en dit l'auteur de sa Vie (10) : *Id magis verum esse credat qui Doletum longi carceris illuvie fœdatum, primâ accusatione impiæ fraudis reum, Castellano supplice carcere emissus, et omni noxâ condonatâ liberatum esse cognoverit.* Le reproche qu'un cardinal fit à Castellan témoigne que l'athéisme (11), ou quelque chose d'approchant, était le crime dont Dolet se trouva suspect : *Unus primi nominis cardinalis Castellanum gravi et objurgatrice oratione adortus esset, quòd cùm in ecclesiâ orthodoxorum pontificis locum teneret, contra omnes tamen homines quibus religio et pietas cordi esset, eorum qui non modò lutheranâ lue infecti, sed etiam Dei expertes impietatis rei essent, partes tueri apud christianissimum regem ausus esset.* Nous verrons dans la remarque suivante la réponse générale que fit Castellan ; et voici ce qu'il répondit en particulier touchant Dolet : *Se apud regem Doleti fraudibus et sceleribus nullum patrocinium tribuisse ; pro eo qui promitteret vitæ morumque emendationem homine christiano dignam regi supplicem factum esse.* Cela montre que Dolet promit de renoncer à ses débauches.

(E) . . . *Castellan. . . relança. . . les reproches qu'un cardinal lui fit làdessus.*] Il lui soutint qu'il faisait ce qu'un évêque doit faire ; mais que le cardinal exigeait que les prélats fissent le métier de bourreau. C'est le propre des évêques, lui dit-il, de porter à la clémence l'esprit des princes, et de charger sur leurs épaules les brebis égarées. J'affaiblis trop les expressions de Pierre Galland, pour ne devoir pas les rapporter en espèce, afin de ne faire rien perdre aux lecteurs qui entendent le latin. *Memini Castellanum cùm paulùm se collegisset animo satis incitato et commoto respondisse, se de quo accusabatur in accusatorem meritò retorquere posse, cùm ipse quod viri ecclesiastici et veri pontificis proprium esset, fecisset ; ille verò quod veri carnificis esset ab episcopis exigeret. Episcoporum enim esse et sacerdotum Christi et apostolorum, virorumque sanctorum qui nobis suo sanguine ecclesiam consecrârunt exemplo, regem à sævitiâ et immanitate ad mansuetudinem, clementiam et mise-*

(9) Laërt., *in* Platone, *lib. III, pag.* 34.
(10) Petrus Gallandius, *pag.* 62.
(11) *Voyez les remarques* (C) *et* (G).

ricordiam convertere, errantem ovem humeris impositam in ovile reducere, deque eâ receptâ tanquam expugnatis hostium castris gaudio triumphare (12).

(F) *On a publié une lettre qui témoigne qu'il se recommanda... un peu avant que d'être étranglé.*] M. Almeloveen (13) l'a insérée dans l'un de ses livres (14). Elle fut écrite de Paris le 23 d'août 1546. Florent Junius qui l'écrivit raconte que le 3 de ce mois Étienne Dolet fut puni du dernier supplice; et que le bourreau, ayant préparé toutes choses, l'avertit de penser à son salut, et de se recommander à Dieu et aux saints; que Dolet ne se pressant point, et ne faisant que marmotter quelque chose, le bourreau lui déclara qu'il avait ordre de lui parler du salut devant tout le monde : il faut donc, lui dit-il, que vous invoquiez la sainte vierge et saint Étienne votre patron, duquel on célèbre aujourd'hui la fête; et si vous ne le faites pas, je sais bien ce que j'ai à faire. Tout aussitôt Dolet prononça une prière conforme au formulaire du bourreau (15), et avertit les assistans de lire ses livres avec beaucoup de circonspection, et protesta plus de trois fois qu'ils contenaient bien des choses qu'il n'avait jamais entendues; et s'étant ensuite recommandé à Dieu, il fut étranglé, et puis réduit en cendres. Florent Junius dit qu'un homme qui assista d'office à l'exécution lui raconta toutes ces choses (16) *[1].

(G) *M. le Laboureur a eu tort de dire que Dolet a été placé au martyrologe des protestans.*] « Le prétendu » martyrologe *[2] des huguenots fait » grand cas de ce Dolet, qui véritablement était homme d'esprit et de » lettres, mais libertin, comme tous » les premiers prédicateurs du nouvel » évangile. » Voilà les paroles de M. le Laboureur (17). On y serait trompé fort facilement; car qui pourrait croire qu'il ait avancé une telle chose sans avoir jeté les yeux sur le volume où l'on a, dit-il, tant loué Étienne Dolet? Cependant, ce qu'il assure est très-faux : le martyrologe des huguenots ne parle point de ce personnage. J'ai consulté tout exprès le petit martyrologe latin de Jean Crêpin, et puis le gros in-folio qui fut imprimé en français l'an 1582; mais je n'y ai rien trouvé touchant Étienne Dolet. Je me souviens aussi d'avoir remarqué que Théodore de Bèze, qui tient un compte assez exact (18) des personnes qu'on faisait mourir en France pour ce qu'on nommait le luthéranisme, ne dit rien de ce prétendu martyr. Ce silence m'aurait étonné, si je n'eusse su que Jean Calvin a mis Étienne Dolet au rang des impies. *Agrippam, Villanovanum,* Doletum, *et similes vulgo notum est tanquam cyclopes quospiam evangelium semper fastuosè sprevisse. Tandem eò prolapsi sunt amentiæ et furoris, ut non modò in filium Dei execrabiles blasphemias evomerent, sed quantùm ad animæ vitam attinet, nihil à canibus et porcis putarent se differre* (19). En cela Calvin et Pratéolus trouvent un centre d'unité; car Pratéolus, parlant des athées (20), associe Étienne Dolet * avec Diagoras, Evémérus, Théodore, et semblables gens que l'antiquité a reconnus pour n'avoir admis aucune divinité. Au reste, M. le Laboureur (21) rapporte des vers latins, au bas desquels on déclare qu'Étienne Dolet, natif d'Orléans, fut brûlé à la place Maubert, le 3 d'août 1546, jour de saint Étienne qui était

(12) Galland., *in* Vitâ Castellani, *pag.* 62, 63.

(13) *Il était médecin à Tergou, et il est présentement* (*en* 1699) *professeur aux belles lettres à Harderwic.*

(14) *Intitulé* Amœnitates Theologico-Philologicæ, *Amstelod.* 1694.

(15) Mi Deus quem toties offendi propitius esto, teque virginem matrem precor, divumque Stephanum, ut apud dominum pro me peccatore intercedatis. *Apud* Almeloveen, *pag.* 79.

(16) *Hæc quæ scribo didici ex eo qui executioni interfuit ex officio*, ibidem.

*[1] Voyez la note sur la remarque (C).

*[2] Joly remarque que ce que le Laboureur appelle faussement le *Martyrologe des Protestans* est l'*Icones* de Bèze.

(17) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 355.

(18) *Dans l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées de France.

(19) Calvin., *in* Tract. de Scandalis, *pag.* 90 Tractatuum theologicorum.

(20) *In* Elencho Hæret. *Voce* Athei.

* Ce catalogue de Pratéolus, dit Joly, contient un grand nombre de luthériens et de calvinistes, parce que l'auteur suppose que l'athéisme est fort commun parmi eux.

(21) Addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 356.

son jour natal (22). Ainsi M. Moréri ne devait point révoquer en doute ces circonstances, rapportées par la Croix du Maine; encore moins devait-il fonder son doute sur ce que la Croix du Maine était protestant; car s'il y avait quelque mystère à trouver dans ces circonstances, ce serait beaucoup plus l'affaire d'un catholique que d'un protestant de le chercher : un catholique en tirerait plus de réflexions dévotes qu'un protestant.

Je viens de m'apercevoir que Théodore de Bèze qui, avant que de professer ouvertement la religion réformée, avait publié une épitaphe tout-à-fait glorieuse à notre Dolet (23), la retrancha des éditions de ses poésies depuis qu'il eut abjuré la foi romaine *. C'est une preuve que les protestans ne prenaient point d'intérêt au supplice de ce personnage.

(22) *Stephanus Doletus, Aurelius Gallus, die sancto Stephano sacro, et natus et Vulcano devotus in Malbertinâ aread Lutetiæ* 3 *Augusti* 1546.

(23) *Elle est parmi le* Juvenilia Theodori Bezæ, *au feuillet* 31 *de l'édition dont je me sers, qui est in-*16, *sans nom d'imprimeur et sans date.*

* « Mais, dit Leduchat, Gruter, ou moins » scrupuleux que Bèze, ou plutôt mieux informé » que lui touchant Dolet, le lui a restitué à la » page 506 du tome III de ses *Delicæ poëtarum* » *gallorum*, imprimé en 1609.

DOMITIA LONGINA, fille de l'illustre Domitius Corbulon (*a*), se rendit indigne par son impudicité d'avoir un tel père. Domitien ayant été déclaré César se donna toutes sortes de licences. Il débaucha plusieurs femmes, et trouvant Domitia fort à son goût, il l'obligea d'abandonner son mari (*b*). Il la garda quelque temps sur le pied de concubine, et puis il l'épousa solennellement. (*c*). La dignité d'impératrice ne l'empêcha pas de devenir amoureuse d'un comédien (A). Cela fut cause que l'empereur la répudia : mais comme il ne pouvait se passer d'elle, il la reprit un peu après (*d*); et, pour cacher cette bassesse, il allégua que le peuple avait souhaité qu'il fît revenir Domitia : *Id populus curat scilicet.* On prétend que cette femme, se défiant de l'humeur farouche de son mari, chercha les moyens de s'en défaire, et qu'elle trempa dans la conspiration où il périt (B). On soupçonna Titus, frère de Domitien, d'avoir eu affaire avec elle : mais on la tint pour justifiée lorsqu'elle l'eut nié avec serment; car au lieu de nier de semblables aventures, elle avait accoutumé de s'en vanter (C). Elle eut beaucoup de considération pour Josephe, à qui elle ne cessa de faire du bien (*e*). Quant à son premier mari (*f*), il n'en fut pas quitte pour l'avoir perdue : Domitien, non content de lui avoir enlevé sa femme, lui ôta aussi la vie (*g*). On lit dans Procope, touchant la femme de Domitien, un fait fort digne de louange (D). La question est si cela est véritable.

(*a*) Xiphil., *in* Vespas., *pag. m.* 217.
(*b*) Sueton., *in* Domit., *cap. I.*
(*c*) Xiphil., *in* Vespas., *pag.* 217.
(*d*) Sueton., *in* Domit., *cap. III.*
(*e*) Joseph., *de* Vitâ suâ, *sub fin.*
(*f*) *Il s'appelait Ælius Lamia.*
(*g*) Sueton., *in* Domit., *cap. X.*

(A) *La dignité d'impératrice ne l'empêcha pas de devenir amoureuse d'un comédien.*] Ce comédien s'appelait Pâris : il fut tué en pleine rue par les ordres de Domitien, à cause qu'il avait eu la hardiesse de jouir de l'impératrice. Domitien eut envie de faire égorger sa femme, pour la punir de cet infâme commerce; mais par le conseil d'Ursus il se contenta de la chasser. Xiphilin ne nous en dit pas davantage (1); c'est de Suétone que nous apprenons que Domitien la fit revenir bientôt. *Uxorem Domitiam*

(1) Xiphil., *in* Domit., *pag. m.* 230, 231.

ex quâ in secundo suo consulatu filium tulerat, alteroque anno à consulatu filiam, Augustam eandem Paridis histrionis amore deperditam repudiavit, intraque breve tempus impatiens discidii quasi efflagitante populo reduxit (2). Il y a beaucoup d'apparence que Dion n'avait point oublié cette conduite de Domitien, et que c'est au mauvais goût de Xiphilin qu'il faut s'en prendre, si on ne la trouve pas dans son abrégé de Dion. Je soutiens que la suppression d'un tel fait marque un mauvais goût, car on connaît beaucoup mieux les mauvaises qualités de Domitien, lorsqu'on sait qu'il eut la bassesse de redonner la dignité d'impératrice à une femme qui s'était prostituée à un farceur : c'est un témoignage très-sensible de déréglement, qui attire sur la mémoire de ce tyran le mépris et l'horreur dont elle est digne. Et comme il est du devoir d'un historien de faire connaître le caractère de ses acteurs par les traits les plus marqués, qui témoignent l'étendue de leurs vertus ou de leurs vices, il est clair que Xiphilin n'a eu guère de discernement, s'il ne s'est point cru obligé de conserver le rappel de Domitia ; car je suppose qu'il l'a trouvé dans l'histoire qu'il abrégeait. Qu'on ne m'allègue point l'office qu'il faisait d'abréviateur : une ligne lui suffisait pour nous apprendre que Domitia fut rappelée. Le principe qu'on vient de poser n'est point favorable à Suétone par rapport à notre Domitia. Cet historien supprime qu'elle fut pendant quelque temps la concubine de Domitien : il veut qu'elle n'ait quitté son premier mari qu'afin d'épouser ce prince. C'est exténuer sa faute, c'est nous empêcher de connaître jusqu'où s'étendait le déréglement de cette femme. Est-ce là le devoir d'un historien ?

(B) *On prétend.... qu'elle trempa dans la conspiration où* Domitien *périt.*] C'est Aurélius Victor qui le remarque : *Adscitâ etiam in consilium tyranni uxore Domitiâ, ob amorem Paridis histrionis à principe cruciatus formidante* (3). Il est surprenant que les autres écrivains aient ignoré cela.

(2) Sueton., *in* Domit., *cap. III.*
(3) Aurel. Victor, *in* Epitome Imperatorum.

(C) *Elle nia avec serment d'avoir eu affaire à Titus : .... au lieu de nier de semblables aventures, elle avait accoutumé de s'en vanter.*] Voilà le comble de l'impudence. Suétone s'est comporté en historien de bon goût, puisqu'il a marqué par un trait aussi singulier que celui-là le caractère de cette femme. *Quidam opinantur consuetudinem recordatum* (Titum) *quam cum fratris uxore habuerit, sed nullamhabuisse persanctè Domitia jurabat, haud negatura si qua omninò fuisset, immò etiam gloriatura, quod illi promptissimum erat in omnibus probris* (4).

(D) *On lit dans Procope... un fait fort digne de louange.*] Procope (5) raconte que la femme de Domitien, n'ayant jamais approuvé la conduite tyrannique de son mari, et n'ayant fait du mal à personne, était fort considérée des sénateurs. Ce qui fut cause qu'après que l'on eut assassiné Domitien, ils la prièrent de venir au sénat, et qu'ils lui offrirent tout ce qu'elle souhaiterait de la succession de ce méchant prince. Elle ne demanda autre chose que la permission de l'ensevelir, et de lui ériger une statue. Après que cela lui eut été accordée, elle fit chercher toutes les parties du corps de Domitien dispersées et déchiquetées, et les rejoignit ensemble le mieux qu'il lui fut possible. Ce cadavre ainsi rajusté fut le modèle de la statue qu'elle fit dresser à son mari dans la rue qui conduisait au Capitole. Cette statue était là au temps de Procope, et représentait la barbarie qui avait été exercée sur Domitien. Le but de sa femme n'avait été que de conserver un monument de l'action barbare des assassins. Tristan a raison d'admirer que *cette merveille, si elle est vraie, ait été dissimulée par tant d'historiens* (6).

(4) Sueton., *in* Tito, *cap. X.*
(5) *Dans son* Histoire secrète, *citée par* Tristan, Comment. historiques, *vol. I, pag.* 346.
(6) Tristan, *là même.*

DONALDSON (*a*) (GAULTIER), natif d'Abredon en Écosse, a te-

(*a*) Konig *l'appelle* Donaldsonius : *il fallait dire* Donaldsonus. *C'est ainsi que l'auteur se nomme lui-même à la tête de ses livres.*

nu rang parmi les hommes doctes du XVIIe. siècle. Il avait été à la suite et au service de David Cuningam, évêque d'Abredon, et de Pierre Junius, grand-aumônier d'Écosse, lorsqu'ils allèrent en ambassade de la part du roi Jacques à la cour de Danemarck, et à celle des princes d'Allemagne. Après qu'il fut de retour chez lui, il alla à Heidelberg, où le fameux Denys Godefroi enseignait la jurisprudence. Donaldson, y ayant dicté à quelques jeunes écoliers un petit cours de morale, se vit érigé bientôt en auteur sans y penser; car le jeune homme de Riga en Livonie, qui mit sous la presse ce manuscrit (A), n'en demanda la permission à personne. L'auteur en nous apprenant cela n'oublie point les diverses éditions qui se firent de cet ouvrage, en Allemagne et dans la Grande-Bretagne. Il n'oublie point non plus le plagiarisme de Keckerman (B). Il fut ensuite professeur en physique, en morale, et en langue grecque, dans l'académie de Sedan, et principal du collége pendant seize ans : après quoi il fut appelé pour ouvrir un collége à Charenton; mais on fit d'abord un procès contre cet établissement. Pour ne demeurer pas sans rien faire pendant que le procès se jugeait, il se mit à ramasser parmi ses papiers les diverses pièces de sa *Synopsis OEconomica*, et la fit imprimer à Paris en 1620, *in*-8°. Il la dédia au prince de Galles. C'est un livre qui mérite d'être lu (*b*). Il fut réimprimé à Rostoch, *in*-8°., l'an 1624. Celui où il réduisit en lieux communs, et sous certains chefs généraux, tout ce qui est répandu dans Diogène Laërce concernant une même chose, peut avoir aussi ses usages (*c*). Il fut imprimé en grec et en latin, à Francfort, l'an 1612, sous le titre de *Synopsis locorum communium, in quâ sapientiæ humanæ imago repræsentatur, etc.*

(*b*) Barthius, *in* Stat., *pag.* 39, *en ayant cité quelque chose*, appelle *l'auteur* sani judicii hominem.

(*c*) *Voyez la préface du* Synopsis OEconomica.

(A) *Un jeune homme... mit sous la presse le manuscrit* de son Cours de Morale.] Il s'appelait Vernérus Becker. Le sieur Konig n'a pas bien su l'époque de cet ouvrage, puisqu'il dit que l'auteur fit sa *Synopsis Ethica* en 1631. C'est le même livre que la *Synopsis Moralis Philosophiæ*, imprimée en 1604, selon le Catalogue d'Oxford.

(B) *Il n'oublie point le plagiarisme de Keckerman.*] Le recueil des plagiaires, publié par Thomasius, professeur à Leipsic, ne contient point l'accusation qu'on intente ici à Keckerman. Je m'en vais rapporter tout du long les paroles de notre auteur, parce que l'on y verra une bévue qui pourra être de quelque usage aux lecteurs, pour leur apprendre à mieux porter jugement sur les ouvrages compilés. *Accessit et eorum non tacitum, utcunque suppresso meo nomine, testimonium qui ex eo scripserunt, et in systemata sua quæ ad gustum videbantur transtulerunt. Keckermannum cum meis qui conferet, haud vana hæc aut ostentationi dicta reperiet : plagii manifestarii ex eo mangonem deprehendent, quòd ne erroribus quidem mutatis, tanquam mancipiorum nominibus, familiæ suæ pleraque adscripserit. Specimen accipe, quod libri secundi cap.* 5 *mendosè ab operis erat vulugtum, plagiarius qui authorem ipsum ne de nomine quidem habebat notum sic nothum citat.* Hoc loco subjicimus præclaram sententiam Cassii quæ est II°. lib. epistolarum Ciceronis : ipsi homini du-

plices manus, socias aures, oculos geminos divina tribuerunt, *et quæ sequuntur. At verò apud Ciceronem nusquam ista extat sententia, nec eo libro ulla vel Cassii ad Ciceronem vel Ciceronis ad Cassium epistola : verba autem sunt Amalasuenthæ reginæ apud Cassiodorum epistolâ tertiâ libri* 10 *variarum quam senatui Romano scribit, rationem reddens cur fratrem in regni societatem assumpserit ; cujus hoc est caput, astra ipsa cœli mutuo reguntur auxilio et vicario labore participato mundum suis luminibus administrant : ipsi quoque homini, etc* (1). Si l'on cherchait de pareilles fautes dans les Œuvres de Keckerman, on y en trouverait à foison. C'est le propre de ceux qui composent aux dépens de leur prochain : ils enlèvent les meubles de la maison et les balayures aussi ; ils prennent le grain, la paille, la balle, la poussière, en même temps. *Rem auferunt cum pulvisculo* (2).

(1) Donaldsonus, *præfat.* Synopsis OEconom.
(2) *Voyez* Plaute, *in prologo* Truculenti, *vs.* 19.

DONATUS (Jérôme) *, noble Vénitien. J'ajouterai quelque chose à ce que Moréri en a dit. Il commandait dans Bresse l'an 1496, et il avait déjà publié sa traduction du livre d'Alexandre d'Aphrodisée *de Animâ* (*a*). Deux ans après il commanda dans Ferrare (*b*). Il mourut à Rome, après avoir réconcilié la république de Venise avec le pape Jules II, et avant que les Français fussent sortis d'Italie (*c*). Ses enfans supprimèrent les écrits que les affaires d'état l'avaient empêché de perfectionner (*d*). L'une des lettres qu'on a de lui contient une description du tremblement de terre qui arriva en Candie pendant qu'il y commandait (*e*). Il a été mis par Piérius Valérianus dans la liste des savans malheureux (A). Nous verrons le jugement qu'Érasme faisait de lui (B).

(*d*) *Idem, ibid.*
(*e*) *Idem, ibid.*

(A) *Il a été mis..... dans la liste des savans malheureux.*] Et cela pour trois raisons : 1°. parce que ses domestiques lui obéissaient si mal, et lui causaient tant de chagrins, que s'il n'eût pas trouvé dans l'étude quelque consolation, il eût été le plus misérable de tous les humains ; 2°. parce qu'ayant eu mille peines à dévorer avec une patience incroyable, pour apaiser l'esprit de Jules II, il n'eut point la joie de jouir du fruit de tant de fatigues ; car il tomba malade le jour même qu'il avait conclu le traité entre ce pape et les Vénitiens, et sa maladie fut une fièvre si violente qu'elle l'emporta bientôt : de sorte que le bonheur qu'il procura à sa patrie, et qu'il arracha des mains d'une fortune très-opiniâtre, fut invisible pour lui ; 3°. parce que presque tous les ouvrages qu'il avait écrits en fort grand nombre, afin d'immortaliser son nom, demeurèrent ensevelis dans les ténèbres (1), ce qui, à l'égard des personnes doctes, est une disgrâce tout-à-fait indigne (2). L'auteur qui dit tout cela observe que notre Donat n'ignorait aucune science, et qu'il était poëte, orateur, philosophe, théologien, mathématicien, dans un excellent degré.

(B) *Nous verrons le jugement qu'Érasme faisait de lui.*] Il n'avait presque rien vu que les lettres de Donat, et il ne laissa pas de croire que c'était

(1) *Quod eruditis indignissimum est ærumnarum genus.* Pier. Valerian., de Litterat. infelic., *lib. I, pag.* 62 *editionis Amst.*, 1647.
(2) *Tiré de* Piérius Valerianus, *ibid.*

* Joly note, qu'outre Jérôme et Marcellus Donat dont parle Bayle, il y a eu un autre Donat, théologien de Raguse, suivant Philelphe qui en parle dans sa lettre XII du XXVe. livre. Philelphe n'en dit pas grand'chose ; et si Joly voulait rappeler un homonyme, il devait donner la préférence au grammairien du IVe. siècle et aux hérésiarques qui sont bien autrement célèbres.
(*a*) Petrus Bembus, epist. VI, *lib. II, pag.* 450.
(*b*) *Idem*, epist. VII, *lib. II, pag.* 451.
(*c*) Paulus Jovius, Elog. *cap. LVI, pag.* 132.

un homme qui eût pu venir à bout de toute entreprise littéraire, si les négociations d'état lui eussent permis de se consacrer tout entier à la culture des sciences : *Epistolæ, quod penè solum illius* (Hieronymi Donati) *habemus, declarant illum quidvis præstare potuisse, si voluisset huc animum intendere, sed reip. negotia distraxerunt hominem ab otio literario* (3).

(3) Erasm., *in* Ciceroniano, *pag. m.* 71, 72.

DONATUS (Marcellus), comte de Ponzane, chevalier de Saint-Étienne, était Florentin; mais il s'établit à la cour du duc de Mantoue, et y eut des emplois considérables (*a*). Il mourut au commencement du XVIIe. siècle, avant que ses *Scholia in Latinos Romanæ Historiæ Scriptores* fussent achevés d'imprimer. Son parent Frédéric Donatus eut soin de la suite de l'impression : et ils parurent à Venise l'an 1604. Grutérus les inséra dans le VIe. volume de son *Thesaurus Criticus* l'an 1607. On demeure d'accord que Donatus avait de l'érudition; mais on ne laisse pas de parler de son ouvrage en des termes qui ne sont pas trop glorieux. Nous verrons ce que Casaubon en pensait (A), et nous y joindrons le jugement de Barthius (B).

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Nous verrons ce que Casaubon en pensait.*] Cela se trouve dans son commentaire sur Suétone, au chapitre XI de la vie de Jules César. *Tropæa semper scribendum*, dit-il, *non* trophæa. *Nullo enim modo ferendus est* Marcellus Donatus, *qui tantum hoc loco perdit verborum, ut probet veram scriptionem esse* trophæa. *Fuit omninò vir ille plurimarum litterarum, et in Romanâ antiquitate adprimè versatus : sed qui Græcæ eruditionis planè expers esset, ἀφύϊστον Criticum ubique sese prodit. Cujusmodi sane hoc est illius judicium.*

(B)... *Nous y joindrons le jugement de Barthius.*] Tout bien compté, il est plus désobligeant qu'obligeant. Je m'en vais le rapporter tout du long : on y verra quelques faits qui appartiennent à l'histoire de notre Donatus; on l'y verra d'abord plagiaire, et puis copiste de nos copistes modernes. *Vide multis Andream Tiraquellum ad legem nonam connubialem, pag. CCLX, Et* Marcelli Donati *dilucidationes in Tacitum, p. CXXII. Plerisque auctorum testimoniis Tiraquello debitis. Eum hominem fuisse plurimarum litterarum et in Romanâ antiquitate benè versatum, judicium est Is. Casauboni, ultimâ editione Suetonii, ubi de* Tropæi *orthographiâ sermo est. Nos nihil indè detrahimus. Tamen* exscriptorem *strenuum recentium, et quidem vulgatorum, Rhapsodorum, ipsorumque adeò Lexicographorum, agnoscimus. Editæ sunt ejus* Lucubrationes *Venetiis, anno* M. D. IV. *Ut mirum sit tot paginis in Suetonium scriptis, non meminisse præclari Casauboni Commentarii, qui toto decennio ante prodiit. Ipse* se in Comitatu principis Mantuani fuisse *memorat, et* in eo Germaniam habitâsse, *ad Claudium Suetonii, cap. VIII. Eidem Principi fuit* à Libellis et Secretis, *in Domitianum ejusdem, cap. VII.* Legatus *quoque, deportandis nuptialibus muneribus, ad Capitolini Claudium Albinum. Habuit* suburbanum, *idque coluit*, Montanariæ, *quod est oppidum tertio à Mantuâ milliario. Quamvis autem hoc quod modo de* exscriptione Neotericorum *dixi, verum sit, etiam illud quod de summâ* Græci sermonis imperitiâ *ipse fatetur, et notat Casaubonus; certum tamen fuisse* in multis sani Judicii hominem, *et qui Juventutis commodo benè fecerit. Nos ista eâ de causâ huc adnotavimus, ut studiosa juventus melius ejus* Dilucidatoris *meritum agnoscere, et cautiùs omnia arbitrari possit* (1). Barthius a raison de croire qu'il est utile de donner de tels avis aux jeunes gens.

(1) Barthius, *in hæc verba* Statii *sævæ novercæ* Silv. I, *lib. II, vs.* 49, *pag.* 171.

DONEAU (Hugues), en latin *Donellus*, l'un des plus savans

jurisconsultes du XVIe. siècle, naquit à Châlons-sur-Saône (*a*), l'an 1527. Son régent, homme rude et grand fouetteur, l'avait tellement rebuté, qu'il n'y avait ni menaces, ni promesses qui pussent le faire retourner au collége (A). Mais enfin ayant eu peur qu'on ne le donnât pour valet à un porcher, il promit de bien étudier à l'avenir. Il apprit la jurisprudence à Toulouse, sous les professeurs Jean Corras et Arnoul du Ferrier (*b*), qui avaient jusqu'à quatre mille auditeurs. Il fut reçu à Bourges docteur en droit l'an 1551; et il professa cette science au même lieu avec Duaren, Hotman, et Cujas (B). Il la professa ensuite à Orléans. Il pensa périr dans le massacre de l'an 1572 (*c*), à cause qu'il était de la religion; et il n'aurait pas échappé à la violence des massacreurs, si quelques-uns de ses disciples, Allemands de nation, ne l'eussent sauvé en l'habillant à l'allemande, comme s'il eût été de leurs domestiques. Il avait embrassé la réforme dès sa première jeunesse, à l'instigation de sa sœur. Il s'arrêta à Genève pendant quelque temps; et puis il passa au Palatinat, où il enseigna le droit civil dans l'académie d'Heidelberg. On l'appela à Leyde, l'an 1575, pour le même emploi : il l'accepta et le remplit dignement. Mais parce qu'il fut assez imprudent pour s'engager plus qu'il ne fallait dans la faction de Leicester (C), il se vit contraint de sortir de la Hollande, l'an 1588. Il s'en retourna en Allemagne, et fut professeur en droit à Altorf, tout le reste de sa vie. Il mourut le 4 de mai 1591. Il avait la mémoire si heureuse qu'il savait par cœur tout le corps du droit (*d*). Vous trouverez le titre de quelques-uns de ses ouvrages dans Moréri. Les autres sont de même nature. Il avait tâché toute sa vie d'obscurcir la réputation de Cujas en le critiquant (*e*). M. de Thou a fait quelques fautes (D).

(*a*) *Et non pas dans* un Bourg près d'Autun, *comme l'assure* Moréri, *trompé par ces paroles de* Meursius, in Heduis natus, *qu'il n'a pas entendues.*

(*b*) *Voyez la remarque* (B).

(*c*) *Remarquez que, selon M.* de Thou, *liv. LII, pag.* 1082, 1083, *il enseignait alors à Bourges*

(*d*) *Tiré du* Théâtre de Paul Fréhérus, *pag.* 924, *où l'on cite*, Vitæ Professorum Leydensium, *et le* Programme funèbre de Hugo Donellus.

(*e*) *Voyez la remarque* (D).

(A) *Son régent .... l'avait tellement rebuté, qu'on* ne pouvait *le faire retourner au collége.*] On sera peut-être bien aise de voir les paroles latines de l'auteur qui m'apprend ce fait. *Cùm puer ob præceptoris plagosi sævitiam à ludo litterario planè alienaretur, ut nullis minis aut blanditiis ad eum reduci posset, fortè accidit, ut pater ejus pertranseuntem istàc pastorem suarium cerneret, quo ad se vocato, coram filio, rogare instituit, ecquid famulo opus haberet? esse sibi domi filium, quem ei mancipare cuperet, aversum à litteris et immorigerum. Eâ voce puer adeò conterritus est, ut rem seriò agi existimans, et flens parentis genibus advolutus eum obtestaretur, ne se filium suum in eas sordes projiceret, velle se litteris deinceps operam studiosè dare* (1).

(B) *Il professa* le droit à Bourges, *avec Duaren, Hotman et Cujas.*] L'auteur que j'ai cité (2) lui donne encore un autre collègue, savoir Éguinard Baron; mais comme je sais qu'Eguinard Baron mourut l'an 1550, je n'ai pas voulu dire qu'il fut professeur en droit en même temps que

(1) Freherus, *in* Theatro, *pag.* 924.
(2) Paul Fréher.

Doneau, qui, selon le propre récit de mon auteur (3), n'enseigna le droit à Bourges qu'après y avoir reçu le doctorat en cette science, l'an 1551. Ce fut Duaren qui lui conféra ce grade le 17 de juillet. Le discours qu'il fit en cette occasion, à la louange de Doneau, est imprimé parmi ses œuvres. Le père Jacob (4), qui avait lu l'oraison funèbre de Doneau faite par Scipion Gentilis, a mieux distingué que Paul Fréher ce qu'il fallait distinguer. Il s'est contenté de dire que Doneau fut fort assidu aux leçons d'Éguinard Baron, et à celles de François Duaren, et qu'il s'insinua dans leurs bonnes grâces, et que Duaren surtout lui témoigna une affection singulière. J'ai corrigé une autre faute de Paul Fréher, il nomme *Arnoldum Ferronum* l'un des professeurs de Toulouse, dont notre Doneau fut disciple : il fallait le nommer *Arnoldum Ferrerium*, comme a fait le père Jacob. Prenez ceci pour un exemple de la négligence dont j'ai parlé ci-dessus (5).

(C) *Il fut assez imprudent pour s'engager... dans la faction de Leicester.*] Leicester avait amené 6000 Anglais en Hollande, sur la fin de l'an 1585; et au lieu de maintenir la liberté de cette nouvelle république, il tâcha de s'y ériger en souverain : et comme il n'ignorait pas que le peuple soutenu par les prédicateurs s'attachait aux intérêts du gouverneur, contre les magistrats, il fomenta adroitement ces dispositions du peuple, et y réussit d'autant plus facilement, que la faction opposée s'attirait la haine des ecclésiastiques, en s'opposant à l'autorité des consistoires. M. Huber (6), qui m'apprend cela, ajoute que ceux qui étaient du parti des consistoires soutenaient que la souveraineté n'appartenait point aux magistrats, mais au peuple; thèse que les états de Hollande firent condamner le 16 d'octobre 1587. Toutes ces menées de Leicester remplirent de partialités la nouvelle république, et l'on découvrit même des complots par où il tâchait de s'assurer des plus grandes villes, et de Leyde nommément. Voilà les affaires où notre Donellus se trouva mêlé, et pour lesquels il fut banni (7). *Eam conjunctionem* (plebis et concionatorum cum gubernatore) Leicestrius *imprimis curæ habuit, obtrectando optimatibus, et concionatores plebesque* specie religionis *sibi conciliando. Quâ in re multùm ei profuit, quòd optimates* disciplinæ ecclesiasticæ *ferè adversabantur, et* consistoria *sibi adversa reputantes, quantùm poterant*, cohibere gaudebant. *Quorum patroni vicissim plebi inculcabant*, jus supremum non esse penes proceres, sed penes populum, *cui isti rationem reddere cogerentur. Contra quam sententiam ordines Hollandiæ decretum sive disputationem publicam ediderunt* d. 16 octobre 1587 (8). Bien des gens ajouteront plus de foi à ceci sur la parole de M. Huber, que sur celle de Grotius; c'est pourquoi je ne cite pas ce que ce dernier a dit, au livre V de son Histoire du Pays-Bas. C'est ainsi qu'il le faut citer, et non pas au Ve. livre de ses Annales (9). Doneau ne fut pas le seul professeur qui cabala contre l'autorité des États en faveur de l'Angleterre. Lambert Daneau, ministre français réfugié en Hollande, et professeur en théologie à Leyde, s'engagea dans cette cabale (10). C'était, si l'on en veut croire M. de Thou, la faction des prédicateurs et celle de la populace, et leur but était de soumettre la république à la domination des Anglais (11).

(D) *M. de Thou a fait quelques fautes.*] Selon son narré, il faudrait croire que Doneau en sortant de France s'en alla à Leyde. *Qui cùm primùm Avarici Biturigum* (12) *diù docuisset, post*

(3) Paul Fréher.

(4) Ludovicus Jacob, de claris Scriptor. Cabiloneasibus, *pag.* 42.

(5) *Dans la remarque* (R) *de l'article* Démétrius, *citat.* (19), *pag.* 455.

(6) *Professeur en droit à Francker. Il mourut le* 8 *de novembre* 1694.

(7) *Insidiæ quoque civitatibus Hollandiæ occupandis, nominatim* Dordraco Leydæque *factæ sunt, ubi proditores quidem capite, et* Hugo Donellus Juris Antecessor *exilio mulctati sunt.* Ulricus Huber., *in* Historiâ civil., *tom. II, pag.* 413.

(8) *Idem, ibid., pag.* 412, 413.

(9) *M.* Teissier, Additions aux Éloges, *tom. II, pag.* 424, *cite le Ve. livre des* Annales.

(10) Thuan., *lib. LXXXVIII, pag.* 147.

(11) *Là même, p.* 146 *et seq.*

(12) *C'est-à-dire*, à Bourges, *et non pas à* Bourdeaux *comme on l'a dit dans la traduction de M.* de Thou, *dans* Teissier, Éloges, *tom. II, pag.* 160.

tumultum Parisiensem solum patrium vertere coactus Lugduni Batavorum aliquanto tempore hæsit (13). Or cela est faux : il fut depuis sa fuite professeur à Heidelberg, avant que de l'être dans la Hollande. Outre cela M. de Thou s'est trompé à l'âge de ce professeur : il lui donne autant de vie qu'à Cujas, c'est-à-dire soixante-huit ans (14) ; et néanmoins l'épitaphe de Doneau (15) témoigne qu'il mourut la soixante-quatrième année de sa vie. *pridiè eid. maias*, ce sont les paroles de M. de Thou (16), *fatis concessit, eodem quo Cujacius ætatis anno, eo minore famâ, quòd illius famæ voce et scriptis obstrepere tota vita pro ludo habuerit.* Voyez la XXIVe. lettre de Vossius, à la page 73. Je m'étonne que M. de Thou ait ignoré que le Zacharie Furnestérus dont il parle, est notre Doneau : c'est lui qui, sous ce faux nom, réfuta l'Apologie du massacre de Paris, envoyé à la diète de Pologne en 1572, par l'évêque de Valence. *Contra eam defensionem biennio post contraria defensio edita est admodum virulenta à Gallo quodam in Germaniâ profugo, Zachariæ Furnesteri nomine, quæ cùm Monlucii nomen et pudorem admodum sugillaret, anno post Lugduni publicatur adversùs illum Furnesteri libellum pro Joanne Monlucio episcopo et Comite Valentino Diensi præscriptio elegantissimè scripta à Jacobo Cujacio J. C. hujus ætatis principe, nomine tamen suppresso* (17) : M Deckher (18) a bien su que Donellus était l'auteur de l'écrit du prétendu Furnestérus ; mais il s'est trompé en deux choses : 1°. en ce qu'il a dit que la réponse de Furnestérus fut publiée l'an mil cinq cent soixante et douze ; 2°. en ce qu'il dit qu'elle réfuta l'Apologie que *Michel Seureus* (*), chevalier de Malte, avait faite dans la diète générale de Pologne (19).

(13) Thuan., *lib. C, pag.* 405.

(14) *Idem, lib. XCIX, pag.* 378.

(15) *Apud* Meursium, Athen. Bat., *pag.* 132.

(16) *Lib. C, pag.* 405.

(17) Thuan., Histor., *lib. LIII, pag.* 1092, *col.* 1.

(18) Deckherus, de Scriptis Adespotis, *pag.* 263.

(*) Michel de Sévre, chevalier de Malte et commandeur de l'ordre. Le journal du règne de Henri III, et les Mémoires de la reine Marguerite, parlent de lui sous le nom de *chevalier de Sévre*. REM CRIT.

(19) *Sub eâdem Catharinâ infamis lanienæ Parisiensis defensor Michaël Severus, eques Hierosolymitanus, coram ordinibus regni Poloniæ fuit.* Ibid.

DONI * (ANTOINE-FRANÇOIS), a vécu au XVIe. siècle. Il était de Florence, et il publia beaucoup de livres italiens (A) qui le firent passer pour un bel esprit. Il fit paraître d'abord un caractère de médisance satirique, mais en cela il suivait moins son inclination que la complaisance pour les prières d'un de ses amis. Il laissa insérer dans ses ouvrages quelques lettres qu'il n'avait point composées, ce qui lui fit bien du tort ; car les auteurs de ces lettres se vantèrent peu après d'avoir composé tout ce qui avait paru sous le nom de Doni. Il remédia à ces avanies, en faisant une nouvelle édition de ses ouvrages sous une meilleure forme, et avec les bons conseils de l'académie des *Peregrini*. Il supprima les éloges qu'il avait donnés à des personnes indignes de cet honneur, et il loua d'autres gens qu'il avait blâmés à tort. Il mourut à Venise au mois de septembre 1574 (*a*). Il s'y était établi vers la fin de l'an 1547, à l'âge d'environ trente-cinq ans (*b*). Il fut de l'académie dont j'ai parlé : le surnom de *Bizzarro* qu'il y avait pris lui convenait

* Ginguené a consacré, dans la *Biographie universelle*, un curieux article à DONI, qui, *souvent réduit à vivre de ses messes, était très-empressé à dédier ses ouvrages aux gens riches dont il espérait de bonnes récompenses : s'il était trompé dans son attente, il ne rougissait pas d'adresser le même livre à un Mécène plus généreux.*

(*a*) *Tiré du* Ghilini, Teatro d'Huomini letterati, *parte I, pag.* 20.

(*b*) *Voyez la page* 224 *de ses* Inferni.

admirablement; car c'était un homme qui, non-seulement dans ses poésies, mais aussi dans sa prose, se faisait des routes fort singulières. Ses inventions et ses *concetti* étaient des saillies assez étranges, et il cherchait à se distinguer en surprenant les lecteurs par des fictions un peu trop outrées. Il était d'une très-bonne famille (B).

(A) *Il publia beaucoup de livres italiens.*] Voici la liste que le Ghilini a donnée (1). *Quattro libri di Medaglie; le Novelle; tre Invettive, che hanno questi titoli, il Baleno, la Saetta, e il Tuono; tre Dialoghi separatamente stampati, cioè della Fortuna ed Infelicità di Cesare, della Musica, e del Dissegno; la Libraria, divisa in due parti; un Trattato dell' Huomo in tutte le forme, per comparazioni, alla qual'opera diede titolo di Microcosmo; l'Eternità della patria, in cinque libri spiegata; una Comedia intitolata lo Stufaiuolo; i Marmi, ne' quali s'introducono più persone a discorrere; i Mondi; gl' Inferni; la Zucca; la Filosofia morale; il Cancelliere; le Prose antiche di Dante; la Guerra navale trà la sacra Lega e gl' Infedeli, in versi heroici narrata; le Stanze alla villanesca; e le Lettere.*

Disons quelque chose touchant quelques-uns de ces livres-là, et commençons par celui qui a pour titre *gl' Inferni*. C'est un in-quarto de 224 pages, imprimé à Venise *nell' Academia Peregrina, per Francisco Marcolini*, l'an 1553. L'auteur était alors à Venise depuis plus de cinq ans (2), et se proposait d'y passer tout le reste de ses jours. Il y a sept enfers dans cet ouvrage : *Inferno de gli Scolari e de' Pedanti : Inferno de' mal Maritati, e de gli Amanti. Inferno de' ricchi Avari, e de' Poveri liberali. Inferno delle Puttane, e de' Ruffiani. Inferno de' Dottori ignoranti, Artisti, e Legisti. Inferno de' Poeti e Compositori. Inferno de' Soldati e Capitani poltroni etc.* Ce n'est là que la première partie *de gli Inferni del Doni*. Je ne sais point s'il donna la suite.

Il avait déjà publié un autre ouvrage dont le titre, que je vais copier tout entier, peut seul nous faire connaître la méthode de cet homme. *I Marmi del Doni academico Peregrino. Cioè ragionamenti introdotti à farsi da varie conditioni d'huomini, à luoghi di honesto piacere in Firenze : ripieno di discorsi in varie scienze e discipline, motti arguti, istorie varie, proverbj antichi e moderni, sentenze morali, accidenti e novelette morali; diviso in quattro libri. Opera giovevole à persone d'ogni stato per il corregimento de' costumi, e per ogni professione d'huomini.* Je n'ai point la première édition de ce livre, qui est celle de Venise 1552; mais j'ai celle de l'an 1609, *in Venetia, presso Gio. Battista Bertoni*, in-4°.

Voici le titre d'un autre livre, qu'il fit imprimer au même lieu, *appresso Fran. Rampazetto*, l'an 1565, in-8°. : *La Zucca del Doni Fiorentino, divisa in cinque libri di gran valore, sotto titolo di poca consideratione.*

Le Ghilini observe que *la Libraria* du Doni est divisée en deux parties; mais M. Teissier en parle autrement. *La Libraria*, dit-il (3), *divisa in tre trattati : nel primo sono scritti li autori volgari, con cento e più discorsi sopra di quelli : nel secondo, sono dati in luce tutti i libri che l'autore ha veduti a penna, il nome de' componitori dell' opere, i titoli, etc., le materie : nel terzo, si legge l'inventione dell' academie, insieme con i sopranomi, i motti, le imprese, e l'opere fatte da tutti li academici. In Vinegia appresso Gabriel Giolito de' Ferrari*, 1557, *in-12, et ibidem apud Altobellum Salicatum*, 1580, *in-12.*

(B) *Il était d'une très-bonne famille.*] J'ai lu une lettre qui fut écrite de Como par Benedetto Volpe, dans laquelle on remarque qu'il était arrière-petit-fils de Salvino Doni, contemporain du Dante et bon poëte. *Io non ho giù la poesia per heredità, come voi, che sete figliuolo d'un nipote de Salvino Doni, che fu compagno di Guitton Saluti Messer Cino, e Dante, Franceschin nostro, e tutta*

(1) Ghilini, Teatro, *part. I, pag.* 20.
(2) *Voyez la page* 224 *de ses* Inferni.
(3) Teissier, *in* Catalogo Autorum, etc., *pag.* 22, *edit. Genev.*, 1686.

quella schiera (4). Le Doni répondit qu'il était issu d'un homme qui avait apporté de Rome le présent d'armoiries que l'on faisait aux Florentins ; que la postérité de cet homme subsista dans Florence jusqu'au temps de Farinata de gli Uberti ; qu'en ce temps-là, un Francesco Doni, qui était du parti des Gibelins, aima mieux sortir de Florence, que de consentir qu'elle fût démantelée (5). Il épousa une femme qui était de Fiésole : de ce mariage sont sorties plusieurs familles établies à Pistoie, en Hongrie, et au royaume de Naples. Salvin Doni était issu de celui-là. Il fit un sonnet auquel Dante répondit, et qui se trouve imprimé dans un recueil d'anciennes pièces (6). Le Dictionnaire de Moréri fait mention des branches de cette famille qui se sont établies en France.

Vous noterez que tous les Doni ne sont point nobles ; il y en a qui sont issus d'un facteur qui prit le nom de son maître. *Evvi un' altra parte de' Doni, che son nati d'un fattore, il quale faceva le facende loro, come ne sono molti nella città di Firenze, i quali usurpano spesso la robba ed i nomi delle case nobili, dove hanno fatto la fattoria molto tempo ; cosa molto infame e vituperosa* (7)..... *vi saprò dire quali son i Doni nobili discesi dalla vera casa, e quali sono i plebei venuti per via di fattorie* (8).

(4) La Zucca del Doni, *folio* 312 *verso*.

(5) Leandre Alberti, Descritt. di tutta l'Italia, *folio m.* 44 *verso*, *narre autrement le fait, et sans rien dire de ce Doni.*

(6) *Tiré d'une lettre du* Doni *imprimée à la fin de sa* Zucca, *folio* 314.

(7) *Le* Doni, *folio* 314 *verso de la* Zucca.

(8) *Là même*, *folio* 315.

DONZELLINUS (Jérôme), savant médecin italien, et auteur de quelques livres (A), florissait au XVIe. siècle. Il était né à Orzi-Nuovi, au territoire de Bresce, et pratiqua la médecine dans Bresce pendant quelque temps ; mais il fut contraint d'en sortir, à cause d'une querelle de plume où il s'était engagé contre Vincent Calzaveglia, pour soutenir Joseph Valdagne (*a*). C'étaient deux médecins, dont le premier publia un livre contre l'autre, et fut réfuté d'une manière si terrible par Donzellinus, qu'il fallut que Joseph Valdagne et son défenseur abandonnassent la ville de Bresce. Celui-ci se retira à Venise, et y pratiqua avec beaucoup de succès ; mais on prétend qu'il y fit une fin tragique ; et qu'ayant été accusé d'avoir offensé d'une manière exécrable la majesté de la religion, et celle de l'état, il fut condamné à être jeté dans l'eau (*b*). Le Cozzando, qui me fournit cet article, met cela à l'an 1560. On attribue à ce médecin un livre qui pourrait bien être d'un autre Jérôme Donzellinus (B).

(*a*) *Médecin à Bresce, et natif de Vérone.*

(*b*) Leonardo Cozzando, della Libraria Bresciana, *pag.* 197, 198.

(A) *Il est auteur de quelques livres.*] Il traduisit de grec en latin le Traité de Galien *de Ptisanâ*, et VIII harangues de Thémistius (1). Ses *Consilia et Epistolæ medicæ* se trouvent dans le recueil que Scholzius publia l'an 1598, à Francfort. Sa lettre *De naturâ, causis et curatione febris pestilentis, ubi insuper de Theriacæ naturâ et viribus exactiùs disseritur*, fut imprimée à Venise, l'an 1570, in-4°. (2).

(B) *On lui attribue un livre, qui pourrait bien être d'un autre* Jérôme Donzellinus.] Il est intitulé *Remedium ferendarum injuriarum, sive de compescendâ irâ*, et fut imprimé à Venise, l'an 1586, in-4°. ; à Altorf, l'an 1587, in-8°. ; et à Leyde, l'an 1635, in-12 (3). Le Catalogue d'Oxford, *Lindenius renovatus*, Leonardo Cozzando, Konig, etc., le donnent au même auteur qui a fait les livres dont j'ai

(1) *Imprimées à Bâle, apud Petrum Pernam*, 1559, *in*-8°. Epit. Gesneri, *pag. m.* 775.

(2) *Voyez* Lindenius renovatus, *pag.* 419, 420.

(3) *Cette édition contient deux cent cinquante-six pages.*

parlé ci-dessus ; mais je doute que cela soit raisonnable : car le Donzellinus, qui a composé *Remedium ferendarum injuriarum*, est surnommé *Veronensis* dans le titre de l'ouvrage ; et il est sûr que l'autre est surnommé *Brixiensis* (4). Si le Cozzando avait bien marqué sous l'an 1560 la fin tragique de celui-ci, il aurait eu visiblement tort de lui donner le *Remedium ferendarum injuriarum*, ouvrage que l'auteur dédie à Sixte Vicédomini évêque de Modène, et fils d'une sœur du cardinal Moron. Ce cardinal a vécu jusqu'en 1580, et il était mort quand l'épître dédicatoire du *Remedium ferendarum injuriarum* fut écrite. Ce traité-là est plein d'une très-bonne morale : l'auteur y a déclaré qu'il n'est point de ceux qui croient que l'on ne saurait prouver par des raisons philosophiques, que l'âme soit immortelle (5), et il s'efforce de justifier Galien que l'on accuse de ne l'avoir pas distinguée du tempérament du corps (6).

(4) Epist. Gesneri, *pag.* 347.

(5) Donzel., Remed. ferend. injur., *pag.* 143, 144 *edit. Lugd. Bat.*, 1635.

(6) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 143 *et seq.*

DORIÉUS, fils de Diagoras Rhodien, s'acquit une gloire incomparable dans les jeux publics de la Grèce. Il chassait de race ; car son père tenait un rang fort illustre parmi ceux qui avaient gagné le prix à ces jeux-là. Doriéus obtint des couronnes aux jeux olympiques. Il en obtint huit fois de suite dans les isthmiques, et il en remporta sept dans les Néméens (*a*). Voyez la suite de son histoire dans l'article Diagoras (*b*).

(*a*) *Ex* Pausaniâ, *lib. VI*, *pag.* 184.

(*b*) Fameux athlète, *remarque* (D), *pag.* 493.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

p 496

UNIVERSITY OF CALIFORNIA AT LOS ANGELES

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Return this material to the library
from which it was borrowed.

JUN 13 1989

OCT 1 3 1998
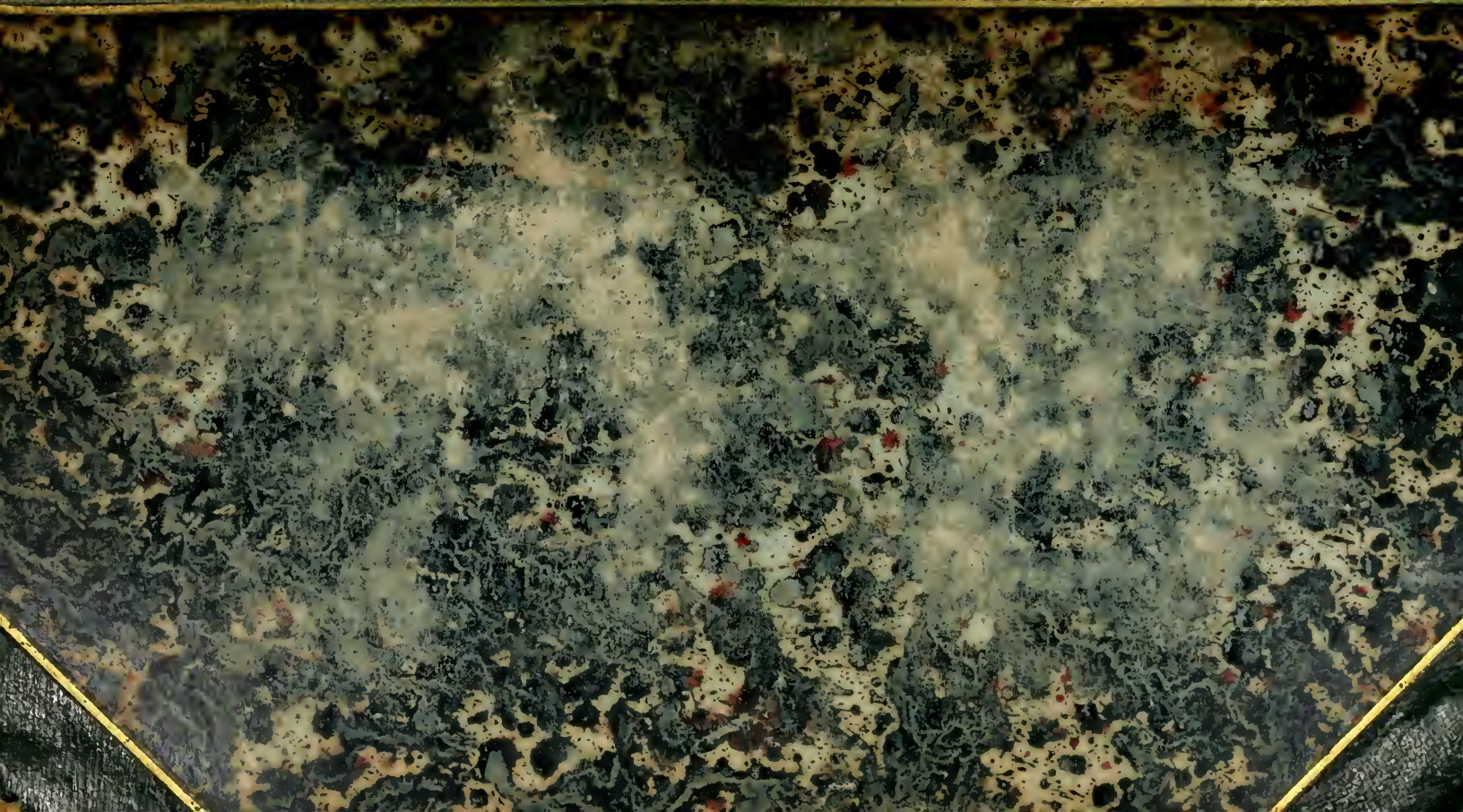
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 189 928 5